C

PE

CÉRÉMONIES RELIGIEUSES DE TOUS LES PEUPLES DU MONDE.

TOME IV.

Suite des Cérémonies Religieuses des Protestans.


54

HISTOIRE GÉNÉRALE DES CÉRÉMONIES, MŒURS, ET COUTUMES RELIGIEUSES DE TOUS LES PEUPLES DU MONDE.

Représentées en 243. Figures dessinées de la main de

BERNARD PICARD:

Avec des Explications Historiques, & curieuses;

Par M. l'Abbé BANIER, *de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, & par M. l'Abbé le* MASCRIER.



Cochin, filius Invenit et Sculpsit

A PARIS,

Chez ROLLIN Fils, Quay des Augustins, à Saint Athanase, & au Palmier.

M. DCC. XXXXI.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

D

D

Tom

DISSERTATION PRÉLIMINAIRE, *SUR* LE SCHISME D'ANGLETERRE.

D

D'

ou Soc
que ce
ailleurs
cle ; en
de Sect
que le
Lecteu
les con
Mai
tient fa
ce fam
testans
mérito
ve un



DISSERTATION
SUR
LE SCHISME D'ANGLETERRE.



NOTRE dessein est de renfermer dans ce Volume l'Histoire des Cérémonies Religieuses de toutes les Sectes, qui sont sorties de la Réforme, qui l'ont embrassée, ou qui s'y sont réunies, ou enfin qui y ont quelque rapport. Il contiendra donc tout ce qui regarde le culte des Anglicans & des Presbytériens; les Dogmes & les Usages Religieux des Vaudois & des Fréres de Bohéme, des Quaquers, des Anabaptistes, des Adamites & Préadamites, des Fréres Polonois, ou Sociniens, des Piétistes, &c. ceux de plusieurs Sectes moins étenduës que celles-là, & plus ou moins cachées en Angleterre, en Hollande ou ailleurs; les pratiques extravagantes de quelques Fanatiques de notre siécle; enfin quelques opinions, quelques associations qui n'ont point formé de Secte dans la Religion, mais qui ne doivent point être oubliées, parceque le but que nous nous sommes proposés nous oblige d'instruire le Lecteur de ce qui les regarde, ne fût-ce que pour le mettre en état de les connoître, & même quelquefois de se garantir de leur poison.

Mais parceque parmi ces différentes Sectes la Réformation Anglicane tient sans contredit le premier rang, nous avons crû que l'Histoire de ce fameux Schisme, qui intéresse également les Catholiques & les Protestans, & qui a soustrait trois grands Roïaumes à l'obéissance de l'Eglise, méritoit seule une Dissertation particuliére & un peu étenduë. On en trouve un Abregé historique, ou plutôt une idée dans la premiére Edition

de cet Ouvrage. Nous allons la donner ici telle qu'elle a été publiée par l'Auteur, sans altération ni changement. Cependant deux raisons tirées du fond même & de la nature de cette piéce, nous font croire qu'elle n'est pas suffisante. La premiére est, qu'elle roule presque toute entiére sur les changemens arrivés alors en Angleterre dans la doctrine & dans les usages Religieux. Elle en donne à la vérité une idée assez juste & assez nette: mais elle n'entre que fort imparfaitement dans le détail des évenemens, qui accompagnérent, ou même qui occasionnérent cette grande révolution, ensorte qu'elle fait assez bien connoître ce qui se fit, mais qu'elle n'apprend point pourquoi ou comment il se fit, & quels furent les ressorts qui firent mouvoir cette grande machine.

La seconde raison qui nous fait regarder cette Dissertation comme insuffisante, est que quoique l'Auteur y prenne le caractére de Tolérant, qu'il porte même souvent jusqu'à l'excès, il n'est cependant pas toujours aussi impartial, qu'il devroit & qu'il sembleroit vouloir bien l'être. En effet on peut l'accuser de déclamer toujours à son ordinaire contre le Clergé, de donner comme certains des principes qui ne sont pas généralement reconnus pour tels, de faire quelquefois des caractéres peu ressemblans, & de prêter à ses Acteurs des motifs, dont les différens partis ne conviennent pas également. Et comment auroit-il pû éviter ces défauts, n'aïant guéres suivi dans cet ouvrage que l'Histoire du Schisme d'Angleterre du célébre M. Burnet, que M. de Meaux a convaincu hautement ou de peu de fidélité, ou même quelquefois d'ignorance dans l'exécution de son projet?

Ce sont ces raisons, qui nous ont engagés à joindre à la Dissertation de l'Editeur Hollandois un Abregé Historique tiré de quelques Auteurs, qui étoient dans des sentimens assez différens de ceux de M. Burnet. Nous y ajouterons les Remarques de M. de Meaux sur l'ouvrage de ce Sçavant Anglois. Par-là nous croïons pouvoir mettre le Lecteur en état de juger avec connoissance de cause du droit de l'un & de l'autre parti. C'est à quoi nous oblige notre qualité d'Historiens, & le but que nous nous sommes proposés dans cet ouvrage.

Idée *du* Schisme *d'*Angleterre.

Je vais donner dans cette Dissertation une idée de l'établissement de la Réformation Anglicane; c'est-à-dire, d'une de ces Révolutions extraordinaires, où les commencemens semblent méprisables, & n'ont presqu'aucune liaison avec les grands mouvemens qu'ils produisent; où ceux qui sont les principaux acteurs paroissent dépouillés de leur liberté, & sont forcés de suivre contre leur gré une direction infiniment supérieure aux forces humaines; où pour tout dire enfin, le grand moteur de la Révolution ruine malgré lui, & sans le prévoir, une Réligion dont il vient d'être (*a*) déclaré le défenseur, & qu'il affecte même de maintenir par le fer & par le feu dans le fort de sa rebellion contre le Chef de l'Eglise, Vicaire de J. C. sur la terre. Telle a été la conduite de Henri

(*a*) Il reçut ce titre du Pape Leon X. comme une récompense du zéle qu'il avoit témoigné pour l'Eglise Catholique, en écrivant un livre de controverse contre Luther. Selon Burnet, Henri VIII. eut assez de vanité pour s'imaginer que le Saint Esprit l'avoit éclairé dans cette composition. Voyez la Préface de l'*Hist. de la Réform. d'Angleterre.*

VIII.

VIII. Prince violent dans ses désirs, emporté dans ses passions, impétueux dans ses volontés, absolu dans ses projets, inconstant dans ses idées. Ses irrégularités dans le Schisme qu'il a commencé, ont fait croire qu'il étoit entrainé par une espéce de fougue, plutôt que par un zéle éclairé dans les intérêts de sa Religion. En effet il avoit marqué un extrême dévouement aux volontés des Papes, & à leurs décisions. Ce n'est pas qu'il manquât de lumiéres, puisqu'il avoit assez bien étudié pour ce tems-là. Le P. d'*Orleans* dit de lui (*a*) » que chacun reconnut en lui plus de science, » que n'en ont d'ordinaire ceux mêmes de ce rang qui ont étudié «.

Ce fameux Schisme, ou pour me servir de termes plus doux & plus agréables aux Protestans, cette Réformation célébre, qui a fait une bréche irréparable à l'Eglise Catholique, & qui néanmoins, j'ose le dire sans vouloir choquer celle-ci, a produit cette liberté de penser qui répand aujourd'hui sa lumiére sur toute l'Europe, commença par un scrupule de conscience de Henri VIII. sur son mariage avec Catherine d'Arragon, veuve du Prince Artus son frere. Que ce scrupule ait été bien ou mal fondé, c'est ce que je ne veux point examiner. Il suffit de remarquer, qu'une passion violente du Roi d'Angleterre pour Anne de Boulen fit naitre, ou réveilla le scrupule. Selon Burnet & autres Auteurs Protestans, le scrupule avoit commencé du vivant même de Henri VII. malgré la dispense de Jules II. qui auroit dû calmer la conscience de ce Prince & celle de son fils Henri VIII. mais d'autres Historiens (*b*) en parlent bien différemment. On veut aussi que les intrigues, & quelques mécontentemens particuliers (*c*) du Cardinal Volsey aient aidé à persuader au Roi l'*invalidité* de son mariage. On donnera plus d'étendue dans la suite à ces idées trop abregées. Quoiqu'il en soit, on poursuivit le divorce à Rome : mais avant que d'en venir-là, on prépara les choses par des consultations qu'on fit aux Evêques d'Angleterre sur cette affaire, & on chercha, dit-on, des ménagemens pour mettre à couvert l'autorité du Pape dans une circonstance si délicate. On trouva bientôt que la Bulle de dispense en faveur du mariage de Henri VIII. avoit été obtenue par surprise; & cette découverte ne sembla nullement contraire au respect qu'on doit à l'infaillibilité du Pape, parceque, selon le droit Canon, si les Papes ont été surpris en quelque chose, & si on obtient des Bulles sur quelque faux exposé, la Bulle peut être annulée sans choquer l'infaillibilité du Pontife. Tels sont les moiens imaginés pour le mettre à couvert des fautes & des abus qu'on a cru trouver dans plusieurs Bulles; abus qui ont souvent effraié (*d*) la conscience des Chrétiens.

Les mesures étant prises de la maniére que je viens de le dire, on s'adressa au Pape Clement VII. & d'abord on en tira ce que la politique & son (*e*) état pouvoient exiger de lui. Dans les premiers tems du Christianisme, où la sincérité toute seule étoit en droit de plaider pour ou contre les cas douteux, on n'auroit emploié ni ruses, ni délais, ni restrictions:

(*a*) *Hist. des Révolut. d'Angleterre.* L. VIII.

(*b*) Voiez le P. d'*Orleans* ubi sup. qui pose pour principe du divorce la grande aversion de Henri VIII. pour *Catherine d'Arragon.*

(*c*) Le P. d'*Orleans* traite mal *Volsey* à cette occasion.

(*d*) Par exemple, les abus des Indulgences; sur quoi on peut voir ce que *Thiers* rapporte dans son Ouvrage contre les Superstitions qui se sont glissées dans les Sacremens.

(*e*) Charle V. le retenoit en prison. Knight, envoié à Rome pour le divorce, fit tenir sa Commission au Pape prisonnier, lequel répondit favorablement. Echapé de prison, il accorda la dispense pour le divorce après avoir essaié de trainer l'affaire, & y ajouta quelques restrictions qu'on peut lire dans les Historiens.

mais auſſi le Chriſtianiſme étoit alors ſemblable à l'enfance de l'homme, & comme lui il a acquis les ruſes & l'artifice avec les forces & l'expérience. La foibleſſe & la ſimplicité de l'enfance aiant diſparu, il s'eſt préſenté avec une puiſſance preſque invincible & un courage preſque divin, qui a fait trembler l'Infidéle & l'Hérétique, & ſouvent auſſi le fidéle & l'orthodoxe. Mais qu'on ne s'y trompe pas, dans cet état de vigueur, que j'oſerois preſque appeller la *virilité du Chriſtianiſme*, les paſſions ont éclaté toutes ſeules. La politique a gouverné la Réligion; & les hommes ont été conduits aux autels par d'autres hommes puiſſans en paroles, ſubtils & artificieux, qui leur ont appris à ſervir Dieu avec adreſſe, à l'honneur & pour le profit de leurs conducteurs, & qui ont fait valoir leurs intérêts particuliers, comme autant d'actes religieux. Mais revenons de cette petite digreſſion au divorce de Henri VIII. D'abord l'affaire avoit ſemblé devoir prendre un tour favorable aux vûes de ce Monarque, quand après beaucoup de ſubtilités affectées, & diverſes (*a*) difficultés que la crainte & la ruſe mirent en œuvre, Clement ſe déclara tout d'un coup pour l'Empereur alors maître de l'Italie, & garda peu de meſures avec l'Angleterre. M. de *Rapin* dit, (*b*) » que François premier, en né» gligeant d'envoier du ſecours à Lautrec ſon Général en Italie, fut cau» ſe du tour que prit l'affaire du divorce, puiſque par-là, il donna lieu » au Pape de ſe tourner du côté de l'Empereur «. Il faut avouer auſſi que Charle-quint effraia le Pape par ſes menaces; ce qui contribua beaucoup à cette politique incertaine du Pontife, qui promettoit tout, ſans penſer à tenir ſes engagemens lors qu'ils menaçoient ſon autorité: tant il eſt vrai que le devoir eſt obligé de plier ſous la politique, & que pour être les Succeſſeurs des Apôtres, on n'eſt pourtant pas revêtu de la ſimplicité Apoſtolique.

L'eſpérance de réuſſir auprès du Pape étant à peu près perdue, le Roi peu ſatisfait de ſa Sainteté réſolut de pourſuivre ſon divorce devant les Légats Apoſtoliques, Campége & Volſey: mais le Pape livré à l'Empereur par la crainte & par des vues intéreſſées, évoqua la cauſe de Henri VIII. à Rome, annula le pouvoir donné aux Légats pour le juger, & cita devant lui le Roi & la Reine Catherine. Anne de Boulen reparut alors à la Cour: elle en avoit été éloignée pendant la pourſuite du divorce devant les Légats. Cranmer, qui dans la ſuite fut un des principaux Inſtrumens de la Réformation Anglicane, commença auſſi de ſe faire connoître, par l'expédient qu'il imagina de conſulter les Sçavans & les Univerſités de l'Europe touchant le divorce. Ce tour fut aſſez favorable à Henri VIII. Quelques Auteurs Catholiques ont écrit, que les Angelots d'Angleterre (c'étoit une monnoie de ce tems là) contribuérent beaucoup à gagner des ſuffrages à la cauſe de ce Prince. Les Univerſités d'Angleterre, dit *Rapin*, eurent de la peine à ſe rendre, parce qu'elles craignoient les ſuites du divorce, qui étoient la propagation du Luthéraniſme, & l'avancement de *Cranmer* Luthérien lui-même. On appelloit alors *Luthériens* tous ceux qui étoient hérétiques. Selon les Auteurs

(*a*) La plus grande, & celle qui commença la rupture, fut le refus de communiquer au Conſeil du Roi la Bulle de diſpenſe, que Campége Légat du Pape eut ordre de ne point lâcher, & même de brûler, après que le Roi & le Cardinal Volſey l'auroient vûe. Ces démarches du Pape étoient l'effet de ſes négociations avec l'Empereur.

(*b*) *Hiſt. d'Angleterre*, L. XV. Belle matiére à réflexions ſur les vues bornées de la politique.

Catholiques, on emploia la violence & les intrigues pour gagner les suffrages des Docteurs; on corrompit les autres par des présens. Ces fameuses consultations, où, (*a*) selon Burnet, les Réformateurs d'Allemagne *se déclarérent contre lui à l'égard du fait, encore qu'ils eussent prononcé en sa faveur à l'égard du droit, parce qu'ils montroient la franchise, la bonne foi & la conscience des tems apostoliques;* ces consultations, dis-je, furent suivies d'une nouvelle tentative de la part de Henri à la Cour de Rome. Il fit écrire au Pape en termes très forts, par lesquels on faisoit connoître à S. S. *que faute d'une promte satisfaction on chercheroit un reméde ailleurs, mais qu'on n'en viendroit point aux extrémités, tant que l'on verroit quelque chose à espérer de la justice du Pape.* La Réponse de Clément ne satisfit point du tout. Henri commença à défendre alors à ses sujets de tirer de la Cour de Rome des expéditions contraires à son autorité. Il résolut en même tems de faire écrire en faveur de son divorce: mais sur les raisons établies pour & contre, il faut renvoier aux Historiens des deux partis, ou du moins à ce que Burnet a recueilli (*b*) sur cette matiére.

Le Roi communiqua au Parlement ce qui avoit été écrit & décidé en sa faveur. Ensuite il s'adressa à l'assemblée du Clergé, qui jugea que le Mariage du Roi avec Catherine n'étoit pas valable, & que la dispense donnée par Jules II. n'avoit point de force. Depuis cela l'autorité du Saint Siége alla en décadence en Angleterre. Le Clergé de la Province de Cantorbery fit le premier pas contre le Pape, en reconnoissant le Roi *Chef Souverain & protecteur de l'Eglise & des Ecclésiastiques d'Angleterre.* Quelque tems après le Parlement retrancha le droit des Annates, tribut établi à toute rigueur sur les Bénéfices, dont la Cour de Rome ne donnoit les expéditions que par le moien du tribut. En abolissant ces Annates, le Parlement déclara que si faute de paier ce droit, le Pape refusoit les Bulles à ceux qui seroient désignés Evêques ou Archevêques, » les premiers seroient sacrés par un Archevêque, & les autres par deux Evêques au choix du Roi, & que cette consécration auroit autant de force que si le Pape l'avoit ordonnée «. Néanmoins le Parlement réserva pour lors au Pape le vingtiéme de la premiére année du revenu des Bénéfices, & fit cependant une clause » qui annuloit toutes les censures & toutes les excommunications, que la Cour de Rome lanceroit contre le Roi ou contre ses sujets, & défendoit de les mettre en exécution, ordonnant, que sans y avoir égard, on continuât toutes les fonctions Ecclésiastiques & le Service divin «.

Passons ici plusieurs circonstances qui précédérent d'autres démarches plus éclatantes contre le pouvoir du Pape; comme quelques Lettres entre le Pape & Henri, la citation de ce Prince à Rome, le refus d'y envoier un Procureur, l'élévation de Cranmer à l'Archevêché de Cantorbery, &c. Le Pape expédia les Bulles qu'on avoit demandées pour le nouvel Archevêque, en dissimulant le chagrin que lui causoit cette élévation. Cranmer avoit de fortes liaisons avec les Luthériens. Il avoit fourni des armes à son Roi contre l'autorité du Pape, & marquoit des dispositions à la Réforme. Cet Archevêque fut sacré au mois de Mars de 1533. & ses Bulles, dit Burnet, furent les derniéres qui parurent en An-

(*a*) *Hist. de la Réform. d'Anglet.* L. II. p. 229. Edit d'Amst. 1687.

(*b*) Ubi sup. p. 234. & suiv.

gleterre. Au mois de Février 1533. les appels à la Cour de Rome furent abrogés. Cranmer (*a*) cassa le mariage du Roi & de Catherine d'Arragon, confirma au contraire celui de ce Prince avec Anne de Boulen (*b*); & la nouvelle Reine fut couronnée peu de jours après. Telle fut la décision d'une affaire qui coupa le nœud de l'union avec Rome; décision fondée, au moins en aparence, sur des motifs de conscience & de Religion, qui servirent si utilement ceux qui penchoient vers une réforme. Le Pape ne manqua pas de condamner ce qui s'étoit fait, & de casser la Sentence de l'Archevêque. Le Roi lui-même fut menacé de l'excommunication. Cependant on lui (*c*) fixa un terme pour se repentir. Au lieu de cela, Henri appella de cet arrêt de la Cour de Rome à un Concile général assemblé légitimement : mais cette action d'éclat n'ôta pas encore absolument l'espérance d'une réconciliation, à laquelle même l'inconstance des idées du Roi d'Angleterre pouvoit donner lieu (*d*). La France se portoit pour médiatrice entre le Pape & le Roi. Henri lui-même paroissoit vouloir se soumettre au jugement des Cardinaux, pourvû que la faction Impériale fût exclue du Consistoire. D'un autre côté le Pape sembloit disposé à être favorable à Henri. En un mot tout s'acheminoit à la réunion, lors que le parti Impérial rompit toutes ces mesures en pénétrant le projet (*e*). Les Cardinaux de cette faction animérent si bien l'esprit du Pape, qu'il précipita cette sentence fatale qui confirmoit le mariage de Henri & de Catherine, sous peine au Roi d'encourir toutes les censures de l'Eglise. Cela se passa (*f*) deux jours avant l'arrivée d'un courier, qui apportoit la soumission du Roi d'Angleterre, que la médiation de la France avoit procurée.

Fixons ici après Burnet la grande Epoque de l'abolition du pouvoir du Pape en Angleterre. Henri joué à la Cour de Rome ne garda plus de mesures avec elle. Comme depuis quelques années les fondemens de ce pouvoir étoient ébranlés par des disputes réiterées, il n'en trouva que plus de facilité à les détruire. Ce fut en 1534. au mois de Mars, que les Anglois furent dispensés de l'obéissance rendue auparavant au saint Siége, & de cette soumission *plus servile que filiale* que le Pape exige. Un Chef de l'Eglise est nécessaire : mais son autorité ne doit pas être excessive, ni dégénerer en Despotisme. Si cette autorité s'étoit contenue dans ses justes bornes; si dans la pratique elle n'avoit pas souvent combatu la morale de J. C. si le pere avoit ajouté aux bons exemples l'instruction avec un peu d'indulgence, & quelque compassion pour ses enfans, au lieu de leur montrer pour la moindre faute contre son autorité le fer & le feu, les roues & les gibets; Luther & Calvin n'auroient jamais troublé l'Eglise; les Pais-bas lui seroient encore soumis; Henri VIII. n'auroit point commencé de Schisme, & les enfans qui restent encore au

(*a*) Au mois de Mai 1533.

(*b*) Henri VIII. avoit épousé *Anne de Boulen* à Calais. Un Prêtre, nommé *Roland Lée*, fit la cérémonie du mariage. Les Historiens Catholiques disent que la bonne foi de ce Prêtre fut surprise de la part de Henri, qui lui dit, » qu'il avoit en» fin gagné son procès à Rome, & que le Pape en » déclarant son mariage nul avec Catherine, lui » avoit permis d'épouser une autre femme, &c. « Voiez le continuateur de Fleuri Tom. XXVII. p. 298.

(*c*) Jusqu'en Septembre.

(*d*) C'est Burnet qui parle ici.

(*e*) » Il y avoit des deux côtés des dispositions » favorables, au moins pour continuer le procès, » dit le P. d'*Orleans* ubi sup. si le parti d'Autriche » n'eût précipité les choses. «

(*f*) Le Courier qui venoit d'Angleterre avoit été retenu par le débordement des eaux. C'est-là un de ces événemens qui sont au dessus de la prévoiance humaine, & que le parti qu'ils favorisent regardent comme des miracles.

pere

pere commun des Chrétiens, ne s'éléveroient pas de tems en tems contre lui, à l'imitation de ceux qui se sont révoltés. Après donc qu'on eut résolu de ne plus reconnoître le Pape qu'en qualité de simple Evêque, dont le pouvoir devoit être renfermé dans son Diocése, & que le Parlement se fut déclaré hautement contre sa puissance universelle, la plûpart des Sçavans & des Docteurs écrivirent sur cette matiére, & s'efforcérent de faire connoître aux peuples la justice & les avantages de cette nouvelle opinion; jusques-là que l'on affectoit de leur annoncer dans les sermons, que le Pape n'avoit plus de pouvoir dans le Roiaume, & que son autorité étoit une véritable tirannie. En falloit-il davantage pour achever de mettre en mouvement les esprits d'une Nation toujours disposée à prendre parti pour (a) ses biens & sa liberté? Ajoutons que rien n'est plus redoutable, ni plus capable de persuader & de prévenir le peuple, qu'un homme qui tonne en faveur de la liberté du haut d'une chaire, & se montre à lui armé de la parole de Dieu, pour attaquer ou défendre les opinions qu'il a résolu de détruire ou de maintenir. Les suites de la résolution du Parlement contre le Pape & de ses dispositions en faveur du Roi furent, que le Clergé se soumit à lui, & commença à reconnoître que le droit de le convoquer appartenoit au Souverain; que les Loix Ecclésiastiques furent examinées de près; que les Hérétiques commencérent de jouir du bénéfice qu'on accorde aux accusés en Angleterre, c'est-à-dire, d'être entendus & même élargis en donnant caution, &c.

Il se passa dans le même tems un événement qui fit grand tort à la Réligion Catholique, & rendit encore plus odieux le Clergé Romain. C'est d'Elizabeth Barton, que je veux parler. C'étoit une Religieuse de Kent, appellée communément la *Vierge de Kent.* Quand même on ne croiroit pas absolument l'histoire des extases de cette fille, telle que les Historiens Protestans l'ont racontée, il y resteroit en gros assez d'impostures, pour nous convaincre qu'elle étoit également criminelle devant Dieu & devant les hommes. On rapporte que la Religieuse de Kent étant sujette à des Vapeurs, des Moines adroits mirent à profit cette maladie, & la convertirent en inspiration. Ils firent passer les folies de la Religieuse pour des révélations du Ciel, & lui aidérent à contrefaire la prophétesse. La fraude se soutint très bien pendant quelque tems: mais elle fut enfin découverte, & finit aux dépens de la Religieuse & des Moines. Il est facheux pour les Moines, qu'on les ait accusés plus d'une fois & en plus d'un lieu de pareilles fraudes. Je passe ici toutes les oppositions que le Clergé faisoit encore au progrès de la nouvelle Réligion, les controverses qui animoient de plus en plus les esprits, les livres contenant les nouveaux dogmes, & les partisans de ces nouveaux dogmes brulés par les ordres, ou du moins par la connivence du Souverain. On avoit insinué à Henri VIII. que pour mieux justifier sa conduite à l'égard de Rome, il devoit redoubler son zéle pour l'ancienne Religion: d'ailleurs ce Prince n'avoit pas renoncé à la Doctrine de l'Eglise Catholique, en renonçant à l'autorité du Pape. Cependant la Bible aiant été publiée enfin en Langue vulgaire, malgré la résistance des Moines & du Clergé, on vit la nouvelle Réligion s'étendre par tout le Roiaume avec une rapidité étonnante, parce que l'on ne s'étudia plus qu'à mettre en opposition

(a) La nouvelle Loi du Parlement contre le Pape soulageoit le peuple.

la conduite du Vicaire avec la morale & la conduite du maître, la Doctrine de la Bible avec les pratiques des Moines & des Ecclésiastiques du tems. La lecture des livres sacrés étant devenue vulgaire, chacun voulut l'examiner & l'interpréter à sa mode. On y chercha avidement la censure de la Doctrine qu'on vouloit abandonner, & tout ce qui ne se trouvoit pas assez clairement dans la Bible fut taxé d'erreur; d'où s'ensuivit que la tradition fut condamnée avec la plûpart des Décrets & des Conciles. Voilà comment Henri VIII. conduit par des gens qui, avec la *simple parole de Dieu*, ne laissoient pas que d'avoir en partage la politique du monde, & de savoir emploier l'adresse du siécle (*a*) *pour pécher des hommes*, avança toujours vers cette Réformation qu'il ne cherchoit pas dans son divorce avec Catherine.

En l'année 1536. l'Assemblée du Clergé Anglican dressa divers Articles sur la Réligion, qui furent ensuite corrigés par le Roi lui-même en qualité de Chef de son Eglise. Cette piéce ne fut néanmoins qu'une ébauche de la Réformation, à laquelle les nouveaux *Ouvriers Evangéliques* ne travailloient que pied à pied, à mesure qu'ils trouvoient quelque terrain à gagner; non qu'ils n'eussent bien résolu de se séparer entiérement des Catholiques: mais il falloit céder encore à la Religion du Souverain. Si donc en plusieurs occasions, ils ne se conduisirent pas selon la simplicité de J. C. & de ses Apôtres; si divers autres défauts sur lesquels je me (*b*) tairai nous ont prouvé, que la nouvelle mission n'étoit pas une mission divine, on peut dire au moins qu'ils profitérent habilement de la situation d'Henri VIII. qui en renversant la puissance du Pape dans ses Etats ne prévoioit (*c*) nullement, ou ne vouloit pas prévoir, qu'il seroit forcé de démentir la protestation solennelle qu'il avoit faite auparavant, de conserver la Religion Catholique dans son entier. Voici quelques preuves de ce qu'on avance.

Henri VIII. avoit appellé du Pape à un Concile général: qui pouvoit assembler ce Concile? Etoit-ce le Pape? On le récusoit dans plusieurs Etats de la Chrétienté: il étoit partie de Henri VIII. Etoit-ce le corps de l'Eglise, ou un accord général des Princes Chrétiens qui pouvoit procurer ce grand avantage? L'Eglise étoit divisée, les partis étoient liés, les engagemens étoient déja pris. Les Princes se prévaloient de l'état des choses; les intérêts avoient changé; & chez les Puissances déclarées en faveur des nouvelles opinions, *l'abaissement du Papisme* commençoit d'être regardé comme une chose absolument nécessaire: mais moins pour adhérer au nouveau Systême de Réligion, que pour suivre celui de la politique du seiziéme siécle. L'appel au Concile fut donc à peu près éludé de cette maniére. Le Clergé, en se déclarant contre celui de Mantoue qui fut un préliminaire de celui de Trente, montra les inconvéniens des Conciles généraux, & on remua des (*d*) difficultés qui étoient insurmontables dans la conjoncture de ce tems-là. L'intérêt & la politique se mê-

(*a*) Allusion à ce que J. C. dit à S. Pierre & aux autres Apôtres.

(*b*) Nous en parlerons dans la suite.

(*c*) On trouve dans Burnet, Hist. &c. *ubi sup.* L. III. p. 507. & *suiv.* les jugemens qu'on fit de ces articles & de la situation du Roi.

(*d*) On peut voir ces difficultés dans Burnet, Histoire, &c. L. III. p. 510. & 511. On y cite à cette occasion un passage de S. Grégoire de Nazianse contre les Conciles. Remarquez que les Protestans citent volontiers les Péres, lorsqu'ils y trouvent leur compte: il est vrai que les Catholiques en font de même à l'égard des Protestans. L'homme se trouve par tout.

lérent auſſi à la ſuppreſſion des Couvens (*a*); ſuppreſſion que l'on voulut juſtifier, en étalant aux yeux du public toute la mauvaiſe conduite des Moines & des Religieuſes. Le prétexte n'étoit que trop capable d'éblouir, & malheureuſement depuis pluſieurs ſiécles il y avoit peu d'exceptions à faire. Pour gagner la Nobleſſe & lui faire mieux gouter ces changemens, on lui vendit à bas prix les terres des Couvens ſupprimés : pour appaiſer le peuple, ſurtout les pauvres, qui vivoient des diſtributions que leur faiſoient ſouvent les Moines & leurs Abbés, on exigea des Gentilhommes rendus propriétaires des terres nouvellement confiſquées, qu'ils continueroient de faire des libéralités aux pauvres, & de régaler le peuple. La ſuppreſſion ne fut générale qu'en l'année 1539. Ceux qui ſçavent quel eſt le dévouement des Moines à la Cour de Rome, conviendront aſſez que l'on ne pouvoit éviter d'en venir là, après avoir renoncé à reconnoître le Pape.

La ſuppreſſion fut ſuivie d'un nouveau réglement ſur la Religion, *qui fut*, dit Burnet, *le premier acte de Primauté pur & ſimple*, que Henri VIII. *ait jamais fait, aiant auparavant toujours agi de concert avec le Clergé du Roiaume*. Par le réglement il étoit ordonné aux Eccléſiaſtiques aiant charge d'ames, d'annoncer aux peuples tous les Dimanches durant trois mois comptés depuis le jour de la publication, & enſuite deux fois par quartier, que l'autorité du Pape étoit nulle, illégitime, ſans fondement dans la parole de Dieu, &c. On y avertiſſoit du retranchement de pluſieurs fêtes; on y attaquoit les Reliques, les images, les pélerinages, pour ſubſtituer à la place de ces pratiques religieuſes les aumônes & l'obſervation des commandemens de Dieu. On exhortoit les Eccléſiaſtiques à enſeigner au peuple l'Oraiſon Dominicale, le Symbole, le Décalogue, &c. en Langue vulgaire. On leur recommandoit la réſidence dans leur Diocéſe, de vaquer avec ſoin aux fonctions d'un véritable Paſteur, d'adminiſtrer les Sacremens avec révérence, de vivre réguliérement, de s'abſtenir du cabaret, &c. & de faire part de leurs revenus aux pauvres. Ces réglemens excitérent quelques révoltes, que fomentérent les Eccléſiaſtiques & les Moines mécontens de la réforme qu'on leur preſcrivoit. Henri VIII. ſe tira heureuſement de ce mauvais pas; & n'aiant plus rien à ménager avec les Eccléſiaſtiques & les autres partiſans de l'ancienne Religion, qui ne pouvoient que le craindre & le haïr, il n'abandonna pas ſes premiers deſſeins. Loin de ſe déſiſter de ſa Réforme, il ſe crut obligé de la pourſuivre avec plus de vigueur qu'auparavant, pour abattre tout-à-fait par ce moien les défenſeurs de l'autorité du Pape, qui étoient devenus ſes irréconciliables ennemis. Cela acheva la ſuppreſſion des Couvens, & fit découvrir, dit-on, un nombre prodigieux de fourberies dans le culte des Reliques & des Images. On nous parle ſurtout d'un certain Crucifix de Boxley, ſurnommé la *Statue de grace*. Il ſe courboit, ſe hauſſoit, ſe baiſſoit, branloit la tête, remuoit les lévres, rouloit les yeux, fronçoit les ſourcils ſelon les différens mouvemens qui l'agitoient. Les Moines, toujours ingénieux, avoient habilement inventé

(*a*) *Rapin Thoiras* L. XV. dit que » l'eſpérance de profiter de leurs biens ne contribua pas » peu à faire pouſſer par le Roi cette affaire avec » une extrême ardeur; que le choix qu'il fit de » Cromwell fit aſſez comprendre quel étoit le but » du Roi, puis qu'il ſe ſervoit du miniſtére d'un » homme qui n'étoit rien moins qu'ami des Moi» nes «. Pour que cette *Oeuvre* eût été véritablement *Evangélique*, il auroit falu emploier des gens qui n'euſſent cherché que la vérité, & non pas le déſir de ſe venger.

dans leurs cellules tous les ressorts qui faisoient mouvoir le miraculeux Crucifix ; & cette pieuse industrie avoit long-tems édifié les Anglois dévots, & porté de grands profits aux Moines. Malheureusement un Evêque de la nouvelle Réligion découvrit toute la méchanique de ces miracles. Une découverte aussi facheuse pour les Moines de Hales mit au jour une charlatanerie un peu moins subtile. Ces bons Religieux montroient dans une fiole du sang de canard pour du sang de N. S. Le verre de la fiole étoit épais d'un côté & fort transparent de l'autre. Quand on vouloit tirer de l'argent de quelque dévot, on lui montroit le côté épais de la fiole, & on lui disoit que ses péchés rendoient le sang invisible. Le dévot effraié contribuoit aussitôt pour racheter ses péchés, & se procurer ainsi la consolation de voir le prétendu sang de N. S. Quand on réflechit sur toutes les supercheries religieuses, on ne peut s'empêcher de dire comme Ciceron ; *seroit-il possible qu'un* (*a*) *Devin ne se moquât pas de l'autre ?* En effet un homme qui démontre gravement à une troupe de Spectateurs le mérite & la valeur de quelques pratiques dont il sent l'inutilité, ne sçauroit guéres s'empêcher de rire de la charlatanerie d'un autre homme, qu'il voit se donner comme lui beaucoup de peine pour faire valoir à une semblable troupe de Spectateurs certaines pratiques, qui ne valent pas mieux que les siennes. La découverte des prétendues fraudes, & des supercheries monacales, ruina bientôt le culte des Images & des Reliques : on brula le corps du Saint Archevêque de Cantorbery, Thomas Becket, ce zélé défenseur du privilége que les Papes s'attribuoient autrefois de régner sur les Rois & les Empereurs. On raia la fête & l'Office de (*b*) ce Martyr de la liberté Ecclésiastique. On mit sa châsse en piéces, & on abatit (*c*) ses Autels. (*d*) Henri VIII. affecta peut-être d'outrager la mémoire de ce Saint, & de venger sur ses cendres la haine qu'il portoit au Pape.

C'est ainsi que la conduite du Roi d'Angleterre acheva de le rendre détestable à Rome. On l'accusa de faire la guerre à Dieu & aux Saints ; on le compara aux plus méchans Princes de l'Antiquité. Enfin le Pape lança contre lui ses foudres, & prononça la terrible sentence de déposition, déclarant les sujets du Roi déliés du serment de fidélité, &c. mais les foudres du Vatican ne servirent qu'à augmenter la colére de Henri VIII. contre le Pontife qui le foudroioit. Il tira de ses Evêques une nouvelle déclaration, qui traitoit le Pape de tiran & d'usurpateur de la puissance temporelle : il permit la lecture de la Bible à toutes sortes de personnes, & ordonna que les Ecclésiastiques eussent des Bibles dans les Eglises, qu'ils exhortassent leurs Paroissiens à cette lecture & à la pratique des devoirs qu'elle prescrit. On voulut aussi que les Ecclésiastiques représentassent les Pélerinages, les Reliques, les Images, les répétitions du Chapelet & du Rosaire, &c. comme des pratiques inutiles

&

(*a*) *Miror quòd non rideat haruspex, cum haruspicem viderit.* Cic. L. I. de Natu. Deor.

(*b*) *Bossuet* fait un parallele ingénieux de ce Saint avec *Thomas Cranmer.* C'est aux Lecteurs Catholiques & Protestans libres de tout préjugé à en faire l'examen.

(*c*) Le Sieur de *Chevr.* Auteur d'un *Abregé Chronologique de l'Histoire d'Angleterre* imprimé à Amsterdam en 1730. dit assez bien au sujet de S. *Thomas Becket* » que sa disgrace vint après la dé» cadence de cette même autorité apostolique, » dont la défense scellée de son sang lui avoit ac» quis la couronne du martyre, & toute la faveur » du Ciel.

(*d*) Ce qu'il y eut de ridicule dans la conduite de Henri, fut de faire ajourner le Saint devant son tribunal, & de le faire condamner ensuite comme criminel de léze-Majesté.

& superstitieuses. Cromwell revêtu d'une (a) charge qui le mettoit à la tête de la Réforme, commanda que l'on abatit les Images, défendit de les honorer de cierges ou de chandelles : mais il fut permis d'en faire bruler à l'honneur du S. Sacrement & du Crucifix. Les suffrages des Saints furent dès lors attaqués & ébranlés, par l'ordre donné aux Curés de négliger les *Ora pro nobis*, selon l'expression de Burnet (b). Néanmoins Henri VIII. continuoit de persécuter divers Hérétiques, surtout les Sacramentaires qu'il haïssoit.

Six nouveaux Articles sur la Religion, & fort opposés aux progrès de la (c) Réforme, furent proposés en 1539. ou en 1540. & passérent enfin au Parlement, qui leur donna force de Loi après l'approbation de Henri VIII. Ces articles sont connus dans l'Histoire d'Angleterre sous le titre de *Loi pour empêcher la diversité d'opinions, en certains articles de la Religion Chretienne.* Voici en gros la substance de cette loi, *destinée*, y disoit-on, à *rétablir l'union & à prévenir les malheurs de la discorde.* Elle ordonnoit de croire & d'enseigner,

1. Qu'après la consécration du pain & du vin il ne reste dans le Sacrement aucune substance de ce pain & de ce vin, mais seulement le Corps & le Sang de J. C. sous ces envelopes.

2. Que l'Ecriture n'établit pas la nécessité absolue de la Communion sous les deux Espéces, & qu'on pouvoit être sauvé sans la croire, puisque le Corps & le Sang de J. C. existent ensemble dans chaque Espéce.

3. Que la Loi de Dieu ne permet pas qu'on se marie, après avoir reçu l'Ordre de Prêtrise.

4. Que suivant cette même Loi, il falloit garder le vœu de chasteté quand on l'avoit fait.

5. Que l'on devoit observer l'usage des Messes particuliéres, comme fondé sur l'Ecriture, &c.

6. Que la Confession devoit être retenue dans l'Eglise, comme étant utile & nécessaire; mais sans la croire pourtant (d) d'une nécessité absolue.

On décerna la peine de mort, la confiscation des biens, &c. contre ceux qui combattroient ces Articles, principalement le premier, & on prit de grandes précautions pour les faire observer exactement. Cette Loi intimida pour un tems (e) ceux qui vouloient perfectionner la Réforme, & releva le courage des C. R. mais elle n'empêcha pas que les premiers ne fissent toujours quelques progrès, & que les autres ne reçussent quelques mortifications, telles que furent la continuation des suppressions des Abbaies & des Couvens, la vente des terres qui avoient appartenu aux Abbés & aux Communautés Religieuses, la suppression des Chevaliers de S. Jean de Jérusalem en 1540. la permission donnée, ou plutôt réitérée aux particuliers de lire la Bible. On voit par là que

(a) Vicaire général & Vice-gérent. *Burn.* ubi sup. p. 416.

(b) Ubi sup. L. III. p. 585.

(c) C'est-à-dire à une Réforme postérieure, puisque le contenu de ces Articles & ce qui les avoit précédé étoit déja une Réforme. *Rapin* ubi sup. L. XV. rapporte qu'ils furent appellés le *Statut du Sang*; que *Gardiner* Evêque de *Winchester* en fut le véritable Auteur; mais que le véritable motif de *Henri* étoit de rendre ses sujets tellement dépendans de lui, » qu'il ne s'en trouvât » presqu'aucun qui ne fût exposé à de fâcheuses » recherches. Ainsi, ajoute-t-il, les partisans du » Pape & les Réformés étoient également sous » sa main «. De cette maniére ne sembloit-il pas s'attribuer l'infaillibilité dans les décisions, & se rendre le Pape de l'Angleterre?

(d) Voi. *Burnet*, ubi sup. addit. p. 854.

(e) Elle fit perdre à Henri la confiance des Protestans d'Allemagne. Voi. *Burnet*, ubi sup. p. 630.

les Réformateurs perdirent fort peu de terrain : mais ils eurent d'un autre côté le malheur de perdre Cromwell qui avoit toujours marqué un zéle extraordinaire pour leur cause. Sa mort, dit *Burnet*, rallentit beaucoup les succès de la Réformation. Ce Ministre mourut pourtant Catholique, & il le déclara sur l'échafaut, avouant *qu'il avoit été séduit*. Malgré cela Burnet veut qu'il ne soit pas mort dans la communion des C. R. & prétend qu'au tems de la Réformation le mot de *Catholique* marquoit *une opposition aux innovations de la Cour de Rome*. Comment accorder cela avec l'aveu dont on vient de parler ? Quoiqu'il en soit, par la mort de ce Ministre de Henri VIII. Cranmer se trouva l'unique appui de la Réforme contre Gardiner, qui soutenoit les Catholiques, & avoit assez d'adresse pour profiter de l'inégalité de son Souverain, favorable par intervalles aux Catholiques & aux Protestans. La fermeté que le Roi avoit témoignée auparavant étoit dûe à la force d'esprit de Cromwell.

Je trouve la lecture de la Bible établie dans toutes les Eglises d'une façon remarquable en (*a*) l'année 1542. & peu de tems après je trouve de nouveaux efforts, selon Burnet, de la part des Catholiques (*b*) Romains pour décréditer cette lecture, sous prétexte d'infidélité dans la Version. Je dois remarquer aussi, que par un Mandement que donna l'Evêque *Bonner* à la fin de 1542. ou au commencement de l'an 1543. la lecture de la Bible étoit fort recommandée aux gens d'Eglise, avec divers points importans de discipline concernant l'instruction des peuples, l'éducation des enfans, la bonne conduite des Prêtres, l'observation des bienséances dans plusieurs pratiques établies depuis long-tems, ou introduites alors dans la Religion.

Ces bienséances regardoient principalement les Sermons, & l'usage de représenter des farces & des Comédies dans les Eglises. Il s'étoit glissé d'étranges abus dans la maniére de prêcher ; & on ne pourroit guéres décider lequel l'emportoit dans les Sermons de ce siécle & des précédens, de l'ignorance, du mauvais gout, ou de la Superstition. En général ils ne valoient guéres mieux que les ridicules (*c*) Comédies de la Conception, de la Naissance & de la Passion de J. C. & les Farces composées sur divers événemens de sa vie, plutôt sans doute pour divertir grossiérement (*d*) nos Ancêtres, que pour les familiariser avec les vérités salutaires de l'Evangile. Les farces que *Bonner* condamne dans son Mandement n'étoient pas tout-à-fait de cet ordre. Burnet dit » que » le dessein avoit été au commencement de la Réformation de jouer les

(*a*) Voi. *Burnet*, ubi sup. p. 705. & 735.

(*b*) On ne doit pas prendre en mauvaise part cette distinction. Je ne l'emploie, qu'a cause que les Anglois opposés à l'ancienne Religion se donnoient aussi le nom de Catholiques.

(*c*) Les Auteurs de l'*Histoire du Théatre François* ne veulent pas qu'on donne le nom de Comédie à ces Poëmes faits en forme de Dialogues sur les Mystéres de la Religion, & récités en public sur un Théatre par une Société de dévots a la mode de leur siécle, lesquels prirent le nom de *Confréres de la Passion*. Voi. Préface de l'*Hist. du Théatre François*. p. XI. & XVI. de la *Préface*, Ed. d'Amsterd. 1735. Mais puis qu'ils reconnoissent ces Poëmes pour des *Poemes Dramatiques*, récités de la maniére que je viens de dire, que le Lecteur juge de la différence qui se trouve entre ces Poëmes & d'autres Comédies. Pour moi je n'y en trouve point d'autre que le défaut d'unité, & la division par journées, qui, au lieu d'une seule Comédie, en fait plusieurs sous différens titres.

(*d*) Et pour les *faire pleurer avec effusion de cœur*, s'il en faut croire les Auteurs cités ubi sup. p. XX. *Les Episodes burlesques*, ajoutent-ils, qui *accompagnoient des mystéres si respectables, loin de distraire la dévotion ne faisoient que l'augmenter : les discours comiques des Diables faisoient rire les Spectateurs ; mais les châtimens réservés aux scélérats les effraioient.*

» déréglemens des Moines & des Ecclésiastiques qui tenoient pour la » vieille Religion. Ces Piéces étoient en prose, & ressembloient à des » Ballades. La représentation n'en valoit pas mieux que la matiére. Aprés » avoir produit sur le théatre les vices des Moines & les désordres des » Couvens, on y fit monter le service superstitieux de l'ancienne Re- » ligion; & ce spectacle plut au peuple, qui se souvenant de la cruau- » té & de la mauvaise vie de quelques Ecclésiastiques, se divertit à leurs » dépens, & vit avec joie la Superstition exposée à la raillerie publique. » Le Clergé (a) dit, que cela ouvroit la porte à toutes sortes d'impiétés » & à l'Athéisme. Les plus sages d'entre les Réformateurs condamnoient » ce procédé, ne le trouvant point conforme au génie de la vraie Reli- » gion. Pour les politiques, ils appuioient ces représentations de tout » leur pouvoir; » & on croit assez que joints aux femmes, aux enfans, à la populace & aux dévots indiscrets, ils devoient former un gros parti.

A l'égard des Sermons, Burnet remarque judicieusement les défauts de ceux qui étoient alors en usage dans son païs, défauts qui ne régnoient pas moins ailleurs. » Avant la Réformation, dit cet Auteur, » il y avoit eu peu de Sermons, sinon durant le Carême. Les prédications » des jours de Fêtes étoient plutôt des panégyriques que toute autre » chose : mais dans le Carême, les Moines mendians, qui se faisoient » principalement valoir dans ce tems de jeûne & d'austérité, mettoient » en usage toute leur éloquence pour émouvoir le peuple. Leurs dis- » cours étoient passionnés, mais pleins d'affectation. Ils songeoient pres- » qu'uniquement à faire admirer quelqu'ordonnance de l'Eglise, & à » attirer au Couvent les aumônes & les offrandes du peuple. On louoit » les Pélerinages & les Indulgences; on paroit les Châsses & les Reli- » ques des Saints. Mais on n'avoit guéres soin de représenter au peu- » ple l'excellence de la sainteté. On mêloit un si grand nombre de fa- » bles avec les vérités de la Religion, qu'on en paroissoit ridicule. » Ceux qui avoient entrepris la Réforme de la Religion en Angleterre travail- lérent à corriger ces défauts : ils s'appliquérent à donner au peuple la connoissance des principes & des fondemens du Christianisme. Ils en- voioient leurs prédicateurs partout le Roiaume, sans les fixer à une Eglise particuliére. » Ils alloient, dit Burnet, de côté & d'autre instrui- » re le peuple, étant revêtus pour cela d'une permission du Roi : mais » le Roiaume étant encore divisé sur les Articles de la cre[illegible]nce, le Roi » fit deux choses. 1. Il défendit aux Ecclésiastiques de prêcher sans sa » permission, ou celle de l'Ordinaire. 2. Il fit imprimer un Livre d'Ho- » mélies, contenant & expliquant les Evangiles & Epitres de chaque » Dimanche & de chaque Fête. Ce Livre étoit une paraphrase de ces » parties de l'Ecriture, desquelles on tiroit les instructions nécessaires à » la conduite de la vie. On y joignit diverses exhortations, & de lége- » res explications des difficultés les plus communes; à quoi l'on joignit » aussi des Sermons pour diverses occasions, comme les Mariages, les » Batêmes, les Enterremens, &c. & ces Sermons étoient lûs par des » Ecclésiastiques qui n'avoient pas droit de prêcher; & comme les pré- » dicateurs furent bientôt accusés de passion & d'emportement, le Roi » accablé des plaintes de l'un & de l'autre parti, ordonna d'écrire & de

(a) Catholique. Dans une telle circonstance le Clergé Protestant n'auroit pas parlé de la sorte.

» lire les Sermons. C'est-là l'origine de cette coutume *établie chez les* » *Anglois* de lire les Prédications «. L'Auteur loue beaucoup cet usage, & on doit convenir qu'à plusieurs égards il est fort louable. Les discours destinés à être lûs dans les Eglises, & que les Anglois appellent *lectures*, sont généralement plus solides & plus travaillés que les Sermons ordinaires, du côté du jugement & de la raison. Nous en avons des preuves dans ceux de Tillotson, & de Clarck, &c. mais ces discours ont quelquefois trop de force pour les auditeurs du commun, & même pour beaucoup de gens élevés par leur éducation au dessus du peuple, mais qui n'ont pas assez de capacité naturelle pour suivre de longs raisonnemens, ni assez d'exercice & d'habitude pour en pénétrer la justesse. Au contraire l'éloquence est pour tout le monde; elle est capable d'émouvoir le sçavant & l'ignorant. La délicatesse de son art s'allie très-bien avec la simplicité du Christianisme. Ses figures bien emploiées remuent les consciences, & rappellent aux devoirs de la Religion. Les Prophétes & les Apôtres les ont eux-mêmes emploiées fort à propos. En un mot le but de la véritable éloquence est d'instruire, de persuader & de réformer. Si la plupart des Prédicateurs la détournent vers d'autres objets, par exemple, à des disputes aigres & injurieuses, à des invectives contre les ennemis de leur parti, à de faux raisonnemens où l'on conclut du particulier au général pour rendre telle ou telle Communion des Chrétiens plus odieuse, ce sont des Sophistes & non pas des imitateurs des Prophétes & des Apôtres, qui n'ont jamais emploié l'éloquence que pour mieux persuader la vérité au peuple.

La guerre des Ecossois & des Anglois en 1542. & la victoire que remportérent ceux-ci donnérent lieu à des commencemens (*a*) de Réformation en Ecosse. Les prisonniers Ecossois prirent connoissance en Angleterre des changemens que le Roi y faisoit dans la Religion & dans le Clergé. Ils les goutérent, dit-on, & ils emportérent avec eux dans leur païs les semences de la nouvelle Reforme. Dans le même tems le Parlement d'Angleterre fit une Loi pour avancer la véritable Religion (*b*) & pour abolir celle qui lui étoit opposée. Il en approuva une autre, qui confirmoit les six Articles dont j'ai parlé ci-devant. Cette Loi étoit une espéce de Formulaire de foi, que l'on regardoit alors comme conforme à la doctrine des Apôtres. Mais on verra par la suite que cette foi ne fut pas toujours à la mode. La Loi disoit, que les differens de Religion autorisoient les séditieux à abuser de l'Ecriture, à la corrompre dans les Sermons & dans les Livres, à la prophaner dans les Comédies & les Chansons. La cause de ce désordre venoit de ce qu'il y avoit alors des Prédicateurs de tout âge, de toute condition, & peu s'en faut que je ne dise de tout sexe. Ces gens qui n'avoient pour toutes lumiéres qu'un zéle indiscret, interprétoient l'Ecriture à leur fantaisie: cependant avec leurs prétendues lumiéres ils croioient prêcher comme des Apôtres. S'agissoit-il d'attaquer *Babylône & l'Antechrist*, les raisons couloient de source. Nos François Réformés leurs contemporains avoient de même cette facilité admirable. Les livres étoient d'un caractére semblable aux Sermons, c'est-à-dire, les livres que publioient des gens sans lettres, & qui vouloient pourtant s'ériger en juges dans la Religion. Mais du reste,

(*a*) Voiez ci-après.

(*b*) C'est-à-dire *la véritable Religion du parti d'alors.*

reste, & sçavans & ignorans portoient en ce tems-là l'aigreur jusques dans les titres de leurs livres; & nous en avons vû d'intitulés *la Chasse de la Bête Romaine*, *le Renversement de l'Idolâtrie Papistique*, &c. A l'égard des Chansons, on en trouve assez de fragmens dans divers vieux Livres. Les Protestans de France sont tombés dans le même excès; & souvent ils y ont mêlé de violentes invectives, ou des traits piquans & Satyriques contre l'Eglise Romaine & le Pape. La *Vache à Colas* qui parut au tems de Henri IV. est de la façon d'un des principaux d'entr'eux, & même on la donne à *Théodore de Bèze*. Pour avoir quelqu'idée de ces Chansons, on n'a qu'à ouvrir seulement certains Recueils de Chansons spirituelles. Au reste qu'on ne croie pas que les Protestans soient les seuls tombés dans ces excès. Les Catholiques Romains leur ont bien rendu le change.

Revenons à la Loi publiée par le Parlement d'Angleterre. Elle ajoutoit, que pour prévenir les inconvéniens dont on vient de parler, il falloit un Formulaire de foi *qui fût conforme à la Doctrine des Apôtres*. Pour cet effet on interdisoit une version de la Bible faite par un nommé Tindal, comme fausse, pernicieuse & erronée. On défendit de même tous les livres contraires aux six Articles de 1540. sous peine d'amende & de prison pour ceux qui les garderoient. Cependant on y conservoit l'usage des Bibles traduites par d'autres que ce Tindal, en retranchant, ajoute Burnet, les Notes & les Préfaces. Les Ordonnances du Roi étoient confirmées, avec les Catéchismes & autres Livres d'instruction imprimés en Angleterre avant l'année 1540. Le Parlement y défendit aussi d'imprimer aucun Livre de Religion sans privilége, de faire des explications de la Bible dans des Comédies, d'expliquer publiquement les Ecritures sans la permission du Roi ou de l'Ordinaire. Il permettoit aux Seigneurs, aux autres Gentilhommes, à leurs femmes, & même aux marchands tenant maison & ménage de lire la Bible. Aux autres l'usage en étoit interdit : mais pour celui des Pseaumes, du *Pater*, du *Credo* & de l'*Ave* en Anglois, il étoit également permis à tous. On condamnoit la première fois à une rétractation les Ecclésiastiques qui enseigneroient des choses contraires à cette Ordonnance; la seconde fois à l'abjuration & à porter un fagot sur les épaules, pour marquer qu'ils avoient mérité le feu; & même on les condamnoit à être brulés, s'ils refusoient d'abjurer & de subir la peine de l'amende honorable : mais à la troisiéme fois on étoit brulé sans miséricorde. A l'égard des séculiers, la peine de leur seconde récidive étoit la confiscation des biens & la prison perpétuelle.

Quoique cette Loi, dit Burnet, dût calmer la crainte de ceux qui pouvoient être poursuivis pour les nouvelles opinions, leurs allarmes ne furent pas entiérement dissipées, à cause que le Roi pouvoit la révoquer à toute heure. Ils étoient à sa discrétion : disons mieux; ils dépendoient de son inconstance. Aussi furent-ils persécutés en 1543. parce que Henri réconcilié avec l'Empereur par une ligue offensive & défensive contre la France, recommençoit d'écouter les partisans de l'ancienne Religion. Ceux-ci firent bruler quelques Protestans à Windsor; & s'il en faut croire *Burnet*, Cranmer lui-même, qui étoit le chef des (a) *Professeurs dans*

(a) Voiez *Burnet*, ubi sup. p. 759.

la nouvelle Science (c'est ainsi qu'on appelloit par dérision les principaux Protestans) manqua d'être perdu (*a*) par quelques intrigues de ses ennemis. Cependant Henri ne laissa pas de favoriser les Protestans en une chose, c'est qu'il engagea le Parlement à ordonner « que les priéres usitées dans les Processions & les Litanies fussent traduites en Langue » vulgaire. Ce réglement fut envoié à Cranmer, avec ordre de le faire » recevoir dans sa Province ». On vit même peu de tems aprés divers fauteurs de la Réforme revêtus des premiéres Dignités de la nouvelle Eglise d'Angleterre, tandis qu'en d'autres occasions les anciens Catholiques continuoient pourtant de se maintenir contre ces Réformateurs. Une (*b*) harangue du Roi à son Parlement représente naturellement les défauts des deux partis dans les matiéres de Religion, & combien le désordre & le libertinage régnoient sous le prétexte d'une *Réformation Evangélique*. A la vérité les grandes Révolutions ne sont jamais exemtes de ces désordres, & il n'y a que celles qui partent véritablement de la main de Dieu, qui retiennent les hommes dans leurs devoirs.

On dit qu'à la paix faite entre la France & l'Angleterre, il fut convenu que dans l'un & dans l'autre Roiaume la Messe (*c*) seroit changée en Communion. Quoiqu'il en soit, Henri continua dans (*d*) *ses saillies* contre les Réformateurs & leurs adhérans. Plusieurs d'entr'eux furent brulés. On renouvella le dessein de perdre l'Archevêque de Cantorbery, & avec lui on essaia de perdre la Reine *Catherine Parr* protectrice des Protestans. Ces desseins manquérent, & attirérent, dit Burnet, l'aversion du Roi sur les partisans de l'ancienne Religion : mais peut-être seroit-il revenu de cette aversion, s'il avoit vécu plus long-tems. Les Protestans, & *Burnet* (*e*) en particulier, ont tâché de justifier, ou au moins d'excuser la conduite de ce Prince ; les Catholiques au contraire n'ont rien négligé de ce qui pouvoit la rendre odieuse. Premiérement à l'égard de sa mort. Quelques-uns ont dit qu'à sa mort il donna des marques de désespoir, tandis que d'autres prétendent qu'il est mort bon Catholique. *Burnet* veut aussi, mais dans un autre sens que les Auteurs Catholiques, qu'il soit mort dans la communion de ceux-ci ; car, dit-il, ce Prince crut toujours les opinions les plus extravagantes (selon celui qui parle) de l'Eglise Romaine, telles que sont la Transsubstantiation, &c. Secondement toute la conduite qu'il tint est, de l'aveu des Auteurs des deux partis, mêlée de beaucoup de désordres ; avec cette différence néanmoins, que les Protestans voudroient bien l'en justifier, ainsi que je viens de le dire. Un de ces désordres fut la cruauté. Il fit impitoiablement mourir ses principaux Ministres, entr'autres *Morus*, dont la mort n'est guéres admirée des Protestans, parce qu'il n'est pas de leurs Martyrs : mais les Catholiques ménagent fort peu Henri sur l'article de la cruauté. Ils ne l'épargnent pas non plus sur cette Suprématie Ecclésiastique dont Henri étoit jaloux à l'excès, & à laquelle plusieurs Réformateurs adhérérent avec trop de complaisance, pour mieux parvenir à leur but. Les uns & les autres ont-ils été exemts de ce qu'on appelle

(*a*) *Burnet*, ubi sup. p. 763. à 766.

(*b*) En 1545.

(*c*) *Rapin Thoiras* ubi sup. l. XV. allégue des raisons pour prouver que ce projet n'est pas vraisemblable.

(*d*) C'est l'expression du Traducteur de *Burnet*, ubi sup. p. 792.

(*e*) Voiez *Burnet* en divers endroits de son *Histoire*, & surtout p. 814. & suiv.

esprit de parti ? S'il est comme impossible à des Ecrivans de se dépouiller de cet esprit, c'est certainement dans les affaires de Religion, où la coutume, l'éducation & les intérêts temporels dominent presque toujours. Quoiqu'il en soit, le caractére violent & fougueux de Henri VIII. ses variations fréquentes, & quelques autres circonstances de sa vie, dont la principale est la Primacie Ecclésiastique, ont donné des Martyrs à l'une & à l'autre Religion. On a débité qu'après la mort de ce Prince, son corps s'ouvrit, & que les chiens léchérent ce qui en sortit. L'accident étoit trop remarquable, pour échaper aux réflexions des Catholiques zélés. Ils le regardérent comme un accomplissement de la prédiction du Moine Payton, qui avoit menacé Henri (*a*) *que les chiens lecheroient son sang, comme ils avoient autrefois leché celui d'Achab.* Qu'on mette un (*b*) Protestant à la place, il auroit fait le même usage de la prétendue prédiction contre un Catholique persécuteur.

Sous Edouard VI. on vit le Comte de Hartford oncle du Roi, de la Maison de *Seymour* ou *Saint Maur*, élevé à la dignité de *Protecteur* du Roiaume pendant la minorité du Roi. Il fut le Chef du parti qui vouloit une Réformation complete, & le Chancelier celui du parti de l'ancienne Religion (*c*). On commença par ordonner aux Evêques de prendre de nouvelles commissions du Roi. Ce réglement fut donné, dit-on, à cause que la plûpart des Evêques étoient si fort attachés aux anciennes opinions, qu'il falloit nécessairement les domter par la puissance arbitraire, qui en cela les traitoit comme ses subdélegués, ne leur laissant leurs Dignités qu'autant qu'elle le trouveroit bon. Dans la suite on rétablit l'ancien usage de donner les Evêchés à vie. Le zele se ranima contre les Images ; & les deux partis plaidérent vivement pour & contre dans leurs écrits : mais il étoit dit que le parti Réformé auroit le dessus. La tolérance de Luther (*d*) pour ces monumens de Religion, qui arrêtent pieusement les fidéles du commun, & suppléent au défaut de *Spiritualité* qui ne se fait que trop sentir dans le peuple ; cette tolérance, dis-je, ne fut point suivie en Angleterre. Les obséques de Henri VIII. donnérent lieu à l'examen des Messes des Morts & des obits, qui ont eu pour premiére origine, selon Burnet, (*e*) l'ancienne commémoration des Morts qui se faisoit à la Communion, & *n'étoit*, ajoûte-t-il, *qu'une simple ceremonie, dans laquelle on célébroit la mémoire de ceux qui etoient morts en la foi.* Selon lui, l'opinion des Millénaires, qui établissoient le régne temporel de J. C. sur la terre pendant mille ans, & celle de la resurrection des Saints qui devoient participer à ce régne temporel, donnérent naissance aux priéres que l'on commença de faire pour leur repos & pour leur prompte résurrection. L'opinion des Millénaires aiant perdu son crédit, les priéres restérent pourtant, & on trouva qu'elles étoient absolument nécessaires au bonheur des fidéles décedés, à cause

(*a*) En 1534. *Payton* prêchant devant le Roi prit ces paroles pour texte. Voi. *Burnet* L. II. ubi sup. p. 332.

(*b*) J'en donne pour preuves les Histoires qu'on a publiées de quelques persécuteurs, & les châtimens de Dieu sur eux, recueillis avec tant de soin dans les Ouvrages de Jurieu & de plusieurs autres Protestans.

(*c*) Le Chancelier fut privé de sa charge peu de tems après ; & le parti du Pape perdit beaucoup par cette disgrace. Voiez *Burnet*, ubi sup. L. IV. p. 19.

(*d*) La Reine Elizabeth parut aussi disposée à favoriser les Images ; & ce n'étoit peut-être qu'une suite de son humeur portée à l'éclat & à la magnificence. L'Anglois de *Burnet* explique trop bien ce caractére, pour ne pas le citer ici. » Elisabeth, » dit-il, love state and some magnificence in the » Church, as well as in every thing else. She » thought that in her brother reing they had stript » it to much of external ornaments, &c. »

(*e*) L. IV. ubi sup. p. 32.

que l'on découvrit que malgré la fidelité rendue à Dieu, autant que l'humanité le peut permettre, ils étoient punis après leur mort de plusieurs péchés dont ils ne s'étoient pas bien purifiés par la pénitence durant leur vie. Voila à peu près la substance de ce que dit *Burnet*. Que la superstition se soit glissée dans ces fondations de Messes, que l'avidité des Moines & des Ecclésiastiques y aient introduit beaucoup d'abus qui induisent à erreur les ames foibles, & que pour l'ordinaire on [illegible] de ces fondations un commerce, auquel les Protestans ont a[illegible]ge (*a*) de Cicéron, voilà ce que les plus zélés des Catholiques [illegible] n'ont pû s'empêcher de reconnoître.

Il ne s'agit pas de donner des détails, ni de transcrire servilement tout ce que les deux partis ont ecrit sur ces révolutions dans la Religion : ainsi je passe rapidement sur les attaques que l'on faisoit tous les jours, & coup sur coup, aux commandemens de l'Eglise, & à des points de Doctrine moins importans. Tantôt on crioit contre l'extérieur du service religieux; & cela dégoutoit tellement les Novateurs, qu'ils ne pouvoient plus supporter la parole de Dieu revêtue de la pompe mondaine : d'autres fois on s'élevoit contre l'intercession des Saints. On ne les rejettoit pas absolument; cependant on commençoit à régler leur puissance à la Calviniste. Le Carême fut décrié par le nommé *Glass[illegible]r* dans la chaire de Saint Paul. Trois Prélats *Gardiner*, *Bonner*, *Tonstal*, & la Princesse Marie à leur tête, faisoient les derniers efforts pour soutenir une Religion chancelante, que Cranmer ne doutoit pas qu'il ne renversât bientôt, avec le secours du Protecteur & l'autorité d'un jeune Roi nourri dans les principes de la Réforme : mais à cette Réforme s'opposoit, selon *Burnet*, la grande ignorance du Clergé, & une basse avarice qui lui faisoit favoriser les abus, à cause du profit qu'il en tiroit. C'est ainsi que, sans prétendre faire aucune application odieuse, dans certains pais, la bigoterie & la superstition fondées premiérement sur l'ignorance des peuples, font à leur tour les plus solides fondemens du *Despotisme* Ecclésiastique. Si cette réflexion est juste, il n'est nullement surprenant que le Clergé d'Angleterre, c'est-à-dire celui qui s'opposoit à la Réforme, & faisoit encore alors la plus considérable partie des Ecclésiastiques du Roiaume, se soit si fort élevé contre le retranchement des abus.

Vraisemblablement s'ils avoient eu la complaisance de céder d'abord en certaines choses, qui n'étoient point d'une nécessité absolue dans la Religion; s'ils eussent souffert de bonne grace la diminution d'une autorité sans laquelle l'Eglise de J.C. peut se soutenir, & qui n'est nullement essentielle au Christianisme; ils auroient empêché les Schismes, & la Religion déchirée par les factions qui doivent leur accroissement à l'avarice & à l'ambition de quelques hommes, en seroit plus respectée & mieux servie.

Pour s'opposer donc à ce que l'on craignoit de la part de ce *Clergé ignorant & Superstitieux*, les Directeurs de la Réforme, c'est-à-dire le Conseil d'Edouard VI. ordonnérent une visite Ecclésiastique dans tout le Roiaume, pendant laquelle la jurisdiction des Prélats fut suspendue; & parce que les disputes du tems rendoient le peuple incertain dans sa croiance, à cause que la chaire ne servoit aux Ecclésiastiques qu'à se réfuter les uns les autres, » on défendit aux Evêques de prêcher hors de leurs siéges, & aux » autres

(*a*) *Tota res est inventa fallaciis, aut ad quæstum, aut ad superstitionem, aut ad errorem.* Cic. L. de *Divinat.*

» autres Ecclésiastiques de prêcher ailleurs que dans leurs Eglises. C'étoit » là, continue *Burnet*, un bon moien pour distinguer les Prédicateurs qui » appuieroient la Réformation, d'avec ceux qui y seroient opposés, &c ». On fit aussi un nouveau livre (*a*) d'Homélies sur diverses matiéres, principalement sur le salut, » pour apprendre au peuple, dit *Burnet*, de quelle » maniére nous sommes sauvés selon la Doctrine de l'Evangile », & lui ôter une confiance excessive qu'il avoit aux Prêtres, & aux pratiques qu'ils lui prescrivoient pour gagner le ciel. C'est encore ici un de ces excès où les Ecclésiastiques se sont quelquefois oubliés, pour avoir trop écouté leur intérêt temporel : en quoi ils ont été regardés par les Sectateurs des nouvelles opinions (*b*) comme des Charlatans, qui se vantent d'avoir le secret de guérir les maux les plus incurables, moiennant que l'on paie cher leurs recettes. La plus grande partie des réglemens & des changemens faits à la Religion sous Henri VIII. conformément aux idées des Réformateurs, furent renouvellés en même tems. Images, Crucifix dans les Eglises, jet d'eau bénite dans les maisons & sur les lits pour se préserver du Démon, cierges allumés pour le chasser, son des cloches pour l'éloigner & le renvoier dans sa véritable demeure, vœux & pélerinages, en un mot toutes les pratiques que Henri VIII. avoit ébranlées, furent abbatues sous Edouard VI. Les Superstitieux entre ceux qui suivoient les nouvelles opinions remarquérent, que le même jour qu'on détruisit les Images dans Londres, les Anglois gagnérent la bataille de *Pinkey* sur les Ecossois. Cette bataille se donna le 10 Septembre 1547. Les Ecossois étoient encore pour la plûpart zélés Catholiques ; les Anglois au contraire s'éloignoient de plus en plus de l'Eglise : preuve manifeste, selon ces derniers, (*c*) que Dieu combattoit pour eux. Néanmoins on conserva quelques autres pratiques que l'on ne voulut, ou qu'on n'osa pas absolument abolir, ou que la Réforme ne crut pas devoir trouver mauvaises. Telles furent les *priéres modifiées* pour les ames des défunts, » où l'on demandoit à Dieu la » grace, que ces ames & ceux qui prieroient pour elles pussent au jour du » jugement entrer ensemble dans le repos éternel en corps & en ame. « Avant la Réforme d'Edouard (*d*) ou plutôt de son Conseil, on prioit *pour les Ames des trepassés qui attendent la misericorde de Dieu*, & les fidéles de ce tems-là lui demandoient d'*accorder aux Ames la grace de sa présence en considération de ces priéres*.

Par les réglemens du même Conseil, dont la plus grande partie étoit dévouée aux desseins de ceux qui vouloient réformer, les Evêques eurent ordre de prêcher au moins quatre fois par an dans leur Diocése ; en quoi ils étoient encore bien éloignés des Evêques des premiers siécles. Ces réglemens leur recommandoient aussi de ne recevoir pour Pasteurs que des personnes vertueuses & capables de bien prêcher ; de ne conférer les Ordres qu'à des gens de probité dont les lumiéres pussent éclairer l'Eglise qu'ils devoient conduire. Mais dans la suite la Réforme s'est bien relâchée

(*a*) *Gardiner* & *Bonner* s'opposérent de toute leur force aux Homélies & aux Mandemens des Visiteurs. Voi. *Burnet* Liv. IV. p. 82. & suiv.

(*b*) Voici ce que dit *Burnet* en Anglois. » The » greatest part of ignorants commons seemed to » consider their Priests as a sort of people who had » such secret trick of saving their souls as moun- » tebanks preend in the curing of diseases, and » that there was nothing to be done, but to leave » themselves in their hands, &c. «

(*c*) *Burnet* dit très-bien à ce sujet : » It is com- » mon to all men to magnify great events, when » they make for them, but if they are against » them, they turn it off by this, that god's ways » are not to be found out. «

(*d*) Voi. *Burnet*, ubi sup. L. IV. p. 69.

ſur cet article, de même que ſur pluſieurs autres. Elle a eu des Paſteurs vicieux, livrés aux paſſions, ignorans, de mauvais exemple, comme ceux dont elle a prétendu reprocher, & dont elle reproche encore tous les jours la conduite aux Catholiques. Le ſeul moien d'apporter quelque remède à ce mal dans toutes les Communions Chrétiennes, au défaut d'une vraie connoiſſance de la *vocation intérieure*, connoiſſance qui n'appartenoit qu'à J. C. & à ſes Apôtres (*a*), c'eſt de choiſir ceux qui paroiſſent les meilleurs ſujets, & qui ſemblent appellés à ſervir l'Egliſe; d'examiner avec jugement les certificats & les recommandations dont ils ſont munis, & qu'on accorde trop facilement aux inſtances des parens & des amis des *Candidats* (*b*). C'eſt de commettre l'examen de ces *Candidats* à des perſonnes capables d'examiner; c'eſt de ne pas faire de la Charge Paſtorale une *baterie* contre les opinions, même les plus tolérables, des parties contraires; c'eſt enfin de ne pas donner cette charge comme un *gagne-pain* à des perſonnes mal élevées, de la plus vile extraction, & qui ne ſavent qu'aſſembler ſans choix un tas de paroles mêlées de quelques figures de Rhétorique, au moien deſquelles ils *babillent* deux heures devant deux mille auditeurs, qui reçoivent leurs diſcours comme la parole de Dieu toute ſimple. Mais continuons de rapporter les uſages corrigés ou établis par la Réforme.

Le Conſeil d'Edouard ordonna la priére générale avant le Sermon. *Burnet* montre qu'elle étoit en uſage *du tems du Régne des Papes, & ſous le Roi Henri* VII. » Le *Prédicateur*, ajoute-t-il, aiant lû ſon texte & en » aiant fait la diviſion, exhortoit ſes auditeurs à ſe jetter à genoux, & » leur marquoit ce qu'ils devoient demander à Dieu ou aux Saints; & c'étoit » alors que chacun diſoit ſon Chapelet, le Paſteur de même que le Laïque. » Henri VIII. effaça de la priére les noms du Pape & des Cardinaux, & y » fit mettre le ſien avec la qualité de ſouverain Chef, afin que le peuple » s'y accoutumât, & reſpectât davantage un titre que les conducteurs ſpi- » rituels avoient toujours à la bouche ». Cranmer, après avoir fait révoquer les ſix Articles dont on a (*c*) parlé, & contribué auſſi à faire annuler les Ordonnances contre les Lollars, c'eſt-à-dire, contre les précurſeurs d'une réformation qui adoptoit une grande partie de leurs opinions, contribua auſſi alors à faire tomber les Meſſes privées, qui, comme bien d'autres choſes, n'avoient que trop dégéneré en pratiques ſuperſtitieuſes, par l'avarice, & ſouvent auſſi par la pauvreté des Prêtres des derniers ſiécles. Burnet, comme Proteſtant, donne la génealogie de ces (*d*) Meſſes à la Proteſtante. Le rétabliſſement de la Communion ſous les deux eſpéces par une Ordonnance du Parlement donnée à la fin de l'année 1547. qui voulut auſſi que le Prêtre & le peuple communiaſſent également, & que la Communion fût accordée à ceux qui la demandoient avec la dévotion convenable; cette Ordonnance, dis-je, cauſa la chute des Meſſes privées. Le Parlement voulut auſſi que la veille de la célébration du myſtére, chaque Curé fit une exhortation à ſes paroiſſiens, & leur expliquât les avantages du Sacrement reçu avec de pieuſes diſpoſitions, & le danger auquel s'expoſent ceux qui le prophanent par l'impénitence. C'eſt-là cette exhorta-

(*a*) Voi. ce que dit *Burnet*, ubi ſup. L. IV. p. 68. & 69.

(*b*) Je me ſers ici de ce terme, à cauſe qu'on le donne ordinairement chez les Proteſtans a ceux qui ſe préſentent pour être *Propoſans* ou *Miniſtres*.

(*c*) Ubi ſup.

(*d*) Ubi ſup. L. IV. p. 98.

tion, que les Réformés Calvinistes vont entendre le Samedi veille du Dimanche de leur Communion, & qu'ils appellent *Sermon de préparation*.

Dans ce même tems, le Marquis de Northampton se prévalut de l'exemple tout récent de Henri VIII. en se mariant publiquement avec une seconde femme du vivant d'une autre, dont il s'étoit séparé de lui-même pour adultére. L'affaire avoit été examinée auparavant sous Henri VIII. mais elle n'avoit pas été décidée. On la remit à l'examen sous le régne d'Edouard; cependant le Marquis impatient se remaria sans attendre la décision. Cette démarche étant faite, il chercha de quoi se justifier, dans la crainte de pécher contre les loix de la chasteté. Il allégua donc pour premier motif le feu de l'incontinence, ce feu qui brule également le Catholique & le Protestant; car les foiblesses de l'humanité se trouvent dans toutes les Religions. Parlons plus sérieusement: cette raison, qui peut-être n'auroit pas eu toute seule l'approbation du parti, fut heureusement soutenue des preuves que l'on prétendit trouver dans l'Antiquité en faveur du second mariage de ce Marquis: ainsi la Réforme décida pour lui. Une décision si avantageuse à la conscience, ou plutôt si favorable à la plus ingénieuse, & la plus impétueuse en même tems de toutes les passions humaines, ne doit nullement surprendre dans un Siécle, où Prêtres & Moines couroient au Mariage pour se délivrer, disoient-ils, du poids d'une continence forcée. Or dans le besoin que chaque Réformateur sentoit en soi de se marier, pouvoit-on refuser de décider en faveur des besoins des autres? On avoit bien décidé quelques années auparavant en faveur de la (a) bigamie d'un Prince Allemand.

En l'année 1648. la fête de la Chandeleur, le jour des Cendres, le Carême & les Rameaux, avec quelques cérémonies de la Semaine sainte passérent par l'examen des Réformateurs, & le résultat de cet examen fut la suppression des chandéles à la premiére, des Cendres à l'autre, des rameaux au jour de Pâques fleuries, de l'adoration de la Croix au Vendredi Saint. Enfin on porta le dernier coup aux Images, en achevant de les abolir entiérement.

Comme ce Recueil est principalement destiné à la description des usages & cérémonies de Religion, il est nécessaire de décrire ici ceux dont parle Burnet à l'occasion des Images, lesquels, selon lui, étoient véritablement superstitieux, pour ne rien dire de pis. » Il est certain, dit-il, que » quelques Images causoient un véritable scandale, comme celle de la » sainte Trinité. La coutume étoit que le jour des Innocens, un enfant » élû pour Evêque par ses camarades faisoit brûler de l'encens devant » cette Image; ce qui insinue que l'encensement se pratiquoit en d'au- » tres jours d'une maniére plus sérieuse, & par l'Evêque lui-même, s'il » étoit présent. C'étoit déja un abus grossier, que de vouloir représen- » ter un mystére tout-à-fait incompréhensible: mais la maniére n'étoit » pas moins condamnable, à en juger par les estampes qui nous en re- » stent. Dieu le Pere y paroissoit sous la forme d'un vieillard, avec une » triple couronne & des raions autour de la tête; le fils étoit de l'autre » côté, sous la représentation d'un jeune homme, aiant le visage envi- » ronné de raions, & la tête ornée d'une simple couronne. La Vierge

(a) Le Landgrave de Hesse. Voiez *Cérém. Relig. des Protestans, Part. I.*

» Marie étoit assise entre eux deux, & le Saint-Esprit se déploioit au-» dessus d'elle sous l'Image d'une colombe. Cette représentation subsiste » encore dans un livre d'Heures à l'usage de Salisbury, imprimé en 1526. » Il sembloit qu'en donnant place à la Sainte Vierge entre les personnes » de la T. S. Trinité, on eût dessein de renouveller son assomption à la » Nature divine, laquelle a été crue anciennement par des Moines Hé-» rétiques. L'Eglise n'avoit pas autorisé de si grands abus : mais un long » usage y avoit accoutumé le peuple & les Ministres eux-mêmes « ; & ce sont ces abus autorisés, ou tolérés par les Ministres, quoique toujours désavoués dans les Corps de Doctrine dressés sous l'autorité de l'Eglise après un mûr examen de ses Docteurs ; ce sont, dis-je, ces abus qui ont servi de prétexte aux novateurs, pour couper dans la Religion jusqu'au vif, quoique véritablement l'Eglise Anglicane l'ait un peu moins *decharnée* que les autres Communions Protestantes.

Les retranchemens dont j'ai parlé au commencement de cet article, furent suivis des ordres donnés par le Conseil d'Edouard, de *prêcher la parole de Dieu toute pure, & d'exhorter les peuples à renoncer aux superstitions, quelque vieilles qu'elles fussent.* Il est inutile de répéter, qu'au rang de ces *vieilles superstitions* on mettoit également les usages respectés dans l'ancienne & primitive Eglise, ceux qu'elle avoit pris des Paiens sous les Empereurs, & ceux que l'intérêt des Moines & du Clergé eut l'adresse de consacrer à la Religion dans ces tems obscurs, où l'essence du Christianisme consistoit uniquement à respecter ceux qui s'en disoient les Ministres. Après les retranchemens on crut devoir examiner aussi les Offices de l'Eglise; & la commission en fut donnée à quelques Docteurs. Celui de l'Eucharistie fut soumis le premier à l'examen ; & on y fit divers changemens, un peu moindres à la vérité que ceux qu'on a faits dans la suite. Dans l'exhortation préparatoire à la Communion, on eut encore de l'indulgence pour la Confession Auriculaire. Le mystére de la Transubstantiation y fut encore ménagé, puisqu'on y disoit, » que les Prêtres auroient » soin d'apprendre à leurs Paroissiens à ne point s'embarasser s'ils rece-» voient une plus grande, ou une plus petite portion de pain, parce que » le Corps du Seigneur étoit contenu dans chaque morceau «. Cependant il fut dit, qu'on ne feroit plus l'élévation du Sacrement. L'Office ainsi réformé fut confirmé par la déclaration du Parlement & l'autorité du Roi; & on prit des mesures pour faire en sorte que le jour de Pâques d'après cette Réformation, la célébration de l'Eucharistie fût uniforme dans tout le Roiaume. Dans ces circonstances, cet Office déja devenu plus que demi-Protestant fut assez généralement reçû sans difficulté dans les Etats du Roi d'Angleterre. Au moins c'est ainsi que Burnet l'assure, en exceptant pourtant *Gardiner*, qui manqua de complaisance ou de foi, & que l'on punit de sa trop grande fermete par la prison, pour intimider ceux qui, à son exemple, voudroient résister aux nouvelles Loix.

Cranmer, dont le zéle augmentoit de jour en jour, composa un Catéchisme qui comprenoit les principes de la Religion Chrétienne, réformée ou à peu près, puis qu'on avoit encore bien des changemens à faire. Mais revenons à la réformation des Offices. On prétendoit qu'ils étoient remplis de superstitions dans les consécrations de l'eau, du sel, du pain, de l'encens, des cierges, des cloches, des Autels, des Images, &c.

&c. On supprima donc ces usages. Peut-être ces Réformateurs appelloient (a) Superstitions beaucoup de cérémonies vetilleuses, beaucoup d'inutilités semblables à des actes de piété, & qui, pour trancher le mot, imitent un peu trop dans la Religion les arrangemens & le verbiage d'un Charlatan. Je prie les lecteurs Catholiques de me passer la comparaison : elle ne touche point à l'essence de la Religion, ni à ses dogmes ; & on peut être très bon Catholique, sans s'embarasser si les cloches ont été bénites de point en point selon l'ordre des Rituels, & l'encens consacré de telle façon, qu'en vertu de l'observation réguliére des moindres cérémonies qu'on lit dans ces même Rituels, le Diable fuie de l'endroit où cet encens doit brûler. A ces retranchemens on ajouta la suppression de l'absolution que le Prêtre donnoit aux pénitens confessés ; & comme cette absolution a quelque chose de particulier, je la mets ici dans les termes du Traducteur de Burnet (b). » Je » t'absous, disoit le Prêtre à son pénitent, au nom du Pere & du Fils » & du Saint Esprit ; & je t'accorde que toutes les Indulgences que tu » as obtenues, ou que tu obtiendras de quelque Prélat que ce soit, les » bénédictions qui en dépendent, tes dévotions à prendre de l'eau béni» te & à te frapper la poitrine, les contritions de ton cœur, ta présen» te confession & toutes tes autres dévotes confessions, tes jeûnes, tes » abstinences, tes aumônes, tes veilles, tes disciplines, tes pélerinages, » & tous les biens que tu as faits & que tu feras, tous les maux que tu » as déja endurés & que tu endureras, les souffrances de N. S. J. C. les » mérites de la glorieuse & bienheureuse Vierge Marie & de tous les au» tres Saints, & les priéres de toute l'Eglise Catholique te puissent ser» vir pour la rémission des péchés que tu viens de confesser, & de tous » tes autres péchés, pour l'accroissement de tes mérites, & pour te pro» curer des récompenses éternelles «. On supprima de même les priéres de l'Extrême-onction, & l'absolution que l'on donnoit aux morts en les mettant dans le tombeau. » Ces usages, dit Burnet, avoient accoutumé » les gens à s'entêter de la pensée, qu'outre la route naturelle que l'E» vangile propose, pour parvenir au salut, il y avoit un art caché qui » y conduisoit les hommes ; que les Prêtres en étoient les dépositaires, » & qu'il ne falloit qu'acheter leur amitié pour s'assurer l'entrée du Ciel, » sans passer toute sa vie sous le joug de l'Evangile «. L'Office nouveau, d'où l'on retrancha aussi beaucoup de fêtes, dont on dit que le *nombre étoit immense*, fut donné au peuple en Langue vulgaire. Les priéres & les Litanies y furent généralement changées. Il y resta pourtant une priére accompagnée de signes de croix, dans laquelle on demandoit à Dieu la bénédiction *des Creatures, du pain & du vin*, afin d'être ensuite aux communians le Corps & le Sang de J. C. mais avec le tems on abolit & la priére, & les signes de croix qui l'accompagnoient. On ôta aussi plusieurs choses au Baptême, à la Confirmation, à l'Office de la Communion des malades & à l'Office des morts, &c. Enfin l'Office ainsi dépouillé devint cette Liturgie Anglicane, d'où nous tirerons la description de la Religion qui porte aujourd'hui ce nom. Cette Liturgie dressée sous Edouard VI. fut pourtant encore changée sous Elizabeth ; car des person-

(a) Voiez *Cérém. Relig. des Juifs & des Catholiq.* Tome premier.

(b) *Burnet*, ubi sup. L. IV. p. 177.

nes qui sans mission & sans pouvoir légitime entreprennent ainsi à leur gré une Réformation, ont bien souvent elles-mêmes besoin d'être réformées.

Je ne dois pas oublier, que Cranmer avoit fait venir en Angleterre Pierre *Martyr* célébre Réformateur, voulant profiter de ses lumiéres, & agir par ses conseils dans le plan de sa Réformation. Calvin proposa aussi ses idées; & comme il avoit assorti, si j'ose le dire, la sévérité de ses dogmes & de sa Réforme à la sévérité de son humeur, en écrivant au Protecteur d'Angleterre, il mêla dans sa lettre une espéce de censure contre la Réforme, qu'il trouvoit trop lente, trop embarassée de pratiques condamnables selon lui, & trop retenue par un effet de la politique mondaine, que l'on respectoit trop selon lui. Cet Apôtre de la rigide Réfome qu'en France on appelle *Calvinisme*, a donné parmi des qualités recommandables, beaucoup de marques d'un caractére impatient & impérieux, auquel se méloit beaucoup d'aigreur dans la controverse, & une sorte de chagrin qui conduit insensiblement à la *haine Théologique*. Cette aigreur est restée dans le parti; & sans faire aucune application odieuse, on peut dire qu'en général ses successeurs ont plus hérité de ses défauts que de ses vertus. Il ne tint pas à ce zélé Chef de parti, que l'Angleterre ne se réformât selon ses idées.

Presqu'en même tems le Célibat des Prêtres fut mis sur les rangs dans une assemblée du Parlement. Après quelques délibérations, le mariage leur fut permis, & les Loix opposées au mariage furent révoquées. La plus forte raison qu'on put alléguer pour le mariage des gens d'Eglise, fut prise de leur incontinence, qui jusques-là, disoit-on, les avoit portés à des excès inouis. Il y avoit beaucoup moins de peine à prouver la vérité de ces excès, qu'à fixer la croiance sur certains dogmes. Toute l'Europe, & Rome elle-même n'auroient pû s'empêcher alors de reconnoître la justice de ces reproches, sur lesquels on n'a qu'à lire les Poësies du *Mantouan*, de *Sannazar*, de *Buchanan* (a), & de plusieurs autres Beaux Esprits de ce Siécle-là; sans parler de ce que plusieurs Historiens, & même des Docteurs de l'Eglise en ont laissé par écrit.

J'oubliois presque une remarque importante; c'est que dans une Ordonnance publiée par le Parlement pour confirmer la nouvelle Liturgie, il étoit dit que les Commissaires établis par l'autorité du Roi, *pour dresser une forme de service qui eût cours par tout le Roiaume, où l'on conservât la pureté de la Doctrine etablie dans l'Ecriture*, &c. *avoient achevé leur ouvrage d'un consentement unanime, & par l'assistance du S. Esprit.* Comme le Saint-Esprit n'est pas sujet aux variations, il fallut penser à se sauver du reproche qu'on auroit pû faire, à l'égard des changemens qui pourroient être nécessaires dans la suite. On dit donc que cette assistance n'étoit point l'effet d'une inspiration surnaturelle, & qu'on prétendoit seulement » que » toutes nos bonnes pensées & nos saintes résolutions sont produites & » fortifiées par l'influence secréte de l'Esprit de Dieu; que cet Esprit » Saint assiste souvent les fidéles dans leurs actions imparfaites; & qu'a- » lors ce qu'il y a de bon dans ces actions est justement attribué à la » grace de Dieu ». Par une telle distinction on pouvoit justifier. 1. Tous les changemens faits ou à faire successivement & selon les tems dans la

(a) Le désordre pouvoit être grand alors; on n'en disconvient pas: mais en vérité, les trois Auteurs qu'on cite ici ne sont guéres propres à nous le persuader.

Réforme. 2. On pouvoit excuser ce qu'il y entroit de politique mondaine, & de fautes personnelles. 3. On pouvoit se persuader aussi la justice de beaucoup d'actions, dont les vues équivoques sont rectifiées, en leur appliquant *l'influence secréte du Saint-Esprit.* C'est donc avec le secours d'une application si favorable, que les cabales & les intrigues de toutes les Assemblées Ecclésiastiques peuvent infailliblement trouver en elles la grace du Saint-Esprit. Elles peuvent dire hardiment, & qu'il les assiste dans leurs actions imparfaites, & qu'il forme dans ces actions ce qui s'y trouve de bon.

En 1549. une nouvelle visite dans le Roiaume fit réformer divers usages, peu importans à le vérité, mais qui, après tout ce qui s'étoit fait dans la Religion, ne pouvoient plus se considérer que comme des restes de Superstitions. Je parle du baiser donné à l'Autel, des signes de Croix du Prêtre, du changement de la Bible d'un côté à l'autre à la célébration de la Messe, ou plutôt à la Communion, puisque c'est ainsi qu'il faut parler à présent; de l'usage des Chapelets, des répétitions du Pater & des Ave en Latin. Mais il se passa quelque chose de plus essentiel que cela. On disputa vivement sur la maniére dont J. C. est dans le Sacrement: la *Présence corporelle* fut très fortement attaquée, & défendue de même. Malgré le sérieux que demandoit une telle controverse, il s'y mêloit quelquefois des idées assez burlesques. Dans une dispute sur la présence corporelle de J. C. entre *Cranmer* Archevêque de Cantorbery & *Bonner* Evêque de Londres, le premier demanda à l'autre, s'il croioit que J. C. fût dans l'Eucharistie avec un visage, une bouche, des yeux, un nés, &c. Qu'on juge à quoi un pareil détail pouvoit conduire; ou plutôt de quelle maniére indigne les pretendus Réformateurs traitoient la Religion & ses mystéres les plus repectables. Cependant l'opinion ancienne ne succomba pas encore aux attaques des Réformateurs & de leurs Théologiens. On entreprit aussi les Anabaptistes & leurs sentimens fanatiques; en quoi ils n'éprouvérent pas (*a*) la tolérance des Protestans, puisque ceux-ci les brulérent, ne pouvant ni les convaincre (*b*), ni les porter du moins à une abjuration simulée. Les Protestans virent aussi naître du sein des Réformés de ce siécle certains rigides *Prédestinateurs*, dont la conduite dégéneroit en libertinage, ou en désespoir, en conséquence du *Décret éternel*, qui étoit le Dogme favori de Calvin & de sa (*c*) Secte. Les suites dangéreuses du Dogme ne firent aucune impression sur l'inflexible Calvin. Au contraire, pour le justifier, il allégua une raison fort avantageuse aux mystéres, & à tout ce que l'homme ne peut éclaircir. » C'est qu'il » eut la précaution, dit Burnet, d'avertir les peuples d'y songer peu,

(*a*) Il y avoit beaucoup d'intolérance en ce tems-là dans toute la conduite des Protestans d'Angleterre. Outre le supplice des Anabaptistes, n'étoit-ce pas une grande intolérance de poursuivre ceux qui ne fréquenteroient pas les Eglises de la nouvelle Réforme, & de rechercher ceux qui iroient à la Messe? Tout cela se lit dans Burnet. Mais on peut répondre que la politique exigeoit cette conduite; & qui sçait si les Protestans d'alors ne pensoient pas, que le Saint-Esprit, par son influence secréte, dirigeoit ce qu'il y avoit de saint dans cette maniére d'agir: en sorte que laissant à l'humanité l'imperfection de l'action, le reste pouvoit être attribué a sa Grace.

(*b*) Edouard refusa de signer l'Ordre qui condamnoit une certaine *Jeanne Kent* au feu. Il le signa enfin, mais en pleurant, sur les instances réitérées du *zélé* Cranmer. *Rapin Thoiras* avoue *que ce n'étoit pas-là un des beaux endroits de sa vie.* Voiez ce judicieux Historien L. XVI. Le S. de Chevr... son abbréviateur a *brodé* le plus joliment qu'il a pû ce passage de M. de *Rapin.* La *broderie* finit par une réflexion qui *jure* aux oreilles des C. R. C'est que » *Cranmer* en vint à cet excès, sans avoir du pen» chant à la cruauté «. V. Tome III. de l'Abregé p. 378.

(*c*) J'ai déja averti qu'on ne doit pas prendre ce terme en mauvaise part.

» puisque c'étoient des secrets que les hommes ne pouvoient jamais péné-
» trer. Mais, ajoute l'Historien Anglois, il ne prouva pas fort clairement,
» que les conséquences tirées de ce Dogme n'en couloient pas véritable-
» ment. «

Au commencement de l'année 1550. on ordonna de remettre aux Commissaires du Roi tous les livres à l'usage de l'ancienne Religion, Antiphonaux, Missels, Graduels, Processionaux, &c. sans oublier ceux qui contenoient les Ordinations des Evêques & des autres Ministres de l'Eglise, parce qu'il avoit été arrêté de changer la forme des Ordinations, & de les réduire à toute la simplicité possible, c'est-à-dire, à la seule imposition des mains & à la priére. On ne regarda les autres cérémonies des Ordinations que comme une broderie éclatante, fort propre à flater la vanité de ceux qui en sont revêtus, mais qui n'augmente ni la dignité de la Religion, ni le mérite de ses Ministres. Il n'est que trop vrai, que l'apareil de leur réception ne sert qu'à les prévenir en faveur d'eux-mêmes. On a prétendu remarquer aussi, que l'onction des Prêtres ne s'est introduite qu'au tems qu'ils ont pensé tout de bon à se soustraire à la puissance temporelle, & qu'alors ils voulurent persuader que cette onction, par laquelle ils ressembloient en quelque maniére aux Rois de la terre, les rendoit sacrés & inviolables comme les Monarques. Ils s'appliquoient aussi à la lettre ces passages de l'Ecriture, où les fidéles sont déclarés Rois & Sacrificateurs par J. C. Le changement dans l'Ordination n'en apporta point dans le vêtement. Cependant un certain Evêque de la Réforme, nommé *Hooper*, ne voulut jamais être sacré dans les ornemens pontificaux, qu'il trouvoit trop pompeux, disoit-il, & contraires à la simplicité du Christianisme. On ne put jamais le gagner sur cet article, quelque effort que l'on fit pour lui prouver qu'une pratique de cette nature n'étoit point une erreur dans la Religion. Il est à croire que *Hooper* étoit de ces esprits infléxibles, qui ne veulent connoître aucune conséquence de leur opiniâtreté. Lorsqu'il arrive à de telles gens d'être sacrifiés pour leurs opinions, certains dévots ne balancent pas à les respecter comme des Martyrs. Dans la suite » *Hooper* consentit de se revêtir, dit *Burnet*, des ornemens pontificaux, lorsqu'il seroit » sacré, & toutes les fois qu'il prêcheroit ou devant le Roi, ou dans sa Ca- » thédrale, &c. Sous ces conditions on le dispensa de les porter en d'autres » rencontres ». On peut regarder Hooper, comme le premier Chef des Non-Conformistes, ou Puritains.

Vers la fin de l'année 1550. les Réformateurs, dit *Burnet*, revinrent & corrigérent leur nouvelle Liturgie. *Bucer*, qui donna ses conseils pour la correction de cet ouvrage, jugea qu'on devoit changer les habillemens des Evêques & des Prêtres, pour prévenir les divisions, dont *Hooper* venoit de fournir un exemple; qu'on devoit mettre le pain de l'Eucharistie dans la main & non dans la bouche du Communiant; qu'on devoit retrancher une espéce de priére pour les morts, & corriger celle (*a*) de la Communion qui, selon lui, *sentoit un peu trop la Transubstantiation*; qu'il falloit retrancher le Chrême, l'Eau bénite & la Robbe blanche du Baptême, & y changer l'Exorcisme en une simple priére; qu'il falloit supprimer l'onction des malades, le cierge offert par les femmes, qui après être relevées de leurs couches se rendoient à l'Eglise pour y remercier Dieu, &c. Je passe les

(*a*) Voiez, Ubi sup. p. 23.

les autres remarques de *Bucer*, qui en ce tems-là fit un livre à l'usage du jeune Roi, dans lequel il lui proposoit un plan de Réforme & de Discipline bien plus étendu, & que vraisemblablement le jeune Monarque auroit mis à execution, s'il eût vécu plus long-tems. *Bucer* mourut à Cambridge au mois de Janvier. Dans le même tems l'Evêque *Ridley* retrancha les ornemens des Autels dans son Diocése; y métamorphosa ces Autels en tables, qui pourtant conservent encore le nom d'Autel chez les Episcopaux ou Anglicans; corrigea quelques abus; ôta encore quelques cérémonies, qui s'étoient échapées du renversement général de l'ancienne Religion, comme celle de se laver les mains à l'Autel, d'élever le pain, de nétoier le calice avec la langue, &c.

La Confession de foi des Réformés d'Angleterre fut dressée par les nouveaux Docteurs. Ils la commencérent en 1551. & l'achevérent à la fin de Janvier 1552. *Burnet* la rapporte en 42 Articles, dont les plus remarquables sont le 3. où l'on assure la vérité de la descente de J. C. dans les Enfers; le 5. où l'on ne reconnoit que l'Ecriture pour régle de foi; le 7. où l'on reconnoit les trois symboles, des Apôtres, de Nicée & de S. Athanase; le 9. où l'on rejette le Franc-Arbitre; le 13 qui condamne les Œuvres de Surérogation; le 15. où l'on dit que l'on peut pécher, même après avoir reçu la Grace, & qu'alors on se reléve de sa chûte par la repentance; le 16. où le péché contre le S. Esprit est défini une malice profonde, une opiniâtreté invincible à déchirer la parole de Dieu & à la persécuter, quoique l'on soit convaincu de sa vérité; le 17. sur la Prédestination; le 20. où l'on donne le caractére de l'Eglise, & où l'on taxe d'erreur l'Eglise de Rome; le 21. où l'on déclare qu'à l'égard de la foi, l'Eglise ne peut rien ajouter à l'Ecriture; le 22. où l'on rejette l'infaillibilité des Conciles, &c. le 23. où l'on rejette le Purgatoire, les Indulgences, les Images, les Reliques, &c. le 25. qui appuie sur le Service en une Langue entendue du peuple; le 26. & le 27. qui réduisent les Sacremens à deux, rejettent l'*Opus operatum*, & maintiennent l'éficacité des Sacremens indépendamment des dispositions, ou de l'intention des Ministres de ces Sacremens, &c. le 29. qui rejette la Transubstantiation, &c. le 30. qui est une suite du 29. le 31. contre le Célibat des Ecclésiastiques; le 35. qui confirme la nouvelle Liturgie; le 36. qui est contre le Pape, & maintient aux Rois d'Angleterre la qualité de Chefs de l'Eglise; le 40. sur l'état des ames après la mort. On y soutient qu'elles ne s'endorment point, & ne sont point privées de sentiment jusqu'au jugement universel. Le 41. est contre les Millénaires; le 42. nie que les peines des damnés soient limitées à un certain tems.

Revenons à la révision de la Liturgie. On nous apprend que divers endroits, qui furent rétranchés ensuite, n'y avoient été conservés que pour un tems. On abolit donc l'Extrême-onction & l'huile de la Confirmation; tout ce qui, dans la consécration de l'Eucharistie, sembloit encore favoriser la Présence corporelle de J. C. & les signes de Croix à la Communion & à la Confirmation. Cependant (*a*) la génuflexion des communians fut conservée. » Dans l'Office de tous les jours on inséra, soit pour le matin, » soit pour le soir, une Confession générale des péchés. On y joignit l'ab» solution générale, où le Prêtre annonce de la part de Dieu la rémission » des péchés à tous ceux qui sont touchés d'une repentance sincére. On la

(*a*) Voi. dans *Burnet*, ubi sup. L. IV. p. 413. les raisons qu'on eut de la conserver.

» crut plus utile, ajoute-t-on, qu'une absolution vague & illimitée, telle » que les Prêtres l'avoient donnée jusques-là dans les Confessions «. Pour inspirer à l'avenir plus de respect à ceux qui s'approcheroient (a), *de la table* pour communier, » on ordonna de prononcer le Décalogue à la » tête de l'Office de la Communion; que le peuple l'écouteroit à genoux; » & qu'à chaque Commandement, il y auroit une pause pour faciliter » la dévotion des Auditeurs, qui dans cet intervalle demanderoient par- » don à Dieu d'avoir violé le précepte, & imploreroient sa grace pour » l'observer mieux à l'avenir «. Tels furent donc les changemens les plus importans. » Excepté quelques légéres altérations (c'est toujours *Burnet* » qui parle) l'Office divin fut mis dès lors dans le même état, où nous » le voions aujourd'hui. Ces altérations, ou plutôt ces corrections, ne » furent faites que pour éclaircir quelques passages équivoques ou obscurs » de la Liturgie. «

Après avoir ainsi épuré, selon l'expression des Réformateurs, la Doctrine & le Service, on se proposa d'achever de réformer la Discipline, de dresser des Constitutions Ecclésiastiques, de limiter la jurisdiction & les procédures des Tribunaux de l'Eglise, de régler les fonctions de ceux qui devoient la gouverner. Cela se fit pendant l'année 1552. Pour le détail de ces réglemens on renvoie aux Auteurs Anglois, & principalement à *Burnet*.

Il faut rapporter au tems d'Edouard cette maniére de créer les Evêques, qui, avec les retranchemens faits au Pontifical Romain, a fourni l'occasion d'examiner la validité des Ordinations Anglicanes. » Les » Evêques étoient créés par Lettres patentes du Roi. Ces Lettres mar- » quoient d'abord, que le siége étoit vacant par mort, par déposition, » ou par translation & par démission. Le Roi ajoutoit, qu'aiant été in- » formé des louables qualités de N... il le nommoit à cet Evêché pour » tout le tems de sa *vie naturelle*, ou pour tout le tems qu'il se compor- » teroit bien. Après quoi le Roi lui donnoit pouvoir d'ordonner & de dé- » poser les Ministres, de nommer aux Bénéfices de son Diocése, &c. en » un mot de faire tous les devoirs de la Charge pastorale, *autant que la » parole de Dieu les attribue aux Evêques*: tout cela au nom du Roi, & » sous son autorité. Le jour d'après l'expédition de ces Lettres, on en » envoioit à l'Archevêque un certificat scellé du grand sceau, avec un » commandement de sacrer le nouvel Evêque. Barlow Evêque de *S. Da- » vid*, ensuite de *Bath & Well*, fut le premier que le Roi créa de la » sorte, en la deuxiéme année de son régne. De cette maniére de créa- » tion par Lettres patentes on peut conclure *pourtant*, que les Ministres » d'Etat attribuoient à la Dignité Episcopale une autorité divine, & qu'un » sujet n'étoit nommé par le Roi pour remplir le siége vacant, que com- » me les particuliers sont nommés aux Bénéfices, dont les Laïques ont » le patronage. Ces Lettres autorisoient seulement le sujet nommé, à » exercer les fonctions de la charge Episcopale, dont il devoit être re- » vêtu par l'imposition des mains. Ainsi l'on étoit bien éloigné de la pen- » sée de ceux qui ont voulu dire, que les Ecclésiastiques avancés de cet- » te maniére à l'Episcopat n'étoient pas véritablement Evêques de J. C. « Voilà ce que dit *Burnet*. Nous nous étendrons davantage dans la suite sur un article si important.

(a) C'est la maniére de s'exprimer des Protestans, en parlant de l'acte de la Communion.

Edouard mourut en 1553. âgé seulement de 16 ans. Les Réformateurs sentirent la perte qu'ils faisoient d'un Prince, en qui les vertus paroissoient absolument décidées malgré la foiblesse de son âge. A ne le considérer que comme Chrétien, on ne sçauroit lui refuser une piété sincére, & qui, par l'ingénuité dont elle se trouvoit ornée, donnoit plus d'éclat à sa Dignité qu'elle n'en pouvoit recevoir. C'est encore en le considérant simplement comme Chrétien, que j'ose dire qu'il possédoit toutes les qualités essentielles à la Religion. On ne pourroit lui reprocher que les préjugés, dans lesquels les Réformateurs le fortifiérent contre tout ce qui portoit dans leur parti le nom de *Papisme*. Il ne pouvoit s'empêcher de témoigner, combien il haïssoit la Religion Catholique, en sorte qu'avec de telles dispositions, il auroit bien pû devenir avec le tems *intolérant & bigot*. Le refus qu'il fit d'accorder à la Princesse Marie sa Sœur le libre exercice de sa Religion, malgré le sentiment du Conseil, prouve ces dispositions. Il se croioit dans le devoir indispensable d'extirper l'Idolâtrie; & il attribuoit ce nom avec tout le parti Protestant, à la Religion de ses Peres, malgré le désaveu que les C. ont toujours fait du faux culte qu'on leur prête tous les jours. Dans des disputes autres que de Religion, un tel désaveu pourroit contenter les disputans, ou du moins modérer leurs vivacités. Quoiqu'il en soit, Edouard croioit de la meilleure foi du monde, que les C. R. *faisoient des Images semblables à la Majesté de Dieu, & les adoroient ensuite.*

Marie qui lui succéda, renversa tout l'édifice de la Réformation. Je passe les controverses des deux partis dans les premiéres années de son régne, & les supplices qui suivirent les controverses, pour justifier la réponse qu'avoit faite peu de tems auparavant (a) un nommé *Weston* à un Protestant. Il est bon de remarquer ici, que sous le régne de Marie, on ne réordonna point ceux qui avoient reçu les Ordres conformément au Cérémonial d'Edouard : on se contenta de les réconcilier à l'Eglise, & d'ajouter à l'Ordination Anglicane les Cérémonies omises du Pontifical. Néanmoins *Burnet* dit, qu'en brulant les Evêques Protestans, les Catholiques Anglois » suivirent la vieille maxime, *que les Ordres con-» férés dans le Schisme ne sont pas valides.* Hooper & Ridley n'étant point » réputés Evêques, furent seulement dégradés de la Prêtrise. Cependant, » ajoute-t-il, l'un & l'autre avoient été ordonnés suivant l'ancien Céré-» monial, si l'on en excepte le serment prêté au Pape; & pour les au-» tres qui avoient été ordonnés suivant le nouveau, on ne les dégrada » point du tout, & pour raison de ce procédé on allégua, qu'ils n'étoient » pas véritablement dans les Ordres. «

Les persécutions de Marie enflammérent le zéle des Protestans au lieu de l'éteindre, & c'est ainsi que dans tous les tems les vues des intolérans ont été trompées. On pardonneroit presque aux Paiens toutes les cruautés qu'ils ont fait autrefois souffrir aux Chrétiens : mais comment accorder les cruelles persécutions de ceux-ci avec la douceur de la Morale Evangélique ? Je ne trouve que de la contradiction dans cette conduite; & je ne crois pas qu'aucun Ecclésiastique puisse la justifier, qu'en se donnant à soi-même le pouvoir qui n'est dû qu'à Dieu. Il est surpre-

(a) *Vous avez la parole ; nous avons l'épée.* La réponse roule sur une espéce de jeu de mots ; *Word* signifie parole, & *Sword* épée ou glaive.

nant après cela que (a) l'intolérance soit plus ou moins de toutes les Sectes, c'est-à-dire, pour m'expliquer mieux, que ceux qui dirigent les maximes & la doctrine de leur parti ne peuvent guéres s'empêcher d'en reconnoître l'utilité. A la vérité ils n'ont pas tous également le pouvoir de faire valoir leur intolérance : mais du moins ils se croient permis de haïr les hérétiques, & de les *bruler mentalement*.

Cranmer, qu'on pouvoit appeller l'Apôtre de la Réformation Anglicane, fut dégradé & brulé, comme plusieurs autres Prelats Anglicans. A la vérité il s'étoit rétracté solemnellement (b); & par cette rétractation il auroit dû sauver sa vie, si la Reine l'eût consideré seulement comme hérésiarque : mais elle trouvoit toujours dans Cranmer revenu de ses erreurs le premier auteur du divorce de Henri VIII. Le prétexte qui masqua cette action fut la nécessité de punir un hérésiarque, qui avoit empoisonné toute l'Angleterre. Si l'extrait que *Burnet* nous donne de la Prédication d'un certain *Cole*, qui assista au suplice de l'Archevêque hérétique, est bien véritable, on peut dire que la contradiction & la *Momerie* s'y donnoient la main. Il est honteux à notre Religion, qu'on l'expose à se justifier par des motifs si peu dignes de la droiture Evangélique. On vit un exemple singulier de cette momerie ecclésiastique, dans les procédures qui furent faites contre les corps morts de *Bucer* & de *Fagius*. On les cita par trois fois devant les Juges. On publia que ceux qui voudroient entreprendre leur défense, après les trois citations, n'avoient qu'à se présenter. Les deux défunts ne paroissant point, ni personne pour plaider leur cause, on les condamna par contumace; on brula les corps de ces deux hérétiques; & un Evêque ne manqua pas de glisser dans le discours qu'il fit à cette occasion, *que les Juges en venoient à ces extremites avec repugnance*, &c.

Donnons ici les commencemens des Presbytériens d'Angleterre conformément à ce que *Burnet* en rapporte. Pendant la persécution de Marie il s'étoit retiré beaucoup d'Anglois dans les pais étrangers, & particuleremment à Francfort. Ceux-ci, dit-il, « se persuadérent qu'ils pourroient s'accommoder des cérémonies du pais où ils vivoient. Cela fut cause qu'abandonnant la Liturgie d'Edouard, ils en dressérent une autre sur le modéle de Genéve & des Eglises Reformées de France. Cette démarche fit murmurer bien des Anglois, qui estimérent que renoncer à une formule de culte divin, tandis que ceux qui l'avoient ou compilée, ou corrigée en scelloient la vérité de leur sang, c'étoit témoigner trop de mépris pour leurs personnes, & faire bien peu d'état de leurs souffrances ». Sur ce récit je dois remarquer deux choses : l'une, que généralement dans toutes les Sectes on s'attache moins à la doctrine qui doit réunir, qu'à ceux qui forment les liens de l'union par des formulaires & des Liturgies, &c. à quoi avec le tems on porte un respect sans bornes. Doit-on être surpris après cela que la plûpart des hommes haïssent les nouveautés; que les éclaircissemens, même sur des points indifférens & qui ne ruinent pas le salut, leur deviennent odieux, que l'excessive vénération qu'ils ont pour les

(a) Il y a une intolérance nécessaire, & sans laquelle le libertinage s'introduit dans la Religion. Cette intolerance peut consister à priver les Sectes de l'exercice public de leur culte, des charges & des emplois, sans forcer les consciences. Aucune Secte ne sçauroit se plaindre d'une telle intolérance. Pour les Athees, & les Fanatiques, suposé qu'il soit bien prouvé que les gens de cet ordre *dogmatisent au prejudice de la Societé civile*, il me semble qu'on doit les regarder comme criminels d'Etat.

(b) Il témoigna, dit le P. d'*Orleans*, une foiblesse qui deshonora les Protestans. Il se fit Catholique pour avoir la vie, & mourut Protestant pour se venger de ceux qui la lui avoient refusée.

les formulaires, revienne toujours tôt ou tard à une espéce de tradition, & à ce mérite de l'Antiquité, que les *Chrétiens* des premiers siécles ont si bien reproché aux Païens, reproche d'autant mieux fondé, qu'un des plus grands hommes du Paganisme n'avoit pas fait difficulté d'exhorter un de ses amis (*a*) à respecter même les fables. L'autre chose que je remarque, est que ce prétendu mépris des personnes qui avoient contribué à changer la Liturgie, suffisoit seul pour former avec le tems beaucoup d'animosité. » La dispute s'échauffa de plus en plus, continue l'Auteur Anglois. » Cox fit un voiage à Francfort, & obtint un ordre des Magistrats, que » l'Eglise Angloise du lieu n'useroit pas d'autre forme de service que de » celle d'Angleterre. Le différend alla plus loin qu'on ne s'étoit imaginé. » Ceux qui avoient de l'inclination pour la discipline de Genéve, se mi- » rent à censurer divers endroits de la Liturgie Angloise. Un certain (*b*) » Knox, esprit violent & impétueux, poussa chaudement la contestation, » & y engagea Calvin, qui écrivit là-dessus quelque chose de trop outré. » Divers autres incidens rendirent la plaie encore plus grande. On se » brouilla fortement sur le sujet des censures Ecclésiastiques. Les esprits » s'aigrirent si bien de part & d'autre, que l'on s'engagea bien tôt dans » des combats de plume, où les animosités régnérent de toute leur force, » dans des matiéres qui n'étoient en aucune sorte de l'essence du Christia- » nisme, & n'intéressoient point la conscience. Telle (*c*) a été la semence » des divisions, qui ont depuis ce tems-là troublé l'Eglise Anglicane. «

Parlons aussi du supplice qui fut infligé à la Bible traduite en Anglois. Elle fut brulée, je ne dis pas comme hérétique; il n'auroit pas été permis aux Chrétiens de traiter la Sainte Ecriture de cette maniére. Il y a donc apparence qu'elle fut condamnée au feu comme faussement interprétée, ou comme inutile & dangereuse aux Laïques, ou comme un piége capable de précipiter les peuples dans les Hérésies. Les *bruleurs* la trouvérent coupable de ces trois crimes. En France dans ces derniers tems, on l'a justifiée des deu derniers. Elle a été traduite, interprétée, paraphrasée & commentée plus d'une fois en Langue vulgaire à l'usage de tous les Laïques; & quoiqu'il se trouve des gens qui désaprouvent cette absolution, ou plutôt cette réhabilitation accordée à un Livre qu'ils regardent pour le moins comme fauteur d'hérésies, principalement chez les Ultramontains, qui respectent la *Terre Sainte* d'Italie, comme Pline (*d*) vouloit autrefois que l'on respectât la Gréce, il y a apparence que la Bible se maintiendra

(*a*) *Sit apud te honor antiquitatis, sit ingentibus factis, sit fabulis quoque.* C'est ainsi que parloit Pline à un de ses amis, qui alloit exercer la charge de Magistrat en Gréce. Liv. VIII. Epist. 24. Comme la plûpart des hommes sont les esclaves de l'ordre, de la forme & du systême de leur Religion, sans autrement s'embarrasser si elle est bonne, j'ose dire que dans la pratique, il en est peu qui raisonnent autrement que Pline. Il leur suffit que d'autres reflechissent & examinent pour eux.

(*b*) Ajoutons aussi d'un caractére fanatique. Il appelloit la Liturgie Anglicane d'Edouard *un plan de superstitions empruntées des Papistes* (*a superstitions modell Borrowed from Papists.*) De ce caractére découloient des maximes séditieuses, qu'il ne craignoit pas de débiter, & qui étoient entiérement conformes à celles qui firent périr Charle I. sur un echafaut. Il se mêloit aussi de faire le Prophéte: enfin ce Knox, qui fut l'Apôtre des Réformés d'Ecosse, n'avoit nullement les qualités Apostoliques, à moins qu'on ne voulût appeller ainsi un zéle violent & bilieux, que J. C. a toujours réprimandé dans ses Apôtres. Voiez à la tête d'une certaine *Histoire de la Réformation d'Ecosse* imprimée à Londres en 1644. sans nom d'Auteur, ni de Libraire, la vie de ce *Jean Knox*. On peut dire que c'est le fanatisme tout pur. Aussi ce livre parut-il dans le tems du tiran Cromwel.

(*c*) Voi. aussi sur ces commencemens du *Puritanisme*, Neal *History of te Puritans*. Ce livre est imprimé en 1732.

(*d*) *Habe ante oculos*, disoit Pline à son ami, parlant de la Gréce, *hanc esse terram qua nobis miserit jura, qua leges victa non acceperit, sed dederit*, &c. Pline Liv. VIII. Epist. 24.

jusqu'au dernier siécle du monde, & qu'on ne lui fera d'autre reproche que celui d'être lûe sans fruit. Ce qui vient, selon l'Auteur du Livre intitulé, *Occasional thoughts in reference to a virtuous or Christian life* imprimé en 1705. de ce qu'on la lit l'esprit tout préoccupé des sentimens, & des opinions de ses Docteurs ou de ses Maîtres. De cette maniére on est incapable d'y trouver autre chose que la Doctrine de sa Secte, &c. V. p. 134. & suiv. de ce Livre. Mais comment faire? tout le monde est-il en état d'examiner? Il faut donc lire la Bible, pour profiter seulement des préceptes qu'elle fournit, & se reposant sur l'autorité de son Auteur, abandonner la controverse des dogmes. Mais un Ecclésiastique zélé pour la controverse vous répondra, que cela étant les *Offices de Cicéron* valent autant que la Bible.

La Mort de Marie fut, s'il est permis de parler ainsi, celle de la Religion Catholique, & ressuscita la Réformation. Elizabeth qui succédoit à Marie, avoit été élevée dans une forte aversion pour le Pape, & pour la Religion dont il est le Chef : mais comme d'un autre côté elle aimoit (*a*) les cérémonies & l'éclat dans le culte Religieux, cela fixa la réforme de l'extérieur de la Religion, tel qu'on le conserve jusqu'à présent dans cette partie de la *Communion Reformée*, qu'on appelle *Eglise Anglicane & haute Eglise*. A peine fut-elle montée sur le trône, que les Protestans se montrérent aussi ardens à abatre les Images, insulter les Prêtres, supprimer la Messe, &c. que les Catholiques Romains l'avoient été à réparer les bréches faites à leur Religion. La Reine ordonna d'abord la lecture des Evangiles & des Epitres, de la Priére Dominicale, du Symbole, & du Décalogue en Anglois. Les Litanies furent chantées dans la même Langue; les Prêtres cessérent d'élever le Sacrement. A la premiére assemblée du Parlement sous son régne, on rendit les dixmes & les annates à la Couronne, à la Reine (*b*) la qualité de Chef de l'Eglise, au peuple le Service en Langue vulgaire, la Communion sous les deux espéces, &c.

Il y avoit eu des conférences de Religion entre les Catholiques & les Protestans, dont le résultat avoit été de rester de part & d'autre dans ses premiéres opinions, & de se séparer mécontens les uns des autres, en s'entreprêtant charitablement des faux-fuians, des calomnies, des chicanes, &c. Quoiqu'il en soit, à la suite de ces conférences, où le Parti Protestant fut réputé victorieux, le Parlement fit une Loi *pour établir l'uniformité dans le service de l'Eglise*; & des Théologiens Protestans furent nommés pour revoir la Liturgie d'Eouard. Ici je crois devoir copier *Burnet*. » Le seul changement considérable que firent ces Théologiens fut dans l'Article de l'Eucharistie. Le dessein étoit de dresser un » Office pour la Communion, dont les expressions fussent si bien ménagées, qu'en évitant de condamner la Présence corporelle, on réu-

(*a*) Voiez *Burnet*. L. VI. p. 885.

(*b*) Voiez comment M. *Bossuet* s'explique sur la répugnance qu'Elizabeth témoigna pour la qualité de *Chef de l'Eglise*. Mais le Sieur de *Chevr*.... qui en sçait bien plus que les *Bossuets* & les *Burnets*, nous a subtilement dévelopé les raisons de cette délicatesse d'Elizabeth. » Deux motifs, dit-il, engagérent la Reine à supprimer le titre de souverain Chef: le désir de rendre aux Catholiques » la liberté de reconnoître sa primauté Ecclesiastique, sous un terme moins choquant & propre » à faire taire la délicatesse de leur conscience; le » scrupule de se revêtir d'une qualité, qu'elle ne » croioit dûe qu'au fondateur de la Religion Chrétienne «. Voiez *Abregé de l'Hist. d'Angleterre*, Tome IV. Je souhaiterois, pour mieux justifier le prix d'une si heureuse découverte, que tout le public fût instruit de l'habilité de cet Auteur à pénétrer les *scrupules & les délicatesses de conscience*.

» nît tous les Anglois dans une seule & même Eglise ; la plûpart des gens » étoient imbus de ce dogme. Ainsi la Reine chargea les Théologiens » de ne rien dire qui le censurât absolument, mais de le laisser indé- » cis, comme une opinion spéculative, que chacun auroit la liberté » d'embrasser ou de rejetter. Pour cet effet, on retrancha de la Liturgie » d'Edouard la rubrique, qui expliquoit dans quelles vues l'Eglise Anglicane » ordonnoit de recevoir la Communion à genoux. Il y avoit entr'autres » choses ces mots ; *que par-là, on ne prétendoit rendre aucune adoration à* » *une présence corporelle de la chair & du sang de J. C. cette chair & ce sang* » *n'étant point ailleurs que dans le Ciel. Il y eut une autre correction à peu* » *près de même nature.* Suivant la premiére Liturgie d'Edouard, le Prêtre » en présentant le pain & le vin aux Communians, leur adressoit ces » paroles : *le corps, ou le sang de N. S. J. C. garde ton corps & ton ame* » *pour la vie éternelle.* Quand on publia la seconde Liturgie d'Edouard, » on en retrancha ces mots, qui sembloient trop favoriser la présence » corporelle, & on mit ceux-ci en leur place : *prens & mange ceci, en* » *te souvenant que J. C. est mort pour toi. Repais-toi de lui en ton cœur* » *par la foi & avec actions de graces :* ou en prenant le Calice ; *boi ceci en* » *mémoire que le sang de J. C. a été répandu pour toi, & lui en rends* » *graces.* L'un & l'autre tour d'expression revenant assez à l'intention des » Ministres de la Reine, ils résolurent de les joindre ensemble. On fit » aussi quelque changement dans certaines oraisons «. Ceux du parti Catholique s'opposérent le plus fortement qu'ils purent aux nouvelles corrections de la Liturgie, sur lesquelles un d'entr'eux osa bien dire dans le Parlement » que la nouvelle Religion avoit eu ses révolutions tous les deux » ans, de quoi il prenoit pour témoin le dogme de la Présence de J. C. » dans l'Eucharistie «. Ce parti ne s'opposa pas moins à tous les autres changemens, & principalement à la Primauté Ecclésiastique de la Reine, qui couta aux Catholiques la perte de leurs Evêchés. Après cela cette Princesse acheva de rétablir en son entier l'ouvrage de la Réformation, & ajouta même divers nouveaux réglemens à ce qu'avoit fait Edouard. Elle s'obstina long-tems encore à demander grace pour les Images : mais rien ne put fléchir la sévérité des Evêques Protestans d'alors, & celle de leurs Successeurs n'a pas été moindre contre des peintures, qui sont pourtant infiniment moins dangereuses, que la licence sans borne de toutes sortes de libelles contre le Christianisme, dont il ne paroit pas que les Protestans craignent beaucoup le venin. N'y auroit-il pas eu moien de conserver les Images dans les Eglises, ou comme de simples ornemens, ou comme des sujets d'édification pour le peuple, & de retenir celui-ci par de bonnes instructions pastorales ? Quoiqu'il en soit, revenons aux nouveaux réglemens d'Elizabeth. Voici ceux qui regardent particuliérement les usages & les cérémonies de l'Eglise Anglicane.

» Elle y disoit, que pour prévenir la maniére indécente & scandaleu- » se, dont plusieurs Prêtres s'étoient mariés, les Ecclésiastiques de l'Or- » dre de Prêtre ou de Diacre n'obtiendroient plus cette permission que » par le consentement de l'Evêque Diocésain, avec la participation de » deux Lieutenans de Police, & de l'aveu des parens, ou des amis de » la femme. Elle ordonnoit aux gens d'Eglise de s'habiller selon la cou- » tume des deux Universités, Oxford & Cambridge, à proportion des » degrés qu'ils y auroient pris. Elle croioit qu'il étoit de la bienséance

» & de l'ordre, que les Miniſtres ſe diſtinguaſſent par la maniére de s'habiller. Elle interdiſoit aux cabaretiers & aux traiteurs la vente durant » le Service Divin. Elle interdiſoit auſſi la chaire aux Prédicateurs, qui » n'auroient pas pris de l'Ordinaire des lieux de leur réſidence la permiſſion » de prêcher. Elle chargeoit les Evêques de nommer dans chaque Paroiſſe quelques perſonnes ſages & prudentes, pour obliger les Paroiſſiens d'aller à l'Egliſe les Dimanches & les jours de fêtes; & l'on devoit agir (*a*) ſelon la rigueur des Ordonnances contre ceux qui, malgré les exhortations, s'abſtiendroient de ce devoir. Elle vouloit que les » priéres marquées pour le Service ordinaire, & les Litanies fuſſent lûes » tous les Mercredis & les Vendredis; que ceux qui ſe ſerviroient des » noms odieux de Papiſte, d'Hérétique, de Schiſmatique, &c. (*b*) fuſſent » rigoureuſement punis; qu'aucun livre ne s'imprimât ſans privilége, ou » du moins ſans permiſſion d'un Archevêque, ou de l'Evêque de Londres, » ou de l'un des Chanceliers des deux Univerſités, ou de l'Evêque du » Diocéſe, ou de l'Archidiacre du lieu; qu'on ſe tint à genoux pendant » les priéres; qu'on fit une révérence, lorſque le nom de *Jeſus* ſeroit prononcé, pour rendre hommage à la Divinité de Jeſus-Chriſt ». Enfin elle ordonna touchant le pain de la Communion, » qu'il fût ſimple, de figure » ronde, un peu plus grand & plus épais que la matiére des oublies, & » qu'on n'y imprimât aucune figure; & touchant la forme de la priére qui » précede immédiatement le Sermon, que dans l'endroit, où il étoit parlé » des Saints en ces termes; ***qu'eux avec nous & nous avec eux nous puiſſions tous reſſuſciter glorieuſement***, on retranchât ces mots, ***eux avec nous***, comme ſentant trop la priére pour les morts ». On commença la lecture de la nouvelle Liturgie dans tout le Roiaume le jour de la fête de S. Jean-Baptiſte, en l'année 1559.

Parker, auſſi zélé partiſan de la Réforme que ſon (*c*) prédeceſſeur Cranmer, fut ſacré Archevêque de Cantorbery vers la fin de la même année: il le fut, dit Burnet, ſuivant le Rituel des Ordinations dreſſé du tems d'Edouard VI. Voici comment cette conſécration fut faite à Lambeth, le 17 Décembre 1559. On commença par les priéres du matin, qui furent ſuivies d'un Sermon ou d'une exhortation de *Scory*, convenable à cette cérémonie. Enſuite on préſenta *Parker* à *Barlow*; & après les ſermens de *Suprématie* prêtés à la Reine ſur les Evangiles, & la récitation des priéres preſcrites dans le nouveau Rituel, on lui impoſa les mains, en lui diſant: ***Recevez le Saint Eſprit, & ſouvenez-vous de réveiller en vous la grace qui vous a été donnée par l'impoſition des mains.*** Puis on lui mit la Bible entre les mains, en prononçant ce qui ſuit: ***ſoiez attentif à enſeigner &***

(*a*) Le *Sr de Chev.* ubi ſup Tome IV. après avoir répandu pluſieurs invectives contre les Catholiques Romains ſes anciens *Confréres de Religion*, s'explique pourtant judicieuſement ſur cette conduite d'Elizabeth. » Le Parlement, dit-il, impoſa des peines a tous les ſujets qui refuſeroient » d'aſſiſter au Service divin établi par les Ordonnances. Celle-ci n'exceptoit perſonne; toutes » les Sectes, même parmi les Proteſtans, étoient » ſoumiſes au ſtatut. Ainſi l'on vit renaître le tems » de contrainte tant déteſté ſous l'empire abſolu » d'Henri VIII. Elizabeth porta encore plus loin » que ſon Pere le deſpotiſme ſur les conſciences, &c. « Cette conduite, effet de la politique du tems, eſt encore une des choſes où la Réformation ne ſe trouve marquée que du *ſceau de l'humanité.*

(*b*) Ce réglement étoit digne d'une Princeſſe Chrétienne. Les noms odieux & les invectives en matiére de Religion ne marquent rien moins qu'une perſonne véritablement Réligieuſe. J'avoue que cela ſert à ſoulager pour quelques momens la bile de certains faux dévots Catholiques & Proteſtans, qui ſe déteſtent mutuellement de tout leur cœur.

(*c*) Entre Cranmer & Parker, il y a le Cardinal Polus.

& exhorter (le peuple conformément à ce saint Livre,) *& meditez continuellement les preceptes qu'il renferme*, &c. Ils communiérent tous ensemble : mais on ne mit pas le Bâton pastoral entre les mains de l'Archevêque.

Parker sacré Archevêque sacra ensuite quatorze Evêques. Je place ici cet évenement, à cause de la grande question qui s'est formée de nos jours (*a*), *sur la validité des Ordinations Anglicanes.* On a donc prétendu, que la consécration de *Parker* n'avoit pas été *valide*, parce que l'essentiel de l'Ordination y avoit été omis, & que *Barlow* son consécrateur n'avoit pas été consacré (*b*) lui-même. On a aussi débité, que cette consécration de Parker s'étoit faite dans un cabaret qui avoit pour enseigne la tête d'un cheval. C'est-là, dit-on » que se rendirent les Evêques nommés pour » cette cérémonie. Après que l'Evêque de Landaff eut reçû défense de » *Bonner* Evêque de Londres de sacrer *Parker*, ce Prélat n'osant plus » le faire, les Evêques désignés (*Barlow* désigné Evêque de Chichester, » *Scory* désigné Evêque de Héreford) étourdis de cette défense, s'assem- » blérent dans le cabaret que j'ai nommé (avec *Coverdale* qui avoit tenu le » siége d'Exceter sous Edouard VI. & *Hodgkins* suffragant de Bedford.) (*c*) » Là *Scory* commanda à ses collégues de se jetter à genoux, & posa la » Bible sur la tête, ou sur les épaules de chacun d'eux. Quand il eut dit » ces paroles : *Reçoi la puissance de prêcher purement la parole de Dieu*, ils » se levérent, comme s'ils eussent véritablement été sacrés Evêques «. A l'occasion de ces paroles, je dois remarquer ici, que selon le raisonnement que fait le P. le *Courayer*, » l'imposition des mains & la priére en » général, c'est-à-dire l'Invocation du S. Esprit, pour obtenir à l'Evêque » élû les graces, dont il a besoin pour s'acquitter dignement des fon- » ctions de son Ministére, sont seules la matiére & la forme essentielle » du Sacrement de l'Ordre. La preuve en est, continue-t-il, dans les Ri- » tuels & les Pontificaux Grecs & Latins, que l'Antiquité nous a conser- » vés, &c. Or les Anglois, dans leur nouvelle formule d'Ordination, ont » conservé l'Imposition des mains & la priére. Rien donc d'essentiel, ni » du côté de la matiére, ni du côté de la forme, n'a manqué à l'Ordina- » tion de *Parker* «. C'est cette proposition que le P. le *Courayer* tâche de rendre évidente. Je mets ce passage ici, comme Ecrivain impartial, uniquement pour montrer comment ce Religieux a crû justifier le formulaire, que j'ai rapporté plus haut. On peut voir dans *Burnet* (*d*) comment il justifie la validité de l'Ordination de *Parker*, & réfute un conte inventé, dit-il, 40 ans après l'évenement, & *dans le tems que tous ceux qui avoient assisté à cette cérémonie étoient vraisemblablement morts.* A l'égard de ceux qui ont douté de la validité de l'Ordination » parce que tous les Evêques de la » Province de Cantorbery n'assistérent pas au sacre de leur Primat, & que » des quatre Prélats qui tinrent leur place, il s'en trouva trois sans Dio- » cése, & l'autre simple suffragant «, *Burnet* prétend la rendre canonique

(*a*) Voi. Préface de la *Differt. sur la Validité des Ordinat. des Anglois*, par le P. le Courayer. On y lit que longtems auparavant (ce fut en 1616.) *Masin* Archidiacre de Norfolk avoit défendu ces Ordinations ; qu'un autre Anglois nommé *Champney*, répondit à cet Ouvrage & fut réfuté ; & qu'il (le P. le Courayer) ne s'étoit déterminé à renouveller & examiner plus à fond cette question, qu'à l'occasion d'un Mémoire de l'Abbé Renaudot sur cette matiére, publié dans un Ouvrage de l'Abbé *Gould*, sur la véritable croiance de l'Eglise Catholique, imprimé à Paris en 1720.

(*b*) Voi. à la fin du Tome second de la *Dissertation sur la validité des Ordinations*, p. 78. & suiv. les piéces justificatives de cette Consécration de *Barlow*, & dans la Dissertation même Ch. III. ce que le P. le *Courayer* dit pour en prouver la réalité.

(*c*) Voi. dans la *Dissertation* ubi sup. p. 21. & suiv. Tome premier, comment on réfute ce conte.

(*d*) Ubi sup. L. VI. p. 950.

& légitime par des exemples de ce qui s'est passé du tems des Evêques Ariens. Il ajoute d'autres raisons, qu'on peut voir dans son *Histoire de la Reformation d'Angleterre.* Ceux qui voudront sçavoir plus à fond l'Histoire de ce fait important, après avoir lû ce que le P. le Courayer a écrit à ce sujet, doivent consulter l'Ouvrage du P. le Quien de l'Ordre de S. Dominique, celui du P. Hardouin Jésuite, & quelques autres qui furent publiés il y a environ 15. ou 20. ans.

Achevons de rapporter ce qui concerne cette grande Révolution. Les Evêques d'Elizabeth donnérent une nouvelle Confession de Foi, ou du moins ils firent des additions & des changemens à celle qui avoit été dressée sous le régne d'Edouard. Voici ce qu'il y a de plus remarquable dans leurs corrections. 1. Ils laissérent indécise la maniére de la descente de J. C. aux Enfers. 2. A l'article de l'*autorité de l'Eglise* ils ajoutérent, *qu'elle a la puissance d'ordonner des ceremonies & des rits, & qu'elle est le juge des Controverses, mais un juge qui reléve de l'autorité de l'Ecriture.* 3. (*a*) Sur l'Eucharistie on dit, *que le Corps de N. S. J. C. est donné & reçû d'une maniere spirituelle, & que le moien par lequel nous le recevons est la foi.* Je laisse le détail de la version de la Bible, & plusieurs autres circonstances moins essentielles. Mais avant que de finir cette matiére je dois apprendre au Lecteur, que dès le commencement de son régne, Charle II. chargea les Evêques & les Théologiens de revoir la Liturgie Anglicane, & la forme de l'Ordination abolie avec l'Episcopat en 1646. par *Cromwel.* Cette Liturgie, l'Ordination, & les changemens qu'on y fit furent approuvés par le Parlement en 1662. & c'est ici (*b*) l'Epoque de la derniére variation qu'on a reprochée à l'Eglise Anglicane sur cet article.

L'abregé que je viens de donner seroit imparfait, si je n'y ajoutois celui de l'Histoire de la Réformation d'Ecosse. Ses motifs ne différent pas de ceux qu'ont donné les autres Réformateurs. A les entendre ils ont toujours eu pour principe le salut des ames, de même que toutes les autres Révolutions des Etats ont toujours pour but le bien du public en ce qui concerne la Société civile. Ainsi les Auteurs Protestans de ce tems-là, & tous ceux qui ont favorisé la Réforme des Ecossois commencent par nous assurer, que les désordres du Clergé n'étoient pas moindres en Ecosse, qu'en Angleterre & dans les autres Etats de l'Europe; que les excès de ces désordres donnérent lieu d'en rechercher l'origine, & de comparer ensuite les pratiques de ces Ecclésiastiques, & leurs mœurs avec celles de J. C. & de ses Apôtres; que cette recherche produisit celle de la Doctrine, laquelle, s'il faut ainsi dire, fonde les mœurs & autorise la conduite; qu'en découvrant dans cette Doctrine beaucoup d'altérations

(*a*) Voiez *Burnet*, ubi sup. p. 954. & 955. Lib. VI. sur les précautions que l'on prit pour ne pas trop s'expliquer sur une matiére si délicate.

(*b*) Il y a quelques années que M. Whiston publia une carte assez singuliére, qu'il appella la *régle de la foi Chrétienne.* C'étoit une Table de tous les anciens Symboles des trois premiers siécles, contenant les Doctrines fondamentales de la Religion Chrétienne, pour l'usage de toutes les familles des Fideles d'Angleterre. Il y a rangé en 22. Colonnes autant de Symboles des trois premiers siécles, de maniére que les articles qui regardent le même sujet, se trouvent vis-a-vis l'un de l'autre, compris entre deux lignes paralléles qui traversent la carte d'un bout a l'autre. Ainsi en lisant de haut en bas, on lit chacun des Symboles à part, & en lisant d'un côté à l'autre, on trouve les différentes maniéres d'exprimer les mêmes articles de foi dans les Symboles. Les Eglises Protestantes auroient besoin d'un semblable Catalogue de toutes les Confessions de foi depuis la Réformation, pour mieux sentir les variations, les différences & les obscurités de ces Confessions: mais a ce défaut on peut très-bien s'en instruire dans l'Histoire des Variations de M. de Meaux.

& d'additions, *on se crut en droit de la réformer*, d'instruire les peuples de cette Réforme, de les y appeller, & de séparer par ce moien d'une Eglise corrompue un corps de fidéles digne d'être appellé l'Eglise de J. C. Voilà ce que dirent les Réformateurs Ecossois, & ce que diront toujours tous ceux qui porteront le nom de Réformateurs jusqu'à la consommation des siécles. Mais comme il n'appartient qu'à ceux que Dieu autorise, dirige & éclaire immédiatement, d'accomplir une telle Œuvre sans foiblesse, sans politique, sans variations, & sans les égards qu'exige la prudence du siécle, on ne sera pas surpris de trouver les mêmes défauts dans celle-ci, que dans les autres dont j'ai parlé.

Il est encore inutile de faire remarquer ici, que *Wiclef* & les *Lollars* avoient préparé les voies aux Réformateurs Ecossois comme aux Anglois, & que les traces ne s'en étoient point encore perdues, lorsque les Luthériens & les autres Protestans voulurent commencer leur Schisme. Personne n'ignore que les nouvelles opinions de ceux-ci avoient pénétré dans le Roiaume d'Ecosse plusieurs années avant la mort de Henri VIII. & qu'il en avoit couté la vie à *Patrice Hamilton*, distingué par sa naissance, & à plusieurs autres, pour ne les avoir pas voulu abjurer : mais ces supplices & tous les autres efforts du Clergé n'empêchérent pas les progrès du *Protestantisme*. Les peuples furent curieux de connoître une doctrine, pour laquelle les gens se faisoient bruler : telle est la suite ordinaire des persécutions, qui avec cela ne laissent guéres aux hommes la liberté de juger & d'examiner. Et comme nous nous déterminons ordinairement pour les plus foibles, on ne doit pas s'étonner, que la compassion nous contraigne presque malgré nous de décider, sans autre examen, que la vérité se trouve du côté des souffrances. C'est-là un de ces mouvemens naturels aux hommes ; mouvement qui par son activité a fait regarder un grand nombre de conversions à la Réforme, comme des effets de l'opération du S. Esprit. Avec toutes ces dispositions les Ecossois écoutérent facilement la doctrine de la Réformation, & suivirent les nouvelles opinions avec la même rapidité qui venoit d'entrainer l'Angleterre, & une grande partie de la France & de l'Allemagne. D'abord ils demandérent la Bible ; & le Parlement fut obligé en 1543. d'en accorder la lecture en Langue vulgaire. Cette demande, détachée de toutes ses suites, n'avoit rien que de juste & de raisonnable. La donner aux Ecossois, c'étoit les délivrer du joug d'un grand nombre d'abus favorables à l'excessive autorité du Clergé, & opposés à ce que cette lecture apprend aux Chrétiens : mais aussi la leur abandonner sans restriction, c'étoit leur laisser le pouvoir de raisonner à perte de vûe, & de la concilier trop hardiment avec toutes leurs faintaisies. On la donna pourtant ici comme ailleurs, sans aucune restriction. Ainsi elle fit le même effet en Ecosse, qu'elle avoit fait en Angleterre & en Allemagne, qui fut que chacun se donna la liberté d'y chercher la justification des opinions qu'il avoit résolu de faire valoir ou d'adopter ; que chacun y voulut trouver les moiens de séparer par soi-même *l'ivraie d'avec le bon grain ;* enfin que l'examen particulier fit disparoitre chez les Ecossois, comme il avoit déja fait ailleurs, toute l'Autorité de l'Eglise.

Quoique *Patrice Hamilton*, *Seton* Moine Dominicain, & quelques autres soient généralement regardés comme les premiers Auteurs de la Réformation d'Ecosse, les Puritains de ce pais-là ne veulent l'attribuer qu'à

Knox, cet ardent antagoniste de la Liturgie Anglicane, ainsi que je l'ai dit plus haut. Ce fut en 1547. que ce *Jean Knox* reçut sa vocation, *telle quelle*, dirois-je presque, d'un autre (*a*) *Prédicant* Ecossois nommé (*b*) *Jean Rouch*. *Knox* prêcha publiquement contre le Pape dans l'Eglise paroissiale de S. André, le Dimanche qui suivit sa vocation au ministére. A son exemple il s'éleva divers *Predicans* de côté & d'autre contre l'Eglise (*c*) Romaine. *Knox* appuié de quelques Seigneurs Ecossois s'en alla prêcher ensuite en divers endroits du Roiaume, & donna la Céne à la Protestante chez divers Gentils-hommes Ecossois. Il enseigna même assez publiquement sa doctrine dans Edimbourg. Ce fut en 1556. qu'il écrivit à la Reine Marie Régente d'Ecosse une (*d*) lettre apologétique de sa doctrine, mais si peu respectueuse, & si remplie d'invectives contre l'Eglise Romaine, que cette Princesse la traita de libelle, en la donnant à lire à *Beton* alors Evêque de Glasgow. Quelque (*e*) tems auparavant les Anglois de Genéve, qui suivoient (*f*) la Liturgie de Calvin, l'avoient invité à se rendre auprès d'eux. Après son départ on le b[illegible] en effigie dans Edimbourg: mais les freres d'Ecosse, entre lesqu[illegible]ent divers Gentilshommes distingués, lui écrivirent de Sterling u[illegible]ettre si pressante au mois de Mars de 1556. qu'il ne put se refuser à leurs instances, après avoir consulté Calvin l'Oracle de la Réforme, & avec lui les autres *freres* de Genéve. Calvin & les *freres* trouvérent *qu'il seroit rebelle à Dieu*, s'il ne suivoit pas cette nouvelle vocation.

Knox se mit donc en chemin au mois de Septembre de la même année, pour retourner en Ecosse auprès de ses *freres*: mais il fut retenu à Dieppe par deux lettres (*g*) *peu agréables à la chair*, qu'il reçut de *deux fidéles* d'Ecosse. Ces Lettres marquoient divers contretems, que souffroit la Réforme d'Ecosse. Le bilieux Apôtre des Puritains écrivit aux *freres*, pour se plaindre de ces contretems, & les animer à se délivrer de l'oppression. » Car, disoit-il, vous devez hazarder votre propre vie, & même contre les Rois & les Empereurs, pour délivrer les opprimés. C'est » pour cela que vous êtes appellés les *Princes du peuple*. Vous ne recevez l'hommage & le respect de vos freres, que par rapport aux de» voirs de votre charge, *& ce devoir consiste à vanger & delivrer vos » freres & vos sujets de la violence & de l'oppression* «. Cette lettre & plusieurs autres firent effet sur la Noblesse & sur les peuples, dont les dispositions, comme je l'ai déja dit, étoient généralement favorables à la Réformation. La Congrégation, c'est le nom que l'on commença (*h*) de donner alors aux nouveaux fidéles, fit (*i*) une convention pour se défendre, & promit *devant la Majesté de Dieu*, qu'elle maintiendroit, au péril même de la vie, la Réforme & ses Ministres *contre Satan*, *& contre*

(*a*) Je ne prétens pas me servir ici de ce terme comme d'une injure, ni y attacher aucun mépris. Je m'en sers pour designer des Prédicateurs sans Ordination, tels que sont les Ministres des *Puritains*.

(*b*) *Burnet*, ubi sup. L. III. p. 785. dit qu'il fut brulé en Angleterre sous le Régne de Marie.

(*c*) Je parle selon la maniére des Protestans, en appellant l'Eglise Catholique Eglise Romaine.

(*d*) *Knox* la fit reimprimer augmentée d'une explication en 1558.

(*e*) En Juillet 1555.

(*f*) *Qui s'étoient séparés*, dit l'Auteur Anglois, ubi sup. p. 102. *de l'assemblée superstitieuse & contentieuse de Francfort*, laquelle suivoit le Rit Anglican.

(*g*) Presque toutes les expressions, dont je me sers dans ce récit, sont prises de la lettre même de *Knox*.

(*h*) *History of the Reformation*, &c. ubi sup. p. 111.

(*i*) Cette convention est du mois de Décembre 1557. Elle fut signée par plusieurs Seigneurs Ecossois. La lettre de *Knox* est datée de Dieppe le 17 Octobre 1557. Voi. *History*, &c. ubi sup.

tre tout pouvoir tirannique qui s'éleveroit contre elle. Cette déclaration, & l'accroissement extraordinaire du parti des Protestans intimidérent la Reine Régente : d'abord elle se relâcha. La politique & la force l'emportérent sur son zéle pour les Catholiques ; & comme elle tiroit quelques services des Protestans, cette même politique lui fit promettre qu'elle ne les inquiéteroit point sur la Religion. Mais la déférence qu'elle eut ensuite aux Remontrances du Cardinal de Lorraine son frere, & le crédit de l'Archevêque de S. André & des autres Prélats Catholiques d'Ecosse, la portérent à violer (*a*) sa promesse, ou du moins ne lui permirent plus de s'opposer à cette prétendue fermeté du Clergé, disons mieux, à cette invincible obstination qui a toujours exposé l'Eglise. Un seul exemple va le prouver. En 1561. la France demanda par son Ambassadeur à Pie IV. la Communion sous les deux Espéces : mais elle lui fut refusée. Le Cardinal de S. Ange donnant sa voix contre cette demande de la France, dit : » que plutôt que d'accorder un tel poison aux François, il valloit mieux les » laisser mourir «. Cela se passoit dans un tems, que les plaies faites par le Schisme des uns & par l'inflexibilité des autres, étoient encore toutes fraiches. Ne jugeons point de cette Princesse par cette conduite ; & croions que ce n'est pas son esprit, mais celui des Ecclésiastiques, qui fait consister la Religion *à tout abîmer*, sans aucun égard ni aux circonstances, ni à la disposition des peuples. C'est ce même esprit, qui fait violer cette foi, qui, selon les préceptes de J. C. doit même être gardée aux infidéles. Toujours inspirés de cet esprit, qui n'eut point d'égard aux révolutions que les Etats voisins donnoient pour exemples, les Catholiques d'Ecosse brulérent impitoiablement dans Saint André un vieux Prêtre nommé *Gautier Mill*, qui s'étoit déclaré Protestant, & cette exécution acheva d'irriter les Ecossois. On assure que toute la ville s'obstinant à ne point fournir de corde pour attacher *Mill* au pôteau, l'Archevêque offrit charitablement les cordons de son lit pour cet usage.

Au lieu de s'intimider, les Protestans prêchérent publiquement dans les Eglises de S. Jonston ; & quand la Reine commanda à Mylord *Rutven* Maire de la ville de faire rentrer ces rebelles dans leur devoir, ce Seigneur répondit, *qu'il pouvoit bien soumettre les corps & les detruire selon le bon plaisir* de S. M. mais *qu'il n'avoit aucune autorité sur les consciences*, & elle répliqua pour lors, qu'il s'en repentiroit & eux aussi. En même tems plusieurs autres Places se déclarérent pour la Réforme, & les Ministres furent cités à Sterling. Ils se mirent en chemin pour s'y rendre, mais si bien accompagnés, qu'elle crut devoir les contremander, en les faisant assurer que la citation n'auroit point de suite. Cependant, ajoute-t-on, ils furent déclarés rebelles pour n'avoir pas obéi à la sommation. Cette infidélité, où l'on reconnoit le caractére des *Guises*, grossit le parti des Protestans : d'autres mécontens se jettérent parmi eux. A S. Jonston le peuple brisa les images ; voulut assommer à coup de pierres un Prêtre qui disoit la Messe, sous prétexte (*b*), *que Dieu aiant défendu l'Idolâtrie, il ne pouvoit souffrir qu'en dépit de lui elle fût exercée publiquement & en sa présence* ; força & pilla les Couvens ; abatit une maison de Chartreux ; & les

(*a*) Elle les trompa long-tems, disent les Ecossois *Puritains*, par de fausses promesses & par des déguisemens, jusqu'aux engagemens pris avec le Cardinal de Lorraine. Pour lors elle se déclara ouvertement contre eux, jusques-là qu'elle leur dit ; » quand » vos Ministres prêcheroient aussi vrai que S. Paul, » ils seront tous bannis du Roiaume. «

(*b*) *History*, &c. ubi sup. L. II. p. 139.

soulevemens allérent si loin, qu'en peu de tems le parti se vit en état de mettre sur pied une armée assez considérable. Alors la Régente proposa une amnistie, & consentit de renvoier au Parlement la connoissance des différens qui concernoient la Religion. Enfin pour abréger, on nous assure que les promesses furent encore violées, & que la Reine, pour se justifier, répondit, *que les Princes ne sont point obligés de tenir ce qu'ils promettent aux Heretiques.* » Ma conscience, ajouta-t-elle, m'engage à exterminer les Sectaires « : réponse qui acheva de lui ôter toute la confiance des Ecossois. Chacun prit parti pour la Réforme, & pour lors on travailla tout de bon à supprimer ces anciens usages, que les Protestans regardent comme des abus, & à confirmer tous les changemens qu'on avoit commencé de faire dans les dogmes. A l'égard de la Reine Régente, le résultat de cette révolution de Religion fut, qu'elle perdit son autorité, les Seigneurs d'Ecosse l'aiant déclarée déchue de l'administration du Roiaume. Elle mourut quelque tems après, dans une espéce de regret de tout ce qu'elle avoit fait; au moins s'il faut en croire les Protestans, qui (a) ajoutent » que la Régence de cette Princesse fut accompagnée de sagesse, de » justice & de douceur, tant qu'elle suivit ses seuls mouvemens «. Après la mort de la Reine le Parlement s'assembla, & fit quatre ordonnances pour la Réformation. Elles furent données, pour abroger l'autorité du Pape, pour détruire la Superstition, pour punir ceux qui diroient ou qui entendroient la Messe, & enfin pour ratifier une Confession de foi dressée par *Knox* sur (b) le modéle de la Confession de foi de Calvin.

Si, comme on vient de le voir, dans cette révolution de Religion, on doit reprocher aux Ecclésiastiques Catholiques, & à tout le parti de la Cour, l'intolérance, on peut reprocher aussi aux Protestans Ecossois, & aux Docteurs qui les réformoient, beaucoup de violence & d'emportement, des maximes séditieuses, & entiérement opposées à cet Evangile qu'ils vouloient suivre scrupuleusement & sans la moindre altération;

(a) *Burnet*, ubi sup. L. VI. p. 973.

(b) En l'ann. 1560. L'Article XXI. est remarquable par le grand nombre de paroles qu'on emploie pour expliquer, comment le fidéle mange spirituellement le corps de J. C. en faisant la Céne. Voici une partie de ce qu'on dit dans les propres termes de l'Original. » Notwithstanding the far » distance of place, which is betwixt his body now » glorified in the heaven, and us now mortall in » this earth: yet we most assuredly beleeve, that » the brad that we break in te Communion of » Christs body and the cup which we blesse is the » communion of his blood: so that we confesse, » and undoubtedly beleeve that the faithfull in the » right use of the Lords table so do eat the body » and drink the blood of the Lord Jesus, that he » remaineth in them and they in him. Yea that » they are so made flesh os his flesh, and bones of » his bones, that as the eternall god-head hath » given to the flesh of Christ Jesus, which of the » owne conditian and nature was mortall and corruptibls, life and immortality; so doth Christ » Jesus his flesh and blood eaten drinken by us » give to us the same prerogatives: which albeit » we confesse are neither given unto us at that » onely time, neither yet by the proper power » and vertue of the Sacraments onely; yet we affirme that the faithfull in the right use of the » Lords table hath such conjonction with Christ » Jesus, as the naturall man cannot comprehend, &c. « La Confession de foi de Calvin dit, » bien » que J. C. soit au Ciel, toutefois nous croions » que par la vertu secréte & incomprehensible de » son esprit, il nous nourrit & vivifie de la *sub-» stance de son corps & de son sang*, &c. Celle des » Païs-Bas dit, que nous recevons par la foi le » vrai corps & le vrai sang de Christ, notre seul » Sauveur en nos ames pour notre vie spirituelle. » Cependant la maniére par laquelle nous le mangeons (assavoir le corps de J. C.) n'est pas la » bouche, ains l'esprit par la foi «. Voi. sur ces deux derniéres Confessions ce qui en a été dit dans le Volume précedent. On voit dans ces différens passages, que les fidéles d'Ecosse, de la Réforme de Calvin en France, & de celle des Païs-Bas, ne parlent pas plus clairement que les fidéles de la Réforme de Luther. Après avoir travaillé si longtems les uns & les autres sur une matiére si inexplicable, ne vaudroit-il pas mieux se supporter charitablement & se traiter comme freres? Mais par malheur le *Ministre* ne sçauroit souffrir un Prêtre qui adore J. C. sous la figure de l'Hostie qui n'est plus l'Hostie, ni le Prêtre un Ministre qui dit que le Sacrement de l'Eucharistie consiste à manger spirituellement J. C. Demandez aux uns & aux autres en quoi consiste l'esprit de la Communion; c'est une question dont ils s'embarassent très-peu.

enfin une conduite bien differente de celle de cette *Eglise Apostolique*, qu'ils prétendoient rétablir dans leur païs. Ces excès & ces emportemens ont aussi été mis sur le compte des Protestans de France par les Ecrivains Catholiques. Par exemple, ceux-ci leur ont reproché l'assassinat du Duc de Guise, des Sermons emportés & séditieux, des affiches & des placars de même nature, des invectives violentes contre l'Eglise Romaine, &c. Les Protestans tâchent de se justifier par le désaveu de ces excès, causés par des gens de guerre, ou par des particuliers, dont la Réforme n'a jamais prétendu autoriser la conduite. Quelques-uns ajoutent, que la Religion ne s'est trouvée interessée que par accident, & pour servir de prétexte, dans les premiers troubles de Religion. Quoiqu'il en soit, il faut rabattre des raisons & des reproches des uns & des autres. Mais on ne sçauroit accorder la même indulgence à ce qui a été posé pour principe par des Synodes, ou par des Chefs avoués de tout le parti. C'est dequoi je donnerai des exemples.

J'ai cité divers passages, qui peuvent donner une idée du caractére de *Knox*, le principal *Predicant* des Ecossois. En voici quelques autres, qui représenteront au Lecteur l'esprit de tout le parti. En l'année 1559. la *Congrégation saintement irritée* contre le Clergé Romain, qui de son côté imitoit aussi saintement les maximes de J. C. en attisant, autant qu'il pouvoit, le feu de la persécution contre les Ecossois Protestans; cette *Congrégation*, dis-je, lui adressa une lettre remplie de plaintes & de menaces avec cette suscription : *A la génération de l'Antechrist, aux Prélats pestilentieux, & à tous leurs adhérans*, &c. Dans une adresse présentée à la Noblesse Ecossoise la même année (*a*) par la *Congrégation* de J. C. après avoir représenté la nécessité d'une conference publique, où l'on pût décider, *si les abominations, nommées & qualifiées Religion par les pestilentieux Papistes, étoient effectivement la veritable Religion* de J. C. on représentoit à cette Noblesse, qu'il étoit de son devoir (*b*) *de mettre un frein à la rage & à la fureur des méchans, fussent-ils des Rois & des Empereurs.* Dans un entretien que Jean Knox eut avec la Reine d'Ecosse *Marie Stuart*, il se servit d'une comparaison sophistique, pour justifier ce principe, *que les sujets peuvent tirer l'epée contre leur Prince, & principalement pour defendre leur Religion & en obtenir l'exercice libre.* (*c*) » Croiez-vous, lui disoit la Reine, que des sujets aiant » le pouvoir en main, doivent résister à leurs Princes? Oui, Madame, ré- » pliqua-t-il: si les Princes excédent les bornes de leur pouvoir, & font des » choses auxquelles on ne doit point obéir, il est permis de leur résister. » Doit-on honorer les Princes, & leur obéir au-delà de l'honneur & de » l'obéissance que Dieu ordonne de rendre à un pere & à une mere? Sup- » posé qu'un pere tombe en phrénesie, & veuille tuer ses enfans, qu'alors » les enfans se liguent ensemble pour leur commune défense, qu'ils sai- » sissent ce pere phrénetique, lui ôtent les armes, le lient & le tiennent » en prison jusqu'à ce que la phrénesie soit passée, croiez-vous, Madame, » que ces enfans soient criminels, ni que Dieu soit offensé de cette action? » De même quand les Princes font mourir ces enfans de Dieu qui sont » leurs sujets, leur zéle aveugle est une véritable phrénesie, pendant la- » quelle on doit leur ôter l'épée, leur lier les mains, les mettre en prison,

(*a*) Suscription de cette adresse.

(*b*) Voi. cette maxime dans *History*, &c. ubi sup. p. 184. *Knox* s'exprime encore plus fortement contre Marie Reine d'Angleterre dans cette même adresse que j'indique ici.

(*c*) *Hist. de la Réfor. d'Ecosse*, ubi sup p. 317. L. IV.

» jusqu'à ce qu'ils soient revenus à leur bon sens ; & c'est là la véritable » obéissance qui s'accorde avec la parole de Dieu ». Telles étoient les maximes Evangéliques de l'Apôtre des Puritains ; maximes avec lesquelles on renverseroit bien-tôt les Etats. J'ai indiqué ci-dessus quelques excès de cet ordre, qu'on a reprochés aux Protestans de France. On peut y ajouter, comme digne de répréhension, l'Article 47. du Synode National de Lyon tenu en 1563. & s'il m'est permis d'étendre les reproches jusqu'à notre tems, j'y ajouterai aussi le caractére séditieux de ces libelles, dont certains Réfugiés ont *inondé le public* pendant 40 ans, & les Sermons pleins d'emportemens de plusieurs de leurs Ministres. C'est là cet esprit séditieux, qui dans le dernier Siécle a donné la hardiesse aux sujets de déposer & de faire mourir leurs Souverains ; esprit au reste que le parti Catholique ne doit pas trop reprocher aux Protestans, puisque, sans remonter jusqu'au tems que les Empereurs étoient deposés, & leurs sujets absous du crime de désobéissance, nous avons eu chez nous le zéle séditieux des (*a*) Prédicateurs de la Ligue, & des (*b*) Apologies imprimées publiquement des meurtriers des Rois.

C'est à l'année 1560. qu'il faut fixer la Réformation de l'Ecosse, parce que, comme je viens de le dire, ce fut en cette année que le Parlement ratifia la Confession de foi dressée par *Knox*. L'Apôtre Ecossois établit dans son païs la discipline de Genéve, avec les maximes & la doctrine de Calvin. A l'exemple des Eglises Luthériennes on élut, outre les Ministres, un Surintendant. *Knox* fit le Sermon & la priére pour le recevoir ; ensuite on créa des Anciens & des Diacres. Les Articles de la police Ecclésiastique dressée par le même *Knox* furent présentés à l'assemblée qui se tint dans le mois de Janvier 1561. L'Imposition des mains n'y fut conservée aux Ministres, que comme une chose qui n'étoit pas (*c*) absolument nécessaire. Cependant ces Articles ne furent point ratifiés ; & ce ne fut que de leur autorité privée, que les Ministres établirent pour lors leur nouvelle discipline en Ecosse. En 1572. on donna une forme plus fixe à la discipline : mais on étendit le pouvoir des Evêques au delà de ce que souhaitoient les Presbytériens. Ces Evêques, dont ils étoient désaccoutumés, ne durérent pas long-tems, puisqu'on ne les toléra que pendant trois ou quatre ans, & que la *Congrégation* ne voulut point approuver positivement cette Discipline. Copions ici le P. le *Courayer* (*d*), qui a si bien rendu en François le sens des Historiens Ecossois. » Par le livre » de Discipline présenté au Parlement d'Ecosse en 1578. on voit que les » Ecossois ne conservérent que le pur Presbytérianisme, quoi qu'on re- » tint encore le nom d'Evêque. On régla que les Evêques seroient sou- » mis au Presbytére, & qu'ils ne feroient aucunes fonctions que celles » dont ils seroient chargés par l'Eglise ». Cette discipline fut pleinement établie à Edimbourg en 1581. & ce fut cette année que s'y forma le premier (*e*) Presbytére sous l'autorité des loix. » A l'ombre de cette Disci-

pline

(*a*) Voiez les *Sermons* de Boucher & autres.

(*b*) *Apologia pro Johanne Castellano*, Livre in 8.

(*c*) Ceci me donne occasion de parler d'une brochure de M. *Wisthon*, où il pretend prouver que tous ceux qui sont nommés & emploiés au *Ministére* d'une maniére solemnelle, quoi qu'irréguliere, sont pourtant de véritables Pasteurs, & ont droit d'en faire toutes les fonctions, sans quoi, se'on lui, il n'y auroit point de véritable Clergé, ni de véritables Chrétiens au monde. Une idée de cette nature bien prouvée & bien établie consoleroit de tous les abus qui se glissent dans la vocation.

(*d*) *Dissert. sur la Validité des Ordinat.* Tome prem. p. 6.

(*e*) Je crois que le P. le *Courayer* donne ce nom aux Consistoires des Presbytériens, c'est-à-dire, à ces assemblées où se font les réglemens Ecclesiastiques.

» pline s'étendit la maxime, qui faisoit regarder comme inutile l'impo-
» sition des mains pour le Ministére. *Robert Bruce*, qui depuis plusieurs
» années prêchoit à Edimbourg, aiant été choisi pour un des Ministres
» de cette ville en 1598. & étant pressé de recevoir l'imposition des mains,
» il la refusa sous prétexte, disoit il, que l'approbation de l'assemblée lui
» tenoit lieu d'Ordination. Il la reçut cependant, y étant forcé par les in-
» stances de plusieurs personnes, mais en déclarant, qu'il regardoit cette im-
» position des mains comme une destination à un troupeau particulier.
» Jacques I. qui réunit en sa personne les Roiaumes d'Angleterre & d'E-
» cosse, songea à rétablir l'Episcopat en Ecosse. Il fit venir trois Ministres
» en Angleterre, qu'il fit consacrer en 1610. par les Evêques de Londres,
» d'Ely, de Rochester & de Worcester; & ces Evêques en consacrérent
» ensuite d'autres. Au tems de la rebellion qui conduisit Charle I. sur
» l'échafaut, on abolit de nouveau l'Episcopat dans les Assemblées de
» Glasgow & d'Edimbourg, pour rétablir le Presbytérianisme sur ses rui-
» nes. Il resta supprimé jusqu'au retour de Charle II. qui se fit un devoir
» de rendre aux Evêques leur autorité & leur consécration. Ce fut pour
» cela qu'en 1664. il fit venir quatre Ministres Presbytériens à Londres, qui
» furent consacrés Evêques par l'Evêque de Winchester assisté de deux autres.
» La Révolution de 1688. en fit naître encore une nouvelle dans le Gou-
» vernement de cette Eglise. Les Evêques d'Ecosse étoient fort attachés
» au Roi Jaques II. A la nouvelle de l'expédition du Prince d'Orange
» contre son Beau-pere, ces Prélats écrivirent au Roi pour l'assurer de
» leur fidélité. Cette lettre fut fatale à l'Episcopat. Les Presbytériens pro-
» fitant de l'inclination qu'avoit pour eux le Roi Guillaume, firent de-
» mander solemnellement par les Etats en 1689. l'abolition de l'Episco-
» pat; & cette demande leur fut accordée en 1695. »

Telles ont été les deux Réformations de la Grande-Bretagne: l'une appellée *Episcopale*, & qu'on peut bien regarder comme dominante; l'autre *Presbyterienne*, Maitresse en Ecosse, & néanmoins aussi très puissante en Angleterre. J'ai donné en abregé les raisons & les principaux motifs de la conduite de ces deux Réformations; & sans affecter d'approuver, ni de désapprouver leurs Schismes, je n'ai pas craint d'avouer que les vices des Moines & du Clergé, les fausses dévotions qu'ils introduisirent pour leur intérêt particulier, & le pouvoir effraiant qu'ils s'attribuérent sur la conscience des Chrétiens, avoient coloré les motifs de séparation, entrainé les peuples accablés sous ce pouvoir, & fortifié les Schismes. Conformément à ces idées j'ai pris la liberté de parler & de juger hardiment pour ou contre, selon que les actions des Catholiques & des Protestans m'en ont offert l'occasion; & si quelquefois j'ai accompagné de réflexions libres les petits détails que je donne de la conduite des deux partis, je me flate de ne l'avoir fait qu'en des circonstances où les passions humaines, l'intérêt de certaines personnes, les préjugés de naissance fortifiés par l'habitude, & enfin la politique des Souverains s'autorisoient du prétexte de Religion, & *jouoient la vérité*. L'expression n'est pas trop forte: la vérité a été souvent *jouée* des uns & des autres; & cela n'est pas surprenant. La Réformation n'étoit pas une *Oeuvre divine*, comme l'établissement du Christianisme & la fondation de l'Eglise Chrétienne. Aucun Réformateur, que je sçache, ne sçauroit justifier la divinité de sa vocation, ni que Dieu lui ait donné l'autorité de réformer. Les Anges n'ont point accompagné

cette vocation ; les Miracles n'ont point marché devant elle. Les vues des Reformés ont été souvent incertaines, foibles, variables, & quelquefois dependantes de la volonté des Princes. Sur le fait des dogmes, une décision a souvent ruiné l'autre. Concluons donc que ces Réformations de l'Eglise ne furent que des (a) ouvrages d'hommes, où les passions éclatoient assez frequemment ; & pour en être convaincu, il ne faut que lire l'Histoire du Siécle de ces mêmes Réformations. Venons ensuite à l'Eglise Catholique. J'y vois l'uniformité dans le Culte & dans la Doctrine ; beaucoup de retenue & de docilité dans les peuples ; une Discipline & un ordre qui se font craindre & respecter, par où l'on empêche au moins que l'Eglise ne soit privée de son *autorité legitime*, & que chacun ne se fasse publiquement *une Religion à sa mode*, ou ne dicte un nouveau Corps de doctrine à quelques centaines de Sectateurs, comme cela s'est pratiqué si souvent depuis la Réformation du seizieme Siecle à la face des Consistoires & des Synodes.

Je vois enfin que la soumission & la docilité que l'Eglise Catholique exige, n'empêchent point la pratique des devoirs, ni la plus exacte observation des préceptes de l'Evangile. En falloit-il davantage pour être Chrétien ? non sans doute, répondra le Protestant, jusqu'à ces tems où l'ignorance des peuples a commencé de favoriser les excès de ceux qui gouvernoient l'Eglise. Cette ignorance a crû peu à peu ; les abus ont crû de même ; & lorsqu'ils sont parvenus à une *generalité raisonnable*, on n'a plus voulu distinguer l'autorité de l'Eglise d'avec celle du parti qui maintenoit ces abus, & qui étoit devenu le plus puissant : de la même maniére que dans une Societé civile, *l'usurpation se rend legitime* par sa force. Je replique au Protestant : c'est donc à cette usurpation qu'a commencé l'*Ouvrage des hommes ?* J'avoue de bonne foi, que les excès de ceux qui gouvernoient l'Eglise Chrétienne n'aiant pour eux, ni la révélation, ni la parole Dieu, ni celle de l'Eglise primitive, on ne peut les justifier que par la (b) *tradition fausse & corrompue des derniers siecles*, la-

(a) En regardant la Réformation comme l'Ouvrage des hommes, on ne doit pas lui refuser la justice qu'elle merite. Elle a forcé le Clergé à être plus circonspect ; elle a fait revenir de beaucoup d'abus ; les pratiques superstitieuses sont devenues moins frequentes ; & quelque imparfait que puisse être cet examen qu'elle regarde comme l'essence du Christianisme, il a pourtant appris aux Chretiens à se rendre moins aveuglément à la volonté des Ecclésiastiques. Il faut avouer aussi que la Reformation a eu des Docteurs remplis de merite & de vertu, qui ont excité l'émulation des Docteurs de l'Eglise Catholique. Mais de toutes les communions separées, il me semble que l'Anglicane est celle qui a rendu le plus de services au Christianisme, par son sçavoir & sa tolérance.

(b) Il faut remonter à cette tradition corrompue, & au tems que l'on essaia de *rendre* la Doctrine primitive, pour trouver l'*indispensable necessité* de bruler les hommes. Les remontrances, les censures, le retranchement de l'Eglise sont des Tems Apostoliques, parce qu'il appartenoit à la vérité d'exhorter, de censurer, & même de retrancher en ce qui regarde le spirituel. Passons ensuite au Clergé l'usage qu'il a fait de son crédit pour bannir les *Hétérodoxes*, les exclure des privileges des citoiens, & enfin pour les priver de leurs biens. Ces peines s'établirent quelques siécles après celui des Apôtres. Il pouvoit bien être permis à des Empereurs de refuser des graces & des privilèges à ceux qui ne suivoient pas la foi du Prince regnant, & même de leur ôter le droit de concitoien. Leur ôter les biens, c'étoit deja les persecuter. Mais quand la Tradition fut détournée de sa véritable source, pour n'être emploiée qu'à la gloire & au profit des Moines & du Clergé, alors aussi on commença d'infliger la peine de mort aux *Hétérodoxes :* encore falloit-il qu'ils *dogmatisassent* malgré la defense des Loix, pour être censés avoir merité la mort. Long-tems après, & principalement quand on voulut réunir les interêts de la vérité avec ceux de cette *tradition detournée*, qu'il falloit rendre sainte & légitime, on établit indifferemment la peine du feu contre les *Hetérodoxes*, & on ne distingua plus ce qui étoit contre la foi, d'avec ce qui étoit contre les *propagateurs* des observances inutiles. Tout fut renfermé sous le nom odieux d'*Heresie*. Il n'y eut plus de *petite erreur :* il n'y eut pas même de grace pour ceux qui toleroient les *moindres errans*. Les uns & les autres devinrent sujets à la même peine. Le feu qui les bruloit dans ce monde, servoit à leur représenter celui de l'Enfer : mais en même tems qu'il étoit l'image du supplice que Dieu destine dans l'eternité aux impies, il devint celle de la charité

quelle est certainement l'*Ouvrage des hommes*. Mais que me font ces abus, à moi qui sers Dieu dans l'intégrité de mon cœur selon la morale de J. C. ? Quelle est l'autorité, *qui m'a remis la coignée entre les mains pour abatre l'arbre?* & sous prétexte que *l'usurpation s'est renduë legitime*, qui m'a donné le droit de troubler l'Etat, y pouvant vivre dans un *silence respectueux*, & sans participer aux excès de ceux qui gouvernent ? Que d'un autre côté les Théologiens disputent sur des dogmes impénétrables, & qu'ils se condamnent les uns les autres ou comme des Idolatres, ou comme des prophanes, ou comme des libertins, je dois les abandonner à leurs disputes ; & sans m'effraier des excès des uns & des conséquences des autres, si J. C. est Dieu, je l'adore, & je travaille à imiter sa patience & sa vertu. Voila le véritable Christianisme. Toutes les disputes de Religion ne sont que des Ouvrages d'hommes, qui *jouent aux dépens de la vérité, souvent en dupes, souvent aussi comme des filous*. Le peuple regarde attentivement ces joueurs : mais avec son attention il n'est pas capable de pénétrer les détours du jeu ; & pour ceux qui jouent en dupes, ils n'ont d'autre avantage que leur bonne foi, qui contribue souvent à tromper le peuple.

Abregé Historique *du* Schisme *d'*Angleterre.

LE SCHISME s'insinua dans la Grande Bretagne par la même voie, qui a souvent causé la ruine des plus grands Empires ; c'est-à-dire, par la voie de l'amour. Henri VII. régnoit en Angleterre avec une sagesse, qui l'avoit fait nommer le Salomon de la Grande Bretagne. En 1501. il avoit fait épouser à Artus Prince de Galles, son fils ainé, Catherine d'Arragon, derniere fille des Rois Catholiques Ferdinand & Isabelle. Mais la joie que causa cette alliance n'avoit pas été de longue durée. Le Prince, alors âgé de quinze ans, étoit extraordinairement malsain. On prétend même (*a*) que lors de son mariage il étoit actuellement incommodé d'une fiévre lente, ce qui donna occasion de douter s'il l'avoit consommé. Cette la question paroit assez problématique. Quoiqu'il en soit, Artus étant mort au bout de cinq mois, le Roi d'Angleterre fit proposer à Ferdinand & Isabelle le mariage de Catherine avec Henri son second fils, qui n'avoit encore que douze ans ; & ils y consentirent, à la charge qu'on obtiendroit pour cela une dispense du Pape. La chose fut long tems examinée par les Théologiens & les Jurisconsultes des deux Roiaumes. Elle fut proposée aux Papes Alexandre VI. & Pie III. que la mort empécha

& de la *misericorde* des Ecclésiastiques, qui, selon les loix de l'Eglise, ne doivent point répandre le sang, ni même donner leurs suffrages pour le répandre. On fit plus : on ne se contenta pas de connoître des erreurs, qui en éclatant malgré les défenses, pouvoient causer du scandale aux ames foibles de certains fidéles ; sous un tel prétexte, on eût pû justifier la sévérité du supplice. On les alla donc déterrer dans les endroits les moins suspects ; on en créa même, & on en fit naître, pour ainsi dire, jusques dans les syllabes & les virgules. Enfin pour s'assurer entiérement la domination sur les Ames, uniquement, dit-on, *pour l'amour & à la gloire de Dieu*, on pressa de tous côtés les consciences, & en les forçant de se déclarer Orthodoxes ou Herétiques, on leur montra pour les sauver l'*abjuration* & le feu. Finissons par cette remarque. En détestant l'usage [illegible] chez quelques Nations Paiennes de sacri[illegible] hommes aux Dieux, on condamne indirectement celui de bruler les Herétiques. En brulant les hommes, n'est-ce pas les *sacrifier à Dieu?* Nous ne rapportons cette longue note de l'Editeur Hollandois, que pour faire voir qu'en fait de tolérance, il n'est ni Catholique, ni Protestant. Du reste nous avons assez prevenu ailleurs ses déclamations contre le droit de punir les Herétiques.

(*a*) Sanderus, *Hist. du Schisme d'Angl.* L. I.

de terminer cette affaire. Enfin en 1503. Jules II. leur succesſeur fit expédier la diſpenſe qu'on demandoit, dans la forme la plus ample & la plus favorable qu'on pouvoit deſirer. Sa Sainteté ne ſe contentoit pas de diſpenſer en général de l'honnêteté, & de toutes les autres circonſtances qui, ſuivant les Canons, pouvoient mettre obſtacle à l'alliance dont il s'agiſſoit : elle déclaroit encore, que le Prince & l'Infante ne ſeroient pas moins habiles à s'épouſer, (a) quoique le mariage de celle-ci avec le Prince de Galles eût été conſommé. Henri VII. ne fut pas aſſez heureux, pour voir la concluſion d'un mariage qu'il avoit extrêmement ſouhaité. Il mourut en 1509. dans le tems qu'il faiſoit travailler à l'appareil des nôces, & laiſſa le Roiaume à Henri ſon fils.

(b) » Le nouveau Roi d'Angleterre étoit, ſans le flater, le plus accompli de ceux qui régnoient alors dans le monde ; & l'Hiſtoire lui doit ce » témoignage, que les trois premiers Edouards qui l'avoient précédé, » n'étoient pas montés ſur le trône, avec tant de belles qualités que lui. » Il n'y avoit pas de mémoire qu'aucun Prince, ni même aucun homme » l'eût jamais égalé en bonne mine ; & la Majeſté éblouiſſante qui rejail» liſſoit de toutes les parties de ſon corps, le faiſoit ſi promtement con» noitre pour ce qu'il étoit, que quoiqu'il ne portât pas ſouvent les mar» ques extérieures qui ſervoient à le diſtinguer d'avec ſes Courtiſans, per» ſonne ne s'aviſa jamais de demander en ſa préſence où étoit le Roi. Il » avoit fait un progrès inconcevable dans les ſciences les plus élevées, » ſans excepter la Théologie ; & il avoit tiré cet avantage d'être né cadet, » parce que ce n'étoit pas alors la mode de faire étudier les aînés des » Maiſons Souveraines. Sa doctrine étoit ſi nette, & ſi contraire aux ex» preſſions envelopées dont les Docteurs & les Ecrivains d'Angleterre » avoient accoutumé d'uſer, qu'il ſe faiſoit d'abord entendre, & n'en » étoit cependant devenu ni plus préſomptueux ni moins traitable. La » familiarité qu'il affectoit avec les petits, auſſi-bien qu'avec les Grands, » ne diminuoit rien du profond reſpect que les uns & les autres avoient » également pour lui. Son éducation pour l'Etat Eccléſiaſtique ne l'empê» choit pas d'être tout-à-fait propre pour les armes. Il étoit plus heureux » à la guerre, qu'aucun autre de ſes Prédéceſſeurs : mais c'eſt le foible » des qualités éminentes, d'être obſcurcies par un ſeul défaut. Le Duc » d'Yorc ne fut pas long-tems Roi ſous le nom de Henri VIII. ſans don» ner des marques qu'il y avoit en lui des vices, qui tôt ou tard obſcur» ciroient l'éclat de ſes plus grandes vertus. Le moindre de ſes regards » jetté négligemment & ſans deſſein ſur un objet aimable, ſuffiſoit pour » allumer dans ſon cœur un feu illégitime ; & ce feu n'y étoit pas plu» tôt allumé, qu'il devenoit incapable de retenue. Les obſtacles qu'il y » trouvoit ſervoient à augmenter ſa paſſion, au lieu de l'éteindre. Il cher» choit à ſe ſatisfaire ſans diſtinction & ſans réſerve, & la pudeur la plus » auſtére ne contribuoit que trop ſouvent à l'irriter «.

Ces défauts ne parurent pas dans toute leur étendue au commencement de ſon régne, parceque la multitude des affaires dont il étoit alors preſque accablé, le détournoit de penſer ailleurs. La principale étoit d'achever ſon mariage avec l'Infante. La ſolemnité s'en fit le 3 Juin 1509. La

(a) *Etiamſi matrimonium fuerit per carnalem copulam conſummatum.*

(b) Varillas, *Hiſt. de l'Héréſie.* L. IX.

La Dispense de Jules II. fut lûe à haute voix dans l'Eglise en présence de Leurs Majestés & de la plus importante Noblesse d'Angleterre. Elle fut universellement applaudie; & quoiqu'auparavant (*a*) le Roi eût témoigné de l'aversion pour ce mariage, bien loin de trouver à redire à la Dispense, il jouit pendant six ans entiers du privilége qu'elle lui donnoit. Il eut cinq enfans de la Reine: mais les quatre premiers ne vécurent que peu de tems, & laissérent à Marie leur cadette toute l'espérance de la succession d'Angleterre. Après sa cinquiéme grossesse la Reine ne conçut plus; & le Roi dont la passion dominante étoit d'avoir un fils capable de lui succéder, n'en espérant plus de sa femme, commença à s'en dégouter. Le dégoût dégénéra insensiblement en froideur, la froideur en mépris, & le mépris en une séparation de lit. Le Roi ne pouvoit vivre sans aimer; & les affections criminelles occupérent bientôt dans son cœur la place des légitimes. Il s'attacha d'abord à deux ou trois filles de la Reine; & il eut d'Isabelle Blunte un fils, à qui il donna le nom de Duc de Richemond.

Au lieu de chercher à le gagner par les attraits innocens que le mariage fournit aux habiles femmes, la Reine contribuoit indirectement & sans y penser aux déréglemens de son mari. (*b*) » Elle vivoit sur le trône, comme si elle eût fait profession de la Régle de Sainte Claire dans » la plus étroite Observance. Elle s'enfermoit souvent dans les Monastéres de son sexe; & dès qu'elle y étoit entrée, il sembloit qu'elle eût » entiérement oublié ce qu'elle étoit. Elle se levoit à minuit pour assister » à Matines. Elle s'habilloit à cinq heures comme la plus simple femme, » & sans aucune des parures convenables à la Roiauté. Elle portoit l'habit de Saint François sous une robe si modeste, & elle s'étoit mise du » Tiers Ordre de ce Saint. Elle jeûnoit les Vendredis & les Samedis; & » le seul repas qu'elle prenoit les veilles des Fêtes de la Sainte Vierge, » n'étoit que de pain & d'eau. Elle se confessoit deux fois la semaine, » & communioit tous les Dimanches. Elle récitoit tous les jours l'Office » de la Vierge: elle donnoit à la priére six heures du matin: elle se faisoit lire après dîner durant deux heures des Livres Spirituels: elle en » conféroit avec ses Dames d'honneur afin de les instruire; ensuite elle » retournoit à l'Eglise pour y emploier le reste du jour «. Cette vertu de la Reine donnoit de l'admiration à Henri. Cependant il mettoit tous ses soins à faire élever d'une autre maniére leur fille commune. On doutoit si peu alors de la validité du mariage de ce Prince, que les plus grands Monarques de l'Europe, Charle V. & François I. recherchérent en mariage la Princesse Marie, qui étoit généralement regardée comme l'héritiére présomptive du Roiaume de la Grande Bretagne.

Celui qui porta le premier coup à ce mariage fut Thomas Volsey, Chancelier & premier Ministre d'Angleterre. (*c*) C'étoit un homme d'une très basse naissance, fils d'un Boucher; mais au reste le plus capable de s'avancer par de bonnes & de mauvaises voies. Il avoit de l'esprit, de la patience, de l'ambition & de l'impudence. Personne ne paroissoit plus simple, & ne sçavoit pourtant mieux tromper que lui quand il le vouloit: mais aussi personne ne sçavoit mieux passer d'une douceur feinte à un air

(*a*) *Sander.* ubi sup.
(*b*) *Varillas*, ubi sup.
(*c*) Dans les Favoris de M. *Dupuis*, cité par *Varillas*, ubi sup.

impérieux qui inspiroit de la crainte aux ames les plus hardies, lorsqu'il avoit fait de vains efforts pour les gagner par d'autres voies. Il réussissoit admirablement en toutes sortes de négociations; & son humeur enjouée se changeoit tout d'un coup en gravité, lorsqu'il étoit question de vaquer aux affaires sérieuses.

Quelques Historiens ont cru que Volsey s'étoit avancé, en devenant le Confident & même le Ministre des amours de son Maître. D'autres (a) n'y trouvent pas de vrai-semblance. Ce qu'il y a de certain est, qu'il ne fut d'abord redevable qu'à son industrie de la charge de Chapelain du Roi, qu'il obtint par une Harangue sçavante qu'il fit à Sa Majesté, & qu'ensuite il fut fait grand Aumônier à la sollicitation de l'Evêque de Vinton son ami. Ce Prélat lui procura encore le don des fruits de l'Evêché de Tournai, lorsque Henri se rendit maître de cette Ville. Après cela il posséda successivement les Evêchés de Lincoln, de Durham & de Vinton. Il obtint toutes les riches Abbaies qu'il demanda; & le comble de sa faveur parut en ce que le Roi le gratifia de l'Archevêché d'Yorc, que Sa Majesté avoit tenu avant que de monter sur le Trône. Enfin il fut Chancelier, premier Ministre, Cardinal, & Légat *à Latere* dans tout le Roiaume d'Angleterre, décidant à sa fantaisie de toutes les plus importantes affaires qui se proposoient dans le Conseil, & faisant rechercher son amitié par les plus grands Monarques de l'Europe.

Cependant toutes ces grandeurs ne satisfaisoient pas encore l'ambition de ce Favori: la Papauté étoit devenue sa passion dominante. Charle V. sçut la flater; & par là il le mit dans ses intérêts. Volsey fut long-tems la dupe de ce Monarque également habile & peu scrupuleux sur ses promesses. Après la mort de Leon X. auquel il s'étoit flaté de succéder, il attendit patiemment celle d'Adrien VI. qu'il regardoit déja comme une porte sûre pour arriver au Pontificat. La prise de François I. devant Pavie, en faisant tomber le voile de la dissimulation dont Charle avoit usé jusqu'alors avec le Favori, ouvrit en même tems les yeux à celui-ci. Il reconnut qu'on se mocquoit de lui; & dès-lors l'affection que jusques-là il avoit fait paroitre pour les intérêts de l'Empereur, dégénéra en une haine irréconciliable. Il porta sa vengeance aussi loin qu'alloit sa fureur. Non content d'avoir mis son Maître à la tête de la formidable Ligue qu'il venoit de former en faveur du Roi prisonnier, il crut n'avoir pas encore fait par-là à l'Empereur tout le mal qu'il pouvoit lui faire. Charle pouvoit recevoir à la face de toute l'Europe un affront très-sensible. La Reine Catherine sa tante pouvoit être répudiée en Angleterre; & à cette premiére insulte on pouvoit ajouter celle de faire succéder à Catherine dans la couche de Henri la Duchesse d'Alençon sœur du Roi rival & ennemi de Charle. Volsey en forma le dessein aussitôt qu'il l'imagina, & ne mit aucun intervalle entre le former & l'exécuter. Il fit au Roi son Maître la premiére ouverture de la nullité prétendue de son mariage, & jetta dès-lors dans l'ame de ce Monarque des soupçons spécieux, des espérances flateuses, également favorables au dégoût qu'il avoit depuis long-tems pour la Reine, & à la nouvelle passion qu'il commençoit à sentir pour une autre. Il se fit appuier par Jean Longland Evêque de Lincoln qu'il avoit fait Confesseur du Roi, & qui aiant été prévenu par le Favori,

(a) *Varillas*, ubi sup.

porta à Henri le second coup en faveur de son divorce. Il eut même l'adresse, après avoir été trompé le premier par le Monarque passionné, de faire donner dans le même piége l'Evêque de Tarbes, Chef de la magnifique Ambassade que François I. avoit envoiée à Londres, pour conclure le mariage de la Princesse d'Angleterre avec le Dauphin de France; & il eut l'heureuse audace d'engager ce Prélat à emploier en plein Conseil toute son éloquence, pour persuader à Sa Majesté Angloise de répudier la Reine, & d'épouser la sœur du Roi Très-Chrétien. Ce fut la premiére démarche publique qui se fit pour le divorce. Henri feignit d'être surpris, & même faché de la remontrance de l'Ambassadeur de France. Cependant il nomma des Commissaires, pour examiner la premiére des deux propositions de l'Evêque.

Sur ces entrefaites l'armée de l'Empereur commandée par le Connétable de Bourbon marcha vers Rome, qu'elle emporta d'assaut & qu'elle pilla, & obligea le Pape Clement VII. à se renfermer dans le Château S. Ange, où elle l'assiégea. Les Rois de France & d'Angleterre s'unirent pour procurer sa liberté; & ce dernier se persuadant que s'il en venoit à bout, S. S. ne seroit plus en état de lui rien refuser, envoïa Volsey en France avec trois cens mille écus, & une instruction (*a*) qui rouloit sur trois points. Le premier étoit d'emploier cet argent à paier l'armée que Lautrec commandoit en Italie, afin qu'elle marchât plus promtement au secours de Rome & du Pape. Le second consistoit à consulter les Universités de France sur le divorce; & le troisiéme à prier le Roi Très-Chrétien d'ordonner à ses Ministres en Italie de le solliciter en Cour de Rome de concert avec ceux d'Angleterre, & de traiter cependant du mariage de Henri avec la Duchesse d'Alençon.

Volsey partit de Londres pour Paris avec un pouvoir si ample, que jamais Favori n'en avoit eu de semblable. Mais un évenement arrivé plutôt qu'on ne pensoit le fit limiter. Sur l'avis de la marche de Lautrec, les Impériaux appréhendant qu'il ne vint les accabler dans Rome, traitérent avec le Pape, & le relâchérent, après avoir tiré de lui quatre cens cinquante mille écus. Les Grands se flatent aisément. Henri n'eut pas plutôt appris la retraite des Impériaux, qu'il s'imagina que le Pape lui étoit uniquement redevable de sa liberté. Il alla même plus loin, puisqu'il mit cette obligation prétendue au nombre de celles qui réduisent les hommes à une ingratitude forcée, par l'impuissance où elles les mettent de les reconnoître dignement. Sur ce principe le Roi d'Angleterre conclut, qu'on n'oseroit plus lui rien refuser à Rome de ce qu'il y demanderoit; qu'il n'avoit donc plus besoin du crédit des François pour obtenir une Sentence de divorce; qu'ainsi il pouvoit lever le masque, & faire paroître à découvert ses véritables sentimens. En conséquence Volsey étant encore à Calais (*b*) reçoit par un Courier exprès un ordre du Roi de ne point parler de son mariage avec la Duchesse d'Alençon. Alors le Favori ouvrit les yeux. Il vit qu'il avoit été la dupe de la foiblesse de Henri; qu'en travaillant au divorce, il avoit travaillé à sa propre ruine, & à l'élevation d'un autre qui ne s'en serviroit que pour l'abaisser. Enfin ce qu'il n'avoit encore jamais appréhendé, il conçut clairement qu'Anne de Boulen alloit le supplanter dans le cœur & dans l'esprit de son Maître.

(*a*) *Varillas*, ubi sup.

(*b*) *Sander.* ubi sup.

(a) » Cette fille sembloit n'être née, que pour montrer que l'agrément » a quelquefois autant de charmes que les beautés les plus achevées. Sa taille » étoit des plus grandes, mais non pas des plus aisées. Elle avoit le visage » long, les yeux battus, les cheveux noirs, le teint jaunâtre, & la bouche » difforme à cause d'une dent extraordinairement avancée en la machoire » supérieure. Elle avoit à la main droite une forme de sixiéme doigt, & sous » le menton une enflure, qu'elle cachoit en portant des robes qui n'étoient » point échancrées. Avec tous ces défauts elle ne laissoit pas d'avoir un » air majestueux, & d'être au goût des plus rafinés en matiére d'amour. Il » y avoit dans son entretien des charmes dont il étoit difficile de se ga- » rantir. Elle avoit un fond d'esprit inépuisable pour les belles choses, & » les disoit agréablement. Elle s'exprimoit avec toutes les délicatesses de » sa Langue ; & les choses les plus communes prenoient un tour spirituel » & ingénieux en sortant de sa bouche. Elle dansoit admirablement ; & » personne ne touchoit mieux qu'elle toutes sortes d'Instrumens, surtout » le Luth le plus difficile de tous, & le plus conforme à son humeur cha- » grine. Elle avoit de la souplesse, de la docilité, de la complaisance & » des respects qui ne se relâchoient jamais pour ceux que la nature ou la » fortune avoit élevés au-dessus d'elle. Au contraire il n'y avoit que de la » fierté, du mépris, de la dureté & de la mauvaise humeur à essuier au- » près d'elle pour les personnes qui lui étoient égales ou inférieures. Elle » avoit demeuré assez long-tems à la Cour de France, pour en prendre » l'air dégagé & la maniére d'agir sans contrainte ; & ce fut principalement » par là qu'elle s'insinua dans le cœur du Roi son maître. «

Les Ecrivains d'Angleterre (b) & quelques autres Auteurs Catholiques conviennent assez de ce portrait : mais ils différent presqu'en tout le reste. Quelques-uns prétendent qu'elle avoit pour mere la femme du Chevalier Thomas de Boulen, & que son pere étoit incertain ; Que Henri VIII. étant devenu amoureux de sa mere, avoit comme relégué le mari en France avec le titre spécieux d'Ambassadeur, pour avoir un commerce plus libre avec sa Maitresse ; Qu'Anne de Boulen avoit été conçue durant cette amourette ; Que dégouté de la femme de son Ambassadeur, le Roi s'étoit ensuite attaché à Marie de Boulen leur fille aînée, dont il avoit encore reçu des faveurs ; Qu'à son retour à Londres, Thomas de Boulen trouvant sa femme enceinte l'avoit mise en justice, mais que le Roi l'avoit obligé de la reprendre, & de faire baptiser sous son nom la fille dont elle accoucha, qui fut Anne de Boulen ; Qu'à l'âge de quinze ans, cette fille s'étoit prostituée au Sommelier & depuis à l'Aumônier de son pere putatif ; Qu'on avoit cru sauver sa réputation en la faisant passer en France : mais que ce voiage n'avoit servi qu'à la décrier encore davantage ; Qu'elle s'étoit gouvernée dans cette Cour avec si peu de retenue, qu'on l'y appelloit ordinairement *la Haquenée d'Angleterre* ; Que François I. avoit eu part à ses bonnes graces, & qu'on l'avoit nommée pour cette raison *la Mule du Roi* ; Que dès lors elle étoit devenue Luthérienne, ce qui ne l'empêchoit pas cependant de remplir tous les devoirs extérieurs de la Religion Catholique.

Les autres Ecrivains au contraire la font passer pour une Héroïne, & pour un modéle de chasteté ; & ils ne trouvent point de louanges trop excessives

(a) *Varillas*, ubi sup.

(b) *Sander. Ribadeneira, Raymond*, &c.

excessives à son égard. Ce sentiment n'est cependant guéres conforme à toute la suite & à la fin de sa vie. Quoiqu'il en soit, à son retour en Angleterre elle fut mise chez la Reine; & elle ne tarda guéres à toucher le cœur du Roi. Cependant il n'alla pas si loin qu'il se l'étoit promis d'abord. Anne n'ignoroit pas les desseins de Volsey, & l'aversion de Henri pour la Reine : mais elle connoissoit ce Prince pour le plus inconstant des hommes. Elle résolut donc de profiter du malheur d'autrui; & pour fixer la légereté du Roi, plus il la pressoit, plus elle lui opposoit son devoir, & la résolution qu'elle avoit prise de se réserver à un mari. Du reste elle assaisonnoit ses refus de toutes les autres faveurs qu'elle pouvoit honnêtement accorder. Henri se laissa prendre à ces artifices, parce qu'il avoit le caractere d'inconstant dans toute son étendue, & qu'il n'étoit capable d'un long attachement que pour les Dames les plus fiéres. On eut beau lui représenter ce que l'on sçavoit de la conduite de sa maitresse en Angleterre & en France. Il prit pour de pures calomnies les avis les plus certains qu'on lui en donna : il imposa silence au pere vrai ou supposé d'Anne de Boulen, qui crut devoir lui demander une audience secréte, pour le faire ressouvenir de la vérité de sa naissance; & pour avoir osé se vanter d'avoir reçu d'Anne les derniéres faveurs, & avoir offert d'en convaincre S. M. l'imprudent Viat fut chassé de la Cour.

Après cela Henri ne pensa plus qu'à presser son divorce en Cour de Rome. Il avoit besoin d'un habile homme pour cette commission; & il jetta les yeux sur Thomas Morus, qui n'étoit encore alors que Conseiller d'Etat. (a) » C'étoit le plus grand personnage que l'Angleterre ait jamais porté, & le » seul peut-être qui s'éleva sans envie à la premiére Dignité de la Robe. » Personne en Angleterre n'avoit pénetré plus avant que lui dans les se» crets de la Philosophie, de la Jurisprudence & de la Théologie : cepen» dant personne n'avoit jamais évité mieux que lui les écueils, où échouent » la plûpart de ceux qui réussissent dans ces trois Professions. La Philo» sophie ne lui avoit pas gâté le stile : la Jurisprudence ne lui avoit point » inspiré l'esprit de chicane; & la Théologie n'avoit pas trop subtilisé ses » sentimens. Il étoit le plus sérieux des hommes, lorqu'il avoit revêtu la » robe de Magistrat, & le plus enjoué après l'avoir quittée. Il expédioit » une infinité d'affaires sans se lasser; (b) & il n'étoit pas moins guai en » sortant du Tribunal, qu'il l'avoit été en y montant. Il menoit une très» sainte vie; & il la cachoit avec tant d'industrie, que ses plus grandes » mortifications n'étoient connues que de Dieu «. Le Roi d'Angleterre s'étoit donc assez mal adressé. Aussi Morus lui répondit-il, qu'il n'étoit pas propre à défendre une cause, lorsqu'il n'étoit pas persuadé qu'elle fût juste. On le fit conférer avec Fox Recteur du College Roial de Cambrige, qui s'étoit vanté de le convaincre que le mariage du Roi étoit nul : mais Fox ne tint pas parole; & les promesses que Henri fit à Morus pour l'engager à seconder ses intentions, ne furent pas plus efficaces sur son esprit. Le Roi ne lui en parla donc plus, quoiqu'en tout le reste il continuât à se servir de lui plus volontiers que de tout autre. Aussi disoit-il (c) *Qu'il eût mieux aimé avoir gagné Morus à son parti, que la moitié de l'Angleterre.*

Au défaut de Morus on envoia en Ambassade à Rome Etienne Gardiner,

(a) *Varillas*, ubi sup.
(b) *Stapleton* dans sa vie.

(c) *Sander.* Ubi sup.

grand Jurisconsulte, Conseiller d'Etat, & autrefois domestique de Volsey, qui depuis son retour de France tâchoit par ses complaisances pour les intentions du Roi, d'arrêter le progrès de la diminution de sa faveur, que le poids de celle où la nouvelle Maitresse étoit montée accéleroit sensiblement. On donna à Gardiner pour second dans cette Ambassade Milord Brian; c'est-à-dire, qu'on le joignit dans une négociation honteuse avec le plus dissolu des hommes. C'est de lui qu'on rapporte, qu'un jour le Roi lui aiant demandé au sujet du commerce qu'il entretenoit dans la maison de Boulen, *si c'étoit un grand crime de jouir de la mere & de la fille;* il lui répondit: *c'est comme si on mangeoit la poule & le poulet.* On ajoute, (*a*) que le Roi aiant trouvé cette réponse plaisante, lui dit: *C'est à ce coup, Brian, que je te prens pour mon Vicaire infernal.* Ce nom lui demeura; & depuis on l'appella toujours *le Grand Vicaire infernal du Roi.*

Le prétexte de l'Ambassade que Henri VIII. envoia à Rome, fut de féliciter le Pape de la liberté que S. S. venoit de recouvrer; & la véritable cause, de lui promettre que les deux Couronnes de France & d'Angleterre le rétabliroient dans les Places de l'Etat Ecclésiastique que les Impériaux avoient usurpées, pourvû qu'il autorisât le divorce du Roi avec la Reine Catherine. Brian osa assurer, que cette Princesse ne demandoit pas mieux que d'être séparée de son mari, & qu'elle n'attendoit que cette séparation, pour entrer dans un Monastére. Il fit sentir l'obligation nouvelle que le S. Pere avoit à son Maitre, & insinua que la reconnoissance qu'on en témoigneroit seroit récompensée de quatre mille vieux soldats, que les Anglois entretiendroient auprès de S. S. afin que les Impériaux ne fussent plus tentés de l'insulter.

Clement VII. étoit assez touché de ce que Henri VIII. avoit fait pour lui. Cependant il résolut de ne satisfaire ce Prince, qu'autant que la justice & la bienséance le permettroient; & pour y travailler avec plus de précaution, S. S. ordonna au Cardinal Cajétan d'examiner la question du divorce dans toute son étendue. Cajétan en fit un Traité à sa mode, c'est-à-dire qu'il y méla beaucoup de Théologie scholastique; & il y conclut, que la dispense de Jules II. avoit été accordée légitimement; que par conséquent le mariage de Henri VIII. avec Catherine d'Arragon étoit très-valide, & que l'autorité de Clement VII. en ce point ne s'étendoit pas jusqu'à séparer ce que Dieu avoit joint. (*b*). Le Pape que cet Ecrit avoit fortifié dans la résolution de ne rien accorder aux Ambassadeurs d'Angleterre, chercha toutes les voies imaginables pour adoucir son refus, & nomma pour examiner l'affaire avec eux les plus doctes des Cardinaux, & les Théologiens les plus habiles. Le résultat de plusieurs conférences tenues sur ce sujet fut, qu'il n'y avoit point de raison suffisante pour le divorce: mais les Ambassadeurs prétendirent que les Cardinaux & les Théologiens de Rome étoient des personnes dévouées aux intérêts de l'Espagne, & qu'ils avoient trahi leur conscience, pour sauver l'honneur de la tante de l'Empereur. Ils demandérent de nouveaux Commissaires; & ils les obtinrent. On ignore si ceux-ci raisonnérent sur d'autres principes; s'ils furent gagnés par les voies secrétes que les Ambassadeurs d'Angleterre mettoient en usage; ou s'ils crurent qu'on devoit ménager un Prince, qui dans un tems où les nouvelles hérésies étoient devenues

(*a*) *Idem*, Ibid.

(*b*) Dans la Consultation de Cajétan.

fort à la mode, avoit embrassé avec zéle les intérêts de la Religion. Ce qu'il y a de certain est qu'ils décidérent que l'affaire étoit litigieuse. Les Ambassadeurs ne manquérent pas alors de presser le Pape de commettre des Juges en Angleterre, pour prononcer sur ce différend; & soit complaisance pour Henri, soit qu'on fût persuadé à Rome, comme les Ambassadeurs l'avoient fait entendre, que la Reine Catherine avoit résolu d'embrasser la vie Religieuse, le Pape nomma pour Commissaires les Cardinaux Campége & Volsey. Beaucaire qui fut depuis Evêque de Metz, & qui étoit alors Précepteur du Cardinal de Lorraine, (a) ajoute à ce récit une circonstance remarquable. Il dit que Clement VII. remit à Campége une Bulle décisive, qui déclaroit nul le mariage du Roi & de la Reine d'Angleterre; Qu'il lui permit de la montrer au Roi & à Volsey; Qu'il lui donna un ordre secret d'assurer Henri, que la Bulle seroit publiée quoique jugeassent les Commissaires; & que la fin de cette intrigue alloit à empêcher le Roi de s'impatienter, lorsque le Cardinal Campége exécuteroit l'ordre secret qui lui avoit été donné de prolonger par toutes les voies possibles le Procès du divorce, & de ne publier la Bulle que lorsque S. S. le lui manderoit.

Cette démarche fut trouvée très-mauvaise de la part de la Reine d'Angleterre & de l'Empereur, qui croioit son honneur intéressé dans cette querelle. L'Ambassadeur de Charle se plaignit au Pape, de ce que renonçant au devoir de Pere commun, il favorisoit une des Parties au préjudice de l'autre, & nommoit pour Juges sur les lieux deux Cardinaux, dont l'un étoit premier Ministre & Favori du Roi d'Angleterre, dévoué par conséquent à toutes ses volontés, & dont l'autre qui n'avoit point de bien, pouvoit être gagné très-facilement. Il ajouta qu'on en avoit imposé à S. S. lorsqu'on lui avoit fait entendre que la Reine d'Angleterre consentoit au divorce; que ce fait étoit absolument faux, & qu'elle ne le pouvoit même en conscience dans la conjoncture, puisqu'on ne songeoit à la répudier, que pour élever sur le Trône une fille perdue de réputation. Le Pape qui n'osoit ni révoquer si promtement ce qu'il avoit fait, ni mécontenter absolument la Maison d'Autriche, dépêcha quatre Couriers à Campége par quatre chemins differens, & lui manda (b) de n'arriver en Angleterre que le plus tard qu'il lui seroit possible; de tâcher lorsqu'il y seroit arrivé de réconcilier le Roi avec la Reine; s'il ne pouvoit y réussir, de mettre tout en œuvre pour engager cette Princesse à entrer dans un Monastére; & s'il ne pouvoit encore en venir à bout, de tirer l'affaire en longueur, & d'allonger la procédure jusqu'à ce que S. S. lui ordonnât de la terminer.

Campége emploia sept mois à faire le voiage; & à son arrivée en Angleterre Volsey le présenta au Roi qu'il combla de joie par ses promesses. Mais il trouva la Reine plus ferme qu'il ne se l'étoit imaginé. Elle lui fit déclarer d'abord (c) qu'elle étoit résolue de défendre jusqu'au bout la validité de son mariage, que l'Eglise avoit autorisé; qu'au reste elle ne reconnoissoit point pour Juge un homme, que le Roi, par un faux exposé, avoit plutôt extorqué qu'obtenu du Pape. Elle fit paroitre les mêmes sentimens dans une entrevue que les deux Cardinaux eurent ensuite avec elle du consentement du Roi; & elle ajouta au sujet de Volsey, qu'elle le regardoit

(a) Vers la fin du 19. Livre.
(b) Lettre du Pape au Cardinal Campége, du 19 Mars 1525.
(c) *Sander.* ubi sup.

personnellement comme l'auteur de ses disgraces ; qu'elle s'étoit attiré sa haine, pour n'avoir pû souffrir son insolence & son ambition ; & qu'il se vengeoit sur elle de ce que l'Empereur son neveu n'avoit pas favorisé ses prétentions à la Papauté.

Tandis que duroit cette négociation, le Roi, par l'avis de Volsey, voulant sauver les apparences, avoit éloigné sa Maitresse, & l'avoit engagée à se retirer chez son pere. Mais à peine put il être séparé d'elle pendant le Carême ; & aussi-tôt après Pâques il lui écrivit une lettre fort tendre, pour l'inviter à revenir à la Cour. Cependant il survint une nouvelle difficulté, qui retarda encore les procedures des Commissaires. Ce fut la nécessité de faire expliquer le Saint Siége sur la dispense accordée par Jules II. puisque le divorce dépendoit de sa validité ou de son invalidité. Les Ambassadeurs d'Angleterre à Rome conjurérent donc Clement VII. de la déclarer nulle. A cette demande ils en ajoutérent deux autres. La premiére étoit, que pour assûrer la succession du Roiaume, le Pape permît le mariage du Duc de Richemont fils naturel de Henri VIII. avec Marie Princesse de Galles, sortie du mariage de ce Prince avec la Reine Catherine. Le Roi expliqua lui-même la seconde demande par une lettre écrite & signée de sa main, par laquelle il supplioit le Pape, comme arbitre & souverain modérateur des Loix Ecclésiastiques, de lui permettre d'épouser Anne de Boulen, *dont il s'accusoit d'avoir corrompu la sœur.* Le Cardinal Cajetan & le Cardinal Polus l'assurent ainsi. Ce dernier ajoute, (*a*) que le Pape promit de lui accorder cette dispense, au cas que celle de Jules II. fût déclarée nulle.

A l'égard de la nullité de cette derniére dispense, de laquelle dépendoit la validité du mariage de Henri avec Catherine, pour amuser les Ambassadeurs, Clement VII. leur fit espérer qu'il en retireroit l'original des mains de l'Empereur par la voie de la négociation. Mais ils étoient trop habiles, pour prendre si facilement le change. Ils consentirent de surseoir leurs poursuites, pourvû que S. S. déclarat, que si elle ne pouvoit retirer la dispense des mains de Charle V. dans le terme de deux mois, elle prononceroit qu'elle étoit nulle & sans effet. Le Pape se trouva importuné de ces demandes. (*b*) Il s'en plaignit aigrement au Cardinal Campége, & lui reprocha, » Qu'il souffroit qu'on vînt lui faire à » Rome des difficultés, qu'il devoit terminer en Angleterre, & qu'il fai- » soit espérer au Roi des choses qu'il sçavoit bien ne pouvoir lui être » accordées «. Sur la fin de la lettre, Sanga Sécretaire du Pape se plaint, que dans la chaleur du discours, les Ambassadeurs Anglois s'étoient emportés jusqu'à menacer le S. Siége d'un grand malheur, si on ne donnoit pas satisfaction à leur Maître. Par où il paroit que dès-lors Henri avoit pris sa résolution, & qu'il n'étoit pas même fâché qu'on la pénétrât. Cependant l'affaire en demeura-là à Rome.

Elle se poursuivoit en Angleterre avec beaucoup de chaleur. (*c*) On y emploioit les présens & les promesses, les priéres & les menaces, pour vaincre la résistance de Campége, qui cependant demandoit à voir l'original de la Bulle de Jules II. & à qui le Pape avoit défendu de rendre aucun jugement sans un nouvel ordre de sa part. On fit même entendre sous

(*a*) *De Un. Ecclesf.* Lib. III.
(*b*) *Sander.* ubi sup.
(*c*) *Idem*, ibid.

sous main à ce Cardinal, que ses refus mettoient sa vie en danger. Il fut ébranlé; & le 28. de Mai 1529. les deux Commissaires s'étant assemblés à Londres dans la salle des Dominicains, citérent le Roi d'Angleterre qui comparut seulement par Procureur, & la Reine qui se présenta en personne. Elle déclara simplement, qu'elle ne reconnoissoit point les Cardinaux pour juges, & en appella au Pape. Les Commissaires lui répondirent, que l'appel de Sa Majesté étoit inutile, si elle ne faisoit voir en même tems que leur pouvoir étoit faux, défectueux ou révoqué; & l'Assemblée se termina de la sorte. Il s'en tint une seconde le lendemain, à laquelle le Roi & la Reine assistérent, & dans laquelle (a) cette Princesse déclara de vive voix & par écrit les causes de son appel. Elles se réduisoient aux raisons qu'elle avoit de se défier de Volsey, & à sa qualité d'Espagnole & d'étrangére, qui ne lui permettoit pas d'agir fortement & surement en Angleterre où sa Partie avoit en main l'autorité. Elle ajouta une cause particuliére de récusation contre Campége, fondée sur ce qu'il avoit contracté une espéce de dépendance à l'égard du Roi d'Angleterre, en acceptant de sa main l'Evéché de Sarisberi. De son côté, le Roi protesta que dans cette affaire il n'avoit d'autre vue que celle de mettre sa conscience en sureté; & il le prouva par la facilité qu'il auroit eue de faire décider la question par Volsey seul, qui en avoit le pouvoir en qualité de Légat dans tout le Roiaume d'Angleterre, s'il n'eût été porté à ce divorce que par aversion pour la Reine.

Cette Princesse appréhenda alors que ce faux serment de Henri ne portât préjudice à la justice de sa cause; & elle l'éluda par un trait d'adresse, qu'on n'auroit jamais attendu d'elle. Elle se leva de son siége qu'on avoit placé à la gauche des Commissaires, & alla se jetter en pleine assemblée aux pieds du Roi, qui étoit assis sous un dais au côté droit. Elle le conjura les larmes aux yeux de la regarder, sinon comme sa femme, du moins comme une malheureuse Etrangére, dont la situation étoit assez triste pour mériter quelque compassion. Elle le pria de lui permettre de poursuivre sa cause devant le Pape, qui ne pouvoit être pour lui un juge suspect, puisqu'il étoit le pere commun des tous les Fideles. Le Roi qui n'étoit pas en garde contre cette action de la Reine, se laissa toucher. Il la releva, & lui accorda la permission qu'elle lui avoit demandée. Catherine sentit tout le prix de cette parole, qui venoit d'échapper à Henri. Pour ne lui pas laisser le loisir d'y faire attention & de la révoquer, elle sortit sur le champ; & lorsqu'on vint la rappeller de la part du Roi & des Commissaires, elle répondit : Que les Commissaires n'avoient aucun droit de lui commander : Qu'à l'égard du Roi, elle lui désobéissoit pour la premiére fois de sa vie; qu'elle en avoit regret, & qu'elle lui en demanderoit pardon à la premiére rencontre. Depuis ce tems-là cette Princesse ne cessa point de demander l'exécution de la promesse, que le Roi lui avoit faite d'une maniére si solemnelle : mais Henri n'y eut aucun égard, & on continua les procédures. Les Procureurs du Roi produisirent une Lettre du Cardinal Adrien de Corneto, qui écrivoit avoir oui dire à Jules II. lorsqu'on le pressoit d'accorder la dispense pour le mariage de Henri avec Catherine, qu'il ne croioit pas pouvoir le faire. Au contraire les Procureurs de la Reine produisirent une Lettre originale du même Pape

(a) Dans les Actes du Procès.

écrite au Roi d'Angleterre, dont le sens étoit, qu'il n'avoit jamais refusé la dispense, ni donné lieu de soupçonner qu'il eût intention de la refuser; qu'il avoit seulement attendu pour l'accorder une conjoncture favorable, afin qu'on l'expédiât avec une plus mure délibération au contentement des deux Parties.

Pour peu qu'on connoisse le caractére de Jules II. il ne sera pas difficile de concilier ces deux témoignages. Quoiqu'il en soit, jamais cause qui eut la Cour contraire, ne fut défendue avec plus de force & de persévérance que celle de la Reine. On doit, dit Varillas (a), ce témoignage à la sincérité Angloise, qu'aucun de ceux qui avoient été donnés pour Conseil à cette Princesse, ne prévariqua, & qu'il y eut entr'eux une émulation généreuse à qui la défendroit le mieux. (b) Fischer, Evêque de Rochester, personnage vénérable par son âge, son caractére, sa piété & son érudition, harangua avec force les Commissaires en présence du Roi, pour maintenir la validité du mariage de la Reine; & il leur presenta un Ouvrage, où ses raisons étoient exposées avec plus d'étendue. Les Evêques de Londres, de Bath & d'Eli en firent de même. Quatre Docteurs en Théologie composérent en commun un Ecrit plein d'érudition sur le même sujet; & le plus hardi d'entr'eux, nommé Ridley, fit observer une supercherie intervenue au commencement du procès, en ce qu'on avoit fait jurer aux Avocats & aux Procureurs de la Reine de ne rien avancer qui ne fût fondé sur l'Ecriture & le Droit Canon, & qu'on n'avoit rien exigé de semblable des Avocats & des Procureurs du Roi.

Cette fermeté des défenseurs de la Reine jetta les Commissaires dans d'étranges embarras. Campége surtout ne sçavoit plus quel parti prendre. D'un côté le Roi le pressoit à son ordinaire de rendre un jugement en sa faveur: de l'autre il ne voioit aucune apparence de condamner la Reine au préjudice de son appel, & contre la défense expresse du Pape. Il eut enfin la fermeté de dire, Qu'il étoit inoui qu'on eût jamais traité avec tant de précipitation une affaire d'une aussi grande importance, où il s'agissoit d'un mariage légitime confirmé par le cours de plusieurs années; de l'exhérédation d'une Princesse Roiale; de flétrir une grande Reine; d'outrager l'Empereur, & d'allumer la discorde entre tous les Princes Chrétiens: Que pour lui il étoit résolu de marcher avec beaucoup de lenteur & de précaution dans une affaire si délicate. Plusieurs estimérent cette hardiesse de Campége: les flateurs & les Courtisans la condamnérent. Le Roi surtout en fut vivement piqué; & le trentiéme de Juillet 1529. il envoia aux deux Commissaires assemblés les Ducs de Norfolc & de Suffolc, accompagnés des principaux Seigneurs de la Cour, pour les prier de mettre enfin la conscience de Sa Majesté en repos, & de décider la question. Volsey qui dans le cœur n'approuvoit plus ce grand empressement, ne fit aucune réponse à la proposition. Campége parla seul, & représenta, Que l'obéissance qu'il devoit à Dieu & à l'Eglise Romaine ne lui permettoit pas de prononcer aucun jugement depuis la fin de Juillet jusqu'au quatriéme d'Octobre, & que tout ce qui pouvoit intervenir au préjudice de cette pratique seroit nul & de nul effet. C'étoit visiblement abuser d'un usage légitimement établi à la Cour de Rome, pour éloigner la décision d'une affaire péremptoire, qui n'admettoit point

(a) Ubi sup.

(b) Il y a un Recueil de ces piéces.

de pareils retardemens. Aussi les Députés du Roi ne se paiérent-ils point des raisons du Cardinal. Ils insistérent, & demandérent jugement pour ce jour-là ou pour le lendemain. Campége répondit que cela ne se pouvoit : surquoi le Duc de Suffolc frappant le Bureau de la main, jura (a) par la Sainte Messe ; *Que jamais Légat ni Cardinal n'avoit fait bien en Angleterre.*

Cependant les choses changérent de face à la Cour de Rome. Jusques-là Clément VII. n'avoit eu tant de complaisance & de ménagemens pour Henri VIII. que parcequ'il l'avoit cru utile & nécessaire à ses intérêts. La passion que ce Pape avoit d'élever sa Maison à la Souveraineté de Florence, & les offres que Charle V. lui fit faire à ce sujet, l'engagérent à changer de sentimens & de conduite. Il signa avec ce Prince le Traité qui devoit mettre les Médicis sur le trône de Florence, & s'imaginant qu'aprés cela il n'avoit plus besoin de Henri, persuadé aussi qu'à son tour il ne pouvoit obliger plus sensiblement l'Empereur, qu'en faisant rendre justice à la Reine d'Angleterre sa tante, on prétend qu'il dépêcha au Cardinal Campége un homme de confiance, qui lui porta l'ordre de jetter la Bulle décisive dans le feu, & que Campége obéit.

Le Pape ne se borna pas à cette premiére démarche. Bientôt il révoqua la Commission accordée au sujet du mariage de Leurs Majestés Angloises, sous prétexte que le Roi y avoit consenti de vive voix en parlant à la Reine ; rappella d'Angleterre le Cardinal Campége ; soumit l'affaire au Tribunal de Rome ; nomma Paul Capilucci Auditeur & Doien des Causes du Sacré Palais, pour examiner les raisons des Parties & pour en faire le rapport à S. S. & lui donna pouvoir de citer le Roi & la Reine d'Angleterre à comparoitre à Rome par Procureurs. La révocation fut portée en Angleterre ; & la Reine envoia au Roi Thomas Morus, pour sçavoir si S. M. auroit pour agréable qu'elle lui fût signifiée par un Huissier. Le Roi répondit, qu'il n'étoit pas bienséant que la dénonciation s'en fit à personne : mais il consentit qu'elle fût intimée aux Commissaires, & que le procès se poursuivît à Rome. Ensuite ce Prince ne sçachant à qui s'en prendre, déchargea toute sa colére sur Volsey. Il lui ôta sa charge de Chancelier, dont il revêtit aussitôt Thomas Morus, dans l'espérance que par ce bienfait il pourroit attirer ce grand homme à son parti. Il le dépouilla encore de l'Evêché de Vinton, dont il gratifia Gardiner. Il lui enleva le superbe Palais qu'il avoit fait bâtir à Londres. Enfin il le relégua à son Archevêché d'Yorc. Peu de tems aprés il donna ordre de l'arrêter : mais comme on le conduisoit à Londres, pour comparoitre devant les Juges qui y travailloient à instruire son procès, il mourut en chemin le 28. Novembre 1530. (b) Le bruit courut qu'il s'étoit empoisonné. Ce qu'il y a de certain, est que quand on l'arrêta pour crime de Leze-Majesté, » Plût à Dieu, dit-il, que je ne fusse pas plus » coupable de Leze-Majesté divine : mais tandis que je n'ai songé qu'à » plaire au Roi, j'ai bien peur d'avoir offensé mon Dieu, sans pouvoir » conserver les bonnes graces de mon Souverain «.

Le successeur de Volsey dans le Ministére & dans la faveur fut présenté par Anne de Boulen. (c) » C'étoit un Prêtre, nommé Cranmer, » un des plus scélérats & des plus dangereux hommes d'Angleterre. Il ne » conservoit guéres que l'extérieur de la Religion Chrétienne, parcequ'il

(a) *Sander.* ubi sup.
(b) *Idem*, Ibid.

(c) *Varillas*, ubi sup.

» ne pouvoit en accorder l'intérieur avec l'ambition, & la vie voluptueu-
» se qu'il menoit. Il étoit turbulent, hardi, fin, & capable de toutes sor-
» tes d'intrigues. Il avoit longtems étudié en Allemagne, où la curiosité
» l'avoit attiré; mais il y avoit puisé aussi le venin de l'hérésie de Luther,
» dont il ne faisoit cependant aucune profession. Il y avoit séduit une
» belle fille qui l'avoit suivi en Angleterre » où elle fut longtems sa Concubine, jusqu'à ce que sous Edouard il l'épousa publiquement. Canmer étoit Aumônier dans la Maison de Boulen, lorsque l'Archevêché de Cantorbéri vint à vaquer. C'étoit le premier & le plus important bénéfice d'Angleterre; & comme le Roi s'attendoit de rompre bientôt avec la Cour de Rome, il ne vouloit le conférer qu'à un homme disposé à le favoriser en tout contre elle. Anne de Boulen lui dit qu'elle avoit trouvé son homme. Elle lui présenta Cranmer; & le Roi l'accepta, sur la promesse qu'il lui fit de prononcer en Angleterre la Sentence du divorce, en cas que le Pape ratifiât son mariage avec la Reine Catherine. Cranmer tint parole; & il eut toujours tant de complaisance pour Henri, qu'on entendit dire à ce Prince, Que Cranmer étoit le seul qui ne se fût jamais opposé à ses volontés.

Devenu Archevêque de Cantorbéri par une voie si peu Canonique; Cranmer s'instala par une ruse qui l'étoit encore moins. Lorsqu'il fut question de prêter au Pape le serment porté par les Canons, (*a*) il aposta un Notaire qui lui donna Acte, comme c'étoit par force, contre sa volonté & seulement pour satisfaire à la coutume, qu'il alloit promettre au S. Siége l'obéissance qu'on exigeoit de lui, & que son intention n'étoit point de garder ce serment au préjudice de ce qu'il devoit à son Souverain. Après avoir donné au Clergé de son Roiaume un chef si peu digne de l'être, Henri VIII. ne douta point qu'il ne pût tout entreprendre contre ce même Clergé, avec une espérance presque certaine de réussir. Il y avoit dans le Code d'Angleterre une ancienne Loi, qui défendoit de reconnoitre aucune jurisdiction étrangére. Le Roi prétendit (*b*) que le Clergé y avoit contrevenu, en reconnoissant & maintenant contre sa volonté le pouvoir étranger de Campége & de Volsey Légats du S. Siége. Pour faire tomber l'accusation, il suffisoit de faire observer que la Loi ne regardoit pas le Spirituel. Mais les résolutions des Corps politiques sont rarement vigoureuses, lorsqu'elles ne sont pas appuiées par les principaux membres dont ils sont composés. Cranmer Archevêque de Cantorbéri, & Leins nommé depuis peu à l'Archevêché d'Yorc étoient de faux freres. Ils concluoient toujours par une très-humble soumission au Roi: ils déconcertoient tous les desseins hardis qui se formoient dans leur Compagnie; & par là ils la réduisirent à s'avouer coupable, à demander pardon au Roi, & à lui offrir quatre cens mille écus, pour réparer une faute qu'ils n'avoient pas faite. Le Roi les accepta, à condition que le Clergé reconnoitroit par un acte authentique que ce Prince avoit dans son Roiaume un pouvoir Souverain sur le Corps des Ecclésiastiques, aussi étendu & aussi peu limité que celui qu'il exerçoit sur ses autres sujets. Ainsi sans le vouloir & sans y penser, le Clergé d'Angleterre fournit à son Roi le prétexte dont il avoit besoin pour se dire Chef de l'Eglise Anglicane. Déja on publioit hautement, Que le Pape n'avoit aucun pouvoir en Angleterre, que

(*a*) *Sander. & Varillas.* | (*b*) Ibid.

que celui qu'il plaisoit au Roi de lui accorder, Que pour le spirituel, comme pour le temporel, les Anglois ne reconnoissoient d'autre supérieur que leur Souverain. Les personnes éclairées prévirent où ces premiers pas devoient aboutir. Morus en particulier présagea non seulement la tempête : il marqua même à ses amis toutes les circonstances qui devoient la suivre ; & pour n'y être pas exposé, il pria le Roi de trouver bon qu'il se démit de sa Dignité. Henri qui désespéroit d'attirer Morus à son parti, fut ravi de cette proposition. Il accepta la démission, & mit les Sceaux entre les mains d'un Ecclesiastique qui ne lui étoit pas moins dévoué que Cranmer. Ce fut Thomas Andeley, qui n'avoit ni bien ni naissance, mais qui ne laissoit pas d'aspirer aux Dignités les plus éminentes, parce qu'il ne croioit rien d'inaccessible à son prétendu mérite.

(*a*) » Le Pape informé de tant de changemens, supposa qu'ils ne se faisoient qu'à dessein d'éluder la Sentence qu'il prononceroit, ou de la rendre inutile par un attentat anticipé. Cette opinion qui n'étoit que trop bien fondée, obligea S. S. à écrire au Roi d'Angleterre un Bref qui le menaçoit d'excommunication, au cas qu'il entreprit quelque chose contre son mariage, avant qu'il eût été déclaré nul. Mais les Souverains sont d'ordinaire plus tentés que les particuliers de faire ce qu'on leur défend, parce que l'impunité seule fait à leur égard, ce que font dans les autres les passions les plus excessives. Le Roi d'Angleterre persuadé que l'intention de Clement VII. avoit été d'empêcher un mariage clandestin de Sa Majesté avec Anne de Boulen, résolut (*b*) par dépit de le contracter. Il créa cette fille Marquise de Pembrok, & l'aiant disposée à l'épouser en secret, la cérémonie s'en fit le 22. de Novembre 1532. » Un simple Prêtre, nommé Roland, fut choisi pour la faire, après qu'on l'eut trompé, en lui disant que la Sentence de divorce étoit venue de Rome. Mais lorsqu'il fut revêtu des habits sacerdotaux, au lieu de commencer la Messe, il se tourna vers le Roi, & lui dit, que quoi qu'il ajoutât une foi entiére à S. M. qui l'assuroit d'avoir la Bulle de divorce, le devoir de sa Charge l'obligeoit de la lire à haute voix, afin que personne n'en prétendit à l'avenir cause d'ignorance. Le Roi jura qu'elle étoit dans son cabinet, & que rien ne l'empêchoit de l'envoier chercher, que la crainte de retarder la Cérémonie. « Roland persuadé que les Rois ne sçavent point déguiser la vérité, & gagné d'ailleurs par l'espérance de l'Evêché de Lichefeld qu'on lui avoit promis, se satisfit de cette réponse & acheva le mariage. Peu de tems après Anne de Boulen devint enceinte ; ce qui obligea Henri de presser l'affaire de son divorce, afin de pouvoir rendre son mariage public assez à tems, pour que l'enfant qui viendroit parût légitime. Cranmer eut donc ordre de se transporter avec une suite d'Evêques & d'Officiers de justice corrompus à Domstable, où la Reine Catherine s'étoit retirée. L'Archevêque de Cantorbéri y instruisit en quinze jours le Procès du divorce ; & malgré le refus que fit la Reine de le reconnoitre, malgré les protestations réiterées de cette Princesse, il prononça la Sentence (*c*) qui mettoit les Parties en liberté de se pourvoir

(*a*) *Varillas*, ubi suprà.

(*b*) Il paroit que c'est assez gratuitement, que Varillas prête ce motif à Henri VIII. pour precipiter son mariage avec Anne de Boulen. Il y étoit assez porté par son amour, & par les feintes cruautés de cette fille.

(*c*) Sanderus ajoute *ubi sup.* que comme si le Roi eût eu de l'aversion pour le divorce, Cranmer l'exhorta auparavant à se séparer de la femme de son frere conformément à l'Evangile.

comme bon leur sembleroit. Le mariage du Roi & d'Anne de Boulen se renouvella publiquement la veille de Pâques de l'année 1533. Le 2. de Juin suivant, la nouvelle Reine fut couronnée avec plus de magnificence que jamais Reine d'Angleterre ne l'avoit été; & le 7. de Septembre de la même année elle mit au monde la fameuse Elizabeth.

La France & l'Espagne ne regardérent pas du même œil cette grande révolution. L'Empereur Charle V. irrité de l'affront qu'il recevoit en la personne de sa tante, pressa le Pape de ne pas laisser impuni l'attentat du Roi d'Angleterre: mais dans une affaire si délicate Sa Sainteté jugea à propos de ne rien précipiter; & d'ailleurs le Roi François I. emploia tout son crédit (*a*) pour engager le S. Pere à ne pas aller si vite. La conjoncture ne pouvoit être plus favorable. Le Roi de France venoit de s'aboucher à Marseille avec le Pape, & d'y conclure le mariage de Henri Duc d'Orleans son second fils avec Catherine de Médicis niéce de S. S. Dans ces circonstances, il n'y avoit nulle apparence que Clement VII. fût en état de rien refuser à François I. & ce Prince conjurant S. S. de lui permettre de travailler à l'accommodement de Henri avec elle, l'obtint facilement. Aussitôt il dépêcha en Angleterre (*b*) celui de ses sujets qu'il sçavoit être le plus agréable à Sa Majesté Angloise. C'étoit le Cardinal du Bellai, qui par la solidité & la douceur de son esprit avoit charmé Henri VIII. pendant les deux années de son Ambassade auprès de ce Prince. A son arrivée en Angleterre, ce Cardinal trouva déja le Roi dégouté d'Anne de Boulen; ensorte que par son éloquence & la sagesse de ses avis, il ne lui fut pas difficile de l'amener où il vouloit. Henri lui donna parole d'accepter toutes les voies de bienséance qui lui seroient offertes, pour se réconcilier avec le saint Siége, & de ne rien attenter en Angleterre contre la Cour de Rome, pourvû que de son côté cette Cour voulût ne pas le pousser à bout. Sur ces promesses le Cardinal prit la poste, & arriva à Rome aux Fêtes de Noel, malgré les rigueurs d'un hiver fort rude. Il représenta à Clement VII. que de sa modération dépendoit la conservation ou la perte des Roiaumes d'Angleterre & d'Irlande: Que Henri VIII. n'avoit été constant pour sa maitresse, que pendant les premiéres ardeurs de son prétendu mariage: Qu'il s'en étoit lassé aussitôt après pour s'attacher à Jeanne Seymer (*c*) fille d'honneur d'Anne de Boulen: Qu'ainsi la passion de ce Prince pour celle-ci aiant cessé, il n'étoit retenu de la quitter, que par la honte de la renvoier après l'avoir si solemnellement épousée, & que la patience & la douceur le disposeroient infailliblement à reprendre la Reine Catherine.

L'évenement justifia le raisonnement du Cardinal; & le Pape fut si convaincu de la solidité de ses remontrances, qu'il convint de ne rien entreprendre pendant un tems qui fut limité, pour dépêcher un Courier en Angleterre, & pour en recevoir réponse. Le Cardinal envoia le Courier: mais les Ministres de l'Empereur rendirent toutes ces démarches inutiles. Ils firent tenir des ordres si pressans à François Sforce que Charle V. venoit d'investir du Duché de Milan, de rendre les passages difficiles à ceux qui iroient en Angleterre, ou qui en retourneroient, que les personnes qui servoient Henri VIII. à la Cour de Rome ne reçurent plus à tems aucune nouvelle de ce Prince. Le Courier du Cardinal du Bellai, qui étoit

(*a*) *Varillas*, ubi sup.
(*b*) Dans les Négociations du Cardinal du Bellai.
(*c*) D'autres l'appellent Seymour.

allé porter à Londres la résolution décisive du Pape, & qui devoit rapporter à S. S. celle du Roi d'Angleterre, n'arriva pas précisément au jour marqué; & comme les Ministres d'Espagne avoient tiré promesse que les Censures seroient fulminées dès le lendemain, ils pressérent si vivement l'exécution de la parole qu'on leur avoit donnée, que la Cour de Rome ne crut pas pouvoir s'en dispenser. Le Consistoire qui avoit été si promt à fulminer, ne fut pas peu surpris de voir arriver deux jours après le même Courier, apportant d'Angleterre la satisfaction la plus ample. On chercha inutilement les moiens de réparer la faute qu'un excès de précipitation avoit fait commettre : on n'en trouva point, parce que l'intérêt & le point d'honneur ne permirent pas d'en trouver; & Henri VIII. apprenant que la Cour de Rome lui avoit fait tout le mal dont elle étoit capable, n'oublia rien de ce qui pouvoit servir à l'en venger. Il assembla son Parlement le 24. d'Avril 1534. & s'y fit reconnoitre Chef de l'Eglise d'Angleterre. Son second mariage y fut autorisé; & le premier y fut déclaré illégitime, ainsi que la Princesse qui en étoit sortie.

Telle fut l'origine du fameux Schisme, qui sépare aujourd'hui de l'Eglise Catholique les trois Roiaumes de la Grande Bretagne. Nous n'entrerons point dans le détail des violences & des cruautés qui suivirent cette premiére démarche, & que Henri VIII. exerça indifféremment contre tous qui refusérent de reconnoitre sa primauté & la validité de son second mariage. Thomas Morus en fut une des plus illustres victimes. Le Roi l'avoit fait arrêter, avec Jean Fischer Evêque de Rochester, un des plus ardens défenseurs de la Reine Catherine. Henri après avoir fait tenter le courage de Thomas Morus par toutes sortes de voies, douta lequel valoit le mieux de laisser vivre un si célébre ennemi de son mariage, ou de s'attirer par sa mort la haine de tout le monde Chrétien. Enfin il résolut de commencer par l'Evêque de Rochester, dont il n'espéroit pas de vaincre la fermeté, & que le Pape Paul III. qui venoit de succéder à Clement VII. avoit honoré dans la prison du Chapeau de Cardinal. Le Roi persuadé que le supplice de ce Prélat pourroit ébranler la constance de Morus, ordonna qu'on fit le Procès au nouveau Cardinal. Fischer cité devant ses Juges refusa hautement de reconnoitre la Primauté Ecclésiastique de Henri, & fut condamné à la mort. Comme on l'y conduisoit, (*a*) ce vieillard presque décrépit, également respectable par sa doctrine & par sa vertu, appercevant le lieu de son supplice, jetta son bâton, en disant, *Qu'il n'y avoit pas si loin, & que ses pieds achéveroient bien de l'y conduire.* Il monta ensuite gaiement sur l'échafaut, où il entonna le *Te Deum*; & après avoir récité tout le Cantique, il présenta sa tête à l'Exécuteur, qui d'un coup de hache la lui sépara du corps.

La mort de Fischer n'étonna pas Morus. Envain les plus grands d'Angleterre le sollicitérent de se soumettre à la volonté du Roi. Sa femme elle-même étant venue plusieurs fois dans sa prison le conjurer avec larmes d'avoir compassion de ses enfans & de sa famille, fatigué de ces discours, il lui demanda (*b*) *Combien, à consulter le cours de la nature, elle croioit qu'il pût encore vivre d'années?* Elle lui répondit, *Qu'il pouvoit vivre encore vingt ans*: sur quoi il lui dit, *Qu'il n'y avoit pas d'apparence de préférer vingt ans à l'Eternité.* Après l'avoir tenté par la crainte de la mort,

(*a*) *Sander.* ubi sup. | (*b*) *Idem*, ibid.

on voulut encore éprouver sa fermeté, en lui rendant sa prison ennuieuse & insupportable. On lui ôta tous ses livres, qui jusqu'alors lui avoient servi d'entretien & de consolation : on alla jusqu'à lui refuser (*a*) de l'encre, des plumes & du papier. Alors il tint ses fenêtres fermées, ne s'entretenant plus qu'avec Dieu dans ces ténébres ; & lorsqu'on l'interrogea sur le plaisir qu'il trouvoit à vivre dans cette obscurité : *Il faut bien*, dit-il, *fermer la boutique quand toute la marchandise est enlevée.* Enfin après quatorze mois de prison, étant toujours resté inébranlable, on le fit paroitre devant ses Juges ; & malgré la sagesse de ses réponses, il fut condamné à la mort. Il marcha au supplice avec la constance d'un homme, à qui sa conscience ne reproche point de s'être jamais écarté de son devoir. Arrivé au pied de l'échafaut, il trouva que l'échelle n'étoit pas commode, & dit à un de ceux qui étoient sur ce funeste théatre : *Donnez-moi la main pour monter ; je n'en aurai pas besoin pour descendre.* Après avoir fini sa priére, & récité tout haut le Pseaume *Miserere*, il prit le peuple à témoin, qu'il mouroit dans la foi Catholique : (*b*) ensuite on lui coupa la tête. Toute l'Angleterre regretta Morus, & crut avoir tout perdu à la mort de ce grand homme.

Peu de tems aupàravant (*c*) la Reine Catherine étoit morte à Cimbalton âgée de 50 ans. Ses déplaisirs hâterent sa mort : on y soupçonna même du poison. Quelque forte passion que cette Princesse eût toujours eue pour la vie Religieuse, elle ne put jamais consentir à entrer dans un Couvent, de peur de donner atteinte à son mariage. Après qu'elle eut été chassée de la Cour, ni les indignités qu'elle eut à souffrir, ni les dangers ausquels elle se vit exposée, ne purent l'obliger à passer en Flandres ni en Espagne, où l'Empereur lui offroit une retraite honorable & proportionnée à la grandeur de sa naissance. Elle souffroit ses maux avec constance, & ne les imputoit qu'à ses péchés. Peu de tems avant sa mort elle écrivit au Roi une Lettre fort tendre, où elle lui recommandoit Marie leur commune fille. Henri ne put refuser des larmes à cette derniére marque du souvenir de cette Princesse. Il pria Capuci, Ambassadeur de l'Empereur à Londres, de partir en diligence, & d'aller la saluer de sa part : mais elle étoit morte avant l'arrivée de ce Ministre.

Anne de Boulen ne jouit pas long-tems de la joie, que lui causa la mort de sa rivale. La nouvelle passion que le Roi avoit conçue pour la Demoiselle Jeanne Seymer, lui donnoit déja une jalousie qui commençoit à la punir des crimes dont elle avoit été l'occasion. La seule espérance qu'elle avoit de ramener Henri consistoit dans le second enfant dont elle étoit enceinte : mais elle fit une fausse couche. Ce nouveau malheur acheva de refroidir le Prince pour Anne de Boulen ; & celle-ci désespérant de se maintenir sur le Trône où elle s'étoit élevée, (*d*) si elle ne donnoit au Roi un héritier, résolut d'en avoir à quelque prix que ce fût. Persuadée que l'incontinence la plus secréte lui seroit plus facilement pardonnée, elle s'abandonna d'abord à George de Boulen son propre frere. On dit même qu'elle eut assez de vanité, pour vouloir donner à l'Angleterre un Monarque qui du côté de son pere & de sa mere fût de la race de Boulen. Mais n'aiant tiré aucun fruit de cet inceste, elle perdit le peu de honte qui lui restoit,

(*a*) Il composa dans sa prison deux Ouvrages excellens ; l'un en Anglois, qu'il intitula *Le soulagement dans l'adversité* ; l'autre en Latin, qu'il appella *La passion de Jesus-Christ.*

(*b*) Le 6. Juillet 1535.

(*c*) Au mois de Janvier de la même année.

(*d*) *Sander*, ubi sup. *Varillas*, ubi sup.

restoit, & reçut dans le lit du Roi quatre galans de la Cour, Braërton, Norese, Veston & Sumeton. Le Roi ne put ignorer long-tems un désordre aussi public & aussi honteux. Les premiers avis qu'on lui en donna passérent d'abord dans son esprit pour des calomnies. La multitude des Dénonciateurs lui donna depuis du soupçon : (a) enfin le désir d'épouser Jeanne Seymer augmenta la curiosité qu'il avoit de s'éclaircir de la vérité. Il en eut des preuves convainquantes ; & il ne cherchoit plus qu'un prétexte pour éclater, lorsqu'Anne de Boulen le lui fournit sans le vouloir. Un jour que la Cour prenoit le divertissement d'un Tournoi à Greenvick, le Roi apperçut la Reine jettant de sa fenêtre un mouchoir à un de ses Amans. Offensé de cette familiarité, il quitte aussitôt le divertissement, monte à cheval, & suivi seulement de six Gentilshommes il retourne à Londres. Anne de Boulen instruite du brusque départ de ce Prince, le suivit à dessein de l'observer : mais à mi-chemin, on l'arrêta par ordre du Roi. Cette avanture la surprit d'abord : elle s'en mit en colere ; delà elle passa aux cris, aux gémissemens & aux larmes ; enfin elle vint aux supplications & aux priéres. Elle demanda avec instance qu'on lui permît de voir le Roi : mais elle ne put l'obtenir, & elle fut conduite dans la Tour de Londres. On instruisit son Procès dans les formes ; & Henri voulut que Thomas de Boulen son pere prétendu fût un de ses Juges. Elle se défendit en personne qui cherchoit à chicaner sa vie : mais enfin elle fut condamnée à perdre la tête (b) avec son frere & ses quatre autres adultéres. (c) » Elle ne renonça point à la doctrine de Luther : mais elle n'en » fit aucune profession. Elle ne se plaignit de personne. Elle ne disposa » de rien par testament, quoi qu'on le lui eût permis ; & elle *mourut aussi » exactement dans les maximes Stoïques, que si elle les eût étudiées.* «

Telle fut la fin de celle qui avoit été en Angleterre l'unique cause du Schisme, & de tous les désordres dont il fut suivi. Dès le lendemain de l'exécution Henri VIII. épousa Jeanne Seymer, & ne profita point de l'occasion qu'il avoit de se réconcilier avec le saint Siége. En 1541. il parut faire quelques démarches pour la réunion, (d) & députa, dit-on, pour cela le Chevalier Cnevet avec Gardiner Evêque de Vinton à la Diéte de Ratisbonne. Le but de cette Ambassade étoit de réunir le Roi d'Angleterre avec l'Empereur, qui par son autorité devoit travailler à ménager l'accommodement de ce Prince avec le Pape. Mais tant de difficultés s'opposoient à cette négociation, qu'elle n'eut aucun effet. L'Angleterre demeura séparée de l'Eglise comme auparavant ; & malgré quelques retours vers son devoir, Henri VIII. mourut dans le Schisme.

(e) REMARQUES DE M. DE MEAUX,

*Sur l'*Histoire *de la* Réformation Anglicane *du* Docteur Burnet.

M. Burnet, dans son Histoire de la Réformation Anglicane, reproche aux Catholiques dès sa Préface & dans toute la suite de son Ouvrage, d'avoir tiré beaucoup d'avantage de la conduite de Henri VIII. & des

(a) Dans le Procès d'Anne de Boulen.
(b) Le 19. Mai 1535.
(c) *Varillas*, ubi sup.
(d) *Sander.* ubi sup.
(e) Extrait de l'*Histoire des Variations*, &c. L. VII. & X.

premiers Réformateurs de l'Angleterre. Il se plaint surtout de Sanderus Historien Catholique, qu'il accuse d'avoir inventé des faits atroces, afin de rendre odieuse la Réformation Anglicane. Ces plaintes se tournent ensuite contre tous les Catholiques en général, & contre la doctrine de l'Eglise. (*a*) Une Religion, dit-il, fondée sur la fausseté, & élevée sur l'im- » posture, peut se soutenir par les mêmes moiens qui lui ont donné nais- » sance. « Au contraire, autant que sont noires les couleurs dont il dépeint les Catholiques, autant sont éclatans & pompeux les ornemens dont il pare son Eglise. » La Réformation, continue-t'il, est un ouvrage » de lumiére: on n'a pas besoin du secours des ombres pour en relever » l'éclat; & si on veut faire son apologie, il suffit d'écrire son histoire «. De si belles promesses, telles qu'on n'en emploieroit pas de plus magnifiques, quand même dans les changemens de l'Angleterre on auroit à faire voir la même sainteté qui parut dans le Christianisme naissant, ont engagé M. de Meaux à considérer cette histoire, qui justifie, dit-on, la Réformation par sa seule simplicité. Sans s'arrêter à ce qu'en ont écrit les Auteurs Catholiques, il ne s'attache qu'aux faits rapportés par le Sçavant & adroit défenseur de la Réformation Anglicane; & il prétend que la seule suite de ces faits suffit pour nous donner une juste idée de ce prétendu *ouvrage de lumiére*.

Le premier fait important que je remarque, dit-il (*b*), dans M. Burnet est celui qu'il avance dès sa Préface, & qu'il fait paroitre ensuite dans tout son Livre: c'est que lorsque Henri VIII. commença la Réformation, » il semble qu'il ne songeoit en tout cela qu'à intimider la Cour de Rome, » & à contraindre le Pape de le satisfaire; car dans son cœur il crut tou- » jours les opinions les plus extravagantes de l'Eglise Romaine, telles que » sont la Transubstantiation & les autres corruptions du Sacrifice de la » Messe: ainsi il mourut plutôt dans cette communion, que dans celle » des Protestans «. De ces paroles M. de Meaux conclut, que comme les Catholiques n'acceptent point la communion de ce Prince, puisque d'un autre côté M. Burnet le rejette de la sienne, il résulte d'abord de ce fait, que l'Auteur de la Réformation Anglicane, & celui qui en a posé le véritable fondement dans la haine qu'il a inspirée contre le Pape & contre l'Eglise Romaine, est un homme également rejetté & anathématisé de tous les partis.

Ce qu'il y a ici de plus remarquable, continue M. de Meaux, c'est que ce Prince ne s'est pas contenté de croire en son cœur & de professer de bouche tous ces points de croiance, que M. Burnet appelle les plus grandes & les plus extravagantes de nos corruptions. Il les a données pour Loi à toute l'Eglise Anglicane *en la nouvelle qualité de chef Souverain de cette Eglise sous Jesus-Christ*. Il les a fait approuver par tous les Evêques & par tous les Parlemens, c'est-à-dire, par tous les Tribunaux dans lesquels réside encore à présent dans la Réformation Anglicane le Souverain degré de l'autorité Ecclésiastique. Il les a fait souscrire & mettre en pratique par toute l'Angleterre, & en particulier par les Cromwels, par les Crammers & par tous les autres Héros de M. Burnet, qui Luthériens ou Zuingliens dans le cœur, assistoient cependant à l'ordinaire à la Messe comme au culte public qu'on rendoit à Dieu, ou la disoient eux-mêmes,

(*a*) *Réfut. de Sander.* Tom. I. p. 545. | (*b*) Hist. des Var. L. 7. §. III.

en un mot qui pratiquoient tout le reste de la doctrine & du service reçu dans l'Eglise, malgré leur religion & leur conscience.

Celui qui conduisit le dessein de la Réformation Anglicane fut Thomas Cranmer Archevêque de Cantorbéri. C'est le grand héros de M. Burnet. Il s'étend donc sur les louanges de ce Prélat; & non content d'en admirer partout la modération, la piété & la prudence, il ne craint point de le faire autant ou plus irrépréhensible que S. Athanase & S. Cyrille, & d'un si rare mérite, que *jamais peut-être Prélat de l'Eglise n'a eu plus d'excellentes qualités, & moins de défauts.* Faisons donc, dit M. de Meaux (a), l'histoire de ce Prélat sur les faits qu'en a rapportés cet Historien qui est son perpétuel admirateur, & voions en même tems dans quel esprit la Réformation a été conçûe.

Dès l'an 1529. Thomas Cranmer s'étoit mis à la tête du parti qui favorisoit le divorce avec Catherine, & le mariage que le Roi avoit résolu avec Anne de Boulen. En 1530. il fit un Livre contre la validité du mariage de Catherine; & on peut juger de l'agrément qu'il trouva auprès d'un Prince, dont il flattoit la passion dominante. On commença dès-lors à le regarder à la Cour comme une espéce de Favori, qu'on croioit devoir succéder au crédit du Cardinal de Volsey. Cranmer étoit dès-lors (b) *engagé dans les sentimens de Luther*; &, comme dit M. Burnet, il étoit *le plus estimé* de ceux qui les avoient embrassés. *Anne de Boulen*, poursuit cet Auteur, *avoit aussi reçu quelque teinture de cette Doctrine.* Dans la suite il la fait paroitre tout-à-fait liée au sentiment de ceux qu'il appelle les Réformateurs. *Tous ceux du même parti*, ajoute-t'il, *se déclaroient pour le divorce.* Voilà les secrétes liaisons de Cranmer & de ses adhérans avec la Maitresse de Henri.

Cranmer fut envoié en Italie & à Rome pour l'affaire du divorce, & il y poussa si loin la dissimulation de ses erreurs, que le Pape le fit son Pénitencier; ce qui montre qu'il étoit Prêtre. Il accepta cette charge, tout Luthérien qu'il étoit. De Rome il passa en Allemagne pour y ménager les Protestans; & ce fut alors qu'il épousa la sœur d'Osiandre. On dit qu'il l'avoit séduite. Cranmer avoit déja été chassé du Collége de Christ à Candbrige à cause d'un premier mariage. Le second qu'il contracta dans la Prêtrise lui eût fait des affaires d'autant plus terribles, que Henri détestoit les Prêtres qui se marioient. Ainsi par la crainte de ce Prince il fallut tenir ce mariage fort caché; & ce grand Réformateur commença par tromper son Maître dans une matiére si importante.

Pendant qu'il étoit en Allemagne, en l'an 1533. l'Archevêché de Cantorberi vint à vaquer. Le Roi d'Angleterre y nomma Cranmer: il l'accepta. Le Pape qui ne lui connoissoit aucune autre erreur que celle de soutenir la nullité du mariage de Henri, chose alors assez indécise, lui donna ses Bulles. Cranmer les reçut, & ne craignit pas de se souiller, en recevant, comme on parloit dans le parti, le caractére de la Bête.

A son Sacre, & avant que de procéder à l'Ordination, il prêta le serment de fidélité qu'on avoit accoutumé de faire au Pape depuis quelques siécles. Ce ne fut pas sans scrupule, à ce que dit M. Burnet: mais Cranmer étoit homme d'accommodement. Il sauva tout, en protestant que par ce serment il ne prétendoit nullement se dispenser de son devoir en-

(a) *Hist. des Variat.* L. 7. §. VIII.

(b) *Burnet*, Tom. I. L. 1. p. 123. & suiv.

vers sa conscience, envers le Roi & l'Etat. Protestation en elle-même fort inutile, ajoute M. de Meaux; car qui de nous prétend s'engager par ce serment à rien faire qui soit contraire à sa conscience, ou au service du Roi & de son Etat? Loin qu'on prétende préjudicier à ces choses, il est même exprimé dans ce serment, qu'on le fait (a) sans préjudice des droits de son Ordre. Quoi qu'il en soit, ou ce serment est une illusion, ou il oblige à reconnoitre la puissance spirituelle du Pape. Le nouvel Archevêque la reconnut donc, quoiqu'il n'y crût pas. M. Burnet avoue, que cet expédient *étoit peu conforme à la sincerité de Cranmer*; & pour adoucir comme il peut une si criminelle dissimulation, il ajoute ensuite: » si cette conduite ne fut pas suivant les régles les plus austéres de la sincérité, du moins on n'y voit aucune supercherie «. Qu'appelle-t-on donc supercherie? Y en a-t'il de plus grande que de jurer ce qu'on ne croit pas, & se préparer des moiens d'éluder son serment par une protestation conçue en termes si vagues? Mais M. Burnet ne nous dit pas que Cranmer qui fut sacré avec toutes les Cérémonies du Pontifical, outre ce serment dont il prétendoit éluder la force, fit d'autres déclarations contre lesquelles il ne réclama pas: comme (b) » de recevoir avec soumission les » Traditions des Peres, & les Constitutions du Saint Siége Apostolique; » de rendre obéissance à S. Pierre en la personne du Pape son Vicaire & » de ses Successeurs, selon l'autorité Canonique; de garder la chasteté«; ce qui dans le dessein de l'Eglise expressément déclaré dès le tems qu'on reçoit le Soûdiaconat, emportoit le célibat & la continence. Il ne nous dit pas que Cranmer dit la Messe, selon la coutume, avec son Consacrant. Cranmer devoit encore protester contre cet acte, & contre toutes les Messes qu'il dit en officiant dans son Eglise, du moins durant tout le régne de Henri VIII. c'est-à-dire, treize ans entiers. M. Burnet ne nous dit pas qu'en faisant des Prêtres, comme il en fit sans doute durant tant d'années, étant Archevêque, il les fit selon les termes du Pontifical, auxquels Henri ne changea rien non plus qu'à la Messe. Il leur donna donc le pouvoir (c) » de changer par leur sainte benédiction le pain & le vin au » Corps & au Sang de Jesus-Christ, d'offrir le Sacrifice, & de dire la Messe » tant pour les vivans que pour les morts «. Il eût été bien plus important de protester contre tant d'actes si contraires au Luthéranisme, que contre le serment d'obéir au Pape. Mais c'est que Henri VIII. qu'une protestation contre la primauté du Pape n'offensoit pas, n'auroit pas souffert les autres. C'est pourquoi Cranmer dissimule. Le voilà tout ensemble Luthérien, marié, cachant son mariage, Archevêque selon le Pontifical Romain, soumis au Pape dont en son cœur il abhorroit la puissance, disant la Messe à laquelle il ne croioit pas, & donnant pouvoir de la dire; & cependant, selon M. Burnet, un second Athanase, un second Cyrille, un des plus parfaits Prélats qui fut jamais dans l'Eglise.

(d) Dès que Cranmer fut élevé à l'Archevêché de Cantorbéri, il commença à travailler dans le Parlement à déclarer la nullité du mariage. Dès l'année précédente, c'est-à-dire en 1532. le Roi avoit déja épousé Anne de Boulen en secret: elle étoit grosse; & il étoit tems d'éclater.

L'Archevêque

(a) *Salvo meo ordine.* Pontif. Rom. *in Consec. Episc.*
(b) *Ibid.*
(c) Ibid. *in Ordin. Presbyt.*
(d) M. *de Meaux*, ubi sup. §. XIII.

L'Archevêque qui n'ignoroit pas ce secret se signala en cette rencontre, & témoigna beaucoup de vigueur à flater le Roi. Par son autorité Archiépiscopale il lui écrivit une Lettre grave sur son mariage incestueux avec Catherine : mariage, disoit-il, qui scandalisoit tout le monde, & lui déclaroit que pour lui il n'étoit pas résolu de souffrir plus longtems un si grand scandale. Voilà un homme bien courageux, & un nouveau Jean-Baptiste. Là-dessus il cite le Roi & la Reine devant lui : on procéde : la Reine ne comparoit pas : l'Archevêque par contumace déclara le mariage nul dès le commencement, & n'oublia pas dans la Sentence de prendre la qualité de Légat du Saint Siége, selon la coutume des Archevêques de Cantorbéri. M. Burnet insinue qu'on crut par-là donner plus de force à la Sentence; c'est-à-dire que l'Archevêque, qui en son cœur ne reconnoissoit ni le Pape ni le Saint Siége, vouloit pour l'amour du Roi prendre la qualité la plus favorable à autoriser ses plaisirs. Cinq jours après il approuva le mariage secret d'Anne de Boulen, quoique fait avant qu'on eût prononcé sur la nullité de celui de Catherine; & l'Archevêque confirma une procédure si irréguliére.

On sçait assez la Sentence définitive de Clement VII. contre le Roi d'Angleterre. Elle suivit de près celle que Cranmer avoit donnée en sa faveur. Henri qu'on avoit flaté de quelque espérance du côté de la Cour de Rome, s'étoit soumis de nouveau à la décision du S. Siége, même depuis le jugement de l'Archevêque. Je n'ai pas besoin de raconter jusqu'à quel excès de colére il fut transporté : M. Burnet avoue lui-même qu'*il ne garda aucune mesure dans son ressentiment*. Alors commencérent les supplices indifféremment contre les Catholiques & les Protestans; & Henri devint le plus sanguinaire de tous les Princes. Mais la date est remarquable. » Nous ne voions nullement, dit M. Burnet, que la cruauté lui » ait été naturelle : il a régné vingt-cinq ans sans faire mourir autre per- » sonne pour crime d'Etat «, que deux hommes dont le supplice ne peut lui être reproché. Dans les dix derniéres années de sa vie il ne garda, dit (*a*) le même Auteur, *aucunes mesures dans ses exécutions*. M. Burnet ne veut ni qu'on l'imite, ni aussi qu'on le condamne avec une extrême rigueur : mais nul ne le condamne plus rigoureusement que M. Burnet lui-même. C'est lui qui parle ainsi de ce Prince. » Il fit des dépenses ex- » cessives, qui l'obligérent à fouler ses peuples. Il extorqua du Parlement » par deux fois un acquit de toutes ses dettes : il falsifia sa monnoie, & » commit bien d'autres actions indignes d'un Roi. Son esprit chaud & » emporté le rendit sévére & cruel. Il fit condamner à mort un bon nom- » bre de ses sujets, pour avoir nié sa primauté Ecclésiastique, entr'autres » Fischer & Morus, dont le premier étoit fort vieux, & l'autre pouvoit » passer pour l'honneur de l'Angleterre, soit en probité ou en sçavoir «. On peut lire le reste dans la Préface de M. Burnet : mais je ne puis oublier ce dernier trait. » Ce qui mérite le plus de blâme, c'est qu'il donna l'exem- » ple pernicieux de fouler aux pieds la justice, & d'opprimer l'innocen- » ce, en faisant juger des personnes sans les entendre. « Avec tout cela M. Burnet veut que nous croions, (*b*) que quoique pour des » fautes lé- » géres il trainât les gens en justice, les Loix présidoient dans toutes ces » causes-là; les accusés n'étoient ni poursuivis ni jugés que conformément

(*a*) L. II. p. 199. (*b*) L. III. p. 243.

» au droit « ; comme si ce n'étoit pas le comble de la cruauté & de la tirannie de faire des Loix iniques. Mais qu'y a-t'il de plus affreux que ce qu'ajoute ce même Historien ? » Que ce Prince, soit qu'il ne pût souffrir » qu'on lui contredît, soit qu'il fût enflé du titre glorieux de Chef de » l'Eglise que ses peuples lui avoient déféré, soit que les louanges de ses » flateurs l'eussent gâté, se persuadoit que tous ses sujets étoient obligés » de régler leur foi sur ses décisions «. Voilà, comme dit M. Burnet, dans la vie d'un Prince *des taches si odieuses, qu'un honnête homme ne sçauroit l'en excuser.* Mais ce qu'on doit surtout observer, est que Henri auparavant si éloigné de ces horribles désordres, n'y tomba, de l'aveu de M. Burnet, que dans les dix derniéres années de sa vie, c'est-à-dire, qu'il y tomba aussitôt après son divorce, après sa rupture ouverte avec l'Eglise, après qu'il eut usurpé par un exemple inoui dans tous les siécles la primauté Ecclésiastique.

Le supplice de Fischer & de Morus, & tant d'autres sanglantes exécutions répandirent la terreur dans les esprits : chacun jura la primauté de Henri, & on n'osa plus s'y opposer. Cette primauté fut établie par divers decrets du Parlement ; & le premier acte qu'en fit le Roi, *fut de donner à Cromvvel la qualité de son Vicaire général, & celle de Visiteur de tous les Couvens & de tous les Privilégiés d'Angleterre.* C'étoit proprement se déclarer Pape ; & ce qu'il y a ici de plus remarquable, c'étoit remettre toute la puissance Ecclésiastique entre les mains d'un Zuinglien, ou au moins d'un Luthérien. Ces visites furent suivies de la suppression des Monastéres, dont le Roi s'appropria le revenu. Un peu après la Reine Catherine mourut. Nous passons l'ingénieux paralléle que M. de Meaux fait (*a*) de cette Princesse avec Anne de Boulen. M. Burnet lui-même rend témoignage (*b*) à la piété & aux autres vertus de cette Reine. Nous remarquerons seulement, que peu de tems après cette mort, Cranmer toujours complaisant pour les nouvelles amours du Roi, cassa son mariage avec Anne en faveur de Jeanne Seymer, comme en faveur d'Anne il avoit cassé le mariage de Catherine.

M. Burnet, continue (*c*) M. Meaux, voit avec peine une tache si odieuse dans la vie de son grand Réformateur ; & il dit (*d*) pour l'excuser, qu'Anne déclara en sa présence son mariage avec Milord Perci, qui emportoit la nullité de celui qu'elle avoit fait avec le Roi, de sorte qu'il ne pouvoit s'empêcher de la séparer d'avec ce Prince, ni de donner la Sentence pour la nullité de ce mariage. Mais c'est ici une illusion trop manifeste. Il étoit notoire en Angleterre que l'engagement d'Anne avec Perci, loin d'être un mariage conclu, comme on dit, par paroles de présent, n'étoit pas même une promesse d'un mariage à conclure, mais une simple proposition d'un mariage desiré par le Milord ; ce qui bien loin d'annuler un autre mariage contracté depuis, n'eût pas même été un empêchement à le faire. M. Burnet en convient ; & il établit tous ces faits comme constans. Cranmer qui avoit sçu tout le secret du Roi & d'Anne, n'avoit pû les ignorer ; & Perci, ce prétendu mari de la Reine, avoit déclaré par serment en présence de cet Archevêque & de celui d'Yorck, (*e*) » qu'il n'y avoit jamais eu de contrat, ni même de promes-

(*a*) *Ubi sup.* §. XX. & XXI.
(*b*) L. III. p. 261.
(*c*) *Ubi sup.* §. XXII.
(*d*) L. II. p. 281.
(*e*) L. III. p. 276.

» se de mariage entre lui & Anne. Pour rendre ce serment plus solemnel, » il reçut la communion « après sa déclaration, en présence des principaux du Conseil d'Etat, » souhaitant que la réception de ce Sacrement » fût suivie de sa damnation, s'il avoit été dans un engagement de cet» te nature «. Un serment si solemnel reçu par Cranmer lui faisoit bien voir que l'aveu d'Anne n'étoit pas libre. Quand elle le fit, elle étoit condamnée à mort, & comme dit M. Burnet, *encore étourdie de l'Arrêt terrible qui avoit été rendu contre elle.* Les Loix la condamnoient au feu ; & tout l'adoucissement dépendoit du Roi. Cranmer pouvoit bien juger, qu'en cet état on lui feroit avouer tout ce qu'on voudroit, en lui promettant *de lui sauver la vie, ou tout au moins d'adoucir son supplice.* C'est alors qu'un Archevêque doit prêter sa voix à une personne opprimée, que son trouble ou l'espérance d'adoucir sa peine fait parler contre sa conscience. Mais il ne falloit pas attendre de Cranmer des vertus qu'il ne connoissoit pas. Il n'eut pas même le courage de représenter au Roi la manifeste contrariété des deux Sentences qu'il faisoit prononcer contre Anne ; dont l'une la condamnoit à la mort, comme aiant souillé la couche Roiale par son adultére ; & l'autre déclaroit qu'elle n'étoit pas mariée avec le Roi. Cranmer dissimula une iniquité si criante ; & tout ce qu'il fit en faveur de la malheureuse Princesse, fut d'écrire au Roi une lettre, où il souhaite qu'*elle se trouve innocente*, & qu'il finit par une apostille, où il témoigne son déplaisir de ce que les fautes de cette Princesse *sont prouvées*, comme on l'en assure. Tant il craignoit de laisser Henri dans la pensée qu'il pût improuver ce qu'il faisoit.

On avoit cru son crédit ébranlé par la chute d'Anne. En effet il avoit reçu d'abord des défenses de voir le Roi : mais il sçut bientôt se rétablir aux dépens de sa bienfaictrice, & par la cassation de son mariage. La malheureuse espéra envain de fléchir le Roi, en avouant tout ce qu'il vouloit. Cet aveu ne lui sauva que le feu. Henri lui fit couper la tête. Le jour de l'exécution (*a*) elle se consola sur ce qu'elle avoit oui dire que l'*Exécuteur étoit fort habile ; & d'ailleurs*, ajouta-t'elle, *j'ai le cou assez petit. Au même tems*, dit le témoin de sa me[illegible] *elle y a porté la main, & s'est mise à rire de tout son cœur*, soit par l'ostentation d'une intrépidité outrée, soit que la tête lui eût tourné aux approches de la mort. Quoiqu'il en soit, il semble que Dieu vouloit, quelque affreuse que fût la fin de cette Princesse, qu'elle tint autant du ridicule que du tragique.

Nous ne parlons point des définitions de foi, que Henri fit en Angleterre en 1536. On en a vû le détail dans la premiére partie de cette Dissertation. M. de Meaux les rapporte (*b*) dans les propres termes de M. Burnet, & fait voir qu'en les publiant, Henri VIII. confirme la foi de l'Eglise sur les Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie, sur les Images & sur les Saints, sur les Cérémonies & sur la Croix, sur le Purgatoire & les Messes pour les morts, &c. Tous les Evêques reçurent ces définitions après Cromwel Vicaire général, & Cranmer Archevêque de Cantorbéri. M. Burnet a de la honte, dit (*c*) M. de Meaux, de voir ses Réformateurs approuver les principaux articles de la doctrine Catholique,

(*a*) *Ibid.* p. 279.
(*b*) Ubi sup. §. XXIV. XXV. XXVI. XXVII. & XXVIII.
(*c*) *Ibid.* §. XXX.

& juſqu'à la Meſſe qui ſeule les contenoit tous. Il les excuſe, en diſant que » divers Evêques & divers Théologiens n'avoient pas eu au commen- » cement une connoiſſance diſtincte de toutes les matiéres ; & que s'ils » s'étoient relachés à certains égards, ç'avoit été par ignorance, plutôt » que par politique ou par foibleſſe ». Mais n'eſt-ce pas ſe moquer trop viſiblement, que de faire ignorer aux Réformateurs, ce qu'il y avoit de plus eſſentiel dans la Réforme ?

Henri s'expliqua encore plus préciſément ſur l'ancienne foi dans la dé- claration de ſes ſix Articles fameux, qu'il publia en 1539. Il établiſſoit dans le premier la Tranſſubſtantiation ; dans le ſecond, la Communion ſous une eſpéce ; dans le troiſiéme, le célibat des Prêtres, avec la peine de mort contre ceux qui y contreviendroient ; dans le quatriéme, l'obli- gation de garder les Vœux ; dans le cinquiéme, les Meſſes particulieres ; dans le ſixiéme, la néceſſité de la Confeſſion auriculaire. Ces articles fu- rent publiés par autorité du Roi & du Parlement, à peine de mort pour ceux qui les combattroient opiniâtrément, & de priſon pour les autres autant de tems qu'il plairoit au Roi.

Pendant que Henri ſe déclaroit d'une maniére ſi terrible contre la Ré- formation prétendue, Cromwel le Vice-gérent & l'Archevêque ne voioient plus d'autre moien de l'avancer, qu'en donnant au Roi une femme qui protégeât leurs perſonnes & leurs deſſeins. La Reine Jeanne Seymer étoit morte dès l'an 1537. en accouchant d'Edouard. Si elle n'éprouva pas la légereté de Henri, M. Burnet reconnoit (a) qu'elle en eſt apparemment redevable à la briéveté de ſa vie. Cromwel qui ſe ſouvenoit combien les femmes de Henri avoient de pouvoir ſur lui tant qu'elles en étoient ai- mées, crut que la beauté d'Anne de Cléves ſeroit propre à ſeconder ſes deſſeins, & porta le Roi à l'épouſer : mais par malheur ce Prince devint amoureux de Catherine Howard ; & à peine eut-il accompli ſon mariage avec Anne, qu'il tourna toutes ſes penſées à le rompre. Le Vice-gérent porta la peine de l'avoir conſeillé, & trouva ſa perte où il avoit cru trou- ver ſon ſoutien. On s'apperçut qu'il donnoit une ſecréte protection aux nouveaux Prédicateurs ennemis des ſix Articles & de la préſence réelle, que le Roi défendoit avec ardeur. Quelques paroles qu'il dit à cette oc- caſion contre le Roi, furent rapportées. Ainſi par l'ordre de ce Prince le Parlement le condamna à perdre la tête comme hérétique & traitre à l'Etat. On remarqua qu'il fut condamné ſans être oui, & qu'ainſi il por- ta la peine du déteſtable conſeil dont il avoit été le premier auteur, de condamner des accuſés ſans les entendre.

Après la mort de Cromwel, il reſtoit encore pour ſatisfaire le Roi à ſe défaire d'une épouſe odieuſe, en caſſant le mariage d'Anne de Cleves. Le prétexte en étoit groſſier. On alléguoit pour cauſe de nullité les fian- çailles de cette Princeſſe avec le Marquis de Lorraine, pendant que les deux partis étoient en minorité, & ſans que jamais ils les euſſent ratifiées étant majeurs. On voit bien qu'il n'y a rien de plus foible pour caſſer un mariage accompli : mais au défaut des raiſons, le Roi avoit un Cranmer prêt à tout faire. Par le moien de cet Archevêque ce mariage fut caſſé comme les deux autres. (b) » La Sentence en fut prononcée le neuvié- » me Juillet 1540. ſignée de tous les Eccléſiaſtiques des deux Chambres, » &

(a) *Ubi ſup.* Liv. III. p. 351. | (b) *Ibid.* p. 385.

» & scellée du sceau des Archevêques. » M. Burnet en a honte, & il avoue que » Henri n'avoit jamais eu une marque plus éclatante de la complaisance aveugle de ses Ecclésiastiques. Car ils sçavoient, poursuit-il, que » ce contrat prétendu dont on faisoit le fondement du divorce, n'avoit rien » qui portât atteinte au mariage ». Ils agissoient donc ouvertement contre leur conscience : mais afin qu'on ne se laisse pas éblouir une autre fois aux spécieuses paroles de la nouvelle Réforme, il est bon de remarquer qu'ils donnent cette Sentence (a) *en représentant le Concile universel*; après avoir dit que le Roi ne leur demandoit que ce *qui étoit véritable, ce qui étoit juste, ce qui étoit honnête & saint.* Voilà comme parloient ces Evêques corrompus. Cranmer qui présidoit à cette Assemblée, & qui en porta le résultat au Parlement, fut le plus lâche de tous; & M. Burnet, après lui avoir cherché une vaine excuse, est obligé d'avouer, que *craignant que ce ne fût-là une entreprise formée pour le perdre, il fut de l'avis général.* Tel fut le courage de ce nouvel Athanase & de ce nouveau Cyrille.

Sur cette inique Sentence le Roi épousa Catherine Howard, assez zélée pour la Réforme aussi-bien qu'Anne de Boulen : mais le sort de ces Réformées est étrange. La vie scandaleuse de celle-ci lui fit bientôt perdre la tête sur un échafaut; & la maison de Henri fut toujours remplie de sang & d'infamie.

Les Prélats, continue (b) M. de Meaux, dressérent une Confession de foi, que ce Prince confirma par son autorité. Là on déclare en termes formels l'observation des sept Sacremens; celui de la Pénitence dans l'absolution du Prêtre; la Confession nécessaire; la Transsubstantiation; la Concomitance, *ce qui levoit*, dit M. Burnet, *la necessité de la Communion sous les deux especes*; l'honneur des Images & l'Invocation des Saints au sens de l'Eglise; la nécessité & le mérite des bonnes œuvres pour obtenir la vie éternelle; la priére pour les Morts; en un mot tout le reste de la doctrine Catholique, à la réserve de l'article de la Primauté.

Cranmer souscrivit à tout avec les autres. L'Archevêque passoit tout contre sa conscience. La volonté de son Maître étoit sa régle suprême; & au lieu du Saint Siége avec l'Eglise Catholique, c'étoit le Roi seul qui devenoit infaillible. Cependant il continuoit à dire la Messe qu'il rejettoit dans son cœur, quoiqu'on n'eût rien changé dans les Missels. M. Burnet demeure d'accord, (c) » que les altérations furent si légeres, qu'on » ne fut point obligé de faire imprimer de nouveau ni les Breviaires, ni » les Missels, ni aucun Office; car, poursuit cet Historien, en effaçant » quelques collectes où on prioit Dieu pour le Pape, l'Office de Thomas Béquet, (c'est Saint Thomas de Cantorbéri) & celui des autres » Saints retranchés, & en faisant outre cela quelques ratures peu considérables », on se servit toujours des mêmes Livres. On pratiquoit donc au fond le même culte. Cranmer s'en accommodoit; & si nous voulons sçavoir toute sa peine, c'est, comme nous l'apprend (d) M. Burnet, qu'à la réserve de Fox Evêque d'Héréford aussi dissimulé que lui, » les autres » Evêques de son parti l'embarrassoient plus qu'ils ne lui étoient utiles, » à cause qu'ils ne reconnoissoient ni la prudence politique, ni l'art des

(a) Jugement de Cranmer & des Evêques. *Rec. de Burn.* 1. P. L. III. n. 19.
(b) *Ubi sup.* §. XXXVII.
(c) *Ubi sup.* p. 404.
(d) *Ibid.* p. 350.

» ménagemens ; de sorte qu'ils attaquoient *ouvertement* des choses qu'on » n'avoit pas encore abolies «.

Ce n'étoit pas seulement dans ses nouvelles amours que Henri trouvoit Cranmer si flateur. Cet Archevêque avoit fabriqué dans son esprit une nouvelle idée (a) de Chef attachée à la Roiauté, & dans cette idée il avoit établi tout le ministère Ecclésiastique sur une simple délégation des Princes, sans même que l'Ordination ou la consécration Ecclésiastique y fût nécessaire. De cette flaterie scandaleuse il arriva, que Henri VIII. donnoit pouvoir aux Evêques de visiter leurs Diocéses, avec cette Préface : (b) » Que toute jurisdiction, tant Ecclésiastique que Séculiére, » venoit de la puissance Roiale, comme de la source premiére de toute » Magistrature dans chaque Roiaume : Que ceux qui jusqu'alors avoient » exercé *precairement* cette puissance, devoient la reconnoître comme ve- » nue de la libéralité du Prince, *& être disposés à la quitter quand il lui* » *plairoit* : Que sur ce fondement il donne pouvoir à tel Evêque de visiter » son Diocése *comme Vicaire du Roi* & par son autorité ; de promouvoir » aux Ordres Sacrés, & même à la Prêtrise, ceux qu'il trouvera à propos « ; en un mot d'exercer toutes les fonctions Episcopales, *avec pouvoir de subdéléguer*, s'il le jugeoit nécessaire.

Cranmer étoit si persuadé de cette puissance Roiale, qu'il n'eut pas de honte lui-même, Archevêque de Cantorbéri & Primat de toute l'Eglise d'Angleterre, de recevoir une semblable commission sous Edouard VI. lorsqu'il réforma l'Eglise à sa mode ; & ce fut le seul article qu'il retint de ceux que Henri avoit publiés.

Passons à ce que rapporte M. de Meaux, pour soutenir la validité de la dispense de Jules II. & pour justifier la conduite de Clement VII. envers Henri VIII. Il faut rendre, dit-il (c), ce témoignage aux Protestans d'Allemagne : Henri ne put en obtenir l'approbation de son nouveau mariage, ni la condamnation de la dispense de Jules II. Lorsqu'on parla de cette affaire dans une Ambassade solemnelle que ce Prince avoit envoiée en Allemagne, pour se joindre à la Ligue Protestante, Mélanchton décida ainsi : (d) » Nous n'avons pas été de l'avis des Ambassadeurs d'Angle- » terre ; car nous croions que la Loi de ne pas épouser la femme de son » frere est susceptible de dispense, quoique nous ne croions pas qu'elle soit » abolie «. C'étoit justement ce qu'on avoit prétendu à Rome ; & Clement VII. avoit appuié sur ce fondement sa Sentence définitive contre le divorce.

Bucer avoit été de même avis sur le même fondement ; & nous apprenons de M. Burnet (e) que, selon cet Auteur, un des Réformateurs de l'Angleterre, » la Loi du Lévitique ne pouvoit être une Loi morale » ou perpétuelle, puisque Dieu même en avoit voulu dispenser «. Les Protestans d'Allemagne furent si fermes dans ce sentiment, qu'avec toutes les liaisons que Cranmer avoit dès-lors avec eux, il ne put en engager aucun dans le sentiment du Roi d'Angleterre, que le seul Osiandre son beaupere.

A l'égard des Catholiques, continue (f) M. de Meaux, M. Burnet nous

(a) Voiez ce qu'il en dit dans une piéce rapportée par M. Burnet dans son *Recueil*, I. P. L. III. n. 21.

(b) *Ibid.* n. 14. *Commiss. à Bonner.*

(c) Ubi sup. §. LIV.

(d) LIV. Ep. 185.

(e) L. II. p. 142.

(f) Ubi sup. §. LIX.

raconte que Henri VIII. corrompit deux ou trois Cardinaux. Sans m'informer de ces faits, dit-il, je remarquerai seulement qu'une cause est bien mauvaise, lorsqu'elle a besoin d'être soutenue par des moiens si infames. Et pour les Docteurs dont M. Burnet nous vante les souscriptions, quelle merveille dans un siécle si corrompu, qu'un si grand Roi ait pû en trouver qui n'aient pas été à l'épreuve de ses sollicitations & de ses présens! Notre Historien ne veut pas (*a*) qu'il soit permis de révoquer en doute le témoignage de Fra-Paolo, ni celui de M. de Thou. Qu'il écoute donc ces deux Auteurs. L'un dit (*b*) « que Henri aiant consulté en » Italie, en Allemagne & en France, il trouva une partie des Théologiens » favorable, & l'autre contraire : que la plûpart de ceux de Paris furent » pour lui, & que plusieurs crurent qu'ils l'avoient fait, plutôt persua» dés par l'argent du Roi que par ses raisons ». L'autre dit aussi (*c*) « que » Henri rechercha l'avis des Théologiens, & en particulier de ceux de » Paris ; & que le bruit étoit, que ceux-ci gagnés par argent avoient » souscrit au divorce ».

Dans les Notes que Charle Dumoulin, ce célébre Jurisconsulte, a faites sur les Conseils de Decius, il est parlé (*d*) d'une délibération des Docteurs en Théologie de Paris en faveur du Roi d'Angleterre le 1. Juin 1530. Mais il fait peu de cas de cette délibération, où l'avis favorable au Roi d'Angleterre » passa de cinquante-trois contre quarante-deux, dont, » dit-il, on ne devoit pas beaucoup se mettre en peine, à cause des an» gelots d'Angleterre qu'on avoit distribués pour les acheter » ; ce qu'il assure avoir reconnu » par des attestations que les Présidens Dufresne & » Poliot en avoient données par ordre de François I. ». D'où il conclut que *le vrai avis de la Sorbonne* étoit celui qui favorisoit le mariage de Henri & de Catherine. Au surplus il est bien certain que dans le tems de la délibération, François qui favorisoit alors le Roi d'Angleterre, avoit chargé M. Liset premier Président de solliciter pour lui les Docteurs, comme il paroit par les Lettres qu'on a encore en original dans la Bibliothéque du Roi, où il rend compte de ses diligences. Les autres consultations ne se firent pas de meilleure foi. M. Burnet rapporte lui-même une Lettre de l'Agent du Roi d'Angleterre en Italie, qui écrit *que s'il avoit assez d'argent, il engageroit tous les Théologiens d'Italie à signer*. C'étoit donc l'argent & non pas la volonté qui lui manquoit.

On dit que vers la fin de ses jours Henri eut quelques remors des excès où il s'étoit laissé emporter, & qu'il appella les Evêques pour y chercher quelque remède. M. de Meaux croit (*e*) qu'on peut douter de ce fait. Quoiqu'il en soit, ajoute-t'il, quand Henri VIII. auroit consulté ses Evêques, que pouvoit-on attendre d'un Corps qui avoit mis l'Eglise & sa vérité sous le joug ? Quelque démonstration que fit Henri de vouloir en cette occasion des conseils sincéres, il ne pouvoit rendre aux Evêques la liberté que ses cruautés leur avoient ôtée. Ils craignoient les fâcheux retours auxquels ce Prince étoit sujet ; & celui qui n'avoit pû entendre la vérité de la bouche de Thomas Morus son Chancelier, & de celle du Saint Evêque de Rochester qu'il fit mourir, l'un & l'autre pour l'avoir dite franchement, mérita de ne l'entendre jamais.

(*a*) Tom. I. *Pref.*
(*b*) *Hist. del Concil. Trid.* Lib. 1. an. 1534.
(*c*) *Hist.* Lib. 1. an. 1534.
(*d*) *Not. ad Cons.* 602.
(*e*) *Ubi sup.* §. LXXIV.

Il mourut en cet état ; & il ne faut pas s'étonner si les choses empirérent par sa mort. Peu à peu tout va en ruine, quand on a ébranlé les fondemens. Edouard VI. son fils unique lui succéda, selon les loix de l'Etat. Comme il n'avoit que dix ans, le Roiaume fut gouverné par un Conseil que le Roi défunt avoit établi : mais Edouard Seymer frere de la Reine Jeanne, & oncle maternel du jeune Roi eut l'autorité principale, avec le titre de Protecteur du Roiaume d'Angleterre. Il étoit Zuinglien dans son cœur ; & Cranmer étoit son intime ami. Cet Archevêque cessa donc alors de dissimuler ; & tout le venin qu'il avoit dans le cœur contre l'Eglise Catholique parut.

Pour préparer la voie à la Réformation qu'on méditoit sous le nom du Roi, on commença par le reconnoitre, comme on avoit fait Henri, pour Chef souverain de l'Eglise Anglicane au spirituel & au temporel. La maxime qu'on avoit établie dès le tems de Henri VIII. étoit que le *Roi tenoit la place du Pape en Angleterre.* Mais on donnoit à cette nouvelle Papauté des prérogatives, que le Pape n'avoit jamais prétendues. Les Evêques prirent d'Edouard de nouvelles Commissions révocables à la volonté du Roi, comme Henri l'avoit déja déclaré ; & on crut que pour avancer la Réformation, (a) *il falloit tenir les Evêques sous le joug d'une puissance arbitraire.* L'Archevêque de Cantorbéri Primat d'Angleterre fut le premier à baisser la tête sous ce joug honteux. On se relâcha un peu dans la suite ; & les Evêques furent obligés à recevoir comme une grace, que le Roi *donnât les Evéchés à vie.* On expliquoit bien nettement dans leur Commission, comme on avoit fait sous Henri, selon la doctrine de Cranmer, que la puissance Episcopale, aussi bien que celle des Magistrats séculiers, émanoit de la Roiauté comme de sa source ; que les Evêques ne l'exerçoient que *précairement*, & qu'ils devoient *l'abandonner à la volonté du Roi*, d'où elle leur étoit communiquée. (b) Le Roi leur donnoit pouvoir » d'ordonner & de déposer les Ministres ; de se servir des censures Ecclésiastiques contre les personnes scandaleuses ; en » un mot de faire tous les devoirs de la charge pastorale : tout cela au » nom du Roi, & sous son autorité «. Ainsi, selon la nouvelle Hiérarchie, comme l'Evêque n'étoit sacré que par l'autorité roiale, ce n'étoit que par la même autorité qu'il célébroit les Ordinations. La forme même & les priéres de l'Ordination, tant des Evêques que des Prêtres, furent réglées au Parlement. On en fit autant de la Liturgie ou du Service public, & de toute l'administration des Sacremens. En un mot, tout étoit soumis à la puissance roiale ; & en abolissant l'ancien Droit, le Parlement devoit faire encore le nouveau corps de Canons.

Peu de tems après le Roi déclara, » qu'il alloit faire la visite de son » Roiaume, & défendoit aux Archevêques & à tous autres d'exercer au- » cune jurisdiction Ecclésiastique, tant que la visite dureroit «. Il y eut une Ordonnance du Roi pour se faire recommander dans les priéres publiques, » comme le Souverain Chef de l'Eglise Anglicane ; & la viola- » tion de cette Ordonnance emportoit la suspension, la déposition & » l'excommunication «. Voilà donc, avec les peines Ecclésiastiques, tout le fond de l'autorité pastorale usurpé ouvertement par le Roi. Il se rendit tellement le maître de la prédication, qu'il y eut même un Edit

(a) Burn. *Rec. des piéces*, 2. P. L. I. p. 90. | (b) *Ibid.* p. 332.

Edit (*a*) » qui défendoit de prêcher ſans ſa permiſſion, ou ſans celle de » ſes Viſiteurs, de l'Archevêque de Cantorbéri, ou de l'Evêque diocé- » ſain «. Quelque tems après le Conſeil permit de prêcher *à ceux qui ſe ſentiroient animés du Saint-Eſprit.* Le Conſeil avoit changé d'avis. Un an après on changea encore. (*b*) » Il fallut ôter aux Evêques le pouvoir d'au- » toriſer les Prédicateurs, & le réſerver au Roi & à l'Archevêque «. On pouſſa la choſe ſi loin, qu'après avoir déclaré au peuple que le Roi faiſoit travailler à ôter toutes les matiéres de controverſes, » on défendoit » en attendant généralement à tous les Prédicateurs de prêcher dans » quelque aſſemblée que ce fût «. Voilà donc la Prédication ſuſpendue par tout le Roiaume, la bouche fermée aux Evêques par l'autorité du Roi, le tout en attente de ce que le Prince établiroit ſur la foi. On y joignit un avis, *de recevoir avec ſoumiſſion les ordres qui ſeroient bien-tôt envoiés.* C'eſt ainſi que s'eſt établie la Réformation Anglicane, *& cet ouvrage de lumiére* dont *on fait*, ſelon M. Burnet, *l'apologie en écrivant ſon hiſtoire.*

Avec ces préparatifs, la Réformation Anglicane fut commencée par le Duc de Sommerſet & par Cranmer. D'abord la Puiſſance roiale détruiſit la foi, que la Puiſſance roiale avoit établie. Les ſix Articles que Henri VIII. avoit publiés avec toute ſon autorité ſpirituelle & temporelle furent abolis; & malgré toutes les précautions qu'il avoit priſes par ſon teſtament, pour conſerver ces précieux reſtes de la Religion Catholique, & peut-être pour la rétablir toute entiére avec le tems, la doctrine Zuinglienne tant déteſtée par ce Prince gagna le deſſus.

Nous paſſons les changemens qui ſe firent à cette occaſion dans la Liturgie Anglicane. On en a parlé dans la premiére partie de cette Diſſertation. Nous remarquerons ſeulement, après M. de Meaux, (*c*) que dans toutes ces innovations on menoit le peuple par le motif de la haine, & non par celui de la raiſon. Il étoit aiſé, dit-il, d'exciter la haine contre certaines pratiques, dont on ne montroit ni la ſource ni le droit uſage, ſur-tout lorſqu'il s'y étoit mêlé quelques abus. Ainſi il étoit aiſé de rendre odieux les Prêtres qui abuſoient de la Meſſe pour un gain ſordide; & la haine une fois échauffée contre eux, étoit tournée inſenſiblement par mille artifices contre le myſtére qu'ils célebroient, & même contre la préſence réelle qui en étoit le ſoutien.

On en uſoit de même ſur les Images; & une Lettre Françoiſe que M. Burnet nous a rapportée (*d*) d'Edouard VI. à ſon oncle le Protecteur, nous le fait voir. Pour exercer le ſtile de ce jeune Prince, ſes Maitres lui faiſoient recueillir tous les paſſages où Dieu parle contre les Idoles. » J'ai » voulu, diſoit-il, en liſant la Sainte Ecriture noter pluſieurs lieux, qui » défendent de *n'avoir ni faire* aucunes Images, non-ſeulement de Dieux » étrangers, mais auſſi de ne former choſe, penſant *la faire ſemblable à* » *la Majeſté de Dieu* le Créateur «. Dans cet âge crédule, il avoit cru ſimplement ce qu'on lui diſoit, que les Catholiques faiſoient des Images, penſant *les faire ſemblables à la Majeſté de Dieu;* & ces groſſiéres idées lui cauſoient de l'étonnement & de l'horreur. » Si m'ébahis, pourſuit-il dans » le langage du tems, vû que lui-même & ſon Saint-Eſprit l'a ſi ſouvent » défendu, que tant de gens ont oſé commettre idolâtrie, en *faiſant &* » *adorant* les Images. Car Dieu ne peut être vû en choſes qui ſoient ma-

(*a*) *Ibid.* L. I. p. 88.
(*b*) *Ibid.* p. 122.
(*c*) *Ubi ſup.* §. XCIV. & ſuiv.
(*d*) Dans ſon Rec. 2. P. L. II. p. 68.

» térielles, mais veut être vû dans ses œuvres «. Voilà comme on abusoit un jeune enfant. On excitoit sa haine contre les Images paiennes, où on prétend représenter la Divinité; on lui montroit que Dieu défend de faire de telles images: mais on n'avoit garde de lui enseigner que celles des Catholiques ne sont pas de ce genre, puisqu'on ne s'est pas encore avisé de dire qu'il soit défendu d'en faire de telles, ni de peindre Jesus-Christ & ses Saints. Un enfant de dix à douze ans n'y prenoit pas garde de si près; c'étoit assez qu'en général & confusément on lui décriât les Images. Celles de l'Eglise, quoique d'un autre ordre & d'un autre dessein, passoient avec les autres. Ebloui d'un raisonnement spécieux & de l'autorité de ses Maitres, tout étoit Idole pour lui; & la haine qu'il avoit contre l'Idolâtrie se tournoit aisément contre l'Eglise.

Parmi toutes ces réformations, continue M. de Meaux (a), la seule qui n'avançoit pas étoit visiblement celle des mœurs. Il n'y a qu'à lire l'Histoire de M. Burnet, pour voir ce qui se passoit à ce sujet en Angleterre. On a vû Henri VIII. son premier Réformateur: l'ambitieux Duc de Sommerset fut le second. Il s'égaloit aux Souverains, lui qui n'étoit qu'un sujet, & prenoit le titre *de Duc de Sommerset par la grace de Dieu.* Au milieu *des désordres de l'Angleterre & des ravages que la peste faisoit à Londres*, il ne songeoit qu'à bâtir le plus magnifique palais qu'on eût jamais vû; & pour comble d'iniquité, il le bâtissoit *des ruines d'Eglises & d'Hôtels d'Evêques*, & des revenus que *lui cedoient les Evêques & les Chapitres.* Car il falloit bien lui céder ce qu'il vouloit. Je passe le reste des attentats qui le firent condamner par le Parlement, premiérement à perdre l'autorité qu'il avoit usurpée sur le Conseil, & ensuite à perdre la vie. Mais sans examiner les raisons qu'il eut de faire couper la tête à son frere l'Amiral, quelle honte d'avoir fait subir à un homme de cette dignité, & à son propre frere, la loi inique d'être condamné *sur de simples dépositions, & sans écouter sa défense!*

M. Burnet se fatigue beaucoup (b) à justifier son Cranmer, de ce qu'il signa étant Evêque l'arrêt de mort de ce malheureux, & se mêla contre les Canons dans une cause de sang: mais il ne prend pas garde au principal. S'il falloit chercher des excuses à Cranmer, ce n'étoit pas seulement pour avoir violé les Canons, qu'il devoit respecter plus que tous les autres étant Archevêque, mais pour avoir violé la Loi naturelle observée par les Paiens mêmes, *de ne condamner aucun accusé sans entendre ses défenses.* Cranmer malgré cette Loi condamna l'Amiral, & signa l'ordre de l'exécuter.

Pour achever ici la vie de Cranmer; à la mort d'Edouard VI. il signa la déposition où ce jeune Prince, en haine de la Princesse sa sœur qui étoit Catholique, changeoit l'ordre de sa succession. M. Burnet veut qu'on croie (c) que l'Archevêque souscrivit avec peine. Ce lui est assez que ce grand Réformateur fasse les crimes avec quelque répugnance: mais cependant le Conseil dont Cranmer étoit le Chef, donna tous les ordres pour armer le peuple contre la Princesse Marie, & pour soutenir l'usurpatrice Jeanne de Suffolk. La prédication y fut emploiée; & Ridley Evêque de Londres eut charge de parler pour elle dans la chaire. Quand elle fut sans espérance, Cranmer avec tous les autres avoua son crime,

(a) *Ubi sup.* §. XCVII.
(b) *Ubi sup.* 1. P. L. I. p. 151.
(c) *Ibid.* 2. P. p. 341.

& eut recours à la clémence de la Reine. Cette Princesse rétablissoit la Religion Catholique ; & l'Angleterre se réunissoit au Saint Siége. Comme on avoit toujours vû Cranmer accommoder sa religion à celle du Roi, on crut aisément qu'il recevroit celle de la Reine, & qu'il ne feroit non plus de difficulté de dire la Messe, qu'il en avoit fait sous Henri treize ans durant. Mais l'engagement étoit trop fort, & il se seroit déclaré trop évidemment un homme sans religion, en changeant ainsi à tout vent. On le mit dans la Tour de Londres, & pour le crime d'Etat, & pour le crime d'hérésie. Il fut déposé par l'autorité de la Reine. Cette autorité étoit légitime à son égard, puisqu'il l'avoit reconnue, & même établie. C'étoit par cette autorité qu'il avoit lui-même déposé Bonner Evêque de Londres ; & il fut puni par les Loix qu'il avoit faites.

Après la déposition de Cranmer, on le laissa quelque tems en prison. Ensuite il fut déclaré hérétique ; & il reconnut lui-même, *Que c'étoit pour avoir nié la présence corporelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie.* Lorqu'il fut question de décerner dans les formes le supplice qu'il méritoit, ses Juges furent composés de Commissaires du Pape & de Commissaires de Philippe & de Marie ; car la Reine avoit alors épousé Philippe II. Roi d'Espagne. L'accusation roula sur les mariages & les hérésies de Cranmer. M. Burnet nous apprend (*a*) que la Reine lui pardonna le crime d'Etat, pour lequel il avoit déja été condamné dans le Parlement. Il avoüa les faits qu'on lui imputoit sur sa doctrine & ses mariages, & *remontra seulement qu'il n'avoit jamais forcé personne de signer ses sentimens.*

A entendre un discours si plein de douceur, on pourroit croire que Cranmer n'avoit jamais condamné personne pour la doctrine. Mais pour ne point parler ici de l'emprisonnement de Gardiner Evêque de Vincestre, de celui de Bonner Evêque de Londres, ni d'autres semblables, l'Archevêque avoit souscrit sous Henri au jugement, où Lambert & Jeanne Askeu furent condamnés à mort pour avoir nié la présence réelle ; & sous Edouard, à celui de Jeanne de Kent & à celui de George Pare brulés pour leurs hérésies. Bien plus, Edouard porté à la clémence refusoit de signer l'arrêt de mort de Jeanne de Kent ; & il n'y fut déterminé que par l'autorité de Cranmer. Si donc on le condamna pour cause d'hérésie, il en avoit lui-même très-souvent donné l'exemple.

Dans le dessein de prolonger l'exécution de son jugement, il déclara qu'*il étoit prêt d'aller soutenir sa doctrine devant le Pape*, sans pourtant le reconnoitre : du Pape, au nom duquel on le condamnoit, il appella au Concile général. Comme il vit qu'il ne gagnoit rien par là, *il abjura les erreurs de Luther & de Zuingle*, & reconnut distinctement, avec la présence réelle, tous les autres points de la foi Catholique. L'abjuration qu'il signa étoit conçue dans les termes, qui marquoient le plus une véritable douleur de s'être laissé séduire. Les Réformés furent consternés. Cependant (*b*) leur Réformateur fit une seconde abjuration, c'est-à-dire, que lorsqu'il vit malgré son abjuration précedente, que la Reine ne vouloit pas lui pardonner, il revint à ses premiéres erreurs : mais il s'en dédit bientôt, *aiant encore*, dit M. Burnet, *de foibles espérances d'obtenir sa grace.* Ainsi, poursuit cet Auteur, *il se laissa persuader de mettre au net son abjuration & de la signer de nouveau.* Mais voici le secret qu'il trouva, pour

(*a*) *Ibid.* L. II. p. 496.

(*b*) *Ibid.* p. 498.

mettre sa conscience à couvert. M. Burnet continue : » Appréhendant » d'être brulé malgré ce qu'il avoit fait, il écrivit secrétement une con- » fession sincére de sa créance, & la porta avec lui quand on le mena au » supplice «. Cette confession ainsi secrétement écrite nous fait assez voir, qu'il ne voulut point paroitre Protestant tant qu'il lui resta quelque espérance. Enfin, comme il en fut tout-à-fait déchu, il se résolut à dire ce qu'il avoit dans le cœur, & à se donner la figure d'un Martyr.

Avec cela, si Dieu le permet, on nous vantera encore la rigueur de ce perpétuel flateur des Rois, qui a tout sacrifié à la volonté de ses Maîtres, cassant tout autant de mariages, souscrivant à tout autant de condamnations, & consentant à tout autant de Loix qu'on a voulu, même à celles qui étoient en vérité, ou selon son sentiment les plus iniques. Cependant M. Burnet ne trouve en lui (*a*) *qu'une tache remarquable*, qui est celle de son abjuration; & pour le reste il avoue seulement, encore en veut-il douter, *qu'il a été peut-être un peu trop soumis aux volontés de Henri VIII.* Mais ailleurs (*b*) pour le justifier tout-à-fait, il assure que *s'il eut de la complaisance pour Henri, ce fût tant que sa conscience le lui permit.* Sa conscience lui permettoit donc de casser deux mariages sur des prétextes notoirement faux, & qui n'avoient d'autre fondement que de nouvelles amours? Sa conscience lui permettoit donc, étant Luthérien, de souscrire à des Articles de foi où tout le Luthéranisme étoit condamné, & où la Messe, l'injuste objet de l'horreur de la nouvelle Réforme, étoit approuvée? Sa conscience lui permmettoit donc de la célébrer sans y croire durant toute la vie de Henri; d'offrir à Dieu, même pour les morts, un Sacrifice qu'il regardoit comme une abomination; de consacrer des Prêtres à qui il donnoit le pouvoir de l'offrir; d'exiger de ceux qu'il faisoit Soudiacres, selon la formule du Pontifical, auquel on n'avoit encore osé toucher, la continence à laquelle il ne se croioit pas obligé lui même, puisqu'il étoit marié; de jurer l'obéissance au Pape, qu'il regardoit comme l'Antechrist; d'en recevoir des Bulles, & de se faire instituer Archevêque par son autorité; de prier les Saints & d'encenser les Images, quoique, selon les maximes des Luthériens, tout cela ne fût autre chose qu'une idolâtrie; enfin de professer & de pratiquer tout ce qu'il croioit devoir ôter de la maison de Dieu comme une exécration & un scandale? Mais c'est que *les Réformateurs* (ce sont les paroles (*c*) de M. Burnet) *ne sçavoient pas encore que ce fût absolument un peché de retenir tous ces abus, jusqu'à ce que l'occasion se présentât de les abolir.* Sans doute ils ne sçavoient pas que ce fût absolument un péché, que de changer selon leur pensée la Céne de Jesus-Christ en un sacrilége, & de se souiller par l'idolâtrie. Pour s'abstenir de ces choses, le commandement de Dieu ne suffisoit pas : il falloit attendre que le Roi & le Parlement le voulussent.

Au reste, continue M. de Meaux (*d*), si pour convaincre la Réformation prétendue par elle-même, je n'ai fait, pour ainsi dire, qu'abréger l'histoire de M. Burnet, & que j'aie reçu comme vrais les faits que j'ai avancés, par là je ne prétens point accorder les autres, ni qu'il soit permis à M. Burnet de faire passer tout ce qu'il raconte, à la faveur des vérités désavantageuses à sa Religion qu'il n'a pû nier. Je ne lui avouerai pas,

(*a*) *Ubi sup.* p. 503.
(*b*) *Ibid.* p. 523.
(*c*) Tome I. *Pref.*
(*d*) *Ubi sup.* §. CVIII.

pas, par exemple, ce qu'il dit sans témoignage & sans preuve; (a) que c'étoit *une résolution prise* entre François I. & Henri VIII. de se soustraire *de concert* à l'obeïssance du Pape, & de changer la Messe en une simple communion, c'est-à-dire, d'en supprimer l'oblation & le sacrifice. On n'a jamais oui parler en France de ce fait avancé par M. Burnet. On ne sçait non plus ce que veut dire cet Historien, lorsqu'il assure (b) que ce qui fit changer à François I. la résolution d'abolir la puissance des Papes, c'est que Clement VII. *lui accorda tant d'autorité sur tout le Clergé de France, que ce Prince n'en eût pas eu davantage en créant un Patriarche*; car ce n'est-là qu'un discours en l'air, & une chose inconnue à notre Histoire. M. Burnet ne sçait pas mieux l'histoire de la Religion Protestante, lorsqu'il avance si hardiment (c) comme chose avouée entre les Réformateurs, *que les bonnes œuvres étoient indispensablement necessaires pour le salut*; car il est certain que cette proposition, *les bonnes œuvres sont nécessaires au salut*, a été expressément condamnée par les Luthériens dans leurs Assemblées les plus solemnelles. Je m'éloignerois trop de mon dessein, si je relevois les autres fautes de cette nature : mais je ne puis m'empêcher d'avertir le monde du peu de croiance que mérite cet Historien sur le sujet du Concile de Trente qu'il a parcouru si négligemment, qu'il n'a pas même pris garde au titre que ce Concile a mis à la tête de ses décisions, puisqu'il lui reproche (d) *d'avoir usurpé le titre glorieux de très saint Concile œcumenique représentant l'Eglise universelle*, quoique cette qualité ne se trouve en aucun de ses Décrets.

Passons au régne d'Elizabeth. L'Angleterre, dit (e) M. de Meaux, bientôt revenue après la mort de Marie à la Réformation d'Edouard VI. songeoit à fixer sa foi, & à y donner la derniére forme par l'autorité de sa nouvelle Reine. Elizabeth fille de Henri VIII. & d'Anne de Boulen étoit montée sur le Trône, & gouvernoit son Roiaume avec une aussi profonde politique que les Rois les plus habiles. La démarche qu'elle avoit faite du côté de Rome aussitôt après son avénement à la Couronne, avoit donné sujet de penser ce qu'on a publié d'ailleurs de cette Princesse, qu'elle ne se seroit pas éloignée de la Religion Catholique, si elle eût trouvé dans le Pape des dispositions plus favorables. Mais Paul IV. qui tenoit le Siége Apostolique, reçut mal les civilités qu'elle lui fit faire comme à un autre Prince, sans se déclarer davantage, par le Résident de la feue Reine sa sœur. M. Burnet nous raconte (f) qu'il la traita de bâtarde. Il s'étonna de son audace, de prendre possession de la Couronne d'Angleterre qui étoit un Fief du saint Siége, sans son aveu, & ne lui donna aucune espérance de mériter ses bonnes graces, qu'en renonçant à ses prétentions, & se soumettant au Siége de Rome. De tels discours, s'ils sont véritables, n'étoient guéres propres à ramener une Reine. Elizabeth rebutée s'éloigna aisément d'un Siége dont aussi bien les Décrets condamnoient sa naissance, & s'engagea dans la nouvelle Réformation : mais elle n'approuvoit pas celle d'Edouard en tous ses chefs. Il y avoit quatre points (g) qui lui faisoient peine : celui des Cérémonies; celui des Images; celui de la Présence réelle; & celui de la Primauté ou Suprématie Roiale.

(a) 1. P. L. II. p. 196.
(b) *Ibid.* L. III. p. 186.
(c) *Ibid.* p. 392.
(d) 2. P. L. I. p. 29.
(e) *Hist. des Variat.* L. X. §. 1.
(f) L. III. p. 555.
(g) *Ibid.* p. 558.

Pour ce qui est des Cérémonies, (*a*) » elle aimoit, dit M. Burnet, celles » que le Roi son pere avoit retenues; & recherchant l'éclat & la pompe » jusques dans le Service divin, elle estimoit que les Ministres de son frere » avoient outré le retranchement dans les Ornemens extérieurs, & trop » dépouillé la Religion. «

Pour les Images, (*b*) » son dessein étoit sur-tout de les conserver dans les » Eglises & dans le Service divin : elle faisoit tous ses efforts pour cela; car » elle affectionnoit extrêmement les Images, qu'elle croioit d'un grand » secours pour exciter la dévotion, & tout au moins elle estimoit que les » Eglises en seroient bien plus fréquentées «. C'étoit en penser au fond tout ce que pensent les Catholiques. Y être affectionné dans ce sens, comme la Reine Elizabeth, n'étoit pas un sentiment si grossier qu'on veut à présent nous le faire croire; & je doute que M. Burnet voulût accuser une Reine qui, selon lui, a fixé la Religion en Angleterre, d'avoir eu des sentimens d'idolâtrie. Mais le parti des Iconoclastes avoit prévalu. La Reine ne put y résister; & on lui fit tellement outrer la matiére, (*c*) que non contente d'*ordonner qu'on ôtât les Images des Eglises, elle défendit à tous ses sujets de les garder dans leurs maisons*. Il n'y eut que le Crucifix qui fut conservé; encore ne fut-ce que dans la Chapelle roiale, d'où on ne put persuader à la Reine de l'arracher.

Elle demeura plus ferme sur le point de l'Eucharistie. Il est de la derniére importance de bien comprendre ses sentimens, selon que M. Burnet les rapporte. (*d*) » Elle estimoit qu'on s'étoit restraint du tems d'Edouard » sur certains dogmes dans des limites trop étroites, & sous des termes » trop précis; qu'il falloit user d'expressions plus générales, où les Parties » opposées trouvassent leur compte «. Voilà ses idées en général. En les appliquant à l'Eucharistie; » son dessein étoit de faire concevoir en des » paroles un peu *vagues*, la maniére de la présence de Jesus-Christ dans » l'Eucharistie. Elle trouvoit fort mauvais que par des explications si sub- » tiles, on eût chassé de l'Eglise ceux qui croioient la présence corporelle. « Et encore : (*e*) » Le dessein étoit de dresser un Office pour la Commu- » nion; dont les expressions fussent bien ménagées, qu'en évitant de con- » damner la présence corporelle, on réunît tous les Anglois dans une » seule & même Eglise. «

On pourroit croire peut-être que la Reine jugea inutile de s'expliquer contre la présence réelle, à cause que ses sujets se portoient d'eux-mêmes à l'exclure : mais au contraire » la plûpart des gens étoient imbus de ce » dogme de la présence corporelle. Ainsi la Reine chargea les Théolo- » giens de ne rien dire qui les censurât absolument, mais de le laisser in- » décis, comme une opinion spéculative que chacun auroit la liberté d'em- » brasser ou de rejetter. «

M. de Meaux ne manque pas de remarquer (*f*) que cette conduite montroit une étrange variation entre la décision formelle & précise d'Edouard contre la présence réelle, & *les expressions générales*, *les termes vagues* d'Elizabeth. Mais la politique l'emporta, dit-il, contre la Religion; & on n'étoit plus d'humeur à tant rejetter la présence réelle. (*g*) Ainsi l'Art. XXIX. de la confession d'Edouard, où elle étoit condamnée, *fut fort changé* : on y

(*a*) *Ibib.* p. 557.
(*b*) *Ibid.* p. 558.
(*c*) *Ibid.* p. 599.
(*d*) *Ibid.* p. 557.
(*e*) *Ibid.* p. 579
(*f*) *Ubi sup.* 6. VI.
(*g*) *Burnet*, ubi sup. p. 601.

ôta tout ce qui montroit la présence réelle impossible, & contraire à la séance de Jesus-Christ dans les Cieux. *Toute cette sorte explication*, dit M. Burnet, *fut effacée dans l'original avec du vermillon.* L'Historien remarque avec soin qu'on peut encore la lire : mais cela même est un témoignage contre la doctrine qu'on efface. On avoit dit à la Reine Elizabeth sur les Images, » que la gloire des premiers Reformateurs seroit flétrie, si on venoit à rétablir dans les Eglises ce que ces zélés Martyrs de la pureté » Evangélique avoient pris soin d'abattre «. Ce n'étoit pas un moindre attentat, de retrancher de la confession de foi de ces prétendus Martyrs ce qu'ils y avoient mis contre la présence réelle, & d'en ôter la doctrine pour laquelle ils avoient versé leur sang. Au lieu de leurs termes simples & précis, (*a*) on se contenta de dire, selon le dessein d'Elizabeth, » en » termes vagues, que le corps de Notre Seigneur Jesus-Christ est donné & » reçu d'une maniére spirituelle, & que le moien par lequel nous le re» cevons est la foi. « Au surplus, ce qu'on ajoutoit dans la confession d'Edouard sur la communion des impies qui ne recevoient que les symboles, fut pareillement retranché ; & on prit soin de n'y conserver sur la présence réelle, que ce qui pouvoit y être approuvé par les Catholiques & les Luthériens.

Par la même raison on changea dans la Liturgie d'Edouard ce qui condamnoit la présence corporelle. Par exemple, on y expliquoit (*b*) qu'en se mettant à genoux lorsqu'on reçoit l'Eucharistie, » on ne prétendoit ren» dre par là aucune adoration à une présence corporelle de la chair & du » sang, cette chair & ce sang n'étant point ailleurs que dans le Ciel «. Mais sous Elizabeth on retrancha ces paroles, & on laissa la liberté toute entiére d'adorer dans l'Euharistie la chair & le sang de Jesus-Christ comme présens. Ce que les prétendus Martyrs, & les auteurs de la Réformation Anglicane avoient regardé comme une grossiére idolâtrie, devint sous Elizabeth une action innocente. Dans la seconde Liturgie d'Edouard on avoit ôté ces paroles qu'on avoit laissées dans la premiére : *Le corps*, ou *le sang de Jesus-Christ garde ton corps & ton ame pour la vie éternelle* : mais ces mots qu'Edouard avoit retranchés, parce qu'ils sembloient trop favoriser la présence corporelle, furent rétablis sous Elizabeth. La foi alloit au gré des Rois ; & ce que nous venons de voir ôté dans la Liturgie par la même Reine, y fut depuis remis sous le Roi Charle II.

Malgré tous ces changemens dans des choses si essentielles, M. Burnet veut que nous croions qu'il n'y eut point de variations dans la doctrine de la Réforme en Angleterre. (*c*) » On y détruisoit, dit-il, alors tout de » même qu'aujourd'hui, le dogme de la présence corporelle ; & seulement » on estima qu'il n'étoit ni nécessaire ni avantageux de s'expliquer trop » nettement là-dessus « : comme si on pouvoit s'expliquer trop nettement sur la foi. Mais il faut aller encore plus avant. C'est varier manifestement dans la doctrine, non seulement d'en embrasser une contraire, mais encore de laisser indécis ce qui auparavant étoit décidé. Or c'est ce qu'a fait l'Eglise Anglicane sous Elizabeth ; & on ne peut pas en convenir plus clairement que M. Burnet en est convenu dans les paroles que nous avons rapportées, où il paroit en termes formels, que ce ne fut ni par hazard

(*a*) *Ibid.*
(*b*) *Ibid.* L. II. p. 588.
(*c*) *Ibid.* L. III. p. 602.

ni par oubli qu'on omit les expressions du tems d'Edouard, mais par un dessein bien médité, « de ne rien dire qui censurât la présence corporelle, » & au contraire de laisser ce dogme indécis, en sorte que chacun eût la » liberté de l'embrasser ou de le rejetter. « Ainsi ou sincérement, ou par politique, on revint de la foi des Réformateurs, & on laissa pour indifférent le dogme de la présence corporelle, contre lequel ils avoient combattu jusqu'au sang.

C'est là encore l'état présent de l'Eglise d'Angleterre, si nous en croions M. Burnet. (a) Ç'a été sur ce fondement, que l'Evêque Guillaume Bedel dont il a écrit la vie, crut qu'un grand nombre de Luthériens qui s'étoient retirés à Dublin, pouvoient communier sans crainte avec l'Eglise Anglicane, « qui en effet, dit M. Burnet, a eu une telle modération sur ce » point (de la présence réelle) que n'y aiant aucune définition positive de » la maniére dont le corps de Jesus-Christ est présent dans le Sacrement, » les personnes de différent sentiment peuvent pratiquer le même culte » sans être obligés de se déclarer, & sans qu'on puisse présumer qu'ils con» tredisent leur foi. « C'est ainsi que l'Eglise d'Angleterre a réformé ses Réformateurs, & corrigé ses maitres.

Il reste, continue (b) M. de Meaux, que nous expliquions l'Article de la Suprématie. Il est vrai qu'Elizabeth y répugnoit ; & ce titre de Chef de l'Eglise trop grand à son avis, même dans les Rois, lui parut encore plus insupportable, pour ne pas dire plus ridicule dans une Reine. (c) Un célébre Prédicateur Protestant, dit M. Burnet, lui avoit *suggeré cette délicatesse* ; c'est-à-dire qu'il y avoit encore quelque reste de pudeur dans l'Eglise Anglicane, & que ce n'étoit pas sans remors qu'elle abandonnoit son autorité à la puissance séculiére : mais la politique l'emporta encore en ce point. Avec toute la secréte honte que la Reine avoit pour sa qualité de Chef de l'Eglise, elle l'accepta & l'exerça sous un autre nom. (d) Par une Loi publiée en 1559. » on attacha de nouveau la Primauté Ecclé» siastique à la Couronne. On déclara que le droit de faire les visites Ec» clésiastiques, & de corriger & de réformer les abus de l'Eglise, étoit » annexé pour toujours à la Roiauté, & qu'on ne pourroit exercer aucune » charge publique, soit civile ou militaire, ou Ecclésiastique, sans jurer » de reconnoitre la Reine pour souveraine Gouvernante dans tout son » Roiaume en toutes sortes de causes, Séculiéres & Ecclésiastiques «. Voilà donc à quoi aboutit le scrupule de la Reine ; & tout ce qu'elle adoucit dans les Loix de Henri VIII. sur la Primauté des Rois, fut qu'au lieu que sous ce Prince, on perdoit *la vie* en la niant, sous Elizabeth *on ne perdoit que ses biens.*

Ce qui avoit étoit été résolu dans le Parlement en 1559. en faveur de la Primauté de la Reine, fut reçu dans le Synode de Londres en 1562. du commun consentement de tout le Clergé, tant du premier que du second ordre. Là on inséra en ces termes la Suprématie parmi les Articles de foi. (e) » La Majesté Roiale a la souveraine puissance dans ce roiaume » d'Angleterre & dans ses autres domaines ; & le souverain gouvernement » de tous les sujets, soit Ecclésiastiques ou Laïques, lui appartient en » toutes

(a) *Vie de Guillaume Bedel*, p. 132. 133.
(b) *Ubi sup.* t. XI.
(c) *Ubi sup.* L. III. p. 558. 571.
(d) *Ibid.* p. 570. & suiv.
(e) *Syn. Lond.* Art. 37. *Syn. gen.* 1. P. p. 107.

» toutes sortes de causes, sans qu'ils puissent être assujettis à aucune Puis-
» sance étrangére «. On voulut exclure le Pape par ces derniers mots : mais comme ces autres mots, *en toutes sortes de causes*, mis ici sans restriction comme on avoit fait dans le Parlement, emportoient une pleine souveraineté, même dans les causes Ecclésiastiques, sans en excepter celles de la foi, ils eurent honte d'un si grand excès, & y apportérent ce tempéramment. » Quand nous attribuons à la Majesté Roiale ce souverain
» gouvernement, dont nous apprenons que plusieurs calomniateurs sont
» offensés, nous ne donnons pas à nos Rois l'administration de la parole
» & des Sacremens, ce que les Ordonnances de notre Reine Elizabeth
» montrent clairement : mais nous lui donnons seulement la prérogative
» que l'Ecriture attribue aux Princes pieux, de pouvoir contenir dans leur
» devoir tous les Ordres, soit Ecclésiastiques, soit Laïques, & réprimer
» les contumaces par le glaive de la puissance civile «.

Cette explication est conforme à une Déclaration que la Reine avoit publiée, où elle disoit d'abord, (*a*) *qu'elle étoit fort éloignée de vouloir administrer les choses saintes.* Les Protestans aisés à contenter sur le sujet de l'autorité Ecclésiastique, crurent par là être à couvert de tout ce que sa Suprématie avoit de mauvais : mais envain. Car il ne s'agissoit pas de sçavoir, si les Anglois attribuoient à la Roiauté l'administration de la parole & des Sacremens. Qui les a jamais accusés de vouloir que leurs Rois montassent en chaire, ou administrassent la Communion & le Baptême ? Et qu'y a-t-il de si rare dans cette Déclaration, où Elizabeth reconnoit que ce Ministére ne lui appartient pas ? La question étoit de sçavoir, si dans ces matiéres la Majesté Roiale a une simple direction & exécution extérieure, ou si elle influe au fond dans la valadité des actes Ecclésiastiques. Mais quoiqu'en apparence on la réduisit dans cet article à la simple exécution, le contraire paroissoit trop dans la pratique. La permission de prêcher s'accordoit par Lettres patentes, & sous le grand sceau. La Reine faisoit les Evêques avec la même autorité que le Roi son pere & le Roi son frere, & pour un tems limité, si elle vouloit. La Commission pour les consacrer émanoit de la puissance Roiale. Les Excommunications étoient décernées par la même autorité. La Reine régloit par ses Edits non-seulement le culte extérieur, mais encore la foi & le dogme, ou les faisoit régler par son Parlement, dont les actes recevoient d'elle leur validité ; & il n'y a rien de plus inoui dans l'Eglise, que ce qu'on y fit alors. (*b*) Le Parlement prononça directement sur l'hérésie : il régla les conditions sous lesquelles une doctrine passeroit pour hérétique ; & où ces conditions ne se trouveroient pas dans cette doctrine, il défendit de la condamner, & *s'en réserva la connoissance.*

Mais, ajoute (*c*) M. de Meaux, de peur qu'on ne s'imagine que toutes ces entreprises de l'autorité séculiére sur les droits du Sanctuaire fussent simplement des usurpations des Laïques, sans que le Clergé y consentît, sous prétexte qu'il avoit donné l'explication que nous avons vue à la Suprématie de la Reine dans l'Article XXXVII. de la Confession de foi, ce qui précéde & ce qui suit fait voir le contraire. Ce qui précéde, puisque ce Synode composé, comme on vient de voir, des deux Ordres

(*a*) *Burn.* L. III. p. 591.
(*b*) *Ibid.* p. 571.
(*c*) *Ubi sup.* §. XVI.

du Clergé, voulant établir la validité de l'Ordination des Evêques, des Prêtres & des Diacres, la fonde sur la formule contenue (a) » dans le Livre » de la Consécration des Archevêques & Evêques, & de l'Ordination des » Prêtres & des Diacres, fait *depuis peu* dans le tems d'Edouard VI. & » confirmé par l'autorité du Parlement «. Voilà sur quoi ces Evêques fondérent la validité de leur Sacre, & celle de l'Ordination de leurs Prêtres & de leurs Diacres; & cela se fit conformément à une Ordonnance du Parlement de 1559, où le doute sur l'Ordination fut résolu par un Arrêt, qui autorisoit le Cérémonial des Ordinations joint à la Liturgie d'Edouard; de sorte que si le Parlement n'avoit pas fait ces Actes, l'Ordination de tout le Clergé seroit devenue douteuse.

Les Evêques & leur Clergé qui avoient ainsi mis sous le joug l'autorité Ecclésiastique, finissent d'une maniére digne d'une tel commencement, lorsqu'aiant expliqué leur foi dans tous les Articles précédens au nombre de XXXIX. ils en font un dernier, où ils déclarent, » que ces arti» cles autorisés par l'approbation & le consentement, *per assensum & con» sensum*, de la Reine Elizabeth, doivent être reçûs & executés par tout » le Roiaume d'Angleterre «. Où nous voions l'approbation de la Reine, & non-seulement son *consentement* par soumission, mais encore son *assentement*, pour ainsi parler, par expresse délibération, mentionnée dans l'Acte comme une condition qui le rend valable; ensorte que les Decrets des Evêques sur les matiéres les plus attachées à leur ministére, reçoivent leur derniére forme & leur validité dans le même stile que les Actes du Parlement, par l'approbation de la Reine, sans que ces foibles Evêques aient osé témoigner, à l'exemple de tous les siécles précédens, que leurs Decrets valables par eux-mêmes, & par l'autorité sainte que Jesus-Christ avoit attachée à leur ministére, n'attendoient de la puissance Roiale qu'une entiére soumission & une protection extérieure.

On voit par toute la suite des Actes que nous avons rapportés, que c'est envain qu'on veut (b) nous persuader, que sous le régne d'Elizabeth cette Suprématie ait été réduite à des termes plus raisonnables, que sous les régnes précédens, puisqu'on n'y voit au contraire aucun adoucissement dans le fond. Un des fruits de la Primauté fut (c) que la Reine envahit les restes des biens de l'Eglise, sous prétexte d'échanges desavantageux, même ceux des Evêchés, qui seuls jusques alors étoient demeurés sacrés & inviolables. A l'exemple du Roi son pere, pour engager la Noblesse dans les intérêts de la Primauté & de la Réforme, elle lui fit don d'une partie de ces biens sacrés; & cet état de l'Eglise mise sous le joug dans son spirituel & dans son temporel tout ensemble, s'appelle la réformation de l'Eglise, & le rétablissement de la pureté Evangélique.

Cependant si on doit juger selon la régle de l'Evangile de cette réformation par ses fruits, il n'y a jamais rien eu de plus déplorable, puisque l'effet qu'a produit ce misérable asservissement du Clergé, c'est que la Religion n'y a plus été qu'une politique: on y a fait tout ce qu'ont voulu les Rois. La Réformation d'Edouard, où on avoit changé toute celle de Henri VIII. a changé elle-même en un moment sous Marie; & Elizabeth a détruit en deux ans tout ce que Marie avoit fait.

Les Evêques réduits à quatorze demeurérent fermes, avec cinquan-

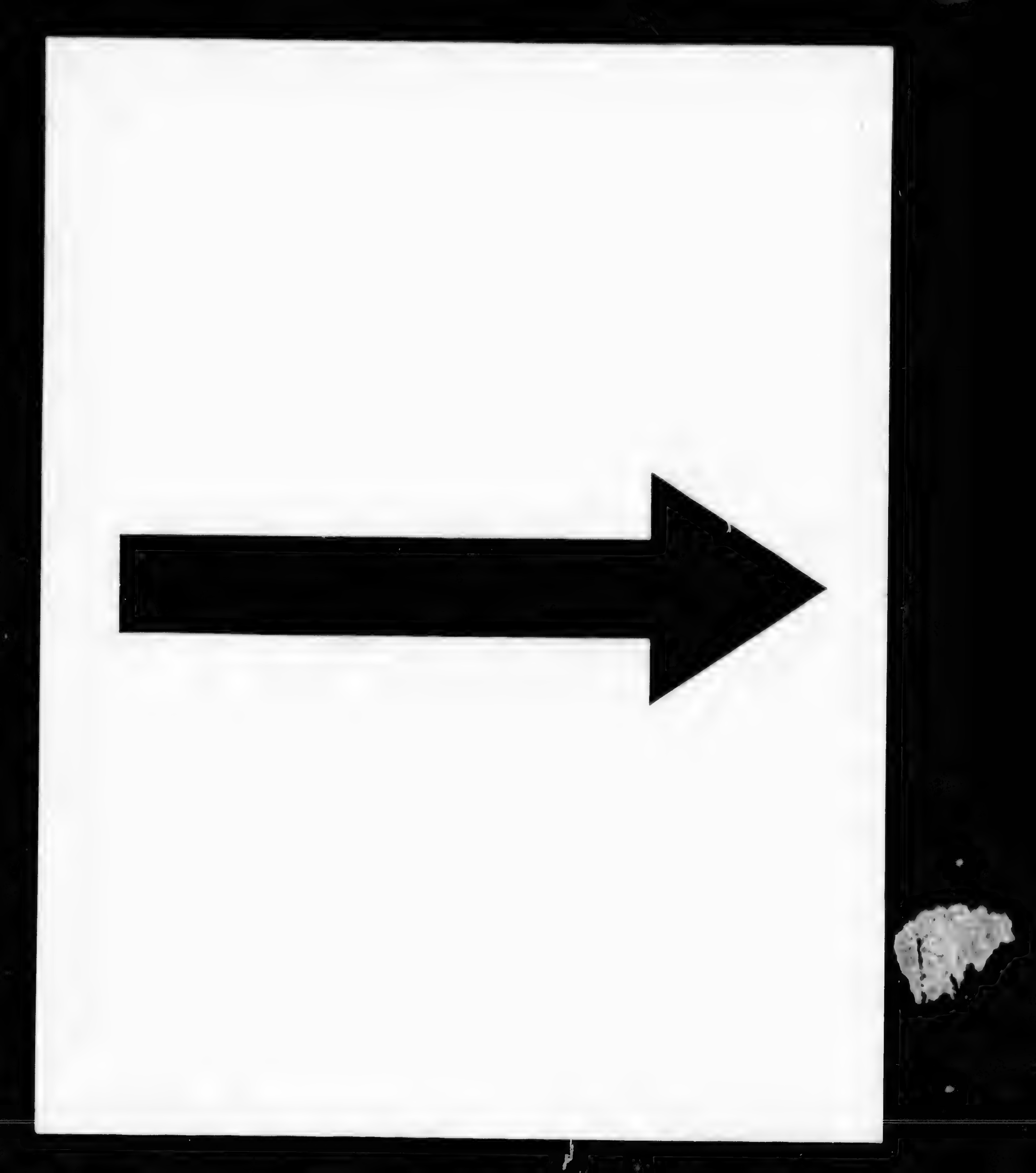
(a) *Syn. Lond.* Art. 35. *Syn. gen.* p. 107.
(b) *Burn.* L. III. p. 571. 592. &c.
(c) Thuan. *Hist.* L. XXI.

te ou soixante Ecclésiastiques : mais à la réserve d'un si petit nombre dans un si grand Roiaume, tout le reste fut entrainé par les décisions d'Elizabeth avec si peu d'attachement à la doctrine nouvelle qu'on leur faisoit embrasser, » qu'il y a même de l'apparence, de l'aveu (a) de M. Bur» net, que si le régne d'Elizabeth eût été court, & si un Prince de la » Communion Romaine eût pû parvenir à la Couronne avant la mort de » tous ceux de cette génération, on les auroit vû changer avec autant de » facilité, qu'ils avoient fait sous l'autorité de Marie «.

Finissons par cette réflexion de M. de Meaux (b); qu'après ce qui a été dit, il est étonnant qu'on ait osé prendre les progrès soudains de la Réforme pour un miracle visible, & un témoignage de la main de Dieu. Comment, ajoute-t'il, M. Burnet l'a-t'il osé dire (c), lui qui nous découvre si bien les causes profondes de ce malheureux succès? Un Prince prévenu d'un amour aveugle, & condamné par le Pape, fait exagérer des faits particuliers, des exactions odieuses, des abus réprouvés par l'Eglise même. Toutes les chaires resonnent de Satyres contre les Prêtres ignorans & scandaleux : on en fait des Comédies & des farces publiques; & M. Burnet en est indigné. Sous l'autorité d'un enfant, & d'un Protecteur entêté de la nouvelle hérésie, on pousse encore plus loin la satyre & l'invective : les peuples *déja prévenus d'une sécréte aversion pour leurs conducteurs spirituels*, écoutent avidement la nouvelle doctrine. On ôte les difficultés du mystére de l'Eucharistie; & au lieu de retenir les sens asservis, on les flate. Les Prêtres sont déchargés de la continence; les Moines de tous leurs vœux; tout le monde du joug de la Confession, salutaire à la vérité pour la correction des vices, mais pesant à la nature. On prêchoit une doctrine plus libre, & *qui*, comme dit (d) M. Burnet, *traçoit un chemin simple & aisé pour aller au Ciel.* Des loix si commodes trouvoient une facile exécution. Des *seize mille* Ecclésiastiques dont le Clergé d'Angleterre étoit composé, M. Burnet nous raconte (e) que *les trois quarts* renoncérent à leur célibat du tems d'Edouard, c'est-à-dire, en cinq ou six ans; & on faisoit de bons Réformés de ces mauvais Ecclésiastiques qui renonçoient à leurs vœux. Voilà comme on gagnoit le Clergé. Pour les Laïques, les biens de l'Eglise étoient en proie : l'argenterie des Sacristies enrichissoit le fisc du Prince : la seule châsse de S. Thomas de Cantorbéri, avec les inestimables présens qu'on y avoit envoiés de tous côtés, produisit au trésor roial des sommes immenses. C'en fut assez pour faire dégrader le saint Martyr. On le condamna pour le piller; & les richesses de son tombeau firent une partie de son crime. Enfin on aimoit mieux piller les Eglises, que de faire un bon usage de leurs revenus, selon l'intention des fondateurs. Quelle merveille, qu'on ait gagné si promptement & les Grands, & le Clergé, & le peuple. N'est-ce pas au contraire un miracle visible, qu'il soit resté une étincelle en Israël, & que les autres Roiaumes n'aient pas suivi l'exemple de l'Angleterre, du Dannemarc, de la Suéde & de l'Allemagne réformées par ces moiens?

Voilà ce que nous avions à dire au sujet du Schisme & de la Réformation d'Angleterre. On ne doit pas trouver mauvais que nous nous soions étendus sur une matiére si intéressante & si controversée. Il a fallu instrui-

(a) *Ubi sup.* L. III. p. 595.
(b) *Ubi sup.* L. 7. §. XCVI.
(c) *Ubi sup.* 1. P. L. I. p. 49. &c.
(d) *Ibid.*
(e) L. II. p. 415.



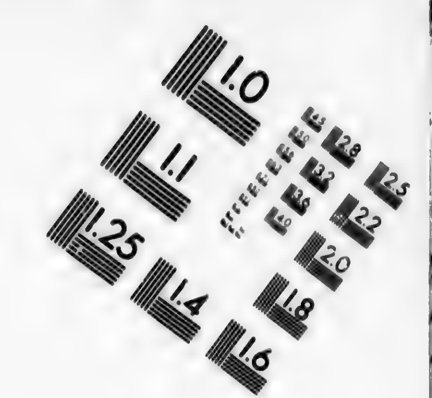
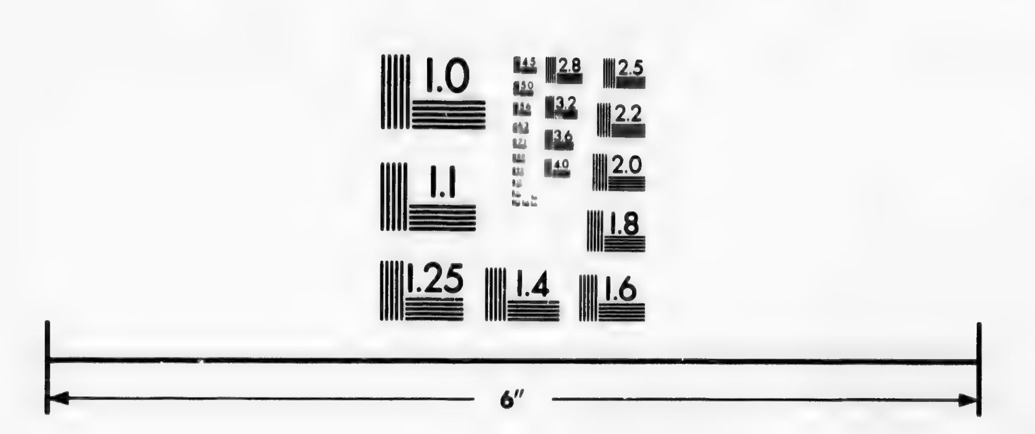
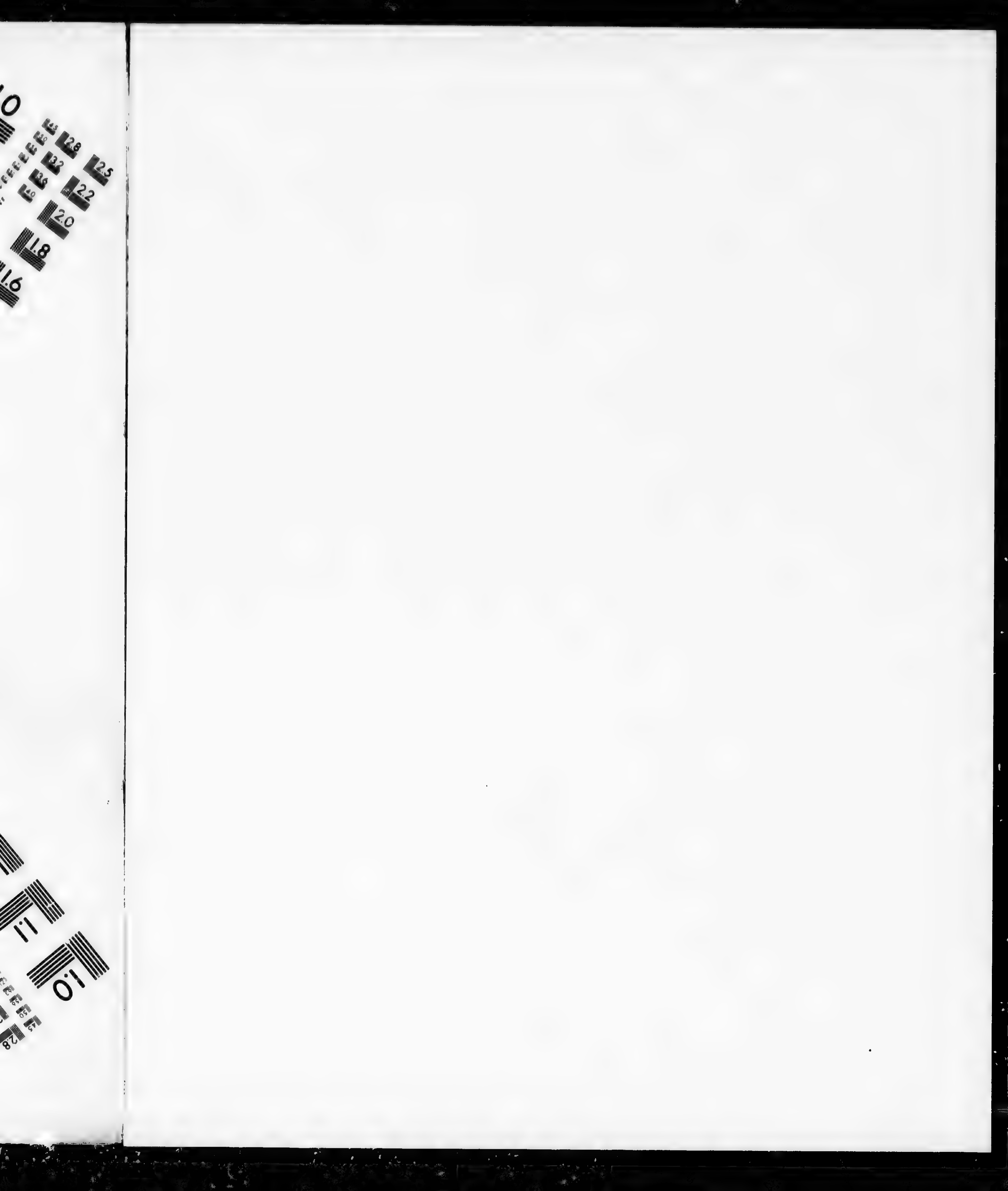
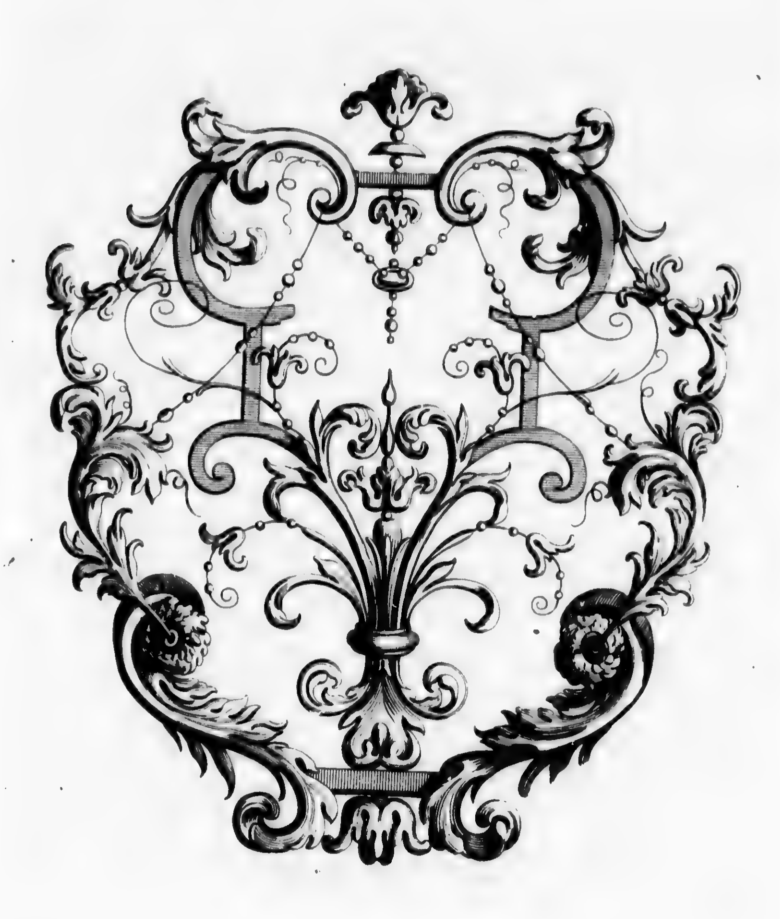


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)





re le Lecteur de la maniére différente, dont cette grande Révolution a été prise par les différens partis. Il a été nécessaire de lui exposer ce qu'en avoient pensé les Catholiques & les Protestans ; de lui mettre en quelque sorte entre les mains les piéces originales de ce grand procès ; & par là de le mettre en état de décider par lui-même ce différend. Nous croions y avoir réussi ; & nous nous flatons que cette Dissertation pourra servir également, & à prévenir les Catholiques contre les artifices des Ecrivains Protestans, & à faire voir aux Réformés qu'ils ne doivent pas toujours ajouter foi à ce que leur disent leurs Auteurs contre ceux de la Communion Romaine.



CEREMONIES,



CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES RELIGIEUSES DES PROTESTANS.

SECONDE PARTIE,

Où il est parlé des Sectes qui se sont unies à la Réforme.



CE QU'ONT entrepris les Réformés, dit M. de Meaux (*a*), pour se donner des prédécesseurs dans tous les siécles passés, est inoui. Quoi qu'au quatriéme siécle, le plus éclairé de tous, il ne se soit trouvé qu'un seul Vigilance qui se soit opposé aux honneurs des Saints, & au culte de leurs Reliques, il est considéré par les Protestans comme celui qui a conservé le dépôt, c'est-à-dire, la succession de la doctrine Apostolique; & il est preféré à S. Jérôme qui a pour lui toute l'Eglise. Aërius par cette raison devoit aussi être regardé comme le seul que Dieu éclairoit dans le même siécle, puisque seul il rejettoit le Sacrifice qu'on offroit partout ailleurs, & en Orient comme en Occident, pour le soulagement des morts. Par malheur il étoit Arien; & on a eu honte (*b*) de compter parmi les témoins de la vérité un homme qui nioit la divinité du fils de Dieu. Mais je m'étonne qu'on n'ait point passé par dessus cette considération. Claude de Turin étoit Arien & disciple de Felix d'Urgel, c'est-à-dire Nestorien de plus. Mais parcequ'il a brisé les Images, il est compté parmi les prédécesseurs des Protestans. Les autres Iconoclastes ont eu beau, aussi-bien que lui, outrer la matiére jusqu'à dire que la Peinture & la Sculpture étoient des arts défendus de Dieu : c'est assez qu'ils aient accusé le reste de l'Eglise d'idolâtrie, pour mériter un rang honorable parmi les témoins de la vérité. Berenger n'attaqua jamais que la présence réelle, & laissa tout le reste en son entier : mais il suffit qu'il ait rejetté un seul dogme pour en faire un Calviniste, &

(*a*) *Hist. des Var.* L. 11. §. I. II. III.

(*b*) *Jon. Aur. Praf. cont. Claud. Tur.*

le compter parmi les Docteurs de la vraie Eglise. Viclef y tiendra sa place malgré ses impiétés, & quoiqu'en assurant qu'on n'est plus ni Roi, ni Seigneur, ni Magistrat, ni Prêtre, ni Pasteur, dès qu'on est en péché mortel, il ait également renversé l'ordre du monde & celui de l'Eglise, & qu'il ait rempli l'un & l'autre de sédition & de troubles. Jean Hus aura suivi cette doctrine, & de plus jusqu'à la fin de ses jours il aura dit la Messe & adoré l'Eucharistie : mais parcequ'en d'autres points il aura combatu l'Eglise Romaine, les Réformés le mettront au nombre de leurs Martyrs. Enfin pourvû qu'on ait murmuré contre quelqu'un de nos dogmes, & surtout qu'on ait grondé ou crié contre le Pape, quel qu'on ait été d'ailleurs, & quelque opinion qu'on ait soutenue, on est compté parmi les Prédécesseurs des Protestans, & on est jugé digne d'entretenir la succession de leur Eglise.

Mais de tous ces prédécesseurs que les Protestans veulent se donner, les Vaudois & les Albigeois sont les mieux traités, du moins par les Calvinistes. Que prétendent-ils par-là ? Ce secours est foible. Faire remonter leur antiquité de quelques siécles, (car les Vaudois, à leur accorder selon leurs desirs Pierre de Bruis & son disciple Henri, ne vont pas plus haut que le siécle onziéme) & là tout à coup demeurer court sans pouvoir avancer plus loin, c'est être contraint de s'arrêter trop au dessous du tems des Apotres ; c'est tirer son secours de gens aussi foibles & aussi embarrassés que vous ; à qui on demande, comme à vous, leurs prédécesseurs ; qui ne peuvent, non plus que vous, en montrer aucun ; qui par conséquent sont coupables du même crime d'innovation dont on vous accuse : de sorte que nous les nommer dans ce procès, c'est nommer vos complices, & non pas des témoins qui puissent légitimement déposer de votre Innocence.

Cependant ce secours tel quel est embrassé avec ardeur par les Calvinistes ; & en voici la raison. C'est que les Vaudois & les Albigeois ont formé des Eglises séparées de Rome, ce que Berenger & Viclef n'ont jamais fait. C'est donc en quelque façon se faire une suite d'Eglise, que de se les donner pour prédécesseurs. Comme l'origine de ces Eglises, aussi-bien que la créance dont elles faisoient profession, étoit encore assez obscure du tems de la Réformation prétendue, on faisoit accroire au peuple qu'elles étoient d'une très-grande antiquité, & qu'elles venoient des premiers siecles du Christianisme ; & Beze n'a pas craint d'avancer (*a*) non-seulement » que » les Vaudois de tems immémorial s'étoient opposés aux abus de l'Eglise Romaine «, mais encore qu'en l'an 1541. » ils couchérent par Acte public en bonne forme la » doctrine à eux enseignée de pere en fils depuis l'an 120. après la Nativité de Je- » sus-Christ, comme ils l'avoient toujours entendu par leurs anciens & ancêtres «.

Nous examinerons dans la suite la vérité ou la fausseté de ce fait. En attendant, nous avons crû ce préambule nécessaire pour faire voir, que si dans les commencemens de la Réforme, le grand bruit qu'elle fit d'abord dans le monde joint à l'amour de la nouveauté & à l'envie de se soutenir, porta quelques Sectes déja séparées de l'Eglise à souhaiter de se réunir avec elle, les Protestans de leur côté se trouvérent très-bien disposés à les recevoir, parceque quelque obscurs, quelque méprisables ou peu nombreux que fussent ces Sectaires, ils avoient l'avantage d'avoir précédé la Réformation, & pouvoient ainsi servir par leur réunion à faire remonter un peu plus haut l'origine de la nouvelle doctrine. Les deux plus remarquables de ces réunions sont celles des Vaudois & des Bohémiens, tant parcequ'à la naissance de la Réforme ils formoient déja des espéces d'Eglises séparées de Rome, que parcequ'ils subsistent encore aujourd'hui, quoiqu'en petit nombre, cachés dans quelque coin de la terre. C'est pourquoi après avoir traité dans cette seconde Partie de la Religion des Anglicans & des Presbytériens, ou Puritains, nous dirons aussi un mot de celle de ces Vaudois & de ces Freres de Bohéme.

(*a*) *Hist. Ecclesiast.* L. I. p. 35. & 39.

CHAPITRE I.

Des Usages, *&* *des* Cérémonies *de l'*Eglise Anglicane.

ON a vû dans la Dissertation précédente l'établissement de la Liturgie Anglicane sous Edouard VI. & sous Elizabeth. Jacques I. y fit quelques légers (*a*) changemens, après la conférence de Hamptoncourt, qui fut tenue en 1603. pour concilier les esprits au sujet de la Liturgie. La même année on avoit répandu dans le Public un libelle intitulé : *Très-humble Requête des Ministres de l'Eglise d'Angleterre, qui demandent la Réformation de certaines cérémonies & de quelques abus*, &c. On s'y plaignoit sur quatre chefs, qui étoient, la forme du Service, les Ministres de l'Eglise, la vie du Clergé & la Discipline. Comme les plaintes contenues dans cette Requête préparoient à des suites fâcheuses, le Roi tâcha de calmer les esprits par une proclamation, & promit une conférence, qui fut tenue sans beaucoup de fruit à Hamptoncourt. La Liturgie causa des troubles & des disputes pendant l'interrégne sous Cromwell, & l'autorité des Puritains la fit presque supprimer : mais Charle II. la rétablit, & ordonna en 1660. qu'elle fût corrigée & retouchée. Après cette revision on publia sous l'autorité du Roi & du Parlement, l'ordre de s'y conformer dans tout le Roiaume (*b*), afin que le Service divin se fit d'une maniére uniforme. La Préface de la Liturgie imprimée alors (*c*) rend raison de son établissement, & des changemens qu'on y fit. Le P. le *Brun* Tome IV. de ses *Liturgies*, rapporte ces changemens : les voici. 1. Dans une des Litanies on dit, *délivrez-nous, Seigneur, des séditions, des conspirations secrétes, de toute fausse doctrine & du Schisme*, &c. Sur ces paroles *du Schisme* ajoutées pour la premiére fois, le P. le *Brun* dit, que Henri VIII. Edouard VI. & Elizabeth étoient trop évidemment auteurs du Schisme, pour le faire regarder comme un mal, dont il fallût souhaiter d'être délivré, &c. Ces paroles ne faisoient donc allusion qu'aux désordres causés sous le Régne precedent par les Puritains. 2. » On avoit si » souvent reproché, continue cet Auteur, la suppression de la priére pour les morts, » qu'on crut ne pas devoir l'omettre entiérement : mais on l'a mise de telle maniére, » qu'on a de la peine à voir si c'est une priére. Voici ce qu'on en lit dans les Edi» tions de 1663. & suivantes. A la fin de la priére intitulée, *pour toute l'Eglise Chré*» *tienne militante ici bas sur la terre.* Nous bénissons aussi ton S. Nom pour tous tes » serviteurs, qui sont décedés en ta foi & en ta crainte, te suppliant de nous faire » la grace d'imiter si bien leurs exemples, &c. « 3. On rétablit dans l'Office de la Communion la Rubrique d'Edouard, qui explique pourquoi les Communians doivent se mettre à genoux pour recevoir la Communion. *Elizabeth qui*, selon les termes du P. le *Brun*, *vouloit tâcher de laisser le dogme indécis, avoit fait ôter cette Rubrique trop Zuinglienne, ou Calviniste, & trop affreuse aux Catholiques.* Le P. le *Brun* cite un endroit de l'Epître dédicatoire d'une traduction Latine de cette Liturgie de Charle II. où elle est traitée de *præstantissima* (d'incomparable) & la raison de cette épithete, est (*d*) *que tout Chétien, quelque dogme qu'il soutienne sur l'Eucharistie, doit en être satisfait.* Le P. le *Brun* se moque avec raison, ce me semble, de ce prétendu moien de conciliation, que le Traducteur Latin trouve dans l'Office de la Communion. Il ajoute : » loin que les Catholiques aient pû approuver cette Liturgie, il » y a même plusieurs Episcopaux d'Angleterre qui n'en sont pas satisfaits, &c. «

Cette Liturgie à laquelle nous nous conformerons dans la description des usages & cérémonies, est precedée de trois Préfaces. On en a cité une. Les deux autres concernent le Service de l'Eglise, & les cérémonies retenues ou abolies. Dans l'une on insinue la corruption du Service Religieux (*e*) par des additions d'Histoires douteuses, de Légendes, de repetitions & de répons inutiles, &c. à quoi on ajoute,

(*a*) Voiez *Proclam.* &c. à la tête de l'Edit. Françoise de 1616.

(*b*) En 1662. au mois d'Août.

(*c*) Voi. *Préf.* de la *Liturgie* impr. en François en 1663. La proclamation marque qu'elle est traduite par *Durel.* Ainsi ce n'étoit plus la Version Gauloise, qui avoit paru sous les régnes précedens. Au reste le François de celle de *Durel* n'est pas des meilleurs. C'est cette Version qui s'est toujours réimprimée depuis 1663.

(*d*) Et particuliérement les Catholiques Romains. *In ea ipsi Pontificii nihil desiderare possunt : in ea nihil culpare Reformati cujuscumque Confessionis, adeò est à partium studio aliena.*

(*e*) » By planting in uncertain stories, Legends, » Respons, verses, vains repetitions, &c. « Préface, *ubi sup.*

qu'avant la Réformation Anglicane le Service ne se faisant pas en Langue entendue du peuple, c'étoit un vain son qui frappoit seulement l'oreille, sans toucher au cœur, que la lecture de divers Livres de l'Ecriture étoit commencée sans être achevée, parce qu'une infinité d'accessoires inutiles interrompoient cette lecture; qu'à l'égard des Pseaumes divisés par les anciens Peres en sept parties appellées *Nocturnes*, on se contentoit d'en répéter souvent quelques-uns, sans faire aucune attention aux autres; qu'enfin (*a*) les régles qu'on s'étoit prescrites depuis plusieurs siécles dans les *changemens du Service*, disons mieux, dans les fréquentes évolutions, s'il est permis d'emploier ce terme, faisoient perdre beaucoup de tems à tourner les feuillets du livre, en sorte que les heures destinées à la lecture s'emploioient à chercher ce qu'on devoit lire. Outre que la nouvelle Liturgie a supprimé, dit-on, les inutilités dont on a parlé, & qu'elle ne s'exprime que d'une maniére intelligible à tout le peuple, tout le Service est renfermé dans un livre. On a établi des régles plus sures & plus commodes pour conserver l'ordre des lectures d'une maniére simple, & conforme à la dignité de la Religion. On a mis aussi à la tête de la Liturgie un Calandrier qui indique cet ordre, & par où on voit d'un coup d'œil toute la suite des leçons pour tous les Dimanches de l'année, les jours de Fêtes, les Anniversaires, &c.

Dans l'autre Préface on parle du choix qu'il faut faire des cérémonies. Les unes ont été instituées à bonne intention: avec le tems elles sont devenues frivoles & superstitieuses. Les autres sont entrées dans l'Eglise par le moien d'un faux zéle & d'une dévotion indiscréte. La complaisance que les Chrétiens ont eue pour celles-ci n'a fait qu'en multiplier les abus. Comme elles nuisent à la Religion & ne tendent qu'à aveugler les Chrétiens, il n'y a point à balancer, dit la Préface; elles méritent d'être absolument rejettées: mais à l'égard des premiéres, elles ont pû être retenues après en avoir retranché la superstition, après quoi non seulement elles peuvent servir à l'ordre & à la majesté du culte Religieux, mais contribuer même à la dévotion des Fidéles. Ce n'est pas que la Religion dépende de telle ou de telle cérémonie: considérées en elles-mêmes elles sont de peu d'importance. Cependant (*b*) vouloir s'y opposer, les mépriser, les négliger, & par conséquent interrompre le bon ordre & la discipline de l'Eglise, c'est offenser Dieu plus que l'on ne croit; & s'il n'appartient pas à des particuliers d'établir cet ordre & cette discipline, il ne leur appartient pas mieux de les altérer, de les changer: (*c*) à moins qu'une vocation légitime ne les autorise à cela. Selon la Préface, toutes les cérémonies que l'Eglise Anglicane a conservées, sont également lumineuses & intelligibles. La Religion Chrétienne n'est pas une Loi cérémonielle, comme celle de Moïse: elle ne doit donc pas être voilée de l'obscurité d'une infinité de cérémonies typiques & mystérieuses, qui tiennent les Chrétiens sous une espéce de joug. L'Evangile est tout spirituel; & s'il a besoin d'un *culte cérémoniel*, c'est parce qu'on ne peut le faire valoir au peuple sans certains usages, qui, à proprement parler, ne sont qu'un effet du bon ordre dans les Eglises Chrétiennes. On ne donne pas la même valeur à ces cérémonies qu'à la Religion; on ne les confond point avec elle; & par ce moien il n'y a pas lieu de craindre que dans la suite des tems on en abuse, comme on a fait de tant d'autres cérémonies établies & entretenues par la superstition, l'avarice & la fausse dévotion. Au reste, en faisant l'apologie du *culte cérémoniel des Anglicans*, on ne prétend point condamner les Nations, qui ne l'ont pas voulu recevoir. Il est permis à chaque Peuple, d'accompagner le culte qu'il rend à Dieu des cérémonies qu'il juge les plus nécessaires & les plus utiles à la Religion, après les avoir dépouillées des abus & des superstitions. Telle est la substance de cette Préface.

Nous devons dire encore deux mots de cette uniformité, que l'Eglise Anglicane a tâché de conserver depuis sa séparation d'avec la Romaine. Pour y parvenir, il n'a pas moins fallu travailler à réunir ses peuples par le culte extérieur, que par la doctrine. Il falloit donc une même Liturgie pour tout le Roiaume. Rien n'est plus convenable,

(*a*) L'Anglois dit, *the number and hardness of the Rules called the PYE, and the manidfold changings of the service*, &c. Ce que les Anglois appellent *Pie*, & que le Traducteur François a rendu par le mot de *Pie*, signifie ordre des leçons & des priéres usitées dans l'Eglise; du mot Grec πίναξ table, d'où par abbréviation on a tiré le mot barbare *Pica*. On appelloit *littera picata*, la premiére lettre de chaque ordre de priéres.

(*b*) *The wilful and contemptuous transgression and breaking of a common order and Discipline is no small offence before God*. Préface, *ubi sup*.

(*c*) Ces paroles méritent d'être remarquées; car elles condamnent tacitement tous ces changemens faits sans autorité légitime.

convenable, nous dit-on, que le même ordre & la même régularité dans une Religion, où on ne reconnoit *qu'un même Seigneur*, *une même foi*, &c. Outre cela les hommes jugent (*a*) de la Religion par l'ordre & la forme du culte extérieur. Ils s'imaginent que les cérémonies & les usages étant différens des leurs, la Religion ne peut que différer aussi : c'est de quoi on est convaincu par l'expérience. Le commun des Chrétiens Protestans a de la peine à se persuader, qu'un *Ministre en manteau & un Prêtre Anglican en robe ou en surplis* prêchent la même doctrine ; & je ne doute presque pas que des gens d'un certain ordre ne se croient meilleurs Chrétiens, en se tenant inviolablement attachés à un rit plutôt qu'à un autre. Si une simple différence dans les usages est capable d'inspirer de tels préjugés, & de donner ensuite naissance à cette dangereuse aversion, qui attaque l'ombre de la Religion, comme si elle en étoit le corps ; celle qui régne depuis si long-tems entre les Catholiques & les Protestans doit bien moins surprendre, puisque la différence de leurs dogmes est jointe à la différence du culte extérieur, & qu'à l'exception des premiéres vérités fondamentales du Christianisme, ils se regardent mutuellement comme *Anti-Chrétiens*. Souvent même on fait d'un (*b*) *Papiste* ou d'un *Huguenot* un homme plus dangereux qu'un Athée ou un Paien. Dispensons-nous d'un plus grand détail sur un sujet trop odieux, & trop rebatu : le dirai-je ? si désespéré, qu'il semble que les remédes y soient inutiles. On raisonne presque à pure perte contre les partis qui se forment, & s'élévent sur les différens sistêmes de Religion ; & il est si prouvé qu'on pénétre rarement au cœur de ceux qui ont reçu la naissance & l'éducation dans telle ou telle Religion, qu'il vaut presque mieux s'attacher à plaire à l'esprit, & les amuser tous ensemble par des Cérémonies & des Usages. C'est-là le but que nous nous sommes proposés dans cet Ouvrage, dans lequel nous aimons mieux raconter des faits que de dogmatiser.

Cérémonies, *&* Usages Religieux *des* Anglicans.

IL FAUDROIT commencer par la dédicace des Eglises, puisque c'est-là que les Fidéles s'assemblent pour prier Dieu : mais tout se réduit chez les Anglicans à une grande simplicité. Rien ne convient mieux, nous dit-on, (*c*) que de consacrer ces édifices à Dieu, & de les garantir *d'une usurpation sacrilége par des Cérémonies Religieuses*. Ce qu'on appelle ici *des cérémonies* n'a pas le moindre raport avec celles que les C. R. pratiquent en pareille occasion. La dédicace des Eglises Anglicanes ne consiste qu'à les offrir à Dieu, par des priéres suivies d'une exhortation ou d'un sermon. L'Eglise primitive a pratiqué ces consécrations, si nécessaires pour séparer ce qui est destiné à la sainteté, d'avec ce qui ne doit l'être qu'à des usages prophanes. Elle sçavoit combien il étoit important d'emploier la solemnité, pour nourrir dans le cœur humain le respect & l'attachement pour la *Maison du Seigneur*. Elle ne méprisoit rien de ce qui pouvoit distinguer avantageusement les édifices sacrés ; bien loin de là, si-tôt que l'Eglise eut commencé d'être supérieure au Paganisme, elle n'eut rien plus à cœur que de réparer solemnellement les Eglises, que la persécution avoit ruinées. L'Evêque Anglican qui parle dans cette citation, devoit ajouter, que peu à peu l'Eglise Chrétienne avoit si bien réparé le mal, que pendant une assez longue suite de siécles, il étoit presque plus difficile de trouver un (*d*) *bon Chrétien* qu'une Chapelle, un Oratoire, ou une Eglise (*e*). Ces Eglises n'ont proprement que deux parties, qui sont la Nef & le Presbytére, (*f*) au lieu que celles des Grecs & des Catholiques en ont trois, qui sont la Nef, le Chœur & le *Presbytére*. Appellons ainsi, pour nous conformer aux Anglois, la partie mitoienne en-

(*a*) *By the form that is kept in the ourvvard vvorship of God men commonly judge of Religion*, &c. Préface, &c.

(*b*) Noms injurieux, que les Catholiques Romains & les Protestans se donnent les uns aux autres.

(*c*) *Rationale, or Practical Exposition of the Book of common-Prayer by Sparrovv*, London 1722.

(*d*) Je m'explique : un *bon Chrétien*, c'est celui qui ne se conforme qu'aux maximes & aux régles de l'Evangile.

(*e*) Cette réflexion de l'Auteur Hollandois regarde apparemment ces siécles d'ignorance où on établit tant de superstitions : mais toujours est-il vrai qu'elle est outrée, l'Eglise aiant eu dans tous les tems des serviteurs fidéles, zélés, & assez éclairés pour conserver le dépôt de la foi.

(*f*) En Anglois *Chancel*.

tre la Nef & l'Autel. On nous apprend (*a*) que par le mot de Nef, qui vient de *Navis*, on a voulu nous faire comprendre que les fidéles sont dans le monde comme sur la mer, toujours agités, toujours battus de l'orage des tentations. Cette Nef ressemble aussi au Ciel visible, à celui qui nous environne. Elle ressemble encore à bien d'autres choses; & tout cela a été ingénieusement pensé après coup. Trouvons lui aussi de la ressemblance avec l'Arche, & supposons que l'une & l'autre sont un type du salut du genre humain.

Ce qu'on appelle le *Presbytére* étant la partie de l'Eglise, où se tiennent les Prêtres & les autres personnes du Clergé, on a jugé necessaire de le proposer comme type du Ciel invisible, & le Clergé comme celui des Anges chantant des hymnes & des cantiques à la gloire de Dieu. Il est inutile de s'arrêter davantage sur cet article, non plus que sur ces tables qui servent à la Communion, auxquelles les Anglois ont toujours conservé le nom d'Autel. Elizabeth ordonna que l'on mit ces tables dans les endroits, où l'on voioit auparavant des Autels.

Du Clergé Anglican; *de la* consécration *des* Archevèques *&* Evêques, &c.

DES Eglises il est naturel de passer aux Ecclésiastiques. A la tête de la Hiérarchie Anglicane sont deux Archevêques, celui de *Cantorberi* & celui d'*York*, tous deux se qualifiant Primats. Pour les accorder, il fut décidé, dit-on, que *Cantorberi* seroit declaré *Primat de toute l'Agleterre*, & *York* seulement *Primat d'Angleterre*. Répétons ici que le serment de Suprématie est fait au Roi, comme Chef de l'Eglise Anglicane, & que c'est aussi comme Chef de cette Eglise, qu'au jour de son Couronnement, il est revêtu du Surplis, de l'Etole & de la Dalmatique. Il y a dans la cérémonie de ce Couronnement quelques autres pratiques, qui semblent tenir les unes de la Religion, les autres de la Superstition. 1. L'épée sans pointe, emblême de la clémence. 2. L'Ampoule, d'où l'on tire l'huile qui sert à oindre le nouveau Roi. 3. Le Bâton de S. Edouard porté en cérémonie par un des Pairs au Couronnement. 4. La Couronne de S. Edouard portée par le Grand Sénéchal. 5. La Paténe, le Calice pour la communion du Roi, & la Bible portées par des Evêques. 6. Les priéres pour le Roi & ses offrandes. 7. Les *Regalia*, ou marques de la Roiauté posées sur l'Autel, devant lequel le Roi se met à genoux pour faire sa priére. 8. L'épée du Roi offerte à l'Autel & rachetée. Lorsqu'il vient à vaquer un Evêché, les Chanoines de la Cathédrale en donnent avis au Roi, & lui demandent la permission d'élire un autre Evêque. Sa Majesté, en leur envoiant cette permission, nomme celui qu'elle veut; après quoi le Doien & le Chapitre font l'élection du sujet nommé. Ensuite l'Evêque élû sacré, installé, rend hommage au Roi, prête le serment & paie la régale. Les autres prérogatives que la qualité de Chef de l'Eglise donne au Souverain, sont de faire des Ordonnances (*b*) touchant les cérémonies & les rits conjointement avec les Commissaires Ecclésiastiques & le Métropolitain; de (*c*) donner la permission de convoquer les Synodes; de donner force de Loi (*d*) aux décrets de ces Synodes, &c. Mais tout cela ne fait pourtant du Souverain qu'un *Chef Laïque*, & on auroit tort de l'appeller le *premier Evêque*, ou le Pape d'Angleterre, comme il a plû à divers Auteurs Catholiques de le nommer. La Confession de foi dit, » que le souverain gouvernement de tous les Etats du Roiaume, soit Ecclésiasti» ques, soit Séculiers, en toutes sortes de causes lui appartient, sans lui donner le » pouvoir d'administrer ni la parole de Dieu, ni les Sacremens. « Mais on reproche à ce *Chef Laïque* d'avoir voulu (*e*) décider des dogmes, d'avoir changé, corrigé, fixé la doctrine à sa fantaisie; & voilà ce qui n'appartenoit qu'au Pape, ou à

(*a*) *Sparrovv*, ubi sup.

(*b*) *Princeps novas leges condere potest circa ceremonias & ritus, cum consilio, in ea parte, vel Commissariorum in causis Ecclesiasticis, vel Metropolitani*, &c.

(*c*) *Synodus Provincialis, vel nationalis convocari non debet absque Principis rescripto ad Metropolitanos directo.*

(*d*) *Nihil habet vim legis, priusquam Regius assensus fuerit adhibitus iis quæ Synodus decernenda censuerit*, &c.

(*e*) Il semble que le Parlement ait donné cette autorité au Roi. » Our said Soverain Lord, his » heirs and Successors, Kings of this Realm shall » have full power and authority from time to time » to visit, repress, reform &c. all such errors, he» resies, abuses &c. « Extrait du statut qui déclara en 1535. Henri VIII. Chef de l'Eglise. Cela veut dire en peu de mots, que Henri VIII. avec ses Successeurs, ont le privilége de réformer la doctrine, *reform, order, and correct errors*, comme celui de réprimer les erreurs, (*restrain and amend.*)

l'Eglise. On a touché cet Article dans la Dissertation précedente, & comme c'est une matiére de controverse, il faut chercher à s'en instruire dans les Auteurs qui ont écrit pour & contre.

L'Evêque est supérieur au Prêtre, & le Prêtre l'est au Diacre. La Rubrique Anglicane nous apprend, que la veritable fonction de celui qui est fait Diacre, est de pourvoir aux besoins des pauvres, d'être l'assistant du Prêtre (ou Ministre) à la Céne, de bénir ceux qui se destinent au mariage, de baptiser, de faire enterrer, & enfin de prêcher, de lire au Peuple la sainte Ecriture & des Homelies. L'Ordination de ces Diacres consiste en une exhortation qui leur est faite, après laquelle un Archidiacre, ou celui qui tient sa place, les présente à l'Evêque, & l'Evêque, après avoir demandé à l'Archidiacre s'il les a examinés & trouvés dignes du Diaconat, s'adresse au Peuple, tant pour sçavoir s'il n'y a aucun empêchement à leur élection, que pour les recommander aux Priéres des Fidéles. Après ces Priéres & quelques Litanies, on lit aux Diacres dans le Ch. III. de la premiére Epitre à Timothée, depuis le 8. vers. jusqu'à la fin du Chapitre, ou dans les Actes des Apôtres au Chapitre VI. du vers. 2. jusqu'au 8. L'Evêque reçoit des Ordinans le serment de *Suprématie*, & leur fait la question suivante entre plusieurs autres qu'il est inutile de rapporter, » s'ils ont en eux la (*a*) *vocation intérieure du S. Esprit* au Diaconat «. A une telle question la réponse est toute prête, & il est sans exemple qu'un Ordinant ait répondu *non*, parce que le parti est toujours pris, comme si le S. Esprit étoit toujours d'accord avec les vues & les désirs de l'Ordinant. Ensuite l'Evêque en mettant le N. Testament entre les mains de ces Diacres, leur donne le pouvoir de lire & de prêcher la parole de Dieu au Peuple. Il se communie, & les communie tous aussi. La cérémonie finit par une Priére convenable, & par la Bénédiction.

Voici ce qu'il y a de remarquable dans l'Ordination des Prêtres. Disons premiérement qu'ils participent des Ministres Calvinistes & Protestans, & des Prêtres Catholiques. Ils n'offrent point de sacrifice au sens de l'Eglise Romaine : mais, nous dit-on, (*b*) ils sont les Ministres de l'Evangile, & comme tels ils sont pourtant sacrificateurs, ils offrent des sacrifices de priéres, de louanges, d'Actions de graces, &c. Si donc par un Prêtre qui offre des sacrifices de louanges, &c. on devoit entendre un sacrificateur, le Prêtre Anglican ne seroit pas seul sacrificateur : le Ministre Calviniste le seroit aussi. Mais ces sacrifices, ajoute l'Evêque dont je cite les paroles, ne sont que métaphoriques & spirituels. Il y a un autre sacrifice *non sanglant*, que le Prêtre Anglican offre en mémoire de la mort du Sauveur, & c'est ce sacrifice, qui donne le nom de Prêtre à ce Ministre de l'Evangile qui administre les Sacremens & prêche la parole de Dieu, &c. chez les Anglicans. La Rubrique nous parle des choses qui précedent l'Ordination, comme les témoignages, les certificats, la naissance, la condition, l'étude, l'éducation. Sur tous ces articles, qui font l'essence de l'examen, mais ne sont pas de mon sujet, il y auroit bien des choses à dire, non qu'il ne faille croire charitablement que l'on fait les derniers efforts pour parvenir à des examens sûrs & exacts : mais tous les hommes sont & trompeurs, & trompés, les vues se trouvent fausses, les cabales & les intrigues se mêlent aux examens & aux témoignages. De la part des Ordinans on se relâche, dans la suite on ne fait plus son devoir que comme un métier. Enfin l'énumération des cas non prévus, & de ceux que les situations font naître, que différentes circonstances aménent, est fort inutile ici.

Un (*c*) Auteur qui a beaucoup d'esprit trouve les mœurs du Clergé Anglican beaucoup plus réglées, que celles des Ecclésiastiques François. Une des raisons qu'il en donne, c'est que les Anglicans sont élevés dans l'Université d'Oxford, & dans celle de Cambridge, loin de la corruption de la Capitale. Raison aussi foible que singuliére. La corruption ne se trouve-t-elle que dans la Capitale, & tous les Ecclésiastiques François sont-ils élevés à Paris ? La galanterie n'est pas leur vice. » Les » Prêtres sont presque tous mariés, la mauvaise grace contractée dans l'Université » & le peu de commerce qu'on a *en Angleterre* avec les femmes, font que d'ordi» naire (*d*) *on* est forcé de se contenter de la sienne. Les Ecclésiastiques sont pres» que tous réservés, & presque tous Pédans «. Cela est suivi d'un petit détail, dans lequel l'Auteur peint joliment nos *petits Maitres d'Eglise*, & suppose pour conclusion, que ces Anglicans remercient *Dieu d'être Protestans*. Je répons à notre Com-

(*a*) *Num credat se interno Spiritûs Sancti instinctu vocatum esse ad istud munus suscipiendum.*

(*b*) *Sparrovv*, ubi sup. p. 251. Ed. de 1722.

(*c*) *Voltaire*, Lettres Philos. Lettre V.

(*d*) Un *Evêque*, dit l'Auteur. Par où j'y renferme le *Prêtre*, le *Diacre* & toute la Hiérarchie.

patriote, qu'il faut faire d'Ecclésiastique à Ecclésiastique une compensation de vices. Le François est tout leger, tout badin, tout amusant dans les siens : il s'y prête des excès, & son imagination, qui s'en joue ingenieusement, les sçait grossir agreablement aux autres. L'Anglois est plus circonspect & plus mysterieux dans les plaisirs d'une certaine espece. Il ne s'y repait ni de badinage, ni de legereté, ni d'idées, & ne perd pas le tems à des *fleurettes Françoises*. A des corps bien nourris, vigoureux, impetueux dans leurs desirs, il faut du corps & de la matiere. Ils vont au solide ; & pour le trouver *ils creusent les plaisirs* comme les sciences : mais c'est là ce que nous appellons nous autres François, *se divertir tristement*. Avec ce caractère on peut avoir des Maitresses d'un certain gout, ou d'une certaine valeur, & être galant d'une autre façon que notre Clergé n'aime de l'être. Sur l'article du vin, l'Auteur des Lettres dit, » les Prêtres vont quelquefois au cabaret « : il pouvoit dire, qu'ils y vont très-fréquemment, & avec si peu de retenue & de bienséance, que cela offense les Etrangers. L'usage le leur permet, & s'ils s'enivrent, c'est sérieusement & dans une espéce de méditation. Rien n'est plus vrai, ni plus marqué que cet air de recueillement & d'application des Ecclésiastiques Anglois dans les (*a*) *tavernes* : & on ne sçauroit dire lequel est le plus digne d'être considéré avec attention de ceux qui ne sont pas accoutumés à ces matieres, du sérieux des débauches, ou de la constance avec laquelle les Anglois sçavent les répéter. Les *Cafés* sont aussi des lieux de dissipation & d'amusement pour les Ecclésiastiques Anglicans. S'ils ne craignent pas de se montrer dans les *tavernes* avec l'habillement de leur *Rit*, ils craignent encore moins de se présenter dans les *Cafés*, & d'y raisonner en détail sur les interêts de tout l'Univers, depuis ceux de la Divinité jusqu'à ceux du moindre *Laique de leur Paroisse* ; & comme dans ces *Cafés*, de même que dans les *tavernes*, l'usage est de recevoir & de souffrir également tout le monde pour son argent, un Prêtre Anglican n'y est ni plus respectable ni plus respecté qu'un autre homme. Au reste cette digression ne doit point trop prévenir contre les Ecclesiastiques d'Angleterre ; & pour donner un caractère général, il ne faut pas s'imaginer que tout le Clergé soit méprisable. Les caracteres généraux d'une Nation entiere sont toujours faux ; & c'est le grand défaut des Lettres de M Murat, homme d'ailleurs de beaucoup d'esprit. Le François est léger & badin : n'y en a-t-il pas de pesans & de sérieux ? L'Anglois est melancolique, rêveur & sérieux ; n'en trouve-t-on pas de gais, de légers & de badins ?

Personne n'ignore, au reste, qu'il y a parmi les Ecclésiastiques Anglois quantité d'excellens hommes, & du coté du sçavoir, & du coté de la vertu. Les usages même que je viens de rapporter, quelque contraires qu'ils paroissent aux bienséances, n'etouffent pas absolument le mérite. Quand toute une Nation veut bien les autoriser en quelque façon par son indulgence, & qu'elle ne se plaint pas d'en être offensée, il me semble que cela les sauve un peu du ridicule. Revenons à l'Ordination de ces Prêtres.

Elle consiste en trois choses ; les priéres, l'exhortation & l'imposition des mains. Par les constitutions de l'année 1603. l'Ordination des Prêtres & des Diacres doit se (*b*) faire les Dimanches qui suivent les Quatre tems, au tems du service, dans l'Eglise Cathedrale, ou dans une paroissiale du lieu où l'Evêque fait sa résidence, en présence de l'Archidiacre, du Doien, de deux Prébendaires, ou au moins de quatre personnes graves qui aient été reçues Maitres ès arts, & reconnues pour Prédicateurs légitimes : mais ils ne sont que les témoins de l'Ordination. Elle n'appartient qu'à l'Evêque ; & ils n'y participent que par leurs priéres & par l'imposition des mains. En un mot l'Evêque seul est en droit de dire à des Ordinans, *Recevez le Saint Esprit*. La différence qu'on met aussi en Angleterre, comme chez les C. R. entre l'imposition des mains de l'Evêque & celle des témoins ou assistans, c'est que l'une marque la puissance d'ordonner, & l'autre l'approbation seulement, ou la *confraternité*, s'il est permis de parler ainsi. Quoique pour être Prêtre il faille passer par le Diaconat, il arrive cependant qu'un Ordinant reçoit les deux Ordres en un même jour. Après l'examen & l'exhortation qui le suit & qui précéde immédiatement la Céne, on lit l'Epitre Ch. XX. des *Actes*, du vers. 17. au 36. & si dans le même jour l'Ordinant reçoit le Diaconat & la Prêtrise, on ajoute le Ch. III. de la premiére Epître à Thimothée ; après quoi on lit au dernier Chapitre de S. Mat-

(*a*) C'est le nom que l'on donne en Angleterre aux cabarets.

(*b*) *In Diebus Dominicis immediatè sequentibus jejunia quatuor temporum, in Ecclesia Cathedrali aut parochiali*, &c.

thieu,

thieu, depuis le verſ. 18. juſqu'à la fin, ou dans S. Jean au Ch. XX. depuis le verſ. 19. au 24. On chante ou lit le *Veni Creator*. Je paſſe le reſte de l'Ordination, qui ne differe preſque pas de celle du Diacre. Après l'invitation faite à l'aſſemblée des fidéles, de contribuer par ſes prieres mentales au mérite & au ſuccès de l'Ordination, invitation que ſuit un ſilence de quelques (*a*) momens, l'Evêque prie tout haut, & fait immédiatement après l'impoſition des mains avec les Prêtres aſſiſtans ſur les Ordinans qui ſont à genoux. L'Evêque, en leur impoſant les mains, emploie cette formule, qui eſt fort expoſée à la cenſure (*b*) des *Puritains* ; » Recevez le S. Eſprit. Les pechés ſeront remis (ou pardonnés) à tous ceux » à qui vous les remettrez, &c. Soiez fidéles diſpenſateurs de la parole de Dieu & » des Sacremens, &c. « La tradition de la Bible ſuit la formule.

Venons à l'Ordination des Archevêques & des Evêques. Nous conviendroit-il de faire remarquer ici leurs devoirs ? L'Evêque eſt après J. C. ſelon l'idée des Anglicans (*c*), le premier Paſteur de l'Egliſe, & les Miniſtres inferieurs ſont ſes Curés. En ſon abſence le Prêtre bénit les fidéles : mais quand l'Evêque aſſiſte au ſervice divin, il lui appartient de prononcer la benédiction. Car, nous dit-on, puiſque ſelon l'Apôtre, Ch. VII. verſ. 7. de l'*Epitre aux Hebreux*, le moindre eſt beni par le plus grand, conviendroit-il à un Evêque d'être beni par ſon Curé ? Non ſans doute. Celui-ci doit l'être par ſon Evêque, cela eſt dans l'ordre, & c'eſt ce qui conſtitue la Hiérarchie. Ce paſſage eſt un de ces endroits favoris, que les Miniſtres de l'Egliſe Chrétienne conſervent pieuſement dans leur mémoire, & qui ſçait ſi parmi eux on n'en trouveroit pas un grand nombre que l'inſpiration, ou la divinité de l'Ancien & du Nouveau Teſtament ne frappe que par de tels endroits ? Au reſte la benédiction de l'Evêque eſt fort eſtimée des Anglicans : rien n'eſt plus ordinaire que de la lui demander, & même à genoux. En cela les Anglicans, qui prétendent être ſcrupuleux imitateurs des rits de l'Egliſe primitive, ſe trouvent avoir conſervé une partie de l'ancien uſage. Dans les premiers Siécles du Chriſtianiſme on n'oſoit pas même ſortir de l'Egliſe, ſans avoir entendu la benédiction de l'Evêque ou du Prêtre. On la recevoit à genoux, & le Diacre préparoit à la benédiction par cette formule, *baiſſez-vous*, (ou *mettez-vous à genoux*) *pour la bénédiction*.

On ſçait aſſez, comme on l'a déja fait entendre, que la Hiérarchie Anglicane eſt de *Droit Roial*, & non pas de Droit Divin : mais ſelon les idées Epiſcopales, cela n'eſt pas vrai à la lettre, c'eſt-à-dire en ce qui concerne la Religion, quoi que cela le ſoit pour la *tradition* de l'autorité qu'ils ont dans l'Egliſe. Selon l'Auteur des (*d*) Lettres Philoſophiques, » c'eſt un grand ſujet de mortification pour eux, d'être » obligés d'avouer qu'ils tiennent tout d'une miſérable Loi faite par de profanes » Laïques «. Loi au reſte (*e*) qui fait pourtant des Citoiens du Clergé, *au lieu que cette idée de Droit Divin ne ſerviroit qu'à faire des tirans en Camail & en Rochet* : Expreſſion outrée, fruit de ces méditations creuſes où l'eſprit ſe perd. En effet, ſur quel fondement peut-on avancer qu'on devient Tiran, *en Camail, & en Rochet*, parcequ'on croit tenir de Dieu un pouvoir que J. C. a laiſſé à ſon Egliſe ? N'importe ; on hazarde d'autant plus volontiers ces propoſitions auſſi hardies que dénuées de fondement, qu'on ſçait bien que la plûpart des Lecteurs les trouvent ingénieuſes. Quoiqu'il en ſoit, il y a deux Archevêques & vingt-quatre Evêques en Angleterre. Ils tiennent le rang de Barons : ils ont la préſéance ſur les Barons Laïques, (*f*) & l'Evêque de Londres étant le premier des Evêques, il eſt auſſi le premier Baron du Roiaume. Ils ſont tous Pairs : en cette qualité ils ont tous ſeance au Parlement, excepté l'Evêque de l'Iſle de *Man*, qui releve d'un Seigneur particulier. » Le Droit Canon, ajoute l'Auteur que je cite, ne permet pas que les Evêques opi» nent & donnent leurs ſuffrages dans la Chambre Haute, lorſqu'il s'agit de con» damner un Criminel, quand il y va de la vie ou de la mutilation de quelque » membre, *parceque l'Egliſe n'aime pas le ſang* «. L'Auteur, après avoir fait ſes réflexions ſur cette maxime, allégue une exception que l'on peut voir dans ſon livre. Ces Prélats ſont honorés du titre de *votre Clémence* (*Grace* en Anglois) titre que

(*a*) Pour donner le tems aux fidéles de faire leurs priéres mentales.

(*b*) » Qua autoritate dicit (Epiſcopus) Accipito » Spiritum Sanctum, eadem etiam poteſt imitari » Chriſtum imperantem ma i turbido, ut ſit tran» quillum, &c. Si verba, etiam ſignum externum » inſufflationis imitari poteſt, &c. « Voiez *Calderwood*, Altare Damaſc. Cap. X. p. 432. & ſuiv. Edit. Lugd. Bat. 1708.

(*c*) *Sparrow*, ubi ſup. p. 56.

(*d*) Ubi ſup.

(*e*) Ce ſont les paroles d'un Seigneur Anglois, que M. de V... déſigne par le Lord B.

(*f*) Ceci eſt tiré des *Mémoires & obſervations faites par un Voiageur en Angleterre*, impr. a la Haye en 1698.

l'on donne aussi aux Ducs comme aux Prelats. Il n'est pas moins ordinaire de les qualifier *Révérends Peres en Dieu*, & pour preuve, il ne faut qu'ouvrir un livre à l'Epitre dedicatoire. Les Presbyteriens d'Ecosse attaquent leur faste, & leur vanité, leur (a) table, leur delicatesse, leurs meubles & leurs Palais. Ils voudroient que tout fut encore aujourd'hui dans la simplicité des Apotres (b). Ils pretendent aussi qu'il n'y a aucune difference entre l'Episcopat des Anglicans & celui des Catholiques, même police, & même administration, mêmes consistoires, mêmes causes, mêmes tribunaux, mêmes Officiers Ecclesiastiques, &c. Ce détail est *assaisonné* de quelques charitables invectives.

Voions maintenant la consécration, tant des Evêques que des Archevêques. Après la lecture du troisiéme Chapitre de la premiere Epitre à Timothée, depuis le premier verset jusqu'au huitieme, & quelques versets du Chap. X. ou XXI. de l'Evangile de S. Jean, avec la récitation du Symbole, l'Evêque élû est presenté par deux autres Evêques à l'Archevêque de la Province, ou à quelque autre qui tienne sa place, en lui adressant ces paroles : » Très Révérend Pere en J. C. nous » vous presentons cet homme pieux, & sçavant, pour être consacré Evêque «. Alors l'Archevêque fait produire & réciter publiquement l'ordre du Roi pour la consécration, & lui fait faire le serment de suprématie avec celui d'obeïssance à son Metropolitain : mais on n'exige pas ce dernier, si c'est un Archevêque qu'on doit consacrer. Le Consecrateur, après avoir exhorté les assistans à implorer le secours du Ciel, adresse ces paroles à l'élû : » Mon frere, il est écrit dans l'Evangile de » S. Luc, que J. C. notre Sauveur avoit passé toute la nuit dans la priere, avant » qu'il fit choix de ses Apôtres, pour les envoier dans le monde. Il est encore écrit » dans les Actes des Apôtres, que les disciples avoient emploié le jeûne & la prié- » re avant que d'imposer les mains à Paul & Barnabé, & les destiner aux fonctions » du sacré ministere. Ainsi nous, à l'exemple de J. C. & de ses Apôtres, nous em- » ploierons la priére, &c. «. On chante ensuite les Litanies ; & après les paroles qui commencent en Latin par ces mots, *Ut Episcopos, Pastores & Ministros Ecclesiæ*, &c. on ajoute, » Nous vous prions, Seigneur, que vous daigniez répandre » sur notre frere élû Evêque votre grace & votre bénédiction, & qu'ainsi il puisse » dignement remplir la charge à laquelle il est appellé pour l'edification de l'Egli- » se, &c. « Le peuple répond, *Exaucez-nous, Seigneur*, &c. Ces Litanies se terminent par une oraison, après laquelle l'Archevêque assis dans un fauteuil fait les demandes à l'élû en ces termes. » Mon frere, puisque l'Ecriture Sainte & les anciens » Canons nous avertissent de ne point imposer témerairement les mains à person- » ne, ni d'admettre trop promptement au gouvernement de l'Eglise de J. C. qu'il » a acquise par l'effusion de son sang ; pour cette raison, avant que de vous rece- » voir au sacré Ministére, il est juste de vous faire quelques demandes «. Ces demandes sont suivies de (c) l'hymne du S. Esprit qu'on chante, & qu'on termine par une longue oraison, que récite l'Archevêque, qui ensuite pose les mains sur la tête de l'Evêque élû, tous les autres Evêques presens faisant la même chose, & le Consécrateur lui dit : » Recevez le S. Esprit, & souvenez-vous de ressusciter en vous la » grace de Dieu, qui vous a eté donnée par l'imposition des mains, &c. « L'Archevêque, en prononçant ces paroles, & aiant une main sur la tête de l'élû, lui présente de l'autre une Bible, en lui disant : » Soiez attentif à la lecture, à l'exhor- » tation & à la Doctrine qui sont contenues dans ce livre, &c. Ne vous conduisez » pas en loup, mais en Pasteur envers les brebis de J. C. Soutenez les foibles ; soiez » rempli de misericorde ; exercez-vous dans la discipline «. Ensuite l'Archevêque Communie, aussi-bien que celui qu'on vient de consacrer & tous les Evêques assistans. La cérémonie finit par une oraison en forme de Collecte, où l'on demande à Dieu qu'il répande sa bénédiction sur le nouveau Prélat, &c.

(a) Elle n'est qu'un diminutif de ce qu'on lit dans l'Histoire d'Angleterre d'un *Nevill* Archevêque d'Yorck, qui le jour de sa consécration fit servir a diner pour huit ou dix mille personnes ; & d'un Abbé de Cantorberi, qui en régala cinq mille le jour de son installation. Le Maitre n'avoit garde d'en faire autant : mais aussi quelle différence entre les serviteurs & leur Maître ! Apres tout, ces cas particuliers ne prouvent rien.

(b) *Calderwood*, ubi sup. Chap. V. Les Apôtres, dit gravement un Auteur Italien, ne gouvernoient qu'une petite barque de pêcheurs, & l'Eglise de J. C. n'étoit alors qu'une chaumiére. Mais les successeurs de ces pêcheurs étoient trop fidéles serviteurs de Dieu, pour rester dans un état si méprisable. Il leur fut permis de *piller les Egyptiens*, & d'orner *le nouveau Sanctuaire* de leurs dépouilles. Ils traverserent la Mer Rouge & les déserts, c'est-à-dire les persécutions & les tentations, pour arriver a Canaan qu'ils conquirent par le glaive, non par le glaive matériel, mais par cet autre, qui est tout spirituel.

(c) *Veni Creator.*

Il eſt bon de remarquer ici quelques changemens arrivés dans ces Ordinations, par le Rituel publié du tems de Charle II. Cette matiére paroitra ſéche à quelques Lecteurs; mais elle eſt abſolument néceſſaire dans un Ouvrage tel que celui-ci. 1. En ce qui concerne l'Ordination des Prêtres, on a fait quelque changement à l'ordre des priéres. Auparavant la cérémonie commençoit par la lecture de l'Epitre & de l'Evangile, & continuoit enſuite par le *Veni Creator*, après quoi ſe faiſoit la préſentation des Ordinans par l'Archidiacre, avec la notification que l'Evêque en doit faire au peuple, & la Collecte. Dans le Rituel réformé ſous Charle II. on commence par la préſentation des Ordinans; ſuit la notification que l'Evêque en fait au peuple, après quoi on lit la Collecte, enſuite l'Epitre & l'Evangile, différentes de celles qui ſont dans l'ancien Rituel. 2. Dans l'un & dans l'autre Rituel on trouve les mêmes exhortations & les mêmes interrogations, & dans le nouveau le *Veni Creator*, qui dans l'ancien ſe chante après l'Evangile. Enſuite vient l'Oraiſon, qui tient lieu de la Préface du Pontifical Romain, & qui eſt ſuivie de l'Impoſition des mains, avec une formule, qui a été réformée dans le nouveau Rituel. L'ancien porte: » Recevez le Saint Eſprit. Les péchés ſeront remis (ou pardonnés) » à ceux (*a*) à qui vous les remettrez; & ils ſeront liés, (c'eſt-à-dire retenus ou » imputés) à ceux à qui vous les lierez. Soiez donc le fidéle diſpenſateur de la pa» role de Dieu, &c. » Dans le nouveau Rituel on a ainſi changé cette formule. » (*b*) » Recevez le Saint Eſprit, pour remplir dans l'Egliſe de Dieu la charge & l'œuvre » de la Prêtriſe, laquelle vous eſt commiſe par l'impoſition de nos mains. Les pé» chés de ceux à qui vous les remettrez ſont remis, & à ceux à qui vous les retenez » ils ſont retenus. Soiez fidele diſpenſateur, &c. » 3. Dans les premiéres éditions du Rituel d'Edouard, il eſt marqué, après qu'on a remis entre les mains des Ordinans le livre des Evangiles, qu'on chantera le ſymbole, ſans déterminer lequel: mais dans celui qui a été réformé par Charle II. il eſt marqué que ce ſera (*c*) le ſymbole de Nicée. Enſuite on trouve une Collecte, par laquelle ſe termine cette Ordination dans les premieres éditions d'Edouard. Dans le Rituel réformé ſous Charle II. cette Collecte ſe trouve ſuivie d'une autre Oraiſon & d'une Bénédiction.

On a fait moins de changemens à l'Ordination des Evêques. D'abord on commence l'Office par une Collecte, qui ne ſe trouve point dans les premiéres éditions du Rituel d'Edouard. 2. Après la lecture de l'Evangile, le Rituel de Charle II. marque qu'on chantera le ſymbole de Nicée; au lieu que dans celui d'Edouard, le ſymbole n'eſt point déterminé. Il eſt marqué auſſi dans ce Rituel de Charle II. qu'on fera une prédication, & qu'enſuite l'élu vêtu d'un Rochet ſera préſenté à l'Archevêque; au lieu que dans le premier Rituel, il n'eſt parlé ni de prédication ni de Rochet. Dans les interrogatoires faits à l'Evêque élu on en a ajouté un qui ne ſe faiſoit pas anciennement. Le voici traduit au moins en ſubſtance: (*d*) *ſerez-vous fidele dans les Ordinations & les Impoſitions des mains que vous ferez?* On a auſſi changé preſque entiérement dans le Rituel de Charle II. (*e*) la formule qui eſt jointe à l'impoſition des mains. L'ancien Rituel ne dit point quelle doit être la poſture de l'Evêque ſur qui on doit proférer cette formule; au lieu que le nouveau marque qu'il doit être à genoux. Enfin la Priére & la Bénédiction ajoutées, dans l'Ordination des Prêtres, à la Collecte qui terminoit la cérémonie ſelon le Rituel d'Edouard, ont été ajoutées après une pareille Collecte dans la cérémonie de l'Ordination des Evêques.

Les Presbytériens ſe moquent de ces cérémonies, qui mettent de la différence entre le Prêtre & l'Evêque, & elles ſont (*f*) l'objet de leur mépris. L'Ordination, diſent-ils, de l'un & de l'autre eſt la même. C'eſt la conſécration ſeulement qui diſtingue

(*a*) *Accipite Spiritum ſanctum. Cujus remiſeris peccata, erunt ei remiſſa, & cujus ligaveris peccata, erunt ei ligata. Tu verò fidelem age diſpenſatorem verbi Dei & Sacramentorum*, &c.

(*b*) *Accipe Spiritum ſanctum ad officium & opus Presbyterii in Eccleſia Dei, quod tibi committitur per impoſitionem manuum noſtrarum. Quorum remittis peccata remittuntur, & quorum retines peccata retinentur. Et eſto fidelis verbi Dei & ſanctorum ejus Sacramentorum diſpenſator*, &c.

(*c*) *His peractis, ſymbolum Nicænum cantabitur, aut recitabitur.*

(*d*) *Num fidelis eris in ordinandis & mittendis aliis, iiſque manus imponendo?*

(*e*) Le Rituel d'Edouard dit: *Accipe Spiritum ſanctum, & excitare memineris gratiam Dei quæ in te eſt, per manuum impoſitionem. Dedit enim nobis Spiritum non timoris, ſed poteſtatis, charitatis & ſobrietatis.* Celui de Charle II. *Accipe Spiritum ſanctum ad officium & opus Epiſcopi in Eccleſia Dei, quod jam tibi*, &c. *Ac memento ut exſuſcites gratiam Dei, quæ data eſt tibi per hanc manuum noſtrarum impoſitionem. Non enim dedit nobis Deus Spiritum timoris, ſed virtutem & ſobrietatem.*

(*f*) Ils les appellent par dériſion, *Ludicra Sacramentalia.*

l'Evêque du Prêtre, & cette consécration donne-t'elle *d'autres Clefs* à l'Evêque? Non: mais il reçoit une dignité très-fastueuse aujourd'hui, très-simple dans la primitive Eglise, & à laquelle on étoit élû très-simplement. L'Evêque étoit alors, par rapport aux Prêtres, ce que l'Archidiacre est aux autres Diacres. Laissons ces débats, & voions quelques droits particuliers, que la Rubrique attribue à l'Episcopat en ce qui concerne l'Eglise.

Les Evêques ont celui d'ordonner les Diacres & les Ministres ou Prêtres, selon (*a*) l'*Ordinal*, de (*b*) dédier les Eglises nouvellement bâties, de consacrer les Cimetiéres, & de confirmer les enfans. Nous parlerons de la Confirmation dans la suite. Remarquons seulement touchant les Eglises, que les Anglicans ont un grand respect pour elles, & que dans les Constitutions Ecclésiastiques de Cantorberi en 1604. il est expressément défendu d'y tenir aucune (*c*) *Cour séculiére*, ni aucune autre assemblée profane. Ils évitent aussi d'entrer dans une Cathédrale en portant quelque chose, & prennent ainsi, au dire (*d*) des Presbytériens, le passage de S. Marc Chap. XI. v. 16. à la lettre. Ils observent d'ôter le chapeau en entrant dans une Eglise, & même beaucoup d'Anglicans font une demi-genuflexion en passant devant l'Autel: tous le saluent au moins. Ce dernier usage deplait encore plus aux Presbytériens, que les autres, quoi qu'ils semblent croire charitablement, que le respect rendu à l'Autel est relatif à la Communion: mais ce que l'on doit croire avec eux, & qui n'est pas sans raison, c'est que la dédicace & la consécration des Eglises, en autorisant ces petites observances, ont augmenté les priviléges du Clergé, fait naitre les immunités, (*e*) rétabli le droit d'asyle, ce droit si dommageable à la Société civile en quelques Pais Chrétiens, & surtout en Portugal, où il est porté à l'excès.

La consécration des Cimetiéres ne paroit pas moins absurde aux Presbytériens. Les sepulchres, disent-ils, sont par eux-mêmes des lieux sacrés & religieux. Telle étoit en effet l'idée qu'en a eue tout le Paganisme, & il n'est pas nécessaire de prouver ici par des citations une chose qui se lit à l'ouverture du premier Auteur Grec ou Romain. Tout ce que je dois remarquer est, que l'usage de bâtir des Cimetiéres autour, ou près des Eglises, étoit très-bien établi chez les Paiens, & que Lycurgue avoit ordonné longtems avant les Chrétiens d'enterrer les morts dans les Villes, & aux environs des Temples. Ce que les Chrétiens ont fait de plus, a été de justifier cet usage par un principe de Religion, & c'est par là qu'on en a justifié plusieurs autres, que les Paiens avoient pratiqués avant nous.

Il est inutile que je parle ici du pouvoir de censurer, d'interdire des fonctions Ecclésiastiques, de dégrader, de déposer, d'*Anathèmatiser*, d'excommunier, ni de celui d'exiger & de lever les dixmes, de donner licence & approbation d'enseigner, &c. ni du droit de conférer les Bénéfices, ni de plusieurs autres prérogatives, qui sont uniquement du ressort du *Droit Ecclésiastique*. Voici ce qui regarde les Bénéfices.

Pour obtenir un Bénéfice, il faut premiérement, nous dit-on, se procurer légitimement une *Présentation* du véritable Patron de l'Eglise, sans avoir fait aucun accord avec lui, ni directement ni indirectement, pour quelque somme d'argent que ce soit, ni par présent, ou autre moien.

On appelle *Patrons d'Eglises* ceux qui en sont les Fondateurs, ou qui ont obtenu pour eux & pour leurs héritiers le *Droit* de *Patronat*, c'est-à-dire, le droit de présenter à l'Evêque du Diocése, lorsque l'Eglise est vacante, une personne propre à la servir.

La *Présentation* étant faite dans les formes, signée & scellée par le Patron de l'Eglise, le Postulant doit la porter à l'Evêque du Diocése où est l'Eglise, ou à son Vicaire général, avec le Certificat qu'il a obtenu, avant que de prendre les Ordres; & il doit le produire, s'il le faut.

Ensuite il est examiné par l'Evêque, ou par son Chapelain. S'il est trouvé capable, il faut qu'il déclare en termes formels, qu'*il se conformera à l'Eglise Anglicane établie par les Loix*. Il signera cette déclaration, & en tirera un *Certificat* de l'Evêque, ou de son Substitut.

Prêt

(*a*) C'est ainsi qu'on appelle le livre des Ordinations.

(*b*) L'Evêque doit poser la première pierre aux fondemens d'une nouvelle Eglise, & s'il ne le fait pas lui-même, il en donne la commission à quelqu'un de ses Subdelegués. Voila à quoi revient une citation que je trouve dans *Calderwood*, ubi sup. Ch. V. p. 148.

(*c*) *Curias seculares; lects* ou *Court lects;* Cours, ou assemblées qui se tiennent pour réparation d'injures, &c. *Calderwood*, ubi sup. p. 250.

(*d*) *Idem, Ibidem.*

(*e*) Je dis rétabli, parce qu'il est originaire du Paganisme.

Prêt à recevoir son Bénéfice, il prêtera le serment solemnel contre la *Simonie*, qui consiste à déclarer, qu'il n'a aucune connoissance, *ni directe ni indirecte, d'aucun accord fait avec le Patron du Bénéfice, & que s'il s'est fait à son insçu aucun Contrat Simoniaque en sa faveur, il y renonce absolument.* Le serment étant prêté, l'Evêque, ou son Substitut, lui donne l'Investiture en ces mots; *Instituo te Rectorem Ecclesiæ Parochialis de ..... & habeto curam animarum, accipe curam tuam & meam.* L'Evêque envoie son *Mandat* scellé du Sceau Episcopal, & l'Archidiacre du lieu, pour mettre le Postulant en possession du Bénéfice; & cela se fait par l'Archidiacre en personne, ou par celui qu'il substitue à sa place, en lui mettant entre les mains la *corde pour sonner la Cloche.* On le laisse tout seul dans l'Eglise: il sonne, & par là il prend possession de son Bénéfice. C'est ce qu'en Anglois on appelle *Induction.*

Pendant deux mois il doit lire publiquement dans l'Eglise, & le Dimanche, les 39. Articles contenant la Confession de Foi de l'Eglise Anglicane, & déclarer tout haut qu'il consent sincérement & de bonne foi à tous ces Articles. Dans le même espace de tems il est obligé aussi de lire tout le Service de l'Eglise ordonné pour ce jour-là, tant avant qu'après midi. Enfin il doit donner son consentement formel à toutes les choses contenues & prescrites dans le livre *des priéres communes*, & à l'administration des Sacremens, &c. suivant l'usage de l'Eglise Anglicane.

Il doit lire publiquement aussi le Dimanche le *Certificat* de sa souscription aux Déclarations dont on a parlé.

A l'occasion des Evêques, voici une remarque peu commune, que je prens de la préface publiée par M. *des Maizeaux* à la tête des *Mélanges curieux des piéces attribuées* à S. Evremond. Edit. de 1726. Cette remarque est faite au sujet de M. *Collier*, que le P. de *Courbeville* avoit qualifié *Evêque Anglican.* » Messieurs les non-» jureurs, dit M. des Maizeaux, aiant trouvé à propos de se soustraire à l'Eglise » Anglicane depuis la Révolution, & de faire Secte a part, ont voulu avoir leurs » Archevêques, leurs Evêques de Cantorbéri, de Londres, &c. Les Catholiques » Romains ont aussi les leurs: de sorte que nous avons en Angleterre deux sortes » d'Evêques hétérodoxes, ou, pour parler plus civilement, d'Evêques *in partibus*, » qui y exercent leurs fonctions. L'Etat les tolére, tout ennemis de l'Etat qu'ils sont, » &c. «

Les Evêques Anglicans ont leurs Vicaires & leurs Officiaux. Il y a dans chaque Diocése un Official: mais cet Officier Ecclésiastique est plus connu des Anglicans sous le nom de Chancelier. Outre celui-ci, qui est le vrai & principal Official, il y a certains *Commissaires* que l'on confond (*a*) sous le même nom; aussi-bien que les Archidiacres, qui autrefois n'étoient que les premiers entre les Diacres. Aujourd'hui ils sont chez les Anglicans au-dessus des Prêtres. Les Evêques, dit un Presbytérien, (*b*) sont traités de *Révérens*, les Archevêques de *Révérendissimes*, les Archidiacres de *vénérables*: pour les Prêtres, on ne leur donne aucune qualification. Une des fonctions de l'Archidiacre consiste à faire par procuration, & au defaut de l'Evêque ou du Vicaire, la visite du Diocése. Ces visites sont si détaillées, qu'il n'est pas étonnant que les Evêques aient besoin de l'assistance de leurs Officiers. Dans *Calderwood* (*c*) il y a un passage remarquable sur cet article. En voici la substance. La Visite se fait 1. pour empêcher qu'il ne se commette, ni excès, ni fautes, ni négligences par les Prêtres, (ou Ministres) dans la prédication, l'instruction de la jeunesse & du peuple, la Visite des malades, &c. 2. Pour examiner si les *Oeconomes* (c'est ainsi que la citation les nomme) veillent à ce que les Paroissiens solemnisent exactement le Dimanche, & que les Eglises soient bien entretenues; s'ils dispensent fidélement les deniers qu'ils reçoivent; s'ils veillent sur les déreglemens & les scandales. 3. Au sujet des Maîtres d'Ecole, pour examiner comment ils instruisent la jeunesse, &c. 4. Pour empêcher le progrès des fausses doctrines, de l'impieté, du mépris de la discipline, des assemblées suspectes, &c.

La visite de l'Archidiacre doit se faire au moins tous les trois ans. L'Archidiaconat au reste n'est pas moins blâmé des Presbytériens que les autres Dignités Ecclésiastiques. Ils (*d*) ne peuvent souffrir que deux charges, qui étoient séparées au tems des Apôtres, soient réunies dans une même personne, ni qu'en qualité de

(*a*) *Officiales foranei.*

(*b*) Citation prise de *Cartwright* dans *Calderwood*, ubi sup. Ch. VI. p. 341. » Dedignantur » (Archidiaconi) pastores probatissimos Ecclesiæ » agnoscere sibi æquales. Archiepiscopi Reverendissimi, Episcopi Reverendi, Archidiaconi venerabilis elogio cohonestantur. Presbyterorum turba nullo ornatur honoris cognomento. «

(*c*) Ubi sup. p. 317. Ch. V.

(*d*) *Calderwood*, ubi sup. Ch. VI. p. 342.

Prêtre, l'Archidiacre ait la prééminence sur les autres Prêtres : cela leur paroît d'autant plus irrégulier, que cet Archidiacre n'est pas même toujours (a) Prêtre. A l'égard de ceux que j'ai nommés (b) Commissaires, ils sont des juges subdélégués aux Evêques & aux Archidiacres, la plûpart (c) Laïques, & seulement Docteurs en Droit. Je ne dis rien des Chanoines, des Doïens, des Lecteurs, des Enfans de Chœur. On sçait ce que c'est. Je finis par quelques remarques qui concernent encore le Clergé de l'Eglise Anglicane.

Les Cérémonies observées dans les Ordinations, dont on a donné la description, se trouvent dans le Pontifical Romain : mais les Anglicans en ont retranché quelques-unes qui leur ont paru superstitieuses ou inutiles. On peut comparer les Ordinations Anglicanes avec celles des Catholiques, telles qu'on les a (d) décrites sur la foi des meilleurs Rituels. Le Lecteur y remarquera, que depuis la sandale jusqu'à la mitre, il n'y a pas une piéce qui ne soit extrêmement significative : quelques-unes même renferment une demi douzaines de types ; ensorte que de quelque côté qu'on les regarde, on les trouve sacrées & Religieuses, dignes du respect des Laïques, donnant de l'éclat, de la force & de la vertu à celui qui en est revêtu. De même dans le peu de cérémonies que l'*Ordinal* Anglican a retenues, on trouve aussi des types & des significations très-mystérieuses. Les Anglicans croient, comme les Catholiques, que la cérémonie & la dignité du vêtement donnent de la dignité aux actes religieux : eh pourquoi, dit un de leurs Auteurs, la Religion seroit-elle privée d'un éclat, qui accompagne toujours les actions solemnelles des Rois & des Juges temporels, & contribue à les faire respecter ? (e) L'appareil qui accompagne la Religion, ne sert pas moins à inspirer du respect pour elle ; & comme ce respect doit être inséparable de la Religion, il est nécessaire qu'il y ait une distinction de rang dans l'Eglise, & des vêtemens sacrés qui marquent la distinction. Ce sont des bienséances qui entretiennent une crainte respectueuse ; & l'expérience nous apprend que cette bienséance & cette crainte venant à manquer, la Religion périt avec elle. Voilà ce que dit un illustre Evêque Anglican, dont j'indique le passage. En faut-il davantage pour établir la valeur des types & des allégories dans les cérémonies d'une Eglise ?

Le plus essentiel de ces Ornemens qui servent à distinguer l'Ecclésiastique du Laïque, c'est le Surplis. Le Ministre Anglican doit s'en revêtir pour administrer les Sacremens, & (f) en d'autres occasions qu'on ne détaille point ici. On nous assure, qu'il se trouve des Anglicans si pourvûs de vénération (ou de superstition) pour le surplis, qu'ils ne recevroient pas la Cene de la main d'un Ministre qui n'en seroit pas revêtu. En revanche, on trouve des Presbytériens outrés, qui le regardent comme la livrée de l'Antechrist. C'est ainsi qu'un Ministre en robe a été longtems un objet de scandale aux Protestans Walons, & même aux vieux François Réformés des Eglises d'Amsterdam. Ce fut dans un des plus beaux jours d'été, à peu près au tems du Solstice, tems propre à faire des révolutions dans l'homme, que tout à coup, & comme par une espéce de saillie dûe à l'influence de la chaleur, il prit envie à un Ministre plus jeune & plus hardi que ses Collégues, de se revêtir d'une robe, de monter en chaire dans cet équipage si peu Orthodoxe, & de fraier ainsi le chemin à d'autres Pasteurs, qui avant lui n'avoient pas eu le courage de rétablir ce point important, reçû autrefois en France & chez la plûpart des Protestans des autres païs. La premiére fois que les vieux Walons virent un Ministre en robe, ils crurent voir l'Antechrist prédit par S. Paul. Jusqu'à présent les P.... H... se sont heureusement garantis de cette Hérésie contagieuse. L'Auteur des *Mémoires & Observations*, &c. p. 119. & suiv. se joue avec beaucoup de raison de ce ridicule *Méchanisme*, qui fait trouver de l'Hérésie, & même de la profanation ou de l'impiété dans l'établissement de certaines choses fort indifférentes. Il représente le scandale que cause aux Anglicans un chapeau sur la tête du Ministre, qui prêche dans une Eglise Françoise Non-conformiste ; & le scandale tout contraire que causa un jour dans une de ces Eglises Non-conformistes, la hardiesse d'un Mi-

(a) On cite ces paroles des *Constitutions* de l'année 1597. *Archidiacono Presbytero existente vel non existente.*

(b) *Officiales foranei.*

(c) *Plerique Doctores juris Civilis in nullo ordine sacro constituti.*

(d) Cérém. des Cath. Tom. II.

(e) *Rationale or exposition*, &c. ubi sup. By *Sparrow*, p. 249.

(f) » In his ferè omnibus, (scilicet Sacramen- » torum administratione, matrimonii celebratio- » ne, &c.) congruo superpelliceo & caputiis in- » dui debet. «

niſtre prêchant ſans chapeau contre toutes les régles de leur Orthodoxie. Tant il eſt vrai que la Réforme n'a pû établir la charité, & la condeſcendance Chrétienne entre ceux qui l'ont embraſſée.

Au Surplis il faut ajouter la Chappe : c'eſt l'Ornement des Evêques, de même que des Chanoines & des Doïens dans les Egliſes Cathédrales; & ils doivent en être revêtus (*a*) quand ils adminiſtrent les Sacremens, ou en s'acquitant de quelque fonction religieuſe qui tienne de la cérémonie. La blancheur du Surplis marque la ſainteté que l'homme d'Egliſe poſſéde, ou doit poſſéder. On ne pouvoit donc choiſir un habillement plus décent, ni plus convenable à ces fidéles ſerviteurs de Dieu, qui par leur miniſtére (*b*) doivent paroître devant cet Etre ſuprême, comme des Anges pour l'amour des hommes. Sur cette reſſemblance des Prêtres ou Miniſtres Epiſcopaux aux Anges, (*c*) un Auteur Preſbytérien fait cet ingénieux raiſonnement. » S'ils doivent être comparés aux Anges, » parce qu'ils les repréſentent dans l'Egliſe, & ſi la blancheur du ſurplis repréſente cette pureté angélique, pourquoi ne pas donner des ailes aux Miniſtres » Anglicans, pour marquer qu'ils doivent être auſſi promts que les Anges à exécuter les ordres de Dieu « ? Ainſi ſe raillent mutuellement les Preſbytériens & les Epiſcopaux. Au reſte ſi le Surplis eſt le ſymbole de la pureté & de l'innocence, nous ne ſommes pas moins fondés à dire, que les vêtemens noirs de l'Eccléſiaſtique ſont le ſymbole de la modeſtie & de la ſimplicité; qu'ils peuvent, & doivent l'être auſſi de ſa mortification; & enfin qu'ils le ſont peut-être de l'affliction, que le devoir de ſa charge l'oblige de témoigner pour les déſordres des hommes qu'il appelle à la converſion, en leur prêchant la repentance.

Pour être fait Diacre, il faut avoir 23. ans; 24. pour être Prêtre; & 30. pour être Evêque. Les Ordres ſe donnent le Dimanche d'après les Quatre-tems (*d*) ſelon cette conſtitution Eccléſiaſtique de 1603. » Les anciens Peres de l'Egliſe aiant deſtiné, à l'exemple des Apôtres, un tems pour ſe préparer par la » priére & le jeûne à la collation ſolemnelle des Ordres ſacrés à ceux qu'on au» roit choiſis pour le miniſtére de l'Egliſe; nous, à l'imitation de cette pieuſe » & ſainte inſtitution, avons inſtitué & ordonné, que l'Ordination des Diacres » & des Miniſtres ſoit faite le Dimanche d'après le jeûne des Quatre-tems, qui » a été un tems deſtiné par la même Egliſe au jeûne & à la priére pour les » Ordinans; ce qui s'eſt obſervé de même juſqu'à aujourd'hui dans cette Egliſe «. Les Anglois prétendent que leur Ordination, qui eſt chargée de peu de cérémonies, ainſi qu'on l'a pû voir par la deſcription, (*e*) reſſemble beaucoup à celle de l'Egliſe primitive.

Entre les Paſteurs, Prêtres ou Miniſtres, il y en a pluſieurs qui ont le titre de Recteurs; & ceux-ci deſſervent ces Egliſes, qui au tems de la Réformation ſe trouvérent indépendantes des Monaſtéres. D'autres n'ont que le titre de Vicaires; d'autres ſont ſimplement Curés ſans titre de Bénéfice, & tributaires, (*f*) ſi l'on peut le dire, de leur Evêque. Entre ceux-ci il y en a de fort pauvres; & même parmi les Beneficiés, il y en a, (*g*) dit un Auteur judicieux dans le choix de ſes obſervations ſur l'Angleterre, » dont le Bénéfice ne leur apporte pas de quoi ſe » vêtir, & cela les oblige à chercher d'autres moiens, & ſouvent (*h*) des moiens » abjects de gagner du pain. «.

Le Clergé compoſe comme une eſpéce de Parlement, dont les Archevêques & les Evêques ſont la Chambre haute. La baſſe eſt formée du reſte du Clergé. Le bas Clergé conſiſte en vingt-ſix Doiens, ſoixante Archidiacres, 576. Chanoines, ſans les Curés, & les Diacres. Les Chambres s'aſſemblent pour les affaires Eccléſiaſtiques, dixmes, levées d'impôts, loix qui concernent l'Egliſe, que le Roi & le Parlement doivent enſuite ratifier : mais outre cela il ſe tient des Synodes Nationaux, qui correſpondent enſemble dans toutes leurs délibérations, enſorte qu'ils ne prennent aucune réſolution définitive que d'un conſentement unanime.

(*a*) Selon l'*Ordinal* d'Edouard, confirmé par Elizabeth au commencement de la Liturgie, » Epiſcopus in célébratione cœnæ, & adminiſtra» tione Sacramentorum, induat lineam aut albam » & cappam, vel caſulam, & habeat baculum » paſtorale. «

(*b*) *Sparrovv*, ubi ſup. p. 249.

(*c*) C'eſt le ſens de ce qui ſe lit dans *Caldervvood*, ubi ſup. Ch. X. p. 657.

(*d*) *Sparrovv*, ubi ſup. p. 96.

(*e*) *Sparrovv*, ubi ſup. p. 141.

(*f*) *Curatus, Præsbyter vel Diaconus, ſtipendiarius abſque titulo perpetuo beneficii.*

(*g*) *Mémoires & obſervations faites par un Voiageur en Angleterre*, p. 59.

(*h*) On m'en a montré un, qui demandoit l'aumône dans *Temple-barr.*

Les Universités ont trop de rapport à la Religion, pour ne pas devoir en dire deux mots. Elles envoient leurs (a) députés au Parlement. A Cambridge, pour obtenir le degré de Docteur en Théologie, après qu'on est fait Maître-ès-Arts, il faut onze ans d'étude, c'est-à-dire, sept avant que d'être Bachelier, & quatre pour être Docteur. Un si long apprentissage ne devroit former que d'habiles gens. Celui de Médecine est tout aussi long. C'est bien pis à Oxford: il y faut sept ans d'étude pour être fait Maître-ès-Arts, sept autres années pour être Bachelier en Théologie, & quatre de plus pour devenir Docteur, ou pour en avoir le nom. Les examens ne sont pas moins rudes, à ce qu'on dit, que l'apprentissage est long; & malgré cela il en sort, comme ailleurs, des Docteurs qui n'ont point de science: mais il semble que cela soit moins ordinaire qu'en d'autres pais, où souvent un esprit superficiel orné de quelques brillans de peu de durée, forme avec la cabale & l'intrigue un Docteur sans Doctrine, & sujet à (b) l'errata d'un certain rieur. Il seroit inutile de parler ici des droits & priviléges de ces deux Universités. Cela passe les Cérémonies Religieuses qui font la matiére de cet Ouvrage. On indiquera donc un seul de ces droits, qui est, qu'à la Fête de Sainte Scholastique, les Bourgeois d'Oxford paient un sou par tête à leur Université comme un tribut, ou comme une marque de soumission. Il est vrai-semblable, que cette Sainte n'est remarquable dans le Calandrier Anglican, que par cette circonstance.

Parlons ici d'un usage plus digne de l'attention du Lecteur, & peu connu dans les pais étrangers. C'est le *Bénéfice du Clergé*. Nous le rapporterons dans les propres termes d'un Auteur, qui n'est nullement un compilateur sans choix. » (c) Il » y a 600. ans, sous le régne de Guillaume II. que les peuples d'Angleterre » étoient dans une si étrange ignorance, qu'à peine les Prêtres sçavoient-ils lire. » Le Roi voulant rétablir les choses dans un meilleur état, publia un Edit, » par lequel il ordonna qu'en certain cas, comme pour meurtre commis, » &c. le criminel convaincu pourroit racheter sa vie, & souffrir seulement la » peine d'être marqué d'un fer chaud dans la main, s'il étoit assez habile pour » lire. Et quoi qu'aujourd'hui il n'y ait guéres de paisans du plus bas ordre en » Angleterre qui ne sçachent lire, cette loi subsiste encore. On dit au criminel: » *Toi N. qui es convaincu d'avoir commis tel ou tel crime, qu'as-tu à demander* » *en ta faveur, pour empêcher que sentence de mort ne soit prononcée contre toi?* » Le criminel répond; *je demande le Bénéfice du Clergé.* La demande lui est ac» cordée; & le Ministre des Prisons de *Newgate*, qu'on appelle l'Ordinaire, lui » présente un livre en (d) caractéres Gothiques, dont le criminel lit quelques » mots. Alors le Maître, ou l'un des Juges demande au Ministre, *legit-ne vel* » *non?* & le Ministre répond, (e) *legit ut Clericus.* Au reste quand le criminel » est dans le cas de pouvoir prétendre au *Bénéfice du Clergé*, on n'examine point » s'il sçait lire, ou s'il ne sçait pas lire. Qu'il soit Docteur, ou qu'il ne connois» se ni A. ni B. tout cela est égal, pourvû qu'il donne quelque chose au Mini» stre; car alors le Ministre lui dit à voix basse, que tout le monde entend, trois » ou quatre mots que l'autre prononce haut; & le voilà hors d'affaires. Le Lord, » ou Pair est toujours censé sçavoir lire, & n'est pas marqué du fer chaud, lors» qu'il se rachéte par le privilége du Clergé.

Le

(a) Au moins Oxford.

(b) On lit dans un des livres en *ana*, qu'on fit la malice a un Docteur de lui corriger la qualification de *docte* dans un Errata, & d'y substituer celle de *Docteur*.

(c) *Mémoires*, &c. ubi sup. Voici ce qui se trouve de cet usage dans *Caldervvood*, ubi sup p. 309. » In foro assisarum damnatus aliquis furti prima » vice admittitur ad Clericatum. Et in hunc finem » ad forum assisarum mittit Episcopus judicem, » sub sigillo autoritate munitum, ut de Clerica» tu judicet. Exhibet damnato Psalterium, ut pau» ca verba legat. Rogatus à judice in foro assisa» rum commissarius Episcopi, *legit-ne ut Clericus*? Si » responderit *legit*, traditur Episcopi commissario, » ut committatur carceri Episcopi custodiendus. « Les Evêques d'Angleterre ont des prisons particuliéres, & le droit d'y emprisonner.

(d) C'est un caractére assez connu en Angleterre, quoi qu'aujourd'hui il soit moins en usage qu'autrefois. On s'en sert dans les Actes publics, &c.

(e) Dire, *il lit comme un Clerc*, étoit autrefois un grand éloge; car, comme le dit *Pasquier*, ce nom de Clerc » signifioit à nos Anciens tantôt l'Eccle» siastique, tantôt se donnoit à celui que l'on esti» moit sçavant «. Dans la suite du tems les choses changérent, & on s'accoutuma à voir des Clercs ignorans, comme on est aujourd'hui accoutumé à voir des Docteurs sans sçavoir. C'est-là peut-être l'origine de cette phrase vulgaire, *faire un pas de Clerc*. Dans l'ancien François, ce nom de Clerc a signifié aussi un jeune homme, comme aujourd'hui chez les Anglois, le terme de *Batchelour* signifie encore la même chose.

Le *Bénéfice du Clergé* nous fournit l'occasion de décrire en peu de mots les procédures criminelles sur (*a*) la foi de l'Auteur des *Mémoires & observations*, &c. » Aux assises, qui se tiennent huit fois l'année à Londres en distances à peu près » égales, le Maire, avec divers hauts Officiers de Justice, étant assis sur leurs » bancs élevés, & revêtus de leurs robes de Magistrats, l'un d'entre eux fait un » discours sur le sujet qui les améne là. Ensuite on appelle les prisonniers un à » un, à l'endroit qu'on appelle la barre. Un des Officiers lui ordonnant de lever » la main, après qu'on a lû tout haut l'accusation, on lui demande en deux mots, » *Guilty* ou *not guilty*, c'est-à-dire, *êtes vous coupable* ou *non coupable !* Il faut re» marquer que l'accusation doit être lue en Latin & en Anglois, & que si l'ac» cusé peut prouver qu'il y ait quelque faute d'orthographe, ou de construction » dans le Latin, toute la procédure devient nulle; c'est à recommencer, & par » ce moien l'accusé obtient du répit. Si l'accusé ne répond point à l'interrogation » de l'Officier, & s'obstine au silence, après avoir été interrogé deux fois, on » le met dans un cachot; & ce silence, qui s'observe quelquefois par un cri» minel coupable de félonie, c'est-à-dire, meurtre, vol, &c. est affecté pour em» pêcher la confiscation de ses biens. Dans ce cachot, dit le même Auteur, on » l'étend nud sur le dos, les bras & les jambes tendues par des cordes atta» chées aux quatre coins du cachot. On met un aix, ou une plaque de fer » sur son estomac; & on charge cela de pierres jusqu'à un certain poids. Le » lendemain on lui donne en trois tems trois petits morceaux de pain d'orge, » & rien à boire; le jour suivant trois petits verres d'eau, & rien à manger. Et » s'il s'opiniatre à ne rien dire, on le laisse en cet état jusqu'à ce qu'il meure. Si » l'accusé répond qu'il est coupable, ce qui arrive fort rarement, on le renvoie » en prison, jusqu'à ce que le tems soit venu de lui prononcer sa Sentence. S'il » dit qu'il n'est pas coupable, on lui demande *par qui voulez-vous être jugé ?* & » il répond, *par Dieu & par ma patrie*. Alors on lui montre ses juges, qui sont » douze Jurés. (Ces Jurés sont douze habitans de la Province & des environs » du lieu, où le crime a été commis : ils doivent être du moins principaux lo» cataires d'une maison, gens d'honneur & reconnus tels, & avoir atteint l'âge » de 21. an. Ils sont les Pairs du criminel, c'est-à-dire Bourgeois, artisans, ou » marchans comme lui; ce qui est conforme à la Loi, qui veut que tout hom» me accusé de crime soit jugé par ses Pairs.) Quand ces Jurés ont entendu tou» te l'information du procès, & le discours de ceux qu'on appelle les grands Juges, » & ont fait serment de juger selon l'équité, ils se retirent dans une chambre : » on les y enferme sous la clef, sans leur donner aucune sorte de nourriture » & sans se chauffer, jusqu'à ce qu'ils se rencontrent tous douze dans un sen» timent unanime. A la vérité si le cas se trouve absolument évident, ils ju» gent quelquefois sur le lieu même. Dans l'accusation du crime de félonie, » le criminel peut récuser jusqu'à vingt Jurés, & 35. dans celle de haute Tra» hison. Un Etranger jouit du privilége des Etrangers, qui est, d'être jugé » par six Jurés de sa Nation (ou d'une Nation voisine, s'il ne se trouvoit point » de Juré de la sienne) & par six autres de la Nation Angloise. Ces Jurés » prêtent serment : un des grands Officiers de Justice leur fait un discours; & » les témoins qui déposent sont écoutés sans serment, à moins qu'ils ne se trou» vent légitimement récusables. S'il ne se présentoit pas de témoins, l'accusé » seroit renvoié absous par les Jurés, quand même il auroit confessé son crime. » On demande aussi au prisonnier, s'il n'a pas de témoins pour lui-même; s'il » en a, on les écoute, comme on a écouté les autres. Les témoins aiant été » ouis de part & d'autre, le grand Juge déclare à l'accusé qu'il a entendu les » dépositions pour & contre lui, & l'avertit que s'il a quelque chose à dire pour » sa défense, on l'écoutera. (On donne aujourd'hui des Avocats à ceux qui sont » accusés du crime de haute Trahison : mais pour les autres crimes, l'accusé » plaide lui-même sa cause.) Après que l'accusé a tout dit à loisir & en liber» té, on le fait retirer. Un des grands Jurisconsultes, ou Juges, résume le » pour & le contre, tire ses conclusions, & déclare aux Jurés qu'ils doivent » prononcer de telle & telle maniére, conformément à l'état des Loix du païs. » Les Jurés tirent de cela tel avantage qu'ils peuvent ou veulent, & s'assem» blent dans un lieu particulier, ainsi que j'ai déja dit; ensuite de quoi ils vien» nent prononcer leur irrévocable Arrêt par ces mots, *guilty* ou *not guilty*. Le

(*a*) *Ubi sup.* p. 355.

» mot de *guilty* emporte seul la peine qui est affectée aux crimes, lesquels sont » tous dans les classes de félonnie, haute & petite Trahison. La procédure » entiére se fait à voix haute, & à huis ouverts dans un lieu public: c'est un » des priviléges de la Nation. «

Finissons ce qui concerne le Clergé, en donnant au Lecteur une petite description de la Chapelle Roiale. Le Doien de cette Chapelle est ordinairement un Evêque, lequel ne reçoit ses ordres que du Roi. Il a sous lui un sous-doien, douze autres Ministres pour faire le service divin, vingt chantres laïques, qu'on appelle Clercs de la Chapelle, & douze enfans de Chœur. Entre ces Clercs, le plus habile instruit les enfans de Chœur. Deux autres de ces chantres font la fonction d'Organistes. On fait les priéres trois fois le jour dans la Chapelle Roiale; & on y prêche deux fois les Dimanches & les jours de fêtes. L'*Oratoire* particulier du Roi a pour directeur un Ecclésiastique, appellé en Anglois *Clerk of the Closet*, c'est-à-dire *Clerc du cabinet*, lequel est ordinairement auprès de la personne du Roi; & ce Clerc a deux Ministres sous lui pour desservir l'Oratoire en son absence. Outre cela quarante-huit Chapelains prêchent tour à tour les Dimanches & les jours de Fêtes. On dit que pour tenir la balance égale entre les partis, & pour éviter d'exciter de la jalousie entre les deux Universités, Oxford & Cambridge, on choisit vingt-quatre de ces Chapelains dans l'une & vingt-quatre dans l'autre. Nous ne parlons point du grand Aumônier, du sous-Aumônier, du garde de la Chapelle, &c. pour ne pas trop nous écarter de notre sujet.

Priéres *des* Anglicans.

VENONS aux usages établis dans la dévotion des Anglicans. D'abord, selon la Rubrique, tous les Prêtres & tous les Diacres sont obligés de faire journellement, & soir & matin, les priéres. Celles du matin sont précedées de sentences & de passages de la sainte Ecriture, que le Ministre récite tout haut. Les Anglicans ont raison d'être persuadés de la valeur de ces Priéres publiques, & de les regarder comme une espéce de dédicace, que l'on fait de sa journée à Dieu. Toutes les Religions le disent, & le diront toujours de même. Les Paiens ont été convaincus long-tems avant nous de l'utilité des priéres faites en public, & dès le matin, & les Juifs de même. Les Mahométans sont sur cet article d'une exactitude à toute épreuve. Qu'avons-nous de plus que ces Religions? la certitude & la confiance, qui semblent avoir manqué aux Paiens; la solidité, qui manque aux Mahométans; la simplicité & la clarté, qui manquent aux Juifs: mais avec ces avantages nous avons quelquefois autant de *Pharisaïsme*, qu'il s'en trouve dans les autres Religions. Nous nous faisons un mérite particulier devant Dieu de la régularité de nos priéres; & cette régularité fait très-souvent la seule preuve de notre fidélité à la Religion.

Voici l'ordre des priéres dont nous parlons. Les sentences sont suivies d'une belle exhortation, laquelle prépare à la confession des péchés, que l'assemblée des fidéles doit réciter à genoux après le Ministre. On nous avertit, que cet usage de commencer le service religieux par la Confession (*a*) est du tems de S. Basile, & que bien loin d'être particulier à l'Eglise de ce saint Docteur, on l'observoit exactement dans toutes les autres Eglises; de même que la coutume de répeter cette Confession après le Ministre. L'absolution se prononce par ce Ministre qui est debout: mais le peuple reste toujours à genoux, parce que *recevoir l'absolution* demande une posture humiliante, comme la donner en demande une qui marque l'autorité; c'est pourquoi le Ministre la donne debout. Disons ici en passant, que l'Eglise Anglicane a trois formules différentes d'absolutions: celle dont il s'agit ici aux priéres du matin; celle qui est en usage à la visite des malades; & enfin celle de la Communion. Après l'absolution, le Ministre dit à genoux l'Oraison Dominicale, & l'assemblée aussi à genoux la répete après lui. Quelques répons suivent, avec le chant d'un Pseaume, des leçons prises de l'Ancien Testament, selon l'ordre prescrit dans un Calandrier qui est à la tête de la Liturgie, le chant ou le récit du (*b*) *Te Deum*, ou du *Bene-*

(*a*) *L'Estrange*, alliance of divine Offices, London, 160. p. 75. *Sparrow*, Rationale, &c.

(*b*) Le *Te Deum* est communément attribué à S. Ambroise & à S. Augustin: mais on prétend

dicite omnia, une autre leçon prise du Nouveau Testament, un hymne ou un Pseaume, le chant ou le récit du Symbole le peuple étant debout, une autre fois l'Oraison Dominicale, divers répons, trois collectes, une priére pour le Roi & la Reine, une pour la famille Roiale, une autre pour le Clergé, la priére de S. Chrysostome.

Nous rapportons toutes ces priéres suivant l'ordre dans lequel elles se récitent; & voici ce que remarquent ceux qui ont expliqué la Liturgie. D'abord ils font observer, que la *Doxologie* a été retranchée de l'Oraison Dominicale dans le service Anglican: la *Doxologie*, c'est ces paroles, *car à vous appartient le Régne ou le Roiaume.* La raison de ce retranchement, qui n'est nullement sans exemple dans l'Antiquité, est qu'elle ne fait pas partie de la priére, & qu'elle est une addition de l'Eglise Grecque. Sur ce répons, *Seigneur, ouvrez mes levres*, après nous avoir avertis que Dieu nous ouvre la bouche, cette bouche que le péché avoit fermée, on nous dit que ces paroles & celles-ci du répons suivant, *hâtez-vous de venir à notre secours*, (*a*) sont un excellent préservatif contre les attaques du Démon, &c. Par où on voit que chez les Anglicans, de même que chez les autres Chrétiens, ce Démon qui est dit attaquer les hommes, est, sinon en tout, du moins en bonne partie, auteur du mal que les hommes souffrent & font souffrir aux autres. Sur les Leçons prises, les unes de l'Ancien Testament & les autres du Nouveau, on nous dit que cela est conforme à l'ancien usage des Eglises d'Egypte, & marque allégoriquement cette harmonie, qui se trouve entre les deux Alliances, dont l'une est l'*Evangile prévû & montré de loin*, & l'autre l'*Evangile accompli.* La rubrique ordonne, que le Ministre lisant les Leçons soit debout, & qu'il se tourne vers l'assemblée pour en être mieux entendu. Cela est très bien, parce que ces Leçons, comme aussi le Décalogue, &c. servent d'instruction au peuple: mais lorsqu'il parle à Dieu par la priére, le chant ou le récit d'un Pseaume, & la Confession, alors il doit se détourner du peuple; c'est-à-dire, qu'il doit se tourner vers cette partie de (*b*) l'Eglise où est l'Autel, (*c*) laquelle est aussi la plus distinguée, la plus respectable à cause de la *présence mystérieuse de Dieu* à la Communion, & cela est encore susceptible d'explications allégoriques qu'il est inutile de rapporter. Au chant ou récit d'un Hymne ou d'un Pseaume, on est debout, parce que cette posture marque mieux (*d*) que le cœur *est élevé* par la joie: le récit ou chant du Symbole dans la même situation témoigne, combien nous sommes prêts à faire notre profession de foi, à la justifier, à la défendre. Entre le Symbole & l'Oraison Dominicale récitée la seconde fois, ces paroles du Ministre, *le Seigneur soit avec vous*, & la réponse du peuple; *& avec votre esprit*, marquent entre autres choses la communion des Saints, qui en qualité de membres d'un même corps prient mutuellement les uns pour les autres. Passons ce qui se remarque sur l'*Oremus*, & sur une petite Litanie & les Répons, pour venir aux trois Collectes, appellées ainsi, dit-on, ou parce que le Prêtre faisoit ces priéres (*e*) pour l'amour de l'assemblée, ou parce qu'elles sont comme une (*f*) *collection* du peuple pour la présenter à Dieu; ou (*g*) parce que le Prêtre assemble & réunit en un corps plusieurs priéres; ou enfin parce qu'elles forment comme un recueil de plusieurs petites parties de la sainte Ecriture.

L'ordre des priéres du soir est le même que de celles du matin. Seulement en certains jours on change les priéres, les collectes & les Leçons: par exemple, aux Fêtes de Noel, de l'Epiphanie, &c. on chante ou on récite le Symbole de S. Athanase au lieu de celui des Apôtres. Le Dimanche au matin, le Mercredi & le Vendredi on chante de même, ou l'on récite les grandes Litanies. Outre cela il se trouve d'autres circonstances, qui demandent des priéres particuliéres On en a pour la pluie, pour le beau tems, pour la famine & la cherté, pour la guerre & pour les émotions populaires, pour les maladies contagieuses & épidémiques, pour ceux qui

qu'il doit l'être à Nicetius, Evêque qui vivoit au commencement du sixiéme siécle. Pour le *Benedicite*, on veut qu'il soit du septiéme; & la premiére fois qu'il en a été fait mention, c'est, dit-on, au 4. Concile de Tolede tenu en 634.

(*a*) *Rationale*, &c. p. 19. *Which verses are a most excellent defence against all incursions of the Devil*, &c.

(*b*) *Tovvard the upper end of the Chancel.* Rationale, ubi sup. p. 29.

(*c*) *Rationale*, &c.

(*d*) *The erection of the body expresses the lifting up of the heart in joy.* Rationale, p. 34.

(*e*) *Super collectam populi.*

(*f*) *Rationale*, &c. ubi sup. p. 50.

(*g*) *L'Estrange*, alliance of divine offices, ubi sup. p. 83.

doivent être admis aux Ordres sacrés tous les jours des semaines des Quatre-tems, enfin pour le Parlement pendant ses séances. Il n'est pas nécessaire d'apprendre au Lecteur, que ces priéres sont ou de précaution, ou d'actions de graces.

Si le Dimanche est un jour solemnel chez tous les Chrétiens, il l'est bien plus particuliérement pour les Anglois; & il semble qu'après avoir vû l'attention, l'ordre, la regularité & la dévotion exterieure que l'on observe pendant ce jour-là dans tout le Roiaume, on doit décider hardiment, que le Dimanche n'est (*a*) un *jour de lumiére* que pour les Anglois. En Hollande on le profane par le travail, & même par un travail public, moiennant une permission du Magistrat. En France, par les spectacles, les concerts & la Comédie, en d'autres païs, par divers excès, également criminels devant Dieu & devant les hommes. En Angleterre il n'est pas même permis de jouer dans sa propre maison, ni de chanter le Dimanche, & si pour le jeu les personnes de qualité font exception à la regle, ainsi que le dit l'Auteur (*b*) des *Lettres philosophiques*, il n'en est pas moins vrai, qu'elles se cachent de leurs domestiques pour que les cartes ne les scandalisent pas. Comme il n'y a point de milieu entre travailler, ou se divertir, & prier Dieu, on est à la fin à peu près contraint de s'accoutumer à la pieté, du moins à la pieté exterieure; quoique l'Angleterre ne pratique pas cette espéce d'inquisition, qui à Genéve & en divers endroits de la Suisse force les gens d'aller à l'Eglise. A Genéve un Magistrat de Police, que l'on appelle *Auditeur*, fait la ronde par la Ville; & s'il remarque des gens qui ne prennent pas le chemin du Prêche, il les note, & on les censure. A la vérité ceux qui sont forcés d'être religieux pendant les dévotions du Dimanche, se dédommagent amplement après le Prêche par des plaisirs licites & illicites. Les Presbytériens sont particuliérement rigides observateurs du Dimanche, & c'est à eux, dit-on, qu'est dûe la sanctification de ce jour. Les Loix forment l'habitude des peuples; & l'habitude produit des actions sans élevation, sans réflexion. Tel est le malheur de l'humanité : mais après tout il faut des Loix, une discipline, des régles, (*c*) des gens qui conduisent & dirigent, d'autres qui soient dirigés, conduits & réglés. Une chose à remarquer par la singularité du scrupule, c'est que les criminels condamnés commencent leur confession, par avouer qu'ils ont manqué d'observer religieusement le Dimanche. » S'ils avoient tué pere » & mere, dit un (*d*) Auteur que je citerai plusieurs fois encore, ils ne mettroient » cet article qu'après celui d'avoir manqué à l'observation du Sabat «. Il entend par-là le Dimanche. Cependant les Loix, l'habitude qui les suit, les scrupules qu'elles font naître n'empêchent pas qu'en Angleterre les passions ne jouent leur jeu comme dans les autres païs. On diroit qu'elles rendent à l'ame cette vertu élastique, qu'il semble que les Loix & l'usage general lui font perdre en cette occasion. Le Dimanche est sanctifié par des dévotions publiques & reguliéres : (*e*) mais, dit l'Auteur que je cite, on fait bonne chére, on se regale avec excès, on s'enivre si l'on veut chez soi ce même Dimanche; & pour avoir été au sermon d'une maniére qui édifie le prochain, on n'en va pas moins au cabaret & chez les filles de joie.

Leurs Fêtes.

CETTE sorte de solemnité qui tient du culte superstitieux, (je parle en zélé Puritain) n'a pas été épurée au creuset du sévere Calvin. Le Calandrier Anglican est

(*a*) On lit dans l'Histoire Ecclésiastique, qu'anciennement on appelloit le Dimanche *jour de pain & jour de lumiére*, à cause des deux Sacremens, de l'Eucharistie & du Baptême, qui étoient administrés le Dimanche. Les anciens Chrétiens appelloient le Baptême *lumiére* ou *illumination*, & le jour du Bâptême *jour de lumiére*, ou *jour d'illumination*.

(*b*) Lettre VI.

(*c*) Quelque mal qu'on puisse dire des Clergés, il faut pourtant convenir qu'ils sont nécessaires à la société. Toutes les Histoires sont remplies, dit-on, de leurs usurpations & de leur domination tirannique : mais qu'on ôte les Clergés, & on verra si les peuples en seront mieux du côté de la Religion. Il y a des maux dont on ne sçauroit se passer, & contre lesquels on crie & on criera toujours. Cependant il est nécessaire de répéter de tems en tems les malversations des Clergés. Cela éclaire les yeux des Laïques. On a prétendu se prévaloir d'un passage de *Minutius Felix*, pour prouver qu'il est possible de se passer d'Ecclésiastiques : mais je doute qu'on puisse en tirer cette preuve. Voici le passage, où cet Auteur commence à représenter les désordres des Clergés du Paganisme. » *Ubi magis à* » *Sacerdotibus*, &c. *tamen ante eos diu regna tenue-* » *runt Assyrii*, &c. *cum Pontifices*, &c. *non haberent.* « *Min. Fel.* p. 262. Ed. 8. *Lugd. Bat.* 1709.

(*d*) *Mémoires & Observations*, &c. p. 95.

(*e*) *Mémoires & Observations*, &c. p. 96.

est encore chargé de Fêtes, entre lesquelles il s'en trouve à l'honneur des Apôtres, seuls reconnus pour Saints qui meritent des jours de Fêtes, avec les Evangélistes, S. Etienne, S. Jean-Baptiste & S. Barnabé. La solemnité de ces jours consiste en priéres propres au sujet, en collectes, en Leçons & en méditations convenables, & en une commemoration des vertus du Saint du jour. Cependant les boutiques restent ouvertes comme à l'ordinaire, la liberté du travail n'est otée à personne, & tout aussi peu celle des plaisirs. Si on en use autrement à Noel, à Pâques, &c. c'est uniquement, dit-on, par coutume ou par bienséance, & parce qu'on prend part volontairement à la dévotion de ces jours. A l'égard des Fêtes des Saints, les Puritains ne peuvent souffrir une dénomination qui leur paroît tenir de l'Idolâtrie : mais on leur répond, que la dénomination marque seulement que les Leçons prises de la sainte Ecriture pour la solemnité du jour, qui porte le nom de tel ou tel Saint, ont toujours du rapport à la vie, aux actions, aux souffrances, au martyre de ce Saint, sans y mêler la moindre superstition. A cela les Puritains répliquent spécieusement, que le peuple ne l'entend pas ainsi, & qu'il prend la dénomination à la lettre. Il faut avouer que si cette réponse étoit solide, il faudroit supprimer, avec une bonne partie des choses qui regardent immédiatement la Religion, toutes les expressions figurées des Auteurs sacrés, & leurs sublimes descriptions ; parce qu'il est fort à craindre que le peuple, dont la capacité se borne à des idées materielles, ne traite de même tout ce qu'il trouve au-dessus des sens dans ces descriptions.

Plusieurs de ces Fêtes ont des Vigiles. On sçait que les Vigiles préparent à la Fête, par le jeûne & l'abstinence. Les Puritains disent de ces (a) Vigiles, & des autres jeûnes de l'Eglise Anglicane : » On jeûne pour mortifier la chair & pour » dompter sa férocité : mais le lendemain on restitue avec usure à la chair ce qu'on » lui avoit retranché, & on la rend plus impétueuse, plus rebelle à la Religion » qu'auparavant «.

Voici, suivant un (b) Evêque Anglican, l'utilité que les Fêtes nous présentent. 1. Elles donnent de l'éclat & de la dignité à la Religion. 2. (c) Elles temoignent invinciblement pour la verité. 3. Elles excitent à la pieté. 4. Elles sont l'ombre de notre félicité éternelle dans les Cieux. 5. Sur la terre elles sont un monument autentique qui nous enseigne, pour ainsi dire, *au doigt & à l'œil* tout ce que nous devons croire. » Toutes nos Fêtes, continue cet Evêque, se rapportent à un seul » Chef, qui est J. C. &c. & c'est pour cela que notre année Ecclésiastique com» mence à l'Annonciation glorieuse de sa naissance à la Sainte Vierge ; & comme » J. C. a aussi manifesté sa grandeur & sa dignité dans ses Saints, & que le jour de » leur sortie de ce monde doit être à l'Eglise Chretienne comme celui de sa nais» sance, ou du couronnement des Empereurs & des Rois, *on en a distingué* plusieurs » dont nous célébrons la mémoire tous les ans, seulement pour imiter leur » exemple, & célébrer J. C. qui a été glorifié en eux. C'est ainsi que nous » méditons en lui sur le martyre des bien-heureux Innocens, qui ont souffert la » mort pour l'amour de lui avant que d'être en âge de le connoître ; sur celle » de S. Etienne qui a souffert pour lui avec connoissance, & a vû avant sa » mort la gloire du Paradis, sur le voiage des Sages venus d'Orient pour l'a» dorer, conduits par une *lumiére extraordinaire*, sur la prédication de S. Jean » Baptiste le second Elie, & le précurseur de J. C. Nous célebrons S. Michel » & tous les Anges, pour nous exciter à glorifier Dieu comme eux ; & c'est le » même devoir qui nous engage à solemniser la Fête de tous les (d) Saints «.

Après toutes ces remarques, qui peut-être ne paroitront pas inutiles, & auxquelles on pourroit en ajouter une autre, qui est que l'Eglise Anglicane commence son année le 25. Mars, jour que l'on croit être (e) celui de l'Incarnation ; après, dis-je, ces remarques, on va donner la table des Fêtes de l'Eglise Anglicane, avec les Vigiles & les autres jours de jeûne ou d'abstinence ; après quoi on rapportera les usages particuliers à certaines Fêtes.

(a) *Hodie jejunant ad domandam carnis ferociam, ut aiunt, cras quod à carne detraxerant reddunt, & eandem ferociorem quam prius efficiunt.* Voiez deux passages remarquables sur les Fetes dans la suite de ce Chapitre.

(b) *Rationale*, &c. *By* Sparrow, p. 66.

(c) L'Anglois dit, *forcible witnesses of antient truth.*

(d) L'Anglois porte, la Fête *des bienheureuses ames.* J'avertis aussi, que j'ai cru devoir paraphraser le passage que je rapporte, pour lui donner plus de clarté qu'il n'en auroit eu en François, si j'avois traduit littéralement.

(e) Voiez *Mémoires & Observations*, &c. ubi sup. p. 7. l'inconvénient qui résulte de cet usage.

Les quatre Dimanches de l'Avent.
La NAISSANCE de J. C.
S. Etienne Martyr.
S. Jean l'Evangéliste.
Les Saints Innocens.
La CIRCONCISION de N. S. & le premier jour de l'année.
L'EPIPHANIE.
La Conversion de S. Paul.
Le Martyre du Roi Charle premier.
La Purification de la Sainte VIERGE.
Saint Mathias Apôtre.
L'Annonciation de la Sainte VIERGE.
PAQUES.
Saint Marc Evangéliste.
Saint Philippe & Saint Jacques Apôtres.
L'ASCENSION de N. S.
Le rétablissement de Charle second.
La PENTECÔTE.
Saint Barnabé.
La Naissance de Saint Jean-Baptiste.
Saint Pierre Apôtre.
Saint Jacques Apôtre.
Saint Barthélemi Apôtre.
Saint Mathieu Apôtre.
Saint Michel & tous les Anges.
Saint Luc Evangéliste.
Saint Simon & Saint Jude Apôtres.
La Toussaint.
La Conspiration des poudres.
Saint André Apôtre.
Saint Thomas Apôtre.

Les Fêtes précédées de Vigiles sont ;

La NAISSANCE de J. C.
La Purification de la Sainte VIERGE.
Saint Mathias.
L'Annonciation , &c.
PAQUES.
L'ASCENSION.
La PENTECÔTE.
La Nativité de Saint Jean-Baptiste.
Saint Pierre.
Saint Jacques.
Saint Barthélemi.
Saint Mathieu.
Saint Simon & S. Jude.
Saint André.
Saint Thomas.
La Fête de tous les Saints.

Les autres tems de jeûne ou d'abstinence sont , le Carême.

Les jours de jeûne des Quatre-Tems , qui sont le Mercredi , le Vendredi & le Samedi après

{ Le premier Dimanche du Carême.
La Fête de la Pentecôte.
Le 14. de Septembre.
Le 13. de Décembre.

Les trois jours des Rogations , qui sont le Lundi , Mardi , & Mercredi avant le Jeudi de l'Ascension.

Tous les Vendredis de l'année, excepté celui qui se trouve le 25. Décembre, jour de Noël.

Je ne dis qu'un mot de l'Avent. On l'appelle ainsi, dit l'Evêque Anglican qu'on a cité, parce que c'est un tems de préparation à la venue de J. C. *en chair*. » Les Dimanches de l'Avent sont à la Fête de Noël ce que Saint Jean-» Baptiste est au Sauveur du genre humain «. Un autre Auteur nous apprend, que comme un grand nombre de prédictions ont précédé l'*Incarnation* du Sauveur, de même l'Eglise Chrétienne a cru devoir faire une espéce de commémoration de ces prédictions par les quatre Dimanches de l'*Avent*. » Ils sont (*a*) » ajoute-t'il, comme des Heraults, qui publient que la Fête approche. «

Passons l'antiquité de la Fête de Noël, dont l'origine est incertaine selon les Critiques. Cette Fête n'a été generalement fixée au 25. de Décembre que depuis l'année 500. ou environ. Le tems de Noël est, dit-on, un mêlange de dévotion Chrétienne & de divertissemens mondains pour les Anglois, & cela dure jusqu'après les Rois. Au lieu que les présens ne se font en France que le premier jour de l'an, on en fait en Angleterre dès Noël, & même, ajoute-t'on, les Cabaretiers & les Traiteurs donnent en partie ce qu'on va boire & manger chez eux le jour de Noël & aux Fêtes qui le suivent. Ils font paier le vin : mais ils donnent *gratis* le pain & le fromage (*b*) apprêté d'une maniére, qui invite gracieusement & l'Ecclésiastique & le Laïque à reïterer plusieurs fois les rasades de gros *Vin de Portugal* & de *Xerès*. » Dans les fa-» milles, dit l'Auteur des (*c*) *Mémoires & Observations*, &c. on fait à Noël un » pâté, qu'on appelle le pâté de Noël (*Christmas-pie*.) C'est une grande scien-» ce que la composition de ce pâté : c'est un docte hachis de langues de bœuf, » de blanc de volaille, d'œufs, de sucre, de raisins de Corinthe, d'écorce de » citron, d'orange, de diverses sortes d'épiceries, &c. «

S. Etienne, S. Jean & les Innocens, qui suivent immédiatement le jour de Noël, nous rappellent ce qu'a dit je ne sçais quel ancien Auteur sur ces Fêtes reïterées, & qui se suivent de si près. » Une Fête n'attend pas l'autre, le ser-» viteur est immédiatement honoré après le maitre : ou mot à mot, les hon-» neurs du serviteur succédent à la Théophanie du Maitre «. On appelloit autrefois la Fête de la Naissance de J. C. du nom de *Théophanie*, qui signifie *apparition*, ou *manifestation de Dieu*. Pourquoi ces trois Fêtes marchent-elles ainsi de suite ? La tradition veut que S. Etienne ait été lapidé au mois d'Août : pour les Innocens, on convient que leur Fête doit être fort voisine de celle de Noël. Sur cela un ingénieux Mystique a découvert heureusement des raisons, qui peut-être ont contribué à placer ces Fêtes de suite (*d*). » Il y a dans ces trois so-» lemnités trois différentes sortes de Martyre : Martyre volontaire & effectif, » c'est celui de S. Etienne : Martyre volontaire & non effectif ; c'est (*e*) celui » de S. Jean l'Apôtre : Martyre effectif & non volontaire ; c'est celui des Innocens « qui n'étoient pas en âge de connoitre le mérite du Martyre. Que (*f*) cette découverte est consolante & spirituelle : Un Anglican vient avec d'autres raisons qui ont aussi leur mérite. » S. Etienne suit J. C. c'est-à-dire sa naissance, parce qu'il a » été le premier Martyr. S. Jean l'Evangeliste le suit, parce qu'on ne pouvoit » célébrer sa Fête le jour qu'il est mort, (*g*) qui est celui de S. Jean-Baptiste «. Pour ce qui est des Innocens, il n'y a qu'une voix sur leur compte. Il sont à leur place. On n'instruit pas beaucoup le Lecteur en rapportant ces petits détails : mais ils ne sont pas absolument inutiles ; & en tout cas, ils auront le mérite de la nouveauté pour bien des gens.

Sur la Fête de la Circoncision, qui l'est aussi du nouvel an, nous n'avons rien

(*a*) *As so many heralds to proclaim the approaching of the feast.* L'Estrange, *ubi sup.* Ch. V. p. 134.

(*b*) Des tranches de pain & de fromage rôti.

(*c*) Ubi sup. p. 322.

(*d*) *Durandus* in *Rational.* Cet Auteur & les autres Mystiques sont tous fort ingénieux à inventer des raisons mystérieuses des usages & des cérémonies de l'Eglise.

(*e*) La tradition veut qu'il ait été jetté dans une chaudiére pleine d'huile bouillante, & qu'il en soit sorti sain & sauf.

(*f*) Le Docteur *Sparrow*, Evêque de Norwich, a trouvé ces raisons si belles, qu'il a cru devoir les emploier sans citer *Durand*. Voi. *Rationale*, &c. p. 78.

(*g*) Qui le lui a dit ? Une tradition incertaine ; & quand cela seroit vrai, on pouvoit aussi bien assigner la Fête de l'Evangéliste au 26. ou au 27. Juin qu'au 27. Décembre. Il falloit, dit l'Anglican, le mettre près de son Maitre. » No day » could be assigned to this John more proper, that » he might be nigh his master, &c. «

à remarquer, sinon qu'elle n'a paru dans l'Eglise sous le premier nom que vers l'année 1090. mais que plus de 400 ans auparavant on la trouve indiquée sous le nom d'*Octave de la Nativité* par divers Auteurs Ecclesiastiques. La raison qui ne l'a fait célebrer que tard, c'est, à ce que croit l'Auteur que (a) l'on cite, à cause qu'elle se rencontroit avec celle du nouvel an, qui étoit chez les Paiens un jour de desordre & de profanation. C'est pourquoi le sixiéme Concile general defendit absolument de solemniser une Fête, que S. Chrysostome avant cette interdiction avoit appellée *Fête Diabolique*. Il est vrai qu'en qualité de Fête du nouvel an, elle n'est pas même exemte chez les Chretiens des desordres du Paganisme, & qu'avec le renouvellement de l'année, nous ne renouvellons pas moins que ces anciens Idolâtres nos vices & nos debauches. Laissons cette matiere aux Predicateurs, & contentons-nous d'observer que les souhaits, les etrennes, les presens & les festins étoient à la mode le premier du mois de Janvier chez les Romains comme chez nous, & qu'ils commençoient l'année par des prieres & (b) des sacrifices. Outre cela ils observoient de la commencer par le travail, croiant superstitieusement, comme beaucoup de Chretiens le croient encore, que donner ce jour là des marques de son adresse & de son industrie étoit un presage de l'une & de l'autre pour toute l'année.

Personne n'ignore que la Fête des Rois s'appelle aussi l'Epiphanie, & qu'on la célebre le 6 de Janvier. Remarquons ici un usage pratiqué par les Rois d'Angleterre, c'est d'offrir le jour des Rois de l'or dans une bourse, de la mirrhe dans une autre, & de l'encens dans une troisiéme. Cela s'offre aussi le jour de l'an, & à cette occasion on doit observer encore, qu'en d'autres Fêtes, ces mêmes Princes font aussi des offrandes. Ils offrent une piece d'or à Noel, à Pâques, à la Pentecôte & à la Toussaint. Ils l'offrent aussi à la Chandeleur, le Dimanche de la Trinité, à la Fête de S. Jean Baptiste & à celle de S. Michel. Un de nos Auteurs (c) traite fort mal les usages de la *Féve* & du *Roi boit* à la Fête des Rois, & pretend que cette Fête tient chez les Chretiens la place des Saturnales Paiennes. Il est vrai, qu'aux Saturnales, comme à nos *Rois*, la Roiauté etoit tirée au sort; & il suffira d'alleguer pour preuve un passage de Tacite (d).

La Conversion de S. Paul a ceci de remarquable. Un loup féroce devient un agneau. C'est (e) un miracle que sa conversion, & la vision qui l'accompagne. Elle nous apprend aussi que les plus grands pécheurs ne doivent jamais desesperer de leur réconciliation avec Dieu. Il est donc juste que l'Eglise temoigne publiquement sa joie pour cette conversion miraculeuse.

Pour la Fête, ou plutôt le jeûne que l'Eglise Anglicane a consacré au Roi Charle Premier, c'est une réparation qu'elle fait au sang d'un Prince condamné & executé à mort par ses sujets. Un de nos Poëtes a bien eu raison de traiter cet évenement (f) d'evenement sans exemple. Quoi qu'il en soit, ne l'attribuons point à toute la Nation. Il est dû au plus hardi de tous les Chefs de partis, qui eut l'adresse de se revêtir d'une autorité plus redoutable & plus dangereuse que celle qu'il avoit renversée. On observe un formulaire particulier de prieres, de Leçons & de collectes convenable à l'Anniversaire de Charle I. qualifié Martyr en cette occasion, & lorsque ce jour, qui est le 15 de Janvier, se trouve un Dimanche, on remet le jeûne au lendemain.

On ne dit rien de la *Chandeleur*, ou la *Purification* de la Sainte Vierge, parce qu'il n'y a rien à en dire: mais cette Fête de la *Purification* nous oblige à parler de la *Bénédiction des femmes relevées de couches*, (g) qui est une espéce de Purification, & un reste *du faux zéle Judaïque*, selon (h) l'expression d'un Auteur Presbytérien.

(a) *L'Estrange*, Alliance, &c. ubi sup. p. 158.

(b) *Cernis odoratis ut luceat ignibus æther*, &c. dit Ovide *Fast.* L. I. V. 75. en parlant du 1. de Janvier.

(c) *Pasquier* dans ses *Recherches*. Au reste sur *Féve* & *Roi de la Féve*, voiez ce que *Marville* a extrait, p. 467 du Tom. III. de ses *Mélanges*, &c. Edit. de 1725. d'une *Dissertation sur le Paganisme des Rois de la Féve & du Roi boit*, impr. en 1674. Un autre reste des *Saturnales* dans le Christianisme étoit cette *liberté de Décembre*, dont il parle après *Belet* & *Durand* qu'il cite. » L'Evêque, les » Chanoines & tout le bas Clergé s'assembloient » dans les Cloîtres de leurs Eglises, y jouoient » tous ensemble à la paume, ou à la boule, & » même y chantoient & dansoient aux chan- » sons, &c. «

(d) *Festis Saturno diebus, inter alia æqualium ludicra regnum lusu sortientium evenerat ea sors Neroni.* Tacitus *Annal.* L. XIII.

(e) *Sparrow*, ubi sup. p. 147.

(f) *Benserade* dans un Sonnet;

Le soleil n'a rien vû de si prodigieux;
Et je ne pense pas que l'avenir le croie.

(g) En Anglois, *the Churching of Women.*

(h) *Calderwood*, ubi sup. p. 651.

térien. Une femme relevée de ses couches doit se rendre à l'Eglise en habit modeste, & même le visage couvert. Sur quoi les Presbyteriens, vrais *glosseurs* de toutes les cérémonies Anglicanes, disent : Est-ce la honte qui l'oblige de se cacher, comme si elle avoit commis quelque acte d'impureté ? Je répondrois au Presbytérien, que se cacher ainsi est un effet de la modestie prescrite par la Religion, & par ce moien la modestie est très-bien placée là, comme au contraire elle le seroit fort mal, si cette *relevée de couches* étoit la suite d'un commerce irregulier caché à l'Eglise. Quoi qu'il en soit, aujourd'hui les *relevées* ne se cachent plus le visage, & se contentent de la modestie dans l'habillement. Dans l'Eglise elles se mettent à genoux à l'entrée du chœur, ou même assés près de la sainte table. En cet état la femme recite avec le Prêtre un Pseaume convenable à la circonstance, après quoi il la benit & la recommande à Dieu par une priere. Elle doit faire une offrande après avoir rendu graces à Dieu. Mais pourquoi des actions de graces solemnelles en cette occasion, ajoutent encore (*a*) les Presbyteriens ? La maladie de l'accouchement est-elle plus dangereuse que le feu & l'eau, que les autres maladies, qu'une infinité de perils ausquels on est tous les jours exposé ? & pour celui-ci, les femmes s'y exposent si volontiers, diroient les rieurs. Si on veut sçavoir pourquoi les actions de graces sont plus particulierement necessaires à la *relevée de couches*, on trouvera dans un (*b*) livre Anglois, que Dieu lui-même a particulierement *distingué cette maladie*. Le reste du detail que l'Auteur y fait se reduit à representer beaucoup de maux & de soins dans une grossesse, dont les preliminaires ne promettoient pas ces épines, beaucoup de peine & de mal dans l'accouchement, beaucoup de fatigue, beaucoup de soucis, beaucoup de travail après. Telle est la suite du peché originel. Ajoutons à tout cela beaucoup de tourment d'esprit, & un grand nombre de soins qu'il en coute pour former, élever, instruire l'enfant nouveau né, & c'est en partie ce qui a fait dire à un Poete (*c*) avec quelque air de libertinage, *que c'étoit bien la peine de naître*. Mais comme il appartient à la grace de Dieu de changer ces épines en roses, il est juste & necessaire qu'une femme relevée de couches remercie Dieu solemnellement à la face de toute l'Eglise.

Revenons aux Fêtes Anglicanes. Les Anglois (*d*) observent le Carême : mais ils ne connoissent pas, ou ne veulent pas connoitre les divertissemens licentieux du Carnaval. Il seroit fort inutile de repeter ici l'antiquité du Carême, son merite, comment il imite le jeûne de N. S. comment il est un excellent preparatif à la Communion de Paque qu'aucun Chretien ne doit negliger, & sa mysterieuse signification, qui est, que (*e*) les souffrances de J. C. s'étant terminées par une Paque, l'Eglise a crû de même, que nos afflictions spirituelles & nos penitences doivent s'y terminer aussi. Il y auroit bien d'autres choses à recueillir ici de la même force : mais on ne rapportera qu'un seul type. Le jeûne du Carême signifie les orages & les peines de cette vie. La Paque signifie le repos céleste, la felicité éternelle. Si

(*a*) *Calderwood*, ubi sup. p. 651.

(*b*) *L'Estrange*, ubi sup. p. 316.

(*c*) *Regnier des Marais*. Mais *Manile* avoit bien mieux dit auparavant en beaux vers Latins, L. IV. *Astron.*

Quid tam sollicitis vitam consumimus annis ?
Torquemurque metu, cacaque cupidine rerum,
Æternisque senes curis, dum quærimus ævum,
Perdimus, & nullo votorum fine beati,
Victuros agimus semper, nec vivimus unquam?

Un Théologien nous dira, que dans la bouche d'un Paien ces vers signifient peu de chose ; c'est beaucoup s'il ne les taxe pas de libertinage.

(*d*) Voici ce qu'on lit à ce sujet dans l'Edition de Hollande, au titre, *Supplément & Additions*, p. 10. On prétend qu'à la page 73. de la *Dissertation sur les Cérémonies Anglicanes*, l'Auteur a dit trop séchement & trop décisivement, que *les Anglois*, (c'est-à-dire les Anglicans) *observent le Carême* ; & que tout au plus on auroit dû s'exprimer ainsi : *quelques Anglois* trop scrupuleux, ou même, *quelques Anglicans*, &c. Cependant on ne manque pas d'autorités pour défendre ce ton décisif. 1. *Calderwood*, page 124. de son *Altare Damascenum*, dit positivement la même chose que moi : *Jejunium quadragesimale seu paschale etiam observant* ; & cette assertion est accompagnée d'une citation autentique. 2. Il y a un Office & des priéres pour le Carême dans la Liturgie Anglicane. 3. Le Docteur *Sparrovv* Evêque de Norwich rend raison de cet Office p. 90. & suiv. de son *Rationale or practical Exposition of the book of Common-prayer* ; preuve autentique de l'usage qu'on en fait dans son Eglise. Mais il y a apparence que ceux qui ont censuré l'expression de l'Auteur François, se sont imaginés qu'il a voulu dire, que les Anglois observent le jeûne du Carême comme les Catholiques Romains, & c'est à quoi il n'a point du tout pensé. Car qu'on observe le Carême ; qu'on fasse abstinence ; qu'on jeûne, tant qu'on voudra, les autres Sectes le permettront : mais il ne faut pas que ce soit à la maniére des Catholiques. En vérité la Reforme a des endroits bien foibles, & qui ne laissent que trop voir la haine que les Chefs de cette prétendue Réforme avoit pour l'Eglise Romaine, & en particulier pour les Papes.

(*e*) *Rationale on the Common-prayer*, &c. p. 91.

au reste on trouve étrange qu'un jeûne qui doit imiter celui de N. S. ne soit pas placé au même tems que le sien, qui fut après son Baptême, au tems de l'Epiphanie, on répond entr'autres raisons, que le tems auquel on jeûne (c'est la veille ou le commencement du Printems) est un tems de révolutions & de mouvemens dans le sang. Il fermente; les passions s'irritent & se rebellent. Il faut les matter par le jeûne; & ainsi nous jeûnons dans un tems fort convenable, dit S. Jérôme cité (*a*) par l'Auteur désigné au bas de la page.

Ces révolutions excitées dans le corps humain, ou plutôt dans toute la Nat" par le Printems, nous fournissent pour digression une espéce de Fête badine, qu celle de S. Valentin. La veille de cette Fête, fixée dans le Calandrier au 14 Févr » les jeunes gens, dit l'Auteur (*b*) des *Mémoires & Observations*, &c. célébrent en » Angleterre & en Ecosse, par une coutume fort ancienne, une petite Fête, (*c*) » (qui est une image du renouvellement de la Nature, & de ce désir *inné*, s'il faut » ainsi dire, dans tous les Etres vivans & animés de perpétuer son espéce). Nom» bre égal de filles & de garçons se trouvent ensemble. Chacun & chacune écri» vent leurs vrais noms, ou des noms empruntés sur des billets séparés, roulent ces » billets & tirent au sort, les filles prenant les billets des garçons, & les garçon » les billets des filles. De sorte que chaque garçon rencontre une fille qu'il appelle » *sa Valentine*, & chaque fille rencontre un garçon qu'elle appelle *son Valentin*. » De cette maniére chacun a double Valentin & double Valentine. Le sort aiant » ainsi associé la compagnie en divers couples, les Valentins donnent bals & ca» deaux, portent pendant plusieurs jours sur le cœur ou sur la manche les billets de » leurs Valentines. Cette petite cérémonie se pratique avec quelque diversité dans » les diverses Provinces, & selon le plus ou moins de séverité des Valentines. On » tient encore pour une autre sorte de Valentin, ou de Valentine, le premier gar» çon ou la premiére fille, que le hazard fait rencontrer dans la rue ou ailleurs le » jour de la Fête. «.

(*d*) Le premier jour du Carême, ou le Mercredi des Cendres, on fait ce que les Anglois nomment la *Commination*, c'est-à-dire la *dénonciation* des jugemens de Dieu contre les pécheurs. Après les priéres du matin, la Litanie étant récitée, ou chantée selon l'usage, le Prêtre dit ces paroles : » Mes freres, la discipline de » l'Eglise primitive obligeoit les pécheurs déclarés & convaincus de leurs péchés, » à faire pénitence publique au commencement du Carême. Ils étoient chatiés » en ce monde, afin que leurs ames fussent sauvées, & que la crainte d'être » exposés à un semblable châtiment servît d'exemple aux autres pécheurs. Au lieu » de cette discipline (*e*) *que le tems a abolie*, on a trouvé bon de lire en vo» tre présence les malédictions, que Dieu a prononcées contre les pécheurs im» pénitens, &c. « Cette préface, que le Prêtre ou Ministre prononce étant au lutrin, est suivie de la lecture de ces malédictions, à chacune desquelles l'assemblée des fidéles répond *Amen*; & le Ministre qui est monté en chaire pour les prononcer, fait ensuite une exhortation & quelques priéres. Un Auteur Presbytérien (*f*) s'imagine, qu'en récitant les malédictions de Moïse dans la chaire, & l'exhortation, les priéres, les litanies, au lutrin, les Anglicans ont voulu imiter l'ordre que Dieu donna à Moïse de prononcer les bénédictions sur la montagne de Garizim, & les malédictions sur le Mont-Hebal : mais il paroit par ce que rapporte un Auteur Anglican, (*g*) qu'il est fort inutile de chercher des mystéres dans cette coutume, puisqu'elle est l'effet d'une espéce de hazard, & une de ces choses qui s'introduisent on ne sçait comment.

Ceci nous conduit naturellement aux (*h*) Quatre-Tems. On sçait l'origine de ce nom, & les tems ausquels on les observe. Les Anglois leur donnent un nom

(*a*) *Sparrovv*, Rationale, &c. ubi sup.

(*b*) Ubi sup. p. 410.

(*c*) Ces paroles ne sont pas de la citation.

(*d*) *Caput jejunii* : c'est le nom qu'on donne à ce Mercredi dans quelques anciens Auteurs. On l'a appellé le *jour des Cendres*, parce qu'on mettoit des cendres sur la tête des fidéles, pour leur apprendre qu'ils étoient mortels, ou pour leur montrer qu'ils avoient bien mérité d'être consumés & réduits en cendres à cause de leurs péchés. *Sparrovv*, ubi sup. p. 93.

(*e*) Voi. *Sparrovv*, ubi sup. p. 233.

(*f*) *Caldervvood*, ubi sup. Ch. X. p. 524.

(*g*) *L'Estrange*, ubi sup. Ch. XI. On n'a point connu, dit-il, le Lutrin (reading pew) avant l'année 1603. La trop grande étendue du Chœur, dans quelques Eglises, a fait introduire la coutume de réciter les priéres, &c. à ce Lutrin, afin de ménager l'attention des peuples, qui auparavant ne pouvoient que profiter foiblement de ces priéres, &c.

(*h*) Voi. sur les Quatre-Tems ce qu'on en a dit Tom. II. des *Cérémonies Religieuses des Catholiques*.

qui doit se traduire litteralement les (*a*) *semaines des cendres chaudes*, » à cause » que nos Peres, dit *Bacon* cité par le Docteur *Sparrow*, ne mangeoient dans » ce tems de jeûne, que des gateaux cuits sous les cendres, pour mieux se res- » souvenir qu'ils n'étoient eux-mêmes que de la cendre «.

Aiant parlé de la *Commination*, nous ne pouvons éviter de parler aussi des deux Excommunications. La moindre, appellée *Mineure*, retranche de la Communion celui qui, apres une citation dans les formes, refuse de comparoitre à la Cour Ecclésiastique. Ce pouvoir d'excommunier peut-être délegué par l'Evêque à un Prêtre Anglican, auquel est adjoint le Chancelier, premier Official de l'Evêque. Pour l'Excommunication Majeure, outre qu'elle retranche de la Communion, elle exclud aussi en quelque sorte des affaires civiles, puisque l'Excommunié ne peut-être, dit-on, ni plaignant ni témoin dans aucune Cour, soit civile soit Ecclésiastique; & si on continue d'être rebelle pendant le terme de quarante jours, la Cour de la Chancellerie ordonne de saisir & d'emprisonner l'Excommunié. L'Evêque seul a le pouvoir de frapper de l'Excommunication majeure : mais il ne l'emploie, ou ne doit l'emploier que contre les crimes avérés & capitaux d'herésie, d'adultére, d'inceste, &c. L'Anathême est encore plus redoutable que l'Excommunication majeure. Il declare l'herétique ennemi de Dieu, & abandonné à la damnation éternelle. L'Evêque lance l'Anathême en présence du Doien & du Chapitre, ou de douze autres Ministres. Ces Excommunications ne se font pas en public, non plus que l'absolution, mais dans l'Officialité.

Le Jeudi Saint, jour connu dans l'Antiquité, du moins dans les Eglises d'Occident, & encore aujourd'hui à Rome, sous le nom de *Cœna Domini*, les Rois d'Angleterre font des Aumônes à autant de pauvres qu'ils ont d'années. Ces pauvres sont conduits dans une Sale de *Whitehall*, où ils trouvent une table bien couverte, c'est-à-dire, pour chacun d'eux un plat de poisson, six petits pains, une bouteille de vin, de la biére, du drap pour un habit, de la toile pour deux chemises, des bas, des souliers avec deux bourses de cuir rouge, l'une contenant autant de petites piéces d'argent, & l'autre autant de Shelings que le Roi régnant a d'années. Autrefois ce régal & les présens étoient précédés de la cérémonie de laver les pieds à ces pauvres; & si le Roi ne faisoit pas lui-même cet Acte d'abaissement & d'humilité, qui dans les Cours Catholiques des autres Monarques, imite l'humilité de J. C. il en donnoit la commission au grand Aumônier. C'est lui qui distribue ordinairement les présens, & qui fait le festin à ces pauvres.

Comme une cérémonie en appelle une autre, on ne sçauroit mieux faire que de placer ici la pretendue vertu de guérir des écrouelles, que s'attribuoient les Rois d'Angleterre, mais que nos Auteurs François leur ont toujours contestée, prétendant qu'elle n'appartient qu'aux Rois de France. Il paroit bien singulier, que des hommes fort élevés, je l'avoue, au-dessus des autres par la dignité & par la naissance, mais qui malheureusement se trouvent souvent à une distance infinie des vertus divines, qui devroient seules distinguer les Rois du reste du genre humain, s'attribuent le plus grand des privileges divins, qui est le don des miracles, ou les guérisons miraculeuses & surnaturelles. Il semble aussi que ce n'étoit pas à la vertu de leur personne, mais à celle du Sacre, que cette opération miraculeuse étoit due. Les Protestans l'ont fort décriée; & je ne sçai si dans le siécle où nous sommes il se trouve beaucoup d'autres Chrétiens, qui portent la bonne foi jusqu'à croire ces guérisons plus reelles, que celles que l'Antiquité a attribuées à la main & au pied (*b*) de Vespasien, & à l'orteil de Pyrrhus, qui guérissoit ceux qui étoient incommodés de la ratte. Le don de guérir des écrouelles est encore attribué aux Rois d'Arragon, & (*c*) *Favin* n'a pas cru devoir le refuser à ceux de Navarre. On a parlé aussi de celui de guérir de la lépre, comme étant autrefois particulier aux Rois d'Angleterre; du privilége de chasser le Démon & de faire parler les bégues, comme accordé aux Rois d'Espagne & aux Princes de la Maison d'Autriche. Ajoutons-y celui de guérir du goître. *Du Mai* (*d*) qui rapporte ces guérisons prétendues miraculeuses, dit qu'elles se font sans beaucoup de cérémonie. Pour ôter le goître, ils donnent de leur propre main un verre d'eau à un goîtreux, & baisent celui qui est bégue, pour

(*a*) *Ember-vveeks.*
(*b*) Voiez *Tacite*, Histor. L. IV.
(*c*) *Hist. de Navarre.*
(*d*) *Etat de l'Empire d'Allemagne.*

lui dénouer la langue. On lit encore dans les *Mélanges d'Histoire & de Littérature* de *Marville*, Tome III. p. 205. Edit. de 1725. qu'à *Dalet*, Village d'Auvergne, sur l'Allier, à deux lieues de Clermont, » il y a une Confrérie dédiée » au S. Sacrement, où on élit tous les ans un enfant du Village pour en être » le Roi, & que son pere est obligé de jeûner certains jours de la semaine, de- » puis Pâques jusqu'à la Fête-Dieu, & de faire d'autres bonnes Œuvres. Le jour » de la Fête, il (le pere) fait ses dévotions, & emméne son fils à l'Eglise, » où il touche plusieurs malades qui y arrivent des montagnes d'Auvergne & » de Forez. Le pere conduit la main de l'enfant, & dit; *le Roi te touche*, &c. « Cet Auteur ajoute que cet usage est aboli depuis quelques années. Quoiqu'il en soit, voions comment la guérison des écrouelles se faisoit autrefois par la main des Rois d'Angleterre.

» Chacun sçait, dit l'Auteur des *Mémoires & Observations*, &c. (a) qu'Edouard » le Confesseur, canonisé par Alexandre III. fut le premier (b) qui prétendit » avoir la vertu de guérir des écrouelles, en touchant ceux qui en étoient ma- » lades. *Cette opinion* a peut-être continué sans interruption jusqu'à Guillaume III. » Le peuple Anglois avoit, & a peut-être encore une grande foi en ce remé- » de anodin. Pendant les derniers mois du Régne de Jaques II. quantité de gens » accoururent de toutes parts pour être touchés. Le Roi en aiant été averti, » eut la bonté de faire dire qu'il toucheroit plus souvent que de coutume, & » de marquer tous les jours. Je fus présent à la derniére cérémonie. Le Roi étoit » assis dans la grande Sale de Whitehall, dans un fauteuil élevé sur une estra- » de de deux ou trois degrés. Le Pere Peter, en petit collet & en manteau » trainant, étoit debout à la droite du Roi. Après quelques Oraisons, les Gar- » des de la manche firent défiler les malades, ou soi disans, (l'Auteur dit à » la marge qu'il en défila près de trois cens.) Ils defilérent entre une double » balustrade étroite & faite exprès, dont l'avenue faisoit face au Roi. Chaque » malade se mettoit à genoux l'un après l'autre aux pieds du Roi. Le Roi avan- » çant ses deux mains, lui touchoit les deux joues. Le Jésuite, qui tenoit une » enfilade de médailles d'or attachées à un cordon de ruban de fil blanc, passoit » le cordon au cou du patient, en même tems que le Roi le touchoit, & di- » soit je ne sçai quoi d'équivalent à ce qu'on dit en France; *le Roi te touche*, » *Dieu te guérisse*. Cela se faisoit en un moment; & de peur que le même ma- » lade ne vint se refourrer dans la file, pour attraper une nouvelle médaille, » d'autres gardes le relevoient par les bras, & le menoient en lieu sûr. Quand » le Roi étoit las de faire la même action d'allonger les bras, & de toucher la » joue, ou le menton, le P. Peter lui présentoit le cordon sur le cou du ma- » lade. La vertu passoit de la main au cordon, du cordon à l'habit, de l'habit » à la peau, & de la peau à la source du mal. Après cet attouchement Roial, » ceux qui étoient réellement malades étoient mis entre les mains des Médecins, » ceux qui n'étoient venus que pour la médaille n'avoient pas besoin de remede. « Le même Auteur nous apprend encore, que chaque médaille valoit à peu près deux Ecus, apparemment valeur de son tems en France; ce qui feroit environ dix Shellings aujourd'hui. On les appelle *Angels*, ou *Angelots*. Le Roi Guillaume III. convertit en œuvres pies le fond destiné à ces médailles.

Le Vendredi Saint est le jour de jeûne le plus austére de tout le Carême chez les rigides Anglicans, pour l'amour de J. C. crucifié le Vendredi. Le Samedi est de même un jour de tristesse & d'abstinence. Le Dimanche jour de Pâque améne une dévotion consolante pour le fidele: oserai-je dire aussi plus joieuse? L'Evangile, l'Epitre, les Collectes, les Antiennes sont autant de motifs de consolation pour les véritables Chrétiens Anglicans. L'Eglise veut aussi que ce soit un jour de joie pour eux (c), après avoir jeuné & pleuré le Vendredi & le Samedi précedens, pour la mort de N. S. Au Dimanche de Pâque, dit le même Auteur que nous citons, on joint le Lundi & le Mardi suivans, comme une suite ou une dépendance de la Fête de Pâque, & pour mieux la solemniser. Il ajoute que cette Fête étoit appellée autrefois la *Reine des Fêtes*; & le passage qu'il allégue de S. Ambroise semble dire, que tout le tems qui s'écoule entre la Fête de Pâque & celle de la Pentecôte, ne doit être qu'une *Fête continuée*. Ne prenons pas ce passage si fort à la lettre, que nous

(a) Ubi sup. p. 116.
(b) Il falloit dire, *qu'on prétendit*.

(c) *Rationale*, &c. ubi sup. p. 105.

nous en tirions cette conséquence, qu'il ne faut donc penser alors qu'à se divertir. Les véritables Chrétiens sçavent distinguer deux sortes de joie. Remarquons encore cette réflexion de Tertullien rapportée dans la même citation, *que toutes les Fêtes du Paganisme mises ensemble n'égalent pas celle de Pâque, cette grande & solemnelle Fête des Chrétiens.* Le Docteur *Sparrow* observe aussi, (*a*) que pendant les cinquante jours d'*Allégresse* qui suivent entre Pâque & la Pentecôte, les fidéles ne se mettoient pas à genoux, parce que c'est la situation des gens affligés, mais qu'ils prioient debout, selon que cela se pratique le Dimanche, pour témoignage de leur joie. Les Peres nous ont transmis un grand nombre d'autres remarques de cette nature. Voici ce qui sera trouvé essentiel par des Lecteurs qui aiment à apprendre les véritables raisons des usages : c'est que le Baptême, qui autrefois, & dans la primitive Eglise, n'étoit accordé qu'aux (*b*) Adultes Cathecumenes, étant fixé aux veilles de Pâque & de la Pentecôte, les fidéles consacroient à la réjouissance, aux priéres & aux actions de graces les jours qui suivoient ces Fêtes, pendant lesquels le nouveau Baptisé se présentoit toujours à l'Eglise en (*c*) vêtemens blancs, au milieu des cierges qui éclairoient son entrée. Dans la suite le Baptême fut réservé aux enfans : mais les jours marqués d'abord pour le solemniser continuérent d'être célébrés comme auparavant, sans qu'ils eussent la même destination.

Par les paroles de la Collecte du troisiéme Dimanche après Pâques, où on demande à Dieu sa grace sur ceux qui sont reçus dans la Communion du Christianisme, &c. l'Eglise Anglicane fait en quelque sorte la commémoration de l'ancien Baptême, dont on vient de parler. La Collecte du cinquiéme Dimanche prépare les fidéles à recevoir les consolations du S. Esprit. Les Anglicans l'appellent le Dimanche des Rogations, à cause des trois jours qui le suivent. Sur ces Rogations on doit remarquer que les Anglicans jeûnent alors, mais sans commandement exprès de l'Eglise. Les Litanies & les priéres de ces jours de Rogations tendent à implorer la bénédiction de Dieu sur les fruits, & sur les autres productions de la terre dans le tems le plus critique de l'année. On sçait au reste que cette pieuse pratique est dûe à S. Mammert Archevêque de Vienne en Dauphiné. On trouve dans un Auteur extrêmement opposé aux Anglicans (*d*) un usage, dont on ne peut dire s'il est généralement observé. C'est la Procession autour des champs, déchargée des cérémonies Catholiques, mais qui n'est cependant, selon cet Auteur, qu'un *reste superstitieux du Papiste & du Paganisme.* Les Anglicans font, dit-il, une *lustration* des champs, en chantant des Pseaumes & les grandes Litanies, & récitant des priéres convenables. Le Prêtre qui marche à la tête de cette Procession, est suivi, comme chez les Catholiques, d'une foule de Paisans & d'autres dévots, qui s'intéressent par zéle, ou pour l'amour de leurs champs à cette *dévotion de campagne.* On n'a rien à remarquer touchant l'Ascension, que la justesse & la convenance des Collectes, des Priéres & des Leçons, (*e*) selon le Docteur *Sparrow*, avec beaucoup de (*f*) types & d'allégories.

Le Dimanche & la semaine qui suivent l'Ascension portent en Anglois le nom de (*g*) *semaine d'attente*, parce que les Apôtres attendoient alors l'accomplissement de la promesse du Seigneur. Les Anglicans nomment la Pentecôte le (*h*) *Dimanche blanc*, à cause de la solemnité du Baptême de la veille, après laquelle, ainsi qu'on vient de le dire, les nouveaux Baptisés se présentoient vêtus de blanc à l'assemblée des fidéles : peut-être aussi lui a-t-on donné ce nom, pour désigner cette lumiére que le S. Esprit répand dans le cœur des fidéles.

Le 23. Avril qui est le jour de S. George que l'Angleterre Catholique a regardé autrefois comme son Patron, est remarquable par la Procession des Chevaliers de la Jarretiére. Cette Procession nous rappelle ici la cérémonie de l'Ordre de la *Jarretiére*, dont nous avons parlé ailleurs. Nous nous contenterons donc de copier ici touchant cette Chevalerie, ce qu'en dit l'Auteur des (*i*) *Mémoires & Obser-*

(*a*) Ubi sup. p. 111. & 113.

(*b*) Principalement à cause des conversions des Paiens.

(*c*) C'est la raison du nom que porte en Latin le Dimanche de l'Octave de Pâque, *Dominica in Albis*. Les Anglois l'appellent *low-sunday*, *petit Dimanche*, par rapport à celui de Pâque qui est le grand.

(*d*) *Calderwood*, ubi sup. p. 523.

(*e*) Ubi sup. p. 125.

(*f*) V. Ibid. p. 20. & suiv.

(*g*) *Exspectation-week.*

(*h*) *White-Sunday. L'Estrange*, Ch. V. p. 146. croit que le mot de *White* est corrompu en cette occasion du François *huit*, prononcé à la maniére Angloise ; & cela est d'autant plus ingénieusement trouvé, qu'en comptant le Dimanche de Pâque, celui de la Pentecôte est le huitiéme après Pâque.

(*i*) Ubi sup. p. 54. & suiv.

» *vations.* » Edouard III. institua l'Ordre dont il est question, sous les auspices de » S. George Patron d'Angleterre. Le nombre des Chevaliers est de 25. y compris » le Souverain, qui est le Roi. Ils portent le Cordon bleu passé en baudrier; & à » ce Cordon est attachée la figure de S. George combattant le Dragon. La Jarre- » tiére se met à la jambe gauche, & n'est quelquefois qu'un simple ruban bleu, de la » même largeur que celui du Cordon. Quelquefois elle est ornée de ces paroles, » *honni soit qui mal y pense.* Le Chapitre de l'Ordre se tient ordinairement à Wind- » sor, & la cérémonie de l'installation se fait dans la Chapelle du même Château. » On n'accorde en Angleterre qu'à des personnes de la premiere qualité d'être fait » Chevalier de la Jarretiere. Si neanmoins un Gentilhomme non titré, c'est-à-dire » qui ne seroit ni Marquis, ni Duc, &c. s'etoit acquis tout ensemble & une grande » réputation par quelques beaux exploits, & une grande part à la bienveillance du » Roi, il ne seroit pas nécessaire qu'il fût du nombre des Lords, pour être capable » de recevoir l'Ordre. Quand le Roi cree des Chevaliers, il leur touche l'epaule » d'une épée nue, eux étant à genoux, & leur dit, ou plutôt disoit autrefois, » *sois Chevalier au nom de Dieu. Avance Chevalier* ». Disons ici en passant, & toujours en citant le même Auteur, *que le mot de Noble étant d'un usage plus resserré en Angleterre qu'en France*, on ne doit pas s'en faire la même idée. Si on veut sçavoir ce qu'il rapporte pour le prouver, on doit le lire à l'Article qui concerne la Noblesse, aussi bien que ce qu'il dit des différences de *Chevalier*, *Baronnet*, *Knight*, qu'il traduit par *Chevaliers*, *Bacheliers*, & *Esquire* ou *Ecuyer*, à l'Article qui concerne les *Chevaliers*. Aux Chevaliers de la Jarretiére joignons-en de bien inferieurs; ce sont ceux du Bain institués par Henri IV. Roi d'Angleterre, au nombre de 46. On les nomma *Chevaliers du Bain*, à cause que la veille de la cérémonie de leur réception, après s'être revêtus d'un habit d'Hermite, ils veilloient toute la nuit & se baignoient.

On sçait assez que le Dragon terrassé est un des grands attributs de l'ancien Patron de l'Angleterre, & le fruit de la valeur de ce Saint. Les Anglois, autrefois aussi excellens légendaires qu'aucune autre Nation Chrétienne, lui firent une légende, dont l'Auteur des *Mémoires & Observations* (*a*) nous donne un fort long extrait. Il est trop étendu pour le copier, & on croiroit le gâter, si on l'abrégeoit. Il n'y a peut être aucun Roman de Chevalerie, qui contienne des traits plus originaux que cette légende; & on peut dire que le Dragon, qui après le Saint est le héros de la piéce, est fort au-dessus de tous les Dragons, qui ont fait figure dans l'Antiquité Chrétienne & Paienne. Nous en avons eu en France: mais ils ont été combattus avec moins de peine; & l'appareil de l'expédition a été plus simple que celui qu'il a fallu pour vaincre (*b*) le Dragon Libyen, & tous ces autres Dragons terrassés en Gréce & dans l'Orient. Par exemple, S. Romain qui a laissé après lui le Privilége de la *Fierte* à la Ville de Rouen, n'emploia que son Etole pour domter celui qui (*c*) *infestoit* les environs de la Ville. Il la lui mit au cou, le fit conduire en cet état dans Rouen par un prisonnier condamné à mort, qu'il avoit pris pour témoin de cet exploit, & le fit brûler dans la Place publique à la vue de tout le peuple. La mort du Dragon fit accorder la grace au prisonnier compagnon de S. Romain; & c'est pour conserver la mémoire de cet événement, que tous les ans, à l'Ascension, on délivre un prisonnier condamné à mort, pour quelque crime que ce soit, moiennant qu'il aide à porter en Procession la Châsse, ou la (*d*) *Fierte* de S. Romain.

Voici ce qu'il y a de remarquable dans cette Cérémonie, tiré d'un vieux Livre peu commun, intitulé *Plaidoiers & Réponses concernant le Privilége de la Fierte Saint Romain*, imprimé à Paris en 1611. » Saint Oüen Chancelier de Fran- » ce aiant succédé à Saint Romain en l'Evêché de Rouen, pour perpétuer la mé- » moire de cette délivrance miraculeuse (du Dragon,) & donner sujet au peu- » ple Catholique de rafraichir par chacun an, & renouveller la reconnoissance » d'un si grand bien par continuelles priéres à Dieu & actions de graces, obtint » du Roi Dagobert pour l'Archevêque, Doien, Chanoines & Chapitre de Rouen, » le pouvoir & faculté d'élire en leur Chapitre chacun an, le jour de l'Ascension de » Notre Seigneur, un prisonnier, pour quelque cas qu'il fût detenu, & icelui met- » tre hors des prisons & à pure délivrance, sans que puis après il pût être re-

(*a*) Ubi sup. Article *S. George*, page 214.

(*b*) La Légende Angloise dit que S. George terrassa le Dragon en Libye.

(*c*) Connu sous le nom de la *gargouille*.

(*d*) Fierte *à Feretro*.

» cherché ne inquiété pour les crimes par lui commis. Ce privilége a été con-
» firmé de tems en tems par nos Rois, & en ont toujours les Archevêque,
» Doien, Chanoines & Chapitre de Rouen pleinement & paisiblement joui sans
» aucun contredit. Depuis il ne s'est passé une seule année, en laquelle ils n'aient
» délivré un prisonnier criminel, fors & excepté pour le crime de Leze-Maje-
» sté ; & d'autant que pendant la prison de Richard Roi d'Angleterre, & Duc
» de Normandie, le Chapitre n'avoit délivré aucun prisonnier, il lui avoit été
» permis d'en délivrer deux l'année ensuivante. Tant étoit grande la prérogati-
» ve de ce privilége, que la possession du Chapitre ne pouvoit être interrompue
» par quelque accident que ce fut, non pas même par la captivité d'un Roi leur
» Duc & Seigneur. Cette délivrance se fait toujours en public, à la vue de tout
» le monde, & en grande solemnité. Car treize jours avant l'Ascension quatre
» des Chanoines, accompagnés de quatre Chapelains revêtus de Surplis & Au-
» musses, aiant l'Huissier devant eux, vont sommer les Officiers du Roi en la
» Grand Chambre du Parlement, puis au Bailliage, & en la Cour des Aydes,
» de cesser & faire cesser à l'endroit de tous Criminels détenus ès prisons du Roi
» toutes procédures extraordinaires, jusques à ce que leur privilége ait sorti son
» plein & entier effet. Le Lundi des Rogations, deux Chanoines Prêtres, accom-
» pagnés de deux Chapelains, de l'Huissier du Chapitre, & du Notaire aussi Prê-
» tre, vont ès prisons, prennent les dépositions de ceux qui se veulent pré-
» valoir du Privilége, & continuent à y vaquer ès jours suivans jusqu'au jour de
» l'Ascension, auquel les prisonniers sont sommairement récolés & interrogés,
» s'ils persistent en leurs confessions, & s'ils y veulent rien ajoûter : puis après
» sur les sept heures du matin du même jour tous les Chanoines Prêtres s'as-
» semblent en leur Chapitre, invoquent la grace du Saint-Esprit, & font serment
» solemnel de ne rien révéler des dépositions des criminels. Les dépositions lûes,
» le choix du prisonnier fait, le nom d'icelui est écrit en un cartel scellé &
» cacheté des sceaux du Chapitre, & promtement envoié par un Prêtre Cha-
» pelain revêtu de son Surplis & Aumusse au Parlement assemblé, attendant la
» nomination du prisonnier, sur laquelle sur le champ ils donnent leur Arrêt par le-
» quel est dit que le prisonnier élû par le Chapitre lui sera délivré, pour jouir du
» privilege de la Châsse Saint Romain, pour lui & ses complices. Ils sont dé-
» livrés & mis hors des prisons ; & lors, en la présence de tout le peuple, sont
» brulées sur l'Autel toutes les dépositions des autres Criminels, qui n'ont point
» été élûs par le Chapitre. Puis se fait la Procession, en laquelle paroit la Gar-
» gouille, ou le Dragon élevé au haut d'une perche, & sous les pieds de S.
» Romain ; & est portée sa Châsse, dont le prisonnier nue tête porte le premier
» bout du brancard, accompagné des autres qui depuis sept ans ont été déli-
» vrés, tenans tous en leur main des torches ardentes. La Procession faite, se dit
» la Messe, pendant laquelle le prisonnier va à chacun des Chanoines, & demande
» pardon à genoux, & est exhorté par tous d'amander sa vie. La Messe ouïe, il est
» mené en la maison du Maitre de la Confrairie de S. Romain, où, quelque pauvre
» qu'il soit, il est traité & servi magnifiquement. Le lendemain matin il se présente au
» Chapitre, où étant à genoux en la présence de tout le peuple, il est blâmé selon
» l'énormité de son crime par un des Chanoines à ce commis, & admonesté de ren-
» dre graces à Dieu, à Saint Romain & au Chapitre ; & finalement après qu'il a
» promis de venir ou envoier par chacune des sept années prochaines avec une
» torche ardente en la Procession, & s'être confessé au Pénitencier de l'Eglise, il
» reçoit l'absolution de ses fautes. « Un des Auteurs du Recueil d'où nous tirons cet Extrait dit, en parlant de la Fierte & de la Gargouille, » qu'on y exhibe un
» monstre presque aussi grand que cette Gargouille, un homme couvert de cri-
» mes, pour le ravir des mains de la Justice, & lui acquérir une impunité, com-
» me pour admonester ceux qui sont présens, que si quelqu'un a conçu en son en-
» tendement des méchancetés semblables, il les peut librement exécuter, &c. «
Au reste ce même Auteur combat hardiment & le miracle, & le tems auquel on place le Saint qui le fit. Les raisons sont fortes ; elles parurent convainquantes au Grand Conseil, comme cela se voit par l'extrait de ses Regîstres. Dans la défense produite par le Chapitre de Rouen, pour justifier le privilége de la Fierte de S. Romain contre ces raisons, on trouve une particularité digne de remarque, & tirée du *Rational* de *Durand*. C'est que parlant des Rogations, il dit que de son tems on y portoit en procession un Dragon, lequel les deux premiers jours des Rogations avoit la queue *enflée & levée en* haut par le bout, pour signifier,

que » ſous la Loi de Nature & écrite, le Diable, fier & orgueilleux, avoit exer- » cé ſa puiſſance ſur tout le monde ; & le troiſiéme jour il avoit la queue deſen- » flée & ravalée contre bas, pour repréſenter que le Diable avoit perdu la plus » grand part de ſa puiſſance ſous la Loi de Grace ſignifiée par le troiſiéme des » Rogations «.

Si on eſt curieux de ſçavoir d'autres particularités ſur la Fierte & touchant le Dragon Gargouille, on doit lire les *Recherches de la France* de Paſquier au Chapitre XLII. du Livre IX. A cette *Gargouille* ſi heureuſement vaincue par S. Romain, ajoutons le Dragon que S. Quirin domta auſſi avec l'Etole de S. Nicaiſe, & celui que S. Donat Evêque en Epire fit mourir par le ſigne de la Croix. Ce dernier Dragon, auprès duquel tous les Dragons du Chriſtianiſme & du Paganiſme, y compris l'Hydre d'Hercule, ne ſçauroient être comparés, étoit d'un poids, & d'une grandeur ſi énormes, qu'il fallut ſeize bœufs pour le traîner au lieu du ſupplice. Car il fut brulé dans les formes ; & il le méritoit bien, après tout le mal qu'il avoit fait.

Il n'y a rien de particulier dans ce qui s'obſerve le Dimanche de la Trinité, ni dans les jours de Fêtes deſtinés à S. Barnabé, à S. Jean-Baptiſte & à la mémoire des Apôtres. La naiſſance & le rétabliſſement de Charle II. & autres jours de cet ordre conſiſtent en une dévotion, dont on a déja dit, qu'elle eſt plus remarquable par des excès de joie que par des excès de pieté. A quoi ſerviroit-il donc de décrire ici toutes les irrégularités des anniverſaires de cette eſpéce? C'eſt de ces anniverſaires qu'on peut dire véritablement, qu'on y reconnoit (*a*) le caractére & le génie du Peuple qui les ſolemniſe. On y trouve l'Anglois impetueux & mutin, égaiant ſa mélancholie avec le ſecours du *Rum*, & des bieres fortes de ſon païs, ou par le moien des gros vins de Porto ; l'Allemand porté peſamment vers cette joie qu'excite le vin, & y prenant feu au moindre ombrage que ſe fait ſon point d'honneur ; le Hollandois regardant froidement les plaiſirs des autres, ou révant triſtement à ſes interêts la pipe à la bouche, & l'eſprit auſſi concentré pendant la Fête, que dans les circonſtances les plus épineuſes de ſon commerce ; le François vif & petillant, plus content d'une ſaillie de gaieté que de l'affaire la plus ſérieuſe, paſſant avec la légereté d'un papillon d'un objet à l'autre, en un mot, auſſi peu appliqué à ſes plaiſirs qu'à ſes affaires. A l'égard de la Fête que les Anglicans ont conſervée à l'honneur de S. Michel, l'Egliſe veut qu'on la chomme (*b*) à cauſe que les Anges, (car elle n'eſt pas uniquement pour S. Michel) ſont les Miniſtres de Dieu ſur la terre, & qu'ils combattent pour nous contre Satan. *Ils repréſentent auſſi notre condition au trône de grace.* Enfin ſi la Fête porte particuliérement le nom de l'Archange S. Michel, c'eſt qu'après avoir été l'Ange tutelaire de l'Egliſe Juive, il l'eſt devenu enſuite de l'Egliſe Chretienne. On ne doit pas douter que cette *Egliſe Chrétienne* ne ſoit ici, préferablement à toute autre Communion, l'*Egliſe Anglicane*, puiſque c'eſt un Anglican qui parle. Les Preſbytériens prétendent qu'une telle Fête prépare au moins les ſuperſtitieux Anglicans au culte des Anges ; & qui leur a dit, continuent-ils, (*c*) que l'Ange S. Michel n'eſt pas Jeſus-Chriſt? La Collecte de la Fête de S. Michel demande à Dieu le ſecours de Saint Michel & de ſes Anges en faveur des hommes, & l'Epitre du jour contient ce que l'Apocalypſe rapporte hiſtoriquement, ou allégoriquement, de leur combat contre Satan & contre les autres Demons ſes Miniſtres.

Nous omettons toutes les Collectes, les Prieres, &c. du 5. Novembre, jour trop connu en François ſous le nom de *Conſpiration des poudres*, & pourtant moins odieux en apparence que celui de *Conſpiration des Papiſtes*, qu'on lui donne en Angleterre. On ne remarquera rien non plus touchant le jour qui porte le nom de S. *André*, ſinon que la Collecte du jour ne parle plus du Martyre de cet Apôtre, qui, ſelon la tradition & quelques Martyrologes, a été crucifié. Pour la Touſſaint, chacun ſçait que cette Fête eſt une commémoration de tous les Saints réunis, pour ainſi dire, en un ſeul jour, afin de n'en oublier aucun. Les Anglicans ne font qu'inſinuer ce motif. » Ce ſeroit, (*d*) dit l'un d'eux, une charge trop penible, que de » vouloir nous rappeller la mémoire de chaque Saint en particulier que Dieu a » honoré de ſes graces ; & cependant, comme on peut craindre d'avoir manqué à » quelque

(*a*) Voiez ce que dit Apulée, Lib. *de Deo Socratis*, ſur les differentes manieres de chomer les Fêtes.

(*b*) *Sparrovv*, Rationale &c. ubi ſup. p. 153.

(*c*) *Caldervood*, ubi ſup. p. 479. où il cite quelques paſſages des SS. PP. qui ont crû que S. Michel eſt J. C.

(*d*) *Sparrovv*, ubi ſup. p. 153.

» quelque devoir dans la célébration de chaque (*a*) Fête particuliére, l'Eglise a eu » soin d'instituer un jour de commémoration générale pour suppléer au défaut de » négligence. «

L'Eglise Anglicane solemnisoit au commencement de sa réforme la Fête de Sainte Marie-Madeleine le 22. Juillet. On l'a supprimée avec la Collecte, parce qu'il a paru incertain aux derniers Réformateurs de la Liturgie, si la Sainte dont on avoit jusques-là chommé la Fête étoit Marie-Madeleine, ou l'autre Marie sœur de Lazare. Dans cette incertitude, quelques personnes auroient dit qu'il n'y avoit qu'à chommer les deux Fêtes de ces Saintes en un même jour: par là les deux Saintes étoient également honorées.

Voilà ce qui regarde l'article des Fêtes: mais il est nécessaire de parler encore en peu de mots du Service Anglican. On sçait que le Service Religieux doit être public; & plutôt que d'y manquer faute d'Eglise, la rubrique avertit qu'on doit le faire en particulier. On sçait qu'une autre rubrique ordonne au Prêtre ou Ministre de faire le Service en Surplis, & d'y ajouter (*b*) la Chape pour la Communion dans les Eglises Cathédrales & Collégiales. On sçait enfin que conformément à une autre rubrique, » le Curé de chaque Paroisse, ou tel Ministre » qu'il substitue à sa place, doit instruire & examiner en public sur le Catéchisme » tous les enfans de la Paroisse; & cela le Dimanche & les jours de Fêtes, demi- » heure au moins avant la priére du soir «. *C'est au défaut d'instruction*, disoient des Théologiens du Synode de Dordrecht, *qu'il faut attribuer les hérésies*: mais comme le terme d'*hérésie* est un des plus équivoques, qui se soient introduits dans la Religion, & que ne pas approuver certaines explications autorisées par le parti le plus fort est aussi dans ce parti une hérésie, ces Théologiens pouvoient ajouter; *C'est au défaut de soumission à la* RAISON *du système autorisé, qu'on doit attribuer les hérésies.* Allons plus loin. Il se trouve de tems en tems des gens difficiles, qui remarquent que tout ce qui est l'ouvrage de l'esprit humain est sujet à l'imperfection. Ces gens ne regardent pas les systêmes comme des Oracles du Saint-Esprit. Ils croient qu'on peut rectifier des idées reçues de longue main, & éclaircir des opinions établies. Ils hazardent souvent d'expliquer des choses qui peuvent être expliquées; & comme les systêmes prennent racine avec l'âge, que les nouveautés acquiérent de l'autorité, & se rendent respectables en vieillissant, les idées qu'on essaie de leur substituer manquent rarement d'être odieuses, & de se faire regarder comme un attentat à la Religion. Un Théologien qui se trouve dans cette disposition, peut dire dans quelque Secte que ce soit; *C'est aux éclaircissemens & aux instructions, qu'on doit attribuer les hérésies.* Renfermons cette idée vague dans ses justes bornes, & disons au contraire; c'est à l'amour de la nouveauté, à l'envie de faire valoir ses propres sentimens, & d'abandonner la saine tradition, qu'on doit attribuer les hérésies.

Quoiqu'il en soit, disons un mot des Sermons, qui, selon (*c*) un Auteur Anglican, ruinent chez les Presbytériens tout le mérite des Catéchismes, & usurpent l'autorité que l'instruction devroit avoir dans l'Eglise. Il est très-vrai qu'aujourd'hui, comme du tems de cet Auteur Anglican, les Sermons font le grand objet de la dévotion Calviniste ou Presbytérienne; peut-être, parceque cette sorte de dévotion est moins difficile & moins génante que toute autre, & pour le Prédicateur, & pour l'Auditeur. Il semble aussi que celui-ci s'amuse agréablement parmi les fleurs & les figures qu'il trouve répandues dans les Sermons, & que le Prédicateur se fait valoir comme un Apôtre auprès des dévots, par l'adresse qu'il montre dans la distribution de ces ornemens. Cette agréable dévotion ne tourne que trop en habitude: on se plaint qu'elle donne à beaucoup de fidéles cette confiance présomptueuse que J. C. reprochoit aux Pharisiens. Un dévot, Calviniste ou Presbytérien, après avoir entendu cinq ou six Sermons pendant la semaine, est si fier de son mérite devant Dieu, qu'il se croit établi pour décider souverainement de la Religion de celui qui n'en a entendu qu'un le Dimanche. Cela l'autorise à médire charitablement de tous ceux qu'il a vûs dans l'Eglise, & dont il a *épluché* jusqu'au moindre geste avec une sainte curiosité. Cependant une régularité extérieure n'accompagne pas même cette sorte de dévotion; & il semble qu'on pourroit lui ap-

(*a*) *In these particular feasts. We may justly be thought to have omitted some of our duty*, &c. ubi sup. p. 153.

(*b*) Rubrique, &c. dans *Sparrovv*, Rationale, ubi sup. p. 248.

(*c*) *L'Estrange*, Alliance, &c. Ch. IV. p. 97

pliquer ce qu'un Bel esprit Romain (*a*) a reproché à ceux qui alloient entendre au Barreau les harangues des Orateurs de son tems. Rien ne ressemble mieux à ce qui se passe dans nos Eglises.

Rendons justice aux Sermons des Anglicans. Ces Sermons instruisent & parlent au cœur, sans emploier avec excès depuis le commencement du discours jusqu'à la fin ces traits hardis de Rhétorique, qui souvent étourdissent sans persuader, ni ces agréables fleurs qui amusent l'Auditeur sans l'appliquer. Ils ne montrent les verités de la Religion qu'avec la simplicité de l'Evangile. En effet la verité est trop lumineuse par elle-même, pour avoir besoin d'aucun éclat emprunté. Si l'usage observé aujourd'hui chez les Anglicans, d'éviter dans les discours Chrétiens, ce que j'oserois bien appeller la *Charlatanerie de la Religion*, est comme une espéce de mode, elle est trop belle pour ne pas souhaiter qu'elle ne se perde jamais chez eux, & qu'elle passe bien-tôt chez tous les peuples Chrétiens. Une autre chose digne de remarque chez les Anglicans, c'est l'usage permis aux Prédicateurs de lire leurs Sermons en chaire, & même les Sermons d'autrui. On ne conçoit pas ailleurs l'utilité de cette méthode; & il y a tel païs Calviniste, où les fideles se ligueront toujours pour lui préferer une espéce de pompeux galimatias, prononcé d'un ton décisif & d'une voix hardie; un jargon mystique qui sonne à l'oreille de certains dévots comme si c'étoit le langage même de S. Paul; un discours tissu de phrases qui jurent, malgré la peine que leur assemblage a couté au compilateur, & celles qu'elles lui coutent pour les reciter. Les fideles qui écoutent, prennent les efforts du Predicateur & tout le desordre de son visage pour un zele Apostolique.

Finissons par la critique qu'un zele Presbytérien (*b*) a faite de quelques usages des Anglicans. Cet Auteur se plaint que la Prédication, qui, selon lui, devroit être l'ame de la Liturgie, n'en est pourtant qu'un accessoire. Il est vrai, ajoute-t'il, qu'il se trouve un grand nombre de Prêtres Anglicans, qui sont incapables de prêcher, (*imò nec plerisque locis magis aptus est sacerdos Anglicanus ad concionandum quàm asinus ad Lyram.*) Mais cette incapacité est beaucoup moindre aujourd'hui que du tems de *Calderwood*. Il étale beaucoup de raisons pour prouver que la prédication est la partie essentielle du devoir des Evêques & des Prêtres. Prêcher aux peuples, c'est, dit-il, faire la dissection du pain aux affamés. Tout ce que la Liturgie prescrit, un enfant de dix ans pourroit le faire. Elle est l'abregé de celle des C. R. un abregé réformé, *épuré* même, si l'on veut: cependant, au dire des Puritains outrés, le grand avantage de cette Réforme est d'avoir produit seulement une Liturgie plus commode, & moins fatiguante que celle des Catholiques. Si on répond que la lecture des Homelies supplée dans les Eglises Anglicanes à ces prédications, le zélé Puritain replique, qu'avec une Homelie on ne fait pas la véritable dissection du pain de vie: *non est illud Dei verbum ritè secare, homiliam legere.* Le Presbytérien condamne aussi les répétitions que le peuple fait des Prieres après le Prêtre; ces Prieres prononcées tantôt haut & tantôt bas, les unes à genoux, les autres debout; ces Litanies qu'ils traitent de *battalogie* superstitieuse & contraire à l'institution de J. C. ces Collectes qui se suivent par intervalles presqu'égaux, & ne valent pas une Priére continue; ce choix de jours, pour dire, ou chanter les Litanies; cette maniére d'entendre l'Evangile debout, tandis qu'à l'Epître il est permis d'être assis; cette inclination du corps au nom de *Jesus-Christ*; cette maniére enfin de Communier à genoux, inconnue, nous dit-on, pendant mille ans dans l'Eglise; c'est-à-dire, qui n'est seulement usitée, que depuis les commencemens de la Transubstantiation. La critique des usages s'étend bien plus loin: on ne fait qu'indiquer les principaux. C'est ainsi qu'à tous propos les Presbytériens s'acharnent à décrier les Episcopaux.

(*a*) *Plerique tempus audiendi fabulis conterunt, ac subinde sibi nunciari jubent, an jam recitator intraverit, an dixerit præfationem, an ex magna parte evolverit librum: tunc demum, ac tunc quoque lentè cunctanterque veniunt, nec tamen permanent, sed ante finem recedunt, alii dissimulanter & furtim, alii simpliciter & liberè.* Plin. Ep. XIII. Lib. 1.

(*b*) *Calderwoord*, Alta. Damasc. Cap. X. p. 455. & suiv.

USAGES *dans les* SACREMENS, *&c. selon* L'EGLISE ANGLICANE.

La Communion.

COMMENÇONS par la Communion ; & sans nous arrêter à ce que ce mot signifie, ni à l'idée qu'il presente, decrivons la maniére dont ce Sacrement est administré selon le Rit Anglican.

Ceux qui prétendent participer à la Communion, dit la Liturgie, doivent en avertir le Ministre le jour précédent ; & si parmi eux il s'en trouve qui soient en mauvais exemple à l'Eglise par une vie dereglée, ou par les injustices qu'ils commettent, &c. il est du devoir de ce Ministre de les reprendre, & de les exhorter à la repentance avant que de les admettre *à la Sainte Table*. Il les empêchera d'en approcher, jusqu'à ce qu'ils aient donné des marques sincéres de leur repentir. Il leur demandera la restitution des biens mal acquis ; il réconciliera ceux qui se haïssent. Les tems sont tels, qu'il faut généralement se contenter de ce que la bouche promet, & cela dans tous les pais Chrétiens sans exception. Nous ne vivons plus au tems des Apôtres, ni sous le joug de ces persécutions qui servoient à purifier l'Eglise. Sur l'Article de la réconciliation, la Liturgie ordonne de recevoir à la Communion celui qui pardonne à son ennemi, & de dénoncer à l'Ordinaire celui qui refuse de se réconcilier. Voilà le préliminaire de la Communion : c'est un point de discipline. L'hypocrisie, qui masque si souvent dans les Actes Religieux, est la seule chose qui puisse le rendre un point de cérémonie.

L'Autel, c'est le nom que les Anglicans donnent ordinairement à la table de la Communion, doit être couvert d'une belle nape bien blanche. La Liturgie dit, qu'il doit être dans le corps de l'Eglise, ou dans le Chœur, au lieu où il est ordonné de faire les priéres du matin & du soir. Hors du tems de la Communion ce même Autel est couvert d'un tapis de soie, & (a) toujours placé dans un lieu décent. Les Canons de l'Eglise Anglicane l'ordonnent ainsi : mais ces précautions excitent (b) la mauvaise humeur des Presbytériens, & nous croions que ce qu'on pourroit en rapporter ici ne serviroit qu'à ennuier le Lecteur. Le Ministre célébrant étant debout auprès de l'Autel du côté (c) du Nord, récite l'Oraison Dominicale, & après cette Oraison une Collecte, que suit le Décalogue récité distinctement par le Prêtre, accompagné à chaque précepte de la Loi (d) d'un *Kyrie*, que l'assemblée dit à genoux. Après cela vient une Collecte pour le Roi, que le Prêtre récite (e) debout, ensuite la Collecte du jour, & immédiatement après la lecture de (f) l'Epître & celle de (g) l'Evangile. A cette derniére lecture le peuple est aussi debout, & il l'est de même lorsque le Ministre chante ou récite la Confession de Foi du Concile de Nicée, ou de Constantinople, laquelle suit la lecture de l'Evangile. La Liturgie dit, que dans l'intervalle qu'il y a entre cette Confession de Foi & le Sermon ou l'Homélie, le Prêtre annonce au peuple les jeûnes & les Fêtes (s'il y en a) de la semaine suivante. C'est alors aussi que l'on publie les bans,

(a) *Altar-wise*, dit l'Anglois.

(b) *Calderwood*, ubi sup. p. 529.

(c) Pourquoi du côté du Nord, plutôt qu'au Midi ou à l'Orient, dit notre zélé Presbytérien, ubi sup. p. 529. Je trouve de quoi lui répondre dans l'*Estrange*, p. 116. » Le Prêtre Anglican *posté* » du côté du Nord semble vouloir prendre le *con-* » *trepié* du Prêtre Catholique Romain, qui à la » Messe tourne le visage vers l'Orient «. Que le Lecteur se contente s'il lui plaît de cette raison, puisqu'on n'en donne pas de meilleure. On pourroit ajouter, qu'il n'y a point de réponse à faire à une question, qui d'elle-même est impertinente. Car si la Liturgie ordonnoit qu'au lieu du côté du Nord, le Célébrant se plaçât du côté de l'Orient, du Midi ou du Couchant, le Presbytérien ne demanderoit-il pas de même, pourquoi on choisiroit ce côté plutôt qu'un autre. Ainsi pour couper pied à ses questions, il faudroit que le Célébrant ne fût placé d'aucun côté.

(d) *Seigneur, aiez pitié de nous, & disposez nos cœurs*, &c.

(e) Pour marque de son autorité. Voiez ci-dessus. Etre debout, & se tourner vers le peuple, désigne la qualité d'Envoié de Dieu. Le Prêtre annonce les ordres de Dieu au peuple, la paix & la réconciliation aux vrais fidéles, &c. Voiez *Sparrow*, ubi sup. p. 16.

(f) L'Epître représente, ou représentoit autrefois la Loi, dit l'*Estrange*, Alliance, &c. p. 167. Il est donc naturel qu'elle précéde la lecture de l'Evangile.

(g) Au nom de l'Evangile, le Clergé & le peuple chantent *gloire soit à Dieu*, &c.

ou, pour parler à la Calviniste, les annonces, les citations, les excommunications, &c. Rien, dit-elle, ne doit être publié dans l'Eglise pendant le Service divin que par le Ministre, ou le Prêtre, & celui-ci ne doit rien faire en cette occasion, qui ne soit conforme aux régles de la Liturgie, & aux ordres du Souverain ou de l'Ordinaire du lieu.

Sur le Sermon il n'y a rien à remarquer, sinon que, suivant une Constitution faite du tems d'Elizabeth (a), le Predicateur n'y doit rien dire qui ne soit conforme aux saintes Ecritures, & à ce que les Peres Catholiques, (ce qui signifie orthodoxes) & les anciens Evêques ont recueilli de conforme à cette doctrine de l'Ecriture. Après le Sermon, ou l'Homélie, le Prêtre retourne à l'Autel, & commence la seconde partie du service de la Communion, qui est l'Offertoire, en disant plusieurs Sentences tirées des saintes Ecritures; Sentences, (b) dit *Calderwood*, avec cette malignité qu'on reconnoit assez dans tous les partis, qui tendent à attirer les liberalités des fideles envers les pauvres. Il est tenté de censurer celles qui servent à l'entretien des Ministres, & pour lesquelles il y a des jours fixés, (c) qui partagent à peu près l'année en quatre quartiers, selon le Réglement de l'année 1536. Pendant la lecture des Sentences, (d) les Diacres & les Curateurs de l'Eglise, ou enfin d'autres personnes commises à cet effet, reçoivent (e) les aumônes pour les pauvres, & les autres libéralités du peuple, dans un bassin convenable, appartenant à la Paroisse; après quoi ils remettent respectueusement ces charités au Prêtre, qui doit les recevoir humblement & les poser sur l'Autel. » La Liturgie » ajoute, que lorsqu'on fera la Sainte Cêne, le Ministre mettra sur la table, ou » l'Autel, autant de pain & de vin, qu'il le jugera nécessaire «. Il y a donc un service de Communion sans Communians. Nous verrons ce qui en est.

L'Offertoire est suivi de la *Priére pour toute l'Eglise militante*, différente aujourd'hui de ce qu'elle étoit dans la Liturgie (f) d'Edouard VI. On y lisoit alors une commémoration de la Sainte Vierge & des Saints. On l'a retranchée, avec une espece de priere pour les morts. » Quand le Ministre, continue la Liturgie, avertit de la célébration de la Sainte Cêne, ce qui se fait le Dimanche ou un jour » de Fête, qui précede immediatement, à la fin du Sermon ou de l'Homélie, il » lit une exhortation, pour bien disposer ceux qui doivent recevoir la Commu- » nion, & s'il remarque de l'indifference ou de la froideur pour ce Sacrement, » il fait une autre exhortation «, qui sollicite vivement les fidéles à la Communion; à quoi se joint un petit discours, qui réitere aux Communians les avantages spirituels du Sacrement, & l'impiété d'une Communion sans repentance, &c. Après cela le Prêtre supposant les Communians bien preparés, les invite à se confesser à Dieu en s'approchant de la *Sainte Table*. Le Prêtre & les fidéles sont à genoux pendant la Confession. Elle est suivie de l'absolution, que le même Prêtre, ou l'Evêque, s'il est présent, prononce debout & en se tournant vers l'assemblée, y ajoutant quelques passages suivis & pris d'ordinaire dans les livres du Nouveau Testament. Pour achever de fixer toute l'attention des Communians à cet acte religieux, le Prêtre dit, *élevez vos cœurs en haut*, *sursum corda*, &c. qu'on peut lire dans la Liturgie. La Préface que ces paroles précedent, n'est pas toujours la même, puisque les jours de Noel, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de la Trinité ont chacun la leur. Le (g) Trisagium suit cette Préface. Lorsque le Prêtre se met à genoux auprès de l'Autel, il prie au nom de tous ceux qui doivent communier. Il se releve & s'y tient debout, dit la Liturgie, » afin » qu'il puisse rompre le pain plus facilement & avec plus de bienséance devant le » peuple, & tenir la coupe entre ses mains avec moins de peine «. Etant ainsi debout il dit la priére de la Consécration; & c'est à cette Consécration que commence la troisieme partie du service de la Communion.

Remarquons ici ces paroles de la priére qui font la Consécration. » Ecoute nos » prieres, ô Pere de miséricorde, & nous fais la grace que recevant ces *Créatures* » de pain & de vin, selon la sainte institution de J. C. en commémoration de sa » mort & de sa passion, nous puissions être faits participans de son Corps & de » son

(a) Voiez, *Sparrovv*, Rationale, &c. p. 163.
(b) Ubi sup. Ch. X. p. 530.
(c) Noël, Pâques, S. Jean-Baptiste & S. Michel.
(d) *Liturgie*, &c.
(e) *The devotion of the people.*
(f) Voiez dans l'*Estrange*, Ch. VI. p. 158. & *Historical Account*, &c. p. 159. à la tête du *Rationale*, &c. du Docteur *Sparrovv*.
(g) Voiez *Liturg.* Angl. après la Préface.

ons, &c.
e par le
i ne soit
rdinaire

stitution
confor-
ortho-
l'Ecri-
mmence
ant plu-
d, avec
attirer
qui ser-
(c) qui
l'annee
de l'E-
umônes
enable,
harités
Liturgie
ale, ou
one un

aujour-
rs une
ec une
, aver-
in jour
élie, il
ommu-
ement,
ommu-
vanta-
e, &c.
e à se
fidéles
même
s vers
livres
unians
, &c.
ist pas
de la
éface.
s ceux
» afin
ant le
si de-
com-

e nos
atures
de sa
& de
» son

, 8. &
Ratio-



La COMMUNION des ANGLICANS à



des ANGLICANS à SAINT PAUL.

» fo
» ai
» C
» ap
» di
» le
» fo
An
qui
selle
plei
dit,
cieu
dan
» qu
» te
» qu
» tu
» un
» qu
C'ef
corp
Hof
ficil
Chr
Lect
tiens
mai
les
l'Ev

L
les
nion
parc
Tra
crai
l'aut
à di
une
prem
rans
pour
à ce
les C
porta
le re
cile

(*a*
(*b*
(*c*
(*d*
(*e*
en a
(*f*)
to dri
clean
Franç
(*g*)
myster
body,
(*h*
rayer.
(*i*)

» son Sang précieux : lequel en la même nuit qu'il fut livré, (a) prit du pain, & » aiant rendu graces, (b) le rompit & dit, prenez, mangez, ceci (c) est mon » Corps, qui est rompu pour vous; faites ceci en mémoire de moi. De même » après le souper, il prit (d) la coupe, & aiant rendu graces, il la leur donna, » disant, buvez-en tous; (e) ceci est mon Sang, le Sang du Nouveau Testament, » lequel est répandu pour vous en rémission de vos péchés : faites ceci toutes les » fois que vous en boirez en mémoire de moi «. Quel est donc le sentiment des Anglicans, dans cette maniére de recevoir le Sacrement de l'Eucharistie? La priére qui précede celle de la Consécration demande à Dieu (f) *que nous mangions de telle maniére la Chair de J. C. & que nous buvions tellement son Sang, que nos corps pleins de péchés soient netoiés par son Corps*, &c. Une priére qui suit la Communion dit, (g) *nous avons été sustentés de la nourriture spirituelle du Corps & du Sang précieux de J. C.* On ne sçauroit attribuer aux Anglicans de croire la Présence réelle dans le sens des Catholiques Romains, » (h) c'est-à-dire, une Présence physique, » qui conserve au corps de J. C. sous des impressions étrangéres toutes les proprié- » tés naturelles des corps. Mais ils ne laissent pas d'admettre une Présence, qui, » quoi qu'invisible, est très-véritable. La seule qu'ils excluent est une Présence na- » turelle, sensible, physique & locale; & ils ne refusent point (i) d'en admettre » une invisible, spirituelle, (k) sacramentelle, mais véritable pourtant, & telle » qu'ils jugent convenable au dessein de J. C. «. *Un Corps présent spirituellement !* C'est ce que les Catholiques Romains conçoivent aussi peu, que les Anglicans un corps de l'étendue naturelle du corps humain compris dans le petit espace d'une Hostie, &c. mais il ne nous appartient pas de *controverser* dans une matiére si difficile, & qu'on peut bien regarder comme un des plus incompréhensibles mystéres du Christianisme. Avant que de finir cette petite digression, on peut demander à des Lecteurs éclairés, si on avanceroit un paradoxe, en disant que les premiers Chrétiens n'ont été si fréquemment accusés par les Paiens de manger de la chair humaine dans leurs prétendus festins, qu'à cause d'une connoissance confuse qu'avoient les Paiens du Sacrement de l'Eucharistie, & des passages qui le concernent dans l'Evangile selon S. Jean, &c.

Le Prêtre se communie le premier; (l) il communie ensuite les autres Prêtres, les Diacres, &c. s'il y en a, & enfin (m) le peuple. Ils reçoivent tous la Communion à genoux. *Ils la reçoivent dans leurs mains*, dit expressément la Liturgie, (n) parce que l'usage de la recevoir dans la bouche de la main du Prêtre favorise la Transubstantiation. On ne décide pas de la solidité de cette raison, ni s'il étoit à craindre que le peuple ne réunit ici deux idées, qui paroissent si éloignées l'une de l'autre. On remarquera seulement, que quelques siécles avant qu'on eût commencé à disputer en Occident sur la nature de l'Eucharistie, il s'étoit au moins introduit une sorte de respect pour ce mystére, bien plus scrupuleux qu'il ne l'étoit dans les premiers siécles du Christianisme. On nous cite (o) *Eusébe* & *S. Cyprien*, pour garans de l'usage *de mettre la Communion* dans la main du fidéle communiant; & pour nous apprendre comment les faux scrupules s'étoient glissés dans la dévotion à ce Sacrement, on nous montre près de quatre cens ans après ces Peres, les fidéles Grecs n'osant toucher ces très-saints mystéres de peur de les profaner, & ne les portant à la bouche que sur une petite paténe d'or ou d'argent : usage qui, malgré le respect apparent de ces timides fidéles, ne laissa pas de déplaire au (p) VI. Concile de Constantinople, qui le supprima. Pour la coutume de recevoir la Commu-

(a) Le Prêtre prend la paténe.

(b) Il rompt le pain.

(c) Il met la main sur le pain.

(d) Il prend la coupe, ou le Calice.

(e) Il met la main sur tous les Calices, s'il y en a plusieurs.

(f) *So to eat the flesh of thy dear son J. C. and to drink his blood that our sinfull bodies may be made clean by his body*, &c. Liturg. Anglic. J'ai cité le François de la Traduction.

(g) . . . . *Who have duly received these holy mysteries with the spiritual food of the most precious body*, &c. Liturg. Anglic.

(h) *Relat. Apolog. des sentimens du* P. le *Courayer*. Tome prem. p. 109.

(i) Voici comment le petit Catéchisme s'exprime dans la Liturgie Anglicane. » Le Corps & » le Sang de J. C. sont vraiment & effectivement » pris & reçus en la S. Céne. «

(k) » No can there be a true commemoration » without the body, and blood exhibited and par- » ticipated; because Christ gave not those visible » elements, but his body and blood to make that » spiritual representation «. *L'Estrange*, Alliance, &c. Ch. VII. p. 210.

(l) *Rubrique de la Liturgie Anglicane.*

(m) La double Planche qu'on voit ici, représente la Communion des Anglicans.

(n) *L'Estrange*, Alliance, &c. ubi sup. p. 209.

(o) *Idem*, Ibid.

(p) Général, appellé aussi *Quini-Sexte.*

munion à genoux, elle est certainement digne d'un mystére qui demande toute notre vénération. » (*a*) Appartiendroit-il au sujet de se familiariser avec son Seigneur? » & comment oserions-nous recevoir le mystére de notre éternelle *rédemption* autrement que dans la posture la plus soumise & la plus humiliée «? A la vérité, ajoute l'Auteur qui s'exprime de la sorte, la maniére de communier à genoux n'étoit pas reçue généralement dans l'Eglise primitive, parce que les jours de Communion les fidéles prioient debout : mais aussi en recevant la Communion, ils inclinoient le corps (*b*) comme par maniére d'adoration. C'est en vain cependant que les Anglicans plaident pour leur génuflexion, en soutenant aux Presbytériens, que la crainte d'une rechute dans (*c*) l'*Idolâtrie Papistique* est une crainte frivole; les Presbytériens ne trouvent pas de posture moins convenable, ni de plus fâcheuse conséquence que celle-là. (*d*) La génuflexion, disent-ils, est contre l'institution de J. C. (*e*) Elle est une invention de l'Antechrist; & quand même elle seroit indifférente par elle-même, il suffit pour la rejetter, que l'Antechrist l'ait *souillée*, l'ait corrompue par le moien de son infame Idolâtrie. Mais être assis autour d'une table, voilà, selon ces véhemens Orthodoxes, une situation convenable à l'institution du Seigneur. On trouve même une signification mystique toute prête, pour justifier cette maniére de prendre la Communion. (*f*) Etre assis, dit le Puritain, marque la dignité à laquelle Dieu nous éleve, la familiarité à laquelle il nous appelle. Etre assis, dit un (*g*) Calviniste, marque le repos spirituel du fidéle en J. C. Heureuse méthode que celle des explications mystiques! Elle sera éternellement utile à tous les partis.

Le Prêtre, en donnant la Communion, dit (*h*) sur chaque Espéce une petite priére. La Rubrique de la Liturgie ajoute, que si le pain & le vin destinés à la Communion viennent à manquer, le Prêtre doit en *consacrer* davantage; & qu'au contraire, s'il en reste après la Communion, le Prêtre retournera à la Table, ou à l'Autel, y posera avec respect ce qui reste des *élemens consacrés*, & les couvrira d'un linge blanc. La Rubrique défend de porter ces restes hors de l'Eglise. » Le » Prêtre, dit-elle, & ceux des Communians qu'il jugera à propos d'appeller pour » cet effet, les mangeront, & les boiront avec *respect & gravité* immédiatement » après la bénédiction «. Ce *grave respect* est un sujet de censure aux Presbytériens.

Ici commence la quatriéme partie du service. Après la Communion suivent l'Oraison Dominicale, & quelques priéres d'actions de graces. On chante aussi le *Gloria in excelsis*, cet Hymne que l'Antiquité a appellé l'*Hymne* des Anges. Et pourquoi, dit (*i*) un Docteur Anglican, chante-t'on au Sacrement du corps de J. C. ce que les Anges chantérent à la naissance du corps de J. C? Parce qu'il n'étoit pas moins convenable de chanter cet Hymne à l'honneur de J. C. (*k*) *uni avec nous* dans le Sacrement, qu'à la Fête de sa naissance qui l'a fait être (*l*) *un d'entre nous*. Une autre raison qui doit nous obliger à chanter ce saint Cantique, c'est que le Sacrement de la Communion nous éleve à la condition des Anges. Enfin nous imitons aussi le Sauveur, qui après le souper *Eucharistique* chanta un Hymne. La Religion est pleine de ces imitations *cérémoniales*, s'il est permis de parler ainsi, infiniment moins difficiles que toute autre. Le *Gloria in excelsis* étant chanté, le Prêtre, où l'Evêque, s'il est présent, congédie les fidéles en leur donnant la bénédiction.

Chaque Paroissien doit communier au moins trois fois l'année. C'est la Rubrique qui le dit ainsi. Une de ces Communions est celle de Pâque. » Alors, ajoute- » t'elle, chaque Paroissien paiera les droits Ecclésiastiques au Recteur, au Vicaire, » ou au Substitut, ou à celui ou ceux qu'ils auront commis à cet effet. A l'égard » de l'Offertoire, le Prêtre, ou Ministre, & les Curateurs disposeront après le » Service divin de l'argent reçu pour telles œuvres pies qu'ils jugeront nécessaires «.

(*a*) Je rends seulement le sens de ce que dit à cette occasion l'*Estrange*, ubi sup. p. 209.

(*b*) Κύπτων τρόπῳ προσκυνήσεως.

(*c*) *The fear of reverting to Popish Idolatry is altogether vain*, &c. L'Estrange, *Alliance*, &c. pag. 209.

(*d*) Voiez dans *Calderwood*, ubi sup. p. 541. & suiv. les raisons qu'alléguent les Presbytériens.

(*e*) Ibid. p. 574. *Geniculatio in percipienda Eucharistia ab Antichristo instituta etsi per se res adiaphora, tamen cùm postea ab Antichristo inquinata superstitione*, &c.

(*f*) *Calderwood*, ubi sup. p. 541.

(*g*) Voiez la citat. ubi sup. p. 553.

(*h*) S'il y a un Diacre ou un autre Prêtre, il aide à l'Officiant, & donne le Calice au peuple.

(*i*) *Sparrow*, Rationale, &c. p. 181.

(*k*) *Made one with us in the Sacrament*. Le terme François n'exprime pas assez la force des termes Anglois.

(*l*) Cela fait un petit jeu de mots, qui n'a pas déplu au Docteur.

oute no.
eigneur,
otion au-
s vérité,
oux n'é-
le Com-
, ils in-
pendant
tériens,
frivole;
plus fâ-
l'institu-
le feroit
fouillée,
ur d'une
l'insti-
e, pour
uritain,
il nous
en J. C.
llement

petite
és à la
qu'au-
ble, ou
ouvrira
. » Le
r pour
tement
tériens.
suivent
aussi le
es. Et
le J. C.
n'étoit
ec nous
e nous.
que le
n nous
e. La
ainsi,
té, le
béné-

brique
joute-
icaire,
égard
près le
ires «.

tre, il
nple.

Le ter-
es ter-

n'a pas



Le BAPTÊME *domestique.*



CONVOI *Funebre en* ANGL



Le **SERMENT** *de la* **FILLE** *qui se trouve enceinte.*



... Funebr... ... **ANGLOIS.**

Dans
l'ufag
qui l'
» ble
» pert
» te
» poir
trois
garde
Rubri
point
perfor
ajoute
» on
» fe ,
core l

V E
» men
» blée
» moi
» affift
» ont
» & le
& aint
parrair
marrai
» des
» du r
de la
de la
ufages
» tre f
» bout
quoi il
de l'ea
comme
domeft
exhort
le Prê
Prêtre
de le r
fuppofe
fe de l'
baptife
monie
aux ma
Selon
blic. I
dans u
décente
vit à u

(*a*) *V*
quam pro
(*b*) *C*
(*c*) *La*
(*d*) Le
Nous ne

Dans les Eglifes Cathédrales & Collégiales, où il y a plufieurs Prêtres, il eft de l'ufage de communier tous les Dimanches, à moins qu'il n'y ait de *juftes raifons* qui l'empêchent. » On ne doit point celébrer de Céne fans un nombre convena- » ble de perfonnes pour communier avec le Prêtre. Le nombre & le choix des » perfonnes font laiffés à fa prudence. Mais quand même il n'y auroit dans tou- » te la Paroiffe que vingt perfonnes d'un âge à pouvoir communier, il n'y aura » point de Céne fans Communians «. La Rubrique dit qu'il doit y avoir du moins trois ou quatre Communians avec le Prêtre : mais les ombrageux Puritains regardent cela comme une Meffe au moins (*a*) *demi-privée*. Cependant la même Rubrique marque les Collectes qu'on doit dire après l'Offertoire, lorfqu'il n'y a point de Communians. Cet Offertoire, objectent les Puritains, eft inutile quand perfonne *n'offre*; & il n'y a point d'Offrande fans Communians. La Rubrique ajoute, » les Dimanches & les jours de Fêtes, s'il n'y a point de Communians, » on dira pourtant tout ce qui fe doit dire à la Céne jufqu'à la fin de l'Homé- » lie, ou jufqu'à la fin de la priére pour l'Eglife, &c. « C'eft ce qui choque encore les Puritains. (*b*) *Voilà*, difent-ils, *une Meffe féche; une ombre fans corps*.

Le Baptême.

VENONS au Baptême. » Il feroit convenable, dit la Liturgie, que ce Sacre- » ment fût toujours adminiftré les Dimanches & les jours de Fêtes. Les affem- » blées des fideles étant alors plus nombreufes, elles peuvent mieux rendre té- » moignage de l'introduction des Baptifés dans l'Eglife. Outre cela tous ceux qui » affiftent au Baptême, peuvent fe reffouvenir alors de la profeffion publique qu'ils » ont faite devant Dieu & devant l'Eglife à leur Baptême, ou que leus parrains » & leurs marraines ont faite pour eux «. Mais la néceffité fait des exceptions; & ainfi on peut baptifer les enfans quelqu'autre jour que ce foit. (*c*) Il y a deux parrains & une marraine pour un garçon, & au contraire un parrain & deux marraines pour une fille. » Ces parrains & ces marraines fe rendent auprès » des fonts avec les enfans, immédiatement après la derniére Leçon des priéres » du matin & du foir «. Les Fonts, nous dit-on, font à l'entrée de l'Eglife près de la porte; les parrains & les marraines fe préfentent devant ces Fonts du côté de la porte. Les Prefbytériens remarquent malicieufement le myftére de ces deux ufages, où on trouve l'entrée des fidéles dans l'Eglife par le Baptême. » Le Prê- » tre fe rend auffi auprès de ces Fonts remplis d'eau pure; & là fe tenant de- » bout, il fait la demande ordinaire à ces parrains & à ces marraines «; après quoi il récite les Priéres. La premiére de ces Priéres s'appelle la bénédiction de l'eau. C'eft, pour ainfi dire, une Priére de refpect. On ne la regarde pas comme étant d'une néceffité abfolue, puifqu'on ne s'en fert pas au Baptême domeftique. Ces Priéres font fuivies d'une Leçon touchant le Baptême & d'une exhortation, qui avec une autre Priére précédent l'abjuration du Démon, que le Prêtre exige des parrains & marraines, & leur confeffion de Foi. Enfuite le Prêtre prend l'enfant entre fes mains, en difant aux parrains & aux marraines de le nommer; & en le nommant après eux, il le plonge doucement dans l'eau, fuppofé que cet enfant foit en état de fupporter l'immerfion; finon, il lui verfe de l'eau fur le vifage. Après avoir prononcé la formule du Baptême, *je te baptife*, &c. il fait (*d*) le figne de la croix fur l'enfant; & toute cette cérémonie eft fuivie de la Priére Dominicale, & d'une exhortation aux parrains & aux marraines.

Selon les Prefbytériens, le Baptême ne doit jamais être adminiftré qu'en public. Ils condamnent donc le Baptême domeftique, lequel eft pourtant permis dans une abfolue néceffité, (*e*) moiennant qu'il foit adminiftré d'une maniére décente, & fans négliger les conditions effentielles au Baptême. Si l'enfant furvit à un tel Baptême, il doit être préfenté à l'Eglife; & le Prêtre doit s'infor-

(*a*) *Vides*, dit *Calderwood*, ubi fup. p. 535. *quam propè accedant ad Miffam privatam.*

(*b*) *Calderwood*, ubi fup. p. 534.

(*c*) *Liturg. Anglic.*

(*d*) Les Anglicans juftifient le figne de la Croix. Nous ne le regardons, difent-ils, ni comme efficace par lui-même, ni comme capable de produire des effets miraculeux : mais cela ne contente pas les Puritains.

(*e*) Voiez *Sparrow*, Rationale, ubi fup. p. 194. La Figure repréfente ici le Baptême domeftique.

mer des parrains & des marraines devant l'assemblée, *par qui & de quelle maniére cet enfant a été baptisé.* S'il l'a été par le Ministre ou le Curé de la Paroisse, il en fait sa déclaration publique. Cette formalité est suivie de quelques Prieres, &c. S'il paroît par des reponses douteuses, ou autrement, que l'enfant n'ait pas été baptisé, ou qu'il l'ait été d'une façon irreguliére, le Prêtre le rebaptise en public conformément à l'institution du Baptême, excepté, » ajoute la » Liturgie, qu'en plongeant l'enfant dans les Fonts, le Prêtre emploiera ce for- » mulaire : *Si tu n'es point deja baptisé, je te baptise au nom du Pere*, &c. «.

Passons au Baptême des adultes. On commence par les examiner, pour voir s'ils sont bien instruits dans la Religion, bien preparés par la priére, bien régénérés par le jeûne, la réflexion & la méditation. Trouvés capables, ils se présentent au tems & aux jours prescrits devant les Fonts, avec leurs parrains & leurs marraines. Ici les parrains & les marraines sont plutôt témoins de ce Baptême, que peres & meres spirituels, comme ils sont reputés l'être au Baptême des enfans. Le Prêtre s'adresse aux adultes, les exhorte, prie pour eux & avec eux. (*a*) Ils renoncent eux-mêmes à Satan, à ses œuvres, *aux affections de la chair* & à la vaine gloire du monde : ils font leur Confession de Foi. Pour les baptiser, le Prêtre les prend par la main droite, les place auprès des Fonts, & les baptise par aspersion. Il finit par une exhortation adressée d'abord aux parrains & aux marraines, & ensuite aux personnes nouvellement baptisées. La Rubrique dit aussi, que ceux qui ont été baptisés de cette maniére, doivent être confirmés sans aucun délai après leur Baptême, afin d'être admis à la Communion.

La Confirmation.

CHEZ les Anglicans, comme chez les Catholiques, l'Evêque est le Ministre de la Confirmation, que les Anglicans ont dégradée de la Dignité de Sacrement: cependant telle qu'elle est, encore se trouve-t'elle blamée, meprisée, (*b*) haïe des Presbytériens. L'Auteur que nous citons la traite de (*c*) source d'ignorance. Elle régne selon eux cette ignorance par tout où régne la Confirmation ; & pourquoi cela ? c'est que ceux que l'on confirme, semblables à (*d*) des perroquets, n'apprennent par cœur qu'un *Catéchisme cérémonial*, qu'ils récitent à l'arrivée de l'Evêque, & qu'ils oublient aussi-tôt après, parce qu'ils ne l'entendent pas. N'insistons point là-dessus : les choses ont sans doute bien changé depuis ce rude censeur, qui nous assure que de son tems, beaucoup de Prêtres n'entendoient pas eux-mêmes ce Catéchisme, & qu'il s'en trouvoit, qui méritoient (*e*) d'être comparés à ces Ninivites, dont il est dit qu'ils étoient incapables de discerner leur main droite de leur main gauche.

Le petit Catéchisme que doivent avoir appris ceux qui se présentent à l'Evêque pour recevoir la Confirmation, se trouve dans la Liturgie. Anglicane. Dans ce Catéchisme les dogmes & les devoirs sont réduits, autant qu'il se peut, à cette simplicité nécessaire aux commençans ; & il ne paroît pas que jusqu'à présent, les (*f*) *Catéchismes substantiels* si vantés des Presbytériens aient mis plus de clarté dans la Religion, & plus de véritable piété dans le cœur de ceux qui les ont appris, ni répandu plus de lumiére Evangélique dans leurs ames. Au contraire il semble que dans les païs, où on est si pourvû de ces *Catéchismes Substantiels*, la Religion n'y ait acquis d'autre mérite que d'être plus spéculative. Quoiqu'il en soit, voici ce que prescrit l'Eglise Anglicane en ce qui concerne l'instruction de ses fidéles *commençans.* » Les Dimanches & les jours de Fêtes, après la seconde Leçon des Priéres du soir, le Ministre de chaque Paroisse s'emploiera soi- » gneusement à instruire & examiner publiquement sur le Catéchisme les en- » fans qui lui seront présentés pour être instruits. Les peres & les meres, les » maitres & les maitresses envoieront à l'Eglise leurs enfans, leurs serviteurs & » leurs

(*a*) C'est la formule d'abjuration.

(*b*) Il est inutile de copier ici ce que l'on trouve sur cette matiére dans *Caldervvood*, ubi sup. p. 259. & suiv.

(*c*) *Ubi major regnat ignorantia, quàm ubi viget confirmationis istius ritus?* &c. ubi sup. p. 266.

(*d*) *Psittaci pueri*, p. 262.

(*e*) *Qui distinguere nescirent inter ovis & navis.* Calderwood, ubi sup. p. 634. En Anglois *Sheep* signifie une *brebis*, & *Ship* un *Navire* : mais ce jeu de mots ne peut se rendre ni en Latin ni en François.

(*f*) C'est ainsi que les appelle *Caldervvood*, ubi sup. p. 266.

» leurs apprentifs qui n'ont point encore appris le Catéchisme, à l'heure assignée, & les obligeront d'écouter le Ministre, de lui obéir, de se laisser conduire par lui, jusqu'à ce qu'ils aient appris tout ce qui leur est ordonné d'apprendre. Les enfans qui sont (*a*) trouvés raisonnablement instruits, sont présentés à l'Evêque, conduits chacun par un parrain & une marraine, comme » témoins de la Confirmation. Ils se rangent devant l'Evêque, qui lit lui-même, » ou un Ministre pour lui «, ce que l'on appelle la *Préface de la Confirmation*, où la nature & les fins de la Confirmation sont expliquées succinctement, après quoi l'Evêque fait réitérer à ceux qu'il va confirmer tout ce que leurs parrains & leurs marraines ont promis pour eux au Baptême, ce qui se termine par une Prière. Ensuite ces jeunes fideles se mettent à genoux devant l'Evêque, qui prie encore une fois, en posant les mains sur leur tête. Une bénédiction fait la conclusion de cette cérémonie.

Il est bon de remarquer ici divers changemens, que les derniers Réformateurs de l'ancienne Liturgie Anglicane ont cru devoir faire au Baptême & à la Confirmation. L'*Office* du Baptême, nous dit-on, (*b*) se commençoit à la porte de l'Eglise. La première Collecte récitée le Prêtre demandoit le nom, & faisoit le signe de la Croix sur le front & sur la poitrine de l'enfant. Après la seconde Collecte, suivoit l'exorcisme. Il faisoit une triple immersion, en plongeant l'enfant dans les Fonts à droite, à gauche, & enfin le visage de l'enfant directement tourné vers ces Fonts. L'immersion faite, le Prêtre lui mettoit le *Chrémeau*, & lui faisoit l'onction sur la tête. A la Confirmation, l'Evêque faisoit le signe de la Croix, & une Prière convenable au signe sur le front des enfans qu'il confirmoit. On ne parle point de divers changemens de moindre importance.

Le Mariage.

SUR LE MARIAGE nous commencerons par remarquer, que les Anglicans publient les (*c*) *Annonces* de leurs mariés pendant trois Dimanches dans leurs Eglises, à l'heure du Service Divin. » Cette publication se fait, selon la Liturgie, immédiatement avant les Sentences qui se lisent pour l'Offertoire «. Il seroit inutile de rapporter la formule de ces *Annonces*, laquelle n'a rien de particulier. » Si ceux qui veulent se marier sont de differentes Paroisses, les *Annonces* seront publiées dans les deux Paroisses; & le Ministre de l'une de ces Paroisses ne mariera point sans avoir une attestation de l'autre Ministre, afin qu'il » paroisse que les *Annonces* ont été également publiées trois fois de suite dans les » deux Paroisses.

» Le jour marqué pour la célébration du Mariage, les futurs conjoints se rendent dans la nef de l'Eglise, avec un cortége de parens & d'amis, s'ils en ont, » & se présentent au Prêtre, ou Ministre, l'époux à la main droite de l'épouse «. Alors il fait une exhortation générale sur les devoirs, la condition & la chasteté du Mariage, laquelle est suivie d'une autre plus courte qu'il adresse aux futurs conjoints. Il exhorte les mariés à déclarer sans déguisement, s'il n'y a point d'obstacle légitime à leur Mariage. » S'il arrive que le jour du Mariage quelqu'un se » présente pour y mettre opposition, soit par rapport aux Loix divines, ou à celles » du Roiaume; si outre cela il s'oblige par caution envers les Parties, & si en » s'offrant à prouver l'obstacle, il s'engage à déposer la valeur des frais & dépens » que ces mariés pourroient faire, on differera la cérémonie jusqu'à l'entier éclaircissement de la vérité. Mais s'il n'y a point d'opposition «, la cérémonie continue de la maniére suivante.

Le Ministre demande aux conjoints, s'ils se veulent mutuellement. Puis ils se donnent la foi, cette foi qui est si souvent une *foi cérémoniale*; & en la donnant ils se prennent tour à tour par la main droite, se disant réciproquement: » Je te » prends pour ma femme, ou pour mon mari, & je promets de te garder depuis » ce jour, soit que tu deviennes (*d*) meilleure ou pire, plus riche ou plus pauvre,

(*a*) La Liturgie s'explique plus en détail.

(*b*) *Sparrovv*, ubi sup. ou plutôt l'Auteur de l'*Appendix*, qui précéde le *Rationale*, p. 164. & suiv.

(*c*) Les *Bans*.

(*d*) La femme dit la même chose au mari. On trouve ce qui suit dans un extrait de la Liturgie traduite en Latin. Moi un tel, je te prends pour ma femme, ou pour mon mari, & je promets de t'aimer, &c. préferablement à d'autres, (*præ aliis*)

» malade ou saine, de t'aimer, de te cherir, (a) selon les commandemens de Dieu, » jusqu'à ce que la mort nous separe, & je t'en donne ma foi ». A Dieu ne plaise que j'affecte de repeter ici du ton d'un vrai Misanthrope, que de tous les contrats que nous faisons devant Dieu & devant les hommes, celui-ci est le plus dur & le plus insupportable par mille & mille suites fâcheuses qu'il est inutile de detailler. Disons en deux mots, que toutes les contradictions n'y sont que trop souvent rassemblées, que non seulement les vices y desesperent, mais que la vertu même, si belle en tout autre état, fait souvent enrager dans celui-ci : cependant ils sont d'une nécessite indispensable ces contrats, pour l'honneur & la sureté du genre humain. Il se fait des tréves, on se donne (b) des amnisties, & pour lors le monde se peuple. Quoi qu'il en soit, car une raillerie poussée plus loin, seroit ici hors de sa place, le marié & la mariée retirent la main, après avoir dit les paroles qu'on a rapportées. » L'homme doit donner à la femme un anneau qu'il met sur » le livre, (je suppose que c'est celui de la Liturgie) avec ce qui revient au Prêtre » & au Clerc. Le Prêtre prenant l'anneau, le donne à l'homme pour le mettre au (c) » quatrieme doigt de la main gauche de la femme. En le mettant, il répete après » le Prêtre : *Je t'épouse de cet anneau, je t'honore de mon corps*, &c. » (Cela veut dire, à ce qu'on assure, que le marié renonce au pouvoir qu'il a sur son propre corps, lequel consiste à l'engager à un autre, par voie de Mariage, ou d'adultére, ou de fornication, &c. D'autres expliquent le mot Anglois de *Worship* que l'on traduit *honorer*, par celui de *bow*, qui signifie *s'incliner* : ce qui signifie, ajoute-t'on, *je m'incline vers toi. I bow to thee.* Au reste il est inutile de compiler ici des citations, pour montrer que toutes les Nations civilisées ont toujours exigé directement ou indirectement dans les conventions nuptiales, le renoncement au pouvoir qu'on a sur son propre corps avant le Mariage. Quand, par exemple, les Loix ordonnoient aux Athéniens de *n'épouser qu'une seule femme*, cela emportoit ce renoncement, sans lequel la société civile deviendroit un état de discorde & de division. Il semble même que le Mariage est seul capable d'établir l'affection réciproque des peres, des meres & de leurs enfans, de laquelle les bâtards étoient dispensés par les Athéniens ; puisqu'une de leurs Loix portoit, *que le bâtard ne pourroit être obligé à nourrir son pere*, parce qu'il ne lui devoit le jour que par hazard & sans dessein.) » L'un & l'autre se mettent à genoux ; le Prêtre prie, leur joint les deux » mains droites après la priére, & leur donne la benédiction. Alors le Prêtre ou » les Clercs s'approchent de la table du Seigneur, l'Autel, & chantent un Pseaume, » les mariés étant à genoux devant la table, & le Prêtre debout, qui dit une Li- » tanie, &c. « La Liturgie ajoute, qu'il est convenable que les nouveaux mariés fassent la Céne lorsqu'ils épousent, ou à la premiére occasion qui s'en présentera après leur Mariage.

Voici ce que les derniers Réformateurs de la Liturgie ont changé dans la cérémonie du Mariage. Le marié, après avoir dit à la mariée, *je t'épouse de cet anneau*, ajoutoit, *je te donne cet or & cet argent*, & le lui donnoit en même tems. La Collecte qui suivoit cette promesse, avec la déclaration du Mariage à l'assemblée, faisoient allusion à cette cérémonie. A la benédiction du Mariage, le Prêtre faisoit le signe de la Coix sur les mariés. Au lieu de ce changement qui n'est qu'une bagatelle, la Liturgie nouvelle devoit bien plutot en faire un plus essentiel, qui est de pouvoir différer la Communion à la premiére occasion.

On voit ici la représentation du *Mariage clandestin* ; & puisqu'on vient de nommer un usage si plein d'abus, dont les conséquences sont si dangereuses, & souvent les suites si déshonorables aux familles, on ne doit pas le laisser passer sans rapporter ce qu'il a de plus remarquable. » En Angleterre, dit un (d) Auteur trop ré- » cemment *réfugié* lorsqu'il écrivoit, pour se declarer aveuglement le défenseur de » tous les abus de sa nouvelle patrie, un garçon se peut marier à 14. ans, une fille » à 12. malgré parens & tuteurs, sans qu'il soit possible de dissoudre leur Mariage,

qui sont meilleures ou pires que toi, &c. Cette traduction paroit plus naturelle.

(a) Ici la femme ajoute, *& de t'obéir.*

(b) Qu'il y ait de tems en tems quelques petites querelles, à la bonne heure : mais qu'il n'y ait jamais de fiel. Chez les Grecs les mariés, en sacrifiant à Junon qui marie, *geomelia*, arrachoient le fiel de la victime, & le jettoient derriére l'Autel, pour montrer que la rancune doit être bannie du mariage.

(c) Le doigt annulaire. On nous dit gravement, que la raison qui fait mettre l'anneau à ce doigt plutôt qu'à un autre, c'est qu'il s'y trouve une veine qui va droit au cœur. Cette raison chimérique est réfutée par l'Anatomie : d'autres Anatomistes encore plus ignorans disent, que c'est un nerf qui se rend au cœur.

(d) *Mémoires & Observations*, ubi sup. p. 195.



Le MARIAGE CLANDESTIN.



Ceremonies FUNEBRES DOMESTIQUES *chez les* ANGLOIS

» l'un
» terr
» peu
» voic
» plei
» fille
» inco
» fille
» blié
» rend
» qui
» en
» Prê
» pêc
» binc
» & v
& po
puisse
ou d'a
chez
cher
ges ,
mere
» fans
» mién
» avec
» ra ,
» pour
» & p
» mie
A l
» agré
» fable
» les d
» prati
» dition
» les
» ou à
» chan
» les c
» lemen
» fonne
» Quan
» de fe
» chac
» une
» cond
» extrê
» fe ma
» dinai
» (la fi
» & ac

(a) U
fonne fu
Curé pe
(b) U
(c) C
vanité de
être mife
ques vill

» l'un fût-il le fils d'un porcher, & l'autre fille d'un Duc. Cela produit souvent de » terribles bigarrures. Il y a encore une chose étrange : non seulement ces enfans » peuvent être ainsi maîtres de leur destinée, mais ils en deviennent maîtres par des » voies faciles. Si pour se marier il étoit necessaire de se faire publier trois fois en » pleine Eglise, on seroit informé des choses, & on pourroit peut être dissuader une » fille qui se seroit mise en tête d'avoir un mari. Mais les Mariages se font si » incognito, qu'on est étonné de voir accoucher une jeune femme crue encore » fille, sans avoir oui parler du pere. La Loi veut que les *Annonces* soient pu- » bliées : mais la coutume & la pratique d'un *Dispensing power*, *pouvoir de dispenser*, » rend cette Loi absolument nulle. Faire publier des Bans, n'est point une chose » qui se fasse communément aujourd'hui : personne ne veut declarer ses affaires » en public, pendant que pour une pistole, il les peut faire en cachette, & les » Prêtres qui trouvent leur compte à cela, se donnent bien de garde de l'em- » pêcher. On achete ce qui s'appelle des dispenses, & on se marie dans son ca- » binet, ou dans un cabaret, en presence de deux amis qui servent de témoins, » & voilà qui est conclu pour jamais. « (On achete aussi des temoins, & pour cela, & pour autre chose. Il y a des abus par tout. C'est dommage que celui-ci puisse être imputé à une Nation si estimable. Ceux qui passent de Hollande, ou d'ailleurs, en Angleterre pour se marier incognito, sont obligés à leur retour chez eux de se remarier en face d'Eglise ; car on a beau se faire illusion, & tâcher d'étouffer les remords qui naissent de l'irrégularité de ces sortes de Mariages ; rien ne calme une conscience timorée, que quand on a eu recours à la mere de tous les fidéles.) » Il y a pis, continue l'Auteur : on peut même se marier » sans dispense, il y a des Chapelles privilegiées pour cela. Prenez les deux pre- » miéres personnes (*a*) rencontrées, deux gueux si vous voulez, allez vous-en » avec eux à l'Eglise privilegiée si matin qu'il vous plaira, le Curé vous y marie- » ra, sans que le Roi ni le Parlement vous puissent démarier. On en est quitte » pour deux écus. *Cela produit* des Mariages de laquais avec des filles de qualité, » & par conséquent de fort malheureux menages. De-là naît encore une polyga- » mie facile & trop pratiquée.

A l'égard des Noces, » il y auroit, (*b*) dit le même Auteur, des choses assez » agréables à rapporter sur cet article : mais on seroit exposé à un detail inépui- » sable, à cause que tout y varie selon les diverses coutumes des Provinces, selon » les divers rangs ou qualités des personnes, &c. Voici ce qui est ordinairement » pratiqué chez les Anglicans, particuliérement parmi ceux d'une médiocre con- » dition, & aux environs de Londres. Les personnes de qualité, & celles qui » les imitent, ont la coutume de se marier le soir fort tard dans leur chambre, » ou à la campagne (passons ici l'augmentation des repas, la joie, les danses, les » chansons, les jeux.) On donne des livrées de Noces, des nœuds de rubans que » les conviés portent attachés sur le bras ; & cela s'appelle des *faveurs*. Non seu- » lement on en donne à ceux de la Noce, mais même à plus de cinq cens per- » sonnes. On en envoie, on en distribue de côté & d'autre (*c*) à ses connoissances. » Quand parmi les personnes de médiocre condition, on veut faire la débauche » de se marier en public, ce qui arrive rarement, on prie ses parens & ses amis ; » chacun s'habille de neuf & plus proprement qu'à l'ordinaire. C'est, nous dit-on, » une chose ridicule d'aller aux Noces autrement qu'en habit neuf. Les hommes » conduisent les Dames. Les Anglois, pour le dire en passant, se piquent d'une » extrême courtoisie envers elles. On monte en carosse, & on va ainsi en cortege » se marier en plein midi à l'Eglise. Les divertissemens suivent, c'est-là l'extraor- » dinaire : mais l'ordinaire est l'incognito. Le *bridegroom* (le fiancé) & la *bride* » (la fiancée) conduits par leur pere & mere (ou par ceux qui les représentent) » & accompagnés de deux *bride men* & de deux *bride-maids*, qui sont (*d*) leurs

(*a*) Une note de cet Auteur dit qu'une personne suffit, si l'on veut, parce que le Clerc du Curé peut servir de second témoin.

(*b*) Ubi sup. p. 316.

(*c*) Cette distribution triviale est l'effet d'une vanité de bourgeois. Il me semble qu'elle pourroit être mise en parelléle avec celle qui se fait en quelques villes de Hollande. On y régale de ce qu'on appelle les *larmes de la mariée*. Ces *larmes* composées de vin de Rhin & de sucre s'envoient indifféremment aux parens, & aux moindres amis.

(*d*) Ce sont des *paranymphes*. On a emploié ce terme dans les Volumes précedens, quoiqu'il soit vrai que les anciens paranymphes différoient des notres. Mais il n'y a peut être aucun terme plus expressif que celui-là dans notre Langue.

» amis & amies de bienséance, s'en vont un beau matin (*a*) la dispense en poche, » faire lever le Curé & son Clerc; lui disent leurs raisons, se marient à voix basse » & à hui clos; donnent la guinée au Ministre, l'écu au Curé; échappent ensuite » l'un d'un côté, & l'autre de l'autre; vont se rendre au cabaret, ou dans la mai- » son de quelque ami; après quoi on se rassemble dans quelqu'autre lieu marqué; » on fait un bon repas, & vers le soir on se rend sans bruit au logis. Si les vio- » lons étoient avertis de ce Mariage, ils viendroient dès le point du jour faire le » vacarme: il faudroit leur donner de l'argent. Avant que de se coucher on boit » un coup; & quand l'heure est venue, les *bride-men* ôtent les jartiéres à l'Epouse, » qui les avoit dénouées pour les laisser prendre: les jartiéres sont attachées au » chapeau des galans. Les *bride-maids* menent la mariée au lit nuptial: elles la des- » habillent & la couchent. Il faut qu'elle jette ou qu'elle perde toutes ses épingles. » Malheur à la mariée, nous dit-on, s'il lui en reste une seule. Malheur aussi aux » *bride-maids*, si elles en gardent quelqu'une; car elles ne seront pas mariées » avant Pâques. Passons cette petite superstition à la foiblesse du vulgaire. Il est » inutile d'ajouter, que toutes les femmes de la parenté conduisent la nouvelle » mariée au lit nuptial. Les jeunes hommes, parens & amis, y accompagnent » le marié. Ces jeunes gens prennent les bas de l'épouse, & les filles ceux de » l'époux. Les uns & les autres s'asseient au pied du lit, & chacun jette les bas » par dessus sa tête, tâchant de les faire tomber sur celle des mariés. Si les bas » de l'homme jettés par la fille tombent sur la tête du marié, c'est signe qu'el- » le sera bien-tôt mariée elle-même, & tel est aussi le pronostic des bas de la » femme jettés par les garçons. Souvent il se fait des engagemens fondés sur le » présage tiré de la chute des bas, quoiqu'eux-mêmes ne regardent cela que com- » me un vrai badinage, pendant lequel, on va préparer le *posset*. Ce *posset* est une » espéce de *chaudeau*. Il est destiné aux mariés; & l'on sçait assez pourquoi on » en apporte un autre le lendemain, que l'on appelle *sack-posset*. «

Nous pourrions faire entrer dans cet article certains usages, qui par leur singularité piqueroient sans doute la curiosité des Lecteurs. Malheureusement on n'ose recueillir un grand nombre de ces bagatelles, parce qu'elles n'ont pas encore acquis la gravité de celles qui se sont introduites dans la Religion; & jusqu'à ce qu'elles soient scellées du sceau de l'Eglise, ou plutôt de ceux qui la gouvernent, confirmées par des Canons, ratifiées par des formules, il faut les supprimer: au moins faut-il se contenter d'en remarquer au plus trois ou quatre.

Le premier de ces usages consiste dans ce que l'inscription de la Figure appelle le *serment de la fille enceinte*, dont il ne paroit pas qu'on trouve d'exemple ailleurs: aussi ce n'est nullement par cette bizarre, ou plutôt injuste cérémonie, qu'il faut juger de l'équité des Loix de la grande Bretagne. Une de ces filles que l'on peut appeller des *amphibies*, se trouve enceinte. Elle ignore, ou veut ignorer l'Auteur de cette grossesse *furtive*. Pour se débarrasser du soin de l'enfant qu'elle doit mettre au monde, elle jette les yeux sur quelque homme riche, & le désigne pour pere à l'enfant. Ordinairement, dit-on, elle s'adresse à un bon Bourgeois, sans le connoître, & même sans l'avoir jamais vû. Ensuite elle se rend chez un *juge* ou *justicier* de paix, devant lequel elle appelle le prétendu pere, & en sa présence jure sur la Bible qu'un Clerc lui présente, *qu'elle reconnoit & déclare pour pere de l'enfant qui doit naitre, un tel par elle assigné devant le Juge pair.* L'équivoque & les restrictions qui se trouvent dans le serment semblent la sauver du parjure. Qu'un Casuiste sévére en décide. Quoi qu'il en soit, cet homme élû & déclaré pere par cette formalité de justice, est condamné à une amande arbitraire, & à convenir d'une somme d'argent destinée à l'entretien de l'enfant.

Nous allons rapporter un autre abus dans les termes de l'Auteur des *Mémoires & Observations*, &c. » Les femmes ou filles qui ont reçû Sentence de mort, » ne manquent jamais de dire qu'elles sont grosses quand elles sont en âge de l'ê- » tre, pour obtenir suspension d'exécution jusqu'après l'accouchement. Sur cela » on les fait visiter par des Matrones, qui souvent, soit par argent, soit par » un mouvement de compassion, déclarent qu'elles les trouvent grosses. Souvent » aussi elles le sont en effet; car quand elles seroient entrées vierges dans la pri- » son, il y a là des valets qui ne manquent pas de les avertir, que si elles ne » sont

(*a*) La note dit ici; » d'ordinaire on montre la dispense au Curé le jour précédent, & on lie la partie avec lui. «

» ſont pas groſſes, il faut travailler à le devenir, pour trainer le tems en lon- » gueur en cas de condamnation à la mort. Comment n'écouteroit-on pas un avis » ſi ſalutaire « ?

Remarquons auſſi la maniére de punir les querelleuſes & les débauchées. » (*a*) On » attache une chaiſe à bras à l'extrémité de deux eſpéces de ſolives, longues de » douze ou quinze pieds, & dans un éloignement paralléle. Ces deux piéces de » bois embraſſent (*b*) la chaiſe qui eſt entre deux, & qui eſt attachée comme » avec un eſſieu, de telle maniere qu'elle a du jeu, & demeure toujours dans » ſon état naturel, afin qu'on y puiſſe reſter aſſis, ſoit qu'on l'éleve, ſoit qu'on » l'abaiſſe. On dreſſe un poteau ſur le bord de l'eau, & ſur ce poteau on poſe » preſqu'en équilibre la double piéce de bois, à une des extrémités de laquelle » la chaiſe ſe trouve au-deſſus de l'eau. On met la femme dans cette chaiſe, & » on la plonge ainſi autant de fois qu'il a été ordonné, pour rafraîchir la cha- » leur immodérée de cette femme «. On voit bien qu'il eſt ici principalement queſtion de la peine infligée à ces filles qu'on loue par heure, ou qui ſe marient à tant par nuit. A la Haie on les fait tourner juſqu'à l'évanouiſſement dans une cage poſée ſur un pivot.

Paſſons à un autre uſage aſſez ridicule : on ne le rapporteroit pas, ſi le ridicule ne lui donnoit quelque eſpéce de mérite. Le même Auteur nous le fournit. » J'ai, dit-il, rencontré quelquefois dans les rues de Londres, une femme por- » tant un fantôme mâle couronné d'une belle paire de cornes, precédée d'un tam- » bour, & ſuivie de quelque populace faiſant le charivari avec des pincettes, des » grils & des chaudrons. C'étoit une femme toute charitable, qui par cette bur- » leſque cérémonie vengeoit une pauvre voiſine, qui avoit bien *roſſé* ſon mari pour » l'avoir accuſée d'infidélité «. On comprend aſſez que le *fantôme cornu* étoit le mari : mais revenons à des choſes plus dignes de cet Ouvrage.

Les Cérémonies Funébres.

Selon la Discipline Anglicane, » quand quelqu'un eſt malade, on aver- » tira le Miniſtre de la Paroiſſe, qui en entrant dans la maiſon, doit dire, *paix* » *ſoit ſur cette maiſon & ſur tous ceux qui y demeurent.* Etant arrivé auprès du ma- » lade, il ſe met à genoux & prie, &c. il l'exhorte «, lui récite les articles de foi, que le malade doit ratifier par ſa réponſe. Il examine, il *épluche* même la conſcience du malade. Tout cela, comme on le ſçait, eſt du devoir & du Paſteur & du malade, ſur tout s'il y a quelque apparence de danger ; car on conçoit que *viſiter un malade* n'emporte pas la néceſſité de l'exhorter, avant que de le voir dans le danger. La Religion nous ordonne d'être *toujours prêts*, & régle la cérémonie de l'être quand il faut mourir. La Liturgie ajoute, » que ſi le malade trouve que » ſa conſcience ſoit chargée de quelque (*c*) ſcrupule important, il ſera exhorté de » faire une confeſſion particuliére de ſes péchés, après laquelle le Prêtre lui don- » nera l'abſolution « ; & l'abſolution ſera ſuivie d'une Collecte convenable, &c. Il y a au reſte des Priéres pour des malades agoniſans, & pour d'autres qui ſont encore comme entre la vie & la mort ; pour des perſonnes malades d'eſprit ; pour des voiageurs ſur terre, ſur mer, &c. Avant la réviſion de la Liturgie par les derniers Réformateurs, on faiſoit l'onction aux malades, mais ſeulement ſur le front & ſur la poitrine. Avec l'onction on faiſoit le ſigne de la Croix, & une Priére relative à cette onction.

Les Presbytériens ne ſçauroient ſouffrir cette abſolution pure & ſimple (*d*) que donne le Prêtre aux malades. Ils blâment d'autres choſes dans ſes viſites, mais qui paroiſſent moins dignes d'attention. L'Egliſe Anglicane ordonne la fréquente Communion dans un tems de peſte & de maladies contagieuſes. Suppoſé qu'alors aucun Paroiſſien, aucun voiſin n'oſe approcher du malade à cauſe de la contagion, la Liturgie dit qu'il ſera permis au Miniſtre de communier ſeul avec lui. Excepté cette circonſtance, l'ordre de la Communion des malades s'obſerve de la maniére ſuivante. » Un malade qui ne peut ſe rendre à l'Egliſe pour communier, » & deſire néanmoins de faire la Céne chez lui, le fait ſçavoir au Miniſtre dès le

(*a*) *Mémoires*, &c. ubi ſup. p. 92.

(*b*) On appelle cette chaiſe *cucking ſtool : cuckean* en Anglois veut dire une débauchée.

(*c*) *With any vveighty matter.*

(*d*) *Abſolvit*, diſent-ils, *more pontificio.* Calderwood, ubi ſup. p. 643.

» matin, ou même la veille. Il l'avertit aussi du nombre de ceux qui se disposent à communier avec lui; & pour lors on choisit un lieu convenable dans » la maison, pour y administrer le Sacrement avec révérence «. Après une Collecte, & quelques autres cérémonies, le Prêtre se communie; ensuite il communie les assistans, & après eux le malade. Une circonstance mérite d'être remarquée; c'est que si le malade ne se trouve pas en état de communier » à cause » de la violence du mal, dit la Liturgie, ou pour quelqu'autre *empêchement* légi» time, le Prêtre assûrera le malade, qu'avec le secours d'une repentance sincere » & la foi, il mange le Corps & boit le Sang de J. C. pour le salut de son ame, » quoi qu'il ne reçoive point le Sacrement de sa bouche. « Le changement qui a été fait dans cet usage religieux à la révision de la Liturgie, consiste en ce que le malade venant à demander la Communion le jour de la Communion publique, (*a*) *on réservoit autant qu'il falloit du Sacrement du Corps & du Sang de J. C. pour communier le malade, & ceux qui devoient recevoir le Sacrement avec lui.* Le Prêtre alloit au sortir de l'Eglise communier ce malade; & si le jour de cette Communion domestique il n'y en avoit point de publique, on lui portoit la Communion avant midi. S'il se trouvoit plusieurs malades à communier le même jour, le Prêtre réservoit de même de la premiére Communion domestique autant qu'il falloit pour les autres qu'il avoit à communier. Les Presbytériens disputent à perte de vue contre cette Communion. (*b*) Ils trouvent de la contradiction entre cet ordre que porte la Rubrique, (*c*) *qu'il y ait un nombre suffisant de communians qui communient avec le malade*, & cet autre qui permet à un malade attaqué de peste de communier seul avec le Prêtre. Pour cette derniére Communion, ils n'en sçauroient digérer la superstition; car y a-t-il rien, disent ils, qui ressemble mieux à une Messe privée? Les Presbytériens, qui ne passent rien aux Anglicans, objectent encore un Canon des Constitutions Ecclésiastiques de 1603. qui semble dispenser un Ministre, Prêtre ou Curé, de visiter un malade attaqué, & même simplement soupçonné de contagion. Outre cela ces (*d*) Communions domestiques font négliger la Communion en face d'Eglise: cela rend trop attaché aux *signes charnels.* Les Hérétiques peuvent abuser de cette Communion domestique, & l'administrer d'une façon irréguliére. Enfin la Communion domestique ressemble trop à ce *Viatique Romain*; & on sçait que ce Viatique est sur-tout l'*abomination* du Calviniste & du Puritain.

Une Rubrique dit, ou a dit pour le tems auquel elle a été faite, (*e*) qu'à l'agonie du malade il faudra sonner la cloche; qu'on en fera de même après qu'il aura expiré. Un Canon statue, qu'aux approches de la mort le batant de la cloche batra d'un seul côté, mais qu'après la mort il batra des deux. Aux premiers coups, on recommande l'ame du mourant à Dieu, dit presque ironiquement le Puritain: mais que veulent dire les autres coups? C'est ce qu'ils demandent ensuite; & je doute qu'on pût justifier ces derniers coups autrement que par une bonne raison mystique. Je doute aussi que ce son des cloches soit encore aujourd'hui en usage: peut-être l'est-il en quelques endroits. Quoi qu'il en soit, venons au dernier devoir des Anglicans, qui est la sépulture des morts.

D'abord on nous avertit à la tête du *service*, ou, comme l'appelle la Liturgie, *de l'ordre pour la sépulture des morts*, » qu'il ne se doit point dire pour ceux qui » meurent sans avoir été baptisés, ni pour les excommuniés, ni pour ceux qui se » sont défaits eux-mêmes «. C'est-là le moindre opprobre que mérite le *Suicide*, (*f*) qu'un Auteur moderne a voulu peut-être justifier, en insinuant que les Romains lui devoient une partie de leur courage. Pour l'honneur de ceux qui se défont eux-mêmes, nous ne pouvons regarder cette action de désespoir que comme l'effet d'une de ces quatre maladies, si communes & si dangereuses en Angleterre. Ces quatre maladies destructives sont, dit l'Auteur *des Mémoires & Observations*, le Scorbut, les *Ricquets*, ou *Rachitis*, la Consomption, & la Mélancholie Hypochondriaque. A celle-ci les Anglois doivent l'homicide de soi-même. Il n'est pas nécef-

(*a*) Traduction littérale de ce qui se trouve dans l'appendix du Docteur *Dovvnes*, qui précéde le *Rationale* du Docteur *Sparrovv*, p. 171.

(*b*) *Caldervood*, ubi sup. p. 643.

(*c*) *Liturg. Anglic.* Pour sauver cette Communion du reproche de contradiction, la rubrique dit, que la Communion des voisins ou des amis avec le malade, est un acte de consolation & de charité.

(*d*) *Caldervvood*, ubi sup. p. 648.

(*e*) *Caldervvood*, ubi sup. p. 649.

(*f*) Voiez *Considérations sur la grandeur & la décadence des Romains.*

faire de rapporter ici divers beaux passages de Ciceron, & d'autres Auteurs Paiens contre le *Suicide*.

La Liturgie porte, » que le Prêtre rencontrant le corps mort à l'entrée du » cimetiére, dira ou chantera avec les Clercs, en allant ou à l'Eglise, ou vers la » fosse : (*a*) *Je suis la résurrection & la vie*, &c. «. à quoi il ajoutera quelques autres passages de la sainte Ecriture. Dans l'Eglise il doit lire ou chanter quelques Pseaumes convenables, & y joindre une leçon qui s'accorde à la cérémonie du jour. Auprès de la fosse, & tandis que tout se prépare à mettre le corps dans la terre, le Prêtre & ses Clercs continueront de lire, ou de chanter ce qui (*b*) convient; enfin on jettera de la terre sur le corps, après quoi on dira diverses priéres. Entre ces priéres il y en a une (*c*) qui choque les Presbytériens, (*d*) à cause qu'on y dit à Dieu. » Nous vous prions, ou nous te prions, pour parler à la » Calviniste, que nous puissions obtenir une entiére, ou parfaite (*e*) consomma- » tion, & la bénédiction, ou la félicité, du corps & de l'ame avec *notre frere &* » *tous ceux qui sont morts* dans la foi «. Ils appellent cela *prier pour les morts*. Le chant réiteré des Antiennes, ces priéres suivies d'autres priéres avant & après l'inhumation, ne leur paroissent qu'une confirmation de l'abus de cette autre priére. Sur ce que le Curé jette le premier de la terre sur le mort; cela convient-il, dit-on chez les Puritains, à un Ministre de l'Evangile? Peu s'en faut qu'ils ne proposent de rétablir la défense, que la Loi Mosaïque faisoit aux Lévites d'assister à des funérailles. On a la coutume en Angleterre, comme dans les autres Etats de l'Europe, de faire des Sermons ou des Oraisons funébres à l'honneur des morts: autre usage blamé des Presbytériens, & d'autant plus digne de blame, qu'il n'est pas universel. On accorde ce devoir fort inutile, mais qui flâte agréablement les vivans, aux personnes riches, jamais aux pauvres. Un Auteur Presbytérien dit aussi, (*f*) qu'on achéte les *Sermons funébres* pour quatre florins la piéce, & qu'à ce prix modique le Ministre mercenaire, qui sans doute a une manufacture bien fournie, monte en chaire, & substitue à la parole de Dieu les louanges d'un usurier, ou d'un fornicateur, ou d'un libertin, qui peut-être n'a de sa vie entendu *prêche*. Mais cela n'est-il pas outré? A-t'on vû jamais louer ces défauts, à moins qu'on en ait fait pénitence? Le faiseur d'Oraisons funebres, quelque mercenaire qu'on le suppose, s'il tache de diminuer les crimes trop connus de son héros, ne loue que ses vertus. Quoiqu'il en soit, il est vrai que les gens raisonnables font autant de cas aujourd'hui des louanges de ces Oraisons funébres, que de celles des Epîtres dedicatoires. Les croix sur les cercueils, les repas, les distributions de vivres & d'aumônes aux funérailles, l'absolution donnée aux excommuniés après leur mort, la dédicace ou consécration des cimetiéres, le privilége d'être enterré dans ces cimetiéres bénis refusé aux excommuniés, sont autant de superstitions & d'abus, que les (*g*) Puritains jugent dignes de censure. Au reste, il n'est pas probable que tous ces usages subsistent encore aujourd'hui; & s'il en subsiste quelqu'un, ce n'est pas du moins généralement.

Les principales différences (*h*) qui se trouvent entre l'ancienne Liturgie & celle qui est présentement en usage sont, que le Prêtre jettant le premier de la terre sur le corps disoit, » je recommande ton ame à Dieu, ton corps à la terre, la » terre à la terre, les cendres aux cendres, &c «. Il se récitoit deux Collectes, lesquelles sembloient demander à Dieu le repos (*i*) de l'ame du défunt. Il en étoit de même de celle qui suivoit les petites Litanies. Outre cela il y avoit un *Office de Communion* pour les funerailles, & on y communioit.

Passons maintenant à ce qu'on peut appeller, si le Lecteur le veut permettre, la *partie civile des funérailles*. Des figures (*k*) représentent ici le *corps exposé* & l'*enterrement* : mais cela ne suffit pas. Les uns veulent qu'on leur peigne les usages, les autres qu'on les leur décrive; & pour les décrire, il n'est rien tel que de s'a-

(*a*) C'est un passage de S. Jean, Evang. Ch. XI. v. 25.

(*b*) Ce qu'il lit ou chante commence par ces mots; *l'homme qui est né de femme est d'une vie courte & pleine d'ennui*. C'est une Antienne tirée de Job.

(*c*) C'est la Priére qui se dit après qu'on a inhumé le corps.

(*d*) *Cadelvvoord*, ubi sup. p. 650.

(*e*) Dans *Caldervvood* il y a *absolution*, au lieu de consommation; *Precantes ut perfectam consequamur absolutionem*, &c.

(*f*) *Caldervood*, ubi sup. p. 642.

(*g*) Voiez *Caldervvood*, ubi sup. p. 248. 306. & 650.

(*h*) Voiez *Appendix*, &c. ubi sup. qui précéde le *Rationale*, p. 172.

(*i*) Comme ces paroles; *nous recommandons à ta misericorde l'ame de notre frere*, &c.

(*k*) Voiez la Planche.

dresser à des Auteurs dignes de foi par l'exactitude, & par l'attention qu'ils ont eue de ne parler que comme témoins oculaires. Disons en stile de marchand, qui doit plaire dans un païs où chacun trafique, souvent même le Médecin & le Ministre, que les vérités qu'on tient de ces témoins oculaires, sont d'autant plus précieuses, qu'elles viennent *de la première main.* Nous avons donc recours encore une fois à l'Auteur des *Mémoires* qu'on a cité en plusieurs endroits de cette description. Il écrivoit en 1698. Nous n'assurerons pas que depuis près de quarante ans, il ne soit arrivé aucun changement à cet égard dans une Nation, que nous pouvons regarder comme l'*émule de notre inconstance.*

» (a) Dès qu'une personne est morte, dit cet Auteur, on est obligé d'en aller » avertir le Ministre de la Paroisse, & ceux qui ont la commission de visiter les » corps morts. Cet ordre fut établi après la peste, qui ravagea Londres en 1665. » afin qu'on pût sçavoir d'abord s'il y auroit des maladies contagieuses, & qu'on » y pût remedier. Ce sont ordinairement deux femmes qui font ces visites. Le » Clerc de la Paroisse reçoit leur certificat ; & il s'en fait chaque semaine un » abregé qu'on imprime. On voit par cet abregé combien de personnes de chaque » sexe sont mortes dans la semaine, par quelle maladie, ou par quel accident. Par » Acte du Parlement, c'est-à-dire, par une Loi du païs, les morts doivent être » ensévelis dans une étoffe de laine qu'ils appellent flanelle, sans qu'il soit permis » d'y emploier seulement une éguillée de fil de (b) chanvre ou de lin. Cette étoffe » est toujours blanche : mais il y en a de plus & de moins fine. *Ces habits de morts* » se trouvent tous faits, à tous prix & de toute grandeur chez les lingéres & au» tres personnes, qui ne s'occupent qu'à cela. Après qu'on a bien lavé le corps » & qu'on l'a rasé, si c'est un homme à qui la barbe soit venue pendant sa mala» die, on lui donne une chemise de *flanelle*, qui a communément une manchette » godronnée au poignet, & une petite *campane* semblable, qui accompagne de » chaque côté l'ouverture de la chemise sur l'estomac. La chemise doit être plus » longue que le corps étendu, d'un demi-pied pour le moins, afin qu'on y puisse » resserrer les pieds du défunt comme dans un sac. Quand on a ainsi plissé le bas » de cette chemise, tout joignant la plante du pied, on lie l'endroit plissé avec un » fil de laine, de telle manière que le bas, ou l'extrémité de la chemise fait une » espéce de houpe. On met sur la tête un bonnet, qu'on attache avec une assez » large mentoniére ; & on ajoute des gans & une cravate, le tout de laine. » Il y en a qui mettent au fond du cercueil environ quatre doigts de son. Au » lieu de bonnet, on donne aux femmes une certaine sorte de coiffure avec un ban» deau. La biére dans laquelle le corps est couché, est quelquefois magnifique. » Il y est visité une seconde fois, pour voir s'il est enséveli avec de la *flanelle* ; & » s'il n'y a rien d'attaché avec du fil. On le laisse dans cet état trois ou quatre » jours ; & on a tout ce tems-là pour préparer le deuil & les funérailles. On en» voie inviter par des billets, ou on fait une liste de ceux qu'on veut convier à » ces funérailles. Avant que l'assemblée se forme pour le convoi funébre, on pose » le corps dans son cercueil sur deux tabourets, dans une chambre où chacun peut » l'aller voir ; & pour cet effet on lui ôte de dessus le visage un petit quarré de » *flanelle*, qui est fait tout exprès pour le couvrir. C'est en cette occasion que la » richesse de l'équipage fait honneur aux vivans. Les parens, & particuliérement » ceux du grand deuil sont dans une chambre ; le gros des conviés est répandu » en divers autres endroits de la maison. Quand on est prêt à partir, on cloue le » dessus du cercueil ; des valets ou des servantes présentent aux conviés des bas» sins pleins de branches de romarin, & chacun en prend une qu'il porte jusqu'à » ce que le corps soit mis dans la fosse. Alors chacun y jette aussi sa branche de » romarin. Avant qu'on parte, & après qu'on est revenu, la pratique commune » est de présenter à boire à l'assemblée ; & chacun boit deux ou trois coups. Il » faut remarquer qu'il ne va point d'homme aux enterremens de femmes, comme » il ne va point de femme aux enterremens d'hommes.

» Les Paroisses ont toujours des draps mortuaires de différens prix, pour en » fournir à ceux qui font les frais d'un enterrement. Ces draps qu'ils appellent (c) *pallo*, » poile,

(a) *Mémoires & Observations*, &c. ubi sup. p. 129.

(b) Cela se pratique ainsi, pour contribuer au débit des laines.

(c) Ce mot Anglois vient de *pallium* ; & sans doute le mot François qui s'écrivoit autrefois *pouaille*, en vient aussi. *Ménage* plus heureux en étymologie, s'est donné le plaisir, ou la peine, si l'on veut, de le faire venir de *patere*, *étendre*, parce que, dit-il, on l'étend sur le cercueil.

» poile, font, les uns de velours noir, les autres de drap, avec une bordure de » toille ou de taftetas blanc, large d'un pied, ou environ. Pour un garçon, ou » pour une fille, ou pour une femme morte en couche, le drap est blanc. Il se » met sur la biére ; & il est si ample, que six ou huit hommes vêtus de noir, qui » portent le corps sur leurs épaules, sont cachés sous ce drap jusqu'à la ceinture, » & que les coins & tous les bords du drap pendent encore assez pour être por- » tés, selon l'usage, par des amis ou par des amies selon l'occurence. On donne » ordinairement des gans blancs ou des gans noirs, & des crêpes noirs à ceux » qui portent les coins du drap. Ils portent aussi quelquefois des écharpes de tafe- » tas blanc. Je parle toujours, dit l'Auteur, de gens de médiocre condition ; car » c'est dans cet état médiocre, qu'il faut chercher l'usage ordinaire, qui fait la » principale coutume. Tout étant prêt à partir, un, ou plusieurs Bedeaux mar- » chent les premiers tenant chacun leur long bâton, au bout duquel est une » grosse pomme ou masse d'argent. Le Ministre de la Paroisse, ordinairement ac- » compagné de quelque autre Ministre & du Clerc, marche après ; & le corps » porté comme je l'ai dit, suit immédiatement. Les parens en grand deuil & tous » les conviés deux à deux font le reste du convoi. L'ordinaire est qu'on porte ainsi » le corps dans l'Eglise, au milieu de laquelle on le pose sur deux tretaux, pen- » dant qu'on fait, ou un Sermon contenant l'éloge du mort, ou son Oraison fu- » nebre, ou que l'on dit les Priéres composées & ordonnées pour pareille occa- » sion. Si on n'enterre pas le corps dans l'Eglise, on le porte au Cimetiére de la » même Eglise. Alors le Ministre fait sur le bord de la fosse le Service, qui au- » trement se fait dans l'Eglise. Il est enterré à la vue de tout le convoi qui envi- » ronne la fosse, & qui ne se retire que quand la fosse est recouverte. Le convoi » s'en retourne dans le même ordre qu'il est venu ; & on boit encore chacun (a) » deux ou trois coups à la ronde. Parmi les personnes distinguées on embaume or- » dinairement les corps, & on les expose pendant quinze jours, ou davantage, » sur un lit de parade ; après quoi on les transporte dans un chariot garni de drap » noir, & destiné à cet usage, *dans le lieu que le défunt s'est choisi.* Ce chariot est » suivi d'un cortége de carosses drappés, &c. «

Abus & Superstitions.

FINISSONS ce Chapitre par certains abus & par quelques superstitions, que nous croions devoir rapporter presque sans choix & sans ordre. Il est vrai que cet article n'appartient qu'au *petit peuple*, & à ceux qu'une incapacité naturelle fait toujours *naître & mourir peuple*. On a partout des gens de cet ordre : prétendroit-on que l'Angleterre en fût absolument dépourvue, à cause que des personnes éclairées & distinguées par leur jugement travaillent dans ses Etats avec une liberté, qui n'en a pas de semblable dans toute l'Europe ? On l'admire cette liberté, même dans (b) les *païs à fagots* : mais comme il lui arrive souvent d'éblouir par des paradoxes, en quoi elle ressemble à une lumiére trop éclatante, il se trouve aussi qu'elle ne pénétre pas toujours jusqu'à une vûe mal disposée ; & cette vue c'est celle du peuple.

Remarquons d'abord comme un usage assez bizarre, celui de boire à la *prospérité de l'Eglise*, & celui *de boire aux morts*, tous les deux pratiqués en Angleterre. A la vérité on en trouve d'aussi singuliers dans l'Antiquité, quand ce ne seroit que celui de porter la santé des Dieux. La formalité de ces santés & d'autres semblables, c'est *de faire raison* à celui qui les porte (*pledge*, ou *pléger*, selon notre vieux François) à quelque prix que ce soit. Ce sont la plûpart du tems des *santés d'intrigues d'Etat*, ou de cabale, ou de passion. Les Anglois y mettent de pair l'incapacité de boire, & celle d'être traitre au parti pour lequel ils se déclarent.

On trouve entre les superstitions je ne sçai quoi qui ressemble à des Reliques : c'est la Chaise des Rois d'Ecosse, siége fatal, qui a pu être regardé comme le *Palladium* de cet Etat. Un ancien Oracle Ecossois avoit prédit, dit-on, » que

(a) L'usage de boire aux enterremens se rapporte en quelque façon aux *Epulæ ferales*.

(b) C'est ainsi que s'exprime avec sa délicatesse ordinaire l'Auteur de la *Biblioth. Angloise* tome XIV. sec. part. en parlant des païs où l'on brule les hérétiques. Il est bon d'en avertir le Lecteur, qui s'imagineroit que fagot devroit signifier toute autre chose.

» quand cette chaise sur laquelle les Rois d'Ecosse s'asséoient lorsqu'ils devoient » être couronnés, seroit transportée hors de l'Ecosse, le Roiaume seroit aussi transporté avec cette chaise «. Elle est présentement à Westminster, & sert à la cérémonie du Sacre des Rois d'Angleterre. Que ne dirions-nous pas ici sur les pierres miraculeuses & *fatidiques*, ou capables de prononcer des Oracles, d'assurer la fortune des Etats, ou de procurer les bénédictions du Ciel aux particuliers, s'il étoit permis de rassembler en si peu d'espace toutes les merveilles qu'en ont racontées nos ancêtres. Dans la Chaise dont il s'agit ici, est enchassée une de ces pierres. Elle rendoit, dit-on, au commencement ses Oracles en Irlande. Les Ecossois l'enlevérent, & la placérent à *Scone*, lieu destiné au couronnement de leurs Rois. Dans la suite elle a échappé aux Ecossois : on l'a fixée à Westminster. De Paienne qu'elle etoit sous les Druides, elle devint Chrétienne, ou pour le moins Juive sous les Chrétiens ; & cette conversion lui procura l'honneur d'avoir été autrefois (*a*) le chevet du Patriarche *Jacob*. Nous ne dirons rien des fameuses Reliques de S. Thomas Becquet ; des goutes de son sang que l'on montre encore ; de cette Ampoule si bien coppiée sur celle de Reims, dont l'huile qu'elle renferme sert à l'onction des Rois au couronnement, & qui est un présent de la Sainte Vierge au S. que nous avons nommé ; & de tant d'autres qui n'ont aujourd'hui aucun mérite dans la Religion Anglicane.

A Coventry, Ville de la Province de Warwick, on célébre tous les ans une fête ridicule, que l'Auteur des *Mémoires* décrit de la maniére suivante. » (*b*) Sous » le régne d'Edouard le Confesseur, *Geofroy* Seigneur de Coventry aiant quel» que sujet de plainte contre cette Ville, la dépouilla de ses priviléges. Les » habitans après avoir tenté inutilement toutes les voies imaginables pour recou» vrer leur liberté, s'avisérent heureusement enfin de se jetter aux pieds de *Go-* » *diva* ; c'étoit le nom de l'Epouse de *Geofroy*. Ils la conjurérent d'intercéder pour » eux ; elle promit de le faire. Ses premiers soins furent inutiles : cependant *Go-* » *diva* ne se rebuta point ; elle importuna tant son mari, qu'enfin il lui dit qu'il » lui accorderoit sa demande à une certaine condition, si elle la vouloit accepter. » *Par S. Matthieu*, répondit la Dame, je ferai jusqu'à l'impossible pour délivrer » *Coventry* de sa servitude : par S. *Thadée*, reprit *Geofroy*, vous serez donc mise » toute nue sur une haquenée blanche, & serez ainsi promenée par toutes les rues » de la Ville. *Godiva* balança un peu : mais comme elle avoit juré de faire même » l'impossible, elle accepta la condition, & la résolution en étant prise, fit pu» blier à son de trompe, qu'en tel jour, à telle heure, chacun eût à se retirer, » qu'on ne laissât ni portes, ni fenêtres ouvertes dans le tems qu'elle passeroit, » sous peine de mort aux contrevenans. Tous obéirent, excepté un boulanger qui » fut puni comme il méritoit *Godiva* obtint ainsi la délivrance de *Coventry*. Au» jourd'hui la statue de cette Dame, magnifiquement revêtue & ornée de fleurs, » est portée tous les ans dans la Ville en Procession solennelle, au milieu des il» luminations & des acclamations publiques. On voit aussi la statue du boulanger, » à la même fenêtre & dans la même posture où il étoit, lors qu'il fut arrêté. » Celui qui demeure dans cette maison est obligé de faire peindre la statue tous » les ans, & de lui donner une perruque & un chapeau.

A cette fête folle ou badine, il faut assortir trois ou quatre superstitions, si vulgaires à la vérité, qu'on a presque honte de les indiquer : mais il se trouve des Lecteurs à qui les *riens* font plaisir ; & il ne manque à ceux-ci que le mérite d'avoir été mis en œuvre par un *Abbé de Choisi*, cet Auteur qui travailloit si élégamment sur rien. On copiera quelques-unes de ces superstitions de l'Auteur des (*c*) *Mémoires & Observations*.

» J'ai, dit-il, souvent remarqué un fer de cheval cloué au seuil des portes chez » les gens de petite étoffe : j'ai demandé ce que cela vouloit dire. On m'a répon» du généralement, que ce fer se mettoit pour empêcher les sorciers d'entrer. Ils » rient en disant cela : mais ils ne le disent pourtant pas tout-à-fait en riant ; car » ils croient qu'il y a là dedans, ou du moins qu'il peut y avoir quelque vertu » secréte, & s'ils n'avoient pas cette opinion, ils ne s'amuseroient pas à clouer ce » fer à leur porte.

» Cette superstition me fait ressouvenir d'une autre. Le petit peuple fait un cas » particulier de l'argent qu'ils appellent *d'étrenne*, c'est-à-dire, de celui qu'ils re-

(*a*) Voiez Genes. Ch. 28.
(*b*) *Mémoires*, &c. ubi sup. p. 72.

(*c*) *Mémoires & observations*, &c. ubi sup. p. 192. & 411.

» çoivent de la premiére vente qu'ils font. Ils le baisent en le recevant, crachent » dessus, & le mettent dans une poche à part. «

Les Anglois en ont une autre touchant les verrues. » Ceux qui ont des verrues » ou des porreaux au visage, cultivent avec grand soin les poils qui naissent ordi- » nairement sur ces excroissances ; & plusieurs m'ont dit, ajoute l'Auteur des *Mé-* » *moires*, qu'ils regardoient cela comme des marques de bon augure. «

La nécessité qu'on s'impose chez le petit peuple, surtout chez les femmelettes & les enfans, de manger une Oie le jour de la Saint Michel, sans quoi on n'auroit point d'argent tout le reste de l'année, est encore une extravagance méprisable : mais peut-être le mépris qu'on a pour les abus de cet ordre, contribue beaucoup à les maintenir.

A cet échantillon de superstitions particuliéres au petit peuple d'Angleterre, ajoutons l'histoire de quelques autres abus. Dans la Province de Galles, les Gallois ornent leur chapeau d'un porreau naturel ou artificiel le premier Mars jour de S. David leur Patron, parce qu'à pareil jour leurs ancêtres se distinguérent de cette maniére dans un combat contre les Anglois. Le Roi lui-même a, dit-on, la complaisance de se conformer à l'usage du peuple.

Oserons-nous parler ici comme d'une espéce d'abus, de l'*anniversaire des laitiéres*. Dans les premiers jours de Mai elles vont rendre visite en cérémonie à leurs chalans, parées de tout ce qui est capable de servir d'ornement à une paisane, fleurs, guirlandes, rubans, &c. Elles empruntent quelquefois de la vaisselle d'argent ornée de même, la mettent sur leur tête au lieu de celle de terre ou de cuivre qui leur sert à porter le lait de maison en maison ; & dans cet équipage elles vont danser de porte en porte au son d'une musette telle quelle, ou d'un violon qui jure : tout cela pour amasser quelque argent. C'est-là toujours le but de ces fêtes.

Selon le *Spectateur*, (*a*) il paroit que le peuple Anglois n'est guéres moins peuple qu'ailleurs. » On ne sçauroit concevoir, dit-il, jusqu'où va le nombre des Sorciers, » des Bohémiennes & des Devins qui sont répandus dans les Provinces, les Villes & » les Bourgs de la Grande Bretagne, sans parler de ceux qui se mêlent de dire » l'horoscope, &c. Nous avons ici, dit la lettre du *Babillard*, trois Filles qui fu- » rent déferées au Magistrat Samedi dernier en qualité de Sorciéres. Les témoins » déposérent contre la premiére, qu'elle tient renfermés des Esprits qui paroissent » quelquefois tout en feu & jettent des flames bleuâtres ; qu'elle a des herbes en- » chantées avec quoi elle attire tous les jours à sa maison quantité d'hommes qui » en sortent la bouche brulée, les lévres écumantes, l'haleine infectée, & que » par la vertu magique de ces herbes, quelques hommes sont métamorphosés en » pourceaux, se vautrant dans la boue pendant plusieurs heures, avant que de pou- » voir reprendre leur premiére forme.

» On accusa la seconde de mettre en piéces les corps de certains pendus, de » faire ensuite des trous dans la terre, & d'y enterrer ces morceaux de chair, en » marmotant quelque paroles d'enchantement.

» Les informations portoient contre la derniére, qu'elle fait avec de la pâte des » figures d'hommes, de femmes & d'enfans, & que ces figures étant séchées à un » feu lent, faisoient beaucoup de mal aux voisins qui en avoient les entrailles » brulées.

» Les prévenues n'eurent pas le mot à répondre : elles se retranchérent à nier » les faits ; & on prévoit bien que cette simple négative ne suffira pas pour les ti- » rer d'affaire, quand on leur fera leur procès dans les formes. En attendant, cha- » cun en raisonne à sa fantaisie, & notre Curé se signale par la singularité de son » sentiment. C'est un homme fort incrédule, & qui traite tout ceci de bagatelle. » Aussi s'attire-t'il bien des duretés ; on crie tout haut à l'Athée, & on cabale » même pour s'en plaindre à l'Evêque. Admirez la bizarerie de ses solutions. Il dit » que la premiére de ces trois femmes vend du tabac & de l'eau-de-vie ; que les » hommes vont chez elle pour fumer & pour boire ; qu'ils s'y enivrent, & s'y con- » vertissent en bêtes brutes. Il ajoute que la seconde qui est fille de Boucher, coupe » quelquefois en quartiers les moutons que son pere a tués, & que l'on pend d'or- » dinaire pour en faire couler tout le sang ; & qu'il se peut bien aussi que cette fille » ait enterré quelques éguillettes de bœuf, comme un reméde pour se faire passer des » verrues. Il soutient enfin que la derniére fait du pain d'épice ; que, pour plaire » aux enfans, elle y reléve quelques figures ; & que, si ce pain brule les entrail-

(*a*) Tome V. p. 213.

» les des gens, c'est ou parce qu'ils en mangent trop, ou parce qu'ils ne boivent » pas assez en le mangeant. «

On devroit parler aussi des superstitions Irlandoises, au moins de celles qui concernent les Irlandois entant que Chrétiens; car pour ces autres que l'on regarde comme (*a*) *Wild-Irish* & demi Paiens, on en parlera en traitant des *Cérémonies Religieuses des Peuples Idolâtres.*

On trouve chez les Irlandois Chrétiens le feu *inextinguible* de Sainte *Brigite* à *Kildare* : on l'y garde avec beaucoup de précaution dans un Couvent de Religieuses, appellé pour cette raison (*b*) *the Fire-house.* Ce feu imitoit celui de *Vesta*, & Sainte *Brigite* la représentoit sans doute au milieu de ses *Vestales Chrétiennes.*

Le *Purgatoire* de S. *Patrice* est assez connu : mais on connoit moins le grand *gobelet de S. Magnus*, gardé autrefois religieusement dans une des Iles Orcades. Les Insulaires disoient l'avoir hérité de S. Magnus, premier Evêque de l'Ile. Il servit à éprouver la *capacité Bachique* de ses successeurs. Si l'Evêque le vuidoit tout d'un trait, cela étoit regardé de ces bonnes gens comme un présage de fertilité.

Ne nous arrêtons pas à cette fontaine de *Munster*, Province d'Irlande, si dangereuse à toucher, puisque la toucher de la main c'étoit vouloir attirer sur le païs une pluie continuelle, que rien n'arrêtoit qu'une Messe dite promtement par un Prêtre Vierge dans une Chapelle voisine de la fontaine.

Passons de même ce moulin voisin d'*Ossory*, qui ne pouvoit moudre le Dimanche; cette pierre creuse auprès de Cork, qui fournissoit toujours autant de vin qu'il en falloit pour dire la Messe; ces Cercelles, qui ne se laissoient prendre qu'au *nom de Dieu* & de *S. Colman*; & plusieurs autres absurdités très-dignes d'être oubliées. Et dans quel païs n'en trouve-t'on pas de pareilles, parmi le même peuple?

CHAPITRE II.

De la (*c*) Discipline Ecclésiastique *des* Presbytériens, *ou* Puritains.

LES difficultés que firent les Presbytériens en l'année 1564. de souscrire à la Discipline de l'Eglise Anglicane, de se soumettre à sa Liturgie, & de suivre ses cérémonies, leur attirérent alors le nom odieux de *Puritains.* On l'appelle odieux, parce que par une malignité assez ordinaire dans les disputes de Religion, on affecta peut-être de comparer les Puritains à ces Manichéens qui furent nommés (*d*) *Cathares* au troisiéme siécle, ou à ces Hérétiques Albigeois du douziéme, qui reçurent le même nom des *Orthodoxes* de ce tems-là. Quoi qu'il en soit, les Presbyteriens, loin de prendre le nom de Puritain pour un reproche, le regardent encore aujourd'hui comme un éloge; & c'est par ce nom qu'ils témoignent combien ils souhaiteroient de voir plus de *pureté* (*e*) dans la Discipline de l'Eglise, & dans la forme du Culte Religieux. » (*f*) Lorsque l'Arminianisme se fit connoitre vers la fin du régne de Jacques I. ceux qui restérent attachés à la Doctrine de Calvin touchant la Grace & la Prédestination, » furent d'abord appellés (*g*) *Puritains dans la Doctrine*: mais dans la suite ce » nom devint odieux, & servit à flétrir ceux *dont la conversation étoit véritablement sainte*, & qui dans leurs dévotions tâchoient de suivre *d'un cœur pur* les » instructions du Ministre. Un *Puritain* étoit donc *un Chrétien pratiquant une Morale sévére*, *Calviniste dans la Doctrine*, *Non-conformiste* à l'égard des cérémonies & de la Discipline de l'Eglise Anglicane, quoi qu'à cela pres, il ne se » séparât pas entiérement d'elle. «

Les

(*a*) C'est-à-dire, *Irlandois sauvages.*
(*b*) *La maison du feu.*
(*c*) Cette Discipline se trouve à la fin de l'*Histoire des Puritains* par *Neal.*
(*d*) *Cathari*, καθαροὶ, *puri.*
(*e*) *Neal*, Préface of the *History of the Puritans.*
(*f*) C'est ainsi que parle l'Historien du *Puritanisme*, ubi sup.
(*g*) *Doctrinal Puritans.*

Les Presbytériens, même les plus tolérans, prétendent que n'étant proprement séparés qu'extérieurement des Anglicans, puisque la doctrine & les dogmes des deux partis sont essentiellement les mêmes, leur séparation est également avantageuse à la Religion & à l'Etat. Du coté de la Religion, (*a*) disent-ils, nous entretenons l'émulation dans le Clergé. Nous le forçons, pour ainsi dire, d'être jaloux des devoirs qu'exigent la charge Pastorale & la Religion. S'il n'y avoit pas des assemblées de Protestans Non-conformistes, on verroit régner bientôt le relâchement dans la Discipline; & on peut dire hardiment que quand nos assemblées seront supprimées, & que chacun sera contraint d'aller servir Dieu à sa Paroisse, l'ignorance & la négligence prévaudront chez le Clergé, les Laiques deviendront généralement superstitieux; la prophanation & l'Athéïsme s'empareront de leurs esprits. A l'égard de l'Etat, qui a mieux défendu que nous, continuent-ils, les Loix & le gouvernement du Roïaume? Qui a plus contribué à la Révolution qui mit Guillaume III. sur le trone, & à cette succession perpétuée dans la Ligne Protestante? Ainsi tant qu'il y aura des Non-conformistes en Angleterre, il y aura aussi de bons citoïens & des défenseurs de la liberté publique. Au lieu donc d'opprimer les Presbytériens ou de (*b*) les renfermer par force dans le bercail, il est de l'intérêt public & de la bonne politique d'adoucir leurs plaintes, de les tolérer, & de maintenir leur liberté.

Voilà comme on parle en Angleterre: à peine même ose-t-on penser de cette maniere dans d'autres païs. Quelle secte ou quel parti auroit la hardiesse d'y dire, *que la protéger & l'entretenir* est une chose qui intéresse l'Etat & la Religion dominante, & que par *politique* on ne doit point travailler *à la réunir à l'Eglise?* On ajoute enfin que sans cette désunion on verroit bientôt *la tirannie s'établir dans l'un, & la superstition dans l'autre!* Il est certain que ces remontrances seroient regardées avec raison comme le comble de l'impudence: mais ne poussons pas plus loin la réflexion sur cet article.

Il seroit nécessaire de donner ici l'abregé des oppositions que les Puritains firent depuis l'année 1564. à l'établissement du culte extérieur selon le Rit Anglican. A ne s'en rapporter qu'à l'Historien Anglois du *Puritanisme*, les différens des deux partis furent accompagnés de circonstances assez singulières. (*c*) On voit d'abord sous le régne d'Elizabeth le Chancelier de l'Evêque de Londres montrant aux Presbytériens un Prêtre Anglican revêtu des ornemens de la Prêtrise, & s'adressant gravement du haut de son tribunal à des Ministres Non-conformistes en ces termes: » Ministres de Londres, le bon plaisir du Conseil de la Reine est » que vous observiez exactement (*d*) l'*unité d'habillement*, & que vous vous con- » formiez à celui de cet Ecclésiastique, que vous voiez ici revêtu *canoniquement* » du bonnet carré, de la soutane, (*e*) de l'écharpe, & du surplis lorsqu'il est ap- » pellé au service religieux; souscrivez par ce mot *Volo*, & vous opposans, écri- » vez *nolo*. Allons, soiez brefs, & ne raisonnez pas «. Après ces paroles qui fermérent la bouche aux opposans, on nous représente la détresse, l'effroi de ces pauvres Non-conformistes, que l'on vouloit, disoient-ils, forcer de prendre la *livrée de l'Antechrist* & la marque de la Bête. Le plus grand nombre eut pourtant la foiblesse de souscrire; les autres se garantirent de la corruption, & furent déclarés indignes du Ministére. Quelle intolérance du côté des Anglicans d'alors; mais aussi quel zéle du côté des Presbytériens leurs contemporains! Il produisit en 1565. un Ecrit Presbytérien, où on vouloit justifier par les SS. Ecritures qu'il étoit impossible de se revêtir des habillemens Pontificaux de l'*Eglise Papiste*, sans témoigner que (*f*) *l'on consentoit à l'Idolatrie*. Une cause si digne de l'Evangile méritoit bien quelques Martyrs. Les Presbytériens en eurent. Appellons ainsi ceux qui furent ou privés de leurs revenus & de leurs pensions, ou emprisonnés, ou forcés de s'exiler, &c.

L'année 1566. fut l'époque de la séparation des Presbytériens d'Angleterre. Quoique le Surplis & les autres Ornemens Pontificaux, avec quelques cérémonies, fussent le grand objet de leur scandale, il y avoit pourtant plusieurs autres choses qui leur déplaisoient dans le Service Anglican; & voici comment leur Historien les rapporte. (*g*) Ils trouvoient, dit cet Ecrivain, à redire à la su-

(*a*) *Neal*, Préface, ubi sup.

(*b*) *Or comprehending them in te church.*

(*c*) *Neal*, ubi sup. p. 153.

(*d*) *The unity of apparel.* Ne diroit-on pas qu'il s'y agit de l'unité de doctrine dans l'Eglise?

(*e*) *Tippet.* C'est une espéce d'écharpe, que portent les Chanoines & les Chapelains.

(*f*) Ubi sup. p. 215.

(*g*) Ubi sup. p. 235. & suiv.

periorité que les Evêques s'attribuent ſur les Prêtres, à leur pouvoir trop étendu ſuivant eux, & à tout ce faſte dont on a parlé plus haut. Ils rejettoient, comme on l'a dit auſſi, les diſtinctions d'Archidiacre, de Doien, &c. La Diſcipline leur paroiſſoit trop relâchée. Ils ne pouvoient ſouffrir les repetitions des prieres, pas même de l'Oraiſon Dominicale, les interruptions frequentes par les *repons*, la lecture de pluſieurs Livres Apocryphes, les Fêtes, le Service trop eclatant des Cathedrales, le chant en muſique, le ſigne de la Croix au Baptême, la purification des femmes, l'uſage des parrains & des marraines, la Confirmation, la maniere de recevoir la Communion à genoux, celle de s'incliner au nom de Jeſus, l'anneau donné dans la ceremonie du mariage. Nous avons cru qu'il étoit neceſſaire de récapituler ici ces griefs, quoiqu'on les ait preſque tous indiqués dans le Chapitre precedent. Il ne faut pas oublier non plus, que ces Puritains ne ſont pas moins zelés defenſeurs que les Calviniſtes, & en général tous les autres Proteſtans, de cette autorité attribuée à chaque Chretien d'examiner la Religion, de ſe l'enſeigner & de ſe l'expliquer à ſoi même, ſelon les lumieres qu'il a reçues de Dieu. Eſprit particulier, ſi propre à introduire le Fanatiſme, & pour cela tant reproché à Calvin.

Les Aſſemblées des Preſbytériens furent regardées ſous le régne d'Eliſabeth, comme des aſſemblées ſchiſmatiques. On interrompit ces *conventicules*; c'eſt ainſi qu'on appelloit alors, (*a*) & qu'on a appellé depuis les aſſemblées des fanatiques & des Sectes déſavouées. On menaça, on empriſonna, on mit à l'amende ceux qui s'y trouvoient. Mais le zele des Preſbyteriens n'en fut que plus irrité, ſuite ordinairement de l'intolérance. Ils crierent encore plus haut qu'auparavant, (*b*) ils continuerent de s'exhorter les uns les autres fraternellement à ne pas aller aux Sermons des Miniſtres de la Paroiſſe, qui ne vouloient pas, diſoient ils, defendre l'Evangile contre des *Reſtes de Papiſme*, c'eſt-à-dire, contre le ſurplis, &c. Un autre d'entre eux plus moderé en apparence, (*c*) declaroit *qu'il n'y avoit à la vérité rien d'impur dans les ornemens & les Cerémonies Papiſtes*; mais qu'il etoit pourtant réſolu, *avec le ſecours de la grace de Dieu*, de ne jamais porter ni bonnet carré, ni ſurplis, à cauſe qu'il ne trouvoit dans ces habillemens ni décence, ni édification, & qu'au contraire, ils étoient comme (*d*) des inſtrumens de diſcorde dans l'Egliſe de J. C. Il declaroit auſſi qu'il ne prendroit jamais la Communion à genoux, parce que cela lui paroiſſoit *trop Papiſte*, & reſſembloit entiérement à l'adoration de l'Hoſtie. On peut reconnoitre à ces traits, que le zele de parti eſt toujours ſubtil. Cette delicateſſe ſi ſcrupuleuſe, qui ne permettoit pas de ſupporter des uſages qui n'influoient en rien ſur la doctrine, prouve auſſi qu'une Orthodoxie trop vetilleuſe, & la ſuperſtition, ſont deux extrémités qui ſe touchent.

On trouve (*e*) dans l'*Hiſtoire du Puritaniſme*, qu'au milieu des mauvais traitemens que les *Puritains* reçurent des *Conformiſtes*, & dans le fort des diſputes, où, s'il faut s'en rapporter aux *Puritains*, les Conformiſtes ne furent victorieux que par la force & l'autorité, le premier *Presbytére*, c'eſt-à-dire, la premiére Egliſe Preſbytérienne fut établie clandeſtinement à *Wandsworth*, Village à quatre milles de Londres. Cet établiſſement eſt de l'année 1572. Ces Puritains travaillerent à ſe former une Diſcipline particuliere dans quelques aſſemblées de leurs Miniſtres, que l'Hiſtorien rapporte à l'année 1576. *Cartwright* zelé & ſçavant Preſbyterien la revit enſuite, & (*f*) la mit en ordre avec le ſecours de quelques autres Miniſtres; après quoi il la traduiſit du Latin en l'année 1584. & y ajouta une Préface. On la donna pour être imprimée à Cambridge: mais l'Archevêque de Cantorbéri en fit enlever les exemplaires, & condamna cette Diſcipline au feu, comme factieuſe & ſeditieuſe. C'eſt cette même Diſcipline que nous rapporterons ici, après avoir fait encore quelques remarques concernant les Puritains.

1. L'Hiſtorien de ce parti lui donne la gloire, d'avoir contribué au reſpect que les Anglois ont généralement aujourd'hui pour le Dimanche. (*g*) En l'année 1595. un certain Docteur Preſbyterien nommé *Bound*, publia un Traité ſur le Sabat, dans lequel il vouloit prouver que les Chretiens doivent ceſſer toutes ſortes d'ouvrages, & ſe *repoſer* le Dimanche avec autant de précaution & de régularité, que

(*a*) On les appelle *meetings*, comme qui diroit rencontres.

(*b*) *Neal*, ubi ſup. p. 246.

(*c*) Ubi ſup. p. 250.

(*d*) A qui étoit-elle dûe, cette diſcorde? à ceux qui ſe ſéparoient pour ces minuties.

(*e*) Ubi ſup. p. 301.

(*f*) *Neal*, ubi ſup. p. 449.

(*g*) Ubi ſup. p. 577.

les Juifs le Samedi. Suivant ce principe, il ne permettoit aucune sorte de recréation le Dimanche. Ce livre, dit l'Historien, fut extrêmement applaudi du peuple, & commença de rétablir dans la dignité un jour, que l'on profanoit alors par les divertissemens les plus indecens. Les Puritains pretendoient qu'on ne devoit attribuer ces desordres qu'aux *Conformistes*, dont ils (*a*) disoient tout le mal possible, en se donnant eux-mêmes pour les seuls Chretiens d'Angleterre, qui fussent scrupuleusement exacts en matiere de Religion. Sur tout ils pretendoient se distinguer le Dimanche par leurs devotions publiques & particulieres. Un livre qui produisoit des changemens si avantageux, meritoit bien d'être epargné. Neanmoins on le censura bien rigoureusement. Les Anglicans pretendirent qu'il tendoit à introduire la *devotion Judaïque du Samedi*. Ils trouverent aussi que ces principes ne s'accordoient pas avec les Loix de l'Etat. Enfin le livre fut supprimé par ordre de *Whitgift* Archevêque de Cantorberi, & defense faite de le reimprimer : mais la suppression ne servit qu'à le faire lire & acheter avec plus d'avidité. L'Auteur le réimprima augmenté quelques années après cette suppression.

2. La Doctrine de l'Eglise Anglicane sur la Grace, la Predestination, &c. avoit toujours paru favorable aux explications de Calvin touchant ces matieres, jusqu'à ce que vers la fin du seizième siecle, & au commencement du dix-septieme, (*b*) on parla d'*ebranler*, & ensuite de *renverser les opinions établies*. Dès que l'Arminianisme eut prévalu sur le vieux sistême, la Theologie Calviniste, dit l'Historien, n'étant plus regardée par les Conformistes, que comme une *Théologie à la vieille mode*, on donna par derision le surnom (*c*) de *Puritains* à ceux qui s'en déclaroient les défenseurs. Lorsque ces disputes commencerent, la memoire de Calvin étoit encore *si fort en benediction* en Angleterre, qu'il auroit mieux vallu attaquer tout à la fois tous les Saints de l'Eglise Chretienne, que ce seul Apôtre de la Réforme. Il n'en a pas eté ainsi dans la suite, & pour voir combien on y a senti les défauts de son caractere, il ne faut que lire ce qu'un (*d*) Docteur Anglican en a écrit. On ne peut cependant s'empêcher de repeter ici ce qu'on en a deja dit ailleurs, qu'il y avoit une espece d'analogie entre la severité des dogmes de Calvin, & celle de son caractere.

Une preuve de l'attachement qu'on avoit alors pour la doctrine de Calvin, se trouve dans le zele de l'Université de Cambridge pour la défense des dogmes de ce Théologien, qui produisit en 1595. malgré l'Archevêque de Cantorberi, comme il semble qu'on en peut juger par l'Histoire, ce que l'on appelle les *Articles de Lambeth*. Il ne nous appartient pas d'examiner ces matieres epineuses. Il nous suffit d'exposer le premier Article aux yeux du Lecteur. » Dieu a predestiné de toute » eternité quelques hommes à la vie, réprouvé (ou condamné) les autres à la mort «. Cela pourroit se paraphraser ainsi. » Dieu a destiné quelques hommes à être sau- » vés, quoi qu'il leur (*e*) arrivera plus d'une fois en leur vie, de faire tout ce qui » sera capable de les perdre : au contraire, il en a placé d'autres sur les bords » d'un precipice, non seulement avec des forces trop foibles pour les empêcher » d'y tomber, & par consequent dans l'impossibilité d'eviter cette fatale chute, » mais même avec le dessein prémedité de les y laisser tomber sans les secourir «. Les Puritains furent aussi mêlés dans une autre dispute qui se forma touchant la descente de J. C. aux enfers & ses souffrances.

3. Il y eut enfin dans les derniers tems de la vie d'Elizabeth, comme une tréve entre les Episcopaux & les Presbyteriens. La politique fit cette treve : c'est ainsi que parle le Presbyterien. Les Episcopaux vouloient menager l'heritier de la Couronne, né presque, & elevé Puritain. Ceux-ci se rejouissoient à la vûe d'un regne, qui sembloit leur promettre un solide établissement, apres tant de mortifications souffertes sous le long régne d'Elizabeth. Ils ignoroient encore que cette même politique, ou l'indifference, ou l'inconstance dut faire de Jacques I. un Anglican de Religion. Ils lui presenterent (*f*) une adresse, dans laquelle ils se dépeignoient comme vivant sous un joug insupportable, c'est-à-dire sous le service Anglican, &

(*a*) Un de ces Puritains rigides a bien osé dire dans un de ses livres, qu'on ne trouvoit d'honnêtes gens que dans son parti, & qu'il n'y avoit point de milieu entre *abolir l'Episcopat & appeller de l'enfer le Pape*. Voi. *Bayle* Dict. Critique à l'Article d'*Amesius*.

* (*b*) *Neal*, ubi sup. p. 570.

(*c*) *Puritains* dans la doctrine, ou *Doctrinal Puritans*. Voi. une des notes précedentes.

(*d*) Voiez l'*Appendix* du Docteur *Downes*, qui précede le *Rationale*, &c. de *Sparrow* Evêque de *Norwich*, p. 117.

(*e*) Selon le second article, la volonté de Dieu suffit seule pour les sauver. Selon le 5. l'Esprit de Dieu n'est point éteint dans les Prédestinés.

(*f*) Connue en Anglois sous le nom de *Millenary petition*.

la Discipline, les cérémonies & les usages Ecclésiastiques des Episcopaux (a) Mais selon ces Episcopaux, Jaques I. fut trop sage pour se laisser surprendre aux plaintes des Puritains, qui tendoient à *alterer la Constitution de l'Eglise*; au contraire, suivant ceux-ci, il n'entendit ni ses interêts, ni ceux de l'Eglise en se soumettant aux idées des Episcopaux, idées qui, *à tout prendre*, disoient les Presbyteriens, *n'étoient qu'un Papisme deguisé, dont Jaques I. n'eut jamais le courage de se defendre.* Sa partialité pour ces Episcopaux alla si loin, qu'après avoir accordé la *Conference de Hamptoncourt*, dans laquelle ce Prince fut plutôt Docteur & Theologien que Monarque, après avoir entendu les plus forts argumens des Presbyteriens, (b) il leur declara que s'ils n'avoient autre chose à dire pour se defendre, il étoit resolu de les *rendre Conformistes*, (c) *ou de les chasser* de l'Etat.

4. Pour achever de representer en deux mots & l'etat & le caractere de ces premiers Presbyteriens, nous allons copier ce que leur Historien nous en rapporte. Ils souffrirent, à ce qu'il pretend, avec patience & moderation, les injustices & les hauteurs des Cours Ecclesiastiques. Les duretez qu'ils essuierent sous le long régne d'Elizabeth, ne les empêcherent pas d'être toujours fideles à leur Souverain: pour defendre leur cause, ils n'emploierent jamais que des argumens pris de l'Ecriture, & avec ces argumens des larmes & des prieres. Ils ne haïssoient tous les usages religieux des Anglicans, qu'à cause de leur *origine Papiste*: & ils ne feignoient pas de le dire. La moindre apparence de Papisme enflamoit leur zele. Si le *surplis* n'avoit pas eu le malheur d'être porté par un Prêtre Romain, il auroit été moins haï. A tout prendre, les Puritains étoient les Protestans les plus courageux de la Nation, Calvinistes resolus, Predicateurs véhemens & attachés à la cause Protestante. Tous ces traits sont emploiés à louer le parti Presbyterien. Voici ceux qu'emploie leur Historien à les blamer, mais cependant en les ménageant autant qu'il peut. Il avoue d'abord qu'en évitant une extrémité, ils risquoient de tomber dans une autre, & que (d) ce zele, si ardent *pour le nouveau Plan de Discipline*, auroit pû les trahir, s'il eût été reçu & appuié par les Loix. Ensuite il avoue, que les Presbytériens n'avoient que des idées confuses & peu claires du droit des hommes, par rapport à la Religion & à la Societé civile. Ces idées, qui avoient beaucoup de relation avec la *Theocratie* Judaïque, ne pouvoient plus être suivies dans des tems si differens. Outre ces defauts, ils en avoient de fort contraires à l'esprit du siecle. Ils étoient trop severes, & ne cessoient de censurer trop vivement les mauvaises mœurs, par tout où ils les trouvoient. Les moindres fautes, dans quelque âge que ce fût, leur paroissoient capitales. Dans toutes leurs actions ils temoignoient un extrême respect pour la Religion, priant Dieu assiduement, ne jurant jamais, & evitant avec soin les discours trop libres & indécens. On a deja dit qu'ils observoient fort religieusement le Dimanche. Dans ce premier siécle du Puritanisme, aller deux fois le Dimanche au prêche, avec une Bible sous le bras, etoit la marque infaillible à laquelle on reconnoissoit le Puritain. Les veilles des Dimanches étoient emploiées à prier Dieu, à repeter des Sermons, à catéchiser les enfans, & pendant toute la semaine on avoit aussi des heures reglées de devotion. On ne dit rien des autres vertus, que l'Auteur attribue à ces premiers Puritains. La description qu'il en fait nous montre l'*age d'or* de la Secte: mais toutes ces vertus touchoient peu les Anglicans; ils ne designoient jamais les Presbyteriens que par les noms odieux de (e) *Precisiens, Schismatiques, ennemis de Dieu & de l'Etat.*

5. Si on veut s'en rapporter à ceux-ci, on trouvera dans les Anglicans des vices tout opposés aux vertus du Presbyteranisme. A peine le Clergé des C. R. surpassoit celui des Anglicans en ignorance. En general les Prêtres Anglicans n'étoient pas mêmes capables de lire les prieres de leur Eglise & les homelies. A la campagne, & dans les quartiers eloignés, on étoit ou *Papiste*, ou à peu près Paien: (f) tout Ecclesiastique, ou Laïque qui se distinguoit, ou par la pieté, ou par l'observation *du Sabat*, (le Dimanche) & se declaroit ennemi *de la prophanation & du Papisme*, ne

(a) *Appendix*, &c. ubi sup. p. 100. à la tête du *Rationale*, &c.

(b) Ibid. p. 100.

(c) Ibid. Il y a quelque chose de plus fort dans cette expression Angloise, *Clear the land of them.*

(d) Cela veut dire qu'ils seroient devenus aussi intolérans que les autres.

(e) Vol. *Neal*, ubi sup. p. 597. *Précisien* est un terme fait exprès, pour marquer cette précision, dont les Presbytériens se faisoient un merite dans la Religion.

(f) Citation dans *Neal*, &c. ubi sup. pag. 600.

ne manquoit pas d'être traité de *Puritain*. L'attachement des Evêques pour le culte exterieur faisoit, dit-on, beaucoup de tort à la Réforme, & le Papisme, contre lequel on ne prêchoit pas assez, regagnoit beaucoup de terrain. Enfin la tolérance d'Elisabeth pour la vieille Religion choquoit les Presbytériens. Comme elle aimoit extrêmement l'éclat des cérémonies, & qu'elle ne pouvoit se desabuser de (c) quelques pratiques condamnées par la Réforme (b), les *Puritains* trouvoient qu'elle penchoit pour le *Papisme*, & l'en accusoient presque ouvertement, quoi qu'elle affectât de tenir le milieu entre les partis, en ménageant le *Papisme* & le *Puritanisme*.

6. Les mesures (e) trop violentes qui furent prises contre les Presbytériens, sous le regne de cette Princesse, n'aiant contribué qu'à les irriter, bien loin de les ramener à l'unité de l'Eglise Anglicane, il s'éleva du milieu d'eux un parti encore plus *épuré*, & plus rigide que les *Puritains*. Ces rafineurs du *Puritanisme* se firent connoître en 1581. sous le nom de *Brownistes*, qu'ils reçurent de *Robert Brown* Prédicateur de Norwich. Un tempérament violent & tout plein de feu donnoit au prétendu Réformateur de la Réforme le caractere qu'il faut pour être excellit dans les disputes de Religion. Ses talens consistoient surtout à declamer avec emportement contre la Discipline & les cerémonies de l'Eglise Anglicane. Il courut le Roiaume avec un certain *Harrisson*, prêchant par tout avec la même violence contre les Evêques, l'Ordination, les Cours Ecclesiastiques, &c. Il se forma un parti considérable : mais le Ministère & le Clergé le dissipérent bientôt avec leur vigilance. *Brown* & ses Sectateurs se retirerent à Middelbourg en Zélande. Ils y établirent leur nouvelle Eglise : mais le rigide Prédicateur se dégoûta de son établissement, & aiant repassé en Angleterre en 1589. y renonça tellement à la severité de ses principes, qu'il tomba dans une extrémité opposée. Son parti ne laissa pas de se maintenir malgré la désertion du Chef, & les rigueurs que le gouvernement exerça contre eux, jusqu'à punir de mort deux de leurs Ministres en 1583. pour avoir (d) répandu des libelles contre la Liturgie Anglicane. En l'année 1592. on les appella *Barrowistes*, du nom d'un certain *Barrow* qui se fit leur Chef. Le parti s'étoit si fort accru, qu'on comptoit jusqu'à (e) vingt mille de ces *Barrowistes*, entre lesquels on trouvoit des personnes d'une grande réputation. On leur donna aussi le nom de *Séparatistes*, à cause qu'ils avoient entierement renoncé à la Communion de l'Eglise Anglicane. Ils se firent des Ministres, des Lecteurs, des Anciens, des Diacres, tous Laïques, hors les Ministres. Ils baptisoient les enfans par une simple petite aspersion; & ils n'admettoient ni parrains ni marraines à leurs Baptêmes.

Pour la Cene, ces *Barrowistes* faisoient apporter quelques pains blancs, que l'on mettoit sur une table. Le Ministre les benissoit par une courte priere, les rompoit, en donnoit à quelques Communians; & les Diacres continuoient après cela de communier le reste de l'assemblée. Entre les Communians, les uns étoient assis, les autres debout, & on suivoit le même ordre en donnant la coupe. La conclusion de la devotion étoit le chant d'un Cantique, ou d'un Pseaume, avec une (f) collecte pour les pauvres. Celui qui se rendoit *Barrowiste*, faisoit la protestation suivante en présence de ses *fréres*, la premiére fois qu'il se trouvoit dans leur assemblée. « Je declare que je cheminerai avec vous aussi long-tems que vous cheminerez dans la voie du Seigneur, & autant que la parole de Dieu me garantira que » cela se doit «.

Tels furent les réglemens qu'ils établirent dans l'Eglise formée à Londres chez un des freres en l'année 1592. Cette assemblée ne fut pas la seule; il s'en forma d'autres : mais elles furent enfin decouvertes. Dans l'examen que subirent ceux qui furent arrêtés, ils declarerent que pendant quelques années ils s'étoient assemblés tous les Dimanches dans les champs : en Eté, à cinq heures du matin, en Hiver, dans les maisons particuliéres; que là ils emploioient toute la journée à la priére & à l'explication de l'Ecriture; qu'ils dinoient *fraternellement* ensemble; qu'après le dîner, on se *cotisoit* pour le repas, & que le surplus de l'argent reçueilli, s'il y en avoit de reste, étoit destiné aux fréres prisonniers; qu'ils ne récitoient point l'Oraison Dominicale, croiant que J. C. ne l'avoit donnée que comme un formulaire

(a) Les Images, &c.

(b) *Neal*, History, &c. ubi sup. p. 601.

(c) On parle toujours selon le stile des *Puritains*.

(d) Pour mieux justifier cet acte de severité, on débita que ces libelles renversoient la constitution de l'Eglise, qu'on n'y reconnoissoit point l'autorité de la Reine dans la Religion.

(e) *Neal*, ubi sup. p. 543. sur le rapport du célebre *Walter Raleig*, dans le Parlement.

(f) C'est le terme qu'emploient les *Calvinistes* en cette occasion.

de priéres. Leurs ennemis, ajoute l'Historien, leur imputoient plusieurs extravagances sur le Baptême, le Mariage, le ministére des Laïques, &c. Tel est, & tel sera toujours l'esprit de parti dans les disputes de Religion. Les misérables *Barrowistes* furent traités conformément à l'intolérance de cet esprit. L'Historien dit qu'on les sollicita de céder à l'autorité, & de se rendre *Conformistes*; qu'un des Ministres de la Secte aiant déclaré qu'il ne le pouvoit être, ni assister au service Anglican sans dissimuler & devenir hypocrite, un Juge lui répondit: » allez à l'Eglise Anglicane, obéissez à la Reine, dissimulez, & soiez hypocrite ou diable, si vous » voulez ». *Barrow* leur Chef fut pendu avec un autre Ministre de la Secte. L'Historien rapporte, qu'ils souffrirent la mort avec beaucoup de constance, & en priant Dieu pour la prosperité de la Reine. Ces gens avoient demandé d'entrer en conférence avec les Episcopaux: mais cela leur fut refusé pour des raisons d'autant plus dignes d'être remarquées, qu'on pouvoit les mettre au rang de ces armes équivoques emploiées par tous les partis (*a*) lorsqu'ils se sont crus en état d'en faire valoir la force. Voilà, pour le dire en passant, les suites ordinaires de la prétendue Réforme; c'est-à-dire autant de Sectes differentes, qu'il se trouve de personnes capables d'en former.

Rassemblons ici les principes des *Barowistes* ou *Brounistes*. Sur la foi, ils ne différoient point des Anglicans: mais ils nioient pourtant que leur Eglise fût la vraie Eglise, & que leurs Ministres fussent légitimes. Ils appelloient la Discipline des Anglicans, une Discipline Papiste & Antichretienne. Ils nioient aussi la validité des Sacremens administrés par les Anglicans, & défendoient aux fideles de leur Secte d'assister aux dévotions Anglicanes. Enfin ils ne rejettoient pas seulement la communion des Anglicans; ils renonçoient encore à toute Eglise séparée de la Romaine, qui ne se conformoit pas à la leur. Ils faisoient de chaque Eglise une petite République isolée, & indépendante, croiant que le gouvernement des Eglises devoit être entiérement Démocratique. Ceux qui se convertissoient aux principes des *Brounistes*, commençoient par faire une confession de Foi publique, & signoient une espéce de confédération, par laquelle ils s'obligeoient à se conformer à l'Evangile, selon les régles & les conventions exprimées dans cette confédération. Le pouvoir d'admettre ou d'exclure les membres de ces petites Démocraties Ecclésiastiques, & la décision des controverses résidoit dans la *Confrérie*. Appellons ainsi les assemblées de la Secte, dont tous les membres s'appelloient mutuellement *freres*, comme les Vaudois, les Bohémiens, &c. Ils choisissoient dans ces assemblées leurs Ministres, leurs Anciens, leurs Diacres, &c. & ces élections se faisoient après le Jeûne & la Priére, par l'imposition des mains. La Prêtrise, ou plutôt le Ministére ne demandoit point chez eux une Ordination, & n'étoit point d'un caractére *indélebile*. Le Ministre recevoit de *la Confrérie* l'autorité de prêcher & d'administrer les Sacremens; & les élections des Ministres se faisant à la pluralité des voix, on pouvoit leur ôter leur charge, les déposer & les réduire à la condition de Laïques, par la même voie qu'ils avoient été elus. Un Auteur moderne, des plus hardis que notre siécle ait vu naître, a poussé ces idées de Démocratie beaucoup plus loin dans un Livre intitulé, *Discourses concerning Religion and government*. Non-seulement il vouloit que les Ministres, Prêtres, &c. fussent Ecclésiastiques & Laïques tour à tour, pour bannir de l'Eglise Chrétienne tout ce qui tend à la tirannie & au despotisme: mais il prétend aussi qu'on devroit réduire tout le Christianisme à une parfaite égalité de conditions, en ôter toutes les relations de pere, mere, frere, sœur, &c. sous prétexte que ces relations donnent lieu à une fausse déférence, à des brigues, à des cabales. Quel fanatisme! Mais que peut-on attendre autre chose d'une liberté outrée de penser & de raisonner en matiére de Religion?

Lorsque le nombre des Communians étoit trop considérable pour pouvoir tenir assemblée dans un même lieu, l'Eglise se partageoit, ou plutôt de cette Eglise il en sortoit une autre tout aussi libre, tout aussi indépendante que sa mere. Elle se choisissoit ses Ministres, & devenoit sœur de cette mere, sœur absolument égale en condition & en dignité; & en cette qualité, elles se donnoient mutuellement la main d'association. Car il faut le répéter ici; une Eglise n'avoit aucun droit sur l'autre, & tout se réduisoit à des remontrances & à des conseils. Si

(*a*) Voiez *Neal*, ubi sup. p. 554. Ces raisons sont au nombre de douze, & voici une de ces raisons. Il n'est pas juste qu'une Religion établie par le Parlement, soit soumise à l'examen d'une autorité inférieure.

une de ces Eglises se fût écartée des régles du Christianisme, telles que la Secte les avoit établies, si elle eût abandonné ou négligé des vérités capitales, ou regardées comme telles, & qu'en cet état elle eut refusé de rentrer dans le devoir & de se soumettre aux remontrances & aux censures ; les autres Eglises ou assemblées de la Secte se seroient seulement séparées de cette Eglise, & ne l'auroient plus reconnue pour Eglise de J. C.

Le pouvoir des Ministres du *Brounisme* étoit extrêmement borné. Le Ministre d'une assemblée ne pouvoit administrer ni le Baptême, ni la Communion dans une autre. On ne se soumettoit à aucun formulaire de Priéres. Un *frere*, quoique Laïque, avoit la liberté de *Prophétiser* dans l'assemblée ; les *Brounistes* appelloient Prophéties, les exhortations que l'on y faisoit de vive voix. Après les Sermons, il étoit assez ordinaire qu'un des fréres fît des questions sur la Religion, & proposât ses doutes. Ils tenoient entre eux des Conférences sur la matiére qui avoit été prêchée. Dans les censures, chaque Eglise conservoit une parfaite indépendance. Le pouvoir suprême résidant selon toute son étendue dans chaque petite République Ecclésiastique, on ne connoissoit chez les *Brounistes* ni classes, ni convocations, ni Commissaires Ecclésiastiques, ni Synodes, ni Conciles.

A l'égard des raisons, justes ou non, qui avoient obligé les *Brounistes* de se séparer de toute autre Eglise, & surtout de l'Anglicane ; les voici. Les Loix du Roiaume & l'autorité de la Reine ont introduit, disoient-ils, beaucoup d'usages nouveaux dans l'Eglise, & ajouté à la Religion de J. C. diverses choses, qui ne peuvent se justifier. Ils soutenoient aussi, que le Service Religieux étoit fort défiguré par les erreurs grossiéres qu'ils y trouvoient ; qu'on avoit voulu rendre ces additions & ces erreurs essentielles & nécessaires ; que la persécution étant la marque d'une fausse Eglise, celle d'Angleterre étoit fausse, puisqu'elle persécutoit. Enfin toute la Hiérarchie, tout le gouvernement Ecclésiastique leur paroissoit si corrompu, que la Réforme en étoit, selon eux, impraticable ; & ils croioient qu'il valoit mieux établir un gouvernement nouveau, que de réformer l'ancien. Selon ce principe, ils résolurent de se raprocher du gouvernement de l'Eglise, telle qu'elle étoit sous J. C. & ses Apôtres : mais leurs efforts se réduisirent à des distinctions odieuses & Pharisaïques, au lieu qu'ils auroient dû supporter par un principe de charité Chrétienne ces autres Eglises qu'ils refusoient de reconnoître.

Si on vouloit suivre aveuglément ceux qui ont donné des catalogues & des descriptions de Sectes & de Religions, on multiplieroit sans peine les branches du *Puritanisme*. Par exemple, il faudroit joindre aux *Brounistes* & aux *Barowistes*, qui, comme on l'a vu, ne sont qu'une même Secte, certains *Indépendans* réunis aux *Presbytériens*, selon l'Auteur des (*a*) *Mémoires & Observations sur l'Angleterre* : mais ces prétendus *indépendans* ne sont que les *Brounistes* (*b*) masqués sous ce nom. Un Auteur (*c*) ne se contente pas de séparer entiérement les *Puritains* des *Presbytériens* ; il forge encore libéralement des *Prédestinatiens*. Il nous parle de la Secte des *Oints*, & pour lui donner un relief à sa mode, il appelle *ces Oints* les *Oints d'Angleterre*. Cette Secte commença sous un Chef nommé *Writ*. Les *Oints*, dit l'Historien François des Religions sur l'autorité de *Sanderus*, Auteur suspect aux Protestans qui l'accusent de partialité, croioient que personne ne péchoit sinon ceux qui rejettoient leur doctrine, qu'ils appelloient la *doctrine de vérité*. Qui ne voit que c'est-là une conséquence faussement tirée de la doctrine des *Brounistes* ? Ces *Oints* sont aussi connus sous le nom de *Millénaires*, à cause qu'ils croioient le Régne de mille ans, & que J. C. reviendroit alors une seconde fois sur la terre, après quoi suivroit le jugement dernier. En un mot ces *Oints* n'étoient effectivement que les *Millénaires* sous un autre nom qui tient un peu du fanatisme. Parlons un peu au long de ces *Millenaires*.

On sçait assez que l'opinion qui établit le régne de mille ans, a été renouvellée plus d'une fois depuis le commencement du Christianisme : mais personne ne l'a fait plus agréablement que l'ingénieux Auteur Anglois de (*d*) l'Etat de la terre avant & après le Déluge. Cet Auteur prétend, qu'avant le Déluge la terre étoit toute unie, sans montagnes & sans inégalités ; que c'étoit une croute endurcie

(*a*) *Mémoires & Observations*, &c. ubi sup. p. 367.

(*b*) Voiez ci-après.

(*c*) *Jovet*, Tome premier & second de son *Hist. de toutes les Religions*. Cè Livre a renchéri sur celui de *Ross*, *bon homme & méchant Auteur*, dit celui des *Mémoires & Observations*, &c. ubi sup. p. 366. *Jovet* est plein de contradictions, d'ignorance & de mauvaise foi.

(*d*) *Telluris theoria sacra* de Th. *Burnet*.

par la force de la chaleur du soleil ; que cette croute, qu'il compare à un *eolipyle*, renfermoit le grand abîme d'eau qui produisit le Deluge universel. Cette violente *rupture* de notre terre, d'où on vit soudre ces eaux immenses, fut causée par l'extrême raréfaction du feu central. En un mot tout se passa pour lors comme dans un *eolipyle*. La terre fut fracassée ; toute son œconomie fut détruite. Les montagnes, les collines, les vallées, les cavernes qui se formérent alors nous représentent depuis ce bouleversement général une Ville détruite par un violent tremblement de terre. La masse de l'air, & en général tout l'intérieur de notre *atmosphère* souffrit de cette révolution. La nature se corrompit ; l'air perdit sa premiére pureté ; la terre sa premiére vigueur ; les plantes & toutes les productions de la terre perdirent leur force : les sucs avoient dégeneré des sucs primitifs. La vie de l'homme, si longue avant le Déluge, devint extrêmement courte. La terre n'étant plus que fort inégalement échauffée par le Soleil, Dieu etablit les saisons, qui n'étoient nullement nécessaires au premier monde, mais qui l'étoient absolument à notre terre ruinée, &c. Telle fut sa première révolution dans le Deluge: elle en souffrira une autre par la violente *éruption du feu central*. Cette révolution commencera par une terrible sécheresse. Le *corps de la terre* deviendra plus spongieux ou plus poreux, & le *feu central* transpirera d'une maniere étonnante par tous les pores de la terre ; après quoi elle s'allumera tout d'un coup d'une maniére épouvantable. On doit comprendre que d'abord les fleuves & les fontaines, l'Océan même seront consumés par l'extrême secheresse. Les lits des riviéres, celui de la mer deviendront des étangs de feu & de soufre. Après l'incendie universel par lequel la terre sera purifiée, nous serons rétablis dans l'état de pureté du premier monde. La terre reprendra sa premiére forme ; elle sera unie, & égale comme auparavant. *Burnet* croit trouver des preuves de ce changement dans les premiers versets du Chap. 40. des Révélations d'*Isaïe*, & dans les v. 4. & 5. du Ch. 3. de l'Evangile selon S. Luc. L'embrasement de la terre commencera par le siége de l'*Antechrist* ; & J. C. apparoîtra revêtu de feu pour consumer cet *Antechrist*. Les eclipses, les tremblemens de terre, &c. seront des avantcoureurs de cette révolution dans laquelle les ennemis de l'Eglise de J. C. seront consumés ; après quoi J. C. régnera avec les SS. sur la terre. Les *justes* la posséderont, selon les promesses réïterées du S. Esprit ; promesses qui ne peuvent être appliquées à l'état des gens de bien pendant cette vie, qui ne leur présente que des afflictions. Le Régne de mille ans sera le *Sabbat*, ou le jour de leur repos, après avoir travaillé (c'est-à-dire souffert) pendant six jours de la semaine ; car selon l'ingénieux & sçavant Anglois, le monde (la terre) ne doit durer qu'autant de milliers d'années, qu'il y a de jours dans la semaine. Ainsi est mêlée la Phisique avec la Théologie, par un Auteur, ingénieux d'ailleurs, mais trop hardi dans ses décisions.

Le fameux Théologien Protestant, qui publia des Visions & des Prophéties en 1686. & 1687. sous le titre d'*Accomplissement des Prophéties*, a aussi voulu établir une *cinquiéme Monarchie*, ou le Régne de mille ans. Selon lui, ce n'est qu'alors que (*a*) J. C. régnera véritablement sur la terre. L'Epoque de ce régne est la conversion de toutes les Nations à J. C. & en particulier celle des Juifs. Cependant comme la chute de l'Antechrist aura déja commencé avant cette conversion, on pourroit bien dater le commencement du régne de J. C. (du régne de mille ans) de la chute de cet *Antechrist*. Ce Théologien Prophéte ajoute, *qu'apparemment Dieu comptera les mille ans de ce point-là*. En 1686. il calculoit le reste des années du régne de cet Antechrist ; & (*b*) après avoir trouvé qu'il seroit un peu difficile de marquer précisément la fin de ce régne, *parce que Dieu dans ses prophéties n'observe pas si exactement la Chronologie*, & qu'à un Prophéte *quelques années de plus ou de moins ne font rien*, il se détermine *à poser la chute de l'Empire Antichrêtien au commencement du 18. siécle, & selon toutes les apparences, depuis l'année 1710 jusqu'à l'année 1715*. Peu s'en fallut que le livre du Théologien ne rendit Millénaires la plus grande partie des Protestans *réfugiés*. Au moins est-il sûr, qu'un grand nombre d'entre eux se flatérent de survivre à la ruine de l'*Antechrist*, & de jouir du commencement des *félicités millénaires*. Avant l'Auteur de l'*Accomplissement des prophéties*, *Comenius* n'avoit pas mieux supputé, en commençant le régne de mille ans à l'année 1672. Ces deux prétendus Prophétes moururent

(*a*) Jurieu, *Accomplissement des Proph.* Tom. 2. p. 216. & 217.

(*b*) *Idem*, ubi sup. p. 52. & suiv.

rurent assez à propos, pour n'être pas témoins de la vanité de leurs calculs. N'oublions pas ici que M. Whiston, aussi singulier en ses idées, & aussi malheureux en fait de sistêmes Apocalyptiques que les Prophétes du Régne de mille ans ses confréres & ses prédecesseurs, fixa son millénaire & la destruction de l'Antechrist au 10. Mars vieux stile de l'année 1714. Le *Babillard* tourne plaisamment ce sistême en ridicule, Art. VIII. de la traduction imprimée à Amst. en 1735. » Alors » tous les habits seront réduits à leur simplicité primitive; toutes les personnes qui » auront eu le courage de résister à la tentation des modes, & de s'habiller tou- » jours de la même maniére, recevront un pourpoint qui durera dix siécles sans » se gâter, &c. « Mais au lieu de badiner sur une matiére si sérieuse, ne vaudroit-il pas mieux s'étonner que des hommes, surtout le premier, qui par d'autres ouvrages s'étoit fait quelque réputation, aient pu pousser le fanatisme à de pareils excès, & débiter de sang froid dans des Ouvrages qu'ils faisoient imprimer, des chiméres qu'ils devoient bien juger capables de les faire passer pour des Visionnaires?

Le Théologien qui prophétisoit en 1686. flate les Juifs de la maniére suivante dans la suite de ses Prophéties. Il ne seroit pas raisonnable de suivre littéralement ce qu'il semble dire d'eux dans les deux Volumes qui avoient paru avant cette suite, puisqu'il s'est plaint qu'on avoit mal expliqué ses pensées. Il dit donc qu'il croit que les Juifs (*a*) seront rassemblés dans la Terre de Canaan; que ce retour des Juifs dans le Païs de Canaan arrivera dans *le siécle prochain*, c'est-à-dire le 18. mais que ce Peuple ne sera rétabli qu'après sa conversion à J. C. non par voie de conquête, mais par une concession volontaire de tous les Peuples Chrétiens; que les Juifs rebâtiront Jérusalem, & qu'ils y feront le *temple vivant du Seigneur*; que les Juifs seront la Nation la plus glorieuse (il a voulu dire la plus glorifiée) de toutes les Nations *dans la cinquiéme Monarchie* (de mille ans) parce qu'elle a donné naissance au Messie, &c. mais qu'elle n'aura qu'une primauté d'ordre & non d'Empire; qu'elle aura les dons les plus extraordinaires, & les plus excellens Prophétes; que les Juifs seront toujours distingués de cette façon jusqu'à la consommation des siécles; que dans le corps de l'Eglise universelle, l'Eglise Judaïque sera la sœur aînée, & celle des Gentils la cadette; que pendant ce long & heureux Régne, il y aura uniformité de culte & de Religion, un même esprit, une concorde parfaite; & par conséquent plus de controversiste bilieux toujours prêt à la troubler, en ne voiant jamais que des hérésies monstrueuses dans les opinions des Théologiens ses confréres. Enfin que les Juifs se dépouilleront de cet esprit de mépris pour les autres Religions, si ordinaire à ce Peuple.

Avant les Auteurs *Millénaires* dont on a rapporté les opinions, il y en avoit eu parmi les Protestans plusieus autres depuis le commencement de leur Réforme; & il sembloit aussi que les idées de Réforme & de Régne de mille ans se concilioient en cette occasion. Les Protestans s'entredisoient, que la Réforme les séparoit de l'Antechrist, & le publioient dans les chaires. La haine portoit à souhaiter sa destruction; & la controverse la faisoit attendre. Mais il falloit donner un fondement à cette espérance: on le cherchoit dans les Prophéties, & sur-tout on trouvoit de quoi bâtir solidement dans l'Apocalypse dont chacun interprétoit les Oracles à sa maniére. Les anciens *Chiliastes* n'ont pas raisonné autrement que les *Millénaires* modernes. Ils avoient alors leur *Antechrist*, comme les nouveaux *Millénaires* ont eu le leur dans la suite: les Chrétiens *Chiliastes* se flattoient comme les *Millénaires* de notre siécle, les moins charnels, d'un Régne tout spirituel, les plus grossiers, & peut-être les plus sensuels, d'une félicité sensuelle, qui a été l'opinion de quelques *Chiliastes*, & de plusieurs *Millenaires* modernes. Personne n'ignore qu'entre ceux-ci, les uns vouloient établir un régne de mille ans tout spirituel, & les autres un régne temporel & spirituel tout ensemble. Comme entre les Protestans, les (*b*) Calvinistes & les Presbytériens sont ceux qui ont donné le plus hardiment dans cette opinion, il est raisonnable à ce qu'il semble, de ranger les *Millénaires* dans la classe de ces derniers. On auroit dû y rapporter aussi certains Sabataires, ou

(*a*) C'est ici le commencement du Régne de mille ans. V. p. 79. & suiv. de la *suite de l'accomplissement*, &c.

(*b*) Il y a eu beaucoup de *Millénaires* parmi les *Presbytériens* d'Angleterre; & peut-être y en trouveroit-on encore un grand nombre. En France, *Amyraud*, *Launay*, & autres ont été suivis. La Hollande a eu *Cocceius*, qui a trouvé dans la chute de *Gog* & de *Magog* celle de l'*Antechrist* & du *Papisme*, & le régne de J. C. sur la terre. On compte parmi ceux qui ont suivi *Cocceius*, les noms de *Vuitsius*, d'*Alting*, &c.

Sevendays, dont il a été dit quelque chose, lorsqu'il s'est agi (*a*) de décrire les usages & cérémonies des Juifs. On attribue à ces *Sabataires*, que l'on dit former une societé particuliére, & peu *ébruitée*, une partie des opinions des *Millénaires*; & peut-être leur dévotion pour le Sabat pourroit-elle se concilier avec le regne de mille ans. Plusieurs Auteurs *Millénaires* ont appellé mystiquement ce prétendu régne le ***grand Sabat***, après avoir cherché & trouvé mille belles choses dans le nombre *septenaire*, qui est celui du *Sabat*: par exemple, les louanges de Dieu chantées sept fois le jour par le Roi Prophéte, & la chute du fidéle jusqu'à sept fois; les sept péchés mortels marqués par l'Eglise; l'exhortation que fait J. C. de pardonner sept fois septante fois, & l'envoi qu'il fit de sept fois dix Prédicateurs de son Evangile. Enfin, pour abréger le détail de ces mystéres, quelques-uns de ces *Millénaires* remarquent une consécration toute particuliére, que Dieu a voulu faire du nombre de sept, en se reposant le septiéme jour; & que n'auroient-ils pas trouvé dans celui de mille, s'ils s'étoient donné la peine de travailler sur ce nombre? Renvoions-les à un (*b*) Auteur, qui a distillé son imagination sur cette matiére. Il a fait un livre intitulé ***Numerorum mysteria***. On y trouve que le nombre de mille est le cube de l'éternité; qu'il est un type ou symbole de la perfection céleste; qu'il désigne l'espérance de la vie éternelle; qu'il représente le Ciel; qu'il doit être attribué à J. C. comme étant un nombre très-parfait. Est-il possible que de si belles idées aient échapé aux Millenaires?

On n'a garde de chercher à multiplier les Sectes & les hérésies, à l'imitation de *Ross*, de *Jovet* & d'autres semblables Auteurs. Les Ecrivains de cet ordre trouveroient une Secte de *Congrégationaux*, qui sont les mêmes que les *Indépendans*, les *Brounistes* ou les *Barowistes*, pour les Dogmes & pour la Discipline, comme on peut le voir par les Articles qu'ils dressérent en 1691. Ils n'oublieroient pas les *Cameroniens*, ainsi nommés d'un *Archibald Cameron* leur Chef, qui étoit un Ministre de campagne, violent Puritain, & ennemi de la Maison Roiale. Ce *Cameron* & ses partisans se séparerent des autres Presbytériens, parceque ceux-ci n'étoient pas de leur opinion au sujet de la liberté de prêcher, que Charle II. rétabli sur le trône avoit accordée aux Ministres de ce parti. Les *Cameroniens* prétendoient, qu'une permission donnée par le Roi au sujet des affaires Ecclésiastiques, établissoit sa Souveraineté dans l'Eglise. Ils ne se contentérent pas de refuser la permission, & de faire Schisme à cette occasion; ils se soulevérent contre le Roi, & prétendirent qu'il étoit excommunié & déchu de la Couronne. Ces *Cameroniens* se réunirent à l'Eglise Presbytérienne d'Ecosse en 1690.

Répetons encore une fois, que la pluralité de noms donnés à une même Secte par des Auteurs ignorans ou mal informés, l'a souvent *triplée & quadruplée*. *Congrégationaux*, *Indépendans*, *Brownistes*, *Barrowistes*, tout cela ne fait qu'un Troupeau sous différens noms, qui tache de se maintenir dans la *Bergerie du Seigneur*, sans exclure absolument les autres Troupeaux; bien entendu cependant, que ces Troupeaux doivent être *Anti-Romains*. *Louis du Moulin* a fait un livre en faveur des *Indépendans*, sous le titre de *Conformité de la conduite de ceux qu'on appelle communément Indépendans, avec celle des anciens Chrétiens*, imprimé à Londres en 1680. Cet Auteur l'écrivit pour ses fréres les Protestans de France, qui pour la plûpart condamnoient les *Indépendans* sans les connoitre, &, selon les termes de la Préface, » se les figuroient comme des monstres horribles, & s'en formoient des idées » presqu'aussi terribles que les bigots d'Italie & d'Espagne se font des Protestans » en général, qu'ils *croient* avoir des pieds de bouc & des cornes à la tête «. Du *Moulin* prétend que de tous les Gouvernemens Ecclésiastiques, celui des *Indépendans* est le plus raisonnable, » & qui approche le plus près de la conduite de l'E- » glise Apostolique, & de ses plus proches successeurs; qu'il est le plus compatible » avec la souveraineté des Monarques & le gouvernement des Puissances séculiéres, » parce qu'il n'usurpe rien sur leur jurisdiction, ni sur leur autorité, &c. « On nous insinue aussi qu'on les a condamnés sur l'étiquete. Le nom d'*Indépendans* » donne à » l'esprit une idée de gens qui sont ennemis de toutes les Puissances légitimes, & » qui ne peuvent souffrir de supérieurs: caractére dont ils sont bien éloignés, com- » me cela se voit par le Chap. XXIV. de leur confession de Foi «, que l'Auteur a inseré toute entiére dans son livre. Ils prétendent seulement » que dans les diffé- » rens qui peuvent naître touchant les Doctrines de l'Evangile, ou la maniére du » Service divin, l'Evangile ne donne pas au Magistrat le pouvoir de priver de la

(*a*) Voiez Tome 1. pr. p. Cérémonies des *Juifs* & des *Cath.*

(*b*) *Bungus* de Bergame.

» liberté ceux qui d'ailleurs retiennent les fondemens de la Doctrine, & n'empê-» chent pas les autres dans la maniére de servir Dieu qui differe de la leur «. Ces *Indépendans* s'appellent en Anglois *Congrégationaux*, » pour signifier des Troupeaux » qui font leur assemblée à part, sans dépendre les unes des autres, ni des Syno-» des, soit pour la conduite, soit pour la Doctrine «. En voilà assez, pour montrer que ces *Congrégationaux* sont les mêmes que les *Brounistes*.

Voilà ce qu'on a pû recueillir de plus digne d'être remarqué touchant les Presbytériens & ceux qui, pour ainsi dire, sont *Originaires* de cette secte. Voici l'abregé de la Discipline des Presbyteriens, ou des *Puritains*, pour nous attacher plus scrupuleusement au nom qui fut donné à ce Parti, & à l'idée qu'il laisse.

Abregé de la DISCIPLINE *des* PURITAINS.

D'ABORD elle établit la nécessité de la vocation au Ministére: mais elle défend en même tems d'y entrer par brigue, ou par intrigue ou par violence. Après que la vocation du sujet a été déterminée d'une façon convenable, & qu'on a fait choix du *frére* qui doit être Ministre d'une congrégation particuliére, il ne lui est plus permis de *convoler* à une autre. Il est lié à cette première *épouse spirituelle*, avec laquelle il peut à la vérité faire divorce, moiennant qu'elle y donne son consentement.

Le sujet à qui la vocation est adressée, doit souscrire avant toutes choses aux dogmes & à la discipline de l'Eglise, & signer la confession de Foi. Avant son élection il doit produire une (*a*) *attestation* de sa vie & de ses mœurs, par où il paroisse qu'il a (*b*) *consenti en tout* à la doctrine de l'Eglise *Puritaine*, & comment il a été *constamment ortodoxe*, évitant sur-tout de lire *des livres hérétiques*, ou de s'amuser à de vaines spéculations, à des paradoxes, & à des recherches vetilleuses. Il doit être examiné publiquement sur la Discipline, sur les principaux points de la Théologie & sur l'Ecriture. Les Examinateurs y choisissent eux-mêmes les passages sur lesquels ils lui demandent son explication; & cet examen est réiteré plus ou moins souvent à la volonté des Examinateurs. On ne manque pas de lui représenter aussi la charge & les devoirs du Ministére, & comme il est obligé d'y préferer à ses intérêts la gloire de Dieu, & l'édification de l'Eglise, y maintenir la *saine Doctrine*, c'est-à-dire la Doctrine reçue, & la Discipline Ecclésiastique. N'oublions pas que l'Eglise pour laquelle se fait l'election, s'y doit préparer par le jeûne & la priére.

Il est permis aux Ministres d'une Eglise, ou (*c*) Congrégation, d'aller prêcher dans une autre, pourvû que ce soit du consentement de la premiére, ou que la nécessité l'exige.

L'ordre du service *Puritain* est presque le même que celui des Calvinistes. Il commence par un Pseaume, dont on chante une pause; & les Pseaumes se chantent réguliérement de suite, depuis le premier jusqu'au dernier, pendant l'année. Après le Pseaume on fait une petite exhortation, laquelle prépare les fidéles à la priére qui suit, & qui est terminée par l'Oraison Dominicale, ensuite un Sermon; & enfin une priere qui récapitule quelquefois les principaux points du Sermon, & sert toujours à représenter à Dieu les besoins des fidéles, à lui demander sa bénédiction sur l'Eglise & sur l'Etat, &c. Cette priére est aussi terminée par l'Oraison Dominicale; après quoi une bénédiction finale sert à congédier l'assemblée. A l'égard du Sermon, on y recommande la clarté, la solidité, la pureté dans la Doctrine; de bonnes preuves tirées seulement de l'Ecriture; une application convenable de la matiére, &c. aux circonstances du tems, ou de l'état de l'Eglise; point de recherches trop curieuses, trop litigieuses, &c. que les textes ne soient point pris dans les livres apocriphes, mais seulement dans les canoniques, & principalement dans ceux du Nouveau Testament; que le Ministre fuie les nouveautés; que son langage soit simple; que les expressions en soient graves, & toujours à la portée du peuple. Nous ne disons rien de la voix & du geste, où l'on recommande d'éviter les trop grandes agitations du corps & ses *contorsions* fréquentes & *soudaines*; c'est-à-dire, de n'être ni *Bateleur* ni *Arlequin*. Il se peut que dans quelques assemblées de Calvinistes de notre tems cette souplesse de corps plaise à certaines coquettes de haute

(*a*) C'est le terme Calviniste.

(*b*) *Consenting in all things to the Doctrine.*

(*c*) Les *Puritains* emploient également l'un & l'autre terme.

volée qui se donnent pour dévotes, à quelques petits maitres demi-Chrétiens & demi-libertins, ou à des personnes qui mettent de niveau le Sermon & la Comédie, en regardant l'un & l'autre comme des amusemens qui ne different que dans le sujet. Quoi qu'il en soit, elle ne prouvera jamais la devotion du Prédicateur, ni que son ame ait acquis cette *fléxibilité*, qui la dispose à recevoir les impressions de ces vérités qu'il doit persuader à ses auditeurs.

On doit prêcher tous les Dimanches deux fois; & le Sermon ne doit être que d'une heure, s'il est possible. Il est nécessaire aussi de catéchiser dans l'Eglise: mais comme tous les fidéles n'ont pas la même capacité, il doit y avoir deux sortes de Catéchismes, l'un plus étendu & plus detaillé, l'autre plus court, & propre à examiner les jeunes Cathécumenes avant la Cene.

Après le prêche se fait l'administration des Sacremens. Au Baptême le pere doit presenter son enfant, ou une autre personne le présentera en son nom; & à l'égard du nom, il faut prendre garde de n'en point donner de ceux qui sentent le Paganisme ou le (*a*) *Papisme*. Il faut choisir les noms dans la Bible, & y chercher sur-tout ceux des Prophétes & des Saints. Pour la Communion, les Cathécumenes ne doivent point y être admis au-dessous de l'âge de quatorze ans, à moins que le Consistoire ne juge à propos de faire quelque exception à cause du mérite du sujet. Sept jours avant la Cene, ils doivent donner leurs noms au Ministre, afin que les Anciens aient le tems de rechercher les mœurs & la conduite de ces Cathécumenes. La Discipline ordonne qu'ils seront examinés devant des Ministres & des Anciens un mois avant la Communion; après quoi ces Cathécumenes, & tous ceux qui seront admis pour la premiére fois à la Céne dans la *Congrégation* Puritaine, feront leur confession de Foi, & déclareront qu'ils se soumettent à la Discipline de l'Eglise. Elle ordonne aussi que dans les Sermons du Dimanche qui précede la Céne, on prêche aux fidéles l'examen de la conscience, la paix & la réconciliation.

Excepté un jour de jeûne annuel, & qui en certaines circonstances peut être réiteré deux ou trois fois l'année, la Discipline des Puritains a voulu que toutes les Fêtes fussent abolies.

Sur le Mariage elle n'a rien de particulier On sçait que les fiançailles le précedent toujours chez les Protestans Calvinistes; & qu'ils ne permetent point de *brusquer* la cerémonie. De l'engagement des Parties à la solemnité du Mariage, il ne doit y avoir tout au plus qu'un intervale de deux mois. Outre cela le Mariage est indissoluble: point de rupture, quand même de part & d'autre on y consentiroit, & que la séparation s'offriroit mutuellement. Trois *Annonces* publiées pendant trois Dimanches consecutifs doivent preceder la cérémonie du Mariage; & la solemnité s'en peut faire tous les *jours d'Eglise*, hors un jour de jeûne.

Pour l'instruction des enfans cette Discipline établit des Ecoles, où on doit leur enseigner le Catéchisme, des prieres, des formulaires de Religion. Entre les Etudians, ceux qui sont trouvés capables d'étudier pour le Ministére, s'exercent à expliquer la sainte Ecriture, & à *proposer* en présence de quelques Ministres, après avoir achevé ce qu'on appelle un Cours de Théologie. En certains Païs Protestans, un Cours de Theologie n'est presqu'autre chose qu'un Cours de disputes & de controverses rangées par Classes, sous des noms qui doivent inspirer du respect & de la Religion à ceux qui enseignent & à ceux qui sont enseignes: mais c'est à quoi on pense bien moins, qu'à une certaine Dialectique, qui pendant quelques années apprend à raisonner sur les Dogmes, sans apprendre à devenir plus raisonnable. Les questions qui font l'essentiel du *Cours* sont proposées subtilement, expliquées, examinées de même, & souvent sans beaucoup de bonne foi. Quand on sçait bien tout cela, & qu'à l'*art d'argumenter* on a ajouté, avec le secours des *Etudes Académiques*, un Catalogue détaillé des Dogmes de sa Religion, *divisés & subdivisés*, pour mieux se distinguer de toute autre Communion, comme le dit très-bien M. *Lock* (*b*) dans ses Lettres; quand avec ce Catalogue, on a appris bien des lieux communs par cœur, on se fait examiner; on prend avec une gravité mystérieuse & jugée nécessaire, l'habit noir, un manteau de même & un rabat; & on va prêcher. Heureux ceux qui par la force de leur génie & de leur vertu, surmontent les défauts de ces Etudes! La *Proposition* faite, le *Proposant* se retire, pour laisser toute liberté à la censure qui suit, & quand elle est faite, le *Proposant* rentre pour la

(*a*) Cela est de conséquence: un *Presbytérien* s'appelleroit-il comme un *Papiste*?

(*b*) *Oeuvres div.* Tome I. Edit. d'Hollande, 1732.

la recevoir en personne du Ministre qui est Directeur, ou Président, ou, comme on l'appelle dans les Synodes, *Modérateur* de cet exercice.

Elle veut que tout se fasse à la pluralité des voix dans les Consistoires. Comme chez les autres Calvinistes, cette assemblée régle les affaires Ecclésiastiques, conserve les registres des Baptêmes, des Mariages, des Morts, des Communians, &c. & veille à l'ordre de l'Eglise. Les Anciens & les Diacres font partie du Consistoire. Les premiers sont commis avec les Ministres à la garde, à l'entretien & à la sureté du *Troupeau*; les Diacres ont soin des malades & des pauvres. Les uns & les autres sont révocables; cependant on ne doit pas les révoquer trop légerement. On doit de même user de prudence & de discrétion dans les censures, tant à l'égard des personnes qui les méritent, que des choses qui en sont l'objet. Les grandes fautes, surtout si elles sont publiques, odieuses par leurs circonstances ou par leur caractére, accompagnées de mépris & d'obstination, sont du ressort du Consistoire. Dans les petites fautes il faut suivre le précepte de J. C. qui nous exhorte à cacher les fautes de notre prochain, & à les lui représenter sans témoins. Si celui qui mérite l'Excommunication est revêtu de quelque charge Ecclésiastique, il faut premiérement le déposer de sa charge. Deux circonstances obligent aussi d'interdire le Ministére au Ministre, l'ignorance & l'incapacité: une troisiéme oblige à la même chose, mais sans deshonneur pour le Ministre. C'est la maladie ou l'âge. Le soupçon d'hérésie demande un mur examen, & en attendant qu'on puisse le faire, une suspension laquelle est commise à la prudence de quelques Ministres éclairés & reconnus gens de bien. L'hérésie est-elle reconnue, l'admonition rejettée, la censure méprisée? la *suspension de la Céne*, & enfin l'Excommunication suivent. Tel est aussi l'ordre avec lequel on procéde contre tout autre cas, où un des *Fréres Puritains* mérite d'être censuré.

Lorsque l'Excommunication ne peut être davantage éludée ni différée, voici comment elle est annoncée. Le premier Dimanche de l'*Annonce*, le crime ou la faute du Frére pécheur est déclaré, sans nommer le Frére. Le Dimanche suivant on le désigne par son nom, & cela pour exciter au jeûne & à la priére à l'occasion de cette Excommunication prochaine. Le troisiéme on avertit que l'Excommunication sera publiée le Dimanche suivant; & ce Dimanche qui est le quatriéme, on la publie solemnellement. Il y a des fautes qui sont des crimes: elles outragent le Corps de l'Eglise; souvent aussi elles font bréche aux Loix de l'Etat. Quel que puisse être le repentir que le pécheur témoigne par ses paroles & par ses larmes, il doit être du moins pour quelque tems suspendu de la Communion, pour l'exemple, & pour réparation de sa faute. La suspension est plus ou moins longue, selon que le Consistoire le juge à propos. Le tems de la suspension étant fini, le Frére rétabli doit donner des marques de son repentir en face d'Eglise. Pour les Ministres à qui le malheur arriveroit de tomber dans ces fautes capitales, il seroit absolument nécessaire de les déposer. Les Puritains se plaignent du relâchement des Episcopaux sur cet article. A quoi bon, leur disent-ils, cette excellente Morale spéculative qui se prêche parmi vous? Ne conviendrez-vous pas qu'elle n'est guéres plus efficace dans la bouche d'un Prédicateur peu réglé dans sa conduite, que dans celle d'un Philosophe, qui après avoir déclamé avec force contre la turpitude de l'ivrognerie, s'en iroit ensuite, comme (*a*) *Despreaux*, s'enivrer avec celui qu'il auroit prêché pendant deux heures?

Sur les assemblées Ecclésiastiques & les Synodes, il est dit qu'on n'y traitera que des matiéres qui sont de leur ressort, de l'etat des Eglises qui sont de leur corps, de la maniére dont la Discipline y est observée, la Doctrine enseignée, le Ministére exercé, &c. Pour députés à ces Assemblées & aux Synodes, on ne choisit que des personnes revêtues de Charges Ecclésiastiques. En un mot tout

(*a*) *Despreaux* rencontrant un jour Chapelle au Palais, lui parla à cœur ouvert sur la crapule à laquelle il se livroit, & n'oublia aucune raison capable de ramener son ami. » Ah! voila qui est fait, » mon cher ami; je vais entiérement me mettre » en régle, répondit Chapelle la larme à l'œil: » je suis charmé de vos raisons. Elles sont excel» lentes; & je me fais un plaisir de les entendre. » Redites-les moi, je vous en conjure, afin qu'el» les me fassent plus d'impression. Mais, dit-il, » je vous écouterai plus commodément dans le » Cabaret qui est ici proche: entrons-y, mon cher » ami, & me faites bien entendre raison; car je » veux revenir de tout cela. M. *Despreaux* qui » croit être au moment de convertir Chapelle, le » suit, & en buvant un coup de bon vin, lui éta» le une seconde fois sa Rhétorique. Mais le vin » venoit toujours, de maniére que ces Messieurs, » l'un en prêchant, & l'autre en écoutant, s'eni» vrérent si bien, qu'il fallut les reporter chez » eux. « *Vie de* Moliére *par* Grimarêt.

se passe à peu près dans les Assemblées des *Puritains*, comme dans celles des autres Calvinistes. Les Assemblées, ou les conférences Ecclesiastiques doivent se tenir de six semaines en six semaines; les Synodes tous les six mois. Les uns sont Provinciaux, les autres Nationnaux; & il y a aussi, ou plutôt il pourroit y avoir le Synode Universel, & Œcuménique. Le Synode Provincial doit se tenir trois mois avant le Nationnal, afin de pouvoir recueillir & arranger les Actes & les matiéres, qui doivent être portées à celui-ci. Enfin on doit lire dans les Synodes le Traité complet de la Discipline; (c'est celui d'où cet abregé a été tiré) faire la Censure, ou la *Mercuriale*, selon le terme usité dans les Assemblées Séculiéres; & communier fraternellement ensemble. A l'ouverture du Synode on prie, on prêche, on invoque le Saint-Esprit. C'est, comme on l'a vû, ce qui est en usage chez les Catholiques dans les mêmes occasions. Ainsi après avoir crié fort haut contre leurs Conciles, les Protestans les plus outrés & les plus rigides les justifient par la pratique, non-seulement en cette partie, mais encore dans toutes les autres, comme on le verra dans la suite.

CHAPITRE III.

De la Religion *des* Vaudois.

NOUS avons parlé des Vaudois dans la (*a*) *Dissertation sur le Schisme & sur l'Herésie.* Mais il s'en faut bien que les Sectaires à qui on a donné ce nom, souscrivent à ce que nous en avons dit, & croient leur origine aussi moderne. Ils doivent, disent-ils, leur nom aux Vallées qu'ils habitent depuis un tems immémorial; & ils soutiennent que les Docteurs qu'on veut leur donner pour Chefs, ont au contraire puisé chez eux la saine Doctrine, qu'ils prétendent avoir toujours conservée. C'est pour cette raison qu'ils qualifient leur Eglise (*b*) d'*Eglise Catholique & Apostolique*, qui s'est préservée de la corruption, jusqu'à ce que dans le commencement du neuvieme siécle (*c*) Claude Archevêque de Turin *& des Vallées*, *Calviniste avant Calvin*, s'éleva contre les abus, & contribua par ses Ecrits à détacher les Vallées de la Communion de Rome, avant une plus grande corruption. Aux Ecrits, ce Prélat hardi & qui sçavoit se faire écouter, ajouta les voies de fait; car il ôta des Eglises de son Diocése les Croix, les Images, &c. C'est ainsi, disent encore les Vaudois, que la vérité Evangelique s'est constamment conservée dans leur païs, sans y être altérée & défigurée de telle sorte par les Traditions humaines, qu'elle ait eu besoin de Réformation. » De nos Vallées, continuent-ils, elle passa en Provence; en Languedoc, où ses » Sectateurs reçurent le nom d'Albigeois, d'Albi ville de cette Province; à Valdo, » Chef des Pauvres de Lyon; en Picardie & dans le Païs Wallon, où elle fut » appellée l'*Herésie* (*d*) *des Picarts*; en Angleterre, où elle fut portée par Lol» lart, & renouvellée par Viclef; enfin en Boheme. « Il y avoit même, selon Léger, une très-grande liaison entre les Bohemiens & les Vaudois. » Les Val» lees, dit il, étoient réputees comme les meres & l'Université de toutes les » autres Eglises Vaudoises, même des plus éloignées. « Le même Léger cite la suscription suivante des Vaudois refugiés alors en Bohéme au Roi Ladislas, par laquelle il paroit qu'on les confondoit alors avec les *Pauvres de Lyon*. *Al Serenissimo Prince Rei Ladislaos*, &c. *Lou petit tropel de li Christians appella per fals nom pauvres, ò Valdés, &c.*

(*a*) Tome III. de cet Ouvrage.

(*b*) Si on est curieux de sçavoir toute l'Antiquité que se donnent les Vaudois, & de connoitre la perpétuité de leur foi, on doit lire l'*Histoire générale des Eglises Vandoises* par *Léger*.

(*c*) Remarquons ici une bévue grossiére du P. *Benoit* Religieux Dominicain, Auteur d'une *Histoire des Albigeois & des Vaudois*, imprimée à Paris en deux volumes *in*-12. en 1691. Cet Auteur a confondu Claude, Archevêque de Turin au neuviéme siécle, avec Claude Seyssel, qu'il appelle Sessel, aussi Archevêque de Turin au commencement du seiziéme. Voiez p. 238. du Tome II.

(*d*) Un ancien Poëte François l'appelle aussi *la Vaulderie*; ce qui semble prouver qu'on a confondu ces Picarts, & généralement toutes ces Sectes avec celle des Vaudois, comme on confond encore aujourd'hui tous les hérétiques en Espagne & en Italie sous le nom de Luthériens, & en Flandres sous celui de Gueux.

Les Ecrivains Catholiques s'élévent constamment contre la perpétuité d'Orthodoxie que s'attribuent les Vaudois, qui leur fait réclamer un peu trop légérement tant de Sectes coupables d'erreurs criminelles, comme appartenant au Corps de cette Eglise Apostolique, qu'ils maintiennent s'être conservée dans leurs Vallées. M. de Meaux entr'autres a entrepris de prouver (*a*) que ces Sectaires étoient bien postérieurs à cette haute antiquité dont ils se vantoient, & que d'ailleurs leurs dogmes n'approchoient en rien dans leur origine, ni de ceux des Albigeois, ni de ceux des Reformes. Ce qu'il dit à ce sujet est si propre à donner une idée nette de leur Histoire, de leur Caractere & de leur Doctrine, que nous ne croions pouvoir mieux faire que de le transcrire ici.

Histoire *des* Vaudois.

Lorsque les Vaudois se sont séparés de l'Eglise, dit (*b*) M. de Meaux, ils n'avoient encore que très-peu de dogmes contraires aux notres, & peut-être n'en avoient-ils point du tout. En l'an 1160. Pierre, ou Jean Valdo marchand de Lyon, dans une assemblée où il se trouva, selon la coutume, avec les autres riches négocians de la même Ville, fut si vivement frappé de la mort subite d'un des principaux de la Compagnie, qu'il distribua aussi-tôt tout son bien aux pauvres. Par ce moien en aiant rassemblé un grand nombre, il leur apprit l'usage de la pauvreté volontaire, & leur enseigna à imiter la vie de Jesus-Christ & des Apôtres. Voilà ce que dit Renier, que les Protestans charmés des éloges qu'il fait des Vaudois, veulent qu'on croie sur ce sujet plus que tous les autres Auteurs. Mais on va voir ce que peut la piété mal conduite. Pierre Pyliedorf qui a vû les Vaudois dans leur force, & qui en a représenté non-seulement les dogmes, mais encore la conduite avec beaucoup de simplicité & de Doctrine, dit (*c*) que Valdo touché des paroles de l'Evangile où la pauvreté est si hautement recommandée, crut que la vie Apostolique ne se trouvoit plus sur la terre. Résolu de la renouveller, il vendit tout ce qu'il avoit. *D'autres en firent autant touchés de componction*; & ils s'unirent ensemble dans ce dessein.

Ce fut donc dans Lyon que ces Sectaires prirent naissance. On les nomma les *Pauvres de Lyon*, à cause de la pauvreté qu'ils affectoient; & comme la ville de Lyon se nommoit alors en Latin *Leona*, on les appella aussi les *Leonistes*, ou les *Lionistes*. On les nomma encore les *Insabbatés*, de l'ancien mot *Sabatæ*, qui signifioit des souliers, d'où sont venus d'autres mots d'une semblable signification, qui sont encore en usage en beaucoup de Langues aussi-bien que dans la notre. C'est donc delà qu'on les appella *Insabbatés*, à cause de certains souliers d'une forme particuliére, qu'ils coupoient par dessus pour faire paroitre leurs pieds nuds, à l'exemple des Apôtres; & ils affectoient cette chaussure, pour marque de leur pauvreté Apostolique.

[D'autres (*d*) croient qu'on les appelloit *Insabbatés*, d'une marque particuliére que les plus parfaits de la Secte mettoient sur leurs souliers. Cette marque étoit une Croix, selon le temoignage d'un Auteur contemporain qui dit d'eux, *sotulares cruciant*. Quelques uns veulent au contraire que le nom d'*Insabbatés*, ou de *Sabotés* fut donné à ces Pauvres, parce qu'ils portoient des sabots. On s'est donc trompé, quand on a crû qu'ils avoient eté appellés *Insabbatés* parcequ'ils judaïsoient. Au reste un Ecrivain contemporain a été assez simple pour croire que les Vaudois (*Valdenses*, ou plutôt *Vallenses*, selon lui) avoient été appellés ainsi, parcequ'ils demeuroient (*e*) dans la Vallée des larmes.]

Quoiqu'il en soit de l'origine du nom de ces Sectaires, au commencement ou ils n'avoient encore aucun dogme particulier, ou ils ne se déclaroient pas; aussi Edouard de Béthune ne remarque parmi eux (*f*) qu'une superbe & oisive pauvreté. On voioit ces *Insabbatés* avec leurs pieds nuds, ou plutôt avec *leurs souliers coupés* par dessus, attendre l'aumône, & ne vivre que de ce qu'on leur donnoit. On n'y blâmoit d'abord que l'ostentation; & sans encore les ranger au nombre des

(*a*) Hist. des Variations, L. XI.

(*b*) *Ibid.* §. LXXIII.

(*c*) *Lib. cont. Vald.* Cap. 1. Tom. IV. *Bibl. PP.* 2. Part. p. 779.

(*d*) Tout ce qui se trouve ainsi renfermé entre deux crochets n'est point de M. de Meaux, & est de l'Edition de Hollande.

(*e*) *Eo quòd in valle lacrymarum maneant.*

(*f*) *Antich.* Cap. 25. Tom. IV. *Bibl. PP.* 2. Part. p. 1168.

Hérétiques, on leur reprochoit seulement qu'ils en imitoient l'orgueil. Mais écoutons la suite de leur histoire. (*a*) » Après avoir vécu quelque tems dans cette pauvreté prétendue Apostolique, ils s'aviserent que les Apotres n'étoient pas seulement pauvres, mais encore prédicateurs de l'Evangile. « Ils se mirent donc à prêcher à leur exemple, afin d'imiter en tout la vie Apostolique. Mais les Apôtres étoient envoiés, & ceux-ci que leur ignorance rendoit incapables de cette mission, furent exclus par les Prélats, & ensuite par le Saint Siege, d'un ministere qu'ils avoient usurpé sans leur permission. Ils ne laissérent pas de continuer secretement, & ils murmuroient contre le Clergé qui, à ce qu'ils disoient, ne les empêchoit de prêcher que par jalousie, & parce que leur doctrine & leur sainte vie confondoient leurs mœurs corrompues.

Cette Secte fit en peu de tems de très-grands progrès. Bernard Abbé de Fontcauld qui en a vû les commencemens, en marque l'[illegible] (*b*) sous le Pape Lucius III. Le Pontificat de ce Pape commence en [illegible] c'est-à-dire, vingt-ans après que Valdo eut paru dans Lyon. Il emploia bien vingt ans à s'étendre, & à faire un corps de Secte qui méritât attention. Alors donc Lucius III. les condamna. Conrad Abbé d'Usperg qui a vû de près les Vaudois, a écrit (*c*) que le Pape Lucius *les mit au nombre des Hérétiques, à cause de quelques dogmes & observances superstitieuses.* Jusqu'ici ces dogmes ne sont pas encore expliqués : mais on avouera que si les Vaudois eussent nié des dogmes aussi remarquables que celui de la presence réelle, matiere rendue si celebre par la condamnation de Berenger, on ne se seroit pas contenté de dire en général, qu'ils furent condamnés pour *quelques dogmes superstitieux.*

Environ dans le même tems, & en l'an 1194. une Ordonnance d'Alfonse, ou Ildefonse Roi d'Arragon range les Vaudois ou Insabbatés, autrement les Pauvres de Lyon, parmi les Hérétiques anathématisés par l'Eglise ; & c'est une suite manifeste de la Sentence prononcée par Lucius III. Après la mort de ce Pape, comme malgré son decret ces Hérétiques s'etendoient beaucoup, & que Bernard Archevêque de Narbonne qui les condamna de nouveau après un examen très-sérieux, ne put arrêter le cours de cette Secte, (*d*) plusieurs personnes pieuses, *Ecclesiastiques & autres*, procurérent une conférence pour les ramener à l'amiable. *On choisit de part & d'autre pour arbitre* de la conference un saint Prêtre nommé *Raymond de Daventrie, homme illustre par sa naissance, mais encore plus illustre par sa sainte vie.* On voit par là que les Vaudois, quoique condamnés n'avoient pas encore absolument rompu avec l'Eglise Romaine, puisqu'ils convinrent d'un arbitre Catholique & Prêtre. L'assemblée fut fort solemnelle, *& la dispute fut longue.* On produisit de part & d'autre les passages de l'Ecriture dont on pretendoit s'appuier. Les Vaudois furent condamnés, & déclarés Hérétiques sur tous les chefs de l'accusation.

La dispute roula principalement sur l'obéissance dûe aux Pasteurs. On voit que les Vaudois la leur refusoient, & que malgré toutes les défenses, ils se croioient en droit de prêcher, hommes & femmes. Sans examiner ici qui a tort ou raison dans cette querelle, on voit quel en étoit le fondement ; & il est plus clair que le jour que dans ces commencemens, loin qu'il s'agit ou de la presence réelle & de la Transubstantiation, ou des Sacremens, on ne parloit pas encore de la priére des Saints, de leurs Reliques ou de leurs Images.

Ce fut à peu près dans ce même tems qu'Alanus écrivit un Livre, où après avoir soigneusement distingué les Vaudois des autres Hérétiques de son tems, il entreprend (*e*) de prouver contre leur doctrine, » Qu'on ne doit point prêcher sans » mission ; qu'il faut obéir aux Prélats, & non seulement aux bons, mais encore aux » mauvais ; que leur mauvaise vie ne leur fait pas perdre leur puissance ; que c'est » à l'Ordre Sacré qu'il faut attribuer le pouvoir de consacrer, & celui de lier & » de délier, & non pas au mérite de la personne ; qu'il faut se confesser aux Prêtres, & non aux Laïques ; qu'il est permis de jurer en certains cas, & de punir les malfaiteurs. « C'est à peu près ce qu'il oppose aux erreurs des Vaudois. S'ils avoient erré sur l'Eucharistie, Alanus ne l'auroit pas oublié ; car il sçait bien le reprocher aux Albigeois, contre lesquels il entreprend de prouver & la présen-

ce

(*a*) *Pylicdorf*, ubi sup.
(*b*) *Adv. Vald.* Tom. IV. *Bibl. PP.* Pref. p. 115.
(*c*) *Chron.* ad an. 1212.
(*d*) *Bern. Abb. Fontisc.* ubi sup.
(*e*) L. 1. p. 128. & suiv. L. 2. p. 175. & suiv.

ce réelle & la Transubstantiation, & après avoir repris dans les Vaudois tant d'articles moins importans, il n'en eût pas omis un si essentiel.

Peu de tems après Alanus, & vers l'an 1209. Pierre de Vaucernai, homme assez simple & certainement très sincere, distingue les Vaudois des Albigeois par leurs propres caracteres, (a) en disant *que les Vaudois étoient méchans, mais bien moins que ces autres Heretiques*, qui admettoient les deux Principes & toutes les suites de cette damnable doctrine. » Pour ne point parler, continue cet Auteur, » de leurs autres infidelités, leur erreur consistoit principalement en quatre chefs: » En ce qu'ils portoient des Sandales à la maniere des Apotres, en ce qu'ils disoient » qu'il n'étoit permis de jurer pour quelque cause que ce fût, & qu'il n'étoit » non plus permis de faire mourir les hommes, même pour crimes, enfin en ce » qu'ils disoient que chacun d'eux, pourvu qu'il eût des Sandales, pouvoit con- » sacrer le corps de Jesus-Christ. « Voilà en effet les caracteres particuliers qui dé- signent le véritable esprit des Vaudois: l'affectation de la pauvreté dans les San- dales qui en étoient la marque; la simplicité & la douceur apparentes, en rejet- tant tout serment & tout supplice, & ce qu'il y avoit de plus propre à cette Secte, la croiance que les Laïques, pourvû qu'ils eussent embrassé leur prétendue pau- vreté Apostolique, & qu'ils en portassent les marques, c'est-à-dire pourvû qu'ils fussent de leur parti, pouvoient administrer les Sacremens, & même consacrer le Corps de Jesus-Christ. Le reste, comme leur doctrine sur la priere pour les Morts, étoit compris avec les autres infidélités de ces Heretiques, que cet Au- teur ne veut pas marquer en particulier. Mais s'ils s'étoient élevés contre la pré- sence réelle, après le bruit que cette matiére avoit fait dans l'Eglise, non-seule- ment ce Religieux ne l'auroit pas oublié, mais encore il se seroit bien gardé de dire qu'ils *consacroient le Corps de Jesus-Christ*, ne les faisant differer en ce point d'avec les Catholiques, qu'en ce qu'ils attribuoient aux Laïques un pouvoir que ceux-ci ne reconnoissent que dans les Prêtres.

Il paroit donc clairement qu'en 1209. lorsque Pierre de Vaucernai écrivoit, les Vaudois n'avoient pas seulement songé à nier la présence réelle; & il leur restoit alors tant de soumission, ou véritable ou apparente, envers l'Eglise Romaine, qu'encore en 1212. ils vinrent à Rome, (b) pour y obtenir *du Saint Siége l'appro- bation de leur Secte*. Ce fut alors que Conrad Abbé d'Ursperg les y vit, comme il le raconte lui-même, avec leur maître Bernard. On les reconnoit aux caracté- res que leur donne ce Chroniqueur. C'étoient » les Pauvres de Lyon, ceux que » Lucius III. avoit mis au nombre des Heretiques; qui se rendoient remarqua- » bles par l'affectation de la pauvreté Apostolique, avec leurs souliers coupés par- » dessus; qui dans leurs secretes prédications, & dans leurs assemblées cachées » avilissoient l'Eglise & le Sacerdoce. Le Pape trouvoit étrange l'affectation qu'ils » faisoient paroître dans ces souliers coupés par-dessus, & dans leurs Capes sem- » blables à celles des Religieux, quoique contre la coutume ils eussent une longue » chévelure comme les Laïques. « Surtout on fut offensé de la liberté que se don- noient ces nouveaux Apotres d'aller pêle-mêle, hommes & femmes, à l'exemple, disoient-ils, des femmes pieuses qui suivoient J. C. & les Apotres pour les servir: mais les tems, les personnes & les circonstances étoient bien differentes. Aussi trois ans après, le Pape Innocent III. tint le grand Concile de Latran, où en condamnant les hérésies, il note en particulier (c) *ceux qui sous prétexte de piété, s'attribuent l'au- torité de prêcher sans être envoiés*; par où il semble avoir voulu designer principa- lement les Vaudois, & les faire remarquer par l'origine de leur Schisme.

(d) Après ce Concile, le premier acte que nous trouvons contre les Vaudois est un Canon du Concile de Tarragone (e) qui designe les Insabbatés comme gens » qui defendoient de jurer, & d'obéir aux Puissances Ecclesiastiques & Séculieres, » & encore de punir les malfaiteurs & autres choses semblables, « sans qu'il paroisse le moindre mot sur la présence réelle.

Dans le même tems, & vers l'an 1250. Renier qui distingue si soigneusement les Vaudois, ou les Leonistes & les Pauvres de Lyon, des Albigeois, en marque aussi toutes les erreurs, & les reduit (f) à ces trois Chefs; contre l'Eglise, contre les Sacremens & les Saints, & contre les Cerémonies Ecclesiastiques. Mais bien loin que dans tous ces articles il y ait rien contre la transubstantiation, on y

(a) Pet. de Vall. Cern. *Hist. Albig.* C. II. Duch. *Hist. Franc.* C. V. p. 557.

(b) *Conr. Ursperg.* ad an. 1212.

(c) *Conc. Lat.* 4. Can. 3. de hæret.

(d) *Hist. des Varia.* ubi sup. §. XCII. & suiv.

(e) *Conc. Tarrac.* Tom. II. Concil. Part. 1. an. 1242.

(f) *Ren.* C. 5. Tom. IV. Bibl. PP. 2. part. p. 749.

trouve précisément parmi leurs erreurs, que » la transubstantiation devoit se faire » en Langue vulgaire, qu'un Prêtre ne pouvoit pas consacrer en péché mortel, » que lorsqu'on communioit de la main d'un Prêtre indigne, la transubstantiation » ne se faisoit pas dans la main de celui qui consacroit indignement, mais dans » la bouche de celui qui recevoit dignement l'Eucharistie, qu'on pouvoit consa» crer à la table commune, « c'est à dire dans les repas ordinaires, ce qui montre qu'ils ne nioient pas le Sacrifice ni l'oblation de l'Eucharistie, & que s'ils rejettoient la Messe, (a) c'etoit à cause des Céremonies, la faisant uniquement consister dans *les paroles de Jesus-Christ recitées en Langue vulgaire*. Par là on voit clairement qu'ils admettoient la transubstantiation, & ne s'étoient eloignés en rien de la doctrine de l'Eglise sur le fond de ce Sacrement, mais qu'ils disoient seulement qu'il ne pouvoit être consacré par de mauvais Prêtres, & pouvoit l'être par de bons Laïques, selon ces maximes fondamentales de leur Secte, que Renier ne manque pas de remarquer, (b) *que tout bon Laïque est Prêtre, & que la priere d'un mauvais Prêtre ne sert de rien.*

Nous trouvons encore dans le dénombrement de leurs erreurs, tant chez Renier que chez les autres, » qu'il n'est pas permis aux Clercs d'avoir des biens, » qu'il ne falloit point diviser les terres ni les peuples; que tout serment est peché » mortel, que tous les Princes & tous les Juges sont damnés, parce qu'ils con» damnent les malfaiteurs, contre cette parole : *La vengeance m'appartient, dit le* » *Seigneur*, & encore : *Laissez-les croitre jusqu'à la moisson.* « Voilà comme ces hypocrites abusoient de l'Ecriture Sainte, & avec leur feinte douceur renversoient tous les fondemens de l'Eglise & des Etats.

Cent ans après on trouve dans Pyliedorf (c) une ample réfutation des Vaudois article par article, sans qu'il paroisse dans leur doctrine la moindre opposition à la presence réelle ou à la transubstantiation. Au contraire on voit toujours dans cet Auteur, comme dans les autres, que les Laïques de cette Secte *faisoient le Corps de Jesus-Christ*. En un mot il ne remarque dans ces heretiques aucune erreur sur ce Sacrement, si ce n'est que les mauvais Prêtres ne le faisoient pas, *non plus que les autres Sacremens.*

Enfin dans le dénombrement que nous avons de leurs erreurs, soit dans la Bibliothéque des Peres, ou dans l'Inquisiteur Emeric, on ne trouve rien contre la présence réelle, quoi qu'on y remarque jusqu'aux moindres differences de ces hérétiques d'avec nous, & jusqu'aux moindres articles sur lesquels on doit les interroger. Au contraire l'Inquisiteur Emeric rapporte ainsi leurs erreurs sur l'Eucharistie : » Ils veulent que le pain ne soit point transubstancie au Corps de Jesus» Christ, si le Prêtre est un pecheur. « Ce qui demontre deux choses, l'une, qu'ils croioient la transubstantiation, l'autre, qu'ils etoient persuadés que les Sacremens dépendoient de la Sainteté des Ministres.

Ajoutons qu'en 1517. Claude Seyssel, célébre par son sçavoir & par ses emplois sous Louis XII. & François I. & elevé par son merite à l'Archevêché de Turin, dans la recherche qu'il fit de ces hérétiques caches dans les Vallees de son Diocése, afin de les réunir à son troupeau, raconte dans un grand détail (d) toutes leurs erreurs; & nous en lisons dans son ecrit precisement tout ce que les autres Auteurs nous en racontent. Il remarque principalement avec eux, comme la source de leur égarement, qu'*ils faisoient dependre l'autorité du ministere Ecclesiastique du mérite des personnes*; d'où ils concluoient, » qu'il ne falloit point obeir au Pape » ni aux Prélats, à cause qu'etant mauvais & n'imitant pas la vie des Apôtres, » ils n'ont de Dieu aucune autorite, ni pour consacrer, ni pour absoudre; que pour » eux ils avoient seuls ce pouvoir, parcequ'ils observoient la loi de Jesus-Christ, » que l'Eglise n'etoit que parmi eux, & que le siége Romain etoit cette prostituee de » l'Apocalypse, & la source de toutes les erreurs. « Voilà ce que cet Archevêque dit des Vaudois, sans que dans le denombrement exact qu'il fait de leurs erreurs, il paroisse qu'ils rejettassent la présence réelle & la transubstantiation.

[Il est vrai que Léger rapporte l'extrait d'une pretendue Lettre écrite à Seys-

(a) C'est aussi ce que soutient le P. Alexandre, sur la foi des Auteurs qui ont ecrit contre les anciens Vaudois. » Ils regardent la Messe, dit-il, » comme une vaine cérémonie, qui n'est nulle» ment de tradition Apostolique, mais que l'a» mour du gain a fait inventer. « *Missam inanem ritum esse* (asserunt) *ab Apostolis minimè traditum, sed quæstûs gratia adinventum.* Hist. Eccl. Tom. VI.

(b) Ubi sup. p. 751.

(c) *Pylicd. cont. Vald.* Tom. IV. Bibl. PP. 2. part p. 778.

(d) *Adv. error. Vald.* an. 1520.

ſel par un certain Claude Couſſard, ou Coſſard, qui dit des Vaudois, qu'ils croient » que le Corps & le Sang de Chriſt n'eſt pas un vrai Sacrement, mais du pain » beni, qui eſt appellé le corps de Chriſt. « Mais peut-on faire aucun fond ſur une Lettre, que Léger date de l'année 1547. tandis que Seyſſel étoit mort vingt ans auparavant ?]

On objecte cependant un paſſage du même Seyſſel, où il dit (a) » qu'il n'a pas » trouvé à propos de rapporter que quelques-uns de cette Secte, pour ſe montrer » plus ſçavans que les autres, babilloient, ou railloient plutôt qu'ils ne diſcouroient » ſur la ſubſtance & la vérité du Sacrement de l'Euchariſtie, parceque ce qu'ils » en diſoient comme un ſecret étoit ſi haut, que les plus habiles Théologiens » peuvent à peine le comprendre. « Mais, ajoute (b) M. de Meaux, loin que ces paroles de Seyſſel faſſent voir que la préſence réelle fût niée par les Vaudois, j'en conclurois au contraire, qu'il y en avoit parmi eux, qui prétendoient raffiner en l'expliquant. Et quand on voudroit penſer, gratuitement cependant & ſans aucune raiſon, puiſque Seyſſel n'en dit mot, que ces hauteurs de l'Euchariſtie où les Vaudois ſe jettoient, regardoient l'abſence réelle, c'eſt-à-dire, la choſe du monde la moins haute & la plus conforme au ſens de la chair, il paroît toujours que Seyſſel nous raconte ici, non la croiance de tous, mais le babil & les vains diſcours de *quelques-uns*, de ſorte que de tous côtés il n'y a rien de plus certain que ce qui a été avancé : Qu'on n'a jamais reproché aux Vaudois d'avoir rejetté la tranſubſtantiation, & qu'au contraire on a toujours ſuppoſé qu'ils la croioient.

En effet le même Seyſſel faiſant déduire à un Vaudois toutes ſes raiſons, (c) lui met ce diſcours à la bouche contre un mauvais Evêque & un mauvais Prêtre. » Comment l'Evêque & le Prêtre qui eſt ennemi de Dieu, pourra-t'il rendre Dieu propice envers les autres ? Celui qui eſt banni du Roiaume des Cieux, comment » pourra-t'il en avoir les Clefs ? Enfin puiſque ſa priére & ſes autres actions n'ont au» cune utilité, comment Jeſus-Chriſt à ſa parole ſe transformera-t'il ſous les eſpé» ces du pain & du vin, & ſe laiſſera-t'il manier par celui qu'il a entiérement re» jetté ? «

Enfin ce qui ne laiſſe aucun doute dans cette matiére, continue (d) M. de Meaux, c'eſt ce qui ſe voit encore aujourd'hui dans les Manuſcrits de M. de Thou recueillis dans la Bibliothéque du Roi. On y trouve en original les enquêtes faites juridiquement contre les Vaudois de Pragelas & des autres Vallées en 1495. recueillies en deux grands volumes (e), où ſe trouve l'Interrogatoire d'un nommé Thomas Quoti de Pragelas, lequel interrogé ſi les Barbes leur apprenoient à croire au Sacrement de l'Autel, répond » que les Barbes prêchent & enſeignent, que lorſ» qu'un Chapelain étant dans les Ordres prononce les paroles de la conſécration » ſur l'Autel, il conſacre le corps de Jeſus-Chriſt, & qu'il ſe fait un vrai chan» gement du pain au vrai corps. « Conformement à cette doctrine, le même Quoti répond par deux fois, » qu'il recevoit tous les ans à Pâques le corps de Jeſus-Chriſt ; » & que les Barbes leur enſeignoient, que pour le recevoir il falloit être bien con» feſſé, & plutôt par les Barbes que par les Chapelains. « C'eſt ainſi qu'ils appelloient les Prêtres.

La raiſon de cette préférence eſt tirée des principes des Vaudois dont on a parlé ; & c'eſt conformément à ces principes que le même homme répond, » que » Meſſieurs les Eccleſiaſtiques menoient une vie trop large, & que les Barbes me» noient une vie ſainte & juſte. « Et dans une autre réponſe, » que les Barbes me» noient la vie de S. Pierre, & avoient puiſſance d'abſoudre des péchés, & qu'ils » le croioient ainſi, & que ſi le Pape ne menoit une ſainte vie, il n'avoit pas pou» voir d'abſoudre. « C'eſt pourquoi le même Quoti dit encore en un autre endroit, » qu'il avoit ajouté foi ſans aucun doute aux diſcours des Barbes plutôt qu'à ceux » des Chapelains, parce qu'en ce tems nul Eccléſiaſtique, nul Cardinal, nul Evê» que ou Prêtre ne menoit la vie des Apotres ; c'eſt pourquoi il valloit mieux croire » aux Barbes qui étoïent bons, qu'à un Eccleſiaſtique qui ne l'étoit pas. «

Du reſte il n'y a rien de ſi ſouvent répeté dans ces Interrogatoires, que ces dogmes : » qu'il falloit confeſſer ſes péchés ; qu'ils les confeſſoient aux Barbes qui » avoient pouvoir de les abſoudre ; qu'ils ſe confeſſoient à genoux ; qu'à chaque » confeſſion ils donnoient un quart ; (c'étoit une piéce de monnoie) que les Bar-

(a) Ubi ſup. fol. 55. 56.
(b) Ubi ſup. §. XCIX.
(c) Ubi ſup. fol. 15.
(d) Ubi ſup. §. CI.
(e) Cottés 1769. & 1770.

» bes leur imposoient des pénitences, qui n'étoient ordinairement qu'un *Pater* & » un *Credo*, & jamais l'*Ave Maria*; qu'ils leur défendoient tout serment, & leur » enseignoient qu'il ne falloit ni implorer le secours des Saints, ni prier pour les » morts. «

Ce qu'on ne peut assez remarquer, c'est que quoiqu'ils eussent des Ecclésiastiques l'opinion que nous avons vûe, ils assistoient aux assemblées des Catholiques. (*a*) » Ils y offrent, dit Renier; ils s'y confessent; ils y communient, mais avec fein» te. « C'est que quoiqu'ils pussent dire, (*b*) » il leur restoit quelque défiance de » la communion qui se faisoit parmi eux. Ainsi ils venoient communier à l'Eglise » aux jours qu'il y avoit le plus de presse, de peur qu'on ne les connût. Plusieurs » aussi demeuroient jusqu'à quatre & jusqu'à six ans sans communier, se cachant » dans les villages ou dans les villes au tems de Pâques, de peur d'être remar» qués. On conseilloit aussi parmi eux de communier à l'Eglise, mais seulement » à Pâques; & ils passoient pour Chrétiens sous cette apparence. « C'est ce qu'en disent les anciens Auteurs; & c'est aussi ce qu'on lit très-souvent dans ces Interrogatoires dont nous avons parlé. (*c*) » Interrogé s'il se confessoit à son Curé, & s'il lui » découvroit la Secte, a répondu qu'il s'y confessoit tous les ans, mais qu'il ne lui » disoit pas qu'il fût Vaudois; & que les Barbes défendoient de le découvrir. « Pyliedorf a encore remarqué (*d*), » qu'ils recevoient très-rarement de leurs Maî» tres le Baptême & l'Eucharistie, mais que tant les Maîtres que les simples Croïans » les alloient demander aux Prêtres. « On ne voit pas même que pour le Baptême ils eussent pû faire autrement sans se déclarer; car on eût bientôt remarqué qu'ils ne portoient pas leurs enfans à l'Eglise, & on leur en eût demandé compte. Ainsi séparés de cœur de l'Eglise Catholique, ces hypocrites, autant qu'ils pouvoient, paroissoient extérieurement de la même foi que les autres, & ne faisoient en public aucun acte de Religion, qui ne démentît leur doctrine.

De ce que nous venons de dire il résulte que les Vaudois admettoient trois Sacremens; le Baptême, la Pénitence & l'Eucharistie. Ils renversoient l'Ordre, en communiquant aux Laïques l'exercice du sacré Ministére. Renier semble dire (*e*) qu'ils rejettoient encore la Confirmation & l'Extrême-Onction: mais certainement il faut entendre celle qui se donnoit dans l'Eglise Catholique. En effet pour la Confirmation, Renier qui la leur fait rejetter, ajoute *qu'ils s'étonnoient qu'on ne permît qu'aux Evêques de la conférer.* C'est qu'ils vouloient que les Laïques gens de bien eussent pouvoir de l'administrer, comme les autres Sacremens. A l'égard de l'Extrême-Onction, voici ce qu'en dit Renier. » Ils rejettent le Sacrement de l'On» ction, parce qu'on ne la donne qu'aux riches, & que plusieurs Prêtres y sont » nécessaires «. Paroles qui font assez voir, que la nullité qu'ils y trouvoient chez les Catholiques, venoit des prétendus abus, & non pas du fond. Enfin pour ce qui regarde le Mariage » Ils condamnent, dit Renier, le Sacrement de Mariage, en » disant que les Mariés pêchent mortellement, lorsqu'ils usent du Mariage pour » une autre fin que pour avoir des enfans «; par où cet Auteur fait voir l'erreur de ces hérétiques, qui pour se montrer supérieurs à l'infirmité humaine, ne vouloient pas reconnoitre la seconde fin du Mariage, c'est-à-dire, celle de servir de remède à la concupiscence.

On voit à présent quelle a été la doctrine des Vaudois, ou Pauvres de Lyon; & tel fut l'état de cette Secte jusqu'au tems de la Réforme. Quoique depuis l'an 1517. elle fit beaucoup de bruit dans le monde, les Vaudois ne s'en ébranlérent point. Enfin en 1530. après beaucoup de souffrances, ou ils furent sollicités, ou ils s'avisérent d'eux-mêmes de faire des Protecteurs de ceux qu'ils entendoient depuis si longtems crier comme eux contre le Pape. Ceux qui s'étoient retirés depuis environ deux cens ans, comme le remarque Seyssel, dans les montagnes de Savoie & de Dauphiné, consultérent Bucer & les Suisses leurs voisins. Avec beaucoup de louanges que ceux-ci leur donnérent, Gilles un de leurs Historiens nous apprend (*f*) qu'ils en reçurent aussi des avis sur trois défauts qu'on remarquoit parmi eux. Le premier regardoit *la décision de certains points de doctrine*; le second, l'établissement de l'ordre de la Discipline & des assemblées Ecclésiastiques, pour les faire plus à découvert; le troisiéme, les invitoit à ne plus permettre à ceux qui désiroient d'être tenus

(*a*) Ubi sup. p. 752.
(*b*) Ibid. C. 7. p. 571.
(*c*) Interrogatoire de Quoti & autres.
(*d*) Ubi sup. C. 24. n. 796.
(*e*) Ubi sup. C. 5. p. 750. 751.
(*f*) *Hist. Eccl. des Egl. Réf.* Ch. 5.

tenus pour membres de leurs Eglises, *d'assister aux Messes, ou d'adhérer en aucune sorte aux superstitions Papales, ni de reconnoitre les Prêtres de l'Eglise Romaine pour Pasteurs, & se servir de leur ministère.*

Sur ces avis de Bucer & des Suisses, le même Gilles raconte qu'on proposa de nouveaux Articles parmi les Vaudois. Il avoue qu'il ne les rapporte pas tous : mais entre ceux qu'il rapporte, en voici cinq ou six qui feront voir clairement l'ancien esprit de cette Secte. Car afin de réformer les Vaudois à la mode des Protestans, il fallut leur faire dire, (*a*) » que le Chrétien peut jurer licitement ; que la Confession auriculaire n'est pas commandée de Dieu ; que le Chrétien peut licitement » exercer l'office de Magistrat sur les autres Chrétiens ; qu'il n'y a point de tems » déterminé pour jeûner ; que le Ministre peut posséder quelque chose en particu» lier pour nourrir sa famille, sans préjudicier à la Communion Apostolique ; que » Jesus-Christ n'a ordonné que deux Sacremens, le Baptême & la sainte Eucharistie «. On voit par là une partie de ce qu'il falloit réformer dans les Vaudois, pour en faire des Zuingliens & des Calvinistes, & entr'autres, qu'une des corrections consistoit à n'admettre que deux Sacremens. On voit par ces mêmes Articles, que dans la suite des tems les Vaudois étoient tombés dans de nouvelles erreurs, puisqu'il fallut leur apprendre (*b*) *qu'il faut au jour de Dimanche cesser des œuvres terriennes, pour vaquer au service de Dieu* ; & encore, *qu'il n'est point licite au Chrétien de se venger de son ennemi.* Ces deux Articles font voir la brutalité & la barbarie où ces Eglises Vaudoises étoient tombées, lorsque les Protestans les réformérent ; & cela confirme ce qu'en dit Seyssel (*c*), que *c'étoit une race d'hommes lache & bestiale, qui à peine sçavent distinguer par raison s'ils sont des bètes ou des hommes, mourans ou vivans.* Tels étoient à peu près, au rapport de Gilles, les Articles de réformation qu'on proposoit aux Vaudois, pour les rapprocher des Protestans. Cet Historien avoue qu'on ne put convenir de cet accord, » à cause que quelques Barbes estimoient qu'en » établissant toutes ces conclusions, on déshonoroit la mémoire de ceux qui avoient » tant heureusement conduit ces Eglises jusqu'alors «.

Tandis que duroit cette négociation avec les Ministres de Strasbourg & de Bâle, deux Députés des Vaudois eurent avec Œcolampade une longue conférence, qu'Abraham Scultet, Historien Protestant, rapporte toute entiére (*d*) dans ses Annales Evangéliques, déclarant qu'il l'a transcrite mot à mot. Or dans cette conférence on ne trouve rien de particulier sur l'Eucharistie ; ce qui fait croire qu'elle n'est pas rapportée en son entier. Mais il n'est pas difficile d'en deviner la raison. C'est que sur ce point les Vaudois étoient plus Papistes que ne vouloient les Zuingliens & les Luthériens. Au reste ces Députés ne parlérent à Œcolampade d'aucune Confession de foi dont on usât parmi eux. Béze n'en rapporte aussi aucune que celle que les Vaudois firent en 1541. si longtems après Luther & Calvin ; ce qui fait voir manifestement, que les Confessions de foi qu'on nous produit comme venant des anciens Vaudois, ne peuvent être que très-modernes.

Après toutes ces conférences avec ceux de Strasbourg & de Bâle, en 1536. Genéve fut consultée par les Vaudois ses voisins ; & ce fut alors que commença leur société avec les Calvinistes, par les instructions de Farel Ministre de Genéve. Mais il suffit d'entendre parler les Calvinistes eux-mêmes, pour voir combien les Vaudois étoient éloignés de leur Réforme. Crespin, dans l'histoire des Martyrs, dit (*e*) » que ceux d'Angrogne, par longue succession & comme de pere en fils, avoient » suivi quelque pureté de doctrine «. Mais pour montrer combien à leur gré cette pureté de doctrine étoit légere, il dit en un autre endroit (*f*) où il parle des Vaudois de Mérindol, » *que si peu de vraie lumiére qu'ils avoient*, ils tâchoient de l'al» lumer davantage de jour en jour, à envoier çà & là, voires jusques bien loin où » ils oïoient dire qu'il s'élevoit quelque raion de lumiére «. Et ailleurs (*g*) il convient encore, » que leurs Ministres qui les enseignoient secrétement, ne le faisoient » pas avec telle pureté qu'il le falloit ; car d'autant que l'ignorance s'étoit débordée » par toute la terre, & que Dieu avoit à bon droit laissé errer les hommes com» me bêtes brutes, ce n'est point merveille si ces pauvres gens n'avoient pas la do» ctrine si pure qu'ils ont eu depuis, & l'ont encore plus aujourd'hui que jamais «. Ces derniéres paroles font sentir la peine qu'ont eu les Calvinistes depuis 1536. à

(*a*) *Idem*, Ibid.
(*b*) Ibid.
(*c*) Ubi sup. fol. 38.
(*d*) *Ann. Eccl.* Decad. 2. an. 1530.
(*e*) Cresp. *Hist. des Mart.* an. 1536. fol. 11.
(*f*) *Ibid.* an. 1541. fol. 143.
(*g*) An. 1561. fol. 332.

conduire les Vaudois où ils vouloient. Béze parle encore plus franchement à leur sujet dans son Histoire, puisqu'il confesse (a) » que par longue succession de tems, » la pureté de la Doctrine s'étoit grandement abatardie entre leurs Ministres, en » sorte qu'ils reconnurent par le ministére d'Œcolampade, de Bucer & autres, » comme peu à peu la pureté de la Doctrine n'étoit demeurée entr'eux, & donnérent ordre, envoiant vers leurs freres en Calabre, que tout fût remis en meilleur état «.

Ces freres de la Calabre étoient comme eux des fugitifs, qui, selon les maximes de la Secte, tenoient leurs assemblées, au rapport (b) de Gilles, » le plus couvertement qu'il leur étoit possible, *& dissimuloient plusieurs choses* contre leur volonté «. C'est que ces Vaudois de Calabre, à l'exemple des autres, faisoient tous extérieurement profession d'être bons Catholiques; aussi étoit-il difficile qu'ils s'en exemtassent en ce pais là. De là il arriva, comme le raconte Gilles, que ces Calabrois persuadés enfin de se retirer des assemblées Ecclésiastiques, mais ne pouvant se résoudre, comme ce Ministre le leur conseilloit, *à quitter un si beau païs*, furent bientôt abolis.

Ainsi finirent les Vaudois, dit (c) M. de Meaux. Comme ils n'avoient subsisté qu'en se cachant, ils tombérent aussitôt qu'ils prirent la résolution de se découvrir. Car ce qui resta depuis sous le nom de Vaudois, n'étoit plus, comme il paroit, que des Calvinistes, que Farel & les autres Ministres de Genéve avoient formés à leur mode; de sorte que ces Vaudois dont ils font leurs predecesseurs & leurs ancêtres, ne sont dans le fond que leurs successeurs, & de nouveaux Sectateurs qu'ils ont attirés à leur croiance.

Du reste sur ce que les Protestans ont avancé de l'origine de cette Secte, qu'elle » avoit pris son commencement d'un certain Leon, homme très religieux du tems » de Constantin le Grand, qui détestant l'avarice de Sylvestre Pape, & l'excessive » largesse de Constantin, aima mieux suivre la pauvreté & la simplicité de la Foi, » que d'être avec Sylvestre souillé d'un gras & riche Bénéfice, auquel se seroient » joints tous ceux qui sentoient bien de la Foi « : sur cette Histoire M. de Meaux remarque (d) que ni Perrin dans son Histoire des Vaudois, ni Aubertin, ni la Roque, ni Capel, ni enfin aucun Protestant de France ou d'Allemagne n'ont produit aucun Auteur, ni du tems, ni des siécles suivans, trois à quatre cens ans durant, qui ait donné aux Vaudois cette origine.

Mais au défaut des Auteurs connus, les Vaudois & Perrin avec eux, produisent divers Traités fort anciens écrits en leur Langue, lesquels, disent-ils, contiennent la croiance de leurs ancêtres conforme à celle d'aujourd'hui, selon Leger, qui ajoute, *& à ce qui est enseigné & crû à présent ès Eglises Réformées.* Un des plus anciens de ces livres porte le titre (e) de *Noble Leyçon.* On trouve dans un extrait de ce livre cité par Leger, des plaintes assez vives sur les abus commis à la Confession, & sur l'avarice criminelle des Prêtres de ce tems-là. L'Auteur nie, conformément à ce qu'on a rapporté de la Doctrine des Vaudois, que depuis Sylvestre, (il entend Sylvestre premier) aucun Pape, aucun Cardinal, aucun Prélat, &c. ait pû absoudre ni pardonner un péché mortel, *parce que Dieu seul peut pardonner, & nul autre ne le peut.* » Les Pasteurs, ajoute-t'il, doivent prêcher au peuple, être toujours en priéres, & nourrir souvent les fidéles de la véritable Doctrine. Ils doivent châtier les pécheurs par la discipline (c'est apparemment la pénitence) & » par les admonitions. Les fidéles doivent se garantir de l'Antechrist, de son exem» ple, & de sa Doctrine. Selon l'Ecriture, il y a déja plusieurs Antechrists, & » tous ceux qui violent les commandemens de J. C. sont des Antechrists «. Dans les fragmens de quelques paraphrases de l'Oraison Dominicale, on ne voit rien de contraire à la foi de l'Eglise Romaine : mais elles marquent beaucoup de simplicité, fort peu de justesse dans les idées, selon le génie du siécle, & la même crédulité si ordinaire à des Ecrivains peu éclairés. Par exemple, les auteurs de ces paraphrases citent & recommandent (f) les Vies des Saints; ils adoptent les histoires fabuleuses, ou du moins (g) fort incertaines du martyre de quelques Apôtres. L'exposition du Décalogue tirée (h) du *Livre des Vertus* ne contient rien non

(a) L. 1. pag. 35. 36. an. 1544.
(b) Ubi sup. Ch. 3. & 29.
(c) Ubi sup. §. CXXIII.
(d) Ibid. §. CXXV.
(e) Daté de l'an. 1100. dit *Leger* p. 26. de son Histoire.
(f) Leger, ubi sup. p. 40.
(g) Pag. 39.
(h) Leger, &c. pag. 51.

plus que les Catholiques Romains n'admettent, fût-ce même ce qu'ils disent contre les Images: rien n'étant plus vrai, » qu'aucun Chrétien ne doit avoir des » figures ou Images, pour leur attribuer contre le commandement de Dieu l'hon- » neur & la révérence qui n'appartient qu'à un seul Dieu «. J'en dis autant du formulaire de leur Confession rapporté par l'Historien des Vaudois.

Passons à leur Catéchisme. Dans celui que Leger rapporte comme contenant la Doctrine des Vaudois, daté aussi de l'année 1100. ils établissent la Trinité, la justification par la grace, la foi vive, c'est-à-dire accompagnée des bonnes œuvres, l'adoration rapportée à Dieu seul. Ils y considérent l'Eglise Chrétienne en deux maniéres; en sa véritable substance, selon laquelle l'Eglise ne renferme que les Elus; (*a*) elle n'a point d'excommuniés. En son ministere; & alors l'Eglise contient l'assemblée entiére de ses Ministres & du peuple. Les vrais Ministres se connoissent par leur bonne vie, par la prédication de l'Evangile, par une juste administration des Sacremens. Entre les marques qui caractérisent les mauvais Ministres, le Catéchisme Vaudois met l'observance des (*b*) *inventions humaines*. Un des caractéres de la mauvaise doctrine, est d'enseigner l'Idolâtrie, ou le Culte de la Créature, quelle qu'elle soit; en sorte que les hommes croient avoir satisfait à Dieu par cette fausse Religion, & par la *Simonie des Prêtres*. Par l'administration des Sacremens, qui est *injuste* ou *indue*, le Catéchisme désigne celle où le Prêtre ne connoit point (ou plutôt n'observe point) l'intention de J. C. c'est-à-dire, en soutenant *que la grace & la vérité sont renfermées dans les cérémonies extérieures, sans amener les Chrétiens à la foi, l'espérance & la charité, qui sont l'ame des Sacremens*. Voici un article plus remarquable. Le Catéchisme établit deux *choses ministériales*; la parole & *deux Sacremens*, qui sont le *Baptême*, & l'*Eucharistie*. La foi vive & l'espérance, ou la confiance en Dieu, accompagnées d'une véritable pénitence nous conduisent à la Grace par J. C. mais ce qui nous détourne de cette confiance en J. C. c'est la foi morte, la séduction de l'Antechrist, *la confiance en d'autres que J. C. assavoir aux Saints, & en la puissance* (*c*) *de l'Antechrist*, &c. *aux Reliques*, au (*d*) *Purgatoire qui est une chose inventée, un songe*, & autres moiens *qui s'opposent directement à la vérité*, pour lesquels on abandonne *les eaux vives de la Grace* pour s'attacher à des jeûnes, à des *Offrandes, à des Pélerinages, à des Invocations*, &c. Un autre fragment rapporté par le Ministre Vaudois Leger, & qu'il dit être de l'année 1120. appelle le Culte des Saints *une Idolâtrie*, p. 73. Un autre encore daté aussi de 1120. & qui a pour titre *de l'Invocation des Saints*, rejette cette Invocation comme induisant le Peuple à l'Idolâtrie, & lui faisant préferer les Saints à Dieu, ce qui paroit par les offrandes & les cérémonies qui accompagnent ce Culte des Saints. Il est inutile de faire un plus long extrait de ce fragment, puisqu'on y allégue seulement tout ce que les Réformés objectent sur cette matiére. Enfin le Catéchisme déclare au sujet de la Vierge Marie, qu'elle est *remplie de grace en elle-même* (*e*) (par la gloire qu'elle a eue de porter le Sauveur du monde,) *mais non pas pour communiquer cette grace à d'autres*.

Sur le Baptême, un autre fragment (*f*) établit la nécessité du Baptême, parce que celui qui le reçoit, *est reputé & tenu de tous pour frere & Chrétien, & que tous prient pour lui qu'il soit Chrétien de cœur, comme il est extérieurement estimé être Chrétien: mais ce Baptême matériel ne fait la personne ni bonne ni mauvaise*. Outre cela le fragment rejette toutes les cérémonies pratiquées par l'Eglise Catholique Romaine; comme inutiles, & *capables d'induire à l'erreur & à la superstition, au lieu de servir à l'édification & au salut*.

Sur l'Eucharistie, un Extrait (*g*) du *livre de l'Antechrist* dit, *que manger le pain du Sacrement, c'est manger le corps de Christ en figure*; après quoi il rejette la Messe & toutes ses cérémonies depuis l'*Introït* jusqu'à la fin. Il est pourtant re-

(*a*) *Non remaneon proscrits*, dit le Vaudois, ubi sup. pag. 60.

(*b*) *Li atrobament human*. p. 61.

(*c*) Dans le fragment qu'on vient de citer, on décric les œuvres de l'Antechrist d'une maniére si conforme à la doctrine de la Réformation, qu'il semble que celle-ci ait été puisée dans les livres des Vaudois.

(*d*) Voiez dans l'*Hist*. de Leger p. 83. un fragment intitulé *du Purgatoire songé*, qu'on date de l'année 1126. On y trouve un endroit qui marque également la grossiéreté de ces Vaudois, & l'ignorance des Prêtres: c'est la description de quelques peines que souffrent les ames dans le Purgatoire, & le grand festin qu'on leur fait le jour des morts, quand le peuple a fait de bonnes offrandes pour ces ames. Alors elles sont assises & mangent à table, &c.

(*e*) *En quant à la sua besogna*; c'est ce qui est paraphrasé dans la parenthése.

(*f*) Ubi sup. p. 65.

(*g*) Ubi sup. p. 66.

marquable, que dans cet extrait on parle de la *Consécration de l'Eucharistie*.

Un autre fragment pris de l'*Almanach spirituel* ne dit autre chose des Ordres, sinon qu'on appelle *Ordre*, *la puissance de Dieu donnée à l'homme pour administrer légitimement dans l'Eglise la parole & les Sacremens* : mais en même tems on ne reconnoit cet Ordre que pour une institution de l'Eglise, ainsi que les cérémonies qui y sont annexées. On juge de même de la Confirmation & de l'Extrême Onction. On ajoute, en parlant de la Confirmation, *qu'on y blasphême contre Dieu, & qu'elle a été introduite par un mouvement diabolique.*

Telles sont les plus fortes preuves, sur lesquelles on prétend établir la grande antiquité de la Secte des Vaudois ; & voici ce que M. de Meaux y repond. Il remarque d'abord (*a*) que dans le même volume où est le *Livre de l'Antechrist*, on trouve aussi plusieurs sermons des Barbes Vaudois. Or il est deja bien certain, dit-il, qu'il n'y avoit ni Vaudois ni Barbes en l'an 1120, puisque, selon Perrin même, Valdo n'est venu qu'en 1160. Ce mot de Barbes n'a été en usage parmi les Vaudois pour signifier leurs Docteurs, que plusieurs siécles après, & tout-à-fait dans les derniers tems. Ainsi on ne peut faire passer tous ces discours pour être d'onze cent vingt. Perrin se réduit aussi à conserver cette date au seul discours sur l'Antechrist, qu'il espére par ce moien pouvoir attribuer à Pierre de Bruys, qui vivoit vers ce tems-là, ou à quelqu'un de ses Disciples. Mais la date étant à la tête du Volume, elle semble devoir être commune pour tous les discours qu'il contient ; & par conséquent très-fausse pour le premier, comme elle l'est visiblement pour les autres. D'ailleurs ce Traité sur l'Antechrist qu'on prétend être de 1120. n'est pas d'un autre langage que les autres piéces des Barbes citées par Perrin ; & ce langage est très-moderne, fort peu différent du Provençal que nous connoissons. Non seulement le langage de Villehardouin, qui a écrit cent ans après Pierre de Bruys, mais encore celui des Auteurs qui ont suivi Villehardouin, est plus ancien & plus obscur que celui qu'on veut dater de l'an 1120. en sorte qu'on ne peut se moquer du monde d'une façon plus grossiére, qu'en nous donnant ces discours comme fort anciens.

Cependant, continue (*b*) M. de Meaux, sur cette seule date de 1120. mise on ne sçait par qui, ni en quel tems, dans ce Volume Vaudois que personne ne connoit, les Calvinistes ont cité ce Livre de l'Antechrist, comme étant indubitablement de quelque disciple de Pierre de Bruys, ou de lui-même. Les mêmes Auteurs citent hardiment quelques discours, que Perrin a cousus à celui-ci sur l'Antechrist, comme étant de la même date de 1120. quoique dans un de ces discours où il est parlé du Purgatoire, (*c*) on cite un Livre *que S. Augustin a intitulé : des Milparlemens*, c'est-à dire, *des mille paroles*, comme si S. Augustin avoit fait un Livre qui portât ce titre ; ce qui ne se peut rapporter qu'à une compilation composée au treiziéme siécle, qui a pour titre : *Milleloquium S. Augustini*, que l'ignorant Auteur de ce Traité du Purgatoire a pris pour un ouvrage de ce Pere. Au surplus nous pourrions parler de l'âge de ces Livres des Vaudois & des altérations qu'on pourroit y avoir faites, si on nous avoit indiqué quelque Bibliothéque connue où on pût les voir. Jusqu'à ce qu'on ait donné au Public cette instruction nécessaire, nous ne pouvons que nous étonner de ce qu'on nous produit comme autentiques des Livres qui n'ont été vûs que de Perrin, puisque ni Aubertin ni la Roque ne les citent que sur sa foi, sans nous dire seulement qu'ils les aient jamais maniés. Ce Perrin qui nous les vante seul n'y observe aucunes des marques par lesquelles on peut établir la date d'un Volume, ou en prouver l'antiquité ; & il nous dit seulement (*d*) que ce sont *de vieux Livres des Vaudois* ; ce qui en gros peut convenir aux plus modernes Gothiques, & à des Volumes de cent à six-vingt ans. Il y a donc tout lieu de croire, que ces Livres dont on fait voir ce qu'on veut sans aucune preuve solide de leur date, ont été composés ou altérés par ces Vaudois Réformés, de la façon de Farel & de ses Confréres.

Quant à la Confession de Foi que Perrin a publiée, & que tous les Protestans alléguent comme une piéce autentique des anciens Vaudois, (*e*) *elle est extraite*, dit-il, *du Livre intitulé, Almanach Spirituel, & des Mémoires de George Morel.* Pour l'Almanach Spirituel, je ne sçai qu'en dire, si ce n'est que ni Perrin, ni Léger même qui parle avec tant de soin des Livres des Vaudois, n'ont rien marqué de la

(*a*) *Hist. des Variat.* ubi sup. §. CXXVI.
(*b*) Ibid. §. CXXVII.
(*c*) Perr. *Hist. des Vaud.* 3. Part. L. III. Ch. 2. p. 305.
(*d*) Ibid. L. I. Ch. 7. p. 56.
(*e*) Ibid. Ch. 12. p. 79.

la date de celui-ci. Ils n'ont pas même pris la peine de nous dire, s'il est manuscrit ou imprimé; & nous pouvons tenir pour certain qu'il est fort moderne, puisque ceux qui en veulent tirer avantage ne nous en ont pas marqué l'antiquité. Mais ce qui décide, c'est ce que rapporte Perrin, que cette Confession de foi est extraite des Mémoires de George Morel. Or il paroit par Perrin même, que George Morel fut celui qui vers l'an 1530. alla conferer avec Œcolampade & Bucer des moiens de s'unir à la Reforme; ce qui fait assez voir que cette Confession de Foi, non plus que les autres que Perrin produit, n'est pas des ancions Vaudois, mais des Vaudois réformés à la mode des Protestans.

Aussi avons nous déja remarqué, qu'il ne fut point mention de Confession de Foi des Vaudois dans la Conférence de 1530. avec Œcolampade. Nous pouvons même assurer qu'ils ne firent de Confession que long-tems après, puisque Beze si soigneux de rechercher & de faire valoir les actes de ces Hérétiques, ne parle, comme on a vû, d'aucune Confession de Foi qu'il en eût connue, qu'en 1541. Quoiqu'il en soit, avant la Réforme de Luther & de Calvin on n'avoit jamais entendu parler de Confession de Foi des Vaudois. Seyssel que la vigilance pastorale & l'obligation de sa Charge engageoit dans ces derniers tems, c'est-à-dire, en 1516. & en 1517. à une recherche si exacte de tout ce qui regardoit cette Secte, ne nous dit pas un seul mot de Confession de Foi; c'est-à dire, qu'il n'en avoit rien appris, ni par un examen juridique, ni de ceux qui se convertissant entre ses mains avec tant de marques de sincérité, lui découvroient avec larmes & componction tout le secret de la Secte. Ils n'avoient donc point encore alors de Confession de Foi. Il falloit apprendre leur doctrine par leurs Interrogatoires, comme on a vû: mais de Confession de Foi, ni d'aucun écrit des Vaudois, on n'en trouve pas un mot dans les Auteurs qui les ont le mieux connus. Au contraire les Freres de Boheme, Secte dont nous allons bien-tôt parler, & à laquelle les Vaudois ont souvent tenté de s'unir avant & après Luther, nous apprennent qu'ils n'écrivoient rien. (*a*) » Ils n'avoient jamais » eu, disent-ils, d'Eglise connue en Boheme, & nos gens ne sçavoient rien de leur » Doctrine, parcequ'ils n'en avoient jamais publié aucun écrit, dont nous soions » assurés. « Et dans un autre endroit ils ajoutent: (*b*) » Ils ne vouloient point qu'il » y eût aucun témoignage public de leur doctrine. «

On me demandera peut-être, ajoute (*c*) M. de Meaux, ce que je pense de la vie des Vaudois que Renier a tant vantée. J'en croirai tout ce qu'on voudra, & plus, si l'on veut, que n'en dit Renier; car le Démon se soucie peu par où il tienne les hommes. Les hérétiques Toulousains ou Albigeois, qui constamment étoient Manichéens, n'avoient pas moins que les Vaudois cette pieté apparente. C'est d'eux que S. Bernard a dit: (*d*) » Leurs mœurs sont irréprochables: ils n'oppriment per» sonne; ils ne font de tort à personne; leurs visages sont mortifiés & abbatus par » le jeûne; ils ne mangent point leur pain comme des paresseux, & ils travaillent » pour gagner leur vie (*e*). « Qu'y a-t'il de plus spécieux que ces Hérétiques de de S. Bernard? Mais après tout c'étoient des Manichéens, & leur pieté n'étoit que feinte. Regardez le fond; c'est l'orgueil; c'est la haine contre le Clergé; c'est l'aigreur contre l'Eglise. Mais que dirons-nous des Vaudois, qui se sont si bien excusés des erreurs Manichéennes? Le Démon a fait son œuvre en eux, quand il leur a inspiré le même orgueil, la même ostentation de leur pauvreté prétendue Apostolique, la même présomption à vanter leurs vertus, la même haine contre le Clergé poussée jusqu'à mépriser les Sacremens dans les mains des Ecclesiastiques, la même aigreur contre leurs freres portée jusqu'au Schisme & à la rupture. Avec cette aigreur dans le cœur, fussent-ils à l'extérieur encore plus justes qu'on ne dit, S. Jean m'apprend (*f*) qu'ils sont homicides.

Renier a donc fort bien marqué le caractére de ces Hérétiques, quand il attribue la cause de leur erreur à leur haine, à leur aigreur & à leur chagrin. (*g*) *Sic processit doctrina ipsorum & rancor.* Ces Hérétiques, dit-il, dont l'extérieur est si spécieux, lisoient beaucoup, *& prioient peu. Ils alloient au Sermon, mais pour ten-*

(*a*) Efrom. Rudig. *de fratr. Orch. narrat.* Heid. *cum hist. Cam.* 1605. p. 147. 148.

(*b*) *Præf. Conf. fid. frat. Bohem.* an. 1572. Ibid. p. 173.

(*c*) Ubi sup. §. CXLIII.

(*d*) *Serm.* 65. *in Cant.*

(*e*) Ces mêmes vertus se trouvent encore chez les Mahométans infideles, chez les Indiens idolâtres. Dira-t-on pour cela que leur Religion est pure, & leur culte agréable à Dieu?

(*f*) 1. Joan. 3. 15.

(*g*) Ubi sup. C. 5. p. 749.

dre des piéges au Prédicateur, comme les Juifs en tendoient au Fils de Dieu; c'est-à-dire, qu'il y avoit parmi eux beaucoup d'esprit de dispute, & peu d'esprit de componction. Ils ne cessoient de crier contre les inventions humaines, & de citer l'Ecriture, dont ils avoient un passage toujours prêt, quoi qu'on pût leur dire. Car Renier remarque, que de son tems ils avoient déja la Bible en Langue Françoise. Il ajoute même, (*a*) que plusieurs Vaudois sçavoient le Nouveau Testament par cœur, & qu'il avoit vû un Païsan fort grossier, qui récitoit tout le Livre de Job mot à mot.

Un autre Auteur (*b*) remarque un caractére bien particulier de ces faux pauvres. Ils n'alloient point, comme un S. Bernard, comme un S. François & les autres Predicateurs Apostoliques, attaquer au milieu du monde les pécheurs publics & scandaleux, pour tâcher de les convertir. Au contraire, s'il y avoit dans les Villes & dans les Villages des gens retirés & paisibles, c'étoit dans leurs maisons que ces faux Prédicateurs s'introduisoient avec leur simplicité apparente. A peine osoient-ils élever la voix, tant ils étoient doux: mais les mauvais Prêtres & les mauvais Moines étoient mis aussi-tôt sur le tapis. Une Satyre subtile & impitoiable prenoit la forme de zéle. Les bonnes gens qui les écoutoient étoient pris; & transportés de ce zéle amer, ils s'imaginoient encore devenir plus gens de bien, en devenant Hérétiques.

Il ne faut donc pas s'étonner de la régularité apparente de leurs mœurs, continue (*c*) M. de Meaux, puisque c'étoit une partie de la séduction, contre laquelle nous avons été prémunis par tant d'avertissemens de l'Evangile. On ajoute comme un dernier trait de la piété extérieure de ces Hérétiques, qu'ils ont souffert avec une patience surprenante. Il est vrai; & c'est le comble de l'illusion. Car les Hérétiques de ce tems-là, & même les infâmes Manichéens, après avoir dissimulé & biaisé le plus long-tems qu'ils pouvoient, pour éviter le dernier supplice, lorsqu'ils étoient convaincus & condamnés selon les Loix, couroient à la mort avec joie. Leur fausse constance étonnoit le monde. Enervin qui les accusoit, ne laissoit pas d'en être frappé, (*d*) & demandoit avec inquiétude à S. Bernard la raison d'un tel prodige. Mais le Saint trop instruit des profondeurs de Satan, pour ignorer qu'il sçavoit faire imiter jusqu'au martyre à ceux qu'il tenoit captifs, répondoit (*e*) que par un juste jugement de Dieu, le malin pouvoit avoir puissance, *non-seulement sur le corps des hommes*, mais encore sur leurs cœurs; & que s'il avoit bien pû porter Judas à se donner la mort à lui-même, il pouvoit de même porter ces Hérétiques à la souffrir de la main des autres. Ne nous étonnons donc pas de voir des Martyrs de toutes les Religions, même dans les plus monstrueuses; & apprenons par cet exemple à ne tenir pour vrais Martyrs, que ceux qui meurent dans l'unité.

Discipline *des* Vaudois anciens *&* modernes.

Dès que le Peuple est imbu de faux préjugés, il ne manque guéres de haïr, & la haine écoute ordinairement la calomnie. Il n'y a point de Religion où le Peuple soit exemt de ces défauts. Les Païens prévenus haïrent & calomniérent les premiers Chrétiens: ceux-ci devenus les maîtres les haïrent, & les calomniérent à leur tour. Le Judaïsme avoit eu le même sort; & dans l'occasion les Juifs n'avoient pas mieux traité les Religions voisines de la Judée. Les causes ordinaires de cette conduite sont, 1. l'*incapacité de connoître*, & 2. le *refus d'apprendre à connoître*: mais ces causes feroient peu de mal, si dans l'un & l'autre état les hommes prenoient le parti du silence & de la charité. Malheureusement l'orgueil humain s'accommode fort peu du premier, & le faux zéle qui dans toutes les Religions est le partage du peuple, ne s'accommode pas mieux de l'autre. C'est à ce zéle mal conduit & peu éclairé, dont peu de gens sont capables de se garantir, qu'on doit attribuer les faux exposés de plusieurs opinions, qui se trouvent détaillées d'une maniére si odieuse dans un grand nombre d'Ecrivains des siécles passés.

(*a*) *Audivi & vidi quemdam rusticum idiotam, qui Job recitavit de verbo ad verbum, & plures qui totum Novum-Testamentum perfecte sciverunt.*
(*b*) *Pylicd.* ubi sup. C. 10. p. 283.
(*c*) Ubi sup. §. CXLVII.
(*d*) *Analect.* L. 3. p. 454.
(*e*) *Serm. 66. in Cant.* sub fin.

& ces fausses idées qui sont parvenues jusqu'à nous des mœurs & du caractère de quelques Sectes. Celle des anciens Vaudois est de ce nombre.

Valdo & ses Disciples ont été accusés, dit-on, par (a) quelques Moines d'avoir établi la communauté des femmes. On a imputé aussi aux Vaudois les crimes & les débauches nocturnes, dont les Paiens accusérent autrefois les Chretiens, & qu'on prétend (b) que les Catholiques imputerent à ceux de la *nouvelle Religion* en France. Un des (c) persécuteurs des Vaudois avance hardiment, » qu'ils s'assem» bloient dans la nuit; qu'après le prêche le Barbe prononçoit ces paroles, *le pre» mier qui éteindra la lumière, gagnera la vie éternelle* «. Ces paroles étoient le signal des abominations que cette assemblée alloit commettre. On se gardoit, ajoute cet Ecrivain peu judicieux, pour ne rien dire de pis, un inviolable secret dans ces assemblées, afin d'attirer par ce moien beaucoup de gens à la Secte, & pour ne pas révolter ceux qui n'auroient pû se résoudre à approuver de tels désordres. Mais d'autres Auteurs ennemis aussi déclarés des Vaudois que celui qu'on vient de citer, les ont justifiés de ces infamies. Entre les anciens Renier, qui d'abord fut un (d) des Barbes de la Secte, & devint ensuite Inquisiteur, n'impute rien de semblable aux anciens Vaudois, comme nous venons de le voir. Entre leurs ennemis modernes nous n'en connoissons point, qui aient fait cas de ce Roman, ou qui du moins n'aient corrigé une si noire accusation par un *on dit*; & on doit sçavoir bon gré (e) au P. *Benoit*, ce Dominicain si zélé contre les Vaudois, & qui ne manque aucune occasion de les maltraiter, d'avoir eu assez de force d'esprit pour se retenir sur l'article des assemblées nocturnes. Un autre Auteur, qui bien loin de ménager les Hérétiques, ajoute volontiers des erreurs imaginaires à celles qui sont avérées, dit simplement des Vaudois (f), » que le Duc de Savoie les souffre dans leur Religion, » à cause de *leur simplicité & de leur soumission à lui paier leur tribut* «. Si les Vaudois faisoient des assemblées nocturnes & clandestines, c'étoit pour éviter (g) les persécutions de leurs ennemis. Mais en falloit-il davantage pour leur imputer les plus infames de tous les crimes? Les zélateurs de la *Religion d'habitude* ne manquent jamais de mauvais moiens pour détruire ceux qui s'élevent contre eux; & on diroit presque qu'ils comptent les artifices & les soupçons au nombre de leurs articles de foi. (h) Lorsqu'un célebre Docteur du siécle passé eut commencé de s'écarter du chemin battu, on fit de lui un Sorcier & un Magicien, qui se trouvoit exactement au Sabat & y adoroit le Diable: on le fit membre d'une prétendue assemblée de Bourg-Fontaine, où on travailloit, disoit-on, à anéantir la Religion; & cela sans égard à l'anachronisme, puisqu'au tems de cette assemblée le Docteur n'étoit pas même sorti de l'enfance.

On trouve que les Vaudois furent aussi accusés de magie & de sortilége: mais rien n'est plus ridicule que l'imagination des Catholiques, (i) de ceux même qui étoient leurs voisins. (k) Ils se représentoient ces Vaudois avec un œil au milieu du front, comme les Ciclopes, & dans la bouche quatre rangées de dents longues & noires. Ils se persuadoient que ces monstrueux Herétiques mangeoient les petits enfans tout rôtis. Il est encore plus surprenant qu'un Duc de Savoie ait eu assez de crédulité pour ajouter foi à ces contes, (l) & qu'il ait fallu, pour le désabuser, lui montrer des enfans de ces Vaudois.

Venons à quelque chose de plus sérieux. Les Vaudois ont une Discipline Ecclésiastique assez simple. Leurs Ministres s'appellent *Barbes*, mot qui en François signifie (m) Oncle. De ce nom de *Barbe* est venu celui de *Barbet*, que les Catholiques

(a) *Hist. Ecclésiastique des Eglises Vaudoises par* Gilles, pag. 5.

(b) Voiez Beze, *Histoire des Eglises Réformées* de France.

(c) *Mémoires Historiques touchant l'Hérésie des Vaudois*, cites par Leger, ubi sup. pag. 182.

(d) D'autres disent des *Cathares*. Ce Renier ou Reynier avoit vécu 17 ans parmi eux.

(e) Auteur de l'*Histoire des Albigeois*, &c. ubi sup.

(f) *Histoire des Religions par* Jovet.

(g) On trouve dans les Histoires des Vaudois par *Gilles & Léger*, & dans celle des *Variations des Eglises Protestantes* par M. Bossuet, divers temoignages des bonnes mœurs de ces Vaudois.

(h) Nous sommes bien aises d'avertir, que cette réflexion est toute entiére de l'Editeur Hollandois. Pour nous, il ne nous paroit pas convenable de nous porter pour juges & pour arbitres des differens de cette nature.

(i) On doit se souvenir de deux choses; 1. que ces faits ne sont rapportés que par un Historien, qui pourroit se tromper, & chercher a nous tromper. 2. que ces Catholiques voisins des Vaudois habitoient comme eux les montagnes & les vallées de la Savoie; ce qui ne prouve pas en faveur de la subtilité des uns & des autres, & diminue de beaucoup le merveilleux.

(k) Gilles, *Histoire Ecclésiast. des Eglises*, &c. pag. 394.

(l) Gilles, ubi sup. pag. 27.

(m) Selon Ménage, il signifie aussi *Ancien* dans le langage Vénitien.

donnent communément aux Vaudois. C'eſt, dit-on, par une eſpéce de reſpect, que les Vaudois donnent ce nom d'Oncle à leurs Paſteurs, & même aux perſonnes un peu âgées, qui meritent de la déference, uſage aſſez ordinaire auſſi en Provence, en Languedoc & ailleurs. Selon (*a*) Gilles, la raiſon qui fit donner aux Miniſtres le nom de *Barbes, fut pour ne découvrir leur qualité ès lieux & tems dangereux.* Chez les anciens Vaudois les *Barbes* inſtruiſoient la jeuneſſe, & prenoient ſoin des Ecoles. Entre ces écoliers, ils choiſiſſoient les plus propres au miniſtére, & les retenoient auprès d'eux pour les former. » L'*exercice du miniſtére*, dit l'hiſtorien Vaudois, (*b*) n'empêchoit pas qu'ils ne priſſent connoiſſance de quelque métier, & » ſpécialement de Medecine & de Chirurgie ; en quoi ils étoient fort entendus, » & s'y exerçoient, tant pour en pouvoir ſecourir charitablement, que pour leur » ſervir de couverture & aide ès voiages lointains & dangereux «. La Diſcipline des Vaudois rapportée par *Léger*, ne dit rien qui ne ſoit aſſez conforme à la Diſcipline des Reformés. A l'égard de celle des anciens *Barbets*, il faut encore écouter le rapport de *Gilles*. Ils tenoient tous les ans un Synode, & preſque toujours au mois de Septembre. C'etoit alors qu'on examinoit les Propoſans, qu'on en faiſoit des Miniſtres, qu'on en deſtinoit à des voiages ou à prêcher dans des Egliſes. Les Paſteurs capables de voiager s'aſſujettiſſoient volontairement aux voiages. Ils accoutumoient leurs diſciples à une obeïſſance ſans bornes. Outre les Synodes, ils avoient leurs aſſemblées extraordinaires. Toutes ces aſſemblées, au rapport de l'Hiſtorien Vaudois, *ſe formoient par députés de tous les quartiers de l'Europe, où ſe trouvoient des Egliſes Vaudoiſes* qui pouvoient en envoier. Quelques-uns des *Barbes* étoient mariés : *cependant la plus grande partie s'abſtenoit de Mariage, non par ſcrupule de conſcience, mais pour être plus libres à ſuivre leurs Vocations aux Egliſes plus éloignées.*

Les Vaudois célébrent aujourd'hui le Baptême & la Céne à la maniére des autres Réformés : mais juſqu'à l'année 1630, ſelon Léger, (*c*) ils avoient toujours pratiqué la triple aſperſion au Baptême, & la triple fraction à la Céne à l'honneur de la Trinité. Depuis l'année 1630, on s'eſt entiérement conformé aux uſages de Genéve, & on a auſſi abandonné l'uſage de communier avec des hoſties, qui s'étoit obſervé juſqu'alors. On célébre la Céne quatre fois l'année, comme à Genéve. Avant celle de Noel & de Pâques, tous les Paſteurs font la revûe de leurs Egliſes. C'eſt alors que ſe fait le Catéchiſme dont on parlera tout à l'heure.

La Langue des Vallées étant un mélange de Provençal & d'*Italien* corrompu, le prêche doit ſe faire en Italien. Cependant on y prêche en l'une & en l'autre Langue : mais les actes Eccleſiaſtiques ſont en Italien. On tient des (*d*) Colloques en quelques Vallées tous les premiers Vendredis du mois, & en d'autres tous les derniers. Ce Colloque eſt compoſé de tous les Paſteurs de la Vallée, & d'un ou deux Anciens de chaque Egliſe. Chaque Egliſe a le Colloque à ſon tour ; chaque Paſteur y prêche de même à ſon tour, & on traite dans ces Colloques des differens que les Conſiſtoires n'ont pû vuider. Rien n'eſt porté à la Congrégation ou Synode général, que par voie d'appel de ces Colloques. Il arrive auſſi que certaines affaires capitales ſont renvoiées des Colloques au Synode. Voici ce que Léger nous apprend à ce ſujet. » C'eſt un réglement général, obſervé, dit-il, partout où les Paſteurs & Conſiſtoires font bien leur devoir, que de châtier fort ſévérement quiconque iroit plaider devant les Juges Papiſtes : la Diſcipline défendant ſévérement » à quelque perſonne que ce ſoit, d'avoir recours à la juſtice contre ſes Freres, » ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans avoir au préalable remis ſes intérêts entre les mains des Anciens des quartiers, qui ne les pouvant accommoder, » les renvoient aux Conſiſtoires, & les Conſiſtoires les obligent à convenir d'arbitres, & à faire des compromis, que les Parties promettent d'obſerver inviolablement ſous les peines & amendes y contenues. Si les arbitres ne ſont pas d'accord, le Modérateur des Egliſes devient le Super-arbitre, ou à ſon défaut le Paſteur » de l'Egliſe. Si les differens ne ſe terminent pas par cette voie l'affaire ſe porte » aux Colloques, & enfin aux Congrégations «.

Autrefois

(*a*) Ubi ſup. pag. 11.

(*b*) *Gilles*, ubi ſup. Chez les Réformés, la diſcipline a défendu aux Miniſtres toute autre profeſſion que le Miniſtére. Voiez *Diſcipline des Egliſes Réformées de France* par d'*Huiſſeau*, Ch. I. Art. 19. On voit ici que la néceſſité juſtifioit la pratique des Vaudois.

(*c*) Ubi ſup. pag. 206.

(*d*) Aſſemblées moins générales que les Synodes, appellées Claſſes dans la Diſcipline de France, & en Hollande.

Autrefois, dit le même Léger, le Modérateur des Eglises des Vallées, avec son adjoint & un Ancien à ce député, faisoit une fois l'année la visite de toutes les Eglises, & donnoit, ou son adjoint, un prêche à chacune des Eglises. Il examinoit & censuroit selon qu'il le trouvoit nécessaire. Ensuite il faisoit son rapport au Synode. Depuis l'année 1630. cela est changé, ou du moins la Discipline n'a plus la même séverité qu'auparavant.

Chaque village a son Ancien; quelquefois même un village en a deux ou trois. On indique un jour de Catéchisme general, qui se fait par le Pasteur dans la maison de l'Ancien, & auquel assistent hommes, femmes & enfans, jeunes & vieux, valets & servantes. Les censures se font à certains jours dans les Consistoires. On s'y censure mutuellement, Pasteurs & Anciens, & on est obligé par serment de ne point s'épargner les uns les autres. Deux choses y sont observées, ou doivent l'être; l'une, de ne censurer que par un principe de charité, sans aigreur, sans jalousie, &c. l'autre, de ne point révéler la censure, ni les fautes qui en ont été les objets.

Observons en general, que tout ce qui s'appelle crimes & pechés scandaleux mérite non seulement la censure, mais aussi l'excommunication. Selon Leger, on suspend pour long tems de la Céne ceux qui sont coupables de ces péchés; & alors il ne leur est point permis de presenter un enfant au Baptême, ni même d'y assister comme témoins de ceux qui demandent ce Sacrement. Enfin après avoir donné long-tems plusieurs marques reiterées de leur repentir, » on les admet, dit Léger, » à la paix de l'Eglise, avec ces réparations préalables. Il faut que trois Diman» ches de suite, les pénitens se tiennent à la face de toute l'assemblée devant la » chaire, sur un siege à part, pendant tout le prêche. Après le prêche, avant » que de donner la bénédiction, le Pasteur avertit le peuple, qu'un tel est ad» mis à faire publique réparation. Le penitent se met à genoux, & en cet état » écoute les remontrances du Pasteur, qui pour le premier Dimanche lui doit fai» re voir l'horreur de son crime, & des jugemens de Dieu qu'il a mérités. La » deuxiéme fois, il lui représente la nécessité & le fruit de la vraie repentance, » & la troisiéme enfin, le pénitent continuant à demander à haute voix pardon » à Dieu & à l'Eglise, & promettant de l'edifier d'autant plus à l'avenir, qu'il » l'auroit scandalisée par le passé, le Pasteur enfin, au nom & de la part de Dieu, » lui annonce la rémission de ses péchés & sa réunion à l'Eglise, &c. «

Entre les crimes capitaux & qui demandent cette pénitence publique, on compte l'impureté, quelle qu'elle soit; (pour une simple fornication on ne fait cette pénitence que deux Dimanches, quelquefois qu'un seul, & fort souvent même un jour ouvrier) le blasphéme, la profanation du Dimanche, l'abjuration de sa Religion, c'est-à dire de la Religion des Vaudois. Ceux qui abjurent la Romaine, font l'abjuration en face d'Eglise. Les jeux de hazard, les danses, le cabaret sont mis au rang des péchés crians. La Discipline des anciens Vaudois, dont Leger rapporte des extraits, appelle la danse » la procession du Diable. Autant de pas » que l'homme fait en dansant, sont autant de sauts qu'il fait vers l'enfer. Selon la » même discipline, la danse est la pompe & (*a*) la Messe du Diable : ainsi aller » au bal, c'est aller à la Messe du Diable. « Tel est le plaisant caractére que cette Discipline donne aux bals. Il faudroit copier tout l'article, pour montrer combien, à force de déclamer contre la danse, tout y est comique & original. Celui qui concerne le cabaret n'est guéres moins remarquable. C'est » l'école du Diable : il » y fait des miracles à sa mode, & contraires à ceux que Dieu fait; car Dieu illu» mine les aveugles, fait parler les muets, entendre les sourds, marcher des boi» teux : au cabaret, le Diable ôte presque la vue & l'ouie, il fait béguaier, mar» cher de travers. « Les cabaretiers eux-mêmes y participent aussi aux leçons du Diable, *à cause du* mal qu'ils souffrent qu'on dise chez eux, *de Dieu*, *de* (*b*) *la glorieuse Vierge*, *des Saints & des Saintes du Paradis*; & cela *pour vendre un denier de vin.* Aujourd'hui on s'est relâché de cette extrême séverité : cependant au tems que Léger écrivoit, quand quelqu'un étoit convaincu d'avoir joué à des jeux de hazard, il étoit encore exposé à la censure & *à la réparation*, *plus ou moins rude*, *selon les circonstances du tems*, *du lieu & des personnes.* Pour avoir dansé, on passoit par une censure publique : au moins *il falloit ploier le genouil devant le Consistoire*; *& même ceux qui alloient voir les danses papistes n'étoient point exemts de censure.*

Les Proposans ne sont reçûs au ministére qu'après avoir subi des examens très-

(*a*) *La pompa e la Messa del Diavol.*

(*b*) Cet endroit merite d'être remarqué.

rigoureux, & après plusieurs propositions réïterées, rendues en Latin, en François & en Italien dans le terme tout au plus de vingt-quatre heures. On ne parle point ici de l'imposition des mains, qui se fait à la maniére des Réformés. On n'admet personne pour Ancien qu'après un examen exact de sa capacité, de ses lumieres & de ses mœurs. On publie son election par des *annonces*; c'est ainsi que les Réformés appellent les bans. L'Ancien est à vie. Il n'y a qu'un Diacre dans chaque Eglise: il ne distribue rien que par les ordres du Consistoire, ou par un *Mandat* du Pasteur.

Enfin toutes les Eglises des Vallées sont obligées d'avoir un certain nombre d'Ecoles bien réglées, où on enseigne les principes de la Religion Réformée. Il y a aussi, selon Leger, une Ecole generale entretenue par toutes les Vallées, où on envoie les beaux esprits, & entre lesquels on choisit ensuite ceux qu'on destine au ministére. Aujourd'hui les beaux esprits des Vallées du Piemont vont presque toujours étudier à Genéve, & dans les Académies de la Suisse.

Sectes mêlées *parmi les anciens* Vaudois.

Dès les commencemens de la Secte des Vaudois, ou du moins une centaine d'années après Valdo Chef des *Leonistes*, autrement dits *pauvres de Lyon*, il s'étoit réfugié dans ce parti des gens plus Herétiques & plus dangereux que les Vaudois. (*a*) C'est ce mêlange, qui dès-lors fit diviser les Vaudois en plusieurs branches: au lieu qu'il falloit toujours distinguer la doctrine des *purs Vaudois* d'avec ces *prétendus Vaudois*. On va rapporter ici les erreurs les plus remarquables de ces branches.

(*b*) Les *Runcaires*, ainsi nommés d'un Village de ce nom, ajoutoient, dit-on, à la doctrine des Vaudois cette opinion monstrueuse, à en juger par la maniére dont les Auteurs de ce tems-là l'ont exposée; *que de la ceinture en bas il ne se commet point de péché mortel*, sous prétexte qu'il est écrit, *que la fornication vient du cœur*. M de Meaux croit (*c*) que ces *Runcaires*, ou *Runcariens*, pourroient bien être les mêmes que les Drungariens, qui, selon Renier, étoient une branche des Cathares, ou Manichéens modernes.

Les *Ortlibenses* nioient que la Trinité eût existé avant la naissance de Jesus-Christ, qui, selon eux, devint seulement alors le Fils de Dieu. A ces deux Personnes de la Trinité il s'en joignit une troisieme pendant la prédication de Jesus-Christ, qui fut S. Pierre, qu'ils reconnoissoient pour le S. Esprit. Ils croioient l'éternité du monde, & nioient la résurrection des corps & l'immortalité des esprits: cependant ils disoient, peut-être ironiquement, qu'il y auroit un dernier jugement, lorsque le Pape & l'Empereur se convertiroient à leur Secte. Ils nioient aussi la mort & la résurrection de Jesus-Christ, & les autres mystéres qui le concernent. La croix de Jesus-Christ étoit, selon ces Herétiques, la pénitence, ou plutôt leur genre de vie, qu'ils soutenoient être exemt de péché mortel. C'est là, disoient-ils, la croix que le Sauveur a portée. Ils soutenoient aussi que le Baptême n'est bon qu'à proportion du mérite de celui qui baptise, & nioient qu'il fût utile aux petits enfans. Ils croioient que les Juifs pouvoient se sauver sans le Baptême, pourvu qu'ils se fissent de leur Secte Ajoutez à cela, qu'ils rejettoient le mariage quant à l'usage, qu'ils nioient la Transubstantiation, & qu'ils soutenoient qu'ils etoient seuls le Corps mystique, c'est-à-dire, l'Eglise de J. C.

Les *Seifcidenses* ne différoient des Vaudois qu'en ce qu'*ils recevoient l'Eucharistie*. C'est ainsi que Renier s'exprime: mais ce passage n'est il pas tronqué? Car il n'est pas aisé d'entendre cela. M. Bossuet croit que Renier veut dire, qu'ils ne faisoient par difficulté de communier de la main des Prêtres Catholiques, au lieu que les Vaudois y avoient beaucoup de répugnance.

Nous ne disons rien des Cathares, qui étoient des Manichéens subdivisés par Renier en trois autres Sectes plus ou moins Manichéennes & Libertines; ni des *Passagins*, qui soutenoient la nécessité d'observer la Loi de Moïse à la lettre, & nioient en même tems la Trinité; ni des Albigeois, si fameux dans l'Histoire du treiziéme siécle. Toutes ces Sectes n'avoient rien de commun avec les Vaudois qu'une haine implacable pour l'Eglise Romaine; semblables en cela aux Calvinistes

(*a*) On en a déja parlé plus haut.

(*b*) Renier cité dans l'*Hist. Eccles.* du P. Alexandre, ubi sup.

(*c*) Hist. des Var. L. 11. §. LVI.

& aux Luthériens de nos jours. C'eſt cette malheureuſe haine, qui nous repréſente comme des monſtres les partis differens du notre, & qui ne nous permet de reconnoitre pour *fideles* que le *troupeau de notre bergerie*. Elle eſt auſſi la ſource de cette aveugle crédulité, qui fait indiſcrétement admettre tout le ridicule qu'on ſe donne mutuellement. C'eſt par là que le Catholique Romain s'amuſe agreablement aux portraits chargés qu'on lui fait d'un *Hérétique Calviniſte*, & que celui-ci écoute avec le même plaiſir toutes les avantures burleſques des Moines & des Religieuſes.

CHAPITRE IV.

Des Bohémiens, *ou* Freres *de* Bohéme.

NOUS allons parler dans ce Chapitre de ceux qu'on a appellés fauſſement Vaudois ou Picards, & qui ſe nommoient eux-mêmes les *Freres de Bohéme*, ou les *Freres Orthodoxes*, ou ſimplement les *Freres*. Ces Sectaires compoſoient une Egliſe particuliére à la naiſſance de la Réforme. Luther trouva quelques-unes de ces Egliſes dans la Bohéme, & ſurtout dans la Moravie ; & il les deteſta d'abord. Dans la ſuite il en approuva la Confeſſion de Foi corrigée. Quelques-uns des premiers Réformateurs en ont fait de grands eloges ; & en général de toutes les Sectes ſéparées de Rome avant Luther, celle-ci eſt la plus louée par les Proteſtans. Nous allons donc faire ſon hiſtoire en peu de mots ; & ce que nous dirons, nous le tirerons (*a*) de M. de Meaux. Cet extrait ſuffira pour donner au Lecteur une idée nette de la naiſſance & des dogmes de ces Sectaires.

Hiſtoire *des* Freres *de* Bohéme.

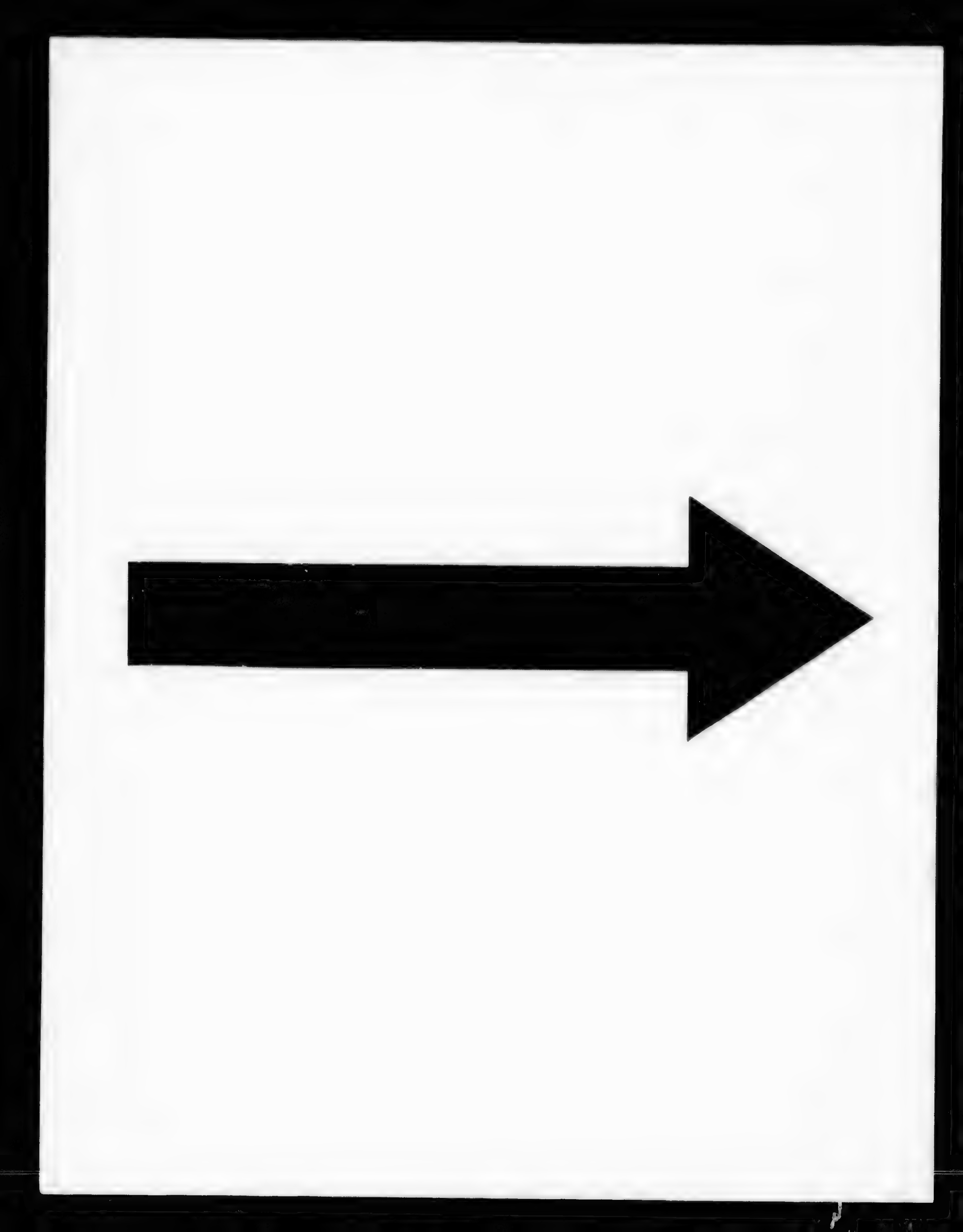
Pluſieurs trompés par le nom & par quelque conformité de Doctrine, font deſcendre ces Bohemiens des anciens Vaudois : pour eux ils renoncent à cette origine, comme on le voit clairement dans la Préface (*b*) qu'ils mirent à la tête de leur Confeſſion de Foi en 1572. Ils y expliquent amplement l'origine de leur Egliſe, & ils diſent entre autres choſes, que les Vaudois ſont plus anciens qu'eux ; que ceux-ci avoient à la vérité quelques Egliſes diſperſées dans la Bohéme, lorſque les leurs commencérent à paroitre, mais qu'ils ne les connoiſſoient pas ; que cependant ces Vaudois ſe firent connoitre à eux dans la ſuite, mais ſans vouloir entrer, diſent-ils, dans le fond de leur doctrine. » Nos Annales nous apprennent, » continuent-ils, qu'ils ne furent jamais unis à nos Egliſes pour deux raiſons : la » premiere, parcequ'ils ne donnoient aucun témoignage de leur Foi & de leur » Doctrine ; la ſeconde, parceque pour conſerver la paix, ils ne faiſoient point » de difficulté d'aſſiſter aux Meſſes celebrées par ceux de l'Egliſe Romaine. « D'où ils concluoient, » non-ſeulement qu'ils n'avoient jamais fait aucune union avec » les Vaudois, mais encore qu'ils avoient toujours crû qu'ils ne pouvoient le faire » en ſureté de conſcience. « *Camérarius* écrit la même choſe dans ſon Hiſtoire des Freres de Bohéme : mais *Rudiger* ſon gendre, & un de leurs Paſteurs dans la Moravie, s'exprime encore plus clairement. Il dit (*c*) » Que les Vaudois ſont » de l'an 1160. au lieu que les Freres n'ont commencé à paroitre que dans le » quinziéme ſiécle ; & qu'enfin il eſt écrit dans les Annales des Freres, qu'ils ont » toujours refuſé conſtamment de faire union avec les Vaudois, à cauſe qu'ils ne » donnoient pas une pleine Confeſſion de leur Foi, & participoient à la Meſſe. « Auſſi voions-nous que ces Freres s'intitulent dans tous leurs Synodes & dans tous leurs Actes, les Freres de Boheme *fauſſement appellés Vaudois*.

Ils déteſtent encore plus le nom de *Picards*. » Il y a bien de l'apparence, dit

(*a*) *Hiſt. des Variat.* L. 11. §. CL. & ſuiv.

(*b*) *De orig. Eccl. Boh. & conf. ab iis editis.* Heid. ann. 1605. *cum Hiſt. Joac. Camer.* p. 173.

(*c*) Rudig. *de Eccl. Frat. in Boh. & Mor.* Nar. p. 147.



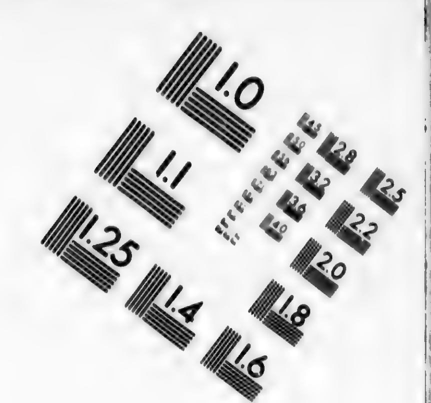
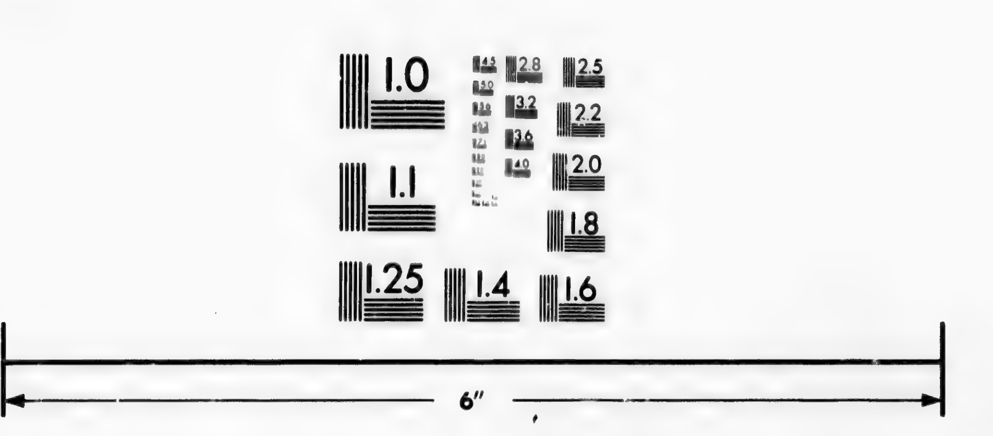


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)




2.8
2.5
3.2
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

» (*a*) ***Rudiger***, que ceux qui l'ont donné les premiers à nos ancêtres, l'ont tiré » d'un certain Picard, qui renouvellant l'ancienne hérésie des Adamites, introdui» soit & des nudités & des actions infames; & comme cette hérésie pénetra dans » la Bohéme vers le tems de l'établissement de nos Eglises, on les déshonora par » un si infame titre, comme si nous n'eussions été que de misérables restes de ces » impudiques Picards. « On voit par là comme les Freres rejettent ces deux origines, la Picarde & la Vaudoise.

Ces Freres, quoiqu'ils n'acceptent point le nom de ***Hussites***, ***parceque***, disent-ils, ***nous ne reconnoissons*** point un homme pour maître, se glorifient cependant (*b*) d'avoir Jean Hus pour Réformateur. En effet aussi-tôt après la condamnation & le supplice de cet Héréfiarque, on vit deux Sectes s'élever sous son nom en Bohéme, les ***Calixtins*** & les ***Taboristes***; les Calixtins sous Roquesane, qui du commun consentement de tous les Auteurs Catholiques & Protestans, sous prétexte de réforme, fut le plus ambitieux de tous les hommes; les Taborites sous ***Zizca***, dont les actions sanguinaires ne sont pas moins connues, que sa valeur & ses succès.

Si nous en croions quelques Auteurs, ces ***Taborites*** s'éloignoient presque en tout des sentimens de l'Eglise Catholique; & selon Lenfant, ils etoient à peu près dans ceux qu'***Enée Sylvius*** a attribués aux Vaudois. On trouve aussi dans un ancien Recueil (*c*) imprimé sans date, & sans nom de Ville ni d'Imprimeur, un catalogue de quarante quatre erreurs avec leur réfutation à chaque article, toutes attribuées à Wiclef & à Jean Hus son disciple, entre lesquelles il y en a en effet plusieurs qu'on a aussi imputées aux Vaudois: mais il ne paroit pas qu'on puisse faire aucun cas de ce catalogue, tant le stile en est barbare & la réfutation misérable. D'ailleurs l'Auteur semble y attribuer à Jean Hus d'avoir rejetté la Doctrine de l'Eglise sur l'Eucharistie, puisque dans le titre de ces articles il associe Jean Hus à Wiclef. Or il est notoirement faux, comme nous l'avons fait voir ailleurs, que Jean Hus ait nié la Transubstantiation. Peut-être y auroit-il plus de fond à faire sur le rapport d'***Enée Sylvius***, qui étoit homme de goût & éclairé. Après tout, dit (*d*) M. de Meaux, il est assez inutile de rechercher quelle a été la vraie doctrine des Taborites, que leurs rebellions & leurs cruautés ont rendus odieux à la plûpart des Protestans. ***Rudiger*** qui seul de sa Secte a voulu que les Freres descendissent des Taborites, convient (*e*) » que Zisca poussé par ses inimitiés particuliéres, porta » si loin la haine qu'il avoit contre les Moines & contre les Prêtres, que non-seu» lement il mettoit le feu aux Eglises & aux Monastéres, mais encore que pour ne » leur laisser aucune demeure sur la terre, il faisoit passer au fil de l'épée tous les » habitans des lieux qu'ils occupoient. « Il ajoute que les Freres qu'il faisoit descendre de ces barbares Taborites, ***avoient honte de cette origine***. En effet ils y renoncent en termes formels (*f*) dans toutes leurs Confessions de Foi & dans toutes leurs apologies; & ils montrent même qu'il est impossible qu'ils soient sortis des Taborites, parce que dans le tems qu'ils ont commencé à paroitre, cette Secte abbatue par la perte de ses Généraux, & par la paix générale des Catholiques & des Calixtins qui réunirent toutes leurs forces pour la détruire, ***ne fit plus que trainer, jusqu'à ce que Pogiebrac & Roquesane achevérent d'en ruiner les misérables restes, en sorte***, disent-ils, ***qu'il ne resta plus de Taborites dans le monde***; ce que ***Camérarius*** confirme dans son Histoire.

L'autre Secte qui se glorifie du nom de Jean Hus, fut celle des ***Calixtins***, ainsi appellés parcequ'ils croioient le Calice absolument nécessaire au peuple. C'est constamment de cette Secte que sortirent les Freres en 1457. comme ils le déclarent eux-mêmes dans la Préface de leur Confession de Foi de 1558. & encore dans celle de 1572. où ils s'expriment en ces termes: ***Ceux qui ont fondé nos Eglises se séparérent alors des Calixtins par une nouvelle séparation***; c'est-à-dire, comme ils l'expliquent dans leur Apologie de 1532. que de même que les Calixtins s'étoient séparés de Rome, ainsi les Freres se séparérent des Calixtins. Mais quelles

(*a*) *Ibid.* p. 148.

(*b*) *Revera genuina Sancti Martyris Hussi propago*, dit *Comenius* Evêque, ou *Antistes* des Eglises de Bohéme, *in Præfat. ad Disciplinam*, &c.

(*c*) Il a pour titre: *Commentariorum Æneæ Sylvii Piccolominei Senensis de Concilio Basileæ celebrato Libri duo*, &c. Il contient aussi plusieurs autres piéces, dont on rend compte dans un petit Avertissement.

(*d*) Ubi sup. §. CLXVII.

(*e*) Ubi sup. p. 155.

(*f*) *Pref. Conf.* 1572. *seu de Orig. Eccl. Boh.* &c. *post Hist. Camer. init. Pref.*

les furent les causes de cette séparation ? On ne peut les bien comprendre, dit (*a*) M. de Meaux, sans connoitre la croiance & l'état où se trouvérent alors les Calixtins.

Leur doctrine consistoit d'abord en quatre articles. Le premier concernoit la coupe : les trois autres regardoient la correction des péchés publics & particuliers, qu'ils portoient à certains excès ; la libre prédication de la parole de Dieu, qu'ils ne vouloient pas qu'on pût défendre à personne ; & les biens d'Eglise. Ces quatre articles furent réglés dans le Concile de Bâle d'une maniére dont les Calixtins furent d'accord ; & la coupe leur fut accordée à certaines conditions dont ils convinrent. Cet accord s'appelle *Compactum*, nom célébre dans l'Histoire de Bohéme. Mais une partie des Hussites ne voulurent pas se contenter de ces articles, & commencérent sous le nom de Taboristes ces sanglantes guerres dont on vient de parler. Les Calixtins qui avoient accepté l'accord, ne s'y tinrent pas non plus, puisqu'au lieu de déclarer, comme on en étoit convenu à Bâle, que la coupe n'étoit pas nécessaire ni commandée par Jesus-Christ, ils en presserent la nécessité, même à l'égard des enfans nouvellement baptisés. A la réserve de ce point, on est d'accord que les Calixtins convenoient de tout le dogme avec l'Eglise Romaine. Les seuls intérêts de Roquesane empêchérent leur réunion. Ce Docteur avoit lui-même ménagé l'accommodement, dans l'espérance qu'il avoit conçue (*b*) qu'après un si grand service, le Pape se porteroit aisément à le pourvoir de l'Archevêché de Prague, qui étoit l'objet de ses vœux. Mais le Souverain Pontife qui ne vouloit pas confier les ames & le dépôt de la foi à un homme aussi factieux, donna cette prélature à Budovix, autant supérieur à Roquesane en mérite qu'en naissance. Tout manqua par cet endroit. La Bohéme se vit replongée dans des guerres plus sanglantes que toutes les précédentes. Roquesane, en dépit du Pape s'érigea en Archevêque de Prague, ou plutôt en Pape dans la Bohéme ; & Pogiebrac qu'il éleva par ses intrigues à la Roiauté, ne pouvoit lui rien refuser.

Pendant ces troubles, des gens de métier qui commençoient à murmurer dès le régne précédent, continuérent plus que jamais à parler entr'eux de la réforme de l'Eglise. La Messe, la Transubstantiation, la priére pour les Morts, les honneurs rendus aux Saints, & surtout la puissance du Pape les choquoit. Enfin ils se plaignoient (*c*) que les Calixtins *Romanisoient en tout & partout, à la réserve de la coupe*. Ils se mirent en tête de les corriger. (*d*) Roquesane irrité contre le S. Siége leur parut un instrument propre à entreprendre cette affaire. Rebutés par ses superbes réponses qui ne respiroient que l'amour du monde, ils lui reprochérent son ambition ; qu'il n'étoit qu'un mondain, & qu'il les abandonneroit plutôt que ses honneurs. En même tems ils mirent à leur tête un Kelesiski maitre Cordonnier, qui leur fit un Corps de doctrine qu'on appella *les formes de Kelesiski*. Dans la suite ils se choisirent un Pasteur nommé Mathias Convalde, homme Laïque & ignorant, & en 1647. ils se séparérent publiquement des Calixtins, comme ceux-ci s'étoient séparés de Rome.

Telle a été la naissance des *Freres de Bohéme* ; & voila ce que Camérarius & eux-mêmes racontent de leur origine. On trouve seulement quelque contradiction entre ce qu'ils disent de leur histoire dans leur Apologie (*e*) de 1532. & ce qu'ils en rapportent dans leur Préface de 1572. Dans celle-ci ils disent, que dans le tems qu'ils se séparérent des Calixtins, ils étoient un peuple ramassé de toutes sortes de conditions : mais dans leur Apologie de 1532. où ils étoient un peu moins fiers, ils avouent franchement qu'ils étoient ramassés » du menu peuple, & de quel» ques Prêtres Bohémiens en petit nombre, tous ensemble un très-petit nombre » de gens, petit reste, & misérables ordures, ou, comme on voudra traduire, *mi*» *serabiles quisquiliæ* ; laissées dans le monde par Jean Hus. « Quoiqu'il en soit, dès qu'ils se furent séparés des Calixtins, ils commencérent à s'assembler, & établirent des Chapelles & des conventicules dans toute la Bohéme, autant du moins que les persécutions le leur permirent. Comenius assure qu'en l'année 1500. il y avoit déja deux cens Eglises des Freres dans la Bohéme & la Moravie, entre lesquelles plusieurs étoient entretenues par des Gentilshommes du parti. Les Ministres des Eglises qui n'avoient aucun revenu, s'entretenoient comme chez les Vaudois par des travaux méchaniques. Et comme les persécutions & les supplices les obli-

(*a*) Ubi sup. §. CLXVIII.
(*b*) *Apol. Frat.* p. 115. *Camer. Hist.*
(*c*) *Apol.* 1532. 1. Part.
(*d*) Ibid. & *Camer. de Eccl. Frat.* p. 67. 84. &c.
(*e*) *De orig. Eccl. Boh.* post. *Hist. Camer.* p. 267.

geoient de ſe retirer ſouvent dans les cavernes & les rochers avec leurs petits troupeaux, les Catholiques les appelloient par mépris (a) *Jamniques*, d'un mot apparemment Eſclavon, qui doit ſignifier une caverne. Ces pauvres fugitifs convoquoient leurs Synodes & leurs aſſemblées dans ces rochers, où ils faiſoient leurs réglemens & leurs exercices de piété.

Que ces gens vivans de la ſorte, errans, diſperſés, n'aiant d'ordinaire ni feu, ni lieu, toujours en fraieur, toujours à la veille de ſe voir brulés ou maſſacrés, aient été parfaitement ignorans, groſſiers, & peut-être demi ſauvages, juſqu'à peu près au tems de la Réformation de Luther, c'eſt de quoi il n'y a preſque pas lieu de douter. Avant cette Réformation leurs Paſteurs ou Miniſtres n'étoient guéres que des gens du commun, & par une juſte conſéquence, fort idiots. Soit ignorance, ſoit haine pour la Communion Romaine, ſoit que par un excès de préſomption joint à l'ignorance, ils miſſent leur Secte au-deſſus de tout ce qu'il y avoit de Chrétiens au monde, ils rebaptiſoient tous ceux qui venoient à eux des autres Egliſes; & cela continua même long-tems après la Réformation de Luther.

(b) On trouve deux choſes remarquables dans la conduite des Freres, après leur Schiſme. La premiére eſt, que de l'avis des Gentilshommes qui les protégeoient, ils envoiérent quatre d'entr'eux voiager en Gréce, en Ruſſie & même par tout l'Orient & vers le Midi, dans l'eſpérance d'y retrouver le Chriſtianiſme que l'Europe avoit perdu, ſelon eux, & dans la réſolution de s'unir à ceux que ces Députés reconnoitroient pour véritables Chrétiens: mais leurs courſes furent inutiles. Ils ne rapportérent à leurs Freres qu'un récit de la corruption du Chriſtianiſme dans tous les païs qu'ils avoient vûs, *& d'une croiance bien différente de celle qu'ils avoient embraſſée.* Leur ſolitude dénuée de la ſucceſſion & de toute Ordination légitime leur fit tant d'horreur, qu'encore du tems de Luther ils détachoient de leurs gens, qui ſe couloient furtivement dans les Ordinations de l'Egliſe Romaine.

L'autre choſe, qui n'eſt pas moins remarquable, c'eſt le jugement d'Eraſme au ſujet de cette Secte. Les Freres lui envoiérent leur Apologie, & le priérent d'en donner ſon jugement. Eraſme répondit, qu'après l'avoir lue (c) *il n'y avoit point trouvé d'erreurs; que cependant il ne lui convenoit pas de donner ſon témoignage, & que les Freres n'en avoient pas beſoin.* Mais dans un écrit qu'il fit enſuite contre un certain *Schlecht*, il ne laiſſa pas de parler favorablement de la Diſcipline Eccléſiaſtique des Freres. (d) » Ils éliſent eux-mêmes, dit-il, leurs Prêtres; (leurs » Paſteurs) & cela eſt aſſez conforme à l'ancien uſage: ils les choiſiſſent d'une » bonne vie; & en cela ils ne ſont point ſi condamnables, parce que les bonnes » mœurs font la compenſation du ſçavoir. Ils s'appellent entr'eux *Freres* & *Sœurs.* » Plut à Dieu que ces témoignages de charité mutuelle ſubſiſtaſſent encore entre » les Chrétiens! Je ne trouve rien de repréhenſible en cela. Ils ont raiſon d'a» voir moins de déference pour les Docteurs que pour la Ste Ecriture. Leur ſen» timent touchant les Fêtes s'accorde aſſez aux uſages de l'Egliſe du ſiécle de Saint » Jérôme. Aujourd'hui le nombre des Fêtes eſt exceſſif. «.

Les *Freres de Bohéme* députérent vers Luther en l'année 1522. & en 1524. mais il ſemble que le Réformateur ne fit pas d'abord beaucoup de cas de ces *Freres.* (e) *Ce ſont*, diſoit-il, *des gens ſérieux & rig... s, d'un regard farouche, & qui ſe martiriſent avec la loi & les œuvres. Ils n'ont pas la conſcience joieuſe.* De leur côté les *Freres* trouvoient que Luther n'étoit pas aſſez rigide. Ainſi la correſpondance commencée entre Luther & les Bohémiens fut interrompue pendant huit ans, & ne ſe renoua que vers l'année 1532. Ils publiérent alors l'Apologie de leur doctrine & de leurs cérémonies. Luther la fit même imprimer l'année ſuivante, avec une Préface de ſa façon. Nous ne tranſcrirons point ici les éloges que les Réformateurs donnérent généralement à la Doctrine & à la Diſcipline des *Freres*, ni toutes les marques de *fraternité* qu'on trouve dans les ouvrages des nouveaux Docteurs. Cependant les *Freres* ne s'étoient pas rendus tout d'un coup à la

(a) *Per ludibrium ab hoſtibus Jamnici, id eſt ſpeluncales, dicti fuerunt.* Comen. *ubi ſup.*

(b) *Comenius*, ubi ſup. Boſſuet, *Hiſt. des Variat.* &c. L. XI.

(c) *Comen.* ubi ſup.

(d) *Quòd ſibi Fratres illi ſacerdotes ipſi eligunt, non abhorret a conſuetudine veterum: quòd indoctos, tolerabilius eſſe, ſi vitæ pietas penſet eruditionis inopiam. Quòd ſe invicem fratres ac ſorores appellant, non video cur debeat reprehendi: atque utinam eadem appellatio mutuæ charitatis perſeveraret apud Chriſtianos? Quòd minus tribuant Doctoribus quàm divinis voluminibus, rectè ſentiunt. De feſtis diebus non multùm abeſt illorum opinio à ſæculo Hieronymi. Nunc in immenſum crevit feſtorum turba.*

(e) Luther. *in Colloq.*

Doctrine de Luther ; & il est à présumer qu'avec cette sévérité de mœurs dont ils faisoient toujours profession, en se conformant (a) à la rigueur de leur Discipline, ils conservoient bien des choses de l'Eglise Romaine dans le tems de leur première députation vers Luther. Mais écoutons M. Bossuet, sur la maniére dont les *Freres* se dépouillérent peu à peu de ces opinions Romaines.

(b) » Les *Freres* avoient comme nous sept Sacremens dans leur Confession de 1504, » présentée au Roi Ladislas. Ils les prouvoient par les Ecritures, & ils les recon- » noissoient *établis pour l'accomplissement des promesses que Dieu avoit faites aux fidéles.* » Il falloit qu'ils conservassent encore cette doctrine des sept Sacremens du tems de » Luther, puisqu'il le trouva mauvais. La Confession de foi fut réformée, & les » Sacremens réduits à deux, le Baptême & la Céne, comme Luther l'avoit prescrit. » L'absolution fut reconnue, mais hors du rang des Sacremens. En 1504, on par- » loit de la Confession des péchés comme d'une chose d'obligation. Cette obligation » ne paroit plus si précise dans la Confession réformée ; & on y dit seulement, qu'*il* » *faut demander au Prètre l'absolution de ses péchés par les clefs de l'Eglise, & en obtenir* » *la rémission par ce ministère établi de Jesus-Christ pour cette fin.*

« Pour la Présence réelle, voici d'abord ce qu'ils écrivirent à Roquesane. *Nous* » *croions qu'on reçoit le Corps & le Sang* de Notre Seigneur sous les espéces du pain » & du vin «. Après cela ils rejettent expressément les nouvelles Doctrines sur l'Eucharistie. » En 1504. ils disoient, que toutes les fois qu'un digne Prêtre avec un » peuple fidéle prononce ces paroles, *Ceci est mon Corps, ceci est mon Sang*, le pain » présent est le Corps de J. C. qui a été offert pour nous à la mort, & le vin est » le Sang répandu pour nous, & ce Corps & ce Sang sont présens sous les espéces » du pain & du vin. Ils ajoutent qu'ils en croiroient autant d'une pierre, si J. C. » avoit dit que ce fût son corps «. Ils confirmérent assez long-tems cette doctrine, même par les termes les plus expressifs ; & le sens figuré leur parut si odieux dans un de leurs Synodes, qu'un des leurs nommé *Jean Czisẑco*, qui avoit osé le soutenir, fut chassé de leur Communion. Ils ajoutent dans leur Apologie de 1532. qu'ils ont publié divers écrits contre cette Présence en figure, & que ceux qui la défendent les tiennent pour leurs adversaires ; qu'ils les appellent des Papistes, des Antechrists & des Idolâtres. Cependant ils refusoient l'adoration à ce Coprs de J. C. parce qu'il ne l'avoit pas commandée, & parceque, selon eux, il y avoit deux présences de Jesus-Christ, (c) l'une corporelle & sensible qui mérite l'adoration, l'autre spirituelle & sacramentelle, qui ne doit pas la recevoir. » Mais, continue M. Bossuet, » encore qu'ils parlent ainsi, ils ne laissent pas de reconnoitre la substance du corps » de J. C. dans le Sacrement. Il ne nous est pas ordonné, disent-ils, d'honorer cette » substance du corps de J. C. consacré, mais la substance de J. C. qui est à la droite » du Pere. Malgré cela ils s'embarrassoient ailleurs d'une si étrange maniére, qu'ils » sembloient appréhender de laisser un témoignage clair & certain de leur foi ; car » ils répétoient sans cesse que J. C. *n'est pas en personne dans l'Eucharistie*, c'est-à- » dire, *personnellement & sensiblement* ; expressions qu'ils opposoient à une *maniére* » *d'être spirituelle*, qu'ils attribuoient à J. C. dans le Sacrement. Plus ils alloient en » avant, plus ils devenoient importans & mistérieux. Voici enfin ce qu'ils dirent » en 1558. & c'est à quoi ils parurent vouloir s'en tenir. Ils se plaignent d'abord, » qu'on les accuse *de ne pas croire que la présence du vrai corps & du vrai sens soit* » *présente*. Bizarres expressions, dit M. de Meaux, que la présence soit présente. » C'est ainsi qu'il parlent dans la Préface : mais dans le corps de la Confession ils » enseignent, qu'il faut reconnoitre *que le pain est le vrai Corps de Jesus-Christ, &* » *que la coupe est son vrai Sang.* Calvin leur écrivit qu'il ne pouvoit approuver *leur* » *obscure & captieuse briéveté* ; & il vouloit qu'ils expliquassent comment le pain est » le vrai Corps de Jesus-Christ, faute de quoi il soutenoit que leur Confession de » foi ne pouvoit être souscrite sans péril, & seroit une occasion de grandes disputes. » Mais Luther étoit content d'eux, parce qu'ils approchoient de ses expressions, & » qu'ils inclinoient davantage vers la Confession d'Ausbourg. «

Ce fut ainsi qu'insensiblement les Freres s'approchérent de ce Réformateur, mais toujours avec des expressions difficiles à entendre. Cependant leurs expressions, leurs ménagemens, leurs adoucissemens attirérent enfin à leur Confession

(a) Entre les éloges que le Réformateur de l'Allemagne donne à la Discipline des Bohémiens, en voici un remarquable. *Depuis les Apôtres, personne n'a été si près que les Freres Bohémiens de la Doctrine & de la Discipline Apostolique.*

(b) Ubi sup. L. XI. §. CLXXX.

(c) *Ambages Lutherana & Melanchtonica*, disoit un Auteur du 16 siécle.

l'approbation du Docteur Saxon, qui déclara en même tems, » qu'à cette fois ils » paroissoient non seulement plus ornés, plus libres & plus polis, mais encore » plus considérables & meilleurs; « ce qui fait assez connoître qu'il n'approuvoit leur Confession, que parce qu'elle avoit été réformée selon ses maximes. Du reste M. de Meaux remarque (*a*) qu'on ne les inquiéta point alors, ni sur les jeûnes réglés qu'ils conservoient parmi eux, ni sur les Fêtes qu'ils observoient en interdisant tout travail, non seulement à l'honneur de Notre Seigneur, mais encore de la sainte Vierge & des Saints. On ne les accusa point non plus d'ériger des Temples aux Saints, sous prétexte qu'ils continuoient, comme les Catholiques, à nommer Temple de la Vierge, de saint Pierre & de saint Paul, les Eglises consacrées à Dieu en leur mémoire. Enfin on les laissa aussi ordonner le célibat à leurs Prêtres, en les privant du Sacerdoce lorsqu'ils se marioient. On prétend que ces Freres, à mesure qu'ils s'engageoient dans les sentimens des Luthériens, entrérent aussi dans leurs intrigues & dans leurs guerres. Ferdinand les trouva mêlés dans la révolte de l'Electeur de Saxe contre Charle V. & les chassa de Bohéme. Ils se réfugiérent en Pologne, & il paroit par une Lettre de Musculus écrite aux Protestans de Pologne en 1556. qu'il n'y avoit que peu d'années qu'on avoit reçu dans ce *Roiaume là les réfugiés de Bohéme*. Ils s'y unirent en 1570. au Synode de Sendomir avec les Luthériens & les Zuingliens. On doit lire dans l'Ouvrage de M. Bossuet les réflexions qu'il fait sur cette union. C'est un des endroits du livre, où l'on trouve le plus de finesse.

Les *Freres de Bohéme* se soutinrent dans leur Religion jusqu'à l'année 1621. Alors les Révolutions du Roiaume la firent entiérement succomber sous le joug de la dominante. En 1624. les Eglises des Freres furent détruites; on proscrivit leur Noblesse, leurs Ministres & leurs Docteurs. Tout exercice public & particulier leur fut interdit. Toutes les Ecoles furent fermées, & les livres contraires aux Dogmes Catholiques brulés. Les persecutions firent périr la plus grande partie des Freres, & dispersérent les autres dans les pais étrangers. Le peu qui eut le courage de rester se tint caché dans les endroits écartés, pour mieux échaper aux recherches. Tel étoit l'état des Freres en Bohéme & dans la Moravie, lorsque Coménius, qui étoit lui-même un de ces Freres fugitifs, écrivoit sur la Discipline de son Eglise. On pourroit remarquer ici les fautes dans lesquelles sont tombés au sujet de ces Freres (*b*) *Jovet* & quelques autres Catholiques, qui ont écrit sur les Religions séparées de la Communion Romaine. Il est certain que les Mémoires sur lesquels ils ont travaillé sont pitoiables.

La Discipline Ecclésiastique *des* Freres *de* Bohéme, *Leur* Hiérarchie, &c.

NOUS allons donner ici un abregé de la Discipline de ces Bohémiens. La premiére chose qu'elle défend, c'est *d'introduire de nouveaux sentimens, & de nouveaux Dogmes*; d'établir des cérémonies nouvelles & inconnues; de publier des livres sans approbation & sans le consentement de (*c*) l'*Unité*: sur quoi Coménius fait cette reflexion. » Plut à Dieu que cet ordre fût suivi par tout! & *qu'il ne fût point » permis à des particuliers de faire des changemens à leur fantaisie, & sans le consen- » tement de toute l'Eglise*. Parce qu'on n'a pas observé cette régle dans les nouvelles » Réformations, il est arrivé que les Eglises *n'ont point d'uniformité*; & on ne doit » plus s'étonner de ce que l'on se *chamaille* pour des choses indifférentes «. Voilà comme parloit Coménius, sans peut-être sentir les conséquences qu'il est permis de tirer contre lui-même d'un tel discours. Mais ceux à qui il ne convient point de tirer ces conséquences, recusent ce Moravien, comme un homme peu judicieux & suspect, parce qu'il vivoit des profits que ses chiméres lui produisoient, avec lesquelles il épuisoit les bourses des bonnes ames, un fanatique en un mot, & un Millénaire.

Les

(*a*) Ubi sup. §. CXC.
(*b*) Auteur d'un livre intitulé *Histoire des Religions du Monde*.
(*c*) C'est ainsi que les *Freres* appellent leur Eglise.

Les assemblées des fidéles de l'Unité sont composées des Ministres & Pasteurs, & des Auditeurs. Ceux-ci sont partagés en trois classes, sçavoir des *commençans*, c'est-à-dire des Cathécuménes, tant les enfans que les adultes; des *avancés*, qui peuvent participer aux mystéres de l'Eglise; & des *parfaits*, qui sont en état de servir d'exemple aux autres fidéles, & de les conduire à la perfection. Quelques Auteurs font une quatriéme classe des pénitens. Quoi qu'il en soit, entre ces *parfaits* l'Unité choisit trois differens ordres de (*a*) Ministres de ses Eglises, qui sont (*b*) les Prêtres, entre lesquels il faut aussi ranger les Pasteurs, les Aumoniers, & les *Ediles*. Qu'on ne s'imagine pas que ces Prêtres ont quelque conformité avec ceux des Catholiques. Ce sont, à proprement parler, des Anciens semblables à ceux dont il est parlé dans l'Ancien Testament, & même chez divers Peuples de l'Antiquité, semblables aussi en quelque chose aux Anciens des Réformés. Ce sont des gens de conseil, des juges dans les assemblées des Freres, des censeurs ecclésiastiques, des dépositaires, conjointement avec les Ministres, de la Discipline ecclésiastique. Outre ces Anciens, les *Freres* avoient leurs *Matrones*, c'est-à-dire des femmes âgées, qui inspiroient le respect aux jeunes par une gravité fondée sur la vertu & les bonnes mœurs. L'Eglise primitive avoit de ces femmes: appellons-les des *Anciennes*. Coménius demande, pourquoi cette institution est abolie. » Avoit-elle dégeneré » en abus? Les Anciennes de l'Unité n'en ont point causé: il faut rétablir, ajoute-» t-il, tout ce qui est capable d'édifier «. Je doute qu'aujourd'hui les *Anciennes* édifiassent beaucoup les fideles de la Réforme. Les Aumôniers, que les Réformés appelleroient Diacres, sont les distributeurs des charités que fait l'Unité. Il est aussi de leur ministére d'avoir soin des veuves, des orphelins, des malades, de ceux qui sont persécutés ou chassés pour la profession de l'Evangile, c'est-à-dire de la Doctrine enseignée chez les Freres. Les Ediles ont l'administration de tout ce qui concerne les Eglises & le logement des Pasteurs. Ils retirent les collectes, qui doivent se faire quatre fois l'année pour les besoins des fidéles, & pour les réparations des Eglises, des Ecoles, &c.

Les Ministres, ou plutôt les Pasteurs, prêchent la parole de Dieu & administrent les Sacremens: ils ont aussi le pouvoir des Clefs. Leur Supérieur porte le nom d'*Antistes*, ce qui proprement signifie premier Prêtre. C'est le *Sur-Intendant* des Luthériens. On peut regarder l'*Antistes* comme une espéce d'Evêque. Les Ministres ont sous eux des Acolythes & des Diacres. Ces Acolythes sont de jeunes gens élevés sous les yeux, & d'ordinaire dans la maison des Ministres. Outre leurs fonctions domestiques, qui consistent à s'exercer dans la lecture de la Bible & l'étude de la Religion, il leur appartient d'aller faire la Priére, d'enseigner le Catéchisme aux jeunes enfans, de lire dans les Eglises, même d'y faire de petits Sermons, s'ils ont assez de capacité pour cela. Enfin ils accompagnent les Ministres en voiage, & pour descendre à quelque chose de plus bas, ils sonnent la cloche pour appeller à l'Eglise, ils ouvrent les Temples, ils les ferment, ils y allument les chandelles ou les bougies. Les Diacres sont ordinairement plus âgés que les Acolythes, & plus avancés aussi en dignité. Appellons-les des Proposans, puisqu'ils sont les *aides* des Ministres: mais parce que ces Diacres peuvent administrer les Sacremens, il faut les regarder comme les Vicaires des Ministres. A la vérité, quand les Diacres donnent la Céne, le Ministre prononce les paroles de l'institution, autrement dites les paroles sacramentelles, & donne l'absolution au peuple, comme étant seul revêtu de la puissance des Clefs.

L'*Antistes*, comme on l'a déja dit, est le Supérieur, ou plutôt le Chef de ce Sénat Ecclésiastique, connu dans la Réforme sous le nom de Consistoire. On choisit pour *Antistes*, ou du moins on doit choisir un homme respectable par l'âge & par le mérite, pourvû de beaucoup de force d'esprit, & d'une tête telle qu'il la faut pour retenir chacun de ces Ecclésiastiques dans le devoir de sa charge, & pour maintenir l'ordre dans l'Eglise. Ce ne sont, dit la Discipline, ni les honneurs, ni les revenus qui doivent faire briguer cette charge. Elle n'est distinguée que par des travaux & des soins extraordinaires. Cet *Antistes* ou Evêque est élu solennellement par les suffrages de tous les Ministres. Sa charge est à vie. Il y avoit autrefois, dit Coménius, deux *Antistes* en Bohéme, deux en Moravie, un, & quelquefois deux en

(*a*) Ministre ne signifie point ici les personnes qui prêchent à l'assemblée, selon l'usage des Réformés & des Lutheriens, qui les appellent ordinairement Pasteurs.

(*b*) *Presbyteri*, *Eleemosynarii*, *Ediles*. On conserve ce mot, à cause que leur fonction a quelque rapport à celle des Ediles Romains, & s'étend plus loin, ce semble, que celle de Marguillier.

Pologne. Il est du devoir des *Antistes* de veiller à l'orthodoxie & à la discipline; de choisir entre les jeunes étudians les plus propres à servir l'Eglise; d'ordonner les Acolythes, les Diacres, les Anciens & les Ministres; de pourvoir à tous les besoins du troupeau; de visiter tous les ans son Diocese; de prevenir, s'il est possible, les persécutions & les autres dangers qui le menacent; de reprendre & censurer dans l'occasion: tout cela presque toujours de concert avec ses Collègues, & non pas de sa seule autorité. On ne peut appeller du jugement des *Antistes* qu'au Synode général.

Au dessus des *Antistes* est le Président. Si les *Antistes* ont quelque rapport avec les Evêques, on peut se représenter le Président comme un Archevêque: cependant la Presidence ne le fait que le premier du Clergé de l'Unité, non le Supérieur. Car il ne peut assembler le Consistoire qu'avec la connoissance & l'approbation des autres *Antistes*. C'est lui qui fait mettre en exécution les decrets & les jugemens des Synodes. Il fait l'ouverture des assemblées par des exhortations & des priéres. Il fait aussi l'ouverture des délibérations; il recueille les voix, &c. Enfin il indique & convoque les Synodes. On ne parle point du Notaire Ecclésiastique, dont la fonction est assez connue; ni de celle de ceux que la Discipline appelle d'un (*a*) nom qu'on peut traduire par aides ou Vicaires des Anciens. Ces Vicaires ont quelque ressemblance avec les Chorevêques des anciens Chrétiens.

Passons au Synode & aux Ordinations du Clergé de l'*Unité*. La Discipline parle de deux sortes de Synodes; des généraux, qu'on n'assembloit guéres que tous les trois ou quatre ans, & pour des raisons capitales, comme la déposition des mauvais Ministres, ou le défaut de Discipline dans quelque Eglise; des particuliers, que l'on assembloit pour des causes moins importantes, & souvent aussi dans un besoin pressant & subit, qui ne permettoit pas d'attendre le Synode général. Du reste il n'y a rien de fort particulier à remarquer touchant ces Synodes, sinon qu'on ouvroit le Synode vers le soir, & dans un Temple, après le signal de la cloche; que l'on soupoit fraternellement tous ensemble; que pendant la séance du Synode, on prêchoit tous les matins, & on faisoit réguliérement la priére l'après midi & le soir; qu'un jeûne acompagné de priéres précedoit les élections indiquées pour remplir les places vacantes du Consistoire, & que l'on faisoit une Céne générale & solennelle dans le Synode, apparemment à l'ouverture de cette assemblée. Elle finissoit par des exhortations, qui témoignent assez combien la Discipline des Bohémiens étoit rigoureuse. Nous n'en indiquerons qu'une preuve. (*b*) Le Pasteur ou Ministre étoit exhorté à donner aux pauvres tout ce qu'il possédoit de revenu en argent au delà de deux cens *thalers*, ou de convertir le surplus en œuvres pies. On défendoit aussi d'insinuer à personne, soit par conseil ou autrement, aucune disposition testamentaire. Tel étoit le désinteressement de cette heresie Bohémienne pendant que l'Orthodoxie se trouvoit si corrompue.

A l'égard des Ordinations, il n'y a rien à remarquer dans celle des Acolythes & des Diacres, qu'un examen qui la précede, la lecture qu'on leur fait de leurs devoirs, & la promesse qu'ils font de les observer; après quoi celui qui est reçu & ceux qui reçoivent se donnent mutuellement la main droite, qui s'appelle la *Main d'Association*. La bénédiction suit pour celui qu'on vient d'ordonner Diacre ou Acolythe. L'élection ou l'Ordination des Ministres ou Pasteurs est aussi simple. Des certificats d'une bonne vie (la réforme les appelle *Attestations*) un triple examen dans le Synode, & des représentations vives & souvent reïterées sur les devoirs, les travaux & les dangers du Ministére; voilà ce qui précede cette Ordination. Après ces représentations, si le postulant ne se dédit pas, ce qui n'arrive jamais, on le fait mettre à genoux, & il fait sa priére avec l'assemblée des fideles. On lui lit ensuite les devoirs de la charge pastorale, & il jure fidélité à Dieu & à l'Eglise. Alors les *Antistes* le confirment dans le Ministére en posant les mains sur sa tête, & priant pour lui dans cette posture. Après cette imposition des mains, toute l'Assemblée chante le *Veni Spiritus Sancte*. Enfin on lui présente la *Main d'Association*. Mais quoi que reçu dans le Ministére, il n'en fait pas d'abord les fonctions: il faut l'introduire dans son Eglise. Ici celui qui l'introduit fait une exhortation au nouveau Ministre & à son troupeau; au premier, sur le devoir de sa charge; à l'autre, sur la soumission & le respect. Le Ministre reïtere les marques de son humilité, & se recommandant aux priéres de son Eglise, se met à genoux & prie avec elle. Les priéres étant faites, l'introducteur prend le Ministre par la main, le conduit à l'Autel,

(*a*) *Consenieres*.

(*b*) *Comenius, in notis ad Discipl.* Cap. 2.

ou à la table sacrée, lui met (*a*) le Rituel entre les mains, & lui ordonne de commencer d'exercer le pouvoir des Clefs par l'administration des Sacremens. C'est alors, dit la Discipline, que les Spectateurs versent ordinairement des larmes. Ces cérémonies, ajoute-t-elle, n'ont été conservées que pour donner quelque idée de la dignité du Ministére, *& pour exciter le respect des fidéles pour l'œconomie de Christ*, mais non pas pour leur persuader qu'elles soient nécessaires à la Religion. Qui doute de ce premier but? Cependant elles seules frappent les sens, & le peuple leur doit les larmes qu'il verse. Ordinairement le nouveau Ministre n'est d'abord que l'adjoint d'un autre plus vieux & plus expérimenté; & cela pendant les deux premiéres années de son ministére, afin qu'il acquiére de l'expérience, & qu'il apprenne par l'exemple & la pratique comment il doit gouverner les consciences de son troupeau, & pourvoir à leurs besoins.

L'élection de l'*Antistes* est un peu plus solemnelle. Après la mort d'un *Antistes* on doit assembler un Synode général, ou seulement un particulier, s'il n'y a pas long-tems que le général a été assemblé. On commence par un jour de jeûne & de priéres. On fait un prêche sur les devoirs de l'Evêque. Après le prêche on procéde à l'élection par des billets, & on remplit ainsi la place vacante à la pluralité des voix. Le jour d'après on annonce aux fideles que l'élection a été faite, & que Dieu a montré comment on doit réparer la bréche faite à son Eglise. Alors l'*Antistes* ordinant exhorte celui qui a eu pour lui les suffrages de se produire à la face du troupeau. En même tems un autre *Antistes* l'appelle. Il se présente. On lui demande s'il reconnoit véritablement cette vocation pour une vocation divine, s'il promet d'en remplir les engagemens. Après une réponse convenable, on lit le formulaire, &c. comme à l'Ordination du Ministre.

Leurs Sacremens, &c.

DES MINISTRES de l'Eglise il est naturel de passer à l'ordre des devotions, à la maniére d'administrer les Sacremens, &c. Les fidéles s'assemblent quatre fois chaque Dimanche, & en Eté cinq fois, à commencer depuis Pâques. Cette cinquiéme fois est pour la jeunesse & les domestiques: on leur explique le Catéchisme, & on les examine. Aux quatre autres assemblées on explique l'ancien & le nouveau Testament. L'assemblée s'ouvre par le chant d'un hymne, ou d'un Cantique. La priére suit le chant, & le Sermon suit la priére. Après le Sermon on fait une autre priére; on chante, & le Ministre termine cet exercice de dévotion par la bénédiction qu'il donne à ses auditeurs. Après les prêches, les jeunes hommes & les jeunes filles doivent rester pour être examinés, les uns par le Ministre & quelques Anciens, les autres par les *Matrones* dont on a parlé. La Discipline dit que ces prêches sont très-simples, sans fleurs d'eloquence, & composés uniquement de paroles & de passages de l'Ecriture.

Le Baptême des Freres n'a rien qui le distingue de celui des Réformés (Calvinistes) auquel on renvoie. La Céne, qui en général est aussi la même chez les uns & les autres, a pourtant ce qui suit de remarquable, qu'avant que de la faire, les Ministres doivent demander à leurs Consistoires l'état du troupeau; s'il n'y a pas quelque scandale, ou quelque malversation qui oblige de reculer la Céne. Selon la Discipline, le pere de famille doit en cette circonstance rendre lui-même compte de l'état de sa maison en ce qui concerne la conscience; il doit s'examiner devant le Pasteur, lui découvrir son ame, pour ainsi dire. En un mot c'est ici une espéce de Confession, après laquelle on est censuré, & même suspendu de la Céne, si on le mérite, ou si on ne témoigne une repentance bien sincére. Il paroît par cette Discipline, que chez les Freres on communie, ou on communioit (*b*) les enfans, du moins ceux qui approchoient de l'adolescence. Ces Freres prenoient la Cene à genoux, selon que cela s'est pratiqué (*c*) à Zuric depuis

(*a*) Ces Rituels, dit Coménius, ne sont jamais à la suite des Catéchismes & des livres de priéres, afin qu'ils ne soient pas trop exposés à la curiosité du peuple. Ils restent toujours entre les mains des Ministres; & pourquoi cela, ajoute-t-il? Voici la réponse: *il n'y a pas de mal que les Ministres de la Religion se réservent quelque chose de mystérieux. Le peuple méprise ce qu'il connoit trop. La Religion aime d'être voilée.* Les Catholiques trouveront ce raisonnement très-favorable a leur cause.

(*b*) *Primò viri, tum adolescentes, tandem pueri accedant.*

(*c*) Hospinian. *in Hist. Sacram.*

la Réforme : mais, dit-on, en 1494 on avoit introduit la coutume de communier debout. (*a*) La persecution que cette coutume causa la fit abolir.

On ne doit pas oublier ce que la Discipline appelle (*b*) *la maniére de recevoir les Novices*, qui est un usage assez conforme à la Confirmation des Latins. On interroge les adultes, pour sçavoir d'eux leur croiance, & sur quel fondement ils se sont *enrollés sous l'étendart de l'Unité*. Si on les trouve bien instruits & de bonnes mœurs, on les reçoit, autrement on les renvoie à une autre fois; & cela se passe en particulier dans le Consistoire, rarement aux yeux du public. En les recevant comme Chretiens confirmés, on leur represente l'état & les devoirs du Chretien, les consolations d'un côté, les croix & les persecutions, l'opprobre même & l'ignominie de l'autre, la soumission que Dieu exige, la docilité dans les occasions qui demandent des remontrances, &c. Enfin ces adultes se mettent à genoux; le Ministre priant avec eux, demande à Dieu qu'il veuille leur pardonner les péchés de leur jeunesse, &c.

Le mariage & la visitation des malades n'ont rien qui les fasse distinguer, excepté qu'à ceux-ci on donne la Céne, s'ils la demandent, mais en presence de quelques temoins, afin que cela forme une petite assemblée de fideles. Aux funérailles on a conservé, dit la Discipline, le pieux usage de quelques autres païs, qui est que le Ministre à la tête d'une troupe de jeunes étudians convoie le mort en chantant jusqu'au cimetiere. Le Ministre fait là un Sermon funébre; & parce qu'on y mêle quelque chose touchant le défunt, on peut bien l'appeller aussi oraison funébre.

Outre le Dimanche, que la Discipline ordonne de célébrer très-religieusement, l'Unité avoit conservé plusieurs Fêtes solemnelles, même des Fêtes des Apotres & des Martyrs, & des jeûnes quatre fois l'année. Nous n'entrons point ici dans le détail de la maniére dont les Ministres exercent la jeunesse commise à leurs soins, ni de l'extrême régularité qu'ils sont obligés d'observer en public & dans leur domestique, ni de celle que la Discipline demande dans la conduite des fidéles du troupeau. Pour mieux conserver l'ordre & la pureté de la Doctrine & des mœurs, l'*Antistes* fait tous les ans la visite de son Diocése.

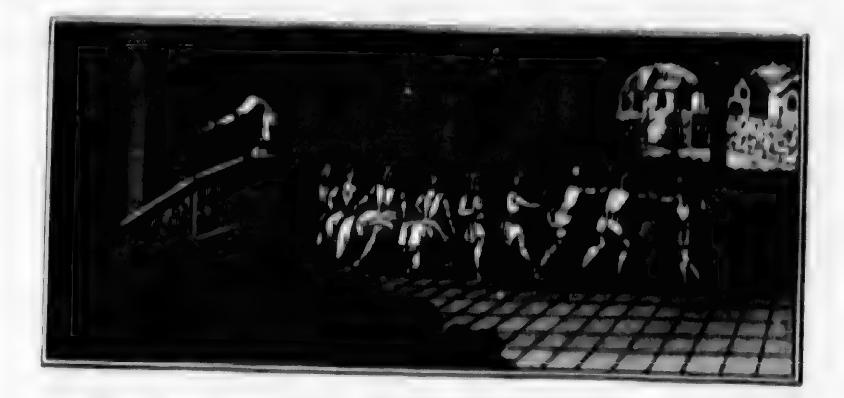
Il n'y a rien de remarquable dans l'élection de l'Ancien; & pour les *Anciennes*, qu'on a qualifiées plus haut du nom de *Matrones*, il est à remarquer qu'elles sont élues par les *Anciennes*. La dédicace des Eglises, lorsque les *Freres* avoient encore la permission d'en avoir, étoit fort simple. On assembloit le troupeau; on lui representoit le but qu'on se proposoit par ce nouveau Temple; on chantoit; on se mettoit à genoux pour prier; le Ministre faisoit un prêche convenable à la circonstance, & donnoit enfin la bénédiction à ses fidéles.

Finissons par la pénitence & l'excommunication. La Discipline est aussi rigide, aussi exacte sur cet article que sur tous les autres. D'abord l'admonition & la correction fraternelle suivoit de la part des autres Freres, ou des Pasteurs, la connoissance qu'ils avoient des fautes d'un Frere. Tout cela se faisoit secrétement, jusqu'à ce que l'on commençât de s'appercevoir que ces ménagemens ne produisoient aucun bon effet. Alors le Consistoire prenoit connoissance de la faute, & se servoit du pouvoir des Clefs, en suspendant le rebelle du Sacrement de la Cene, jusqu'à ce qu'il fût véritablement repentant. Mais si le pécheur persistoit dans son endurcissement, & si outre cela le scandale qu'il avoit causé étoit extrême, on l'excommunioit du haut de la chaire, & on le regardoit chez les Freres de l'Unité, comme un Publicain & comme un Païen, selon les ordres de Jesus-Christ, jusqu'à ce qu'une repentance proportionnée au péché ramenât l'excommunié dans le sein de l'*Unité*.

(*a*) *Excitata ob id atrociore persecutione, desistere fuerunt coacti.*

(*b*) *Forma Novitios recipiendi.*

CEREMONIES,



CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES RELIGIEUSES DES PROTESTANS.

TROISIÉME PARTIE,

Qui traite des Sectes sorties de la Réforme.



ERSONNE ne doit être surpris, que le même Schisme qui troubla l'unité de l'Eglise par la révolte de Luther & de Calvin, ait detruit l'union dans la nouvelle Réforme. Elle avoit fourni à ses premiers partisans des armes, qu'ils pouvoient tourner contre elle. Les mêmes principes de sédition, dont les premiers Réformateurs s'étoient servis pour abolir l'autorité ancienne & légitime, devoient à plus juste titre être emploiés contre leurs Auteurs. Cette *liberté Chrétienne* qu'ils avoient tant vantée au mépris de la Hiérarchie Ecclésiastique; cet *Esprit particulier* dont ils avoient fait le fondement de leur Mission, & qui ruinant l'autorité de la Tradition & des Peres, rendoit chaque particulier juge de ce qu'il devoit croire & pratiquer; ces deux principes ouvrirent un champ libre à quiconque voulut entreprendre de secouer le joug de ces premiers Docteurs, & de réformer leur réforme. Chacun de leurs Disciples pretendit à son tour être l'Envoié de Dieu. On voulut devenir à sa maniére le guide des Freres égarés : on se dit inspiré du S. Esprit; & chacun de ces Fanatiques espéra que le sens des Ecritures n'auroit pas plus d'obscurité pour lui, qu'il en avoit eu pour les Chefs de la séparation. Alors les peuples entrainés par la diversité des Prédicateurs, les entendirent crier en divers lieux : (a) *Ici est le Christ. Vous le trouverez avec moi sur les montagnes. Il s'est retiré sur mes pas à la campagne &*

(a) Matth. 24.

dans les forêts. C'est au milieu de cette confusion générale, que les diverses Sectes qui ont partagé la Religion Protestante, ont pris leur origine. Ainsi, dit (a) un Auteur, lorsqu'on érigeoit la Tour de Babel, on vit le seul Peuple qui fut au monde, se diviser, & produire la diversité des Langues & des Nations.

C'est de ces différentes Sectes, que nous entreprenons de parler dans cette troisiéme Partie des *Ceremonies Religieuses des Protestans.* On y verra, d'un coté des Fanatiques emportés & furieux, livrés aux visions les plus extravagantes de l'esprit, & à la derniere corruption du cœur, porter jusqu'aux plus grands excès l'esprit d'independance & de revolte, de l'autre, des Mystiques outrés, de faux Illuminés, des Contemplatifs frenetiques, par un rafinement abstrait de devotion & de pieté réduire toute la vertu à un jargon & à des idées inintelligibles, quelquefois dangereuses, & ruiner le corps de la Religion à force de la subtiliser. A propos de ces Sectes, nous ne craindrons point de parler de quelques-unes qui n'appartiennent pas véritablement à la Réforme, mais qui ont beaucoup de rapport avec celles que la Reformation a enfantées, & qui en effet semblent avoir adopté tous les mêmes principes qui lui servent de fondement. Nous y joindrons même pour la satisfaction du Lecteur, certaines associations nées dans le sein de la Reforme, & qui sans avoir merité le nom de Sectes, forment des societés liées par des sermens, & pratiquent certaines Ceremonies qui sont du ressort de cet ouvrage. Tels sont les *Free-Massons*, dont il sera parlé à la fin de cette troisiéme Partie.

CHAPITRE I.

De la Secte *des* Anabaptistes.

UNE des premiéres productions de la Réforme fut la Secte dont il est question dans ce Chapitre, Secte née en effet dans le sein, & même dans le berceau de la Reformation, crue (b) fanatique, & en effet livrée d'abord à tous les excès du Fanatisme le plus outré, retablie depuis, reconnue enfin, & *légitimée*, si on l'ose dire, quoique jusqu'à present elle n'ait aucune autorité temporelle: nous parlons des *Anabaptistes.* Essaions de rapporter sans partialité ce qui concerne cette Secte, & de nous éloigner à son egard le moins qu'il sera possible de la vérité, comme on a tâché de le faire à l'égard des autres.

Histoire *de l'*Anabaptisme.

ON veut communément que *Melchior Hofman*, d'abord (c) Artisan, & ensuite Prédicant dès l'année 1525. ou 1527. soit le Patriarche des Anabaptistes des Païs-Bas & de la basse Allemagne. Après avoir prêché à Strasbourg, en Livonie, & ailleurs, il alla porter les fruits de son Ministére à Embden, y laissa ensuite son vicaire *Trypmaaker*, qui de là porta l'Anabaptisme (d) en Hollande: mais on verra bientôt que l'Anabaptisme avoit commencé cinq ou six ans avant cette mission de *Hofman*. Luther lui reprocha ce qu'on lui reprochoit à lui-même & aux autres Réformateurs, *d'avoir entrepris de prêcher sans vocation.* Renvoions le Lecteur à l'article que *Bayle* a donné de cet *Hofman* dans son Dictionnaire; & contentons-nous de rapporter ici ses opinions fanatiques. Outre qu'il se faisoit regarder comme un restaurateur du Christianisme, & comme le fondateur d'un nouveau régne, il prétendoit que J. C. n'avoit qu'une seule Nature, & que toute chair humaine étant souillée & maudite, il ne pouvoit s'être uni à une chair prise de la Ste Vierge. Il soutenoit que notre salut dépend de notre libre arbitre, & que le Baptême des enfans est l'ouvrage de Satan ennemi de Dieu & des hommes.

(a) Catron, *Hist. du Fanatisme dans la Rel. Prot.*

(b) Les Docteurs Anabaptistes d'aujourd'hui se défendent du fanatisme, & ils soutiennent qu'on ne doit l'imputer qu'aux Anabaptistes qui parurent en Allemagne au seiziéme siécle.

(c) Il étoit pelletier. Voiez une citation dans *Bayle*, article *Hofman.*

(d) Il fut ensuite puni de mort à la Haie.

Quoi qu'il en soit, ces dogmes étoient beaucoup plus anciens que *Hofman* & les autres Patriarches de l'*Anabaptisme*; & la verité est qu'il faudroit remonter beaucoup plus haut, pour trouver des commencemens d'*Anabaptisme*. Voions les, & donnons ensuite aussi succinctement qu'il se pourra, une idée de la conduite & de la doctrine de ces redoutables Entousiastes qui s'en declarérent les Chefs. Si on remontoit jusqu'aux heresies des premiers siecles du Christianisme, on y trouveroit certainement des opinions Anabaptistes: mais l'erudition qu'on étaleroit pour le prouver, seroit une erudition fort inutilement repandue. Nous en avons parlé ailleurs (*a*), & tout le monde est en etat de consulter sur ce point ce qu'on en lit dans l'Histoire Ecclesiastique. Il suffira donc de remonter jusqu'au commencement du onziéme siecle, pour trouver un fanatique de Brabant nommé *Tanchelme*, qui semble avoir été copié par *Muntzer* & *Jean Buckold*, vulgairement nommé *Jean de Leyde*, Chefs des Anabaptistes fanatiques du seiziéme siecle. Comme ceux-ci, *Tanchelme* se donnoit de la Roiauté, avoit des Gardes, faisoit porter le glaive nud devant lui & l'etendart de la Souveraineté. Comme eux, il etoit deréglé dans ses mœurs, vicieux, cruel, il couroit le pais avec ses emissaires & les peuples qu'il avoit seduits, il prêchoit en pleine campagne, faisoit le Prophete, s'attribuoit l'inspiration. On ne poussera pas plus loin la comparaison de leur conduite. Pour ce qui regarde les dogmes, son troupeau seul etoit l'Eglise. *Tanchelme* étendoit, comme en general tous les fanatiques, le droit de prêcher à tous les Laïques, &c. Parmi ceux de ses disciples qui se formerent sur son fanatisme, quelques uns enseignerent aussi, *que le Sacrement de Baptême étoit inutile pour le salut des enfans.*

On vit encore dans ce même siécle un Henri Disciple de *Pierre de Bruis*, & Chef d'une Secte de gens nommés *Henriciens*, connus en Languedoc, & même par toute la France sous le nom d'*Albigeois*, qui n'étoient aussi que des échappés des Hérétiques qui les avoient précédés de quelques siecles, & de vrais Manichéens, comme il est prouvé invinciblement par tous les Auteurs contemporains: on vit, dis-je, ce *Henri* & ses Sectateurs rebaptiser les gens, & declamer sur tout contre le Baptême des enfans, sous pretexte qu'ils n'etoient point en état de croire, ni de recevoir des instructions. Ils pretendoient aussi, comme les *Anabaptistes* du seiziéme siécle, que personne ne devoit rien posseder en propre. Quoi qu'il semble inutile de suivre cette Secte de *Henriciens*, *Petro-Brusiens* ou *Albigeois* dans toutes ses branches, il seroit pourtant necessaire d'y chercher encore les préliminaires de l'*Anabaptisme*: mais en attendant il est bon de faire remarquer, que dans le même siécle un *Constantin Chrysomale* (*b*) avoit dogmatisé à Constantinople en véritable *Anabaptiste*, aiant enseigné dans ses Ecrits, qu'honorer les Princes & les Magistrats, & leur obeir, c'étoit adorer Satan, que le Baptême administré aux enfans n'en fait pas de véritables Chretiens, parce qu'ils ne sont pas encore en état d'être instruits. Sur la régeneration & l'inspiration du S. Esprit, il s'exprimoit comme *Quaquer* & comme *Anabaptiste*. Nous renvoions le Lecteur à la source qui nous fournit ces particularités; on ne peut du moins y récuser les citations prises dans des piéces originales.

Nous ne dirons rien de certains *Apostoliques* du XIII. siécle, qui après avoir pris naissance en Italie, se répandirent ensuite par toute l'Europe. On dit qu'ils rejettoient aussi le Baptême des enfans. Un de leurs Chefs nommé *Doucin*, appelloit sa Secte la *congrégation spirituelle*, *l'ordre des Apôtres*, & rejettoit l'Eglise & son Chef comme réprouvés, disoit-il, depuis long-tems. A la maniére des *Quaquers*, il vantoit son parti comme le seul libre & le seul parfait. Il ne parloit que de pauvreté & d'humilité, que de communauté de biens, comme les premiers Anabaptistes. Il nioit qu'il fût permis de faire la guerre; défendoit de jurer, de paier les dîmes, de persécuter, & vouloit qu'on laissât vivre chacun à sa fantaisie. Il disoit qu'on pouvoit prêcher & prier par tout, dans les bois & dans les rues, comme dans l'Eglise. Enfin on assure qu'il permettoit la communauté des femmes. Nous devrions parler aussi de la conformité des Anabaptistes (*c*) avec les anciens Vaudois & les Bohémiens. Les Anabaptistes s'en (*d*) glorifient.

En voilà à peu près autant qu'il est nécessaire, pour montrer que les *Anabaptistes* regardés en gros, & sans les distinguer par leurs branches, ont eu leurs prédé-

(*a*) *Differt. sur le Schisme & sur l'Hérésie*, Tome III. de cet Ouvrage.

(*b*) Sous le régne de *Jean Comnene*. V. *Allat.* Ch. 11. L. II. *de Eccl. Orient. & Occid. perpet. consensione.*

(*c*) Voiez dans ce Volume 1. Part. Ch. 3. & 4.

(*d*) V. *Apologie pour les Anabaptistes de Galenus*, Schyn, *in Historia Mennonitarum*, &c.

cesseurs & leurs précurseurs comme toutes les autres Sectes nouvelles. Il faut à présent donner l'époque juste de la naissance de cette Secte. *Bayle*, *Bossuet* & la plûpart des Auteurs Ecclésiastiques la fixent à l'année 1521. & lui donnent pour véritables Patriarches *Nicolas Storck*, *Marc Stubner* & *Thomas Muntzer*. Ils profitérent des troubles que le Luthéranisme excitoit dans l'Empire ; & il y a grande apparence que le premier principe de leur Fanatisme fut un rejetton de la doctrine de Luther, & qu'ils le formérent en poussant à bout les maximes de l'Apôtre des Luthériens, *que l'homme (a) Chrétien est le maître de toutes choses, & n'est soumis à personne, comme au contraire celui qui n'est pas Chrétien est parfaitement esclave.* Disons en passant, qu'un Lecteur versé dans l'Antiquité ne peut guéres s'empêcher de reconnoître le (b) stile des Stoiciens, dans la maniére dont Luther a posé ces deux maximes. Ajoutons qu'il est surprenant que celles de Zénon & de ses disciples n'aient pas fait soulever les Fanatiques chez les Paiens, comme celles de Luther l'ont fait chez les Chétiens.

Ces premiers Chefs des Anabaptistes s'attachérent d'abord à gagner l'esprit de la populace ; article essentiel dans tous les commencemens de Sectes & de factions, & sans lequel il est difficile de parvenir tout d'un coup iusqu'aux honnêtes gens. Nicolas *Storck*, ou *Storch*, né dans la Silésie, sçavant, selon les uns, très ignorant, selon les autres, & quoiqu'il en soit, assez adroit pour jouer le rôle de Fanatique, débita les plus étranges visions à ses compatriotes. Le premier dogme qu'il leur prêcha fut ; que les révélations de Dieu qui s'explique intérieurement à tous les Fidéles, devoient prendre la place de toutes les études ; que l'unique application du Chrétien devoit être de céder à l'inspiration, & de s'abandonner à la force de l'esprit intérieur. *Storck* fut bientôt secondé par *Stubner*, plus subtil & plus habile que lui, & par *Munzer*, plus entreprenant & plus hardi. Celui-ci avoit été Prêtre, & ensuite disciple de Luther. Sa réputation fut telle d'abord, qu'on l'appelloit le *Vicaire de Luther.* Aussi avoit-il comme lui une éloquence vive & impétueuse ; & il montoit rarement en Chaire, sans faire de grandes impressions sur le Peuple. Ainsi le talent de la parole avoit rendu Munzer le rival de Luther. L'un & l'autre avoit l'imagination ardente, & de l'amour pour l'independance. On pourroit dire, que comme Luther ne pouvoit souffrir d'égal, aussi Munzer avoit de la peine à reconnoître un supérieur.

Les Auteurs contemporains nous apprennent, que ce *Triumvirat* prévint d'abord par un extérieur dévot & mortifié ; qu'ils affectoient de pratiquer des jeûnes & des austérités ; qu'ils ne s'habilloient que d'étoffes grossiéres ; qu'ils laissoient croître leur barbe ; enfin qu'ils négligeoient entiérement le corps. Ils coururent toute l'Allemagne, prêchant aux Peuples leur prétendue *liberté Evangélique*, qui consistoit à renoncer à l'autorité des Puissances séculiéres, & sous prétexte de liberté & d'égalité de condition dans tous les hommes, à soulever les Peuples contre ces Puissances. *Munzer* emporté, & qui avoit l'esprit entreprenant & séditieux, se vantoit que Dieu l'avoit choisi pour exterminer les Puissances, ne voulant plus supporter leurs injustices & leurs véxations. Par ses artifices il forma une armée considérable, presque toute composée de paisans, avec laquelle il ravagea l'Allemagne. C'est cette guerre que les Historiens appellent communément *la guerre des paisans.* Elle commença en 1524. & fut precédée d'un Manifeste qui contenoit une douzaine d'articles. Ces Fanatiques exigeoient, 1. Qu'on leur permît de se choisir leurs Pasteurs, du nombre de ceux qui ne prêchoient que le pur Evangile. 2. Qu'on ne levât sur eux les dîmes que du froment seul, & qu'on les emploiât en partie à nourrir les Ministres de la parole, en partie à paier les subsides communs, & en partie à soulager les pauvres. 3. Qu'on ne les traitât plus en esclaves, eux que le sang de Jesus-Christ avoit remis en liberté. A la vérité ils ne refusoient pas de se soumettre à leurs maîtres légitimes ; mais ils vouloient qu'on leur fît sentir par des témoignages évidens de l'Ecriture les raisons de cet asservissement. 4. Qu'on leur permît la chasse & la pêche, puisque dans la personne du premier homme, le Seigneur leur avoit donné l'empire sur tous les animaux. 5. Que les forêts fussent communes, & qu'il fût permis à tous d'en transporter le bois nécessaire pour le chauffage, & pour la construction des maisons. 6. Qu'on modérât les corvées sur le pied de la charité Evangélique. 7. Qu'il leur fût permis d'avoir des fonds de terre, & d'en vivre,

(a) Bon *Chrétien*, & qui ne suit que les maximes de l'Evangile. Voila sans doute ce que vouloit dire Luther.

(b) Les sages sont seuls libres, seuls Rois, &c. C'étoit la maxime fondamentale de Zénon Chef des Stoiciens.

vivre, & qu'on leur assurât par des baux un juste salaire, pour les terres d'autrui qu'ils ntreprendroient de cultiver. 8. Que les impositions n'allassent point jusqu'à surpasser le provenu des fonds, & que par là on ne vît plus la campagne reduite à la mendicité. 9. Que dans les amendes pécuniaires on eût plus d'égard à la justice, qu'à la haine & à 'a faveur. 10. Qu'on fît cesser les usurpations des prés & des pâturages communs, que la Noblesse s'attribuoit au préjudice de ses vassaux. 11. Que la coutume de paier aux Seigneurs certain tribut après la mort d'un pere de famille, fût abolie. 12. Que s'ils se trompoient dans leur Requête, ils consentoient d'être redressés par des citations claires de l'Ecriture : mais qu'ils seroient aussi en droit d'exiger tout ce qui d'ailleurs leur paroîtroit conforme au texte des Livres saints.

Munzer Chef de ces révoltés avoit pour conseil un certain *Pfeifer*, Moine qui avoit déserté de son Couvent & embrassé le Luthéranisme. C'étoit un factieux qui surpassoit son maître en audace, & qui l'égaloit du moins en éloquence. Son talent particulier étoit de feindre des songes bisarres, qu'il racontoit à la populace avec un air d'inspiration, qui lui concilioit les esprits. Cet homme en contrefaisant parfaitement le Fanatique & l'Entousiaste, ne cessoit de vanter les ordres que Dieu avoit donnés à *Munzer* d'établir une liberté générale ; & celui-ci se qualifioit le *Ministre de Dieu contre les impies*. En conséquence, ce Fanatique osoit écrire aux Princes av-- la dernière insolence, & les traiter d'égaux. En 1525. il envoia de Franchusen dont il s'étoit rendu maître, au Comte Albert de Mansfeld une lettre, (*a*) dont la suscription étoit telle : *Au Frere Albert Comte de Mansfeld, pour sa conversion* ; & il signoit : *Thomas Munzer armé du glaive de Gédeon*. Celle que cet Entousiaste écrivit au Comte Ernest, frere du Comte Albert, n'étoit pas moins fanatique. » C'est de toi, lui disoit-il, que le Prophéte Abdias a parlé en ces ter- » mes menaçans : Ton nid sera arraché, & il sera détruit. Fais-nous réponse dans » ce jour ; ou, vive Dieu ! nous irons la chercher nous-mêmes. Mes freres & moi » nous avons résolu d'exécuter les inspirations du Ciel sans différer «.

Sans nous arrêter à suivre les évenemens de cette guerre, & les visions prétendues par lesquelles ces Fanatiques tâchérent de la rendre générale, il suffit d'apprendre au Lecteur que leur armée fut entiérement défaite au mois de Mai de l'année 1525. que *Munzer* fut pris prisonnier dans cette bataille, & eut ensuite la tête tranchée avec le Moine son conseiller. Mais la mort de l'un & de l'autre fut très-différente. *Pfeifer* se fit honneur de son obstination. On ne put lui arracher ni un désaveu de ses crimes, ni un seul sentiment de pieté. *Munzer* au contraire (*b*) fit des réflexions salutaires dans sa prison, & se laissa toucher à l'espérance de trouver grace devant Dieu. Lorsqu'il arriva au lieu du supplice, son cœur étoit préparé à accepter la mort en expiation de ses crimes. Il reçut l'absolution d'un Prêtre Catholique, & la Communion sous une seule espéce. Ce ne fut plus dans ces derniers instans cet homme fier & intraitable, qui insultoit aux Souverains. Lorsqu'il arriva dans le cercle où l'on avoit dressé l'appareil de son supplice, la crainte & l'incertitude des jugemens de Dieu le troublérent si fort, qu'il ne récita que d'une voix mal assurée les articles de sa croiance. Le Duc de Brunswich l'aida au tems de ses allarmes, & prononça le premier le Symbole des Apôtres, que *Munzer* répeta après lui. Après ces premiers mouvemens de fraieur, il reprit un peu courage, & rappellant son éloquence ordinaire, il fit aux Princes une exhortation qui les toucha. Il n'eut pas plutot achevé, qu'il tendit le cou au bourreau qui lui trancha la tête. Les Catholiques ne manquérent pas de reprocher à Luther, que cette révolte étoit le fruit des excès de sa doctrine. Cet Apôtre de la Réforme ne sentit qu'après coup le mal qui découloit de ses maximes ; & pour s'en disculper autant qu'il étoit possible, il écrivit contre la révolte des paisans. Il est remarquable qu'il emploia contre eux les mêmes armes (*c*) dont les Catholiques s'étoient servis contre lui. Les principes qu'il avoit méprisés dans la bouche des Orthodoxes, lui parurent efficaces contre les Anabaptistes.

Munzer & les autres qu'on a nommés laissérent après eux des disciples, qui travaillérent avec ardeur à provigner la nouvelle Secte. Les uns exercérent leur M'C-sion dans la Pologne, les autres dans la Bohéme & la Hongrie. *Hofman*, comme on l'a dit, alla du côté des Pais Bas ; & *Balthasar Hubmeyer* porta l'Anabaptisme en Suisse. Ce fut principalement dans ce pais, que cette hérésie devint une Secte

(*a*) *Ep. Munc.* apud *Meshov.* Lib. 1.
(*b*) Catrou, *Hist. des Anabapt.* L. 1.
(*c*) *Adv. Anabapt.* L. 111. Cap. 4.

particuliére, qui se fit des principes, qui les soutint, & qui mit en exécution le projet de rebaptiser ses disciples. Là le Fanatisme fut porté aux plus grands excès, jusques là que les femmes mêmes y usurpérent la domination dans la nouvelle Eglise. Leur maniére de prophétiser avoit quelque chose de fort enjoué. On les voioit, dit (*a*) un Auteur, sortir dans les Places publiques la Harpe à la main, suivies d'une troupe de Musiciens, chantant des Cantiques harmonieux, & dansant au son des Instrumens. Des Prophéties accompagnées ainsi de tous les charmes de la Musique, & prononcées par de jeunes personnes dont les graces étoient relevées par un air de gaieté, attirérent des partisans sans nombre à l'Anabaptisme. C'étoient des Prophétesses agréables, qui faisoient entrer la religion dans le cœur par les yeux & par les oreilles.

Le Fanatisme produisoit aussi quelquefois des scénes plus lugubres & plus tragiques. (*b*) Dans la Ville de S. Gal deux freres vivoient paisiblement de leur métier. L'Anabaptisme avoit fait de fortes impressions sur leur esprit, & les convulsions des Prophétes, leurs extases & leurs prédictions avoient déja fort échauffé la tête de ces deux bons Artisans. Leonard, c'étoit le nom de l'aîné, avoit passé la nuit à coudre, & à conférer avec Thomas son cadet. Il lui avoit éxageré jusqu'à quel point doit aller l'obéissance d'un Chrétien pour la révelation de Dieu; & ils n'avoient pas oublié à ce sujet l'ordre que reçut autrefois Abraham de sacrifier Isaac. Enfin au matin les deux freres se trouvérent disposés à souffrir la mort ou à la donner, si la volonté du Pere céleste se manifestoit à eux. Jamais les expressions de tendresse ne furent plus vives entre deux freres, que dans ce moment d'entousiasme. Ils s'embrassérent mille fois, & s'attendrirent mutuellement. Cependant Leonard rassemble toute sa famille & tous ses voisins. Lorsque l'assemblée fut assez nombreuse, sans se déclarer, il fait venir Thomas au milieu de la Chambre, redouble ses embrassemens, verse des larmes, & fait mettre son frere à genoux. Alors tirant une épée qu'il tenoit cachée: Vous appercevez, mon cher frere, lui dit-il, dans la sensibilité de votre aîné, toute la tendresse qu'Abraham eut pour son fils. Trouverai-je dans vous le même courage & l'obéissance d'Isaac? Recevez la mort de la main d'un frere qui vous aime. Oui, c'est le Ciel, c'est le Seigneur lui-même qui m'inspire de renouveller en vous & en moi dans ces derniers tems, tout l'héroïsme qui signala un pere & un fils au tems d'une loi imparfaite. Thomas parut constant; & sans verser de larmes, il tendit le cou sous le glaive de son frere. La nouveauté du spectacle surprit tellement l'assemblée, que personne n'eut la pensée de se jetter sur le fratricide, pour arrêter sa fureur. Léonard perça la gorge de Thomas, & du tranchant de l'épée lui coupa la tête.

Quelquefois aussi la cupidité & la corruption des mœurs donnoient lieu au Fanatisme. (*c*) Un Anabaptiste rendit un jour visite à un de ses amis, qui faisoit profession de la même croiance. Depuis long-tems le premier avoit conçu une passion criminelle pour la femme du second. Il ne l'entretint que des maximes de leur Secte, surtout du dégagement de tous les biens périssables. Il falloit le porter, disoit l'imposteur, jusqu'à communiquer sa femme. Le Fanatique exigea de son frere l'exécution d'un usage, qui tenoit lieu de loi dans la nouvelle Religion. Le mari se laissa éblouir par des principes qu'il avoit souvent entendus dans la bouche des Prophétes, & accorda plus que ne permettoient son propre honneur & la pudeur de sa femme. Le crime ne fut pas plutôt commis, qu'il se repentit du consentement illégitime qu'il avoit donné. Il ne songea plus qu'à se venger par les mêmes principes de religion qui venoient de le déshonorer. Il rend une visite à son tour au malheureux qui avoit sali sa couche nuptiale. Après un préambule assez court sur l'obéissance qu'on est obligé de rendre à l'inspiration: Le Saint Esprit, lui dit-il, m'a inspiré de vous trancher la tête, & de faire de vous à Dieu un sacrifice, qu'il recevra sans doute en odeur de suavité. Vous n'avez pas assez compris le sens de la révelation, répondit l'autre. L'Esprit Saint vous ordonne d'abattre la partie supérieure de votre frere. C'est son chapeau, ajouta-t-il. Puis se mettant à genoux, & le renversant sur sa tête la forme en bas: Exécutez, dit-il, les ordres du Ciel. Le mari déshonoré abatit du même coup la tête & le chapeau.

Malgré ces avantures assez capables de décréditer la Secte, les Anabaptistes se multipliérent bientôt en Suisse avec une telle rapidité, que les Magistrats de Zu-

(*a*) *Meshov.* L. 11. p. 44. cité par *Catrou*, ubi sup. L. 11.

(*b*) *Zuingl. Meshov.* &c. cités par *Catrou*, ubi sup.

(*c*) *Erasmus Albertus* in libello cont. *Carlostad*, cité par *Catrou*, ubi sup.

rich furent obligés enfin de condamner à la mort les Docteurs de cette Secte. Avant cet Edit, qui est de 1530. on avoit emploié (*a*) les Ecrits & les Conférences, pour essaier de ramener ces Sectaires. *Hubmeyer*, que le Magistrat de Zurich avoit chassé de la Ville, se retira dans la Moravie, & se fit bruler à Vienne en l'année 1527.

L'*Anabaptisme* ne fut point éteint dans la Suisse par le bannissement de cet homme. Il y restoit un certain *Blaurok*, avec *Felix Manz* & *Grebel*. *Blaurok* avoit été autrefois (*b*) consacre Prêtre parmi les Catholiques : mais il avoit suivi l'exemple de tous les Réformateurs de ce tems-là. Il avoit pris publiquement pour femme la personne qu'il entretenoit auparavant comme sa concubine. Ce Fanatique s'étoit mis en tête, que par un mariage scandaleux il recouvreroit l'innocence, qu'il avoit perdue par des debauches secretes. Après une démarche d'un si grand éclat, on lui vit affecter tous les airs d'un homme qui ne respire plus que pour l'éternité. Par esprit de distinction, & pour montrer par une marque sensible qu'il n'avoit plus de goût que pour le Ciel, il se revêtit d'une longue soutane bleue. Un travers pareil lui fit donner le sobriquet de *Blaurok*. A en juger par les apparences, la vie du séducteur étoit austére. Son mépris pour les choses du siécle étoit universel : ses priéres étoient fréquentes ; & sa conversation toujours sérieuse ne rouloit que sur le dégagement des affaires du monde. *Blaurok* joint à *Manz* & à *Grebel*, ne cessant point d'exciter le peuple à la sédition, le Magistrat eut recours à des peines plus rigoureuses qu'un simple bannissement. *Manz* fut noié par sentence du Magistrat ; *Blaurok* fut fouetté publiquement, banni ensuite, & ramené en prison parcequ'il refusa de garder (*c*) son ban. Enfin il périt par la main d'un bourreau dans le Tirol.

Schwencfelt, qui se fit d'abord Luthérien, fut le propagateur de l'*Anabaptisme* dans la Silésie. Il étoit homme du monde, & s'étoit fait quelque réputation dans les armes. La noblesse de son extraction lui donna un grand avantage pour faire valoir ses erreurs. Outre cela il avoit une facilité & une élégance pour s'exprimer en sa Langue, que l'éducation donne souvent aux personnes d'une condition supérieure. Il cultiva ses talens avec beaucoup de soin ; & on peut dire que personne ne parla & n'écrivit mieux que lui en Allemand. Le talent de la chaire avoit rendu autrefois *Munzer* le rival de Luther. L'envie de l'emporter sur ce même Hérésiarque par la politesse du langage, & par la facilité de bien écrire, rendit *Schwencfelt* le concurrent de Luther. L'homme d'épée reprochoit sans cesse au Docteur du Wittemberg, je ne sçai quelle rouille de discours, qu'on contracte ordinairement dans les Universités, & que l'on emporte du commerce des Sçavans. Il l'attaqua en termes polis, & par les railleries les plus fines. Il lui reprocha le peu de solidité & l'inutilité de sa Réforme : il critiqua impitoiablement la traduction qu'il avoit faite de la Bible, ouvrage dont l'Apotre de la Réformation se glorifioit tant, & dans lequel *Schwencfelt* remarqua des défauts sans nombre ; enfin il le fatigua par plus de cinquante volumes, que la fécondité de son génie lui fit produire en peu de tems sur diverses matiéres de piété ou de controverse, & qu'il envoioit tous à Luther.

A ces talens *Schwencfelt* joignoit toute l'affectation de l'austérité la plus rigoureuse, avec les apparences du plus grand recueillement intérieur. On ne peut croire combien cet air imposant lui concilia d'autorité & de Disciples. (*d*) Il enseignoit que la chair de J. C. n'avoit point été créée, & qu'elle étoit déifiée & absorbée dans sa divinité. Du reste sa doctrine différoit si peu du gros de l'*Anabaptisme* que cela ne valoit pas la peine de nous parler des *Schwencfeldiens*, excepté pour augmenter le nombre des Sectes imaginaires. Il est vrai que dans un passage de l'Historien Allemand *Zeiler*, cité par *Ott* Annaliste des *Anabaptistes*, il est parlé des *Schwencfeldiens* établis dans la Moravie, comme séparés des autres : mais ce qu'on doit en conclure est, que chaque *Troupeau* de ces Fanatiques étoit particuliérement désigné par (*e*) le nom du Chef qui le gouvernoit, ou qui l'avoit assemblé. *Hutter* séduit par *Stork* fut le propagateur de l'*Anabaptisme* dans la Moravie, & on donna

(*a*) Voiez *Bayle*, Article *Anabaptistes*. *Hist. des Anabap.* Edit. de 1700. Suite de l'*Hist. Eccles. de Fleury*, Tom. XXVII. & XXVIII. in-12. & autres.

(*b*) *Meshov.* L. 11. *Ottius* ad ann. 1525. cités par *Catrou*, ubi sup.

(*c*) *Hist. des Anab.* ubi sup.

(*d*) V. Ottii *Annal. Anab.* in præf.

(*e*) Voiez Ann. 1570. *Annal. Anab.* une citation qui dit, que les *Schwenckfeldiens* ne différoient pas des autres *Anabaptistes*. Il y a apparence qu'on doit en dire autant de tous les autres petits troupeaux.

le nom de *Freres* (*a*) *Huttériens* à son troupeau. Cette branche de l'Anabaptisme mérite que nous entrions un peu plus dans le détail sur ce qui la concerne.

Hutter, dit (*b*) un Auteur moderne, né dans le Tirol de parens Catholiques d'une assez basse condition, avoit fait quelque progrès dans les Lettres humaines. Cependant il étoit trop inquiet, pour soutenir long-tems les travaux pénibles qui conduisent aux premiers grades de la littérature. Il se mit donc à parcourir l'Allemagne, partagée alors entre les diverses factions que le Luthéranisme avoit excitées dans toutes les Universités. *Hutter* vit en quel credit les Chefs de tous les partis étoient parmi leurs Sectateurs ; & il s'imagina que de se mettre ainsi à la tête d'une Secte, seroit pour lui un honneur qui le dédommageroit amplement des avantages & de la gloire du Doctorat. Il passa en Saxe, & delà en Silésie, où il étudia pendant un an ou deux les principes, les dogmes & les maniéres de *Stork*. Dès lors il se fit le compagnon des travaux & des infortunes de son Maître, & sembla en effet dans la suite avoir hérité de tout son esprit & de tout son fanatisme. Ce fut après sa mort qu'il forma le dessein d'établir sa Secte en quelque lieu, sous la forme d'une Secte distincte.

Pour le seconder dans ce projet, il s'associa *Gabriel Scherding*. Celui-ci avoit beaucoup moins de vivacité que son Collegue, & sa douceur le rendoit moins capable des grandes entreprises. D'un autre côté elle servoit à modérer le zéle trop ardent de *Hutter*, & souvent elle calmoit ceux que celui-ci auroit pû aliéner par ses emportemens & par ses violences. Ces deux Prophétes jettérent donc les yeux sur une contrée, où ils pussent établir la République des Anabaptistes.

La Moravie sembla leur offrir d'elle-même une retraite. On a vû que l'Anabaptisme étoit alors persécuté dans tous les lieux où il avoit cherché à s'établir. La Moravie par sa situation, par la nature de son sol, & par les circonstances du Gouvernement d'alors, parut devoir donner un asile favorable à ceux qu'un nouveau baptême avoit fait proscrire. Située entre la Silésie, la Bohéme, la Pologne & l'Autriche, il étoit facile d'y rassembler les Freres proscrits & persécutés. D'ailleurs la fertilité de cette Province étoit une amorce pour les brebis du troupeau. Ce devoit être pour elles une nouvelle terre de promission, abondante en lait & en miel. *Hutter* & *Gabriel* se promirent aussi du Gouvernement une favorable réception. Le Maréchal de la Nation étoit un Seigneur d'un esprit doux ; & ils comptérent pouvoir l'engager à seconder leurs desseins. Enfin ils se flaterent, que Ferdinand alors Vicaire de l'Empire seroit ravi lui-même de voir la Moravie, jusqu'alors trop dénuée de Laboureurs, repeuplée par de nouveaux habitans.

Les deux Prophétes commencérent donc dès l'an 1527. par acheter dans la Moravie un terrain assez étendu, dans un lieu fertile, mais inculte. L'argent que les Freres mirent en commun, servit à faire l'acquisition. On n'envoia pour faire l'établissement que ceux de la Secte dont la vie étoit sans reproche, & dont les mœurs étoient insinuantes. Ces foibles commencemens furent bientôt suivis de grands progrès. *Hutter* & *Gabriel* ne songérent plus qu'à conduire par troupes dans la Moravie les Anabaptistes dispersés. La Silesie, la Baviére, le Tirol, l'Autriche, la Stirie & la Suisse furent l'Egypte dont le peuple choisi s'empressa de sortir, pour aller habiter la nouvelle terre promise. Dans l'espace d'un an les Moraves furent étonnés de voir déja leur pais habité par plus de mille étrangers, rassemblés dans les terres qu'ils y avoient acquises.

La République des Anabaptistes commençoit à s'établir ; & vers l'an 1530. on lui vit prendre une nouvelle forme réglée, soit pour les dogmes communs à tous les Anabaptistes & ceux qui étoient particuliers à Hutter, soit par l'espéce de leur Gouvernement. Nous en parlerons dans la suite. Remarquons seulement, que la communauté des biens fut un point essentiel, qui devint comme l'ame de la nouvelle réunion. Dès lors il paroissoit que la nouvelle République avoit jetté des fondemens assez profonds, pour ne pouvoir être renversée. La Noblesse du pais trouvoit son compte à faire cultiver ses terres par des hommes laborieux & fideles. On n'avoit point de plaintes à faire d'une société, dont tous les réglemens sembloient ne tendre qu'à l'utilité publique. Cependant le zéle de Ferdinand vint troubler le nouvel établissement. Ce Prince écrivit au Maréchal de Moravie, qu'il eût à renverser en tous lieux les Synagogues naissantes de la nouvelle hérésie, & qu'il emploiât

(*a*) *Zeiler* parle d'un troisiéme troupeau, qui étoit les *Freres Suisses*. Ce troupeau se forma sans doute des *Anabaptistes* chassés de Suisse.

(*b*) Catrou, *Hist. des Anab.* &c. Liv. IV.

ploiât le fer & le feu contre ces dangéreux hypocrites. Il est incroiable combien dès lors leur nombre étoit augmenté. On comptoit en Moravie presque autant de colonies d'Anabaptistes, qu'il y avoit de terres de grands Seigneurs dans cette Province.

L'Edit de Ferdinand fut publié : mais les plaintes de la Noblesse de Moravie & les représentations du Maréchal en firent différer l'exécution. Les Anabaptistes profitérent de cet intervalle, pour se fortifier dans leurs établissemens. Leur grand nombre les rendit formidables ; & la crainte qu'on en eut attira de la Cour un nouvel Edit du Prince, qui les proscrivoit. Il fallut emploier les armes pour les contraindre à sortir de la Moravie. Enfin ils obéirent, & se retirérent dans une contrée déserte & inculte voisine de cette Province. Ils y furent rappellés peu de tems après : mais alors la discorde fit entr'eux ce que la persécution du dehors n'avoit pû faire. *Hutter* & *Gabriel* se brouillérent au sujet de l'obéissance dûe aux Magistrats. *Hutter* violent & emporté soutenoit avec tous les rigides observateurs du pur Anabaptisme, qu'il n'étoit pas permis de leur rendre aucune soumission. *Gabriel* plus liant & plus modéré étoit d'avis, qu'on se soumit en tout pour l'administration civile aux coutumes du pais où on habitoit ; & il avoit pour lui tous les politiques de la Secte. Ces deux partis s'excommuniérent l'un l'autre : tout commerce cessa dès lors entre les deux factions ; & la division fut la ruine de la nouvelle République. Elle rendit les Anabaptistes méprisables & odieux aux Moraves. Les plus sages d'entr'eux renoncérent à la Communauté. *Hutter* lui-même suivi de quelques-uns de ceux qui s'étoient attachés à lui, passa dans la Baviére, & en Autriche, & alla se faire bruler à Inspruch. *Gabriel* fut chassé de la Moravie par ses propres freres, & mourut de misére en Pologne où il s'étoit retiré. La Secte tomba par degrés dans les plus grands désordres, & ne conserva presque plus aucune forme de son ancienne Discipline. Le mépris des peuples suivit le déréglement des Freres réunis, & la persécution fut la suite du mépris. Enfin vers l'année 1620. cette Communauté fut presque détruite. Un grand nombre de ces Fanatiques se retira en Transylvanie, pour y grossir la Secte des Sociniens.

Dans ces derniers tems de la Communauté de Moravie, les Freres s'étoient divisés en plusieurs Sectes, qui toutes faisoient profession de l'Anabaptisme, mais qui du reste tenoient des assemblées particuliéres.

Dans quelques huttes séparées s'assembloient *les Clanculaires*, qui sur la Religion parloient en public comme le commun des hommes, & ne disoient qu'en cachette ce qu'ils en pensoient.

Les *Manifestaires* au contraire avoient leurs assemblées publiques, & tenoient qu'on doit professer de bouche ce que l'on croit au fond du cœur.

Les *Pleureurs* s'imaginoient que les larmes étoient agréables à Dieu ; & on ne les rencontroit jamais que les soupirs à la bouche.

Les *Indifférens*, les *Réjouis*, les *Sanguinaires*, & les *Antimariens* tenoient aussi chacun leurs conventicules à part. Les premiers croioient toutes les Religions également bonnes. Les seconds établissoient pour principe, que la joie & la bonne chére sont l'honneur le plus parfait qu'on puisse rendre au Créateur. Les troisiémes n'aspiroient qu'à répandre le sang des Pasteurs Catholiques, Luthériens & Sacramentaires. Enfin les derniers nioient la virginité de la Mere de Dieu, & ne lui rendoient aucun honneur.

Les Auteurs parlent encore de quelques autres branches de l'Anabaptisme, qui se distinguoient de la Secte générale par quelques sentimens qui leur étoient propres & particuliers.

De ce nombre étoient les *Apostoliques*, ainsi nommés, parceque pour se conformer trop à la lettre aux maniéres & aux coutumes des Apôtres, ils marchoient deux à deux, sans bâton, sans chaussure, sans poches & sans argent. Parceque le Seigneur a dit, *ce que vous entendrez à l'oreille annoncez-le sur les toits*, ces nouveaux Prédicateurs n'avoient point d'autres chaires que les toits des maisons. Ils se l'avoient les pieds les uns aux autres, selon le conseil du Sauveur ; & pour être semblables à des enfans, on les voioit s'abaisser à de petits jeux, & affecter une simplicité puérile.

Une autre sorte d'Anabaptistes portoit le nom de *Parfaits*, ou *Séparés du monde*. Pour observer à la lettre le précepte de l'Apôtre, *qu'il ne faut point se conformer au siécle*, ils s'étoient prescrit une espéce d'habillement particulier, dont il n'étoit permis d'altérer ni la forme, ni l'étoffe, ni la couleur. Ils avoient établi des régles pour le boire, pour le manger, pour le sommeil, &c. Ils condamnoient sans pitié

toutes les parures, les conversations, les repas, les concerts & les spectacles les plus innocens. Ils poussoient sans cesse de profonds soupirs; & leur étude continuelle étoit de paroitre tristes.

Une troisiéme espéce étoit celle des *Saints* ou des *impeccables*. Ceux-ci avoient pour principe, qu'après la régénération nouvelle il étoit facile de se préserver de toute tache, même la plus légére. Ainsi ils retranchoient ces mots de l'Oraison Dominicale, *Pardonnez-nous nos offenses*. Ils s'en croioient parfaitement exemts. Aussi n'invitoient-ils personne à prier Dieu pour eux.

Le peuple donna le nom de *Freres Taciturnes* à quelques autres, qui étoient persuadés que les jours mauvais dont parle S. Paul, étoient arrivés. C'est pourquoi, selon eux, le monde étoit indigne d'entendre la parole du Seigneur. Ainsi lorsqu'on les interrogeoit sur la préférence qu'on devoit donner aux diverses Religions, ils se taisoient obstinément, & pour toute réponse se répandoient en invectives contre les déréglemens du siécle.

Enfin les *Freres Libertin* formoient un cinquiéme parti plus nombreux peut-être que tous les autres. C'étoient des gens qui concevoient d'une maniére grossiére la liberté, que nous avons reçue en Jesus-Christ. Toute servitude, disoient ils, est contraire à l'esprit du Christianisme. Ainsi rien de plus propre à l'homme que le domaine sur son corps. Delà, ajoutoient-ils, la prostitution n'est pas un crime. C'est un usage légitime d'un bien, que le Createur nous a donné en propriété. C'est même une vertu, & un principe de prééminence pour le Ciel. Cette branche de l'Anabaptisme, quoique la plus étendue, etoit la moins estimée.

Une si grande diversité de mœurs & de sentimens parmi les Rebaptisés, continue l'Auteur (*a*) que nous avons suivi jusqu'ici, est la cause de la diverse maniére dont les Auteurs se sont exprimés, ou pour, ou contre les Anabaptistes. Ceux qui ne connurent l'Anabaptisme que par des gens attachés au parti des *Libertins*, firent des peintures très odieuses de toute la Secte. Au contraire ceux qui ne l'ont considérée que par ses Sectateurs les plus reformés, l'ont représentée à la postérité comme une Religion de gens ignorans, dont ils excusent la simplicité.

Les impuretés que l'on a reprochées aux premiers Anabaptistes, & les dogmes qui autorisoient ces déréglemens nous obligent de faire ici un digression, pour parler des (*b*) *Antinomiens* que l'on a appellés aussi *Islebiens*, à cause qu'*Agricola* leur Chef étoit d'*Islebe*. Il enseignoit que la Loi n'est d'aucun usage; que les bonnes œuvres sont inutiles, & que les mauvaises ne nuisent point au salut; que Dieu ne punit point un peuple pour ses pechés, & que les pechés ne sont tels que quand les méchans les commettent; que les fidelés étant une fois assurés de leur salut ne doivent plus en douter, (*c*) quoi qu'ils puissent faire qui y soit contraire; qu'aucun homme ne doit être troublé en sa conscience pour ses péchés; qu'il est inutile d'exhorter un Chrétien à s'acquitter de ses devoirs; que J. C. etant seul le sujet en qui réside la grace, c'est lui seul aussi qui fait le bien; que croire aux promesses de l'Evangile, c'est être dans le chemin du salut, la vie fût-elle déreglée, &c. Voilà le détail qu'on nous donne des sentimens d'*Agricola*: doctrine monstrueuse, qui est proprement une suite des consequences tirées par ses adversaires de ses faux raisonnemens sur quelques passages de S. Paul (*d*). Au reste rien n'est plus plaisant, que les bevues du P. *Garasse* au sujet (*e*) d'*Agricola*.

La sévérité des Edits que l'on publia en Allemagne & en Suisse contre les *Anabaptistes*, & divers supplices qui suivirent en vertu de ces Edits, contribuérent beaucoup au débordement du Fanatisme dans la Basse Allemagne, & la Hollande. Le tempérament des peuples de ces Provinces, naturellement mélancoliques, & l'ignorance qui régnoit alors, disposerent les esprits à favoriser le Fanatisme, en sorte que l'on n'y entendit parler alors que de Prophéties & de visions, de nouvelles lumiéres Evangéliques, de nouveau régne, de l'établissement d'une Loi nouvelle, & autres semblables chiméres. Vers l'an 1531. les *Anabaptistes* publiérent un livre intitulé l'*Ouvrage du rétablissement*. Ils y enseignoient, 1. Qu'avant la fin de toutes les choses humaines, J. C. exerceroit sur la terre un empire temporel, & qu'alors les seuls Saints & les Justes domineroient avec lui, après avoir fait pé-

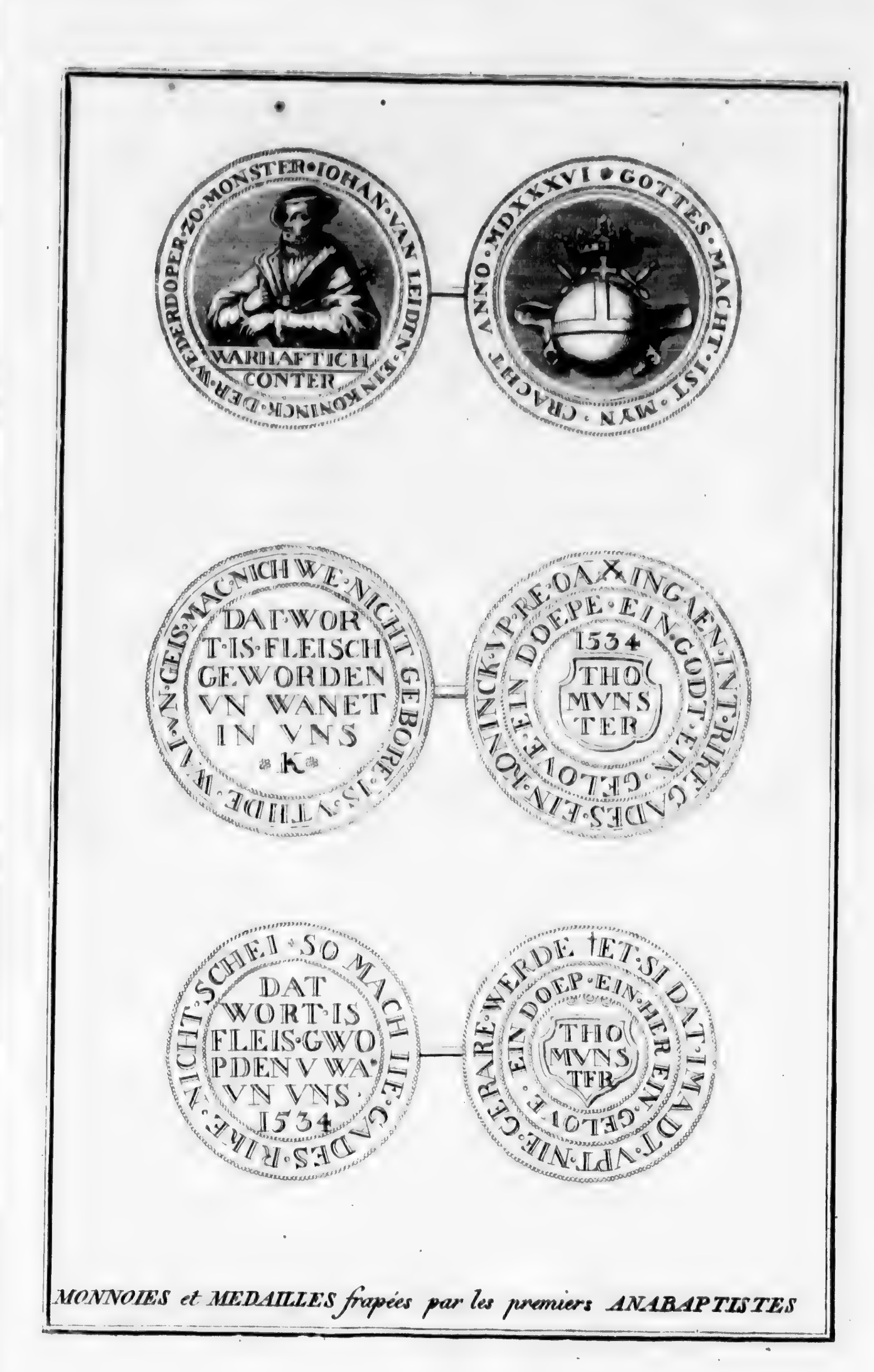
(*a*) *Catrou*, ubi sup.

(*b*) C'est-à-dire, opposés à la Loi.

(*c*) Remarquez qu'on tire la même conséquence de la Doctrine du *Decret*, enseignée par *Calvin* & ses Sectateurs.

(*d*) Voiez *Bayle*, Diction. Articles *Agricola* & *Islebius*.

(*e*) Voiez *Dict. de Bayle*, ubi sup. la métamorphose de *Johannes Agricola Islebius*, en *Jean Islebius* laboureur.



MONNOIES et MEDAILLES frapées par les premiers ANABAPTISTES

rir l
qu'a
men
J. C
que
dre
des
des
com
ralit
qu'il
U
ordo
torit
fe re
raffe
devo
dre
pend
parav
tend
ter i
avan
té cl
ces p
ces r
La p
Ur
let r
» rite
» qu'
» co
» vea
» rég
» la
» dev
» de
» de
velle
» arr
» nou
» la
» nat
La
fuppl
nouv
eux a
lire (
très
» *I*
» cor
» bap
» tér
» réf
» I
» le l
» l'ex
» le
» Foi

(*a*)
tif de

rir les Souverains du monde par le fer & par le feu. 2. Qu'il n'avoit été donné qu'aux seuls Anabaptistes, de tracer les voies au regne de J. C. 3. Que pour commencer l'ouvrage, il falloit abolir tous les genres de magistrature. 4. Qu'à la vérité J. C. n'avoit point mis entre les mains de ses Apôtres l'épée de la punition ; mais que leurs successeurs, c'est-à-dire les Prophetes de l'Anabaptisme, pouvoient prendre tout à la fois, & le glaive de la vengeance, & l'autorité civile, à l'exclusion des Magistrats impies. 5. Que dans l'Eglise des Rebaptisés il ne se trouvoit que des Saints. 6. Que personne ne pouvoit être sauvé, sans avoir mis ses biens en commun. 7. Que la Loi de Dieu & la Loi de nature ne défendoient point la pluralité des femmes. 8. Que J. C. n'avoit pas pris la chair de la Sainte Vierge ; & qu'il étoit fils de David, quoi qu'il ne fut pas fils de Marie.

Une doctrine si capable de flater la corruption, la communauté des biens qu'ils ordonnoient, la Polygamie qu'ils permettoient, & le mepris des Puissances qu'ils autorisoient leur attirerent toutes sortes de libertins & de scélérats, avec lesquels ils se rendirent en peu de tems si redoutables, que peu s'en fallut qu'ils ne s'emparassent de plusieurs villes considérables de Hollande : mais l'orage du Fanatisme devoit tomber sur Munster. Ce fut en l'année 1534. qu'ils commencérent à se rendre maitres de la ville sous la conduite de *Jean Mathis* ; & celui-ci aiant été tué pendant le siége, *Jean Bocold*, plus connu sous le nom de (a) *Jean de Leyde*, auparavant tailleur, lui succéda, & se fit Roi de Munster par le moien d'une prétendue révélation de Dieu à l'Anabaptiste *Knipperdoling*. Il est inutile de representer ici les desordres du régne de ce tailleur fanatique : trop d'Historiens l'ont fait avant nous. Nous nous contentons de rapporter ici quelques monumens de la Roiauté chimerique de cet homme. La premiere médaille représente *Jean de Leyde*, avec ces paroles : *Jean de Leyde Roi de Munster.* Autour du revers de la médaille on lit ces mots : *La Puissance de Dieu fait ma force.* Dans les autres médailles on lit ceci : *La parole de Dieu est faite chair ; elle est en nous*, &c.

Un autre monument qui nous reste du régne de *Bocold*, est un Edit du 12. Juillet 1534. Il commence ainsi. » Nous faisons sçavoir à tous ceux qui aiment la vé-» rité en la divine justice, soit qu'ils soient peu instruits des mystéres de Dieu, soit » qu'ils le soient beaucoup, quelle est la maniére dont tous les Chrétiens doivent » combattre sous les étendarts de la justice, comme de vrais Israëlites dans le nou-» veau Temple, & sous le nouveau régne. Depuis long-tems il avoit été prévû ce » régne, & annoncé par les Prophétes. Aujourd'hui la révélation est accomplie dans » la personne de *Jean le Juste* assis sur le trone de David. Que tous apprennent leurs » devoirs, & qu'ils observent nos Loix en général & en particulier, pour la gloire » de Dieu & pour l'amplification de son Roiaume. Les transgresseurs seront punis par » de griéves peines. Ainsi soit-il. « Après ce préambule fanatique, le Roi de la nouvelle Sion declare ses intentions en 28. articles, & finit en ces termes. » Tous ces » articles ont été dictés par le Seigneur même, & déclarés par *Jean le Juste* Roi du » nouveau Temple, & le Ministre du Très-Haut, la vingt-sixiéme année de son âge, » la premiere de son régne, le second jour du premier de l'an 1534 après l'Incar-» nation de Jesus-Christ. «

La réduction de Munster arrivée au mois de Juin de l'année 1535. & suivie du supplice du Roi des Anabaptistes, de ses Conseillers & de ses Prophétes, attira de nouveaux Edits contre ces Sectaires. Les résolutions d'une assemblée tenue contre eux à Hombourg en 1536. par les Protestans sont très-remarquables : on peut les lire (b) dans l'*Histoire des Anabaptistes.* Ces résolutions furent suivies d'un decret très rigoureux.

» Nous ordonnons, y disent les Réformateurs, que les Ministres de la parole » commenceront par exhorter les peuples à prier Dieu pour la conversion des Re-» baptisés ; qu'ils puniront ensuite les personnes déreglées d'entre nous ; que les adul-» téres, les ivrognes & les joueurs de profession ne seront pas tolérés, afin que la » réformation de nos abus facilite le retour à nos Freres séparés.

» Pour la doctrine des Anabaptistes, nous décidons que tous ceux qui rejettent » le baptême des enfans, qui méprisent les ordres des Magistrats, qui prêchent » l'exemption des tributs, qui établissent la communauté des biens, qui usurpent » le Ministére sans vocation, qui tiennent des assemblées secrétes, péchent dans la » Foi ; & qu'ils doivent être punis de mort.

(a) Nommé *Jean de Leyde*, parce qu'il étoit natif de Leyde.

(b) Ubi sup. p. 192. & suiv.

» On procédera donc de la sorte contre les coupables. Lorsqu'on soupçonnera » quelqu'un de professer l'Anabaptisme, on le conduira au Surintendant de son Diocese. Celui-ci l'examinera, & l'instruira avec douceur. S'il embrasse de meilleurs » sentimens, il écrira au Magistrat & aux Pasteurs du lieu de sa residence, qu'on » peut le recevoir au sein de l'Eglise. Alors il abjurera publiquement ses erreurs, » il demandera pardon à l'Eglise, & lui promettra une éternelle obeïssance Si re» tourné à l'heresie, il veut une seconde fois se réconcilier avec les Fideles, il » paiera selon ses moiens une somme qui sera distribuée aux pauvres. Les Etran» gers qui s'obstineront dans leur erreur, seront condamnés à quitter leur nouvelle » demeure; & s'ils y retournent, ils seront punis de mort.

» A l'egard de ceux qui n'auront ni prêché ni administré le second baptême, » mais qui par simplicité se seront laissés conduire aux Assemblées des Anabapti» stes, s'ils demeurent attachés à leur Secte, ils seront condamnés au fouet, exi» lés pour toujours de leur patrie, menacés de mort s'ils y retournent, & exécu» tés en effet, s'ils reviennent jusqu'à trois fois aux lieux d'où ils auront été chas» sés. «

Après un Arrêt si sévére, & si contraire aux plaintes que les Protestans ont formées en divers tems contre leurs prétendus persecuteurs, on poursuivit ces Fanatiques avec toute la rigueur possible; & ceux que l'on découvrit furent traités avec plus ou moins de séverité, selon le plus ou le moins de désordre qu'ils commirent. En Hollande, en Frise & en d'autres endroits des Païs-Bas, on leur fit souffrir de cruels supplices. On n'y pouvoit trop rigoureusement châtier des gens, qui abusoient impunément de la Religion, pour autoriser le renversement des Etats, & pour répandre un libertinage qu'ils portoient à un excès inouï, par tout où ils pouvoient se faire jour. C'est ce qui arriva principalement dans ces Provinces des Païs-Bas, qui plusieurs années après reçurent le nom d'*Unies*. Au reste la constance avec laquelle ces *Anabaptistes* souffrirent la mort seroit digne d'être admirée de tous les Chrétiens, s'ils avoient souffert pour une meilleure cause. Ils souffroient en véritables martyrs, & ils ne l'étoient malheureusement pour eux que d'un Fanatisme opiniâtre. Cela prouve, ce me semble, que l'obstination & le prejugé peuvent donner autant de force qu'une bonne cause: cependant il n'y a que la constance, fondée sur des principes & des raisonnemens justes, qui puisse être qualifiée intrépidité.

Une partie des Anabaptistes séditieux de Hollande se retira en (*a*) Angleterre, & y répandit la doctrine de la Secte, après le mauvais succès du projet qu'ils avoient formé de se rendre maitres d'une grande partie des Païs-Bas. Nous verrons comment le Ministére d'Angleterre punit de mort quelques-uns de ces fugitifs, qui ne pouvoient s'empêcher de dogmatiser.

Doctrine *des* Anabaptistes.

TACHONS présentement de rassembler du mieux qu'il sera possible les dogmes des premiers Anabaptistes; après quoi nous verrons cette même Secte revenue de ses entousiasmes, & guérie de ce violent fanatisme, dont les accès furent si contagieux pendant une assez longue suite d'années, qu'ils pouvoient presque passer pour une maladie épidémique.

Dès l'année 1525. les Anabaptistes de Suisse assemblés à Zolicone, fauxbourg de Zurich, avoient dressé une profession de Foi, qui fut la premiére qui eût paru dans cette Secte. Elle étoit conçue en quatorze articles (*b*) dont voici le sens.

1. Que l'Eglise Anabaptiste étoit la seule où l'on enseignât la pure parole de Dieu, & qu'il ne lui étoit pas permis de communiquer avec aucune autre Secte.

2. Que dans toutes les autres sociétés le Ministere avoit été usurpé sans vocation, & que parmi elles le salaire qui fait vivre de la parole, étoit le seul attrait intérieur des Ministres.

3. Que parmi les Sacramentaires on attribuoit toute l'autorité des assemblées à un seul homme, qui s'attribuoit le pouvoir de la prédication: cependant que tous les Fidéles étant également inspirés, ils pouvoient également prophétiser dans les Eglises.

4. Que

(*a*) C'est à ces Anabaptistes, que le Quaquerisme doit son origine. On pourra remarquer par ce que nous dirons des *Quaquers*, que ces deux Sectes se ressemblent en beaucoup de choses.

(*b*) Bullinger, *adv. Anabap.* L. I. p. 18.

4. Que certains dogmes de Luther & de Zuingle produisoient nécessairement le déreglement des mœurs ; qu'en niant la liberté de l'homme & la nécessité des bonnes œuvres, ils ouvroient la porte à la dissolution.

5. Que le dogme de l'impossibilité d'observer les préceptes, est une excuse toujours prête pour les gens dereglés, & un pretexte pour ne recourir jamais au baptême de la pénitence.

6. Que toute Secte où la communauté des biens n'est pas établie entre les Fidéles, est une assemblée d'imparfaits, qui se sont écartés de cette loi de charité qui faisoit l'ame du Christianisme à sa naissance.

7. Qu'il faut se donner de garde d'attribuer au Vieux Testament la même autorité qu'au Nouveau, & qu'une loi abrogée ne doit pas avoir la même force qu'une loi en vigueur.

8. Qu'il est incertain si, à la sortie du corps, nos ames entrent dans le lieu de la récompense ou de la peine, mais qu'il est plus vraisemblable qu'elles demeurent dans une espéce de sommeil, jusqu'au tems qu'elles seront reveillées par la derniere trompette.

9. Que les Magistrats sont inutiles dans une société de véritables Fidéles, & qu'il n'est pas permis à un Chrétien de devenir Magistrat.

10. Que les seuls châtimens qu'on doit emploier contre les déliquans dans le Christianisme, sont ceux de l'Excommunication.

11. Que comme il n'est pas licite à des Chretiens, ni de résister, ni de se défendre, il ne leur est pas permis aussi, ou de soutenir des procès, ou de s'enrôler pour faire la guerre.

12. Que les sermens en justice sont défendus à des Disciples, à qui Jesus-Christ a interdit toute autre voie d'affirmer ou de nier, que celle-ci : *Oui, oui ; non, non.*

13. Que le baptême des enfans est une invention des Papes & un ouvrage de Satan ; & qu'il n'y a de baptême valide, que celui qui se confère à des personnes capables de connoitre l'engagement qu'elles prennent avec Jesus-Christ, & de rendre compte de leur foi.

14. Que les regenerés sont dans un état à ne commettre pas même le moindre péché, & que l'Eglise qu'ils composent est parfaitement semblable à celle des Bienheureux dans le Ciel.

Telle étoit la croiance commune de l'Anabaptisme, établie à son origine, & celle à laquelle se tinrent depuis les rigides observateurs des premiers sentimens de la Secte. Mais dans la suite on pretendit avoir découvert, que cette Profession de foi de Zolicone n'étoit qu'une superficie des erreurs de la cabale. En secret on semoit, dit-on, des maximes pernicieuses. On debitoit à l'oreille des confidens du parti, (*a*) Que les Rebaptisés avoient recouvré dans l'eau dont ils avoient été lavés, une liberté qui les affranchissoit de toute Loi, qu'ainsi nul d'entre eux n'étoit obligé de paier les dixmes, ou de contribuer aux charges publiques : Que les servitudes & les redevances des vassaux à leurs Seigneurs etoient contraires à la liberté chrétienne, & qu'elles détournoient du service de Dieu ; qu'on ne devoit s'y soumettre que pour un tems, & par la nécessité des circonstances, mais surtout pour éviter le scandale : Que les femmes sont obligées de se prostituer pour faire leur salut, que l'Ecriture l'ordonne, lorsqu'elle veut qu'on *s'abandonne soi-même, & qu'on renonce à sa chair* : Qu'il faut à l'exemple de Jesus-Christ, se rassasier d'opprobres & rechercher l'humiliation, en flétrissant sa réputation par des infamies : Que selon la doctrine du Seigneur, les Publicains & les femmes pécheresses auront dans le Ciel la préséance sur les justes ; qu'il faut donc devenir Publicain & femme débauchée, pour avoir part à la promesse de Jesus-Christ : Que les impuretés les plus monstrueuses ne sont que des péchés selon la chair, mais que les Rebaptisés sont impeccables selon l'esprit.

Quoi qu'il en soit de cette detestable doctrine, qu'on attribue peut-être mal-à-propos à toute la Secte, quoiqu'elle fût particuliere à quelques-uns de ces Fanatiques les plus corrompus, on trouve dans quelques Auteurs Ecclésiastiques du seiziéme siécle, que les Anabaptistes réduisirent eux-mêmes leurs sentimens à sept articles, qu'ils publiérent en l'année 1529. Les voici.

1. Il n'est pas permis à un Chrétien de porter les armes, & de reconnoître les Magistrats, parce que J. C. a dit : » Les Rois des Nations les traitent avec em-

(*a*) Voiez *Gast.* L. I. p. 16.

» pire, qu'il n'en soit pas de même parmi vous ». Les prises d'armes réïtérées des Anabaptistes, & l'obeïssance qu'ils rendirent à *Jean de Leyde* & à plusieurs autres dementirent un dogme, que ces hardis Fanatiques ne pouvoient observer dans la pratique. Il est vrai qu'ils voulurent l'adoucir en y ajoutant cette clause, *qu'on ne doit obéir aux Magistrats & aux Souverains, que dans les choses justes & raisonnables.*

2. Il n'est pas permis de jurer, pas même lorsque les Magistrats nous ordonnent de lever la main.

3. Dieu n'appelle point les véritables Chretiens à rendre la justice, ni à veiller à la tranquillité publique. Ce principe n'auroit pas même été bon à une societé de brigands, (*a*) puisqu'il leur faut un ordre & des régles, pour se maintenir.

4. La chaire de Moïse ne se trouve que chez les Anabaptistes, & on ne sçauroit être prédestiné au salut sans être de cette Secte.

5. Par consequent il n'appartient qu'aux Anabaptistes de prêcher l'Evangile, & de convertir le genre humain.

6. Ainsi tous ceux qui s'opposent au progrès de l'*Anabaptisme* doivent être regardés comme reprouvés.

7. Cela étant, toute personne qui au jugement dernier ne sera pas trouvée Anabaptiste, sera infailliblement mise au côté gauche & au rang des boucs: au contraire Dieu mettra au rang des brebis, & à sa droite, les véritables & fideles Anabaptistes.

Il est vrai que ces articles sont Anabaptistes: mais ils ne contiennent pas toute la doctrine de ces Sectaires, & il faut remarquer aussi que leurs Docteurs ont varié, augmenté, changé, & amplifié, selon que leurs vues, ou leur Fanatisme les dirigeoient. Mais après tout, cela ne faisoit jamais qu'une seule & même (*b*) Secte. Nous avons vû en quoi consistoient les dogmes de *Hofman*, qu'il a plu à quelques Compilateurs d'Heresies de faire Chef d'une Secte de *Melchioristes*, quoi qu'à tout prendre, le vrai *Anabaptisme* de ces premiers Fanatiques se trouve mieux dans les articles de ce *Hofman*, que dans ceux qu'on vient de rapporter. C'est pourquoi malgré quelques differences peu importantes, les Anabaptistes le regarderont toujours comme un de leurs principaux Docteurs. Il n'en est peut-être pas absolument de même d'un *David George* dont nous parlerons bientôt, & de quelques autres qu'on nous dit que les autres Anabaptistes excommunierent. Il faut remarquer encore que les Compilateurs de dogmes, soit par malice, ou par incapacité, ont multiplié une même Secte autant de fois qu'il ont trouvé en leur chemin differens Chefs de parti dans cette Secte. C'est ainsi qu'outre les *Melchioristes*, nous trouvons les *Huttériens* de *Hutter*, les *Munzeriens* de *Munzer*, les *Monasteriens* de *Munster*, &c. Nous ne dirons rien des *Memnonites*, parce qu'il faut les regarder comme des gens revenus sous la conduite de *Memnon*, du violent entousiasme de leurs ancêtres. Si on veut lire un catalogue complet des Sectes *Anabaptistes*, disposé selon l'ordre alfabétique, on doit consulter la préface que J. H. *Ott* a mise au devant de ses *Annales Anabaptistici*. Il s'y en trouve 77. entre lesquelles cet Auteur compte hardiment les *Sociniens*, les *Epicuriens*; deux fois les *Melchioristes*, en faisant deux des *Hofmannistes*; les *Mammillaires*, ainsi nommés de leur Chef, qui, dit cet Auteur (*c*) s'avisa de manier le sein d'une jeune fille, & causa par cette action une espéce de Schisme entre les *Anabaptistes*; les *Ollaires*, comme qui diroit des gens qui aiment la bonne chére, *ab Olla*, qui signifie marmite; les *Serveriens*, de *Servet*; les *Tritheïtes*, c'est-à-dire, ceux qui établissent & croient trois D[illegible]. Si à l'imitation d'un tel catalogue, quelqu'autre Ecrivain s'avisoit un jour de [illegible] une nouvelle division de toutes les Communions Chrétiennes, que ne trouveroit-il pas pour grossir sa liste? Par exemple, sans sortir de l'Eglise Protestante Reformée, il nous produiroit les noms géneraux de Calvinistes, de *Gueux*, de Huguenots, &c. La révocation de l'*Edit de Nantes* lui feroit faire la découverte des *Refugiés*, comme d'une Secte particuliére; & qui doute qu'il ne trouvât le secret de les subdiviser encore? Les differentes méthodes de prêcher, & d'interpreter l'Ecriture, ne manqueroient pas aussi de lui fournir les *Cocceiens* & les *Voetiens*. Quelques questions frivoles, une jalousie de parti lui fourniroient le moien d'annoncer à la po-

(*a*) *Leges latronum esse dicuntur quibus pareant, quas observent.* Cicero, l. II. *Officior.*

(*b*) C'est ainsi que des sentimens expliqués d'une maniére differente dans quelque autre Secte que ce soit du Christianisme, ne créent pas, si on peut le dire, un autre Secte. Il est inutile d'alléguer des exemples d'une chose si connue.

(*c*) *A quodam, qui mammillas puellæ contrectavit.*

[illegible] les *Saints*, &c. A cette petite digression ajoutons ce que nous avons promis de la doctrine des Freres de Moravie.

Nous avons deja dit que ce fut vers l'an 1530. qu'elle commença à prendre une forme reglée. Alors ils reduisirent toute leur croïance en 14 articles, que voici.

1. Que Dieu dans tous les siecles s'étoit choisi une Nation Sainte, à qui il avoit confié le depot du vrai culte, qu'il etoit difficile d'en reconnoitre les membres dispersés parmi les enfans de perdition, & de les réunir en corps pour les conduire à la terre promise : mais que ce Peuple étoit sans doute celui que *Hutter* rassembleroit, pour le fixer en Moravie, que se separer du Chef, ou negliger les Lois du Conducteur d'Israel, c'étoit le signe d'une réprobation certaine.

2. Qu'il faut regarder comme impies toutes les societés qui ne mettent pas leurs biens en commun, & qu'on ne peut être riche en particulier, & Chretien tout ensemble.

3. Que Jesus-Christ n'est pas Dieu, mais un Prophete.

4. Qu'il ne faut pas annoncer l'Evangile en des Temples separés du commerce ordinaire, mais seulement dans les maisons, & à l'oreille.

5. Que les veritables Chretiens ne doivent point reconnoitre d'autres Magistrat que les Pasteurs Ecclésiastiques.

6. Qu'on ne doit point conserver d'Images, & bien moins les honorer.

7. Que toutes les marques exterieures de Religion sont contraires à la pureté du Christianisme, dont tout le culte doit être dans le cœur.

8. Que tous ceux qui ne sont pas rebaptisés sont de veritables infideles, & que les mariages contractés avant la nouvelle regeneration, sont annulés par l'engagement qu'on a pris avec Jesus-Christ.

9. Que le baptême accordé dans l'enfance est un bain impur & inutile.

10. Que ce Sacrement n'a point eté institué pour effacer le peché d'origine, & pour conferer la grace, mais seulement pour etablir l'union entre les hommes d'une bonne conscience, & pour etouffer le vieil homme, que ce n'est qu'un signe, par lequel tout Chretien se livre à l'Eglise.

11. Que la Messe est une invention de Satan, & que la priére seule suffit sans autre Sacrifice.

12. Que le Purgatoire est une rêverie, & qu'il est inutile de prier pour les Morts.

13. Que d'invoquer les Saints, c'est faire injure à Dieu.

14. Que le Corps de Jesus-Christ n'est pas reellement present dans l'Eucharistie, & que la Cene n'a eté instituée que pour être un lien de charité entre les Fideles. Cependant ils portoient la Communion aux malades.

Parmi ces articles, dont quelques uns etoient particuliers aux Fréres de Moravie, & qu'ils avoient ou imaginés d'eux-mêmes, ou empruntés de Luther, de Zuingle & de quelques autres, on en voit plusieurs qui leur etoient communs avec le gros de l'Anabaptisme. Mais sans nous arrêter à ces branches particulieres, essaïons presentement de mettre en regle la doctrine des Anabaptistes. Lorsqu'il se trouvera quelques différences un peu remarquables, on ne les oubliera pas.

On sçait que la *rebaptisation* est le dogme fondamental de tout l'*Anabaptisme*. Outre cela les *Anabaptistes* soutenoient que J. C. ne s'est point incarné dans le sein de la Sainte Vierge, & qu'il n'est fils de Dieu que par adoption, que le peché d'Adam aiant été réparé par J. C. les hommes, c'est à dire les fideles, rentrent par lui dans l'innocence (a) du premier homme avant son peché, que l'ame est creée avant le corps, & qu'elle péche dans le Ciel, que les corps celestes (b) sont animés : que les peines des Demons & des damnés finiront ; qu'après le Baptême on ne péche plus, & qu'en cet état la chair qui peche ne souille point l'ame ; qu'ils sont les enfans élus de Dieu, comme un *second Israël*. C'est en vertu de cela que *Jean de Leyde* se faisoit appeller *Roi de la nouvelle Jerusalem*. Ils nioient, comme on l'a dit, qu'il fallût être soumis aux Magistrats & leur obéir. Ils avoient des idées très fausses & très dangereuses du mariage, s'il est bien vrai qu'ils aient cru généralement, qu'il étoit permis de répudier sa femme pour quelque cause que ce fût, & même pour un simple dégout. L'imputation de cette doctrine en a fait mettre une autre sur le compte de toute la Secte : c'est la polygamie. Mais

(a) Sur ce retour d'innocence voiez ci-après les *Adamites*.

(b) Ce dogme ne peut être mis au rang des erreurs capitales ; encore moins l'opinion de la création de l'ame avant le corps.

ou ceux qui ont écrit contre ces fanatiques ont réduit en points de Doctrine ce qui n'étoit que dans la pratique, ou les Chefs, pour justifier leurs déréglemens, ont voulu les convertir eux-mêmes en points de Doctrine. Par exemple, c'est ainsi que plusieurs Chefs des *Anabaptistes* ont été d'abord (*a*) *Polygamistes* par libertinage, & qu'ensuite ils ont converti ce libertinage en précepte. C'est encore ainsi qu'ils ont suivi à la lettre ce qu'on leur attribue d'avoir enseigné [illegible] qu'une femme doit satisfaire aussi-tôt la passion de celui qui la recherche, & de [illegible] me la femme qui lui fait connoitre ses desirs. Le désordre q[illegible] celle permission seroit si terrible, qu'il faudroit bientôt renoncer à [illegible]ir. Il ne pouvoit donc y avoir que des debauchés de profession à qui cette [illegible]ne pût convenir : mais outre cela une passion qui se satisfait, quand il lui plaît, se lasse & se dégoute bientôt. Avec la communauté des femmes les Anabaptistes établissoient celle des biens. Ils se déclaroient ennemis de toutes les sciences humaines, & prétendoient qu'il falloit detruire toutes sortes de livres, excepté la Bible. Ils ont témoigné par leur conduite, & ils ont enseigné aussi, que l'Ecriture est une lettre morte, qui s'explique par l'inspiration. Ils ont publié que leur régne étoit le nouveau régne de J. C. pendant lequel il pouvoit leur être permis d'exterminer tous ceux qui n'étoient pas *Anabaptistes*, ou qui refuseroient de l'être. De ces deux derniers dogmes découloit sur tout leur pretendu caractére de prophétes, & ce fanatisme, par lequel ils ont essaié de persuader, les uns qu'ils étoient Elie, les autres Enoc, & quelques-uns même le Messie.

Après ces petits détails personne ne doit être surpris, que ces Anabaptistes aient été traités comme des rebelles, des imposteurs & des perturbateurs du repos public. Mais ne valoit-il pas mieux les renfermer comme des fols ? On répond qu'on ne pouvoit s'empêcher de faire un exemple des Chefs, & que leur conduite monstrueuse les aiant comme dégradés de l'humanité, il falloit en user à leur égard, comme on traite les bêtes féroces. Il n'en étoit pas absolument de même de tant de milliers de gens, qui furent pris aux piéges de ce fanatisme, ou que la maladie gagna. Quoi qu'un des réglemens de l'assemblée de *Hombourg* portât, *qu'on pouvoit & qu'on devoit punir de mort les Anabaptistes*, on s'expliqua par ces termes ; » principalement ceux qui séduisoient les autres ; & on ajouta, qu'on établiroit des » maisons de correction, où l'on tiendroit enfermés ceux qui par foiblesse & par » ignorance, &c. se seroient laissés seduire ; qu'on les y traiteroit avec rigueur, mais » qu'en même tems on leur donneroit toutes les instructions capables de les ramener. « A l'égard des étrangers, on convint de les bannir, comme nous l'avons déja vû, & de les punir de mort, s'ils s'avisoient de revenir dogmatiser. Mais continuons de rassembler ici les differentes erreurs des *Anabaptistes*.

Une (*b*) lettre de *Hooper* à *Bullinger*, du mois de Juin 1649. contient ce qui suit en parlant des *Anabaptistes* qui se réfugioient en Angleterre. » Il arrive tous » les jours ici quantité d'*Anabaptistes*, qui prétendent que l'homme réconcilié à » Dieu est absolument sans péché, & delivré de toutes les convoitises ; qu'il ne » lui reste rien du *vieil Adam* ; que s'il arrive à l'homme régeneré & qui a reçu » le S. Esprit de pécher, il n'y a plus de rémission pour lui. Ils soumettent Dieu » à une nécessité fatale & absolue, en prétendant qu'outre cette volonté, qu'il » nous a manifestée dans l'Ecriture, il en a une autre, qui est telle qu'elle le con» traint de faire (*c*) nécessairement tout ce qu'il fait. Il s'en trouve parmi eux qui » nient, que les hommes aient une ame differente de celle des autres animaux, & » qui assurent qu'elle est mortelle comme celle des bêtes. «

Les premiers *Anabaptistes* nioient aussi le péché originel, & par conséquent toute la doctrine qui en découle. Ils soutenoient que les Laïques peuvent prêcher & administrer les Sacremens, prétendant que l'Ecriture n'approprie nulle part ces fonctions aux seuls Ministres, & qu'il ne convient, ni de les orner d'un appareil exterieur,

(*a*) La Polygamie de ces Chefs nous a procuré la Secte des *Polygamistes*, dont il plaît à d'autres Auteurs de faire *Bernardin Ochin* le fondateur : mais les *Polygamistes*, tant de théorie, que de pratique, sont beaucoup plus anciens qu'*Ochin*, ni que les Anabaptistes prétendus *Polygamistes*. La Polygamie a bien été un des dogmes de quelques Sectes : mais il n'y en a point eu qui n'ait été que Polygamiste.

(*b*) Voiez *Ottii Anabapt. Annal.* an 1649.

(*c*) Si cela ne se réduisoit qu'à dire que Dieu veut nécessairement tout ce qui est conforme à ses attributs, que, par exemple, il veut nécessairement le bien, parce qu'il est souverainement bon, &c. on pourroit sauver le dogme de la nécessité absolue, à laquelle les Anabaptistes dont on parle ici soumettoient Dieu.

extérieur, ni de les céder à un ordre particulier de gens; qu'ainsi un pere de famille, sans bonnet carré sur la tête, sans robe noire, ou sans surplis sur le corps, pouvoit fort bien donner la Céne à sa famille, & baptiser son enfant lorsqu'il étoit adulte; car pour le Baptême des nouveaux nés, ils le rejettent & prétendent encore aujourd'hui, que l'Ecriture, & les paroles de J. C. en particulier, prouvent invinciblement qu'on ne doit point le séparer de la foi. Ils détestoient la guerre comme opposée au précepte littéral de l'Evangile, qui défend de faire du mal & de se venger. Enfin entre les raisons qu'ils avoient de rejetter l'autorité des Magistrats, ils en avoient une remplie d'une charité apparente. C'est que c'est un état, où on ne peut se sauver.

Leur Discipline.

PASSONS à ce qui regarde la Discipline des anciens (*a*) Anabaptistes. On nous apprend de ceux de Moravie, » (*b*) qu'ils faisoient leurs exercices de dévotion » deux jours de suite dans la semaine, sçavoir le Samedi au soir & le Dimanche » au matin. Ils ne disoient point cet article de l'Oraison Dominicale, *pardonnez-* » *nous nos offenses*, &c. parce que comme régenerés, ils se croioient entiérement » sans peché. Ils prioient Dieu assis: au lieu des Pseaumes, ils chantoient quel- » ques Cantiques composés par leurs Docteurs. Ils ne lisoient & ne reconnoissoient » que le N. Testament; c'étoit leur seule régle. Leurs sermons étoient extraordi- » nairement longs. Ils avoient un Chef (un Roi, nous dit-on,) qui ne se faisoit » pas connoitre, & gouvernoit secrétement la Secte des *Anabaptistes*, (du moins » le corps des Sectaires de Moravie.) Ce Chef en avoit sous lui douze autres. Com- » me ils étoient forcés de se tenir cachés à cause de la rigueur des édits, ils fai- » soient élever leur enfans loin d'eux & secrétement, jusqu'à ce qu'ils fussent d'un » âge à pouvoir paroître sans danger. Ils choisissoient à la Pentecôte, & après avoir » fait leur Communion, les Missionnaires qu'ils envoioient dans les païs étrangers » pour y répandre leur doctrine. On croit assez que ces Missionnaires étoient dé- » guisés, & ne se faisoient connoitre qu'à ceux qu'ils trouvoient bien disposés à » les écouter. Ils se rendoient chacun au département qui lui étoit assigné par le » Chef suprême; & pour n'être pas découverts, ils prenoient des détours & des » chemins écartés. Leur extérieur étoit si imposant, qu'il étoit bien difficile de n'y » être pas trompé. Outre la simplicité des habits & de la mine, ils affectoient une » douceur extraordinaire dans leurs paroles & dans leurs actions. Ils avoient tou- » jours les yeux baissés. Il leur étoit défendu d'user de juremens dans la conversa- » tion, de faire des sermens, & de proférer des paroles indécentes & peu modes- » tes. Donner un baiser étoit un crime si énorme, qu'un de ces Anabaptistes char- » gé d'une vieille femme, aiant eu le malheur d'être surpris donnant un baiser à » une jeune *sœur* fort jolie, fut cité à comparoitre devant toute la congrégation » *Anabaptiste*; & après une rude réprimande, on le menaça lui & la *sœur* de les » chasser de la *Sainte Congrégation*, & de les renvoier (*c*) dans le *monde des in-* » *fidèles & des pervers*. Les *freres* & les *sœurs* de la *Congrégation* intercédérent pour » eux; & malgré cela on imposa pour peine à l'homme, qui étoit maître cordon- » nier, de travailler, comme dégradé de maitrise, pendant 15. jours avec les gar- » çons cordonniers, & d'être traité comme eux. « Toute sévére que paroit cette discipline des Anabaptistes Moraviens, le même Auteur remarque pourtant, » qu'ils » s'enivroient volontiers; qu'ils faisoient leur Céne avec peu de dévotion; & que » quand le tems de la faire approchoit, ils s'en réjouissoient beaucoup, non par » principe de piété, mais dans l'espérance de se divertir. « Ceux qui prétendoient les connoitre à fond, les taxoient outre cela d'être vains, arrogans & superbes, adonnés à la luxure, ravisseurs du bien d'autrui, &c. Mais voions ce que nous apprend un Historien moderne (*d*) de la Discipline de ces Freres de Moravie. Le détail dans lequel il entre à ce sujet, ne peut manquer d'être amusant & instructif.

(*a*) Disciples & Sectateurs de *Hutter*. *Zeiler* les appelle *Freres Huttériens*.

(*b*) Ceci est tiré de quelques citations de *Zeiler* en Allemand, rapportées dans les *Annal. des Anab.* de J. H. *Ott*, aux années 1487. 1617&c.

(*c*) C'est de ces épithetes qu'ils honoroient toutes les autres assemblées Chrétiennes. Voiez *Ott*, ubi sup. an. 1607.

(*d*) Catrou, ubi sup. Liv. IV.

» Comme parmi eux, dit-il, on n'accordoit le baptême qu'aux personnes d'un » âge mur, on commençoit d'abord par interroger le Proselyte, & par lui faire » rendre compte de sa foi. Aussi-tôt qu'il avoit été jugé digne de participer aux » mystéres de l'Anabaptisme, on songeoit à le rebaptiser. On l'obligeoit à fléchir » les genoux en présence des régenerés. Alors s'il étoit sorti récemment des en- » gagemens du siecle, on s'informoit s'il n'avoit jamais exercé de Magistrature. » On lui demandoit ensuite s'il renonçoit au faste du monde, & à la pompe de » Satan qui l'accompagne. On examinoit ses mœurs; & on lui demandoit compte » de son assiduité à frequenter les assemblées où on annonçoit la parole. Enfin il » n'étoit jugé digne d'être admis au nombre des Freres, que quand d'une voix una- » nime on avoit entendu les assistans se récrier : *Qu'on le baptise! qu'on le baptise!* » Pour lors le Pasteur prenant de l'eau dans sa main, la répandoit sur la tête du » Prosélyte, & prononçoit ces mots : *Je te baptise au nom du Pere*, &c.

» Parmi les Hutérites on recevoit la Cène deux fois l'année, au tems marqué » par le Chef pour la commodité publique. Ces deux jours se passoient en des exer- » cices conformes à la piété que demandoit la Cérémonie. C'étoit ordinairement » dans un poesle, ou dans la salle qui servoit comme de Réfectoire aux Freres, » que les Anabaptistes s'assembloient pour participer à leurs mysteres. Le Cérémo- » nial commençoit par la lecture de l'Evangile en Langue vulgaire. Cependant un » Enthousiaste montoit en chaire. Il prenoit à la main le nouveau Testament, le » posoit sur un pupitre, & l'expliquoit aux Auditeurs d'une maniére lente & en- » nuieuse; car parmi eux les sermons duroient au moins quatre heures. Aussi ces » déclamations prophétiques tenoient lieu de tout autre exercice dans ces assem- » blées de Religion. On n'y faisoit point de priéres en commun, & on n'y chan- » toit point de Pseaumes ou de Cantiques, comme dans le reste des sociétés du » Christianisme. A la fin du Sermon, l'Ancien alloit porter à chacun des Freres » un morceau de pain. Tous le recevoient dans leurs mains qu'ils tenoient éten- » dues, tandis que le Prédicateur expliquoit le mystére par un long discours. En- » fin d'une voix haute il prononçoit ces paroles : *Prenez, mes Freres, mangez, & » annoncez la mort du Seigneur.* Alors tous mangeoient le pain. L'Ancien alloit en- » suite de rang en rang présenter à chacun sa coupe pleine de vin. On la te- » noit élevée, jusqu'au tems que le Prédicateur prononçoit ces paroles d'une » voix distincte : *Bûvez au nom du Christ en mémoire de son sang.* Tous alors bu- » voient le Calice dans le même instant, & demeuroient ensuite dans une espéce » d'extase, dont ils n'étoient tirés que par les exhortations du Prédicateur. La » Cène n'étoit pas plutôt finie, qu'on détachoit des Apôtres de l'assemblée, » ou, pour parler comme eux, *des pêcheurs d'ames.* On leur assignoit à cha- » cun quelqu'une des Provinces voisines, qui devoient être le champ de leur » moisson. C'étoit ainsi que tout le tems de la cène se passoit en des pratiques que » l'entêtement rendoit douces aux Anabaptistes, & qui leur étoient d'autant moins » ennuieuses, qu'elles étoient moins fréquentes. En effet, hors ces deux jours que » l'on consacroit chaque année à la réception de la Cène, les Anabaptistes n'avoient » guéres d'autre exercice de Religion, que de s'assembler les Mercredis & les Di- » manches par pelotons en des maisons particuliéres, pour y entendre, ou pour y » faire, sans ordre & sans préparation, de mauvais sermons dictés par le Fana- » tisme.

» La Police extérieure des Anabaptistes de Moravie eut quelque chose de fort » édifiant. Ils avoient des Archimandrites. C'étoient des supérieurs préposés à cha- » cune de leurs habitations. La demeure des freres Rebaptisés étoit toujours à la » campagne, dans les terres des Gentilshommes de Moravie, qui trouvoient leur » compte à les donner à ferme à une colonie d'Anabaptistes. Ceux-ci rendoient tou- » jours aux Seigneurs dont ils cultivoient les campagnes, le double au moins de ce » qu'on en auroit tiré d'un Fermier ordinaire. Dès là qu'un domaine leur avoit été » confié, ces bonnes gens venoient y demeurer tous ensemble dans un emplace- » ment séparé, qu'on avoit soin d'enfermer de palissades. Chaque ménage particu- » lier y avoit sa hutte bâtie sans ornement : mais au dedans elle étoit d'une pro- » preté à faire plaisir. Au milieu de la colonie on érigeoit des appartemens pu- » blics, destinés aux fonctions de la Communauté. On y voioit un Réfectoire, où » tous s'assembloient au tems des repas. On y avoit construit un lieu où on nouris- » soit les petits enfans de la colonie. Il seroit difficile d'exprimer avec quel soin & » avec quelle propreté les veuves s'acquittoient d'une fonction si charitable. Cha- » que enfant avoit son petit lit & son linge marqué, qu'on leur fournissoit sans

» épargne. Tout étoit propre, tout étoit luisant dans la salle des enfans.

» Dans un autre lieu séparé on avoit dressé des écoles publiques, où la jeunesse étoit instruite des principes de la Secte, & des autres sciences qui conviennent à cet âge. Ainsi les parens n'étoient chargés ni de la nourriture, ni de l'éducation de leurs enfans. Comme les biens étoient en commun, un Œconome qu'on changeoit tous les ans, percevoit seul les revenus de la colonie & les fruits du travail. Aussi c'étoit à lui de fournir aux nécessités de la Communauté. L'Archimandrite avoit une intendance absolue sur la distribution des biens, & sur le bon ordre de la discipline. La principale régle étoit de ne point souffrir de gens oisifs parmi les Freres. Dès le matin, après une priere que chacun faisoit en secret, les uns se répandoient à la campagne pour la cultiver, d'autres exerçoient en des âteliers publics les divers metiers qu'on leur avoit appris. Personne n'étoit exemt du travail. Ainsi lorsqu'un homme de condition s'étoit rangé parmi eux, on le reduisoit, selon le précepte du Seigneur, à manger son pain à la sueur de son front.

» Tous les travaux se faisoient en silence. C'étoit un crime de le rompre dans le Réfectoire au tems des repas, & dans les salles du travail. On gardoit le silence à la campagne; & on voioit les hommes travailler de compagnie sans dire un seul mot. Les femmes mêmes avoient gagné sur elles de mettre un frein à leurs langues. Cette rigueur du silence s'étendoit jusqu'aux enfans dans l'école. On les eût pris pour des statues d'une même parure; car généralement tous les freres & toutes les sœurs avoient des habits d'une même étoffe, & taillés sur le même modele.

» Le vivre étoit frugal parmi les Anabaptistes de Moravie. D'un autre côté le travail y étoit grand & assidu. Comme ils ne connoissoient point de fêtes, & que dans le nouveau Testament ils ne trouvoient point, disoient-ils, d'ordonnance expresse sur l'observation du Dimanche, la semaine entiere étoit mise à profit. Delà les richesses, que les Œconomes de chaque colonie accumuloient en secret. On n'en rendoit compte qu'au premier Chef de la Secte; car elle en avoit un qui n'étoit connu que des Freres, & qu'on ne revéloit point au public. Par la destination de ce Chef, on emploioit le superflu des colonies au profit du corps entier. Souvent il arrivoit qu'on en achetoit en propre les terres mêmes qu'on n'avoit tenues qu'à ferme.

» Parmi ces Anabaptistes, les mariages n'étoient point l'ouvrage de la passion ou de l'intérêt. Le Supérieur général tenoit un registre des jeunes personnes des deux sexes, qui étoient à marier. Ordinairement le plus âgé des garçons étoit donné pour mari, à tour de role, à la plus âgée des filles. Cependant comme il y avoit quelquefois de l'incompatibilité d'humeur ou d'inclination, entre les deux personnes que le sort devoit unir, celle des deux parties qui refusoit de s'allier à l'autre, étoit mise au dernier rang de ceux qui étoient en âge d'être pourvûs. Alors on attendoit que le hasard eût donné une compagnie plus sortable. Le jour des noces étoit célébré avec peu d'appareil. Seulement l'Œconome augmentoit de quelques mets le repas des nouveaux époux; & ce seul jour-là étoit pour eux un jour de Fête. On les exemtoit du travail; & sur le champ on leur assignoit une hutte séparée dans l'enclos, à condition que la femme se trouveroit tous les jours à son poste dans la salle des travaux, & que le mari se transporteroit à la campagne ou dans les âteliers, pour s'acquitter des emplois communs.

» On doit avouer que d'abord dans les colonies presque tous les vices furent bannis de la société. Les femmes étoient d'une modestie & d'une fidélité au-dessus du soupçon. Les moindres avances criminelles de leur part, & les plus legers attentats des hommes en une matiére si délicate, étoient vengés avec séverité. Cependant on n'emploioit gueres que les armes spirituelles, pour punir ou pour prévenir les desordres. La penitence publique & le retranchement de la coupe étoient parmi eux des châtimens qu'on apprehendoit. Il est vrai qu'on redoubloit quelquefois les travaux, & qu'on exigeoit une tâche plus penible de ceux qu'on avoit surpris en des fautes legeres. A l'égard des plus coupables, on les rendoit au siécle, & pour me servir de leurs termes, on les exiloit du Paradis de delices, dont ils s'étoient rendus indignes par leur désobéissance. Ce n'étoit qu'après de longues épreuves & un baptême nouveau, qu'on vouloit bien les admettre une seconde fois dans la colonie, dont on les avoit chassés. S'il arrivoit que l'emportement eût fait commettre un homicide, qu'il auroit été dangereux de laisser impuni, on avoit horreur de répandre le sang du coupable. La superstition avoit

» donc fait imaginer (*a*) un genre de supplice fort extraordinaire, mais qui n'en » étoit pas moins rigoureux. C'étoit de chatouiller le criminel jusqu'à lui causer la » mort, & de le faire expirer par le sentiment d'un plaisir bien funeste. Telle fut » la Police, que l'Anabaptisme établit en Moravie. Pour peu qu'on soit équitable, » on ne peut s'empêcher de l'admirer sur bien des chefs. «

Dans cette contrariété de rapports que doit-on penser? sinon qu'il y a beaucoup d'ignorance & beaucoup de prévention dans les descriptions des Sectes. Disons aussi qu'il y a souvent beaucoup d'impossibilité à les bien connoître, & que plus elles sont fanatiques, moins aussi on peut réduire à une certaine précision des sentimens, qui sont peut-être le fruit de quelques accès de fanatisme. Comme presque tous ces Anabaptistes, que l'Auteur Allemand fait monter à 70000. lorsqu'il écrivoit, étoient vignerons, laboureurs, jardiniers à gages, ou artisans, en sorte qu'étant soumis à des maîtres, ou à l'exercice de leurs métiers, ils ne pouvoient avoir soin de leurs enfans, d'abord après leur naissance on les leur ôtoit; & comme on l'a déja dit, ces enfans étoient élevés secrétement dans les Ecoles, ou plutôt dans les Séminaires de la Secte.

On nous dit ensuite, (*b*) que les *Anabaptistes* du Palatinat différoient fort peu des *Huttériens* de Moravie; que c'étoient des gens endurcis à la fatigue, fort laborieux & peu à leur aise; ce qui n'empêchoit pas qu'ils n'entretinssent assez honnêtement leur Pasteur, & qu'ils ne prissent beaucoup de soin de leurs pauvres & de leurs malades. » Ils ont en horreur, ajoute l'Auteur d'où nous tirons ce petit détail, les Anabaptistes qui (*c*) enseignent la divinité de J. C. Ils vivent en- » tiérement séparés des autres branches de l'*Anabaptisme*, & même des *Anaba-* » *ptistes* de Suisse. Ils ne se marient qu'avec des personnes de leur *Congrégation*. » Le Chef qui les gouverne porte le nom d'*Ancien*; & cet Ancien, qui est en » quelque maniére un petit Roi, a pourtant sous lui (*d*) d'autres Anciens, qui » président à des assemblées (*e*) subordonnées à toute la Congrégation. Dans les » affaires épineuses le grand Chef assemble ceux-ci, & tient un Synode. Tous ces » *Anciens* sont en même-tems les Pasteurs, ou les Ministres de la Secte. On com- » pte qu'elle a douze *Colléges*, (Eglises, ou assemblées) c'est-à-dire, outre celle » du Palatinat, dix en Hongrie & une en Transylvanie. Plusieurs Etats, princi- » palement les Evangéliques, (les Protestans) les emploient volontiers, parce que » ces gens-là sont extrêmement laborieux & s'occupent à toutes sortes de métiers, » excepté à des machines & à des instrumens de guerre, &c. « Voilà ce qui s'offre de plus remarquable touchant les régles de discipline de ceux d'entre les anciens Anabaptistes, qui ne se sont pas soulevés contre l'autorité civile, ou qui du moins ne l'ont pas attaquée à force ouverte.

Ces anciens Anabaptistes avoient leurs mouvemens convulsifs, & une espéce d'inspiration toute semblable à celles de ces derniers tems. (*f*) » Lorsque l'esprit, dit » un des Peres de la Réformation Calviniste, commence de saisir ces *Anabaptis-* » *tes*, leur visage se change; ils ont des mouvemens propres à effraier ceux qui les » regardent; ils tombent tout à coup, comme s'ils étoient attaqués du haut mal. » Ils restent assez long-tems étendus par terre, & dans la posture d'un homme » mort. Quelquefois tout le corps leur tremble avec une agitation effroiable; d'au- » trefois ils restent immobiles comme une souche. Sortant de l'extase, ils récitent » des songes & des visions. « Un autre Auteur dit, (*g*) que pour se mettre en extase, ils retenoient leur haleine aussi long-tems qu'il étoit possible, &c.

On a vû les différentes maniéres dont on a jugé des Freres de Moravie: croiroit-on que ceux de Suisse, ces Fanatiques (*h*) accusés d'impureté, de rebellion & de rapine, regardés comme des boutefeux dans leur patrie, chassés, bannis, persécutés & souvent punis de mort comme tels; croiroit-on, dis-je, que ces *freres de Suisse* eussent dû trouver un Apologiste? Ils en trouvérent un, & même un Apologiste du premier ordre, contemporain des fondateurs de l'*Anabaptisme*, & qui vivoit dans le tems que le Fanatisme étoit dans toute sa vigueur. C'est le grand *Erasme*.

(*a*) Zeiler *in Germ. Rel.*
(*b*) Voiez *Ott*, ubi sup. an. 1656.
(*c*) On voit par là que les Sociniens ont presque toujours été confondus avec les *Anabaptistes*; & il en est a peu près de même aujourd'hui. Il se trouve beaucoup d'*Antitrinitaires* & de Sociniens parmi les Anabaptistes des Provinces-Unies.
(*d*) *Subseniores.*
(*e*) *Collegiorum Præsides.*
(*f*) Bulling. *adversus Anabapt.* L. XI. Ch. 1.
(*g*) Citat. dans *Annales Anabapt.* d'*Ott*, an. 1525.
(*h*) Voiez dans *Ottii Annal. Anab.* les désordres qu'on leur attribue.

Erasme. » (*a*) Les Suisses de Zurich font, dit-il, les derniers efforts pour prouver » qu'on ne doit point punir de mort les Hérétiques; & cependant ils font mourir les *Anabaptistes*, parmi lesquels il s'en trouve, qui se sont véritablement » convertis d'une vie très-déréglée à une maniére de vivre véritablement réformée. Mais, dira-t-on, ils ont des opinions extravagantes : soit; *ils n'usurpent » cependant aucune Eglise; ils ne s'emparent d'aucune ville*; ils ne font aucune alliance au préjudice de leurs Souverains; *ils ne s'approprient ni les terres, ni le » bien d'autrui.* « De ce passage on peut conclure. 1. Qu'il y a apparence que les Anabaptistes séditieux n'étoient nullement approuvés de toutes les autres sociétés de la Secte. 2. Qu'excepté ces Fanatiques rebelles, le reste donnoit de bonne foi dans la réforme que l'Anastaptisme prêchoit, & ne portoit point encore à l'excès les maximes de la Secte. 3. Que ces Fanatiques ne s'étoient point encore emparés de Munster, ni n'avoient essaié de soulever la Hollande & diverses Provinces d'Allemagne. 4. Qu'en vertu des désordres causés par les séditieux, & sur les bruits publics, qui non-seulement ont pû exagérer ces désordres, mais ont même imputé de nouveaux excès aux Anabaptistes pour rendre l'Anabaptisme plus odieux, on a conclu contre toute cette Secte du particulier au général. 5. Que les révolutions de Religion avoient causé une si dangéreuse fermentation dans les esprits, qu'il est fort vraisemblable que les libertins & les factieux d'alors furent ravis de pouvoir se jetter dans une Secte, qui leur fournissoit des maximes si avantageuses à l'anarchie, & à l'indépendance, & par lesquelles ils pouvoient flater les ames simples, sous prétexte de réformer l'Eglise & l'Etat. D'un autre côté on ne peut blamer la sévérité des Puissances contre cette Secte, quand on fait seulement réflexion (*b*) sur l'obstination & les tergiversations de ces Sectaires en Suisse, & sur les conséquences auxquelles leur doctrine exposoit tous les Etats. Ajoutons enfin qu'en des circonstances périlleuses, les *Anabaptistes* trop rigides se rendent presqu'inutiles dans la plûpart des Etats, par un de leurs principes favoris, qui est, que la guerre est inutile & criminelle, & qu'il ne faut défendre l'Etat que par une bonne vie & des mœurs réglées. Conformément à ce principe ils doivent refuser d'aller à la guerre, & de faire aucune fonction militaire : ils ne doivent s'armer que de patience & d'humilité. Mais pour sentir l'inconvénient de cette maxime, il ne faut que lire dans l'Histoire de la République des Juifs les suites facheuses, (*c*) que ceux-ci attirérent sur leur Etat, pour vouloir être trop rigides observateurs du Sabbat. En un mot rien n'est plus pernicieux qu'une Secte, qui innove en même tems en fait de Religion, & qui tend à renverser les maximes les plus sages d'une politique nécessaire.

Les Memnonites, *ou* Anabaptistes *modernes.*

PASSONS à l'*Anabaptisme* rectifié; c'est ainsi qu'il faut regarder les *Memnonites.* Ceux-ci ne se contentent pas de désavouer le Fanatisme de ces *Anabaptistes*, dont on a parlé; ils prétendent être plus anciens. Ils sont, disent-ils, (*d*) les descendans des Vaudois persécutés en France & en Italie, dont une partie se retira en Flandres, & s'y établit secrétement. Outre cela, dit l'Auteur que nous citons, » on » découvrit en 1500. en Flandres un grand nombre de personnes, qui, parce » qu'elles condamnoient le Baptême conferé aux enfans, & ne baptisoient que » ceux qui étoient en âge compétant, & après qu'ils avoient rendu raison de leur » foi, reçurent le nom d'*Anabaptistes* : mais lorsque *Memno* se fut joint à ces » gens-là en 1536. ils furent appellés *Memnonites* « du nom de ce nouveau Réformateur, qui de Prêtre, ou Curé qu'il avoit été jusqu'alors dans la Province de Frise, où il étoit né, embrassa la Secte des Anabaptistes à la persuasion de deux *Prédicans*, dans le tems du *Fanatisme de Munster.* Les deux *Prédicans* aiant

(*a*) *Miris modis urgent ne heretici trucidentur, quum ipsi Anabaptistas plectant capite, qui multò paucioribus articulis damnati sunt, & in suo sodalitio plurimos habere dicuntur, qui à perditissima vita ad emendatissimam se converterint. Utcunque delirant in opinionibus, nullas ecclesias aut urbes occuparunt, nec se fœderibus communiverunt adversùs vim principum, nec quemquam sua ditione aut facultatibus ejecerunt.* Dans un autre passage Erasme s'exprime ainsi au sujet de ces *Anabaptistes. Tametsi magno sunt ubique numero, nusquam obtinuerunt propriam ecclesiam: vita innocentiâ præ cæteris commendantur, sed à reliquis Sectis opprimuntur, non solùm ab orthodoxis.*

(*b*) Voiez *Bayle*, article *Anabaptistes.*

(*c*) Voiez Joseph, *Antiq. Jud.* L. XII. Ch. 6.

(*d*) Voiez *Apologie pour les Anabapt.* par *Galenus Abraham* un de leurs Docteurs, Schyn, *Hist. Memnonitar.* &c.

trouvé à *Memno* un génie propre à purger la Secte de sa corruption, (a) lui adressérent la commission de réformer l'*Anabaptisme*, si défiguré par les Fanatiques. *Memno* travailla avec tant d'ardeur à la réforme & à la propagation de la Secte, qu'en peu de tems sa *Doctrine reformée* fut reçue par un grand nombre de gens en Frise, & en plusieurs autres Provinces des Païs-Bas. Les *Memnonites* sont persuadés que ce qui put contribuer à attirer à ce Réformateur un si grand nombre de Sectateurs, fut la douceur de son caractére. On lui doit cette justice, qu'il désavoua (b) la rebellion de Munster, & toute Secte séditieuse de son tems. Il déclara même dans un de ses écrits, » qu'il y avoit plus de différence de sentimens entre » les *Munsteriens*, & les autres Sectes originaires de ces Fanatiques, qu'entre les » Catholiques Romains & les Luthériens. Nous ne sçavons que trop, ajoute-t-il, » que le monde ne le croit pas : mais notre conscience nous rend témoignage «. On l'accuse cependant d'avoir donné le nom de *Freres* à ces Fanatiques de Munster : mais on répond en même tems, que ce nom ne doit pas se prendre à la rigueur ; que c'est un terme qui marque la charité Chretienne, à peu près dans le même sens que les Apotres traitoient de *Freres* les Juifs incrédules. L'Auteur que nous citons dans la note, rapporte aussi exactement qu'il le peut, les différences qui se trouvent entre sa Secte & les anciens *Anabaptistes*.

Cette Secte des *Memnonites* fut troublée par des disputes vetilleuses, qui causérent à la fin des divisions & même des Schismes. Un des plus considérables est celui des (c) *Waterlanders*. Les sentimens en quoi ils différent des autres sont, (d) » qu'ils ne veulent pas qu'on excommunie personne sans lui avoir fait auparavant » des exhortations, ni ceux qui témoignent de la repentance, quelque péché qu'ils » aient commis. Ils n'admettent néanmoins qui que ce soit sans le rebaptiser, de » sorte qu'il s'est trouvé parmi eux des personnes ausquelles le Baptême a été con- » feré jusqu'à trois fois. Ils enseignent que J. C. n'a pas pris sa chair de la Sainte » Vierge, mais qu'il l'a apportée du Ciel, & qu'il est mort pour le péché originel, » & non pas pour les péchés actuels «. Le même Auteur nous dit qu'en 1557. les disputes touchant l'Excommunication, lesquelles furent l'origine de ces Schismes, s'échauffèrent à un tel point, qu'on ne vit bientôt que factions des Synodes Anabaptistes de part & d'autre ; ce qui, loin de diminuer le mal, ne fit que l'envenimer, & produisit d'autres querelles. » Le fond de ces dissentions se réduit à ceci : (e) » deux personnes de différente Religion mariées ensemble doivent se répudier, & » il leur doit être permis de se remarier ensuite dans leur propre Religion «. La délicatesse de quelques Docteurs Anabaptistes sur cette matiére ne manqua pas d'aller à l'excès. Leurs Synodes s'en mêlerent : celui de *Wismar* résidence de *Memno* ordonna aux maris d'abandonner leurs femmes excommuniées, & aux femmes leurs maris excommuniés. L'Orthodoxie des rigides alla bien plus loin : toute communication fut défendue entre l'excommunié & ses parens. Un autre Synode combattit cette rigueur excessive ; & cela donna lieu à des questions incidentes qui devinrent bientot importantes, & absolument nécessaires à la foi. *Memno* vouloit un peu d'indulgence, & qu'on ne fournît pas trop facilement des prétextes au divorce : mais peu s'en fallut qu'il ne fût excommunié lui-même. La crainte de l'être le détermina à prendre le parti des *Anabaptistes* rigides.

Après la mort de *Memno* arrivée en 1561. le Schisme alla en augmentant, surtout entre les Anabaptistes Flamans & les Frisons ; jusques-là, dit (f) l'Historien, qu'ils regardérent comme un crime d'avoir la moindre communication ensemble. Ces *Anabaptistes Frisons* formérent ensuite un nouveau parti, qui fut un peu plus indulgent sur l'excommunication, & sur la nécessité de se séparer d'une personne excommuniée. En général il est à remarquer au sujet de cette Secte, qu'on y faisoit profession d'une sensibilité si difficile à contenter, que pour la moindre chose *on sonnoit*, s'il faut ainsi dire, *le tocsin*, & sur cela on formoit aussi-tôt un Schisme. En l'année 1586. une maison achetée par un des principaux de la Secte, mais dont l'acquisition parut frauduleuse à quelques rigides, fit naitre de si grandes contestations, qu'on en vit éclorre trois factions, qui commencérent autant de Schismes. Celle qui approuvoit l'achat fut appellée la faction *des acheteurs de maisons* ; on

(a) *Histoire des Anabap.* p. 210.

(b) *Non sum Monasteriensis, neque alius seditiosæ Sectæ, ut me calumniantur*, &c. dit *Memno* lui-même dans *Schyn.* p. 152. *Hist. Memnonit.* V. encore Ibid. p. 225. & seq. p. 237. & seq.

(c) Mot à mot gens du *païs aquatique*. Le *Waterland* est la partie la plus basse de la Hollande.

(d) *Hist. des Anabapt.*

(e) *Quòd conjugibus propter diversam religionem divortium facere liceat, & cum alia personâ, quæ in religione non dissentiat, matrimonium contrahere liceat.*

(f) *Idem*, ubi sup. p. 230.

nomma *contre acheteurs* celle qui blâmoit ; & pour la troisiéme qui blâmoit aussi, sans pourtant se séparer absolument, elle reçut le nom de *neutre*.

En voilà autant qu'il est nécessaire pour donner quelque idée des commencemens de cette Secte, si bien établie, & même si distinguée aujourd'hui dans les Provinces-Unies des Païs-Bas, par son commerce, & par ses richesses. On l'accuse d'emploier les ruses & la subtilité dans les affaires, & de sçavoir bien mettre en usage les équivoques, les distinctions & les restrictions sous des apparences de candeur & de simplicité, qui trompent ceux qui ne les connoissent pas : mais ne jugeons point d'eux ici avec rigueur. On peut dire au moins de cette Secte de *Memnonites*, qu'elle est celle qui pousse le plus loin la délicatesse de conscience, & les scrupules de Religion, sans perdre de vûe les interêts temporels, & que revêtue d'une modestie évangélique, qui paroît être l'esprit du vrai *Memnonite*, elle s'accommode sans faste extérieur & sans éclat des plaisirs & des agrémens de la vie ; enfin que pour ne point scandaliser son prochain, elle les raffine à petit bruit, & les concilie assez ingénieusement avec la Religion.

Les secours d'argent que les *Memnonites* fournirent en 1572. à Guillaume I. Prince d'Orange, leur produisit un commencement de tolérance : mais les progrès en furent lents ; & on croit assez qu'une Secte sortie du sein de cet *Anabaptisme*, qui avoit causé de si grands désordres, ne pouvoit qu'être extrêmement odieuse dans un Etat. Des Villes & des Provinces, entre autres Middelbourg & la Zélande, refusérent de la tolérer. Les Synodes sonnérent l'allarme, & furent secourus de toute la force du bras séculier, pour empêcher l'accroissement du *Memnonisme*, qui dès l'année 1637. s'étoit non seulement formé des assemblées très-nombreuses, mais avoit même assez ouvertement occupé diverses maisons qui servoient aux dévotions du troupeau. Un Edit de 1651. qui parloit d'arrêter les progrès des Sectes, ne lui fut pas favorable : quoi qu'il en soit, le *Memnonisme* a surmonté à la fin la répugnance & la haine des Magistrats & des Synodes, quoi qu'il n'ait pas toujours tenu à ceux-ci, que les *Memnonites* n'aient été punis comme (*a*) déserteurs de la véritable Eglise.

Toutes les contradictions qu'ils furent obligés de souffrir de la part des Eglises réformées du païs & des Magistrats, jusques vers le milieu du dernier siécle, & même au-delà, ne les empêchérent pas de continuer leurs divisions. Nous en donnerons seulement deux ou trois exemples. Ils assemblérent un Synode en 1632. à Dordrecht pour travailler à se réunir, & il (*b*) s'y fit une espéce de traité de paix qui fut signé de 151. *Memnonites* : mais quelques années après, il s'éleva de nouveaux Schismatiques dans la Secte de *Menno*. Un certain *Weko Walles* soutint dans une assemblée de ses Freres en 1637. que Judas & tous ceux qui avoient participé à la mort de J. C. étoient sauvés, parce qu'ils avoient accompli le décret de la Providence ; & que tous les pecheurs, qui reçoivent dans ce monde, conformément aux loix établies, le châtiment de leurs crimes, sont aussi sauvés par la grace de N. S. Ce *Weko Walles* eut des Sectateurs : mais les assemblées leur furent défendues, & pour lui il fut banni de la Province de Groningue, où il avoit commencé sa Secte. Il se retira en Frise ; & il en fut encore chassé, après avoir été condamné dans un Synode Réformé, qui se tint à Franequer en 1644.

Un autre *Memnonite* qui s'appelloit d'*Outreman*, avoit enseigné en l'année 1605. qu'il y a trois essences dans la Divinité, & que celle du Pere est si absolument renfermée dans le Ciel, qu'elle ne passe jamais cette borne.

Le *Memnonisme* a aujourd'hui deux grandes branches en Hollande, sous le nom desquelles tous les *Freres* sont compris ; l'une des *Waterlanders*, l'autre des *Flamans* (*Vlaminghen.*) Dans ceux-ci sont renfermés les *Memnonites* Frisons & les Allemans, qui sont proprement de la Secte des anciens *Anabaptistes*, plus moderés à la vérité que leurs predecesseurs ne le furent en Suisse & en Allemagne. Parmi ces *Flamans* il se trouve beaucoup de Sociniens. On les accuse toujours d'aimer les disputes & les subtilités, par où il s'éleve souvent des querelles & des brouilleries entre eux. (*c*) En 1664. l'Etat fut obligé d'interposer son autorité, pour leur défendre de disputer

(*a*) Voi. dans *Oeuvres diverf. de Lock*, Tom. II. Lettre XVI. la maniére dont un Synode de la Province d'Ovérissel persécuta un Ministre *Memnonite*, au sujet d'un petit livre que le *Memnonite* avoit publié pour la réunion de toutes les Sectes Chrétiennes. C'étoit déja une grande hérésie que celle-là ; & malheureusement encore il y en ajouta une plus grande, qui fut de railler un peu trop librement les Pasteurs Orthodoxes de la Province.

(*b*) *Histoire des Anabap.* p. 269.

(*c*) On tire ceci de la *Description d'Amsterdam* écrite en *Hollandois* par *Comelin*, Vol. II. p. 498. de l'Edit. in Foliode 1726.

sur la Divinité de J. C. &c. On les nomme aussi *Galénites* de *Galenus* médecin, & en même tems fameux *Prédicant* de la Secte; car ces deux fonctions vont assez souvent ensemble chez les *Memnonites*. Outre ces branches du *Memnonisme*, il y a à *Amsterdam* diverses petites assemblées moins connues de *Memnonites*, qui different les unes des autres en divers points de peu d'importance. (*a*) Ces petites assemblées se forment sans bruit & secrétement dans quelques maisons particulieres. Il y en a une que l'on appelle par sobriquet, les *crochets*, à cause que ceux qui sont de cette Secte affectent de ne point se servir d'épingles, & que leurs femmes n'emploient à leurs habillemens que des crochets.

Les disputes que les *Galénites* eurent entre eux sur la Divinité de J. C. en 1664. donnérent naissance à une nouvelle assemblée de *Memnonites*, qui se separa en protestant contre les opinions Sociniennes. Ceux-ci ont continué de s'assembler depuis ce tems-là dans une Eglise particuliére.

Leur Doctrine, *& leurs* usages Religieux.

LES principaux Articles de la croiance d'une des branches des *Memnonites* sont (*b*) bien differens de ce que quelques Auteurs leur attribuent. Le Lecteur en jugera sur l'extrait qu'on va donner de cette croiance.

Par l'Article 2. & 3. de leur Confession de foi, ils reconnoissent la Trinité; par le 4. ils rejettent le peché originel; par le 5. & le 7. ils établissent la liberté, & le choix volontaire du bien & du mal dans l'homme, &c. par le 8. l'erreur des anciens Anabaptistes sur l'incarnation du Verbe éternel est entiérement rectifiée. L'Article 19 est conçu d'une maniére assez mystique, selon l'esprit de la Secte: mais tout s'y réduit à la nécessité de connoitre spirituellement J. C. Il en est de même du 22. où ils confessent la necessité de la régeneration de l'homme. Par les Articles 25. & 26. ils reconnoissent que l'Eglise Chretienne doit avoir des Pasteurs & des Docteurs, (non Laïques) consacrés ou (destinés) expressément à l'instruction des Peuples. L'élection de ces Pasteurs, dit l'Article 27. doit se faire par des Ministres, & par d'autres membres de l'Eglise qui leur sont adjoints, après avoir invoqué le nom de Dieu; ensuite de quoi, selon l'Article 28. les *Anciens* du Peuple (de l'Eglise *Memnonite*) confirment les nouveaux Pasteurs. Par le 29. ils déclarent que le Nouveau Testament est la véritable regle de Foi, & contient tout ce qui est nécessaire au salut, y ajoutant tout ce qui dans l'Ancien Testament s'accorde à cette Doctrine du Nouveau. Par le 30. ils confessent deux Sacremens. Par le 31. ils nient que les enfans soient en état d'être baptisés. Le 36. se (*c*) déclare positivement contre la séparation du fidéle d'avec l'infidéle dans le Mariage. Le 37. reconnoit qu'il faut obéir à la Puissance temporelle, & la respecter, &c. en ajoutant en même tems, qu'il ne doit pas être permis aux fidéles de leur Secte de l'exercer, ni d'aller à la guerre, ni d'ôter la vie à un ennemi, &c. Par le 38. ils se défendent le serment. Par le 39. ils confirment que le Mariage est indissoluble, excepté pour cause d'adultére: mais ils regardent comme un péché de se marier avec une personne infidéle.

Toute cette Confession de foi comprend 40 Articles, après lesquels l'Historien qui les rapporte fait encore remarquer à son Lecteur, qu'ils sont absolument contraires à la doctrine des *Anabaptistes* fanatiques.

Les Articles qui renferment la doctrine des *Memnonites* dans l'*Apologie* de *Galenus* pour sa Secte, sont au nombre de 103. Il y établit surtout la tolérance mutuelle & la charité Chrétienne, la suffisance de l'Ecriture, pricipalement du Nouveau Testament pour le salut, & le libre arbitre de l'homme. Par l'Article 25. il rejette le péché originel. Les 28. 29. 30. & 31. s'expriment de la maniére suivante au sujet de la divinité de Jesus-Christ.

» Nous croions & confessons que Jesus né de la Vierge Marie, nourri à Naza-» reth, attaché à la Croix, est véritablement le *Christ*, *le Fils de Dieu*, *qui devoit* » *venir au Monde*, auquel les Patriarches ont esperé avec joie, qu'ils ont attendu avec

(*a*) Quatre Figures représentent ici des *Anabaptistes* dans leurs habillemens ordinaires, & l'attitude dans laquelle est communément une *Quaqueresse* qui prêche.

(*b*) Tiré de *Schyn*. Cap. VII. *Hist. Memnonit.*

(*c*) *Ut maritati non sejungantur, neve in operibus maritalibus se subducant*, &c.



ANABAPTISTE D'AMSTERDAM.



QUAQUER D'AMSTERDAM.



L. F. du Bourg del.

QUAQUERESSE qui prêche.



J. Bernaerts sculp.

ANABAPTISTE de Oost frise

» avec
» dit p
» No
» Notr
» trer
» de ſa
» divin
» ment
» ſaint
» M
» dans
» ſuffir
» Saint
» pris
» *glori*
» avec
» No
» nous
» pour
L'ar
Légiſl
le, ni
verital
pitres
Chapit
precep
la Do
d'une
contre
Le 40
clarent
nant l'
me ce
de J. C
accuſe
dans l
qui a
Les
Les ſu
cérémo
ajoutée
quelqu
» qu'o
» ces,
» que
Les
c'eſt-à
que no
enſeig
» ble
» mati
» l'aut
» que
» doiv
» droi
» faut
» bles
» eux.
» Apô
ſes ter
» fois
» ciete
To

» avec un desir ardent, qui a été figuré par la Loi en diverses maniéres, & pré-
» dit par les Prophétes long tems avant sa venue.

» Nous estimons que cette Confession suffit, en ce qui concerne la Personne de Notre Seigneur Jesus-Christ, sans qu'il soit précisement necessaire au salut d'en- » trer plus profondément dans une exacte recherche, au sujet de sa preexistence, » de son origine dans la chair, de l'union de ce qu'on nomme les deux Natures, » divine & humaine, & de toutes les autres choses, sur quoi on conteste si forte- » ment parmi les Chretiens, puisque Jesus-Christ Notre Seigneur lui-même & ses » saints Apotres se sont contentés de cette simple Confession.

» Mais pour nous expliquer un peu plus sur cette matiére, bien que nous soions » dans le sentiment que cette Confession, accompagnée d'une veritable obeissance, » suffit au salut, nous croions néanmoins que le Fils de Dieu, nommé aussi par » Saint Jean *le Verbe*, ou *Parole*, n'a pas seulement commencé d'exister lorsqu'il a » pris naissance de la bienheureuse Vierge Marie, mais qu'etant *la splendeur de la* » *gloire de Dieu* son Pere, & *l'image empreinte de sa Personne*, il a été dans la gloire » avec Dieu son Pere celeste, avant que le Monde, ce Monde visible, fut fait.

» Nous confessons aussi que Jesus-Christ Notre Seigneur, le Fils du Dieu vivant, » nous a été donné pour grand Prophéte, pour souverain Sacrificateur éternel, & » pour Roi céleste. «

L'article 34. nous apprend que Jesus-Christ seul doit être écouté, qu'il est le seul Législateur, sans qu'on soit obligé de se soumettre à aucune décision ni de Concile, ni de Synode, ni d'aucune assemblée Ecclésiastique. Selon l'Article 35. tout le veritable Christianisme, ou la Doctrine de J. C. se trouve en abrégé dans les Chapitres 5. 6. 7. de l'Evangile selon Saint Mathieu, & dans le 6. de Saint Luc. Ces Chapitres contiennent la morale du Christianisme, & la foi que nous devons aux preceptes de J. C. qui n'est jamais qualifié que *grand Prophéte* dans cet abregé de la Doctrine Memnonite. Les Articles 36. & 37. confirment le 35. & la necessité d'une vie sainte & conforme à cette Morale. Le 38. est contre le serment, le 39. contre la vengeance, quelle qu'elle soit, contre la guerre & la peine du *Talion*, &c. Le 40. & le 41. en approuvant & ordonnant l'obeissance due aux Souverains, déclarent que le plus sûr est *de s'abstenir de toutes charges politiques*. Le 42. en donnant l'extrait des préceptes d'Erasme touchant la vie du Chretien, la reduit, comme cet excellent homme, à une simplicité qui rend le fidele véritable imitateur de J. C. & de ses divins préceptes. Malheureusement pour les *Memnonites*, ils sont accusés, comme la plus grande partie des autres Chrétiens, de ne les aimer que dans la spéculation. Les Articles 43. & suivans, jusqu'au 47. confirment tout ce qui a été dit sur la morale Evangélique.

Les Articles 52. & 53. sont sur le Baptême, & rejettent celui des petits enfans. Les suivans concernent la Communion, & le 57. regarde *le lavement des pieds, cérémonie que quelques-uns parmi les Chrétiens*, selon les expressions de l'Auteur, *ont ajoutée aux deux autres* (il entend par là le Baptême & la Communion,) & par *quelques-uns*, il faut entendre certains *Memnonites*. » Nous croions, ajoute l'Auteur, » qu'on doit rapporter cette pratique au devoir mutuel d'humilité & de bons offi- » ces, qu'un Chrétien est obligé de rendre à un autre suivant les occasions, plutôt » que d'en faire une cérémonie de l'Eglise «.

Les 59. 60. 61. 62. roulent sur la distinction de l'Eglise en visible & invisible, c'est-à dire, des fidéles dispersés *en quelque lieu de la terre que ce soit, & sous quelque nom qu'ils se produisent aux yeux des hommes*, à qui ils restent inconnus. Le 63. enseigne qu'aucune Eglise, quelle qu'elle soit, » ne doit être tenue pour la verita- » ble Eglise visible de J. C. à l'exclusion des autres, & que l'ouvrage de la refor- » mation ne sçauroit être réputé pour infaillible, ni pour entrepris & executé par » l'autorité de Dieu & de son Fils Notre Seigneur Jesus-Christ, &c. « Le 64. déclare, » que les Directeurs, les Ministres & les Diacres des assemblées fraternelles ne » doivent pas etre considerés, comme s'ils avoient au dessus des autres freres un » droit divin, & une autorité particuliére, & ajoute, qu'en vertu de ce droit, il ne » faut pas se persuader, qu'on doive les écouter comme des Ambassadeurs infailli- » bles de J. C. & leur obéir, comme si Dieu parloit & exhortoit les Peuples par » eux. Ce caractére, continue l'Auteur, n'a été donné en propre qu'aux Saints » Apôtres. » De là il conclut dans l'Article 65. que l'Excommunication (*ou selon ses termes, la puissance de livrer les rebelles à Satan*, &c.) » appartenoit bien autre- » fois en propre aux Apôtres, mais que présentement elle n'a aucun lieu dans les So- » cietés Chrétiennes divisées, & qu'il n'est plus permis de passer au-delà des re-

» montrances & exhortations fraternelles. Après quoi si la conversion du frere ou » de la sœur corrompus en leur foi, leur vie ou leurs mœurs ne suit pas, on » doit leur declarer au nom de toute l'assemblée, qu'on ne peut plus entretenir » avec eux la Communion & la fraternité Chretienne, & qu'on est forcé de se » separer jusqu'à une entiere conversion. On doit même les fuir à l'égard de la » conversation spirituelle, pour leur donner de la honte, mais neanmoins d'une » maniere discrete, & nullement contraire à la charité Chretienne. «

Les Articles 66. & suivans, jusqu'au 78. concernent J. C. Il y est reconnu pour veritable Sauveur, *Sacrificateur céleste & Mediateur*; qui s'est offert comme victime pour les pechés, & qui est mort pour tous les hommes, qui, outre la dignité de *Prophête* & de *souverain Sacrificateur*, dont il est revêtu, possède encore celle de la Roiauté, c'est à dire, *cette puissance divine qui lui a été donnée par le Pere.* Ces Articles renferment aussi la doctrine de la justification.

Les 79. & 80. jusqu'au 81. distinguent les Anges en bons & mauvais. A l'égard des uns & des autres, on ne s'y écarte nullement des idées ordinaires, sçavoir » que ces Esprits (a) sont envoiés & établis pour le service des fideles, que l'Ecri- » ture les propose sous divers noms & degrés de Dignité, que les mauvais Anges, » les Diables, ou les malices spirituelles se promenent dans les airs «. Jesus-Christ domine sur les uns & les autres, de même qu'il domine sur tous les hommes; » car, ajoute-t-on, comme s'il falloit prendre toujours à la lettre ce que la sainte » Ecriture nous dit, Dieu a donné à J. C. une jurisdiction suprême sur tous les » hommes, & le Pere ne juge *presentement* personne: il a donné tout jugement au » Fils «. Un Indien qui prendroit ce *presentement* au pied de la lettre, comme nous faisons à leur égard, s'imagineroit qu'il s'agit ici d'un Souverain qui a abdiqué sa Couronne en faveur de son fils, qui le laisse agir & ne se mêle plus de rien.

Le 81. jusqu'au 90. traitent de l'envoi du S. Esprit dans les hommes, & de ses operations dans les fideles. Les graces du S. Esprit y sont distinguées en *dons glorieux*, tels qu'étoient celles qui furent accordées par le S. Esprit aux Apôtres le jour de la première Pentecote Chretienne, & en *dons de sanctification*, qui sont les opérations universelles & ordinaires de la Grace. Entre ces deux sortes de dons, on en met d'autres *qui sont communiqués ensuite d'un profond renoncement à soi-même, & qui touchent aux limites des dons glorieux.* La description de ces dons est un peu mystique, la voici. » (b) Ils consistent dans l'épreuve sensible d'un saint ravisse- » ment d'amour, d'une douce inondation de joie, d'une paix profonde, d'un repos » tranquille interieur, c'est-à-dire qui est dans le cœur, ou dans l'esprit des hom- » mes; & ce n'est pas mal-à-propos que cette Grace porte le nom de *Grace sensi-* » *ble*, laquelle n'est proprement donnée en cette vie qu'aux amis particuliers de » Dieu, & est entierement cachée aux yeux du monde: elle se communique sur- » tout dans un entier renoncement à soi-même, & le plus souvent lorsqu'on est » dans la souffrance pour la justice «. Dire que le S. Esprit agit avec une telle force sur le cœur du vrai fidele, qu'il le detache entierement du monde, après quoi le fidele ne s'applique qu'à aimer Dieu; qu'avec ce detachement du monde, & parfaitement résigné aux ordres de Dieu, il possède une tranquillité parfaite, qu'il se réjouit dans sa vertu, & qu'elle lui fait supporter les plus rudes épreuves ausquelles on est exposé en ce monde, s'exprimer, dis-je, de cette maniere, cela est trop simple, & ne convient nullement à la dignité du stile Dogmatique ou Théologique. Pour donner de l'énergie aux systêmes, & marquer aux fideles la grandeur & l'excellence des Dogmes qu'ils doivent croire, on doit les leur rendre ob-

(a) Un Païen diroit, conformément aux idées de son Paganisme; les Anges & les Diables des Chrétiens sont donc les mêmes que nos bons & nos mauvais Genies.

(b) Ce stile extraordinaire est une des choses qui préparent le plus à la dévotion extatique. Il excite cette sainte ivresse, qui n'est jamais tout d'un coup le fanatisme consommé, dont on a parlé ci-devant, & qui fait si souvent le même effet que le jargon d'un quatriéme vœu, que le Cardinal de *Berulle* avoit inventé, dit on, pour les Religieuses Carmélites, dont il étoit le Supérieur, lequel *renversa la cervelle à quelques-unes*, dit le P. *Simon* (S. Jore) Tome II. Ch. 20. de la *Biblioth. Critique*. » Ce vœu, ajoute-t-il, étoit conçu en » des termes si sublimes, & si peu intelligibles, » sur-tout à des filles, que ces bonnes filles ne » sçavoient ce qu'elles faisoient, ni ce qu'elles » disoient. « Le vœu dont il s'agit étoit un Contrat de servitude, & d'abandon de soi-même entre les mains & pour l'amour de la Sainte Vierge, à l'honneur de la T. S. Trinité, de J. C. N. S. *de ses liaisons naturelles, ineffables & inconnues* avec sa très-sainte Mere, par l'*Humanité déifiée & la Divinité humanisée* du Fils, avec la *révérence & l'adoration dûe à sa vie, & l'anéantissement de la Divinité en cette Humanité, & la vie & Déification de cette Humanité en la Divinité*, &c.

ſeurs, & les orner de mots extraordinaires, à la maniere des Alchimiſtes & des Charlatans, qui veulent tromper les ignorans. Qui croiroit que la vertu & la verité duſſent être expoſées comme l'illuſion & l'erreur?

Les Articles 91. juſqu'à 97. traitent de la Providence & du régne de J. C. de la maniere dont il garantit les fideles de la puiſſance du monde & de ſes charmes, comment il leur donne la force de reſiſter aux efforts des hommes, de ſupporter leurs perſécutions, & de combattre leurs propres paſſions. J. C. ajoute le Docteur *Memnonite*, tire ſes ſujets ſpirituels des mains de Satan & des autres Eſprits malins, &c.

Les Articles 98. & 99. concernent la reſurrection des morts, tant des gens de bien que des méchans, le 100. le dernier Jugement. Le 101. établit des degrés de peines, ſans établir neanmoins des degrés de récompenſe. Les 102. & 103. confirment la doctrine de la vie eternelle, & de la parfaite felicité de ceux qui auront vécu ſur la terre dans l'opprobre & le mépris, pour l'amour de la Religion & de la vertu.

A ces Confeſſions qu'on vient de rapporter, on doit ajouter, (*a*) qu'en 1710. les *Anabaptiſtes* ou *Memnonites* du Canton de Berne declarerent devant le Magiſtrat d'Amſterdam, » 1. Qu'ils reconnoiſſoient la puiſſance temporelle des Magiſtrats, &c. » comme étant établie par ordre de Dieu, ajoutant qu'il faut prier Dieu pour eux, » leur obéir, leur rendre ce qui leur eſt dû, &c.

» 2. Qu'il ne leur étoit pas permis de jurer ni de faire ferment, mais que, ſelon » les termes de l'Evangile, leur parole devoit être *oui* & *non*, par où ils ſe ſentoient » autant liés, que par le ferment le plus ſolemnel.

» 3. Qu'ils étoient prêts (*b*) de païer au Magiſtrat, pour obtenir ſa protection, » telle ſomme exigible ſelon leurs moiens, & que pour ſuppleer à l'impuiſſance où » la Religion les mettoit de prendre les armes, ils ſeroient tout prêts auſſi de tra- » vailler à des fortifications, &c. lorſque la neceſſité le demanderoit. «

Ils ſouhaiterent que cette Declaration fut enregiſtrée, & comme il n'eſt rien dit des autres articles de Foi, on ne doit pas douter qu'ils ne ſe ſoient conformés à ceux des autres *freres Memnonites*.

En 1660. les Anabaptiſtes Allemans (d'Alſace) ſouſcrivirent ſolemnellement à la Confeſſion des Freres Flamans, (en langage du païs *Vlaminghen*) telle qu'elle fut dreſſée en 1632. à Dordrecht par les ſuſdits freres.

Les (*c*) *Memnonites* de Pruſſe ſont auſſi conformes, à fort peu de choſe près, aux *Memnonites* de Hollande. Leur Confeſſion contient 18. articles, dont les plus remarquables ſont le 2. où ils reconnoiſſent J. C. fils de Dieu, & Dieu lui-même : mais par le 4. ils declarent qu'ils ne croient qu'un *ſeul Dieu éternel*, *non trois Dieux*, & une ſeule Divinité, ou ſelon le terme Latin, une *ſeule Deité*. Le 9. établit la (*d*) manducation ſpirituelle du corps & du ſang de J. C. Le 10. approuve le lavement des pieds, juſques-là que ces *Memnonites* de Pruſſe le mettent à peu près de pair avec les Sacremens (le Baptême & la Cene) diſant (*e*) que cet acte d'humilité du plus grand envers le moindre eſt confirmé par l'exemple de J. C. & que même il contribue à obtenir le ſalut éternel au fidele. Cet uſage eſt ſurtout obſervé à l'egard de ceux qui ſont deputés pour des affaires eccleſiaſtiques. Lorſqu'un tel député entre dans la maiſon de quelque *frere*, d'abord on doit commencer par lui donner *le baiſer ſaint*, ou *le baiſer de paix*, enſuite on doit lui laver les pieds par un eſprit de charité ou d'humilité.

Par le 12. article, leur excommunication s'etend ſur tous les pécheurs, & même ſur les hérétiques, car, diſent ils, on doit punir ces pécheurs, (*f*) & les chaſſer *par la force* & en vertu de la parole de Dieu. Ils ſe ſont déja jugés & condamnés eux-mêmes par leurs mauvaiſes œuvres. A cela le 13. ajoute, que ſelon le précepte de J. C. il faut ſe ſeparer du *frere pervers*, qu'on ne doit ni manger, ni

(*a*) *Hiſt. Memnonitarum*, ubi ſup. p. 278. & ſeq.

(*b*) *Quod parati ſunt ad tribuendam pecuniam pro protectione, & loco armorum uſûs, quantùm poſſunt extruere fortificationes.*

(*c*) Selon le titre de leur Confeſſion inſerée dans *Hiſt. Memn.* ubi ſup. p. 281. on les appelle *Clarices*, *Clerici*.

(*d*) Dans le Latin il y a, la *participation au corps, & au ſang de J. C.*

(*e*) *Lavationem pedum exemplo & doctrinâ ſuâ Chriſtum approbaſſe aiunt, quo maximus minimo obviam ire teneatur, itque propterea ut obtineat æternam ſalutem, ad quam hanc lotionem maxime neceſſariam putarunt, imo fere inſtar Sacramenti habent,* &c.

(*f*) *Protervos, procaces & carnales peccatores, imo hæreticos, vi verbi divini puniendos ac expellendos judicant,* &c. *ad mandatum Chriſti neceſſe eſt ut ſubducamus nos ab omni fratre qui inordinatè ambulat, nec cum eo comedamus, aut bibamus,* &c.

boire avec lui, ni le fréquenter, ni le recevoir chez soi, ni lui donner le saint baiser, ni même le saluer; & tout cela par un saint principe, qui a en vue le salut du pauvre pécheur. La honte d'une telle réprobation, & cette espece de retranchement de la société civile est, disent-ils, capable de le ramener, de le forcer de se repentir. Le moins qu'on pût attendre de cette rigoureuse excommunication seroit la régularité exterieure, & une conversion apparente: mais à cela près elle seroit peut-être plus d'hipocrites que de vrais fideles. Les articles qui concernent la Puissance civile, le serment, le Baptême des enfans, le dernier jugement, sont comme ceux des autres *Memnonites*.

Les *Memnonites* de *Hambourg* ont la même Confession de foi, que ceux qui se sont séparés, il y a plusieurs années, (*a*) des *Memnonites Flamans*.

Finissons cet article par l'explication des usages religieux (*b*) de ces *Memnonites* dans l'administration du Baptême & de l'Eucharistie. La cérémonie du Baptême se fait après le sermon. Ceux qui doivent être baptisés se rendent auprès du Ministre, (*c*) ou Docteur, qui descend de sa chaire pour faire cette fonction. D'abord en s'adressant à eux, il leur demande s'ils veulent être baptisés; à quoi ils répondent par une inclination du corps qui vaut un *oui*. En même tems ils se mettent à genoux; & le Ministre fait la prière à genoux comme eux. La prière finie, celui qui fait la fonction de Lecteur ou de chantre dans l'Eglise s'avance avec un bassin plein d'eau, & suit le Ministre à mesure qu'il passe de l'un à l'autre de ces *Néophytes*, qui restent toujours à genoux. En versant de l'eau sur le sommet de la tête de chacun d'eux, il dit ces paroles: N. N. *je te baptise avec de l'eau, que* N. S. J. C. *te baptise avec* (*ou par*) *son S. Esprit.* Lorsqu'ils sont tous baptisés, le même Ministre les relève l'un après l'autre; & après leur avoir fait à tous un compliment Chrétien sur leur entrée dans l'Eglise des fidèles, il leur donne le (*d*) baiser de paix.

La Cène est de même administrée après le Sermon. Le Ministre prend dans un des trois corbillons, qui sont sur la table de la Communion, des pains qu'il rompt, & qu'il distribue d'abord à ses Collegues, en prononçant ces paroles; *faites ceci en mémoire de* N. S. J. C. Après cette distribution, deux des Collegues se joignent à lui; & tous trois suivis des trois Diacres, qui tiennent chacun un corbillon, ils vont de rang en rang communier tous les fidèles de l'assemblée: mais la communion du pain étant finie, le Ministre qui a été le Prédicateur du jour se rend seul à la table de Communion, les autres se retirent avec les trois Diacres. Deux choses sont dignes de remarque dans cette cérémonie: l'une, que le Ministre qui est debout devant la table, demande tout haut à l'assemblée, si tout le monde a été communié; & supposé que quelque fidèle ne l'ait pas été, le fidele doit se lever & faire un signe. Alors le Ministre revient à lui, & le communie. L'autre, que les Communians ne mangent point le pain de la Communion immédiatement après l'avoir pris. Ils attendent que le Ministre soit de retour à la table, où le Ministre, en se communiant avec le pain après une courte prière, invite ses fidèles à participer comme lui à la même Communion. Avant cette participation ils tiennent à la main, ou plient dans un mouchoir, ou mettent simplement dans la poche le pain que le Ministre leur a distribué. Le vin est distribué aux mêmes fidèles, après qu'il a été béni ou consacré par le Ministre, lequel s'en communie premièrement avec ses Collegues; ensuite quelques Diacres vont le présenter aux fidèles, jusqu'à ce que toute l'assemblée soit communiée. Une prière & le chant d'un pseaume font chez eux, comme chez les autres Protestans, la cloture de cet acte religieux.

Le Davidisme.

PASSONS à cette autre branche de l'Anabaptisme qu'on appelle le *Davidisme*, parcequ'elle dut sa naissance au fameux *David George*. Ce fanatique eut en effet

(*a*) Voiez ci-devant.

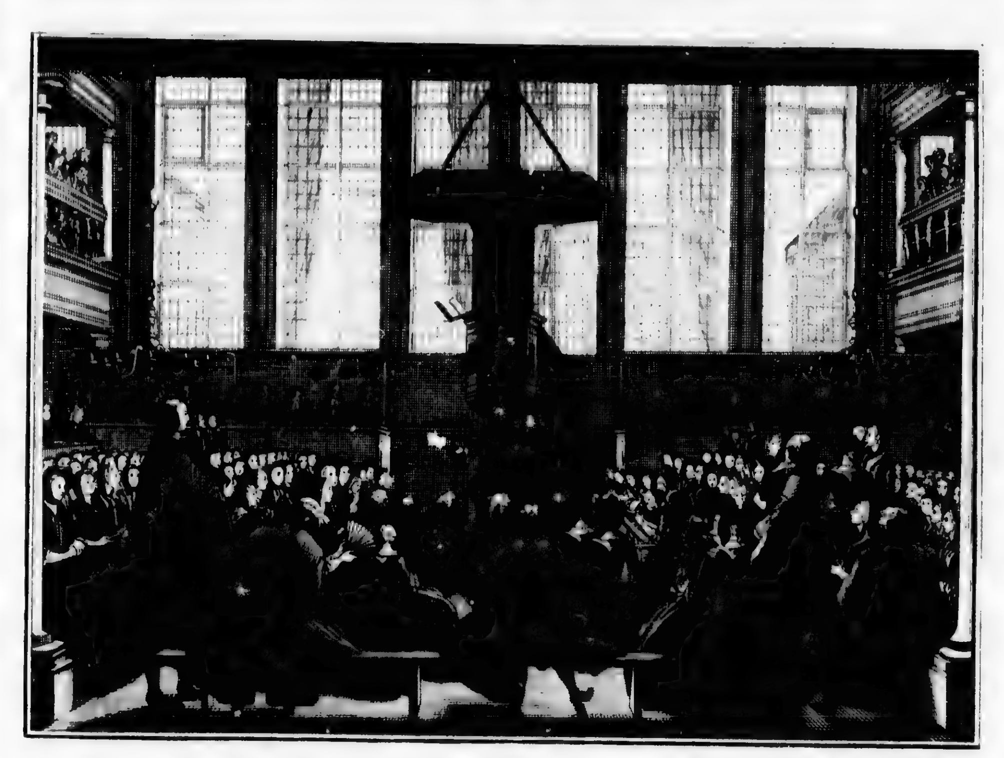
(*b*) Les Figures qui se placent ici, représentent ces cérémonies.

(*c*) Le terme Hollandois doit proprement se rendre par celui de Docteur, ou Maitre.

(*d*) Cet usage est généralement aboli, à cause, dit-on, qu'entre les étrangers qui assistoient par curiosité à cette cérémonie du Baptême des *Memnonites*, les uns se moquoient de cette pratique, & les autres la trouvoient digne de censure & s'en scandalisoient.

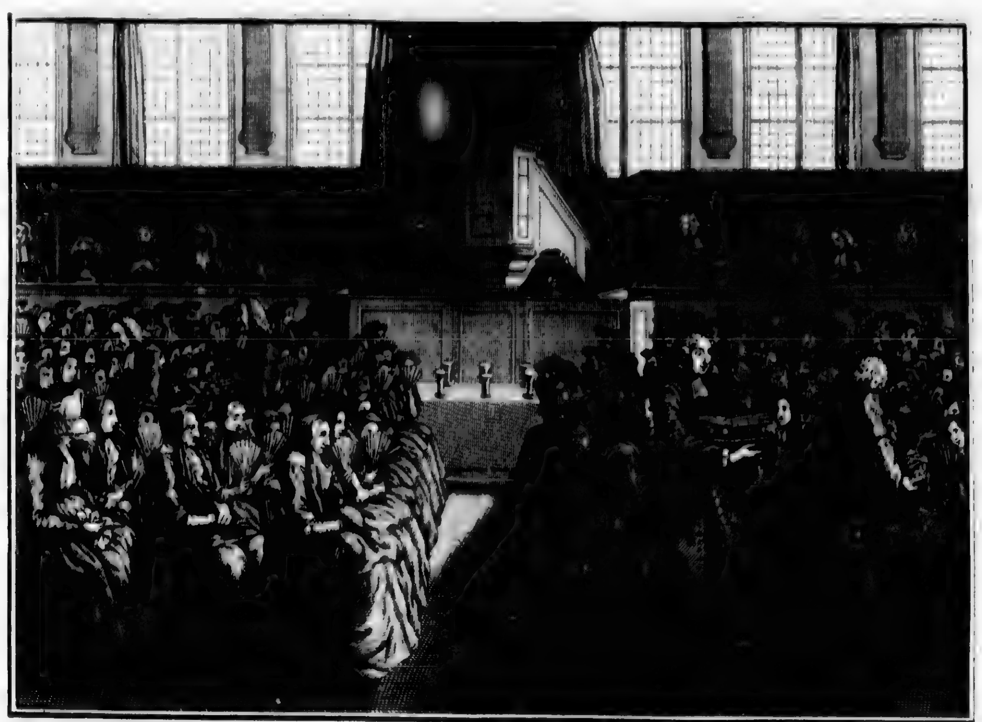


Le BAPTEME des MENNONITES.

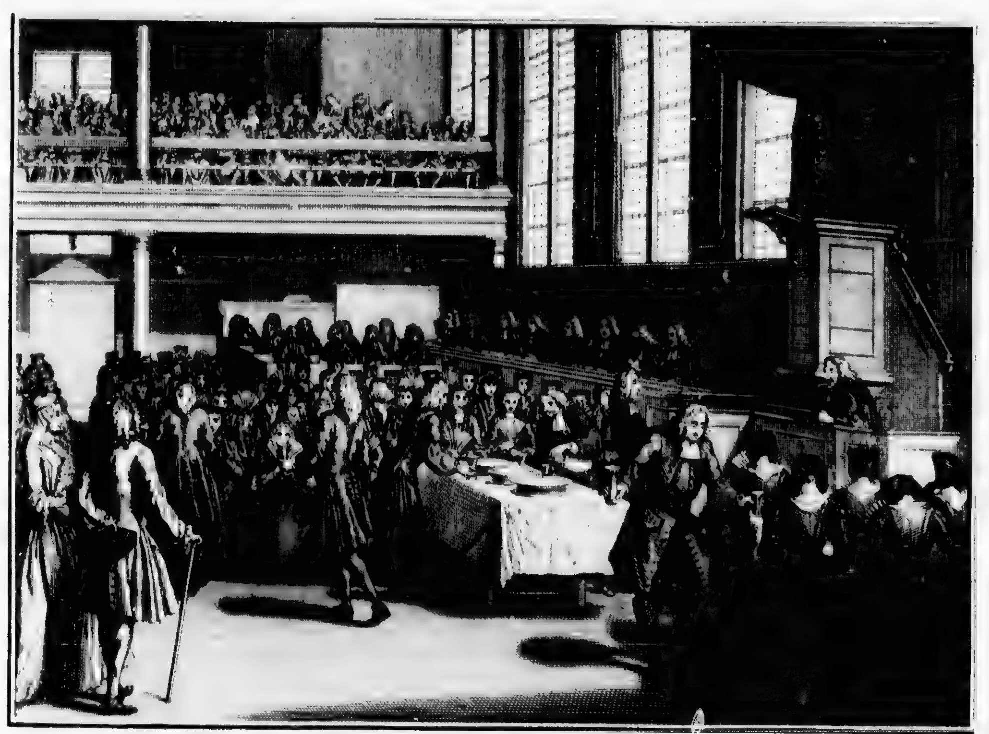


La BENEDICTION qui suit le BAPTEME.





La CENE *des* ANABAPTISTES *premiere figure.*



La CENE *des* ANABAPTISTES *seconde figure*

effet des
re , sépa
ne que n
fournira

DAVI
en faveur
Dans un
triomphe
appella d
Sénat &
leur dit-i

Cette
exemplai
avoir la
Mais il
faire sur
fort peu

Le bé
pas peu
Munster
David G
bloient s
là se mi
freres. P
qu'on av
troversés
une rout
contenta

Rebut
celle de
dévoués
& David
grossiroit
de faire
méditer
Il s'absti
auparava
longs &
nouveau
tousiaste
voit fav
avec un
les artic

CE F
steur co
fit en fi
» formé
» tes re
» nature
» l'hom

(a) Cat
Fanat. da

effet des sentimens assez singuliers, pour mériter de fonder une Secte particuliére, séparée & distinguée du corps général des Anabaptistes. Un Auteur moderne que nous avons souvent cité (*a*) & qui a écrit l'histoire de cet Imposteur, nous fournira ce que nous dirons de ses avantures & de sa doctrine.

Histoire *de* David George.

DAVID GEORGE étoit né à Delf, & dès l'année 1528. il s'y étoit signalé en faveur de l'Anabaptisme. Cette ville professoit encore alors l'ancienne Religion. Dans une Procession solemnelle où, selon la coutume de l'Eglise, on portoit en triomphe le corps de J. C. l'Entousiaste eut l'audace d'insulter les Prêtres, qu'il appella de vains Sacrificateurs & des Ministres de l'Idolâtrie. Ensuite s'adressant au Sénat & au peuple qui suivoit le Clergé, il les exhorta à la pénitence. *Renoncez*, leur dit-il, *à de frivoles superstitions, & purifiez-vous par un Baptême nouveau.*

Cette saillie du Fanatique parut aux Magistrats de Delf digne d'une punition exemplaire. *David George* fut donc condamné à être fouetté publiquement (*b*) à avoir la langue percée comme un blasphémateur, & à être banni pour six ans. Mais il trouva des protecteurs qui adoucirent le châtiment; & on se contenta de faire sur ses lévres une légére impression d'un fer chaud, qui ne lui altéra que fort peu l'usage de la parole.

Le bégaiement qui depuis cet accident resta toujours à l'Entousiaste, ne servit pas peu à lui concilier de l'autorité dans son parti; & lorsqu'après la réduction de Munster & le renversement du Roiaume de Sion, la division se mit dans la Secte, *David George* s'étant porté pour médiateur applanit toutes les difficultés qui sembloient s'opposer à la paix. Il réunit les esprits, du moins en apparence, & parlà se mit en possession d'être à jamais l'arbitre de toutes les contestations de ses freres. Par malheur, la démangeaison de devenir Auteur diminua un peu l'estime qu'on avoit conçue de lui. Il mit au jour un livre, où il traitoit des points controversés alors entre les différens Chefs des Anabaptistes, & où il s'étoit fraié une route mitoienne, pour concilier les diverses opinions. Mais son sistême ne contenta personne, & fut également rejetté de tout le monde.

Rebuté de ce côté-là, il ne restoit plus d'autre ressource à *David George*, que celle de se faire lui-même Chef de parti. Les Anabaptistes de sa contrée lui étoient dévoués : ils étoient en assez grand nombre pour former une faction considérable; & David présumoit assez de sa douceur & de ses talens, pour espérer qu'elle se grossiroit encore du débris des autres. Il ne restoit plus au nouveau Législateur que de faire approuver sa mission; & le fanatisme vint pour cela à son secours. Pour méditer à loisir le plan de sa nouvelle doctrine, il se fit une solitude de son logis. Il s'abstint du commerce des hommes; ses jeûnes qu'il avoit quelquefois poussés auparavant jusqu'à passer plusieurs jours sans prendre de nourriture, devinrent plus longs & plus obstinés. L'affoiblissement du corps affoiblit sans doute l'esprit du nouveau Prophéte. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'au sortir de sa retraite l'Entousiaste raconta des visions surprenantes, dont il prétendit que le Seigneur l'avoit favorisé. Toutes absurdes qu'elles étoient, elles furent applaudies & reçues avec une déférence parfaite; & sur sa garantie on se trouva disposé à adopter tous les articles, qu'il lui plut d'introduire de nouveau dans la Religion.

Sa Doctrine.

CE FUT dans ces circonstances favorables, & en l'année 1538. que l'Imposteur composa un Livre sous le titre *des Oeuvres merveilleuses de Dieu*, où il réduisit en sistême l'autorité de sa mission. » Le Seigneur, disoit-il, a de toute éternité » formé le decret de se manifester aux hommes, & de se révéler à trois différen- » tes reprises. Certainement l'Eternel n'a perfectionné ses créatures dans l'état sur- » naturel, qu'avec succession, & dans le même ordre qu'il donne achévement à » l'homme dans l'état naturel. De l'enfance, il est conduit par l'adolescence jusqu'à

(*a*) Catrou, *Hist. du Davidisme*, dans son *Hist. du Fanat. dans la Rel. Prot.* Tom. II. *p.* 215.

(*b*) *Hist. des Anabapt.* p. 35. Voiez aussi *Annal. Anabapt.*

» l'âge de maturité. Tel est l'arrangement de la Providence à l'égard du salut des » hommes. L'enfance de la Religion fut, à proprement parler, du tems d'Abra- » ham, de Moïse & des Prophetes. Son adolescence doit se compter depuis Je- » sus-Christ jusqu'à David George. Enfin dans la personne du nouveau Messie, la » révelation de Dieu est arrivée à l'âge de perfection. La premiere manifestation » de Dieu ne se fit que par des ombres & des figures. Dans la seconde le Sei- » gneur s'est manifesté en chair. Dans la troisiéme il se revele en esprit. Abra- » ham fut sanctifié par la foi; les Chrétiens le sont par l'esperance; mais les Davi- » diens ne peuvent l'être que par la charité. Ainsi, autant que les ombres & le » corps cédent à l'esprit; autant que l'âge mur l'emporte sur l'enfance & sur l'a- » dolescence; autant que la charité est plus parfaite que la foi & que l'esperance; » autant David George est préférable aux Prophétes & à Jesus-Christ. «

L'Auteur continue de la sorte ce discours également impie & insensé. » Je dis » plus. Les vestiges de ces trois degrés différens, qui doivent perfectionner la Re- » ligion, sont aussi tirés des Livres Saints. Le Temple étoit composé du vestibule, » du lieu qu'on appelloit Saint, & du Sanctuaire nomm[illegible] Saint des Saints. La » Loi & les Prophétes ont servi comme de vestibule [illegible] de l'Eternel. Jesus- » Christ en est le lieu Saint; & David George doit en [illegible]gardé comme le San- » ctuaire, &c. « Après cela il prétend montrer qu'il a été predit par Jesus-Christ sous les figures, du serviteur fidéle, (*a*) envoié par le pere de famille dans les pla- ces publiques & à la campagne, pour asseoir les conviés à son festin; de l'Esprit consolateur, (*b*) annoncé par le premier Messie; de la derniére Trompette, (*c*) qui doit rassembler les vivans & les morts, &c.

Le Livre *des Oeuvres merveilleuses de Dieu* ne renferma guéres que le projet du Fanatique pour autoriser sa légation. Ses dogmes principaux sont semés dans la plûpart des autres ouvrages qu'il publia, & dans ses Lettres.

» Dieu, dit-il, est une essence unique, qui ne souffre point de distinction de per- » sonnes. Ce qui a trompé jusqu'ici, c'est que la prédiction des trois differentes » apparitions du même Dieu, les a fait prendre pour la manifestation de trois per- » sonnes distinctes. Au tems de Moïse, le Seigneur a fait éclater sa toute-puissance. » Au tems de Jesus-Christ, sa miséricorde a paru; & au tems de David George, » l'ouvrage de la sanctification universelle va être accompli. L'un est le Pere, l'au- » tre est le Fils, & le troisiéme le Saint-Esprit.

» Jesus-Christ n'a été le modéle que d'une Sainteté corporelle. Pour cela on l'ap- » pelle un Dieu revêtu de chair. Il fut appliqué à l'office servile de la Rédemp- » tion. Il accomplit cet ouvrage par sa Mort, par sa Resurrection & par son As- » cension. Il étoit descendu du Ciel sans avoir de corps : il l'a perdu lorsqu'il y est » remonté. On ne doit donc plus attendre, qu'il vienne juger dans sa chair les » vivans & les morts. Cependant son ame subsiste encore : elle est passée dans la » personne de David George, & s'y est unie. C'est par ce dernier Messie, que Dieu » veut être glorifié.

» A la verité, Jesus offrit son corps & son ame en sacrifice à l'Eternel : mais Dieu » se contenta du corps de Jesus qu'il anéantit, & il conserva son ame qu'il glo- » rifia. La chair du Christ fut proprement le Chevreau immolé en la place d'Isaac; » & son ame fut ce fils bien-aimé, qui fut rendu à Abraham son pere. Elle a dis- » paru aux yeux des hommes, pour reparoitre une seconde fois dans la personne » de David George.

» Ce dernier Oint du Seigneur est le juge établi sur toute la terre : son régne » n'aura point de fin. Au reste ce jugement & ce régne doivent s'entendre d'une » maniére spirituelle, & non pas à la lettre, comme on a toujours entendu le der- » nier avénement du Messie. Par la prédication de David George on verra, en un » bon sens, le Ciel & la terre se renouveller. Le feu de la charité purifiera les » hommes, & réformera leurs mœurs. La nuée sur laquelle le juge doit être por- » té, n'est autre chose que la révelation de Dieu, qui doit faire sortir la lumié- » re de l'obscurité. L'Archange qui sonnera de la Trompette, c'est David Geor- » ge, qui a déja commencé à faire entendre sa voix aux hommes ensevelis dans » les ombres du péché. Le Ciel où il est dit que les Bienheureux seront transpor- » tés, c'est Delf, lieu fortuné où le Prophéte doit régner sur la terre. Enfin tout » le mystére du Jugement dernier si peu compris jusqu'à moi, n'est qu'une figure

(*a*) Matth. 24.
(*b*) Joan. 16.
(*c*) Apocal. 10.

» de la domination temporelle, mais pacifique, que David George d[illegible]it exercer » fur tous fes elus. Pour les Anges dont il eft tant parlé dans l'Ecriture, ce ne » font au vrai que les infpirations vives, dont Dieu fe fert pour eclairer les fiens. » Ce font des qualités, & non pas des fubftances fpirituelles. A l'égard des Démons » dont on nous effraie, on doit les regarder comme les fictions d'une imagination » troublée, ou tout au plus, comme les remors d'une confcience qui s'allarme. » Ainfi ni les Anges, ni les Démons ne fubfiftent pas hors de l'homme. «

Ses Succès.

Ce plan de Religion parut aux Libertins affez bien imaginé; les gens fenfés le regarderent comme la production d'un efprit qui s'égare: mais tout abfurde & impie qu'il étoit, il trouva des approbateurs dans le parti dont l'impofteur étoit le chef. Auffi avoit-il foin de mêler à fes rêveries les maximes faintes d'une piété fenfée. Perfonne n'exhorta plus vivement que lui à la priére & à la vigilance. On ne l'entendoit parler que d'abnégation intérieure & de circonfion du cœur. Il étoit éloquent à décrire les mouvemens & les foibleffes du vieil homme. Surtout il excelloit dans les applications ingénieufes, mais peu folides, qu'il tiroit des Livres Saints, tantôt pour donner quelque couleur à fes chiméres, tantôt pour concilier du crédit à fa morale.

Il eft incroiable jufqu'où alla le dévouement des Sectateurs de David George, pour la doctrine qu'il prêchoit. C'étoit une efpéce d'enchantement. Sans aucun figne fenfible qui les autorifât, fans aucun témoignage du Vieux & du Nouveau Teftament, qu'ils regardoient également comme deux Loix abrogées, ils captivoient aveuglément leur efprit, & le réduifoient en fervitude pour croire tout ce qu'il leur annonçoit. Depuis que fes Livres furent répandus aux Païs-Bas, en Frife & dans la Baffe Allemagne, on vit un nombre prodigieux de Rebaptifés accourir à Delf, pour confulter l'Oracle. Le Fanatique ne fuffifoit qu'à peine à rendre fes réponfes. Son logis étoit plein des préfens, que les moins parfaits lui envoioient de toutes parts, & de la dépouille des plus parfaits qui fe rangeoient fous fa direction. Pour comble de fatisfaction, dans une courfe qu'il fit au Comté d'Oldembourg, où les Anabaptiftes reftés de la deroute de Munfter s'étoient retirés en grand nombre, il vit ces Héros de la Secte fe déclarer ouvertement pour le Davidifme, & en devenir les plus zélés partifans.

Ces heureux fuccès furent bien-tôt fuivis de revers. A Strafbourg, les Difciples de *Hofman* dont nous avons parlé au commencement de ce Chapitre, compofoient une Eglife formidable Elle etoit refpectée de tous les Anabaptiftes de Frife & de Hollande. *David George* s'y tranfporta, dans l'efpérance de concilier à fon parti ces nouveaux Rebaptifés. Mais ils mépriférent fa doctrine, & fa miffion qu'il ne fondoit fur aucune vocation légitime, & refuférent de fe joindre à lui. En même tems les Anabaptiftes Munftériens, autrefois fes plus chers Difciples, devinrent fes plus violens adverfaires. Les Sectateurs du nouveau Meffie fe trouvérent donc réduits à ce petit nombre de freres, que l'impofteur avoit raffemblés d'abord en Hollande, & furtout à Delf. Une perfécution fufcitée par les Magiftrats Catholiques contre ce refte d'Entoufiaftes, acheva de les diffiper

En effet un Arrêt fut rendu par le Sénat de la Ville, par lequel on ordonnoit à tous les Sectaires dont les affemblées fe faifoient de nuit, de fortir des murs dans huit jours L'Ordonnance ajoutoit que les contrevenans feroient punis de mort Le Fanatifme caufa bien de la défobéiffance dans Delf. Les Davidiens ne purent fe perfuader qu'une Eglife auffi Sainte que la leur, autorifée par une prédication plus puiffante que celle de Jefus Chrift, dut être en proie à fes ennemis. Cependant les prifons fe remplirent de ces aveuglés. Mais l'émulation & le faux zéle firent dans eux les effets de la foi & de la conftance. On les vit courir au-devant du fupplice, fe livrer aux Satellites fans être recherchés, & fe préparer à monter fur les échafauts avec la même joie, qu'ils auroient eue d'être portés fur des chars de triomphe. La fureur de ces obftinés ne fit que hâter l'Arrêt de leur fupplice. Le Sénat de la Haïe qui alors avoit une jurifdiction Souveraine fur toutes les villes de Hollande, condamna ces Sectaires à la mort. Les hommes eurent la tête tranchée, & les femmes furent noiées. La perfécution s'étendit jufques fur les Eglifes de Harlem, d'Amfterdam, de Leyde & de Roterdam, qui toutes fignalérent leur opiniatreté pour le nouveau Prédicateur du régne temporel de Jefus-Chrift.

Cependant le faux Messie évita lui-même le péril, qu'il laissoit courir aux autres. Errant à la campagne, & n'aiant point de demeure fixe, il prêcha en divers lieux que sa destination etoit de réformer l'univers. Des retraites solitaires où il se cachoit, il écrivit à la Cour Souveraine de Hollande une lettre, où il se donna le titre de *témoin irréfragable du Dieu des Armées.* Il exposa avec éloquence la cruauté de la persécution excitée contre ses disciples. Il pria qu'on eût moins de considération pour la cause de l'Antechrist qui regnoit à Rome, que d'egard aux avertissemens du Messie, que le Seigneur venoit de susciter à Delf. *David George* avoit confié sa lettre à un disciple fidéle. Celui-ci la remit au Bourguemestre de Leyde, pour la faire tenir au Sénat de la Haïe. Mais le fidele Davidien fut mal récompensé de son zele. Il fut arrêté, & condamné d'avoir la tête tranchée.

Rebuté de ce côté-là, le prétendu Prophéte fit une tentative auprès du Landgrave de Hesse, qui conservoit toujours beaucoup de curiosité pour toutes les nouveautés qui commençoient d'avoir cours en matiére de Religion. La lettre que le Fanatique écrivit à ce Prince, étoit pleine de cette éloquence vive qui le distingua toujours. Il y méla les traits de la satyre la plus amére à un tissu de passages de l'Ecriture, qu'il sçavoit mettre en œuvre suivant ses desseins. Il y en joignit une autre, aussi adressée au Landgrave pour être rendue à l'Empereur Charle V. & elle n'etoit ni moins éloquente, ni moins insensée. L'inscription surtout avoit quelque chose de bisarre. Elle étoit conçue en ces termes. *Humble, mais sérieuse remontrance de la part du Dieu Schadai, dont il faut observer les articles, parce-qu'ils contiennent des vérités éternelles.* Apres un début de la sorte, le visionnaire exposoit en termes énergiques les dissentions qui partageoient alors les Eglises & les Roiaumes. Il ajoutoit que le Seigneur l'avoit prédestiné, pour apporter le reméde à tant de maux, & pour ramener à l'unité tous les Etats & toutes les Eglises. Il établissoit sa mission principalement sur ce passage de S. Matthieu : *Personne ne connoit le Fils, que celui auquel il a bien voulu le reveler.* Le Fanatique faisoit remarquer à l'Empereur, que le Seigneur ne s'étoit point exprimé en pluriel, & qu'il n'avoit point dit que *personne ne connoissoit le Pere, que ceux ausquels il l'avoit bien voulu réveler.* La révelation du Fils, selon l'Entousiaste, n'avoit été promise qu'à un seul homme; & David George étoit ce Prophéte fortuné, à qui l'Eternel avoit fait part d'une révelation si singuliére. De lui seulement tous les Princes devoient apprendre à connoitre le vrai Fils de Dieu.

Le Deputé qui porta la lettre de *David George* au Landgrave, étoit un homme de condition, nommé George *Kétel*, qui trois ans après, par ordre de la Cour de Braban, fut mis au nombre des Martyrs de la Secte. Il présenta au Landgrave le paquet de son Maitre; & ce Prince qui se faisoit une gloire d'être le protecteur de tous ceux qui s'étoient detachés de l'Eglise Romaine, reçut *Ketel* avec bonté. Mais ses complaisances n'allérent pas plus loin; & il se borna à offrir une retraite au nouveau Messie dans ses Etats.

Cependant la défection des principaux membres de son parti avoit réduit le Prophéte à une grande indigence. Depuis long-tems il s'étoit accoutumé à vivre avec splendeur aux dépens de son troupeau. D'ailleurs l'argent qu'on lui confioit de toutes parts, lui servoit à se faire de nouveaux disciples. Il supporta donc avec beaucoup d'impatience le malheureux état de ses affaires présentes; & sur ce sujet il écrivit à ses confidens des lettres, où il répandit toute l'amertume de son cœur.

Ses plaintes eurent leur effet. Les amis du Messie persécuté s'emploiérent avec zéle à lui procurer des secours. Plusieurs freres de la Secte prirent à l'egard du Prophéte la conduite qu'il n'exigeoit que des plus parfaits. Ils se dépouillérent de leurs fonds, & les mirent entre ses mains. David George prenoit du revenu ce qu'il jugeoit à propos. Pour le reste, il en laissoit l'usage aux propriétaires; enfin il régloit la dépense d'un grand nombre de familles, qui s'étoient demises de toute proprieté entre ses mains. La nouvelle abondance qui vint à propos consoler le Prophéte, corrompit ses mœurs, & ne servit qu'à le décrier. Les richesses introduisirent le luxe dans sa maison. L'embarras des soins du siécle lui fit perdre cet air de recueillement, qui l'avoit si fort distingué. On ne le vit plus assidu à la priére, aimer la retraite & le silence. L'abnegation dont il tiroit autrefois tant de vanité, fut changée en une espéce de rafinement sur les plaisirs. Sa maison devint un sérail, où il entretint un grand nombre de femmes sous le nom de sœurs.

Pour appaiser les clameurs qui s'élevoient de toutes parts, *David George* écrivit des apologies. Il y affecta plus que jamais cet air de suffisance, qui imposoit assez souvent au plus grand nombre. Il vouloit qu'on crût sur sa seule autorité, que bientôt

tôt tous les Princes de l'univers se réuniroient, pour se soumettre à ses révelations. Il assuroit encore avec confiance, que jamais on n'établiroit en Allemagne d'accord durable sur les controverses de Religion, que par son ministére, & par l'acceptation de ses dogmes.

Un bruit qui se répandit en Hollande en 1540. que la Diette de Ratisbonne avoit trouvé un expédient, pour concilier entr'eux les Catholiques, les Luthériens & les Sacramentaires, sembla favorable aux desseins du nouveau Prophéte, & lui fit faire des reflexions. Il s'agissoit de l'*Interim*, pour l'examen duquel Charle V. avoit assemblé des deux differens partis six hommes d'une érudition connue, capables de terminer à l'amiable tous les differens.

Soit qu'en effet *David George* se fut persuadé à lui-même, à force de se le dire, que les contestations de l'Eglise n'auroient jamais de fin que par son entremise, soit qu'il s'obstinât toujours à vouloir tromper ses Sectateurs, en persistant à soutenir ses premiéres rêveries, il fit une deputation à Ratisbonne. Afin de lui donner plus d'éclat, il choisit les plus illustres de ses partisans, pour negocier en son nom auprès des six Docteurs occupés à examiner l'*Interim*. La lettre qu'il leur adressa avoit quelque chose de bisarre. Elle commençoit par une paraphrase des Pséaumes 46. & 47. *David George* s'y attribuoit sans façon tout ce que le Roi Prophéte y annonce du régne de J. C. sur toute la Gentilité. Il se donne les noms *de Dieu très-haut, de Dieu terrible, de ce grand Roi qui devoit se soumettre les Peuples, & tenir toutes les Nations sous ses pieds*. Il fit un détail de ses révelations, & des grands évenemens qui déja avoient commencé à le signaler dans sa Secte. Il ajouta, qu'on ne pouvoit sans témerité décider en matiére de Religion, avant que d'avoir consulté celui-là seul, *qui connoit le Pere, parce que le Fils a bien voulu le lui réveler*; & il les supplia de le chercher, cet homme fortuné, *à qui le Pere avoit été manifesté par le Fils*.

Kétel, le principal confident des secrets du Prophéte, fut le chef de la députation. A leur arrivée à Ratisbonne, les Députés apprirent que le projet de réconciliation étoit manqué, & ils en eurent de la joie. Ils s'imaginérent que la cause de leur Maitre n'étoit point encore desesperée, & que ce projet avorté d'une pacification dans l'Eglise serviroit de ressource au Davidisme. Ils s'adressérent à *Bucer*, & lui présentérent deux ouvrages de *David George*. L'un traitoit *de la mortification parfaite*, l'autre *de la parfaite charité*. C'étoient deux livres artificieux, où les expressions étoient tellement mesurées, qu'elles faisoient concevoir la doctrine du Prophéte aux personnes initiées dans ses mysteres, sans paroitre donner atteinte aux sentimens ordinaires. *Bucer* les lut, & les méprisa. Ainsi la députation de *David George* à la diette de Ratisbonne ne produisit aucun effet.

Fin *de* David George, *& de sa* Secte.

» Le mauvais succès du Davidisme dit l'Ecrivain (*a*) que nous avons suivi jusqu'ici, découragea son Auteur. Lorsqu'il vit ses dogmes méprisés à Strasbourg, » rejettés à la Diette de Ratisbonne, négligés du Landgrave de Hesse, ses disci- » ples persécutés en Frise, en Hollande & dans le Braban, il céda lui-même au » torrent qui l'entrainoit. Il quitta le territoire de Delf, & abandonna à son mau- » vais sort un petit reste de ses enfans, que l'entêtement retenoit encore dans son » parti. Après avoir souvent changé de demeure, enfin il trouva un azile dans la » Ville de Bâle. Là *David George* se trouva tout d'un coup métamorphosé en » *Jean Van-Bruck*. C'étoit le nom d'une famille illustre distinguée dans les Pais-Bas, » mais tombée alors dans l'indigence. A la faveur d'un si beau nom, le Fanatique » s'attira quelque considération dans le Canton Suisse. Par là l'étranger obtint sans » peine des Lettres de naturalité dans sa nouvelle retraite, & s'y comporta en ci- » toien paisible.

» On peut dire que David George & Van-Bruck parurent deux hommes diffe- » rens. Durant son Apostolat il avoit poussé le Fanatisme jusqu'à l'impieté. Dans sa » vie privée il dissimula ses sentimens, & s'accoutuma à la Religion du pais où il » habitoit. David George s'étoit donné pour le Messie, & Van-Bruck vécut en » Philosophe. Sa vie parut austére & pénitente à Delf: elle fut reglée, mais deli- » cieuse à Bâle. Il ne prêcha que le dépouillement & l'abnégation tandis qu'il

(*a*) *Catrou*, ubi sup. Liv. III.

» fut Prophéte : il jouit des fruits de l'abondance lorſqu'il eut renoncé au miniſtére.
» Reduit à prendre de laches précautions pour ſe deguiſer, on ne le vit plus vêtu
» d'habits modeſtes comme autrefois. Sa ſuite & ſon train furent d'un grand Sei-
» gneur, & répondirent à la ſplendeur du nom qu'il avoit emprunté. Pour ſoutenir
» de ſi grandes dépenſes, il mit à profit les donations qu'il avoit autrefois extor-
» quées de ſes diſciples les plus crédules. Par cet air de magnificence Van-Bruck
» fit deux choſes. Premierement il reſta long-tems méconnu. Secondement par la
» crainte qu'on eut de ſon crédit, & par le reſpect que lui attirerent ſes richeſſes,
» il impoſa ſilence à ceux qui pouvoient le connoître. On n'eut à Bâle que de ſim-
» ples ſoupçons ſur la metamorphoſe de David George en Van-Bruck.

» Cependant la force de l'habitude & de l'entêtement l'emportoit par intervalles
» ſur les précautions du Philoſophe. De tems en tems il échapoit à Van-Bruck des
» diſcours contraires aux ſentimens de la Secte Sacramentaire, que le Peuple pro-
» feſſoit à Bâle. Souvent au ſortir du Prêche, où les Miniſtres avoient combattu
» ſes opinions ſans ſçavoir que l'inventeur fût ſi proche, on entendit Van-Bruck ſe
» récrier contre l'ignorance des Predicans. Quelquefois même il oſoit donner de
» rudes atteintes à la vocation & aux mœurs des Miniſtres Zuingliens. On dit en-
» core qu'il répandit, dans des libelles qu'il fit imprimer en ſecret, le mepris qu'il
» avoit conçu pour les Paſteurs Sacramentaires. L'un avoit pour titre, *Qui ſont les*
» *vrais & les faux Prédicateurs?* On liſoit à la tête d'un autre de ces libelles : *Traité*
» *ſur la véritable Jéruſalem.* Il en parut un troiſiéme de lui, qui fit plus de bruit
» que les deux premiers. Le deſſein de l'Auteur étoit de montrer, que dans toutes
» les Sectes du Chriſtianiſme on étoit dépourvu de l'eſprit de Dieu, & de la vocation
» neceſſaire pour le miniſtére de la parole.

» Au milieu des travaux littéraires qui occupoient *Van-Bruck*, il ne négligea pas
» le ſoin de ſes affaires domeſtiques. Sa principale application fut d'aſſurer à ſa fa-
» mille les grands biens, dont la ſimplicité de ſes Sectateurs l'avoit fait dépoſitaire.
» Il ne les prodigua pas ; il les augmenta même : mais il s'en ſervit, pour s'ajuſter
» au plan de vie commode & tranquille qu'il s'étoit formé. Si on en croit un de
» ſes amis, perſonne ne repréſenta mieux Platon & Séneque. Au milieu des déli-
» ces & de l'abondance, il affecta toujours les dehors de la plus auſtére ſageſſe.
» *Van-Bruck* ſuperbement meublé, & couché mollement, ne ſortoit du lit que fort
» tard. Le prétexte d'un ſi long repos étoit ſes inſomnies. Dès l'âge le plus ten-
» dre, *David George* s'étoit plaint d'une ſecheresſe de cerveau qui, diſoit-il, lui
» faiſoit paſſer de longues nuits ſans goûter le ſommeil. Il eſt plus vrai, qu'une
» autre raiſon dont il ne fit confidence qu'à peu d'amis, troubloit encore ſon re-
» pos. Comme il étoit extrêmement capricieux dans ſes amours, il changeoit ſou-
» vent d'inclination. Auſſi-tot qu'une paſſion s'étoit emparée de ſon cœur, la jalouſie
» & le déſeſpoir l'agitoient ſans relâche, & traverſoient ſon ſommeil.

» A ſon levé on lui tenoit un conſommé prêt. C'étoit pour réparer les forces
» du Prophéte, diminuées par les inquietudes de la nuit. Tandis qu'on habilloit
» *Van-Bruck*, ſes enfans étoient conduits à leur pere. Celui-ci prenoit le ton d'un
» Patriarche ; les inſtruiſoit à la crainte du Seigneur, les exhortoit à la priére, &
» les accoutumoit à des exercices de pieté conformes à ſes prejugés. *Van-Bruck* eut
» l'avantage d'être un heureux pere ; & ſes enfans furent des enfans dociles. L'étude
» occupoit les premiéres heures de ſa journée. Enſuite, du cabinet il paſſoit dans
» un jardin agréable. Sur le midi on lui ſervoit un repas délicat. Le Prophéte de-
» meuroit deux heures à table, & s'entretenoit alors avec ſes amis de Religion ou
» de doctrine. Quoique ſa table fût bien ſervie, il mangeoit peu : mais il buvoit
» abondamment. Un livre de Poëſie l'occupoit au ſortir du repas, & par une lecture
» amuſante il ſe procuroit un leger ſommeil, qui diſſipoit les fumées du vin qu'il
» avoit pris. Alors ſa tête étoit capable de ſoutenir une étude ſérieuſe, de com-
» poſer des ouvrages, ou de méditer ſur les ſaints Livres. Il donnoit le reſte du
» jour à la promenade ou à l'agriculture ; car il ſe plaiſoit à cultiver de ſes mains
» les fleurs & les fruits de ſon jardin. Quelquefois par délaſſement il prenoit le
» pinceau ; & comme il ſçavoit peindre ſur le verre, il aimoit à y repréſenter les
» vûes & les paiſages de la belle maiſon de campagne, qu'il avoit achetée au voi-
» ſinage de la Ville. Souvent même on le voioit jouer à de petits jeux ; & plus ils
» étoient puériles, plus il y prenoit de divertiſſement. Il ne recherchoit gueres que
» la compagnie des gens de Lettres. Tous ceux qui excelloient dans les Arts avoient
» part à ſa confidence. Du reſte on le voioit ſérieux & recueilli au tems de la prié-
» re. Sa methode de compoſer des livres, étoit de dicter ce qu'il s'étoit rendu pro-

» pre par la meditation. Pour aider sa memoire, il écrivoit ses remarques. Enfin à » force d'écrire, il en avoit acquis une grande facilité. On convient que *David* » *George* étoit né avec un esprit supérieur, mais que des vûes d'interêt & de va» nité le tournerent du coté du Fanatisme & de l'irreligion.

» Malgré le soin que le Prophête eut toujours de sa santé, ses infirmités aug» menterent avec l'âge, & dans la suite elles devinrent plus fortes que la nature & » les remedes. De tout tems il avoit eu l'estomac foible : mais un breuvage agrea» ble qu'il reçut d'un ami, & dont il prit avec excès, acheva de l'affoiblir. Un » rhumatisme fit sentir des douleurs aigues à Van-Bruck, & la fievre lui fut bien» tot causée par la violence de la douleur. Tandis qu'il languit ainsi entre l'es» pérance de la vie & la crainte de la mort, on vient dire inconsiderément au » malade que sa femme venoit d'expirer. Cette nouvelle fit cesser pour un mo» ment le transport qu'il commençoit d'avoir au cerveau ; & son chagrin augmen» ta considerablement sa fievre. Enfin le 25. d'Aout de l'année 1556. la mort » enleva à la terre un des Fanatiques les plus contagieux & les plus impies, qui » ait infecté les Eglises. Pendant les intervalles de raison qu'une maladie aigue » lui laissa, il fit paroitre un affreux desespoir de quitter la vie. Dans ces der» niers instans, les menaces que quelques uns de ses amis revenus de ses erreurs » lui avoient faites, qu'il périroit miserablement, lui revinrent à l'esprit, & le » remplirent de terreur. Ainsi vecut dans les delices d'une vie molle un Prophé» te, qui se vantoit d'avoir ajouté de la perfection à la morale de Jesus-Christ.

» *David George* n'eut pas le plaisir de voir sa Secte lui survivre : elle etoit pres» que eteinte au tems qu'il mourut. Il est vrai que ses enfans & ses domestiques » en conservérent à Bâle quelques restes, & qu'ils s'efforcérent de la ranimer des » cendres de leur pere & de leur maitre. Ils se firent appeller par excellence *les* » *Elus de la maison* de David. Leur Eglise domestique prit quelques accroissemens : » mais les impiétés de la famille fanatique furent bien tot deferées par le Secre» taire de Van-Bruck aux Magistrats du Canton. Un Edit plein de justice abo» lit tous les monumens du Davidisme. Les os de *David George* furent déterrés » trois ans après sa mort, & condamnés au feu. Ainsi la branche la plus corrom» pue de l'Anabaptisme fut consumée dans le même bucher, qui fit périr les restes » de son Auteur. «

CHAPITRE II.

De la Religion *des* Quaquers.

LE nouveau genre de Fanatiques dont nous allons parler dans ce Chapitre, peut être regardé comme une branche de l'Anabaptisme. Mais on peut dire qu'entre plusieurs principes qui leur sont communs, comme il sera facile de le remarquer, les *Quaquers* ou *Trembleurs* ont ajouté de nouvelles erreurs à la Secte qui les a produits, & que plus ils se sont éloignés de la source, plus ils ont contracté d'impureté. Le *Quaquerisme* a ceci de particulier, qu'il a reduit le Fanatisme en principes, & que par la voie du raisonnement il a voulu établir l'inspiration particuliére pour la seule regle de notre foi.

Histoire *du* Quaquerisme.

LES (*a*) Quaquers, que l'on appelle aussi *Trembleurs*, doivent l'origine de leur Secte à *George Fox* ; & on la fixe communément (*b*) à l'année 1649. ou 1650. Ils (*c*) s'attribuent le nom d'*Evangéliques* & d'*Apostoliques*, parce qu'ils se croient

(*a*) *Quake* signifie trembler.

(*b*) L'Auteur *des Lettres sur les Anglois* paroit la mettre en 1642. *Fox* n'étoit alors qu'un garçon cordonnier, à peine connu hors de sa boutique.

(*c*) C'est *Croesius* qui parle ainsi : mais il me semble que ce qu'il dit en cette occasion ne s'accorde pas exactement avec ce que les Auteurs Anglois nous ont rapporté de la Doctrine des *Quaquers*.

les plus parfaits de tous les Chretiens, & les plus conformes à J. C. & à ses Apôtres, en vertu du temoignage interieur de l'Esprit. Ils pretendent suivre à la lettre les preceptes & la morale de l'Evangile, par la direction de la *lumiere interieure* (a) qui est leur regle, & le guide de leurs actions, il n'a pas tenu à eux que toute la Societé civile n'ait eté changée selon leur sistême. Cette *lumiere interieure* etant, suivant les *Quaquers*, J. C. lui-même, il seroit peut-etre permis de dire d'eux & de leur Doctrine, comme un bel esprit de nos jours, » que les » *Quaquers* dattent depuis J. C. «

Fox, Patriarche, Apôtre, ou Docteur du *Quaquerisme*, a été, disent les *Quaquers*, suscité de l'Esprit de Dieu pour rendre l'innocence & la pureté au Christianisme, & (b) *allumer le flambeau de la Religion*. C'est par lui *que la veritable parole de Dieu a succedé à la corruption, qui avoit obscurci le Christianisme par une longue nuit d'apostasie*; c'est à dire pendant près de seize siecles. Ce *Fox* naquit en 1624. dans le Comté de Leicester. (c) On dit de lui, que dès son enfance il étoit fort particulier, d'une humeur sombre & melancolique, & qu'il se plaisoit à être seul, qu'il ne jouoit point comme les enfans de son age, & qu'il méprisoit tous les amusemens de l'enfance; qu'avec cela il étoit reveur & taciturne. Qui pourroit s'empêcher de reconnoitre dans ces qualités des preliminaires du fanatisme, ou du moins les conditions nécessaires pour y parvenir? J'ose dire aussi que souvent ces qualites peuvent aider à faire les deux extrêmes, le fanatique & le (d) Saint. Dans *Fox* elles firent l'un, (e) & manquérent l'autre. Les *Quaquers* ajoutent, que dans le feu de la premiere jeunesse les mœurs de *Fox* furent toujours irréprochables, & sa vertu exemplaire, que sa pieté l'etoit à un point, qu'elle le portoit à se recueillir sans cesse: mais dans ce recueillement il s'exerçoit à méditer tristement sur la parole de Dieu, tandis que les jeunes gens de son âge ne s'appliquoient qu'au plaisir & à la vanité. Ce fut ainsi que, pour nous servir de l'expression de l'Auteur des *Lettres* qu'on a citées, *Fox* avant l'âge de vingt-cinq ans, se trouva *un homme saintement fou*. Cependant cet homme sçavoit à peine lire & écrire, il s'énonçoit pesamment, & parloit fort mal sa propre Langue; il n'avoit aucune teinture de science, (f) ainsi il étoit bien éloigné d'avoir fait divers livres qu'on a voulu lui attribuer, & qui ont paru sous son nom, tant en Latin, qu'en Anglois.

Tels furent les talens qui firent de *Fox* garçon cordonnier, l'Apôtre d'une Secte: mais il se passa quelque tems avant que sa Mission devint publique. Cependant il se voioit tous les jours réduit à ne pouvoir mettre que quelques momens à profit, car tout ce qu'il pouvoit faire, étoit de méditer & d'etudier l'Ecriture à la dérobée, dans les intervalles que lui laissoit son metier. Il n'avoit dans ces distractions d'autre secours pour se l'expliquer, que ces fantaisies qu'il eut dans la suite l'adresse de travestir en lumiére surnaturelle & divine, comme on le verra bien-tôt. On dit de lui, que dans ses longues & continuelles méditations il avoit si bien appris la Bible par cœur, que tous ses discours n'étoient que des centons composés des passages & des propres termes de l'Ecriture; en sorte, ajoute-t-on, que si la Bible se fût perdue, on auroit pû la retrouver dans la mémoire de *Fox*. Quoiqu'il en soit, jusqu'à l'âge de dix-neuf ans son Apostolat ne s'étendit pas hors de la boutique, & il n'eut pour auditeurs que les compagnons cordonniers, qui se moquoient de ses exhortations, & paioient souvent de mépris ses remontrances.

Fox rebuté se retiroit en gémissant de la perversité de ses camarades, & s'en alloit mediter tristement à son ordinaire dans quelque endroit écarté de la maison. Un jour qu'il se promenoit seul à la campagne, révant à sa maniére sur les desordres des hommes, & sur les moiens de les reformer pour la gloire de Dieu &

(a) Ceci est tiré des Auteurs Anglois.

(b) Ces expressions, suivant *Croesius* & autres, se trouvent répandues dans les écrits des *Quaquers*.

(c) *Croesius*, L. 1. *Histor. Quaquer.*

(d) Il ne faut pas prendre ici le terme de *Saint* a la riguenr. On sçait assez qu'il y a plusieurs sortes de Saints.

(e) Selon nos idées; car selon celle des Quaquers, *Fox* fut un saint homme, & un véritable Apôtre. Rien n'est moins compliqué que le caractére qui doit faire un véritable Saint: mais il y a long-tems que l'*attirail* de la sainteté a rendu cette idée fort équivoque. Outre cela elle le devient par les préjugés de parti: mais si on se conformoit a celle que l'Evangile présente aux hommes, la sainteté seroit si marquée, qu'il seroit impossible de la méconnoitre.

(f) *Croesius*, ubi sup. L. I. p. 20.

& pour leur felicité temporelle & spirituelle, il crut entendre une voix divine, ou plutot il sentit en lui-même un de ces mouvemens subits, qui, (a) selon les *Quaquers*, sont l'effet du S. Esprit. Cette voix pretendue, ou ce mouvement de l'esprit de Dieu, après lui avoir representé l'extrême corruption de l'homme, depuis son enfance jusqu'à la derniere vieillesse, où, pour tout retour à Dieu, il ne reste que des sens aneantis & une seconde enfance, l'exhortoit à vivre dans la retraite, & à se separer pour jamais de la corruption generale. Ce fut là le veritable commencement de la vocation de *Fox*: depuis cette exhortation celeste, sa retraite fut encore plus grande qu'auparavant. Il fit une nouvelle revue de son etat, & y trouvant encore du superflu, il le retrancha, & n'exerça plus le metier de cordonnier qu'autant qu'il en avoit besoin pour vivre. Il alloit de coté & d'autre, & ne craignoit pas de disputer contre les Theologiens & les Ministres, guidé seulement par cette pretendue Voix divine, qui (b) *parle interieurement au cœur & entraine l'homme*. Il est à remarquer que dans le tems de cette inspiration déclarée, (c) la melancolie de *Fox* avoit considerablement augmenté, & pour juger de la violence de cette melancolie, il suffit de rapporter les propres paroles de l'Auteur, qui a ecrit en Latin l'Histoire des *Quaquers*. (d) Il dit que *Fox* se plaignoit, » que Satan le tourmentoit sans relâche, que cet Esprit malin le tentoit & » le persecutoit avec une telle violence, qu'il se trouvoit quelquefois dans une » espece de desespoir qui lui faisoit preferer la mort à la vie «. Le même Auteur ajoute, qu'il se plaignoit aux Ministres des attaques de Satan, & qu'il s'en trouvoit parmi eux (e) qui disoient avec raison, qu'il falloit le traiter en hypocondriaque, c'est-à-dire, appliquer au corps des remedes capables de guérir l'esprit. Mais laissons les petits détails qu'on nous fait de la melancolie de cet homme: personne n'ignore les effets d'un mal, qui a donné à toutes les Nations des fous & des visionnaires; & que prouveroient-ils de plus ces détails? sinon (f) que les vapeurs de la rate & des hypocondriaques ont été souvent metamorphosées en Oracles, en prédictions & en apparitions.

Fox, qui n'etoit encore qu'un Fanatique contemplatif dans la retraite & la solitude, où il n'avoit d'autre compagnon que la Bible, ni d'autre maitre pour l'interpréter que sa *direction intérieure*, reçut donc enfin pour fruit du recueillement (g) des visions, des inspirations, des insomnies toutes divines, de saints pressentimens, quelques prétendues propheties. Ces tristes accompagnemens de la mélancolie le firent connoitre, & furent capables de lui attirer en peu de tems plusieurs milliers de Sectateurs: mais afin qu'on ne s'imagine pas que la melancolie de ce visionnaire & ignorant cordonnier a été dépourvue de cette simplicité artificieuse qui a si souvent trompé les peuples, on doit remarquer, que ce fut ici une mélancolie reflechie pendant (h) trois ans, une melancolie sistematique, & soutenue des dispositions naturelles. *Fox* etudia, médita son plan, forma son sistême, & le corrigea. Les trois années qu'il y emploia se peuvent appeller les *études Academiques*, ou le cours de Theologie de ce garçon cordonnier, qui cessa tout-à-fait de l'être, dès qu'il se vit un grand nombre de disciples, d'auditeurs & de sectateurs, au milieu desquels on croit assez qu'il ne pouvoit manquer de rien.

(a) Selon les anciens *Quaquers*, dit *Croesius*, L. I. *Hist. Quak.* p. 24. tout mouvement extraordinaire, tout effort qui porte l'esprit au bien après une profonde meditation, est l'effet du S. Esprit, & les discours qui suivent de tels mouvemens sont autant de voix celestes, autant d'Oracles venus du Ciel. C'est pourquoi, ajoute-t-il, ces *Quaquers* commençoient hardiment leurs discours par ces paroles, *Dieu, ou le Saint Esprit parle par ma bouche.* Les Anabaptistes Fanatiques parlerent à peu près de même.

(b) Expressions fanatiques, qui se trouvent dans divers écrits des *Quaquers*.

(c) Ubi sup. p. 28. *Hist. Quaker.* L. I.

(d) *Querebatur Foxus, se sine ulla intermissione maximis angoribus & tentationibus Satanæ cruciari penè ad desperationem, ut interdum vitæ mortem præferret.* ubi sup.

(e) *Quum qui eum censerent corpori, æquè atque animæ medicinam adhibendam esse.* ubi sup.

(f) La plus grande partie des visions, des extases, des inspirations, des possessions, &c. tant anciennes que modernes, si elles pouvoient être examinées & vérifiées sur le tempérament, ne se trouveroient peut-être plus que des productions de mélancolie. Cette mélancolie differe à la verité, selon les temperamens. Elle ne conduit pas toujours à un sombre fanatisme. Dans les uns, elle est ce que les Espagnols appellent *le bain du Diable*. Dans les autres, elle est le *ἡρωικὸν πάθος*, l'*affection héroïque* des Grecs, c'est-à-dire, une certaine disposition qui rend propre à de grands desseins, & les fait exécuter noblement & avec adresse.

(g) Voiez *Croes. Hist. Quak.* ubi sup. L. I. p. 30. & 31.

(h) Voiez *Croesius*, L. I. p. 33. *mansit Foxus in hoc statu propè triennium, quod tempus ei velut curriculum Academicum extitit*, &c.

Cet homme imposoit par sa modestie apparente, & par sa sobriété. Il étoit vétu de cuir depuis la tête jusqu'aux pieds; & dans cet état il s'en alloit déclamant de lieu en lieu contre l'Eglise & le Clergé, avec d'autres Fanatiques ses émissaires ou ses collégues. Ils ne parloient que d'etablir un sistême de Religion tout nouveau, de fonder une Eglise toute nouvelle. *Fox*, comme séditieux, fut mis en prison à Nottingham en 1649. à l'âge de vingt-cinq ans; & c'est-là l'époque véritable du *Quaquerisme*; époque marquée de la guérison d'une femme prétendue démoniaque, & de quelques autres miracles de même espéce, qui grossirent le parti des fanatiques, & firent illusion, (*a*) nous dit-on, à beaucoup d'honnêtes gens fort opposés en apparence au caractére de fanatique: mais comme le dit spirituellement l'Auteur des *Lettres sur les Anglois*, l'entousiasme est une maladie qui se gagne. *Fox* sorti de prison à Nottingham continua de prêcher en d'autres endroits, où ses extravagances & sa hardiesse à interrompre les Ministres dans leurs Sermons le firent maltraiter du peuple. A Darby, il fut enfermé six mois dans une maison de correction; & quand on l'en tira pour subir l'interrogatoire devant *Jéremie Bennet*, le Juge de Paix, il s'attira à lui & à ses disciples le nom de *Quakers* ou *Trembleurs*, à cause qu'il répetoit fréquemment dans ses réponses & dans ses exhortations, qu'il falloit *trembler* à la parole de Dieu: mais dans la suite cette Secte s'est fait honneur d'un nom, qui n'avoit été donné à ses fondateurs que pour les rendre ridicules.

Ce ne fut pas seulement à *Darby* que les saillies du fanatisme de *Fox* furent mal paiées: ses (*b*) incivilités selon le monde, ses tutoiemens, ses avis donnés de la part du Ciel, & tous ses autres excès y avoient été punis de la prison & du fouet. Ailleurs ils le furent du pilori, & par d'autres peines aussi ignominieuses. Il fut battu presqu'à mort en plusieurs endroits: mais il recevoit tous ces affronts conformément au précepte littéral de l'Evangile, demandant à ses Juges la répetition du châtiment, tendant la joue à ceux qui l'avoient soufleté, & le dos à ceux qui l'avoient fouetté de verges. Souvent aussi la populace se faisoit elle-même justice de ses écarts; & il manqua plus d'une fois d'être lapidé, & de périr sous le bâton: mais il pouvoit se consoler de ces *afflictions temporelles*, voiant croître tous les jours le nombre de ses Sectateurs, entre lesquels on remarque une certaine *Elizabeth Hoton*, comme la première femme qui osât prêcher en public. Après celle-là une autre, qui avoit été la femme d'un nommé *Fell* converti au Quaquerisme par *Fox*. & qui après la mort de ce *Fell* épousa l'Apôtre des *Quaquers*, se mit aussi à prêcher publiquement.

La réputation de *Fox*, & les progrès de sa Secte parvinrent bientôt jusqu'à Cromwell, qui, dit-on, méprisa d'abord & les *Quaquers* & leurs principes; car à quoi pouvoit servir dans l'Etat une Secte qui prêchoit la *patience litterale* de l'Evangile, qui s'offroit aux injures & aux outrages, & où les gens affectoient de se laisser battre pour l'amour de Dieu? Cependant ce même Cromwell cessa de mépriser le *Quaquerisme*, quand il vit la rapidité avec laquelle il s'étendoit par tout le Roiaume. Il sollicita (*c*) ces Entousiastes; il leur offrit de l'argent pour les gagner, & ne trouva (*d*) chez eux qu'une *incorruptibilité* vraiment digne de l'Evangile, laquelle le força de (*e*) louer *ces gens de nouvelle espéce, qu'il ne pouvoit s'attacher ni par des présens, ni par des bienfaits, lui qui jusques-là pouvoit se vanter d'avoir gagné toutes sortes de partis par ces moiens.*

Enfin en 1658. la Secte s'étoit tellement multipliée, qu'elle crut devoir tenir une assemblée générale dans le Comté de Bedfort, chez un de ses principaux Chefs. Cette convocation dura trois jours: trois ans auparavant la Secte avoit pénetré en Irlande; & presque dans le même tems un Missionnaire boucher la fit connoitre en Ecosse. *Fox* lui-même voulut y aller, & fut d'abord assez mal reçu.

(*a*) Voiez en quelques exemples dans *Croesius*, ubi sup. Il est au reste a remarquer, que cet Auteur est extrêmement diffus & peu méthodique; que souvent il parle plutôt en déclamateur de Collége qu'en Historien; & qu'au moien de son verbiage, on a souvent de la peine à démêler s'il parle pour, ou contre les *Quaquers*.

(*b*) Il se présentoit devant ses Juges sans les saluer, & sans ôter son bonnet.

(*c*) *Fox* reçut en particulier beaucoup d'honneur de Cromwel, qui tâcha de le gagner par des caresses. V. *Croes.* ubi sup. L. I. p. 75.

(*d*) Selon Mylord *Clarendon*, Tom. VI. de son *Histoire de la Rebellion & des Guerres Civiles d'Angleterre*, p. 473. ils furent toujours les ennemis irréconciliables de Cromwel.

(*e*) *Croesius* ubi sup. L'Auteur des *Lettres philosophiques sur les Anglois*, &c. n'a pas jugé à propos de rapporter ces paroles de Cromwel, & il leur a substitué ce qui suit. Cette *Religion est la seule contre laquelle je n'ai pû prévaloir avec des guinées.*

(*a*) Il s'en vengea pieusement, en décriant autant qu'il put les Presbytériens de ce Roiaume. Cependant il ne traitoit guéres mieux les Episcopaux & les autres Protestans, dont il censuroit continuellement la doctrine & la discipline, avec cette véhemence, & s'il faut ainsi dire, cet emportement d'esprit, qui avoit si bien marqué le commencement de son fanatisme; à (*b*) quoi si on ajoute la hardiesse des décisions fondées sur l'inspiration, le mépris continuel que les *Quaquers* affectoient pour les bienséances & les usages tant civils que Religieux, & la distinction présomptueuse qu'ils mettoient entre leur Secte & les autres Religions, distinction fondée sur une sanctification qu'ils n'attribuoient qu'à leur Secte, on ne sera nullement surpris, qu'ils aient été traités quelquefois comme des perturbateurs de l'Etat, & quelquefois aussi comme des fous dignes des petites maisons. Par cette prétendue inspiration, & sous prétexte d'imiter (*c*) J. C. & ses Apotres, ils déclamoient contre les priéres & les autres exercices de dévotion des Anglicans; ils invectivoient contre les Eglises & les Ministres. S'ils avoient assez de patience pour ne les pas interrompre dans leurs Sermons, ils ne manquoient pas de les réfuter ensuite; & ils ajoutoient même l'insulte à ces réfutations sans ordre & sans liaison. Le petit peuple & les femmes de la Secte enchérissoient en cette occasion sur les autres, par le ridicule qu'ils donnoient aux Communions Protestantes; & cela n'est pas surprenant, parce que l'ignorance n'a souvent d'autre ressource que la raillerie. Ceux que les *Quaquers* insultoient de cette maniére grossirent à leur tour les objets, & pour les rendre plus odieux, les accusérent de libertinage & d'impieté; (*d*) comme, par exemple, d'écumer & de s'enfler avec des mouvemens convulsifs, à la maniére des *Ventriloques* & des Démoniaques; de se dire semblables & égaux à Dieu, & à J. C. de soutenir, comme quelques Anabaptistes fanatiques l'avoient fait avant eux, que J. C. n'a point eu d'autre corps que l'Eglise; d'avoir enseigné que son Incarnation ne s'est faite que typiquement, &c. Ces accusations qui retomboient principalement sur *Fox*, & sur les autres chefs du parti, faisoient tellement detester le *Quaquerisme*, (*e*) qu'il n'y eut sorte d'avanie & de persécution, qu'on ne mît en œuvre contre ceux qui étoient reconnus pour *Quaquers*.

Les *Quaquers* se flattérent d'un peu de calme à l'avénement de Charle second au Trone; & alors aussi les accès du fanatisme diminuérent. (*f*) Les emportemens étoient déja moins fréquens, les invectives & les déclamations contre les Ministres & dans les Eglises plus rares; & ces pieuses extravagances que les *Quaquers* appelloient des inspirations, ne revenoient plus si souvent: au moins elles ne paroissoient pas tant en public. Les Entousiastes ne répétoient plus devant les Juges, lorsqu'on les interrogeoit, ces phrases favorites du fanatisme, *que leurs noms etoient inconnus au monde*, qu'ils étoient *originaires de Canaan*, & *qu'ils ne vivoient qu'en Dieu*, &c. Il y eut aussi plus d'ordre & plus de méthode dans la doctrine, plus de consistence & plus d'uniformité dans la Secte. Elle commença même de tenir un rang, & de se faire reconnoitre. *George Keith* & *Robert Barclay*, tous deux Ecossois, contribuérent à augmenter peu à peu sa réputation, & plaidérent méthodiquement pour elle, principalement le dernier, connu par son (*g*) Apologie des *Quaquers* qu'il présenta au Roi Charle second en 1675. *Keith* fut dans la suite Docteur ou Professeur des *Quaquers* à Philadelphie, Ville Capitale de la (*h*) Pensylvanie dans l'Amérique, où les *Quaquers* commencérent dès lors à établir une Colonie. Il fit aussi quelques traités en Anglois, pour mieux expliquer & développer la doctrine du *Quaquerisme*: ce fut lui enfin, qui proposa de choisir des gens capables de dresser une Confession de foi au nom de tout le parti, comme un moien propre à resserrer l'union; ce qui fut pourtant rejetté des *Quaquers*, parce que cela leur sembloit un acte de maîtrise & d'autorité, & un engagement qui tenoit de la servitude.

Le serment que les *Quaquers* refusérent de prêter au Roi, parce que, selon (*i*) leurs principes, il doit être défendu de jurer, & que la parole toute seule fait

(*a*) *Croesius*, ubi sup. p. 95.
(*b*) Idem *ibid.* p. 124.
(*c*) *Juxta exempla Prophetarum, & Christi, & Apostolorum*, &c. V. *Croes.* p. 126. ubi sup. Voi. aussi p. 140. & suiv. divers exemples des invectives & des déclamations des *Quaquers*.
(*d*) *Croesius*, ubi sup. p. 134.
(*e*) On peut en voir le détail dans *Croesius*, ubi sup. vers la fin du Livre premier de son Histoire.
(*f*) *Croesius*, ubi sup. L. 2.
(*g*) *Theologiæ vere Christianæ Apologia.*
(*h*) Province de l'Amérique Septentrionale, peuplée de *Quaquers*, & qui a reçu son nom de *Guillaume Penn*, un des plus fameux de la Secte.
(*i*) C'est aussi celui des *Anabaptistes*, comme on l'a vû; & ce n'est pas, comme on l'a déja pû remarquer, le seul principe qui soit commun aux uns & aux autres.

l'engagement & vaut un serment, fut encore un prétexte d'intolérance à leur égard. Le refus de paier les dixmes en fut un autre. Les mauvais traitemens & les persécutions recommencérent. *George Fox*, non le fondateur de la Secte, mais un autre qui se faisoit surnommer *le jeune*, pour se distinguer du premier, adressa au Roi (*a*) une remontrance en faveur de ses freres, toute pleine de traits hardis & de reproches, à quoi il ajoutoit des menaces de la part de Dieu. Il ne tint pas au Duc d'York, depuis Jacques II. que cette remontrance ne fit pendre son Auteur. Il en vint d'autres après celle-là qui ne furent pas mieux reçues, & les persécutions qui continuérent furent autorisées d'un nouveau sujet, aussi odieux pour le moins à la Nation, que le fanatisme & le refus de prêter le serment de fidélité. Depuis quelque tems on avoit affecté de publier, qu'on soupçonnoit que la Secte recevoit des Catholiques Romains travestis en *Quaquers*. Dans la suite on débita ces soupçons comme des vérités constantes. Il fut démontré qu'il s'y trouvoit des Jésuites, qui alloient prêcher aux *Quaquers* après avoir dit la Messe aux Cath. Rom. Si dans les conventicules des Quaquers quelque *Prédicant* parloit avec éloquence, c'étoit un Jésuite; & quel pouvoit être, au dire des ennemis des *Quaquers*, le motif d'un tel travestissement? C'est que les Cath. R. ennemis mortels du serment de fidélité par un autre principe que les *Quaquers*, croioient trouver un peu plus de sureté parmi ceux-ci. De tous ces bruits de Ville, on fit des Romans au desavantage des uns & des autres.

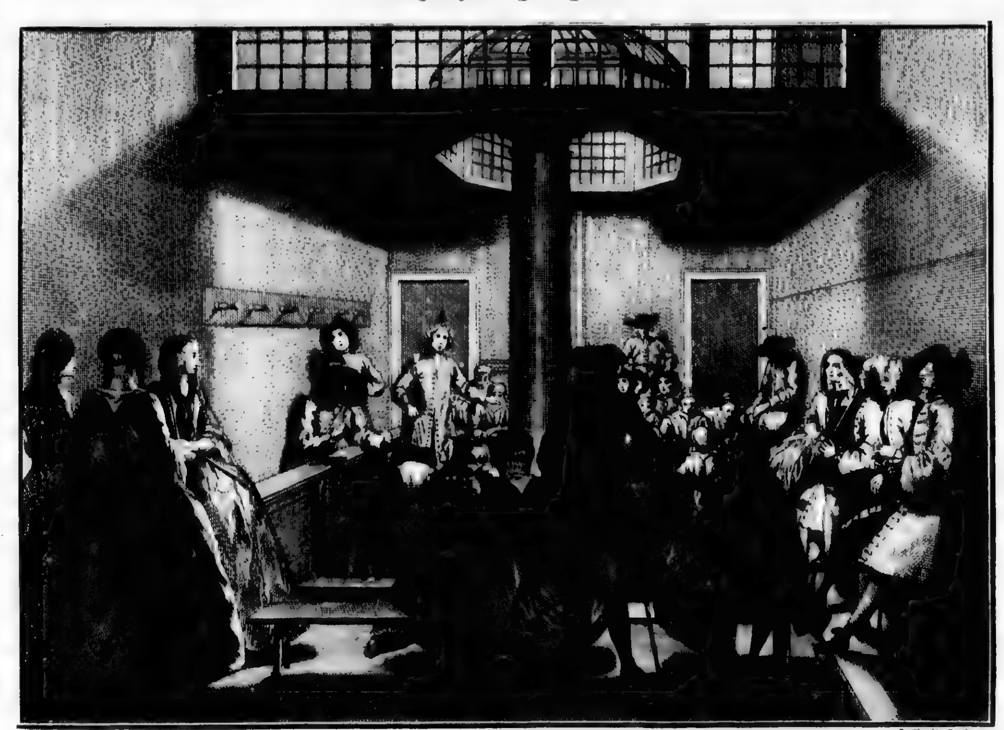
Dans le tems que les *Quaquers* souffroient des persécutions, dont, à l'imitation des autres Sectes & Religions, ils donnent un long détail à leur avantage, & que l'Historien Latin cité deja plusieurs fois a rapportées d'après les Mémoires de la Secte, *Guillaume Penn* commença à se faire connoitre. C'étoit en 1666. Revenu de ses voiages en France, & dans les autres païs étrangers, il passa en Irlande, où le *Quaquerisme* provignoit depuis quelque tems, & où, comme en Angleterre & en Ecosse, il souffroit persécution pour l'amour du refus constant de paier les dixmes, de prêter serment, & de céder à plusieurs usages établis dans le gouvernement civil & ecclésiastique. *Penn* (*b*) qui étoit d'un caractere d'esprit & d'un tempérament tout disposé à recevoir les impressions du *Quaquerisme*, aiant entendu parler de cette Secte en Irlande, se rendit à une de leurs assemblées clandestines; & malheureusement, ou heureusement pour lui, l'assemblée aiant été découverte, il fut saisi & emprisonné avec les autres: mais cet accident n'effraia point (*c*) le jeune homme. Il se sentoit appellé au *Quaquerisme*; & il devoit être en fort peu de tems un des principaux Elus du parti. *Penn* s'instruisit à fond des principes du *Quaquerisme*, & se confirma dans la resolution de se convertir à cette Secte. De retour en Angleterre, il se présenta en *Quaquer* devant son pere; c'est-à dire, le chapeau sur la tête, sans le saluer, en le tutoiant, & en l'appellant son ami. Le jeune *Quaquer* fut d'abord très-mal reçu, & regardé comme un visionnaire, ou comme un fou. Le pere affligé, & irrité en même tems, emploia toutes sortes de moiens pour ramener ce fils égaré; prieres, menaces, raisons, châtiment. Le nouveau *Quaquer* fut inflexible; & le pere presque au desespoir de l'obstination d'un fils que rien ne pouvoit gagner, le chassa de sa maison. *Penn* supporta patiemment ces afflictions: mais la tendresse paternelle reprit enfin le dessus. *Penn* reconcilié avec son pere hérita de grands biens de sa maison, & eut la consolation de voir ce pere, auparavant si declaré contre les *Quaquers*, mourir lui-même à peu près *Quaquer*, à en juger par les dernieres paroles que (*d*) l'Historien Latin rapporte de lui.

Penn s'acquit bientôt un très-grand crédit parmi les *Quaquers*, tant par ses prédications que par ses ecrits; à quoi contribuérent aussi ses richesses & l'accès qu'il avoit à la Cour, où son humeur bienfaisante, & la tolérance dont il faisoit profession, l'engageoient à intercéder souvent non seulement pour ses freres, mais même pour les Cath. R. Il poussoit cette tolérance à l'excès, & mettoit une espece d'égalité entre toutes les Sectes du Christianisme, en ne croiant pas qu'aucune dut être

(*a*) Voi cette Piece dans *Croesius, Hist. Quaker.* L. 2. p. 2[illegible]8.
(*b*) *Croesius*, ubi sup. p. 286. & seq.
(*c*) Il étoit agé de 22. ans
(*d*) *Croesius*, ubi sup. p. 288. On trouve dans la IV. Lettre de M. de V. *sur les Anglois*, un badinage fort agréable & fort ingénieux sur la conversion de *Penn* au *Quaquerisme*, &c. Cette Lettre est pleine d'esprit: mais il faut se défier d'un Poëte, qui dans ses récits paroit entraîné de la rapidité de sa verve, & qui traite les faits historiques, comme il traiteroit les Episodes d'un Poëme Epique.



ASSEMBLÉE des QUAQUERS à Londres
A. Quaqueresse qui prêche



P. Tanjé Sculp

ASSEMBLÉE des QUAQUERS à Amsterdam
A. Quaquer qui prêche

être exe
qui en
n'en fal
tudinair
fur ce
fondam
clairem
par l'au
effentie
& la p
qu'on a
A po
térent
terons
inutiles
fteurs f
étoient
talens,
à entre
au con
ner les
feulem
Miniftr
viennen
caufe
cipline
la con
recueil
Ces
que le
qu'on
cléfiaft
mariée
nes Lo
foit à
dons d
Ils
peut a
font o
quées
l'exam
Angle
Pentec
devoi
du S.
qu'il
Le S.
des ge
déput
giftre
fident
Sur
Figur
l'exta
me,
fois a
auffi e
font c

(*a*)
eft affe
cerne

T

être exclue par l'Autorité civile : principe faux & dangéreux, dit l'Historien Latin, qui en étendant les bornes de la liberté, la renversoit entiérement. Au reste, il n'en falloit pas davantage pour faire de *Penn* un *Athée :* de n'en faire qu'un *Latitudinaire*, c'eût été trop peu. La tolérance de ce fameux *Quaquer* étoit fondée sur ce principe ; que pour être bon Chrétien, il suffit de s'en tenir aux Articles fondamentaux de la Religion Chrétienne, c'est-à-dire aux vérités exprimées assez clairement pour être à portée de l'intelligence de chacun, & qui sont confirmées par l'autorité de l'Ecriture. J. C. reconnu Sauveur du monde étoit une des vérités essentielles. Outre cela il recommandoit extraordinairement l'étude de la Morale, & la pratique de ses devoirs. Il faut renvoier à la suite de ce Chapitre tout ce qu'on a pû recueillir des Dogmes des premiers & des derniers *Quaquers*.

A peu près dans ce tems-là les persécutions se rallentirent. Les *Quaquers* profitérent de ce répit pour se former des régles & une discipline ; sur quoi nous répeterons en peu de mots, ce que l'Historien Latin rapporte en beaucoup de paroles inutiles, & souvent assez embarrassées. (*a*) Ils s'établirent des Ministres ou des Pasteurs fixes ; c'est-à-dire, que forcés de reconnoître, malgré l'égalité qu'ils affectoient, qu'il y a toujours des personnes supérieures aux autres en mérite & en talens, ils en choisirent parmi celles-ci de propres à diriger leurs assemblées, & à entretenir l'ordre parmi eux. Entre ces Pasteurs, ceux qui vont (ou qui alloient au commencement de la Secte) de lieu en lieu, pour instruire les fidéles, examiner les prosélytes, &c. ont reçu le nom d'*Apôtres*. Ces prérogatives ne sont pas seulement affectées aux hommes ; les femmes y ont le même droit. Après ces Ministres, ou, pour parler comme les *Quaquers*, *ceux qui sont dans le ministére*, viennent les *Anciens* & les *Anciennes*, qu'on suppose plus sages que les autres, à cause de l'âge qui donne de l'expérience. Ils veillent avec les Ministres à la Discipline, & les assistent de leurs conseils. Ils travaillent aussi avec eux à entretenir la concorde & l'union ; ils pourvoient aux besoins des pauvres & des malades ; ils recueillent les deniers, & sont comme les trésoriers de la Secte.

Ces Ministres & *Anciens* ont des assemblées réguliéres, qui ressemblent à celles que les Protestans appellent des *Presbytéres* ou des *Consistoires*. L'Historien Latin dit, qu'on avoit voulu établir chez les *Quaquers* de Hollande une espéce de Sénat ecclésiastique dans chaque Eglise, & que ce Sénat auroit été composé de personnes mariées & d'un âge mûr, lesquelles auroient dirigé les assemblées suivant certaines Loix arrêtées : mais cela fut rejetté, sous prétexte qu'un tel réglement conduisoit à une nouvelle Hiérarchie, détruisoit l'égalité, & *contraignoit, ou annulloit les dons de l'esprit*.

Ils ont aussi, tant hommes que femmes, des assemblées plus générales, qu'on peut appeller des *Classes*, des *Colloques*, des *Synodes*. Dans ces Assemblées, qui sont ou provinciales, & convoquées tous les trois mois, ou générales, & convoquées tous les ans, on fait les censures, la revision des affaires ecclésiastiques, l'examen des livres ; & on enregistre les affaires importantes dans les archives. En Angleterre, le Synode général des *Quaquers* s'assemble le troisiéme jour d'après la Pentecôte, non par un principe de superstition, comme si les députés de la Secte devoient être plus particuliérement inspirés dans le tems où on célébre la descente du S. Esprit sur les Apôtres, mais uniquement par un principe de régularité, parce qu'il falloit déterminer un tems fixe, & s'assembler dans une saison convenable. Le S. Esprit (*b*) (l'esprit intérieur) ne connoît point ces distinctions. A ces Synodes généraux se rendent, (ou se rendoient au tems que l'Auteur écrivoit,) les députés de tous les *Quaquers* de l'Univers. Le Synode a un Sécretaire pour enregistrer, ou rapporter, ou copier les matiéres discutées : mais il n'a point de Président visible, parce que c'est le S. Esprit qui préside.

Sur leurs exercices de dévotion, on n'a autre chose à faire remarquer que les Figures qui les représentent ici, les uns dans une rêverie profonde, les autres dans l'extase & la contemplation, pendant qu'un d'entre eux, soit homme, soit femme, se léve quelquefois avec beaucoup de tranquillité & d'un air rassis, d'autrefois avec impetuosité, comme s'il étoit entrainé par une force invincible, souvent aussi en soupirant, en gémissant, en pleurant. Tous ces différens mouvemens ne sont que des impressions de cet esprit, qui dicte souvent au *prêcheur* ou à la *prê-*

(*a*) Ubi sup. L. II. p. 293. & suiv. Cet Auteur est assez approuvé des *Quaquers* en tout ce qui concerne leurs Dogmes & leur Discipline.

(*b*) Les *Quaquers* Anglois l'appellent *the spirit within*.

thense des Sermons de deux ou trois heures, après un silence morne, qui a comme endormi l'assemblée de ces entousiastes, pendant un aussi long espace de tems. Les *Quaquers* disent, que dans cette *létargie spirituelle* ils sont *concentrés* en eux-mêmes, *absorbés*, s'il faut ainsi dire, dans une méditation par laquelle l'esprit se prépare les voies, qui le conduisent au cœur des fideles. Mais l'esprit ne dicte pas toujours des Sermons, ou des exhortations : quelquefois il inspire des prieres aux *Quaquers*; d'autrefois il leur inspire de *psalmodier*. Pendant le discours, la priere, ou l'exhortation du fidéle, que l'esprit a saisi, les autres se recueillent, s'examinent, soupirent, se font des applications de ce qu'ils entendent, s'agitent aussi dans le combat intérieur de l'esprit contre les passions, & dans les efforts que Satan, à ce qu'ils disent, ne fait que trop souvent pour se maintenir en eux. C'est durant ces agitations & ces combats, qu'il prend un tremblement au fidele; & il est même arrivé, dit (*a*) *Croesius*, que le tremblement a été si universel dans l'assemblée, qu'on auroit dit qu'il se faisoit un tremblement de terre dans le lieu où on étoit assemblé. Il arrive encore, & même plus d'une fois, que l'assemblée se sépare sans que personne y ait prêché ni exhorté : mais enfin on n'en prie pas moins intérieurement. On a parlé du chant de ces *Quaquers* : qu'on ne s'imagine pas qu'il ressemble au notre. C'est une espéce de bourdonnement, digne de l'assoupissement spirituel de la Secte. On doit avertir ici, que la description ingenieuse que donne des assemblées des *Quaquers* l'Auteur des *Lettres Philosophiques*, n'est qu'une belle fiction, où il a répandu le vrai autant qu'il l'a jugé propre à embellir le tableau. Nous allons donner cette description, & nous distinguerons par des guillemets les endroits dont on doit se défier.

Les Quaquers ont plusieurs chapelles à Londres; celle où j'allai est près de ce fameux pillier que l'on appelle le Monument. On étoit déja assemblé, lors que j'entrai avec mon conducteur. Il y avoit environ quatre cens hommes dans l'Eglise, & trois cens femmes. Les femmes se cachoient le visage avec leur éventail, les hommes étoient couverts de leurs larges chapeaux; tous étoient assis, tous dans un profond silence. Je passai au milieu d'eux sans qu'un seul levât les yeux sur moi. Ce silence dura un quart d'heure : enfin un d'eux se leva, ôta son chapeau, & après » quelques grimaces « & quelques soupirs, débita moitié avec la bouche, » moitié » avec le nés, un galimatias tiré, à ce qu'il croioit, de l'Evangile, où ni lui ni » personne n'entendoit rien. « Quand ce faiseur de contorsions eut fini son beau monologue, & que l'assemblée se fut séparée toute édifiée, & toute stupide, je demandai à mon homme pourquoi les plus sages d'entre eux souffroient de pareilles sottises. » Nous sommes obligés de les tolerer, me dit-il, parce que nous ne pou- » vons pas sçavoir si un homme qui se léve pour parler sera inspiré par l'Esprit ou » par la folie. Dans le doute nous écoutons tout patiemment; « nous permettons même aux femmes de parler : deux ou trois de nos dévotes se trouvent souvent inspirées à la fois; » & c'est alors qu'il se fait un beau bruit dans la maison du Sei- » gneur. « Vous n'avez donc point de Prêtres, lui dis-je. Non, mon ami, dit le Quaquer; & » nous nous en trouvons bien. Alors ouvrant un livre de sa Secte, il lut » avec emphase ces paroles : A Dieu ne plaise que nous osions ordonner à quelqu'un » de recevoir le S. Esprit le Dimanche à l'exclusion de tous les autres fideles. Gra- » ce au Ciel, nous sommes les seuls sur la terre qui n'aions point de Prêtres. Vou- » drois-tu nous ôter une distinction si heureuse? Pourquoi abandonnerons-nous no- » tre enfant à des nourrices mercenaires, quand nous avons du lait à lui donner? « Ces mercenaires domineroient bientôt dans la maison, & » opprimeroient la mere & » l'enfant. » Dieu a dit, vous avez reçu *gratis*, donnez *gratis*. Irons-nous après cette parole » marchander l'Evangile, vendre l'Esprit Saint, & faire d'une assemblée » de Chrétiens une boutique de Marchands? Nous ne donnons point d'argent à des » hommes vêtus de noir pour assister nos pauvres, pour enterrer nos morts, pour » prêcher les fidéles; ces saints emplois nous sont trop chers, pour nous en déchar- » ger sur d'autres. «

La méditation, la priére, le recueillement, la contemplation, enfin la lecture de l'Ecriture; voilà leurs occupations domestiques, plus ou moins longues, fréquentes, diversifiées, selon que l'esprit l'inspire. C'est à quoi ils appliquent aussi leurs enfans, auxquels ils donnent avec cela une éducation fort simple & fort modeste, sans s'embarasser de parure ni de beaux habits, ni de ce qu'on appelle les belles

(*a*) *Croesius*, ubi sup. L. II. p. 300. Comparez cela avec les Convulsions, dont on parlera dans le Chapitre suivant.

maniéres, ni de plaire aux yeux des autres. L'habit du *Quaquer* est ordinairement noir, tout uni, & presque semblable à une veste, sans plis aux côtés, sans boutons sur les poches & sur les manches. Leurs chapeaux sont à grands bords rabatus. Leur politesse se réduit à avoir l'abord franc & la conversation naturelle. » (*a*) Ils » ignorent l'usage de tirer une jambe derriére l'autre, & de porter à la main ce » qui est fait pour couvrir la tête «. Si le *Quaquerisme* n'inspiroit rien de plus singulier, ni de plus blamable que ces usages, il seroit presqu'à souhaiter que tous les hommes se fissent *Quaquers*.

Voici l'entretien de M. de V. à ce sujet avec son *Quaquer*. » Avoue, dit-il, que » tu as eu bien de la peine à t'empêcher de rire, quand j'ai répondu à toutes tes » civilités avec mon chapeau sur la tête, & en te tutoiant. Cependant tu me parois trop instruit, pour ignorer que du tems du Christ, aucune nation ne tomboit dans le ridicule de substituer le pluriel au singulier : on disoit à César Auguste, *Je t'aime, je te prie, je te remercie*; il ne souffroit pas même qu'on l'appellât *Monsieur*, *Dominus*. Ce ne fut que très long-tems après lui que les hommes s'aviférent de se faire appeller *vous* au lieu de *tu*, comme s'ils étoient doubles, & d'usurper les titres impertinens de Grandeur, d'Eminence, de Sainteté, » que des vers de terre donnent à d'autres vers de terre, en les assurant qu'ils sont » avec un profond respect, & une fausseté infame, leurs très-humbles & très-obéissans serviteurs. C'est pour être plus sur nos gardes contre cet indigne commerce » de mensonge & de flateries, que nous tutoions également les Rois & les charbonniers, que nous ne saluons personne, n'aiant pour les hommes que de la charité, » & du respect que pour les Loix.

» Nous portons aussi un habit un peu différent des autres hommes, afin que ce » soit pour nous un avertissement continuel de ne leur pas ressembler. Les autres » portent les marques de leurs dignités, & nous celles de l'humanité Chrétienne «.

On a dit qu'ils n'ont point de Fêtes : mais comme tout se fait chez eux par inspiration, il leur est permis de s'assembler tous les jours, quoi qu'en Angleterre & en Hollande ils s'assemblent plus réguliérement tous les Dimanches. Mais ni dans le public, ni dans le particulier, ils ne prieront, ni ne parleront à haute voix que quand l'*esprit intérieur* leur aura dit de le faire. Si l'esprit se tait, ils se contenteront de *penser*, soit dans l'Eglise, soit à table, soit en se couchant; & à cause de cela, dit l'Historien, leurs ennemis les ont accusés de ne prier jamais Dieu, & de n'agir (*b*) que par instinct à la maniére des bêtes. De même, à cause qu'en Angleterre (*c*) ils étoient autrefois contraints, pour se mieux cacher, de s'assembler dans de fort petits endroits, où par conséquent il arrivoit souvent, que pour prévenir des défaillances les gens d'une complexion foible tiroient un petit flacon de leur poche, & se faisoient revenir le cœur avec du vinaigre, ou avec de l'eau de la Reine de Hongrie; il n'en fallut pas davantage pour calomnier les pauvres *Quaquers*, & faire publier par tout qu'ils s'inspiroient eux-mêmes, & faisoient descendre l'*esprit* par la force d'une certaine liqueur. Les calomnies de cette espéce ne s'usent jamais, & sont toujours de mise dans tous les partis. Elles vont du peuple aux Ecclésiastiques; & par un retour avantageux aux partis, elles sont renvoiées avec adresse de l'Ecclésiastique aux Laïques.

Ils méprisent assez les Langues & les sciences, quoi qu'ils ne prétendent pas que ces connoissances soient absolument inutiles : mais, disent-ils, elles ne sont point necessaires au Ministére. C'est l'esprit qui parle; & il est bien vrai que dans leur Sistême, cet esprit n'a besoin ni de Philosophie, ni de Grec, ni d'Hebreu pour expliquer l'Ecriture & la developper au peuple. Ils méprisent sur toutes choses la Théologie Scholastique & la Philosophie, & plus qu'aucune autre celle de l'Ecole, les regardant comme des *inventions de Satan*.

Ils rejettent les titres d'honneur, tant ceux qu'on a dans l'Eglise que ceux du monde, & n'estiment pas davantage les grades établis dans les Académies. Toutes ces distinctions, disent-ils, ne servent qu'à donner des Maîtres. Or, selon l'Evangile pris à la lettre, nous sommes tous freres égaux. Ils traitent de mercenaires les Ecclésiastiques Protestans, à cause de leurs revenus, ou des dixmes qu'ils reçoivent, ou des pensions, ou de leurs autres salaires; & on peut bien croire que dans leur sistême, ils ne doivent pas approuver non plus que les Ministres soient réduits à un

(*a*) *Lettres Philosoph.* &c. ubi sup. Lettre prem.

(*b*) *Numquam orare Deum, & pecudum ritu prosilire ad omnia*; ce qui dit un peu plus qu'agir par instinct.

(*c*) *Croesius*, ubi sup. p. 305.

certain nombre, & la vocation pastorale fixée à un certain ordre de gens, puisque l'*esprit* n'est point, & ne peut être borné. Outre qu'ils croient que le nombre des Pasteurs est trop petit pour les besoins de l'Eglise, & qu'ils voudroient des Missionnaires qui travaillassent sans cesse, comme ceux des Catholiques, à la propagation de la foi. Il leur paroit que de la manière dont les Protestans se gouvernent en cette occasion, ils fraient le chemin à l'Antechrist.

Les droits, les impôts, les gains & les salaires excessifs, la plûpart des moiens qu'on emploie dans la société civile pour porter les hommes à faire leur devoir, ou à se rendre utiles en leur proposant l'espérance d'un gros profit, paroissent aussi aux *Quaquers* des choses odieuses & dangéreuses, qui font des mercenaires & non des citoiens, & des ouvriers esclaves de l'avarice, plutôt que des Chrétiens qui ont à cœur leur devoir.

On le répéte encore, & on dit en stile de *Quaquer*, que dans le *Quaquerisme* l'esprit est libre, & ne s'assujettit ni aux Synodes, ni aux lumieres du siecle, ni à la sagesse du monde. C'est là un des points fondamentaux de la Secte. Tous les membres de l'Eglise peuvent & doivent concourir au bien de ce corps; tous peuvent éprouver le même secours du S. Esprit, & ressentir les mêmes effets de sa vertu. Comme les membres de notre corps, ceux de l'Eglise sont tous nourris & vivifiés par une même vertu & de la même maniére, ensorte que par cette vertu, ils peuvent concourir tous à l'édification du corps mystique, comme les autres au bien commun du corps humain. Sur ce principe appliqué du mieux qu'ils peuvent au Ministére Evangélique, on dit chez les *Quaquers*, que l'*esprit* en faisant connoître par son *impulsion* les besoins du corps de l'Eglise, oblige les membres dans lesquels il fait sentir cette *impulsion*, à secourir promptement le corps mystique: mais ne peut-il pas arriver que par paresse, ou par négligence, ou par distraction, on ne sente pas l'*impulsion*? Souvent nous ne faisons pas attention aux défauts des membres du corps. Il (*a*) faut se réveiller, répondent les *Quaquers*, & éprouver en soi par un parfait recueillement, les dons & la vertu de l'esprit de vie. C'est-là toute la vocation pastorale: elle ne demande ni appareil, ni cérémonie, ni culture de l'esprit, ni préparation, ni examen, ni en un mot aucun des moiens usités dans les autres Sectes du Christianisme, pour donner des Pasteurs à leurs Eglises. Cependant lorsqu'après l'examen intérieur, il arrive que quelqu'un se sent entrainé par l'esprit vers le Ministére, on doit faire la formalité d'examiner dans le Conseil Ecclésiastique, si l'*inspiré* y est véritablement propre, s'il doit être destiné à cette fonction: après cela on lui fait une exhortation qui tend à lui en apprendre l'importance, tant par rapport à lui-même, que par rapport à l'Eglise, & de cette maniére il semble (*b*) que les autres Pasteurs, & l'assemblée des fidéles *Quaquers* concourent avec l'*esprit* à l'election. Il sort ainsi de l'assemblée; & le voilà Ministre ou Pasteur. A cela s'ajoutent quelquefois des lettres de recommandation des autres Eglises, ou Sociétés des *Quaquers*. L'entretien de ces Ministres ne consiste qu'en libéralités volontaires, sans convention, sans contrat. Chacun les fait librement selon ses moiens; & le Ministre ne doit les accepter qu'autant qu'il en a besoin pour vivre, c'est-à-dire, pour vivre frugalement. Si faute d'entretien le Ministre tombe dans la pauvreté, il lui est permis de renoncer à l'Eglise qu'il desservoit, & même, dit l'Historien Latin, *il peut secouer la poudre de ses pieds contre cette Eglise*.

A l'égard des dixmes, qui sont des revenus de l'Eglise, & des droits ou des impôts qui se lévent en tems de guerre, voici le parti que prennent aujourd'hui les *Quaquers*, pour éviter les persécutions qu'ils ont souffertes pendant long-tems à cette occasion. C'est de paier ces droits, sans vouloir sçavoir, & sans s'informer à quel usage on les léve; & pour ne pas choquer la discipline de leur Secte, laquelle est absolument contraire à ces droits, on fait semblant de ne pas s'appercevoir de cette infraction, & on passe là-dessus, comme sur une faute d'infirmité qu'on traite d'inévitable. Autrefois (*c*) ils auroient été inflexibles sur cet article: aussi leurs ennemis ne leur passent pas un détour si contraire à la Morale Evangélique.

Dans

(*a*) *Croesius*, ubi sup. 310. *dicunt unumquodque membrorum Christi oportere se expergefacere, & experiri in se*, &c.

(*b*) *Croesius*, ubi sup. p. 312. *ut accitu arcessituque quasi horum veniat ac Spiritus.*

(*c*) Non-seulement ils refusoient de présenter requête pour être élargis, après qu'on les avoit mis en prison, & de paier les amendes auxquelles ils étoient condamnés; ils refusoient même de paier les gages ou les droits du geolier, & ils appelloient cela des *gages d'iniquité*.

Dans cette converſation avec un *Quaquer* ſi ingénieuſement ſuppoſée par l'Auteur des *Lettres ſur les Anglois*, on lit ce qui ſuit concernant l'idée que les *Quaquers* ſe font de la guerre. » Nous n'allons jamais à la guerre, ce n'eſt pas que nous craignions la mort, au contraire nous béniſſons le moment qui nous unit à l'Etre des » Etres : mais c'eſt que nous ne ſommes ni loups, ni tigres, ni dogues, mais hom» mes, mais Chrétiens. Notre Dieu, qui nous a ordonné d'aimer nos ennemis, » & de ſouffrir ſans murmure, ne veut pas ſans doute que nous paſſions la mer » pour aller égorger nos freres, parce que des meurtriers vêtus de rouge, avec un » bonnet haut de deux pieds enrollent des citoiens, en faiſant du bruit avec deux » petits bâtons ſur une peau d'âne bien tendue. Et lorſqu'après des batailles gagnées » tout Londres brille d'illuminations, que le Ciel eſt enflammé de fuſées, que l'air » retentit du bruit des actions de graces, des cloches, des orgues, des canons, nous » gémiſſons en ſilence ſur ces meurtres qui cauſent la publique allégreſſe. «

Pour peu qu'on ait entendu parler des *Quaquers*, on ne peut gueres ignorer qu'ils n'ont ni Baptême, ni Communion. Auſſi eſt-on forcé de s'écrier avec ſurpriſe à l'imitation de l'Auteur des *Lettres ſur les Anglois*, dans l'entretien où il ſe fait interlocuteur avec un *Quaquer : comment morbleu, vous n'êtes donc pas Chrétiens !* La vérité eſt qu'ils traitent le Baptême de cerémonie Judaïque, qu'ils conſentent pourtant que les autres Chrétiens le regardent comme un ſigne de régenération, d'initiation, d'introduction au Chriſtianiſme, à condition que dans une Religion toute ſainte & toute ſpirituelle, le ſigne ne prévaudra pas ſur le devoir, & qu'il n'arrivera pas qu'en vertu de ce Baptême un méchant homme ſoit reconnu pour Chrétien, tandis qu'un homme non baptiſé, qui pratiquera tous les devoirs du Chriſtianiſme, ne ſera pourtant regardé que comme un Gentil. Le véritable Baptême de Chriſt, diſent-ils, c'eſt le Baptême ou l'ablution de l'ame, & celui-là ſeul ſauve les hommes. On n'eſt pas moins ſcandaliſé de leur opinion ſur le Sacrement de la Communion, & après avoir entendu leur confeſſion ſur cet article, on ne peut gueres s'empêcher d'être encore l'écho de l'Auteur des *Lettres*, & de répeter après lui, *quoi point de Communion !* Mais les *Quaquers* nous répondront de la maniere qu'il ſe fait répondre par l'un d'eux, *nous n'en avons point d'autre que celle des cœurs.*

Sans répeter ici ce qu'on a pu remarquer de l'averſion qu'ils ont pour les ſermens & les juremens, comme tous les *Anabaptiſtes*, il ſuffira de rapporter les propres paroles de ce même Auteur. » Nous ne faiſons jamais de ſermens, pas même en » juſtice, nous penſons que le nom du Très-haut ne doit point être proſtitué dans » les débats miſérables des hommes. Lorſqu'il faut que nous comparoiſſions de» vant les Magiſtrats pour les affaires des autres (car nous n'avons jamais de pro» cès) nous affirmons la vérité par un *oui* ou par un *non*, & les Juges nous en croient » ſur notre ſimple parole, tandis que tant d'autres Chrétiens ſe parjurent ſur l'E» vangile. «

Dans le mariage, même ſimplicité que dans tout le reſte. *Il ſuffit que la néceſſité nous l'ordonne*, diſoit un *Quaquer* Hollandois, à qui on faiſoit un crime de cette ſimplicité, & de la *ſainte indifférence* qu'il témoignoit dans un acte d'hommage dû à la Nature, où le vieillard même s'efforce de fondre les glaçons de l'âge. La Nature ne parle pas autrement aux *Quaquers* qu'à toutes les Sectes, & à toutes les Religions : mais ils tâchent de la corriger, & ils veulent qu'elle s'explique comme parfaitement régenerée. On commence donc par exhorter Chrétiennement les jeunes gens ſur tout ce qui concerne l'état de mariage, ſans oublier de les avertir que le mariage eſt une affaire délicate, d'un grand examen, qu'on ne doit point entreprendre ſans l'aveu & le conſentement de ſes parens, ni ſans choix & ſans réflexion. Si après les exhortations on perſiſte dans cette réſolution de ſe marier, il faut donner connoiſſance de ſon deſſein au Conſeil Eccléſiaſtique, & ici on fait ces queſtions ; *Si l'on eſt en état de ſe marier ? ſi l'on en a le conſentement de ſes parens*, &c. Le Conſeil s'adreſſe auſſi à tous ceux qui ſont préſens, pour ſçavoir s'il n'y a point d'oppoſition au mariage ; enſuite de quoi on publie une eſpéce de ban le Dimanche d'après la communication donnée au Conſeil. Voilà tout le préliminaire du mariage ; & voici ce qui achéve de le rendre valable chez les *Quaquers*.

Après les bans, les *aſpirans au mariage* ſe rendent à l'aſſemblée, avec les parens & les amis qu'ils jugent à propos d'inviter. Là en préſence de ces parens & amis on leur demande s'ils s'aiment, s'ils ſe veulent mutuellement, s'ils ſont réſolus de ſe ſecourir & de s'aſſiſter l'un l'autre, & autres choſes convenables à la circonſtance. Sur tout cela les *Quaquers* répondent comme on répond ailleurs, avec les meilleures intentions du monde. La réponſe donnée, on enregiſtre le conſentement des

futurs conjoints, & ils signent leur nom au bas, de même que les parens & amis temoins de l'engagement, après quoi on envoie ces nouveaux mariés obeir religieusement aux ordres de la Nature. Les excès des nôces leur sont inconnus, ou doivent l'être. Selon l'esprit de la Secte, le (*a*) corps étant l'*habit de l'ame*, il faut le conserver & l'entretenir, mais dans la simplicité, dans la modestie, sans luxe, & sans chercher à flater les sens aux depens de la pureté de l'Ame. Autrefois, dit l'Historien Latin, ces mariages des *Quaquers* etoient tenus pour illegitimes : mais dans la suite on a bien voulu les permettre en Angleterre, & ils y sont tenus pour valables.

Quatre ou cinq jours après la naissance des enfans on assemble avec la sage-femme, la garde & la remueuse, toutes les commeres qui ont assisté à l'accouchement, & on reçoit leur témoignage que l'on enregistre. En même tems on nomme l'enfant.

Pour les funérailles, les *Quaquers* ne s'embarrassent ni de pompe, ni d'oraisons funèbres. Selon leurs principes, cela n'est pas moins contraire à la simplicité Chrétienne, que les *folies autorisées* dans les preliminaires des mariages chez tous les Chrétiens. (*b*) Dans les funérailles qu'y a-t-il de plus extravagant, disent-ils, que de se mettre plusieurs ensemble, parens, alliés, amis, à suivre tristement un corps mort, & de l'accompagner en habits de deuil au tombeau, pour revenir ensuite dans la maison du défunt (*c*) boire & s'enivrer à son honneur? Quel contraste dans cette conduite : & d'ailleurs quelle comedie que cette tristesse si methodique de quelques parens vêtus de longs manteaux de deuil, & faisant semblant de pleurer un mort, qui les fait rire de bon cœur par les biens qu'il leur laisse : Les *Quaquers* évitent la plûpart de ces abus, en faisant porter leurs morts sans appareil & sans deuil au cimetiére de la Secte. Seulement on se contente en cette occasion de méditer sur la fragilité de la Vie humaine, de s'exciter à la vertu, & d'être imitateur du mort, s'il est vraiment digne d'être imité, &c.

Voilà ce qu'on a pû recueillir de leurs usages. Revenons au progrès du *Quaquerisme*. En l'année 1667. *Keith* étant en prison à Aberdeen en Ecosse, écrivit un Traité *de la révélation immédiate de J. C. dans l'homme*. *Penn* fut aussi emprisonné à l'occasion d'un livre qui, selon les Orthodoxes, détruisoit la Trinité. Un certain *Eccles*, de Musicien devenu Prédicateur *Quaquer*, Auteur visionnaire & fanatique déterminé, entreprit une nouvelle maniére de convertir. Il entra lui quatriéme dans un Conventicule de Catholiques, portant un réchaud plein de feu sur sa tête, avec lequel il menaça (*d*) de les bruler, peut-être & en ce monde & en l'autre, *s'ils ne renonçoient à leur idolâtrie*. Il courut avec la même fougue les rues de Londres, & se fit enfin châtier selon ses mérites en Irlande. En l'année 1670. les *Quaquers* furent extrêmement maltraités. Le détail que l'Historien Latin donne de cette persécution, supposé qu'il soit exactement vrai, fait autant de tort aux persécuteurs qu'aux persécutés. On remarque de ceux-ci, que leur opiniâtreté presque toujours aussi ridicule que peu Chrétienne, avoit pourtant quelque chose de touchant. En voici un exemple. Quand on les chassoit avec toutes sortes d'outrages, des endroits où on les avoit surpris assemblés, au lieu de se dérober aux insultes de la populace, ils se rassembloient tranquillement devant la porte de la maison, & s'exposoient volontairement à toutes sortes d'outrages. Les commencemens de la guerre de 1672. entre l'Angleterre & la Hollande leur donnérent quelque relâche ; & on peut dire que depuis ce tems là l'Angleterre s'accoutuma insensiblement à voir des *Quaquers*.

Ici on retrouve *Fox*, que nous avions presque perdu de vue. En 1671. il passa en Amerique, & alla visiter tout ce qu'il y avoit de freres *Quaquers* dans les païs du Nouveau monde appartenans à l'Angleterre. Revenu de son voiage, il fut encore emprisonné. Enfin Mylord *Hales* aiant bien voulu interceder pour la liberté de *Fox*, celui-ci n'enfouit pas le talent. Il écrivit de tous côtés des lettres de remontrance, & des exhortations à la conversion (au Quaquerisme.) Il prêcha aussi par lettres aux Juifs d'Amsterdam, aux Catholiques R. & au Pape même. Il écrivit aux Princes d'Afrique & au *grand Turc* ; car c'est de ce titre qu'il qualifioit le Grand Seigneur. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de suivre ce fana-

(*a*) *Corpus animæ vas ac vestimentum.*

(*b*) Ceci est un peu paraphrasé sur le Latin de *Croesius*, p. 230.

(*c*) Quoique cet usage continue encore, il n'est pas à beaucoup près si commun, qu'il l'étoit du tems de *Croesius*.

(*d*) *Cæteroquin futurum, ut universi igne interéant.* Croesius, ubi sup. p. 320.

tique d'année en année jusqu'au bout de sa carriére. Il mourut au commencement de l'année 1691. Cet homme, dit-on, avoit le corps & l'esprit également infatigables, l'un par la bonté du temperament, l'autre à force de persévérance & d'ardeur; car du reste, outre qu'il ne l'avoit nullement orné, il manquoit de délicatesse, & n'avoit qu'une pénetration fort mediocre. Quoiqu'à l'exemple des Anabaptistes fanatiques ses prédecesseurs, il méprisât généralement toutes sortes d'arts & de sciences, jusqu'à en ignorer les moindres principes, il ne laissoit pas d'emploier quelquefois des subtilités capables de le faire passer pour un habile homme. Il étoit laborieux & infatigable, & ne craignoit pas de prendre beaucoup de peine pour peu de chose. Sa fermeté, ou plutôt l'opiniâtreté & l'ardeur avec lesquelles il soutint sa doctrine & ses disciples, n'eurent point d'exemple qui les surpassât. Avec cela il étoit extrêmement patient, & d'une sobriéte sans pareille. Il évitoit toutes sortes d'excès avec soin, moins pour l'amour de sa santé, que par devoir & par un principe de Religion. A un grand courage il joignoit une présomption & une hardiesse extraordinaires, & avoit une si haute idée de ses talens, qu'il vouloit être par tout, se mêler de tout, & ne croioit rien de bien fait que ce qu'il avoit executé de sa main, ou dirigé par ses conseils. Une modestie & une simplicité feintes cachoient cet orgueil, qui en même tems qu'il lui permettoit d'être doux & affable envers ceux qui étoient de son parti, l'irritoit saintement contre les autres. A la vérité cette colére toute sainte en apparence ne lui permettoit pas de leur nuire autrement que par des paroles; mais ces paroles, pour traduire à la lettre le texte (*a*) de l'Historien Latin, ne manquoient quelquefois ni d'imprudence, ni d'impudence. Après la mort de *Fox* la division se mit parmi les *Quaquers*. Son autorité avoit toujours entretenu l'union & empêché les cabales. On verra dans la suite que les sentimens de *Keith* sur l'humanité de J. C. furent l'origine de ces dissensions, qui causerent une espéce de Schisme, & penférent ruiner la Secte.

Nous ne ferons qu'indiquer ici la conférence qui se tint à Londres en 1674. entre les *Anabaptistes* & les *Quaquers*. L'origine de cette conférence vint de ce qu'un Ministre Anabaptiste, nommé *Hick*, avoit injurieusement imputé aux *Quaquers* de n'être pas Chrétiens, à cause qu'ils enseignoient, disoit-il, que J. C. n'existe (*b*) pas *personnellement* hors de l'homme; mais que cette lumiére qui éclaire l'ame intérieurement, est seule J. C. imputation fondée sur ce que quelques Auteurs *Quaquers* avoient écrit, *qu'aucun homme n'a jamais vû* J. C. *des yeux du corps*. Selon l'Historien Latin, la conférence tourna entiérement à la honte des *Anabaptistes*. Deux ans après *Robert Barclay* écrivit & publia cette fameuse apologie des *Quaquers*, qui fut presqu'aussitôt réfutée par divers Théologiens Protestans de Hollande & d'Allemagne. Il la présenta au Roi Charle second. Voici comment cet Auteur lui parle dans son Epitre dédicatoire. » Tu as gouté de la douceur & de l'amertume, de la prospérité & du malheur. Tu as été chassé des païs où tu régnes » à présent. Tu as senti le poids de l'oppression, tu dois donc sçavoir combien l'oppression est en horreur à Dieu & aux hommes. Au lieu d'écouter la voix des flateurs de la Cour, écoute celle de la conscience, qui ne te flatera jamais «. L'Auteur des *Lettres Philosophiques* assure, *que cette lettre écrite au Roi par un particulier obscur fit cesser la persécution*. Surquoi on doit remarquer deux choses: l'une, que les *Quaquers* furent presque toujours persecutés jusqu'à la fin du régne de Charle second, l'autre, que Barclay n'étoit nullement un *particulier obscur*.

Presque en même tems parut (*c*) *Michel Molinos* en Italie. Ce Prêtre Espagnol écrivit en Italien sa *Guide spirituelle*, qui contient toute la doctrine mystique des *Quiétistes*. Le tems de la (*d*) naissance du *Quiétisme*, & le rapport de ses Dogmes à ceux des *Quaquers*, ont fait regarder les uns & les autres comme enfans d'une même Secte, & il est vrai qu'un des principaux *Quaquers* (*e*) parle d'une maniére si conforme

(*a*) *Croesius*, ubi sup. L. 2. p. 385. *verbis, quantùm poterat, ladens, in eoque interdùm non solùm imprudens, sed & inverecundissimus atque impudens.*

(*b*) *Christum non esse personam, quæ sit extra hominem, at hominis cujusque lucem mentis internam Christum esse.*

(*c*) Voiez *Cérém. Relig.* &c. Tom. II. des *Cath.*

(*d*) Ou plutôt de la *renaissance*.

(*e*) *Keith*. Voiez dans un passage que cite *Croesius*, *Hist. Quaqer.* L. 2. p. 350. comment ce *Quaquer* s'exprime sur l'*influence de Dieu* dans l'ame; la qu'étude du fidele pendant l'influence & l'*opération* de Dieu; la *persévérance de la quiétude* avant que de passer à l'*activité*, en sorte que par ce moien l'esprit acquiert en peu de tems une *vie divine & sainte*, &c. Avant que d'entreprendre quoique ce soit, on doit être convaincu que l'*Esprit se meut & agit en nous*. Il doit nous faire sentir que *la liberté d'agir* nous est donnée, *qu'il ordonne ou permet l'action*. La foi ressemble aux greffes; elle prend, elle attire à soi le suc, ensuite elle agit en croissant & fructifiant. Ce jargon mystique est aussi celui des *Quiétistes*.

au langage de *Molinos*, qu'à peine trouve-t-on de la différence entre l'un & l'autre.

Les persecutions continuerent à peu près jusqu'à la fin du regne de Charle II. L'Historien Latin rapporte des choses si odieuses sur cet article, qu'elles seroient capables de justifier au moins devant les hommes les excès que l'Intolerance a fait commettre dans les autres Religions. Jacques II. monté sur le trone pancha d'abord pour une tolerance generale, dans la vûe de favoriser sa propre Religion, par un moien qui flatoit tous les partis. Les *Quaquers*, après l'avoir felicité sur son avénement à la Couronne, lui dirent dans le stile de la Secte. » Nous avons appris » que tu n'es pas dans les sentimens de l'Eglise Anglicane, non plus que nous. » Nous te demandons la même liberté que tu prens pour toi «. La Secte éprouva la bonne volonté du Souverain pour la tolerance. Près de quinze cens *Quaquers* étoient detenus dans les prisons: ce Prince leur fit rendre la liberté, & comme malgré cet acte de tolerance on ne laissoit pas d'en emprisonner encore pour le refus de paier les dixmes, ou de prêter le serment, ou de contribuer à divers besoins de l'Etat, il ordonna de les relacher, & ne voulut point qu'ils fussent inquiétés ni pour leurs sentimens, ni pour leurs usages. Ainsi il leur fut permis de passer devant le Roi comme devant un Particulier, & de paroître en sa presence avec le chapeau sur la tête, de le tutoier, de le traiter familierement & comme égal.

Penn s'acquit les bonnes graces de Jacques II. & profita de sa faveur pour se rendre utile au parti: mais parce qu'on crut qu'il avoit conseillé au Roi l'abolition du serment & des *Loix penales*, & que chacun se persuadoit qu'un projet si odieux ne tendoit qu'à rendre la Religion Catholique dominante en Angleterre, il perdit presque toute la confiance de son parti, & s'attira la haine des Protestans. Ceux-ci le traiterent de *Papiste* & de *Jésuite*. Les *Quaquers* qui prevoioient, ou crurent avoir à craindre dans la suppression du serment & de ces Loix le rétablissement du *Papisme*, disoient hautement qu'un Prince de cette Religion ne manqueroit pas de rétablir ces Loix, pour s'en servir contre eux aussi bien que contre les Protestans, aussitôt qu'il se verroit affermi en Angleterre. *Penn* donnoit lieu tout au moins à de grands soupçons contre lui. Il avoit défendu par un écrit l'abolition des *Loix penales*, & il s'étoit toujours déclaré pour une tolérance universelle, dont le plan étoit de laisser à tous les Chretiens la liberté de servir Dieu chacun selon ses principes, & de n'exclure personne des Charges & des Emplois, non pas même des plus hautes Dignités, pourvû qu'on s'y gouvernât toujours d'une maniére pacifique & moderée. Pour se réconcilier les uns & les autres, *Penn* crut devoir faire son apologie: il publia donc un autre écrit pour se defendre de l'accusation de Papisme. Il eut le bonheur de persuader les *Quaquers* ses freres, & de regagner leur confiance: mais beaucoup de Protestans d'Angleterre, & parmi ceux-ci les nouveaux Réfugiés de France, ne purent se resoudre à renoncer aux idées qu'ils s'etoient faites de lui. Ils eurent même lieu de se confirmer dans leurs soupçons, lorsqu'à la révolution causée par l'avenement du Prince d'Orange au trone, on intercepta une lettre que Jacques II. refugié à la Cour de France écrivoit à *Penn*. On l'examina sur cette correspondance. *Penn* répondit avec sagesse & avec générosité. Il déclara qu'il n'entroit ni dans les vûes, ni dans les projets de Jacques II. & qu'il faisoit simplement profession d'être son ami: qu'il avoit aimé ce Prince dans le tems de sa prospérité, & qu'il ne croioit pas devoir le haïr dans l'adversité: mais dans l'agitation où se trouvoient les partis au tems de cette révolution, la réponse de ce *Quaquer* ne fut guéres mieux reçue, qu'une déclaration ouverte en faveur de la cause de Jacques II. & la plûpart des Protestans d'alors, surtout les *faiseurs de libelles*, traiterent de trahison la qualité d'ami de ce Prince. Depuis cette affaire *Penn* se retira entiérement, & se recueillit dans son domestique jusqu'en l'année 1693. Il faut le suivre à présent en Amerique.

Longtems avant *Penn*, & dès l'année 1653. il avoit passé des *Quaquers* dans les Colonies du Nouveau monde, qui appartiennent aux Anglois. Dès leur arrivée, ils y reçurent les plus mauvais traitemens, & on donna des ordres extrêmement séveres contre eux. On les punit par des amendes, par le fouet, par la prison, &c. & s'il faut s'en rapporter aux memoires de la Secte, ils trouvérent plus d'humanité chez les Sauvages, que chez les Anglois leurs compatriotes: mais que cela ne surprenne point. Les idées de ces Sauvages étoient toutes simples: telles devroient être les nôtres, si les préjugés dont on les charge, ne rendoient insensiblement les hommes persécuteurs & mauvais. Pour empêcher les progrès du *Quaquerisme* dans ces colonies, la loi ajouta aux amendes, au bannissement & aux autres peines, que quiconque seroit dénoncé comme *Quaquer*, ou se seroit converti au *Quaquerisme*, auroit

roit la premiere fois l'oreille coupée, si c'étoit un homme, & le fouet, si c'étoit une femme. Enfin la peine de mort fut ordonnée contre quelques uns des plus obstinés: on pendit des *Quaquers* à Boston. C'est par là que nous finissons ce petit détail, pour revenir à *Penn*.

Le Roi & le Parlement lui donnérent en 1680. la proprieté & la souveraineté d'une Province de l'Amerique au Sud de *Maryland*, pour le dedommager des grandes avances que son pere avoit faites à la Couronne, desquelles il n'avoit pas été remboursé. La Province reçut le nom de *Pensylvanie*, du *Quaquer* son Souverain, qui commença par la peupler de gens de sa Secte. Il y fonda la Ville de (*a*) *Philadelphie*; fit une ligue avec les Sauvages des environs, donna des Loix à cette République de *Quaquers*; & établit de la maniere qu'on va le rapporter, cette tolérance & cette (*b*) liberté Chretienne, plus capables d'inspirer la veritable Religion que la roue & les galeres, (*c*) pourvû que sous le nom de liberté, on ne tolére pas le nom de libertinage. » Le nouveau Legislateur declara, que tous ceux » qui reconnoitroient un seul Dieu, tout puissant, Créateur & Conservateur de » l'univers, qui lui temoigneroient leur fidelité en suivant exactement les regles de » cette vertu, qui est seule capable d'approcher l'homme de son Createur, & de » le rendre semblable à lui, que ceux-là, dis-je, jouiroient d'une entiere liberté, » & qu'ils ne seroient forcés à aucun acte religieux contraire à leur conscience, ni » contraints d'assister à un culte qu'ils desapprouveroient, & s'il arrivoit à quelqu'un » de maltraiter son concitoien de quelque façon que ce pût être, au sujet de la Reli- » gion, il ordonna qu'un tel homme fut puni comme un seditieux, & comme un » perturbateur du repos public. « Une Loi si raisonnable ne faisoit ni des hipocrites, ni des prophanes, & ne permettoit aucune de ces factions ecclésiastiques qui plus d'une fois ont aidé à la decadence des Etats. Il ne se contenta pas de tolerer toutes sortes de Sectes & de Religions, de ne demander même qu'une simple croiance en Dieu à ceux qui voudroient s'établir dans sa République; il leur fut encore permis, comme on l'a dit, de pretendre à la Magistrature & aux Dignités de l'Etat, avec cette difference néanmoins, que les *Quaquers* ne pouvoient manquer d'être préferés à cause de leur grand nombre, plutôt que par brigue ou par cabale, nous dit l'Historien Latin, parce que cela est contraire à la simplicité du *Quaquerisme*. Il suppose ainsi que cette simplicité est inviolable, qu'il n'y a jamais eu, & qu'il ne peut y avoir jamais, ni exceptions, ni contraventions à ces Loix: c'est ce qu'on ignore, & on ne voudroit pas garantir non plus qu'un tel Etat pût durer des siécles dans la même simplicité. Un doute proposé d'une certaine maniére, une solution nouvelle étoient capables de la faire perdre, & cela pensa arriver de la maniére suivante.

A peine cette nouvelle République étoit fondée, lorsque (*d*) *Keith* y causa quelques disputes très-vives, sur lesquelles les Pensylvaniens prirent parti pour & contre. Le sujet de la dispute fut le sentiment de *Keith* sur l'humanité de J. C. Selon lui elle étoit double, l'une céleste, spirituelle & éternelle, l'autre terrestre & véritablement corporelle. Celle-ci étoit le corps de J. C. né de la Vierge Marie. On a déja parlé d'un Traité de *Keith*, où il établissoit cette opinion singuliére, qui faisoit un double J. C. selon l'objection des *Quaquers* du parti contraire. Mais *Keith* objectoit, que son sentiment avoit été constamment suivi de toute la Secte, qu'il étoit la base du Christianisme, & qu'en nier l'orthodoxie, c'étoit nier la passion & la mort de J. C. *Keith* menaça même de se separer de ceux qui s'opposeroient à ce sentiment. Cette dispute en fit naître d'autres entre ceux qui s'étoient déclarés contre *Keith*. Les uns soutenoient que J. C. n'étoit ni ressuscité, ni monté au Ciel avec le corps qu'il avoit pris en naissant de Marie; les autres, que J. C. étoit véritablement ressuscité avec ce corps, mais qu'il l'avoit quitté à son Ascension: les autres enfin restoient dans le doute, & pour nous servir des termes de l'Historien Latin, (*e*) *on ne sçavoient ce qu'ils disoient, ou ne sçavoient ce qu'ils devoient dire*. Les plus moderés faisoient cette question de peu importante & d'inutile au salut.

Ces vaines recherches furent suivies d'autres aussi frivoles. On voulut s'embarasser de l'*état des ames après la mort*; & il s'en trouva qui soutinrent que les gens de bien

(*a*) Ce nom fut donné à la Capitale de la Province, pour témoigner l'union & la fraternité de la Secte.

(*b*) Voi. L. 3. ubi sup. *Hist. Quaquer.* p. 439.

(*c*) Ce raisonnement de l'Auteur auroit besoin de grandes restrictions: mais les Catholiques sçavent à quoi s'en tenir.

(*d*) *Croesius*, ubi sup. p. 446. & suiv.

(*e*) *Neque quid dicerent cognoscebant.* Cette expression ne peut recevoir un double sens.

alloient droit au Ciel, & les méchans en Enfer. Cela supposoit, leur disoit-on, que les uns & les autres étoient jugés immédiatement après la mort, & que par conséquent il ne devoit y avoir ni résurrection finale, ni jugement universel. D'autres *Quaquers* prétendirent, que les hommes ont le Paradis & l'Enfer en eux dès cette vie. On imputoit encore à *Keith* de croire la transmigration des ames. Toutes ces questions frivoles, auxquelles se mêlérent beaucoup d'obstination & d'aigreur, devinrent enfin l'objet d'une assemblée génerale des *Quaquers*, qui se tint en 1691. *Keith* y triompha; sa doctrine touchant J. C. fut reconnue orthodoxe: mais il eut bientôt d'autres assauts à soutenir. Un nommé *Fitzwater* l'accusa d'enseigner que *la lumiére de J. C. n'est pas suffisante aux hommes.* Ceux qui en vertu de la décision du Synode de 1691. devoient lui faire réparation, la refusérent, & bien loin de là persistérent dans leur accusation. Enfin ils conduisirent les choses au point d'obtenir une révision du jugement de 1691. dans une assemblée de 1692. où *Keith fut condamné, par l'intrigue de ses ennemis, sans être oui, & traité d'homme qui n'a pas la crainte de Dieu.* Cela fut suivi d'autres circonstances que nous omettons, & qui obligérent *Keith* & son parti d'appeller (*a*) de ces procédures au (*b*) Roi & à la Reine d'Angleterre. L'appel n'eut point lieu: *Keith* se rendit aux instances de ses amis, qui l'exhortérent de céder au tems, & d'éviter une plus grande désunion. Le bruit de ces divisions parvint bientôt aux *Quaquers* de Londres, à quoi la présence de *Keith* revenu de l'Amérique contribua; & malgré les précautions qui furent prises pour empêcher la contagion de ces disputes des *Quaquers* Américains, les *Quaquers* Anglois se divisérent en deux partis. On fit une nouvelle Confession; on assembla le grand Synode annuel: mais ces deux grands moiens que toutes les Communions ont accoutumé d'opposer aux dissentions ecclésiastiques, échouérent chez les *Quaquers.* Trois Synodes consécutifs examinérent l'objet de la controverse, & tâchérent inutilement de réconcilier les partis. Enfin il fut résolu au Synode de 1696. que *Keith*, aussi obstiné à soutenir sa conduite & la maniére dont il s'étoit expliqué dans ses disputes, que les autres l'avoient été à le chicaner sur cette maniére de s'expliquer, ne seroit plus reconnu pour frere; qu'il seroit déclaré coupable de Schisme & de division; & qu'il resteroit exclus & séparé de la societé des *Quaquers*, jusquà ce qu'il eût reconnu sa faute en public, & s'en fut sincérement repenti.

Voilà ce que nous trouvons de plus digne de remarque concernant les progrès du *Quaquerisme* en Angleterre. Selon l'Auteur des *Lettres Philosophiques*, leurs assemblées s'y éclaircissent tous les jours. » La Religion des *Quaquers* déperit, dit-il, » tous les jours à Londres. Par tout pais la Religion dominante, quand elle ne » persécute point, engloutit à la longue toutes les autres. Ils sont réduits à la né» cessité de gagner de l'argent par le commerce: leurs enfans enrichis par l'indu» strie de leurs peres veulent jouir, avoir des honneurs, des boutons, & des man» chettes. Ils sont honteux d'être appellés *Quaquers*, & *se font Protestans pour être* » *à la mode* «. Si ce que cet Auteur rapporte est exact, on doit presque craindre qu'au défaut de cette Secte, il ne s'en établisse d'autres qui fassent regréter les *Quaquers*, & que l'on dise d'eux un jour ce que (*c*) Galba disoit de Neron.

L'Auteur des *Mémoires & Observations d'un Voiageur en Angleterre,* parle (*d*) d'une Secte de *Philadelphes*, » qui publient que leur societé est le germe, ou le commen» cement de l'unique vraie Eglise, Epouse Vierge de J. C. dont les membres dis» persés dans les diverses Religions du monde vont bientôt paroitre & s'unir à eux, » pour former cette Eglise pure & simple, telle qu'étoit celle de (*e*) *Philadelphie* à » la naissance du Christianisme «. Il ajoute, » que l'opinion commune fait de ces » *Philadelphes* une espéce de *Quaquers* «.

Les faiseurs de Catalogues des Sectes en ont fabriqué une de *Mugletoniens* & de *Réeviens*; voici ce que c'est. Deux *Quaquers* ou *Anabaptistes* fanatiques s'avisérent en 1653. ou 1654. de s'annoncer dans Londres en qualité des *deux derniers Prophétes de N. S. J. C. nommés par lui, pour préparer les hommes à sa venue avec ses Anges & ses dix milliers de Saints*, &c. Ces Fanatiques se firent quelques Se-

(*a*) Dans la concession de la *Pensylvanie*, le Roi Charle avoit réservé à la Couronne le droit de juger en dernier ressort les Causes qui ne pourroient être décidées dans la Colonie, & celles qui ne le seroient pas à la satisfaction des Parties.

(*b*) Guillaume & Marie.

(*c*) *Nero à pessimo quoque semper desiderabitur; providendum est ne etiam à bonis desideretur.* Tacit. *Historiar.* Lib. I.

(*d*) Pag. 369. & 370. L'Auteur écrivoit cela en 1697. Les idées de ces *Philadelphes* ressemblent assez à celles des prétendus *Freres de la Rosecroix.*

(*e*) *Apocal.* Ch. III. v. 7. & suiv.

ftateurs, & eurent la hardiesse de défendre les fonctions pastorales aux Ecclésiastiques Anglois, sous peine de damnation éternelle.

On trouve dans *Stouppe*, Auteur du petit livre intitulé *Religion des Hollandois*, le nom de certains Sectaires qu'il appelle *Borrelistes*. » Les (*a*) *Borrelistes*, dit » cet Auteur, ont pris leur nom de (*b*) *Borelle* Chef de leur Secte, homme très- » sçavant dans les Langues Hébraïque, Grecque & Latine. C'étoit le frere de » M. *Borel* Ambassadeur des Etats auprès du Roi *Louis XIV*. Ces *Borrelistes* ont » la plus grande part des opinions des *Memnonites*, quoi qu'ils ne se trouvent point » dans leurs assemblées. Ils ont choisi une sorte de vie très-sévére, emploiant une » bonne partie de leurs biens à faire des aumônes, & s'acquittant avec grand soin » de tous les devoirs d'un Chrétien. Ils ont en aversion toutes les autres Eglises, » l'usage des Sacremens, des priéres publiques, & de toutes les autres fonctions » extérieures du service de Dieu. Ils soutiennent que toutes les Eglises, qui sont » dans le monde, & qui y ont été depuis les Apôtres, ont dégeneré de la pure » doctrine, parce qu'elles ont souffert que la parole de Dieu contenue dans le V. » & N. Testament ait été expliquée & corrompue par des Docteurs qui ne sont pas » infaillibles, qui veulent faire passer leurs Confessions, leurs Catéchismes, leurs Liturgies & leurs Sermons, qui sont des ouvrages des hommes, pour ce qu'ils ne sont » point, à sçavoir pour la pure parole de Dieu. Ils soutiennent qu'il ne faut lire » que la seule parole de Dieu, sans y ajouter aucune explication des hommes. S'il » se trouvoit aucune telle assemblée, où l'on se contentât de la seule lecture de la » parole de Dieu, quelles que pussent être d'ailleurs les personnes qui voudroient y » être reçues, pourvû qu'elles reconnussent que la Sainte Ecriture est la parole de » Dieu, ils soutiennent qu'on devroit les recevoir dans sa Communion «. Il y a deux choses à remarquer à l'égard de cette prétendue Secte. 1. Que cette Doctrine touchant la corruption de toutes les Eglises, l'inutilité des Sacremens, &c. pourroit bien être un assemblage mal entendu de celle des *Brownistes*, des *Anabaptistes* & des *Quaquers*, de la façon de *Stouppe* lui-même, ou de celui qui l'a instruit des sentimens des Sectes qu'il veut décrire. 2. Que l'erreur capitale de *Borel*, & peut-être la seule qu'on puisse lui attribuer véritablement, consistant en ce qu'il soutint en 1645. que la parole de Dieu, contenue dans le V. & le N. T. (*c*) ne doit être ni expliquée, ni prêchée, mais simplement lûe, moien infaillible, selon ce Docteur, d'éteindre toutes sortes de Schismes; il pourroit bien être vrai que l'erreur de *Borel* a fourni un nombre infini de conséquences.

Le Patriarche *Fox* fut le premier qui fournit (*d*) des Missionnaires *Quaquers* à la Hollande. Il s'en établit en plusieurs Villes des Provinces-Unies. De-là ils passérent dans la Westphalie; & la Princesse Palatine Elizabeth, qui résidoit dans ce païs-là, ne dédaigna pas d'entendre prêcher ces Missionnaires. L'Auteur des *Lettres Philosophiques*, ou *sur les Anglois*, dit que les *Amis*, c'est le nom que se donnent les *Quaquers*, eurent audience de cette Princesse à la Haïe. *Fox* lui députa deux *Quaqueresses*, qui eurent des conférences avec la Princesse. Elizabeth répondit fort civilement à *Fox*, & lui témoigna qu'elle étoit fort disposée à écouter ses conseils & ceux des *Amies*. *Penn* eut aussi quelques entretiens avec la Princesse. Un certain *Ames* commença l'établissement à Amsterdam, à Rotterdam & ailleurs. Ils s'y gouvernérent comme en Angleterre. (*e*) On leur ordonne de se retirer; ils s'obstinent à rester: on les met en prison, après leur avoir défendu de faire les *Prédicans*; à peine se voient-ils libres, qu'ils prêchent en place publique. On les bannit le soir de la ville; ils y rentrent dès le lendemain matin. On les traita à peu près de même partout: on les emprisonnoit; on les envoioit aux petites maisons: à la fin ils se firent jour; & la singularité ou l'obstination de ces gens forcérent les Magistrats de les tolérer, ou plutôt de les mépriser. Le *Quaquerisme* resta de cette maniére dans l'obscurité à peu près jusqu'en 1664. & pour lors on commença à confondre les *Quaquers* avec les Sociniens: mais ce nuage (*f*) s'étant dissipé, la Secte

(*a*) Il écrit *Borrellistes* & *Borelle*, au lieu de *Boréel*. La famille des *Boréels* est illustre en Hollande, & a occupé plusieurs charges dans l'Etat.

(*b*) Je crois que c'est *Adam Boréel*,

(*c*) Voiez *Ottii Annal. Anab.* An. 1645.

(*d*) Les premiers Missionnaires *Quaquers* passérent la mer en 1655.

(*e*) Ce qu'on rapporte ici leur est arrivé à Amsterdam.

(*f*) Les Etats avoient donné un Edit contre les Sociniens, &c. Les Synodes Hollandois travaillérent à le faire mettre en exécution. En l'année 1662. les Etats de Frise avoient aussi donné un Edit contre les Sociniens, les Quaquers & les Anabaptistes, connus en Anglois sous le nom de *Dippers* (plongeurs.)

se fixa, & prit sa place comme les autres dans les Provinces-Unies. On peut dater son véritable établissement en Hollande de l'année 1669. & en Frise du commencement de la guerre avec la France en 1672. De-là ils passérent dans la Frise Orientale, & voulurent commencer à s'établir à Embden en 1674. mais ils y trouvérent la même persécution qu'ils avoient éprouvée ailleurs. Ils fructifiérent fort peu en Allemagne. Dans (a) le Palatinat la récolte se réduisit aussi à fort peu de chose.

Les *Quaquers* firent aussi quelque tentative du côté de la France. Deux de leurs Missionnaires essaiérent leur Mission à Dunquerque; un autre en fit autant à Calais; un autre enfin passa plus avant en France. Les trois premiers jugérent à propos de se retirer d'un païs, où le fanatisme est traité en crime d'Etat. Le dernier y périt vraisemblablement, puisqu'on n'a jamais entendu parler de lui. On raconte que dans le tems de la guerre qui suivit la Révolution d'Angleterre, une certaine *Quaqueresse* qui s'appelloit *Esther Bidley*, s'avisa d'aller exhorter à la paix de la part de Dieu, les Puissances qui étoient en guerre. Elle s'adressa d'abord à la Reine d'Angleterre, Marie, & lui fit ses représentations. Cette Princesse eut la complaisance d'écouter l'Ambassadrice; & cette complaisance ne faisant qu'animer son zéle ou son fanatisme, elle supplia la Reine de vouloir lui accorder les moiens de passer en France, aiant résolu, disoit-elle, de se présenter au Monarque de ce Roiaume, & de lui faire de semblables remontrances de la part de Dieu. La Reine tâcha de la détourner de cette résolution: mais voiant qu'elle ne pouvoit vaincre l'obstination de cette femme, elle eut encore la bonté de céder à ses sollicitations, & même de lui faire donner quelque argent pour ce voiage. Avec ce petit secours l'Ambassadrice se rendit à Saint Germain. Elle y obtint audience du Roi Jacques II. & lui présenta ses patentes pour Louis XIV. dont la teneur étoit, » que par les » ordres de Dieu, Souverain Monarque des Monarques, elle se rendoit auprès de » S. M. Louis XIV. pour le prier de faire la paix avec Dieu & avec les Nations, » & d'arrêter par ce moien les torrens de sang, qui couloient depuis long-tems pour » le malheur du genre humain «. Jacques II. qui connoissoit la *Quaqueresse*, aiant reçu autrefois d'elle de pareilles exhortations, l'adressa au Duc d'Orleans frere du Roi: mais le Duc témoigna fort peu d'attention pour la lettre & l'Ambassadrice, & lui fit comprendre qu'elle ne pourroit point parler au Roi; sur quoi la *Quaqueresse* lui répondit en pleurant: » Je m'entretiens tous les jours avec le Monarque » des Monarques, & il ne me sera permis de parler un seul moment au Roi d'une » Nation! « Aussi-tôt que le Roi sçut l'arrivée de la *Quaqueresse*, il voulut la voir: il lui donna audience en présence de la Cour; & après avoir eu la patience de l'écouter S. M. lui répondit: » ma bonne femme, je souhaite la paix comme vous; al- » lez dire au Prince d'Orange, qu'il ne tient qu'à lui de la procurer «. Le Roi la congédia avec cette réponse, & lui fit donner de quoi s'en retourner chez elle. Remarquons ici en passant, que les révolutions d'Etat & de Religion sont d'ordinaire avantageuses au fanatisme, & qu'on voit alors beaucoup plus de prophétes & d'inspirés qu'en d'autres tems. La révocation de l'Edit de Nantes, le refuge qui la suivit, & la Révolution d'Angleterre, donnérent l'esprit de Prophétie à un si grand nombre de réfugiés de ce tems-là, qu'on ne voioit & on ne rencontroit que prophétes, & fauteurs de prophétes. Mal en eût pris alors à celui qui auroit contredit aux heureuses conciliations de l'Apocalypse avec ces révolutions. On l'auroit si bien noté comme espion, ou apostat, qu'enfin on l'auroit envoié au moins faire quarantaine dans une prison, pour s'y purifier du mauvais air de Babylone. Ce qu'il y a de plus singulier est, que la plûpart des Prophétes, au lieu de détester l'*Egypte* qui les avoit chassés, ne prophétisoient guéres que sur l'espérance de leur retour, & sur les avantages qu'ils se flatoient d'y retrouver conduits par leurs Moïses & leurs Josués. La *manne des déserts*, où ils se voioient forcés de vivre, & où ils ne pouvoient s'empêcher d'avouer que Dieu les avoit conduits, leur plaisoit toujours infiniment moins que les gros *oignons d'Egypte*.

Depuis ce tems-là on ne trouve ni chez nous, ni ailleurs aucune espéce de Secte qui ait du rapport au *Quaquerisme*, que les *Prophétes du Dauphiné*, les *Fanatiques des Cevennes*, & les *Convulsionnaires de S. Medard*. Ajoutons-y les Convulsionnaires de

(a) Tous ces *Quaquers* sont confondus en Allemagne sous le nom d'*Anabaptistes*, comme l'espéce sous le genre; & pour preuve de cela, on n'a qu'à comparer la Doctrine des uns & des autres. V. *Ottii Anal. Anabapt.*

de Londres, répandus depuis à Amsterdam, à Berlin, & en plusieurs autres endroits, d'où ils ont été successivement chassés. Mais avant que de parler des uns & des autres, il faut rapporter ici les dogmes des véritables *Quaquers*.

Croiance *des* Quaquers.

On a de la peine à réunir exactement le corps de Doctrine de la Secte; & nous avons déja vû qu'il en est de même des *Anabaptistes*. Les Docteurs *Quaquers* n'expliquent pas leurs sentimens d'une maniére uniforme; & même ils semblent varier assez souvent dans leurs idées. Leur langage est si obscur & si mystérieux, qu'il est presque toujours aussi inexplicable que celui des Alchimistes: peut-être aussi ne s'entendent-ils pas eux-mêmes. Si cela est, il est difficile qu'ils se fassent entendre aux autres. Quoiqu'il en soit, voici l'exposition de cette Doctrine sur la foi (*a*) d'un Anglois très-moderne.

Tout homme qui vit moralement bien, & pratique sincérement les devoirs de la Religion naturelle, doit être regardé comme aiant l'essence d'un bon Chrétien. Entre un vertueux Paien & un bon Chrétien, il n'y a pas d'autre différence que la foi historique pour certains faits extraordinaires, telle que l'ont les Chrétiens. Cette foi qui manque aux Paiens, n'est nullement essentielle au salut.

J. C. est la *véritable lumiére intérieure qui éclaire tous les hommes*. Cette lumiére interieure éclaire les hommes par une inspiration immédiate, & non la doctrine extérieure de l'Evangile, que J. C. a annoncée aux hommes pour en faire la régle de leurs sentimens & de leur conduite. La prédication extérieure de la Doctrine Evangélique n'est pas la voie ordinaire dont Dieu se sert pour éclairer les hommes: mais il les éclaire par des inspirations intérieures, qu'il leur communique à tous. L'Evangile n'est proprement que cette lumiére intérieure; & on doit adorer cette lumiére, comme n'étant autre chose que J. C. & Dieu lui-même.

L'Ecriture n'est pas la véritable régle, ni le vrai guide de la Doctrine & de la Morale Chrétienne: mais c'est la lumiére intérieure que chacun a au-dedans de soi, ou qui se manifeste dans les Assemblées des Freres, ou des Amis, selon le nom que les *Quaquers* se donnent chez les Hollandois. Nous ne devons pas avoir le même égard pour la *lettre morte* des Ecrits sacrés, que pour la prédication de ceux qui en sont les Auteurs. Les Ecrits dont la Bible est composée ont été adressés à des Eglises, ou à des personnes particuliéres, & ne nous regardent point.

La publication de l'Evangile n'a pas aboli les inspirations immédiates; & comme il arrive une infinité de cas particuliers, où l'Ecriture ne peut nous servir de régle, il faut nécessairement regarder la lumiére intérieure, comme la véritable régle qui doit diriger la conduite des hommes. Ce n'est point par l'Ecriture qu'on doit juger de la certitude des révélations: il est nécessaire que chaque fidéle ait une inspiration immédiate, & les préceptes de l'Evangile ne nous obligent qu'autant qu'ils sont confirmés par cette inspiration.

L'inspiration du S. Esprit, qui nous enseigne intérieurement, est la principale régle de notre foi, & l'Ecriture n'est qu'une régle subordonnée à cet esprit. Il nous est aussi nécessaire qu'aux Apôtres d'être immédiatement inspirés. Cette inspiration nous enseigne tout ce qui est nécessaire au salut. La promesse que J. C. a faite aux Apôtres de les *instruire dans la vérité par son S. Esprit*, & que le S. Esprit *demeureroit toujours avec eux*, n'est nullement bornée aux seuls Apôtres. Elle regarde tous les fidéles; & c'est de tous les fidéles qu'il est dit, que l'*Onction leur enseignera toutes choses*.

Il vaut bien mieux converser avec Dieu immédiatement, que médiatement. *La joie & le plaisir que nous sentons dans nos assemblées à la manifestation de l'esprit, est une preuve certaine qu'il habite au milieu de nous*. C'est ainsi que parle un fidéle *Quaquer*.

On ne peut avoir une preuve certaine de la vérité du Christianisme, & de l'autorité de l'Ecriture, que par le témoignage intérieur de l'Esprit. Ce témoignage est nécessaire, quelque fortes que soient les preuves extérieures que l'on a de la vérité de l'un & de l'autre; & de même il est nécessaire pour la vraie intelligence de l'Ecriture Sainte. C'est à l'Esprit seul qu'il faut avoir recours, pour entendre les choses obscures qui se trouvent dans cette Ecriture.

(*a*) *Smith*, dans le livre intitulé *Préservative against Quaquerisme*, London. 1732. Voiez aussi *Croesius*, p. 113. & suiv. *Hist. Quaquer.*

Dans un livre du *Quaquer Wyeth*, intitulé, *Switch for the Snake*, c'est-à-dire, *la houssine destinée au Serpent*, titre digne d'un *illuminé*, on trouve que la *lumière intérieure* est toujours communiquée aux Ministres *Quaquers* d'une *manière surnaturelle, qui les éleve à la prophétie & aux visions*; que Dieu se manifeste à ses enfans *au plus haut degré de la Révélation immédiate*; qu'en vertu de ce privilége, les Ministres reçoivent l'Evangile, ou la parole de Dieu, comme S. Paul, c'est-à-dire, immédiatement par J. C. Ceux qui ne sont pas infaillibles *n'ont pas l'Esprit*, ou mot à mot, *ne sont pas dans l'Esprit*, & par conséquent ne sont pas Ministres. Chaque véritable membre de la véritable Eglise *possède la certitude & l'infaillibilité du jugement, qui lui montre l'infaillibilité de la vérité* dont il fait profession. Tous les membres de l'Eglise de J. C. ont nécessairement *une mesure de l'Esprit de* J. C. sans quoi ils n'appartiennent pas à J. C. *Or la plus petite mesure de cet Esprit, ou la moindre manifestation* de cet Esprit, ou la plus *petite lumière intérieure*, doit être infaillible. Cependant l'infaillibilité, disent-ils aussi, ne réside pas dans chaque particulier, ou du moins, il y a plus d'infaillibilité dans l'Eglise en corps. Comment accorder ces contradictions? Il est vrai qu'elles ne sont pas toujours dans un même Auteur.

Tous les véritables Ministres de J. C. sont aussi infaillibles en ce qu'ils enseignent, que les (*a*) Prophétes & les Apôtres l'étoient: sans cela l'Esprit de J. C. ne seroit pas infaillible. Tous ceux qui sont remplis des dons de l'Esprit ont la même infaillibilité; sans quoi il faudroit séparer l'infaillibilité de l'Esprit. Il n'y a point de forme extérieure de Doctrine, qui puisse servir à juger de la vérité de celle qu'on prêche. L'inspiration immédiate suffit à un Ministre sans le secours des Ecritures, ou des autres moiens extérieurs pour prêcher. Ceux qui parlent & raisonnent sur les paroles de J. C. ou des Apotres sans une inspiration particuliére, sont de faux Prophétes & des trompeurs. Il ne doit point y avoir d'autre Ministére dans l'Eglise, que celui de ceux qui sont appellés par une inspiration immédiate; & pour la preuve d'une vocation immédiate, il ne faut d'autres miracles que des miracles intérieurs, dont les extérieurs n'ont été que la figure. Il n'est point nécessaire que les *Quaquers* fassent des miracles pour autoriser leur Doctrine, puisqu'ils n'annoncent point un Evangile nouveau. Une succession de Ministres extérieurement établis, c'est-à-dire par ordination, ou autrement, est tout de même inutile. Tout homme qui se sent intérieurement appellé au Ministére, est assez qualifié pour exercer cet emploi. La sainteté intérieure est nécessaire pour un véritable Ministre, comme elle l'est pour faire un membre véritable de l'Eglise. Voilà ce qui s'appelle pousser cet esprit particulier des Novateurs aussi loin qu'il se puisse. Point d'autre régle de conduite que l'inspiration, ou pour parler plus juste, l'illusion. Mais continuons de rapporter les autres rêveries de ces fanatiques.

Il peut y avoir de véritables membres de l'Eglise parmi les Juifs, les Turcs, & les (*b*) Païens, quoi qu'extérieurement ils ne fassent pas profession d'être de l'Eglise, & que même ils n'aient aucune connoissance de J. C. & des Ecritures. C'est un très grand orgueil aux Ministres de s'approprier le nom de Clergé, nom qui doit être commun à tous les Chretiens; & c'est être un faux Ministre que de ne prêcher que le Christ extérieur, au lieu de prêcher celui qui est au-dedans de nous, & de ne pas apprendre au peuple à le sentir.

Suivant ce même principe, les femmes peuvent prêcher comme les hommes, & être Ministres de l'Eglise; *car en J. C. il n'y a aucune distinction de mâle & de femelle*, & le Prophéte *Joël* a prédit que sous l'Evangile les femmes prophétiseroient, comme les hommes.

A l'égard du Ministére de l'Evangile, c'est le traiter mécaniquement & d'une façon peu honorable, que de fixer des pensions & des salaires pour l'entretien des Ministres: salaires qu'ils exigent, comme une dette. Le paiement des dixmes est un reste de Judaïsme, & une marque d'Antichristianisme. En un mot c'est porter

(*a*) Ils conviennent pourtant que la *manifestation*, ou la communication qui s'est faite du S. Esprit aux Auteurs de l'Ecriture, a été plus grande en eux que dans les *Quaquers* d'aujourd'hui. Voici une autre contradiction. Cependant, ajoutent-ils, ceux qui, *par leur obéïssance, augmentent & perfectionnent leur talent*, acquiérent le S. Esprit au même dégré, pour la lecture & l'intelligence de l'Ecriture, que les Apôtres & les Prophétes l'ont eu pour la composer.

(*b*) Quelques Auteurs ont cru long-tems avant qu'il y eût des *Quaquers* en Angleterre, qu'il s'est conservé par tradition chez les Paiens une *lumiére générale*, même une *lumiére intérieure*, qui leur a tenu lieu de révélation. Ceux qui n'ont pas résisté à cette lumiére, un Socrate & tout ce qu'il y a eu de gens de bien dans le Paganisme, ont pû être sauvés, dit on, par la vertu de cette lumiére.

le caractére de faux Prophéte, que de tirer du salaire de son Ministére ; & cela est condamné par J. C.

Il n'est dit nulle part dans l'Ecriture, que le Pere, le Fils, & le S. Esprit soient trois personnes, quoi qu'il y ait trois manifestations différentes. En faire trois personnes, c'est en faire réellement trois Dieux. L'Ecriture n'aiant rien déterminé sur la maniére de l'Unité, ni sur la distinction qui se trouve dans la Trinité, c'est une témérité à l'Eglise Chrétienne de s'en embarrasser. (a) La distinction des personnes dans la Divinité est une subtilité spéculative, dont la recherche ne tend en rien à nous rendre meilleurs, & nuit au contraire beaucoup à la conservation de la paix. Pour bien exprimer les articles de foi, il faut se borner aux termes dont se sert l'Ecriture.

Le véritable Christ est celui qui étoit, avant que d'être manifesté en chair, & qui n'a jamais été vû des yeux de la chair. J. C. comme Dieu a une humanité céleste, dont la terrestre n'étoit proprement que l'habit, & le type ou la figure. J. C. la Parole & le Fils de Dieu ne s'est point uni personnellement à notre nature humaine. Il ne l'a prise que comme un vêtement, dont il devoit se revêtir pour quelque tems. Elle étoit inspirée comme tous les autres hommes, quoique d'une maniére plus particuliére. J. C. n'a pû s'unir personnellement à une nature corrompue. J. C. né intérieurement au-dedans des hommes est un plus grand mystére, que sa naissance extérieure. La foi & la connoissance de J. C. selon la chair, & celle de tous ses mystéres n'étoient qu'une espéce de rudiment pour l'enfance du Christianisme. Ce rudiment est devenu inutile après notre sortie de l'enfance : aussi-tôt après en être sortis, nous avons commencé d'apprendre à être en Christ, à être de nouvelles créatures, *à laisser passer les choses anciennes pour faire place aux nouvelles.*

Ce n'est pas l'effusion extérieure du sang de J. C. qui nous a mérité l'expiation de nos péchés : son sang n'étoit pas plus précieux que celui d'un autre Saint. Ce n'est pas non plus le sang extérieur de J. C. qui a racheté l'Eglise, mais un sang intérieur & spirituel. Par ce sang intérieur il purifie nos cœurs & nos consciences. Ce n'est point du sang extérieur que l'Ecriture dit, qu'il a été répandu pour notre justification. Enfin ce n'est pas de ce sang que J. C. dit, que *si on ne boit son sang, on n'aura point la vie.*

L'Ecriture ne dit point que J. C. ait satisfait à la justice de Dieu pour nos péchés. Comme ce n'est pas une injustice en Dieu de pardonner les péchés sans satisfaction, cette satisfaction n'est nullement nécessaire. Elle est incompatible avec la rémission gratuite de nos péchés, & on ne peut concilier avec la justice de Dieu la punition de son Fils qui est innocent.

J. C. n'est point monté au Ciel avec le corps dont il a été revêtu sur la terre. Ce n'est point ce corps terrestre qui est maintenant dans le Ciel, à la droite de Dieu. C'est une erreur de croire que le corps de J. C. qui est dans le Ciel, occupe une place particuliére & bornée. Ce corps doit être par tout où est son Esprit. Si le corps de J. C. est séparé de nous par la distance des lieux, il ne peut nous sauver ; & c'est être un faux Ministre, que de prêcher une telle doctrine.

Il y a présentement dans l'Eglise ce même don de discernement & d'examen des esprits, qu'il y avoit au tems des Apotres.

Quand nos péchés nous ont été pardonnés, il n'est plus nécessaire de s'en repentir, ni de continuer de demander à Dieu le pardon de ces péchés. Nous devons en être purifiés avant que d'être Serviteurs de Dieu. Nous avons déja remarqué ce même sentiment dans l'ancien *Anabaptisme.*

Dieu n'accepte la justice de personne, avant que d'avoir rempli toute la loi & la justice. On peut parvenir à la perfection de la justice sans commettre aucun péché ; & pour parvenir au salut, il est nécessaire de vivre sans aucun péché. Il n'y a aucun fondement dans l'Ecriture, pour distinguer deux sortes de péchés & de pécheurs. Enfin Dieu ne demande pas seulement que nous nous abstenions de péché, que nous nous en rendions exemts par nos efforts. Il veut un degré de perfection en connoissance & en grace, qui ne soit susceptible d'aucun accroissement.

Le serment, & même en justice, est un péché. J. C. l'a défendu.

Il n'est pas permis de faire la guerre, ni même de repousser la force par la force ; & c'est ce que J. C. nous a prescrit, en nous défendant de résister au mal.

(a) Ce qui est contenu dans cet article justifie le préjugé vulgaire, qui est, qu'il y a beaucoup d'*Ariens*, d'*Antitrinitaires* & de *Sociniens* cachés parmi les *Quaquers.*

Tout homicide, même en guerre, est contraire au précepte d'aimer ses ennemis. Il est défendu de donner aux hommes des titres d'honneur, & des distinctions qui marquent un respect particulier, de se découvrir devant eux, & de s'incliner pour leur marquer ce respect. Le commandement d'honorer son pere & sa mere ne doit s'entendre que du respect intérieur. Il n'est pas permis de se conformer aux modes du siécle; & il ne convient ni à l'humilité, ni à la vérité, de donner ni de recevoir le titre de (a) *Vous*.

Personne n'est obligé d'être de la Communion de l'Eglise qui est établie par les Loix. On ne doit point appeller l'Ecriture *Parole de Dieu*, puisque ce nom ne convient qu'à J. C.

Dieu n'a point ordonné qu'on lût l'Ecriture dans le Service public. Les Ministres n'ont rien qui les autorise à prêcher sur des textes de cette Ecriture. S. Paul dit lui-même, qu'il n'est pas le *Ministre de la lettre, mais de l'esprit.*

Dieu écrit ses Loix dans les cœurs des fidéles, ou par une inspiration immédiate, ou par le ministére de ceux qui sont immédiatement inspirés. Il y a des personnes qui arrivent à un tel degré de connoissance & de foi, que cela leur rend inutile & le ministére & les preceptes extérieurs.

Toutes les priéres extérieures, c'est-à-dire les priéres accompagnées de signes extérieurs, (b) ne sont agreables à Dieu, qu'autant qu'elles sont faites par l'inspiration immédiate de Dieu. Il n'est point necessaire d'avoir un tems déterminé pour les priéres publiques ni pour les particuliéres, ni pour le matin, ou pour le soir. L'homme agit toujours par une *impulsion* plus ou moins forte, qui le porte à prier intérieurement; & c'est ce que veut dire l'Ecriture, lors qu'elle défend de prier ou de prêcher sans un mouvement particulier de Dieu. On doit donc garder le silence dans les assemblées publiques, quand il ne s'y rencontre personne qui sente ce mouvement. Les Chrétiens d'aujourd'hui, comme autrefois les Prophétes & les Apôtres, ont des inspirations particuliéres qui les disposent à prier, en sorte que tous les formulaires extérieurs de priéres sont incompatibles avec les mouvemens de l'esprit. L'ordre que nous avons de la part de J. C. de veiller pour prier, c'est d'attendre le mouvement de l'esprit, & cette impulsion dont j'ai parlé. Il est inutile de prier avant ou après le repas, si on ne sent cette inspiration.

Nous ne devons point offrir nos priéres à Dieu au nom de Jesus Fils de Marie, ni à J. C. existant corporellement & extérieurement dans le Ciel. Enfin tout signe extérieur de vénération & de respect dans le Culte public, est contraire au précepte d'honorer Dieu en esprit & en verité.

Le Baptême extérieur n'a pas été ordonné par J. C. ou du moins ne l'a pas été comme une Loi perpétuelle. Croire que cet ordre de baptiser doit s'entendre d'un Baptême d'eau, c'est ajouter au Texte, qui n'en dit rien. Le Baptême prescrit par J. C. est un Baptême d'esprit, & non un Baptême d'eau. Le Baptême d'eau étoit de S. *Jean*, lequel a été aboli. S. *Paul* dit qu'il n'a pas été envoié pour baptiser, mais pour prêcher. C'étoit par indulgence pour la foiblesse des Juifs, que les Apôtres ont pratiqué le Baptême d'eau: mais cette sorte de Baptême ne peut être d'aucun usage pour le bien de l'ame. L'Ecriture ne parle nulle part du Baptême par aspersion. Le Baptême d'eau & le Baptême spirituel sont deux Baptêmes differens. Le seul Baptême intérieur, est le Baptême de J. C.

On ne doit point baptiser les enfans, puisqu'ils ne sont capables d'aucun engagement, ni de faire une profession de foi, ni de répondre à Dieu selon le témoignage d'une bonne conscience.

Prendre ou recevoir l'Eucharistie n'est pas d'une obligation perpétuelle. Cette institution n'a été faite autrefois, que pour les nouveaux Convertis à la Religion Chrétienne, ou pour des Chrétiens foibles dans le commencement de leur Christianisme.

Si nous sentons en nous-mêmes ce que signifie le Baptême, & le pain & le vin de l'Eucharistie, l'un & l'autre Sacrement nous deviennent inutiles. L'Evangile étant la substance de la Religion, toutes les choses extérieures ne sont que des ombres, qui cessent d'être utiles, puisqu'on a la substance. Les institutions du Baptême & de

(a) *Wyeth*, ubi sup. dit, *the holy Spirit enjoyns us to use thee an thou, or the plain language.* Cela veut dire en un mot, qu'ils tutoient par ordre du Saint Esprit.

(b) Ils disent aussi que la pratique des commandemens de l'Ecriture, sans l'impulsion de l'Esprit, est abominable devant Dieu. » To practise » any command of Scripture without te moving » of the Spirit, is an abomination to the Lord.

de l'Eucharistie, & leurs signes extérieurs, n'obligent point ceux qui prétendent à une inspiration immédiate. Quand l'Apôtre dit, *que le pain que nous rompons & le vin que nous buvons sont la communion du corps & du sang de J. C.* cela ne doit point s'entendre de l'Eucharistie. On peut & on doit faire en tout tems la commémoration de la mort de J. C. sans participer à l'Eucharistie, & ce n'est point *au corps & au sang terrestre* de J. C. que l'on participe par l'Eucharistie, mais à celle du *corps céleste*, le seul par le moien duquel J. C. communique la vie aux hommes.

Le bonheur éternel de l'ame ne consistera point à être réunie à son corps. La résurrection du même corps ne sçauroit contribuer à l'accroissement du bonheur ou du malheur des hommes.

On ne doit pas toujours entendre de la résurrection du corps ce qui est dit de la résurrection des morts. L'Apôtre traite d'*insensés* ceux qui veulent rechercher la nature de la résurrection.

Ce ne sera pas le même corps substantiellement qui ressuscitera. La *chair & le sang* ne peuvent hériter au Roiaume de Dieu. La croiance de la résurrection du même corps en substance n'est pas un article fondamental de la Foi Chrétienne. Un corps qui est changé, ne sçauroit être le même en substance : mais quoiqu'il en soit, il importe peu de croire la résurrection du même corps, pourvu que l'on croie qu'on ressuscite avec un corps. Et il ne nous importe pas davantage de sçavoir quand cette résurrection se fera.

Outre *l'avénement de J. C. en chair à Jérusalem*, il y en aura un autre à la fin du Monde.

Le Ciel est la présence de Dieu au dedans des hommes. J. C. nous a dit lui-même que son Roiaume étoit en nous.

C'est une vaine imagination de croire, que le Ciel de Dieu & des bienheureux soit un lieu visible & matériel, où on vivra comme ici, ni que ce Ciel ait de la conformité avec ce monde visible.

Il n'y a point de mal ni d'hérésie à nier que le Ciel & l'Enfer soient un espace ou un lieu particulier. On doit entendre par le Ciel quelque chose de spirituel.

A ce détail que fournit (*a*) le *Préservatif contre le Quaquerisme*, il faut ajouter ce qui suit. On le tire de *Wyeth*, & de quelques autres Auteurs peu connus ailleurs que chez les *Quaquers*.

Les nouvelles révélations (*b*) sont nécessaires, pour donner aux anciennes le droit & l'autorité de nous gouverner, ou pour justifier qu'elles sont la régle de notre conduite.

L'ame est une portion de la Divinité. C'est ainsi que s'est exprimé *Fox*, le Patriarche des *Quaquers*. Les Auteurs qui sont venus après lui ont voulu justifier cette expression, en (*c*) l'interprétant de *l'union intime de l'ame avec Dieu*, ensorte *qu'elle devient comme une portion de son essence.*

C'est une absurdité de croire, que la félicité des Saints soit imparfaite dans l'état de séparation de l'ame & du corps, & que le bonheur de l'ame dépende de celui du corps.

(*d*) Jesus-Christ, c'est-à-dire (*e*) le *Corps céleste*, ou le *Corps spirituel* de J. C. différent de celui avec lequel il a paru dans le monde, ressuscite dans les hommes par leur conversion. Les péchés des hommes le percent, le déchirent & le crucifient. Il meurt en eux par leurs désordres, & par leur rebellion contre Dieu ; ou plutôt cette mort n'est qu'une profonde léthargie, parce que la lumiére intérieure ne s'éteint jamais entiérement.

(*f*) Le *Corps spirituel* de J. C. est en tout tems la nourriture du fidéle, qui ne cesse jamais de manger la chair de J. C. ni de boire son sang.

A ces deux Dogmes de *Keith*, il faut en ajouter un autre moins déclaré, mais

(*a*) Cité, *ubi sup.*

(*b*) *We must have new Revelations to justify our being governed by old ones.*

(*c*) Il semble aussi que quelques *Quaquers*, & principalement *Keith*, confondent la lumiére intérieure (le Christ intérieur, ou *the light within*, & Christ *within*) avec l'ame. Les plus moderés de la Secte disent, que cette erreur a été attribuée à leurs freres, faute d'entendre les expressions mystiques & hiperboliques qu'ils ont emploiées. André Cesalpin Philosophe du 16. siécle a cru après plusieurs anciens Philosophes, que l'ame de l'homme est une portion de la Divinité.

(*d*) Ces deux Articles renferment la doctrine de *Keith*, touchant le double corps de J. C. Voi. ci-dessus.

(*e*) Ils se servent de l'une & de l'autre expression.

(*f*) Voi. ci-dessus le sentiment des *Quaquers* concernant l'Eucharistie.

qu'il semble pourtant que *Keith* & ses disciples ont favorisé. C'est celui de la transmigration des ames. On le réduit à ceci.

Toutes les ames ont été créées, & habitent dans un autre monde avant que de s'unir à un corps. Après cette union, il leur faut quatre mille ans de purification, & c'est cette purification qui les prepare à la félicité eternelle. L'abus qu'elles font de la patience divine, les prépare au contraire à des peines longues & cruelles, qui les attendent à la fin des siécles. Pendant ces quatre mille ans, l'ame doit souffrir douze revolutions, ou retourner douze fois dans le même corps, chaque révolution des ames se fait au bout de trente-trois ans & quatre mois. A la verité il y a des ames toutes extraordinaires, qui se trouvent purifiées dès la première, ou au moins dès la seconde révolution. Les ames ne se perfectionnent pas pendant qu'elles sont absentes du corps; elles restent absolument les mêmes. Celles qui ont souffert quelqu'une de ces révolutions avant la mort du Christ né de la Vierge Marie, & n'ont pas été sauvées alors, peuvent l'être par l'Evangile de J. C. quand elles rentrent dans un corps: mais à l'égard de celles qui se sont unies à des corps depuis la mort de J. C. & s'y uniront encore jusqu'au dernier jour, sans avoir connu l'Evangile dans leurs différentes révolutions, elles en auront une *finale* en un même tems & en un même lieu, & pour lors elles entendront la voix de l'Evangile, & seront sauvées si elles croient. Qu'il est dangereux de vouloir innover en matiére de Religion! D'une erreur on tombe dans une autre, & on va enfin jusqu'aux extravagances les plus inouies. C'est ainsi que *Keith* est tombé dans celle de Pythagore par rapport à la métempsycose, laquelle malgré les raffinemens qu'il a emploies, n'en est ni moins ridicule ni moins absurde que celle de ce Philosophe. Mais continuons.

Le retour des Saints sur la terre est la *première résurrection*, ou le régne de mille ans, pendant lequel ils vivront ensemble sans péché, comme Adam dans l'état d'innocence. Il y aura une seconde résurrection, après laquelle les Saints ressembleront au second Adam, *& ce qui leur restoit de terrestre sera comme absorbé dans les corps célestes* dont ils seront revêtus. La félicité des gens de bien sera éternelle: mais les peines des méchans seront limitées.

Remarquons que quelques *Quaquers*, & même des Théologiens de l'Eglise Anglicane, ont renouvellé l'opinion Platonicienne de la perpetuité des passions & des désirs dans les méchans après leur vie. Leur ame, disent-ils, conservera dans l'autre monde les mauvaises habitudes qu'elle a contractées dans celui-ci, & cette corruption qui efface en elle l'image de Dieu. Cette perpétuité de passions & de désirs qu'elle ne pourra satisfaire, seront le *ver qui ne meurt point*, & ce feu de l'Enfer qui ne peut s'éteindre. Elle verra, comme Tantale, l'objet de ses désirs sans y pouvoir atteindre. Une furie, c'est-à-dire le désespoir continuel de l'ame dans cet état, attisera sans cesse le feu de la convoitise qui la brulera sans la consumer, c'est-à-dire sans jamais la satisfaire. Virgile nous a parfaitement bien représenté le méchant puni par la perpétuité des passions, quand il dit:

——— Furiarum maxima juxta
Accubat, & manibus prohibet contingere mensas,
Exsurgitque facem attollens, atque intonat ore. Æneid. L. VI.

Vers que le nouveau Traducteur de ce Poëte a rendus ainsi. » Mais la plus redoutable des Furies placée à leur côté leur interdit les mets, se dresse contre eux, » & haussant le bras armé d'un flambeau, s'écrie d'une voix menaçante «.

Les gens de bien participent dès ce monde aux priviléges, qui appartiennent à la Nature Divine. Un de ces priviléges est la joie, & la tranquillité qui procédent d'une imagination vive & délicate, que l'*on doit à la lumiére intérieure*, & qui dans le cours de cette vie mortelle nous fait *trouver infailliblement le Ciel sur la terre*. Par le moien de cette joie, nous possédons ici bas les félicités du Paradis; & cette félicité se trouve dans toutes sortes de tems, d'âges, de circonstances, de conditions, de societés, de païs, &c.

La tranquillité intérieure si essentielle à la vraie joie, doit être le seul but des fidéles. C'est déja un état de perfection, & le commencement la vie éternelle en ce monde, & la même que celle du Paradis; car comme il n'y a qu'un seul Dieu, il n'y a aussi qu'un seul moien de perfectionner son image, un seul amour de Dieu, une seule véritable joie, une seule tranquillité, &c. La plus grande marque d'a-

mour que l'on puiſſe donner à Dieu, & de ſoumiſſion à ſa volonté, c'eſt de ne s'affliger de quoi que ce ſoit qui arrive dans le monde.

Tels ſont les dogmes des *Quaquers*, & en particulier de quelques-uns de leurs Docteurs, entre leſquels il s'en trouve que la Secte a deſavoues. Peut-être auſſi entre ces dogmes, il y en a qui ne ſont que mal expoſés ou mal entendus : quoi qu'il en ſoit, on ne peut nier que les *Quaquers* ne détruiſent le Chriſtianiſme à force de vouloir le rendre ſpirituel, & qu'ils n'en faſſent une Religion chimérique, ou impraticable. Il eſt ſi viſible que l'egalité qu'ils ont voulu etablir dans la ſocieté civile, en ruinant toute ſubordination, la défenſe de jurer, de faire la guerre & de ſe defendre, ne peuvent ſubſiſter avec le bonheur du genre humain, qu'ils ſont comme forces de reconnoitre l'impoſſibilite de ſe conſerver, ſans les régles que la ſocieté civile a établies, & de ſe borner à (*a*) dire qu'elles ne conviennent point à leur Secte. On traite auſſi de vrai fanatiſme leur inſpiration immédiate, & leurs impulſions interieures : mais on traite encore plus mal leur pretendue jouiſſance de la félicité du Ciel ſur la terre.

Un Miniſtre nommé *Leenhof*, publia en 1703. à Zwol un petit livre Hollandois intitule le *Ciel ſur la Terre*. Comme il s'efforçoit d'y établir cette *félicité prématurée*, & qu'il décrivoit avec exagération les avantages & la néceſſité de la *joie temporelle*, il fut auſſi-tot traduit devant les Conſiſtoires & les Synodes de ſon païs. Les Miniſtres ſes confreres firent tomber ſur lui une grêle de réfutations, qui firent de cet Auteur un Libertin, un Epicurien, un Spinoſiſte & un Athée ; car c'eût été trop peu que de n'en faire qu'un *Quaquer* & un fanatique. Les zelés Théologiens, aprés avoir examiné la Doctrine de *Leenhof* ; paſſerent dans le domeſtique de ce Miniſtre, & voulurent y examiner auſſi ſes mœurs & ſa vie. Ils examinerent à toute rigueur ; en un mot *avec cette triſteſſe* ſi oppoſée à la joie, & décrite par *Leenhof*, p. 51. de ſon Livre, comme une ſource de défauts, un moien ſur pour faire des ignorans, des hypocrites & des tirans. On a ſoupçonne auſſi qu'une des héréſies capitales de ce Miniſtre Flamand, fut d'avoir caracteriſé la conduite de quelques-uns de ſes confréres p. 52. & 53. de ce livre. Or dans quelque Secte que ce ſoit, que l'on cherche dans tous les païs du monde,

De Paris au Japon, du Japon juſqu'à Rome,

les héréſies de cette eſpéce approchent beaucoup du péché contre le Saint Eſprit. Elles ſont irrémiſſibles & inexpiables : mais revenons aux principes de *Leenhof*.

Un des endroits de ſon Livre qui donna le plus de priſe contre lui, fut celui où il réfute p. 83. & 84. l'objection priſe de la triſteſſe de J. C. Après avoir répondu, que la triſteſſe de J. C. a été une ſuite de ſes ſouffrances pour les peches du genre humain, il ajoute que les fidéles ne doivent plus ſentir la triſteſſe, & qu'au contraire ils doivent travailler à être conſtamment joieux, puiſque J. C. a expié par ſa mort ces iniquités, qui pouvoient être un ſujet de triſteſſe pour les fidéles. S'affliger, ou être triſte pour ſes péchés, c'eſt paier deux fois : il faut donc ſervir Dieu avec toute la joie poſſible ; ſa juſtice ne lui permet pas d'exiger le même paiement deux fois. C'eſt ainſi que je développe le commencement du ſecond paragraphe de la page 84. Quoi que cet endroit de ſon livre ſe puiſſe interpreter favorablement, on doit convenir pourtant que les expreſſions en ſont trop dures. Il dit ailleurs p. 106. &c. qu'il ſeroit à ſouhaiter, que l'on pût éviter de porter les hommes à la devotion & à la pieté par la crainte, ou par la terreur, ou par l'effroi dont on frappe les conſciences en les menaçant des peines de l'enfer. Il eſt certain que ce ſentiment peut d'autant mieux s'interpréter ſelon les régles de l'orthodoxie, qu'il paroit directement oppoſé à ce qu'on appelle *fauſſe attrition* : mais il faut pourtant convenir, que la maniere dont l'Auteur du *Ciel ſur la terre* tâche de le faire valoir, eſt mêlée de Sophiſmes. Voici à quoi elle ſe réduit.

» On peut diſtribuer en trois claſſes tous ceux à qui la crainte & la rigueur des » peines peuvent ſervir de frein contre le libertinage, ou de moiens efficaces pour » les conduire à la Religion. La premiére claſſe comprend les méchans, l'autre » les perſonnes éclairées & capables de ſentir la néceſſité des devoirs, & la troiſié- » me les perſonnes foibles & timides qui ont beſoin de conſolation, & que l'on ne

(*a*) » Civil Magiſtrate is ordained by God to » puniſh with the ſword, but it is unlawful for any » to make uſe of it. The carnal weapons are one- » ly allowed to ſuch as are not under the Goſpel » Miniſtration, &c. « *Wyeth*, ubi ſup.

» doit point effraier. Les impies & les méchans ont pris leur parti. *Ce frein qu'on » appelle Religion & crainte des peines de l'Enfer*, ne les retient point. Ils ont se- » coue ce joug, ils s'en moquent. En ce monde une mort prématurée, & souvent » honteuse, n'est pas capable de les effraier, apres avoir vécu à leur fantaisie. Les » remords qu'ils sentent alors sont plutot l'effet de l'impuissance où ils se trouvent » de faire du mal, que celui d'un veritable repentir. Un Magistrat, ajoute-t-il, à » l'occasion des peines & des loix civiles, est plus capable de reprimer les impies » & les méchans, que tous les Ministres ensemble.

» Aux gens eclairés, & à tous ceux qui sentent par eux-mêmes la nécessité des » devoirs que prescrit la Religion, il est inutile de leur presenter les peines & les » menaces. Ils vivent deja de la vie des bien-heureux; ils possedent la tranquillité » intérieure, & cette *joie* supérieure à la *tristesse* des châtimens.

» Pour ce qui regarde les ames foibles, je le repete en deux mots, il leur faut » la joie & la consolation. La Vertu, la Religion & la pureté des mœurs ne peu- » vent se maintenir chez eux que par la joie; c'est à elle qu'il faudroit conformer » l'extérieur de la Religion & toutes ses cerémonies. Il seroit necessaire de dimi- » nuer le nombre des jours destinés *à la tristesse* & à l'affliction. « Il y a apparence que par ces jours, l'Auteur entend les jeûnes, & les Communions des Protestans: mais il ne peut s'empêcher d'avertir un moment après, » que ces jours sont utiles » au peuple, & qu'on doit vaincre certains vices par le jeûne & par la priere, « tant il est vrai, que dans les sistêmes qui tendent au paradoxe ou à des singulari- tés dangéreuses, il est difficile d'éviter les contradictions.

L'Auteur toujours prévenu en faveur de cette idée, que la Religion doit être gaie, & que dans la vie des fideles il doit y avoir une joie continuelle, proposoit ensuite que l'on bannit des Eglises Protestantes le chant trop grave, & selon lui, triste & lugubre des Pseaumes, & qu'on substituât à la poësie froide & languissante de la traduction, une poësie plus vive & plus animée. Il vouloit aussi que l'on abolit toutes les cérémonies funèbres, tout ce qui réveille des idées affligeantes, & qui par conséquent est contraire à la *joie religieuse*; qu'on cessât aussi d'enterrer les morts dans les Eglises, où les fideles ne doivent s'assembler que pour se réjouir en Dieu.

Tel est à peu près le *Ciel* que *Leenhof* nous offroit *sur la terre*. On a paraphrasé en quelques endroits le sens de l'Auteur. Il a eu ses partisans: mais il n'a point formé de Secte; & le nom de *Leenhovien* ne parut que comme un éclair après la première dénonciation du livre.

CHAPITRE III.

De quelques autres Sectes Fanatiques.

NOTRE dessein est de donner dans ce Chapitre une Description historique de plusieurs Sectes & Assemblées Fanatiques, peu nombreuses, ou peu con- nues, ou qui ont cessé d'exister. Par le détail dans lequel nous entrerons à leur sujet on verra, que tout le Fanatisme ne s'est pas renfermé dans celles que nous venons de décrire.

Les Petits Prophétes *du* Dauphiné.

COMMENÇONS par les *Prophètes de Dauphiné*. Le fanatisme qui les inspira vers l'année 1688. s'étoit manifesté dès le tems de la Révocation de l'Edit de Nan- tes; & jusqu'à ce tems-là on auroit eu de la peine à produire tout à la fois de la part de la Réforme autant de merveilles & de miracles, qu'on en vit naître coup sur coup, & sans avoir le tems de se reconnoître, les trois ou quatre premières an- nées qui suivirent la suppression de l'Edit. Dès l'année 1686. (*a*) *on entendit dans les*

(*a*) Septiéme *Lettre Pastorale de Jurieu*, an. 1686.

les airs, & aux environs des lieux où il y avoit eu autrefois des Temples, des voix si parfaitement semblables au chant des Pseaumes, tels que les Protestans les chantent, *qu'on ne peut les prendre pour autre chose.* Non seulement on nous assure que cette mélodie étoit céleste : mais on ajoute encore, que ces voix Angeliques chantoient les Pseaumes selon la version de *Clément Marot* & de *Theodore de Beze*, & cela etoit dans les regles. Il falloit chanter en François à des François. Les voix furent entendues dans le Bearn, dans les Cevennes, à Vassi, &c. M. *Jurieu* Ministre d'une grande reputation dans le parti Protestant, & qui paroissoit predestiné à recueillir les merveilles de ce tems là, en faveur de ceux que les illusions n'edifient pas moins que la verite, a rassemblé avec soin les temoignages de ces merveilles, après quoi il a conclu, de la maniere que pouvoit conclure un aussi excellent Logicien que l'etoit cet Ecrivain, controversiste juré du parti, & le plus determiné champion qui soit jamais entré en lice pour la defense des nouvelles révelations; il a conclu, dis-je, que *Dieu s'etant fait des bouches au milieu des airs*, c'est un reproche indirect que la *Providence fait aux Protestans de France, pour s'etre tus trop facilement*, &c. Peut-être dans un tems où les esprits auroient été moins agites, auroit-on decouvert l'illusion du premier coup : mais il faut avouer aussi que dans la revolution que souffrirent les Protestans apres la suppression de l'Edit, il etoit fort possible de leur persuader les plus absurdes chimeres, pour peu qu'elles parussent favoriser leur parti. Le miracle *des voix celestes chantant & psalmodiant* dans le langage de *Marot* & de *Béze*, passa bientot d'un endroit à l'autre, & (*a*) le son de la trompette s'y joignit dans le haut Languedoc. Des (*b*) Ministres fugitifs furent escortes de cette psalmodie *divine* ; & même la trompette ne les abandonna qu'après qu'ils eurent tranchi les frontiéres du Roiaume, & qu'ils furent arrivés en pais de sureté.

Des miracles de cet ordre devoient avoir des suites toutes merveilleuses, ce qui ne manqua pas d'arriver. La *Bergere de Cret* parut. Cette petite Dauphinoise étoit âgée de 15. ou 16. ans, quand ses extases & les visions commencérent. M. *Jurieu*, qui lui-même avoit deja commencé (*c*) d'*acquérir le don de Prophétie*, (*d*) rapporte dans un grand detail la maniere dont la nouvelle Prophéteße instruisoit & consoloit ses Auditeurs. Il a eu soin de nous avertir aussi, que les instructions de la Bergere etoient *sans méthode, & hors des regles ordinaires, par où elles n'en avoient qu'un plus grand caractére de divinité ; outre que les inspirés, dans leurs écrits & dans leurs discours, n'ont pas suivi les methodes humaines.* Une seule expression va nous montrer le rapport de cet esprit prophétique à la condition de Paisanne, & par consequent la difference de l'*ancien esprit au moderne*. Elle appelloit les Convertisseurs de son tems des *marchands & des tricoteurs d'Ames*. Cela meritoit-il d'être comparé au sublime des anciens Prophétes ? & en faisant une telle comparaison, n'étoit-ce pas avilir le caractere de la prophetie ? C'est cependant ce que firent peu judicieusement M. *Jurieu*, & plusieurs Ministres nouvellement réfugiés, ses imitateurs. Les prédictions de la petite *Bergére* furent marquées d'un caractére de verité pareil à celui que le Ministre *Prophéte*, son apologiste, a donné des siennes dans les trois volumes de son *Accomplissement des propheties*, & en particulier à celle qui annonçoit la fin du monde.

La contagion du fanatisme s'étendit plus avant dans le Dauphiné, & gagna le Vivarets. On vit naitre alors des essains de petits Prophétes, presque tous enfans, & incapables de tromper, tous egalement simples, tous egalement grossiers, & tous egalement instruits, & dressés au manege qu'on leur faisoit jouer. Il est presque vraisemblable, que la *propagation* de la prophétie se fit parmi une partie de ces campagnards, de la maniere que le P. *Mallebranche* (*e*) nous a si ingénieusement decrit celle de la magie & des sortileges. La fourberie s'y trouva mêlée. Ils avoient des maitres qui leur apprenoient la maniére de prophetiser : mais le Prophéte *Jurieu* ne voulut pas en avoir le dementi. Il soutint toujours qu'il y avoit en cela quelque chose de divin. Quoiqu'il en soit, au lieu que l'esprit de prophétie semble devoir réveiller & animer les notres, les remplir de feu, les subtiliser, pour ainsi

(*a*) Lettre inserée dans les *Lettres Pastorales de Jurieu*, troisiéme année.

(*b*) *Lettre inserée*, &c. ubi sup.

(*c*) Son *accomplissement des Prophéties* étoit imprimé dès l'année 1686.

(*d*) *Reflexions sur le miracle arrivé dans la personne d'une Bergere du Dauphiné*, troisiéme année des *Lettres Pastorales*.

(*e*) *Recherche de la vérité*, L. I. Ch. Voiez au défaut du P. *Mallebranche*, son copiste M. *le Clerc*, dans sa *Pneumatologie*.

dire, afin qu'ils prennent l'essor vers le Ciel, & qu'ils se tiennent constamment au-dessus de la matiere, au lieu de mettre dans les expressions des inspirés ce desordre merveilleux, que les Anciens ont appellé *Langage des Dieux*, & qui a fait confondre souvent les Poëtes avec les Prophetes, on debitoit que les extases de ceux du Dauphiné ne consistoient qu'en un assoupissement. Si c'en etoit un en effet, il ne pouvoit que ressembler à celui qui precede notre sommeil, ou à celui que l'on sent après une grande dissipation d'esprits animaux, qui ne laisse que la liberté de penser & de parler à demi. D'autres ont cru que c'etoit (*a*) une lethargie, pendant laquelle ils repetoient sans regle, & par le simple moien de la reminiscence qui leur restoit en cet etat, ce qu'ils avoient oui dire, ou appris par cœur en veillant. C'etoit de cette maniere & en cet etat qu'ils prioient, chantoient des Pseaumes, faisoient des promesses à leurs auditeurs, usoient de menaces dans un langage inintelligible à tout autre qu'à des Paisans de leurs cantons.

Tels furent donc les Prophetes dont l'Auteur des *Lettres Pastorales* a dit, (*b*) *que Dieu n'avoit pas fait de si grandes choses depuis que le Christianisme étoit établi.* Jamais Auteur ne fut plus fertile en raisons, pour defendre une mauvaise cause: aussi avoit il, avec une grande subtilité d'esprit, l'heureux talent de ne rester jamais court.

Soit que la Prophetie de Dauphiné fût l'effet d'une maladie, ou d'une imagination frappée par imitation, ou d'un zele deregle qui passoit par contagion d'un voisin à l'autre, & se repandoit dans les familles, ou de la fourberie de quelques personnes mal intentionnées, soit enfin que ces quatre causes y contribuassent toutes ensemble, » il est sur du moins que la prophetie ne fut pas toujours un present du sommeil ou de l'assoupissement. Le pretendu Esprit excita bientot dans » plusieurs de ces prophétes les mouvemens & les agitations ordinaires aux fana- » tiques confirmés, convulsions, tremblemens de membres, vue égarée, paroles » entrecoupées, &c. « Mais donnons plutot en abregé une petite relation de cette Société de Prophetes. Une Lettre (*c*) de ce tems-là nous fournira ce que nous allons en dire.

On y lit, que l'inspiration des *petits Prophétes* commença au mois d'Octobre 1688. La *Bergere de Crest* avoit cessé de prophétiser peu de tems auparavant, & vraisemblablement depuis qu'on la tint renfermée. La mission prochaine des *petits Prophetes* fut sa derniere prediction, après quoi son esprit se tut. D'abord l'Esprit prophetique ne saisit que trois ou quatre jeunes enfans; il en saisit après jusqu'à 15. mais en peu de tems il se répandit de telle sorte, qu'on en comptoit jusqu'à trois ou quatre cens; & même le nombre surpassoit de beaucoup celui-là vers le mois de Mars 1689. en sorte que quelques villages du Dauphiné n'avoient plus que des Prophétes pour habitans. Enfin la rapidité de la prophetie étoit telle, que selon la lettre, » on voioit des troupes de deux ou trois cens petits Prophetes naî- » tre en une nuit, comme des champignons. On voioit des gens de *bon sens*, (re- » marquez l'expression,) ne pensant à rien moins qu'à prophetiser, dans un tems » où on emprisonnoit les Prophetes, se retirant la nuit d'une assemblée avec des » personnes de leur village, *tomber* tout à coup dans les néges, comme frappées » du haut mal, se veautrer sur une couche de deux pieds de nége, jusqu'à ce » qu'on les relevât, & qu'on les mit en leur seant. Alors les yeux fermés, & com- » me des gens qui dorment, ils commençoient de prêcher & de prophetiser, sans » songer que le Curé, qui avec ses satellites avoit dissipé l'assemblée precedente, » alloit les faire tous decreter le lendemain «. Cet esprit de prophetie se répandit ainsi en plusieurs endroits, & passa jusques dans le haut Languedoc. Selon quelques écrits du tems, une maladie d'environ quinze jours y precedoit le miracle de l'inspiration. Divers accidens etoient aussi des preliminaires plus ou moins éloignés de l'inspiration. Nous en indiquerons seulement trois, que les moins habiles medecins peuvent expliquer sans se donner la torture. La Lettre parle 1. de la saignée

(*a*) Il arriva tout le contraire à *Christine Poniatov* Prophétesse de Pologne en 1628. & fille d'un Polonois, qui, par une heureuse métamorphose, de Moine qu'il avoit été se fit Ministre. Elle tomba en 1629. dans une si profonde léthargie, qu'on la crut morte. Elle en revint, mais privée pour jamais du glorieux don de prophétie. Quelque tems après elle acheva de perdre la qualité de Visionnaire en se mariant. Personne n'ignore que le Mariage est aux femmes un excellent préservatif contre les vapeurs. En général les Prophétesses devroient être ou filles ou veuves. Les prophéties de cette Christine ont été recueillies par Comenius, avec celles de *Kotter* Corroieur & de *Drabicius* Ministre.

(*b*) *Lettres Pastorales.* 3. Année.

(*c*) Lettre écrite de Genéve le 13. Fevr. 1689.

qui fut faite à un petit prophete agé de sept à huit ans, à cause d'une rougeur extra-ordinaire qui lui étoit survenue aux yeux. Ses parens dirent au Chirurgien, » qu'ils » croioient que ce pourroit bien être *une preparation à l'autre maladie*, c'est-à-dire, » à l'inspiration dans le sommeil. Trois jours après, le *sommeil de prophetie* prit à » l'enfant. Il prêcha & prophetisa «. 2. Une petite Prophetesse de 11. à 12. ans, disoit qu'avant que de tomber dans la lethargie, » elle sentoit quelque chose qui s'é- » levoit peu à peu depuis les pieds jusqu'à la gorge. Lorsque cela (par *cela* il faut » entendre l'Esprit) étoit arrivé à la gorge, le sommeil l'assoupissoit, elle ne sentoit » plus rien «. Plusieurs temoins assûroient que pendant la prophetie, qui duroit aussi long tems que le sommeil lethargique, on ne pouvoit réveiller le Prophete ou la Prophetesse, ni en les piquant avec une epingle, ni en les pinçant bien fort. » 3. Lors- » qu'on vouloit empêcher les Prophetes de prêcher, ou prophetiser en dormant, » sur tout les petits qui ne pouvoient porter la force de l'Esprit qui les agitoit, on » leur causoit de la souffrance. Un petit enfant de 8. ans paroissoit se tourmenter » beaucoup, parce qu'on l'empêchoit de prêcher: il cria à sa mere, la priant au » nom de Dieu de l'éveiller, parce qu'il ne pouvoit plus se retenir de parler. «

Au reste pendant la courte durée de cette Secte de Prophétes, on s'y servoit du mot de *tomber*, pour dire prophetiser, à cause que le symptome de la prophetie etoit la subite léthargie du Prophete, laquelle l'exposoit à la chute. Cette chute même n'etoit pas toujours prevue, temoin celle du Prophete, dont parle la *lettre écrite de Geneve*, qui se trouvant saisi de l'*Esprit* en voiageant, *tomba* dans un bourbier, où il se cassa la jambe. A la verite la verve prophetique suspendit sa douleur pendant qu'il etoit dans le trou, & il y prophetisa aussi patiemment que s'il ne se fut point fait de mal. Très souvent, quand on voioit le Prophete tomber d'assoupissement, s'endormir ensuite, & commencer de prêcher dans ce sommeil, on le portoit ainsi endormi au lit, & il y prêchoit ou prophetisoit quelquefois trois ou quatre heures de suite. Comme les symptomes prophetiques ne sont pas toujours les mêmes, les Convulsionnaires d'Angleterre recevoient souvent l'Esprit en s'agitant, en se promenant, ou par des tressaillemens, ou même dans le transport de certaines caresses devotes.

Les discours prophétiques de ces *Prédicans* de tout sexe & tous âges, promettoient d'abord la prochaine délivrance de l'Eglise. La *Bergere de Cret* l'avoit fixée avant eux au mois de Septembre de l'année 1688. Mais les *Prédicans* Dauphinois la reculérent tout-à-fait à la fin de cette même année, ou au commencement de 1689. Pour sauver l'honneur de la prediction, on disoit que la delivrance auroit eu lieu en Septembre, si on se fut repenti, & qu'elle n'auroit son effet, ni à Noel, ni au commencement de 1689. sans la même condition de se repentir. Ceux qui vouloient à quelque prix que ce fût la vérité de ces prophéties, tâchérent de les faire rencontrer avec la révolution d'Angleterre: mais une chose embarrassoit ces derniers Apologistes. Quelquefois les *Prédicans* se brouilloient, & predisoient de violentes persécutions: comment accorder cela? Rien de plus facile à ceux qui entendent l'harmonie (*a*) des prophéties de ce tems-là. Les persécutions regardoient les Protestans de France, & la délivrance, les Protestans d'Angleterre. Mais on a presque honte de s'amuser si long-tems sur l'article des propheties Dauphinoises; cependant il faut necessairement achever d'en donner l'idee, malgré le decri où elles tombérent bien-tôt, & même chez les *Réfugiés* les plus emportés en leur faveur.

Les propheties de ces gens-là étoient confuses, & conçues en mauvais François, d'un stile bas & rampant, souvent difficiles à entendre à ceux qui n'étoient pas accoutumés au patois du Vivarets & du Dauphiné. On avoue dans la lettre, que le plus mechant François étoit au-dessus de la portée de ces Prophétes, *si pauvres, si misérables, si maussades*. Pour en juger voici une de ces exhortations. » Le chemin » du Paradis est étroit, il n'est pas plus large qu'un cheveu, & aussi fin. On n'y peut » passer, quand on y est chargé de pechés. Vous qui êtes présens, il y a long tems » que vous n'avez été à la Messe: mais je crains bien qu'à la premiére persécution,

(*a*) La circonstance étoit favorable à la prédiction. Les prédiseurs se rencontrérent aussi heureusement, en prédisant la continuation des assemblées & celle des *petits Prophétes*. On pouvoit se mettre Prophéte ou Devin à peu de frais. A l'egard de la descente du Prince d'Orange en Angleterre, il n'étoit pas plus difficile de la prédire. La chose arrivoit actuellement; & les Protestans de France étoient soigneusement instruits par leurs parens réfugiés en Angleterre & en Hollande, des mesures qui se prenoient pour chasser le Roi Jacques de ses Etats.

» vous n'y retourniez : mais n'y allez pas du tout ; faites-vous plutôt *chaponter* ;
» faites-vous mettre plutôt sur le *chapoutier* que d'y retourner, &c «.

Que ces prophéties eussent été seulement décousues, sans ordre & sans liaison ; on auroit pû le passer à celles qu'on reconnoit autentiques. Il y a plus : les défauts de liaison & de méthode ont toujours été approuvés, & dans la Prophétie, & dans la Poësie. Ils ne serviront jamais de preuve contre la vérité de ces prophéties qui, depuis tant de siécles, sont reconnues pour inspirées, & que les évenemens ont justifiés.

Les prédications des fanatiques Dauphinois étoient pareilles à leurs prophéties. Ils entassoient à tors & à travers tout ce qu'ils avoient pû retenir d'expressions & de passages pris de la Bible ; & c'est ce que leurs auditeurs, aussi fanatiques qu'eux, appelloient *une suite de belles exhortations, qui leur arrachoient des larmes.* On ne doit être nullement surpris de cela : la plaie étoit toute fraiche ; les persécutions continuoient contre ces pretendus Réformés. En falloit-il davantage pour exciter de la componction dans les cœurs, pour les attendrir ? & l'expérience ne nous apprend-t-elle pas, que les discours qui s'accordent avec nos sentimens, gagnent toujours notre approbation, & souvent même notre admiration ? Dans une telle disposition d'esprit, il n'y a pas bien loin de l'admiration au Fanatisme.

On a dit que ces Prophétes multipliérent en fort peu de tems d'une façon extraordinaire. (*a*) Une lettre écrite du pais où ces nouveaux Docteurs évangélisoient, c'est ainsi qu'elle s'exprime, rapporte qu'il s'en trouvoit quelquefois des assemblées de quinze cens, & de deux mille. A la vérité ils ne (*b*) *tomboient* pas tout à la fois ; ils ne parloient pas tous en même tems : mais ils avoient tous un droit égal à l'inspiration. Ainsi nous pouvons bien appeller *Prophétes*, tous ceux qui composoient les assemblées. On y voioit prophétiser des hommes, des femmes & des enfans, même des enfans de trois ans : quelques Catholiques furent aussi saisis de la contagion prophétique, & detestérent la Messe par imitation. La lettre ajoute que parmi tant de gens, il n'y avoit que du *commun peuple*, & très peu qui sçussent lire, mais d'une vie exemplaire ; » car ils crioient hautement, qu'ils ne recevoient la grace » & les dons que par une repentance sincére de leurs familles, ne pouvant l'obte» nir, s'il en restoit un seul en peché.

» Avant que de parler, ils étoient quatre ou cinq jours sans manger ; & après ils » ne prenoient presque point de nourriture. Ils prêchoient jour & nuit, en public, au » milieu du village. Les auditeurs étoient toujours à genoux, ne les pouvant souf» frir autrement. Si dans l'assemblée il y avoit de plus grands pécheurs que les au» tres, les Prédicateurs les appelloient à eux : ils tomboient dans des tourmens » terribles, (dans des convulsions) jusqu'à ce que les pécheurs se fussent approchés » d'eux. Ils mettoient les mains sur eux, & crioient sur leurs têtes, *miséricorde & » grace*, exhortant ces pécheurs à la repentance, & le Public à prier Dieu qu'il leur » pardonnât. Ils faisoient chanter des Pseaumes, souvent le 51. (pour l'amour de ces » pécheurs) & réciter des priéres. Si les pécheurs se repentoient sincérement, ils » tomboient eux mêmes par terre, comme morts ; revenus à eux, ils sentoient » une félicité inexprimable «. Qu'on ne s'imagine pas que la discipline, dont il est ici question, fût exercée par des personnes d'un âge mûr, & d'un caractére respectable. (*c*) Des bergers de quinze à seize ans, quelques-uns même qui n'en avoient que huit ou neuf, s'assembloient & tenoient consistoire, y faisoient faire à cinquante ou soixante pénitens à genoux réparation solemnelle *de leur apostasie*, c'est-à-dire de leur retour à l'Eglise Catholique. Outre ces réparations, ils en faisoient faire pour des juremens & des blasphêmes, pour avoir assisté à la Messe, &c. Ces enfans s'acquitoient de ces fonctions avec une autorité de Maitres, questionnoient avec séverité les pécheurs, leur dictant eux-mêmes la priére par laquelle ils devoient témoigner leur repentance, & la finissant par une espéce d'absolution exprimée par ces paroles, *Dieu vous en fasse la grace.*

Les accès de prophétie variérent. La régle ordinaire étoit de *tomber*, de s'endormir, ou d'être surpris d'un assoupissement dans tous ses membres ; à quoi se joignoient aussi des mouvemens convulsifs. Les exceptions de la régle furent de s'agiter, & de prophétiser en veillant, quelquefois dans une extase simple & uniforme, souvent avec quelques convulsions. Une des fourberies qui trahirent à la fin

(*a*) Copie d'une lettre, &c. dans la lettre, ubi sup.

(*b*) Il en tomboit tout à la fois jusqu'à 20. ou 30.

(*c*) Lettre de Genéve, ubi sup.

fin ce fanatisme, fut que l'on emploioit des (a) Maitres de prophétie & des souffleurs. Deux Prophétes du Vivarets & du Dauphiné vinrent à Genéve en 1689, & voulurent continuer d'y contrefaire les inspires. Quelques Particuliers examinérent si bien leurs démarches & leurs discours, qu'ils forcérent les prétendus Prophétes de se déclarer eux-mêmes imposteurs devant le Conseil de Genéve. Toute leur justification se réduisit à dire, qu'ils avoient contrefait les Prophétes, pour fortifier leurs freres & les porter à persévérer & se repentir : mais malgré la simplicité apparente de cet aveu, ils furent chassés de Genéve.

Les Camisars, *ou* Fanatiques *des* Cevennes.

Quelques (b) années après, ceux que l'on appelloit (c) *Camisars* parurent dans le Languedoc, & dans les montagnes des Cevennes. Environ quatorze ans s'étoient passés entre les *petits Prophétes* & ces (d) *Camisars*. Dans un si court espace de tems, le *feu prophétique* ne s'éteignit point, & le fanatisme ne fut interrompu qu'extérieurement. Les habitans de ces cantons étoient presque tous des Protestans élevés & nourris grossiérement. Ils roulérent toujours dans leur tête ces idees d'inspiration, que la solitude & leur maniére de vivre fortifioient. Enfin le fanatisme éclata; la révolte, & la rebellion le suivirent; & cette rebellion fut entretenue ou encouragée par quelques Puissances étrangéres qui étoient en guerre avec la France. Voilà du moins ce que l'on trouve dans quelques Mémoires de notre tems : mais cette circonstance ne fait rien à notre sujet. Voions seulement en peu de mots en quoi consistoit le fanatisme de ces *Camisars*.

Selon les nouvelles de ce tems-là, les premiers *Camisars* commencérent leur soulévement sous prétexte d'impuissance de paier la Capitation : mais ce prétexte fut de très-courte durée. Le fanatisme perça & se fit jour, avec une horreur qu'il est inutile de décrire. Si quelque chose est capable de la justifier, c'est la force des préjugés qui gouvernoient ces fanatiques ignorans : mais l'ignorance & les préjugés, qui renversent la société civile, y deviennent des crimes d'Etat. On ne doit donc pas être surpris, que ces fanatiques aient été poursuivis & punis comme criminels. Ce n'étoit pas les persécuter que de les detruire. Donnons ici leur caractére, & celui de leurs Chefs plus en détail.

Les *Camisars* faisoient profession d'être ennemis jurés de tout ce qui portoit le nom & le caractére de Cath. R. On oferoit bien assurer, que c'étoit le premier article de leur Religion. Croiant qu'il y avoit du mérite devant Dieu à piller & à bruler les Eglises, & à massacrer les Prêtres, ils acompagnoient ces désordres de la lecture de sa parole, du chant des pseaumes, & des priéres. Auroit-on pû se persuader que cette conduite dût jamais trouver des apologistes? Elle en trouva dans les pais étrangers. Certains Ecrivains osérent dire, » que ces *Camisars* faisoient la » guerre avec toute la retenue que l'on y peut observer ; mais qu'à la verité *ils* » *bruloient & pilloient les Eglises Romaines, & ne faisoient pas bon quartier aux Prêtres :* » qu'à cela près ils ne faisoient aucun désordre «. On fit plus : on leur prêta charitablement des manifestes ; & quelques Beaux-esprits Réfugiés de Hollande & d'Angleterre, déclamérent en vers & en prose en leur faveur. Des Ministres même prêchérent pour eux, & demandérent à Dieu qu'il lui plût de les secourir.

Les Chefs des *Camisars* étoient, comme la plupart d'entr'eux, des gens de néant. Cependant dans la suite des personnes de quelque distinction furent entrainées dans ce parti par un zéle mal-entendu, & une crédulité aveugle. Ils regardoient leurs Chefs comme des *Moïses* & des *Josués* qui détruisoient les *Cananéens* ; & pour rendre la ressemblance plus parfaite, *Cavalier*, *Roland*, *Catinat* & *Ravanel*, qui étoient les Chefs, se donnoient pour inspirés de Dieu, & faisoient l'office de Ministres de l'Evangile. Ils bénissoient les Mariages, baptisoient & donnoient la Céne, ils faisoient & prêchoient des Sermons, ou plutot ils cousoient ensemble des passages de la Bible ou des lambeaux de prêches, qu'ils avoient retenus de ceux qui leur avoient été prêchés par des Missionnaires Réfugiés revenus des pais étrangers, ou

(a) Voiez ci-dessus.

(b) En 1703.

(c) Ils furent nommés *Camisars*, à cause qu'ils portoient une chemise blanche par dessus leurs habits. *Camise* en patois Languedocien, signifie une chemise.

(d) D'autres disent qu'on les nomma *Camisars*, à cause de leur souquenille de toile, qui est l'habillement ordinaire des Paisans de ces montagnes.

par des Prédicans, qui avant la venue de ces Missionnaires s'étoient élevés entre les Freres des Cevennes & du Vivarets. Outre cela munis d'un *renfort de vieille dévotion*, que Genéve leur fournissoit de tems en tems, ils debitoient à leur assemblée cette *manne*, que leur fanatisme & leur ignorance falsifioient. Genéve fournissoit alors beaucoup de livres de dévotion au Languedoc. Entre ces livres, il y en avoit un grand nombre qui traitoient la controverse *à la vieille mode*, c'est-à-dire, avec quantité d'invectives. Comme depuis quelque tems cette controverse avoit commencé de tomber dans le mépris, les Libraires envoioient autant qu'ils pouvoient de ces livres aux Protestans de Languedoc; & cela étoit regardé dans la Province, comme le *pain de la parole de Dieu*, faute d'en pouvoir connoitre d'autre.

Cavalier, destiné par sa naissance à la profession de muletier, ou à quelque chose d'équivalent, devint bientôt le Général, & en quelque façon le Législateur & le Prophéte de ces *Camisars* : mais avant que de parvenir à ce haut degré, il passa par plusieurs autres Charges qu'on ne croit pas devoir indiquer, puisque la plus remarquable fut celle de garçon boulanger. (*a*) *Etant forcé de prendre un parti qui pût lui donner du pain, il prit celui d'en faire lui-même*, dit agréablement Mad. *du Noyer* dans ses *Lettres*; & ce fut en abandonnant un métier dont il s'acquittoit fort mal, qu'il commença son apprentissage d'inspiration. Dieu, disoit-il, lui avoit fait connoître sa volonté par des songes, & lui avoit ordonné d'aller au secours de ses freres. Il osa s'en vanter à Geneve, & porta la hardiesse jusqu'à soutenir la même chose, après sa retraite hors de France & la déroute du parti. Il se rendit auprès d'eux, & fut, comme on vient de le dire, leur Prophéte, leur Docteur & leur Général. Selon Madame *du Noyer*, (*b*) il avoit » auprès de lui une petite Pro» phétesse, nommée *Isabeau*, qui ne le quittoit ni nuit ni jour. Il avoit eu soin » de la choisir jeune & jolie; elle marchoit toujours à ses côtés, & par ses entou» siasmes se rendoit très-nécessaire à la troupe. La Prophétesse, après des agita» tions violentes, déclaroit de la part de Dieu, qu'il falloit obeir au Chef, & le » regarder comme un *Moïse*. Peu à peu, continue-t-elle, Cavalier voulut réunir » en sa personne les charges d'*Aron* & de *Moïse*. Il se revêtit du Sacerdoce; for» ma un corps d'Eglise parmi les Cevenois, & s'en établit le Pape, ou le Patriar» che. « En cette qualité il dirigeoit la pénitence de ses fidéles, & lançoit l'Excommunication. S'il en faut croire les *Lettres* qu'on a citées, cela se pratiquoit de la maniére suivante. Cavalier, » avant que d'administrer la Céne aux fidéles, les ex» hortoit à la repentance; les avertissoit de ne point s'approcher de la Table, s'ils » n'avoient les dispositions nécessaires pour bien communier, assurant que Dieu lui » feroit connoitre ceux qui devroient y être admis. Pendant la cérémonie, on » voioit son bras se roidir de tems en tems, & refuser le pain à ceux qui se pré» sentoient pour le recevoir. Les exclus se retiroient contristés, & alloient prier » jusqu'à nouvel ordre. Il les rappelloit, quand il les croioit suffisamment péni» tens. «

Tel étoit ce Général Fanatique. On ne lui fera aucun tort en le comparant à Jacob, ce fameux Hongrois, qui de Moine de Citeaux, que l'on dit qu'il avoit été dans sa jeunesse, passa chez les Mahométans, & revint ensuite en Europe, avec la qualité de Prophéte & d'*Illuminé*, se mettre à la tête des *Pastoureaux*, qui etoient en général des Païsans, & de la populace ramassée de tous côtés. Cet Entousiaste assuroit, qu'il conversoit très familiérement avec la Ste Vierge & les Anges. Il avoit dans ses étendarts un Agneau tenant une Croix. Les *Pastoureaux* firent beaucoup de désordres en France; ce qui n'empêcha pas qu'en quelques endroits ces visionnaires ne fussent regardés comme des Prophetes. Le fanatique Jacob eut même l'audace de prêcher publiquement avec les Ornemens pontificaux, & de consacrer l'eau-bénite, &c.

Cavalier eut l'adresse de faire gouter aux siens l'accommodement qu'il fit avec le Maréchal de Villars, en les assurant qu'il le faisoit (*c*) par ordre de Dieu, &

(*a*) *Lettres Galantes & Historiques* de Mad. *du Noyer*, Tome III.

(*b*) *Lettres*, &c. ubi sup.

(*c*) Voiez le *Théatre sacré des Cevennes*. L'Esprit lui dit en cette occasion plusieurs choses qui furent démenties par l'événement. Telles furent les deux prédictions suivantes. Selon l'Esprit, Cavalier rentré en grace, ou pour parler plus noblement, réconcilié avec le Roi, devoit s'entretenir avec lui. A peu près dans la même circonstance de tems un petit Prophéte Camisar prédit, qu'en l'année 1706. il se passeroit des choses extraordinaires; » que les freres chanteroient les louanges » de Dieu dans les rues ; que leurs ennemis se » prosterneroient devant eux ; que le Roi de Fran» ce entendroit le bruit de ces merveilles & s'en » informeroit ; qu'alors il demanderoit tout éton» né, *que font ces enfans?* qu'on lui répondroit,

pour le bien du *troupeau*. » Il tomba en extase devant ses amis avant que d'aller » trouver le Maréchal : le lit dans lequel il étoit couché trembla par la force de » ses agitations ; & Dieu lui ordonna, par une voix qui sortoit de sa propre bou» che, &c. de faire ce que l'on souhaitoit de lui : mais cette révélation n'imposa » pas aux plus éclairés «. L'accommodement du Chef causa la déroute du parti. Ces fanatiques avoient reçû parmi eux les débris de la *Cabale Dauphinoise* ; & de ces débris s'étoit formé le nouveau troupeau dans les Cévennes. Ils se rassemblérent de la même maniére en Angleterre, & y formérent une nouvelle société de Prophétes. *Cavalier* se défiant des promesses & des conditions spécifiées dans l'accommodement, y passa avec ses *Freres*, & fut reçû d'abord comme un *Ange tutelaire* de la Religion Protestante. Ce n'est rien que de dire qu'il fut *couru* de tous les Réfugiés en Hollande & en Angleterre ; qu'il *marcha* pendant quelque tems sur les parens & les amis qu'il trouvoit par-tout, & qui vouloient à toute force lui appartenir par quelque endroit. A A . . . il fut accompagné à l'Eglise d'un cortége de Languedociens, qui faisoient retentir bien haut le nom & les louanges du *Prophéte* des Cévennes, & répétoient souvent d'un ton éclatant, *mon Cousin*, *mon Cousin*, afin que le public ne pût ignorer, combien ils méritoient d'être distingués à cause d'une parenté si illustre. On lui déféra des honneurs si extraordinaires, qu'il ne lui manquoit que ce culte subordonné au culte divin, tel que l'Eglise Catholique le rend aux Saints. Un Réfugié véritablement zélé auroit eu de la peine à décider alors, lequel des deux devoit être le plus agréable à Dieu, d'un *mitron* devenu Prophéte, Chef d'*Entousiastes*, exterminateur des *Papistes*, ou de Malboroug libérateur de l'Allemagne.

On doit avouer de bonne foi, que les premiéres années de ce siécle ont été fertiles en Fanatiques. L'Allemagne eut alors un *Tenhard*, dont l'Histoire des visions, qui méritoit bien de rester dans leur Langue naturelle, a été traduite en François. Cet homme, qui étoit à moitie fou, (& qui ignore, répondra-t-on peut être, que tous les Fanatiques le sont ?) n'a pas laissé d'avoir des disciples & des sectateurs, même des sectateurs sensés, qui ne cessérent de l'être qu'en courant après les visions de *Tenhard* : mais il sera toujours vrai que la folie est plus contagieuse que la sagesse. Cet homme sembloit rapporter toutes les pensées à l'inspiration divine, sans en excepter les plus ridicules & les plus prophanes : mais doutant ensuite que toutes les pensées fussent d'inspiration divine, il en attribuoit une partie (*a*) *aux suggestions de Satan*. Il croioit (*b*) le serment mauvais ; en quoi il suivoit le sentiment des *Quaquers* : mais il y ajoutoit une clause très-pernicieuse, qui tendoit à excuser le mal quand il est supposé inévitable. Il sembloit regarder le travail comme inutile. Il est vrai qu'il paroit mettre une condition à cet article. Etant en doute sur cet article, Dieu lui apparut, & lui dit : » Qu'as-tu à faire de travail» ler, *puisque tu as des revenus ?* Je ne prens point plaisir aux grands travaux, mais » à une vie sainte. « Un autre de ses sentimens qui participoit de celui des *Quaquers*, c'étoit l'indifférence de Religion, qu'il accompagnoit de beaucoup de mépris pour ceux qui l'avoient réformée. » Dieu, dit-il, me fit connoître que le Do» cteur Luther auroit bien mieux fait d'emploier pour lui-même les lumiéres que » Dieu lui avoit données ; au lieu d'ériger une nouvelle Secte. *Il y en a eu beau» coup moins de sauvés, que si l'on fût demeuré dans le Papisme*, & que chacun y eût » travaillé à mener une vie véritablement Chrétienne. *Il n'y a pas un cheveu de » différence pour la valeur, d'une Religion à l'autre.* « Il se déclaroit contre les plaisirs, sur tout contre les plaisirs du goût. Un jour il fût assez voluptueux, pour accompagner un harang grillé d'un plat de choux ; & mangea de ces deux mets avec beaucoup d'apetit & de plaisir. Dieu l'en censura, & lui dit ces belles paroles : *tu deviendrois bientôt cochon.* Dans une autre occasion Dieu lui dit : *Reçoi le pain comme je le donne, & n'en retranche pas ce qui t'en déplait ; car de cette maniére tu le reçois de la main du Diable.* Enfin il ajoutoit, selon le génie de son païs, beaucoup de foi aux (*c*) apparitions du Diable.

» *ils prient Dieu* ; sur quoi il repliqueroit, qu'on » les laisse donc prier Dieu. «

(*a*) A la page 192. de ses Révélations on trouve les paroles suivantes. » Le Diable par ses sug» gestions m'avoit voulu faire naître des doutes, » pour me ravir la parole intérieure «. Il distinguoit donc entre les doutes & la parole intérieure, qui est l'inspiration.

(*b*) P. 268. de la pr. P. Il demande à Dieu, s'il osera faire un serment ; & Dieu lui répond ; » je » te le permets ; quoique cela soit mal fait, parce » *que nécessité n'a point de Loi.* La Loi n'est point » établie pour les justes. «

(*c*) Il parle de ces apparitions en divers endroits de ses visions. Croiroit-on, pour le dire en passant, que le fameux *Abadie*, qui a si bien défen

Un autre Prophéte Allemand de ce tems-là fut *Godfried*, ou *Godefroy Winckler*. Le don de Prophétie lui vint en 1707. à l'âge de 14. ans, âge marqué par la Nature, pour servir d'époque à l'utilité que la société retire des hommes. Cet âge, qui lui sert à fixer une des grandes révolutions du corps humain, ne lui sert pas moins à décider de la maturité du jugement, & de la détermination de l'esprit. Il parut visiblement que les prédictions de ce jeune homme étoient l'effet d'un esprit malade; & leur fausseté acheva d'en désabuser le public.

On produiroit plus d'un Fanatique de cet ordre: mais à quoi cela serviroit-il, sinon à apprendre au Lecteur ce qu'il sçait déja; qu'on peut devenir visionnaire par accident, persister à l'être par le succès que l'on trouve, & enfin se tromper soi-même en trompant les autres: à peu près comme les personnes accoutumées à mentir, à qui il arrive de réciter si souvent le même mensonge, qu'à la fin elles oublient que c'en est un. Il est vrai qu'il y a des fanatiques *isolés*, s'il faut ainsi dire, tels que l'ont été les deux Allemands dont on a (*a*) parlé, & tant d'autres qui n'ont pas eu le bonheur de se faire des sectateurs. Cela prouve que la folie ne rencontre pas toujours, & qu'avec un certain caractére, il lui faut certaines circonstances pour se faire suivre. Si cela lui manque, elle reste dans l'obscurité. Il y a dans les hommes des je ne sçai quelles dispositions, qui les font courir dans un tems après des choses que dans d'autres ils méprisent souverainement.

Environ un an après la peste de Provence, il parut dans le Languedoc une Secte, ou Société, ou Confrairie assez bornée de gens, dont a parlé fort diversement. Les uns ont cru qu'ils se disoient *illuminés*, & qu'ils avoient quelque rapport à la *Secte* ou Confrairie des *Rosecroix*. D'autres ont cru que c'étoient des Fanatiques de bonne foi, & que parmi eux il se conservoit aussi des restes de ce Fanatisme des Cevennes, que nous allons voir bientôt reparoitre en Angleterre. D'autres prétendoient enfin que c'étoient des libertins & des débauchés de profession, qui couvroient beaucoup d'infamies sous des mystéres extravagans, où se mêloient quelques apparences de Religion. Quoi qu'il en soit, ces *Illuminés* disoient, ou du moins on leur fait dire, » que le Pere & le Fils aiant eu leur régne, il faut que l'Esprit » régne à son tour; & c'étoit ce dernier régne qu'ils prétendoient rétablir. Pour » cet effet ils emploioient plusieurs cérémonies puériles, opposées à l'Evangile. En- » tre ces cérémonies il y en avoit quelques-unes de Judaïques. Ils fêtoient égale- » lement le Samedi & le Dimanche. Ils initioient aux mystéres de leur Secte par » un Baptême d'eau-de-vie; & avec ce Baptême on assure qu'ils pratiquoient aussi » la Circoncision. Les prétendus Chefs de cette Secte, si tant est que c'en fût une, » étoient vêtus de robes blanches dans le tems des assemblées, & portoient des » couronnes sur la tête, ou des bonnets surmontés d'une maniére d'aigrette. Les » couronnes étoient composées de douze plumets, qui signifioient, disoient-ils, les » douze Apôtres. Le verre dont elles étoient composées représentoit la pureté, dont » la *transparence* du verre étoit l'emblême. L'aigrette du bonnet l'étoit de l'incon- » stance des choses humaines. Ils portoient aussi un baudrier; & ce baudrier, qui » étoit peut-être comme la marque d'un Ordre de Chevalerie, étoit orné de ru- » bans de plusieurs couleurs, de fleurs-de-lis, &c. « On ajoute qu'un tafetas blanc, qui couvroit ou environnoit les couronnes ou les bonnets, représentoit l'innocence; qu'une dentelle qui bordoit ce tafetas, désignoit (bien obscurément à la vérité) le salut & l'amour de Dieu; que les rubans de la couronne noués en croix signifioient que J. C. avoit couvert nos péchés comme d'un chapeau. Qui ne sent l'extravagance ou l'imposture d'une pareille assemblée?

Les Freres *de la* Rosecroix.

On vient de parler de la Confrérie des *Rosecroix*. Voions sur le rapport de Naudé qui en fait le sujet (*b*) d'une Dissertation, ce que c'étoit que cette Société.

La Société ou *Confrérie des Rosecroix* avoit pris naissance en Allemagne. On suppose

du la Religion Chrétienne, eût eu une pareille foiblesse? Il lui est pourtant arrivé, étant a Dublin, de crier une nuit *à l'aide* contre un fantôme: mais ceux qui accoururent au bruit trouvérent que le fantôme étoit une vache, qui de tems en tems lui montroit sa tête cornue par une fenêtre de l'étable.

(*a*) *Tenhard* ne le fut pas tout-à-fait.

(*b*) *Instruction à la France, sur la vérité de l'histoire des Freres de la Rosecroix*, Paris 162?.

pose qu'environ l'an 1394. un jeune homme de 16 ans, élevé dans un couvent depuis l'âge de cinq ans, fit connoissance avec quelques Magiciens, apprit leur science, & alla voiager ensuite en Levant & en Arabie, que là il apprit des secrets extraordinaires des Docteurs Arabes, qui l'assurérent qu'il seroit l'Auteur d'une *Réformation générale.* On ajoute que d'Arabie il alla en Barbarie & en Espagne, où il frequenta les Cabalistes Mores & Juifs; qu'étant chassé d'Espagne où il prétendoit conmmencer sa Réformation, il s'en retourna en Allemagne sa patrie, & y mourut en 1484. âgé de cent six ans. Le corps de cet homme fut porté dans une grotte, & on l'y mit en dépôt sans l'enterrer. L'oracle, ou la destinée avoient ordonné qu'il y resteroit cent vingt ans; & conformément à ce décret, il ne fut découvert qu'en 1604. Cette découverte donna lieu à l'établissement des *Freres de la Rose-croix.* En 1615. un autre Allemand imprima le Manifeste & la Confession des *Freres.* Voici, selon une Chronique Allemande des *Rosecroix*, comment se fit la découverte dont on vient de parler. Un des *Rosecroix*, plus pénetrant apparemment que les autres, apperçut en un endroit de la grotte une pierre percée d'un clou. Il ôta cette pierre, & l'aiant otée, découvrit la grotte où étoit en dépôt le fondateur de la Confrérie, avec cette inscription, *au bout de cent vingt ans je serai manifesté.* Au-dessus du monument ou du sepulchre du fondateur, on lisoit après ces quatre lettres A. C. R. C. *pendant ma vie je me suis donné pour sépulchre cet abregé de l'Univers.* A ces paroles étoient jointes des devises. Le corps tenoit entre ses mains un livre écrit en lettres d'or, où étoit couché l'éloge du fondateur, & comment après avoir amassé plus de trésors que les Monarques, trouvant le siécle indigne de posséder ces richesses, il les avoit abandonnées, ou pour mieux dire, enfouies, laissant à la postérité le soin de les découvrir, & se contentant d'acquérir en abregé la connoissance de toutes choses; après quoi il avoit rendu l'ame à son Créateur sans maladie & sans souffrance, après avoir vécu quelques années au-delà de cent ans, &c.

On trouve ce qui suit dans une autre Dissertation touchant les *Freres de la Rosecroix.* » Il y a environ trois cens ans, que la société des Freres commen- » ça (ou plutôt se renouvella, comme on va le voir) en Allemagne. Les con- » ditions de la société furent, de se jurer foi mutuelle, & de s'engager par mê- » me serment de ne violer jamais les Loix de la Confrérie. Ces Loix consistoient » principalement à être secret, à ne parler ni écrire que par enigmes & allégories. » Le plan de la société étoit de retablir la discipline & les sciences; sur tout la Mé- » decine, dont ils prétendoient avoir le secret: mais celui-là n'étoit pas le seul. Ils » se vantoient d'en avoir un très grand nombre, dont le moindre étoit celui de la » *Pierre Philosophale.* Ils se disoient les successeurs & les restaurateurs de plusieurs » anciennes Confréries, qui, comme la leur, avoient eu pour but la recherche de » la vérité, & la perfection des sciences; & ainsi on pouvoit bien les appeller les » *Rosecroix de l'Antiquité.* Tels étoient les mystérieux Prêtres & Philosophes d'E- » gypte, les *Eumolpides* dépositaires des mystéres de Cérès, originaires de ceux d'I- » sis: ces *Eumolpides* descendans d'un *Eumolpe* fils du Poëte Musée, avoient la clef » des mystéres de la Déesse. Tels étoient aussi les Samothraces, dépositaires des » moiens qui conservent la santé, & qui le furent aussi des secrets qui empêchent » la pauvreté, puisqu'ils avoient le *grand-œuvre*, & par conséquent la clef de tous » les trésors. Tels étoient enfin les Mages, qui passérent leur vie à étudier la Na- » ture; & les Chaldéens, les Brachmanes & les Gymnosophistes. «

D'abord les Freres n'étoient que quatre; ils s'accrurent ensuite au nombre de huit, & même davantage. Ils devoient tous garder leur virginité, & ne se faire connoître dans le monde que sous le nom d'*illuminés de la Rosecroix.* Selon leurs Loix & leurs régles, ils ne pouvoient exercer la Médecine que *gratis*, & par principe de charité. Il leur étoit ordonné d'être bien-faisans envers tout le monde, de s'étudier à acquerir la sagesse & la pieté, de s'appliquer à réformer la Religion, d'en retrancher le superflu, & de défendre constamment la verité des maximes de leur confrérie, lesquelles, selon ce qu'on leur fait dire, dureront jusqu'à la fin du monde. Leurs usages & leurs opinions consistoient, suivant le rapport de *Naudé*, à s'habiller à la maniére du païs où ils se trouvoient; à assister au moins une fois par an aux assemblées de la société, sinon ils devoient donner de justes raisons de leur absence; à avoir toujours le caractére de la *Rosecroix*, comme une marque ou un symbole de la *Confraternité*; à se regarder comme destinés à réformer toutes choses, & en vertu de ce droit, comme seuls possesseurs de toutes les graces que la Nature donne. Ils devoient publier hautement que le Pape est l'Antechrist, & qu'ils

renverseroient un jour sa triple couronne. Ils condamnoient la Doctrine du Pape & de Mahomet, qualifiant l'une & l'autre de *blasphêmes d'Occident & d'Orient*. Ils ne reconnoissoient que deux Sacremens, & pour cérémonies que celles de l'Eglise primitive. Ils appelloient leur Confrerie la *Confrérie du S. Esprit*. Ils prétendoient avoir le droit de se choisir leur successeur, & de pouvoir lui remettre leurs priviléges & leurs vertus, avec la qualité de *représentant*. Ils se donnoient pour connoître par révélation ceux qui étoient dignes de devenir membres de la Confrérie. Ils prétendoient avoir la puissance de soumettre les demons, & de découvrir les trésors. Leur Confrérie, disoient-ils encore, ne pouvoit jamais être détruite, ajoutant que Dieu les environnoit d'une nuée impénétrable à leurs ennemis. Ni faim, ni soif, ni maladie, ni aucune infirmité ne pouvoit les incommoder. Quelqu'un des Freres venant à mourir, sa sépulture devoit rester inconnue, & les congregations devoient être aussi fort secretes pendant cent vingt ans. C'étoit comme un article de foi de la Secte, *que la Compagnie venant à défaillir, elle pouvoit être réparée au monument (au sépulchre) de son fondateur*. Enfin ils se vantoient d'avoir trouvé un nouveau langage, pour exprimer la nature de toutes choses. Cependant, & c'est toujours *Naudé* qui parle, ils ne s'exprimoient ni par enigmes, ni par paraboles; ils ne vouloient point passer pour auteurs de nouveautés; & on ne devoit point s'imaginer, qu'il y eût ni imprudence ou sottise, ni malice ou fourberie dans le detail qu'ils donnoient de leurs merveilles. A la vérité il falloit les croire sur leur parole, comme l'exigent ordinairement les Charlatans & les Alchimistes, avec lesquels les prétendus Freres *illuminés* avoient beaucoup de conformité, tant pour le jargon, que pour les mystéres de leurs prétendues sciences. Aussi les uns & les autres ont été formés & instruits aux Ecoles des Arabes & des Allemands.

Les *Rosecroix* disoient encore, qu'un soleil éclairoit la grotte, où le corps de leur fondateur étoit en dépôt, & que ce soleil recevoit sa lumiere du soleil du monde, que par ce soleil on découvroit les merveilles de la grotte. Quelques-unes de ces merveilles étoient gravées sur une plaque de cuivre posée sur un Autel. On y voioit, par exemple, quatre figures avec ces quatre inscriptions; *jamais vuide*; *le joug de la loi*; *la liberté de l'Evangile*; *la gloire de Dieu*. Nous ne disons rien des autres merveilles, qui seroient bien dignes du Commentaire d'un Alchimiste, ou d'un Cabaliste visionnaire, entre lesquels on en trouve (*a*) qui ont promis, comme les *Freres de la Rosecroix*, la réparation des bréches & des défauts de l'univers, comme si la Nature étoit capable de vieillir, & que cette Providence qui la gouverne fût affoiblie au point de (*b*) la laisser tomber dans la décadence; le rétablissement de l'homme dans sa vigueur & sa vertu primitives; l'abondance & la communauté des biens; la connoissance universelle des sciences; la conversion générale de tous les Peuples, & l'unité de Religion.

Remarquons qu'un Sçavant du siecle passé a très bien parcouru toute la Nature, pour prouver combien elle est constante dans ses Loix à l'egard de tous les Etres, de tous leurs différens états, &c. & par conséquent qu'elle ne vieillit point, qu'elle n'est point en décadence, qu'elle ne s'use point dans ses mouvemens & dans ses révolutions, comme les ressorts des ouvrages faits de main d'homme. A la vérité il se fait en nous & autour de nous un melange, une transmutation, un alliage des élemens. La matiére se montre à nous sous une infinité de formes & de figures différentes. La nature croît & décroît dans ses parties; les plantes végétent, se dessechent & meurent enfin; les hommes naissent, se perfectionnent, se réparent par la voie de la génération, decroissent, s'affoiblissent & meurent ensuite. La raison même, parce qu'elle dépend en nous des organes de notre corps, croît & décroit avec ce corps, à proportion du bon ou mauvais état de ces organes; & l'ame, ce feu divin, *ce je ne sçai quoi*, qui est selon sa véritable destination, la véritable image de l'Etre suprême, est forcée de participer à cette décadence du corps par le décret de la Providence, seule immuable, du Maitre souverain de la Nature. Notre terre & le tourbillon d'air qui l'environne souffrent aussi des révolutions, c'est-à-dire un mouvement infiniment varié de la matiére, qui n'influent que trop sur les mœurs & sur les inclinations de l'ame, par les liaisons étroites &

(*a*) *Naudé*, ubi sup. cite *Postel*, qui a écrit *de instauratione rerum omnium*, &c. *Paracelse*, qui a prédit la venue d'un *Elie* artiste, lequel en révélant le secret de la Pierre Philosophale & du grand œuvre, apportera l'abondance, la sagesse, &c.

(*b*) C'est une erreur populaire que de croire la décadence de la Nature, & qui n'est pas mieux fondée que l'erreur de ceux qui s'imaginent, que les mœurs & les déréglemens des hommes vont en empirant.

néceſſaires de cette ame avec notre corps ; & il eſt encore vrai que de ces inclinations qui forment, qui *attiſent* les paſſions, qui font éclorre les projets, naiſſent ces autres révolutions, qui bouleverſent les Empires & les Etats, & rendent les Peuples tour à tour maitres & eſclaves. Mais quoiqu'il en ſoit, la Nature toujours ſtable, toujours conſtante, ne ſouffre ces viciſſitudes que dans les Etres, & dans les corps, qui font partie de l'Univers. L'Etre ſuprême, qui eſt ſouverain moteur ſans être ébranlé, veut qu'il ſoit toujours le même dans cette perpetuelle agitation de ſes parties. En un mot, ſelon ces beaux vers de *Manile*,

(a) *Exutæ variant faciem per ſæcula gentes.*
At manet incolumis mundus, ſuaque omnia ſervat,
Quæ nec longa dies auget, minuitque ſenectus,
Nec motus puncto currit, curſuſque fatigat.
Idem ſemper erit, quoniam ſemper fuit idem;
Non alium videre patres, aliumve nepotes
Aſpicient. Deus eſt qui non mutatur in ævo.

Mais pour revenir à *Jonſton*, qui eſt le Sçavant indiqué au commencement de cette digreſſion, il publia en 1634. un petit Traité intitulé *de Naturæ conſtantia* diviſé en 5. propoſitions, qui ſont, 1. *La conſtance de la Nature en ſon tout.* 2. *En ce qui concerne le Ciel & les corps céleſtes.* 3. *Dans les Elémens.* 4. *Dans les corps mixtes & les créatures animées & inanimées.* 5. *Par rapport à l'homme.*

Pour prouver la premiére propoſition, il ne faut que conſidérer. 1. ce mouvement circulaire de la Nature, auteur ou créateur, s'il faut ainſi dire, de ces mouvemens innombrables, qui dérivent du mouvement général, qui ont tous des périodes fixes, dont la plus grande partie nous eſt inconnue, par leſquels les Etres compoſés de parties & de particules de matiére paroiſſent & diſparoiſſent ſous différentes formes, & ſous différens arrangemens de ces parties.

2. A l'égard du Ciel & des Corps celeſtes, leurs mouvemens & leurs révolutions y ſont les mêmes qu'autrefois; & il ne faut que la moindre connoiſſance de l'Aſtronomie, pour en être convaincu. Enfin la matiére de ces corps, leurs mouvemens, & leurs révolutions y ſont les mêmes qu'autrefois; & il ne faut que la moindre connoiſſance de l'Aſtronomie, pour en être convaincu. Enfin la matiére des corps, leur mouvement, leur lumiére, &c. ſont toujours & inconteſtablement les mêmes. Certaines taches dans le ſoleil & dans quelques autres Planétes, certaines irrégularités remarquées dans leurs mouvemens, &c. tout cela n'a ni changé la nature de ces corps, ni rallenti leur action, ni dérangé leur œconomie, & juſqu'à préſent nous n'apprenons pas qu'aucun Philoſophe ait pû démontrer, que les choſes vont aujourd'hui dans le Ciel tout autrement qu'autrefois.

3. Si nous paſſons aux Elemens, ils ſont encore les mêmes; car ont-ils changé dans le nombre, ou dans la qualité? dans la proportion ou dans la tranſmutation? Il y en a toujours quatre, ou trois ſeulement, ſelon notre Auteur, qui en excepte le feu, comme n'étant, dit il, que la partie la plus ſubtile, la plus pure, la plus délicate de l'air; & d'ailleurs, continue-t-il, on doit s'en tenir au nombre *ternaire*, qu'il ſemble que la Nature ait affecté d'obſerver. On ne le ſuivra pas dans le petit détail qu'il donne touchant ce nombre *ternaire*: écoutons-le plutôt ſur la conſtance des Elémens. A l'égard de l'air, tous les phénoménes qu'on nous offre de ſa part, ſes influences, ſes effets, ſes rigueurs, les maladies qu'il cauſe, tout cela va & vient comme autrefois par des régles juſtes & néceſſaires, dont nous jugeons tout autrement, parce que nous ne les connoiſſons pas. Par exemple, les Hiſtoriens des ſiécles paſſés nous parlent d'hivers beaucoup plus rudes que ceux que nous avons vûs de nos jours. Ou il ne faut rien croire, ou il faut être perſuadé ſur la foi de ces Hiſtoriens, entre leſquels on en trouve d'inſpires du S. Eſprit, & qui font partie des SS. Ecritures, que l'Antiquité a vû des peſtes plus effroiables que celles de notre ſiécle: mais les païs où elles ont régné étoient différens. Soit: comparons donc païs à païs, & encore n'y trouverons-nous pas notre compte. L'air nous a ôté des maladies, mais il nous en a donné d'autres; & qui ſçait auſſi, s'il ne les a pas conſervées au genre humain ſous d'autres noms? Peut-être les ſymp-

(a) *Aſtron.* L. I. On ne traduit point ces vers, parce qu'ils ne ſignifient que ce qu'on vient de dire.

tomes ne sont pas toujours les mêmes par tout ; peut-être ils se mélangent, augmentent, ou diminuent selon les corps, les âges, les saisons. Mais ne perdons pas de vue le grand sistême, qui est que tout est & sera toujours constamment une suite du mouvement des parties de la Nature. La pretendue malignité de l'air, & ses influences tantôt bonnes, tantot mauvaises, sont de même des mouvemens réglés, périodiques, necessaires, dont nous ne connoissons pas le secret : ainsi les maladies vont & viennent par ces mouvemens, & quoiqu'il en soit, si nous leur changeons quelquefois leur nom, c'est parce que dans ces mouvemens, il s'y ajoute ou s'y diminue, &c. Nous n'avons peut-être qu'une maladie, pour remplacer la lépre de nos ancêtres ; peut-être aussi avons-nous encore la même chose sous d'autres noms. Le scorbut, pour m'exprimer dans les termes des disciples d'Hippocrate, est une *Cachexie* du corps, qui procéde d'une melancolie maligne, d'obstructions de rate, &c. Mais outre que nous lisons dans quelques Auteurs de l'Antiquité, qu'il existoit un tel mal dans les païs où il existe encore, nous ne sommes pas faits autrement que ces Anciens. Ils avoient comme nous une rate, qui pouvoit se charger d'humeurs ; ils ont eu des *hipocondres* & des *cachectiques* comme nous ; & par conséquent ils avoient des maux semblables à notre scorbut, dans les païs où le mouvement de l'air pouvoit le produire. Nous ne suivrons pas ici notre Auteur dans les preuves qu'il allegue, de la connoissance qu'Hippocrate & Gallien ont eue de ce scorbut ; ni en ce qu'il dit touchant les feux souterrains anciens & modernes ; ni en ce qui concerne l'eau & la terre & leurs prétendues variations, leur decadence, leur épuisement. Le trop grand détail nous meneroit au-delà des bornes.

4. Passons aux corps mixtes, soit animés, soit inanimés. Nous y voions des meteores, des fossiles, des plantes, des animaux ; l'homme enfin que j'aurois dû nommer le premier, quoi qu'après tout il ne soit peut-être pas le seul qui doive se vanter de surpasser en excellence & en dignité les autres Etres créés ; car qui nous a dit qu'on ne trouve pas dans le reste de l'univers une infinité de mondes, & de substances aussi excellentes, aussi parfaites, aussi agréables à Dieu que nous, qui en prenant le texte des SS. Ecritures à la lettre nous regardons hardiment comme destinés à être seuls possesseurs, seuls dominateurs de la Nature ? Les méteores sont les mêmes qu'autrefois. Ils ne font ni plus ni moins de désordres, ni plus ni moins *que jadis* de changemens sur la surface de notre terre, & dans le tourbillon qui l'environne. En faisant exception de ces pluies imaginaires de sang, de pierres, de lait, &c. que la superstition & l'ignorance ont inventées, de ces éruptions subites & effroiables de monstres dans des tremblemens de terre & des débordemens d'eau, de ces combats d'armées dans les airs qui n'étoient que l'effet du mouvement des nuées figurées differemment aux yeux des Peuples, selon que l'air agitoit ces nuées, & la crainte l'esprit des Peuples ; ou plutôt ce que nos Physiciens appellent aujourd'hui la Lumiére Boréale. En faisant, dis-je, ces exceptions, nous ne voions pas que les méteores différent en rien aujourd'hui de ce qu'ils étoient chez les Anciens. Je ne touche point aux *fossiles* : on sçait que leur germe ne se detruit point & qu'ils renaissent ; ni aux plantes & aux animaux, à l'égard desquels l'expérience toute seule justifie la constance de la Nature.

5. Venons à l'homme. D'abord il faut avouer que depuis près de quatre mille ans sa vie est à peine la troisiéme partie de ce qu'elle étoit avant le Deluge. Mais entre plusieurs raisons qui nous conduiroient trop loin, on peut se contenter de dire que la briéveté de la vie est, selon la Sainte Ecriture, l'effet de la volonté de Dieu. Hazardons-en un autre qui est, que le Deluge aiant changé l'état & les productions de la terre que nous habitons, elle n'a plus eu cette vigueur primitive, cette force dans les sucs, par lesquels elle réparoit les bréches que le mouvement & le froissement des parties font dans le corps humain, & dans tous les êtres animés formés de matiére comme nous, de même que dans les végétaux, &c. Mais ne raisonnons pas davantage sur l'état de la terre avant le Deluge universel, & considérons-là simplement telle qu'elle est depuis le tems de Noé. Peut-on dire que par rapport à nous la terre ait perdu sa force, depuis la mort de ce Patriarche ? Les accroissemens & les décroissemens de l'homme ont-ils changé de nature ? Les révolutions des années climactériques sont elles déplacées, & la plus reculée Antiquité les a-t-elle fixées autrement que nous ? Peut être dans ces premiers tems, la vie de l'homme étant plus simple & plus uniforme, on cherchoit beaucoup moins qu'on n'a fait ensuite les moiens de l'abréger ; & en ce cas ce n'est pas la Nature qui déchoit, mais l'ame qui est en nous precipite par le faux
usage

usage de la raison la décadence du corps. D'ailleurs si la vie étoit encore si longue au tems des derniers Patriarches, on trouve aujourd'hui des païs où elle ne l'est guéres moins. Le Nord de l'Europe, les montagnes d'Ecosse, de Suisse & de France, l'Ethiopie même & les Indes en fournissent des exemples, que l'on peut lire dans les *Oeuvres* du Chevalier *Temple*, & dans plusieurs Relations d'Afrique & d'Asie. *Johnston* rapporte aussi des exemples de vies extrêmement longues : mais il faut avouer qu'il y en a quelques-uns de suspects.

A l'égard de la taille, s'il y a eu des Géans autrefois, il y en a de même aujourd'hui, quoi qu'ils ne forment ni des Peuples, ni même des familles entiéres; car nous devons mettre au rang des choses ou fabuleuses, ou mal expliquées, tout ce qui est parvenu jusqu'à nous touchant les anciens Géans, de même que ce qui nous est raconté des *Pigmées*, des *Acéphales*, des *Cyclopes*, &c. Les os gigantesques déterrés en plusieurs païs se sont trouvés tout autre chose que des os humains; & il s'en est trouvé aussi qui ont végeté dans la terre comme des fossiles, peut être de la même maniére que la barbe & les ongles croissent aux cadavres humains. Supposons pourtant qu'il y ait eu autrefois des païs peuplés de gens d'une taille extraordinaire, nous leur opposerons nos Relations modernes, qui nous parlent aussi des Patagons qui sont beaucoup plus grands que le reste des hommes, de même que nous avons les Samoiedes & les Zembliens, qui valent à peu près les *Pigmées*. Dire que la matiére prolifique étoit autrefois plus forte, plus pure, plus abondante, est une autre erreur, puisque dans l'Antiquité les Peuples ont dégéneré, comme dans ces derniers tems, par la delicatesse, le luxe, les débauches, &c. qui ont *débilité* chez les Anciens, tout comme il est ensuite arrivé chez les modernes, cette matiére prolifique. En un mot, la force de cette matiére n'étoit ni plus générale, ni plus étendue que dans ce siécle. Le mélange de foiblesse & de vigueur étoit le même; & soit débauche d'esprit, soit excès du corps, soit infirmité des parens, on voioit alors des hommes rester fort au-dessous de la croissance fixée par la Nature, tandis que d'autres montoient au-delà. On passe les exemples cités par *Johnston* d'une force extraordinaire, qui ne doit rien à celle des premiers hommes dont l'Ecriture nous parle, ni à celle des Héros vantés dans l'Antiquité prophane. Voions les facultés de l'Esprit humain. Si nous examinons l'une après l'autre toutes les facultés de notre ame, nous trouverons aujourd'hui la même mémoire & le même jugement que les Anciens avoient autrefois, & des exemples aussi surprenans de l'une & de l'autre qu'il s'en puisse trouver chez eux. A l'égard de la plûpart des sciences qui découlent de ces deux facultés, il est comme démontré qu'elles ont augmenté en vigueur au lieu de diminuer; & quand même il seroit vrai, que nous n'avons rien ajouté à ces sciences, que nous n'avons que renouvellé les sistêmes, redonné au Public une infinité de choses qui n'étoient qu'égarées, nous serions du moins au pair avec les Anciens. En nous reprochant que nous nous attribuons des découvertes qu'ils ont faites, ils ne feroient qu'avouer que nous avions la capacité de faire tout ce qu'ils ont fait, & un génie aussi propre à inventer que l'étoit le leur.

Il seroit peut-être trop odieux de toucher à nos vices & à nos abus, pour montrer que la puissance de mal faire est aussi grande aujourd'hui que dans les siécles passés. Dans la Religion mêmes superstitions, mêmes préjugés & mêmes abus; dans la Politique mêmes fraudes, mêmes détours, même substitution du mensonge à la vérité, pour cacher aux Peuples ce que l'interêt, la honte, ou la jalousie, ou d'autres motifs veulent qu'on leur tienne caché. Toutes les passions ont la même force, parce qu'elles sont accompagnées du même feu, & échauffées par les mêmes objets. Nous avons des monstres de cruauté, d'avarice, de luxure. Les femmes & les maris se volent réciproquement l'honneur dans le mariage, & y méprisent tous les devoirs qu'il prescrit. Les biens, les honneurs, le merite, les talens de l'esprit, souvent même la vertu, (par où j'entens la vertu naturelle, & non pas la vertu Chrétienne) n'étoient pas plus stables dans le vieux tems, & la fortune, ou plutôt la Providence, ne les avoit pas autrement fixés. Ils rouloient alors tout comme aujourd'hui d'un homme à l'autre, & de famille en famille. Par des révolutions nécessaires alors comme en notre tems, & toutes aussi inconnues, la fortune fuioit souvent le mérite & le rendoit malheureux; le mérite gémissoit de l'insolence de tant de malhonnêtes gens infiniment heureux en ce monde, par un effet, sans doute, de l'arrangement des choses sous la direction de la Providence. Peut-on mieux parler en cette occasion, que l'excellent Poëte qu'on a cité au commencement de ce long article? D'abord il se laisse aller à la verve, en disant peut-être avec dépit,

Quin etiam infelix virtus, & noxia felix,
Et malè consultis pretium est, prudentia fallit,
Nec fortuna probat causas, sequiturque merentes:
Sed vaga per cunctos nullo discrimine fertur.

Mais revenant ensuite à la nécessité de l'ordre éternel, il ajoute,

Scilicet est aliud quod nos cogatque regatque
Majus, & in proprias ducat mortalia leges. Astron. L. IV.

Telle donc a été toujours, & telle sera sans doute jusqu'à la fin la constance de la Nature. Telles ont été les révolutions générales, & telles aussi celles qui nous concernent particuliérement. Nous roulons comme tous les êtres, & achevons notre course au milieu de ces révolutions. Mais Dieu nous y a donné pour nous conduire & nous consoler, la Religion & la vertu, par où nous devons aussi nous sacrifier à Dieu, au prix duquel toute la félicité sublunaire n'est pas même comme un point comparé à tout l'univers.

Quid cœlo dabimus, quantùm est quo veneat omne?
Impendendus homo est, Deus esse ut possit in ipso. Ibid.

Nous avons crû que le Lecteur nous pardonneroit une digression propre à détruire les préjugés des Freres de la Rosecroix & de leurs semblables, d'autant plus volontiers qu'elle aura détourné pour un moment l'attention continuelle qu'il est obligé de donner à des Dogmes & à d'autres matiéres souvent assez abstraites.

Morhof parle d'un diminutif, ou d'un rejetton des *Rosecroix*, sous le nom de *Collegium Rosianum*, Societé de *Rosay*, du nom d'un visionnaire, qui essaia de la former en Savoie, près du Dauphiné, environ l'an 1630. La Societé n'étoit que de trois personnes. Un certain *Mornius*, qui se donna beaucoup de peine pour en être le quatrieme, fut rejetté. Toute la faveur qu'il put obtenir, fut d'être admis pour serviteur. Les trois secrets capitaux de la petite Confrerie étoient (*a*) le mouvement perpétuel, l'art de changer les métaux, & la Medecine universelle.

Après cette petite description, que doit-on croire (*b*) d'une Societé supposée toute parfaite, possedant la clef de tous les tresors & de toutes les sciences, mais toujours également inconnue, invisible comme les Esprits, inaccessible aux infirmités humaines? que c'est une fiction qui méritoit bien d'orner un *conte de Fées*. Il est pourtant vrai que des folies de cette nature frappent le Peuple, & qu'il s'en entretient volontiers: ainsi nous aurons toujours des charlatans & des fous. La Confrérie des Rosecroix fit beaucoup de bruit en France, pendant les quinze ou vingt premieres années du siecle passé: en sorte qu'on mit en prison plusieurs personnes, qui se vantoient d'être de cette Confrérie. Une affiche d'un prétendu *frere* donna lieu à la folle crédulité du Peuple: la voici. » Nous deputés du Collége des *Freres* » *de la Rosecroix*, faisant séjour visible & invisible en cette Ville, par la grace du » Très-haut vers lequel se tourne le cœur des justes; nous montrons & enseignons » sans livres ni marques, à parler toutes sortes de Langues du païs où nous voulons » être, pour tirer les hommes nos semblables d'erreur de mort «. C'est ainsi que *Naudé* rapporte l'affiche dans son *Instruction à la France*. En 1613. on publia qu'un des *Rosecroix* de Barbarie, nommé *Muley Ebn Hamet*, après avoir défait avec une poignée de gens sans armes l'Empereur de Fez & de Maroc, alloit fondre

(*a*) On peut voir le détail & l'explication de ces trois secrets dans *Morhof*, L. I. Ch. 11. ubi sup.

(*b*) Pour connoitre à fond ces prétendus *Illuminés de la Rosecroix*, il faut lire le Traité de *Libavius*, intitulé de *Philosophia Harmonico-magica Fratrum de Rosea Cruce*. Au reste les *Rosecroix* ont trouvé des défenseurs. Un Allemand nommé *Meyer* fit leur Apologie sous le titre de *silentium post clamores, h. e. tractatus apologeticus, quo causa non solùm clamorum seu revelationum fraternitatis Germanicæ de R. C. sed & silentii, seu non reddita ad singulorum vota responsionis, unà cum malevolorum reputatione traduntur & demonstrantur. Robert Fludd* & *Jean Heidon* Anglois ont aussi écrit en faveur des *Rosecroix*: & il paroit par ce que dit *Morhof*, T. I. L. I. Ch. 11. de son *Polyhistor*, que le dernier fait beaucoup valoir la force des nombres, soit pour évoquer les Génies, ou pour faire de grandes merveilles dans la Nature. Reste à sçavoir si le pouvoir des nombres étoit un des secrets des *Rosecroix*; car *Morhof* ne s'explique pas sur cet article.

sur l'Espagne & la conquerir. Quelques prétendus *Illuminés* aiant paru dans le même tems en Espagne, l'Inquisiteur fit des recherches qui arrêterent bien-tot le progrès de ces visions.

Comme certains *Illuminés* d'Espagne faisoient parler d'eux à peu près dans le même tems que les *Freres de la Rosecroix*, il est bon d'en dire deux mots. La singularité des idees, & quelque conformité de sentimens, ou plutot certains rapports que l'on vouloit trouver à quelque prix que ce fût entre les uns & les autres, firent des *Illuminés* & des *Rosecroix* une même Secte : mais ne les multiplions pas ces Sectes, & regardons plutot ces *Illuminés* comme des contemplatifs de la plus dangereuse espéce, & d'une *quietude* très-criminelle, s'il est vrai du moins qu'ils aient crû, que l'esprit absorbé dans l'*Oraison mentale* & uni à Dieu de l'union la plus intime, ne participe point en cet état aux crimes du corps. A cela ils ajoutoient, que les Sacremens étoient inutiles, &c. que l'élevation à Dieu tenoit lieu de bonnes œuvres. L'Inquisition leur compta soixante & seize erreurs, ce qui ne doit nullement surprendre d'un Tribunal comme celui-là, qui ne veut rien que d'extraordinairement purifié en matiére de Religion. Les *Illuminés* parurent vers la fin du seiziéme siécle : mais l'Inquisition arrêta bientot les progrès de leur fanatisme, jusqu'à ce qu'ils reparurent aux environs de Séville dans les premiéres années du siécle suivant, pour lors ils passérent pour des *Freres Rosecroix* dans l'esprit du Peuple.

Vers l'année 1525. il avoit paru dans les Pais-Bas & dans la Picardie une espéce d'*Illuminés*, assez conformes à ceux d'Espagne. Ces *Illuminés* Flamans eurent pour Chefs un Tailleur nommé *Quintin*, & un certain *Copin* artisan de pareille étoffe. En ce tems-là tout homme étoit bon pour prêcher. On leur attribue d'avoir enseigné que l'intention seule fait le peché, que l'Esprit de Dieu participe à toutes les actions des hommes, & que vivre tranquile, sans se former ni doutes, ni scrupules, est vivre dans l'innocence. Cette *intention seule qui fait le péché*, & cet *esprit intimément uni à Dieu pendant que le corps péche tout à son aise*, paroissent à peu près la même chose. Il n'est pas difficile de comprendre, quelles seroient les suites funestes de ces Dogmes dans un Etat gouverné par des Fanatiques si unis à Dieu, & si parfaitement detachés de la matiere.

Les Bohémiens.

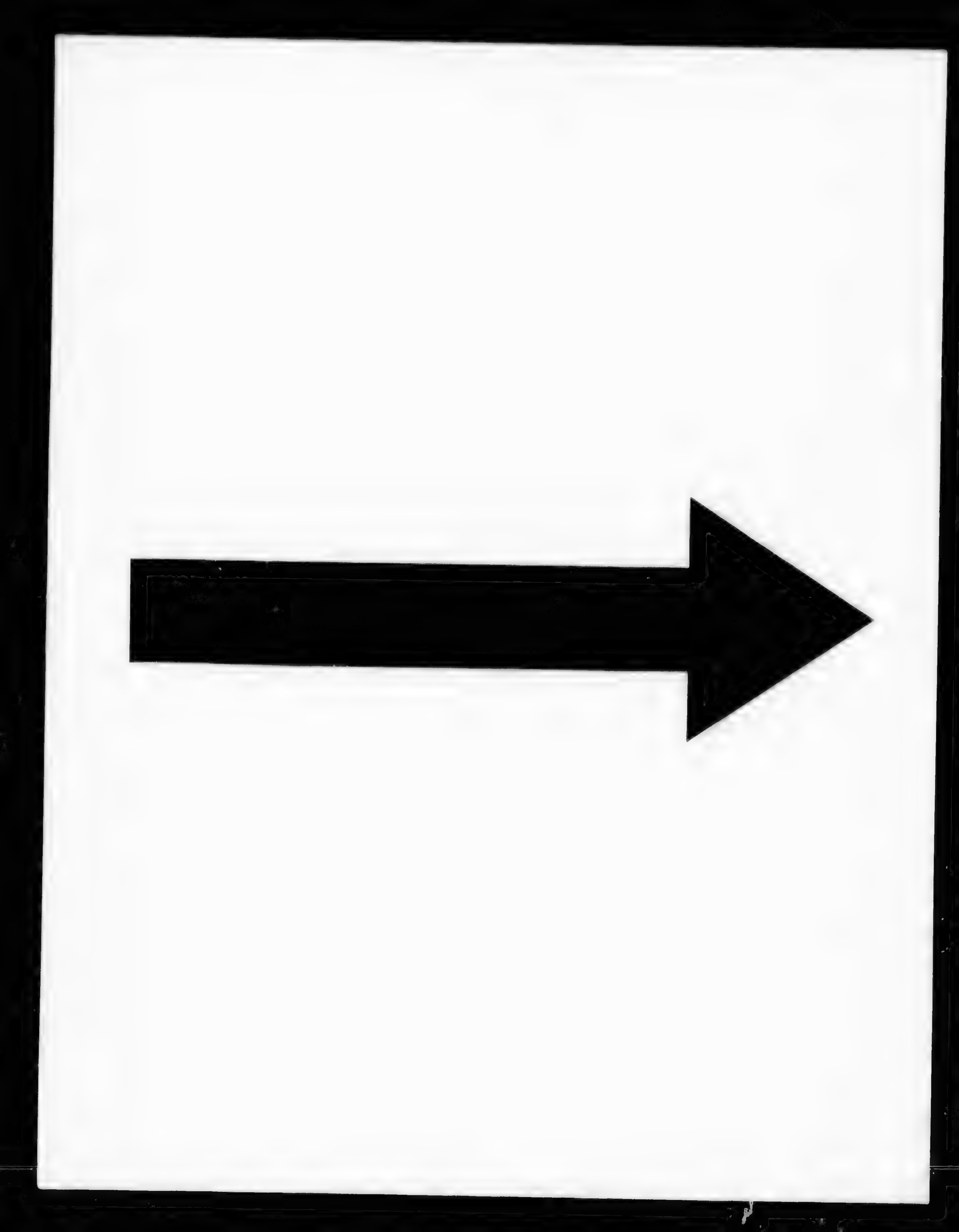
S'IMAGINEROIT-ON devoir trouver parmi des Fanatiques & des Entousiastes, un ordre de gens qui est regardé par toute l'Europe comme l'*égoût* des Peuples qu'elle renferme? On les y trouvera pourtant, & on ne sçauroit se dispenser d'en parler, quand ce ne seroit qu'à cause de l'origine qu'on peut leur donner.

Il s'agit de ceux que nous appellons *Bohémiens*, ou *Bohêmes*, que les Italiens nomment *Cingares*, & les Allemans *Zigenners*, d'où les Italiens ont tiré le mot de *Cingares*. D'abord on trouve dans *Borel* (*a*) que *Boem* en vieux Gaulois a signifié *ensorcelé* : ce qui s'accorde assez à l'art de deviner, & aux sortiléges que le vulgaire leur attribue. Ces gens sont errans & vagabons, comme étoient autrefois chez les Germains & dans le Nord, (*b*) les *Druidesses*, les Sibyles Septentrionales, & les *Voles & les Fées* de nos anciens Gaulois. On pourroit peut-être regarder ces *Bohémiens* dans leur premiére origine, comme des restes des anciens *Druides*, que le Christianisme rendit méprisables & décrédita tellement, que n'étant en aucune considération dans les Villes, ils furent obligés de se retirer dans les cavernes, & d'errer dans les campagnes. Et comme les gueux & les vagabons cherchent ordinairement des gens de leur sorte, il se pourroit qu'à ceux-là il s'en fût associé d'autres venus d'Afrique & d'Asie, par exemple, des (*c*) *Kaulis* de Perse qui, comme les *Bohémiens*, courent les pais, & se retirent dans les endroits écartés, vivent sans culte & sans Religion, du moins qui paroisse, & n'observent ni régles, ni loix.

(*a*) *Recherches & Antiquités Gauloises*, &c.

(*b*) Voiez *Keisleri Antiq. Sept. & Celtic.* &c. 8°. Hanov. 1720.

(*c*) Voi. sur ces *Kaulis*, *Chardin*, Tome VIII. de ses Voiages in 12. Edit. de 1711. p. 244. & suiv. Par *Kauly*, dit il, on entend un homme exécrable, un incestueux. Un conte Persan les fait descendre de l'inceste d'un homme, qui s'appelloit *Kau*, avec sa sœur, qui s'appelloit *Ly*. On les appelle aussi *Korbetis* & *Koboalis*, termes, dit le même *Chardin*, qui signifient le crime contre nature. Ces *Kaulis*, que nous pouvons bien appeller les Bohémiens de Perse, sont peut-être eux-mêmes des restes de ces Uxiens, qui habitoient dans les montagnes de l'Arménie Majeure, où sont les sources du Tigre. On dit qu'ils se mêloient de prédictions, & qu'ils alloient prédisant de côté & d'autre comme les Bohémiens.



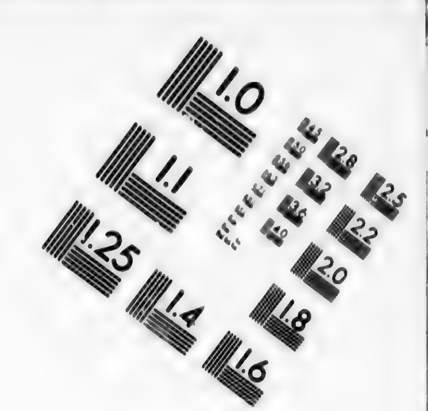
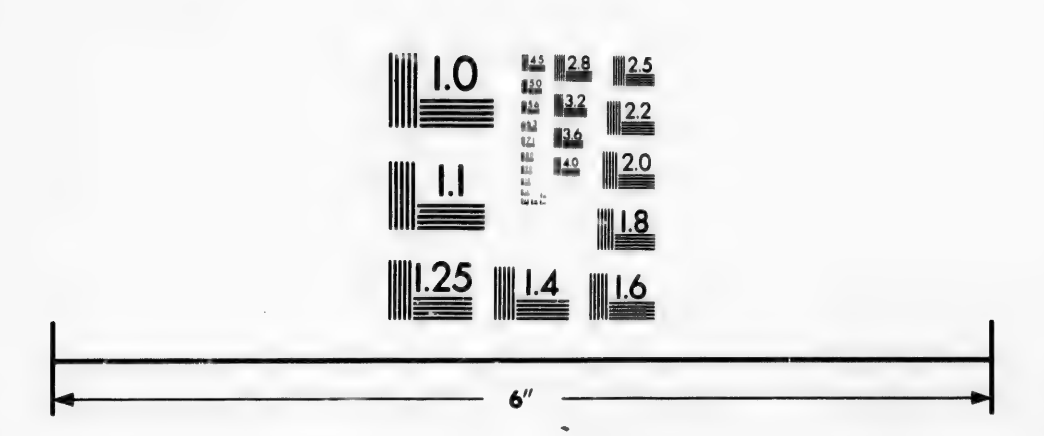


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)





Ces gens se répandent par toute la Perse, & vraisemblablement gagnent les païs voisins, comme l'Arabie & l'Egypte vers le Midi, & la Tartarie vers le Nord, d'où ils pénétrent plus loin. Aussi les appellons-nous Egyptiens, par la même raison qu'en Saxe on les (a) appelle *Tartares*.

Nos crédules ancêtres s'imaginoient autrefois, que ces Egyptiens, ou *Bohémiens* étoient des espions du Turc, & que pour expier les crimes qu'ils avoient commis chez eux, ils étoient obligés de vivre de vol & de rapine en païs Chrétien. Plaisante pénitence! Nous l'avions faite auparavant, mais d'une maniére plus noble & plus héroïque, lorsque nous nous croïsions pour piller & ravager ces Infidéles. Au reste ce qui rendoit probable, que la plus grande partie de ces *Bohémiens* viennent des païs méridionaux d'Afrique & d'Asie, que les Auteurs des siécles passés confondoient sous le nom d'Egypte, avant les navigations des Européens aux Indes Orientales par le *Cap de Bonne Espérance*, c'est qu'on trouve dans un des premiers (b) Auteurs qui ont parlé d'eux, » qu'en 1433. les *Ciganes*, qui se disoient venus d'E- » gypte, abordérent en Allemagne «; & ce fut à peu près dans (c) le même tems, selon un autre vieux Auteur cité par (d) *Pasquier*, qu'ils vinrent roder en France. Le passage est curieux. On y lit que ces gens étoient originaires de la basse Egypte, & qu'après avoir renié la Foi Chrétienne, se voiant misérables, chassés de chez eux, rebutés de tout le monde, l'Empereur, qui les rebuta comme les autres Puissances Chrétiennes, leur dit, » qu'il convenoit qu'ils allassent au S. Pere à Rome; » & là ils confessérent en général leurs pechés. Le Pape leur ordonna ensuite » d'aller sept ans en pénitence parmi le monde, sans coucher en lit, &c. puis se » départirent, & furent avant cinq ans par le monde, qu'ils vinssent à Paris. Et » vindrent les principaux le 17 d'Août l'an 1427. & le jour (e) S. Jean *décolacé* » vint le commun «. Cet Auteur ajoute, que ces Egyptiens avoient tous les oreilles percées, à chaque oreille un anneau & quelquefois deux; que les hommes étoient fort noirs; qu'ils avoient les cheveux crépés comme la queue d'un cheval; que l'habillement de ces femmes étoit une (f) *vieille flossoye* très grosse, ceinte d'un lien de drap ou de corde; & que parmi ces femmes il y en avoit de sorciéres *qui regardoient ès mains des gens*, c'est-à-dire, qui disoient la bonne avanture. En un mot ces Egyptiens exilés, renégats, méprisables, rebutés par tout, & destinés à errer sept ans par la pénitence que le Pape (g) leur imposa, ressemblent entiérement aux *Bohémiens* de notre tems. L'Auteur cité par Pasquier ajoute, qu'ils furent excommuniés avec ceux qui se faisoient dire la bonne avanture, & qu'ils s'en allérent de Paris à Pontoise le jour de Notre-Dame en Septembre.

Quelques-uns croient qu'il faut remonter bien plus haut que ces Egyptiens, pour trouver l'origine de ceux que nous appellons *Bohémiens*; ils pensent aussi que nos anciens *Druides*, les *Kaulis* de Perse, les *Uxiens d'Arménie* n'ont que très peu contribué à l'origine de ces misérables avanturiers. Ne pourroient-ils pas la devoir plutôt à ces (h) *Messaliens* errans & dispersés dans la Thrace & dans la Bulgarie, &c. confondus avec plusieurs autres Sectes & Herésies sous le nom de Manichéens, & que les compilateurs d'Hérésies ont chargés libéralement d'un grand nombre (i) d'épithétes, qui les rendirent avec le tems plus noirs & plus monstrueux que les

(a) *Taterns*, parce que les Saxons les croient originaires de *Tartarie*, d'où ils viennent par la Russie & la Pologne.

(b) Citat. dans *Fromman*, de Fascinat. p. 527. On dérive même le mot de *Cigane*, *Zigenner*, d'*Egyptianus* en mauvais Latin, pour *Egyptius*. Les Espagnols appellent les *Bohémiens*, *Gitanos*.

(c) En 1427.

(d) *Rech. de la France*, L. IV. Ch. 19.

(e) La *Décollation* de S. Jean-Baptiste.

(f) *Flossoye*, grosse couverture faite du plus grossier & du plus mauvais *lin*, ou même d'étoupes; de *Flax*, qui en Allemand signifie *lin*. Le mot est resté en Languedoc. *Flassade* y signifie une grosse couverture de lit.

(g) Cette pénitence a été pour eux une malédiction semblable à celle que Dieu fit sentir à Caïn, puisqu'ils ont toujours continué depuis ce tems-là d'être errans & vagabons. Pasquier a raison de croire que la pénitence imposée aux Egyptiens est fabuleuse.

(h) En Grec *Euchites*, prians. Le nom de *Messalien* ou *Massalien* vient de l'Hébreu ou du Chaldéen, *Tsala*, au participe *Metsala*, qui prie. On les appelloit ainsi, à cause qu'à la maniére de nos modernes Quiétistes, ils étoient perpétuellement en extase & en contemplation. D'autres dérivent le nom des *Messaliens* de *Mosul*, nom que les Arabes donnent à l'Assyrie; & la raison de ce nom vient, dit-on, de ce que l'Hérésie des *Messaliens* commença en Assyrie.

(i) A la tête d'un petit Ouvrage d'*Euthymius Zigabenus* contre ces *Massaliens*, publié par *Tollius* en 1696. ils sont appellés Entousiastes, Athées, Blasphémateurs; & de peur que la Secte ne parût trop simple aux yeux des Orthodoxes ses contemporains, le Moine Grec l'appelle aussi πολυειδής, qui est composée de plusieurs espéces de Sectes.

les (*a*) Démons infernaux aux yeux des Chrétiens Orthodoxes? On date les commencemens de ces *Massaliens* du régne de l'Empereur Constance. D'abord ils n'étoient qu'en petit nombre: peu à peu ils se multipliérent, & quand on commença de les connoitre, on les confondit avec les Manichéens. Aussi admettoient-ils une (*b*) grande partie des Dogmes des Manichéens, selon les Ecrivains du quatriéme siécle. Les premiéres Loix pénales qui furent faites en ce tems-là contre les Schismatiques & contre les Hérétiques, autorisérent l'Eglise à rechercher les *Massaliens*; & pour lors ces gens que l'on avoit moins regardés comme des (*c*) Chrétiens, que comme des Idolâtres & des Paiens, se firent Chrétiens, & même Chrétiens (*d*) très Orthodoxes, nous dit-on, par crainte, ou par politique & par intérêt.

Comme on ne prétend parler ici de ces *Massaliens*, qu'autant qu'ils ont de conformité avec les *Bohémiens*, nous indiquerons simplement ce qui les rapproche les uns des autres. Ils ne travailloient point, nous dit-on, & ils ne vivoient que d'aumônes, pour se conformer aux Apotres, à qui J. C. avoit commandé de ne rien posséder en propre. Cette oisiveté perpétuelle, leur pauvreté volontaire, & le mépris qu'ils faisoient des commodités de la vie & de la subordination, ne pouvoient manquer de les conduire au mépris de la discipline & des loix. Il est donc fort vraisemblable que les vices & les désordres s'introduisirent dans le troupeau, & que parmi les *Massaliens* de bonne foi, il s'y en *glissa* bientôt un grand nombre, qui firent toute autre chose que prier Dieu. Non seulement on les accusa de vivre entre eux sans ordre, sans régles, & sans observer les bienséances les plus ordinaires: on prétendit encore qu'ils menoient une vie tout-à-fait *Cynique*, & qu'après avoir erré & fait les vagabons pendant tout le jour dans les champs, ils se rassembloient la nuit, (*e*) & couchoient ensemble pêle mêle, sans distinction d'âge ni de sexe. Ils prétendoient, ce sont toujours les Orthodoxes qui parlent, qu'il falloit suivre entiérement la Nature, manger & boire & se *soulager* quand elle l'ordonne, & n'avoir aucun jeûne, que ceux que la santé & le besoin de faire diette exigent de nous. Outre cela ils avoient des assemblées & des festins nocturnes, où ils commettoient, selon les Orthodoxes de ce tems-là, toutes les abominations que les Paiens avoient imputées aux Chrétiens, & qui le furent dans la suite aux Hérétiques des derniers siécles, pour les rendre plus odieux aux peuples Catholiques.

Vers la fin du treiziéme siécle il parut en Italie certains *Fratricelles*, ausquels on donna aussi le nom de *Bizoques*, qui peut également se traduire par *grossier* & *bigot*. Ce nom leur fut donné sans doute à cause de leur maniére de vivre, & de la grossiéreté de leurs mœurs. Le rafinement de dévotion qu'ils affectérent d'abord, a pû de même contribuer à les faire appeller *Bizoques*. Pour ce qui est du nom de *Fratricelles* ou *Frerots*, qu'on prétend leur avoir été donné, parce que les premiers *Fratricelles* étoient des Moines, ne pourroit-on pas croire qu'il est le même que celui d'*Adelphiens*, qui a été donné aux *Massaliens*? Nous allons voir la conformité de ceux-ci aux *Fratricelles*, qui, à ce qu'on nous dit, eurent pour premiers Docteurs *Pierre Maurato* & *Pierre de Fossombrone*. On leur donne pour Chef un Moine apostat, & déserteur du Couvent nommé *Pongiloup*.

Quoi qu'il en soit, ces gens errans la plûpart & vagabons, à cause des persécutions qu'on leur faisoit souffrir, & de la vie libertine dont ils furent accusés, mêloient plusieurs erreurs capitales à la débauche & l'impureté; & s'il faut s'en rapporter aux Auteurs contemporains, ces vices étoient chez les *Fratricelles* & les *Massaliens* les suites nécessaires de leurs erreurs. Les uns & les autres prétendoient que les biens devoient être communs, & condamnoient le travail des mains. Ils nioient que l'on dût obéir aux Magistrats: ils admettoient la pluralité & la communauté des femmes; à quoi les Orthodoxes Grecs ajoutérent l'imputation vraie ou fausse de ne s'assembler de nuit, que pour commettre toutes sortes d'excès, comme ceux d'Italie l'imputérent aussi dans le même siécle aux *Fratricelles*. Nous

(*a*) On leur donna le surnom de *Sataniens*, à cause qu'on leur attribuoit d'adorer le Diable, pour l'empêcher de leur nuire.

(*b*) Aux erreurs des Manichéens sur les deux principes, &c. ils en avoient ajouté d'autres qui leur étoient particuliéres, sur les Sacremens, la Croix, la Sainte Vierge, les Saints, la nature de l'ame, la corruption de l'homme, &c.

(*c*) Dans le titre de la formule d'abjuration des Manichéens & des Pauliciens, on appelle les Orthodoxes *Chrétiens* tout court. Il en est de même aujourd'hui en divers lieux d'Espagne, d'Italie & de Provence, &c.

(*d*) On lit dans l'Histoire Ecclésiastique, que les Manichéens affectoient extérieurement beaucoup de dévotion & de piété; qu'ils parloient comme les Orthodoxes, &c.

(*e*) Tout ce détail fait des *Massaliens* de véritables *Adamites*.

avons vû dans le Chapitre I. de cette Partie, que les Chefs des Anabaptistes Fanatiques tombérent dans tous les excès de ces trois erreurs capitales, avec plusieurs de leurs Sectateurs ; ce qui semble être du moins une preuve indirecte du libertinage, dont on accusoit les *Massaliens* & les *Fratricelles*. Il semble aussi que cela suffisoit, pour justifier les persécutions que les Orthodoxes firent souffrir à ces Hérétiques. Oserai-je pourtant m'expliquer en faveur d'une partie de ces malheureux ? Il est bien vrai que la Doctrine des Chefs fait non-seulement juger de leurs mœurs, mais encore de celles de leurs troupeaux. Cependant il est vrai aussi, que cette conséquence si bien établie dans toutes sortes de Sectes & de partis, n'est pas toujours équitable ; car de même que la sainteté de la Doctrine n'empêche pas toujours le libertinage d'un troupeau qui fait profession de la suivre, la mauvaise Doctrine n'est pas toujours une opposition à la vertu de ceux, qui ont le malheur d'être membres de la Secte qui l'enseigne. A Dieu ne plaise pourtant que je veuille justifier les Hérésies : mais il me semble qu'on devroit diminuer cette haine, qui fait une partie de la foi de beaucoup de gens. Je suis aussi disposé à croire, qu'excepté un certain nombre de personnes, qui se dévouent aux vices sous l'autorité de quelques sistêmes dangereux, le reste du troupeau ne cherche nullement à pénétrer dans les opinions, dont ils sont réputés être Sectateurs. Ils y vivent & meurent par habitude, comme beaucoup d'autres vivent & meurent dans l'Orthodoxie la plus marquée. On voit dans cet écart de l'Auteur Protestant un grand fond de douceur & de charité. Mais n'est-il point à craindre que cette charité ne soit poussée jusqu'à l'excès ? Dans certaines gens, qui pensent d'une certaine façon, ne dégénére-t-elle pas souvent dans le plus outré Tolérantisme ? C'est ce que nous laissons à examiner au Lecteur.

Revenons aux *Massaliens*, tant de Gréce & du Levant, que d'Italie. S'il est vrai que parmi eux il se soit glissé autant de libertins de profession, que les Controversistes & les Historiens des siécles passés l'ont dit, on peut croire aussi que la circonstance des tems, jointe à l'ignorance & à la persécution, n'ont que trop contribué à réduire à la pratique les excès de leurs fausses Doctrines. Il en est ici comme d'une personne qui tombe dans un crime capital, ou qui se trouve diffamée par quelque mauvaise action. Les hommes la fuient & la méprisent ; & ce mépris qui la rend odieuse à la société civile, la conduit souvent à la misére, & à une espéce de désespoir qui la perd entiérement.

Une autre chose que je dois remarquer ici, (*a*) est que les anciens & les modernes Controversistes ont rendu souvent les Sectes & leurs sistêmes plus dangereux, qu'on ne doit peut-être les croire en effet. Il faut pardonner au zele, diront ceux qui affectent d'enseigner à leurs troupeaux, qu'il ne doit jamais être borné lorsqu'il s'agit de disputer contre l'Hérésie : mais on pourroit leur repliquer, que le zéle qui entre dans les disputes ne doit point éteindre la charité, & qu'un Controversiste subtil, *qui exprime avec force tout le venin qui se peut tirer d'une opinion*, fait plus de mal à la société, que celui qui l'a quelquefois trop précipitamment adoptée, & que le dépit ou l'orgueil forcent ensuite de la soutenir avec opiniatreté. Ce même zele dont je parle, a fait aussi attribuer à une même Secte des Dogmes absolument opposés & contradictoires : tant la précipitation de l'*Orthodoxie* est grande (*b*) quand il s'agit de [illegible]rger ses ennemis de toute la haine d'un parti régnant. Je

(*a*) On va voir dans ce nouvel écart de l'Editeur Hollandois, de nouvelles preuves de ce grand feu de charité, dont il est consumé, sur tout pour tous ceux qui en quelque tems que ce soit ont été accusés d'errer dans les mœurs & dans la doctrine. C'est dommage que tous les anciens hérétiques ne l'aient eu pour Avocat. On ignore, & on veut bien ignorer le motif, qui pour disculper des gens dont la mémoire est proscrite & diffamée, le porte *gratis*, sans raison, sans fondement, & sur de simples *peutêtre* à rejetter sur les Orthodoxes tout l'odieux des accusations intentées contre ces anciens hérétiques ? Prétend il par là se donner un air d'*Esprit fort ?* Mais ignore-t-il que les prétendus Esprits forts se décident eux-mêmes tous les jours, pour être les cerveaux les plus foibles ? Du reste il a beau chercher à justifier les anciens ennemis de l'Eglise & des bonnes mœurs par des probabilités & des peutêtre ? On lui répondra, que nous avons vû renouveller presque de nos jours toutes les abominations qu'on a imputées aux anciens Sectaires, & que la corruption des hérétiques modernes nous rend croiable tout ce que des Auteurs dignes de foi rapportent du libertinage de ceux qui les ont précédés.

(*b*) Il n'y a point en cela autant de précipitation que le pense l'Ecrivain Protestant ; & au contraire il y a en lui beaucoup d'aveuglement de le croire. Osera-t-il nier que Luther, Calvin, tous les Chefs de la Réforme & des Sectes qu'elle a produites, aient donné tête baissée dans les contradictions les plus marquées ? Et si ces nouveaux Apôtres ont pû avancer des dogmes quelquefois contradictoirement opposés, qu'il nous apprenne sur quelle raison il fonde son incrédulité au sujet des anciens Sectaires. Pour nous, nous sçavons que

m'imagine qu'on peut attribuer à cette précipitation si peu charitable ces catalogues, où on a rassemblé en si grand nombre toutes les propositions supposées dans un sistême, sans s'embarrasser si elles peuvent se lier les unes aux autres, ou si elles se combattent, &c. Ceux qui ont senti ce défaut se trouvant embarrassés à s'en tirer avec honneur, ont pris le parti d'inventer des noms de mépris, pour qualifier les Sectes chargées de toutes ces contradictions : c'est ainsi que les *Manichéens*, les *Massaliens*, &c. ont été qualifiés chez les Grecs d'un terme qui revient à celui de (*a*) *Mélange impur*; de même que les *Albigeois*, les *Vaudois*, les *Luthériens* & les *Calvinistes*, l'ont été chez les Latins (*b*) d'un autre, qui signifie ou *populace*, ou *racaille*.

Finissons par une remarque. Le nom d'*Adelphien* qui fut donné aux *Massaliens*, leur venoit d'un certain *Adelphius*, qui étoit un de leurs Docteurs. *Flavien* Patriarche d'Antioche fit chasser cet *Adelphius* de Syrie, après lui avoir arraché adroitement le secret de sa Doctrine.

Les *Massaliens* toujours errans & vagabons s'éloignérent insensiblement du païs de leur origine. On a déja montré comment les persécutions & les outrages qu'ils essuiérent de la part des Orthodoxes, purent autant contribuer à les éloigner des villes, & à exciter l'aversion des peuples, que la fausseté de leurs principes & le libertinage de leurs mœurs. La propagation de la Secte fit celle des Dogmes : on peut bien croire qu'en s'étendant vers l'Europe elle y trouva, comme en Asie, des libertins qui s'accommodérent de l'inaction & de l'oisiveté que prêchoit la Secte. L'ivraie se mêla parmi (*c*) le bon grain; & le peuple qui juge du particulier au général, prit même le bon grain pour de l'ivraie. Ils s'arrêterent dans la Gréce, en Thrace, en Bulgarie, en Transilvanie, en Hongrie, & enfin en Bohéme. Dans les païs où on parle la Langue Esclavone, les *Massaliens*, ou leurs ennemis les Orthodoxes, convertirent le nom de la Secte en celui (*d*) de *Bogomiles*. Après s'être réfugiés dans la *Bulgarie* & aux environs, ils rendirent le nom de (*e*) *Bulgare* odieux par toute l'Europe, sur tout en France & en Italie. Il est à présumer qu'aiant passé de la Bulgarie & de la Hongrie en Bohéme, dans un tems où les Bohémiens commençoient de lever l'étendart contre l'Eglise, les Orthodoxes confondirent bientôt les Bohémiens avec les *Bogomiles* ou *Massaliens*; & que dans ces tems de crise pour l'Eglise de J. C. beaucoup de misérables & de gueux s'étant mis de la partie, tout fut confondu sous un même nom. C'est ainsi vraisemblablement, que celui de *Bohémien* ne fut affecté enfin qu'à des vagabons & à des coureurs, gens sans principes, sans loix & sans Religion, que les (*f*) Etats bien policés ne souffrent pas dans leurs villes, & qui aujourd'hui n'ont d'autre retraite que des cavernes & des souterrains, ni d'autre ressource pour vivre que de gueuser & voler.

S'il falloit croire tout ce que les Gazettes nous ont debité de romanesque touchant ces *Bohémiens*, qui ont couru, il y a environ cinq ans, la haute & la basse Allemagne, leurs preuves de valeur seroient assez singuliéres. Quelques gazettes de l'année 1731. racontent de ces Bohémiens d'Allemagne, que c'étoit parmi eux une marque de distinction de n'avoir point d'oreilles; qu'avant que d'initier les nouveaux Confréres, on leur en coupoit une; & que l'autre leur étoit coupée, après la premiére expédition jugée héroïque. On n'a garde d'appuier sur de pareilles for-

varier & se contredire a toujours été le caractère essentiel des hérétiques & de l'hérésie.

(*a*) Παμμιγεῖς. On les appella aussi, pour sauver les contradictions, πολυώνυμοι, Secte a plusieurs noms, après quoi on pouvoit y renfermer hardiment toute Secte qui n'étoit pas Orthodoxe.

(*b*) *Colluvies*, mot qui dans la bonne Latinité a toujours signifié *Canaille*.

(*c*) Qu'on ne s'y trompe pas, remarque l'Editeur Hollandois, j'appelle *bon grain* certains principes, qui étant réduits à une juste modération, pouvoient être regardés comme dignes du véritable Christianisme. Mais ce que les Sectes ajoutent à ces principes, & les couleurs qu'elles y donnent, c'est-là d'ordinaire ce qui grossit le parti; parce que le nombre de ceux qui se prennent a l'extérieur & à l'accessoire est infiniment plus grand, que celui des Chrétiens qui jugent & qui raisonnent. Voila un grand juge, & un grand raisonneur ! Mais or perce au travers de ses raisonnemens. S'il en doute, on le renvoie à la page 363. du Tome III. de cet Ouvrage.

(*d*) On nous dit que *Bog* en Langue Esclavone signifie *Dieu*, & Myle *propice*. *Bogomyle* signifie donc qui implore la grace ou la miséricorde divine.

(*e*) De *Bulgare*, qui étoit le nom sous lequel on connoissoit les *Massaliens*, on fit *Bulgre*.

(*f*) » Par des Actes faits sous le régne de Hen» ri VIII. & de ses deux filles, les Bohémes ou » Egyptiens sont pendables, comme felons, dès » l'âge de 14. ans, un mois après leur arrivée en » Angleterre. Avant le mois accompli, ils en sont » quittes pour perdre leurs hardes. « *Mémoires & Observations faites par un Voiageur en Angleterre*, p. 31. Par divers Edits renouvellés en divers tems, ils sont bannis de France sous peine des galéres & de punition corporelle.

nettes, débitées par des gens qui rassemblent le plus adroitement qu'ils peuvent le vrai & le faux, pour remplir leur tâche deux ou trois fois par semaine.

Les Prophétes, *ou les* Convulsionnaires *d'*Angleterre.

REVENONS aux *Prophétes des Cevennes*. On a dit qu'ils portérent leur entousiasme en Angleterre. On prétend que les Freres Camisars ne passérent dans ce païs, que pour obtenir les moiens de se rétablir dans les Cevennes; & que si le siége de Toulon, qui suivit quelque tems après, avoit eu le succès qu'en attendoient les Anglois & les Hollandois, ces deux Nations auroient favorisé de leur mieux ces Fanatiques rebelles. C'est là, nous disoit-on alors, le droit de la guerre. Quoi qu'il en soit, les Prophétes trouvérent dans cette Ile des esprits tout disposés à recevoir leurs impressions; & soit foiblesse d'esprit, soit malice, ou libertinage, il y eut des personnes de réputation qui favorisérent la nouvelle Prophétie, & firent une cabale assez forte pour la maintenir avec succès pendant quelque tems. Mais entrons dans le détail.

En l'année 1706. & au commencement de l'hiver, trois Camisars, *Marion*, *Fage* & ce *Cavalier*, dont on a parlé plus haut, s'avisérent de se redonner à Londres, en présence de ce qu'il y avoit alors de plus illustre & de plus éclairé dans toute l'Europe, le don de Prophétie, & les inspirations qu'ils avoient eues dans les *Cevennes*. La réputation que les Camisars s'étoient acquise, la circonstance du tems, & la haine invétérée que les Réfugiés portoient généralement à leur patrie, qui vingt ans auparavant les avoit traités en maratre, enfin la disposition de certaines personnes d'esprit au libertinage, & l'occasion avantageuse de le faire valoir à la honte, comme ils croioient, de l'ancienne Prophétie; voilà ce qui procura aux Prophétes la confiance des unes, & la protection des autres. Sur ces différens motifs qui portoient à les soutenir, on se fit aussi des idées différentes de la nouvelle mission prophétique. Quelques-uns crurent, nous dit-on, dans un (*a*) écrit de ce tems-là, » que c'étoient des gens envoiés pour sonner de la trompette, afin de » lever des Soldats pour leurs compatriotes; & peut-être que certaines personnes » se flatoient, qu'on ne pourroit pas résister à la voix de Dieu, donnant ordre de » lever une armée pour la défense d'un païs, dont il avoit fait le théatre de ses » merveilles. Un des agens du parti ne put s'empêcher d'avouer, que tout le dessein » de l'intrigue étoit d'envoier du secours dans les Cevennes. Plusieurs personnes at» tribuérent le prétendu talent prophétique à une imagination blessée: quelques » autres se persuadérent que la nouvelle prophétie étoit un art, & que les Prophé» tes avoient appris les mouvemens extatiques, tout comme on apprend à sauter & » à danser sur la corde «. Preuve de cela, ajoute l'écrit, » c'est que depuis que les » Camisars sont à Londres, ils se sont fait beaucoup de disciples en cet art. Plu» sieurs personnes les imitent si exactement, qu'elles pourroient, supposé qu'elles » en eussent envie, établir une autre compagnie de Prophétes «. Or si c'est un art, ajoutoient ceux qui se piquoient de (*b*) penser plus hardiment que les autres sur la Religion, pourquoi ne croirons-nous pas aussi que l'ancienne Prophétie en étoit un? C'est ainsi que le Fanatisme s'est toujours joué de la véritable Religion.

Ceux qui se déclarérent les protecteurs ou les promoteurs de cette *Ecole de prophétie*, avoient trop d'esprit & trop de lumiéres, pour oser croire d'eux qu'ils fussent des Fanatiques de bonne foi. Entre ces protecteurs on en remarquoit principalement trois, dont jusqu'alors le caractére n'avoit pas été tourné du côté du fanatisme. Ces trois étoient *Lacy* Gentilhomme Anglois, d'abord disciple, ensuite Prophéte, & Prophéte très-distingué dans le nouveau Séminaire prophétique, (*c*) auteur en un mot d'un volume assez gros de prophéties; le Chevalier *Richard Bulkeley*; & *Fatio de Duillier* Genévois ou Suisse de naissance, grand Mathématicien, mais à qui on reprochoit en même tems d'avoir fort peu de religion, & de ne (*d*) s'accommoder

(*a*) *Clavis prophetica*, ou *Clef des Prophéties*, &c. à Londres 1707.

(*b*) On les appelle en Anglois *Freethinkers*.

(*c*) *Avertissemens de l'Esprit éternel par la bouche de son serviteur Jean surnommé Lacy*. Le livre étoit écrit en Anglois. Cependant le Prophéte *Lacy* prophétisoit souvent en François. Cet homme ne pouvoit être regardé que comme un grand fou, ou comme un grand fourbe.

(*d*) Voiez *Clavis prophetica*, ubi sup. On l'y accuse d'avoir dit, que la vérité pure & sans mélange d'erreur ne se trouve dans aucune Religion. S'il n'avoit parlé que de la pratique, on lui auroit donné gain de cause.

s'accommoder proprement d'aucune. Celui-ci étoit non-seulement, nous dit-on, le Sécretaire des Prophétes, (*a*) mais encore leur *inspirateur*. Un quatriéme, qui étoit (*b*) *Misson*, écrivit les merveilles de la Prophétie. A l'egard des Prophétes Cévennois, c'étoit, comme on l'a déja dit, un *Marion* (*c*) que *Fatio* conduisoit & dirigeoit immédiatement, un *Fage*, qu'on nous définit *le plus pauvre de tous les mortels*; un *Cavalier*, que l'on nous représente, comme *fort capable de l'opération prophétique*, en ce qui concernoit l'entousiasme extérieur & les mouvemens du corps, mais d'ailleurs trop peu sérieux pour un pareil rôle, & n'aiant pas assez de mémoire pour en retenir un long; un *Flotar*, dont on a dit qu'il étoit en même tems Prophéte, Agent & Trésorier de ses Freres de Londres & des Cevennes, plus favorisé de l'Esprit, & plus heureux que les autres, s'il est vrai que l'Esprit qui le dirigeoit dans l'administration des deniers, lui ait laissé le pouvoir de s'en approprier ce qu'il jugeoit à propos; un *Allut* menuisier avec sa femme *Henriette*; & une *Betty* ou *Elisabeth Gray*, qui avoit mouché les chandelles à la Comédie. L'Esprit qui inspiroit *Marion* procura l'édition de ses Prophéties en l'année 1707. Les deux Recueils de *Lacy* venoient d'être imprimés presqu'en même tems, avec (*d*) cette approbation de l'Esprit, qualifié *Esprit éternel* à la tête de l'Ouvrage, *que ceci soit imprimé*.

Le jeu, disons mieux, la fourberie prophétique, commença d'abord avec beaucoup de simplicité. Les Convulsions & les déclamations étoient moins violentes, qu'elles ne le furent dans la suite: les invectives étoient générales, ou dans la vieille routine des Sectes *Anti-Catholiques*; c'est-à-dire, qu'on ne prophétisoit encore que contre *Babylone & l'Antechrist*, par où les plus idiots Protestans comprennent à demi mot, qu'il s'agit de Rome & du Pape. Cela seul, (*e*) nous dit l'Auteur de la Clef, » enflammoit le zéle des Protestans; peu d'entre eux ont la force de se » fâcher contre des gens, qui ont l'adresse de faire des imprécations vigoureuses » sur ce sujet «. Mais les Protestans se trompoient. Au lieu d'un *Antechrist* Romain & d'une *Babylone Papiste*, on entendoit par ces invectives une Rome & un *Antechrist* cachés dans le sein de la Réforme. L'Esprit leur disoit, (*f*) *Babylone & l'Antechrist sont partout*. » Avec ces deux mots pris dans un sens tout nouveau, il leur » dictoit tout ce qu'il vouloit contre les Eglises Réformées, même contre ce qu'il » y a de plus pur dans la Réformation. Si on se fût plaint, l'Esprit auroit dit, *je* » *parle de Rome, je parle du Pape*. A tout cela se joignirent la vocation des Juifs, » l'approche du Régne de mille ans, avec quelques autres opinions agréables (*g*) » à diverses personnes disposées en Angleterre, comme ailleurs, à croire aux chi- » méres & aux visions «. *Pharao & la destruction de ses Etats* trouvérent aussi leur place dans les Prophéties; & *Pharao* étoit Louis XIV. Ensuite on menaça directement l'Angleterre, d'où on vint à la ville de Londres en particulier. Enfin on prédit un massacre général, & on menaça l'Etat & l'Eglise. On peut voir les extraits de ces Prophéties ou plutôt de ces extravagances, dans le petit écrit que nous (*h*) citons.

La *cabale prophétique* essaia de se mettre en réputation par des (*i*) miracles. L'impression d'une partie de ses Prophéties, bien loin de l'accréditer, la menaçoit de la décadence. On voulut donc hazarder quelques miracles, & pour cet effet l'Esprit ordonna à *Lacy* & à son Séminaire de sortir de Londres, & d'aller à la campagne. Cependant ils en revinrent bientôt. Ils étoient à peine hors de Londres, lorsque l'Esprit saisit ce *Lacy* pour lui déclarer que ni lui, ni aucun des siens ne devoient avoir honte d'être les Ministres du Seigneur; & pour faire cette déclaration, l'Esprit jetta le Prophéte dans le transport que l'on va décrire. » Ravi d'une » si glorieuse commission il se leva de son siége, & fit plusieurs fois le tour de la » chambre, en contrefaisant de sa voix le son que rend le tambour, quand on le

(*a*) Voiez *Clavis proph.* p. 6. & 7.

(*b*) Fort connu par son *Voiage d'Italie*. Il est Auteur du *Theatre sacré des Cevennes*.

(*c*) *Clavis*, &c. ubi sup. p. 7. & suiv. *Fatio* est, dit-on, l'Auteur du Recueil de *Marion*.

(*d*) Voiez *Lettre première d'un particulier à M. Misson l'honnête homme, touchant les miracles burlesques*, &c. à Londres 1707.

(*e*) Ubi sup. p. 16.

(*f*) P. 96. des *Prophéties de Marion*, on lit ce qui suit. » Mon enfant, l'Antechrist n'est pas en » un endroit seul. Il y a plus d'un Antechrist: il » y en a plusieurs sur la terre. Il n'y a nul lieu où » il n'habite. Ne vous flatez point les uns les au- » tres. Vous avez *tous* trempé dans l'erreur. « Cela étoit conforme au sentiment que l'Auteur de la *Clef* attribue au Prophéte *Fatio*.

(*g*) L'Auteur de la Clef, *ubi sup.* p. 18. donne à entendre que le Sécretaire *Fatio* avoit bien examiné la disposition des esprits.

(*h*) *Clef*, &c. ubi sup. p. 25. & suiv.

(*i*) *Lettre* à M. *Misson*, &c. ubi sup.

» bat pour l'enrôlement des milices. Ensuite il se remit sur son siége, battit sur sa » chaise à droite & à gauche les deux points fermés, comme s'il eût voulu imiter un » timbalier, faisant cependant par intervales l'exercice du mousquet & du drapeau, » tirant l'épée, présentant la pique. Après tous ces mouvemens il se leva une » seconde fois, marcha gravement, fit quatre ou cinq fois le tour de la même » chambre, continuant à contrefaire la marche d'un Régiment de la voix & de la » main. Après tant d'agitations le discours suivit. Le lendemain le Prophéte sonna » la charge, & fit quelques mouvemens militaires, avant que de prononcer ou chan» ter ces belles paroles en méchant François, *O Dieu, tu nous feras danser. Nos es-* » *prits feront agir tous les membres capables de te servir pour les célébrations & les* » *festivités incessantes* «.

Ces paroles furent le prélude d'une espéce de Sacrement, que le Prophéte Anglois vouloit instituer en faveur des initiés à la Prophétie. Mais avant que de décrire ce Sacrement, il faut rapporter, sur la foi de l'Ecrivain (*a*) que nous citons, les différentes maniéres de s'agiter de ces Prophétes, leurs postures bizarres, & leurs mouvemens extatiques. Il les a pris à la marge des *Avertissemens prophétiques*. On pourroit bien appeller cela *les évolutions de l'exercice prophétique*.

» 1. Ici il (le Prophéte) présente, comme un poignard à son estomac. 2. Ici il » léve le poing, & le remue en se tenant à une fenêtre, qui regarde au Nord. 3. Ici » il passe de cette fenêtre à celle qui regarde vers l'Orient. 4. Ici le Prophéte pleu» re, & se tord les bras d'une maniére pitoiable. 5. Ici il étend ses deux mains » ouvertes. 6. Ici il va vers le Nord. 7. Ici il court à l'Orient. 8. Ici il étend » les bras vers le Nord & vers l'Occident. 9. Ici il léve le bras en haut d'un air » menaçant, & remue la main, comme s'il donnoit le fouet. 10. Ici il s'assied » tout pensif, regarde en haut, regarde en bas. 11. Ici il tombe sur ses genoux, » prie avec une grande ferveur, va sur ses genoux d'une extrémité de la chambre » à l'autre, remue les bras de côté & d'autre avec une extrême vitesse, imite le » mouvement d'une pendule, se met en garde comme s'il faisoit des armes, al» longe une botte, &c. 12. Ici il siffle comme un merle «. Cette appostille est originale : peu de gens s'attendroient à voir siffler un Prophéte. L'Esprit humain peut-il produire de pareilles extravangances, & ces extravagances peuvent-elles trouver des gens qui les adoptent ?

Les miracles répondoient aux agitations prophétiques. La petite *Gray* âgée seulement de 15. à 16. ans, avoit passé de la qualité de *moucheuse de chandelles* à la Comédie, à la dignité de *femme-sœur* du Prophéte Anglois ; & cette nouvelle dignité l'avoit rendue en même tems Prophétesse. En cette qualité elle servit à plus d'un miracle. (*b*) Un jour elle se trouva tout à coup paralitique, c'est-à-dire, les membres si engourdis qu'elle ne pouvoit s'en servir. *Lacy* mit la main sur elle ; ce qui fut suivi d'agitations & de grimaces. Le Prophéte dit gravement d'un ton d'inspiré : *je te réserve à de grandes choses : je te mettrai mon bracelet à ton bras* ; & prit les bras de la fille, les lui mit sur son sein, y conduisit dévotement sa main gauche, ajoutant ces mots, *je mettrai une chaine autour de ton cou*, & en même tems porta soudainement la main au cou de la pauvre malade. Le miracle suivit, le corps de la paralytique se dégourdit, &c.

Une autrefois la petite Prophétesse devint aveugle. On la porta dans une autre chambre : elle s'y jetta sur un lit, & y resta vingt minutes, y pria, y tomba en extase. Elle avoit eu auparavant quelque doute. L'Esprit qui devoit lui rendre la vue censura ce manque de foi : mais enfin il s'appaisa, & passant tour à tour du Prophéte à la Prophétesse, il se fit entre eux un Dialogue, dont la conclusion fut le recouvrement de la vue pour la petite *Betty Gray*. Le Prophéte *Lacy* fit le miracle, en frappant doucement jusqu'à trois fois de ses deux pouces sur les yeux de la prétendue aveugle. Le Dialogue est un chef d'œuvre de libertinage. Le voici. » Seigneur, je viens à toi pour te demander du secours. C'est toi seul qui peux le » donner. *Lacy* ; quel est ton mal. B. Seigneur, tu le sçais. Je suis aveugle : tu peux » me rendre la vue. Seigneur, il faut que ta main le fasse : viens promptement. L. » Combien y a-t-il que tu es aveugle, mon enfant, & comment cela est-il venu ? » (*Lacy* avoit toujours été présent.) B. Seigneur, tu le sçais. L. Pourquoi t'adres» ses-tu à un homme incapable de te rendre la vue ? B. Je vous ai été amenée pour » être guérie. L. Par qui ? B. Par le bon & Saint Esprit. L. Donc la gloire de ta

(*a*) *Deuxiéme Lettre d'un particulier* à M. *Missor*, &c. p. 2.

(*b*) *Premiére Lettre*, &c. ubi sup.

» guérison sera due entiérement à cet Esprit éternel, qui envoie & donne la foi, » qui donne la guérison. Veux-tu attribuer la gloire de ta guerison à lui seul? B. » Oui, Seigneur, je le veux «. Passons le miracle operé (a) après les vapeurs, & les convulsions artificielles de la Prophétesse; comment l'Esprit conduisit encore heureusement la main du Prophéte à la gorge de la patiente, & de là au sein, &c. comment le nom de cette petite Prophetesse fut changé en celui de *Sara*, & le mariage celébré (b) entre *Abraham* (*Lacy*) (c) & *Sara* Pere & Mere des nouveaux *croians*. Nous ne disons rien non plus de la vocation merveilleuse du Prophéte Mathematicien (d) à une espéce d'Apostolat, après laquelle l'Esprit donna le pouvoir au Mathematicien d'imposer les mains, & d'accorder la vertu du S. Esprit. » La petite rusée *Betty* prit le Mathematien par la main. Il se laissa mener, » & se mit à genoux comme un enfant devant *Lacy*, qui lui fit un long discours » plein de promesses magnifiques de la part de l'Esprit. Il devoit être une colonne » dans la Maison de Dieu; posséder les charmes de l'éloquence; avoir le don de » guerison & celui des Langues. Pour achever de ratifier la vocation, *Lacy* donna » le nom d'*Isaac* au *frere Fatio*, au lieu de celui de *Nicolas*, qu'il portoit auparavant, « & accompagna la vocation de ces paroles. » Tu seras le Patriarche » Isaac: ta vie ne sera pas, en ses circonstances extérieures, semblable à celle d'Isaac. Elle sera plus errante. (Cette prédiction fut accomplie quelque tems après, » mais un affront public précéda l'accomplissement; l'Apotre fut condamné au pilori.) Tu hériteras les promesses faites à Abraham (*Lacy*.) Tu dois m'être soumis, comme Isaac le fut à son pere, &c. «.

La cabale prophétique osa prendre aussi la hardiesse d'inviter tout le Public à une résurrection, qui devoit être de la façon du Prophéte *Lacy*. Pour y réussir, » il ne falloit pas, (e) nous dit-on, un de ces morts qu'on enterre tous les jours: » mais un mort de la façon des inspirés. La petite *Betty Gray*, qui avoit achevé » de faire son apprentissage dans le voiage de campagne, entreprit de jouer cette » comédie à Londres. Le 17. d'Août 1707. fut choisi pour cela. Quelques Anglois » curieux de voir *les extases prophétiques*, s'y rendirent le jour de la résurrection. » La petite Comédienne étoit alors dans la réverie & l'agitation. Les acteurs de la » piéce disoient qu'elle étoit à l'extrémité; qu'elle seroit étouffée, & que *Lacy* la » ressusciteroit. La cabale avoit cependant aposté un Médecin de sa faction, pour » autoriser l'imposture. Les Anglois spectateurs de la piéce jugérent à propos d'observer la fille, & toutes les démarches de la cabale. La comédie dura huit heu» res, parce que les acteurs avoient dessein de lasser ces incommodes spectateurs, » & ceux-ci ne voulurent pas se lasser. De tems en tems ils tâtoient le pouls de la » Comédienne, en sorte qu'elle ne put trouver un moment favorable pour faire la » morte «. Ce miracle manqué produisit contre eux deux (f) petits écrits Anglois, qui leur ôtérent une grande partie de leurs partisans & de leurs admirateurs: outre que deux mois auparavant le Lord Chef de justice leur avoit défendu les assemblées; ce qui fut peut-être la véritable cause de leur course à la campagne. Le Prophéte *Marion* éleve de *Fatio*, fut condamné (g) *comme atteint & convaincu d'imposture, de fourberie & d'impieté dans ses pretendues prophéties*. Ceux qu'on regardoit comme les Chefs ou les Directeurs furent attachés publiquement au pilori au commencement de l'année 1708. & ce fut aussi là le commencement de leur dispersion dans les païs étrangers.

Ces affronts ne découragérent pas absolument les Prophétes. Ils avoient osé demander presque en même tems la permission d'établir des (h) conventicules à la maniére des autres Sectes; ils revinrent à la charge, & présentérent une Requête à la Reine. Comme il leur restoit encore un grand nombre de partisans, ils eurent la hardiesse de fixer une nouvelle résurrection au 5. du mois de Juin 1708. & pu-

(a) Ubi sup. p. 19.

(b) *Lacy*, dans l'accès de l'entousiasme, appelloit ce beau mariage *les éternelles épousailles entre lui & sa bien-aimée*.

(c) Comme Mere des Croians, elle fut inspirée de travailler avec les Prophétes à la vigne du Seigneur. En vertu de l'inspiration, *Abraham* (Lacy) l'embrassoit & la benissoit en présence des autres Prophétes, qui entr'autres choses remarquables, ne purent s'empêcher d'être frappés de la belle jambe de *Sara*. V. *Lettre* 3. à M. *Misson*, p. 14. & 15. Tout cela se passoit pendant le voiage des Prophétes à la campagne.

(d) *Lettre deuxiéme*, &c. ubi sup. p. 16.

(e) *Troisiéme Lettre*, ubi sup. p. 19. & suiv.

(f) *The honest Quaquer, & Enthusiasticks Impostors*. Ces petits livres étoient de la façon de ceux, qui avoient voulu être témoins de la prétendue résurrection.

(g) Termes de la Sentence.

(h) *Conventicule* en François se prend toujours en mauvaise part. Il n'en est pas de même en Anglois.

blièrent que ce même jour un certain Docteur *Emes*, mort & enterré, ressusciteroit. La foule des spectateurs qui accoururent pour voir la prétendue résurrection fut si grande, que le Gouvernement fut obligé d'envoier des gardes à la Place des *Morfields*, où devoit se faire le miracle, pour y empêcher le désordre. Cependant le mort resta mort, & les Prophétes pour ne pas rester absolument court, se défendirent par l'incrédulité des spectateurs.

Au mois d'Août de l'année 1707. le fanatique *Lacy* & les autres Directeurs de la Secte avoient institué une nouvelle espéce de Sacrement de la Cene, telle que voici. (*a*) Il couvroit une table d'une nape, y posoit une assiete, & sur l'assiete une tasse, se plaçoit lui même au haut bout de cette table, avec la petite Prophétesse sa *femme sœur*. Les autres Directeurs & Prophétes se rangeoient aussi autour de la table, après quoi *Lacy* se levoit, passoit au bas bout de cette table, & dirigé par l'Esprit, adressoit ces paroles à ses convives spirituels. « Mes amis, si je ne vous » avois appellés, vous ne seriez point venus. Je vous ai preparé cette table pauvre » & chétive extérieurement, mais cependant pourvue de mets spirituels. Je suis » celui qui sers mes pauvres Apôtres ». Après cela il reprenoit sa place, & continuoit en ces termes. « Buvez de ce vin : il me coute cher. Le vin que je vous » donne, c'est mon esprit avec sa grace, &c. Se levant ensuite, il faisoit le tour de » la table, prenoit la main de la Prophétesse, la mettoit dans la sienne en lui di- » sant, *je te scele ici les promesses ; en voilà le* [illegible] *solemnel*, &c. Il en disoit autant » aux autres, leur ordonnant de manger, c'est-à-dire spirituellement. Cette pre- » miére partie de la cérémonie étant faite, il otoit la tasse de dessus l'assiete, pre- » noit l'assiéte, & la présentant à la ronde, il disoit, *voilà les richesses* spirituelles, » *prens-les, nourris-toi*, &c ». La cerémonie de la *Coupe Eucharistique* se faisoit à peu près de la même maniére. Par un privilége particulier, le Prophéte Menuisier *Allut*, qui étoit un jour de Céne étendu par terre, & dans l'extase la plus parfaite, fut relevé par *Lacy*, & honoré d'un discours que le fanatique Directeur lui adressa. *Lacy* aiant continué de communier son assemblée, prit le Prophéte *Allut* par la main, & tous deux agités, inspirés d'un même esprit, ils firent trois ou quatre tours de danse autour de la chambre, en chantant ces paroles, *le grand Roi vient en triomphe.*

Mais ne nous amusons pas davantage à ce fanatisme outré, mêlé, comme on l'a déja dit, de foiblesse d'esprit, de libertinage, de malice & de la plus affreuse impieté. Une description courte & bornée peut instruire & amuser agréablement. Finissons donc par la création burlesque, qui fut faite d'un Patriarche de la Secte, Patriarche de nom seulement, puisque le plan de ces Fanatiques, & c'est aussi celui de tous les Fanatiques en general, étoit de n'avoir point de Supérieur dans leur Eglise, & (*b*) d'arracher *toutes les plantes bâtardes qui l'ont corrompue.* C'est ainsi qu'ils traitoient le Clergé de l'Eglise d'Angleterre. Le Patriarche qu'ils élurent, fut un petit garçon de cabaret âgé de treize ans. Le Menuisier le préconisa ; la Prophétesse *Betty* lui imposa les mains, & en déclarant au Séminaire prophétique qu'elle en *alloit faire un instrument de sa gloire*, elle changea son nom, & lui donna celui de Jacob. En ce même instant l'Esprit prophetique saisit *Lacy* : de *Lacy* il passa au Menuisier, du Menuisier il se répandit dans toute la chambre, agita violemment les Prophétes Directeurs, & jetta les autres dans un silence extatique. *Allut* rompit enfin le silence, & parlant par la vertu de l'Esprit, il publia à haute voix & avec transport les prochains miracles du petit (*c*) idiot devenu Patriarche. *Lacy* ajouta, qu'il *lui donnoit la main d'association, pour travailler conjointement avec lui dans la vigne du Seigneur.*

Ces Fanatiques, quoique décriés & décrédités à Londres, se répandirent pourtant en plusieurs Provinces de la Grand' Bretagne, & vraisemblablement jusques dans l'Ecosse. Les nouvelles de 1709. dirent alors, qu'il s'y étoit formé une assemblée assez nombreuse de semblables Entousiastes, sous la conduite d'un Ecossois montagnard nommé *Mack-milian.* Elles ajoutoient, que ces gens prêchoient & faisoient leurs autres exercices de dévotion en pleine campagne ; qu'ils avoient une maniére toute particuliére de faire la Céne, (on ne nous dit pas quelle étoit cette maniére,) qu'ils y excommunioient les devins & les sorciers, ceux qui avoient accepté (*d*) le *test*, & ceux qui communioient à genoux à la façon des Anglicans. En

(*a*) *Deuxiéme Lettre*, &c. ubi sup. p. 4.
(*b*) Voiez *Lettre deuxiéme*, &c. ubi sup. p. 9.
(*c*) Il ne sçavoit ni lire, ni écrire.
(*d*) C'est-à-dire, le serment qui consiste à renoncer a toute autre primauté que celle du Roi dans l'Eglise, &c.

En Ecosse les uns regardoient ces gens comme *Jacobites* & ennemis du Gouvernement, les autres comme un reste de ces *Caméroniens*, dont (*a*) il a été déja parlé. Quelques-uns vouloient enfin qu'ils fussent des Camisars fugitifs, & proscrits en Angleterre. Quoiqu'il en soit, les Prophétes d'Angleterre se réfugiérent bientôt en Hollande & en Allemagne.

Avant que de se rendre à Amsterdam, *Allut* & quelques-uns de ses freres, avec la sœur *Henriette*, eurent ordre de se transporter de Londres à Rotterdam. La maniére dont cet ordre émana de la part de l'Esprit est remarquable. » Le Seigneur, dit-on, » aiant diverses fois commandé en 1709. & 1710. à quelques-uns de ses serviteurs » & servantes de se transporter de Londres à Rotterdam, & voulant envoier au » Peuple de cette Ville un avertissement ou message immédiat de son esprit, il choi- » sit à Londres trois de ses serviteurs inspirés, & trois autres pour écrire ou recueil- » lir sa parole. Enfin le commandement du Seigneur leur aiant été pleinement don- » né, & confirmé tant par la bouche de ces trois inspirés mêmes, que dans une » assemblée générale des inspirés Anglois & François convoqués à ce sujet; ils par- » tirent tous six de Londres avec un autre de leurs freres le 17 Juin 1710. & ar- » rivérent le premier Juillet à Rotterdam «. Ils commencérent à y prophetiser; & *l'ouverture de la scéne prophétique se fit* le lendemain de leur arrivée par *Allut*, chez la sœur Jeanne *Raoux*, que l'Esprit avoit nommée *Débora*. Benjamin *Farly*, fameux *Quaquer* établi à Rotterdam, & Apologiste zélé (*b*) de ce Fanatisme, fit imprimer en 1710. les Prophéties, que ses freres nouveaux venus d'Angleterre prononcérent à Rotterdam. Le Recueil contient vingt-quatre Prophéties, précédées d'un titre assez singulier. Le voici. » Discernement des ténébres dans la lu- » miére, afin d'inciter les hommes à chercher la lumiére, l'esprit de l'Eternel, &c. » *ou* Invitation aux créatures de Dieu d'entrer dans l'Arche de grace qui se bâtit » aujourd'hui, avant que le déluge de feu de la colére de l'Eternel vienne «.

De Rotterdam *Allut* & ses freres passérent à Amsterdam, & ils restérent plusieurs mois en cette Ville, où ils formérent d'abord une petite societé, qui reçut à soi, comme en Angleterre, trois sortes de Fanatiques, des fous, des libertins & des ignorans : mais ces gens se dispersérent encore. Des ordres supérieurs troublérent le nouveau Séminaire prophétique; & destinés à courir le monde & à porter par tout l'opprobre du Fanatisme, ils eurent pourtant la consolation de gagner à leur parti (*c*) une personne, en qui se conservoient comme en dépôt, des restes de cette force prophétique, qui avoit animé le célébre *Jurieu* pour la cause des *Prophétes Dauphinois*. Tout ce qui s'est pû réunir de ces débris d'Entousiastes prophétisans a formé long-tems une Secte peu connue des Etrangers, même des habitans d'Amsterdam. Elle s'assembloit (*d*) hors de la jurisdiction de la Ville, dans une maison, où elle tomboit à petit bruit dans les transports prophétiques & les mouvemens convulsifs.

Les Convulsionnaires *de* France.

Des *Convulsionnaires* d'Angleterre, (on peut bien les nommer ainsi) passons aux notres.

L'origine de ces *Convulsionnaires* & des convulsions est dûe aux prétendus miracles opérés au tombeau de l'Abbé *Paris*, enterré à S. Medard. François *Paris* étoit un Diacre de l'Eglise de *Paris*. Il étoit fils d'un Conseiller au Parlement de Paris, & l'aîné de sa famille. A la mort de son Pere, il céda la Charge de Conseiller à son frere, pour se consacrer à une vie retirée, pauvre & pénitente dans l'Etat Ecclésiastique qu'il avoit déja embrassé. M. *Paris* menoit une vie si austére, que plusieurs de ses amis crurent devoir essaier de l'engager à en modérer les rigueurs. Il étoit Appellant & Réappellant, & mourut, dit le Parti, en odeur de sainteté le premier Mai de l'année 1727. Ces miracles décident en faveur de la Doctrine Jansénistе : au moins c'est ainsi que les Jansénistes le disent. Un Parti opposé les combat & ruine ces miracles : mais ce n'est pas là notre affaire. Un Jésuite de Reims les compara aux miracles de l'Antechrist, des Enchanteurs de Pharaon,

(*a*) Voiez ci-dessus ce qui regarde les *Presbytériens*, 2. P. Ch. 11.

(*b*) Il est l'Editeur du Recueil dont nous donnons le titre. On découvre assez les dispositions fanatiques du *Quaquer*, dans le mauvais jargon de son *Avertissement au Lecteur*.

(*c*) Madame *Jurieu*.

(*d*) Sous le nom de *Trembleurs*.

de Simon le Magicien, &c. La tirade que les *Nouv. Eccles.* citent de la façon du Jesuite, est singuliere : elle finit par ces paroles. « Le seul & unique miracle des » Jansenistes, qui les rendra celébres à jamais, c'est de faire passer tous les jours » de France en Hollande des solitudes dans les Villes, des Chartreuses à Utreche, » de changer des capuchons en perruques & en chapeaux bordés, des Prêtres en » Laics, &c. »

Le premier miracle constaté, selon le Parti, est du mois de Septembre 1727. en la personne d'un nommé *Lero*. Celui ci fut suivi de plusieurs autres, en sorte qu'on en a fait (*a*) des recueils assez considérables, où chaque miracle est muni des informations, déclarations & dépositions nécessaires. Est il possible après cela que l'incrédulité se soit dechainée avec violence, & qu'elle se déchaine encore ? Elle se déchaina cependant & avec raison, dès le commencement des miracles, de vive voix, & par un grand nombre d'écrits de toute espéce, (*b*) serieux, raisonnés, satyriques, burlesques, comiques. Les miracles du Saint Janseniste furent condamnés par des mandemens, anathématisés en chaire, & convaincus de faux par des ouvrages solides, & des examens sérieux des preuves & des dépositions. Cette même incrédulité ne se déchaine pas moins aujourd'hui chez les Protestans, & on peut dire qu'ils n'ont pas mal fécondé les Jansénistes. En un mot, jusqu'à présent la légende des miracles de l'Abbé *Paris* n'a trouvé du credit que dans le Parti Janseniste, malgré toutes les demonstrations que les *Convulsionaires* & leurs défenseurs disent hardiment avoir données de leur autenticité.

Jusques vers la fin d'Août 1731. les miracles des guérisons s'étoient faits au cimetiere de S. Medard avec assez de simplicité. Les malades faisoient des neuvaines, & imploroient l'intercession du saint Diacre en s'étendant sur son tombeau, & baisant même la terre qui l'environnoit : mais dans le mois d'Août 1731. Dieu, selon les Jansénistes, changea ses voies ; & celle (*c*) dont il se servit alors pour la guérison des malades fut « de les faire passer par des douleurs très-vives, & des » convulsions très-extraordinaires, & très-violentes », auxquelles les *rieurs* du Parti Moliniste donnérent le nom de *Sauts*, & aux Convulsionaires celui de *Sauteurs*. Les premiéres convulsions miraculeuses qui éclatérent dans le Public, furent celles de l'Abbé de B*** né à Montpellier à peu près dans le tems des Prophétes du Dauphiné & du Vivarets. Les Constitutionnaires ne manquérent pas cette remarque *Pouvoit-il venir quelque chose de bon de Nazareth?* Un Officier fort connu fut aussi, dit-on, guéri (*d*) par les convulsions de plusieurs infirmités, qui étoient le fruit de ses Campagnes. Insensiblement la foule des Convulsionaires devint si grande, & les conséquences en parurent si dangereuses à la Cour, qu'on publia le 27 Janvier 1732. une Ordonnance du Roi *pour fermer la porte du petit Cimetiére de la Paroisse de S. Medard, avec défense de l'ouvrir sinon pour cause d'inhumation.* Il est nécessaire de rapporter les motifs exprimés dans l'Ordonnance. 1. Le rapport des Médecins & des Chirurgiens, d'où il resulte que les convulsions sont des illusions, &c. 2. Le concours du Peuple, qui étoit devenu une occasion de licence, de libertinage & de vols. 3. La contravention & la desobéissance de la part des Convulsionaires & de leurs adhérans, au Mandement de l'Archevêque de *Paris*. Après cette Ordonnance l'exhumation du *saint corps* fut proposée, & cependant n'eut pas lieu. On prit le parti de mettre des Gardes autour du tombeau pour en éloigner le peuple, & cela ne fit qu'augmenter en lui le désir d'en approcher.

En même tems on rendit publics les Procès Verbaux, que les Médecins & Chirurgiens avoient dressés & signés par ordre du Roi, au sujet des Personnes soi-disant agitées de Convulsions. Ces Personnes étoient alors au nombre de 7. sçavoir *Pierre-Martin Gontier*, *Jean Fiet*, *Guillaume-Antoine Manpoint*, *Marie Tussian*, *Claude-François Tiersault*, *Pierre Lahir* & *Pierre la Porte*. On y dit qu'elles reconnurent toutes, que leurs mouvemens & leurs convulsions étoient volontaires. Comme ces Procès Verbaux seroient trop longs pour être inserés ici, on se contentera de donner celui qui concerne *Guillaume-Antoine Manpoint*.

» Nous Maître *Elie Col-de-Villars*, *Louis Lehoc*, Docteurs Régens de la Facul-

(*a*) *Recueil des miracles opérés au tombeau de M. Paris*, 2. Vol. à Utrecht 1725.

(*b*) Vol. *Nouv. Eccles.* An. 1731. 1734.

(*c*) *Nouv. Eccles.* &c. An. 1731. p. 245.

(*d*) Pourquoi l'Auteur dit-il *aussi*, puisque l'Abbé de B*** ne le fut pas ; ce qui est de notorieté publique, & a été prouvé par la déposition des Médecins qui l'examinérent dans le tems qu'il étoit à S. Lazare ? On peut lire les Instructions Pastorales de M. l'Archevêque de Sens, qui prouve sans replique que ces pretendus guéris au tombeau sont encore dans le même état, & ont les mêmes infirmités qu'ils avoient auparavant.

» té de Médecine en l'Université de *Paris*, Conseillers-Médecins Ordinaires du Roi Jurés au Châtelet, *François-Bernard d'Albon*, *Barthelemi Lombard*, *Charle Dorlet*, Chirurgiens Ordinaires du Roi audit Châtelet de *Paris*, & *Egide de Bertrand Pibrac*, Premier Chirurgien de la Reine d'*Espagne*, *Jean Marsolan*, Premier Chirurgien de M. le Duc d'Orleans, & Maître Chirurgien à *Paris*, & *Mathieu Carrere*, Chirurgien Ordinaire du Château de la *Bastille*; par ordre de M. le Lieutenant-Général de Police en datte de ce jour, nous sommes transportés audit Château de la *Bastille*, en une chambre où est le nommé *Guillaume-Antoine Maupoint*, à l'effet de l'examiner, & de connoître si les convulsions dont il est agité sont volontaires ou forcées. En entrant dans sa chambre, nous l'avons trouvé assis sur une chaise, remuant sa tête à droite & à gauche, & ensuite en tous sens comme sur un pivot, avec beaucoup de vitesse & de rapidité, en grinçant les dents, aiant néanmoins le reste du corps tranquille, la vûe assurée, l'ouïe, la parole & la raison libres, repondant aux questions que nous lui faisions, & sans que nous aïons remarqué de contraction ni de roidissement dans les muscles du col, aiant même tiré la langue lorsque nous lui avons dit de le faire, ensuite il s'est roidi les bras & les mains, & les a contournées derriére le dos avec violence, en serrant & roidissant les doigts; & cependant il nous a été facile de les remettre dans leur état naturel. Nous avons aussi remarqué des mouvemens très-extraordinaires dans les jambes & dans les pieds, bien moins violens que ceux de la tête & des bras. Dans les grandes agitations de sa tête, nous avons jetté dessus inopinement de l'eau fraiche, qui l'a surpris, & a suspendu lesdits mouvemens, ensuite de quoi il les a recommencés. Après avoir cessé toutes lesdites agitations, nous lui avons trouvé le poulx fréquent, & une palpitation de cœur sensible. Lui aiant demandé pourquoi il étoit allé à *S. Medard* au Tombeau de M. Paris, il nous a répondu que c'étoit parce qu'il avoit une difficulté de parler, ne pouvant prononcer librement la Lettre S. & que le fruit qu'il en a reçû étoit de la prononcer mieux. Ne lui aiant remarqué aucune maladie, nous estimons que toutes lesdites agitations sont affectées, & dependent absolument de la volonté dudit *Maupoint*. Fait à *Paris* audit Château de la *Bastille*, le 15. Janvier 1732. & ont signé en la Minute.

» *Col de Vilars*, *Lehoc*, *d'Albon*, *Lombard*, *Dorlet*, *Marsolan*, *Pibrac* & *Carrere*.

» Nous Soussignés avons examiné le nommé *Guillaume-Antoine Maupoint*, pour connoître la nature des mouvemens extraordinaires dont il est agité, après l'avoir requis de nous les faire voir; il nous a répondu que cela ne dépendoit pas de sa volonté, mais que si-tôt qu'il se mettroit en priéres, ses agitations naîtroient, ou pourroient arriver. Il s'est mis à genoux, & en récitant son *Pater*, il a eu un tremblement depuis l'épaule jusqu'à l'extrémité des doigts; mouvemens que nous avons suspendus en le questionnant, & que nous avons arrêtés totalement en lui serrant les poignets & les bras. Pour lors il nous a déclaré n'en pouvoir faire davantage: mais quelque tems après, l'aiant prié de faire les mouvemens de tête decrits dans le Procès Verbal ci-dessus, il les a sur le champ imités volontairement, avec les mêmes circonstances que celles énoncées dans le rapport précédent, en date du 15. du présent mois, & les a cessés dans l'instant qu'on l'en a requis; d'où nous concluons, qu'aucun des mouvemens ci-dessus rapportés ne sont ni convulsifs ni surnaturels. En foi de quoi nous avons signé le present Certificat. A *Paris* le 23. Janvier 1732. & ont signé.

» *Chirac*, *Hermant*, *Azevedo*, *Winslow*, *Pousse*, *Silva*, *Col de Villars*, *Vernage*, *Lehoc* & *Gouttard*.

» *La Peyronie*, *Petit*, *Malaval*, *Ledran*, *Benoment*, *Lombard*, d'*Albon*, *Dorlet*, *Pibrac*, *Morand*, *Sorbier*, *Houstet* & *Carrere*. «

Quelques semaines après la publication de l'Ordonnance de la Cour, on enleva le *chef* & le *maître des Convulsionnaires*; c'est ainsi qu'on appelloit l'Abbé de *Becheran*. Il fut mis à S. Lazare, & remis en liberté environ trois mois après, au commencement de Juin. Sur ce qu'on objectoit touchant cet Abbé, qu'il n'avoit point eu de Convulsions à S. Lazare, on répondit, qu'il sembloit que Dieu l'eût permis ainsi, pour cacher la vérité à ceux qui ne cherchent qu'à la combattre, &c. Quoi qu'il en soit, malgré toutes les défenses & les oppositions, les miracles & les convulsions, qui ne cessoient point à *Paris*, commencérent de gagner païs, & parvinrent à Vendome, à Tours & même à Abbeville, où on essaia de les faire pas-

ser pour des *accès de Huguenotisme*; enfin à Limoges & à Montpellier, où un peu de terre du tombeau de l'Abbé *Paris* guérit, dit-on, une femme.

Bien loin que la clôture du cimetiére diminuât les convulsions, on les vit aller au contraire en augmentant. On a dit que les miracles furent très-simples d'abord; que dans la suite les convulsions, ou les contorsions, les tressaillemens intérieurs & extérieurs, les agitations, les (*a*) *chaleurs* furent nécessaires; sans doute pour rendre les miracles plus éclatans & plus singuliers, c'est-à dire, la comédie plus intéressante. Mais à la fin de l'année 1732. il commença de se passer quelque chose de plus remarquable encore. Aux convulsions se joignirent les prédictions, dont les partisans des Convulsionnaires assurent qu'on vérifia l'accomplissement; des découvertes de choses très-cachées; des reconnoissances de personnes inconnues. On ne doit pas oublier les discours, les exhortations, les priéres, les descriptions très pathétiques, très sublimes, en un mot tout-à-fait extraordinaires de la part de personnes très simples ou très peu instruites, & desquelles on ne devoit attendre rien de pareil. » Il est vrai, nous dit-on, pourtant, (*b*) qu'on remarque dans plusieurs Convulsionnaires des énonciations fausses, des prédictions auxquelles l'événement n'a pas répondu, des petitesses, des choses frivoles & peut-être choquantes «. Mais qui doute, répondra-t-on pour les Jansénistes, que le mensonge ne se mêle à la vérité, & que les Prophétes véritables n'aient été souvent imités par des fourbes & des imposteurs? On répliquera que cette réponse est trop générale, & qu'elle ne décide point qui sont les véritables Convulsionnaires: aussi ne prétend-on point en décider; & il n'y a que Dieu, les Jansénistes, & ceux qui souffrent les Convulsions, qui puissent décider de l'autorité de ces Convulsions, & des preuves qu'elles doivent donner à tout le Christianisme de la vérité de leur cause.

Dans le commencement des Convulsions, on a voulu trouver de la ressemblance entre les Convulsionnaires & les Fanatiques des Cevennes. On a justifié les premiers en montrant, qu'ils ne sont ni rebelles, ni furieux, qu'ils n'invectivent point contre l'Eglise Catholique, & qu'ils la regardent toujours comme leur mere; qu'ils n'ont point en horreur les choses saintes, ni les Sacremens; qu'ils respectent la doctrine de l'Eglise & la tradition; qu'ils ont pour eux les miracles qui ont manqué aux Camisars; enfin que le fanatisme de ceux-ci n'étoit que fourbe, mensonge, imposture, un artifice auquel on s'étoit formé des imitateurs, auquel on dressoit surtout les enfans. On ne sçauroit nier qu'il n'y ait en plusieurs circonstances une grande différence entre les Convulsionnaires & les Camisars: mais il faut avouer aussi, que les preuves qu'on allégue de leur différence en certains cas ne sont pas tout-à-fait concluantes. Outre cela le Fanatisme des Prophétes Dauphinois & des Camisars avoit une autre origine, & d'autres principes que ceux des Convulsionnaires. Mais ce qui prouve sans replique la charlatanerie de ces Convulsions, c'est que les plus éclairés du Parti les désavouent.

Au mois de Mars de l'année 1733. il fut défendu de la part du Roi à toute personne attaquée de Convulsions, *de se donner en spectacle*, c'est-à-dire, de souffrir des Convulsions en public, ni de faire des assemblées dans des chambres & des maisons particuliéres; aux particuliers non Convulsionnaires, il fut défendu de même d'aller voir ceux qui étoient tels. Dans le stile du Parti, c'étoit comme si les Souverains des Juifs avoient défendu autrefois aux anciens Prophétes de donner des témoignages publics de leur inspiration, & aux peuples d'écouter la voix de cette inspiration. L'ordonnance prétendoit, que les Convulsions venoient ou d'une imagination dereglée, ou d'un esprit d'imposture, par lequel on vouloit abuser de la crédulité du peuple. On y traitoit les Convulsionnaires de Fanatiques, & leurs prophéties de fausses & chimériques, &c. Les Jansénistes étoient trop éclairés, pour ne pas sentir tout le danger de ces imprécations: aussi défendirent-ils les Convulsionnaires contre l'Ordonnance avec toute l'adresse, dont on sçait qu'ils sont capables, & toujours sans manquer, disoient-ils, au respect dû au Souverain & à l'Eglise. Mais un grand nombre de gens plus éclairés & plus soupçonneux que le peuple ne l'est ordinairement, n'a pû comprendre le mystére de cette gradation inconnue dans la prophétie ancienne. 1. D'abord beaucoup de miracles, que Dieu opére aujourd'hui par un seul homme: à peine en rassembleroit-on le tiers de la façon

(*a*) Voiez *Nouv. Ecclesiast.* &c. Ann. 1732. p. 233.

(*b*) *Nouv. Eccles.* &c. ubi sup. p. 235.

façon de plusieurs Prophétes joints ensemble ; & même entre les miracles du *Saint Diacre*, il s'en trouve que Dieu a laissés imparfaits. C'est ce qu'on ne voit pas dans les miracles des Prophétes & des Apôtres, ni dans ceux de leurs successeurs. 2. Des Convulsions qui commencent assez long-tems après les miracles, & viennent, s'il faut ainsi dire, à leur secours. Etoit-ce pour rendre l'œuvre divine plus éclatante ? Dieu n'a pas besoin de ces agitations ; & la majesté de ses œuvres ne doit pas permettre qu'elles soient exposées à la risée des prophanes & des libertins. 3. Le don de prophétie, qui suit celui des Convulsions. Mais laissons ces difficultés, auxquelles on pourra répondre que les tems & les circonstances ne sont plus les mêmes. Il ne nous appartient que de décrire & de raconter.

On doit cette justice aux Jansénistes judicieux, & qui ne se sont pas laissés emporter aux apparences, qu'ils n'ont pas ajouté foi à tous les excès qui se sont mêlés dans les Convulsions : sur quoi on allegue, qu'il auroit donc fallu trouver un juste moien, pour discerner les vrais Convulsionnaires d'avec les faux ; car les uns & les autres ont toujours voulu se justifier, ou par des opérations merveilleuses & surnaturelles, ou par des miracles. Et comment alors ne pas accuser de faux les uns comme les autres ? comment s'empêcher de les renvoier généralement à la classe des Prophétes Convulsionnaires des Cevennes & d'Angleterre, &c ?

Les conséquences auxquelles le Gouvernement s'exposoit, en souffrant publiquement ces Convulsions, ou si on veut parler selon l'esprit du Parti *Convulsionniste*, l'incrédulité publique, firent bannir, comme on l'a dit, les Convulsionnaires & du cimetiére de S. Medard, & des environs de la Paroisse, autant du moins que cela étoit possible. Depuis cela ils sont allés souffrir en chambre & dans des greniers ces Convulsions, par lesquelles ils ne pouvoient plus édifier solemnellement tout le public : mais de tems en tems, on trouble ces *Convulsions clandestines* par les enlévemens de ceux qui sont agités, & de ceux qui en sont les admirateurs & les spectateurs. Entre ceux qu'on enléve & que l'on enferme, il s'en trouve un grand nombre qui souffrent, comme ils souffroient auparavant dans leur pleine liberté, les mêmes transports & les mêmes agitations. Voilà donc une œuvre supérieure à tous les efforts humains : elle caractérise la vérité par les souffrances qu'elle lui attire. C'est la conséquence que tirent en faveur de la divinité des Convulsions, ceux qui n'y veulent reconnoître ni artifice, ni maladie. Mais nous ne nous étendrons pas davantage sur un sujet si récent, & dont tout le monde est informé. On peut lire les différens ouvrages qui furent faits pour & contre. Finissons par une Lettre écrite au sujet des miracles de l'Abbé Paris & des Convulsions. Elle paroit être de bonne main, & donne une idée assez juste de ce qu'on doit penser des uns & des autres.

Lettre *d'un* Philosophe *sur les* Miracles *de l'*Abbé Paris, *& les* Convulsions.

PERMETTEZ-MOI, Monsieur, de vous faire part de la joie que je ressens de pouvoir être bientôt auprès de vous. Vous sçavez que l'envie de m'éclaircir de la vérité m'a fait quitter ma patrie, pour venir à Paris vérifier par moi-même les faits & les miracles arrivés à S. Medard. Vous n'imaginez point les peines que je me suis données depuis deux ans, pour parvenir à la connoissance de la vérité : mais malgré tous mes soins, j'étois prêt à renoncer à l'espérance de la découvrir, lors qu'enfin j'y suis parvenu par le hazard du monde le plus singulier & le plus heureux.

Pour avoir une idée juste de l'embarras où je me suis trouvé, vous devez vous imaginer que la Cour & la Ville, le Clergé, la Noblesse, les Tribunaux les plus respectables, les familles des particuliers, les Bourgeois, les Artisans, en un mot tous les Habitans de cette grande Ville sont partagés sur la vérité des événemens dont vous allez entendre parler.

Les uns disent qu'il faut s'aveugler volontairement, pour ne pas reconnoître le doigt de Dieu dans le grand nombre de Miracles opérés sur le tombeau de l'Abbé Paris ; il n'y a rien, ajoutent-ils, de plus vrai & de plus attesté, que les guérisons miraculeuses que vous avez pû lire dans la Gazette Ecclésiastique. Enfin depuis la naissance du Christianisme il n'est rien arrivé de plus éclatant, & de plus conséquent.

Les autres assurent de leur côté, qu'il n'y a rien de plus faux que ces mêmes miracles ; qu'ils ne doivent leur naissance qu'aux intrigues, & à la malice d'un parti qui cherche à s'accréditer parmi le peuple ; que les guérisons dont on parle sont totalement fausses ; que la nature & l'imagination frappées sont seules capables d'opérer ces convulsions aussi indécentes qu'extraordinaires. Enfin ils traitent tout ce que les autres publient, de fables & d'impostures sans preuve & sans fondement.

Les premiers s'appuient sur les recherches qu'ils disent avoir faites par eux-mêmes, sur la notorieté publique, sur l'aveu & la déposition des témoins, & sur l'attestation de plusieurs Prêtres, Curés & Magistrats d'une vie irréprochable.

Les autres s'appuient pareillement sur des recherches qu'ils prétendent avoir faites par eux-mêmes, sur l'attestation des Médecins & Chirurgiens les plus fameux, sur l'autorité des Evêques & des Théologiens à qui il appartient de connoître de la vérité de ces événemens, & pareillement sur la foi de beaucoup de Prêtres, de Magistrats & de Séculiers, qui sont comme les autres d'une vie exemplaire & irréprochable.

Il y a déja plusieurs volumes écrits de part & d'autre sur cette affaire. Chaque parti, à la honte de la Religion qu'il professe, s'accuse réciproquement de mauvaise foi, d'ignorance & d'incrédulité. En cela rien n'est plus vraisemblable, que les raisons qu'ils alléguent de part & d'autre, & qu'ils fortifient, disent-ils, de l'autorité des Péres & des passages de l'Ecriture sainte. La seule différence que l'on remarque dans leurs Ecrits, c'est que l'un nie ce que l'autre pose en fait, & que l'autre pose en fait ce qui est nié par le parti contraire.

Au milieu de cette controverse qui est soutenue avec beaucoup de chaleur & d'emportement, vous ne sçauriez croire les dégouts que souffre un honnête homme qui cherche sincérement la vérité. S'avise-t-il par discrétion de garder le silence & de paroître neutre, il passe dans l'esprit des deux partis pour un homme double, dangereux, & vendu aux uns ou aux autres : s'il doute de la vérité de quelques miracles dont il soupçonne l'imposture, il court risque d'être insulté, sur tout dans les assemblées tumultueuses, où il est obligé de crier au miracle sous peine d'être lapidé. S'avise-t-il de croire ceux qui lui paroissent extraordinaires, il est regardé comme un Jansénifte, ou en sortant de là il est sifflé comme un imbécile par de prétendus Esprits forts. Enfin soit qu'il croie, ou qu'il doute, qu'il nie ou qu'il affirme, il se trouve toujours exposé à la fureur des incrédules ou des bigots de chaque parti : mais ceux-ci sont infiniment plus dangereux que les autres ; ils veulent être crus sur leur parole, & ne font point difficulté d'accuser d'irréligion un homme, qui ne croit pas ce qu'ils voient, ou qui ne voit pas ce qu'ils croient.

Je fus assez simple, en arrivant à Paris, pour m'imaginer que je découvrirois la vérité de tout ce mystére, en m'attachant à examiner les mœurs & la conduite des gens de chaque parti. Je m'étois mis dans l'esprit que les bonnes mœurs étoient de surs garands de la bonne doctrine : mais je m'apperçus dans la suite que cette route étoit fausse & trompeuse. En effet j'ai trouvé de part & d'autre de très honnêtes gens & des imposteurs, des sots & des gens d'esprit, des gens remplis de zéle, de bon sens & de mérite, comme des ignorans & des fanatiques. Ce qui m'a le plus surpris, ç'a été de voir des gens qui soutiennent à cor & à cri ces miracles de M. Paris, & qui vivent comme s'ils n'en croioient pas. A cela près, comme le nombre de ceux qui ne vivent pas conformément à leurs principes est à peu près égal dans chaque parti, comme les mœurs sont les mêmes, & qu'il y a de part & d'autre beaucoup d'honnêtes gens, pleins d'esprit & de mérite, je reconnus facilement qu'il me seroit impossible d'arriver par cette voie à la connoissance de la vérité.

Je résolus donc de vérifier par moi-même si les faits que l'on publioit étoient véritables. Vous ne sçauriez croire, Monsieur, les peines & les fatigues que cette recherche m'a causées sans approcher de la vérité. Pendant plus de six mois je n'ai pas manqué un seul jour de me rendre à S. Médard, & dans les galetas où s'opéroient, disoit-on, tant de merveilles. Je ne puis encore sans étonnement, me ressouvenir des differens objets qui se sont présentés à moi. J'ai vu avec étonnement le faux zéle & l'imposture profaner tour à tour les choses les plus saintes, & sanctifier les choses les plus profanes. Les uns hurloient, sautoient & gambadoient avec indécence dans les lieux les plus respectables ; les autres attachoient des vertus incroiables à la matiére la plus vile, & la portoient de maison en maison avec confiance, sans se desabuser de son mérite, qui étoit démenti à leurs yeux par

l'expérience. Le détail que je vous ferois des faits dont j'ai été le témoin feroit superflu, & vous causeroit peut-être autant d'indignation que de surprise. Ainsi je me contenterai de vous dire ici, que j'ai remarqué beaucoup de friponnerie & de mauvaise foi dans la plus grande partie de ces Entousiastes : mais en même tems je suis trop sincére pour vous laisser ignorer, que j'en ai vu quelques-uns faire des choses qui mettoient ma Philosophie à bout, & qui passoient mes lumiéres & mes connoissances.

Vous jugez bien que j'aurois grand tort de les accuser tous d'imposture, par la raison qu'il y a beaucoup de cas où j'ai reconnu de la mauvaise foi : mais je me croirois également blâmable, si je prenois pour des miracles les effets qui m'ont paru extraordinaires, sous prétexte que j'en ignorois les causes.

Je suis d'autant plus obligé de suspendre mon jugement sur la vérité de ces Phénoménes, qu'il m'est souvent arrivé de prendre pour miraculeux & surnaturels des effets, dont j'ai depuis reconnu la fausseté, en les examinant avec plus d'attention. Ainsi il ne seroit pas impossible, que des gens plus éclairés que moi découvrissent la fourberie & le mensonge de ceux qui ont échappé à ma pénétration.

J'ai d'autant plus sujet de le croire, que j'ai vu très-souvent dans les assemblées où je me suis trouvé, des personnes de mérite prendre pour bons & surnaturels des effets, dont l'imposture étoit sensible & manifeste à mes yeux ; comme il m'est aussi souvent arrivé de regarder comme des prodiges, des choses dont les gens de bon sens ne faisoient que rire, parce qu'ils en connoissoient le méchanisme.

Ces différentes considérations jointes à plusieurs réflexions de cette espéce tenoient mon esprit en suspens, & me donnoient des inquiétudes mortelles pendant le cours de mes recherches. J'exprimerois foiblement par des paroles le trouble, l'agitation, les doutes, l'espérance & les différentes réflexions dont mon esprit étoit successivement frappé, selon les différens objets qui agissoient sur mon imagination. Continuellement balotté entre la peur de me tromper & l'espoir de découvrir la vérité, je ne sçavois à quoi m'arrêter : ce qui me paroissoit vrai un jour, me paroissoit faux le lendemain ; & comme une autre Pénélope, je détruisois souvent la nuit ce que j'avois bâti le jour.

Cent fois je me suis dit après M. Pascal, qu'il y avoit de vrais miracles parmi ceux de l'Abbé Paris, puisqu'il y en avoit tant de faux, & qu'il n'y en avoit de faux, que parce qu'il y en avoit de véritables. Je me couchois avec la ferme persuasion que je raisonnois juste en pensant ainsi : mais en m'éveillant, je regardois ce raisonnement comme un Sophisme ; & je trouvois que je ne raisonnois pas plus conséquemment, qu'un homme qui soutiendroit qu'il n'y a des gens d'esprit que parce qu'il y a des sots dans le monde, ou qui diroit qu'il n'y a de véritables Sçavans dans Paris, que parce qu'il y a beaucoup de faux Sçavans dans cette grande Ville. Ces sortes de propositions ne me paroissoient point propres à se prouver réciproquement ; & je voiois clairement au contraire, que si tous les miracles de l'Abbé Paris étoient faux, leur fausseté ne prouvoit en aucune façon qu'il y en eût de véritables. Il m'arrivoit cependant souvent d'aimer mieux croire que je me trompois, que d'imaginer qu'un aussi bel Esprit que M. Pascal pût faire un aussi mauvais raisonnement.

De ces réflexions sur les miracles de M. Paris je m'élevois toujours à la nature des miracles en général : mais les raisonnemens que je faisois ne servoient qu'à augmenter mon trouble & mes incertitudes. Je me déterminai enfin à consulter quelque personne d'autorité & de réputation, qui pût les dissiper en éclaircissant mes difficultés.

Pour cela j'allai trouver le V. P...... Capucin, Prédicateur célébre, renommé pour ses bonnes mœurs. Je lui exposai l'incertitude où j'étois, je lui peignis la crainte que j'avois de prendre le faux pour le vrai ; & le priai de m'aider à sortir d'un labirinthe où je ne trouvois point d'issue. Le bon Pere, après m'avoir écouté d'un air assez distrait, pour toute réponse me récita un long sermon sur cette matiére, qu'il disoit avoir prêché le Carême dernier avec applaudissement. La conclusion de son discours où les Peres étoient cités à chaque instant, fut que je serois inexcusable devant Dieu & devant les hommes, si je ne croiois pas les véritables miracles, & si je ne rejettois pas ceux qui étoient faux. Je pris la liberté de lui demander à quelle marque je pourrois distinguer les véritables d'avec ceux qui ne l'étoient pas. Belle demande : me répliqua-t-il, comme si l'évidence n'étoit pas le caractére de la vérité, & comme si les véritables miracles n'étoient pas évidemment vrais ! J'eus beau lui représenter que la moitié du monde regardoit comme

évidemment vrai, ce que l'autre moitie rejettoit comme évidemment faux; que les uns ou les autres se trompoient; & qu'ainsi l'évidence étoit peu propre à m'instruire de la vérité; il n'en voulut jamais démordre, & me dit fort en colére, que ce qui étoit évidemment vrai ne pouvoit jamais être faux, & que par conséquent ce qui étoit faux ne pouvoit être évidemment véritable. Je n'en pus jamais tirer autre chose. Il ferma là-dessus sa porte assez brusquement, & me renvoia aussi peu éclairé que je l'étois avant que de l'avoir consulté.

Cette tentative ne me rebuta pas: j'allai dès le lendemain trouver le R. P...... qui comme vous sçavez passe pour l'Oracle de sa Congrégation. Je fus un peu interdit de la froideur avec laquelle il me reçut, & du ton sévére avec lequel il me demanda ce que j'avois à lui dire. Je lui exposai le dessein qui m'avoit amené à Paris. Je lui dis que le bruit des merveilles qui s'opéroient à S. Medard m'avoit vivement frappé; que j'étois venu pour augmenter le nombre de ceux qui y accouroient de toutes parts; mais que me défiant de mes propres lumiéres, je serois bien aise de me conduire dans la recherche de la vérité par les avis d'une personne aussi éclairée que lui. A ces mots le front du R. P. se dérida, & me serrant la main, vous êtes bien-heureux, me dit-il, de pouvoir être le témoin des merveilles qui s'opérent ici tous les jours: vous voiez avec quel éclat la justice de Dieu se déploie pour faire connoitre la Sainteté de notre doctrine, & pour confondre les méchans qui nous persécutent. Il n'a pas fallu moins que sa Toute-puissance, pour mettre à couvert de la persécution le petit troupeau qui lui est fidele. Nous étions perdus sans son secours: mais enfin sa bonté a jugé à propos de nous justifier par les miracles les plus éclatans. Je lui répliquai que j'étois fort surpris de l'entendre tenir un pareil langage, & qu'il me sembloit avoir lu dans M. Pascal, que la bonne doctrine & la vérité de la Religion Chrétienne se soutenoient sans le secours des miracles. Cela ne peut-être, me répliqua-t-il: voici ses ouvrages; vous n'y trouverez rien de semblable. Je pris le livre qu'il me présenta, & lui donnai à lire ce passage. » Avant que J. C. fût ressuscité, & que les Nations fussent converties, tout » n'étoit pas accompli: ainsi il a fallu des miracles pendant tout ce tems-là; main» tenant il n'en faut plus pour prouver la vérité de la Religion Chrétienne, car les » prophéties accomplies sont un miracle subsistant. « Il me répliqua par d'autres passages tirés du même livre, qui disoient tout le contraire. Je ne m'amusai pas à les réfuter: j'admirai seulement en moi-même, comment un homme ne remarquoit dans un ouvrage que ce qui quadroit avec ses sentimens, sans faire aucune attention à ce qui y étoit contraire.

La même chose lui arriva plusieurs fois dans l'entretien que nous eumes ensemble. Il me cita un passage de M. Pascal, qui dit, que c'est le défaut de la charité qui fait qu'on ne croit pas les vrais miracles: mais il ne prenoit pas garde qu'il ajoutoit, que ce qui fait croire les faux miracles, c'est aussi le défaut de charité. Je n'insistai pas sur la difficulté de concevoir, comment le défaut de charité peut faire douter des vrais miracles, & faire croire ceux qui ne le sont pas: je me contentai de lui représenter, qu'il seroit plus naturel de dire, que c'est la foi qui fait que l'on croit les vrais miracles, & que c'est le défaut de foi qui fait qu'on ne les croit pas. Il me cita encore quantité d'autres passages du même Auteur: ils venoient fort bien à la question, mais ils paroissoient se contredire, comme entre autres celui où il dit, » qu'il est impossible qu'un homme cachant sa mauvaise do» ctrine, & se disant conforme à Dieu & à l'Eglise, fasse des miracles pour couler » insensiblement une fausse doctrine & subtile «. Cela ne se peut, ajoute M. Pascal, (a) quoi qu'il convienne une page plus haut, qu'il y a de vrais & de faux miracles, & qu'il le prouve même par ce passage de S. Marc. » Il s'élevera de faux » Prophétes, qui feront des prodiges & des choses étonnantes, jusqu'à séduire s'il » étoit possible les élûs mêmes «.

Mon Docteur digéroit facilement toutes ces contrarietés; il ne s'y arrêtoit pas: mais il s'étendoit fort au long sur tout ce qui paroissoit favorable à son opinion & à sa doctrine. Il me fit là-dessus un beau discours, par lequel il m'exposa avec beaucoup d'éloquence toute l'œconomie de la grace: mais comme cette matiére est en quelque façon étrangére à la question, vous trouverez bon que je réserve à vous en entretenir une autre fois, pour ne vous parler ici que de ce qui regarde les

(a) On doit regarder l'ouvrage de M. Pascal, comme un assemblage de materiaux confus, d'où cet Auteur auroit vraisemblablement tiré dequoi faire un Ouvrage mieux raisonné, que ces pensées indigestes & très-souvent sophistiques, & mêlées de *Mysticité*.

les miracles de l'Abbé Paris. La conclusion de ses raisonnemens étoit toujours, qu'il falloit juger de la doctrine par les miracles, & des miracles par la doctrine. J'avois beau lui représenter le cercle vicieux qui saute aux yeux dans ce raisonnement, j'avois beau lui dire que s'il y a de vrais ou de faux miracles, ils sont inutiles pour discerner quelle est la bonne doctrine, puisque la vérité & la bonté des miracles dépend de la bonté de la doctrine : il ne m'écoutoit pas, & revenoit toujours à dire, que la doctrine de M. Paris ne pouvoit être que la bonne doctrine, puisqu'elle étoit confirmée par ses miracles, & que ses miracles étoient véritables, puisqu'ils confirmoient sa doctrine.

Il en est, me disoit-il encore, des miracles comme des Martyrs. Il me citoit là-dessus l'autorité de S. Augustin qui avoit démontré, disoit-il, qu'il n'y avoit de véritables Martyrs que ceux qui mouroient pour la vraie Religion, & que la Religion Catholique étant la seule véritable, il n'y avoit par conséquent de véritables Martyrs que dans la Religion Catholique. Quand je vis qu'il le prenoit sur ce ton, je pris congé de lui en lui disant, que S. Augustin parloit apparemment à des gens à qui il avoit démontré la vérité de la Religion Catholique, & qu'ainsi il ne feroit pas mal de suivre son exemple, & de commencer par démontrer la vérité de la doctrine de l'Abbé Paris, avant que d'insister sur la validité de ses miracles.

Comme je le quittai, il me rappella pour me donner un Mandement nouveau. Lisez cet Ecrit, me dit-il, il est d'un saint Evêque du parti, qui soutient admirablement bien les intérêts de la vérité : vous y verrez les miracles de M. Paris prouvés avec évidence, & presqu'aussibien démontrés que ceux de la première Eglise. Tout y respire la vérité, la charité & l'esprit Evangélique : l'avez vous lu ? Non, lui repliquai-je : mais j'en ai fort oui parler, & sur ce qu'on m'a dit, je vois que bien des gens en jugent tout autrement que vous ; car ils disent qu'il seroit plus conforme à la charité, à la piété & à l'esprit Evangélique, de prêcher la paix, la concorde & l'union dans un tems où les esprits sont extrêmement échauffés, que d'attiser par de pareils écrits un feu qui peut devenir préjudiciable à la société. Hé quoi, interrompit le Pere, n'est-il pas toujours tems de dire la vérité ? Oui, lui repartis-je, pourvu qu'elle soit bien connue, & qu'elle ne soit pas contestée par ceux qui ont droit d'en connoître, d'en juger & de la publier : mais ce n'est pas ici tout-à-fait le cas. D'ailleurs votre Prélat pourroit bien se tromper comme un autre, & il devroit du moins penser, que si ses adversaires ne sont pas infaillibles, il ne l'est pas plus qu'eux. Ce discours fit branler la tête au bon Pére. Je lui fis ma révérence, & je sortis d'auprès de lui aussi peu satisfait de ses raisons qu'il paroissoit l'être des miennes.

Je retournai chez moi tout accablé de douleur, & faisant réflexion sur ce que je venois d'entendre de la bouche d'un homme plein de mérite & de droiture. Je ne me lassois pas d'admirer les effets de la préoccupation, & combien il y a de gens qui croient sans peine ce qui les flate, & qui sont les plus mal-aisés à persuader quand quelque chose ne leur plaît pas. Alleguent-ils des raisons d'incrédulité ? ils ne peuvent souffrir qu'on les prenne pour mauvaises. Leur oppose-t-on ces mêmes raisons dans un autre tems ? ils ne peuvent souffrir qu'on ne leur permette pas de s'en mocquer. Je déplorois après M. Nicole la foiblesse de l'esprit humain, qui fait » qu'un homme qui s'est laissé persuader une doctrine, regarde comme certaines les » raisons qu'il met en preuve, après quoi il ne regarde que comme de légéres dif- » ficultés les plus fortes «. Je me perdis, en considérant que le R. P.... faisoit vraisemblablement sur mon chapitre les mêmes réflexions que je faisois sur son compte.

Je fus plusieurs jours enfermé chez moi comme abîmé dans cette sorte de méditations, quand je reçus heureusement une Lettre d'un de mes amis, qui me pressoit d'aller à la campagne. Je ne balançai pas à partir, dans le dessein de faire diversion au chagrin qui me dévoroit. Je trouvai mon ami malade, & n'aiant avec lui que le R. P.... son Confesseur qui, sur la nouvelle de sa maladie, étoit venu le trouver. Comme il étoit pour lors sans danger, & qu'il n'avoit plus besoin que de repos, je profitai avec plaisir de la rencontre du P.... dont les maniéres flateuses & insinuantes jointes à beaucoup d'esprit & de lecture, rendoient la conversation fort aimable. Il étoit difficile qu'étant plein de mon sujet comme je l'étois pour lors, le discours ne vint pas à tomber sur le chapitre de l'Abbé Paris ; ce fut aussi la matiére de notre entretien. Je ne lui eus pas plutôt découvert mes démarches, l'inutilité de mes recherches, & la situation douteuse où je me trouvois, qu'il me

dit fort obligeamment, qu'il étoit surpris qu'un homme d'esprit eût donné dans des impostures si grossiéres ; que je n'aurois pas si long-tems langui dans le doute, si je m'étois adressé aux gens que je devois naturellement consulter ; que le grand nombre des personnes qui croient aux miracles de M. Paris, ne pouvoit pas me justifier, puis qu'avec un peu d'attention j'aurois dû découvrir les ressorts & les intrigues qui leur donnoient de la réputation. Il ajouta que Dieu merci les choses en étoient venues au point que l'on ne pouvoit plus douter de la fausseté de ces prodiges ; que la crédulité les avoit multipliés ; mais que leur multiplication les avoit détruits ; & qu'enfin il n'y avoit plus que des opiniâtres ou des gens du Parti, qui pussent croire des miracles qui étoient manifestement faux, mais qui ne pouvoient être véritables, puisque la doctrine qu'ils autorisoient ne l'étoit pas. A ce que je vois, M. R. P. tout le nœud de la difficulté consiste à déterminer si la doctrine de l'Abbé Paris est véritable, puisque vous convenez, ce me semble, que la vérité des miracles dépend de la bonté de la doctrine. Cela est vrai, reprit-il : mais nous avons un grand avantage sur nos adversaires, puisqu'il nous est aisé de démontrer que tous leurs miracles sont faux de droit & de fait. Ils sont faux dans le droit, puisque leur doctrine est fausse ; & ils sont faux dans le fait, puisque bien loin d'être reconnus pour tels par les gens qui ont droit d'en connoître, ils ne sont pas même revêtus de vraisemblance & de probabilité.

Je ne pûs m'empêcher de sourire, en voiant le R. P. se servir de la distinction du droit & du fait. Il s'en apperçut, & me dit ; vous êtes peut-être surpris de me voir combattre avec les armes de nos ennemis : mais elles ont fait assez de mal à la bonne cause, pour pouvoir nous en servir à notre tour. Ce n'est pas que nous aions absolument besoin de leur secours ; car il me sera très-facile de vous démontrer sans cela que leur doctrine est entiérement fausse.

Là dessus il m'étala un sistême de doctrine fort beau & bien suivi, que j'aurai l'honneur de vous envoier avec celui du P. L.... Comme je suis peu versé dans des matiéres aussi abstraites, je n'eus garde d'attaquer ses principes. Je lui fis seulement quelques objections contre des conséquences un peu trop hardies que l'on en pourroit tirer : mais je les avouai totalement. Nous n'allames pas plus avant ce jour-là, & comme ses affaires le demandoient à Paris, il me fit promettre de l'aller voir, en m'assurant qu'il m'éclairciroit si bien toutes les questions qui me paroissoient difficiles à comprendre, qu'il ne me resteroit aucun doute sur la bonté de sa doctrine, & la fausseté de celle de ses adversaires.

Quelque confiance que j'eusse dans les promesses du P. D.... je ne fus jamais moins tranquille. Je voiois avec une douleur extrême, qu'il me faudroit un tems fort considérable pour faire par moi-même un examen fidéle de la doctrine de l'Abbé Paris ; que cet examen me jetteroit dans des discussions métaphysiques très-difficiles, & celles-ci dans d'autres encore plus abstraites. Je voiois par les peines inutiles que je m'étois données pour rencontrer quelque certitude dans des choses de fait, combien il me faudroit de soins & de travail pour en trouver dans les questions subtiles de la plus sublime Métaphysique ; enfin je ne pouvois sans une témerité extrême, m'imaginer que je déciderois par les seules forces de ma raison, les questions qui partagent depuis tant d'années les plus beaux génies, les plus sçavans hommes, & les meilleurs Ecrivains de l'Europe.

Cette considération augmentoit mes inquiétudes, & avoit mis le comble à mon désespoir, quand le hazard me donna la connoissance d'un homme fort extraordinaire, qui demeuroit dans le voisinage de mon ami.

C'est une espéce de Philosophe, qui a vieilli dans des emplois considérables, & qui s'est retiré depuis bien des années à la campagne, où il vit content d'un revenu médiocre qu'il s'est réservé, en abandonnant le reste de ses biens à ses parens. Comme il fait plus de cas du repos que d'une réputation fort étendue, la sienne ne passe pas les bornes de son Canton ; & ignoré du reste du monde, il passe tranquillement ses jours, adoré & chéri d'un petit nombre d'amis, & des pauvres de son village que ses libéralités font subsister.

Il donne une partie de son loisir à la lecture & à l'étude des sciences, qui ont rapport à la morale. La culture d'un petit jardin, la conversation de ses amis, & les plaisirs de la table qu'il fait consister dans la frugalité, la propreté, la joie & la liberté, prennent le reste de son tems.

La tranquillité de son ame & la candeur de ses mœurs sont peintes sur son visage. Son extérieur prévient en sa faveur : mais il achéve de charmer ceux qui le fréquentent par l'égalité de son humeur, par la beauté de son esprit, par la solidité de

fon jugement, & par l'étendue de fes connoiffances, qui font accompagnées des graces d'une éloquence naturelle, & du ton de la bonne compagnie qui ne s'acquiert que par l'ufage du grand monde. Semblable à Ulyffe qui cachoit fous des haillons une fageffe confommée & une force prodigieufe, il cache un fçavoir & une érudition immenfe fous l'extérieur le plus fimple & le plus modefte. Sans chercher à mettre de l'efprit nulle part, il met du bon fens par tout; & fon bon fens naturellement enjoué répand un jour admirable fur les matiéres les plus difficiles, par l'ordre, la netteté & la jufteffe avec lefquelles il fçait les approfondir. Quoi qu'il paroiffe fort attaché à la Religion & aux Loix de fon pais, on ne le voit point blâmer celle des autres: jamais on ne l'entend parler de perfonne avec mépris ou avec colére; & réfervant pour lui une morale févere & une auftérité incroiable, il a une indulgence exceffive pour les foibleffes & les défauts d'autrui.

Je paffe fous filence cent autres belles qualités que je remarquois tous les jours dans cet aimable vieillard, & qui me donnerent une forte paffion de gagner fa confiance & fon amitié. J'eus le bonheur d'y réuffir; & je le vis avec un plaifir extrême prendre part à la douleur que je reffentois, de ne pouvoir m'affurer de la vérité, malgré les peines que je m'étois données. Mais je fus extrêmement furpris de la réponfe qu'il me fit un jour, fur la réfolution où j'étois de prendre la raifon pour guide dans l'examen de la doctrine & des miracles de l'Abbé Paris, & de ne me rendre qu'à ce qu'elle me démontreroit évidemment.

L'état où vous êtes, me dit-il, m'afflige fenfiblement. Je vois avec peine le parti que vous avez pris de recourir aux lumiéres Philofophiques, pour arriver à la connoiffance de la vérité: c'eft une voie d'égarement, qui n'eft propre qu'à embrouiller les vérités les plus capitales, & qui vous perdra infailliblement, fi vous ne recourez à la foi & à l'autorité de Dieu, comme à l'unique régle de votre raifon. Je vous dirai là-deffus, ajouta-t-il, ce que M. d'Ablancourt écrivoit à fon ami Patru. » L'homme ne fçauroit juger quoi que ce foit par lui-même: fa raifon le » trompe auffi bien que fes fens; & il eft condamné à vivre dans l'erreur ou dans » le doute, jufqu'à ce qu'il reconnoiffe qu'il n'y a ici bas de vérites certaines, que » celles que Dieu a révelées à fon Eglife «. Plus vous pénétrerez dans la connoiffance des chofes, plus vous rencontrerez de difficultés. Souvent deux opinions contraires fe trouvent également vraifemblables; vous embrafferez l'une plutôt que l'autre, autant par inclination que par raifon. Les moindres difficultés vous arrêteront à tout propos, & vous reconnoitrez peut-être trop tard, que la raifon eft plutôt un principe de deftruction, qu'un principe d'édification. Il appuia ce qu'il venoit de dire de l'autorité de l'Ecriture Sainte, de celle des plus grands Philofophes de l'Antiquité & des plus beaux génies d'entre les modernes, qui tous étoient convenus de l'imbécillité de la raifon humaine, ou qui avoient donné des preuves éclatantes de fes égaremens & de fa foibleffe.

Je n'entreprendrai point de vous répeter ici tous les raifonnemens de cet habile homme, pour me prouver que le plus haut degré de connoiffance, où l'homme puiffe arriver, c'eft de fentir & de connoître qu'il ne fçait rien, & qu'il ne peut rien fçavoir de certain que ce qui lui eft révelé par la foi. J'affoiblirois fes fublimes idées par mes expreffions; ainfi je me contenterai de vous rapporter ici le moins mal qu'il me fera poffible, une partie de ce qu'il me dit fur la queftion qui regarde les miracles.

Pour vous convaincre, me difoit-il, de la néceffité de la foi & de l'impuiffance de la raifon, confidérez un peu dans quels doutes & dans quels précipices elle eft capable de vous jetter. Les Philofophes, avec l'aide de fes foibles lumiéres, ont défini les miracles, des effets de la toute puiffance de Dieu, qui déroge à cet égard aux Loix générales qu'il a établies. Mais de là il réfulte qu'il n'y en a point de faux; car puifque Dieu feul peut créer la matiére & la conferver, il s'enfuit que Dieu feul peut faire les Loix de l'ordre & du mouvement, qu'il peut feul les interrompre, les changer & y déroger, & par conféquent que le Démon ne fçauroit le faire.

Cependant peut-on fans impiété douter que le Démon n'ait le pouvoir d'interrompre, de changer & de tranfgreffer les Loix générales de la nature, après les divers prodiges que l'Ecriture Sainte lui attribue, & ce qu'elle rapporte des Magiciens de Pharaon, de l'évocation de l'ombre de Samuel, &c?

Que l'on vienne dire après cela, avec un long appareil de raifonnemens, comment cela fe fait-il? comment cela peut-il être? Je répliquerai toujours que cela eft, puifque cela eft confirmé par l'autorité de l'Ecriture Sainte, & par conféquent que cela

ne répugne, ni à la sagesse, ni à la toute-puissance de Dieu. Y a-t-il rien de plus insensé que de raisonner contre des faits, & contre des faits attestés & revêtus de l'autorité divine? & n'est-il pas mille fois plus raisonnable de reconnoitre que nos lumiéres philosophiques, dont l'évidence nous paroit un guide certain, sont trompeuses, & qu'il faut les rectifier par les nouvelles connoissances que la révélation nous communique.

En ne prenant pas un parti si sage, dans quel abime ne plongerez-vous pas votre raison? Car de bonne foi, de quelle utilité la croiez vous pour pénétrer les vûes que s'est proposée la Providence, en donnant l'être à une créature aussi exécrable que le Démon, qui fait continuellement la guerre à Dieu, & qui fera éternellement blasphémer son saint nom?

Comprendrez-vous à l'aide des lumiéres philosophiques, pourquoi sous un être qui est la justice & la bonté même, le Démon a le pouvoir de faire de faux miracles qui induisent les hommes en erreur, & qui opérent la damnation de la plus grande partie du genre humain? La raison vous fera-t-elle concevoir, pourquoi les faux miracles qui sont les ouvrages du Démon, trouvent facilement créance chez la plus grande partie du genre humain, & pourquoi les vrais miracles qui sont l'ouvrage de Dieu, sont crus seulement par un petit nombre de prédestinés, qui ne sont qu'une poignée de monde en comparaison des autres hommes?

Après avoir bien réflechi sur la malice, avec laquelle le Démon suscite des faux Prophétes, & fait de faux miracles pour diviser la véritable Religion en différentes Sectes, comprendrez-vous pourquoi il en use de même dans les fausses Religions, dont il est l'auteur, puisqu'il lui est indifférent qu'un Mahométan, par exemple, soit de la Secte d'Ali, de celle d'Omar, de celle des Souphis, &c.

Si vous voulez ensuite réflechir sur la bizarrerie & les travers de l'esprit humain, que direz-vous de l'effronterie avec laquelle chacun se mocque de l'autre sur le chapitre de la Religion? de l'obstination avec laquelle chaque Peuple, chaque Nation croit pieusement mille contes fabuleux, & regarde comme des chicanes ridicules les raisons les plus spécieuses de ceux qui s'inscrivent en faux?

Quelle raison donnerez-vous encore de la crédulité des Paiens, & des plus beaux esprits de la Gréce & de Rome pour les faux miracles, de l'incrédulité des Juifs & des Egyptiens pour ceux de Moïse & de J. C. qui sont véritables?

Concevrez-vous bien clairement pourquoi la même Nation, qui avoit cru les miracles de Moïse, refusoit de croire ceux de J. C. qui n'étoient pas moins évidens que ceux de Moïse, & qui de plus avoient été prédits & annoncés? Ne faut-il pas convenir avec M. Nicole, que » la raison humaine en s'écoutant elle-même, trouve » en soi un soulévement général contre ces vérités inconcevables; que ses lumiéres, » au lieu de les pénétrer, ne lui fournissent que des armes pour les combattre; & » qu'il faut pour les croire, qu'elle fasse taire tous ses raisonnemens, & qu'elle s'a» néantisse sous le poids de l'autorité divine «.

Mais enfin, ajouta-t-il avec véhemence, ce qui doit vous convaincre plus que le reste de la nécessité de la foi, de l'inutilité de la raison, & du danger qu'il y a de se servir de son secours, c'est de voir manifestement, que ce qui paroit vrai à la plus grande partie du genre humain, ne laisse pas d'être faux, & que ce qui lui paroit faux ne laisse pas d'être véritable; c'est de voir que la fausseté a plus d'empire sur l'esprit des hommes, & beaucoup plus de partisans que la vérité. Car puisque les miracles de Moïse & de J. C. sont véritables, quoi qu'ils ne paroissent tels qu'à un petit nombre de gens, & qu'ils paroissent faux aux Egyptiens, aux Juifs & au reste du genre humain; & puisque les faux miracles paroissoient véritables à la plus grande partie du genre humain, quoi qu'ils fussent faux; je conclus que ce qui paroit faux à la plus grande partie du genre humain ne laisse pas d'être véritable, & que ce qui paroit véritable ne laisse pas d'être faux. Or de là résulte nécessairement, que ce que les hommes croient ou ne croient pas, ne conclut rien pour la fausseté ou la vérité des choses. Il s'ensuit encore, qu'ils ne peuvent distinguer par les seules lumiéres de leur raison la vérité de la fausseté; & par conséquent qu'ils ont eu besoin d'une lumiére révelée qui suppléât au défaut de leur raison, & qui leur apprît à distinguer par la foi ce qui est vrai de ce qui ne l'est pas.

Voilà, ajouta ce sçavant homme, le but & la conclusion de tous mes raisonnemens; & comme l'esprit humain a la malheureuse propriété d'embrouiller les choses les plus claires, & de falsifier les choses les plus véritables, nous devons tous les jours de notre vie adorer & reconnoitre la bonté & la sagesse infinie de Dieu, qui a bien voulu nous laisser un juge infaillible, dont les décisions pussent régler la foi

&

& la créance des fidéles, & les affranchir de l'incertitude continuelle, où sont plongés tous les hommes qui ne reconnoissent point son autorité. Cette considération entr'autres m'a toujours fait regarder la Religion Catholique Apostolique & Romaine, comme la seule véritable, & m'a déterminé à ne regarder comme vrai que ce qu'elle a jugé tel, à ne recevoir que les Dogmes qu'elle approuve, à n'ajouter foi qu'aux miracles qu'elle m'ordonne de croire, & enfin à rejetter tout le reste, comme des erreurs, des fables, & des impostures.

Je ne puis vous exprimer, Monsieur, l'effet que le discours de ce Philosophe Chrétien fit sur mon esprit. Je crus passer tout d'un coup des ténebres à la lumiére. Je voiois la question des miracles & la doctrine de M. Paris clairement résolues, puisque leur vérité ou leur fausseté dépendoit uniquement du jugement & de la décision d'un Juge infaillible, auquel je ne pouvois refuser de me soumettre sans extravagance & sans impiété. Par-là je me voiois avec une satisfaction extrême dispensé de faire des recherches aussi pénibles qu'infructueuses: mais ce qui ne me sort point de l'esprit, je vous l'avoue, & ce qui met le comble à mon étonnement, c'est de penser que je suis arrivé par un chemin si court & si facile à la connoissance de la vérité, & cela sous la direction d'un guide, qui pourroit passer à bon droit pour l'Apôtre du doute & de l'incertitude.

Nous croions devoir faire quelques réflexions sur cette Lettre, & sur le fond du sujet qu'elle traite. Nous ne sçaurions disconvenir qu'elle ne soit très-bien écrite & très-judicieuse: mais falloit-il tant de raisonnemens, tant de démarches pour juger de la vérité ou de la fausseté des miracles opérés pour une cause cent fois proscrite par l'autorité légitime des Souverains Pontifes & des Pasteurs, à qui est confié le dépôt de la Foi? Pour des merveilles fondées sur des preuves convaincues de faux, sur des attestations équivoques, qui n'ont pû se soutenir contre l'examen qu'on en a fait, & des prodiges qui pour se soutenir ont eu besoin de convulsions, qui feront à jamais la honte du Parti, & qui furent sagement désavouées par les plus sçavans & les plus éclairés de ceux qui le soutenoient.

CHAPITRE IV.

De plusieurs Sectes Mystiques *modernes.*

PAR le terme de *Mystiques*, on entend seulement ici les *faux illuminés* de ce siécle, appellés *Quiétistes*, *Piétistes*, &c. & on avertit ceux-ci qu'on ne prétend pas les choquer, en les appellant *faux* ou *prétendus illuminés*. On ne fait que suivre historiquement l'idée qu'on a d'eux dans l'usage commun *du siécle*. Il y a parmi ces illuminés trop de bonne foi, pour vouloir les confondre absolument avec ceux qui sont des contemplatifs hypocrites.

Il n'est nullement question de remonter ici jusqu'au commencement du Christianisme, pour trouver l'origine de ceux qu'on appelle aujourd'hui *Mystiques*. Il ne s'agit pas non plus de prouver, que le langage & les idées de ceux qu'on appelle ainsi, leurs contemplations, leurs maximes, leur entousiasme, &c. n'ont pas été des choses inconnues aux premiers siécles du Christianisme, ni qu'un grand nombre d'Ecrivains Chrétiens, entre lesquels il s'en trouve même d'honorés du titre de Saints, ont été comme emportés, soit dans leur conduite, soit dans leurs écrits, au-delà de ce que le Christianisme exige de l'homme.

L'origine du Mystique est sans doute très-ancienne; & nous ne doutons pas que les premiers n'aient abusé de quelques-uns des Livres Saints, & en particulier du Cantique des Cantiques, & des allégories qu'il renferme. C'est de là qu'ils ont tiré les Fiançailles & le Mariage de l'ame avec Jesus-Christ, la chaste consommation de ce mariage, la dot de l'ame mariée au Verbe, &c. Dès les premiers siécles du Christianisme, on trouve des idées & des expressions mystiques dans les Peres; & peut-être les avoient-ils empruntées de Platon. *Bayle*, dans son *Dictionnaire Critique*, à l'article de *Plotin*, appelle les *Quiétistes* plagiaires des Platoniciens. » Le » but, dit-il, auquel *Plotin* dirigeoit ses pensées, étoit de s'unir au grand Dieu. » Il y parvint par une efficace ineffable; & voilà la voie unitive de nos *Quiétistes*. « Les Sectateurs de *Foë* enseignent à la Chine une espéce de *Quiétisme*, & veulent

que ceux qui cherchent la véritable félicité se laissent tellement absorber à la méditation, qu'ils ne fassent plus d'usage de leur entendement. On doit lire sur ce sujet les remarques de Bayle, aux articles de *Spinosa* & de *Taulerus*. *Arnold* a rassemblé plusieurs idées mystiques dans son *Histoire de la Theologique Mystique*, pour justifier l'antiquité & la sublimité de cette Theologie. Quoiqu'il se donne la peine de repasser tous les siecles en revuë, pour faire voir le progrès qu'elle a fait jusqu'à notre tems, il est certain qu'elle n'a été véritablement reduite en Sistême, que depuis les Ecrits du Bienheureux Jean de la Croix : mais après lui le Mystique s'est débordé dans la Religion avec assez d'impetuosité. On peut voir dans le Livre Latin que nous venons de citer d'*Arnold*, les promoteurs de cette Theologie Mystique, & le Catalogue de leurs ouvrages.

Quoi qu'il en soit, ceux d'entre les Saints qui par leur mysticité nous paroissent avoir passé les bornes de la raison, pouvoient avoir devant Dieu des privileges que tous les hommes n'ont pas obtenus dans la suite, & que nous n'avons pas mieux aujourd'hui. Dans cette elevation qui ne peut passer que pour phantastique, lorsque les hommes ordinaires pretendent se l'attribuer, il pouvoit bien être permis à des Saints de parler un langage extraordinaire & surnaturel : mais que des Sectes entiéres prétendent ne parler jamais autrement, & dirigent leurs devots d'une façon toute contraire à ce que la société civile exige, & que le Christianisme n'a jamais blamé, c'est-là, ce semble, ne vouloir ni vivre, ni converser avec les hommes. Apres cela tout ce qu'on peut faire, est d'excuser les *Mystiques* anciens & modernes qui l'ont été de bonne foi, & de plaindre ceux que le tempérament a emportés : mais il est bien permis aussi de blamer un ordre de Chretiens, qui semblent s'être donné généralement pour regle, de parler pour n'être pas entendus, & peut-être pour ne pas s'entendre eux-mêmes, comme on peut très-bien le reprocher à tous les *Mystiques* modernes, sans vouloir examiner de trop près ce qu'on pourroit trouver à redire aux anciens, qui sont moins à craindre, à cause de l'éloignement. Il semble à nos *Piétistes* & *Quiétistes* modernes, que dans l'etat de contemplation qui leur paroit si recommandable, il ne soit permis ni de penser, ni de parler juste, & que l'entousiasme du mystique doive être comme une fievre violente, qui ôte la raison & le bon sens au malade. Plaisante idée, de croire que pour se rendre agréable à Dieu, & digne de son amour, il faille se mettre hors du sens & de la raison, & que la devotion rafinée, subtilisée dans une méditation continuellement abstraite, soit capable de frapper & de convertir les hommes, en leur offrant des chiméres dans un jargon aussi obscur que celui des Alchimistes !

Outre cela on reproche aux *Mystiques*, & principalement à ceux de ce siécle, des expressions dangereuses par les idées qu'elles donnent, & qui passeroient pour des blasphêmes, & des traits du plus hardi libertinage, s'il falloit les prendre à la lettre. On suppose donc, pour excuser les Auteurs qui les emploient, qu'ils n'attachent pas à ces expressions les idées qu'elles présentent. Mais pourquoi s'en servent-ils ? Ne péchent-ils pas contre le bon sens en les emploiant ? A ces expressions il faut ajouter les faux désirs, que ceux qui ne sont pas *Mystiques* traiteront toujours d'extravagance : par exemple, *de souhaiter d'être la fable & la risée du monde ; de se réjouir, comme le faisoit la bonne Armelle, de ce que le siécle pensoit & parloit mal d'elle*. Ajoutons à cela le désir burlesque du Marquis de Renti conçu en ces termes : » j'aurois grand plaisir, s'il m'étoit permis de m'en aller tout » nud en chemise courir les rues de Paris, pour me faire mepriser & estimer un fou. «

Il est vrai que dans la véritable dévotion il y a une espece de feu, qu'on n'oseroit presque comparer à celui qui doit se trouver dans la Poësie ; & que dans l'une & dans l'autre, la force de la meditation & une longue application detachent, pour ainsi dire, l'ame du corps, l'enlévent aux sens, & lui inspirent cette force & cette dignité, qui dans la Religion aident à faire un grand Saint, & dans la Poësie un grand Poëte. Mais outre que ce feu ne sçauroit être commun, & qu'il n'est réservé qu'à un petit nombre d'hommes, la Religion, non plus que la Poësie, n'exige pas un sublime continuel, qui nous lasse & nous fatigue même malgré nous, parce que nous sommes créés pour être des hommes, & qu'il n'appartient qu'aux Anges d'être dans une admiration éternelle. Concluons donc, avec la permission des *Mystiques*, que le langage de la Religion doit être clair & naturel ; qu'il ne doit rien avoir de rebutant, rien qui marque de l'orgueil & de la vanité. Elle peut être permise à un Poëte : mais elle ne doit pas l'être aux fidéles ; & cependant on pourroit presque en accuser les *Mystiques*.

Voici une autre différence entre le sublime de la dévotion & celui de la Poësie. Le langage de la devotion doit édifier les simples, & s'il est au-dessus de leur portée, il les égare. Le sublime de la Poësie n'est que pour les connoisseurs, & il importe fort peu qu'un grand Poëte se fasse entendre d'un petit artisan : mais dans la Religion toutes sortes d'hommes ont droit de parler à Dieu, & d'exiger qu'on leur apprenne à lui parler, sans les embarrasser dans les subtilités du jargon *Mystique*, & les conduire dans des routes inconnues, & pleines de distinctions frivoles. Par exemple, quel homme amenera-t-on à la perfection de la sagesse Chrétienne, quand pour lui aider à parvenir à cette sagesse, (*a*) qu'un certain Auteur appelle *occulte*, on l'aura fait passer par la *voie universelle*, *purgative*, *illuminative & unitive*, que ce même Auteur (*b*) nous présente subtilement distinguées, par quatre colonnes remplies de paroles inutiles, & qui pourroient bien lui avoir coûte plus de tems & plus d'effort, qu'une simple meditation sur les devoirs du Christianisme. Appliquons par rapport à la Religion, aux gens de cet ordre, ce que disoit autrefois (*c*) un Poëte. Apres ce petit preambule, qui peut être ne sera pas regardé comme absolument inutile, il faut revenir à nos descriptions. C'est l'essentiel de cet Ouvrage. Reprenons-les, & voions, sur la foi des meilleurs Auteurs, ce qu'il y a de plus essentiel dans le *Piétisme* & le *Quietisme* moderne.

Ce qu'on a dit (*d*) de l'*Anabaptisme*, qu'on en voit des traces remarquables dans l'Antiquité, & qu'il est inutile de vouloir prouver une chose si commune, on le répete ici du *Mystique*, non de ce (*e*) *Mystique* des Livres sacrés, que les *Piétistes* & les *Quiétistes* prétendent être semblable au leur, mais de celui qui rend le dévot tout extraordinaire & tout singulier, en un mot qui en fait en quelque maniére un être different du reste du genre humain, & l'entretient dans une *misantropie spirituelle*, qui peut se trouver dans tous les hommes, & qui est de tout siécle & de tout païs. Le tempérament a tant de part à ce *Mystique*, il en a tant à tout ce qui s'appelle fanatisme, certaines vapeurs qui s'élevent dans le cerveau, ont tant de rapport avec les prétendues élévations de l'ame & du cœur, & on peut si bien se tromper dans ces mouvemens de rate, qui excitent des gémissemens & des soupirs, & font accroire aux mélancoliques qu'ils aiment Dieu, que Dieu parle, & qu'il les distingue du reste des hommes; que nous pouvons bien affirmer, que le *Mystique* de cette espéce est aussi ancien que le genre humain. En ce sens-là un Auteur Allemand (*f*) a raison de le faire remonter jusqu'à Adam. Il est vrai que cet Auteur prétend parler de la véritable *Théologie Mystique* : mais par cette veritable *Théologie Mystique*, les *Mystiques* entendent celle qu'ils proposent aux Fidéles; & ces termes ne sont pas moins équivoques dans leur bouche, que l'est celui de Religion & d'Orthodoxie dans la bouche de tous les Chrétiens.

L'Histoire Ecclésiastique du IV. siecle parle de certains Moines du Mont Athos, qui pretendoient avoir poussé la perfection de l'Oraison jusqu'à voir des yeux du corps une lumiere qu'ils disoient être Dieu lui-même, & avoir atteint par cette vision à la plus sublime Quietude. Dire que des Moines, & encore des Moines du Mont Athos, voient ce qu'il n'est pas permis à tous les hommes de voir, n'est pas une chose incroiable. On les appella, apparemment par dérision, *Omphalopsyches*, c'est-à-dire, *aiant l'ame au nombril*, à cause de leur maniére de prier contenue en ce qui suit. » (*g*) En élevant ton esprit au-dessus des choses vaines, appuie ta barbe » sur ta poitrine; tourne les yeux & toute la pensée vers le milieu de ton ventre; » retien ta respiration; cherche dans tes entrailles la place du cœur; d'abord tu » trouveras des ténebres très-epaisses : mais si tu persévéres dans cette pratique nuit » & jour, tu trouveras une joie sans interruption. Lorsque l'esprit a trouvé la place » du cœur, il se voit lui-même lumineux, &c. « Nous ne disons rien de certains prétendus *Intelligens* du commencement du XV. siécle, qui avoient pour Chefs un certain *Guillaume de Hilernesse* Carme Allemand, & un nommé *Gilles*, lequel pré-

(*a*) *Goth. Arnoldus* dans l'ouvrage intitulé, *Historia & Descriptio Theologiæ Mysticæ*, p. 88. & 89. Edit. Francof. 1702.

(*b*) Cette table est de *Hugue de Palma*, & *Arnold* la recommande, comme claire & facile.

(*c*) *Turpe est difficiles habere nugas.* Petron.

(*d*) Voiez ci-dessus.

(*e*) Enseigner aux hommes, dit un Auteur qui a réfuté les *Piétistes*, de quelle maniére leur ame doit penser & agir pour jouir de la vie de Dieu, laquelle consiste dans la lumiére dont il éclaire ceux qui le cherchent, la pureté, la pratique de la vertu, & dans le bonheur qui est une suite de cette lumiére & de cette pureté, c'est-la un *Mystique* enseigné par les Prophétes & les Apôtres. En ce sens-la toute la Religion est Mystique.

(*f*) *Arnold*, ubi sup. Cap. 3. & 9.

(*g*) Tiré d'*Allatius*, L. II. Cap. 17. *De Ecclesi. Occid. & Orient. perp. consentione.*

tendoit avoir le don d'illuminer les fidéles, à quoi il ajoutoit, dit-on, que les sens ne pechent point, & que les actions corporelles ne sont pas des crimes. Supposé qu'on veuille expliquer malicieusement les regards des Quiétistes d'*Athos* vers le ventre, qui est le centre de la sensualité, on ne manquera pas de trouver beaucoup de rapport entre eux & les *Intelligens* de Flandres, & on ne manquera pas d'y ajouter les Quiétistes de ces derniers tems, parce qu'on leur attribue ces dangereuses maximes. *Rusbroch*, qui étoit à peu près contemporain de ces *Quiétistes* Grecs, dont on vient de parler, a réfuté ceux qui s'élevérent en Allemagne & ailleurs à peu près dans le même tems, & il a prétendu donner des régles du vrai mystique contre le faux.

Mais pour ne pas remonter plus haut que les trois ou quatre derniers siécles, considerons comme chefs & fondateurs de la *Mysticité* moderne, & de la Quietude de l'ame portée ensuite à un excès dans lequel ceux qu'on va nommer n'avoient garde de tomber, S. Bonaventure, Jean Tauler, Rusbroch, Denis le Chartreux, Sainte Brigite, la bienheureuse Angelique de *Foligni*, & si on croit que ce soit les outrager que de les regarder comme Chefs de ce mystique, disons du moins que leurs écrits ont servi de Régle, que ces pieux Auteurs ont en quelque maniére autorisé, par leur vie, & par les exagerations qui se trouvent dans leur Doctrine, cette mysticité, que les modernes Contemplatifs ont outrée. Mais ceux dont on vient de parler ne sont point accusés d'avoir fait ni Secte, ni Schisme, non plus que grand nombre de Mystiques venus après eux, qui se sont contentés aussi de vivre & d'écrire mystiquement. Entre ces derniers les *Piétistes* & les *Quiétistes* distinguent sur tout un Jean de la Croix, un Louis de Grenade, deux Saintes Catherines, l'une de Sienne & l'autre de Génes, Sainte Therése, Rodriguez, Eusebe de Nuremberg, Saint François de Sales même & le Cardinal Bona, enfin Barbanson, Horstius, Berniéres de Louvigny & tant d'autres, qui pour être moins connus, ne sont pas moins dignes d'attention, parce qu'ils ont tous travaillé à l'avancement de la doctrine Mystique : mais ils n'ont fait que des Imitateurs peu fideles, qui ont poussé trop loin la spiritualité.

Cependant il n'y avoit point encore de Secte de *Quiétistes*, lorsque parurent *Molinos* & ses Disciples, qui réduisirent en Secte le Quiétisme. Mademoiselle Bourignon, & après elle plusieurs autres, entr'autres Poiret Ministre en France avant la révocation de l'Edit, ensuite refugié en Hollande, travaillérent vigoureusement, par leurs Exemples & par leurs Ecrits, à la propagation de la doctrine Quiétiste dans les Païs-Bas. M. G.... & Dom François la Combe son Directeur, après plusieurs voiages, en Italie, en Savoie, dans l'Evêché de Genéve & ailleurs, le portérent en France. A la vérité il y avoit eu avant leur arrivée quelques Illuminés & quelques Mystiques, tels que Desmarès de S. Sorlin, & quelques autres. Ce dernier sur tout avoit composé un ouvrage sous le titre *de délices de l'Esprit*, & qu'on appella par derision *les délires de l'Esprit*, qui contenoit un Mystique fort alambiqué, & quelquefois un galimatias insupportable.

Il est des tems contagieux pour certaines maniéres de penser. L'Angleterre & l'Allemagne eurent aussi vers ce tems-là leurs Mystiques. Rous, Bromley, Pordage, & plusieurs autres devinrent célébres parmi les mystiques Anglois, ainsi qu'on peut le voir dans l'ouvrage d'Arnold, qui rapporte aussi le nom de plusieurs Mystiques Allemands. Mais le nom de *Piétistes* leur est donné préférablement à celui de *Quiétistes*, le premier étant affecté aux Protestans, & le second aux Catholiques. Souvent même il se trouve quelque difference entre les uns & les autres. Les *Piétistes* en renonçant à la vanité du monde, & en s'abîmant dans la contemplation, detachés des sens & de tout ce qu'on peut appeller desir terrestre, renoncent aussi aux assemblées des autres Chrétiens, à cause des scandales & des abus qu'ils croient y voir. Semblables aux Misantropes, ils se plaignent sans cesse du siécle, qui ne cesse pas aussi de se plaindre d'eux. On prétend aussi que les *Piétistes* sont *Latitudinaires*, & qu'ils croient que chacun peut demeurer dans la Religion où il est né, pourvû qu'il en conserve l'essentiel dans le cœur. Parlons en détail de ces deux Sectes, & commençons par le Quiétisme.

Le Quiétisme.

On regarde la Secte des *Quiétistes* comme véritablement pernicieuse à l'Eglise Chrétienne.

Chrétienne. Leur Spiritualité tend à avilir la majesté de la Religion & la nature du S. Esprit, & à faire de l'élévation du cœur à Dieu un mechanisme tout pur. En effet le premier principe des *Quiétistes*, est que l'ame doit cesser de faire des reflexions, & de faire usage de sa volonté, dans un recueillement intérieur, & dans la contemplation qu'ils nomment acquise. Le corps, s'il se peut, reste dans un parfait repos, pendant que l'ame jouït ainsi de ces dons spirituels. On trouve beaucoup de rapport entre les *Quiétistes* & les anciens Gnostiques, qui regardoient l'ame de l'homme comme l'intime substance de Dieu. Les penitences, les austerités, les Prophéteffes & le Paraclet, ou le S. Esprit des Montanistes approchent aussi des Idées des *Quiétistes* : mais il y a beaucoup plus de ressemblance entre eux & la Secte des *Beguins*, qui s'éleva dans le XIV siecle. Nous en parlerons plus amplement dans la suite. On peut juger de la Doctrine extraordinaire des *Quiétistes* par leur langage particulier, bizarre & extravagant. En voici un exemple (*a*). » L'ame contemplative voit Dieu par une clarté, qui est la divine essence, & même l'ame est » cette clarté divine : l'ame cesse d'être dans l'existence qu'elle a eue auparavant » en son propre genre. Elle est changée, transformée, absorbée dans l'être divin, » & s'écoule dans l'être ideal qu'elle avoit de toute éternité dans l'essence divine. » Elle est tellement perdue dans cet abîme, qu'aucune creature ne la peut retrou- » ver. « Nous doutons que le plus subtil Commentateur puisse pénetrer dans ces ténébres.

(*b*) Les *Quiétistes* ont pour principe, (*c*) que quand on s'est une fois donné à Dieu, l'acte en subsiste toujours, sans qu'il soit necessaire de le réitérer ni de le renouveller. *Molinos* tâche de confirmer cela par des exemples. » Ne seroit-ce pas, » dit-il (*d*), une extravagance, si étant devant le Roi, vous lui disiez de tems en » tems, *Sire, je crois que votre Majesté est là.* Il en seroit de même, si lorsque l'ame » voit Dieu par l'œil de la foi pure, elle s'amusoit à lui dire, *Mon Dieu, je crois* » *que vous êtes là*, &c. Quand quelqu'un s'est mis en chemin pour aller à Rome, » tous les pas qu'il fait l'y conduisent, sans qu'il soit nécessaire de dire à chaque » fois qu'il avance un pied, *je m'en vais à Rome.* « Ce qu'il faut faire, est de n'ôter plus à Dieu ce que nous lui avons donné, en agissant contre son divin bon plaisir; pourvû que cela n'arrive pas, l'essence & la continuation de l'abandon à Dieu, & de sa conformité au vouloir de Dieu, dureront toujours. Les fautes légéres que l'on fait sans y bien penser, ne detruisent pas le point essentiel de la conformité : même les occupations les plus distraiantes n'interrompent pas l'acte d'amour continu, & quand il arriveroit de ne songer plus du tout à Dieu, il ne seroit pas nécessaire de renouveler le don de soi-même, qui a toujours subsisté, de même que le Mariage continue de subsister entre un mari & une femme qui sont éloignés l'un de l'autre, & qui ne s'écrivent pas pendant un fort long-tems. Ce mariage subsiste, dis-je, à moins que l'adultére ou quelqu'autre infidelité n'en fasse naitre la dissolution.

Il faut convenir que ce principe de Quiétude & de Contemplation, qu'ils accompagnent, disent-ils, d'une parfaite résignation à Dieu, peut introduire le relâchement des mœurs. De là suit encore l'abolition des Actes de foi énoncés dans le Symbole des Apotres, des demandes contenues dans l'Oraison Dominicale, &c. Tout cela n'est plus d'obligation pour les Quietistes, parce que, selon ce que nous venons de dire après eux, il n'y a pour les contemplatifs qu'un seul acte perpetuel & universel. C'est un Acte de foi que de penser à Jesus-Christ, & on y pense certainement en récitant le Symbole, ou en faisant la lecture des Evangiles : mais tout cela est inutile aux *Quietistes.* » Une (*e*) ame, sans avoir pensé à aucun état

(*a*) Tiré de l'*Instruction sur les Etats d'Oraison* par M. *Bossuet*, qui l'a pris des Livres de *Jean Rusbrok*.

(*b*) L'*Instruction sur les états d'Oraison* par M. *Bossuet* nous fournit une partie de ce que nous disons ici touchant le *Quiétisme* : mais ceux-ci ne conviennent pas absolument de tout ce que ce Prelat leur attribue.

(*c*) *Instruction sur les états d'Oraison*, p. 21. Ed. de Paris, dans un passage tiré de *Malaval* & du P. *Jean Falconi*.

(*d*) *Guide Spirituelle*, L. I. Ch. 15.

(*e*) *Instruction sur les états d'Oraison*, &c. p. 43.

Cette idée parut affreuse aux ennemis de *Molinos*. Le Chrétien qui n'a point de vûe distincte de Jesus-Christ, ne peut manquer d'oublier l'humanité du Sauveur : mais peut-être ne doit-on pas trop presser sur cet argument. Les Mystiques pourroient bien n'avoir pas senti les conséquences qu'on peut en tirer contre la distinction des personnes de la Trinité. L'Auteur d'une Lettre *Angloise*, qui se trouve dans le *Recueil de pièces concernant le Quiétisme*, imprimé à *Amsterdam* en 1688. prétend justifier le *Quietisme* sur cet article. Il croit que les Catholiques Romains y ont cru voir beaucoup plus de mal qu'il n'y en a, parce qu'ils tombent

» de Jesus-Christ depuis vingt ans, trouve que toute la force en est imprimée en » elle par état, quoique l'ame dans toute sa voie n'ait point de vûe distincte de » Jesus-Christ. « Telle est la sublimité de cet état contemplatif. Il est bon de lire dans l'*Instruction sur les états d'Oraison*, la manière dont M. *Bossuet* réfute cette *suppression des Actes de foi.*

Pour continuer le récit de ces subtilités, dans lesquelles le *Quiétiste* se guinde, pour ainsi dire, au-dessus des nues; il [illegible] oblige d'anéantir tous ses désirs, après que l'ame s'est confondue, [illegible] dans l'essence de la Divinité. (*a*) » L'ame doit être morte à ses [illegible] ant comme si elle ne vouloit pas, » comprenant comme si elle ne comp[illegible] pas, pensant comme si elle ne pensoit » pas, sans avoir même de l'inclination pour le néant, &c. ce qui est l'effet de la » connoissance qu'elle a de son état contemptible. Elle se [illegible]roit dans l'impossibilité » de mériter rien, & se reconnoit même indigne de posséder la vertu. « Quelques Mystiques y mettent cette exception, *à moins que Dieu même n'inspirât ces demandes & ces désirs, & que le saint Esprit ne nous appliquât à ces mouvemens qui portent à désirer par la Volonté divine.* S'il ne falloit rien demander à Dieu, que ce que Dieu lui-même inspire, à quoi le S. Esprit nous applique, il est bien vrai que l'on retrancheroit par là une infinité de priéres inutiles: mais sous ce prétexte on tomberoit dans un autre excès; car ou on cesseroit de rien demander à Dieu, jusqu'à ce que l'on reçût une inspiration particuliére, & de là il suivroit qu'il faudroit rester souvent dans une parfaite inaction, ou on se croiroit en droit d'attribuer à l'inspiration du S. Esprit des mouvemens irréguliers, que la chair peut faire naître dans la plus (*b*) parfaite contemplation. Leur résignation, leur confusion, si on peut le dire, & leur anéantissement en Dieu va si loin, que l'on en peut conclure une (*c*) *entiére indifférence à être en grace ou n'y être pas, agréable à Dieu, ou haï de lui, avoir de l'amour pour lui, ou n'en avoir pas.* Tel est le sens rafiné qu'ils donnent à cette demande de l'Oraison Dominicale, *Votre volonté soit faite.*

La Doctrine des *Quiétistes* exclut toute réflexion; & *Molinos* y est formel. » L'en» tendement, dit-il (*d*), abandonne toutes les réflexions & tous les raisonnemens. » Dieu fait avancer l'ame par le moien de la connoissance obscure d'une foi simple, » &c. L'ame étant une fois privée du raisonnement, ne sçauroit avec tous ses ef» forts faire une seule réflexion. « De cette doctrine on peut tirer des conséquenses facheuses. Ne dira-t-on pas qu'elle sert à excuser des transports déréglés, dont souvent on n'est point maître dans l'état contemplatif du corps? La prétendue suspension des sens, tandis que l'on s'enfonce dans le chemin mystique où l'ame se perd en Dieu, n'est-elle pas des plus illusoires? Suivez ces principes pied à pied, & vous découvrirez que la priére de l'ame n'est plus qu'un galimatias superbe. En vain disent-ils, que *le raisonnement qui lui manque est un des plus grands bonheurs qui puisse lui arriver; & que c'est une marque que Dieu la méne par la foi & par le silence*, &c. Suivant eux, l'action de réfléchir est comme une suite de l'état d'imperfection: mais on est bien plus imparfait, lorsque l'on s'est débarrassé, pour ainsi dire, de sa volonté, & que l'on devient une machine à ressort montée au gré d'une Providence, qui anéantit la liberté des actes humains, sans qu'on puisse plus agir en aucune façon par soi-même. Si on tire de ces principes les conséquences que l'on en peut tirer naturellement, il se trouvera que telle est l'idée que le *Quiétisme* donne de Dieu.

Il suit donc des principes du *Quiétisme*, que les actes qui se font sans réflexion doivent être infiniment agréables à Dieu, puisque les actes non apperçus, ou apper-

dans une autre extrémité, qui est, dit-il, de *croire Jesus-Christ adorable, tout puissant & tout sçavant a l'égard de son humanité considérée par abstraction.* Il prétend encore, que *Molinos* & ses Sectateurs ont voulu s'opposer au *torrent des superstitions* que cette opinion a introduites; il lui attribue l'origine des Crucifix, l'adoration de la Croix & de l'Eucharistie, &c. La partialité paroit un peu dans ce jugement. Quoiqu'il en soit, il nous semble que le Ch. 16. du premier Livre de la *Guide Spirituelle* reconnoit l'humanité de Jesus-Christ: mais l'Auteur veut qu'on ait de cette humanité une idée beaucoup plus noble que l'on ne l'a ordinairement, & par consequent il est vrai qu'il énerve une partie du culte.

(*a*) *Molinos*, Guide Spirit. p. 194. & 196. Edit. d'Holl. 1688.

(*b*) Voiez dans l'*Instruction sur les divers Etats d'Oraison* par M. *Bossuet*, la réfutation de l'apologie qu'ils font de cette Doctrine, en disant qu'ils ne prétendent donner l'exclusion qu'à des demandes connues, & a des désirs apperçus. Galimatias plein d'abus & de fanatisme, en quelque sens qu'on le prenne.

(*c*) M. *Bossuet* tire cette conséquence contre les *Quiétistes*; cependant il ne semble pas qu'elle se trouve si précisément dans les Chap. 19. 20 & 21. du Livre 3. de la *Guide Spirituelle de Molinos*, où il traite *du vrai & du parfait anéantissement.*

(*d*) *Guide Spirit.* L. I. Ch. 2. n. 6.

qus confusément sont les plus parfaits. Mais comment pourroit-on par de tels actes se perdre & s'anéantir en Dieu, puisque Dieu est la raison suprême? Peut-on lui plaire en agissant sans réflexion? & si, en conséquence de la raison que Dieu a donnée à l'homme, les actes vertueux produits par elle sont au contraire ceux qui imitent le mieux la sagesse infinie de Dieu, peut-on aimer la vertu sans réflexion? On peut voir dans (*a*) l'Ouvrage deja cité de M. *Bossuet* comment il réfute ces principes, de même que ce que les Mystiques appellent le *vice de multiplicité*, c'est-à-dire, le renouvellement journalier des Actes de foi, d'espérance & de charité. Il est certain que ces Actes deviendroient des défauts dans la pieté, s'il falloit se défaire de la volonté, cesser de réflechir sur ses actions, & donner même l'exclusion aux demandes que l'on peut & que l'on doit faire à Dieu de ses graces.

(*b*) L'Oraison passive des Mystiques connus sous le nom de *Quiétistes* ne demande aucune méditation; (c'est le principe posé, & il est presque inutile de le répeter:) c'est simplement une contemplation passive. Elle peut se faire en tout tems, & ne détourne de rien; car la maniere de chercher Dieu est si aisée & si naturelle, ajoutons-y si involontaire, &, suivant eux, si imperceptible, que l'air que l'on respire ne l'est pas davantage, ni la respiration plus continuelle. *Si on apprenoit à nos freres errans* (*c*) *à croire simplement & à faire oraison, au lieu de disputer beaucoup, on les rameneroit doucement à Dieu.* Ainsi s'exprime un Mystique cité par M. *Bossuet*; & par conséquent il est inutile d'emploier la controverse & le raisonnement pour convertir les Hérétiques.

L'ame (*d*) qui devient véritablement amoureuse de son Dieu, se trouve d'abord dans le feu ardent des tentations. Elle ne croit jamais avec plus de force, que lorsqu'elle marche affligée & tourmentée de cette maniére. Ses doutes & ses craintes, pour sçavoir si elle croit ou ne croit pas, si elle a consenti ou refusé son consentement, sont des effets de la délicatesse de son amour, &c. Cet amour, selon les *Quiétistes*, demande que l'on renonce (*e*) à son prochain, jusqu'à ce que Dieu tire le fidéle *Quiétiste* de l'état de Quiétude où il est. » Laissez-lui ce soin, continue *Molinos*, & demeurez tranquille, détaché de tout, résigné entiérement à » son bon plaisir. Vous n'êtes pas oisif pour cela «. L'amour divin épure l'ame, lorsque Dieu fait en elle une (*f*) préparation passive, en la mettant au feu de la tribulation & des tourmens intérieurs, &c. On ressent alors une sécheresse passive, des ténébres, des angoisses, des contradictions, des abandonnemens intérieurs, &c. Le cœur est alors si resserré, si plein d'amertume, qu'on ne peut l'élever à Dieu, ni faire un seul Acte de foi, d'espérance ou d'amour. Cependant c'est l'amour de Dieu qui fait ce désordre: mais, selon les *Quiétistes*, il ne le fait que pour mieux s'approprier le cœur du Mystique. *Molinos* appelle l'état que nous venons de décrire, le *premier Martyre spirituel.* (*g*) L'autre Martyre spirituel, plus utile & plus méritoire, n'est que pour ceux qui sont déja avancés vers la perfection & la contemplation sublime. Il consiste dans un *feu de l'amour divin*, duquel l'ame est *embrasée* & *consumée* par des *douleurs amoureuses*: tantôt l'absence de son amant l'afflige; tantot le doux, mais pesant *fardeau* de la *présence divine* l'accable. C'est ce qui s'appelle *soupirer*, *souffrir* & *mourir* d'amour. Il en résulte pour l'ame la *conception* également mystérieuse & spirituelle (*h*) du *bonheur intérieur*, qui se produit enfin audehors dans la *contemplation infuse*. C'est ainsi que *Molinos* appelle l'état auquel Dieu éleve l'ame à un parfait repos, sans qu'elle s'en apperçoive, la pénétrant intimement de sa lumiére. Nous croions que cela suffit pour donner au Lecteur l'idée de l'amour de Dieu suivant les principes des *Quiétistes*. Il y auroit de quoi faire un Livre assez gros, & d'un caractére fort singulier, si on vouloit recueillir tous les termes extraordinaires dont se servent les Mystiques, pour exprimer leur amour de Dieu & tous ses effets. Les moindres idées qu'ils nous donnent sont, que l'amour

(*a*) Livre 5. & 6.

(*b*) L'Oraison passive, ou de repos, ou de quiétude, s'appelle aussi de simple présence, de simple regard, & de simple remise en Dieu, selon les termes de S. *François de Sales* dans son *Traité de l'Amour de Dieu.* La Dévotion appelle *patir* & *souffrir*, les oppositions qui se font au mouvement propre, les impressions que l'on reçoit de Dieu, & où l'homme n'a point de part. Voiez *Bossuet*, *Instruction*, &c. Livre VII.

(*c*) Il est vrai que dans l'enfance du Christianisme cette méthode étoit pratiquable. Les opérations des Apôtres étoient toutes surnaturelles. Le S. Esprit agissoit immédiatement sur ceux qu'il vouloit convertir.

(*d*) *Molinos*, Guide Spirit. *Introd.* Ch. x.

(*e*) Ibid. L. II. Ch. 4.

(*f*) *Molinos*, Guide, &c. L. III. Ch. 4.

(*g*) Id. *Ib.* L. III. Ch. 6.

(*h*) *Molinos* décrit *Ibid.* L. III. Ch. 13. & 16. ce bonheur intérieur.

illumine, embrase & consume. Les Poëtes les plus galans ne s'expriment pas d'une maniére plus énergique que ces contemplatifs, qui parlent sans cesse le langage des amans les plus passionnés.

A l'égard du rapport qui se trouve entre les opinions des *Quiétistes* & celles des *Béguards*, remarquez que ces *Béguards* que le Concile de Vienne condamna sous le Pape Clement V. croioient I. que l'homme peut acquérir dans la vie présente un si haut degré de perfection, qu'il deviendroit impeccable, & que la grace lui seroit inutile. *Molinos* nous dit à peu près dans le même sens, que l'*indifference céleste*, qui suit de la *suppression des demandes*, *nous raméne à l'heureuse innocence que nos premiers parens ont perdue; que par l'Oraison l'ame retourne à sa pureté primitive*, & que la *concupiscence est détruite*, &c. *Molinos* dit encore quelque chose d'approchant au Livre III. Ch. 2. n. 7. de sa *Guide Spirituelle*. Cependant il semble se contredire un peu après; car il ajoute, que les *Ames illuminées n'en sont pas moins persuadées de leur misére & de leurs défauts*, &c. D'un autre côté, une des propositions de *Molinos* condamnées par la Bulle d'*Innocent XI*. est celle-ci; qu'*une ame arrivée à la mort mystique ne peut plus vouloir autre chose que ce que Dieu veut, parce qu'elle n'a plus de volonté, & que Dieu la lui a ôtée*. Il y a en tout cela beaucoup de contradiction. II. Les *Béguards* soutenoient que l'on ne doit point jeûner, non plus que prier dans l'état de perfection. La conséquence est nécessaire; si on est parfait, pourquoi s'humilier devant Dieu? L'intime communication avec Dieu, au milieu de la quiétude que les *Quiétistes* nous décrivent, décrie necessairement l'esprit de mortification. III. Les *Béguards* prétendoient s'affranchir des Loix Ecclésiastiques & Humaines. Il semble aussi que le *Quiétisme* établit une espéce d'indépendance. Il est assez difficile d'être bon sujet avec les principes *Quiétistes*. IV. Pour le souverain bonheur dès cette vie, les principes des uns & des autres l'établissent évidemment. Il ne faut que lire les descriptions que *Molinos* fait du *Souverain bonheur*, de la *paix intérieure*, de ce qu'il appelle la *solitude intérieure*, &c. V. Les *Béguards* soutenoient, que l'on ne doit point se lever à l'élévation du Corps de Jesus-Christ, ni lui rendre aucun honneur; prétendant que l'état de contemplation ne leur permettoit pas de penser au Mystere du Sacrement de l'Eucharistie, ni à la passion de l'humanité de Jesus-Christ. La suppression des *Actes de foi* a du moins une touche de cette doctrine; & là-dessus on peut lire M. *Bossuet* dans le 2. Livre de son *Instruction*. VI. Les *Béguards* disoient, qu'il n'appartient qu'à l'homme imparfait de s'exercer dans les Actes de vertu; mais que l'ame parfaite s'en exemte. Cette proposition a toute l'affinité possible avec la suppression de tous les Actes. La 31. des Propositions condamnées par le Pape Innocent XI. conclut, qu'*il faut bannir les vertus*. Pour achever d'éclaircir le Lecteur sur le rapport qu'il y a entre les *Quiétistes* Sectateurs de *Molinos* & les *Béguards*, il faut rapporter quelques passages qui donnent le caractére de ces derniers. Nous tirons ces passages d'un Auteur Allemand cité par M. *Bossuet*. » Ils n'agissent point, dit *Taulerus*: mais comme l'instrument attend l'ouvrier, de même ceux-ci attendent l'opération divine en ne » faisant rien du tout. Ils prétendent que l'œuvre de Dieu seroit empêchée par leur » opération. Attachés à un vain repos, ils ne s'exercent point dans les vertus. Dans » ce repos ils ne louent Dieu, ni ne le prient, « parce qu'ils regardent les louanges que l'on donne à Dieu, & les priéres qu'on lui adresse, comme des Actes intéressés. Molinos a dit selon la 19. des propositions condamnées, que celui qui aime Dieu à la maniére que la raison le l'insinue, & que l'entendement le conçoit, n'aime point Dieu. Une ame qui ne sçauroit se dépouiller du desir d'aimer Dieu, montre qu'elle l'aime à sa mode; ce qui est nourrir le propre choix. Enfin les Auteurs contemporains des *Béguards* ont trouvé chez eux l'anéantissement & la passiveté des *Quiétistes* modernes; leur cessation de desirs, d'actions de graces & de vertus.

Avec les opinions fanatiques que l'on attribue aux *Béguards* & aux *Quiétistes*, on a donné aux uns & aux autres le plus affreux des caractéres. Il faut convenir, que la suppression des Actes de vertu y conduit naturellement. Quelque spirituel que l'homme puisse devenir, il est toujours dans la dépendance des objets qui l'environnent; & par conséquent il ne peut se soutenir dans la seule contemplation. Il y auroit toujours parmi les contemplatifs des ames grossiéres, qui s'affaisseroient sous le poids des sens, & qui deviendroient capables des ordures & des brutalités qu'on leur attribue. Les spiritualités outrées des Mystiques ne peuvent que leur attirer tôt ou tard des chutes honteuses. Cependant il est bon de distinguer ici la spéculation de la pratique, parce que ceux qui établissent les principes, ne voient pas toujours

toujours les conséquences qu'on en peut tirer, ni les endroits foibles qui donnent entrée à la corruption des mœurs.

Il faut dire à présent quelque chose de la personne de *Molinos*, & du progrès que ses opinions firent d'abord. Ce Prêtre, Espagnol de naissance, & d'une famille considérable, étoit d'un naturel sévere & melancolique. On prétend qu'il avoit toujours méprisé les (*a*) pratiques extérieures de l'Eglise, & les dévotions populaires. En 1675. il publia (*b*) sa *Guide Spirituelle*, avec l'approbation de cinq Docteurs. Il y a quelques beaux endroits dans ce Livre, quoi qu'en gros il ne renferme souvent qu'un pompeux galimatias, & des idées très-creuses, comme on a pû le reconnoitre aux passages que nous venons d'en extraire. La traduction Françoise qu'on en a faite n'est pas exacte. Les approbations des cinq Docteurs font croire qu'ils n'avoient pas lû ce Livre, ou qu'ils ne l'entendoient pas, ou qu'ils l'avoient (*c*) examiné fort à la légere. La *Guide Spirituelle* attira de la réputation à son Auteur, qui fut soutenu de plusieurs (*d*) personnes très-distinguées dans l'Eglise, parmi lesquelles il y avoit des François, qui prétendoient se servir de lui pour réunir les Catholiques Romains & les Protestans. Le Pape Innocent XI. lui donna de grandes marques de sa protection; & dès lors la dévotion Molinosiste fructifia parmi les Romains. Plusieurs dévots & dévotes abandonnérent le Rosaire & le Chapelet: l'Oraison mentale prit le dessus, & les Confessionnaux furent moins fréquentés qu'à l'ordinaire. Ce fut-là, dit-on, la premiére cause du désastre de *Molinos*. On écrivit contre sa nouvelle hérésie; & le P. *Segneri* fut celui qui se signala le plus. Il l'attaqua vivement sur cette Proposition, ***qui a Dieu, a Jesus-Christ*** (*e*). Il prétendit qu'elle tendoit à faire oublier au fidéle l'humanité du Sauveur. L'Inquisition prit à la fin connoissance de ces disputes: mais *Molinos* triompha pour lors de ses ennemis. On revint à la charge; on lui intenta de nouvelles accusations; on alla examiner si *Molinos* n'étoit pas de race Juïve ou Moresque.

Cependant le *Quiétisme* provigna si fort, que M. *Burnet* dans son *Voiage d'Italie* compte vingt mille *Quiétistes* à Naples. Cette propagation spirituelle ne manqua pas d'attirer sur *Molinos* de nouveaux orages. Si on en croit l'Auteur de la Lettre que nous citons, on en fit une affaire politique. On fit entendre au Roi Très-Chrétien, que *Molinos* étant Espagnol, il mettroit ceux de sa Secte dans les intérêts de son Roi, & qu'ainsi tous les *Quiétistes* seroient autant d'ennemis de la France. Tel fut, nous dit-on, (c'est ainsi que la malignité donna toujours de mauvaises intentions à un Prince, qui avoit beaucoup de *piété*) le prétexte dont on se servit pour animer le Roi de France, qui ordonna au Cardinal d'Etrées son Ambassadeur à Rome de poursuivre *Molinos* & ses disciples. (*f*) On commença par l'accuser d'entretenir de mauvaises correspondances, & d'avoir des intelligences criminelles. On représenta ensuite à sa Sainteté, qu'il ne convenoit point au Pere commun de tous les Chrétiens de nourrir l'hérésie dans le *Vatican*, tandis que le fils aîné de l'Eglise travailloit à la détruire. Enfin *Molinos* fut emprisonné en 1685. & quelque tems après on emprisonna aussi plusieurs Ecclésiastiques & Séculiers, que l'on soupçonnoit de s'abandonner à la *Contemplation* & à l'*Oraison intérieure*. Il est certain que si on eût toleré long-tems cette Secte, on auroit vû quelque facheuse révolution dans les pratiques de l'Eglise.

Après cette premiére levée de Boucliers, on fit écrire une (g) Lettre circulaire à

(*a*) Extrait d'une Lettre Angloise dans le *Recueil de piéces touchant le Quiétisme*, Imp. en 1688.

(*b*) Ibid.

(*c*) La premiére approbation dit, que le stile de ce Livre est intelligible dans les matiéres les plus obscures; que l'Auteur ne s'éloigne point des Ecritures Saintes, &c. La seconde & la troisiéme disent à peu près la même chose. La quatriéme entre plus dans le détail: mais elle est aussi plus sage; & son Auteur, qui étoit Jésuite, n'approuve le Livre qu'*autant qu'il en peut juger* dans l'élévation continuelle où *Molinos* entretient l'esprit. Avec ce ménagement l'approbation déplut à la Compagnie. La cinquiéme contient un galimatias digne du Capucin qui l'a donnee.

(*d*) Voiez l'*Extrait* de la Lettre citée ci-dessus dans le *Recueil*, &c.

(*e*) Voiez ci-devant. On ne trouve pas cette Proposition en termes formels dans la *Guide Spirituelle*: mais *Malaval* dit expressément, que *Jesus-Christ est plus par sa Divinité que par son humanité: que qui songe toujours à Dieu, songe toujours à Jesus-Christ*. Quoique souvent cet Auteur ne s'entende pas lui-même, il semble pourtant que ces paroles pourroient recevoir une explication raisonnable.

(*f*) Voiez la *Lettre* que nous avons déja citée.

(*g*) Cette Lettre étoit du Cardinal *Cibo*. Elle fut écrite le 18. Février 1687. On y lit 19. Articles ou Propositions, que l'on imputoit aux *Quiétistes*, parmi lesquelles la 4. ruine l'humanité de Jesus-Christ; la 5. les Actes de pénitence; la 7. & la 13. détruisent les Images; la 9. le Sacrifice de la Messe, & la 10. l'Invocation des Saints. La Lettre ne cite pas l'Auteur qui lui fournit ces Propositions hérétiques.

tous les Prélats d'Italie & de toute la Chrétienté, pour les avertir qu'il s'étoit formé en plusieurs endroits de leurs Diocéses des Societés de *Quiétistes*, qui enseignoient des erreurs abominables. On exhortoit ces Prélats à travailler à la dissipation de ces assemblées, à choisir de bons Directeurs, à faire en sorte que le chemin batu fût exactement suivi : mais comme la voix de l'Eglise n'est pas assez redoutable aux enfans du Siécle, si elle n'est soutenue des peines civiles, on ordonnoit sagement à ces Prélats de poursuivre les *Quiétistes* devant les Juges temporels. Il étoit tems d'en venir là, car l'Oraison mentale decréditoit déja le Rosaire, ainsi que nous venons de le dire : plusieurs dévots se dégoutoient des Images, & quelques-uns ne comptoient plus leurs priéres. Enfin *Molinos* fut condamné, & ne se sauva du feu que par un aveu public, & peut-être peu sincére, de ses crimes : mais il fut (*a*) enfermé dans une prison, d'où il ne sortit que par la (*b*) mort. Voici une partie du Cérémonial de son abjuration, tel que nous l'avons extrait d'une Lettre inserée dans le *Recueil de pièces concernant le Quiétisme* imprimé en 1688.

» Un peu avant cette solemnité, le Pape donna Indulgence pléniére à tous ceux » qui y assisteroient ; & la proclamation qu'on en fit, jointe à la curiosité où tout » le monde étoit, de voir finir une affaire qui tenoit tout le Public en suspens de» puis plus de deux années, causa un si grand concours de peuple dans le lieu où » Molinos devoit faire son abjuration, qu'il fallut avoir bien de l'argent, ou du cré» dit, pour y avoir une bonne place. Ce Docteur étoit fort bien ajusté, vétu de » neuf, & dans ses habits Sacerdotaux. Il avoit si bonne mine en cet état, que ses » ennemis disoient qu'il ne manquoit d'aucun des agrémens capables de charmer le » beau sexe. On le mit, à la porte de la prison, dans un chariot ouvert, avec un » Dominicain à ses côtés ; & quand il fut arrivé à la Minerve, on le laissa quelque » tems dans un Corridor. Il tournoit les yeux de coté & d'autre avec beaucoup de » liberté d'esprit, rendant le salut par un baissement de tête, à ceux qui le sa» luoient ; & on ne lui entendit dire pendant tout ce tems-là que ces seules paroles ; » *Vous voiez, Messieurs, un homme qui a été diffamé, mais qui en a beaucoup de dou-* » *leur ; infamato, ma pentito.* On le mena ensuite dîner, où il fut traité magnifi» quement ; & après dîner on le remena à l'Eglise comme en triomphe, porté sur » les épaules de quelques *Sbirres*, qui étoient dans un char. Lorsqu'on l'eut mis dans » la place qui lui étoit destinée, il fit une profonde révérence ; & on ne vit jamais, » ni sur son visage, ni dans tout son air aucune marque de crainte ou de confusion. » Il avoit les mains liées, tenant un Cierge allumé qu'on y avoit mis ; & cepen» dant deux Moines vêtus de longues robbes lisoient son Procès à haute voix. On » avoit aposté des gens qui, à la lecture de certains Articles, se prirent à crier » *au feu, au feu* ; toute la populace les suivit, & on l'avoit si fort animée contre ce » malheureux, que si les Sbirres & les Gardes qui le remenoient en prison, ne se » fussent opposés à l'insolence de la canaille, il auroit été la victime de leur fureur. » Lorsqu'il fut près de la cellule où il devoit être renfermé pour toute sa vie, il y » entra avec beaucoup de tranquillité, la nommant son cabinet : puis prenant congé » du Religieux qui l'avoit accompagné, *Adieu*, dit-il, *mon Pere ; nous nous reverrons* » *au jour du Jugement, & alors il paroitra de quel côté la vérité est, ou du mien, ou* » *du votre.*

Il est remarquable, dit l'Editeur Hollandois, que les Actes de la condamnation de *Molinos*, & la Bulle du Pape Innocent XI. l'accusent de *précipiter les fidéles dans des infamies honteuses*, sans nous avoir découvert une seule de ces infamies. Mais ne seroit-il pas bien plus étonnant, que le Pape eût salli sa Bulle, & souillé les oreilles des fidéles du récit de ces infamies.

(*d*) Passons aux suites que le *Quiétisme* eut en France. Nous avons dit au commencement de ce Chapitre, que vers ce tems là M. G.... étoit venue à Paris,

(*a*) En 1687. Il étoit, dit le *Morery* d'Hollande, âgé de 60. ans.

(*b*) Il mourut en 1692.

(*c*) La Lettre de M. de *Palafox*, Archevêque de Séville, parle aussi *des excès abominables du perfide Molinos*. Voiez les piéces qui sont a la suite de l'*Instruction sur les divers états d'Oraison* par M. *Bossuet*.

(*d*) Ce qui suit est presque tout tiré des *Mémoires* anonymes intitulés, *De l'origine, du progrès & de la condamnation du Quiétisme répandu en France*. Ces Mémoires sont ordinairement attribués à M. Phelippeaux Docteur de Sorbonne. Sur quoi il est bon d'avertir ici, que quelqu'en soit l'Auteur, ils contiennent beaucoup de faits hazardés, avancés sans preuve & sans fondement, & injurieux à la réputation de personnes également respectables dans l'Eglise & dans l'Etat. L'Editeur Hollandois n'avoit garde de négliger ces endroits piquans. Quoique dans tout son ouvrage il s'échauffe a prêcher la charité, mais une charité qu'on voit bien être interessée, on y sent aisé-

où elle fit d'abord connoissance avec des personnes de la premiére distinction, & auxquelles elle communiqua plusieurs de ses pensées sur la spiritualité : ce qui demeura secret pendant quelque tems. Cependant sa doctrine ne put être tenue si secréte, qu'elle ne parvint aux oreilles de l'Archevêque de Paris. François de Harlai de Chanvalon occupoit alors cette Place. Il censura les nouveaux dogmes de cette Dame, & se déclara si ouvertement contre elle, que dès lors elle eut eté obligée d'abandonner Paris, si les protections qu'elle y avoit ne l'eussent soustraite à la jurisdiction du Prelat, en lui fournissant les moiens de se cacher à ses recherches.

Ici commencent les demêles de M. de Fenelon avec M. de Meaux. Les liaisons que cet Abbé entretenoit avec M. G.... aiant rendu sa doctrine suspecte, il remit lui-même ses papiers entre les mains de M. Louis Antoine de Noailles qui n'étoit encore alors qu'Évêque de Châlon, de M. Bossuet Evêque de Meaux, & de M. Tronson Supérieur du Seminaire de S. Nicolas du Chardonneret, les priant de les examiner, & les censurer. Les deux Prelats avec M. Tronson se chargerent de la commission, & eurent pour cet effet plusieurs conférences à Issi. Dans cet intervalle, & en 1694. le Roi nomma l'Abbé de Fénelon a l'Abbaïe de S. Valeri.

Au commencement de l'année 1695. après un long & sérieux examen de tous les écrits, tant de M. G... que de l'Abbé de Fénelon, on commenca à examiner les articles dressés par M. de Meaux, qui comprenoient la condamnation de toutes les erreurs qui se trouvoient dans les uns & dans les autres. On en pesoit toutes les paroles; & on tâchoit non seulement de résoudre toutes les difficultés qui paroissoient, mais encore de prévenir par principes celles qui pourroient s'élever dans la suite. Ces Messieurs avoient pensé d'abord à quelques conversations de vive voix avec l'Abbé de Fénelon : mais elles n'eurent point lieu. Cependant toutes les Lettres de l'Abbé de Féncelon ne respiroient que l'obeissance. En voici une qui le prouve bien.

ment que son défaut n'est pas de penser trop bien de son prochain, & de porter trop loin le respect pour les Supérieurs. C'est cette licence d'écrire qui a occasionné la remarque suivante, qu'on trouve p. 21. des *Supplement & Additions*, qu'il a inférés à la fin de son Edition.

» A l'égard de ce qu'on a avancé au sujet du » Quiétisme de France... ce qui est un extrait » fidéle des *Mémoires* attribués à feu M. Phelip» peaux Docteur de Sorbonne, on ne craint pas » d'apprendre au Public que tout le monde n'en » a pas été également content. Mais en attendant » une apologie exacte, bien détaillée, & vraie » dans toutes ses circonstances, & qui soit sans » équivoque & sans restrictions, à quoi l'esprit de » Parti n'induit que trop souvent les plus véridi» ques Ecrivains du siécle, quelle meilleure satis» faction pourrois-je donner aux mécontens que » l'écrit suivant, dicté mot à mot par son Excel» lence M. le Marquis de Fénelon, & fait dou» ble, signé, paraphé ?

Avertissement.

» On est dans l'obligation d'avertir le Public, » que très mal à propos on a inséré dans le Tome » précédent de cet Ouvrage des Cérémonies & » Coutumes Religieuses de tous les Peuples du » monde, & qui est le 4e Volume concernant les » Peuples qui ne sont pas Idolâtres, les Extraits & » le Supplément qui s'y trouvent à la page 229. » & 258. tirés des Mémoires anonymes intitulés, » de l'origine, du progrès & de la condamnation » du Quiétisme répandu en France, avec une Pré» face pareillement sans nom d'Auteur, qui les at» tribue au défunt M. Phelippeaux Docteur de » Sorbonne.

» On reconnoit que tout ouvrage diffamatoire, » anonyme & clandestinement imprimé, est de sa » nature indigne d'être transmis par Extraits pour » servir de monument a la postérite. Cela est en» core plus vrai, quand la publication en a été » suivie de la flétrissure publique. Si on avoit sçû » que lesdits Mémoires anonymes avoient été com» pris dans un Jugement de Police rendu le 9 Dé» cembre 1733. pour être lacerés & brulés dans » la Place publique de la ville de Ste Menehould » en Champagne, & que les nommés Gabriel de » Liége, Jean-Jacques de Vaux & Claude Lar» cher, chez l'un desquels s'étoient trouves les » Exemplaires, avoient été condamnés par le mê» me Jugement à être attachés au carcan en la » même Place publique de ladite Ville de Ste Me» nehould, on n'auroit jamais consenti à donner » place dans cet ouvrage des Cérémonies & Cou» tumes Religieuses, &c. à des Extraits tirés des » Mémoires Anonymes dans le cas de ceux ci. » Signé de ma main a la Haie le 1. Novembre » 1736. *J. Frederic Bernard.* «

Une declaration publique de cette nature est le moins que méritoit la liberté que s'étoit donnee l'Editeur de Hollande. Pour nous, comme notre dessein est de ne rien écrire qui demande des apologies, & qui puisse blesser le respect dû aux personnes pour qui leur naissance ou leur caractere nous ordonnent d'avoir des égards, nous declarons que nous n'avons tiré de ces *Mémoires* que les faits historiques qui sont reconnus de tout le monde, & que nous nous sommes bien donné de garde de nous arrêter à ce que l'esprit de Satyre ou de parti auroit pû faire avancer témérairement a celui, quel qu'il puisse être, qui a publié cet ouvrage. Toute la suite de cette *Histoire des Cérémonies*, &c. prouvera que nous sommes fort éloignés de la Satyre.

Mercredi 26. Janvier.

» Je vous ai déja suppliés de ne retarder pas un seul moment par considération » pour moi la décision qu'on vous demande. Si vous êtes déterminés à condamner » une partie de la doctrine que je vous ai exposée par obeissance, je vous supplie » de le faire aussi promptement qu'on vous en priera. J'aime autant me rétracter » aujourd'hui que demain, & même beaucoup mieux ; car le plutôt reconnoitre la » vérité & obeir, est le meilleur. Je prens même la liberté de vous supplier, de ne » retarder point à me corriger par une trop grande précaution. Je n'ai point besoin » de longue discussion pour me convaincre ; vous n'avez qu'à me donner ma leçon » par écrit. Pourvû que vous m'écriviez précisément ce qui est de la doctrine de » l'Eglise, & les articles dans lesquels je m'en suis écarté, je me tiendrai invio- » lablement à cette régle. Pour les difficultés sur l'intelligence exacte des passages » des Auteurs, épargnez vous la peine d'entrer dans cette discussion ; prenez la » chose par le gros, & commencez par supposer que je me suis trompé dans mes » citations. Je les abandonne toutes, & je ne me picque ni de sçavoir le Grec, » ni de raisonner sur les passages ; je ne m'arrête qu'à ceux qui vous paroîtront » mériter quelque attention. Jugez-moi par ceux-là, & décidez sur les points es- » sentiels, après lesquels tout le reste n'est presque plus rien, & ne mérite pas » l'inquiétude où l'on se trouve. Si vous étiez capables de quelque égard humain, » ce que je n'ai garde de vous imputer, ce ne seroit pas de vouloir me flater con- » tre le penchant de ceux qui ont la plus grande autorité. Au contraire il seroit » naturel de craindre, que vous auriez quelque peine à me justifier contre la pré- » vention de tout ce qu'il y a en ce monde de plus considérable. Bien loin de crain- » dre cet inconvénient, je crains celui de votre charité pour moi : au nom de » Dieu ne m'épargnez point. Traitez-moi comme un petit écolier, sans penser ni » à ma place, ni à vos anciennes bontés pour moi. Je serai toute ma vie plein » de reconnoissance & de docilité, si vous me tirez au plutôt de l'erreur. Je n'ai » garde de vous proposer tout ceci pour vous engager à une décision précipitée » aux dépens de la vérité ; à Dieu ne plaise : je souhaite seulement que vous ne » retardiez rien pour me ménager. «

Dans ce même tems M. G.... qui depuis la censure de l'Archevêque de Paris se tenoit cachée, ne se croiant pas en sureté contre les recherches de ce Prélat, demanda de se retirer à Meaux, sous prétexte de conférer avec le Prélat, & d'en être instruite plus commodement. M. de Meaux aiant accepté sa demande, elle l'en remercia par la Lettre suivante.

» M. Je ne sçaurois vous exprimer & ma joie & ma reconnoissance, sur la bon- » té que vous avez d'accepter la demande que j'ai pris la liberté de vous faire. » Je vous obéirai, M. avec une extrême exactitude. J'accepte les conditions ; & » j'espére avec la grace de Dieu que vous serez content, M. de mon obeissan- » ce, s'il plaît à Dieu. Si j'osois, je vous demanderois une grace pour éviter tou- » te sorte d'inconvéniens, qui seroit, M. que vous eussiez la bonté de me confes- » ser, lorsque vous seriez à Meaux ; vous verriez par-là tout mon cœur, & je ne » serois point exposée à un Confesseur qui peut être gagné. C'est une pensée qui » m'est venue, que je soumets néanmoins à tout ce qu'il vous plaira d'ordonner. » Pour le nom, ce sera, s'il vous plaît, celui de la Houssaye : j'attends l'obédien- » ce incessamment, & je partirai sans retarder, si-tôt que je l'aurai reçue, n'aiant » point de plus forte inclination que de vous marquer, & mon profond respect, » & ma parfaite soumission. Je suis, M. de votre Grandeur, la très-humble & obeis- » sante servante, ...

» J'attendrai aussi vos ordres, M. sur la communion, & je ne communierai, que » quand il vous plaira. «

M. G.... se retira donc au Monastére de la Visitation de Meaux le 13. Janvier 1695. Madame la Duchesse de Mortemart l'y conduisit dans son carosse ; elle eut ordre de ne communiquer avec qui que ce fût au dehors, ni par lettre, ni autrement. Cependant les Prélats continuoient à Issi leurs assemblées, autant que les besoins de leurs Diocéses pouvoient le leur permettre. Plus l'Abbé de Fénelon leur marquoit de confiance & de soumission, plus ils songeoient à ménager sa réputation. Ils prenoient toutes les mesures que la prudence pouvoit suggerer pour le ramener doucement, & sans blesser la délicatesse d'un esprit si délié. Sur tout ils gardoient à son sujet un secret impénétrable, sçachant bien que le moindre

dre souffle venu aux oreilles du Roi l'auroit infailliblement perdu. Ils avoient d'abord eu dessein, pour donner des bornes à ses pensées, de l'astreindre par quelque signature. Mais pour éviter de lui donner l'air d'un homme qui se rétracte, ils résolurent de le faire signer avec eux, comme associé à leur délibération. Ainsi ils le firent juge de sa propre cause, tant ils étoient attentifs à chercher tous les moiens possibles de sauver la réputation de leur ami.

Quelque tems après, & au mois de Février de la même année 1695. l'Abbé de Fénelon fut nommé à l'Archevêché de Cambrai, quoique les études des Princes ne dussent pas si-tôt finir; & en acceptant cette dignité, il se démit de l'Abbaïe de S. Valeri. Les deux Prélats & M. Tronson très persuadés de la docilité & de la sincérité de l'Abbé de Fénelon, applaudirent à sa nomination, & crurent qu'il n'y avoit rien à craindre pour l'Eglise. Ainsi ils continuérent à former leur jugement. Les articles furent donc arrêtés après un long examen, & une discussion très-exacte. M. de Meaux & M. de Châlon lui présentérent à Versailles ces articles tout dressés. L'Abbé prit sur le champ son parti, & s'offrit à les signer dans le moment par obéissance. Mais ces Messieurs trouvérent plus à propos de les remettre entre ses mains, afin qu'il pût les considérer. Quelques jours après, il leur apporta des restrictions à chaque article, qui en éludoient toute la force, & dont l'ambiguité les rendoit non-seulement inutiles, mais encore dangereux.

Ces Messieurs ne crûrent pas devoir s'y arrêter. M. de Cambrai céda, déclarant néanmoins qu'il ne signoit pas par persuasion, mais simplement par déférence. Il n'y avoit d'abord que 33. articles; M. de Châlon, pressé peut-être par M. de Cambrai, ou autrement, obtint de M. de Meaux qu'on ajouteroit le 34. Ainsi les 34. articles furent signés à Issi le 10. de Mars 1695. avec ces souscriptions: délibéré à Issi † Jaques Benigne Evêque de Meaux, † Louis-Antoine Evêque de Châlon. F. de Fénelon nommé à l'Archevêché de Cambrai. M. Tronson †.

On convint que les Prélats publieroient incessamment dans leurs Diocéses une Ordonnance, où les articles seroient insérés, & que M. de Cambrai feroit la même chose dans le sien, après qu'il auroit été sacré. M. de Meaux se chargea de faire une ample explication des articles pour l'instruction des fidéles, qui sans ce secours, n'en auroient pas pénétré toute l'étendue.

M. de Cambrai ne manqua pas d'envoier à la Maison-fort (a) les articles, si-tôt qu'ils furent signés. Elle lui proposa quelques difficultés, & elle en reçût la réponse suivante.

Il n'y a de mauvaises réflexions, que celles qu'on fait par amour propre sur soi-même, & sur les dons de Dieu pour se les approprier. Il est aussi bon en soi de refléchir que de s'occuper autrement; le mal est de se regarder avec complaisance, ou avec inquiétude. Quand la grace porte l'ame à faire des reflexions sur soi, elles sont aussi parfaites que la présence de Dieu la plus sublime. Si donc on parle souvent de laisser tomber les reflexions & de s'oublier, cela ne se doit entendre que du retranchement des réflexions empressées de l'amour propre, qui sont presque toujours celles qu'on remarque dans les ames, ou de celles qui interromproient la vûe actuelle de Dieu dans les tems d'oraison simple.

S. François de Sales n'a pas prétendu retrancher toute action de graces, ni toute attention à nous mêmes: autrement il ne faudroit plus de colloque amoureux avec Dieu, tels que les plus grands Saints en ont dans l'oraison la plus passive. Il ne faudroit plus de Directeur; car on parle sans cesse au Directeur de soi, & de ses dispositions, ce qui est une reflexion sur soi-même. Tout se réduit donc à ne point faire des actes empressés ni même méthodiques & arrangés pour s'examiner, ou pour rendre grace à Dieu, quand l'attrait d'oraison est actuel, & qu'il nous occupe du repos d'amour avec Dieu.

La neuviéme proposition est la seule sur laquelle j'ai hésité: mais comme on trouve dans la 33. ce qui me paroit nécessaire pour l'éclaircir, je n'ai pas cru devoir m'arrêter là-dessus. Quoique la récompense, qui est le bonheur éternel, ne puisse jamais être reellement séparée de l'amour de Dieu, ces deux choses néanmoins peuvent être séparées dans nos motifs; car on peut aimer Dieu purement

(a) Pour entendre ce petit article, il est bon de dire ici que Madame de la Maison-fort s'étoit introduite chez M. de M***, dont elle étoit devenue la confidente. Comme elle avoit beaucoup gouté les idées de M. G.... & de l'Abbé de Fénelon, elle en avoit souvent parlé à Madame de M. & insensiblement quelques ouvrages de M. G.... s'étoient glissés dans S. Cyr: mais M. de Chartres, comme on le dira dans la suite, les en retira.

pour lui-même, quand même cet amour ne devroit jamais nous rendre heureux.

Beaucoup de Saints canonisés ont été dans ce sentiment. Il est même le plus autorisé dans les Ecoles : ces ames ne souhaitent point leur salut entant qu'il est leur salut propre, leur avantage & leur bonheur. Si Dieu les devoit anéantir à la mort, ou leur faire souffrir un supplice éternel, sans le haïr & sans perdre son amour, elles ne le serviroient pas moins, & elles ne le servent pas davantage pour la recompense qu'il promet. Ce qu'elles veulent à l'égard du salut, c'est la perpetuité de l'amour de Dieu, & la conformité à sa volonté, qui est que tous les hommes en général, & chacun de nous en particulier soit sauvé. On ne veut donc point en cet état son salut, comme son propre salut; & à cet égard on y est indifférent; mais on le veut comme une chose que Dieu veut, & entant que le salut est la perpétuité même de l'amour divin. L'amour ne peut vouloir cesser d'aimer.

S. François dit, il est vrai, que l'oraison de quietude contient éminemment les actes d'une méditation discursive. Et en effet toutes les fois qu'on se sent attiré à cette oraison avec une répugnance aux actes discursifs, il faut se laisser aller à cet attrait, pourvû qu'on soit dans un état assez avancé pour cette sorte d'oraison : mais il ne s'ensuit pas que cette oraison exclue pour toujours tous les actes distincts. Ces actes, dans un grand nombre d'occasions de la vie, sont les fruits de cette oraison; & les fruits de cette oraison, qui sont les actes, étant faits dans les occasions sans empressement, servent à leur tour à cette oraison pour la rendre plus pure & plus forte. Une personne qui ne feroit jamais de ces actes simples & paisibles, en aucunes des occasions principales où il est naturel d'en faire, & qui se contenteroit d'une quiétude generale, comme plus parfaite, me paroitroit dans l'illusion, & dans l'inexécution de la loi de Dieu.

Les ames les plus passives font aussi des actes distincts, & en grand nombre, mais sans empressement : c'est ce que les Mystiques appellent cooperer avec Dieu sans activité propre. Je croi que ces actes distincts se font même dans l'oraison, mais ils se font par une certaine pente & une certaine facilité speciale, qui est dans le fond de l'ame par l'habitude de l'oraison passive, pour former selon les besoins les actes les plus éminens.

Toute la vie des ames passives se réduit à l'unité & simplicité de la quiétude, quand Dieu les y met actuellement. Mais ce principe d'unité & de simplicité se multiplie d'une manière très-distincte & très-variée, selon les besoins & les occasions, & même suivant les choses que Dieu veut opérer dans l'intérieur, sans aucune occasion exterieure. Cet amour simple de repos, pendant qu'il est actuel, est un tissu d'actes très-simples & presque imperceptibles. Quand cet amour direct & de repos n'est pas actuel, ce principe d'unité, comme le tronc d'un arbre, se multiplie dans ses branches & dans ses fruits. Il devient pendant la journée une occupation indirecte de Dieu : c'est tantot acquiescement aux croix, puis à l'abandon, aux délaissemens; une autre fois support des contradictions; dans la suite renoncement à la sagesse propre, docilité pour le prochain, attachement à l'obeïssance, &c. C'est l'esprit un & multiplié, dont parle Salomon. Tantot il n'est qu'une chose; tantot il en est plusieurs : il est simple par son principe dans la multitude des actes, depuis le matin jusqu'au soir; & quoiqu'ils ne soient pas toujours discursifs & réfléchis, la grace y incline doucement l'ame en chaque moment, suivant l'occasion & le dessein de Dieu.

Il faut seulement dire qu'on doit retrancher les réflexions d'amour propre, qui sont empressées, ou qui interrompent l'operation divine dans la quiétude.

La quiétude, dans les tems où Dieu y met actuellement, renferme tout, & il faut que tout autre acte lui céde : mais elle n'est pas toujours actuelle. Cette quiétude même nous imprime souvent des actes distincts, ou bien elle les produit comme les fruits, dans ce détail de la journée.

De là vient que Madame de Chantal dit elle-même, comme vous l'avez remarqué, qu'on fait toujours des actes, & que ceux qui ne croient point en faire, ne l'entendent pas bien : mais on les fait beaucoup moins distinctement, & même sans nulle distinction apperçue, lorsque Dieu attire l'ame à la quiétude. Dans les autres tems, les actes sont plus distincts, quoique non empressés. Ce sont ces actes dont Madame de Chantal dit, qu'elle les fait suivant que Dieu les met au cœur, c'est-à-dire, suivant qu'elle en a une certaine facilité par la grace, sans empressement ou activité propre.

Il faut néanmoins observer, que quelquefois ces actes se font tout ensemble avec une répugnance sensible de la nature actuellement tentée par la concupiscence, &

avec une pente ou facilité du fond de l'ame, que Dieu prévient & incline malgré la tentation actuelle des ſens.

Il faut dans l'oraiſon ſuivre l'attrait divin : mais cet attrait de l'oraiſon, s'il eſt véritable, loin de nous detourner de certains actes ſimples dans les occaſions principales de la journee, eſt au contraire la ſource pure qui produit & qui facilite ces actes.

Tout ce que vous marquez eſt véritable, & conforme à l'eſprit des propoſitions, & vous y repondez vous même à toutes vos objections. J'aurois pû vous envoier la fin de votre écrit pour réponſe au commencement.

M. de Meaux étant retourné dans ſon Diocéſe, préſenta à M. G..... les articles arrêtés à Iſſi. Quelque ſoumiſſion qu'elle eut fait paroître juſqu'alors, dans l'eſpérance de ſe rendre ſes Juges plus favorables, il parut qu'après tant d'inſtructions, elle n'etoit guere perſuadée. Elle apporta aux articles beaucoup de reſtrictions, qui lui furent ſans doute ſuggérees par ſes amis. M. de Meaux la voiant opiniatre, eut d'abord deſſein de l'interroger en préſence de témoins, & d'en dreſſer un procès-verbal pour l'envoier à la Cour. Il m'avoit même averti pour me trouver à l'interrogatoire, & le ſigner comme témoin. Mais on n'en vint pas à cette extrémité. M. G.... ceda & ſe ſoumit, voiant bien que c'etoit pour elleune néceſſité, & elle envoia au Prélat la reconnoiſſance ſuivante.

Je ſouſſignée reconnois que l'Illuſtriſſime & Révérendiſſime Pere & Seigneur en Jeſus-Chriſt, Meſſire Jacques Benigne Boſſuet Evêque de Meaux, au jugement duquel je me ſuis ſoumiſe il y a près de deux ans, m'a remis en main 34. articles ſignés de lui, & de ceux au jugement deſquels je m'étois pareillement ſoumiſe. Je reçois non-ſeulement ſans répugnance, mais encore avec une pleine & entiere ſoumiſſion, ces articles ; je promets avec la grace de Dieu de m'y conformer, tant en croiance qu'en pratique, & condamne de cœur & de bouche tout ce qui y eſt, ou peut être contraire directement ou indirectement, comme toutes autres erreurs en quelques livres qu'elles ſoient, ou puiſſent être, même dans les miens. Je reconnois & avoue, touchant deux Livres, dont l'un eſt intitulé, *moien court & très-facile de faire l'oraiſon, que tous peuvent pratiquer très-aiſément, & arriver par-là dans peu de tems à une haute perfection* : & l'autre le *Cantique des Cantiques de Salomon* interprété ſelon le ſens myſtique, & la vraie repréſentation des états intérieurs ; je reconnois, dis-je, en déſavouant tout autre qui me ſeroit ou pourroit être attribué, que je n'ai nulle part à l'impreſſion de ces deux Livres, & que j'ai ſuppoſé que ceux qui les feroient imprimer, y changeroient & corrigeroient tout ce qui ſeroit neceſſaire, tant au ſens qu'aux expreſſions. Ainſi je déclare très ſincérement que je n'y ſuis nullement attachee, ni que je n'y prens aucune part, qu'autant qu'ils ſont conformes à la foi Catholique, Apoſtolique & Romaine, de laquelle par la grace de Dieu je n'ai jamais voulu ni cru me départir un ſeul inſtant ſur quelque article que ce ſoit. Je me ſoumets ſans peine de cœur & de bouche à toute condamnation, qu'ont fait ou peuvent faire de ces livres ceux à qui Dieu en a donne la puiſſance, notamment à celles de Meſſieurs les Evêques de Meaux & de Châlon, au jugement deſquels je les ai particuliérement ſoumis, & par deſſus tout, de nos ſaints Peres les Papes & du ſaint Siége Apoſtolique, en la communion & obeiſſance duquel, par la grace de Dieu, j'ai toujours vêcu & veux vivre & mourir. Je déclare en outre, que j'ai obei & obeïrai ſincérement à l'ordre qui m'a eté donné par ledit Seigneur Evêque de Meaux, de n'ecrire aucun Livre, ni enſeigner ou dogmatiſer dans l'Egliſe, ni de conduire les ames dans les voies de l'oraiſon ou autrement, ne déſirant autre choſe que de vivre ſéparée de tout commerce du monde, autant qu'il eſt poſſible, & de demeurer cachée en Jeſus-Chriſt en quelque lieu que la Providence me deſtine le reſte de mes jours. Fait à Meaux, dans le Monaſtére de la Viſitation de Sainte Marie de Meaux, ce 15. Avril 1695. J. M. B. de la M.... G....

Le même jour M. G.... envoia au Prélat la déclaration ſuivante, pour ſe juſtifier des abominations qu'on lui imputoit.

Je ſupplie M. l'Evêque de Meaux, qui a bien voulu me recevoir dans ſon Diocéſe & dans un ſi ſaint Monaſtére, de recevoir pareillement la déclaration ſincere que je lui fais, que je n'ai dit ou fait aucune des choſes qu'on m'impute, ſur les abominations qu'on m'accuſe d'approuver comme innocentes. Si je ne me ſuis pas autant expliquée contre ces horribles excès que la choſe le demandoit dans mes deux petits livres, c'eſt que dans le tems qu'ils ont été écrits, on ne parloit point de ces déteſtables choſes, & que je ne ſçavois pas qu'on eût enſeigné ou qu'on enſei-

gnât d'auſſi damnables doctrines. Je n'ai non plus jamais cru, que Dieu pût être directement ou indirectement auteur d'aucun peché, ou defaut vicieux. A Dieu ne plaiſe qu'un tel blaſphême me ſut jamais entré dans l'eſprit. Je declare en particulier, que les Lettres qui courent ſous le nom d'un grand Prelat ne peuvent être vraies, puiſque je ne l'ai jamais vu avec le Prieur de S. Robert qui y eſt nommé; & je ſuis prête de jurer ſur le Saint Evangile, que je ne l'ai jamais vû en un même lieu, & d'affirmer ſous pareil ſerment les autres choſes contenues dans la preſente declaration. Fait à Meaux, audit Monaſtere de Sainte Marie, ce 15. Avril 1694. J. M. B. de la M.... G....

Quelques jours après, M. de Meaux publia ſon Ordonnace & Inſtruction Paſtorale ſur les etats d'oraiſon, où etoient inſerés les 34. articles, condamnant la Guide ſpirituelle de Michel Molinos, la pratique facile pour élever l'ame à la contemplation par François Malaval, le moien court & facile de faire l'oraiſon, la regle des aſſociés à l'Enfant Jeſus, le Cantique des Cantiques de Salomon interpreté ſelon le ſens Myſtique de M. G.... & l'analyſe du Pere la Combe, comme contenant une mauvaiſe doctrine, & toutes, ou les principales propoſitions condamnées dans les 34 articles. Cette Ordonnance étoit datée du 16. Avril 1695. Le 25. du même mois, M. de Châlon publia la ſienne, où il condamna les mêmes livres. Ainſi ils furent unanimes dans l'examen, dans le jugement & la condamnation des nouvelles erreurs ſur la ſpiritualité.

M. de Fénelon écrivit à M. de Châlon, qu'il condamnoit tout ce qui étoit condamné dans ſon Ordonnance. Ce Prelat en eut une conſolation ſenſible, eſpérant que revenu de ſes préventions, il alloit emploier ſes grands talens pour ſoutenir la vraie piété, & pour combattre la fauſſe.

M. de Cambrai, quelque tems après ſa nomination, avoit prié Meſſieurs de Meaux, de Châlon & de Chartres de le conſacrer, & il avoit choiſi S. Cyr pour le lieu de la cérémonie. M. de Chartres ſe perſuada que la cérémonie ſe faiſant dans ſon Diocéſe, c'étoit à lui à être le conſécrateur. M. de Meaux ſoutint qu'en qualité d'ancien Evêque, il devoit conſacrer le nouveau Prélat, quoique M. de Chartres fût Diocéſain, & cita ſur cela des Canons & des exemples. M. de Chartres ne pouvant vaincre ſon ſcrupule, on ſubſtitua en ſa place M. d'Amiens. Deux jours avant la cérémonie, M. de Cambrai vint voir M. de Meaux, & s'étant mis à genoux, baiſa la main qui devoit le ſacrer, & la prit à témoin qu'il n'auroit jamais d'autre doctrine que celle de ce Prélat. Le Sacre ſe fit à S. Cyr le 10 Juin de la même année 1695. par Meſſieurs de Meaux, de Châlon & d'Amiens. M. de Meaux, ſuivant la coutume, traita le nouveau conſacré, les Evêques aſſiſtans, & pluſieurs autres Prélats. Il arriva alors une choſe qui parut à quelques-uns de mauvais augure. Le Maitre d'Hotel mettant le premier plat ſur la table, mourut ſubitement, ce qui troubla un peu la fête. Quelques jours avant le Sacre, M. de Meaux reporta à M. de Cambrai tous ſes écrits. Ce Prélat le pria d'en garder du moins quelques-uns, pour être en témoignage contre lui, s'il s'écartoit de la ſaine doctrine. M. de Meaux bien éloigné de cet eſprit de defiance, non, M. lui dit-il, je ne veux jamais d'autres précautions avec vous que votre foi, & il lui rendit ſur le champ tous ſes papiers, ſans en reſerver un ſeul, ni autre choſe que les extraits qu'il en avoit faits, pour ſe ſouvenir des erreurs qu'il auroit à réfuter, ſans nommer l'Auteur, dans le livre dont il s'étoit chargé.

Quelques jours après la cérémonie du Sacre, M. de Meaux retourna dans ſon Diocéſe, pour conſommer tout ce qui concernoit l'affaire de M. G.... Il crut encore pour une plus grande précaution, devoir exiger d'elle une ſoumiſſion par écrit à ſon Ordonnance, & à celle de M. de Châlon. M. G.... y ſouſcrivit volontiers, & envoia dans le même tems la déclaration ſuivante.

Je reconnois que M. l'Evêque de Meaux m'a remis en main ſon Ordonnance & Inſtruction Paſtorale ſur les etats d'oraiſon, en date du Samedi 16 Avril 1695. & celle de M. de Châlon ſur le même ſujet, en date du 25. Avril de la même année, dans leſquelles Ordonnances ſont contenus les 34. articles ſouſcrits par moi ci-deſſus, & en conſéquence d'iceux, la condamnation de certains livres, notamment du livre intitulé, *moien court & facile*, & d'un livre intitulé, le *Cantique des Cantiques*. J'ai lû leſdites Ordonnances, & avec un cœur humble & ſincére je me ſoumets & conforme aux condamnations y portées deſdits livres, y condamnant de cœur & de bouche toutes propoſitions à ce contraires, de même que ſi elles étoient expreſſement énoncées. Je déclare néanmoins avec tout le reſpect, & ſans préjudice de la preſente ſoumiſſion & déclaration, que je n'ai jamais eu intention de rien

avancer

avancer qui fût contraire à la Foi, & à l'esprit de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, à laquelle j'ai toujours été, suis & serai soumise, Dieu aidant, jusqu'au dernier soupir. Ce que je ne dis pas pour chercher une excuse, mais dans l'obligation où je dois être de déclarer en simplicité mes intentions. Je déclare en outre, que je n'ai jamais eu aucun commerce avec Molinos, ni avec ceux qui en ont eu avec lui, que je ne me souviens pas d'avoir lû le livre de Malaval, que je n'ai jamais lû le livre intitulé Analysis, qui est Latin, ni celui de Molinos, que longtems après avoir écrit mes deux petits livres, & en passant, & je regarde lesdits livres comme bien & légitimement censurés. Je supplie ledit Seigneur Evêque de Meaux, qui a bien voulu me recevoir dans son Diocése, & dans un si saint Monastére, de recevoir pareillement la déclaration sincére que je lui fais, sur le serment que je dois à Dieu & à la sainte verité, que je n'ai jamais dit ni fait aucune des choses qu'on m'impute, sur les abominations qu'on m'accuse d'approuver, comme innocentes, à titre d'épreuves ou exercices. Si je ne me suis pas autant expliquée contre ces horribles excès que la chose le demandoit dans mes deux petits livres, c'est que dans le tems qu'ils ont ete écrits, on ne parloit point de ces sortes d'épreuves, & que je ne sçavois pas qu'on eût enseigné ou qu'on enseignât de si damnables pratiques. Je n'ai non plus jamais crû, que Dieu pût être directement ou indirectement auteur d'aucun peché, ou défaut vicieux. Un tel blasphême ne m'est jamais entré dans l'esprit, & je renonce à toute expression d'où on pourroit, en quelque maniére que ce fût, induire cette impieté. Quant aux Manuscrits qu'on répand sous mon nom, notamment celui qu'on nomme *Torrens*, & autres semblables, je n'en puis avouer aucun, à cause des altérations qu'on a faites dans les copies, & ainsi je n'ai jamais prétendu qu'on les publiât que par ordre & avec bon examen. Ainsi Dieu me soit en aide & ses saints Evangiles. Fait au Monastére de Sainte Marie de Meaux, le premier jour de Juillet 1695. J. M. B. de la M.... G....

M. G.... qui régloit toutes ses démarches par les conseils de ses amis, demanda acte des déclarations qu'elle avoit faites, & M. de Meaux qui agissoit en simplicité & sans défiance, lui donna celui qui suit.

Nous, Evêque de Meaux, avons reçu les présentes soumissions & déclarations de ladite Dame G.... tant celles du 15 Avril 1695. que celles du premier Juillet de la même année, & lui en avons donné acte pour lui valoir ce que de raison. Déclarons que nous l'avons toujours reçue, & la recevons sans difficulté à la participation des saints Sacremens, dans laquelle nous l'avons trouvée, ainsi que dans sa soumission & protestation, sincere & obeïssante, & avant & depuis le tems qu'elle est dans notre Diocése : y joint la déclaration autentique de sa foi, avec le témoignage qu'on nous a rendu & qu'on nous rend de sa bonne conduite depuis six mois qu'elle est audit Monastére, & telle qu'elle le requéroit. Nous lui avons enjoint aussi de faire en tems convenable les demandes & autres actes, que nous avons marqués dans lesdits articles par elle souscrits, comme essentiels à la piété & expressément commandés de Dieu, sans qu'aucun fidele s'en puisse dispenser sous prétexte d'autres actes prétendus plus parfaits ou éminens, ni autres prétextes quels qu'ils soient. Et lui avons fait itératives défenses, tant comme Evêque Diocésain, qu'en vertu de l'obéissance qu'elle nous a promise volontairement comme dessus, d'écrire, enseigner, ou dogmatiser dans l'Eglise, ou d'y répandre ses livres imprimés ou manuscrits, ou de conduire les ames dans les voies d'oraison, ou autrement ; à quoi elle s'est soumise de nouveau, nous déclarant qu'elle feroit lesdits actes. Donné à Meaux, audit Monastére, le jour & an que dessus.

† Benigne, Evêque de Meaux.

J. M. B. de la M..... G....

Elle demanda en même tems une attestation, qui lui fut accordée en ces termes.

Nous, Evêque de Meaux, certifions à tous qu'il appartiendra, qu'au moien des déclarations & soumissions de M. G.... que nous avons par devers nous souscrites de sa main, & des défenses par elle acceptées avec soumission, d'écrire, enseigner, dogmatiser dans l'Eglise, ou de répandre ses livres imprimés ou manuscrits, ou de conduire les ames dans les voies de l'oraison ou autrement ; ensemble du bon témoignage qu'on nous a rendu depuis six mois qu'elle est dans notre Diocése, & dans le Monastére de Sainte Marie, nous sommes demeurés satisfaits de sa conduite, lui avons continué la participation des Sacremens, dans lesquels nous

l'avons trouvée humble & sincére, déclarant en outre, que nous ne l'avons trouvée impliquée en aucune sorte dans les abominations de Molinos, ou autres condamnées ailleurs, & n'avons entendu la comprendre dans la mention qui en a été par nous faite dans notre Ordonnance du 6. Avril 1695. ? Signé Jacques Benigne Evêque de Meaux, & plus bas par Monseigneur, le Dieu.

M. de Meaux la présuma innocente des abominations dont on l'accusoit, parce qu'elle n'en avoit point été convaincue par un examen legitime, dans lequel il n'auroit pû ni dû entrer, cette procedure n'étant pas de son ressort, ni même du dessein qu'on s'étoit proposé, d'examiner uniquement la doctrine des livres.

Dans ce même tems M. G.... feignant une indisposition, demanda la permission d'aller aux eaux de Bourbon, & afin de mieux cacher son dessein, elle pria d'être reçue, au retour des eaux, dans le même Monastere, où elle retint son appartement. Mais au lieu d'aller aux eaux, elle demeura cachée à Paris au Fauxbourg S. Antoine, dans une petite maison vers la Raquette, où elle n'étoit visitée qu'en secret, & de ses plus intimes amis. Le Roi indigné de sa mauvaise foi donna ordre au fameux Desgrès de la chercher, & de l'arrêter.

M. l'Evêque de Chartres avoit fait une visite rigoureuse dans la maison de Saint Cyr, où il trouva les livres imprimés & manuscrits de M. G.... & plusieurs personnes seduites par la lecture de ces pernicieux livres. Il entra dans toutes les chambres, visita toutes les cassettes, & emporta les écrits qu'il y trouva. M. G.... fut arrêtée au mois de Décembre 1695. dans une petite maison du Fauxbourg S. Antoine, où elle se tenoit cachée. Près de cinq mois auparavant, & le même jour de la visite 6 Août 1695. il s'étoit passé un autre évenement remarquable. François de Harlai de Chanvalon, Archevêque de Paris, mourut subitement à sa maison de Conflans. On le trouva mort sur un lit de repos. Ce Prélat avoit un génie supérieur, un air majestueux, & des maniéres caressantes. Louis-Antoine de Noailles, Evêque de Chalon, fut nommé à l'Archevêché de Paris. Le Roi crut ne pouvoir faire un meilleur choix, pour retablir la discipline Ecclesiastique dans ce grand Diocese, & l'Evêche de Châlon fut donné à son frere, qui étoit d'une regularité exemplaire, quoiqu'il n'eût pas encore l'âge requis pour l'Episcopat.

Le 21 Novembre de la même année, M. de Chartres persuadé qu'il ne suffisoit pas pour arrêter le progrès du Quietisme, d'avoir ôté les livres imprimés & manuscrits de M. G.... qu'il avoit trouvés dans le Monastére de Saint Cyr, publia dans ce même Monastere une longue & judicieuse Ordonnance, où il rapporte exactement les extraits de ces livres, & principalement celui des *Torrens*, & les condamne comme contenant des *Propositions respectivement fausses, témeraires, erronées, impies, blasphématoires, hérétiques, & tendantes à renouveller les erreurs des Bégards & des Béguines, de Luther, de Calvin & de Molinos, capables de scandaliser les fidéles, d'offenser les oreilles pieuses, d'entretenir les ames dans une présomption toute visionnaire, & enfin d'étouffer en elles tout sentiment de pieté & de religion.*

Depuis ce tems-là, M. l'Evêque de Chartres s'unit étroitement avec Messieurs de Paris & de Meaux, pour arrêter le progrès de ces nouveautés dangereuses, qu'on répandoit sous le nom spécieux de perfection.

Au commencement de l'année 1696. Madame de Maintenon voulant seconder le zéle de M. de Chartres, chercha les moiens les plus efficaces pour déraciner entiérement le Quietisme répandu dans la maison de S. Cyr, persuadée qu'il étoit nécessaire de détruire toutes les fausses idées de perfection dont plusieurs Religieuses étoient entêtées. Elle engagea M. de Meaux à leur faire des Conférences où elle voulut assister. Dans la premiére qui se fit le 5. Février, il combatit le dogme affreux de l'indifference pour le salut éternel. Après la Conférence, chaque Dame de S. Cyr eut la liberté de proposer ses doutes, & le Prélat y répondit avec cette clarté & cette solidité qui lui étoient si naturelles.

Au mois de Mai 1696. on défera en Sorbonne le premier Tome des Ouvrages de Marie d'Agreda, Religieuse Espagnole, traduits en François par le Pere Thomas Croset,* Récolet de Marseille. Les Cordeliers, de l'Ordre desquels étoit la Religieuse, firent de grands efforts pour s'opposer à la censure. Le Géneral des Jésuites sollicité par celui des Cordeliers écrivit en France, afin qu'on emploiât tout le crédit de la Compagnie pour la défense de ce livre, qui étoit regardé comme un cinquieme Evangile par toute l'Espagne. La Societé en fit même sa propre affaire. On me chargea de m'informer de la vérité des faits qu'on avançoit, pour empêcher que ce livre ne fût *prohibé*. J'obtins du Pere Diaz, Cordelier Espagnol

chargé de solliciter à Rome la canonisation de cette Religieuse, les Mémoires qu'on avoit presentés à Alexandre VIII. & à Innocent XII. & j'écrivis la lettre suivante à M. de Meaux.

« Voilà, Monseigneur, ce que j'ai appris touchant les faits sur lesquels vous souhaitez d'être éclairci. Après la mort de Marie d'Agreda, on trouva ces livres » écrits de sa main, avec une attestation que tout ce qui y étoit contenu lui avoit » été révelé. Dans le dessein de les faire imprimer, on s'adressa à l'Evêque de Tar» ragone ordinaire du lieu, où etoit situé le Monastere de cette Religieuse, & sur » sa permission, ils furent imprimés à Madrid en 1670. On forma d'abord oppo» sition à la publication de ces livres, on les accusa d'erreurs, & on publia mê» me que c'étoit l'ouvrage de l'Evêque de Plaisance, autrefois Cordelier, qui vou» loit par ce moien autoriser la doctrine de Scot.

» L'Inquisition d'Espagne aiant pris connoissance de cette contestation, ordonna » que les livres seroient mis en sequestre, & nomma des Théologiens pour les » examiner. Leurs suffrages s'etant trouvés favorables, l'Inquisition leva le seque» stre, & permit l'impression de Madrid, ordonnant en outre qu'on reverroit, & » qu'on corrigeroit quelques editions qui se firent furtivement pendant le sequestre. »

Les Dominicains & ceux qui s'étoient déclarés contre ces livres, s'adresserent à l'Inquisition de Rome, qui en defendit la lecture par un (a) Decret, que je renvoie au bas de la page.

On envoia ce Décret à M. Mellini, Nonce en Espagne, qui aiant commencé à le faire publier dans quelques endroits d'Espagne, apprit qu'on formoit de toutes parts opposition à ce Decret. Le Roi d'Espagne sollicité par les Cordeliers en écrivit au Pape, lui alléguant que les livres de la Mere d'Agreda pouvoient être utiles à l'edification des fideles. Sa Majesté ordonna à son Ambassadeur de solliciter la suspension de ce Decret. Les Cordeliers se joignirent à ce Ministre, & dans leur sollicitation ils remontroient, que ce Decret de l'Inquisition de Rome nuiroit aux procédures qu'on faisoit pour la canonisation de cette Religieuse.

Innocent XI. manda à son Nonce de surseoir la publication du Décret dans les lieux où il n'avoit pas encore été publié, & écrivit au Roi d'Espagne un Bref, qu'on trouvera au bas de la page (b).

En vertu de ce Bref l'Inquisition d'Espagne ordonna la révision de ces livres, & les Théologiens aiant donné leurs suffrages, & déclaré qu'il n'y avoit ni heresie, ni erreur, ni scandale, ni mauvaise doctrine, elle en permit la lecture, du moins sur les terres & domaines de S. M. C. Cela ne fit qu'augmenter le trouble au lieu

(a) *Feria quinta, die 26. Junii 1681.*

In generali Congregatione sanctæ Romanæ & universalis Inquisitionis, habita in Palatio apostolico apud sanctum Petrum coram S. S. D. N. D. Innocentio divinâ providentiâ Papa XI. ac Eminentissimis & Rever. Dom. S. R. E. Cardinalibus in tota Republica Christiana contra hæreticam pravitatem generalibus Inquisitoribus à sancta sede Apostolica specialiter deputatis.

Prodiit idiomate Hispanico impressum opus in tres partes & quatuor tomos divisum, quorum tamen duo in inscriptione habent, primera parte; *sed alter eorum continet præter Epistolam dedicatoriam, approbationes, & prologum integrum, etiam relationem vitæ auctricis infrà scripta: nam aliàs omnibus & singulis, eadem inscriptio præfigitur talis.*

Mistica Ciudad de Dios milagro de su omnipotentia y abisso de la gratia. Historia divina, &c. en Madrit por Bernardo de Villa Diego anno 1670.

Cujus operis omnes præfatas partes ac tomos sanctissimus D. N. D. Innocentius XI. auditis Eminentissimorum & Reverendissimorum Dominorum Cardinalium prædictorum votis prohibenda esse sanxit, ita ut nemini cujusvis conditionis ac gradûs illa legere vel retinere, vel imprimi facere, sub pœnis in Sacro Concilio Tridentino & in indice librorum prohibitorum contentis; distinctèque mandat, ut ab unoquoque eorum quem habere contigerit, vel omnes, vel aliquam ex prædictis partibus ac tomis, à præsentis D. decreti notitia statim sub eisdem pœnis ad ordinarios vel Inquisitores deferantur, eisque consignentur, non obstantibus in contrarium quibuscumque.

Franciscus Riccardus sanctæ Romanæ & universalis Inquisitionis Not.

Loco. ✠ *Sigilli.*

Die 4. Augusti 1681. supradictum Decretum affixum & publicatum fuit ad valvas Basilicæ Principis Apostolorum, Palatii sancti Officii, & in aliis locis solitis & consuetis urbis, per me Franciscum Perinum S. S. D. N. Papæ & S. S. Inquisitionis cursorem.

Romæ, ex typographia reverendæ Cameræ Apostolicæ, M. DC. LXXX.

(b) *Innocentius Papa XI. Charissime in Christo fili noster, salutem & benedictionem Apostolicam.*

In negotio librorum Monialis Mariæ de Agreda supersedendum duximus, sicuti Majestatem tuam cognovisse credimus à dilecto filio nostro Cardinali Mellino, quamvis sacræ Inquisitionis ratio & status aliter suaderet. Dedimus Majestatis tuæ precibus, & paternæ nostræ erga te voluntati, quæ in omnes occasiones propensa semper erit obsecundandi votis tuis. Reliqua ab eodem Cardinali intelliget Majestas tua, cui Apostolicam benedictionem amantissimè impertimur. Datum Romæ apud sanctam Mariam majorem, sub annulo piscatoris, die 9. Novembris 1681. Pontificatus nostri sexto. Martius Spinola.

de l'appaiser, les uns s'attachant au Décret prohibitif de Rome, & les autres à la permission de l'Inquisition d'Espagne & au Bref du Pape, qui pourtant n'en permettoit pas la lecture, mais suspendoit seulement la publication du Décret de l'Inquisition de Rome dans les lieux où il n'avoit pas été publié.

Au commencement du Pontificat d'Innocent XII. les Cordeliers recommencérent leurs sollicitations pour la canonisation de la Mere d'Agreda, demandérent que le Pape permît la lecture de ses livres à tous les fidéles, & qu'on reçût les révélations de la Mere d'Agreda, comme celles des Saintes Hildegarde, Matilde, Brigitte, Catherine de Sienne, Gertrude, Elizabeth, Lutgarde, Sainte Louise, Sainte Marie-Madeleine de Pazzis, de la B. Angéle de Foligni, &c. & pour cet effet ils firent encore intervenir le Roi d'Espagne. Innocent XII. envoia un Bref pour l'examen de cette affaire; & cependant il n'y eut point de Théologiens ni de Cardinaux commis pour le faire.

Ce fut vers ce tems-là qu'on transféra M. G.... de Vincennes, d'où elle fut conduite dans une maison Religieuse à Vaugirard proche Paris. M. l'Archevêque, qui lui procuroit cet adoucissement, exigea d'elle la déclaration qu'on va voir, & qu'elle signa le 28. Août 1696.

Comme je ne respire, Dieu merci, que soumission aveugle & docilité pour l'Eglise, & que je suis inviolablement attachée à la foi Catholique, je ne puis déclarer trop fortement combien je déteste du fond de mon cœur toutes les erreurs condamnées dans les 34. Propositions, arrêtées & signées par M^rs les Archevêques de Paris & de Cambrai, par Mr de Meaux, & par M. Tronson. Je condamne même sans aucune restriction mes livres, que Messeigneurs de Paris & de Meaux ont condamnés, parce qu'ils les ont jugés, & qu'ils sont en effet contraires à la saine doctrine qu'ils avoient établie dans les 34. Propositions; & je rejette avec toutes ces erreurs, jusqu'aux expressions que mon ignorance m'a fait emploier dans un tems, où je n'avois point encore ouï parler de l'abus pernicieux qu'on pouvoit faire de ces termes. Je souscris avec une pleine soumission à l'interprétation que Messeigneurs de Paris & de Meaux leur donnent en les condamnant, parce que j'ignore la force de ces termes; que ces Prélats en sont parfaitement instruits; & que c'est à eux à décider de ce qui est conforme non-seulement à la doctrine, mais même au langage de l'Eglise, & du sens le plus naturel de chaque expression.

Au reste quoique je sois très-éloignée de vouloir m'excuser, & qu'au contraire je veuille porter toute la confusion des condamnations qu'on jugera nécessaires pour assurer la pureté de la foi, je dois néanmoins devant Dieu & devant les hommes ce témoignage à la vérité, que je n'ai jamais prétendu insinuer par aucune de ces expressions, aucunes des erreurs qu'elles contiennent; je n'ai jamais compris que personne se fût mis ces mauvais sens dans l'esprit; & si on m'en eût avertie, j'aurois mieux aimé mourir, que de m'exposer à donner aucun ombrage là-dessus; & il n'y a aucune explication que je n'eusse donnée, pour prévenir avec une extrême horreur le mauvais effet de ce sens pernicieux. Mais enfin puisque je ne sçaurois faire que ce qui est arrivé ne soit arrivé, je condamne du moins avec une soumission sans réserve mes livres, avec toutes les expressions mauvaises, dangereuses & suspectes qu'ils contiennent, & je voudrois pouvoir les supprimer entiérement. Je les condamne, pour satisfaire à ma conscience, & pour me conformer d'esprit & de cœur à la condamnation que Monseigneur de Paris, qui est mon Pasteur, & Monseigneur de Meaux ont justement faite. Je voudrois pouvoir signer de mon sang cette déclaration, pour mieux témoigner à la face de toute l'Eglise ma soumission pour mes supérieurs, mon attachement inébranlable à la foi Catholique, & mon zéle sincére pour détruire à jamais, si je le pouvois, toutes les illusions dans lesquelles mes livres pourroient faire tomber les ames.

Davantage, pour marquer toujours de plus en plus la sincérité de mes dispositions, je déclare que j'abhorre tout ce qui s'appelle conventicule, secte, nouveauté, parti; que j'ai toujours été, & que je veux toujours être inviolablement unie à l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, & que je n'en reconnois point d'autre sur la terre; que je déteste, comme j'ai toujours fait, la doctrine, la morale & la fausse spiritualité de ceux à qui on donne le nom de Quiétistes; que la seule idée des abominations dont on les accuse, me fait horreur; & que je condamne de tout mon cœur, & sans exception ni restriction, toutes les expressions, propositions, maximes, tous Auteurs & livres que l'on a condamnés à Rome, & que Messeigneurs les Prélats ont condamnés en France, comme contenans, tendans, ou insinuans une Théologie mystique, si pleine d'illusions & si abominable; que je suis

suis très-éloignée de vouloir m'ériger en chef de Parti, ni dogmatiser en Public, ou en secret, de vive voix, ou par écrit, ni de rien innover dans la Doctrine Chrétienne, ou dans les exercices de pieté, comme dans l'oraison & les autres pratiques & maximes de la vie intérieure. Et pour ne donner plus aucun lieu à des soupçons injurieux à l'amour de la Doctrine Orthodoxe que Dieu a mis dans mon cœur, je proteste & promets de ne plus écrire aucun Livre, écrit, ni traité de dévotion, ni de me mêler en aucune façon de la conduite ou direction spirituelle de personne, de peur que ne me défiant pas assez de moi-même, je ne vinsse à m'égarer, ou à faire égarer les autres. Et je promets encore de ne me plus diriger ni conduire par le Pere la Combe mon ancien Directeur, puisque M. l'Archevêque de Paris ne le juge pas à propos ; qu'il a condamné le Livre de ce Pere, intitulé, l'*Analyse de l'oraison mentale*, & que l'on m'a dit que ce même Livre a été condamné à Rome: ainsi j'assure que je n'aurai plus aucun commerce de lettres, ni autrement avec lui.

Enfin je proteste, qu'à l'avenir je me soumettrai humblement à la conduite & aux régles que Monseigneur l'Archevêque voudra bien me prescrire pour ma direction & conduite, tant extérieure qu'intérieure ; que je ne m'écarterai jamais de ce qu'il croira que Dieu demande de moi ; & que je suis bien repentante, & bien fâchée d'avoir par mes Livres & écrits, donné occasion aux bruits & scandales qui se sont élevés dans le monde à leur sujet, & bien résolue à l'avenir de pratiquer cet ordre établi par l'Apôtre, *que la femme apprenne en silence*. Ainsi Dieu me soit en aide & ses saints Evangiles.

C'est la déclaration sincére que je fais aujourd'hui, & que je signe de tout mon cœur, dans la seule vûe de Dieu, & par un pur principe de conscience, & à laquelle je prie M. l'Archevêque d'ajouter une foi entiére.

Madame G.... avant que de signer, voulut consulter M. Tronson, qui écrivit au bas de la déclaration ce qui suit.

» Puisque Madame G.... veut bien s'en rapporter à mon sentiment, je croi devant Dieu, après avoir bien examiné cette affaire, que non seulement elle peut, » mais même qu'elle doit souscrire sans rien changer à la déclaration ci-dessus » que Monseigneur l'Archevêque exige d'elle, & s'y soumettre d'esprit & de cœur. » Signé L. Tronson. «

Ce jourd'hui 28. Août 1696. j'ai signé de tout mon cœur la déclaration ci-dessus, pour obéir à M. l'Archevêque, & me soumettre à tout ce qu'il croit que Dieu demande de moi ; & je l'ai fait sincérement, par un pur principe de conscience, sans limitation ni restriction. Et si j'ai quelquefois été embarrassée à souscrire ce qu'on a demandé de moi, ce n'a jamais été par un attachement à mon sens, mais par un doute que je le pusse en conscience. Puisqu'on m'assure que je le puis & le dois en conscience, il est juste que je soumette mon esprit à celui de mes Supérieurs ; en foi de quoi j'ai signé en la présence de Dieu. I. M. B. de la Mothe G....

M. de Meaux se préparoit alors à publier son *Instruction sur les divers états d'Oraison*, dont il demanda particuliérement l'approbation à M. de Cambrai, qui la refusa, dit l'Auteur de ces *Mémoires*, sous prétexte que M. de Meaux y condamnoit Madame G.... son amie, qu'il ne pouvoit condamner. Ses amis le pressérent même de défendre *des dogmes qu'il leur avoit enseignés*, disoient-ils. M. de Cambrai s'y résolut ; & les amis de Madame G.... voiant M. de Cambrai déterminé à écrire, en conçurent alors de grandes espérances. Ils se flattérent qu'ils verroient bientôt l'accomplissement de la prophétie de cette Dame, qui avoit prédit que son oraison revivroit sous un enfant, c'est-à-dire, sous M. le Duc de Bourgogne. On osa même en donner par avance des indices. (On avertit ici une bonne fois pour toutes, qu'on ne doit pas toujours ajouter foi aux Mémoires qu'a suivis l'Auteur Hollandois.)

M. de Cambrai donc, ou pressé par ses amis, ou poussé par d'autres motifs, proposa le dessein d'un tableau tiré du Chapitre 11. du Prophéte Isaïe. L'estampe représentoit M. le Duc de Bourgogne en habit de berger, la houlette à la main, au milieu d'un troupeau d'animaux de toute espéce. M. d'Anjou étoit dans un coin figuré en enfant nud, qui tire un serpent de son trou, & M. de Berri encore à la mamelle entre les bras de sa nourrice, se jouant avec un aspic qu'il tenoit à la main. Madame G.... étoit sans doute la nourrice, comme remplie de graces, & en donnant aux autres de sa surabondance. On prétendoit représenter par ces emblêmes, tous les états & toutes les passions calmées & vaincues par l'esprit

d'oraiſon, que la Prophéteſſe étoit venue apporter dans le monde. On diſtribua un grand nombre de ces eſtampes : on en donna aux Princes, aux Ducs de Beauvilliers & de Chevreuſe, & à tous les autres amis ; tant ces Meſſieurs étoient aſſurés de la prédiction de leur Prophéteſſe. Quelque tems auparavant ils avoient fait graver un S. Michel, qui avoit terraſſé le Démon ; tous ceux qui étoient initiés dans les myſtéres de la nouvelle ſpiritualité, en avoient une eſtampe au chevet de leur lit. Ils ſe donnoient même le nom de *Michelins*, comme s'ils avoient fait triompher l'eſprit d'oraiſon, qui juſqu'alors n'avoit été ni connu ni goûté des hommes.

L'Auteur des Mémoires rapporte après cela dans un long détail les ſuites de la publication du Livre de M. de Cambrai, intitulé, *Explication des Maximes des Saints*, &c. Cet Ouvrage qui étoit comme l'abrégé de tous les écrits de ce Prélat, & l'extrait de ſes ſentimens, fit beaucoup de bruit, & fut examiné avec grand ſoin, ſur-tout par M. de Meaux, qui à ſon occaſion publia pluſieurs petits Ouvrages, (*a*) dans leſquels, en expliquant les principes des véritables Myſtiques, il accuſe l'Auteur d'être tombé dans pluſieurs erreurs, qui renouvelloient le Quiétiſme. M. de Cambrai écrivit à une Religieuſe qu'il dirigeoit ; & voici ce qu'il lui dit de ſon Ouvrage.

Pour mon livre, je l'ai fait avec un cœur droit & ſoumis à l'Egliſe. Je ne le croi bon, qu'à cauſe que je trouve un certain nombre de Théologiens qui le croient vrai, & conforme aux ouvrages des Saints. Ceux qui l'attaquent le prennent dans un ſens, qui n'a aucun rapport avec le mien : ils avouent eux-mêmes que mon ſens eſt très-Catholique. Cependant le bruit que font tant de perſonnes de mérite doit vous faire ſuſpendre votre jugement ; moi-même je crois devoir me défier de toutes mes penſées les plus claires, & redoubler mon attention pour écouter les penſées des autres, & pour leur expliquer clairement les miennes. D'ailleurs mon livre, ſuppoſé qu'il ſoit bon, n'eſt pas utile à tout le monde : ce n'eſt pas une ſimple lecture de diéte pour le commun des bonnes ames. Il n'eſt fait que pour ceux qui conduiſent, & par rapport aux ames de l'état dont je parle. Je conclus donc par toutes ces raiſons, que vous ne devez ni lire mon livre, ni le faire lire à la perſonne dont vous me parlez. Ce ne ſeroit qu'une curioſité ; & vous ſçavez combien je croi que la curioſité doit être retranchée des lectures pieuſes.

Mais avant que de nous étendre davantage ſur les ſuites de cet Ouvrage, nous devons, pour garder l'ordre des tems, dire qu'environ quatre mois auparavant, le Pere la Combe avoit fait une déclaration, qu'on croit devoir inſérer ici, parce qu'elle renferme divers principes de la nouvelle ſpiritualité.

Déclaration *du P. la* Combe *à l'Evêque de* Tarbes.

COMME on n'a pas jugé à propos de m'entendre ici, avant que d'envoier à Votre Grandeur les écrits qu'on m'a trouvés, & les nouveaux chefs d'accuſation dreſſés contre moi, j'ai cru que la juſtice me permettoit, & qu'il étoit même de mon devoir de vous faire, Monſeigneur, avec un très-profond reſpect, les déclarations & les proteſtations ſuivantes, comme à mon Evêque Diocéſain, & mon Juge naturel & légitime, depuis dix ans qu'il y a que je ſuis détenu dans votre Diocéſe.

Entre ces écrits, il y en a cinq qui ne ſont pas de moi, auſquels je n'eus jamais de part ; ſçavoir, l'Explication de l'Apocalypſe, le Traité ſur S. Clément d'Alexandrie, & trois ouvrages de la feue Mere Bon de l'Incarnation, Religieuſe Urſuline de S. Marcellin en Dauphiné. L'un eſt intitulé *Jeſus bon Paſteur*, un autre, *Etat du pur amour*, un autre, *Catéchiſme ſpirituel* : quoique ce dernier ſoit écrit de ma main, à cauſe que je lui ai donné quelque ordre, & la diſtinction des Chapitres ; car il n'y en avoit point dans l'original.

Parmi ceux qui ſont de ma façon, on trouvera le Moien court & facile pour faire l'Oraiſon, que j'avois corrigé, réformé, & de plus expliqué ſur celui de M. G.... quatre ou cinq ans avant que Meſſeigneurs les Archevêque de Paris & Evêque de Meaux euſſent cenſuré le Livre de ladite Dame.

Il y a une ébauche d'un Livre intitulé *Régle des Aſſociés à l'enfance de Jeſus*,

(*a*) *Myſtici in tuto : Quietiſmus redivivus*, &c.

Livret qui devoit être tout autre que celui qui a été imprimé sous le même titre, & que M. l'Evêque de Meaux a frappé de sa censure, quoique celui-là dût être formé sur le même dessein. Je l'avois commencé étant à Verceil en Piémont, il y a quatorze ans, avant presque que l'autre eût paru; & depuis je n'y ai plus touché.

Ces écrits, avec ceux des remarques spirituelles & morales, me furent envoiés de Paris par un de mes Confréres qui mourut peu après; on me les envoia, dis-je, dès qu'on supposa avec fondement que j'étois ici confiné pour le reste de mes jours. J'ai fait les autres en différens lieux & en divers tems de ma prison, à dessein de m'édifier, & de m'occuper dans une si longue & si profonde solitude.

Si j'ai tenu ces écrits cachés pendant quelque tems, ç'a été par la crainte de les perdre, dès qu'ils seroient tombés en d'autres mains, y aiant encore quelque attache, & y trouvant de la consolation; & non que je crusse qu'il y eût rien de mauvais. Présentement je bénis Dieu de bon cœur, de ce que, par une singuliére providence, ils sont remis à Votre Grandeur; & pour ne rien soustraire à sa censure, je lui soumets encore de plein gré les deux Ouvrages ci joints, les seuls qui me restoient, & qu'on n'avoit pas sçu trouver en fouillant ma chambre. L'un est l'*Analysis* de nouvelle façon, qui est celui dont j'avois eu l'honneur de parler à Votre Grandeur dès que j'eus l'avantage de la voir; l'autre expose mes véritables sentimens touchant le pur & parfait amour de Dieu, je veux dire sincérement, tels que je les ai compris & professés.

J'abandonne très-librement tout ce que j'ai écrit au jugement de Votre Grandeur, & à celui de tout autre Prélat & Docteur Orthodoxe qui pourroit être commis pour l'examiner; aimant mieux que l'on jette tout au feu, que d'y souffrir quelque erreur & le moindre danger d'infection.

Pour ce qui regarde mes mœurs, j'avoue à ma confusion que j'ai très-mal fait, de m'engager à donner ici quelques avis spirituels dans le peu d'occasions que j'en ai eues, quoi qu'à peu de personnes, & même aussi à quelques-unes de l'autre Sexe. Ce malheur m'étoit déja arrivé lorsque vous m'en fites, M. une très-juste & très-sage défense; j'en demande très-humblement pardon à Votre Grandeur, comme encore d'y avoir donné depuis quelque atteinte. J'accepte de tout mon cœur telle punition qu'il lui plaira de m'imposer pour ce chef, aussi bien que pour mes autres transgressions, si celle d'une très étroite réclusion, où je suis rentré après une prison de onze ans, ne paroît pas suffisante.

J'ai dit que de bonnes & saintes ames étoient quelquefois livrées par un secret jugement de Dieu à l'esprit de blasphême; ce qui a scandalisé quelques personnes: cependant plusieurs graves Auteurs l'ont écrit, entre autres Saint Jean Climacus. On convient que ces horribles paroles sont formées par le Démon, qui remue les organes de la personne qui les souffre malgré elle. Je n'ai jamais consenti à cet état, ni conseillé d'y entrer, ni pris aucune part à cette terrible épreuve, de laquelle même je me défendis lorsqu'elle me fut injurieusement proposée, il y a 15. ou 16. ans, aimant mieux être sacrifié à toute autre peine, qu'à la moindre ombre du mépris de la divine Majesté. Aiant ici connu deux personnes livrées à cette affreuse humiliation, je les ai consolées & aidées sans y participer.

J'ai dit que de bonnes & saintes ames sont quelquefois livrées à cette terrible épreuve, de laquelle même je me défendis, & à des peines d'impureté, soit à un esprit, ou à un état qui leur en fait souffrir de cruels effets, sans que l'on puisse pénétrer comme cela se fait. Je ne l'ai pas avancé de mon chef; j'ai trouvé en divers païs des Directeurs qui disent l'avoir reconnu: mais je n'en ai jamais donné de sureté, ni aucune certitude, comme l'ont fait quelques-uns, & principalement Molinos. Au contraire je disois que ces terribles épreuves, supposé qu'il y eût du dessein de Dieu, devoient faire perdre toute assurance & toute confiance en sa propre justice. Je n'ai jamais prétendu non plus en faire une régle générale, ou un moien nécessaire: bien loin de-là, j'ai toujours cru que le cas étoit très-rare, posé qu'il y en eût; & j'avoue de bonne foi qu'après les divines loix & les SS. Ecritures, desquelles cette maxime s'écarte, rien ne me la rendit plus suspecte, que d'apprendre qu'en divers lieux plusieurs personnes s'y laissoient entrainer. Ainsi je n'ai pas cru, que la pente que j'avois à

craindre, qu'il pût en cela y avoir du dessein de Dieu, & une humiliation sans péché, fût contraire à la profession de foi Catholique, que j'ai toujours très-sincérement faite, & que constamment je préfére à tout, puisque je n'attribuois cela qu'à une volonté de Dieu extraordinaire, & du tout impénétrable, qui cause un moins cruel qu'incompréhensible martyre aux ames qui y sont abandonnées. C'est ainsi que j'en raisonnois.

Dieu me sera témoin que je n'ai jamais fait d'assemblées pour parler de ce point; que de ma vie je n'en ai conferé qu'avec très-peu de personnes; & que même je n'en ai pas touché un mot à qui que ce soit, jusqu'à ce que j'aie été prévenu, excepté seulement que j'en écrivis à un grand personnage en Italie, pour lui demander conseil. Sa réponse fut négative & très-Orthodoxe; ainsi sans des avances qui m'ont été faites, je n'en aurois pas ouvert la bouche, comme effectivement je n'en ai pas parlé à qui ne m'en a pas donné l'ouverture.

Bien loin d'affecter d'être chef de Secte, comme on me l'impute, Dieu sçait que je n'ai jamais cherché à y engager personne, & que je voudrois voir tout le monde acquis à Jesus-Christ par amour, & soumis à l'Eglise son épouse. Non seulement je n'ai ni relation, ni commerce de lettres, mais je bénis Dieu de me voir toujours plus en état de n'en avoir pas du tout, & qu'une étroite prison me rempare contre ma fragilité, & contre les surprises de l'ennemi: promettant de plus de n'avoir jamais de tel commerce, à moins qu'on ne me le permit, & cela quand même j'en trouverois les moiens.

Je ne sçai si on peut me convaincre d'avoir donné dans aucune des erreurs de Molinos, que celle dont j'ai parlé. Pour moi je ne l'ai pas reconnu; & pour ce qui est de celle-là, je la rejette & déteste véritablement, aussi bien que toutes les autres, reconnoissant enfin clairement l'abus de ces pernicieuses conséquences, graces à Jesus-Christ.

Je n'ai pas compris, & on ne m'a pas fait connoître, qu'il y eût dans mon livre d'*Analysis*, ou dans autre quelconque de mes écrits, aucune des erreurs des nouveaux Mystiques, quoiqu'on mêle mon nom avec les leurs, en censurant leurs maximes que j'ai toujours rejettées & expressément réfutées, il y a plus de dix ans, comme on pourra le voir dans ma seconde *Analyse* que j'ai prié qu'on remit à V. G. J'ai bien mérité cette confusion par ma trop grande imprudence & vraiement folle conduite en beaucoup de rencontres. Je souscris donc volontiers à la condamnation qui a été faite de mon Livre.

J'ai soutenu avec Saint Jean Climacus, & avec d'autres graves Auteurs, la permanence & la durée ordinaire de l'Oraison dans les ames qui la possédent, fort élevée & parfaite: mais je n'ai pas décidé si cela se fait par un même acte physiquement continué, ou seulement par une continuité équivalente, qui consiste dans une suite très-facile de plusieurs actes, dont l'interruption & la succession n'est presque pas apperçue; ce qui me paroit plus vraisemblable.

Je suis tombé dans des excès & des miséres de la nature de ceux dont j'ai parlé ci-dessus. Je l'avoue avec repentance & avec larmes: mais en même-tems que je confesse mon iniquité contre moi-même, je me crois obligé d'ajouter que je mentirois, si je disois que c'eût été à dessein de séduire personne, ou seulement de me satisfaire (*absit*) ou par le même principe qu'on le fait dans les désordres du monde. On peut voir dans mes écrits, où je dépeins naïvement mon intérieur, n'écrivant que pour moi-même, l'estime, l'amour, l'attachement & la souveraine préférence que Dieu m'a donnée pour sa volonté & pour ses loix. Me voir après cela livré & précipité par un entrainement de folie & de fureur, à des choses qu'elle défend, sans perdre le désir de lui être conforme en tout, & n'y être tombé qu'*après les consentemens réitérés qu'il a exigés de moi plusieurs fois pour tous ses plus étranges desseins sur moi, m'en faisant en même tems prévoir & accepter les plus terribles suites*: c'est-là ce que je n'ai jamais pu comprendre moi-même, bien loin que je présume de le faire comprendre & approuver aux autres.

Mon Dieu, sous les yeux de qui j'écris ceci, sçait combien de priéres je lui ai adressées, & combien de larmes j'ai versées en sa présence, pour le conjurer de me délivrer d'une telle misére, ou bien de me la changer contre toutes les autres peines, & de me couvrir de tous opprobres, plutôt que de permettre que je me séduisisse moi-même, ou que j'en trompasse d'autres par des endroits si glissans & si dangéreux. Il est vrai qu'à même tems je m'abandonnois

nois pour cela même à sa toute absolue & toute puissante volonté, supposé qu'il y allât de sa gloire, ne pouvant lui refuser rien de tout ce à quoi il lui eût plû de me sacrifier, soit pour le tems ou pour l'éternité.

Il est vrai qu'on excepte toujours le péché, puisque c'est pour ne déplaire pas à Dieu même par une imperfection, ou par la moindre propriété & recherche de soi-même, qu'on en vient jusques-là, selon qu'on s'y sent porté par la plus haute résignation, que pour cet effet on appelle l'extrême abandon. Voilà très sincérement comme cela m'est arrivé, & comme la vérité me le feroit protester en confession, sur l'échafaut, & au lit de mort.

Graces à Dieu, j'en suis bien revenu; depuis un tems considérable je me trouve affranchi de ces peines, & plus éclairé touchant ces illusions, espérant de la divine volonté que par les mérites de Jesus-Christ mon Sauveur, elle me fera la grace de finir mes jours dans sa paix par la pénitence.

Après ce que je viens d'exposer, j'accepte par avance, & promets de suivre en tout point ce que l'on m'ordonne touchant les dogmes & les mœurs, suppliant en même tems que sans épargner ma personne, où on me trouvera coupable, on épargne le nom & la réputation du Corps dont je suis membre, & duquel j'ai été la croix & l'opprobre depuis si long-tems, comme aussi les personnes qui pourroient être interessées dans ma cause: promettant, avec l'assistance de mon Dieu, d'user à l'avenir de tant de retenue & de précaution, que l'on n'aura plus aucun sujet de se plaindre de moi.

J'ai cru que Votre Grandeur ne désagréeroit pas la liberté que j'ai prise de lui faire cette très-humble remontrance & sincére protestation, & abandonnant le tout à sa bonté pastorale & à son équité, je la supplie de souffrir que je me jette à ses pieds pour lui demander sa sainte bénédiction. Signé *Don François la Combe*, à Lords 5. de l'an 1698.

Revenons maintenant au Livre de M. de Cambrai, duquel on tira plusieurs propositions qu'on crut dignes de censure.

Propositions *extraites du Livre de M. de* Cambrai.

Ces Propositions avoient été communiquées à tout le Collége des Cardinaux, par l'ordre de la *Congrégation du S. Office*.

1. On peut aimer Dieu d'un amour qui est une charité pure, & sans aucun mélange du motif de l'intérêt propre. Ni la crainte des châtimens, ni le désir des récompenses n'ont plus de part à cet amour. On n'aime plus Dieu, ni pour le mérite, ni pour la perfection, ni pour le bonheur qu'on doit trouver en l'aimant. On l'aime néanmoins comme souveraine & infaillible béatitude de ceux qui lui sont fidéles; on l'aime comme notre bien personnel, comme notre récompense promise, comme notre tout. Mais on ne l'aime plus par ce motif précis de notre bonheur & de notre récompense propre. p. 10. & 11. Edit. de Paris.

2. Cette charité véritable n'est pourtant pas encore toute pure, c'est-à-dire sans aucun mélange: mais l'amour de la charité prévalant sur le motif interessé de l'espérance, on nomme cet état un état de charité. L'ame aime alors Dieu pour lui & pour soi, mais ensorte qu'elle aime principalement la gloire de Dieu, & qu'elle n'y cherche son bonheur propre, que comme un moien qu'elle rapporte, & qu'elle subordonne à la fin derniére, qui est la gloire de son Créateur. p. 8. & 9.

3. Dans l'état de la vie contemplative ou unitive, on ne perd jamais ni la crainte filiale, ni l'espérance des enfans de Dieu, quoi qu'on perde tout motif interessé de crainte & d'espérance. p. 24.

4. L'ame désinteressée dans la pure charité, attend, désire, espére Dieu comme son bien, comme sa récompense, comme ce qui lui est promis, & qui est tout pour elle: elle le veut pour soi, mais non pour l'amour de soi; elle le veut pour soi, afin de se conformer au bon plaisir de Dieu qui le veut pour elle: mais elle ne le veut point pour l'amour de soi, parce que ce n'est plus le motif de son propre interêt qui l'excite. p. 12.

5. Ce pur amour ne se contente pas de ne vouloir point de récompense qui ne soit Dieu même. p. 25.

6. Ce qui est essentiel dans la direction de l'ame, est de ne faire que suivre pas à pas la grace avec une patience, une précaution & une délicatesse infinie. Il faut se borner à laisser faire Dieu, & ne parler jamais du pur amour (*dans l'errata*, ne porter jamais au pur amour, *dans la version Latine*, *ad purum amorem numquam impellere*) que quand Dieu par l'onction intérieure commence à ouvrir le cœur à cette parole, qui est si dure aux ames encore attachées à elles-mêmes, & si capable ou de les scandaliser ou de les jetter dans le trouble. p. 35.

7. Dans l'état de la sainte indifférence, une ame n'a plus de désirs volontaires ni délibérés pour son intérêt, excepté dans les occasions où elle ne coopere pas fidélement à toute sa grace. p. 50.

8. Dans la sainte indifférence on ne veut rien pour soi, mais on veut tout pour Dieu : on ne veut rien pour être parfait & bienheureux pour son propre intérêt, mais on veut toute perfection & toute béatitude, autant qu'il plait à Dieu de nous faire vouloir ces choses par l'impression de sa grace, selon sa loi écrite, qui est toujours notre régle inviolable. p. 52.

9. En cet état de la sainte indifférence, on ne veut plus le salut comme salut propre, comme délivrance éternelle, comme récompense de nos mérites, comme le plus grand de tous nos intérêts : mais on le veut d'une volonté pleine, comme la gloire & le bon plaisir de Dieu, comme une chose qu'il veut, & qu'il veut que nous voulions pour lui. p. 52. & 53.

10. Non seulement l'ame indifférente desire pleinement son salut, entant qu'il est le bon plaisir de Dieu, mais encore la persévérance, & généralement sans aucune exception, tous les biens qui sont dans l'ordre de la providence, une préparation des moiens pour notre salut, & pour celui de notre prochain. La sainte indifférence admet non-seulement des désirs distincts & des demandes expresses, pour l'accomplissement de toutes les volontés de Dieu qui nous sont connues, mais encore des désirs généraux pour toutes les volontés de Dieu que nous ne connoissons pas. p. 60. & 61.

11. Cette abnégation de nous-mêmes n'est que pour l'intérêt propre, & ne doit jamais empêcher l'amour désintéressé que nous nous devons à nous-mêmes, comme au prochain pour l'amour de Dieu. Les épreuves extrêmes où cet abandon doit être exercé, sont les tentations par lesquelles Dieu jaloux veut purifier l'amour, en ne lui faisant voir aucune ressource, ni aucune espérance pour son intérêt propre, même éternel. p. 73.

12. Tous les sacrifices que les ames les plus désintéressées font d'ordinaire sur leur béatitude éternelle, sont conditionnels : mais ce sacrifice ne peut être absolu dans l'état ordinaire ; il n'y a que le cas des dernieres épreuves où ce sacrifice devient en quelque maniére absolu. p. 87.

13. Dans les dernieres épreuves, une ame peut être invinciblement persuadée d'une persuasion réfléchie, & qui n'est pas dans le fond intime de la conscience, qu'elle est justement réprouvée de Dieu. p. 87.

14. L'ame alors est divisée d'avec elle-même ; elle expire sur la croix avec Jesus-Christ, en disant : *O Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ?* Dans cette impression involontaire de desespoir, elle fait le sacrifice absolu de son intérêt propre pour l'éternité. p. 90.

15. Il n'est question que d'une conviction qui n'est pas intime, mais qui est apparente & invincible. En cet état une ame perd toute espérance pour son propre intérêt : mais elle ne perd jamais dans la partie supérieure, c'est-à-dire, dans ses actes directs & intimes, l'espérance parfaite, qui est le désir désintéressé des promesses. Elle aime Dieu plus purement que jamais. p. 90. & 91.

16. Un Directeur peut alors laisser faire à cette ame un acquiescement simple à la perte de son intérêt propre, & à la condamnation juste où elle croit être de la part de Dieu. Mais il ne doit jamais lui conseiller, ni lui permettre de croire positivement par une persuasion libre & volontaire, qu'elle est réprouvée, & qu'elle ne doit plus désirer les promesses par un désir désintéressé. p. 91. & 92.

17. Toute excitation empressée & inquiéte, qui prévient la grace de peur de n'agir pas assez ; toute excitation empressée, hors du cas du précepte, pour se donner par un excès de précaution intéressée les dispositions que la grace n'excite pas dans ces momens-là, parce qu'elle en inspire d'autres moins consolantes & moins perceptibles ; toute excitation empressée & inquiéte pour se don-

ner comme par secousses marquées ... mouvement plus apperçu, & dont on puisse se rendre aussi-tôt un témoignage intéressé, sont des excitations défectueuses pour les ames appellées au désintéressement paisible du parfait amour. p. 99. & 100.

18. Les ames encore intéressées pour elles-mêmes veulent sans cesse faire des actes fortement marqués & réfléchis, pour s'assurer de leur opération & pour s'en rendre témoignage : au lieu que les ames désintéressées sont par elles-mêmes indifférentes à faire de actes distincts, ou indistincts, directs, ou réfléchis. Elles en font de réfléchis, toutes les fois que le précepte peut le demander, ou que l'attrait de la grace les y porte : mais elles ne recherchent point les actes réfléchis par préférence aux autres, par une inquiétude intéressée pour leur propre sureté. p. 117. & 118.

19. La partie inférieure de Jesus-Christ sur la croix n'a point communiqué à la supérieure ses troubles involontaires. p. 122.

20. Il se fait dans les dernieres épreuves pour la purification de l'amour, une séparation de la partie supérieure de l'ame d'avec l'inférieure, en ce que les sens & l'imagination n'ont aucune part à la paix, & aux communications de grace, que Dieu fait alors assez souvent à l'entendement & à la volonté d'une maniere simple & directe, qui échape à toute réflexion. p. 121.

21. Les actes de la partie inférieure dans cette séparation, sont d'un trouble entiérement aveugle & involontaire; parce que tout ce qui est intellectuel & volontaire est de la partie supérieure. Mais quoique cette séparation prise en ce sens ne puisse être absolument niée, il faut néanmoins que les Directeurs prennent bien garde, de ne souffrir jamais dans la partie inférieure aucun de ces désordres qui doivent dans le cours naturel être toujours censés volontaires, & dont la partie supérieure doit par conséquent être responsable. Cette précaution doit toujours se trouver dans la voie de pure foi, qui est la seule dont nous parlons, & où l'on n'admet aucune chose contraire à l'ordre de la Nature. p. 123. & 124.

22. La méditation consiste dans des actes discursifs, qui sont faciles à distinguer les uns des autres, parce qu'ils sont excités par une espéce de secousse marquée; enfin parce qu'ils sont faits & reiterés avec une réflexion, qui laisse après elle des traces distinctes dans le cerveau. Cette composition d'actes discursifs & réfléchis est propre à l'exercice de l'amour interessé, parce, &c. p. 164. & 165.

23. Il y a un état de contemplation si haute & si parfaite, qu'il devient habituel, en sorte que toutes les fois qu'une ame se met en actuelle oraison, son oraison est contemplative & non discursive. Alors elle n'a plus besoin de revenir à la méditation, ni à ces actes méthodiques. Si néanmoins il arrivoit, contre le cours ordinaire de la grace, & contre l'expérience commune des Saints, que cette contemplation habituelle vint à cesser absolument, il faudroit toujours à son défaut, substituer les actes de la méditation discursive, parce que l'ame Chrétienne ne doit jamais demeurer dans le vuide & dans l'oisiveté. p. 176.

24. L'exercice de l'amour, qui se nomme contemplation, ou quiétude, quand il demeure dans sa généralité, & qu'il n'est appliqué à aucune fonction particuliere, devient chaque vertu distincte, suivant qu'il est appliqué aux occasions particuliéres; car c'est l'objet, comme parle S. Thomas, qui spécifie toutes les vertus. Mais l'amour pur & paisible demeure toujours le même quant au motif, ou à la fin, dans toutes les differentes spécifications. p. 184.

25. La contemplation pure & directe est négative, en ce qu'elle ne s'occupe volontairement d'aucune image sensible, d'aucune idée distincte & nominable, comme parle S. Denis, c'est-à-dire, d'aucune idée limitée & particuliére sur la Divinité : mais qu'elle passe au-dessus de tout ce qui est sensible & distinct, c'est-à-dire, compréhensible & limité, pour ne s'arrêter qu'à l'idée purement intellectuelle & abstraite de l'être, qui est sans bornes & sans restriction; enfin cette simplicité n'exclut point la vûe distincte de l'humanité de Jesus-Christ, & de tous ses mystéres. p. 186. 187. & 188.

26. En cet état une ame ne considére plus les mystéres de Jesus-Christ par un travail méthodique & sensible de l'imagination, pour s'en imprimer les traces dans le cerveau, & pour s'en attendrir avec consolation. Mais elle voit d'une vûe simple & amoureuse tous ces divers objets, comme certifiés & rendus présens par la vraie foi. p. 189. 190.

27. Les ames contemplatives sont privées de la vûe distincte, sensible & réflechie de Jesus-Christ en deux tems differens : mais elles ne sont jamais privées pour toujours en cette vie de la vûe simple & distincte de Jesus-Christ. Premiérement dans la ferveur naissante de la contemplation, cet exercice est encore très-imparfait ; il ne représente Dieu que d'une maniére confuse : secondement une ame perd de vûe Jesus-Christ dans les derniéres épreuves, parce qu'alors Dieu ôte à l'ame la possession & la connoissance réflechie de tout ce qui est bon en elle, pour la purifier de tout intérêt propre. p. 194. & 195.

28. L'état passif exclut, non les actes paisibles & désintéressés, mais seulement l'activité, ou les actes inquiets & empressés pour notre propre intérêt. p. 209.

29. Dans l'état passif, les enfans de Dieu ne rejettent pas la sagesse, mais seulement la proprieté de la sagesse. Ils usent avec fidelité en chaque moment de toute la lumiére naturelle de la raison, & de toute la lumiére surnaturelle de la grace actuelle, pour se conduire selon la loi écrite, & selon les véritables bienséances. Une ame en cet état n'est sage, ni par une recherche empressée de la sagesse, ni par un retour intéressé sur soi pour s'assurer qu'elle est sage, & pour jouir de la sagesse entant que propre. Mais sans songer à être sage en soi, elle l'est en Dieu. p. 214. & 215. en usant toujours sans proprieté de la lumiére, tant naturelle que surnaturelle du moment présent. Ainsi à chaque jour suffit son mal, & l'ame laisse le jour de demain prendre soin de lui-même, parceque ce jour de demain qui n'est pas encore à elle, portera avec lui, s'il vient, sa grace & sa lumiére, qui est le pain quotidien. p. 216.

30. Tels sont les pauvres d'esprit que Jesus-Christ a déclarés bienheureux, & qui se détachent de leur bien propre, comme tous les Chrétiens doivent se détacher de leurs biens temporels. p. 218.

31. Dans l'état passif, on exerce toutes les vertus distinctes, sans penser qu'elles sont vertus ; on ne pense en chaque moment, qu'à faire ce que Dieu veut, & l'amour jaloux fait tout ensemble qu'on ne veut plus être vertueux (dans l'errata : *Pour soi*,) & qu'on ne l'est jamais tant que quand on n'est plus attaché à l'être. p. 225. & 226.

32. On peut dire en ce sens, que l'ame passive & désintéressée ne veut plus même l'amour, entant qu'il est sa perfection & son bonheur, mais seulement entant qu'il est ce que Dieu veut de nous. p. 226.

33. Ailleurs ce Saint (S. François de Sales) dit, que *le désir du salut est bon, mais qu'il est encore plus parfait de ne rien désirer.* Il veut dire qu'il ne faut pas même désirer l'amour, entant qu'il est notre bien. p. 226.

34. L'ame dans l'état de transformation se hait elle-même, entant qu'elle est quelque chose hors de Dieu, c'est-à-dire, qu'elle condamne le *moi*, entant qu'il est séparé de la pure impression de l'esprit de grace, comme la même Sainte (Catherine de Gênes) le faisoit avec horreur. p. 233.

35. Les ames transformées... en se confessant, doivent détester leurs fautes, se condamner, & désirer la rémission de leurs péchés, non comme leur propre purification & délivrance, mais comme une chose que Dieu veut, & qu'il veut que nous voulions pour sa gloire. p. 241.

36. Parler ainsi (comme il précéde) c'est dire ce que les Saints mystiques ont voulu dire, quand ils ont exclu de cet état (des ames transformées) les pratiques de vertu. p. 235.

37. Les Pasteurs & les Saints de tous les tems ont eu une espéce d'œconomie & de secret, pour ne parler des épreuves rigoureuses, & de l'exercice le plus sublime du pur amour, qu'aux ames à qui Dieu en donnoit déja l'attrait, ou la lumiére. Quoique cette doctrine fût la pure & simple perfection de l'Evangile marquée dans toute la Tradition, les anciens Pasteurs ne proposoient d'ordinaire au commun des justes, que les pratiques de l'amour intéressé proportionnées à leur grace, donnant ainsi le lait aux enfans, & le pain aux ames fortes. p. 261.

38. Le pur amour fait lui seul toute la vie intérieure, & devient alors l'unique motif de tous les actes déliberés & méritoires. p. 272.

Telles furent les propositions qu'on tira du Livre *des Maximes des Saints*, & qu'on envoia à Rome. Mais avant que d'en venir à la condamnation qui en fut faite, nous devons dire que le Quiétisme faisant pendant ce tems-là beaucoup de progrès en France, le Parlement de Dijon rendit cette même année un arrêt de mort, contre Robert Curé de Seure, accusé d'enseigner le Quié-

tisme

tisme, qui avoit fait des progrès extraordinaires dans la Province de Bourgogne. Voici la teneur de cet Arrêt.

La Cour a declaré la contumace bien acquise contre le Sieur Robert, & en adjugeant le profit, l'a déclaré & déclare duement atteint & convaincu d'abus & profanation des Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie, d'avoir tenu des discours impies & scandaleux, enseigné une doctrine detestable & condamnée, contraire à la foi, & à la pureté de la Religion, de séduction de plusieurs de ses paroissiennes & pénitentes, en leur inspirant ladite doctrine, & d'incestes avec aucunes d'icelles; & pour réparation a condamné & condamne ledit Robert à être par l'Exécuteur de la haute-justice conduit en chemise, la corde au col, tête & pieds nuds, au-devant de la principale porte de l'Eglise Notre-Dame de cette Ville, & là à genoux, tenant en ses mains une torche ardente du poids de deux livres, faire amende honorable, déclarer à haute & intelligible voix, que méchamment, & scandaleusement & avec impiété, il a enseigné ladite doctrine, fait & commis lesdits crimes, & en demande pardon à Dieu, au Roi & à la Justice, à être ensuite conduit par ledit Exécuteur au-devant de la principale porte de l'Eglise paroissiale de Seure, & y faire une pareille amande honorable, & à l'instant mené à la place publique de ladite Ville, attaché à un poteau, & brûlé vif, son corps réduit en cendres, & icelles jettées au vent; & pour son absence, l'exécution en sera faite en figure, & condamné en outre en mille livres d'amende envers le Roi, cinq cens livres d'aumône à l'Hôpital dudit Seure, & aux dépens des procédures, & le surplus de ses biens acquis & confisqué à qui il appartiendra (a).

A fait & fait très-expresses inhibitions & défenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, de donner aide & retraite audit Robert & le receler, à peine d'être punis comme ses complices & sectateurs, suivant la rigueur des Ordonnances; & ordonne à cet effet, que le présent Arrêt, en ce qui concerne ledit Robert, sera lû & publié par tout où il appartiendra.

Ordonne ladite Cour, qu'à la diligence du Procureur Général du Roi, il sera informé par Commissaire qui sera deputé contre les complices, sectateurs & adhérans dudit Robert dans la mauvaise doctrine par lui répandue, auquel effet a permis audit Procureur Général d'obtenir monitoire à la forme desdits Edits & Arrêts.

Que Marie Maréchal, Anne Guillaume, & Etiennette Martin, filles de ladite Ville de Seure, seront prises au corps, & amenées sous bonne & sure garde à la conciergerie du Palais, pour être procédé contre elles ainsi qu'il appartiendra, sur les commerces criminels & incestueux, & autres mauvaises pratiques avec ledit Robert; & où elles ne pourront être appréhendées, elles seront assignées dans les délais portés par l'Ordonnance, & leurs biens saisis & annotés.

Et que pareillement Catherine Jaquin, femme de Jean Barbey, demeurant au village de Bruyere, sera prise au corps & amenée en la conciergerie du Palais, & Jeanne Laquette, femme de Jaques Proste dudit la Bruyere, ajournée à comparoir en personne par devant ledit Commissaire, pour répondre sur la remise faite entre les mains de deux hommes inconnus d'un enfant, que ladite Jaquin avoit pris dans la maison dudit Robert. Fait en Parlement, à Dijon, le treize Août 1698. M. Malteste Commissaire.

Pendant qu'on débatoit à Rome pour & contre l'Archevêque de Cambrai, il y eut un incident qui contribua beaucoup à ruiner la cause de l'*Amour pur* du Quiétisme. Ce fut l'abjuration que fit un Moine Quiétiste, laquelle est racontée dans les *Mémoires* de la manière suivante.

Le Mercredi 26. Novembre, les Cardinaux assistérent à l'abjuration de Fra Pietro Paolo, qui se fit publiquement dans une salle du S. Office. Le Cardinal de Bouillon insista long-tems que cette abjuration se fit secrétement, sous prétexte des infamies contenues dans le procès verbal; mais en effet pour empêcher que le Public ne connût les affreuses suites du pretendu amour pur. Ce

(a) Il s'étoit retiré à Avignon, où il demeura trois mois chez M. Sequin Chanoine; puis il s'embarqua à Marseille & vint à Rome, où il demeura deux mois sous le nom de la Roche: mais aiant été reconnu par le Marquis de Broissia Gentilhomme Francomtois, il prit le parti de s'en aller. On l'arrêta à Florence, & on le mena au Saint Office.

fripon, condamné comme heretique, fit son abjuration avec une tranquillité & une serenité de visage qui ne se conçoit pas; la multiplicité de ses ordures firent horreur, il...... la pudeur ne permet pas d'en dire d'avantage.

Tout cela se faisoit, comme il étoit souvent repeté dans le procès verbal, par pur amour; c'étoit par-là que la charité se purifioit, & qu'on se perfectionnoit dans ce pur amour. L'Abbé de Chanterac se trouva à l'abjuration; il en sortit très mortifié, & l'Abbé de Montgaillard lui aiant dit, voilà d'affreuses suites de l'amour pur; Chanterac repondit, on abuse des meilleures choses.

Enfin le Pape jugea contre l'Archevêque de Cambrai, & donna un Bref au commencement de l'année 1699. Le parti de l'*Amour pur*, publia les remarques suivantes sur ce Bref.

On y remarque premiérement, que ce n'est point une Constitution, ni une Bulle, mais un Bref qui a condamné ce Livre. Et c'est ainsi que celui qui l'a affiché à Rome, le qualifie. Or tous les Canonistes sçavent qu'il y a une grande différence entre une Constitution & un Bref; c'est donc une falsification capitale de lui avoir donné pour titre dans la version Françoise & ailleurs, Constitution, ou Bulle de Notre Saint Pere, &c.

2. Que Sa Sainteté n'y condamne pas directement, ni en forme de décision formelle & expresse les propositions qui y sont rapportées, mais bien le Livre, comme contenant ces propositions; en quoi les Canonistes sçavent encore qu'il y a une grande différence.

3. Que non seulement Sa Sainteté n'y dit point formellement & directement qu'elle les condamne, puisqu'elle n'y fait nulle defense expresse de les tenir ou enseigner, quoique cela se puisse tirer par conséquence. Les mêmes Canonistes sçavent qu'une défense, qui n'est tirée que par consequence, n'est pas une défense formelle.

4. Qu'aucune de ces propositions n'y est qualifiée d'impie ou d'hérétique, ni même de fausse formellement; & par conséquent, demandent-ils, pourquoi pousser un Archevêque comme si c'étoit un herétique ou un impie? Pourquoi crier comme s'il s'agissoit de la foi & de la Religion?

5. Que Sa Sainteté ne les censure qu'au sens qui se présente d'abord, *in sensu obvio*, ou à cause de la liaison qu'elles ont entr'elles; par où Sa Sainteté a voulu faire connoître qu'elle ne les censuroit point au sens de l'Auteur, ni comme il les a expliquées dans les autres écrits qu'il a envoiés à Rome, & contre lesquels Sa Sainteté n'a rien prononcé. Ainsi il est sur que les sentimens de M. de Cambrai n'ont point été condamnés, & que si les pretendus Jansenistes se croient exemts de croire que les cinq propositions aient été condamnées au sens de Jansenius, les amis de M. de Cambrai sont plus, ou aussi fondés, pour être persuadés, & pour dire que ces propositions n'ont pas été censurées au sens de cet Archevêque.

6. Que Sa Sainteté n'a nullement condamné la proposition dont M. de Meaux & son apologiste faisoient l'erreur capitale de M. de Cambrai, qui est que l'on peut aimer Dieu pour lui-même & sans aucune vue d'interêt, qu'il en soit le motif & l'objet formel. Ce qui est tout different de la premiére proposition censurée, qui parle d'un amour d'état & d'habitude invariable, qu'un jeune Théologien sçait distinguer de l'acte d'amour.

7. Qu'on a inseré en ce Bref une clause, qui paroîtra aux Gens du Roi Très-Chrétien contraire aux usages de France, où on prétend (à tort ou à droit, on n'en juge point) que ce n'est point assez que les décrets de Rome soient publiés en cette capitale du monde, pour obliger tous les Chrétiens. C'est une question de droit qui peut causer de l'embarras.

Ainsi raisonnoient ceux des partisans de M. de Cambrai qui s'éforçoient de le justifier, & d'éluder la condamnation: mais ce Prélat en pensoit autrement; ce qui l'engagea à écrire au S. Pere d'une manière très-soumise, une Lettre que nous rapportons ici.

Très-Saint Pere,

Depuis que j'ai appris le jugement que votre Sainteté a prononcé sur mon Livre des *Maximes des Saints*, mes paroles sont pleines de douleur; mais ma soumission & ma docilité sont au-dessus de ma douleur. Je ne parle plus de mon

innocence, des imputations par lesquelles on l'a attaquée, de tant d'explications données pour justifier la pureté de ma doctrine. Je ne fais plus mention de tout le passé. J'ai deja preparé un Mandement pour être publié dans tout mon Diocese, par lequel adherant humblement à la censure Apostolique, je condamnerai simplement, absolument & sans aucune ombre de restriction, le Livre des maximes, avec les vingt trois propositions qui en sont extraites, defendant sous les peines portees par le Bref de Votre Sainteté à tous les fideles de ce Diocese, de lire le Livre, ou de le retenir chez eux. Je suis resolu, Très Saint Pere, de rendre public ce Mandement, dès que le Roi m'en aura donné la permission. Alors il ne tiendra pas à moi, que ce témoignage de ma soumission intime & parfaite ne soit repandu par toutes les Eglises, & même parmi les heretiques; car je ne me ferai jamais une honte d'être ramené & corrigé par le successeur Pierre, qui a eté chargé de confirmer & d'affermir ses freres.

Pour conserver donc la pureté du langage Orthodoxe, que le Livre des maximes des Saints soit reprouvé à jamais dans peu de jours, cela sera executé & ratifié de ma part. Il n'y aura pas l'ombre la plus legére de distinction, qui puisse tendre à eluder votre décret, ou à emploier quelque excuse que ce puisse être. Je crains, comme je le dois, de causer aucune peine à Votre Sainteté, qui est chargée de la sollicitude de toutes les Eglises. Mais lorsqu'elle aura reçu avec bonté le Mandement que je dois lui envoier incessamment, comme le gage de mon entiére soumission, ce sera à moi à supporter en silence mes chagrins & mes peines. Je serai toute ma vie avec un souverain respect, & un dévouement entier de cœur & d'esprit, Très-Saint Pere, de Votre Sainteté, le très-humble, &c. F. Archevêque de Cambrai. A Cambrai le 4. Avril 1699.

Cette lettre fut suivie du Mandement de l'Archevêque de Cambrai à son Clergé. Le voici.

François par la miséricorde de Dieu & la grace du S. Siége Apostolique, Archevêque Duc de Cambrai, Prince du S. Empire, Comte du Cambresis, &c. Au Clergé séculier & régulier de notre Diocese, salut & benediction en notre Seigneur.

Nous nous devons à vous sans réserve, mes très-chers freres, puisque nous ne sommes plus à nous, mais au troupeau qui nous est confié, *nos autem servos vestros per Jesum*. C'est dans cet esprit que nous nous sentons obligés de vous ouvrir ici notre cœur, & de continuer à vous faire part de ce qui nous touche sur le Livre intitulé *Explication des maximes des Saints*.

Enfin Notre Saint Pere le Pape a condamné ce Livre avec les propositions qui en ont été extraites, par un Bref datté du 12. Mars, qui est maintenant repandu par tout, & que vous avez déja vû.

Nous adhérons à ce Bref, M. T. C. F. tant pour le texte du Livre, que pour les 23. propositions, simplement, absolument & sans ombre de restriction. Ainsi nous condamnons tant le Livre que les propositions, précisément dans la même forme & avec les mêmes qualifications, simplement, absolument & sans aucune restriction. De plus nous défendons sur la même peine à tous les fideles de ce Diocése de lire & de garder ce Livre.

Nous nous consolerons, M. T. C. F. de ce qui nous humilie, pourvû que le ministére de la parole que nous avons reçû du Seigneur pour votre sanctification, n'en soit pas affoibli, & que nonobstant l'humiliation du Pasteur, le troupeau croisse en grace devant Dieu.

C'est donc de tout notre cœur, que nous vous exhortons à une soumission sincére & à une docilité sans réserve, de peur qu'on n'altére insensiblement la simplicité de l'obéissance au S. Siége, dont nous voulons, moiennant la grace de Dieu, vous donner l'exemple jusqu'au dernier soupir de notre vie.

A Dieu ne plaise qu'il soit jamais parlé de nous, si ce n'est pour se souvenir qu'un Pasteur a cru devoir être plus docile que la derniére brebis du troupeau, & qu'il n'a mis aucune borne à sa soumission.

Je souhaite, M. T. C. F. que la grace de notre Seigneur Jesus-Christ, l'amour de Dieu & la communication du S. Esprit demeure avec vous tous. Amen. Signé ✠ François Archevêque Duc de Cambrai. Par Monseigneur, des Anges, Sécretaire. Donné à Cambrai le 9. Avril 1699. Retractation sincére, & qui édifia beaucoup l'Eglise.

Avant que de finir cette histoire du Quietisme, il ne sera pas inutile d'apprendre au Lecteur, qu'on en trouve de fortes traces dans l'ancienne Philosophie Païenne. Mais sans remonter si haut, disons deux mots du Quietisme que l'on peut attribuer aux Asiatiques Orientaux, & du rapport qu'il a au *Quiétisme* Occidental. Selon les Siamois (*a*) la premiere *Quietude* se trouve en Dieu. Il est dans un repos éternel ; & la proprieté de la vraie sainteté du Siamois, est de travailler à imiter cette *Quietude*. De même un des articles fondamentaux du Quietiste Chretien consiste à contempler & admirer *inactivement* l'eternelle tranquilité de l'Etre suprême. Une Secte de *Quietistes* Chinois établit pour principe, que plus on est oisif, insensible, semblable à un tronc immobile, ou à une pierre, plus aussi on approche des perfections de la Nature Divine. Les Voiageurs donnent à cette Secte le nom d'*Oiseaux* ou de *faineans* ; nom qui peut être justement attribué à nos Quietistes consommés, qui ne cessent de prêcher aussi l'insensibilité, & un renoncement si parfait à soi-même, qu'il devienne comme un aneantissement devant Dieu. Un autre principe des Quietistes Orientaux à l'égard de la Divinité, consiste à se representer l'Etre suprême comme un Etre si mysterieux & si obscur, qu'on ne peut s'en faire aucune idée ; & ceux de leurs Docteurs qui essaient de s'en faire une, tombent dans des extravagances & dans des contradictions si étranges, que la plus grande partie de nos Voiageurs se sont obstinés à nous les representer comme des Athées. De même les Quietistes enseignent, que dans la vraie & parfaite contemplation, dans l'abandon de soi-même, &c. l'ame du fidele ne sçauroit pourtant se faire aucune idée de Dieu. Elle l'aime quel qu'il soit, sans penetrer aucunement dans la nature des attributs de cet Etre souverain ; & cela va si loin, que l'ame doit même souhaiter dans l'excès de son amour des choses contraires à l'excellence de ces attributs, comme que Dieu *l'anéantisse*, *l'efface du livre de vie*, &c. L'amour qu'elle a pour Dieu doit être aveugle. » Il faut, dit *Molinos* dans sa » *Guide spirituelle*, que cet amour aveugle prenne les devans, & que l'ame » laisse l'entendement derriére ; qu'elle aime Dieu comme il est, & non comme » me l'imagination le lui represente ; qu'elle l'aime sans le connoitre, sous le » voile obscur de la foi, &c. «. Ceux de nos Docteurs Mystiques, qui ont essaié de donner à leur maniére quelque idée de la Divinité, l'ont donnée si fausse, ou si dangéreuse, que leurs adversaires n'ont pas balancé à les traiter de *Spinosistes*, & même de parfaits Athées. Enfin pour ne pas pousser presentement (*b*) le parallele plus loin, on se contentera de remarquer, que plusieurs Quietistes Orientaux regardent la nature humaine comme si *essentiellement corrompue*, s'il est permis de parler ainsi, qu'aucune grace de Dieu n'est capable de l'elever au-dessus de cette corruption ; & nous lisons dans le mystique *Tauler*, » que » (*c*) toutes les graces de Dieu jointes ensemble, ne doivent pas être assez ca- » pables (ou si l'on veut suffisantes) pour élever l'homme corrompu au-dessus de » sa condition vile, abjecte & méprisable «. Il est vrai que chez les Quiétistes Orientaux il y a comme des purgations reiterées, qui épurent l'ame & la mettent enfin dans une parfaite apathie, qu'elle n'est plus en état de perdre. Mais en récompense, les ames d'une grande partie des *Quietistes* Chretiens passent ici bas de la voie *purgative* à la *voie illuminative*, qui leur fait trouver enfin dès ce monde la voie *unitive*, où commence la vraie *apathie* ; puisque selon les termes du mystique *Eschius*, on doit *y vivre* (*d*) *sans participer à aucune Créature, sans péché & sans plaisir*. Mais en voilà assez sur le Quiétisme, venons maintenant aux Piétistes.

Des

(*a*) Voiez *Cérémon.* &c. Tome VI. de cet ouvrage.

(*b*) Voiez ci-après, Tome suivant, ce que l'on pourra dire encore du *Quiétisme* de certains Hérétiques Mahométans.

(*c*) *Adeò se quisque dejicere in ima, adeò se vilispendere ac abjicere deberet, ut Deus cum universis donis & charismatibus suis eum non posset extollere ; quantoque largioribus ac copiosioribus Dei donis perfunderetur & charismatibus, tantò & se amplius nihili facere & humiliare.* Tauler. Cap. 34. *Exercitior. de Vita Christi.* Il est vrai que la fin de ce passage est le correctif du commencement : mais cette expression, *que toutes les graces de Dieu*, &c. n'en est pas moins fausse & excessive.

(*d*) *Absque omni Creatura, peccato, & delectatione.* Nicol. Eschius, *Exercit. Spirit.* XI.

Des Piétistes.

QUOIQU'ON puisse regarder les *Piétistes* comme de véritables *Quiétistes*, cependant les Theologiens les distinguent avec raison, puisqu'ils enseignent plusieurs erreurs inconnues à ces derniers, & debitent des visions qui leur sont particulieres.

On a vû plusieurs de ces *Piétistes* en Allemagne, en Suisse, & encore ailleurs, qui ne veulent pas, ou qui n'osent se declarer si ouvertement pour la *Mysticité* outrée. Cette grande *spiritualité*, que le *Piétisme* exige, ils la reservent chez eux, & ils affectent moins au-dehors une conduite differente des autres Chrétiens. On pourroit regarder aussi comme une troisiéme sorte de *Piétistes* ces devots, qui dans toutes les Communions *triplent & quadruplent* toutes les pratiques exterieures, & sont beaucoup moins connus dans le monde que dans les Eglises, qu'ils visitent réguliérement tous les jours. Le *rafinement* de ces devots, que l'on trouve en aussi grand nombre dans les Provinces-unies qu'ailleurs, leur a attiré le surnom de *rafinés* chez les Hollandois. Ils renoncent generalement à tous les plaisirs de la vie; & quoique pour l'ordinaire les devots & les prudes ne congédient leurs passions que lorsqu'elles ne veulent plus les servir, on trouve au contraire, à ce qu'on nous dit, plusieurs de ces *rafinés* qui s'en délivrent de bonne heure; & on en trouve aussi qui se contentent de les changer contre d'autres. Quoiqu'il en soit, ces devots se font connoitre par un extérieur composé, qui n'a rien de réjouissant pour le reste du genre humain; & il est bien vrai que dans les principes de ces *rafinés*, la joie ne doit pas être en ce monde le partage de la (*a*) Religion. Enfin on pourroit presque les comparer pour l'extérieur à ces *Piétistes* Sectateurs d'un certain Docteur *Francke*: on nous les décrit comme affectant un air contrit & humble, avec des yeux baissés, & portant la tête fort négligemment, ou même panchée sur les epaules. On dit que ces Sectateurs de *Francke* méprisent ceux qui ne sont pas de leur parti. Ils ont cela de commun avec toutes les autres Sectes, & avec une infinité de dévots. On ajoute qu'ils insistent fortement sur la repentance, & sur la pratique du Christianisme; mais cela n'empêche pas qu'on ne les soupçonne d'hypocrisie. Voiez ci-après quelques particularités touchant le Docteur *Francke*.

Les *Piétistes* Sectateurs de *Francke* nous obligent de rapporter en deux mots l'origine qu'on attribue au (*b*) *Piétisme* d'Allemagne. On croit avec raison que le *Quaquerisme* d'Angleterre donna lieu à ce *Piétisme*, & qu'à tout prendre le *Piétisme* ne fut qu'un fanatisme transplanté. Des *Quaquers* fugitifs ou exilés portérent leurs Dogmes dans les pais de leur *asile*: on y ajouta, on y changea, on diminua, & tout cela travestit insensiblement le fanatisme Anglois en fanatisme Allemand. C'est ainsi que nous avons trouvé les sources de l'*Anabaptisme* dans des siecles éloignés, & celles du *Quaquerisme* dans le transport de l'*Anabaptisme* en Angleterre. Ce *Quaquerisme* devint *Labadiste* en *Frise*, & resta *Piétiste* en Allemagne, en Suisse, &c.

Un Docteur Luthérien nommé *Broszeband*, & un Ministre de la même Communion nommé *Muller*, gens d'une pieté ombrageuse, & qui s'avisérent de se scandaliser trop facilement de cette attention, que le commun des Luthériens donnoit à l'exterieur de la Religion plutôt qu'à la Religion même, se mirent vers l'année 1664. ou 1665. à declamer contre ce désordre. Ce *Muller* outra les idées jusqu'à dire que les Chrétiens, par Chrétien il entendoit ses fidéles les Lutheriens, avoient leurs idoles, & mêm[illegible]vouoient à elles au préjudice de la véritable pieté; & que croiroit-on qu'[illegible]nt ces idoles des Luthériens? une Chaire dans laquelle on prêche au Peuple, un Baptistére, un Confessional, un Autel. Il auroit bien dû sçavoir, ce zéle Docteur, qu'en ce sens-là tout peut être & devenir Idole en quelque Religion que ce soit, fût-elle encore plus *decharnée*, qu'aucune Secte Protestante qui nous soit connue. Il n'en fallut pas davantage que cette déclamation ridicule & exagerée, pour soulever contre lui quelques Con-

(*a*) Il y a une fausse joie; & celle-là ne sçauroit accompagner de véritables sentimens de pieté.

(*b*) On prétend chez les *Piétistes*, que ce nom fut donné d'abord par raillerie à ceux qui formérent la société appellée *Collegium Philo-Biblicum*, dont on parlera ci-après, & ensuite aux disciples & aux auditeurs que cette société acquit.

fiftoires Luthériens, & le faire regarder comme un *Quaquer*. *Spener* & *Horbius*, tous deux Miniftres Allemands, l'un à Francfort, l'autre à Trarbach, criérent auffi contre le culte extérieur du Luthéranifme; & leurs plaintes étant écoutées d'une bonne partie de leurs troupeaux, cela les encouragea à crier encore plus haut, & même contre les ufages les moins effentiels, fous le fpécieux prétexte de ramener les hommes à la vraie foi en J. C. & à la vie intérieure. Les uns & les autres formérent des affemblées particulieres; & ces affemblées s'accrurent infenfiblement. Chacun y expliquoit de fon mieux l'Ecriture fainte, s'exhortoit foi-même, exhortoit les autres: les fidéles y étoient tour à tour *Pafteurs* & *brebis*. On n'y difputoit jamais fur les points vetilleux de Théologie, ni fur des controverfes obfcures & ambigues. On s'attachoit uniquement, dit-on, aux vérités évidentes, aux vérités de pratique, & à ce qui eft vraiment neceffaire au falut. On conviendra facilement que ce n'étoit pas là le mauvais endroit de la Secte. *Spener* fut enfuite appellé à Drefde, & le fut pour prêcher à l'Electeur. Quel ouvrage pour un *Piétifte* que la Cour d'un Prince! Il s'y préfenta avec toute la féverité d'un Myftique. La qualité de *Surintendant*, c'eft ainfi que chez les Luthériens on appelle le premier Miniftre, dont le rang eft affez (a) relatif à celui d'Evêque chez les Catholiques, favorifa la féverité de *Spener*; & on ne fçauroit douter que l'autorité de la Charge, jointe à l'exemple de celui qui en étoit revêtu, n'ait contribué efficacement à la propagation du *Piétifme*, dont on rapporte les commencemens en Saxe de la maniére fuivante.

Ce fut, dit-on, dans le tems de la *Surintendance* de *Spener*, que commencérent de fe former à Leipfig & en d'autres Villes de Saxe, certaines pieufes affemblées qui méritent bien le nom d'Ecoles, puifqu'on y expliquoit (b) la Bible à de jeunes *Propofans*, & aux candidats & étudians en Théologie, d'une maniere fort différente de la méthode ordinaire; c'eft-à-dire fans controverfe, & fans s'arrêter aux difputes épineufes, dont la Théologie eft généralement herillée. On dit auffi que les inftructions que l'on donnoit dans ces Ecoles, confiftoient en la fimple lecture de la Bible, expliquée très-fimplement pour fervir de régle aux mœurs, & former ces jeunes gens à la vertu & aux devoirs de la Religion; en un mot qu'on n'y enfeignoit qu'une *Théologie pratique*. De ces Ecoles fortit le Docteur (c) *Francke*, dont on vient de parler. Afin de donner une idée impartiale de ce Docteur *Francke*, il fera bon de rapporter ici ce qu'on en trouve dans la *Bibliothéque Germanique*, Tome XVIII. On nous affure, » que cela eft tiré en grande partie de diverfes » piéces publiées en un volume in-folio, à l'honneur de M. *Francke* depuis fa mort »; & par conféquent le Lecteur doit être perfuadé d'avance, que cette citation ne contiendra rien qui ne foit honorable & avantageux au Docteur. Ce fut lui, y dit-on, qui en 1686. fonda à Leipfig, avec quelques-uns de fes amis, le *Collegium Philo-Biblicum* dont on vient de parler. Il fit enfuite un voiage à Lunebourg. » Là, ce goût qu'il avoit eu pour la pieté dès fon enfance, fe fortifia confidérable- » ment. Il appelloit Lunebourg fa *Patrie fpirituelle*. Il retourna à Leipfig, & y » donna des leçons fur l'Ecriture fainte; leçons propres à rendre fes difciples plus » gens de bien. Il en avoit fouvent jufqu'à trois cens pour auditeurs. La jaloufie » que cette affluence donna, put contribuer à divers chagrins, que M. *Francke* » eut à fupporter à Leipfig, au fujet de fes leçons & de fa méthode. Il trouva » auffi de puiffans ennemis à Erfort, où il fut appellé pour être Miniftre. Ses Pré- » dications courues de tout le monde, convertirent même plufieurs Catholiques » Romains. Des Luthériens en plus grand nombre encore comprirent, que leur » Chriftianifme n'avoit jufqu'alors été qu'un Chriftianifme extérieur. Bien-tôt on » interrompit le cours de fon miniftére: on le priva de fa Charge au mois de » Septembre 1691. avec ordre de fortir de la Ville dans l'efpace de deux jours. » Dans la fuite l'Electeur de Brandebourg l'emploia dans la nouvelle Univerfité de » Halle. En 1695. il commença de fonder une Ecole pour les enfans des Pauvres. » Il mourut au mois de Juin de l'année 1727 ». Le Docteur *Francke* donnoit fes leçons Chrétiennes à toutes fortes d'auditeurs indifféremment, hommes & femmes; mais de telle forte qu'ils étoient féparés les uns des autres. On ne peut que louer la fondation de l'Ecole pour les Pauvres; fondation d'autant plus eftimable,

(a) Voiez dans le Volume précédent ce qui regarde *les Cérém. des Luther.*

(b) A caufe de cela on appelloit ces Ecoles *Collegia Philo-Biblica*. Voiez *Croef. Hift. Quak.* L. 3. pag. 545.

(c) *Augufte Herman Franke*. On dit qu'il avoit été long-tems difciple & admirateur de *Spener*.

qu'elle produisit à Halle une maison d'Orfelins, qui a mérité des éloges infinis, & n'a pas peu contribué à grossir *le Recueil des piéces envoiées à la famille de M. Francke sur sa mort,* » lequel contient, selon la remarque des *Journalistes* de la B. » Germ. deux cens pages in-folio d'assez menue impression, sans y comprendre » les Oraisons funébres «. Ceux qui connoissent la fécondité des climats voisins du Nord, ne seront nullement étonnés de celle-ci. Personne n'ignore que la Prose & la Poësie y coulent comme un torrent à l'égard des morts tant soit peu illustres, & qu'un Poëte y a plutôt fait deux cens vers *stans pede in uno*, comme autrefois *Lucilius*, qu'Horace n'auroit songé à arranger la pensée d'une strophe de la moindre de ses Odes.

Finissons cet article par le caractére que nous donne la Bibliothéque Germanique du Docteur *Francke*. » Sa conversation étoit grave & douce. Il étoit naturel» lement éloquent. Il avoit cultivé son esprit avec soin; & au jugement de tous » ceux qui l'ont connu, il étoit sçavant. Ses ennemis même, qui l'ont accusé d'inspi» rer à ses disciples des sentimens, & des maximes ennemies de l'érudition, avouent » qu'il n'en étoit rien moins que dépourvû. Le dessein d'exciter la piété dans les » cœurs des Chrétiens a paru régner dans toute la conduite de M. *Francke*; & » lorsqu'on pése ce que ses ennemis ont dit contre lui, on s'apperçoit qu'il y a peu » d'équité dans la plûpart de leurs jugemens. Le nom de *Piétiste*, si beau en lui» même, que tant de gens confondent avec celui d'hypocrite, & qui est déson» mais en Allemagne un nom de parti, ne suffit point pour rendre M. *Francke* » suspect aux personnes impartiales, &c «. On peut voir l'éloge de ce Docteur dans la *Biblioth. Germ.* & on y lira avec plaisir la description de l'établissement & de l'ordre de la maison des Orfelins de Halle.

Les Ecoles se mirent bientôt en réputation: insensiblement toutes sortes de Bourgeois y furent admis, même des femmes; & l'empressement avec lequel on courut à ces nouvelles societés de doctrine & de pieté, fut si grand, qu'on en négligea la fréquentation des Eglises. Quelques-uns portérent le zéle pour la nouvelle méthode de dévotion jusqu'à mépriser tout-à-fait la vieille, sans vouloir même épargner la Céne, qui leur paroissoit une chose fort indifférente: c'est ainsi, dit-on, que de quelques idées d'abord avantageuses à la pieté, portées ensuite à l'excès, naquit ce *Piétisme*, qui attira beaucoup de médisance & de mauvais bruits sur ceux qui en firent profession. On voulut défendre ces assemblées, & on affecta de les décrier de la maniere la plus odieuse: mais au lieu d'arrêter le mal, on (*a*) l'irrita. En l'année 1689. *Francke* & quelques-uns de ses principaux adhérens furent questionnés *captieusement*, dit-on, par des députés du *Sénat Académique* de Leipsig. On fit intervenir questions sur questions; on éplucha tous les articles de foi l'un après l'autre; & les *Inquisiteurs*, dit (*b*) l'Auteur que nous citons ici, ne trouvant rien d'*hérétique*, *ni même sentant l'hérétique* dans ceux dont la foi étoit *épluchée*, on les renvoia absous, (*c*) à condition néanmoins de ne point instruire le Peuple d'une autre maniére que l'ordinaire. Pour mieux s'assurer de l'obeissance de ces *Mystiques*, le grand Consistoire de Dresde, soutenu de l'autorité de l'Electeur Chef de ce Sénat Ecclésiastique, ordonna l'année suivante au Sénat Académique de Leipsig, *de supprimer entiérement ces Colléges, Ecoles & Conventicules*, & de faire mettre en prison ceux qui refuseroient d'obéir. Cette petite violence, dont presque toutes les Communions Chrétiennes connoissent plus ou moins le mérite, fit un bon effet sur l'esprit de quelques-uns des *Piétistes*, & les ramena par une crainte salutaire dans le chemin de l'Orthodoxie Luthérienne: mais en même tems, elle rendit les autres ou plus constans ou plus opiniâtres.

Entre ces *Piétistes* les plus moderés, étoient ceux qui suivoient *Spener*. En faisant profession d'être entiérement attachés à la doctrine de Luther, ils prétendoient qu'on devoit travailler avec plus de force que le commun des Luthériens au parfait renoncement de soi-même, à la perfection Chrétienne, à l'union de l'ame fidéle avec J. C. Ils censuroient le relâchement dans la pratique des vertus Chrétiennes, & dans la discipline de l'Eglise; & ils ne craignoient pas même de censurer celui des Pasteurs dans leurs fonctions. Ils méprisoient les (*d*) études &

(*a*) Peu s'en fallut que *Thomasius*, Sçavant illustre, qui voulut faire l'apologie de ces assemblées, ne fût la victime du parti *Anti-Piétiste*. Il se forma dans le même tems de pareilles assemblées a Giessen & ailleurs.

(*b*) *Crosius*, ubi sup. p. 547.

(*c*) *Neu quis publicè privatimve aliter populum erudiret*, &c. ubi sup.

(*d*) *Poiret* leur témoigne beaucoup de mépris en plusieurs endroits de son *Oeconomie divine*; il

les ſciences humaines, ſur-tout l'éloquence de la Chaire, qu'ils ne regardoient que comme une vaine (*a*) *criaillerie*. Mais cet attachement dont ils ſe vantoient pour la Doctrine, ne put les garantir de la haine des Synodes & des Paſteurs, dont ils attaquoient la négligence dans les devoirs, & qu'ils accuſoient de ne penſer qu'à ſe procurer les aiſes & les commodités de la vie. Les Chaires tonnérent contre ces Myſtiques, & il partit des Académies une grêle d'écrits contre eux. On fit des catalogues fort amples des héréſies du Piétiſme ; & (*b*) ce fut, dit-on, alors ſeulement, que l'on donna comme par injure & par mépris le nom de *Piétiſme* & de *Piétiſtes* à la Secte & à ſes *Illuminés*.

On a dit que ce *Piétiſme* ne fut dans ſes commencemens que le *Quaqueriſme* tranſplanté : mais il ſemble qu'on voudroit nous perſuader le (*c*) contraire, parce que la plûpart de ces nouveaux Myſtiques ne connoiſſoient qu'à peine le nom de *Quaquer*, & que (*d*) *Spener*, le principal Auteur du *Piétiſme* de Saxe, n'entendoit rien aux principes du *Quaqueriſme*. Que le Lecteur juge de la ſolidité de ces raiſons. Nous n'entrons point dans le détail des perſécutions qu'on fit ſouffrir aux *Piétiſtes*, pour venir à *Horbius*, qui s'étant retiré à Hambourg, y fut établi Paſteur d'une Egliſe Luthérienne. Ce *Horbius* ne manqua pas d'y former des aſſemblées telles qu'il en avoit fait à *Trarbach* ; & comme les principes qu'il enſeignoit parvinrent bientôt aux oreilles de ſes Collégues, il ne put échaper à leur zéle, & il fut auſſitôt traduit devant le Conſiſtoire, comme *Quaquer* & *Enthouſiaſte* ; ſur-tout après qu'il eut diſtribué à ſes diſciples un (*e*) petit Livre contenant les élemens du Chriſtianiſme, que les Orthodoxes de Hambourg trouvérent entiérement *Piétiſte*. Un des plus zélés Paſteurs déploia auſſi-tôt ſon éloquence contre l'héréſie ; qualifia le Docteur *Horbius* de *Quaquer* & d'hérétique ; & toujours avec la même éloquence, inſiſta fortement ſur la néceſſité de chaſſer cet homme. Le zéle des Orthodoxes eut tout le ſuccès poſſible : *Horbius* fut ſi bien décrié comme *Quaquer*, qu'il prit le parti de ſe retirer, & de céder la victoire à l'Orthodoxie Luthérienne. Mais malgré la fuite de *Horbius*, il reſta dans Hambourg des ſemences de *Piétiſme*.

Peut-être n'y auroit-il pas de mal de raſſembler ici en peu de mots quelques ſentimens que l'on attribue au *Piétiſme* (*f*) pris en gros. On accuſe les *Piétiſtes* d'indifférence dans la Religion, & de mépris (en Allemagne) pour les Livres ſymboliques du Luthéraniſme. On prétend que leurs idées ſur la Trinité ne ſont nullement Orthodoxes ; qu'ils regardent la création & la providence comme des *écoulemens* de la Divinité ; qu'ils ſont Millénaires ; qu'ils font conſiſter la Religion dans la contemplation & la Quiétude, & croient qu'en cet état l'eſprit ne participe point aux déreglemens des ſens ; que toutes les actions ſont néceſſairement bonnes ou mauvaiſes. En vertu de ce dernier principe, ils condamnent la danſe, le jeu, &c. parce que n'admettant point d'indifférence dans les actions, & celles-ci ne pouvant être miſes au rang de celles qui ſont bonnes & utiles dans la Religion, il faut néceſſairement les mettre au rang des mauvaiſes. On paſſe ce qu'on leur reproche touchant la réformation néceſſaire au Luthéraniſme, les abus qu'ils trouvent à la Confeſſion des Luthériens, leur indifférence pour la controverſe, leur indulgence pour le fanatiſme, &c. Voions pourtant s'il n'y auroit pas moien de mettre quelque diſtinction entre *Piétiſte* & *Piétiſte*.

L'Auteur qui nous fournit une partie des particularités que nous avons rapportées, parle de trois ſortes de *Piétiſtes* Allemans. On s'eſt expliqué ſur la premiére. La ſeconde eſt, ou étoit une eſpéce de *Weigeliens*, qui furent ainſi nommés

prétend prouver par l'exemple de J. C. & de ſes Apôtres, &c. que les études ſont mépriſables, &c. Voiez p. 46. 50. 304. &c. du Tome V. & ailleurs. Cela ne doit pas ſurprendre dans les *Myſtiques* ; & il ſeroit au contraire fort ſurprenant qu'ils puſſent allier leurs idées aux études humaines.

(*a*) *Evagatio linguæ & vociferatio.*

(*b*) *Croeſius*, ubi ſup. p. 550. Voiez ce qui a été dit ci-deſſus ſur l'origine du nom de la Secte *Piétiſte*.

(*c*) *Croeſius*, Ubi ſup. p. 552.

(*d*) Ce *Spener* mourut Conſeiller Eccléſiaſtique à Berlin 1705.

(*e*) On dit que ce Livre étoit celui de *Poiret* ſur l'éducation des enfans.

(*f*) Cette expreſſion n'eſt point inutile ici. En Allemagne, on comprend ſous le nom de *Piétiſme* tout ce qui paſſe ſous celui de *Quiétiſme* en France. C'eſt-là ce qui fera un jour la croix de ceux qui écriront l'hiſtoire Eccléſiaſtique du 17. & du 18. ſiécle. Dans les précédens ſiécles, tout ce qui n'étoit pas Orthodoxe paſſa pour Manichéen, & dans le tems du régne de l'Arianiſme, tous ceux qui ne définiſſoient pas la Divinité de J. C. & la Trinité, &c. comme l'Egliſe, étoient réputés Ariens.

més d'un certain *Weigelius*, lequel longtems avant le *Piétisme* avoit dogmatisé en Misnie. Ce *Weigelius* enseignoit, qu'il y a comme un germe divin dans tous les hommes; que Dieu & J. C. se répandent tellement en eux, qu'ils ne font, pour ainsi dire, qu'une même essence; que chacun doit servir & adorer Dieu & J. C. en soi, &c. Tout cela revient assez aux idées des *Quaquers* & des *Quiétistes*, &c. Mais pour le comprendre, il faut être une Mystique consommé. Les Piétistes qui donnoient dans cette *Mysticité* outrée, étoient en même tems *Millénaires*; & comme une vision en appelle une autre, leur régne de mille ans, d'abord tout spirituel, devenoit charnel par la force des idées (*a*) *charnelles*, qu'ils y mêloient.

Poiret après avoir amplement traité (*b*) du régne de mille ans, & de la *glorification* des Saints qui en sera une suite, & dans laquelle ces Saints seront, dit-il, investis d'une lumiére divine qui anéantira leur corruptible, & changera le reste de leurs corps en lumiére comme le corps de J. C. nous représente ces mêmes Saints vivans & régnans dans un ordre divin au Roiaume des Cieux, venu alors sur la terre. » Il y aura, ajoute-t-il, lieu & trône assigné pour Sa Majesté divine. Il y aura lieux, offices, charges, dignités différentes pour ses Saints. » Les uns seront assis à sa droite, & les autres à sa gauche; les uns seront assis » sur des trônes avec des couronnes; les autres seront établis sur beaucoup, d'autres sur moins, qui sur dix villes, qui sur cinq. Les uns mangeront à sa table; d'autres assisteront continuellement devant lui: les uns le suivront quelque » part qu'il aille; d'autres viendront de Sabat en Sabat, de mois en mois, d'an » en an se présenter devant Sa Majesté. Cependant Dieu sera impartial dans ses » distributions. Les plaisirs des Bienheureux ne seront que joie, amour, divertissemens dans une innocence & une candeur enfantine. Il n'y aura plus qu'accord & délices entre Dieu & les hommes, entre les hommes & leurs pareils, » entre les hommes, les bêtes & toutes les autres créatures «. *On s'engendrera les uns les autres:* mais cette génération sera admirable, sans luxure, sans corruption, sans désirs impurs & illicites, » parce qu'alors tout étant Saint & glorieux, » il n'y aura plus ni mâle ni femelle, ni parties bestiales que l'on ne nomme » pas. Chaque individu glorieux redevenu semblable à Adam, tel qu'il étoit avant » que la femme eût été tirée de lui, produira son semblable de soi seul, par » le principe de l'amour de Dieu, & par le désir qu'il y ait toujours plus de » créatures pour aimer, & pour louer cette grande Majesté «. A l'égard des circonstances de cette admirable génération, il renvoie aux écrits de celle à qui Dieu a fait voir les particularités de ces merveilles de l'autre monde, c'est-à-dire, à l'*Etoile du matin*, ouvrage de la Prophéteſſe *Bourignon*. » Enfin pour finir » ce qui concerne la gloire & les délices des Saints dans la béatitude éternelle » qui suivra le régne de mille ans, Dieu, ajoute-t-il, ne fera que s'étudier, pour » ainsi dire, à régaler les hommes, à les caresser, à les mignarder «.

La bizarrerie des idées de la *Prophéteſſe Bourignon* sur l'anéantissement futur de la distinction des Sexes dans l'*homme glorifié*, nous rappelle ici l'extravagante opinion de cet anonyme, qui soutint dans un petit Livre imprimé en 1644. » *que les femmes ne sont pas des hommes*, c'est-à-dire, pour parler sans équivoque, » qu'elles ne sont pas de la classe des hommes; qu'ainsi J. C. n'est pas mort pour » elles, & qu'elles ne sont pas sauvées «. Voici à peu près les raisons de l'anonyme.

1. » Eve a été prise de l'homme, pour lui aider à produire d'autres hommes. Elle n'étoit pas homme, mais une aide, un moien nécessaire à l'homme. » La terre est labourée: mais elle n'est pas le laboureur. Un armurier ne sçauroit forger une épée sans marteau; un écrivain ne sçauroit écrire sans plume, &c. La femme est une cause instrumentale. Donnons à Adam, dit Dieu, » une aide; une compagne semblable à lui (Adam.) Cela veut dire, donnons » lui *cette cause instrumentale, telle qu'il la faut dans la circonstance en question.* » La femme, dit S. Paul, a été faite pour l'homme. Voilà qui est dans sa place & selon les régles. *Sebastian Castalio* a bien mieux été au fait; car il a » traduit ou expliqué *adjutorium simile homini*, par *jumentum ei accommodatum.*

2. » Dieu a dit faisons l'homme à notre image, & non pas les hommes; ce » qui auroit dû être, si la femme avoit été faite à l'image de Dieu. Mais écou-

(*a*) Voiez *le nouveau Ciel & la nouvelle terre de* Mad. *Bourignon.*

(*b*) *Oecon. Divine*, Tom. V. Ch. 14. & suiv.

» tons encore S. Paul. *L'homme est l'image de Dieu, la femme est la gloire de l'homme*; une bonne terre, un bon marteau, une bonne plume, contribuent à la » gloire de ceux qui les emploient.

3. » Un seul homme a péché dans le Paradis: mais il n'est pas dit que deux » hommes y aient péché. Le péché est entré dans le monde par un seul homme; il n'est pas dit qu'il y soit entré par une femme. Si deux hommes de » differens sexes avoient péché, il auroit fallu deux J. C. Mais, dira-t-on, » l'homme est nommé seul comme plus excellent en dignité, &c. donc la femme n'est pas homme; donc elle n'est pas semblable à Adam.

4. » Nous supposerons tout au plus, pour répondre à l'objection prise des deux » passages suivans; *Dieu les créa mâle & femele; & ils feront deux unis en une » même chair*, que la perfection de l'Ouvrier consiste dans la nécessité de se » servir de l'instrument convenable à sa profession, pour exercer ses talens. C'est » ainsi peut-être, que l'homme & la femme pris ensemble ne font qu'un homme complet. Mais en ce cas-là que deviendront les vieux garçons, & les vieilles filles «? On passe plusieurs autres raisons assez foibles, & les réponses que J. C. fit à la femme Cananéenne. L'Auteur anonyme les explique contre le Sexe féminin, & conclud que le salut ne lui est pas destiné. *Quid tantoperè de vestra salute laboratis? manete obsecro in eo quo vos natura posuit statu*; &c. Il continue ensuite dans le même goût. » Les femmes, dit-il, dont il est parlé » dans le Nouveau Testament demandoient à J. C. la guérison des maux du corps: » mais elles ne lui demandoient rien autre, sçachant bien qu'il n'avoit pas été » envoié pour elles. Il y a pourtant du mystere dans la conduite que J. C. a » tenue en daignant écouter des femmes, & en s'entretenant long-tems avec la » Samaritaine. Le voici. Leur foi faisoit honte à l'incrédulité des hommes. Il » n'étoit venu que pour eux; & voiant le zéle & la confiance de quelques femmes pour lui, il voulut les assister d'une façon extraordinaire, pour montrer aux » hommes leur devoir «.

5. Une autre plaisante raison de l'Auteur pour exclurre les femmes du rang des hommes, c'est que leur généalogie n'est point exprimée dans la Bible, comme l'est celle des hommes, vraie postérité d'Adam.

6. Mais comment se tirer de ce passage de S. Paul, qui dit (*a*) que *les femmes seront sauvées en mettant des enfans au monde*? » Rien n'est plus facile. Il ne » s'agit point ici, dit-on, du salut de l'ame. *Etre sauvée* veut dire ici, être heureuse en ce monde (*bene valere in hoc mundo.*) Supposons avec certains Orthodoxes, que le salut appartienne à celles qui mettent des enfans au monde, » que ferons-nous des vieilles filles & des femmes stériles? & au contraire combien de mauvaises femmes très-fécondes n'enverrons-nous pas dans le Paradis? « A la vérité, si au lieu de traduire le terme Grec par *mettre des enfans au monde*, on le traduit par *élever des enfans*, ou *leurs enfans*, la difficulté est éludée; car nous devons être persuadés que rien ne sçauroit plus contribuer au salut des meres, que la bonne éducation de leurs enfans. Mais non, cette éducation, selon le sens de l'anonyme, ne peut faire que le bonheur des meres en ce monde, quoique moiennant la persévérance des enfans en la foi, elle puisse contribuer au bonheur de ceux-ci dans l'autre.

7. Voici une terrible objection. Dieu a remis ou pardonné les péchés à des femmes, par exemple, à Marie-Madelaine. Pourquoi cette rémission & ce pardon des péchés, si-non pour les sauver? Il y auroit bien des choses à remarquer ici sur les autres petites raisons de l'Auteur, qui sont entre autres, que les péchés des femmes ne ressemblent pas à ceux des hommes. Les péchés des femmes ne différent point de ceux des brutes. Souvenons-nous ici des péchés des Préadamites. Que le péché d'Adam ait été seul le vrai péché, tout le prouve, nous dit le *Dissertateur* anonyme. Le fruit de l'arbre avoit été seulement défendu à Adam; Dieu appella Adam immédiatement après le péché commis; nous avons tous péché en Adam; & preuve de cela, les hommes seuls furent circoncis, en quoi il est même nécessaire de faire attention à cette marque d'élection, qui distinguoit sous l'ancienne Loi le fidéle de l'infidéle. Elle est d'institution divine; & il pourroit bien être permis de la regarder comme un *topique spirituel*, dont l'homme seul avoit besoin, comme véritable pécheur; car encore un coup les péchés des femmes ne sont que des désordres semblables à ceux des bêtes, *quæ*

(*a*) Ep. *à Thimoth.* Ch. 2.

pauperiem fecisse, vel delicta perpetrasse dicuntur. La naissance du Sauveur prouve aussi qu'Eve n'a point péché, ni par consequent les femmes qui sont nées d'elle & après elle; c'est pourquoi il est né sans communication, &c. Il dément ensuite hardiment l'Ecriture Sainte, qui a condamné la femme à accoucher avec peine & avec travail, pour la punir du crime de désobeissance en mangeant la fatale pomme. Si c'étoit là, dit-il, une peine véritablement infligée pour se crime, pourquoi verrions-nous les brutes accoucher de même avec peine & avec douleur? Après cela il récapitule toutes les mauvaises actions, que les femmes, dont il est parlé dans les SS. Ecritures ont commises, & lesquelles, ajoute-t-il, bien loin d'être réputées criminelles, sont mêmes louées dans ces Saints Livres. Laissons ce trop odieux détail, qui lui fournit cette conséquence; que les *femmes ne pèchent point comme les hommes*, seuls creatures raisonnables. Selon lui, l'inceste de Loth en est une grande preuve. C'est lui qui est regardé comme coupable, puisque sa postérité est exclue de l'Eglise, &c. En un mot, conclut il, les péchés ne sont pas remis aux femmes par J. C. comme des péchés, & la rémission qu'il leur accorde n'est qu'une rémission des maux temporels.

Le salut éternel n'appartenant pas aux femmes, il est aussi censé qu'elles ne ressusciteront pas. La demande des Saducéens sur la destinée qu'auroit la femme dans l'autre monde, après avoir eu sept maris dans celui-ci, étoit par conséquent frivole & impertinente. Les hommes n'auront nul besoin de femmes dans le Paradis. A l'égard de la Sainte Vierge, ce prophane Dissertateur ne trouve aucune difficulté. Les bénédictions que la Sainte Ecriture lui accorde ne la concernent, qu'en ce que par grace, & pour avoir porté le Sauveur, elle a été *initiée à l'humanité.* Elle est homme par un effet de la grace, de même que chez quelques Anabaptistes, (Anabaptiste signifie ici Socinien) J. C. n'est pas réputé Dieu par sa nature, mais par grace. Il interprete ridiculement, pour ne rien dire de pis, le passage où S. Paul dit dans l'Epitre aux Galates; *il n'y a en J. C. ni male ni femelle*; il le rend, dis-je, à sa mode, en l'expliquant ainsi: *il n'y a point en J. C. de male (a) comme de femelle.*

Passons ici le renoncement aux femmes, si fort recommandé par S. Paul aux hommes; & ces Eunuques dont il est dit, qu'ils se sont rendus tels pour acquérir le Roiaume des Cieux. Cela lui prouve d'un côté combien les femmes sont dangereuses, & de l'autre combien elles sont méprisables; jusques-là, qu'il prétend faussement que jamais femme accouchée ne s'est rejouie de la naissance d'une fille. Il compte pour rien la résurrection de la petite fille dont parle S. Luc, puisque l'Evangéliste dit, ou pour mieux dire *J. C. la petite fille n'est pas morte, mais elle dort.* Le reste de la Dissertation ne consiste qu'en petites subtilités sophistiques & puériles, telle qu'est ce badinage trivial & libertin. » J. C. apparut aux femmes, » plutot qu'aux hommes, après sa résurrection, parce qu'étant naturellement babillardes, elles ne pouvoient manquer de la publier aussi-tôt par toute la Ville. « On n'a garde d'approuver le sistême pernicieux de cet anonyme: mais il est bon d'apprendre au Lecteur que ce n'est, à proprement parler, qu'une Satire contre les Anabaptistes, c'est-à-dire contre les Sociniens, & un badinage plein de mépris contre les femmes. La conclusion de ce Chapitre le prouve; & pour n'y rien gâter on va la rapporter (b) dans les termes de l'original.

Selon l'Auteur que nous avons cité d'abord, ceux qui suivoient la doctrine de *Bohm* faisoient la troisiéme sorte de *Piétistes.* Ce *Bohm* avoit été en même tems Cordonnier & Auteur en Silésie. Après avoir rêvé à son attelier sur la Religion, d'une maniére qui se ressentoit de quelque lecture de livres de Cabale & de Chimie, il mettoit par écrit ses réves, & les ornoit d'un galimatias mystique & cabalistique. Cet homme, quoique simple artisan, avoit, (c) nous dit-on, un esprit tout-à-fait tourné à l'en-

(a) *Neque masculus ac fœmina, annuens particulâ ac, illam non ità unam esse in Christo, quemadmodùm illi de quibus usurpat vocem* neque.

(b) *Probavi mulierem non esse hominem, nec eam salvari: quod si non effeci, ostendi tamen universo mundo, quomodo hujus temporis heretici, & præsertim Anabaptistæ, sacram soleant explicare scripturam, & quo utantur methodo ad stabilienda sua exe-cranda dogmata. Prudenti satis; imprudentes autem mulierculas oratas volo, ut me pristinâ suâ benevolentiâ & amore complectantur. Quod si noluerint, pereant bestiæ in secula seculorum. Satis gloriæ & ex hoc tractatu habeo, quod in posterùm more aliorum hæreticus sim futurus, si non bonæ famæ, tamen magnæ.* Voilà un tissu d'idées aussi extravagantes qu'impies qu'il a été bon d'étaler ici, ne fût-ce que pour faire connoitre à quel point on s'égare lorsqu'on abandonne le bon chemin.

(c) *Morhof* in *Polyhistor.* Tome III. L. 5. p. 555.

tousiasme & au fanatisme : il vantoit beaucoup ses songes & ses visions. Il en étala de toutes sortes dans les matiéres Théologiques & Philosophiques, qu'il s'avisa de vouloir éclaircir, sur-tout dans l'ouvrage (a) qu'il intitula le *grand Mystére*, qui est un commentaire Théologique & Chimique en Allemand sur la Genése. Tout cela fut imprimé en Langue Allemande, & forma d'autres visionnaires. Il y a grande apparence que le Cordonnier, malgré le génie supérieur (b) que ses sectateurs & ses admirateurs lui attribuent, ne s'entendoit pas trop lui-même : aussi ne parloit-il que d'une maniére obscure, ambigue & embarassée, digne d'un homme qui, conformément à ses chimeres & à son *demi-sçavoir*, n'avoit que des principes confus des choses qu'il vouloit expliquer. D'autres Mystiques essaiérent de l'éclaircir, ou plutôt travaillérent sur ses principes, & y ajoutérent de leur propre fond des (c) *choses étranges & pernicieuses*. Voici un échantillon de cette doctrine.

Ils admettoient en Dieu une parfaite unité comme son essence : mais en même tems, ils se figuroient dans cette unité un triple principe de toutes choses, qu'ils tachoient d'expliquer de la maniére suivante. Le feu est Dieu ; la lumiére du feu c'est l'intelligence & la sagesse de Dieu, c'est le fils de Dieu. Le Saint Esprit est l'unité, par le moien de laquelle la lumiére éclaire. Ne semble-t-il pas que les Sectateurs & Commentateurs de *Behm*, qualifiés *Piétistes*, mériteroient beaucoup mieux d'être mis entre ceux qu'on appelle Spinosistes, puisque le sentiment qu'on vient de rapporter ne fait qu'un même être de Dieu & du monde. Ces pretendus *Piétistes assaisonnoient* ces explications de la Nature divine d'un jargon chimérique, qu'il n'est pas facile de pénétrer ; à quoi ils ajoutoient, que Dieu avoit créé l'univers *par nombre, poids & mesure* ; *que Dieu s'étoit créé lui-même dans les créatures raisonnables* ; que l'homme rétabli jouit seul de cette lumiére qu'ils appellent J. C. &c. Il n'est pas nécessaire d'avertir, qu'on peut reconnoitre des traits de Pithagore & de Platon dans une partie de cette doctrine : mais d'un autre côté, il est fort possible d'être par soi-même Auteur de certaines idées, qui ressemblent à celles de ces Philosophes, & plus encore de l'être de certaines extravagances, qui ne demandent d'autre maitre qu'une imagination échauffée au plus haut degré.

Finissons l'histoire des Piétistes par leur Catéchisme. Comme ce petit ouvrage est fort rare, & qu'il contient toute leur doctrine, nous avons crû faire plaisir au Lecteur de l'insérer ici. C'est un dialogue entre un Pere & un Fils.

Catéchisme *des* Piétistes.

LE PERE. Après vous avoir donné la vie, je me sens obligé, mon Fils, de travailler à vous procurer l'immortalité. Je prétens le faire en vous introduisant dans un genre de vie qui en a les promesses.

Le Fils. Je vous serai fort obligé, mon Pere ; car il faut que je vous avoue que les miséres dont la vie que vous m'avez donnée est accompagnée, diminuent considérablement l'obligation que je dois vous en avoir naturellement.

Le Pere. Mon Fils, avez-vous quelquefois fait attention sur l'état du monde ? sur le nombre infini des parties dont il est composé ? sur leur arrangement admirable ? sur la divinité de leurs mouvemens ? sur leurs différentes propriétés ? Croiez-vous que cela soit l'ouvrage du hazard ?

Le Fils. Au contraire, mon Pere ; je suis très-persuadé qu'il ne peut y avoir eu qu'un Etre infiniment puissant & sage qui les ait formés.

Le

(a) *Morhof*, ubi sup. Tome II. Ch. 3. p. 166.

(b) *Idem*, ubi sup.

(c) *E sua sapientiæ officina multa, verùm monstrosa atque horrenda, superstruunt*, dit *Croes.* ubi sup. p. 558. Ce même Auteur ajoute, que l'Electeur de Saxe alors régnant fit examiner les livres & la doctrine du Cordonnier par des Théologiens de Dresde, & que ces examinateurs trouvérent non-seulement la doctrine du Cordonnier orthodoxe, mais qu'ils reconnurent même en lui des dons de Dieu tout particuliers. Un nommé *Weckius* n'oublia pas une particularité si honorable au Cordonnier illuminé, dans son *Histoire de Dresde*, qu'il fit imprimer à Nuremberg : mais ceux qui furent commis à l'examen du manuscrit, en firent retrancher cette circonstance trop honorable au Cordonnier. p. 559.

Le Pere. C'est, mon Fils, cet Etre puissant & sage que l'on appelle Dieu. Le nom de Dieu ne nous signifie autre chose que le Souverain Seigneur du monde, celui qui l'a créé, & qui le gouverne.

Le Fils. Cette idée que vous me donnez de la Divinité est bien simple & bien naturelle. Je ne croi pas qu'il y ait aucun homme de bon sens qui ne la reçoive.

Le Pere. Ce que j'y trouve de commode, mon Fils, est quelle nous exemte absolument d'une infinité de spéculations, dans lesquelles les hommes s'évaporent touchant sa nature, que nous sommes incapables de pouvoir pénétrer. Que nous importe-t-il de sçavoir ce qu'il est, si nous sommes persuadés qu'il est, & qu'il est unique, afin de lui rendre uniquement nos hommages, & de ne lui donner aucune jalousie?

Le Fils. Je conçois assez, mon Pere, que s'il y a un *DIEU*, un Etre Souverain de toutes choses, il faut qu'il soit seul; parce qu'il seroit contradictoire qu'un Etre fût Souverain de tout le monde, s'il y en avoit d'autres qui lui fussent supérieurs, ou comme lui dans l'indépendance. Mais de grace, mon Pere, dites-moi, je vous prie, qui nous répondra que nous ne nous trompons point touchant l'existence de cet Etre Souverain? Ne nous prêche-t-on pas tous les jours qu'il y a des Athées dans le monde? Et s'il y a des gens qui ne croient point que Dieu existe, ne faut-il pas qu'ils aient quelque raison pour appuier une incrédulité qui leur seroit si préjudiciable, supposé que Dieu fût? Je veux qu'ils se trompent: mais ils prétendent que nous nous trompons aussi. Qui vuidera le différent? Nous sommes tous hommes & tous sujets à l'erreur. Ainsi nous voilà tous réduits dans le doute & l'incertitude. Je consens de tout mon cœur qu'il y ait un Dieu; je me sens même un extrême penchant à le croire: mais je ne me sens pas assez fort pour le garantir, parce que mon raisonnement n'est pas assez fort pour soutenir un point de cette importance, sçachant que je puis me tromper dans les choses qui me paroissent les plus claires.

Le Pere. Mon Fils, ce que vous dites est si judicieux, que je ne sçaurois vous blâmer. Cependant comme il est de la derniére importance, que vous ne demeuriez pas long-tems dans cet état, je veux travailler à vous en tirer. Dieu a prévû que les hommes ne manqueroient pas de raisonner comme nous faisons; & pour cet effet il a trouvé à propos de se faire connoitre autrement que par ses ouvrages. Il s'est manifesté aux hommes d'une maniére si sensible, qu'il ne leur a pas laissé le moindre doute, ni le moindre sujet de défiance. Du moment qu'il eut créé le premier homme, il ne se contenta pas de lui avoir donné des sens & une raison, & de lui avoir mis devant les yeux le tableau de ses vertus dans ses ouvrages: il lui parla; il lui donna des témoignages si convainquans de sa présence, qu'il eût fallu qu'Adam eût renoncé à l'humanité, pour ne pas reconnoitre son Dieu. Vous pouvez voir tout cela dans les premiers Chapitres de la Genése.

Le Fils. Je vous avoue, mon Pere, que si Dieu se manifestoit à moi de la sorte, je serois tellement persuadé de son existence, que je souffrirois le martyre, pour rendre témoignage à une vérité de cette importance.

Le Pere. Je n'en doute pas: mais comme ce martyre ne seroit nécessaire que pour l'amour de ceux qui auroient lieu de se défier de vous, il ne l'est pas pour des enfans, qui n'ont nul sujet de se défier de la fidélité de leur Pere. De plus vous sçavez aussi, que Dieu ne s'est pas seulement manifesté au premier homme, mais aussi à ses enfans & à plusieurs Saints personnages; de sorte que leur témoignage n'a pas dû être tenu pour suspect.

Le Fils. Je vous avoue, mon Pere, que si vous m'assuriez d'avoir eu une révélation, le respect que j'ai pour vous, ne me permettroit pas de douter de votre bonne foi; & je serois beaucoup plus confirmé dans ce respect, si d'autres personnes graves m'assuroient la même chose.

Le Pere. C'en est assez, mon Fils; croiez donc ce qu'Adam, Seth, Noé, Abraham, & tout ce qu'il y a eu de plus illustre dans l'Antiquité sacrée, ont enseigné à leur postérité. Vous n'avez pour vous en convaincre qu'à consulter tout un Peuple, qui se dit descendu de ces célébres Personnages; qui le prouve d'une maniére convaincante; & qui semble n'être depuis près de 2000. ans dans une dispersion universelle, que pour rendre par toute la terre un témoignage de la colére de ce Dieu, dont ils publient l'existence.

Le Fils. Je vous entens, mon Pere. Le Dieu que les Juifs adorent est le vrai

Dieu : il faut donc que je me fasse Juif, & que je le serve à leur maniére ; car si l'Histoire des Juifs prouve l'existence de Dieu, elle produit en même tems un culte établi de sa part.

Le Pere. Vous auriez raison, mon Fils, si les choses subsistoient sur le pied que Dieu les avoit établies du tems de Moïse : mais l'évenement a fait voir qu'il a renversé tout cet ancien Culte, en réduisant son Peuple dans l'impuissance de le lui rendre ; & comme il n'a pas voulu que cela arrivât sans que ce Peuple en fût averti, il a envoié J. C. pour le leur déclarer, & pour établir un autre Culte, qui pût être pratiqué par tout le monde & de tous les Peuples de la terre. C'est à ce Culte dont vous avez entendu parler sous le nom de Christianisme, que j'ai dessein de vous amener.

Le Fils. Je vous suivrai volontiers, mon Pere ; car je ne doute nullement que vous n'aiez eu de très-puissantes raisons de l'embrasser, & je vois d'ailleurs avec quel soin vous vous appliquez aux préceptes du Christianisme. Je voudrois seulement sçavoir si J. C. de qui vous le tenez, a été assez autorisé de Dieu pour l'établir, & s'il est capable de garantir les promesses qu'il contient ; car du reste pour ce qui est de sa morale & de la régle de vie qu'il prescrit, je la trouve assez conforme à la Loi naturelle, & à celle que les Juifs disent avoir reçue de Dieu.

Le Pere. Assez conforme ! mon Fils, dites que le Christianisme est au fonds la même chose que cette Loi ; car le fonds de la Religion ne consiste qu'à reconnoitre Dieu pour le Maître souverain de toutes choses, & à se soumettre à son obéïssance.

Le Fils. Mais, mon Pere, si la Religion Chrétienne n'est autre chose que la Religion naturelle & la Loi de Moïse, quelle nécessité y a-t-il que je me fasse Chrétien, plûtôt que Juif ? & pourquoi ne me tiendrai-je pas aux régles de ma raison & de ma conscience ?

Le Pere. La nécessité de suivre le Christianisme y est toute entiére pour votre consolation. Considérez que quant à la Loi naturelle, elle vous promet bien par l'idée qu'elle vous donne des vertus de Dieu, que si vous suivez la droite raison & les mouvemens d'une bonne conscience, vous lui serez agréable, & que vous pourrez vous promettre d'être favorisé de lui dans cette vie : mais elle ne vous assure rien après cette mort, & ne laisse tout au plus que quelque legéres conjectures touchant une vie à venir. Or, vous voiez bien que cela ne suffit pas, pour consoler un honnête homme de toutes les miséres de cette vie. Pour la Loi de Moïse, ses promesses étoient tellement temporelles, & disposées selon la portée du Peuple qui les reçut par le ministére de Moïse, qu'on n'y pouvoit entrevoir que très-obscurément la félicité à venir : mais J. C. a mis cette vie & cette immortalité dans la derniére évidence.

Le Fils. Il est vrai que J. C. a parlé fort nettement d'une résurrection & d'une vie bien-heureuse après celle-ci, pour ceux qui se seront rangés à sa Communion ; & qu'il a même promis qu'il les ressuscitera au dernier jour : mais encore un coup, qui me garantira tout cela, pendant que je voi que les Juifs lui opposent leur Moïse, & qu'ils traitent J. C. d'Imposteur ? & que d'autre côté vous reconnoissez Moïse pour un des plus grands Prophétes qui aient jamais été ? Il faut de toute nécessité que vous me fassiez voir. 1. Que Moïse n'est pas contraire à J. C. & 2. Que J. C. a été plus grand que Moïse, & plus autorisé, afin que je sois obligé de le préférer à Moïse.

Le Pere. Cela est fort aisé, mon Fils. D'abord je n'ai qu'à vous dire que le fond de la Religion de Moïse étant, comme vous l'avez très-bien senti, le même que celui de la Religion Chrétienne, il seroit inutile de s'étendre ici pour montrer que Moïse & J. C. sont d'accord : mais un seul mot vous en convaincra. C'est que quelque grande que soit l'aversion des Juifs pour le Christianisme, aujourd'hui ils sont pourtant obligés de servir Dieu à la maniére Chrétienne, en observant seulement la Loi morale, & n'offrant point d'autre sacrifice à Dieu que celui des Priéres, selon la prédiction d'un Prophéte.

Le Fils. Je vous avoue, mon Pere, que voilà qui est fort.

Le Pere. Ce que j'ai à ajouter pour vous faire voir les prérogatives de J. C. au-dessus de Moïse, ne vous le paroîtra pas moins. Je prétens vous montrer évidemment, que Moïse n'aiant été qu'un Serviteur, J. C. a été déclaré le Fils de Dieu, 1. Par sa conception du Saint Esprit & sa naissance d'une Vierge. 2. Par sa Sanctification & sa destination aux emplois qu'il a exercés. 3. Par sa résurre-

ction d'entre les morts, qui a été comme une seconde naissance qu'il a reçue de Dieu; & enfin par son Ascension glorieuse dans le Ciel, & par sa séance à la droite de Dieu son Pere, qui a montré par cette suprême élévation, qu'il lui a assujetti toutes choses: en conséquence de quoi enfin J. C. a envoié le S. Esprit sur ses Apôtres; ce qui est une marque autentique du pouvoir suprême qui lui a été accordé dans le Ciel. On ne lit rien d'approchant de Moïse. Il a fait des Miracles: mais J. C. en a fait lui seul plus que Moïse & tous les Prophétes ensemble.

Le Fils. J'avoue, mon Pere, que si l'histoire de l'Evangile est vraie, il faut avouer aussi que J. C. a été un homme tout-à-fait divin; que jamais homme ne parla comme lui & ne fit les œuvres qu'il a faites: mais quelles preuves avez-vous de ces vérités?

Le Pere. L'histoire de l'établissement de l'Evangile & du peuple Chrétien, laquelle prouve incontestablement que J. C. a existé, & c'est de quoi les Juifs ses plus grands ennemis ne disconviennent pas. La question n'est plus que de sçavoir ce qu'il a été. Le Juif prétend qu'il a été un imposteur, le Chrétien qu'il est le Fils de Dieu. C'est ce que sa doctrine décide absolument, selon le propre principe des Juifs, & la régle que Moïse a donnée pour connoître si un homme est faux Prophéte ou non.

Le Fils. Si vous me tirez de ce pas, mon Pere, je vous avoue que je serai absolument Chrétien, & que tout ce que les Juifs pourroient me dire pour m'en détourner ne fera rien.

Le Pere. Il doit être incontestable par le principe même des Juifs, que J. C. est le Fils de Dieu, le Messie & le Prophéte qui devoit venir. Voici ma régle. Si un homme se produisoit en public en qualité de Prophéte, faisoit des miracles, proposoit une mauvaise doctrine qui tendit à détourner le peuple du culte de Dieu pour le porter à l'idolâtrie, on devroit le regarder comme un ministre du Démon. Au contraire il paroit ici, que la doctrine du Prophéte est entiérement conforme à celle de la Loi: elle enseigne comme la Loi, à reconnoître le Dieu d'Israël pour le vrai Dieu; elle est donc une preuve convaincante que le Prophéte est divinement inspiré. Cette doctrine de J. C. est aussi la même dans les préceptes moraux, &c. que celle de Moïse. Je conclus donc, que selon Moïse, J. C. même doit être le Fils de Dieu tel qu'il s'est produit, & que les preuves qu'il en a données par ses miracles n'ont rien qui ne soit admissible, la doctrine de J. C. ne dérogeant point de la vérité.

Le Fils. Je suis Chrétien, mon Pere, & je me rends volontiers à la force de vos raisonnemens.

Le Pere. Dites plutôt à la force de la vérité, qui par sa clarté dissipe vos ténebres, & produit en vous cette lumiére qui vous rend enfant de Dieu, en vous unissant à J. C. par la foi en son nom. Que vous serez heureux, mon cher enfant, si vous donnez le tems à cette bonne semence de germer, de croître & de produire de bons fruits; car ce n'est pas assez que d'avoir bien commencé: il faut que vous continuiez jusqu'à ce que J. C. soit entiérement formé au-dedans de vous, & que vous soiez entiérement rempli de son Esprit.

Le Fils. Je vous prie, mon Pere, expliquez-vous un peu; car votre discours me paroit un peu figuré. Qu'entendez-vous, je vous prie, par cette formation de J. C. au-dedans de moi, & par cette plénitude de son Esprit que je dois recevoir?

Le Pere. Ces deux expressions ne signifient au fonds qu'une même chose. Par la formation de J. C. au-dedans de vous, j'entens une conformité parfaite de vos sentimens, de votre volonté & de vos affections avec les siennes. J'entens que vous acquiesciez à la connoissance qu'il vous a donnée de Dieu & de sa volonté: voilà d'abord la conformité de sentiment. J'entens que comme il n'a point eu d'autre volonté que celle de son Pere, vous n'en aiez point d'autre non plus que la sienne, & que comme ses affections ont été entiérement détachées du monde, & portées vers la sanctification, vous renonciez à tout ce qu'il y a de charnel & de terrestre, pour vous donner tout entier à Dieu, jusqu'à souffrir s'il le faut la mort pour l'intérêt de sa gloire.

Le Fils. Comment appellez-vous cela être rempli de l'Esprit de J. C.?

Le Pere. La chose parle d'elle-même. Ne concevez-vous pas que comme par l'esprit on entend ordinairement les facultés de l'ame, l'entendement, la volon-

te & les affections, on dit aussi qu'un homme a l'esprit d'un tel, lors qu'il se conforme tout à fait à lui.

Le Fils. Mon Pere, je vous suis bien obligé de cet éclaircissement. J'étois prêt de m'imaginer quelque vertu surnaturelle & extraordinaire partant de J. C. descendant du Ciel pour m'inspirer.

Le Pere. Cette pensée, mon Fils, ne vient que de ce que vous avez lû dans l'ancien Testament, que l'Esprit de Dieu étoit sur tels & tels, qu'ils en étoient remplis; qu'ensuite de cela ils faisoient des choses extraordinaires. Peut-être aussi vous êtes vous souvenu de l'Esprit qui descendit sur les Apotres à la Pentecôte; mais il faut de la différence entre une vertu surnaturelle, que Dieu communiquoit extraordinairement à ses Prophetes & à ses Ministres pour leur faire opérer des choses extraordinaires, & une vertu qui vient naturellement de l'étude des vérités célestes, & ne tend qu'à porter les hommes à une vie sainte & religieuse.

Le Fils. Je vous entens, mon Pere: mais dites-moi, je vous prie, ce que je dois entendre par le S. Esprit au nom duquel on baptise. Est-ce le don des Miracles, ou l'esprit de sanctification, ou une troisiéme sorte d'esprit qui ne soit pas une vertu, mais un principe d'où toutes les vertus découlent?

Le Pere. Je me rangerois volontiers à la derniére de ces idés, d'autant plus que S. Paul nous parle d'un Esprit qui est auteur de toutes les vertus. Mais de vous dire précisément ce que c'est, ou de vous en parler en d'autres termes que ceux que l'Ecriture a emploies, c'est ce que je n'ose entreprendre, de peur de me tromper, & de faire une divinité ou une idée de mon imagination. Si je dis que c'est une personne, vous me demanderez quelle est cette personne? Si elle est divine, humaine, angélique? Et qui sçait s'il n'y en a point de quelque autre sorte? Si je dis que c'est un Ange, peut être que je ne dirai pas assez, & peut être que je dirai trop, si je dis que c'est Dieu lui-même, puisqu'il paroit dans l'Ecriture qu'il est envoié de sa part.

Le Fils. Vous dites vrai, mon Pere: mais après tout que nous servira-t-il de nous tourmenter à sçavoir ce qu'est cet Esprit, si nous demeurons d'accord qu'il est & qu'il agit. Nous sommes convenus qu'il n'est point necessaire de pénétrer la nature de Dieu, & même qu'il est impossible de le faire; quelle nécessité y auroit-il donc après cela de vouloir penetrer dans le sein de cet Esprit, pour y découvrir ce qu'il n'a pas trouvé à propos de nous réveler?

Le Pere. Je vous sçai bon gré de cette retenue, & de vouloir profiter de l'avis de S. Paul, qui nous recommande d'être discret dans notre sçavoir & dans notre curiosité.

Le Fils. Jusques ici, mon Pere, nous n'avons parlé de la Religion Chrétienne que d'une maniére fort générale. Entrons, je vous prie, un peu plus dans le détail, & dites-moi précisément en quoi vous la faites consister.

Le Pere. La Religion Chrétienne est la maniére de servir Dieu établie par J. C. que Dieu a envoié pour cet effet en qualité de son Fils, & qu'il a élevé au-dessus de tous les Prophetes qui l'ont precédé. Ainsi la Religion Chrétienne consiste proprement 1. à connoître Dieu & J. C. 2. Dans la soumission à leurs préceptes & à leurs commandemens. Ensuite de cela vous aurez part aux promesses de l'immortalité, & de la gloire que J. C. présente à tous ceux qui croiront en lui, & qui sortiront du peché pour embrasser son salut: promesses qu'il a ratifiées par ses souffrances, par son sang, & par sa mort. Il est donc vrai de dire que J. C. est mort pour nos offenses, & qu'il est notre Sauveur, parce que par son Ministére, il nous a procuré les moiens de nous retirer du vice, & de nous mettre à couvert des peines qui sont les suites du péché. C'est dans le même sens qu'on peut dire qu'il a racheté l'Eglise par son sang, & que sa mort a été un véritable Sacrifice, parce qu'elle a été volontaire, & qu'il l'a soufferte dans la vue de se rendre agréable à Dieu & de sauver les hommes, deux vues que ceux qui sacrifioient se proposoient sous la Loi; & vous sçavez que le stile de cette Loi a été emploié fort souvent par les Auteurs du N. T.

Le Fils. Après avoir établi le fond de la Religion Chrétienne, ne faut il pas lui donner quelque forme extérieure, qui serve du moins à unir ceux qui en font profession? Ce que je dis est si raisonnable, que tous les Peuples du monde ont témoigné être dans ce sentiment; Païens, Juifs, Chrétiens, Mahométans, &c.

Le

Le Pere. Cela eſt vrai. J. C. ne s'en eſt pas éloigné non plus, quand il a inſtitué le Baptême, & la Ste Cêne, & qu'il a ſuppoſé que ſes Diſciples s'aſſembleroient en ſon nom. Mais j'en demeurerois-là en même tems, en me contentant de l'adminiſtration du Baptême pour ſervir d'introduction dans l'Egliſe, & de la celébration de la Ste Cêne, pour entretenir les fidéles dans une charité mutuelle, ſemblable à celle que J. C. a eue en mourant.

Le Fils. Cela étant, mon Pere, qui aura le ſoin de faire pratiquer cela?

Le Pere. Toute l'Egliſe, mon Fils, qui pourra en charger ceux de ſon corps qu'elle en trouvera les plus capables; car nous ne voions aucune inſtitution préciſe de J. C. qui ôte à l'Egliſe en corps la liberté de ce choix.

Le Fils. Vous ne prétendez donc pas, mon Pere, qu'un Miniſtre de l'Evangile ait aucune autorité qui reléve immediatement de J. C. & qui l'éleve au-deſſus du reſte des fidéles?

Le Pere. A Dieu ne plaiſe, mon Fils, que je donne dans un ſentiment, qui a cauſé le renverſement de la Religion Chretienne, & a fait d'elle une victime de la vanité, de l'ambition & de l'avarice des hommes. Je croi qu'il eſt utile d'avoir des Miniſtres, qui conſacrent les talens que Dieu leur a donnés à l'édification de leurs freres: mais je ſoutiens en même tems, qu'ils ne peuvent point avoir d'autre autorité que celle d'exhorter, ſoit en public, ſoit en particulier. Et ſi vous voulez que je pouſſe ma penſée plus loin, je voudrois qu'on retranchât entiérement les émolumens & les penſions, afin d'ôter l'occaſion de faire du Miniſtére un gagne-pain, & de donner lieu à l'avarice de s'y introduire.

Le Fils. Mais alors, mon Pere, que deviendra le raiſonnement de S. Paul, qui dit que celui qui ſert à *l'Autel doit vivre de l'Autel!* Eſt-il juſte qu'un homme ſe donne au public pour n'en rien retirer?

Le Pere. Rien à la verité n'eſt plus plauſible que ce raiſonnement, ſuppoſé, par exemple, qu'une Société prenne un homme à gages, pour ne rien faire autre choſe que prêcher, inſtruire en public, & en particulier, conſoler les malades & adminiſtrer les Sacremens. S. Paul, qui s'étoit donné tout entier à l'Egliſe de Corinthe, avoit raiſon de lui reprocher ſon ingratitude. Mais ſi on ſuppoſe ce qu'on doit ſuppoſer, que tous les fidéles travaillent par une ſainte & louable émulation à s'inſtruire, afin de ſe rendre capables d'édifier les autres, l'honneur qu'il aura d'être choiſi pour faire le Service Divin, le paiera ſuffiſamment de ſes travaux.

Le Fils. Ah! mon Pere, que vous êtes ſévére! Qui vous croiroit rendroit dans peu la Prédication pleine de barbarie & de baſſeſſe dans les penſées, & d'inſipidité dans les comparaiſons.

Le Pere. C'eſt-là juſtement ce qui vous trompe, mon Fils; car en prenant le ſoin d'avoir une traduction bonne & élegante de l'Ecriture, on n'aura rien à craindre de la barbarie, &c. & au contraire chacun liſant bien cette Ecriture apprendra à bien parler dès ſon enfance. Pour ce qui eſt des penſées & des comparaiſons, elles ſeront toujours belles & édifiantes, étant priſes dans la parole de Dieu. Que diriez-vous, mon fils, ſi je vous diſois qu'un jour étant allé voir un *Propoſant*, je trouvai trois feuilles de papier roial remplies d'une ſeule penſée qu'il avoit tournée en mille différentes maniéres, & qui enfin ſe trouva un parfait galimatias? N'auroit-il pas mieux fait de s'attacher à quelque choſe de ſolide, qui lui auroit bien mieux paié ſon tems & ſa peine?

Le Fils. J'avoue que vous avez encore raiſon, mon Pere, mais du moins il faudra que vous m'accordiez une choſe; c'eſt que ſi le miniſtere n'eſt pas entre les mains de perſonnes qui en faſſent leur principale occupation, on ſera ſujet à entendre diſcourir des artiſans mépriſables, qui ôteront la gravité à la parole de Dieu, & le reſpect qu'on doit avoir pour elle. Les petits eſprits s'expoſeront indiſcrétement, & ne ſerviront qu'à donner à rire à une aſſemblée.

Le Pere. Encore un coup vous vous trompez, quand vous vous imaginez que pour ôter le Miniſtére aux Miniſtres de profeſſion, je le laiſſe en proie au premier occupant. Je prétends que l'Egliſe étant compoſée d'honnêtes gens, elle choiſira les plus éclairés de ſon corps, ceux qui auront le plus de gravité & la meilleure réputation; que s'il ſe trouve parmi ces gens-là des Artiſans, ils reſſembleront à J. C. fils du Charpentier, qui donnoit de l'admiration à tous ceux qui l'écoutoient. Un autre bien conſidérable que je prévois eſt, que ces petits Artiſans donneront de l'émulation à ceux qui auront de la naiſſance, de l'éducation, & des moiens pour les pouſſer à l'étude.

Le Fils. Comme vous accordez à l'Eglise des Ministres choisis, vous ne lui refuserez pas sans doute un formulaire de Service public, suivant lequel tous les Fideles assemblés puissent s'edifier mutuellement.

Le Pere. Au contraire, mon Fils, il faut qu'il y ait de l'ordre en toutes choses, on ne doit point le bannir de la maison de Dieu : mais il faut bien prendre garde à ne point multiplier les ceremonies sans necessité, & à ne leur donner rien de mysterieux, de peur que les simples ne se portent à la superstition.

Le Fils. De grace, mon Pere, dressez-moi un petit formulaire de Service, afin que je le medite un peu, & que je voie si beaucoup de gens pourroient s'en accommoder.

Le Pere. Je le veux bien, mon Fils, & en cela je vous avoue que j'y mettrai peu de chose du mien, aiant moins envie de me singulariser, que de m'accommoder avec tout le monde, afin de réunir autant que je le pourrai tous les Chretiens, qui s'entre-déchirent impitoiablement la plupart.

I. D'abord je donnerai à mon plan celui d'Eglise Universelle.

II. Le tems des Assemblées sera principalement le Dimanche, & je le diviserai en trois parties, le matin, l'aprés-midi & le soir. Le matin pour la morale, l'aprés-midi pour les instructions familiéres de la Religion, & le soir pour la Priére.

III. Comme la plus grande partie des Chrétiens observent certains jours extraordinaires qu'on appelle Fêtes, je ne voudrois point rompre avec eux. Je célébrerois ces Fêtes, en traitant seulement les Verités de la Religion qui auroient du rapport avec elles, & en chantant des hymnes composés exprès, comme a fait Luther.

IV. Je voudrois que le Service ordinaire du Dimanche matin se fit en cette maniére. 1. Que le premier venu, qui auroit été reconnu capable de lire en public, fit l'ouverture de la Bible. 2. Que l'Assemblée etant complette, on lût les dix Commandemens. 3. Qu'un de ceux qui auroient à parler commençât par ces paroles, *Notre aide soit au nom de Dieu*, &c. 4. Qu'il lût ou prononçât par cœur une courte exhortation à la repentance, dans la vue d'obtenir le pardon des péchés, selon la promesse de J. C. 5. Ensuite il faudroit faire la lecture d'une courte confession des péchés. 6. Chanter quelques versets choisis des Pseaumes les plus édifians. 7. Faire une courte Priére, pour demander le secours de Dieu dans les Sermons. 8. Je voudrois que le Sermon ne fût tout au plus que d'un bon quart d'heure, afin que deux differentes personnes eussent le tems de parler. 9. Je voudrois finir par une courte Priére, ou action de graces convenable au Sermon, chanter un verset de Pseaume, & sortir ensuite avec tous les témoignages de charité & d'amour fraternelle.

V. Il faudroit que le Service de l'après midi consistât simplement. 1. dans la lecture de la Parole de Dieu. 2. en une petite priére. 3. une simple exposition des vertus historiques de la Religion Chretienne, & finit par une courte priére sans chant de Pseaume.

VI. Que le soir on ne fît aucune lecture, afin que chacun pensât dans un profond silence à ce qu'il auroit à demander à Dieu ; qu'il le fit mentalement en son particulier, pour s'unir ensuite avec le reste des Fidéles dans la priére publique. Que l'heure venue pour la priére publique, on informât celui qui auroit à la faire des sujets particuliers qui pourroient s'être présentés de nouveau, soit pour demander ou pour rendre graces ; qu'il en informât ensuite le Peuple ; qu'enfin il commençât. 1. par les louanges de Dieu. 2. par des actions de graces. 3. par des priéres pour tous les hommes, pour tous les Fidéles en particulier, pour l'Etat, pour ceux qui sont en autorité, & pour les affligés ; & que la priére finie, on chantât un hymne en forme de priére, pour demander à Dieu d'être exaucé, ou en forme d'action de graces, suivant le tems & le sujet.

Le Fils. Vous n'avez rien dit de l'administration des Sacremens, mon Pere.

Le Pere. J'y viens, mon Fils. Pour commencer par le Baptême, je vous dirai d'abord que je voudrois laisser la liberté de l'administrer aux petits Enfans & aux Adultes. Aux Adultes, parce que cela est entiérement conforme à la pratique des Apôtres ; aux enfans, parce que la Tradition en est très-ancienne, & que cette difference ne mérite pas de diviser les Chrétiens. Je voudrois que les Adultes allassent eux-mêmes le demander à l'Eglise, qui recevroit leur confession de Foi & leur vœu, & qui leur accorderoit leur demande. Le Baptême devroit se pratiquer par immersion, en présence de quelques Fidéles, qui

donneroient la main d'aſſociation au bapteſſe, & l'introduiroient dans l'Aſſemblée, pour y être reçu à la Communion le jour même ou le jour ſuivant. Il faudroit que les enfans fuſſent baptiſés par forme de benediction ſeulement par leurs Peres, ou par quelqu'un de leurs parens, ou par les principaux de l'Aſſemblée au lieu deſtiné, par aſperſion, avant laquelle on feroit une courte priere.

Le Fils. Et pour la Sainte Cêne, mon Pere?

Le Pere. Il faudroit qu'on la celebrât tous les mois ou tous les quartiers d'année, ſelon qu'on le trouveroit le plus à propos; que les Peres de Famille qui ont naturellement le droit de l'adminiſtrer à ceux qui dependent d'eux, comme cela ſe pratiquoit du tems de Tertullien, & avant cet ancien Docteur, nommaſſent en leur place un certain nombre de Notables pour ſe charger de ce Miniſtere; qu'on celebrât cette ceremonie aſſis, chacun demeurant en ſa place, de telle maniere qu'il y eut une table proche de la chaire pour 13. perſonnes, & ſi l'Aſſemblée étoit fort nombreuſe, 13. plats & du pain dans chacun à proportion de l'Aſſemblée, avec autant de coupes pleines de vin; qu'un des treize Notables qui ſeroient à la table, bénit les Elemens à haute voix par une courte priere, qu'il rompît du pain aux douze, les douze enſuite à ceux qui ſeroient les plus proches d'eux, & ceux ci au reſte de l'Aſſemblée, en portant les plats de banc en banc. On feroit la même choſe de la coupe, & cela après avoir lu l'inſtitution du Sacrement, & adreſſé une exhortation à la charité dont ce Sacrement eſt le ſymbole. On finiroit le ſervice par le Cantique de Saint Simeon; & cette ſolemnité pourroit ſe faire le ſoir après la priere, ou l'après midi; mais non le matin, parce que le ſervice du matin ſeroit deja aſſez rempli.

Le Fils. Qui ſeroient les Communians, mon Pere?

Le Pere. Generalement tous ceux qui auroient donné raiſon de leur foi, laquelle conſiſteroit à reconnoitre un ſeul Dieu créateur, J. C. pour ſon fils, & le S. Eſprit comme procédé de tous les deux, une reſurrection au dernier jour, & une obligation à la ſanctification & à la charité. Chaque Communiant donneroit de plus un denier pour les frais communs de la Communion, du ſurplus deſquels les pauvres ſeroient aſſiſtés, & le reſte emploié aux neceſſités de l'Egliſe.

Le Fils. Cela étant, mon Pere, il ne ſeroit pas néceſſaire de baptiſer par immerſion, parce que pluſieurs Fideles des autres Egliſes communieroient avec vous ſans cela.

Le Pere. Cela ne ſuit pas, mon Fils; car je prétendrois qu'on diſtinguât ceux du Corps de l'Egliſe des étrangers, non pas à la verité dans la Communion, mais dans ce qui regarderoit la formation d'un certain Corps composé de tels & tels en particulier, dont les noms ſeroient enregiſtrés, & à qui on donneroit un méreau de carte, qui auroit ſur un des côtés une colombe avec une branche d'olive dans ſon bec, & cette légende, *travaillez à la Paix & à la Sanctification*; & ſur le revers ſeroit la date du jour de l'enregiſtrement, afin qu'on le pût aiſement trouver dans le livre, lorſqu'il ſeroit queſtion de le chercher.

Le Fils. Vous n'avez rien dit des perſonnes qui commettent du ſcandale, mon Pere, ſont-elles auſſi admiſes à la Communion?

Le Pere. Mon Fils, j'ai poſé pour une des choſes les plus néceſſaires dans la déclaration du Communiant, un aveu & une reconnoiſſance de l'obligation à la ſanctification.

Le Fils. C'eſt donc là tout, mon Pere?

Le Pere. C'eſt là un plan general, mais qu'il faudroit étendre beaucoup plus ſi on vouloit en venir à l'execution. Cela ſuffiroit neanmoins pour inviter d'abord les peuples à former cette Aſſemblée, en attendant qu'on pût donner un plus ample traité au jour, &c.

Ce Catechiſme *Pietiſte* contient auſſi comme on voit, de l'*Anabaptiſme* & du *Quaquerisme*; & peut être y trouvera-t-on même quelque choſe de pis que tout cela. C'eſt au Lecteur à en juger.

Quoiqu'il en ſoit, paſſons de ces *Myſtiques* aux *Labadiſtes*, après avoir remarqué, qu'on aſſure qu'en Suéde les *Pietiſtes* ſont en grand nombre, & que même ils ont fait une eſpéce de Schiſme dans ce Roiaume.

Les Labadistes.

LABADIE Apôtre de la Secte des *Labadistes*, dont les restes subsistent encore, avoit été Jésuite en France. Chassé de la Societé (*a*) ou l'aiant quittée volontairement, il se fit suivre d'un assez grand nombre de dévotes dans le Diocése d'Amiens, où il s'étoit retiré sous la protection de l'Evêque de cette Ville. Mais les intrigues amoureuses de *Labadie* aiant été découvertes, il fut contraint de chercher fortune ailleurs. D'abord il se retira à *Port Roial*, où il resta fort peu de tems. A Toulouse, l'Archevêque lui aiant confié la direction d'un Couvent de Religieuses, il leur enseigna la maniére de répeter deux ou trois fois par semaine l'*Etat d'innocence*; & pour cet effet elles se mettoient, dit-on, toutes nuës devant lui, & écoutoient en cet état les sermons de l'*Apôtre Adamite*. A la vérité cela se faisoit à petit bruit, & avec beaucoup de précaution. Ce genre de dévotion, qui, comme on le verra lorsque nous parlerons des *Adamites*, n'étoit pas nouveau, éclata bien-tôt : mais on ne nous dit pas précisément comment cet *Adamisme* de *Labadie* fut découvert. L'Auteur cité par l'Historien qui nous fournit ces particularités, dit seulement qu'il a des preuves très-fortes de ce qu'il avance.

Quoiqu'il en soit, Labadie justifia très bien dans la suite la bonne foi de l'accusateur. Etant découvert, il se fit Carme; & avec les mêmes airs de dévotion par où il avoit imposé jusques-là aux bonnes ames, il prêcha pour l'habit de l'Ordre dans lequel il étoit entré. Son hypocrisie fut telle, dit-on, que les Carmes regardérent ce nouveau venu comme un homme envoié du Ciel, un Saint qui donnoit le Saint Esprit, qui l'inspiroit en soufflant sur ses dévots. Mais enfin les nouvelles fourberies du Saint, qui chez les Carmes avoit pris le nom de *Saint Jean de Christ*, étant découvertes, il quitta le masque de Catholique dont il n'osoit plus faire usage, & prit celui de la Réforme. On le vit Ministre à Montauban, & Ministre approuvé, goûté, soutenu; jusqu'à ce qu'il eût divisé cette Eglise, y fût devenu Chef d'une Faction; & que conformément à sa doctrine *de la spiritualité de l'ame, qui dans l'état de contemplation ne doit point s'embarrasser des mouvemens de son corps*, il eût mit à l'épreuve la quiétude d'une de ses dévotes Protestantes, dont la vertu ne fut pas la dupe du recueillement que ce Tartuffe exigeoit d'elle. De Montauban il passa à Orange, d'Orange à Genéve, de là en Hollande, où il fut Ministre à Middelbourg en Zélande; & toujours avec le même caractére d'esprit, brouillon, hypocrite & libertin.

Cet homme, nous dit-on, (*b*) étoit éloquent, mais médiocrement sçavant. En récompense il avoit l'esprit subtil & adroit. Outre cela il s'exprimoit bien, & avec beaucoup de facilité. La querelle qu'il fit à *Wolsogue*, alors Ministre à Utrecht, sur son Taité de l'interprétation de l'Ecriture (*c*), marquoit un esprit hargneux & séditieux; à quoi il faut ajouter, qu'il paroissoit de la chicane & de la mauvaise foi dans cette querelle : ainsi ses ennemis n'ont pas eu absolument tort en le traitant d'orgueilleux, de hautain, & d'opiniâtre, & d'ajouter qu'il n'étoit rien moins qu'humble & modeste, comme ses partisans le publioient, qu'en un mot c'étoit un vrai hypocrite. Sa maniére d'agir donnoit de fortes presomptions contre lui; cependant il trouva des défenseurs si zélés, si admirateurs des projets de réformation qu'il prétendoit établir à la face de la grande Réforme Calviniste des Provinces-Unies, que peu s'en fallut qu'il ne fit un Schisme dans l'Eglise de Middelbourg : mais il échoua dans ses desseins malgré le secours de ses amis; il fut déposé de son ministére par le Synode tenu à Dordrech en 1669, au mois de Mars, après avoir été suspendu par celui de Narde. L'acte de déposition portoit, » qu'il étoit tombé dans le crime de Schisme qu'il prétextoit être fondé sur la » corruption en la foi & en la doctrine, sur la corruption ès societés & assem- » blées, & sur la corruption en la conduite & au gouvernement du Synode Wa- » lon, &c «. Le même acte rapporte aussi, *que dès son entrée en Hollande, il avoit minuté*

(*a*) Voiez *Basnage*, p. 52. & suiv. du Tom. II. des *Annales des Provinces-Unies*.

(*b*) *Croesius*, ubi sup. p. 510. & seq.

(*c*) On trouve tout le détail de cette dispute, & de la conduite de *Labadie* en cette occasion, dans l'*Apologie pour le Synode de Narde par le Sieur de Wolsogue*, imprimée en 1669.

minuté une réformation de l'Eglise, & soutenu qu'elle devoit se faire par séparation. Conformément à cette idée, il résolut de former *une Eglise composée de personnes élues*; & cette Eglise, il la commença dans Middelbourg & ailleurs, dit le même acte, par divers conventicules, au préjudice des défenses des Magistrats. Dans une Lettre contre lui, insérée parmi des Piéces qui forment un petit Recueil imprimé à Leide en 1669. il est accusé d'avoir témoigné par tout la même indocilité. » C'a été, dit-on, sa coutume en tous les lieux où il a prêché, » de se séparer de ses Collégues avec mépris, & de séparer le peuple d'avec leurs » Chefs, tant Ecclésiastiques que Politiques, &c. Nous plaignons la simplicité de » ceux qui prêtent l'oreille aux discours d'un tel homme, ennemi public de l'or» dre de l'Eglise, & perturbateur continuel de sa paix par les imaginations de » son esprit, lesquelles il débite comme des vérités nouvellement venues du Ciel, &c. «. Le (*a*) *Quaquerisme* étoit fort mêlé dans la prétendue réformation de ce faux illuminé, *car il enseignoit*, c'est toujours l'acte qui parle, *que tous ceux qui le voudroient, ou le pourroient, auroient la liberté de parler sur les textes proposés dans les assemblées.* Nous insérons ici la relation de quelques excès qu'il commit dans son Eglise, ce qui fut suivi de la défense qu'il reçut de tenir des assemblées clandestines.

Dans un jour de Céne, 14. Avril 1669. tout étant prêt pour l'administration du Sacrement, » le portier entrant dans le Temple par la maison du Lecteur, fut » suivi d'un certain *Adrien Schurwater*, qui prit si bien son tems, que pendant » que le portier ouvrit la grande porte de la *maison de Dieu*, il ouvrit le verrou » qui tenoit fermée celle par où avoit coutume d'entrer le Prédicateur, & qui » répond à l'allée de la maison, dont le *Sieur de Labadie* s'étoit emparé aux dé» pens des pauvres à qui elle appartenoit. Cela ne fut pas plutôt exécuté, que » *Labadie* qui étoit là aux écoutes avec son Consistoire déposé, & la plûpart de » ses adhérans, y entra à leur tête avec impétuosite, courut s'emparer de la Chaire » pour lui, du parquet pour ses Anciens, & des places les plus voisines pour ses » *régenerés & régenerées*, à qui pour donner tems de s'assembler, il fit chanter quel» ques Pseaumes de suite, & puis commença à prêcher, ou pour mieux dire à » clabauder sur le vers. 3. du ch. 10. de la premiére Epitre aux Corint. Les mem» bres de l'Eglise qui devoient communier en ce jour-là, le voiant en Chaire, s'en » retournérent mal édifiés chez eux, se plaignant hautement par toute la Ville » du scandale que *Labadie* causoit. Le Peuple accourut de toutes parts; & ainsi » toutes sortes de gens entrérent dans le Temple indifféremment, avec autant d'ir» réverence que si ce n'eût été que pour voir un Bâteleur jouant du gobelet sur » son théatre. Ils virent en effet un homme dégradé de toutes les fonctions Pasto» rales, & de plus suspendu de la sainte Céne jusqu'à sa repentance & amende» ment, avoir l'audace de monter en la Chaire de vérité, pour n'y débiter que » ce que lui suggéroit sa passion, & pour se jetter ensuite avec ses autres harpies » sur des mets sacrés, dont l'approche leur étoit interdite, & qui étoient apprêtés » pour d'autres. Après avoir fini son discours, il lut ou paraphrasa la priére du « formulaire de la Céne. Le formulaire qu'il n'avoit pas vû de longtems, ne fut » pas mieux traité, & ses postures furent plaisantes, quand il vint dans la spéci» fication de ceux qui sont excommuniés nommément par la Liturgie, entre au» tres de *ceux qui font Secte à part, rompant l'union de l'Eglise*; car il soutint à cor » & à cri, que tant lui que les siens étoient la véritable Eglise, tandis que les au» tres qui ne lui vouloient pas adhérer étoient les vrais Schismatiques, & qu'en cette » qualité il les excommunioit.

» Cette lecture étant achevée, il fit signe à son second du Lignon d'occuper sa » place en montant en Chaire; après quoi *Labadie* s'approcha de la Table sacrée, » dressée pour d'autres que pour lui & pour les siens.

» Ceux qui sçavoient qu'il avoit été Prêtre, jugérent aisément qu'il ne devoit » pas s'être mal acquitté du culte Romain par le passé, puisqu'il donna des mar» ques très-visibles de s'en souvenir encore par ses gesticulations. Approché qu'il » fut de la Table, aiant pris deux morceaux de pain, c'est-à-dire un en chaque » main, il en fit des façons inconnues au Peuple de la Réformation, qui furent » suivies d'élevations de tête & de mains, & de croisemens de bras, pendant toute » la fraction du pain qui étoit devant lui, qu'il demeura bien un bon quart d'heure

(*a*) Aussi est-il traité d'*Archiquaquer* dans le titre de petit Recueil de piéces dont on a parlé. Cependant il avoit fait un petit Livre intitulé. *Refutatio Quaquerismi.*

» à mettre en morceaux, pendant lequel son Consistoire déposé, son disciple élu » & lui, firent la Céne, si Céne on la doit nommer, composant justement le » nombre de treize, non pas à l'imitation de J. C. & de ses Apôtres, si ce n'est » qu'on en excepte Judas; car on ne se put empêcher en les voiant, de gémir, » pour la grande difference qui se rencontroit dans ce moment, entre la chambre » haute où le Sauveur du monde célebra le redoutable mystére de sa mort & pas- » sion, & notre Temple, puisqu'au lieu d'un Iscariot qui se trouva là dans la com- » pagnie de Jesus, on se pouvoit plaindre avec bien de la douleur d'en voir ici » douze en celle d'un Antechrist, profaner tous à la fois le plus auguste mystére » de notre Religion. Il leur donna à tous le morceau de sa main, disant : *Prenez, mes saintes ames*, avec d'étranges redites, & des plaintes réiterées de sa déposition » en ces mots : *Déposé des hommes & non de Dieu. &c.*

» S'agissant après de la Coupe, il en prit une, & l'éleva aussi fort haut, la » changeant d'une main à l'autre, & usa de ces termes en la leur donnant : *voici » le vrai Ciboire : cette Coupe est la nouvelle alliance au sang de Jesus-Christ; benvez- » la en commémoration de lui, & avec protestation de maintenir toujours sa vérité à » l'Evangélique, y demeurant fermes, & renonçant aux erreurs, sur cette résolution con- » stante prenez-la.* Alors tous la bûrent après lui, qui sifla honnêtement; car il » ne laissa presque rien de reste d'un grand verre qui tient richement une demi » pinte, ce qui lui étoit nécessaire, au jugement des assistans, pour se fortifier le » cœur contre l'épouvante où il étoit. Cette tablée fut suivie d'une seconde com- » plette, de sept hommes de surplus, qui prirent de lui le pain & le vin, & du » Proposant du Lignon, qui étant descendu de Chaire communia seul, & puis re- » monta pour garder son poste, & faire l'office de Lecteur pendant la communion » des femmes, qui firent en tout deux tablées entiéres, & une de dix-sept, telle- » ment que toute l'assemblée des Communians des deux sexes ne fut que de 120. » personnes, parmi lesquelles il y avoit nombre de Flamands, qui avoient déja » communié dans leur Eglise le Dimanche précedent, & qui s'étoient rangés-là » pour grossir la troupe des Coacres.

» Cela fait, du Lignon quitta derechef son poste, pour la place ordinaire du » Lecteur, abandonnant la Chaire à Messire Jean, qui n'y fut pas plutôt campé, » que sa 279. migraine lui fit faire une bévûe, dont son Consistoire le reprit, » voulant faire chanter le Pseaume 103. à la place du Cantique de Simeon, ce » qu'il tâcha de r'habiller en disant; *He bien, il n'importe : quoiqu'il soit au bout de » nos Pseaumes, nous le chanterons aussi bien que cet autre qui est au milieu.* Après le » chant il se leva pour dire, *Mes freres & sœurs, ceux qui voudront aller au logis le » pourront faire, & revenir après : quant à nous, nous demeurerons ici; car nous avons » consacré cette journée à Dieu.*

» Or comme il étoit environ dix heures & demie, quelques-uns des régenerés à » qui l'orifice de l'estomac étoit ouvert, pour avoir été de bon matin en campagne, » firent une corvée jusqu'à la maison, à dessein de revenir passer dans le Temple » le reste du jour : mais ils contérent sans leur hôte, parce qu'un Huissier de Ville » envoié par le Bourguemaitre *Crane* dès les huit heures & demie, avec ordre » d'enjoindre à Labadie de venir lui parler aussi tôt qu'il auroit fini sa Comédie, » profita de cet entre-acte pour s'avancer, & lui venir dire de la part du Magistrat » qu'il eût à descendre & à le suivre. La réponse de Labadie aiant été qu'au soir » il iroit le voir, l'Huissier en fit son rapport au Bourguemaitre, qui lui commanda » de retourner vers *sa Sainteté*, qui lui dit qu'elle ne descendroit point : mais elle » n'eut garde d'être si arrogante à la troisiéme injonction, pour laquelle l'Huissier » revenant, avec ordre de lui dire que s'il se faisoit davantage tirer l'oreille, le » Baillif étoit tout prêt à le venir dénicher, fut rencontré par les Sieurs *Menninx » & Baute* joints au Médecin *Everart* & à *Yvon*, que les Anciens députoient de » leur corps au Bourguemaitre, & qui l'obligérent d'y retourner avec eux. Ils en » furent reçus comme ils méritoient; & aiant eu la tête lavée de belle façon pen- » dant trois bons quarts d'heure, ils se virent contraints de revenir dire à l'*Archi- » coacre*, qu'il étoit tems de sonner la retraite, & de décamper; de quoi *Yvon* s'ac- » quitta, en montant sur les degrés de la Chaire.

» Il attendit à obéir, que le Pseaume que l'on chantoit, qui étoit le commen- » cement du 25. fût achevé; & puis en se levant il avertit qu'il étoit tems de ces- » ser, & dit ces mots : *mes freres & sœurs, le Magistrat ne vous commande pas, mais » vous prie de descendre pour faire place aux autres; & comme nous sommes obéissans » aux Loix, nous le ferons*; & conclut par ces paroles, *mes régenerés, recevez la bé-*

» *nédiction.* Ensuite de ces desordres, le Conseil de Middelbourg ordonna le 15. » Avril 1669. à Labadie, non seulemet de s'abstenir de faire publiquement aucun » exercice & administration Ecclesiastique, jusqu'à ce qu'il en eût été autrement » ordonné, mais aussi bien expressément de se donner de garde de tenir des con- » venticules particuliers & journaliers, comme il l'avoit pratiqué dans sa maison, » contre les ordres du Gouvernement, ni d'en ériger, ou d'y assister en d'autres » maisons particuliéres de Bourgeois, dans la Ville & sous sa jurisdiction, sous peine » qu'il seroit procédé contre ceux qui y contreviendroient, comme contre des Bour- » geois rebelles & désobeïssans & mutins.

A cette Relation nous joindrons ici un fragment (*a*) de lettre, qui contient une petite description de la nouvelle Eglise commencée à Middelbourg par *Labadie.*

» Enfin il a plû à Dieu d'exaucer les cris des petits gémissans jour & nuit à lui, » & d'écouter les vœux des captifs & prisonniers entre les hommes. Il a telle- » ment disposé toutes choses, qu'après avoir cherché d'établir autant que nous » avons pû, sagement & fortement, quoi qu'un peu occultement, & toutefois assez » ouvertement, les vérités que vous verrez dans mes livres, tant *de la Réforma- » tion de l'Eglise*, que *du discernement d'une vraie Eglise*, comme aussi *de l'Exercice » Prophétique & familier*, & *de la Puissance Ecclésiastique* bornée à l'Ecriture, & » autres, que vous pourrez voir en assez bon nombre, le Seigneur a donné le » moien à séparation heureuse par les affaires qu'il a fait venir. L'une de ces affai- » res est, que le Synode Wallon est tombé en erreur de doctrine, approuvant le » livre (*b*) d'un Ministre errant. La seconde est ma suspension, celle d'un autre » Pasteur élû, mien disciple, & de deux autres Théologiens, dont l'un est bon » Prédicateur; & la suspension & déposition de notre Consistoire, composé d'An- » ciens considérables, gens de sçavoir & de pieté, Anciens & Conducteurs; tant » pour n'avoir pas voulu approuver ledit livre errant & impie, que pour n'avoir » pas voulu condamner les miens, & sur-tout ces trois, *le Hérant du grand Roi- » Jesus, la Puissance Ecclésiastique & l'Exercice Prophétique*, & enfin pour ne m'a- » voir pas voulu quitter, mais avoir mieux aimé adhérer à moi & aux miens, » qu'aux Synodes & à leur Parti; si bien que n'aiant voulu céder à rien, nous » avons été *comme séparés, ce qui nous a tourné, & tourne à grand bien*, vû que » nous faisons notre assemblée d'environ trois cens bons membres triés, gens vraie- » ment élus, & respirant le véritable esprit Chretien.

» *Nous en bénissons Dieu, qui nous a choisis, séparés & mis à part*, tous d'un » commun cœur & ame, & doué de vocation vraiement Chrétienne, où se di- » sent franchement toutes les vérités, se taxent, se décrient tous les abus tou- » chant la doctrine, touchant la pratique des Sacremens & touchant les mœurs, » ne nous proposant rien moins, que de nous réformer sur le modéle de la pri- » mitive Eglise. Notre assemblée se fait deux fois chaque jour, matin & soir, les » Dimanches trois. Nous n'administrons point la parole en haute Chaire, mais » nous sommes tous sur les mêmes bancs, tous mêlés & assis sans aucune dif- » férence, pauvres & riches, excepté que nous qui parlons, tant Pasteurs qu'An- » ciens, (car qui veut & peut parler sur les Textes proposés, est écouté en sim- » plicité & humilité, *comme le Traité de l'Exercice Prophétique le porte*,) sommes » sur un banc fait comme les autres, un peu plus haut, pour être mieux ouïs » & vûs.

» Il y a parmi nous une si grande modestie, union, humilité, zéle, pieté, &c. » que nous ne pouvons assez louer Dieu de nous faire voir *une telle Eglise nais- » sante* : nous y avons même plusieurs Docteurs & autres personnes remarqua- » bles, tous humbles, fervens & pieux. Nous ne souffrons aucun abus ni aucun » excès, soit en parures, ou en ornemens & autres vanités, ni même en métiers » qui y servent. Nous réglons tout à l'Evangélique & Apostolique, & avons » tous pris la résolution de ramener, autant que nous pourrons, l'image vive de » l'Eglise Primitive, & sa pratique aussi bien que sa pure Doctrine; ce qui étonne » bien du monde, & *en attire pourtant beaucoup des autres lieux; car Dieu a déja » fait union presque par tout à nous & à notre air & esprit* : de sorte que nous » espérons que *le Seigneur déploiera bientôt sa vertu & sa puissance en sa grace, & » c'est ce que nous appellons la venue du Roi; comme le livre du Hérant le fait voir.*

(*a*) Cette Lettre est insérée dans le *Recueil de piéces*, ubi sup. avec le titre suivant : *Lettre de Jean de Labadie au Sieur Arondel à *** touchant la manière de commencer une Réformation dans les Eglises déja réformées.*

(*b*) Le *Traité de Wolsogue*. Voiez ubi sup.

» Aujourd'hui encore avant jour nous nous sommes assemblés sur l'explication » des versets 6. 7. &c. du chap. 5. de la I. Epitre aux Corinthiens ; & avons tous » pris la ferme résolution de quitter le vieux levain de nos personnes & de notre » Congrégation, & d'être une nouvelle pâte. Nous sommes si fermes en cela, que » nous ne craignons rien du tout, & ne relâcherons rien ; je ne vous le sçaurois » assez dire.

» *L'Oeuvre de Dieu se commence,*
» *Et qui plus est elle s'avance,*
» *Jesus est prêt, il va venir,*
» *Il est tems de nous bien unir.*
» *De Middelb. ce 1. de l'Ann.* 1669.
» *Qui vous soit bon & heureux,*
» *Selon vos vœux & mes vœux.*

Malgré le contre tems que le héraut de la nouvelle réforme eut à souffrir, il entra beaucoup de personnes de marque dans cette prétendue réforme ; & s'il faut s'en rapporter à ce que dit l'Auteur de (a) la *Religion des Hollandois*, le prétendu Réformateur réduit à l'état d'*Ex-Ministre*, & de plus excommunié, ne craignoit pas de demander de la protection en Hollande ; à quoi il lui fut répondu, » que » pendant qu'il voudroit demeurer dans la Communion des Eglises Wallones, il » étoit obligé de se soumettre à leurs ordonnances & à leur discipline ; mais que » s'il formoit une Secte nouvelle, il jouiroit de la protection que l'Etat accorde à » toutes sortes de Religions ». On croira ce qu'on voudra du récit d'un homme, qui affecte par tout de rendre les Hollandois odieux à toute l'Europe. Si ce récit étoit vrai, il faudroit croire que la politique des Etats étoit alors bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui ; puisque de fraîche date la République vient d'interdire une société, qui vraisemblablement n'en vouloit ni à la Religion, ni aux bonnes mœurs, ni à la police des Etats, (b) puisqu'elle subsiste depuis longtems dans les Roïaumes de la Grande Bretagne sous la protection des plus grands Seigneurs de cet Etat, sans même en excepter les Princes de la Maison Roïale. L'Auteur de la *Religion des Hollandois* ajoute avec plus de vraisemblance, que *Labadie* » ne » jugea pas à propos d'établir sa Secte en Hollande, à cause qu'y aiant parmi ses » dévotes l'illustre Anne-Marie de Schurman, & d'autres filles de qualité, telles » qu'étoient quatre Demoiselles de Somersdyk, & craignant que leurs parens ne » les retirassent d'une société qui commençoit à être décriée & paroître fort » scandaleuse, il jugea à propos d'aller s'établir ailleurs avec ses régenérés de » l'un & de l'autre Sexe ». Disons en passant qu'*Anne-Marie de Schurman*, si célébre entre les sçavans & les beaux esprits de son siécle, se dévoua tellement aux intérêts des nouveaux régenérés & de leur Apôtre, qu'on (c) la regardoit comme leur mere.

Il est bon de remarquer, que la conversion des filles & des femmes aux dogmes de Labadie, étoit une des choses qui rendoient sa Société le plus redoutable aux meres & aux maris. On prétendoit que Labadie & ses disciples enseignoient une si haute spiritualité au beau Sexe, que dans l'amortissement total des sens, les dévotes se trouvoient en état de souffrir sans émotion les attouchemens des dévots. On raconte aussi, que l'Apôtre voulant éprouver si l'ame d'une jeune dévote étoit véritablement concentrée dans l'oraison mentale, & les exercices spirituels qu'il enseignoit aux régenérés, s'avisa de renouveller la *galanterie spirituelle* (d) des *Mamillaires*, & porta la main au sein de sa petite dévote, qui ne fut nullement édifiée de l'action de cet Apôtre, non plus que l'Apotre du peu de spiritualité qu'il trouvoit en elle. Cette petite dévote est celle-là même, que l'Apotre voulut éprouver à Montauban de la maniére qu'on vient de le dire. C'est Mad. de *Calonges* ;

(a) *Religion*, &c. p. 79.

(b) Il s'agit ici de la confrérie établie en Angleterre sous le nom de *Free-Massons*, c'est-à-dire *Maçons li*[illegible], qui a essaié de former deux ou trois *Colonies* en Hollande.

( ) *Hujus sodalitatis quasi altera parens erat Anna Maria à Schurman.* Croe!. ubi sup. *Hist. Quak.* p. 510.

(d) Voiez ci-dessus, & *Bayle* à l'Article des *Mamillaires.*

Valonges; & *Basnage* nous assure qu'il tenoit ce récit d'elle-même. Souvenons-nous à cette occasion de ce qu'on a reproché aux *Quiétistes* d'Italie & de France; qu'en affectant d'établir une union intime & immédiate de l'ame avec Dieu, en mettant sa plus haute perfection dans une contemplation passive & inanimée, ils autorisoient tous les désordres du corps, dont l'ame, suivant ce principe, n'étoit nullement obligée de s'embarasser dans sa haute *Quiétude*. En voilà autant qu'il en faut pour caractériser un *Quiétisme charnel*: mais il est cependant bien permis d'en séparer un autre plus spirituel, pour l'amour des honnêtes gens, que les belles apparences de sa *mysticité* ont ébloui, sans prétendre justifier les mauvaises conséquences de leur *Quiétude*.

Pour revenir à Labadie, il y avoit bien d'autres choses aussi pernicieuses sur son compte que celles qu'on a rapportées. Par exemple, on dit qu'il ne craignoit pas de débiter à ses Sectateurs, que Dieu peut & veut tromper les hommes: mais supposons malgré cela qu'il ne fût entre que de la bonne foi dans sa conduite, ses maximes auroient toujours eu le défaut de la plûpart de celles des autres Mystiques; elles n'auroient que changé la nature de la corruption, & substitué un mal à un autre. S'agissoit-il cependant de crier contre la corruption de toutes les Eglises Chrétiennes? Labadie crioit plus haut qu'aucun *Quaquer*; & c'est ce qu'on a vû par les extraits qu'on a rapportés.

Selon *Basnage*, voici les véritables dogmes de *Labadie*. 1. Il croioit que Dieu pouvoit & vouloit tromper les hommes; & il alléguoit entr'autres exemples celui d'Achab, pour montrer que Dieu les avoit trompés quelquefois.

2. Il ne regardoit pas l'Ecriture Sainte comme absolument nécessaire à la conduite des ames au salut, & prétendoit que le S. Esprit agit immédiatement sur elles, leur donnant de nouveaux degrés de révélation, &c. Il croioit aussi qu'en lisant cette Ecriture, on doit être moins attentif à l'explication des mots & du texte, qu'à l'inspiration intérieure du S. Esprit.

3. Il prétendoit, comme les *Anabaptistes*, que le Baptême devoit être différé jusqu'à l'âge de discrétion, ce Sacrement étant une marque qu'on est mort au monde, & ressuscité en Dieu.

4. Selon lui, la nouvelle Alliance, c'est-à-dire l'Evangile, n'admet que des hommes spirituels, & met l'homme dans une parfaite liberté.

5. Il regardoit l'observation d'un jour de repos comme une chose indifférente, & soutenoit que Dieu n'a pas préféré un jour à l'autre. J. C. ajoutoit-il [illegible] laissé la liberté de travailler, pourvû qu'on le fasse dévotement, &c.

6. Il croioit le régne de mille ans, & distinguoit deux Eglises; l'une où le Christianisme avoit dégénéré, l'autre composée de régénérés qui avoient renoncé au monde.

7. Selon lui, l'Eucharistie n'étoit que la commémoration toute simple de la mort de Jesus-Christ. Les signes en eux-mêmes ne sont rien: mais quand on participe à ce Sacrement comme on le doit, on reçoit spirituellement J. C.

8. La vie contemplative est un état de grace & d'union toute divine pendant cette vie. Elle est le comble de la perfection, *le sommet de la montagne Chrétienne, si élevé qu'il touche aux nues, & qu'il atteint près du Ciel.*

9. L'homme dont le cœur est parfaitement content & tranquille, jouit à demi de Dieu, s'entretient familiérement avec Dieu, & voit toutes choses en lui. Tout ce qui se voit, tout ce qui se fait dans ce bas monde, est indifférent à cet homme régénéré, &c.

10. On ne parvient à ce bienheureux état d'indifférence & de tranquillité, que par un entier renoncement à soi-même, par la mortification des sens & de leurs objets, & par l'exercice de l'Oraison mentale.

Cette extrême spiritualité, si recommandée par ce dangereux Mystique dans la *pratique des Oraisons mentale & locale*, assuroit le dévot contre les mouvemens déréglés du corps; & il suffisoit selon la doctrine de ce faux contemplatif, que dans cette disposition des sens au déréglement, l'ame tournât dès le matin sa première pensée du côté de Dieu.

» Mademoiselle de *Schurman*, dit *Basnage*, se rangea sous la direction de
» *Labadie*, & devint un des Chefs les plus ardens de la Secte. Ce fut elle qui
» y entraîna la Princesse Palatine Elizabeth, qui reçut les disciples errans &
» fugitifs de *Labadie*. Cette Princesse regardoit comme un grand honneur, de
» recueillir la véritable Eglise, & se trouvoit heureuse de s'être détrompée d'un
» Christianisme masqué. « C'est ainsi que s'exprimoit la Princesse, en faisant op-

position de la perfection de son *Labadisme* à la corruption du Christianisme ordinaire.

Labadie & la Bourignon étoient contemporains : mais comme il n'y avoit point d'*unité d'Esprit* entre eux, celui qui inspiroit cette Mystique dévote refusa toute liaison avec *Labadie*. Elle ne le trouva pas assez mystique, dit *Basnage*, pour en faire son Collégue, ni assez souple pour le mettre au nombre de ses Disciples. Outre cela on nous les représente l'un & l'autre bilieux & chagrins : avec un caractére uniforme ; deux devots de cet ordre pouvoient-ils compatir ensemble ? A cela il faut ajouter, que la dévote illuminée méprisoit souverainement les (*a*) lumiéres du nouveau *Saint régeneré*, je veux dire de *Labadie*, que ses Sectateurs & (*b*) Apologistes persistérent de qualifier tel, malgré le jugement de la plus grande partie du Public. Cet homme alla mourir à Altena, après avoir, pour ainsi dire, promené son fanatisme de Middelbourg à Amsterdam, de là en Frise, & enfin dans la Westphalie & à Hambourg. Ce ne fut pas tout-à-fait sans fruit ; par tout il se fit des disciples ; par tout il trouva des dévotes ; par tout il eut occasion de *défricher*, de *planter*, de *fructifier*, pendant que dans le même tems Mademoiselle Bourignon (*c*) *enfantoit spirituellement* de *nouveaux Elus*. Il se fit même un petit établissement entre Utrecht & Amsterdam ; & il y avoit une imprimerie, où il fit imprimer quelques ouvrages. Il mourut entre les bras de sa chére Mademoiselle de *Schurman*, & laissa pour successeur à l'Apostolat Pierre *Yvon*, qui rassembla l'Eglise des *Labadistes* à Wiwert en Frise, Seigneurie appartenante à la maison de *Sommersdyk*.

Le nombre des *Labadistes* fut d'abord si considérable, que les Eglises & les Consistoires des Réformés effraiés de la désertion pensoient sérieusement à l'arrêter, lorsque des *Labadistes* transfuges décelérent tout à coup, & peut-être dans le tems qu'on s'y attendoit le moins, la dévotion déreglée de leur Apôtre, & *sa spiritualité domestique*. Un certain Antoine de la Marque donna presque le coup mortel à ce *Labadisme*, en publiant en 1670. les motifs de sa desertion de la Secte. Ce fut donc là le commencement de sa décadence. Cependant la Secte des *Labadistes* n'est pas absolument éteinte : il s'en trouve encore en Frise & dans la Province de Groningue. La différence de cette Société aux *Quaquers* est généralement parlant trop peu essentielle, pour la regarder autrement que comme une branche du *Quaquerisme*.

Les Cocceiens.

Nous sera-t-il permis de ranger un certain parti à la suite de tous ces *Mystiques* plus ou moins outrés, selon que leur temperament les guidoit, ou que les circonstances des tems leur devenoient favorables ? C'est des *Cocceiens* que nous voulons parler, disciples & imitateurs de *Coccejus*, un des plus célébres Théologiens de Hollande, & formant un parti dont (*d*) *Bayle* dit, que c'est celui qui est le plus au goût de la jeunesse Hollandoise. Ceux qui approuveront l'arrangement que nous faisons ici, ne manqueront pas de trouver beaucoup de *Mysticité* dans les idées & les opinions Cocceiennes ; & pour ceux qui ne l'approuveront pas, on les priera de ne point s'attacher scrupuleusement à l'ordre, & de distinguer pour l'amour d'eux-mêmes entre *Mystique* & *Mystique*.

Voici d'abord ce qu'on trouve dans (*e*) *Stoupe* touchant Voetius, Chef du parti opposé aux *Cocceiens*, connus sous le nom de *Voetiens* parmi les Théologiens Hollandois. » Voetius, dit-il, soutenoit & (*f*) soutient encore, que c'est un sa-» crilége (*g*) de laisser l'usage des biens Ecclésiastiques à des ventres paresseux,

(*a*) Voiez *Bayle*, article *Bourignon*.

(*b*) On remarquera principalement entre ces Apologistes le Millénaire *Serrurier*, Auteur d'un Livre intitulé du *Régne de mille ans*. Il publia en 1670. une *Apologie* du Saint, ex-Ministre comme lui ; car on l'avoit aussi déposé a cause de son fanatisme, & il ne se qualifioit plus que *Ministre de l'Eglise universelle*.

(*c*) Ces termes se trouvent dans la vie & dans les œuvres de Mad. Bourignon.

(*d*) Article de *Witichius*.

(*e*) *Relig. des Holl.* ubi sup. p. 34. & suiv.

(*f*) *Voetius* vivoit alors.

(*g*) Les rigides Chrétiens souhaiteroient que les Ministres de l'Eglise servissent comme autrefois les *Lévites*, dont *Sulpice Severe* L. I. de son Histoire dit, *Levitis in sacerdotium assumtis nulla portio data quo liberius servirent Deo.* Mais dans l'Eglise Chrétienne il faut a ceux qui la servent des revenus fixes & honnêtes. Les tems sont changés ; & ce qui se pouvoit faire pour les *Lévites*, ne se peut plus faire aujourd'hui pour les Ecclé-

» qui ne servent ni l'Etat, ni l'Eglise, qu'il ne faut point recevoir à la sainte » Cène ceux qu'on appelle Lombars, qui prêtent à usure, parce qu'ils exercent » un metier défendu par la parole de Dieu, qu'il faut observer avec grand soin » & religieusement le jour du repos, qu'il ne faut célébrer aucun jour de Fête, » qu'en parlant des Apôtres, il ne faut donner à aucun le nom de Saint, que » tous les fidéles doivent suivre un genre de vie fort sévére, renoncer à la plû » part des plaisirs, même innocens.

Avant que de passer plus outre, remarquons qu'on appelloit autrefois Lombars, des Societés de négocians qui prêtoient avec usure, & comme on devoit ces honnêtes Societés au peuple appellé *Lombard*, ce glorieux nom est resté en partage aux usuriers, & orne aujourd'hui le portail de certaines maisons établies en Hollande & ailleurs, pour prêter sur gages & avec usure. Au reste le nouveau Dictionnaire de Trévoux a eu grand tort, de confondre la place du change d'Amsterdam avec je ne sçai quelle place Lombarde qu'il imagine. Il y a une Bourse dans cette Ville, & une maison appellée *Lombard.* Il auroit parlé plus conformément à la vérité, s'il avoit dit qu'il y a à Amsterdam une Bourse, une Banque, & un endroit qu'on appelle *Lombard.* Et s'il avoit ajouté, qu'il se rend à cette Bourse plusieurs charitables usuriers, qui suppléent chrétiennement aux besoins de leurs fréres négocians par des obligations, où l'interêt excessif se trouve sagement confondu avec le capital, il auroit parlé encore avec assez de justesse.

Voetius, dit un autre (*a*) Auteur, *aimoit la piété. Il s'est distingué par une dévotion tendre, répandue dans ses ouvrages, ainsi que dans sa conversation.* Avec ce caractére, il n'étoit pas étonnant qu'il eût les principes qu'on vient de rapporter. Il paroît aussi que, soit faute d'étendue d'esprit, soit tendresse & scrupules de conscience, il n'a pû se résoudre à sortir des vieilles routes philosophiques. » Il se » souleva, dit le même Auteur, contre les opinions de Descartes & contre leurs » consequences, qu'il croioit très-dangéreuses «. Cela fit un commencement de guerre de *Voetius* & ses disciples avec *Cocceius* & les siens, qui (*b*) d'abord n'avoient adopté, dit-on, que pour leur propre interêt ceux de la Philosophie Cartesienne. Mais bientot il ne fut question dans cette guerre, que de la méthode mystique & *bizarre*, selon les Voetiens, qu'introduisit *Cocceius* pour expliquer l'Ecriture, méthode qui a fait fortune dans le païs, à cause » qu'elle fournit le » moien d'enseigner & de prêcher (*c*) sans travail, sans peine, sans application, » des choses extraordinaires que le peuple croit fort hautes, parce qu'elles ne » sont pas de sa portée, & qu'il revére comme de profonds Mystéres, unique » ment à cause de leur obscurité «. Les singularités de cette methode se reduisent, dit toujours le même Auteur » à quatre ou cinq chefs principaux, qui sont, » 1. Les sept periodes de l'Eglise du N. T. qu'ils trouvent par tout.

2. Un amas & un usage sans bornes de types & de figures, qu'on tire de l'ancien service & de l'ancienne histoire. L'Auteur rapporte des exemples de ces explications typiques & emblématiques, &c. Le bleu est, dit-il, selon Cocceius, l'embléme de la grace, & le cramoisi de l'humilité. Les clochettes de la robe du Sacrificateur signifioient, par le son qu'elles devoient rendre, que Jesus-Christ dans son humanite offroit ses priéres à Dieu avec de grands cris. L'or de l'Arche d'Alliance est l'embléme de la divinité de J. C. Le cédre qui y étoit emploié, l'est de son humanité. Les nageoires des poissons permis aux Juifs désignent la confiance en Dieu, & leurs écailles *l'assortissement des armes de Dieu*, selon l'enumeration qu'en donne S. Paul, chap. 6. de l'Epitre aux Ephesiens. Les cheveux blancs comme de la laine très-blanche du personnage de la vision rappor-

siastiques, c'est de leur proposer pour exemple la médiocrité des Lévites, de blamer l'aversion que témoigne la plus grande partie d'entre eux pour cette médiocrité, & enfin de dire à ceux-ci dans les termes du même Historien, *Hoc exemplum legendum* vobis *Ministris ecclesiarum libenter ingesserim. Etenim præcepti hujus non solùm immemores, sed etiam ignari mihi* videmini, *tanta hoc tempore* vestros *animos habendi cupido veluti tabes incessit.* Inhiatis *possessionibus*, *prædia* excolitis, *auro* incubatis, emitis, venditis, *quæstui per omnia* studetis, *aut sedentes munera expectatis.*

(*a*) *Entretiens sur les differentes méthodes*, &c. *des Voetiens & des Cocceiens*, p. 405. Ce même Auteur dit, parlant de Voetius, » qu'il a plus visé » à la Théologie pratique, & à inspirer la vertu » Chrétienne, qu'à faire parade d'une vaine le» cture & d'une science étendue. «

(*b*) *Entretiens*, &c. ubi sup. p. 19. & suiv. On trouve l'histoire des causes de la conversion de Cocceius au Cartésianisme.

(*c*) Voiez ubi sup. p. 248.

(*d*) *Idem*, ubi sup. p. 48.

tée dans l'Apocalypse chap. 1. sont l'Eglise & les fidèles attachés à J. C. comme à leur Chef, participant à sa pureté & à son innocence. Les chevaux, dont il est aussi parlé dans l'Apocalyse chap. 9. c'est tout le peuple Anti-Chretien, c'est-à-dire apparemment le peuple Catholique Romain, puisque ceux qui montent ces chevaux sont les Ecclésiastiques du Clergé, & les Moines, &c. qui, par parenthese, nous sont aussi représentés par les queues des sauterelles. Dans le Cantique de Salomon chap. 2. les chevreuils & les biches courant dans les champs sont les élus de Dieu répandus parmi les Paiens. Le guet, qui au chap. 3. du même Cantique est dit faire sa ronde, désigne d'un coté les Apôtres, de l'autre les mauvais Evêques corrupteurs de l'Eglise. Le lit de Salomon c'est le ciel. On passe ici les mystéres des dents, de la bouche, des levres, du cou, du sein de l'Epouse, de cette Epouse encore Vierge, car elle est appellée un *jardin fermé*, une *fontaine cachetée*, & que cependant, dit l'Auteur des *Entretiens* dans un stile que l'on a trouvé moqueur, *Cocceius* a regardée comme *une bonne nourrice*, puisqu'elle a les *mammelles pleines de lait ; & le lait ne fait jamais honneur à une fille*. Passons les *types* pris des joues de l'Epoux du Cantique. Cet Epoux étant un type de J. C. les poils qui forment la barbe sur les joues de l'Epoux, sont les fidéles attachés à J. C. L'Auteur rapporte encore un passage de *Cocceius*, qui contient quelques curieuses remarques sur la nature du poil, & sa ressemblance avec les fidéles. Voilà, pour le remarquer en passant, les extravagances où jette la fatale liberté, que les Novateurs ont laissée à chacun d'interpréter l'Ecriture sainte à sa maniére.

3. Une affectation perpetuelle de trouver J. C. & les choses Evangéliques dans le vieux Testament, où avant les Cocceiens personne ne s'étoit avisé de les chercher.

4. La découverte & la détermination des évenemens modernes dans les anciennes Prophéties. Ainsi L'Auteur nous dit que *Cocceius* a trouvé le Concile de Trente dans le chap. 7. du *Cantique de Salomon* ; une partie de la vie de Charle-Quint dans Isaïe chap. 23. les Académies de Prague & de Heidelberg données aux Jésuites dans le chap. 39. du Prophéte Ezéchiel, &c.

5. On pourroit, continue-t-il, faire un cinquiéme chef des distinctions affectées, qu'ils multiplient & qu'ils outrent, entre les fidéles des différentes œconomies de la Loi, de la grace, &c.

6. La Théologie de Voetius (*a*) nous dit-on encore, est toute tournée à la » pratique & la morale : mais celle de Cocceius l'est entiérement à la spéculation «. Cependant il est bien vrai que cette spéculation a des avantages, qui méritent l'attention de ceux qui se consacrent aux Etudes Théologiques. Un des moindres est de donner un air d'érudition au discours, & de fournir de longs Sermons ; & c'est cette érudition étendue que désignoit modestement un Professeur, (*b*) en définissant les Cocceiens *des gens qui sçavent quelque chose*, & les Voetiens *des gens qui ne sçavent rien*. Outre cela il est remarquable que la spéculation Cocceienne, en mettant par tout des types & des mysteres, attache & amuse le Peuple par ses brillans. Qui ne sçait que des préceptes moraux, loin de faire en lui cet effet, ne tendent au contraire qu'à l'ennuier, & souvent même qu'à l'effraier ? Il faut avouer pourtant qu'on trouve des défauts dans ces brillans. On se plaint qu'ils sont pris trop légérement pour un véritable sçavoir ; qu'ils augmentent la présomption des Prédicateurs & des Auditeurs ; qu'ils persuadent communément aux uns & aux autres, (*c*) que la sagesse & les profondeurs de Dieu ne sont renfermées que dans les types & dans les idées mystiques. Mais, répondra-t-on à ces Censeurs, où sont les sistêmes Théologiques que l'on trouvera sans défauts ? & quand on en rencontrera un qui rend finement raison de certaines choses obscures, & qu'il semble que l'esprit humain ne pouvoit jamais penétrer, qui trouve, par exemple, (*d*) la Trinité dans le goupillon qui servoit à la purification du lépreux, (*e*) ou sur les lévres de l'Epoux mystique du Cantique de Salomon, quand, dis-je, on trouve un tel sistême, ne doit-on pas le préferer à tous les autres ?

La croiance, que le commandement donné aux Juifs d'observer un jour de repos, est un commandement de la Loi cérémoniale abolie par J. C. celle du régne temporel de J. C. sur la terre, après la destruction du régne de l'Antechrist ; & celle de la conversion des Juifs dans le tem- de la gloire de l'Eglise de J. C. sur la terre, sont aussi de l'appanage de la Doctrine Cocceienne. Avant

(*a*) *Entretiens*, &c. p. 406.
(*b*) *Idem*, ubi sup. p. 30.
(*c*) *Idem*, ubi sup. p. 238.
(*d*) Le *faisseau d'hyssope*, qui faisoit une espéce de goupillon, &c. Ibid. p. 185. & suiv.
(*e*) *Idem*, ubi sup. p. 295.

Avant que de finir entiérement ce qui regarde proprement les Mystiques qui se sont élevés entre les Protestans, nous copierons ici ce que l'Auteur des *Entretiens* (*a*) nous apprend de ceux qu'on appelle, dit-il, *Antinomes* & *Hebraïsans*. » Ceux » qu'on qualifie *Hébraïsans* se retirent dans des lieux secrets, & tiennent des Con» venticules entr'eux. Quelques plaintes qu'on ait faites en public & en particu» lier, des sentimens scandaleux qu'on leur attribue, on n'a pû encore les obliger » à déclarer hautement leur confession ou leur sistême. Il y en a qui les appel» lent *Antinomes*; d'autres disent que c'est une branche bâtarde des Coccejens, » avec lesquels ils font gloire d'être d'une même origine, pretendant porter *même* » *nom & mêmes armes*: mais les Coccejens les desavouent. Quoi qu'il en soit, ces » *Hébraïsans* n'aiant pas publié leur confession de Foi, en desertant les assemblées » des Protestans, & en se retirant dans leurs conventicules, n'étant d'ailleurs re» gardés que comme des *Antinomes*, il ne s'agit que de rassembler ce qu'on a de » ces *Antinomes*, & ce qu'on sçait en gros des *Hébraïsans*.

Remarquons en passant, que sur les *Conventicules* l'Auteur s'exprime de la maniére suivante. » La méthode de tenir des *Conventicules* s'est établie ou accrue depuis » 35. ou 40. ans, & a produit de très mauvais effets. Par ces *Conventicules*, on » s'est accoutumé à déserter les assemblées, où la Religion est exposée plus sure» ment & plus fidélement qu'ailleurs, &c. C'est, continue-t-il, le prétexte le plus » beau du monde, que des Chrétiens s'assemblent pour conférer sur les Ecritures, » pour se communiquer mutuellement leurs lumiéres: mais dans ces petites assem» blées secrétes, un homme qui a de mauvais sentimens & de mauvais desseins, » si avec cela il a de l'adresse & de l'esprit, peut porter la séduction bien loin » parmi les simples «. L'Auteur continue ainsi au sujet des *Antinomes*.

» Il y a eu des Hérétiques de ce nom en trois périodes différentes. 1. du tems » des Peres, vers la fin du 4. siécle. 2. du tems (*b*) de la Réformation. 3. de » notre tems, principalement en Angleterre, où ils continuent de se maintenir, & » d'où ils ont fait passer leurs principales maximes à quelques libertins de deça la » mer. Le gros de leurs erreurs consiste dans un éloignement & une aversion des » Prédications de morale, qu'ils regardent comme des choses hors de saison; & » parce que S. Paul parle souvent de la vérité de la Loi, & de son opposition à » l'Evangile, ils pretendent que quand on prêche le devoir & l'obeissance des » hommes, la justice de Dieu & ses droits, la crainte qu'on doit avoir de lui & » de ses jugemens, choses relatives à la Loi, on fait revivre l'esprit de servitude, » par des reproches & des menaces contraires au génie de l'Evangile, qui ne res» pire que douceur & grace. Ils affectent de dire que J. C. mourant a non seule» ment porté la peine de nos péchés, mais nos péchés mêmes; d'où ils tirent des » conséquences contre la nécessité & les usages de la repentance. Il semble que cette » doctrine rende les bonnes œuvres absolument inutiles: ce seroit peut-être trop » dire, que d'avancer qu'elle les fait regarder comme nuisibles. (*c*) Aucun liberti» nage n'a osé aller jusqu'à ce point.

L'Auteur continue ainsi. » On trouve dans ce que M. Witsius a écrit sur les » sentimens & les expressions paradoxes de ces *Antinomes*, qu'ils affectent de re» garder le soin de faire de bonnes œuvres comme un effort pour être justifié, qui » fait outrage au mérite de la mort de J. C. On ne fait cet effort, disent-ils, & on » n'accumule avec soin ces bonnes œuvres, que dans l'opinion de quelque mérite que » (*d*) l'on y attache. On voit par là que les *Antinomes* affectent perpétuellement » d'établir les droits de la Foi, indépendamment des œuvres de pieté, & qu'en » définissant la Foi, selon leurs idées, il se trouvera qu'ils soutiennent que l'hom» me est justifié, avant même qu'il ait la Foi. *La Foi*, selon les *Hébraïsans*, *est* » *une ferme persuasion qu'a un homme d'être élu.* Ce chemin est court: c'est une mé» thode abregée, qui méne tout droit au but, c'est-à-dire au salut qui est la » suite de l'élection; & sans se donner la peine de discerner les caractéres de

(*a*) *Entretiens*, &c. ubi sup. p. 412. & suiv.

(*b*) Conferez ceci avec ce qui est rapporté plus haut des *Antinomes* ou *Antinomiens*.

(*c*) L'Auteur a pourtant raison quand il dit, » que ces sortes de singularités & d'expressions » affectées, ont souvent des motifs secrets de li» bertinage «. C'est aussi ce qui a été remarqué en parlant des *Anabaptistes*.

(*d*) Une personne qui, selon l'Auteur des *Entretiens*, p. 421. étoit dans les principes des *Antinomes* & *Hébraïsans*, disoit pour tout éloge à une Dame très-recommandable par ses bonnes œuvres & ses charités; *vous prenez bien de la peine*, &c. *tout ce que je vous puis dire, c'est que je ne vous condamne pas.*

» tant de choses, que les Theologiens de pratique renferment dans le fonds de » la foi, il n'y a qu'à se tâter pour sçavoir si on est elu. » Ce petit détail de l'Auteur est suivi de quelques reflexions, sur le mepris qu'il attribue aux Cocceiens pour la morale, & ceux qui la prêchent.

CHAPITRE V.

De la Société *des* Frée-Massons.

NOUS nous acquittons ici de la promesse que nous avons faite au commencement de cette troisiéme Partie des *Cérémonies Religieuses des Protestans*, de parler de la fameuse Société des (a) *Frée-Massons*. Cette Société célébre & si peu connue n'est ni une Secte, ni une hérésie. On ne peut pas dire aussi qu'elle soit une branche, ou de la Réforme, ou de la Catholicité : Catholiques & Protestans, dit-on, y sont également reçus. Par là elle semble se trouver ici fort deplacée. Cependant on assure qu'elle pratique certaines Cérémonies, qui semblent avoir du rapport à la Religion : du moins elle y emploie celle du serment. Ainsi par cet endroit elle est du ressort de cet ouvrage. D'ailleurs elle est née dans un païs Protestant. Elle s'y est établie, elle y subsiste, & c'est de là qu'elle a cherché à s'etendre dans quelques-uns des païs voisins. D'où il résulte que nous ne pouvions guéres placer ailleurs ce qui la concerne, qu'à la suite des Sectes Protestantes. Le peu qu'on en sçait ne nous permettra pas d'entrer dans un grand détail à son sujet. Ce que nous en dirons sera tiré de quelques Relations manuscrites qui ont couru à cette occasion, mais surtout de deux Ecrits imprimés, & peu connus en France. Le premier a été imprimé trois ou quatre fois à Londres sous le titre de *Massonry dissected*, *&c.* c'est-à dire, *Anatomie de la Massonnerie, où on donne la description de ses Mystéres, de la maniére dont on y est admis, des branches de cette Confrérie*, &c. On ne peut faire grand fond sur ce petit ouvrage fort obscur & très-équivoque : aussi ne nous en servirons-nous qu'avec précaution. Le second paroît plus approuvé & plus autentique. Selon le titre, il fut imprimé à Londres l'an du monde 5723. & de N. S. J. C. 1723. Il fut dédié alors à Milord *Montaign* par ordre de Milord Wharton, son successeur à la Charge de Grand-Maître de l'Ordre en la même année 1723. Il a pour titre : *The Constitutions of the Free-Masons*, &c. c'est à-dire : *Constitution de la Confrérie des Maçons libres, où on trouve l'Histoire & les Réglemens de cette ancienne & vénérable Confrérie ; à l'usage des Confreres*, &c.

Statuts *&* Réglemens *de la* Société.

LE SECRET de la Confrérie ou société des *Free-Massons*, très-nombreuse & distinguée par les personnes illustres qui en sont membres, est, dit-on, impenetrable, & d'une telle nature que jusqu'à présent personne n'a osé le violer. Sur cela on a formé différentes conjectures contre les *Free-Massons*. Des uns ils ont été regardés comme un assemblage de libertins & de Deistes ; des autres, comme des debauchés de toute sorte de rang, d'état & de profession, distribués en un grand nombre de Classes toutes relatives les unes aux autres. On en a fait des Alchimistes & des Souffleurs, des Chimistes, des nouveaux Freres de la Rose-Croix, des Fanatiques, &c. & toutes ces conjectures se sont renouvellees en Hollande en 1735. à l'occasion des *Free-Massons*, qui ont essaié d'y établir des *Loges*. A peine cette République a-t'elle eu supprimé ces *Loges*, que le peuple toujours indisposé naturellement contre ceux qu'il voit condamnés, les diffama, comme des gens qui cherchoient à former des cabales contre l'Etat. Quelques-uns même les regarderent comme des débauchés, qui songeoient à ré-

(a) *Maçons libres*. On écrit en Anglois *Free-Mason*.

tablir le crime le plus infâme, proscrit par les Etats, & puni en 1730. de la maniere la plus févere.

Au contraire ceux qui raisonnent & qui examinent, sont persuadés qu'il n'y a ni debauche, ni libertinage dans cette Societé. Quelle apparence en effet, que depuis l'année 1691. elle subsistât si tranquillement en Angleterre, qu'elle y eut acquis aujourd'hui jusqu'à 129. *Loges*, tant dans Londres, que dans les Provinces de l'Ile, qu'elle se fût même étendue jusques dans des Etats voisins, ennemis du vice & bien policés, s'il étoit vrai que les *Free-Massons*, fussent ou des Athées, des Deistes & des Libertins, ou des factieux & des rebelles, ou des debauchés & des infâmes? Si ces accusations étoient fondées, est il vraisemblable que des personnes du plus haut rang eussent pu se résoudre à se faire membres de cette société, & à participer aux iniquités d'une troupe de scelerats? Personne n'ignore qu'on compte parmi les Confreres, des Rois, des Princes, des Seigneurs d'un merite distingué, & des Ecclesiastiques revêtus des plus hautes Dignités de l'Eglise Anglicane. Enfin imaginera-t'on qu'un secret de consequence, ordonné pour cacher les plus grands crimes contre Dieu ou contre l'Etat, eut pû tenir parmi un si grand nombre de Confreres, contre les remors des uns, ou contre l'avidité des autres, que l'espoir de la recompense eût pu flatter agréablement, malgré le serment exécrable, qu'on veut nous persuader que ceux qu'on reçoit pour nouveaux Confreres, sont forcés de faire?

La société est composée de Seigneurs & de Ducs & Pairs, de Jurisconsultes, de Medecins, de Théologiens, de Negocians, de gens de Boutique, d'Artisans, & même de Crocheteurs. Peut-être pourroit on la comparer à une République, qui doit être composée de Nobles, de bourgeois & de petit peuple, de sçavans & d'ignorans, de sages & de fols, de visionnaires & de gens sensés. Mais il est également impossible & ridicule de vouloir faire connoitre aux autres ce qu'on ne connoit pas soi même, & qu'on ne veut pas nous découvrir. C'est donc un mystere dans la societé civile, que cette nombreuse Confrerie qui a donné de l'ombrage en certains Païs. En attendant qu'on le dévoile, & qu'on nous mette au fait des traits de sagesse ou de folie, des réalités ou des chiméres qu'il renferme, voïons ce qu'il est permis à tout le monde de deviner de cet énigme.

Les devoirs du *Free-Masson*, & les statuts ou réglemens de la société peuvent se réduire à certains chefs principaux.

1. A l'égard de Dieu & de la Religion, on ne demande au *Free-Masson* que d'observer inviolablement la Loi naturelle, & tout ce que nous préscrivent les idées de Dieu & de vertu en general, sans entrer dans aucun detail de controverses & d'opinions particulieres.

2. A l'egard du Souverain & de l'Etat, le *Free-Masson* doit se conduire en sujet fidele, ne donner aucun soupçon de mauvaise intrigue, n'entrer dans aucune faction, &c. (*a*) L'art de batir craint la guerre & la confusion, qu'aménent ordinairement la rebellion & la discorde. Si quelque Confrére se trouve malheureusement coupable de révolte, il faut le plaindre, sans participer à son crime. Il faut desavouer sa conduite: mais ce crime (*b*) ne sçauroit le faire chasser de la *Loge*.

3. A l'égard des *Loges*, on appelle de ce nom l'endroit ou les Confréres s'assemblent pour travailler. De même une assemblée réguliere de *Free-Massons* est appellée une *Loge*. Sept personnes forment, ou peuvent former une *Loge*; sçavoir un Maître, deux Gardiens, deux Compagnons, & deux Aprentifs. Tous les Confréres appartiennent nécessairement à quelque *Loge*, & ne doivent pas moins se soumettre à ses Loix particuliéres, qu'aux Loix générales de la société: de même que tous les hommes, quels qu'ils soient, doivent nécessairement se résoudre à dependre de quelque Etat, en même tems qu'ils reconnoissent les Loix generales, qui sont inseparables de la raison. En 1735. la société publia une liste des *Loges* qu'elle avoue, rangées selon la date de leur établissement, qui a continué sans interruption depuis 1671. selon l'écrit intitulé *Massonry dissected*, avec les Armes de chaque *Loge*, telles qu'on les represente ici. On trouve dans ce petit livre l'année de l'établissement de chaque *Loge*, & les jours auxquels on s'y assemble. Milord *Weymouth*, dont on voit ici les Armes, a

(*a*) *Massonry.*

(*b*) *Though the loial Brotherhood must and ought to disown his rebellion they cannot expel himfrom the lodge, &c.* The Constitutions, &c.

été Grand-Maître des *Free-Massons*, & c'est à lui que l'*Ano* Editeur de cette liste, & lui même *Free-Masson* l'a dediée.

4. La Confrérie est composée de *Maitres*, de (*a*) *Gardiens*, de *Compagnons* & d'*Aprentis*. Le compas, la regle, l'equerre, un tablier sont les marques & les ornemens des *Free-Massons*. Ajoutez y la truelle, & plusieurs autres choses appartenantes au metier de Maçon. Le Grand Maître porte le soleil sur sa poitrine, & un compas renversé. La Figure qu'on place ici représente l'équipage d'un *Free-Masson*, le fauteuil du Maître, &c.

5. Dans le choix des Maîtres, on ne doit point regarder à l'âge, mais au mérite. Dans le choix de l'Aprenti, il faut observer s'il a (*b*) les dispositions convenables, &c. Avant que d'admettre un nouveau Confrére, il faut prendre garde qu'il soit de condition libre, honnête homme, d'un âge mur, d'une réputation bien établie. Pour les femmes, il n'est pas permis de les recevoir dans la societé. Le Grand Maître a droit de se choisir une espece de subdelégué, qu'on pourroit presque appeller le *Vice-Grand Maître* de l'Ordre, qui en l'absence de son Chef le represente en toutes choses, & jouit des mêmes honneurs & privilèges.

6. Cet article concerne les travaux des Confréres, & les égards qu'ils doivent avoir les uns pour les autres. Par exemple, ils doivent se regarder tous comme freres, s'assister, se communiquer mutuellement leurs lumieres & leurs opinions, leurs services, leur bourse & leurs conseils. Ils ne doivent point s'entredetruire par envie & par jalousie, ni se parler incivilement, ni se donner des noms & des *sobriquets* injurieux, &c. On doit au contraire observer une fidélité mutuelle, & pour mieux cimenter l'union, s'appeller toujours *frere*, *confrére*, *compagnon*, &c. A l'égard de la distribution des travaux & des honneurs, on recommande expressément de se soumettre aux ordres des superieurs, sans murmurer, sans se dépiter contre ces ordres, &c.

7. Par cet article on défend les entretiens particuliers, à moins que le Maître ne les ait permis. Il est aussi defendu de parler precipitamment, d'interrompre celui qui parle, de railler, de plaisanter, lorsqu'il s'agit d'affaires serieuses & importantes.

8. Tout Confrére qui aura donné des sujets de plainte, sera tenu de se soumettre à la sentence de sa *Loge*, à moins qu'il n'en appelle à la grande *Loge*, c'est-à-dire, à l'assemblée générale.

9. Il est permis aux Confréres de se divertir, mais avec décence & retenuë, sans excès, en un mot sans sortir des bornes d'une honnête liberté.

10. Si quelque Confrére en rencontre un autre dans la rue, il le saluera de la maniére qu'il l'a appris (*c*) à sa réception. Mais si les Confréres se trouvent avec des Etrangers, & par ce terme d'etrangers on doit entendre tous ceux qui ne sont pas *Free-Massons*, il faut être retenu dans ses discours, prendre garde qu'il n'échape rien qui donne lieu à ces Etrangers de pénétrer dans des secrets qui ne doivent pas leur être revelés, enfin pour peu qu'on craigne de s'embarrasser, ou de donner matiére à une curiosité indiscrete, il faut aussitot changer de discours, & ménager avec une précaution extraordinaire (*d*) *l'honneur d'une fraternité si respectable*. Le *Free-Masson* doit avoir la même précaution dans son domestique, avec ses amis, ses voisins, ses parens, sa femme.

11. A l'égard des Confréres étrangers, il faut commencer par éviter la surprise. Tel pourroit se dire *Free-Masson*, & le persuader par ses ruses & ses artifices, qui ne seroit qu'un faux frere. Si l'Etranger après avoir été reconnu pour véritable Confrére, se trouve dans la necessité, il faut l'assister, ou lui fournir par des recommandations le moien d'être secouru des autres *Loges*.

12. On recommande sur toutes choses d'eviter l'ivrognerie. Ce vice est si opposé aux mystéres & aux secrets, qu'on ne sçauroit trop exhorter les *Free-Massons* à l'eviter.

Outre ces régles générales il y a des réglemens particuliérs, qui concernent les

(*a*) Ces *Gardiens* sont comme des Sécretaires, & des dépositaires des Archives.

(*b*) *Having no maim or defect in his body that may render him incapable*, &c. The Constitutions, &c.

(*c*) On lui donne le mot à sa réception, comme nous le dirons dans la suite.

(*d*) *The honour of the worshipful fraternity*. The Constitutions, &c.



I F Sc.

Les FREE MASSONS



…r FREE MASONS

les droi
ciers sub
d'élire l
Un d
Masson,
à la fois
Loge pa
le tems
mis qu'
réceptio
assistent
ce qu'il
pos, o
basse cl
dans la
des pau
Il y
pondanc
pour m
de la C
Officier
l'unifor
La C
là aussi
tout ce
autres
réglem
ce qu'o
néral;
les ans
nelle;
Ville.
Le
fait qu
Voil
servent
rien q
prend

N o
liéres
par un
admis
qui en
il n'y
reçu,
son su
avoir
couvre
enfin
livré à
Env

(*a*) L
that is
To

les droits du Grand-Maître, des Maîtres des *Loges* particuliéres, & des Officiers subalternes de la Confrérie; le tems & l'ordre des assemblées; la maniére d'élire les nouveaux Confréres, &c.

Un de ces réglemens nous apprend, qu'on ne peut recevoir aucun *Frée-Masson*, qui n'ait atteint l'âge de 25 ans; qu'on n'en peut recevoir que cinq à la fois dans un même jour; que personne ne peut être reçû membre d'une *Loge* particuliére, qu'après lui avoir été annoncé un mois d'avance, pour donner le tems de s'informer de ses mœurs & de sa capacité; qu'il ne peut être admis qu'avec l'approbation unanime de tous les Confréres de la *Loge*; qu'à sa réception dans la *Loge*, il doit faire (*a*) un présent honnête aux Confréres qui assistent à cette cérémonie. Il donne aussi une espéce de denier à Dieu, qui, à ce qu'il semble, est plus ou moins considérable, & tel que le Frere juge à propos, ou est en état de le donner. Selon le *Massonry dissected*, ceux de la plus basse classe ne paient que six ou sept shelings, pour être reçus. Cet argent entre dans la caisse de la *Loge*, & sert à augmenter les fonds destinés pour les besoins des pauvres Freres.

Il y a aussi des Réglemens plus détaillés, qui tendent à entretenir la correspondance fraternelle entre toutes les *Loges*, & leur relation mutuelle; d'autres, pour maintenir la subordination dans les membres, & leur soumission aux Loix de la Confrérie; quelques-uns, pour faire des remontrances en cas de besoin aux Officiers généraux, & même au Grand-Maître; quelques autres, pour conserver l'uniformité des usages, &c. dans toutes les *Loges*.

La *Grande-Loge*, où le *Grand-Maître* préside, juge en dernier ressort; & c'est là aussi que se fait une révision de l'état de toutes les *Loges*, & en un mot de tout ce qui concerne la Confrérie. Enfin c'est-là qu'on appelle des décisions des autres *Loges*, comme il a déja été dit. Nous ne disons rien de quelques autres réglemens, qui concernent la caisse générale, & les Trésoriers de la Confrérie; ce qu'on doit observer pendant l'absence ou la maladie de quelque Officier général; l'assemblée générale de toutes les *Loges* de Londres, qui doit se faire tous les ans en cérémonie, & avec les réjouissances convenables. C'est une Fête solemnelle; & ce jour-là les Confréres font une espéce de procession en Carosse par la Ville.

Le *Grand-Maître* a le droit de nommer son successeur: mais l'élection ne se fait qu'avec l'approbation unanime des Confreres.

Voilà, dit-on, tout ce qu'on connoit des Statuts & des Réglemens qui s'observent dans la Société des *Frée-Massons*; & il faut avouer que ces régles n'ont rien que de fort sage & de très-raisonnable. Voions à présent ce qu'on nous apprend de quelques-unes de leurs Cerémonies.

Réception *d'un* Frée-Masson;

Autres Cérémonies *de cette* Société.

NOUS avons déja dit, que pour être reçu dans quelqu'une des *Loges* particuliéres des *Frée-Massons*, il faut d'abord y avoir été proposé un mois auparavant par un des Fréres, comme un bon sujet. Lorsqu'il est agréé, & que la *Loge* l'a admis à se présenter, le Novice ou Récipiendaire est conduit par le Proposant, qui en cette occasion lui sert de parrein, dans une des chambres de la Loge, où il n'y a aucune lumiére. Là on lui demande s'il a la vocation nécessaire pour être reçu, & on devine d'abord qu'il répond qu'oui. Ensuite on lui demande son nom, son surnom, sa qualité: on le dépouille de tous les métaux & bijoux qu'il peut avoir sur lui, comme montre, boucles, boutons, bagues, boëtes, &c. on lui découvre à nud le genouil droit: on lui fait mettre le soulier gauche en pantoufle; enfin on lui bande les yeux, & on le garde en cet état pendant environ une heure, livré à ses réflexions & à ses pensées.

Environ au bout d'une heure, le parrein va fraper par trois fois à la porte de la

(*a*) L'Anglois dit: *is decently to clouth the lodge, that is all the brethren present.* Cela se réduit, dit-on, à une paire de gans qu'on donne à chaque Confrére.

chambre de réception, où est enfermé *le vénérable Maitre* de la Loge, qui répond du dedans par trois autres coups, & fait ouvrir. Alors le parrein lui dit, qu'il se présente un Gentilhomme nommé N. qui demande à être reçu. Remarquez qu'en dehors & en dedans de cette chambre, il y a des Freres surveillans l'epée nuë à la main, pour écarter les prophanes. A l'egard du vénérable Maitre, il porte au col un cordon bleu taille en triangle. A la proposition du parrein le Maitre répond: Demandez-lui s'il a la vocation, ce que le parrein va executer; & sur la réponse du Novice, laquelle est toujours conforme à ce qu'on attend de lui, le Maitre ordonne de le faire entrer.

Le Novice est donc introduit dans la chambre de réception, où d'abord on lui fait faire trois tours autour d'un espace decrit sur le plancher, sur lequel on a craïonné une représentation dont on ne nous donne point connoissance, portée sur deux colonnes des débris du Temple de Salomon. Aux deux cotés de cet espace on a aussi figuré avec le craïon un grand I. & un grand B. dont on ne donne l'explication au Novice qu'après sa reception. Enfin dans le milieu sont trois flambeaux allumés, posés en triangle, sur lesquels on jette à l'arrivée du Novice, ou de la poudre, ou de la poix raisine, pour l'epouvanter par l'effet que cela produit.

Après les trois tours, le Recipiendaire est conduit en trois tems au milieu de l'espace dont on vient de parler, vis-à-vis le Maitre de la *Loge* qui est au bout d'enhaut derriére un fauteuil, sur lequel on a placé le livre de l'Evangile selon S. Jean. Le Maitre demande au Recipiendaire: vous sentez-vous la vocation? & dès qu'il a répondu oui, faites-lui voir le jour, dit le Maitre; il y a assez long-tems qu'il en est privé. Dans cet instant on debande les yeux au Novice; tous les Freres assemblés en cercle autour de lui mettent l'epée à la main, & on le fait avancer en trois tems jusqu'à un tabouret, qui est au pied du fauteuil.

Alors le Frere Orateur prenant la parole, lit au Postulant un discours raisonnablement long, où on commence par lui demontrer l'excellence & l'antiquité de l'art de bâtir. Cette antiquité, y dit-on, est égale à celle du monde, puisque Dieu est l'Architecte souverain de l'Univers. En formant Adam à son image, on peut dire qu'il créa le premier *Frée-Masson*; car (*a*) *il grava dans le cœur d'Adam les Arts libéraux*, & particuliérement la Geometrie, qu'on doit appeller à juste titre le fondement de l'Architecture. Ces principes etant donc innés dans le premier homme, ce Pere du genre humain les transmit necessairement à toute sa postérité. Aussi vit-on immediatement après Adam presque autant d'Architectes & de *Frée-Massons*, que de Patriarches, un Caïn, un Seth, un Jabal, un Enoch; Noé, ses trois fils, Mesraïm, Nemrod, &c. Les grandes colonies qui se formérent après le Déluge, pourroient bien être appellées des *colonies de Maçons*. Quoiqu'il en soit, il est au moins certain que ces colonies porterent l'art de batir dans toutes les parties du Monde: d'où on doit absolument conclure, que par tout on eut besoin d'Architectes & de Maçons pour cultiver un Art si utile. On ne sçauroit douter aussi, que Moïse n'ait ete en même tems, Chef, Legislateur, Liberateur des Israëlites, & *Frée-Masson*: mais on en doutera bien moins encore, après avoir examiné avec reflexion l'architecture & la beaute du Tabernacle, ce chef-d'œuvre de l'art de bâtir, dont Dieu donna le modele à Moïse, *inspirant ainsi à cet illustre Frée-Masson la sublime connoissance de l'Architecture.* Cette connoissance si divinement inspirée à Moïse, & les grands progrès qu'il avoit faits dans les Arts & dans les Sciences, que les Egyptiens cultivoient alors, furent autant de degrés par où ce grand homme parvint enfin à la dignite (*b*) de Grand Maitre de *Frée-Massons*.

Tout ceci n'est que le commencement d'un Discours d'environ cinquante pages, accompagnees de remarques aussi singulieres que le texte. On y lit que les Israëlites passérent de l'etat de Bergers à celui de *Maçons* pendant leur esclavage en Egypte; que ce Peuple à sa sortie de l'Egypte formoit, à proprement parler, une *République de Maçons gouvernée par le Grand-Maitre Moïse*; que l'art & la Confrérie s'etendirent bientot, & s'introduisirent chez les Cananéens voisins des Israëlites, où ils produisirent un nouveau chef-d'œuvre, qui fut ce Temple de

(*a*) *He must have had the liberal Sciences, particularly Geometry, written on his he art*, &c. The Constitutions, &c.

(*b*) Voici l'original Anglois. » The tabernacle » was framed by Geometry, a most beauti full » piece of Architecture, according to the pattern » that God had Shew to Moses, wo therefore » became the *General Master Mason*, beingwell » Skill'd in all the Egyptian learning, and divine » by inspir'd with more sublime Know ledge in » Masonry. «

Dagon renversé en un moment par Samson ce grand Héros des Israëlites, (*a*) qui auroit mérité l'honneur d'être *Frée-Masson*, s'il eût eu le bonheur de sçavoir se taire; que le merveilleux de ce Temple, & de tous ceux qu'on voioit à Tyr, à Sidon, &c. fut entiérement effacé, lorsque le *Grand-Maître* (*b*) *Salomon* eut achevé le Temple du vrai Dieu à Jérusalem.

Après cela l'Architecture & les *Frée-Massons* firent des progrès extraordinaires chez tous les Peuples du monde. Les Souverains des Nations devinrent *Grands-Maîtres* des *Loges* qu'ils établirent chez eux. Mais il est inutile de suivre l'Auteur du discours dans toutes ses belles recherches. Il suffit de dire en deux mots, qu'en qualité (*c*) de Peuple libre, & doué de talens tout propres à faire des *Frée-Maßons*, les Anglois étoient comme prédestinés du Ciel, pour recueillir les restes d'une Confrérie, qui avoit été extrêmement florissante chez les Grecs & les Romains; surtout depuis le siécle d'Auguste, *Grand-Maître* de la *Loge* des *Frée-Massons* à Rome. Le Frere Orateur finit par ces mots: » Vous allez embrasser » un Ordre respectable, qui est plus sérieux que vous ne pensez. Il n'y a rien contre la Loi, contre la Religion, contre le Roi, contre les mœurs. Le Vénérable » Maître vous dira le reste. «

Dans ce moment on fait agenouiller le Novice du genouil droit qui est découvert sur le tabouret, & tenir le pied gauche levé en l'air. Le Maître de la *Loge* lui dit alors: Vous promettez de ne jamais tracer, écrire, ni réveler les secrets des *Frée-Maßons* & de la *Frée-Massonnerie* qu'à un Frere en *Loge*, & en présence du Vénérable Grand-Maître? Ensuite on lui découvre la gorge, pour voir s'il n'est point du sexe, & on lui met sur la mammelle gauche un compas qu'il tient lui-même. Dans cette attitude il pose la main droite sur l'Evangile, & prononce ainsi son serment. » Je permets que ma langue soit arrachée, mon cœur » déchiré, mon corps brulé & réduit en cendres pour être jettées au vent, afin » qu'il n'en soit plus parlé parmi les hommes. Dieu me soit en aide.

L'Auteur du *Masonry dissected*, &c. rapporte ce serment d'une maniére fort différente. Le voici. » Je fais vœu & serment en présence de Dieu Tout-puissant » & de cette très-Vénérable Assemblée, que je ne révelerai jamais les secrets de » la Confrérie des *Maßons*, ni rien de ce qui me sera communiqué par elle; que je » ne m'en entretiendrai jamais avec personne, excepté 1. avec tel fidéle & légiti- » me Frere Maçon, en la compagnie duquel je me trouverai; & cela seulement » après qu'il aura été duement examiné, & reconnu pour fidéle & légitime mem- » bre de la Confrérie. 2. Excepté encore, & moiennant que je me trouve avec » lui dans une *Loge* suffisamment reconnue pour légitime & bien ordonnée. Je » jure aussi de ne dire jamais ces secrets de quelque autre maniére que ce soit; » comme par écriture ou impression, gravure & peinture, par des signes & des » caractéres, &c. qu'autant qu'il dépendra de moi, je ne permettrai point, ni » n'occasionnerai la révelation de ces secrets par aucun de ces moiens; & je con- » sens qu'au cas que je viole mon serment, on me coupe la gorge, on m'arra- » che la langue & le cœur, & qu'on les jette bien loin du rivage dans les sa- » bles de la mer; que mon corps soit brulé & réduit en cendres; que ces cen- » dres soient répandues sur la terre, & qu'il ne soit jamais fait aucune mention » de moi dans la *Confrérie* des Maçons. « On voit que ce serment n'est dans le fond qu'une paraphrase assez étendue de celui que nous avons rapporté plus haut, que l'Auteur cité a sans doute jugé à propos de broder & d'ajuster à sa mode. Nous avons deja averti, du peu de cas qu'on doit faire de ce que rapporte cet Ecrivain; & nous avons tout lieu de croire que nous avons puisé dans de meilleures sources.

Quoi qu'il en soit, après le serment on fait baiser l'Evangile au Récipiendiaire, & le Maître le fait passer à côté de lui. On lui donne le tablier de *Frée-Masson* qui est d'une peau blanche, une paire de gands d'homme pour lui, & une paire

(*a*) C'est-là le sens de la note. » He had re- » vealed his secrets to this wife that betray'd » him into the hands of the Philistines; for » which weakness he never had the honour to » be number'd among Masons. «

(*b*) On nous fait remarquer, que Salomon étoit Grand-Maître de la Loge des *Frée-Massons* à Jérusalem, & le Roi Hiram de celle de Tyr. » The wise Salomon was Grand-Master of the » Lodge at Jérusalem, and the learned King Hiram was Grand-Master at Tyre. «

(*c*) *A Free people and* [illegible] *Masonry.*

de gands de femme pour celle qu'il estime le plus. Alors on donne au Novice l'explication de l'I. & du B. décrits dans le cercle, & qui sont les Symboles du signe auquel les Confréres se reconnoissent. L'I. signifie *Jakhin*, & le B. *Boates* (*a*).

Ces deux mots Anglois sont le signe auquel les *Frée-Massons* se reconnoissent entr'eux ; & voici comment. Lorsqu'un *Frée-Masson* en rencontre un autre, ils portent d'abord la main droite à la gauche du menton, & la retirant sur la même ligne du côté droit, ils frappent sur la basque de leur habit, aussi du côté droit. Après cela ils se tendent la main ; & posant le pouce droit sur la premiére & grosse jointure de l'*Index* de la main chacun l'un de l'autre, ils prononcent le mot *Iakhin*. Ensuite on se frappe l'un & l'autre réciproquement de la main droite sur la poitrine ; puis on se reprend la main, en se touchant réciproquement du pouce droit sur la premiére & grosse jointure du doigt *medius*, & on prononce le mot de *Boates*, ou *Boësse*.

Comme il pourroit arriver que quelque prophane eût découvert les signes qui dénotent les termes de *Jakhin* & de *Boësse*, pour éviter toute surprise, on dit, en se prenant la main, comme il a été marqué, J. à quoi l'autre doit répondre A. le premier reprend K. le second replique H. l'autre J. & le dernier N. ce qui compose le mot de *Jakhin*. Il en est de même de celui de *Boësse*, dont on prononce alternativement & successivement toutes les lettres. C'est à ce coin que se reconnoissent les véritables Freres.

Après cette Cérémonie, & lorsqu'on a donné cette explication au Récipiendaire, il est déclaré Frere, & on se met à table, où avec la permission du Vénérable Maître, on boit à la santé du nouveau Confrére. Chacun a sa bouteille devant soi. Quand on veut boire, on dit : *Donnez de la poudre.* Alors chacun se léve ; le Maître de la *Loge* dit : *Chargez* ; on met de la poudre, c'est-à-dire du vin dans le verre ; le Maître dit : *Mettez la main sur vos armes* ; & on boit à la santé du nouveau Frere, en portant le verre à la bouche en trois tems. Après avoir bû, & avant que de remettre le verre sur la table, on le porte sur la mamelle gauche, puis sur la droite, & ensuite en avant, le tout par trois fois trois, & on crie par trois fois chacun *Vivat*. On observe d'avoir sur la table trois flambeaux en triangle ; & si par hazard on appercevoit, ou qu'on soupçonnât que quelqu'un de suspect se fût introduit, on le déclare en disant, *Il pleut* ; ce qui signifie qu'il faut être discret.

Nous avons parlé ailleurs de la Cérémonie qui se fait tous les ans à Londres, à l'occasion de l'assemblée générale des *Loges*. Voici celle qu'on observe pour en former une nouvelle.

Le *Grand-Maître* & ses Officiers étant assemblés en corps pour donner leur consentement, (*b*) le Subdélégué présente d'abord à ce *Grand-Maître* le sujet qui doit être élu *Maître* de la nouvelle *Loge*, & lui parle à peu près en ces termes. » Très-respectable *Grand-Maître*, les Freres ici présens demandent la » permission de former une nouvelle *Loge*, & de lui choisir un *Maître*, & pour » cet effet, je vous présente le Frere N. comme très-capable d'administrer cet- » te charge, & comme zélé défenseur des interêts d'une Confrérie répandue » par toute la terre. « A cela (*c*) son Excellence repond, après avoir placé le Candidat à sa gauche : Je consens & approuve que ces Freres se réunissent, & forment entr'eux une *Loge*. Ensuite se tournant vers le Candidat, il ajoute : Je vous y établis pour Maître, ne doutant point que vous ne donniez des preuves de vôtre zéle & de votre capacité dans cette Charge, & que vous ne *cimentiez* cette nouvelle *Loge* avec toute la probité possible. A cela le *Maître* repond, qu'il se soumet à tous les devoirs de la maitrise, & qu'il s'en acquittera de la maniére que tous les autres *Maîtres* l'ont fait de tout tems. Suivent quelques cérémonies & usages, que le *Grand-Maître* emploie pour l'installation : mais on ne nous apprend point en quoi ils consistent, c'est un mystere. On sçait seulement qu'on présente à cet Officier nouvellement installé les Constitutions & les Staturs de la Confrérie, & qu'on lui met entre les mains piéce à piéce les instrumens qui marquent sa dignité, après quoi tous les membres saluent & felicitent cet Officier ; ce qui ne se fait cependant qu'après avoir solemnellement remercié son Excellence.

(*a*) Ce mot se prononce comme s'il étoit écrit *Borse*. Le nom de M. *Haisse* Anglois s'écrit *Hates*.

(*b*) *The deputy Grand-Master.*

(*c*) Le Grand-Maître.

Excellence. Les autres Officiers de la *Loge* sont élus & instalés avec les mêmes cérémonies.

En certains tems, & lorsque le Maître le juge à propos, les *Frée-Massons* doivent chanter en chœur une chanson, qui contient l'histoire de la *Maçonnerie*. Ce terme est ici trop expressif, pour lui en substituer un autre. On y repasse en général les merveilles de l'ancienne *Maçonnerie*, & des Héros de la Confrérie. Une des strophes sert à exhorter sagement les *Frée-Massons à profiter des malheurs de l'indiscret Samson, dont la réputation fit naufrage* auprès d'un écueil, où se sont perdus bien d'autres Héros. La strophe finit par cette curieuse remarque : *il* (Samson) *n'a jamais été nommé Frée-Masson.*

Cette chanson qui est toute pleine d'un enthousiasme véritablement Anglois, est divisée en cinq Chants. A la fin du premier on fait une pause pour boire à la santé du *Grand-Maître*. On en fait autant au Chant suivant pour le Maître, &c. A la fin du troisiéme on porte la santé des Souverains, de la Noblesse, du Clergé, des Communautés, &c. qui ont contribué à étendre & à faire fleurir cette illustre Confrérie. Après le quatriéme, on honore de même le verre à la main la mémoire de tous ceux qui ont fait revivre le bon goût du siecle d'Auguste. La derniere strophe du dernier Chant invite à boire à la ronde la santé de tous les Confréres, & à faire retentir par tout le nom du *Grand-Maître*. A quoi tous les Confréres présens font *Chorus*.

On trouve dans le Recueil (*a*) qui nous fournit ces derniéres particularités, trois autres chansons touchant la Confrérie des *Frée-Massons*. Le Lecteur jugera des autres par l'extrait qu'on vient de donner de la premiére.

Nous finirons cet article par l'extrait d'une Lettre (*b*) écrite d'Utrecht le 26. Mars 1736. Voici ce qu'on y lit au sujet de la société des *Frée-Massons*, établie & persécutée en Hollande.

» L'esprit de parti, de faction, de société, de Confrérie, poussé à un certain » degré dégénere en Fanatisme. Nous en avons un exemple sous nos yeux, » dans la conduite de plusieurs de ces gens qui se faisoient appeller *Francs-Maçons* en ce païs ci. Leur société n'étoit qu'une espéce de chimére ; leur liaison » n'étoit formée que sur quelques cérémonies ridicules, qui ne signifioient rien, » & qui n'aboutissoient à rien. En Angleterre il peut y avoir quelque réalité » dans cette association : mais certainement dans nos Provinces, les assemblées » que ces gens tenoient n'avoient d'autre but, que d'y boire, manger, fumer & » s'entretenir ensemble, comme on fait dans un cabaret ; & le serment qu'ils » faisoient de ne rien révéler de ce qui se passeroit entr'eux de particulier, n'é» toit appuié sur rien, puisqu'on n'y faisoit rien que ce que l'on peut faire par » tout. C'est ce qu'on a reconnu avec évidence par toutes les perquisitions que » l'on a faites, même par autorité du Magistrat.

» Cependant la plûpart de ces espéces de Confréres regardent la défense qu'on » leur a faite de s'assembler, du même œil qu'une Secte regarde l'abolition de » son culte public. Quelques-uns se glorifient de souffrir la persécution pour une » chose si sainte & si importante, que l'est la *Franche-Maçonnerie*. Presque tous » disent qu'ils sont prêts à se laisser martyriser, plutôt que de réveler les secrets » qu'ils ont promis de garder. On en voit s'exposer de gaïeté de cœur aux châ» timens, en tenant des assemblées dans les Dunes & ailleurs. D'autres plus » prudens vont hors des limites de la Province, pour avoir la consolation » de boire bouteille & de fumer en compagnie de quelques Confreres, avec les » Cérémonies requises. Bien plus, on voit des Prosélytes qui passent la mer pour » aller se faire initier en Angleterre, & reviennent ensuite, pour pouvoir partici» per en ce païs ci à la prétendue persécution. Enfin on remarque dans ces gens » là tous les Symptomes du Fanatisme le plus avéré.

» Le peuple de son coté a pris un autre travers. Voiant que le Magistrat sévissoit » contre des assemblées dont on ne connoissoit pas le but, il s'est imaginé qu'il » s'y passoit des choses dignes du feu. Ainsi les *Francs-Maçons* ont une autre » espéce de persécution à souffrir du côté de la populace ; & pour se disculper » des crimes les plus affreux, ils sont obligés de publier eux-mêmes aujourd'hui, » que le Souverain a condamné leurs assemblées uniquement à cause qu'il les

(*a*) The Constitutions, &c.

(*b*) Inserée dans un petit Ouvrage anonyme intitulé, *Anecdotes ou Lettres Secrétes sur divers sujets de Littérature & de Politique*, Avril 1736.

» soupçonnoit de cabaler contre le Gouvernement en faveur du Prince d'Orange.
» Aïant voulu mettre du mystére où il ne devoit point y en avoir, ils sont
» obligés aujourd'hui de se declarer suspects d'un crime, pour se laver d'un plus
» grand. «

Nous avons suivi au reste au sujet des Frée-Maçons les Mémoires qui nous ont paru les moins suspects, sans pretendre en avoir devoilé les Mystéres. Le Public est informé par plusieurs ecrits & même par une Comedie, de tout ce qu'on a tenté pour y parvenir, sans qu'on puisse s'assurer si on y a reussi.





CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES RELIGIEUSES DES PROTESTANS.

QUATRIÉME PARTIE,

Contenant la Doctrine & les usages de quelques Sectes nées des principes de la Réforme.



OUS finirons ce Volume, & ce qui regarde la Religion Protestante, par l'extrait que nous allons donner des principes, des dogmes & de la doctrine de certaines Sectes, dont à l'exception peut-être d'une seule, qui est celle des Sociniens, la plûpart des autres n'ont jamais fait corps, mais qui méritent cependant d'être connues, & qui seroient deplacées ailleurs qu'à la suite des Sectes Réformées. A Dieu ne plaise cependant, que nous prétendions attribuer aux Protestans, ou à la Réformation en géneral les erreurs monstrueuses, dont ces Sectes font ou ont fait profession. Nous sçavons avec quelle sévérite les *Adamites* modernes furent punis à Amsterdam, lorsque ces Fanatiques furent assez insensés pour vouloir exposer au grand jour dans cette Ville leur infamie & leur turpitude. Le sistême des *Préadamistes* & celui des *Sociniens*, quoiqu'adoptés par un grand nombre de Protestans, même des plus Sçavans, sont genéralement proscrits & réprouvés par toutes les Eglises de la Secte; & le *Déisme*, quoique fort répandu dans toutes les Communions, même parmi les Catholiques, n'en est pas moins detesté partout, comme approchant fort de l'Atheisme. Cependant il est vrai de dire que de toutes ces Communions il n'y en a aucune, dont les principes favorisent davantage toutes ces opinions monstrueuses, que ceux qui ont servi de fondement à la Reforme

L'occasion se présentera peut-être de montrer ailleurs que dans cet Ouvrage, que dans quelque Secte que ce soit, le principe de ne reconnoître aucune autorité visible, qui ait droit de décider des controverses nées en matière de Religion, & à qui on soit obligé de se soumettre, conduit naturellement au Déisme, & qu'en effet dans toutes les Communions qui ont adopté ce principe, ceux qui ont raisonné conséquemment ont été dans le fond de véritables Déistes. En attendant nous ferons seulement observer ici, que les premiers Réformateurs, gens qui raisonnoient assez conséquemment, lorsque leurs préjugés ou leurs intérêts ne les empêchoient point de le faire, ont si bien compris la force de ce principe qu'ils admettoient, & dont ils ont fait le fondement de leur prétendue Réformation, qu'ils n'ont point fait difficulté de rejetter, les uns une partie des Livres Saints, les autres une autre. Et en effet ce principe une fois posé, rien n'empêche de mépriser l'Ecriture entière, & de la regarder comme une fable. Mais cette matière nous méneroit trop loin : revenons à la description des Sectes, qui ont le plus abusé de ce principe.

CHAPITRE I.

Des Adamites.

ON ne dispute point de l'existence des *Adamites*. Il en a existé autrefois, & il en existe encore. Si par *Adamites* on entend des gens qu'un principe de Religion ou de penitence a portés à se dépouiller nuds, sans craindre de blesser leur propre pudeur & celle des autres, nous trouverons dans le Paganisme ancien & moderne, & dans le Christianisme des exemples de la *nudité religieuse*. Les anciens Romains avoient leurs *Lupercales* ou Fêtes de Pan, pendant lesquelles on couroit les rues entierement nud. Il est vrai que cet excès fut corrigé sous Auguste, & que par un Edit cet Empereur reprima les desordres de cette cérémonie trop licentieuse. Chez les Grecs on trouve la même nudité établie, & dans quelques Fêtes, & dans les jeux Olympiques, où, selon (*a*) une Epigramme Grecque, un Lacédémonien fut le premier qui s'avisa de combattre, & de se faire couronner nud. Dans le Paganisme moderne, les Faquirs & les Pénitens Indiens vivent tout nuds, exposés à l'air & au soleil, par un motif de pénitence & d'austérité. Dans l'ancien Christianisme, plusieurs Anachoretes & des Moines de Palestine ont, dit-on, vecu de même. On ajoute, que pour montrer combien ils étoient maitres du plus rebelle des sens, (*b*) ils alloient braver la tentation jusques dans les bains publics, & s'y baignoient avec les femmes, qui de leur coté devoient être aussi chastes que ces Moines regenerés jusqu'à l'insensibilité, & s'embarasser peu *du qu'en dira-t-on*, pour oser se baigner sans emotion en si bonne compagnie.

Si par *Adamites* on prétendoit désigner des voluptueux de profession, & des gens, qui chez les Anciens & chez les Modernes, bien loin de résister à leurs passions, ont travaillé de toute leur force à les retenir, & à les conserver par toutes sortes de rafinemens, entre lesquels est cette nudité voluptueuse sur laquelle on renvoie (*c*) à *Properce*, & à un de ses plus ingénieux Commentateurs; si, dis-je, il s'agissoit d'une telle nudite, bien differente de la prétendue apathie des

(*a*) Citat. dans *Cælius Rhodig.* Lib. XIII. *Lect. Antiq.*

(*b*) Voiez la *Dissert. sur les anciens Adamites*, T. 21. de la *Bibl. German.*

(*c*) Voiez *Properce*, Eleg. 12. du L. II. sur les avantages de l'amour dans le pur état de Nature, à la lueur des bougies & des flambeaux. Il termine gravement tous les charmes de l'*Adamisme* par ces deux vers, qui renferment toute la morale pratique des disciples de l'Amour :

Dum nos fata sinunt, oculos satiemus amore :
Nox tibi longa venit, nec reditura dies.

A l'égard des charmes de la lumiére, le Commentateur *Broekhusius* justifie tout ce que Properce en dit, par des passages des plus ingénieux Poetes de l'Antiquité : mais il suffira de citer ici deux vers de l'Empereur *Gallien*.

Ludite, sed vigiles nolite exstinguere lychnos ;
Omnia nocte vident, nil cras meminere lucernæ.

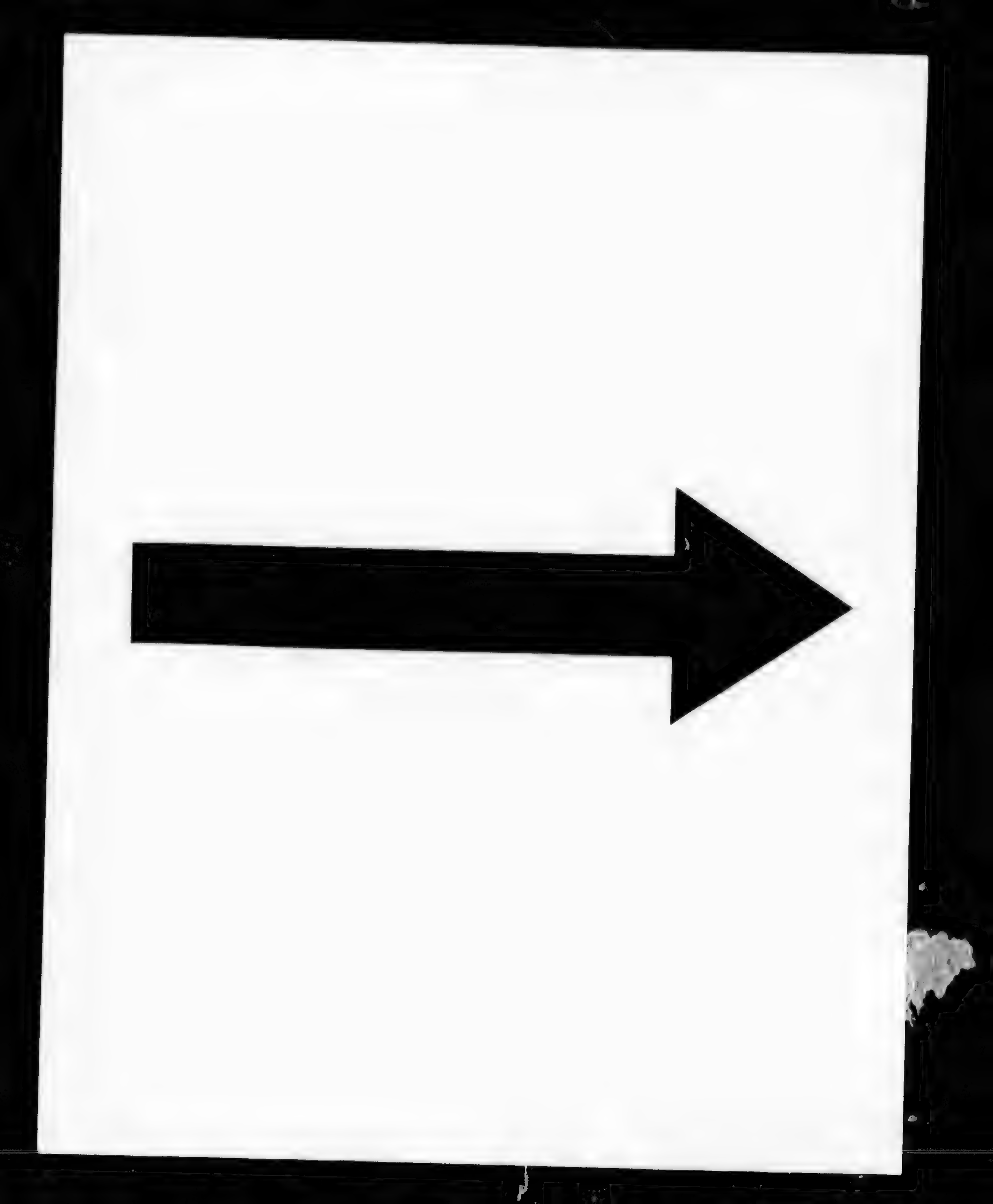
des Stoïciens, & des Moines de Palestine, il seroit ridicule de vouloir assurer qu'il n'y a jamais eu, & qu'il n'y aura jamais des *Adamites*. Ceux dont il est ici question, sont des gens qu'on suppose avoir formé autrefois une Secte, laquelle a été renouvellée plusieurs fois, & sous divers noms. Cette Secte a eu des principes & des raisons pour justifier sa nudité, des principes raisonnables en apparence, & qui sembloient tirés du sein du Christianisme, quelque fanatiques & dangereux qu'ils aient pu & du paroitre aux yeux des veritables Chretiens. Il semble que c'est-là tout ce qu'on peut dire, pour essaier de justifier ce que *Bayle* avance (a) que la raison pourquoi » les Chretiens se sont plus souvent déréglés à cet égard » (à l'égard de la nudité) est que les Paiens n'avoient nulle connoissance d'un » principe, *dont les Chrétiens ont* pû abuser sous l'Evangile, à sçavoir que le se» cond Adam (J. C.) étoit venu réparer le mal, que le premier Adam avoit in» troduit dans le monde. De-là, ajoute *Bayle*, un Fanatique se hazarde de con» clure, que ceux qui sont une fois participans de la Loi de Grace, sont parfai» tement réhabilités dans l'état d'Adam & d'Eve, &c. «

Qu'il y ait eu des Sectes entiéres uniquement composées d'*Adamites*, c'est ce qui est très-peu vraisemblable, & peut-être presqu'impossible. Que dans quelques Sectes il y ait eu un nombre de gens assez fous & assez corrompus, pour prendre de travers la régénération de l'homme sous la Loi de Grace, & la rectification des sens de cet homme régeneré, c'est de quoi il n'est pas raisonnable de douter, & c'est, ce me semble, vouloir pousser trop loin le soupçon de mauvaise foi contre les Ecrivains anciens & modernes, que de vouloir révoquer totalement en doute ce qu'ils ont écrit touchant les Fanatiques de cette espéce. Quoi qu'il en soit, voici ce qu'il y a de plus remarquable à dire d'eux.

Il y a eu des *Adamites* ou *Adamiens*, qui pretendoient imiter l'innocence & la nudité de nos premiers parens, & vivre dans la même continence qu'ils pratiquérent dans le Paradis. On leur a donné pour Chef *Prodicus*, qui vivoit au commencement du second siecle. Les Anciens ont parlé fort diversement de cette Secte. Les uns ont dit que pour faire leurs exercices de devotion, ils se dépouilloient entierement nuds dans l'endroit où ils formoient leurs assemblées; que là ils se plaçoient indifferemment, sans aucune distinction d'age, de sexe & de rang, Ecclesiastiques & Laïques, hommes & femmes, filles & garçons pêle mêle; que cependant il ne s'y commettoit point d'impureté; qu'en cet etat de prétendue innocence, on devoit absolument gagner sur soi de n'être pas plus ému qu'à la vûe d'une statue de marbre; que si quelqu'un de ces *Adamites* se laissoit aller à quelque faute, & donnoit l'essor aux sens, il etoit chassé de l'assemblée comme aiant mangé, ou voulu manger du fruit defendu. Enfin ces *Adamites*, ajoutent ils, portoient l'abstinence du fruit jusqu'à se défendre le mariage comme un crime, dont Adam & Eve n'avoient éprouvé les charmes qu'aux depens de leur innocence, & à la sollicitation du Demon. On jugeroit presque par l'idée que ces *Adamites* se faisoient du mariage, qu'ils devoient être persuadés que toute l'histoire de la tentation d'Adam n'est qu'une allegorie, sous laquelle Moïse a caché la honte du premier peché, & toutes ses suites funestes. On nous parle aussi de certains *Abeliens*, ou *Abelites* du Diocese de S. *Augustin* en Afrique qui, quoique mariés & approuvant le mariage, vivoient dans la continence, & se contentoient d'adopter les enfans des autres, pour avoir au moins des héritiers. De quelles extravagances l'esprit de l'homme n'est-il pas capable? Il faut avouer que c'étoit bien vouloir mettre la chair à l'épreuve, que de la forcer de résister à des tentations que l'on a résolu de garder auprès de soi. Pour revenir aux *Abelites*, leur erreur etoit, dit-on, fondée sur une fable Judaïque, qui étoit qu'après la mort d'Abel, Adam vécut cent trente ans avec Eve dans une parfaite continence; & à cause de cela ces pauvres fanatiques furent surnommés *Avelites*.

A l'égard du peché de notre premier pere, *Beverland*, Auteur réputé le plus héretique & le plus digne du feu qui ait jamais vécu sur la terre, a écrit sur cette

(a) Article *Tarlupins*. M. de *Beausobre*, *Dissert.* ubi sup. attaque assez vivement *Bayle* à ce sujet. Il auroit dû, ce semble, rapporter en entier le prétendu faux argument de cet Auteur. Un Lecteur judicieux auroit remarqué, que cet argument ne manque nullement de justesse. Il est si vrai que les Fanatiques en question fondoient leur nudité sur la Loi de Grace, qu'on n'a qu'à lire leurs raisons dans les Ecrivains qui les rapportent, pour en être convaincu. Mais le raisonnement de *Bayle* ne pouvoit convenir au sçavant Auteur de la *Dissertat.* qui veut absolument que l'*Adamisme* soit une fable.



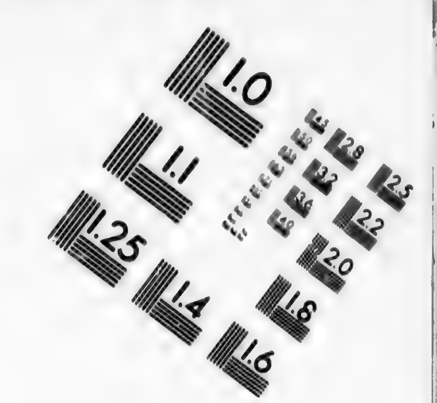
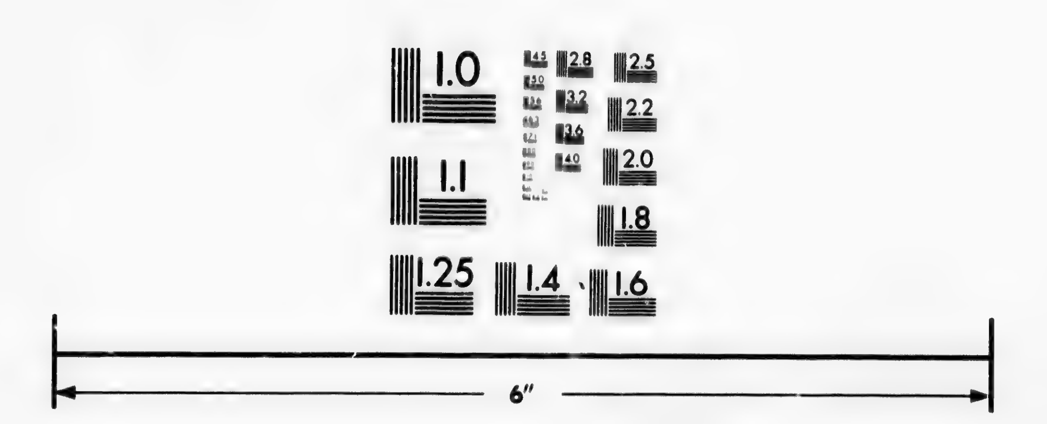


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)





matiére une Dissertation en beau Latin, dont le titre est, *Peccatum originale*, &c. Un autre après lui, réputé du moins aussi hérétique, a pris du Latin ce qu'il a jugé à propos, & a traité la même matiére en François, en y ajoutant moins d'érudition à la vérité, mais des preuves & des raisons plus solides. Un des grands défauts de ce petit Ouvrage, intitulé *Etat de l'homme dans le péché originel*, consiste dans un enjouement trop licentieux, & dans une maudite apologie qu'il semble qu'on veuille faire du plus détestable de tous les Etres créés; je veux dire *Satan*, ou le *Diable*, notre tentateur, celui qui nous sollicite au mal, qui nous ôte la liberté de choisir entre le crime & la vertu. A propos des *Adamites*, il est bon de rapporter ici les folles idées d'*Antoinette Bourignon*, à l'égard de l'homme consideré dans le pur état d'innocence. » Les hommes, dit-elle, croient avoir été créés de » Dieu, comme ils se trouvent à présent: mais le péché a défiguré en eux l'œuvre » de Dieu, & au lieu d'hommes qu'ils devoient être, ils sont devenus des monstres » dans la nature, divisés en deux sexes imparfaits, impuissans à produire leur semblable seuls, comme se produisent les arbres & les plantes, qui en ce point ont » plus de perfection que les hommes ou les femmes «. Elle prétend aussi que Dieu créa la femme, en tirant des flancs d'Adam le viscére qui contenoit les œufs que la femme posséde, & desquels les hommes naissent à présent; & c'est, ajoute-t-elle, de cette maniére que le corps de Jesus-Christ a été formé. Tirons le rideau sur de pareilles extravagances, qui feront toujours honte à l'humanité.

Les autres Auteurs qui ont parlé des anciens *Adamites*, soit qu'ils fussent moins charitables à l'égard de ces fanatiques, ou mieux fondés à les croire criminels, les accusoient de commettre réellement les plus grandes abominations, & de pousser le *Cynisme* aux derniers excès. Nous passons les autres erreurs dont on accuse ces Adamites; comme, d'avoir attribué de la divinité aux quatre élémens; d'avoir rejetté la priére, & nié qu'il fût nécessaire de confesser J. C. tandis que des Peres de l'Eglise très-dignes de foi nous disent (*a*) formellement, que ces Adamites prioient. Mais on n'en dira pas davantage sur cet article. Il ne s'agit ici que des *Adamites* modernes, & de ceux des derniers siécles.

Tandeme, ou *Tanchelme*, hérétique du douziéme siécle, est un de ceux qu'on accuse d'avoir renouvellé le *Cynisme* des anciens *Adamites*; & quel étoit-il ce *Cynisme*? une débauche outrée, que le libertinage d'un Chef auroit sans doute voulu convertir en Dogme. Combien ne s'en trouve-t-il pas dans toutes les Religions, qui feroient volontiers de la débauche un des principaux articles de foi? *Tandeme* fut accusé de traîner beaucoup de femmes à sa suite, & de s'abandonner à la débauche avec elles: mais, comme le remarque *Bayle*, (*b*) il ne commandoit point à ses disciples d'aller tout nuds, non plus que les anciens *Adamites*; au lieu que ceux des derniers siécles ne devoient rien avoir sur le corps, & étoient obligés par devoir de Religion de courir les ruës dans le pur état de Nature. (*c*) C'est ainsi que parurent à Amsterdam & ailleurs, à la face de tout le Public, ces *Adamites* mêlés parmi les *Anabaptistes* des Païs-Bas vers le milieu du seiziéme siécle.

Le motif qui détermina ceux d'Amsterdam à une parfaite nudité, fut que *l'homme spirituel doit se dépouiller de tout ce qui est terrestre & corruptible.* Cette raison que leur dicta de la part du Ciel un prétendu Prophéte nommé *Théodore*, qui avant sa mission exerçoit le métier de Tailleur, parut si solide & si convaincante, que sur le champ il fut résolu de mettre bas ses habits & de les jetter au feu. Les femmes imitérent les hommes; & tous ensemble coururent en cet équipage par les ruës d'Amsterdam, en criant *miséricorde! vengeance!* On les arrêta sans beaucoup de peine: mais lorsqu'on voulut les contraindre de se couvrir, ils le refusérent absolument, en disant *qu'ils représentoient la vérité toute nuë.* Une femme *Adamite* répondit hardiment à un Magistrat, qui lui avoit jetté son manteau sur le corps (*d*) *qu'elle n'avoit point honte d'être l'image de Dieu.* Cette extravagante équipée est de l'année 1535. On remarque de ces *Adamites*, qu'ils moururent avec des dispositions si Chrétiennes en apparence, qu'il n'est nullement surprenant que des ames simples s'y soient laissé prendre; car c'est le propre de toutes les Sectes qui se sont éloignées de la vérité, de voiler sous de beaux dehors, souvent même

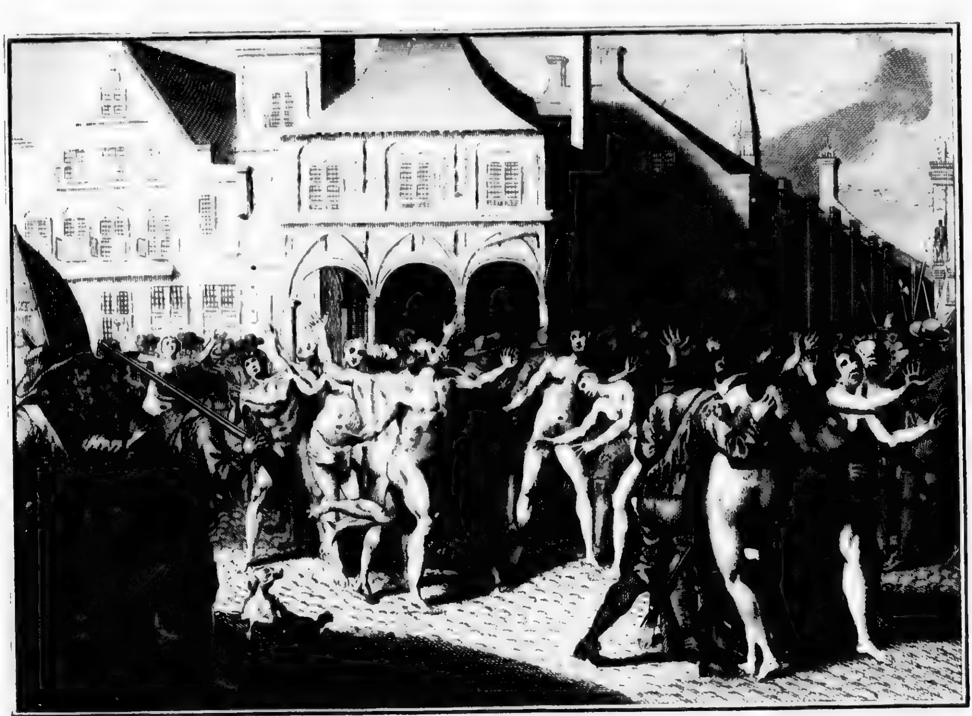
(*a*) Voiez dans *Bayle*, article des *Adamites*, un passage de S. *Clement Alexandrin*, & un autre de Saint *Augustin*.

(*b*) Article des *Picards*.

(*c*) On a cru devoir mettre ici les Figures qui représentent les *Adamites*.

(*d*) Dans la *Description d'Amsterdam*, d'où on tire ces particularités, il y a mot à mot, *l'Image de Dieu ne doit point avoir de honte.* L. VI. p. 931.

ASSEMBLEES *nocturnes des* ***ADAMITES***



ADAMITES *d'* ***AMSTERDAM***



Procession des flagellan



...ion des flagellans

fous
infam
Le
Bayl
cette
L'acte
effet,
Chef
roles
tous
les a
fiftoi
les b
pens
joie
qui v
re de
Co
Cepe
révo
cord
tres
Relig
fous
Dan
le co
les I
vert
vien
l'inc
de n
de c
fien
ner
de f
nous
trou
de
ne
ajou
perf
fait
un
les
ver
rité
C
fe t
que
des
peu
n'a
vot
ple

(
dei
Pie
(
» c
» c
» p

sous des apparences de la vertu la plus austére, les chiméres les plus ridicules & les infamies les plus honteuses.

Les vrais *Adamites* modernes datent du quinziéme siécle. On peut voir dans *Bayle* l'article qui les concerne. Leur Chef s'appelloit (*a*) *Picart*. On peuploit dans cette Secte comme dans toutes les autres, mais sans se marier dans les régles. L'acte de propagation étoit si libre, qu'on pouvoit changer l'objet necessaire à cet effet, selon que le désir ou l'inclination le dictoit. Il est vrai qu'il falloit amener au Chef la femme sur laquelle on avoit fixé ses desirs, & la lui annoncer par ces paroles : *mon esprit s'est échauffé pour celle-ci*. Aussi-tôt après le Chef leur donnoit à tous deux le mot, qui étoit, *allez, croissez & multipliez*. Ces Fanatiques appelloient les autres hommes des esclaves : peut être ne devineroit-on pas sitot en quoi consistoit cet esclavage, si des *Picardes* prisonniéres n'eussent declaré hardiment, *que les hauts-de Chausses* ôtoient aux hommes la liberté. Mais ne badinons pas aux dépens de ces pauvres malheureuses, qui, à ce qu'on assure, souffrirent la mort avec joie & avec constance pour des choses, où cette malheureuse irregularité d'idées qui vient d'une autorité suivie sans connoissance, & trompe les hommes en matiére de Religion, avoit sans doute bien plus de part que la debauche.

Ce qu'on vient de dire supposeroit assez la possibilité de la folie de ces femmes. Cependant (*b*) l'Auteur de la *Dissertation sur les Adamites de Bohéme* tâche de la révoquer en doute, & il en donne des raisons assez spécieuses : mais on ne lui accordera pas l'impossibilité de l'extravagance de ces femmes. Il s'en voit tant d'autres dans le monde, & même de celles qui ont été regardées comme des actes de Religion. L'Antiquité n'a-t-elle pas vû des gens se precipiter dans des gouffres, sous pretexte que leurs Prêtres leur faisoient accroire que cela sauveroit leur patrie? Dans les Indes, la coutume que l'on faisoit observer aux femmes de se bruler avec le corps de leurs maris, n'est qu'à peine abolie en quelques endroits : coutume que les Prêtres Indiens avoient trouvé l'art de dériver d'un principe de Religion & de vertu. L'impossibilité que nous trouvons à concilier certaines choses avec la vérité, vient souvent des principes dans lesquels nous sommes nés & élevés. Souvent aussi l'incrédulité hausse & baisse, selon les situations où l'étude & le commerce du monde mettent notre esprit ; & comme l'esprit de l'homme est rempli d'incertitudes & de contradictions, il ne lui est pas moins ordinaire de juger des tems passés par le sien, & de ce qui est arrivé autrefois par ce qui arrive aujourd'hui, que de condamner en d'autres tems tout ce qui se passe hors de sa sphére, & au-delà de la portée de son esprit. C'est (*c*) la Dissertation de M. *de Beausobre* sur les *Adamites*, qui nous oblige de faire cette réflexion. Elle est remplie de choses curieuses, & on y trouve souvent des raisonnemens très-justes : mais il semble aussi qu'il affecte trop de tourner en fable ce que les Historiens ont rapporté des *Adamites* ; non qu'on ne soit persuadé que la malice & la calomnie ont pû faire grossir les objets, & ajouter au récit. Cela est encore de tous les partis & de tous les siecles : mais on est persuadé aussi, que le fond ne peut être faux. Pour s'inscrire en faux contre des faits, il faut autre chose que des *peut-être*, des *est-il croiable*, *est il naturel*, &c. En un mot il faut autre chose que de l'esprit & des raisonnemens, quelque solides qu'on les suppose. Il est démontré, qu'une démonstration Géométrique ne detruit pas la vérité d'un fait. Pour le convaincre de faux, il faut articuler des faits & des autorités contraires.

On pourroit presque regarder comme une espéce d'*Adamites* les *Flagellans*, qui se fouettoient solemnellement en Procession, & par un principe de dévotion fanatique. On croit que *Gui*, Abbé qui vivoit dans l'onziéme siecle, a été l'inventeur des Flagellations volontaires, qui pendant long-tems allérent à des excès, qu'on peut voir dans l'*Histoire des Flagellans* & ailleurs. La régle étoit, à la verité, de n'avoir (*d*) que les épaules découvertes : mais on en vit aussi qui crurent que la dévotion seroit bien plus agréable à Dieu, & bien plus digne d'être proposée en exemple, s'ils se fouettoient plus qu'à moitié nuds. On doute que ceux qui entrepren-

(*a*) M. de Beausobre prétend qu'il falloit traduire, selon les termes d'*Enée Sylvius*, un certain Picard, & que son nom étoit Jean.

(*b*) Ubi sup. Tom. IV. » Est-il naturel, dit-on, » que des femmes qui ont toute leur raison, & » qui sont assez courageuses pour souffrir le sup» plice du feu, soient en même tems assez liber» tines & assez impudentes pour avoir, & pour » déclarer au public, les sentimens qu'on leur » attribue, &c.

(*c*) Tome IV. & XIX. de la *Biblioth. German.*

(*d*) La Planche qu'on en voit ici, est tirée d'un ancien Monument, qui se trouve à la tête d'un Manuscrit de l'Abbaie de S. Martin à Tournai.

dront de comparer fanatisme à fanatisme, puissent prouver que du côté des Flagellations religieuses, les Paiens l'ont emporté sur les Chretiens.

Un Auteur qu'on a deja cité plusieurs fois en parlant des *Anabaptistes*, nous dit sur la foi d'un *faiseur de Catalogues* d'Heresies, qu'en l'année 1581. il se trouvoit encore des Adamites en Hollande, que l'initiation de ceux qui étoient reçus dans cette pretendue Secte, consistoit à les faire promener tout nuds au milieu de l'assemblée, apparemment aussi nue, & que ceux qui en cet état ne sentoient aucune tentation, étoient admis dans la Confrerie. On cite au bas de la page les propres paroles de l'Auteur (*a*) dont les garans pourroient fort bien avoir pris pour Secte religieuse quelque miserable societé de *debauchés consommés*, tels qu'on en a vu dans la suite, & en Hollande, & ailleurs, & tels qu'il y en aura sans doute jusqu'à la consommation des siecles.

Finissons cet article par les *Honames*, dont (*b*) *Thévenot* nous parle de la maniére suivante. » Les *Honames* sont des gens vagabons parmi les Arabes, & logeant » sous des pavillons comme eux : mais ils ont une certaine Loi toute particuliere, » car toutes les nuits ils font leurs ceremonies & leurs prieres sous un pavillon sans » aucune lumiere, & puis ils s'accouplent à la premiere personne qu'ils rencontrent, » soit pere, mere, sœur, ou frere : c'est bien pis que la Religion des *Adamites*. Ces » sortes de gens se tiennent pourtant secrets dans la Ville, car quand on les con» noit pour *Honames*, on les brûle tout vifs «.

CHAPITRE II.

Des Préadamites.

A PEU près dans le milieu du siécle passé un Auteur, auparavant assez peu connu dans le monde, essaïa d'établir un nouveau sistême sur l'origine du genre humain, & de prouver (*c*) qu'il y a eu des hommes avant Adam. La singularité du sistême nous oblige de le renfermer un peu en detail dans ce Chapitre.

Les difficultés inconnues pendant 16 siécles, que la *Peyrere* se mit en tête de trouver à ce (*d*) que dit S. Paul sur le commencement de l'imputation du peché d'Adam, &c. le rendirent auteur d'une opinion aussi extraordinaire que l'on puisse imaginer : c'est qu'il devoit y avoir eu des hommes avant Adam. Sans entrer trop avant dans ses nouvelles discussions, nous observerons qu'il pose d'abord pour principe, que l'imputation du peché a commencé à la transgression de la Loi, non de Moïse, mais d'une Loi antérieure & plus générale donnée à Adam : transgression qui a répandu la mortalité sur tous les hommes. C'est cette imputation qui a cessé à J. C. second *Adam*. L'Apôtre dit que le peché a *existé dans le monde jusqu'à la Loi* : cela veut dire jusqu'à la Loi donnée à Adam. Cette Loi est l'origine, la Reine pour ainsi dire, de toutes les autres, entre lesquelles il s'en trouve plusieurs qui étoient particuliéres, & qui ont precedé celle de Moïse. Ni les Ordonnances, ni les Loix, ni les Cérémonies attribuées à ce Législateur, ne sont les premiéres qu'il y ait eu dans le monde. Les Juifs qui ont precedé (par les Juifs il entend toute la postérité d'Adam jusqu'à Abraham, réputé véritable Pere des Juifs, & des Croians, selon l'idée ordinaire) ont observé le Sabat, la distinction des animaux en mondes & immondes, la précaution

(*a*) Ott. in Præfat. *Annal. Anabapt. In Belgio, anno* 1581. *adhuc reperiebantur* (*Adamitæ*) *Recipiendi nudi per horam in communi cœtu obambulare debebant ; illique qui nullas carnis illecebras sentiebant, recipiebantur.* On ne voudroit pas garantir que ces pretendus *Adamites* n'aient été des restes des *Anabaptistes* fanatiques.

(*b*) *Voiages*, Tome II. p. 852. Edit. d'*Amsterdam*, 1727.

(*c*) Son Livre est intitulé, *Præadamitæ, sive exercitatio super versibus*, 12. 13. 14. *Capitis quinti Epistolæ Divi Pauli ad Romanos, quibus inducuntur primi homines ante Adamum.* Il fut imprimé à Amsterdam en 1655. sans nom d'Auteur ni d'Imprimeur.

(*d*) Ch. V. v. 12. 13. 14. de l'*Epit. de S. Paul aux Romains.*

précaution de s'abstenir de viandes étouffées, les sacrifices, un culte reglé, qui est l'invocation du nom de Dieu, commencée par *Enos*, quoi que, dit il, Dieu étoit sans doute invoqué avant ce Patriarche: mais il y a apparence qu'il changea quelque chose au culte, & *qu'invoquer le nom de Dieu*, signifie mot à mot *l'invoquer sous un autre nom qu'Adam & Seth ne l'ont invoqué*, & par une supposition peut-être un peu hazardée, *changer l'ordre, ou la maniére de l'invocation.*

Si de là nous passons à la circoncision, elle a de même, selon cet Auteur, précede Moïse. Il paroit aussi par la lecture de la Genese, qu'avant lui toutes les Loix de son Décalogue étoient observées. Comment auroit-on vecu sans l'observation de ces Loix? Croit-on de bonne foi, comme le croient, à ce qu'il dit, la plupart des Theologiens, que ces Loix n'aient commencé qu'à Moïse? Peut-être suffiroit-il de repondre, que c'etoient des Loix naturelles, & telles qu'il n'est pas possible de naitre homme, & avec une raison saine, sans sentir qu'indépendemment de tout autre motif, notre propre interêt nous force de les observer. Mais ne laissons point échaper nos raisonnemens, & suivons plutôt nôtre Auteur.

Tout ce que nous venons de raporter étant antérieur aux Loix de Moïse, il ne faut proprement lui attribuer que des Loix, qui devoient être particuliéres à un Peuple & à un Etat, des Loix cérémonielles, contenant certains usages qui devoient être propres aux Juifs, lorsqu'ils feroient devenus une nation, &c. & qu'ensuite J. C. a abrogées. L'imputation du péché ne tombe nullement sur tout le genre humain, pour avoir désobeï a de telles Loix usées, abrogées au bout d'un certain nombre de siécles, quoique divines: mais il n'en est pas ainsi de la Loi d'Adam, qui est celle de tout le genre humain. Adam l'aiant violée, toute sa postérité s'en est ressentie, & cette violation est devenue devant Dieu le crime de tout le genre humain.

L'etat de l'homme sous la Loi commence donc à Adam. Où commencera l'état de Nature? On va le voir. Les Theologiens, pour se débarasser des difficultés qui se trouvent dans le sistême ordinaire, ont essaié de se tirer d'affaire par une propagation du péché, qu'on appelle le peché originel, venu d'*Adam* désobeissant. Ils n'avoient garde de chercher, comme ils auroient dû, l'état de nature avant Adam, par où on prouve que le peché a dû exister avant que le prétendu premier homme fût créé, & qu'il n'a point été imputé jusqu'à lui. Le *Préadamisme* resout ainsi les difficultés, & ne cause, selon la *Peyrere*, aucun dommage à la Religion, ne dément point l'Ecriture, n'interrompt nullement le cours de la grace, &c. Ces prédécesseurs d'Adam avoient peché, mais sans imputation, parce qu'avant la Loi, (souvenons-nous toujours qu'elle commence à Adam,) le peché n'étoit point du tout imputé. De plus l'opposition du premier Adam au second est bien mieux marquée. Adam n'a pas été le premier homme; J. C. n'a pas été le dernier. La satisfaction du second Adam pour les pechés du genre humain a été rétroactivement imputée à ceux qui ont vécu avant lui; & on peut dire que l'imputation du péché du premier l'a été de la même maniére aux hommes qui l'ont précedé.

Le peché & la mort étoient donc avant *Adam*: mais (*a*) ils ne régnoient point encore sur tous les hommes, & ils ne vivoient pas même. *Le péché étoit mort; la mort étoit morte; le sépulchre n'avoit poit d'aiguillon.* Ce sont les propres termes de l'Auteur. Ce tems-là est exprime par ces paroles de l'Apôtre, » jusqu'à la Loi » le peché étoit dans le monde: mais il n'etoit point imputé, parce qu'il n'y avoit » point encore de Loi »; & par consequent point de droit de la mort sur les hommes. L'autre tems est celui dont parle S. Paul, quand il dit » par un homme » le peché est entré dans le monde, & par ce peché la mort s'est étendue sur » tous les hommes. « Ces *Préadamites*, ces hommes qui ne nous sont pas mieux connus qu'à l'Auteur qui les introduit, n'avoient point peché à la façon du peché d'*Adam*. Ils avoient peché d'un *péché matériel*, c'est-à-dire, pour parler s'il se peut, d'une maniere plus intelligible, d'un peché adhérent à la Nature humaine, à la matiere, à la chair, aux sens. Adam pecha d'un *peché formel*: c'est ainsi que l'Auteur appelle la transgression de la Loi. Ce qu'il y a de plaisant dans ce sistême, aussi paradoxe qu'il soit possible d'en inventer, est qu'il semble sup-

(*a*) *Nullo jure pervaserant in omnes homines; non vivebant. Peccatum tunc temporis erat mortuum; mors erat mortua, & nullus erat sepulchro aculeus.*

poser, qu'avant cette Loi donnée à Adam les hommes étoient comme des bêtes. Pour ne rien gâter à ces belles choses, on raporte (*a*) les termes Latins de l'Auteur.

De là il résulte aussi, que ces *Préadamites* ne péchoient qu'à la façon dont pêchent les bêtes, lorsqu'elles tombent dans les excès, qui sont devenus des *pechés formels* par la transgression de la Loi donnée à *Adam*. Quoi qu'en cet état ils péchassent sans doute, actuellement comme ils péchoient seulement *quant à la matiére*, & non pas à la façon du peché de celui qui, suivant tous les sistêmes connus, a toujours été reputé le premier homme, le peché ne pouvoit leur être imputé : ils n'avoient point encore de Loi à violer, comme Adam en eut ensuite. On ne touche point à ce que l'Auteur du *Préadamisme* dit après cela, que personne depuis Adam ne peche, ou n'a peché à la façon de son peché, parce qu'il n'y a point eu après lui d'*arbre de science du bien & du mal*, pour tomber dans le même peché, en *mangeant actuellement du même fruit*. Nous avouerons qu'ils n'ont pas mangé le même fruit : mais ce sera en ajoutant qu'ils en ont mangé un pareil. Quoi qu'il en soit, toute cette discussion est fort inutile ici.

Après cela il introduit un *Préadamite* parlant à la posterité d'*Adam*, en homme qui connoit à fond l'etat de nature, & voit, ou prevoit celui des *Postadamites* sous la Loi. Le Lecteur voudra bien nous passer ce terme. La harangue du *Préadamite* est trop singuliere, pour n'en pas raporter ici la substance. « O vous, » leur dit-il, qui vivez sous la Loi, voiez, considerez en ma personne quelle » est la difference entre un homme créé avant cette Loi, & vous qui l'avez été » depuis que Dieu l'a donnée à Adam votre prétendu premier pere. J'ai vécu » dans l'état de nature sans connoître la Loi de Dieu. Je vivois alors de la vie » naturelle, de la vie animale, & j'avois cela de commun avec tous les autres » animaux. Je vivois enfin sans connoître Dieu, ni sa volonté : tout ce que » je pouvois sentir en moi qui pût me faire supposer l'existence de cet Etre supre» me, étoit l'effet d'une *lumiére innée*, (*b*) d'un raïon de raison dû à la Nature. » Je voiois les merveilles de l'Univers ; & par une sagacité naturelle je pre» sumois, (je me doutois) qu'il devoit y avoir un Dieu : mais je ne le connoissois » point, il ne s'étoit point donné à connoître à moi, de la façon qu'il s'est mani» festé ensuite à Adam, à cet homme formé exprès pour cette manifestation, & » pour faire connoître en lui & par lui à tout le genre humain ses Loix & sa volon» té. J'avoue que la premiére connoissance du vrai Dieu, & la premiere connois» sance de sa volonté & de ses Loix commencent ensemble à Adam ; que de cette » manifestation de Dieu il suit nécessairement, que ces Loix doivent être observées, » & que ceux qui les violent sont *pécheurs formels*. Mais moi qui pechois sans Loi, » & avant qu'il y eût une Loi, je ne péchois point contre Dieu, puisque je ne » connoissois point de Loi, qui eût défendu le peché. Le seul remors interieur que » je fusse capable de sentir de mon peché, consistoit à sentir *je ne sai comment*, » qu'il me degradoit de mon état, & me mettoit au dessous des bêtes. J'avois » honte de mon péché avant cette Loi, qui m'étoit entierement inconnue, com» me un Socrate & un Caton pouvoient avoir honte des leurs après cette même » Loi, qui leur étoit aussi inconnue que s'ils étoient nés *Préadamites*. Cepen» dant la Nature m'accusoit, & j'étois moi-même le juge qui me com» damnois. Comment cela ? (*c*) c'est que j'etois en quelque façon ma Loi » naturelle.

» Ce n'est pas tout : je me déplaisois encore à moi-même dans mon péché, en » vertu de certaines Loix qui m'étoient prescrites, semblables à celles qui l'ont » été dans la suite à ceux que vous appellés *Gentils*, & qui comme moi ont » ignoré la Loi de Dieu. En les violant je péchois, comme ces *Gentils* lorsqu'ils » violoient, par exemple, les Loix de *Dracon* ou de *Lycurgue*. Ces Loix com-

(*a*) *Nomen peccati a pecore*, &c. *Deus voluerat ut homo, qui propriis sensibus & inclinante materia vergebat in brutum, vi spiritûs & forma sua elevaretur in Deum*, &c. *legem ergo illi dederat*, &c. Or cette Loi n'avoit été donnée qu'à Adam ; donc, &c.

(*b*) *Quidquid Dei*, &c. *manifestum mihi erat lumine illo innato & recta ratione, qua mihi à Natura indita est.*

(*c*) Un homme est à soi-même la Loi naturelle par sa raison. On croit que c'est là le sens de l'Auteur : mais comment accorder cela avec ce *péché matériel*, qui fait de tous les *Préadamites* autant de brutes ? Il y a tant de contradictions dans ce sistême, qu'on peut bien se passer de relever celle-là.

» damnoient & punissoient l'infraction que je leur faisois : cependant l'infraction, » quoique punie par de telles Loix, *données pour servir de frein aux peuples & de » règle à la société civile*, ne pouvoit encore m'être imputée de la part de Dieu, » parce que je ne le reconnoissois nullement pour Legislateur. Je sçavois très-bien » ce que pouvoit être un peché contre des Loix humaines ; mais j'ignorois absolu- » ment ce qu'étoit pécher contre la Loi de Dieu. Comme son infraction ne pou- » voit être imputée à un *Preadamite*, le peché que je commettois contre elle » *ne me tuoit pas*, de la maniere *qu'il a tué Adam transgresseur*. Je ne mourois » point de la même mort que lui, de cette mort qui a suivi sa transgression, & » l'imputation qui lui a été faite de son peché. Ma mort étoit simplement (*a*) la » mort naturelle, une mort, qui n'étoit pas suivie d'une mort attribuée com- » me châtiment à sa transgression, d'une mort qui étoit la consequence de l'im- » putation.

» Telle a été ma situation avant la Loi, & sous l'état de Nature. Il n'en est » pas ainsi de vous qui vivez sous la domination de la Loi de Dieu, qui êtes la » postérité d'Adam, (*b*) & regardés, traités comme tels. Aux *Preadamites* le peché » étoit une chose toute simple, toute naturelle. Aux *Postadamites* le peché a dû » être imputé. De notre tems le peché n'étoit point encore né, (sçavoir le peché » formel) il ne nous tuoit point, il n'étoit point la cause de notre mort : mais de- » puis la Loi, & par la désobeïssance d'Adam, le peché (le peché formel) étant » entré dans le monde, la mort a regné sur vous, & par l'imputation du peché » elle est devenue une peine. « C'est au reste par cette harangue, originale dans ses idées & dans ses expressions, que l'Auteur a pretendu éclaircir le texte de l'Apotre S. Paul. Il montre ensuite comment le peché d'Adam a, pour ainsi dire, *rétrogradé* vers les *Preadamites* avec son imputation, afin qu'ils participassent au salut de J. C. comme les *Postadamites*, quoiqu'ils eussent peché sans pourtant transgresser la Loi de Dieu, puisqu'elle n'existoit pas encore. Il ne trouve pas plus de difficulté à faire *rétrograder* le peché d'*Adam*, qu'à l'étendre sur toute sa postérité sous le nom de *peché originel*.

On pourroit s'étendre davantage sur le reste de cette Dissertation de l'Auteur du *Preadamisme* ; mais excepté quelques Lecteurs, qui aiment des matieres approfondies, les autres se contentent d'une idée generale des sistêmes de cette espéce ; encore se plaignent-ils de l'Auteur qui la leur donne, lorsqu'ils ne l'entendent pas.

A cette petite Dissertation est joint un Traité beaucoup plus étendu, & divisé en cinq livres, sous le titre de *Sistême Théologique, tiré de l'Hypothese des Préadamites*. L'Auteur y combat presque toutes les idées des Théologiens, en persistant dans la distinction du peché, en peché naturel (materiel), & en peché legal (formel.) Il montre que le premier est une suite de la nature de l'homme, & de la matiere dont il est formé. C'est à elle que nous devons tous les maux, qui affligent le genre humain : ce n'est pas dans le peché d'Adam, qu'on doit en chercher la cause. A l'égard de la mort, qui est le partage infaillible du genre humain, les hommes & les bêtes étant formés & organisés de même, ils sont les uns & les autres également corruptibles & mortels. La difference dans la forme ne leur donne, à proprement parler, aucune sorte de mérite. C'est de la matiere (*c*) qui, sans la vertu de l'ame qui l'anime, ne regarderoit que par hazard son Créateur, & le séjour de l'Etre suprême. Et ne la considérant que comme privée de cette vertu, nous ne trouvons en elle que les imperfections, que nous pretendons trouver dans les autres animaux. Telle est la nature, & tel est le défaut de cette matiére, qui, à l'ame près, laquelle est dans l'homme infiniment au-dessus des vicissitudes de la matiére, se meut, fermente, s'il faut ainsi dire, se nourrit & croit, pour se dissoudre ensuite, & du corps d'un homme faire un cheval, un arbre, des choux, &c. Que l'homme ait été créé à l'image de Dieu, personne n'en doute, sinon des libertins de profession, & qui affectent peut être de se réjouir, de ce qu'un jour ils pourront rentrer dans une espéce de neant.

(*a*) C'est tout ce qu'on peut dire, à ce qu'il semble, pour déveloper le sens d'un Auteur, qui a peine à se concevoir lui-même.

(*b*) *Ab Adamo vel post Adamum genitis.*

(*c*) Ce n'est qu'en ce sens-là qu'*Ovide* a raison de dire,

Pronaque cum spectent animalia cætera terram,
Os homini sublime dedit, cælumque tueri
Jussit, & erectos ad sidera tollere vultus.
L. I. *Metamorph.*

Ils le trouvent ce néant, en considérant leur ame & leur corps, comme un assemblage de parties terrestres & corruptibles.

Les hommes, dit toujours l'Auteur du *Préadamisme*, ont été créés à l'image de Dieu, parfaits, excellens même; & ils seroient restés tels, si la matiére dans laquelle Dieu a logé l'ame, & dont il a fait le corps humain, ne s'étoit trouvée naturellement corruptible. On doit comparer l'homme à une horloge, qui sortiroit absolument parfaite des mains de l'ouvrier; mais qui étant composée de matiére corruptible, ou abandonnée à une personne qui la négligeroit, ne manqueroit pas de décheoir de sa perfection malgré l'art & l'habilite de l'*ouvrier*. A quoi étoit dûe la corruption de la matiére? Pourquoi Dieu l'avoit-il créée corruptible, & comment cette matiére pouvoit-elle corrompre l'Ame? C'est-là ce qu'il faudroit sçavoir. Contentons-nous d'apprendre que, par une seconde création, les hommes ont, pour ainsi dire, été (*a*) retirés de l'ordure de cette matiére. Par cette seconde création qui est dûe à la force de l'Esprit divin, les hommes ont acquis une sainteté véritablement surnaturelle, (*b*) puisque la premiere création n'avoit pû la leur donner; & par la même voie, ils ont été rachetés de la mort qui leur étoit naturelle, par une immortalité surnaturelle.

La maniere dont cet Auteur s'explique sur l'élection, & tout ce qu'il dit sur le choix que Dieu avoit fait des Juifs en particulier, n'est, à proprement parler, qu'une dépendance du sistême. Leur élection a commencé à Adam; il est leur véritable pere. Dieu est aussi le pere des Juifs; il s'est marié à l'Eglise Judaïque. Il lui parle en tendre époux: elle (*c*) lui répond de même; & il a toute la tendresse d'un pere pour les Juifs, qui sont les fruits de ce Mariage. Enfin un passage d'Isaïe cité à propos par la *Peyrere*, montre que Dieu a pour les Juifs une tendresse de mere; & c'est aussi pour cela que dans le sommaire du Chapitre, la *Peyrere* appelle (*d*) Dieu *la mere des Juifs*. Pour les Gentils, ils ne sont qu'enfans adoptifs, (*e*) sans doute comme descendus des anciens *Préadamites*. L'Ecriture les appelle toujours les *hommes* tout court, ou les *fils des hommes*, ou les *insensés*, ou les *pécheurs*; quelquefois même elle les appelle *bêtes & animaux immondes*. Les Juifs au contraire sont appellés *les fils de Dieu*, &c. comme aiant été formés de la main de Dieu en *Adam*; & c'est aussi pour cela que Dieu dit lui-même, qu'il a fait les Juifs beaucoup plus excellens (*f*) que les Nations, qu'il avoit pourtant aussi créées lui-même. Mais que cette contradiction apparente n'effraie pas le Lecteur. Dieu avoit créé d'abord les Gentils: ces hommes étoient de la premiére création; & peut-être la *Peyrere* pensoit-il sans oser le dire, que ces *Préadamites* étoient le coup d'essai de la puissance Divine.

Rien n'est plus flateur pour les Juifs, que les distinctions de la *Peyrere* entre ces deux espéces d'hommes; & en même tems rien ne mériteroit mieux d'être regardé comme un ingénieux Roman, (*g*) si l'Auteur ne l'avoit voulu donner que comme tel. Il s'applique donc à prouver serieusement que les Juifs sont les enfans d'Adam, & les Gentils ceux de la terre. Entre plusieurs passages des Saintes Ecritures, il y en a un dans le Pseaume 47. qui prouve aussi manifestement la différence des deux espéces, que les Philosophes prouvent celle des hommes d'avec les brutes. Les Gentils ont été confondus dans la création avec ces brutes; & Dieu n'a presque pas daigné les en distinguer. Comme il les avoit créés sans choix, & sans les regarder comme des enfans legitimes, tels que devoient être les enfans d'Adam, l'ouvrage exquis de ses mains; c'est aussi pourquoi on trouve l'espéce des Gentils nécessairement confondue avec les bêtes dans l'ordre de la création. C'est d'eux qu'il est dit dans le premier Chapitre de la Genése, que Dieu fit par (*h*) sa parole l'homme à son image; au lieu qu'il forma de sa main Adam le pere des Juifs, selon ce qui est écrit au Chapitre II. du même Livre. Aussi on ne doit plus s'étonner que dans un autre Pseaume, qui est le 49. les Gentils soient traités avec mépris d'*enfans de la terre*: encore moins doit-on être surpris, de ce que plusieurs des Nations descendues des *Préadamites* étoient ignorées des Juifs. Outre que la dignité de leur création ne pouvoit que les éloigner des Gentils, la destinée des

(*a*) *Homines in lutum suum revolutos, Deus recreare decrevit*, &c. L. 1. Ch. VI.

(*b*) Ibid. Ch. VIII.

(*c*) Voiez ibid. L. 2. Ch. I.

(*d*) *Deus Judaorum mater.*

(*e*) *Primæ creationis homines.* L. 2. Ch. VI.

(*f*) Voiez ibid. L. 2. Ch. X.

(*g*) On peut voir dans *Bayle*, article *la Peyrere*, des preuves de l'entêtement de cet Auteur pour son sistême.

(*h*) Ubi sup. Cap. X.

des uns & des autres étoit aussi différente, que l'est le sort d'un esclave de celui d'un fils de famille héritier de tous les biens de sa maison, & qui n'en céde quelque petite portion à ses esclaves, que par pure générosité. On auroit tort de traiter les Juifs d'orgueilleux & d'arrogans. Ils ont tout le droit pour eux. Ils sont ces hommes (*a*) paitris d'une terre supérieure à toutes les autres, destinés par la génération (par une seconde création) à vivre éternellement, tandis que les *Préadamites* & leur postérité sont destinés à la mort, qui est la suite naturelle de la *corruptibilité* de la matiére. Une autre chose qui est remarquable, & prouve magnifiquement l'excellence des enfans d'Adam, c'est l'ordre & la clarté de leurs généalogies, qui remontent si exactement jusqu'à ce premier pere de la Nation; au lieu que chez les Gentils nul ordre, nulle suite exacte, nulle connoissance bien dévelopée de leur origine: & sur cela on doit lire au bas de la page la (*b*) maniére dont l'Auteur s'explique.

Mais quelles preuves plus positives donnera-t-on par l'Histoire, pour justifier que Dieu a créé deux différentes espéces d'hommes? Jusqu'ici les raisonnemens hardis de l'Auteur sont les seuls garans de cette découverte singuliére, à quoi il faut joindre la pénétration de son esprit, qui lui fait trouver assez distinctement les *Préadamites* dans plusieurs passages des saintes Ecritures. Ajoutons encore ici quelques-unes de ses remarques sur la création des hommes, avant que de rapporter des preuves tirées des monumens historiques. D'abord Dieu créa l'homme mâle & femelle; (& de cette création vinrent les Gentils, comme il a été dit ci-devant.) Par ces termes de *mâle* & *femelle*, il faut comprendre que Dieu créa chaque homme avec sa *femelle* pour peupler la terre & la cultiver, sans quoi elle ne pouvoit que rester long-tems en friche; car comment un seul homme seroit-il venu à bout de la cultiver pendant un long espace de tems? Si Dieu a la précaution de dire aux Israëlites, qu'il ne chassera pas dans un an les Cananéens du païs, de peur que ce païs ne reste inculte, & que les bêtes sauvages ne s'élevent contre eux (les Israëlites), à plus forte raison auroit-il pris cette précaution, si au commencement du monde, il n'y avoit encore eu qu'Adam & sa femme tous seuls sur la terre. Cette précaution étoit d'autant plus nécessaire, qu'à en juger par le danger que Dieu semble craindre pour son Peuple, il en devoit craindre un infiniment plus grand pour le premier homme. Les Israëlites, lorsqu'ils alloient conquérir les terres des Cananéens, étoient au nombre de six à sept cens mille ames. Quelle proportion trouvera-t-on entre un Peuple si nombreux & un seul homme? Non, continue la *Peyrere*, *Adam* n'étoit nullement seul; & certainement il y avoit déja sur la terre un nombre innombrable de *Préadamites* mâles & femelles. Un mâle & une femelle, cela faisoit un homme complet, qui travailloient assidument depuis long-tems à cultiver & la terre & le genre humain, quand un autre homme partit de la main de Dieu; & cet homme, qui est l'objet de cette création dont parle Moïse au second Chapitre de la Genése, reçut aussi une femelle, que Dieu lui tira du côté. Adam l'appelle *hommesse*, *virago*, parce qu'elle fut créée de l'homme. Disons mieux: il falloit une *virago* à Adam, une femme infiniment plus forte & plus excellente à un homme infiniment plus excellent que ceux qui avoient vêcu jusqu'à lui. Cette distinction est la raison fondamentale de la défense rigoureuse faite aux Juifs, de se lier par le mariage avec des filles & des femmes de Gentils. Après cette remarque viennent les rapports typiques entre Adam & J. C. entre Eve & l'Eglise. Au reste, pour le dire en passant, l'Auteur conjecture, que quand Dieu résolut de donner une femme à Adam, ils avoient pour le moins passé les années de puberté. Pour ce qui est d'Eve, elle étoit d'âge compétent & en pleine maturité, quand elle fut amenée à Adam. Cette remarque est judicieuse; car sans cela qu'auroient-ils pû faire ensemble? En voici une autre qui ne l'est pas moins; c'est qu'Adam eut un Précepteur. Un Rabin le nomme (*c*) *Sembofcer*: la *Peyrere*, qui n'ose pas tout-à-fait

(*a*) *Queis meliore luto finxit præcordia Titan.*

(*b*) *Gentilium & populorum omnium stirps & origo prima confusa & incognita hac de causa est, quòd à principio incognito & à sæculis innumerabilibus Aborigenes creati in terris omnibus increscente propagationis luxuria, qua alii super alios trusi & retrusi sunt, nec non multiplici compositione, qua invicem permixti & concreti sunt, ortûs sui primitias conturbaverunt.*

(*c*) Voici ce qu'on trouve dans le *Ménagiana.* » La *Peyrere* auroit été bien aise, s'il avoit » sçû qu'il y a un Rabin, qui a fait mention du » précepteur d'Adam. Mais ce Rabin étoit un Ra» bin; & c'est tout dire «. Si *Ménage*, supposé qu'il ait dit ce qu'on lui fait dire, avoit lû le Chapitre III. du Livre 3. du *Sistême touchant* les *Préadamites*, il auroit vû que la *Peyrere* n'avoit point ignoré cette particularité. On n'est pas

s'en rapporter à un *Rabin*, à cause que les gens de cet ordre donnent volontiers dans les fables, trouve (*a*) pourtant qu'il y a quelque trace de vérité dans ce conte.

On prouve qu'il y avoit des *Préadamites*, par la crainte que témoigna Caïn, après avoir commis un *fratricide* en la personne d'Abel. Autre chose, Caïn persévera dans le crime, & devint un parfait (*b*) scélérat, brigand & Chef de brigans. Quelle apparence que cela eût pû être, s'il n'y avoit eu des voleurs *Préadamites*? Caïn épousa une femme *Préadamite*; & cela se prouve, parce que quand il se maria Adam n'avoit point encore de fille. Il bâtit une ville, où prit-il des architectes & des charpentiers, des maçons & plusieurs autres sortes d'ouvriers? chez les *Préadamites*.

Les Antiquités prodigieuses des Chaldéens, des Egyptiens, des Chinois, &c. prouvent aussi qu'il y a eu des *Préadamites*. Trente *Dynasties* de Rois en Egypte ont régné pendant trois *Myriades*; & une *Myriade* fait dix mille ans: & que dirons nous du régne du Soleil fils de Vulcain, pendant six cens mille six cens soixante & seize ans en Egypte? On passe les Antiquités (*c*) des autres Peuples; & d'ailleurs ces matiéres sont trop séches & trop sçavantes pour des Lecteurs, qui vraisemblablement ne chercheront qu'à s'amuser agréablement dans ce Chapitre.

La grande antiquité de plusieurs sciences prouve aussi la vérité du *Préadamisme*. L'Astrologie & l'Astronomie ont été cultivées de trop bonne heure, & avec trop de soin, pour qu'on ne soit pas forcé à faire remonter les élemens & l'origine de ces sciences plus haut qu'Adam. La *Théologie* & la *Magie* ont de même je ne sçai quel air d'antiquité, qu'on ne peut pas mieux fixer au tems d'Adam; & c'est vouloir trop rajeunir ces sciences, que de ne pas dater leur naissance du vivant des *Préadamites*, & peut-être même du tems que le Soleil commença de régner en Egypte. L'ordre, les recherches, les découvertes, les expériences qui se trouvent dans ces sciences dès le tems même qu'elles commencérent, selon nous, d'être cultivées par ces anciens Peuples qu'on a nommés, prouvent évidemment, qu'on n'attribue aucune antiquité à ces sciences qui ne leur soit dûe, ni à ces Peuples aucunes lumiéres qu'ils n'aient eues dans les siécles les plus reculés. Jusqu'où les Chaldéens n'ont ils pas poussé l'Astronomie; & dans l'Astrologie ne leur devons nous pas mille curieuses recherches touchant l'influence des astres, & leurs qualités? Dans les unes ils ont trouvé la chaleur, le feu; dans les autres une influence terrestre, ou séche, ou melancolique, ou humide, ou aërienne, ou phlegmatique, &c. Entre les planettes & les étoiles on en a qui sont bienfaisantes, d'autres malfaisantes. Il y a des astres mâles & d'autres femelles. Toutes ces rares découvertes ne sont pas le fruit d'une expérience aussi bornée, qu'est celle qui est renfermée entre la création d'Adam, & le tems auquel nous fixons communément l'origine de ces sciences chez les Chaldéens, &c. Il y a donc apparence que, suivant la pensée de la *Peyrere*, il faudroit aller chercher, si cela nous étoit possible, l'origine de ces sciences douze ou quinze mille ans au delà du siécle d'Adam; & il en est de même de la Théologie de ces anciens Peuples, qui est comme la mere de la Magie, dont on a des monumens très anciens, & qui témoignent à quel point de perfection elle étoit déja parvenue au tems de Moïse. Mais sur cette matiére point de détails: ils sont inutiles, & nous meneroient trop loin. Contentons nous d'y ajouter pour corollaire à tout ce qui a été dit, que puisqu'il est démontré par notre propre expérience, que les arts, les sciences & les découvertes ne sont pas aménés du premier coup à la perfection, ce que

moins surpris de voir que *Bayle* n'ait pas relevé cette faute; & on est même persuadé qu'il n'avoit pas lû le sistéme de la *Peyrere*, qui lui auroit fourni certainement de quoi faire des remarques très-curieuses.

(*a*) *Quamvis parùm credam Rabbinorum fabulis, nihil tamen adeò fabulosum est, quod non antiquam redoleat veritatem.* ubi sup.

(*b*) Voiez ubi sup. Ch. IV. L. 3. Il se fonde sur un passage de *Joseph* l'Historien.

(*c*) Il seroit trop long de rapporter ici ce que les Sçavans disent de ces prétendues antiquités des Chaldéens, des Egyptiens & de quelques autres Peuples; il suffit de dire qu'on en a détruit la chimére par des raisons très-solides. Voiez Bochart, Marshan, &c. L'Antiquité de l'Astronomie se trouve réduite à 1903. avant Alexandre dans la Lettre écrite à la mere de ce Conquérant par le Philosophe Callisthene; & pour l'article de la crainte qu'avoit Caïn d'être tué, on renvoie au sçavant Pere Petau, qui a fait voir par des preuves incontestables la multiplication prodigieuse des hommes, en très-peu d'années, quoiqu'ils tirassent tous leur origine d'Adam & d'Eve: mais il est inutile de réfuter ici un sistême aussi extravagant.

nous avons pû remarquer aussi, par ce qui s'est découvert peu à peu depuis plusieurs siécles, à quoi de nos jours & de ceux de nos Peres, il s'est ajouté tant de nouvelles découvertes ; de même les sciences, dont il a été parlé, ne pouvoient être si parfaites dans un âge que nous regardons mal à propos comme celui de leur enfance, & qui étoit certainement, selon la *Peyrere*, celui de leur plus grande vigueur, à en juger seulement par tant de choses accessoires, tant de connoissances liées, attachées à ces sciences, dont il étoit impossible de se passer, & sans lesquelles ces sciences n'auroient pû être mises en pratique de la maniére surprenante que ces anciens Peuples l'ont fait. Croira-t-on raisonnablement après cela (*a*) que l'espace de tems qui s'est écoulé d'Adam à Abraham, & même jusqu'à Moïse, si l'on veut, ait pû suffire à la découverte de ces sciences, & de tout ce qui y est compliqué ?

On pourroit répondre, que les arts & les sciences sont nés avec Adam ; qu'il n'a eu que la peine & le soin de les cultiver, & de les enseigner à ses enfans, qui de même les ont fait passer à leurs enfans ; que de cette maniére chacun a contribué de son génie, & même avec beaucoup de diligence, à leur perfection : mais tout cela ne plait pas à l'inventeur du sistême *Préadamite*. Pour n'être pas trop long, on n'alléguera pas ses raisons. On dira seulement qu'il semble se plaindre de la force du préjugé, qui fait regarder les livres de Moïse, comme les plus anciens monumens de l'histoire civile & de l'histoire naturelle, &c. Au reste il y a bien des choses hardies dans ce (*b*) Chapitre ; & il y appuie assez sur les difficultés que les libertins font contre les livres de cet illustre Législateur. Il est aussi persuadé, que Moïse a extrait diverses choses des Auteurs qui l'ont précedé ; & il croit même que Moïse avoit écrit sur l'origine du (*c*) monde, & l'histoire des *Préadamites*. La *Peyrere* nous assure encore, que les monumens qui nous sont restés de ce grand homme ne concernent à proprement parler que les Juifs, & qu'il a abregé tout ce qui ne servoit pas directement à l'histoire des *enfans d'Adam*. Le même préjugé qui nous fait prendre Moïse pour le premier Ecrivain, nous fait regarder aussi comme très-général ce qui n'est que particulier, & borné à un seul Peuple. Ainsi l'Arche & la culture de la vigne sont regardées mal à propos comme des inventions de Noë. Elles étoient des inventions pour la posterité d'Adam : mais quelle apparence qu'avant lui l'une & l'autre aient été inconnues ? & quelle apparence encore qu'Adam les ait ignorées ? Il est bon de remarquer ici, à propos de l'Arche, que le Deluge, selon la *Peyrere*, ne s'est point étendu au delà des païs occupés par les Juifs (les enfans d'Adam) & que Dieu l'envoia pour punir ces Juifs, qui par leurs mariages & leurs alliances avec les *Préadamites* (les Gentils), s'étoient abandonnés à tous les débordemens de ceux-ci.

Voions un peu plus en détail la suite de ce défaut, qui fait regarder comme général ce qui n'est que particulier. Les exemples sont remarquables. On s'imagine communément qu'à la mort de J. C. les ténebres se répandirent sur toute la terre : point du tout. Elles ne couvrirent que la Judée. L'étoile prétendue qui guida les Rois, (ou les Mages) n'étoit qu'un feu particulier destiné à luire pour eux. Le soleil ne rétrograda point dans le Ciel, mais seulement à l'horloge du Roi Achaz ; & cette horloge n'étant nulle part qu'en Judée, on peut dire aussi que le miracle ne fut visible qu'aux Juifs : une preuve de cela est que les Babyloniens, qui en avoient entendu parler, & par conséquent n'en avoient pas été témoins oculaires chez eux, se rendirent en Judée, pour s'informer de la vérité de ce miracle. Le soleil ne s'arrêta pas, pour donner le tems à Josué de vaincre les Amorrhéens : mais ou une lumiére merveilleuse tint lieu de soleil aux Israëlites, ou les raions de cet astre furent réfléchis d'une maniére extraordinaire, & éclairerent les Israëlites à la défaite de leurs ennemis ; quoi qu'il en soit, le miracle n'alla pas au delà de l'endroit où il étoit nécessaire. Par une telle explication l'incrédulité n'acquiert pas une plus grande autorité : le miracle & la grandeur des œuvres de Dieu subsistent toujours, mais d'une autre façon que le vulgaire ne le croit avec la plûpart des Théologiens, qui prennent tout à la lettre dans les SS. Ecritures.

Si, selon la *Peyrere*, il n'y a aucune diminution de vertu & de grandeur dans les explications qu'il ose donner de plusieurs miracles, & s'il est possible de le croire ainsi de ceux qu'on a rapportés, peut-être n'en sera-t'il pas de même du suivant.

(*a*) Ubi sup. Chap. dern. du L. 3.
(*b*) C'est le prem. Ch. du Liv. 4.
(*c*) *Rerum omnium genesim ante Adamum conditum scripsisse mihi facilè persuadeo*, &c. L. 4. C. 1.

On s'imagine communément, selon ce qui est écrit au 29. du *Deutéronome*, que les habits des Israëlites ne s'uférent point pendant les quarante années qu'ils passérent dans le désert, ensorte que non seulement ces habits acquirent, par la volonté de Dieu, la vertu d'être incorruptibles, mais qu'il y ajouta même celle de croitre avec les enfans. Mais pourquoi, dit-il, dégrader la puissance de Dieu de sa dignité, en le faisant intervenir dans des choses si basses & si puériles? Le miracle consistoit en ce que Dieu n'abandonna jamais les Israëlites dans ce long voiage, & que par le secours de sa Providence rien ne leur manqua; qu'ils eurent constamment tout ce qui leur étoit nécessaire pour se vêtir, &c. Les troupeaux qu'ils avoient en abondance, fournissoient des cuirs pour faire des souliers, des peaux & des laines pour des habits. Seroit-il donc possible qu'il y eût si peu d'art, & une si grande simplicité dans le gouvernement de la Providence, répondront la plûpart des Orthodoxes? A cela l'Auteur réplique, (*a*) qu'il est inutile de mettre l'incroiable, & d'avoir recours à un merveilleux outré, lorsqu'il paroit que Dieu n'a emploié que des voies simples, (*b*) & dont le secret peut se découvrir par le seul usage de la raison.

On ne suivra pas l'Auteur dans (*c*) les idées qu'il donne de l'éternité, par rapport à Dieu & par rapport à l'univers; & on ne touchera pas non plus à ce qu'il dit, (*d*) pour expliquer l'imputation du péché aux enfans d'Adam, & leur condamnation en lui; la propagation spirituelle du péché originel; la rétrogradation de l'imputation du péché d'Adam aux *Préadamites*, &c. Toutes ces matiéres sont trop abstraites, & hors de la compétence des descriptions de cet Ouvrage, qui doivent rarement s'étendre au delà des matiéres historiques.

M. *Simon*, (*e*) Auteur éclairé & d'une lecture très-étendue, a recueilli diverses choses curieuses, (*f*) par où il paroît que la *Peyrere* avoit pris son sistême dans les Rabins & les Cabalistes qui, » fondés, dit-il, sur le premier mot de la Genése, » qui commence par la lettre *Beth*, laquelle est la seconde lettre de l'Alfabet, en » concluent qu'Adam n'a été que le premier homme d'un monde, qui a été précedé » par un autre. Une infinité de Juifs, continue M. *Simon*, ajoutent foi à cette » rêverie. « Les Mahométans sont allés plus loin que la *Peyrere*; (*g*) car plusieurs de leurs Auteurs ont rapporté les noms de ceux qui ont vécu avant Adam. Les *Sabaites*, (*h*) qui sont des Sectaires d'Orient, ont enseigné qu'Adam étoit venu au monde à la maniére des autres hommes, c'est-à-dire d'un homme & d'une femme: tout cela montre que le *Préadamisme* n'est pas une imagination moderne.

On ne doit pas oublier ici une autre particularité curieuse, qui se trouve dans les Lettres de ce Sçavant; (*i*) c'est que dans un (*k*) ouvrage aussi singulier que le Traité des *Préadamites*, la *Peyrere* supposoit deux Messies, l'un pour les Chrétiens, qui est J. C. l'autre pour les Juifs, qui est celui qu'ils attendent depuis si long-tems, & qui doit, à ce qu'ils croient, les rendre maîtres de toute la terre. Quel pouvoit être le but d'une idée si extraordinaire, sinon de faire plaisir aux Juifs, que cet Auteur flate si agréablement dans un discours, qui est à la fin de son Traité des *Préadamites*? Au moins il ne paroit pas que cette idée puisse avoir aucune liaison directe avec le *Préadamisme*.

Selon M. *Simon* (*l*), il s'éleva d'abord en Hollande une espéce de Secte, sous le

(*a*) Voiez ubi sup. L. 4. Cap. 5.

(*b*) *Rationalis sum, & rationi conveniens nihil à me alienum puto.* Ibid.

(*c*) L. 4. Cap. 10. 11. 12.

(*d*) Ubi sup. L. 5.

(*e*) Avant ces mots l'Editeur Hollandois emploie neuf ou dix lignes à se répandre en invectives contre un Ecrivain moderne, connu dans la République des Lettres, & estimé pour son sçavoir. C'est l'Auteur de la *Méthode pour étudier l'Histoire.* On ignore par quel endroit il a pu encourir la disgrace du Compilateur Hollandois: ce qu'il y a de certain est qu'il ne ménage pas plus que tous ceux qui n'ont pas le bonheur de lui plaire, & qu'il a pris à tâche de maltraiter à propos ou non dans toute la suite de cet ouvrage. C'est là manifestement abuser de la liberté d'écrire; & cette liberté dégénére en licence. Aucun Ecrivain ne doit trouver mauvais qu'on le cite pour le critiquer. La Critique est permise, & même nécessaire, lorsqu'elle est renfermée dans de justes bornes: mais les Loix Civiles défendent & punissent les libelles diffamatoires.

(*f*) *Lettr. choif.* de M. *Simon*, Tome II. Lettr. 1. & fuiv. où il réfute le sistême de la *Peyrere.*

(*g*) Ubi sup. Lettr. 1.

(*h*) On en parlera dans le Volume suivant.

(*i*) Lettre 2. ubi sup.

(*k*) Cet Ouvrage n'a jamais été imprimé. Il étoit intitulé le *Rappel des Juifs.* Voiez ubi sup. Lettre 4. où on trouve d'autres particularités touchant la *Peyrere.*

(*l*) Ubi sup. Lettre 4.

le nom de *Préadamites* : mais sur les informations qu'on a prises, on a sçû que cette Secte est une pure chimére. Il falloit dire que le sistême trouva d'abord quelques Partisans : mais cela ne peut pas s'appeller Secte. M. *Simon* nous apprend aussi, qu'on avoit reproché à la *Peyrere*, qu'il n'étoit point le véritable Pere de l'ouvrage des *Préadamites*, & qu'il l'avoit composé sur les Mémoires d'un de ses Freres, qui étoit mort en Angleterre. Quoiqu'il en soit, cet Auteur est mort (*a*) sans vouloir renoncer au *Préadamisme*, ni à ce nouveau Messie uniquement destiné aux Juifs, qui devoit les ramener dans cet état florissant dont ils sont déchûs depuis tant de siécles.

Cette derniére idée, qui promet aux Juifs un changement d'état, qui les dédommagera amplement du mépris & de la misére auxquels ils sont aujourd'hui exposés, n'a pas été tellement particuliére à l'Auteur dont on vient de parler, qu'elle n'ait aussi été adoptée par plusieurs autres. A leur tête se trouve le sçavant *Thomas Burnet* (*b*) ce zélé défenseur du sistême des Millénaires, comme nous l'avons fait voir ailleurs. Nous laissons à l'ingénieux Anglois ses idées singuliéres sur la résurrection des corps humains ; son renouvellement du monde, non mystique, non allégorique, mais naturel, après cet embrasement général qui a été crû de la plus reculée Antiquité ; sa maniére de justifier à la Protestante les Priéres faites constamment pour les morts dans l'ancienne Eglise, qui les faisoit, selon lui, en intention de hâter la résurrection des Fidéles ; les preuves qu'il donne que par cette premiére résurrection, (car c'est ainsi qu'il faut l'appeller) ces Fidéles s'attendoient de participer à la gloire du régne de Jesus-Christ sous de nouveaux Cieux, & sur une nouvelle terre ; la maniére dont il établit les triomphes de l'Eglise & de ses Fidéles ; nous passons, dis-je, toutes ces belles choses, toutes certainement très-ingénieusement imaginées, & très-estimables si elles avoient quelque fondement ; & nous venons à l'état glorieux qu'il fait espérer aux Juifs, pendant le Millénaire du régne triomphant de J. C.

Il croit donc que le Messie & son régne aiant été premiérement promis aux Juifs, & cela étant prouvé, selon lui, par divers passages du Nouveau Testament, surtout de l'Apocalypse qu'il faut expliquer alors littéralement, non-seulement cette Nation ne sera point oubliée dans le futur millénaire, mais qu'elle sera au moins mise de pair avec les Chrétiens dans la participation à la gloire de ce régne. Ce malheureux tems d'opprobre & de mépris auquel les Juifs sont présentement exposés, finira alors ; ce tems, où selon les idées qui nous ont été transmises depuis la fondation du Christianisme, il n'est pas permis aux Juifs de naître, sans porter des marques de réprobation, & pendant lequel on leur appliquera vraisemblablement jusqu'à la postérité la plus reculée ce vers d'*Horace*,

Delicta majorum immeritus lues,

en vertu de l'Arrêt fatal que prononcérent les Juifs Déicides : *Que son sang soit sur nous & sur nos enfans !*

Il ne seroit pas difficile de répondre à l'Auteur Anglois, que les Prophéties alléguées en faveur du régne glorieux des Juifs ont eu leur accomplissement. J. C., lui diroit-on, en répétant ce que tant d'autres ont dit, *a occupé le Trône de David* : mais c'est spirituellement ; & *il régnera de même éternellement sur la Maison de Jacob*, que nous regardons à juste titre comme l'emblême de l'Eglise. On lui répondroit, à l'égard de la gloire qui devoit éclater sur la Nation Juive après la Captivité, qu'elle s'est répandue dans la Judée, & de là dans tout l'univers par

(*a*) Voiez *Bayle*, article de la *Peyrere*, & M. *Simon*, ubi sup.

(*b*) Dans son Ouvrage intitulé *De statu mortuorum & resurgentium*, traduit, ou plutôt *défiguré* en François, dit l'Editeur de Hollande, par le sieur *Jean Bion*, qu'il qualifie d'*Ex-Prêtre*, ensuite *Ex-Ministre* Anglican, & peut-être aujourd'hui *Ex-Chrétien*, comme la plûpart de ses Confréres *Ex-Catholiques* » ; car il faut avouer que jamais Ecrivain ne fut plus fertile que celui-ci en Epithétes injurieuses envers quiconque ne lui plait pas, sans s'embarasser si on peut les rétorquer contre lui ou non. Au reste il est bon d'avertir ici ceux des Lecteurs, qui n'entendroient pas ces termes d'*Ex-Prêtre*, *Ex-Ministre*, & autres semblables qui sont très-familiers à l'Auteur, que cet *Ex* mis devant un nom de profession, signifie qu'on y a renoncé. Cet avis est nécessaire, parceque cette expression n'a pas encore tout-à-fait passé en notre Langue, quoique l'Editeur Hollandois l'ait prise en bon lieu, & d'où certainement il eût pu emprunter quelque chose de meilleur.

la venue de J. C.; qu'à l'égard des Prophéties de l'Apocalypse, celle du Chapitre I. v. 7. ne paroît nullement avantageuse aux Juifs; que dans celle du Chapitre IV. v. 4. les douze Patriarches se trouvent auprès des douze Apotres, non en qualité de Juifs, mais en qualité de Saints; qu'au reste il n'est nullement étonnant que dans un tems où les Chrétiens étoient à peine sortis du Judaïsme, où les idées, les usages, les préjugés, les maniéres de parler, tout en un mot plaidoit encore, pour ainsi dire, en faveur du Judaïsme, les Ecrivains sacrés aient emploié des expressions qui favorisent les Juifs. Pour justifier cette espéce de contagion de stile, qui est dû au commerce de ceux avec qui on a vécu, à la Religion qu'on a abandonnée, & aux études auxquelles on s'est appliqué, il ne faut que jetter les yeux sur les écrits des Philosophes Païens convertis au Christianisme. On dira que ces Philosophes n'ont pas été inspirés du S. Esprit. Il est vrai qu'à l'égard des choses, il y a une grande différence entre les Ecrivains sacrés & les Philosophes du siécle. Mais Dieu qui a bien voulu inspirer ces premiers, ne leur a pas défendu de se conformer aux idées & aux préjugés vulgaires, en tout ce qui n'étoit pas nécessaire au bonheur & à la sanctification des Fideles, & qui ne déshonoroit point sa Divinité.

A Dieu ne plaise cependant, que nous prétendions qu'on doive regarder les Juifs comme réprouvés de Dieu; car pourquoi vaudroient-ils moins que les Païens devant cet Etre infiniment miséricordieux? Le Sang du Sauveur n'a t'il pas été répandu pour eux, comme pour le reste du genre humain? Dieu convertira sans doute en faveur d'un résidu de cette Nation aujourd'hui opprimée par toutes les autres, le Sabat temporel en un Sabat spirituel & éternel. Mais quand commencera-t'il ce sabat? De quelle maniére commencera-t'il? Quelle sera alors la portion des Juifs dans la nouvelle Canaan? Leur conversion commencera t-elle par des miracles éclatans, qui les forceront d'adorer, *celui que leurs peres ont percé*, sans autre conviction que l'appareil effraiant avec lequel il retournera sur la terre? Nous n'en sçavons rien; & les défenseurs du Régne millénaire ne le sçavent pas mieux que nous, quelque ingénieux que soient leurs sistêmes. Tout ce que nous pouvons espérer de plus solide est, qu'un jour la vertu ne sera plus combattue par le vice, & que le Juge suprême de l'univers anéantira ces crimes, qui font gémir les gens de bien. Nous lui demanderons, & nous obtiendrons alors dans toute sa pureté cette vertu défigurée par nos plaintes & nos murmures.

Te duce, si qua manent sceleris vestigia nostri,
Irrita perpetua solvent formidine terras.

Les passions seront éteintes ou rectifiées; l'aiguillon de la convoitise perdra sa force, & sera totalement émoussé.

Occidet & serpens, & fallax herba veneni
Occidet.

Pour cela il n'est pas nécessaire de supposer, selon les idées bisarres de quelques Auteurs, entre lesquels se trouve le sçavant Anglois que nous avons cité, que certaines parties du corps seront détruites, & qu'il n'y aura plus de sexe, &c.

Mais finissons sur une matiére plus capable d'ennuier & de rebuter un Lecteur Judicieux, que de l'amuser ou de l'instruire. Laissons à des esprits oisifs le soin de former des sistêmes hardis, & de les soutenir ensuite avec toute l'érudition & toute la subtilité dont ils sont capables. Que leur revient-il de toutes leurs méditations & de leurs peines? La fausse gloire d'avoir habilement soutenu de beaux paradoxes, & d'avoir sçû peut-être insinuer le mensonge dans des esprits simples sous les plus belles couleurs de la vérité.

CHAPITRE III.

Des Freres (*a*) Polonois, *connus aussi sous le nom* d'Unitaires, Antitrinitaires, (*b*) Sociniens, *&c.*

IL SEROIT fort inutile de donner ici au Public les particularités si généralement odieuses à tous les Chrétiens des commencemens du Socinianisme au seiziéme siécle, & de ses progrès en divers Etats de l'Europe; ni de raporter comment il a renouvellé & fortifié par des objections subtiles, & des raisonnemens, on ne peut pas dire solides, mais captieux, les attaques portées par les hérétiques de siécle en siécle, & presque depuis la naissance de J. C. à l'éternité de son existence, & à *la génération éternelle de ce fils de Dieu, de la propre substance de Dieu le Pére*, selon les expressions Orthodoxes, enfin à la *Divinité éternelle du fils, égale à celle du Pere.* Outre que ces particularités sont trop connues, & trop odieuses pour les exposer toujours en détail à la vue de tout le Christianisme, les sujets de cette nature sont uniquement du ressort de la Théologie, mais nullement d'un ouvrage, qui proprement ne doit contenir que des récits historiques d'usages & de discipline; & il ne nous appartient point d'entrer dans un labirinte, où nos conducteurs se perdent quelquefois eux-mêmes.

Ajoutons que nous nous faisons violence en nommant *Socin* & le *Socinianisme*, & que nous ne donnons qu'en tremblant une idée assez légere des dogmes de cette Hérésie. On est persuadé, qu'il n'y a personne entre les Chrétiens qui se qualifient fidéles à J. C. Dieu & fils de Dieu de toute éternité, qui ne contribuât de tout son pouvoir à jetter au feu les livres de ceux qui combattent cette Divinité éternelle de J. C. son égalité, sa *coëxistence* & sa *consubstantialité* avec Dieu son pere, sa *consubstantialité*, &c. avec Dieu le S. Esprit; & qui avec cela ne travaillât de toute sa force à ensévelir dans l'oubli les noms de ceux qui ont osé; s'il faut ainsi dire, dégrader J. C. de sa Divinité éternelle. Un (*c*) Sçavant les a fait aller de pair avec les Mahométans.

La plus grande partie du Recueil que nous citons ici, contient des Réflexions historiques & critiques sur le Mahométisme & sur le Socinianisme. On y voit, que Mahomet & les Sociniens sont également *Unitaires*; celui-là accusant, comme ceux-ci, les Chrétiens d'adorer trois Dieux. M. de la Cr... croit donc que, selon les principes des Sociniens, les Confessions de foi des Musulmans ne peuvent être *condamnées d'erreur ou d'impieté*; & que si *les Sociniens agissent sincérement, ils doivent convenir que les Mahométans sont orthodoxes.* Socin, le Chef de la Secte, doit être, selon lui, regardé comme un Musulman, car » il est tombé d'accord, que » l'Alcoran parloit de l'unité de Dieu dans le même sens qu'il en parloit lui-même, » & qu'en avoient parlé ses Prédecesseurs en Pologne & en Transylvanie «. A la vérité ni *Socin*, ni *Volkelius*, ni les autres Docteurs de cette Secte *Antitrinitaire* n'ont été circoncis, ni n'ont admis la mission de Mahomet: mais ils n'en sont pas moins *Musulmans*; de même que pour être baptisés, & croire la mission de J. C. ils ne sont pourtant pas Chrétiens. M. de la Cr... nous dit ensuite, que les Mahométans nient la mort ignominieuse de N. S. J. C. & de même les Sociniens nient le fruit & la nécessité de cette mort. Les uns & les autres s'expriment à peu près de même sur l'Unité de la Divinité: un passage de Socin contre la pluralité des personnes dans l'essence de la Divinité revient à un autre de Mahomet contre la Trinité. Après nous avoir fait remarquer les commencemens du Socinianisme à Vicenze par *Lelius Socin*, & la societé qui s'y forma en 1546. laquelle se dispersa ensuite, à

(*a*) Quoiqu'on leur donne ce nom, comme s'ils étoient plus répandus dans la Pologne qu'ailleurs, ils ont pourtant des Eglises en Transylvanie & dans les Etats Mahométans.

(*b*) De *Socin*, qui vivoit dans le seiziéme siécle, & mourut en 1604.

(*c*) Voiez la *Cr*... Dissertations, &c. imprimées à Rotterdam en 1707.

cause des persécutions qu'elle eut à souffrir, en Turquie, en Moravie & ailleurs, après, dis je, nous avoir fait remarquer ces commencemens, il nous fait observer aussi que Michel Servet, célébre martyr de la *doctrine Antitrinitaire*, (*a*) *l'étoit allée cueillir en Afrique sur les épines de l'Alcoran.* Enfin M. de la Cr.. raconte le projet de *Syncrétisme*, ou de réunion conçu par Adam Neuser, Blandrate & autres, entre le Mahométisme & le Socinianisme; projet qui fut extrêmement fatal à ces *Syncrétistes* extravagans, & qui prouve que ceux qui se l'étoient mis dans la tête, étoient des gens très-vicieux & très-emportés, sans principes fixes & sans Religion. On ne dit rien des témoignages que les Sociniens prétendroient opposer à l'Auteur des Dissertations. En voilà assez sur cet article: mais on ne doit pas oublier, qu'on a confondu plusieurs sortes de libertins & de fanatiques sous le nom d'*Antitrinitaires*.

Quoiqu'il en soit, nous ne serons point téméraires en rassemblant ici ce qui concerne les Sociniens, ces nouveaux Sectateurs d'*Arius*, de *Photin*, &c. pires même que ces anciens Hérésiarques, & en rapportant leurs usages Religieux, après avoir récapitulé superficiellement leurs dogmes. Outre que l'engagement que nous avons pris dans cet ouvrage, nous oblige à donner à nos Lecteurs une idée au moins générale de toutes les Sectes, il est quelquefois à propos de connoitre le poison pour l'éviter. On peut même dire que l'hérésie dont nous entreprenons de parler ici, a pris si peu soin de cacher le venin dont elle est infectée, & qu'elle est si manifestement contraire aux principes fondamentaux du Christianisme, qu'elle porte avec elle son contrepoison. Condamnée & proscrite depuis plus de quatorze cens ans, en la personne d'un de ses premiers Auteurs, dans le célebre Concile de Nicée, est-il à craindre qu'elle puisse encore aujourd'hui faire illusion à quiconque aura les moindres sentimens de Christianisme? Du reste nous nous garderons bien de badiner mal-à-propos, à l'exemple du premier Editeur de cette Histoire, sur une matiére aussi délicate. Quoique le nombre des sages ne soit pas toujours le plus grand, peu de personnes font assez gloire de leur folie pour approuver, du moins hautement, qu'on fasse le mauvais plaisant sur un sujet aussi sérieux & aussi grave.

Doctrine *des* Sociniens.

NOUS allons indiquer en général les blasphémes de ces Hérétiques contre la Divinité éternelle de J. C. On trouve qu'ils se réduisent à reprocher aux autres Chrétiens, que le dogme de la Trinité ruine en Dieu le mystére de l'Unité; qu'il détruit la simplicité de l'Etre suprême. Nous ne disons rien ici de cette autre objection frivole, & tenue pour blasphématoire par tous ceux qui respectent le mystére de la Trinité; que s'il est possible qu'il y ait trois personnes en Dieu, il l'est aussi qu'il y en ait un plus grand nombre, & qu'en quelque maniére que l'on conçoive ce mystére, c'est toujours multiplier la Divinité, &c. Les Antitrinitaires prétendent encore, que les passages dont on se sert pour prouver la Divinité de J. C. ne la prouvent point du tout, & que bien loin de là, ils doivent se prendre dans tout un autre sens qu'on ne leur donne; qu'il se trouve même un grand nombre de passages qui sont contraires à cette Divinité, entre lesquels il y en a aussi qui la combattent; que les termes & les expressions, dont on fait usage pour prouver la Divinité de J. C. ou l'expliquer, ou la rendre plus compréhensible, ne se trouvent point dans l'Ecriture; que si on essaie de suppléer au silence & à l'obscurité de l'Ecriture par la (*b*) Tradition, c'est faire valoir contre les *Antitrinitaires*

(*a*) *In Africam transfretaverat, & apis instar* (c'est le Socinien Lubinietzki qu'il cite, & qui parle ici,) *cuncta fidei profutura undique colligens, ex ipsis Alcorani tribulis mellis materiam exigebat.*

(*b*) Il est bon de remarquer ici que les *Unitaires*, & en général tous les *Antitrinitaires*, prétendent que les Peres des trois premiers siécles leur sont favorables, & qu'avant le Prêtre *Arius* ils ont tous nié, ou pour mieux dire, n'ont ni crû, ni soutenu l'éternité du Fils de Dieu. Il n'est pas nécessaire de s'arrêter a montrer combien cette prétention est frivole & insoutenable. Elle a été tant de fois réfutée d'une maniére si solide, qu'il est inutile d'y revenir. Au reste ceux qui ont quelque lecture sçavent assez, qu'on ne doit pas confondre les Sociniens & les Ariens, quoiqu'il soit vrai, que selon les uns & les autres J. C. n'est qu'un Etre créé; que les uns & les autres nient la Trinité; & qu'enfin les uns, comme les autres, s'expriment de cette maniére, *gloire soit à Dieu par le Fils dans le S. Esprit.* Mais les Ariens soutenoient que J. C. n'étoit Dieu & Fils de Dieu que par adoption; qu'il n'étoit que la plus excellente de toutes les créatures; qu'il avoit été comme

res un moien que l'on méprise souverainement en d'autres controverses, & principalement dans les disputes contre les Catholiques Romains, toujours fidéles & constans serviteurs de la Tradition. Le reproche des *Antitrinitaires* regarde tout le corps des Protestans.

Sur la double Nature & l'Incarnation de J. C. les Sociniens s'expriment (*a*) comme la croiant inutile au salut des hommes, & soutiennent qu'elle ne peut être prouvée par l'Ecriture. Si, disent-ils, le salut du genre humain eut dépendu de la nécessité de croire le mystére de l'Incarnation, elle seroit rapportée aussi distinctement & aussi clairement dans la Bible, que les autres vérites nécessaires au salut. A l'égard des autres opinions Sociniennes, les voici en peu de mots; car il faut traverser rapidement des passages si dangereux, & c'est presque une hérésie, dira-t-on peut-être, que de s'arrêter trop long-tems à décrire des hérésies aussi odieuses que celle des Sociniens.

L'homme, disent-ils, étoit mortel de sa nature avant sa chûte, & n'a point eu de justice *Originelle*, ou *Primitive*, la lumiere toute simple de la Nature ne sçauroit donner la connoissance d'un Etre suprême à l'homme. Il n'y a point de péché originel. Nous avons la liberté de faire le bien; & notre raison, tant qu'elle est saine, s'y détermine librement. Dieu ne connoit pas les évenemens contingens, ou arbitraires. Les causes de la prédestination ne sont pas en Dieu, mais dans l'homme. Dieu ne prédestine personne en particulier à être sauvé. Dieu pouvoit pardonner les péchés du genre humain, réconcilier les hommes avec la justice divine, & leur faire grace, sans emploier la satisfaction de J. C. car puisque comme souverain Seigneur & Maître il peut disposer de tout l'univers, comme il lui plaît, & avec une entiére liberté, il peut aussi se relâcher de ses droits, & les remettre comme il lui plaît. J. C. a souffert la mort par l'ordre & la volonté de Dieu. Il est mort pour satisfaire à la mortalité, & aux infirmités de la Nature humaine, en qualité d'homme. Dieu ne peut pas souffrir la mort. Celle de J. C. en même tems qu'elle fut une suite du caractére de mortalité imprimé dans l'homme, prouve encore & son amour pour ses *Freres*, & celui de Dieu pour le genre humain: elle a servi à confirmer la doctrine du Christianisme; elle a rétabli l'Alliance & la réconciliation entre Dieu & les hommes, &c. Dieu le Pere est (*b*) seul Dieu, qui a donné (communiqué) sa Divinité (*c*) à J. C. & c'est le nom qui a été donné à J. C. *sur tout autre nom*, c'est-à-dire un nom plus excellent que tout autre. J. C. est adorable par l'ordre & par la volonté de Dieu: en l'adorant, nous adorons (*d*) Dieu son Pere. On ne doit pas mépriser le Baptême; cependant à le considérer en lui-même, il n'est pas d'une nécessité absolue, &c. La mort éternelle est une mort continuée, une espéce d'anéantissement, dont Dieu lui-même menaça Adam, quand il lui dit, *tu es poudre, & tu retourneras dans la poudre*; & le feu dit éternel est de même comme une destruction éternelle, exprimée par la *seconde* mort dans l'Apocalypse, & comme un anéantissement de l'ame & du corps des méchans, & c'est là véritablement la peine infinie dûe au péché, par lequel l'homme a offensé une Majesté infinie. » Dieu, dit (*e*) un Auteur Socinien, & selon la conduite qu'il a tenue dans le » monde, pis que Socinien, menace les réprouvés de les tuer, quant au corps & » quant à l'ame. Ne craignez point, dit J. C. ceux qui ne peuvent que tuer le » corps: mais craignez celui qui peut perdre, qui peut exterminer l'un & l'autre. » Il est évident que cette opposition de Dieu aux hommes, qui ne peuvent tuer » que le corps, au lieu que Dieu peut perdre l'un & l'autre, montre que la mort » qu'il infligera à l'ame l'exterminera, de même que la mort que les hommes in- » fligent au corps, extermine absolument la vie du corps. La mort éternelle » (l'anéantissement) continue le même Auteur, est une peine infinie, puisqu'elle » durera toujours, & qu'on n'en reviendra jamais. Le péché mérite que Dieu pu- » nisse l'homme, comme un ingrat: il mérite donc qu'il lui ôte la vie & le senti- » ment, qui est tout ce que Dieu nous donne. Dieu nous donne-t-il des sentimens » infinis & éternels de plaisir, par la vie qu'il nous a donnée? Non; pourquoi donc » infligeroit-il des sentimens éternels & infinis de douleur? On n'a abusé que de

un instrument dans la main de Dieu, pour la création de l'Univers; & que le S. Esprit étoit inférieur en vertu & en dignité au Pere & au Fils, &c. Les Sociniens accordent bien moins de dignité à J. C. que les Ariens.

(*a*) Volkelius, *de vera Relig.* Cap. XI. L. 5.

(*b*) *Volkelius*, Cap. XI. L. 5. ubi sup.

(*c*) Lisez sur cela le Ch. I. tout entier du Liv. 3. de *Volkelius*, ubi sup.

(*d*) *Volkelius*, ubi sup. L. 5. Cap. XXIX.

(*e*) *Protest. Pacifique*, p. 73. seconde Partie.

» ce qu'il a donné. Or ce qu'il nous a donné est fort borné en tout sens, par » consequent il ne peut infliger que des douleurs proportionnées aux sentimens qu'il » a donnés, &c. «. La creation se doit expliquer tout autrement qu'on ne l'explique communément : selon un des plus zélés *Antitrinitaires* (a) creer de rien, c'est faire, ou former quelque chose qui n'existoit pas auparavant d'une matiere préexistente, avoir tiré du neant le monde, c'est (b) l'avoir pris d'une matiere informe, &c. Peut-on imaginer des explications plus forcées, & plus extravagantes que celles-là ?

Telles sont en general les monstrueuses opinions Sociniennes, que les moins Orthodoxes d'entre les Chretiens ne peuvent s'empêcher de juger dignes du feu. Ce seroit bien pis si on entroit dans le detail de toutes les consequences & de tous les argumens, qui derivent de ces opinions generales ; si, par exemple, on rapportoit les subtilités diaboliques, dont le plus hardi de tous les Docteurs Sociniens se sert pour prouver, que la Trinité a été inventée (c), &c. Heureusement ces Livres pernicieux ne sont point lûs, non pas même de la plûpart des Theologiens d'aujourd'hui : en quoi on ne sçauroit les blamer, parceque le venin est toujours à craindre. Eh ! comment donc les réfuteront-ils ces livres empoisonnés ? quels antidotes donneront-ils contre le poison, s'ils ne le connoissent pas ? On répond pour eux. Ne les point lire, ne les point citer, n'en parler jamais, ou s'il faut en parler malgré soi, ne le faire qu'avec beaucoup de mepris, c'est deja les réfuter. On peut ajouter, que ces erreurs, comme nous l'avons déja dit, sont si opposées aux premiers principes du Christianisme, qu'elles tombent d'elles-mêmes. Sans perdre son tems à s'instruire des vaines subtilités, dont leurs partisans ont tâché de les appuier, il suffit de sçavoir sa religion pour s'en preserver, & pour être en état d'en preserver les autres. Quoiqu'il en soit, par tout ce qu'on vient de dire, il est aisé de comprendre combien cette Secte est pernicieuse. En vain les Sociniens essaieront ils de prouver par des passages de quelques anciens Peres expliqués à leur fantaisie, qu'on ne peut légitimement les condamner comme hérétiques, & que leurs sentimens peuvent & doivent être tolerés, parcequ'ils ne sont nullement injurieux à l'Etre suprême, & qu'au contraire (d) l'idée que ces sentimens nous donnent de J. C. releve nos esperances, sur tout eu égard à notre résurrection ; que de plus la Trinité & toutes ses suites ont été des choses ignorées des Chrétiens des trois premiers siecles : les Orthodoxes, qui connoissent à fond l'Antiquité, rejettent tout cela, comme faux & avancé sans fondement. Ils montrent dès la naissance du Christianisme, les principales impietés de ces Sectaires proscrites dans Ebion & dans Cerinthe ; & le nom de ces premiers adversaires de la Divinité du Fils de Dieu devenu odieux de siécle en siécle à tous les véritables enfans de l'Eglise de J. C. suffit pour leur faire regarder avec horreur tous ceux qui marchent sur leurs traces. Mais finissons sur les dogmes, & passons à ce qui regarde la Discipline.

La (e) Discipline *des* Sociniens.

QUI dit Discipline, dit ordre ; & il faut qu'il y en ait dans toutes les Sociétés, même dans celles qui y semblent le plus opposées. Nous avons déja vû un des plus grands hommes du Paganisme (f), avancer hardiment que cet ordre se trouve même entre les brigans. Quoiqu'il en soit, les Sociniens ont une discipline ; & suivant le plan que nous nous sommes proposés, nous allons la faire connoitre.

(a) *Volkelius*, ubi sup. L. 2. Cap. I.

(b) *Volkelius*, ubi sup. L. 2. Cap. IV. *Deus ex nihilo omnia fecisse dicitur, quia ea creavit ex materia informi, hoc est, ejusmodi quæ nec actu, nec naturali aliqua potentia seu inclinatione id fuerit, quod postea ex ea fuit formatum*, &c.

(c) *Volkelius*, ubi sup. L. 5. Cap. IX. *Veterator iste Satanas nequaquam satis habuit : miro artificio ex sacris voluminibus ea dogmata elicit, quæ partim gloriæ divinæ, partim humanæ saluti non parum officiant, atque huc primum pertinent errores*, &c.

(d) *Volkelius*, ubi sup. L. 5. Cap. IX. *Divinus Spiritus Christi à mortuis resurrectionem firmissimum nostræ resurrectionis argumentum esse docet : quomodò autem hoc cum vero*, &c.

(e) Elle est contenue dans un Ouvrage manuscrit, qui a été communiqué par un sçavant *Unitaire*. Cet Ouvrage est intitulé : *Politia Ecclesiastica, quam vulgò vocant Agendam, sive forma regiminis exterioris Ecclesiarum Christianarum in Polonia, quæ unum Deum Patrem per filium unigenitum in Spiritu Sancto confitentur, à Petro Morscovi tribus Libris explicata*, Anno 1642.

(f) Cicéron.

D'abord ils définissent la Religion Chrétienne, (*a*) *un culte raisonnable, rendu à Dieu par J. C. en esprit & en vérité avec (on fondé sur) l'espérance d'une vie immortelle.* On définit la Religion, disent-ils, *culte raisonnable*; car qu'elle apparence que le plus sage de tous les êtres demandât quelque chose de déraisonnable aux hommes, (*b*) ou leur donnât des commandemens absurdes? On ajoute dans la definition, *par J. C.* parce que c'est le nom par lequel il est donné aux hommes d'être sauvés, *en esprit*, pour exclure les ceremonies, *en verité*, pour renoncer aux types & aux ombres legales. Ce culte étant tel, ne peut que nous remplir de confiance en la bonté de Dieu, & nous persuader qu'en vertu de notre fidelité nous obtiendrons l'immortalité. Mais pour être veritablement fideles à la Religion, deux choses sont exigées: l'une, de n'écouter aucune autre doctrine, que celle de l'Evangile de J. C. & de ne reconnoître d'autre Docteur que lui; l'autre, de ne (*c*) batir que sur le fondement du Christianisme, c'est à dire, sur la doctrine de J. C. C'est lui aussi qui est, & doit être seul Chef de ceux qui font profession de croire à cette doctrine. Mais comme il ne l'est plus immédiatement lui-même, il a été nécessaire qu'après lui cette doctrine fut conservée, que ces fidéles fussent diriges par des personnes pieuses, capables d'instruire, intelligentes, &c. pour être d'un coté, non les Maitres, non les Peres, non les Souverains, mais les Docteurs de l'Eglise: car il n'y a qu'un seul Pere, qu'un seul Souverain, qui est Dieu, un seul maître, un seul Docteur, qui est J. C. & de l'autre pour être les dépositaires de la Doctrine Chrétienne. Cependant nous ne dépendons nullement d'eux, mais de Christ, nous n'obeissons point à leur doctrine, mais à celle de Christ. Ils ne doivent point s'élever eux-mêmes, & nous ne les devons point élever aussi, ni par une preference injuste, ni par une prevention injurieuse à leurs confréres, ni marquer une estime aveugle, une prédilection souvent trop précipitée pour tel ou pour tel. Ce sont là les pernicieux moiens qui fomentent l'ambition dans l'Eglise. *Obéissez à vos conducteurs*; cela veut dire, respectez les comme dispensateurs de la verité, & soumettez vous à cette verité qu'ils enseignent de la part de J. C. Enfin l'Eglise est une Monarchie, & le Monarque est J. C. seul.

Ce qu'on vient de rapporter est à peu près l'abregé de l'introduction à la discipline. Ensuite on definit la discipline, ou la police Ecclesiastique, un moien, un ordre, selon lequel l'Eglise est gouvernée extérieurement; selon lequel, autant qu'il est possible, & ceux qui gouvernent, & ceux qui sont gouvernés s'acquittent de leurs devoirs. La definition porte que l'Eglise est gouvernée exterieurement: cela veut dire, qu'elle est reglée & dirigée dans les usages, & pour l'ordre, &c. Le gouvernement interieur appartient au Monarque qui est J. C. Pour connoitre la véritable nature de ce gouvernement, il faudroit avoir pénetré dans le secret de ce Monarque. Seulement nous sommes persuadés, qu'avec le secours du S. Esprit, il imprime ses loix dans les cœurs des véritables fidéles, & qu'en (*d*) *partant pour un pais extrémement éloigné, il a appellé ses serviteurs; qu'à l'un il a donné dix talens, & à l'autre cinq, pour en trafiquer*; c'est-à-dire, pour instruire les fideles, &c.

A l'egard des Loix qui concernent le gouvernement de l'Eglise, J. C. ne l'a point assujetti à des régles fixes & invariables, comme le fit autrefois Moïse à l'égard des Israélites, qu'il assujettit par ordre de Dieu aux moindres details, & à des observances inviolables. Les Chretiens n'étant point réduits à suivre servilement une certaine police, on conçoit par-là le mal qu'on fait à l'Eglise, quand on se porte à des Schismes pour des usages exterieurs. Plutôt que de rompre à

(*a*) *Cultum rationalem Deo per Christum, in Spiritu & veritate, sub spe immortalis vitæ exhibitum.*

(*b*) Rien en effet de plus opposé à l'idée qu'on doit avoir de l'Etre suprême. Mais qu'on ne s'y trompe pas; toute la doctrine de ces Sectaires, ainsi que des Ariens leurs peres & leurs prédécesseurs, ne consiste qu'en subtilités & en équivoques. Par culte raisonnable on entend ordinairement un culte conforme à la raison, & c'est en effet en ce sens qu'on doit tenir, que Dieu ne demande rien aux hommes de *déraisonnable*. Mais les Sociniens ne le prennent pas ainsi. Ils entendent un culte uniquement fondé sur le raisonnement, & qui ne connoît pour régle & pour principe que les lumiéres purement naturelles. C'est dans le même sens qu'ils prennent les termes d'*esprit* & de vérité; & dès-lors on conçoit que leur Religion n'est plus une Religion surnaturelle, mais une simple production de leurs foibles lumiéres & de leur esprit borné. Après cela est-il étonnant, qu'ils rejettent tous les mysteres?

(*c*) Toutes les Sectes prouvent du mieux qu'il leur est possible, qu'elles batissent sur ce fondement, lorsqu'il s'agit de justifier leur foi sur certains dogmes.

(*d*) Termes de la Discipline.

cette occasion avec ses *freres*, il vaudroit mieux, & il seroit plus digne d'un bon Chretien, de suivre les usages de ceux qui se scandaliseroient des nôtres, avec cette condition neanmoins, de ne point deroger à la Religion de J. C. Chacun peut *édifier sur le fondement du Christianisme* : mais il doit observer deux choses. 1. Le respect & l'attention pour la verité. 2. La bienseance & l'honneur de la Religion. Cela suffit pour faire connoître le caractere & l'esprit de la discipline de ces Antitrinitaires. Venons aux réglemens que prescrit cette discipline.

» Nous partageons, dit l'Auteur que nous avons cité, tout le corps de l'Eglise » en six parties, quatre desquelles veillent à la Police Ecclesiastique, & sont. 1. » (*a*) Les patrons ou les protecteurs de l'Eglise. 2. Les Pasteurs. 3. Les An» ciens. 4. Les Diacres. Ceux-ci & les patrons, ou protecteurs, veillent princi» palement aux besoins du corps : mais les Pasteurs & les Anciens doivent veil» ler aux besoins de l'ame. Nous appellons *Patrons*, ou *Protecteurs* des Eglises, » ceux qui les fondent ou ceux qui les entretiennent de leurs propres deniers, soit » qu'ils commencent la fondation, ou qu'ils continuent l'ouvrage de leurs pre» decesseurs ; ceux qui subviennent aux besoins & à l'entretien des Pasteurs, qui » font des distributions charitables aux pauvres membres d'une assemblée (d'une » Eglise) particuliere. Nous ne les nommons les premiers, que parce qu'ils sont » comme la base, les soutiens des Eglises, par raport à leur police, &c. avec » les Pasteurs & les Anciens ; car de même que nous detestons l'Anarchie, » comme la source du mal, nous ne permettons pas que des particuliers (*b*) » s'emparent d'une autorité souveraine, qui n'appartient qu'à J. C. Les *Protecteurs* » & les *Pasteurs* se doivent un support mutuel, & un respect reciproque. Tous en» semble doivent concourir avec les mêmes efforts à la même cause, qui consiste » dans la gloire de Dieu, & le zéle pour la Religion. Les Pasteurs sont les Mini» stres de Christ, les dispensateurs des mystéres de Dieu. Ils tiennent (*c*) le » gouvernail de la République Ecclésiastique. Ils veillent au salut de l'Eglise, & » cela tant par eux mêmes, que de concert avec les Anciens, & avec tous ceux » qui composent le Senat Ecclesiastique. Ces Pasteurs doivent tous se regarder » comme freres égaux. L'âge & les travaux leur méritent le respect & la vénéra» tion, mais non pas une autorité arbitraire. Les plus jeunes doivent prévenir les » plus âgés par toutes sortes d'egards : mais les plus âgés ne doivent pas se pré» valoir de ces égards, ni traiter les jeunes avec hauteur, &c. De même que » les jeunes doivent céder à l'expérience des vieux Pasteurs, lorsqu'elle s'accorde » avec les véritables intérêts de l'Eglise, ceux-ci doivent à leur tour écouter les » avis des jeunes Pasteurs, quand d'un commun accord on a trouvé ces avis » plus utiles & plus avantageux à l'Eglise. «

On définit les Anciens, des personnes d'une probité reconnue, & d'une prudence consommée, que l'Eglise donne pour *adjoints* dans le gouvernement (mot-à-mot, à la direction du gouvernail) de l'Eglise. Ce n'est pas l'âge qui fait les Anciens dans l'Eglise, ni les richesses & les dignités temporelles : c'est la capacité & la vertu.

On sçait assez la fonction des Diacres. Ils sont les Thrésoriers des Eglises. Ils doivent rendre compte des deniers qu'ils recueillent, ou qui leur sont remis pour les besoins des veuves, des orphelins & des pauvres.

Voilà en peu de mots ce qui concerne en general les quatre ordres de personnes, qui gouvernent l'Eglise & président à la police. Restent les deux ordres de fidéles *qui sont gouvernés*, selon les termes de la discipline. Ces fideles sont de deux sortes, ou de deux ordres : les uns, ou enfans, ou commençans, non initiés, non entés encore ; les autres, d'un âge mur, instruits des vérités de la Religion, & d'une pieté consommée. Tous ces fidéles sont qualifiés du nom de *Fréres*.

L'élection des Pasteurs, & si on veut l'appeller ainsi, leur ordination appartient au Synode, ou à une assemblée de Pasteurs & d'Anciens formée par l'autorité de l'Eglise, & pour la représenter en cette occasion. De la même maniére s'élisent les Anciens & les Diacres : il est inutile de répeter des usages déja decrits en parlant des Protestans. La discipline porte touchant les Anciens, que c'est moins la connoissance des mystéres & le grand savoir qu'on exige d'eux, que

(*a*) *Patroni Ecclesiarum.*

(*b*) *Nullum ordinem in Ecclesia vim dominii, quod ipsius est Christi, vindicare sibi patimur.*

(*c*) *Clavum Republicæ Ecclesiasticæ tenent, &c.*

que l'intégrité de la vie & le jugement. L'une leur sert à censurer le vice & empêcher la corruption, l'autre à donner les conseils, à terminer les differens. De même pour l'election au Diaconat, il n'est besoin que d'une bonne conscience, & d'une fidelité à toute épreuve. Avec ces talens le sens commun leur suffit, & le sçavoir leur est inutile.

Voici la forme de l'election des Pasteurs, suivant la Discipline Socinienne. » Soit que cette election se fasse au milieu d'une convocation generale des fideles, » par les Pasteurs & les Anciens, soit qu'elle se fasse dans un lieu particulier, & » en presence d'un petit nombre de fideles, il faut pour cela priere, sermon & » chant de Pseaumes ou de Cantiques, comme dans les dévotions du Diman- » che. On commence donc par le chant & la priere, après quoi on avertit le » peuple, & on le dispose par l'exhortation à la prochaine consecration. Le Ser- » mon qui la suit detaille tous les devoirs du Pasteur. Après le Sermon (*a*) » trois Pasteurs sortent de leurs places, & s'aprochent de celui qui doit être élû » (consacré.) Celui-ci est à genoux. Les trois autres lui imposent les mains, & » les tiennent posées sur la tête de leur nouveau frere ou Collegue, jusqu'à ce » qu'ils aient achevé les prieres, & ces prieres il doit les faire comme eux, avec » un zele & une ferveur extraordinaires, à haute voix, pour être entendu de » tous les fideles, au nom de Dieu le Pere & de son *Fils unique*, parce qu'il les » represente par son Ministere, avec le secours du S. Esprit, pour supporter le » fardeau de cette charge importante, &c. Après ces prieres, celui qui vient » d'être élû étant toujours à genoux, un des trois Pasteurs exhorte les fideles » à prier pour lui, &c. sur quoi tous les fideles se mettent aussi à genoux, & on » finit par le chant d'un Cantique convenable. « Il est inutile d'avertir, que la vocation du Pasteur precede son election, ni de faire remarquer quelques differences, qui se trouvent entre cette Imposition des mains, & celle des Reformés Calvinistes.

Il ne nous faut ici que des usages religieux; passons donc la récapitulation du poids de la charge & de ses devoirs; ces liens de concorde & d'affection, qui doivent unir le Pasteur avec ses fideles, cette soumission des uns, qui ne peut être appellée obéissance, parce qu'elle n'est pas, ou ne doit pas être aveugle & servile; cette direction, ou ce gouvernement des autres, qui doit être celui d'un Pere, c'est à dire, accompagné de patience, de support, de charité, &c. sans y négliger pourtant par une fausse indulgence, la force & l'autorité de la Doctrine Evangélique; enfin cette force d'esprit, qui fait négliger des intérêts particuliers, lorsqu'il s'agit de ceux du troupeau, & cette superiorité d'ame qui la porte à servir l'Eglise avec joie & liberté, au lieu de s'y emploier en mercenaire, selon le principe qui régne assez constamment dans la Profession d'Ecclésiastique. Ajoutons que, comme dans les familles un Pere doit donner l'exemple, de même un Pasteur doit premiérement instruire, & exhorter par sa bonne vie. En parlant ainsi on repéte mot à mot la Discipline, & on dira seulement encore après elle, qu'il est recommandé aux Pasteurs du troupeau *Antitrinitaire* de ne point se mêler des affaires temporelles, ni des soins du siécle, de peur qu'ils ne se détournent de leur charge.

On sçait que les fonctions Pastorales consistent à prêcher, à administrer les Sacremens, à visiter le troupeau, à l'exhorter, & à prier pour les fideles. Le Sermon, ou la prédication de la parole de Dieu, est suivant la Discipline, le premier article capital de la charge Pastorale; par cette prédication on instruit les fidéles, & on nourrit leurs ames. Les priéres & les Pseaumes, ou les Cantiques qui la précedent ou qui la suivent, élevent les cœurs à Dieu, & fortifient le zéle. Laissons ce détail qui est connu, & voions les préceptes qu'on donne pour faire des Sermons utiles. 1. On ne doit point y affecter le sçavoir; mais on doit s'y attacher uniquement à édifier. 2. On doit y éviter les subtilités & les disputes; & au contraire y traiter uniquement des choses qui sont nécessaires au salut. Mais la controverse y conduit aussi, diront ceux qui croient que tous les assauts qu'ils donnent aux Communions hétérodoxes, font avancer leurs Fidéles vers le Paradis. 3. On ne doit point trop courir après l'eloquence, ni après les fleurs & les expressions choisies. 4. Il faut être clair & methodique, exact dans ses preuves, pressant à l'égard des pécheurs. Il faut éviter aussi de se jetter dans des lieux communs, &c. Comme on ne doit pas donner ici un Trai-

(*a*) *Ad summum tres.* Il n'y en a jamais davantage.

té sur la maniére de composer un Sermon, on renvoie à la Discipline même. Remarquons seulement, que c'est ainsi que tous les Novateurs ont toujours mêlé quelques pratiques, qui en elles-mêmes ne sont pas mauvaises, au venin qui infecte les autres, & ont tendu par là à la crédulité des personnes simples, un piége d'autant plus difficile à éviter, qu'il ne leur laisse aucune défiance. Venons maintenant aux Sacremens de ces Unitaires, & on verra qu'à l'exemple autres chefs d'Hérésie, ils en ont admis ou rejetté selon leur caprice; toujours le caprice qui les a guidés.

Leurs Sacremens.

Les Unitaires ne reconnoissent que deux Sacremens. A l'égard du Baptême, on nous dit qu'il n'a pas proprement été essenciel à la qualité de Pasteur dans les commencemens de l'Eglise, & qu'ainsi il ne faut pas croire que la qualité de Pasteur, ni sa personne augmentent la dignité ou l'autorité des Sacremens; & pour prouver cela, on renvoie à des passages de l'Antiquité. Il ne seroit pas fort difficile, nous dit-on, d'en trouver plusieurs. » Quoi qu'il en soit, continue cette Discipline, l'ordre & la régularité ont voulu ensuite, que l'administration des Sacremens fût du ressort des seuls Pasteurs; & c'est à eux seuls aussi que nous voulons » qu'il soit permis de faire l'office de baptiser, &c. Nous appellons Sacremens, » ajoute-t-elle, (*a*) certaines actions exterieures, par lesquelles un Chretien se dévoue lui-même, (*b*) ou est dévoué par d'autres à Dieu & à son Fils dans le Saint » Esprit, (c'est-à-dire avec l'assistance du Saint Esprit) & s'engage de leur rester » dévoué toute sa vie, en vertu de ces actions: & comme cet engagement ne peut » plus se faire immédiatement, qu'il faut des témoins, qu'il faut de la solemnité, » la Discipline continue la definition par ces paroles; *& s'engage à quelqu'un, à cause* » *de Dieu & de son Fils*, (ou *pour l'amour de Dieu & de son Fils*) «. Par ce mot de *quelqu'un*, c'est le Pasteur qu'il faut entendre.

Avant que de procéder à la cérémonie de baptiser les (*c*) petits enfans, on leur impose les mains; & ce rit signifie, nous dit-on, » que dès le berceau, (*d*) les petits enfans, avant que d'être en état de recevoir le Baptême, doivent être initiés » & consacrés à Dieu & à Christ; ce qui doit être aussi comme un avertissement » aux parens de ces petits enfans, de s'engager solemnellement à les élever con» formément à la volonté de Dieu «. Quoique cette cérémonie d'imposer les mains paroisse une chose nouvelle à tous les autres Chretiens, la Discipline la justifie par ce raisonnement; que les petits enfans n'étant nullement en état de rendre raison de leur foi, & par conséquent n'aiant pas la capacité requise pour faire leur profit des choses qui nous sont signifiées par le Baptême, il faut donc convenir aussi que ces enfans ne sçauroient s'engager (se dévouer) à Christ. Dans un tel cas, la bénédiction du Pasteur qui accompagne cette imposition des mains, & l'exhortation qu'il fait aux parens de ces enfans, suppléent à l'incapacité, jusqu'à ce que ceux-ci parvenus à l'âge de discrétion, puissent sentir par eux-mêmes la force & les devoirs du Baptême. Telle est la raison générale de cet usage; & voici comment les *Antitrinitaires* le pratiquent.

Un Pasteur se transporte à la maison des parens de l'enfant nouveau né, & commence la cérémonie par une priére, que précede souvent, lorsque le tems & le lieu le permettent, le chant d'un Cantique ou d'un Pseaume. La priere est suivie d'une exhortation au pere & à la mere de cet enfant; après quoi le Pasteur lui impose les mains, & en le nommant par son nom, il le benit au nom de Dieu, dont il implore la grace & la protection sur l'enfant, lui demandant sur toutes choses (*e*) qu'il le rende un jour capable de l'engagement (ou du Serment) par le-

(*a*) *Facta quædam exteriora, quibus aliquis se Deo filioque ejus in Spiritu Sancto, aut alicui propter Deum & filium ejus etiam obstrictum, obligatum esse, & porro quoad vixerit futurum, significat & contestatur.*

(*b*) On ajoute cette parenthése au sujet du Baptême des enfans.

(*c*) *Baptismi aquæ prodromus est manuum parvulis impositio.*

(*d*) *Manus parvulis recens natis, antequam baptismi fiant capaces, eo fine imponuntur a Pastoribus, ut per benedictionem Pastoris, & admonitionem parentum, illi quidem ab ipsis incunabulis initientur & consecrentur, hi verò ad illos secundum voluntatem Dei educandos hoc ritu obligentur.*

(*e*) *Vovens, ut ad Sacramentum Deo Christoque ejus in baptismo dicendum adolescere possit, &c.*

quel il doit se dévouer à Dieu & à J. C. dans le Baptême. La benédiction est suivie d'une derniére priére, qui consiste à remercier Dieu de la naissance de cet enfant, à lui demander pardon des péchés de tous ceux qui assistent à cette cérémonie, & sa grace, non seulement pour l'enfant nouvellement né, mais aussi pour tous les autres enfans nés ou réputés fidéles, & pour leurs parens, &c. Une benédiction générale termine cet acte de dévotion.

Par tout ce qui a été dit on comprend assez, quelle est l'idée que ces *Antitrinitaires* se font du Baptême, & des engagemens qui s'y prennent, d'où il résulte, suivant leurs principes & ceux des Anabaptistes, que pour être en état de recevoir le Baptême, il faut être en état de discerner la vérité du mensonge & le bien d'avec le mal, de connoitre Dieu, & de pouvoir faire choix par réflexion de la doctrine de J. C. Avec ces qualités, il faut encore pour préliminaires du Baptême, dans celui qui doit le recevoir, la dévotion & la pieté, une considération du peu de mérite que l'on a devant Dieu, dans celui qui doit l'administrer, l'examen de la conduite & du progrès dans la pieté de la personne qui se présente au Baptême. A l'egard de la cérémonie même, elle a celle-ci de particulier. 1. Qu'elle doit se faire par immersion (*a*) dans une eau claire & courante. 2. Et celui qui doit baptiser, & celui ou ceux qui doivent l'être, & leurs parens ou leurs amis, comme témoins, se présentent au bord de l'eau. 3. Là celui qui doit administrer le Sacrement commence par expliquer le but, l'excellence & la dignité du Baptême, exhorte ceux qui doivent le recevoir, & prie Dieu qu'il les baptise par son Saint Esprit, &c. 4. Aussitôt que les fidéles, qui sont présens comme parens ou témoins à cette cérémonie, ont prononcé le mot d'*Amen*, le Pasteur entre dans l'eau, & tous ceux qui doivent recevoir le Baptême y entrent chacun à leur tour, & se mettent à genoux. 5. Etant ainsi à genoux, le Pasteur les baptise par ces paroles, *je te baptise au nom du Pere, &c. que le Seigneur Jesus te baptise du Saint Esprit!* En prononçant ces paroles, il pose une main sur le sommet de la tête de celui qu'il baptise, & l'autre sur le menton, & le plonge de cette maniére dans l'eau. 6. La cérémonie du Baptême étant achevée, le Pasteur sort de l'eau, fait chanter un Cantique, & dit la priére.

Après le Baptême, ces fidéles sont reconnus véritables membres de l'Eglise Chrétienne Antitrinitaire, & estimés fidéles parfaits. Le jour suivant on les communie, & on croit assez, sans que nous répétions ici les details de la discipline, que cela se fait avec les exhortations & la dévotion convenables. C'est des usages que cette Secte observe dans le Sacrement de l'Eucharistie, qu'il faut parler présentement. (*b*) Sur ce terme d'Eucharistie la Discipline déclare, qu'il est préferable à celui de *Sacrement du corps de Christ*, de *Céne du Seigneur*, &c. Il faut considérer, dit-on, dans l'Eucharistie, comme dans le Sacrement de Baptême, les causes & les effets, les sujets, le tems & la maniére. On omet ici les débats Théologiques qui ne sont pas de notre ressort; de même les avantages, le fruit, le mérite de l'Eucharistie, la conversion, la régeneration qu'elle doit opérer dans les cœurs, les consolations dont un vrai fidéle se trouve rempli par ce Sacrement, & les biens spirituels dont il se trouve doué.

Ici, comme chez les autres Protestans, la matiére visible, sensible, réelle, c'est du pain, c'est du vin, ombres, signes & figures du corps & du sang de J. C. Comme le Baptême, cette Eucharistie ne peut être reçue que par des personnes éclairées, en état de rendre raison de leur foi, &c. La recevoir sans ces conditions, c'est se jouer de la Religion. Au reste (*c*) les Freres Polonois ne peuvent se résoudre à approuver qu'on porte la Communion aux malades. Cependant la Discipline consent, que dans une longue maladie on fasse une assemblée de fideles chez le malade (*d*) qui *souhaite ardemment de rendre hommage à J. C. par cette cérémonie.* Excepté dans un tel cas, où tout doit être ménagé avec toutes les précautions que demande cette sainte & pieuse cérémonie, le seul lieu où elle doive être pratiquée est l'Eglise, & le tems le plus convenable est le Dimanche au matin, jour solemnel que les fidéles consacrent à la pieté, & auquel ils s'unissent fraternellement pour prier Dieu. Le matin doit être uniquement consacré à l'Eu-

(*a*) *Convenient in locum, qui est aqua limpidæ, baptismi.*

(*b*) *Nos maluimus antiquam Eucharistiæ vocem retinere*, &c.

(*c*) *Ægrotis solis Eucharistiam domi eorum administrandi morem, ut superstitiosum, minimè laudamus.*

(*d*) *Nisi si longo detineatur morbo æger, & hoc ritu Dominum Jesum cum fidelibus ejus honorare aveat. & tum poterunt fratres ad eum convocari*, &c.

chariſtie, parce qu'on a tout le reſte de la journée devant ſoi pour méditer, & pour remercier Dieu de ſes bienfaits. Il n'eſt pas néceſſaire de dire que ces Hérétiques refuſent, comme tous les autres Chrétiens, l'Euchariſtie aux perſonnes excommuniées. On croit auſſi qu'il ſuffit de communier au moins une fois par an à Pâques.

Pour ce qui eſt de la maniére de faire la Céne, ou, pour parler comme la Secte, de donner & de recevoir l'Euchariſtie, il n'y a preſque pas de différence des Sociniens aux Réformés Calviniſtes. Les Communians ſont aſſis autour d'une table couverte d'une nape blanche, ſur laquelle il y a du pain coupé de telle façon, qu'on peut le rompre ſans peine en petits morceaux, un calice vuide, & dans lequel en ſon tems un Diacre doit verſer le vin de la Céne. Tout cela eſt proprement couvert juſqu'au moment de la Communion. Le Paſteur qui communie ces fidéles ſe tient debout à la table, & autant qu'on peut le comprendre par les paroles de la Diſcipline, après les avoir tous communiés, il ſe communie auſſi lui-même aſſis, après les Communians de la premiére *table*. L'exhortation & la priére, jointes au chant d'un Cantique & à une bénédiction générale, terminent cette cérémonie *Euchariſtique*.

Selon la définition générale de la Diſcipline, *Sacrement* veut dire *Serment*, *obligation*, *engagement*. En voilà deux qui ſe font à Dieu; le Baptême & l'Euchariſtie. En voici un (*a*) qui ſe fait de l'homme à la femme, & réciproquement de la femme à l'homme; c'eſt le mariage. Il y a peu de différence entre celui qui ſe contracte chez les *Freres* de Pologne, & les uſages obſervés dans celui de preſque tous les Proteſtans. On va rapporter ces petites différences.

Il faut paſſer d'abord à tous les Chrétiens la même définition. Le Mariage leur eſt également à tous un engagement étroit, un dévouement à vie de l'homme à la femme, de la femme à l'homme; d'inſtitution divine; béni & ordonné de Dieu pour peupler réguliérement le monde; formé en préſence de témoins, par la main & avec le ſecours d'un Eccléſiaſtique, qui en cette occaſion eſt le dépoſitaire du pouvoir céleſte. Ce qu'on vient de dire ſe trouve plus ou moins clairement exprimé dans toutes les définitions & dans toutes les formules, que les plus Orthodoxes nous ont données juſqu'à préſent du Mariage; & toutes ces clauſes ſont ſi néceſſaires, & doivent être ſi publiques, que ſans cela, comme l'a fort bien dit le (*b*) Comte de *Buſſy Rabutin* dans ſes Lettres, un jeune homme & une jeune fille, engagés réguliérement entre eux, & de bonne foi, ne ſçauroient coucher enſemble ſans fornication, ni *produire*, tant que la bénédiction du Prêtre n'a pas ſanctifié cette action. Les *Freres* rejettent auſſi le Mariage avec des infidéles, & ceux qui ſe font contre les degrés permis, (*c*) contre l'autorité des Loix, & même contre les uſages du païs où ils vivent. Ils ordonnent encore la modeſtie dans les Cérémonies préliminaires du Mariage, & d'y fuir le luxe & la vanité.

La cérémonie de ſe marier conſiſte à être debout dans l'Egliſe devant un Paſteur, qui lit la formule du Mariage, & conjoint ſaintement les futurs époux par une bénédiction. La Diſcipline porte, que ce Paſteur lit premiérement à ces nouveaux mariés un texte, (*d*) qui concerne les devoirs conjugaux; & ce texte il le leur explique exactement dans un diſcours Chrétien, qui tient ſans doute lieu de Sermon, tant à eux, qu'à toute l'aſſemblée des fidéles. C'eſt après ce Sermon, que le Paſteur fait la cérémonie de marier. Ceux qui doivent l'être, ſe préſentent chacun avec ſes parens & ſes témoins, &c. & là on ſe promet ſolemnellement l'un à l'autre bien des choſes que l'on oublie ſouvent peu de jours après. La promeſſe étant faite ſolemnellement entre les époux, le Paſteur les joint l'un à l'autre par la main droite, & tenant la ſienne ſur ces mains jointes, prononce la bénédiction, après quoi ils font l'échange des anneaux. La Diſcipline nous fait ſagement appercevoir les myſtéres de ces anneaux. (*e*) Ces anneaux

(*a*) Elle dit, parlant du Mariage, au commencement du Chapitre qui en traite, *reſtat Sacramentum, quod non ipſi Deo Chriſto immediatè dicitur, ſed quod alter alteri dicit propter Deum & Chriſtum; vocaturque Conjugium*, &c.

(*b*) *Lettres*, &c. Tome p. Edit. d'Amſt.

(*c*) *Eos qui aut præter Dei præſcriptum, aut præter legum dictamen, morem denique inter eos inter quos vivunt receptum, matrimonium inire volunt, paſtor copulare cavebit.*

(*d*) *Stantibus omnibus, textum ad officia conjugii pertinentem legit*, &c.

(*e*) *Annuli ex ſolido, & ab omni fæce depurato auro conſtantes, ita ſunt compacti, ut nulla in iis partium ſciſſura, nullæ commiſſiones appareant; ob orbicularem ſuam figuram, nec principium ſui nec finem oſtendunt.*

neaux font faits, dit-elle, de l'or le plus pur, & si bien travaillés qu'on n'y apperçoit ni jointures, ni séparations. Et cette rondeur des anneaux? n'est-elle pas là aussi un merveilleux type? un cercle n'a ni commencement, ni fin.

Leurs autres Usages.

La Discipline défend les danses & les chansons: elle ne veut ni Musiciens, ni violons aux nôces de ses fidéles. » Ces gens-là, dit-elle, ne sçavent rien moins » que des Pseaumes & des Cantiques; & tout ce qu'ils chantent ne tend qu'à ex- » citer les gens à l'impureté. «

Sur la visitation des malades, il n'y a point d'usage particulier à remarquer après cette Discipline: les visiter, les consoler, les exhorter, sont les devoirs indispensables d'un Pasteur. On passe de même l'exhortation Pastorale, & les Priéres que le Pasteur doit faire en particulier pour le troupeau qui lui est commis. Venons aux Obséques & aux Funérailles. Que tout cela se réduise à fort peu de formalités chez la plûpart des Protestans, & qu'en général leurs Ministres n'aient d'autre profit à la mort de leurs Fidéles, que de les voir mourir d'une maniére édifiante, consolante, c'est-là ce que personne n'ignore: en tout cas on a pû l'apprendre par les descriptions qu'on a données dans ce Volume & dans le précédent. S'il écheoit de bons héritages à des Pasteurs, & si quelques-uns d'entre eux ont quelquefois assez d'adresse pour faire de bonnes captures; si avec une humilité apparente, on en voit dans les Communions Protestantes qui conduisent, pour ainsi dire, la main d'un mourant, & font signer un Testament en leur faveur, cela ne tourne point ici au profit d'un Corps entier, ni à enrichir des Communautés. C'est un mal particulier chez les Protestans, & toujours un mal; car qu'importe à des héritiers frustrés, que ce soit un Corps ou un Particulier qui les dépouille d'un bien, qu'ils croient leur appartenir justement? De façon ou d'autre, ils ne sont pas moins dépouillés.

» Que le lieu, dit la Discipline, où le mort doit être enterré soit arbitraire: » nous ne sçaurions condamner ceux qui enterrent leurs morts dans des cime- » tiéres communs. Aujourd'hui la plûpart des Chrétiens mettent beaucoup de » différence entre terre & terre «, ou pour parler sans équivoque, entre un simple Cimetiére & une Eglise. Les uns par un principe de superstition, les autres, & même en grand nombre, par orgueil & par vanité, choisissent les Eglises pour le lieu de leur sépulture, y achétent des tombeaux, les marquent pour leurs familles, & même les ornent du mieux qu'ils peuvent. Tout cela se pratique chez les Protestans, & qui plus est se pratique chez les plus rigides quoiqu'à suivre bien scrupuleusement la doctrine Evangelique, cela ne se trouve nullement conforme à l'esprit du Christianisme. A la vérité les Patriarches & d'autres SS. hommes se sont affectés des sépultures particuliéres pour eux & pour leurs familles: mais y mettoient-ils ces distinctions que l'on y a recherchées après eux? à moins qu'on ne veuille croire qu'ils se *séparoient typiquement* après leur mort du reste du genre humain. Les *Antitrinitaires* observent les usages suivans dans les Obséques de leurs morts.

D'abord le corps posé dans sa biére est porté à l'entrée de la maison du défunt, pour y attendre le moment qu'il doit être *convoié* au lieu de sa sépulture. Le Pasteur entonne un Pseaume, & le chante avec les fideles du convoi funébre; après quoi, il fait un petit Sermon *exhortatoire* & *consolatoire* pour l'assemblée & pour les parens. Le sort de la vie humaine, sa briéveté, les péchés du mort & ceux des vivans, les vertus & les bonnes qualités de ce mort, ses défauts, &c. rien de tout cela ne doit y être oublié. Les Priéres suivent: elles sont *déprécatoires*, eu égard aux péchés qui demandent la miséricorde divine. Après les Priéres tout le monde sort à la porte; & là, dit la Discipline, le Pasteur prend (a) congé de toute l'assemblée au nom du mort. Nous ne parlons point de la marche, qui n'a rien de particulier. Avant que de descendre le corps dans la fosse, le Pasteur fait encore une exhortation, après laquelle un petit éloge funébre proportionné au mérite du defunt, souvent au-dessus, & rarement au-dessous de ce mérite, ne manque jamais. A tout cela on ajoutoit, du tems que la Dis-

(a) *Pastor, sive ille idem, sive alius, si adfuerit, nomine mortui viventibus valedicit*, &c.

cipline a été écrite, un repas funébre, où le vin s'offroit abondamment à ceux qui avoient honoré le départ du mort; & c'est ainsi que les Allemands, & les Peuples Septentrionaux se consoloient autrefois, & se consolent encore.

La même Discipline traite ensuite de la charge de ses Anciens & de ses Diacres. Elle les appelle la main du Pasteur; (a) ils sont des instrumens religieux dont il se sert. On sçait en quoi consistent leurs devoirs: mais leur élection chez les *Freres* Polonois n'a rien de particulier.

A l'égard de la maniére de retenir le troupeau dans son devoir, l'inspection pastorale & la réprimande, ou pour parler avec plus de dignité, la Censure Ecclésiastique, sont ou privées ou publiques. Pour celle qui est privée, elle n'a rien d'effraiant: mais aussi elle ne corrige pas toujours; & pour la publique qui devient anathême, excommunication, le nom seul fait trembler les fidéles, de quelque Secte & de quelque Religion qu'ils puissent être; à quoi se joint presque toujours une aversion ou directe, ou indirecte contre l'excommunié, dont l'homme n'est pas toujours maître, parce que quelque indulgence que nous aions pour nos propres vices, cette marque flétrissante qu'on appelle *Excommunication*, est toujours supposée accompagnée de quelque peine, qui semble tomber immédiatement de la part de Dieu sur le pécheur: peut-être aussi dans cette circonstance notre orgueil décide pour nous, & fait exception en faveur de nos fautes, que le hazard ou l'indulgence d'autrui n'a pas encore rendues publiques. Quoiqu'il en soit, le but & le principe du Christianisme n'étant autre chose dans cette Excommunication, que le desir de corriger un frere, & de le ramener par une honte salutaire à la repentance, lorsque le pécheur s'y est résolu il doit une réparation à l'Eglise, qui est, dit la Discipline, la dépositaire des devoirs de chaque fidéle. Mais il y a des cas, où l'Eglise se contente d'une confession faite avec repentance à quelqu'un de ses Pasteurs.

La Discipline veut que les Pasteurs veillent sur la dévotion de leurs ouailles; même qu'ils observent quand & combien de fois les fidéles se rendent à l'Eglise pour entendre la parole de Dieu, & s'ils le font avec attention, avec respect; qu'ils remarquent ceux qui manquent à ce devoir, & qu'ils s'informent exactement des causes de leur négligence; qu'ils soient (b) alertes au moindre bruit de mauvaise conduite, de scandale, d'irrégularité, &c.

On ne touche point ici à ce que la Discipline ordonne au sujet des Sinodes, & des autres assemblées Ecclésiastiques, des consultations, des *collectes*, c'est ainsi que dans les réformes Protestantes, ou réputées telles, on appelle les charités recueillies pour les pauvres: ni enfin à ce qu'elle dit au sujet des jeûnes solemnels, ordonnés annuellement pour suppléer au défaut de retour à Dieu dans le cours de l'année qui s'est écoulée, & pour lui demander la continuation de ses bienfaits, &c.

Nous bornons ici les extraits que nous avons cru pouvoir assortir avec les autres descriptions d'usages religieux, laissant à part ce que ce Manuscrit a de Théologique, &c. Contentons nous de dire en général de cette Discipline, qu'elle renferme quelques raisonnemens très-sages, & des réflexions utiles à tous les Chrétiens de quelque parti qu'ils soient. Cette Discipline a au moins été en usage chez les Freres Polonois jusqu'en l'année 1658. qui est la date de leur exil du Roiaume de Pologne. Cette dispersion a fait du tort à la Secte: mais elle ne l'a pas ruinée. Elle ne s'en est que mieux répandue: sa retraite l'a fait connoître, & sans s'acquérir la tolérance qu'il lui falloit pour dogmatiser & s'assembler ouvertement, à la maniére des Anabaptistes, des Quaquers, &c. elle a eu l'adresse de se glisser dans plusieurs (c) Sectes du Christianisme, & même dans celles qui

(a) *Pastorum velut manus, quibus tanquam instrumentis utuntur*, &c.

(b) *Etiam ad rumores de illorum vita aures arriget.*

(c) On ose même assurer dans l'*Histoire du Socinianisme*, imprimé in-4°. à Paris, que le Socinianisme se trouve à découvert dans tous les Etats Protestans, & dans les Livres de plusieurs de leurs Docteurs; & c'est ce qu'on ne sçauroit nier. On a beau dire, comme le fait ici l'Editeur de Hollande, que *cela est supportable d'un Auteur, qui ne connoit que la superficie des Sectes Protestantes.* Nous lui accorderons, s'il le veut, que pour lui il est un Auteur très-profond: mais en même tems nous le prierons de nous dire, si pour juger de la doctrine d'un Ecrivain particulier, de *Saurin*, de *Jurieu*, par exemple, il est fort nécessaire de connoitre à fond la Secte dont il est membre; & si la Lecture de ses Ecrits ne suffit pas pour porter un jugement sain de la doctrine qu'il y enseigne? Du reste ce n'est pas trop oser que d'assurer, que dans les Communions Protestantes il se trouve plus de Sociniens que partout ailleurs. Les principes de la Réforme,

paroissent lui être le plus opposées. On y trouveroit peut-être beaucoup plus d'*Antitrinitaires* qu'on ne s'imagine, s'il étoit possible de mettre à découvert les pensées de tant de faux Orthodoxes masqués ; & ce seroit cependant le seul moien de *dépeupler l'Eglise de Dieu* d'un nombre infini d'hérétiques invisibles, & de la réduire véritablement *à un petit nombre d'élus.*

Les Sociniens, ou, comme d'autres les appellent, les nouveaux Photiniens & les Ariens de nos jours, sont généralement accusés de ne mesurer la Religion qu'à la raison. Ils ne peuvent, ou ne veulent point comprendre, que les mystéres soient au-dessus de la raison. (*a*) *Dieu*, disent-ils, *n'a jamais commandé que l'homme crût ce qui ne peut être compris : nous sommes créés avec un entendement propre à concevoir, & fait pour nier ce qui ne peut être conçû.* Tel autre caché dans une Communion Orthodoxe ne pourra se résoudre encore à se faire ouvertement *Unitaire*, & se contentera de dire ; » qu'il est vrai que la raison doit avoir des bornes : mais que » si, sous prétexte qu'elle doit être bornée, on veut bien ne s'en rapporter qu'à » un certain nombre de gens, en resserrant tous les jours ces bornes, ils nous » feront perdre absolument cette justesse avec laquelle Dieu nous a créés, & l'en» tendement nous sera entiérement inutile. Ainsi bien loin de resserrer les bornes » de la raison, il faudroit aucontraire les étendre un peu, & lui laisser du moins » le pouvoir de juger conformément à cette justesse d'idées que Dieu lui a don» née : c'est-là, ajoutera-t-il, ce qui la rend le plus conforme à la vérité éter» nelle. « Ensuite ce pernicieux *raisonneur* se persuadera sans peine, que si *trois en un & un en trois* contiennent ce que la plûpart des Chrétiens appellent un Mystére impénétrable, il lui sera pourtant bien permis *de le peser à la balance de sa raison*, & de l'approcher le plus qu'il lui sera possible *du niveau de notre capacité.* Parce qu'on ne cesse de nous prêcher depuis tant de siécles, que l'*Unité dans la Trinité*, & la *Trinité dans l'Unité* sont des mystéres infiniment incompréhensibles, & *le scandale de cette raison* qu'il veut satisfaire, il n'ose encore la laisser parler trop haut ; & ce n'est qu'après avoir bien écouté toutes les définitions Orthodoxes, qu'il ose lui donner l'essor : aussi peu satisfait de ce qu'elles nous apprennent du mystére infiniment sublime de la Trinité, qu'il pourroit l'être du galimatias de ce Mystique, qui, en s'adressant à elle, lui demandoit, *que* (*b*) *sa très-douce unité coulat amoureusement en lui, & dans toutes les créatures capables de la louer* ; qui dans cette même priére *contemploit le Pere, comme le bien souverain & éternel, produisant* consubstantiellement *un autre bien souverain & éternel, à sçavoir le fils unique de Dieu, lesquels s'aiment tous deux mutuellement, avec une charité & une complaisance infinie.* C'est, ajoutoit-il, cette charité qui est le S. Esprit.

Concluons donc qu'il vaut mieux se taire que de *raisonner* & *s'égarer*. Ce sont des termes si parfaitement synonimes, qu'il est impossible de n'en être pas évidemment convaincu, par l'exemple des Sociniens. Ils sont dans une perpétuelle mobilité, pour vouloir s'attacher à quelque prix que ce soit aux priviléges de la raison. » Ils changent, dit un (*c*) sçavant Auteur, à tout moment de sentiment, » & n'aïant presque rien de certain dans leurs opinions, parce qu'ils veulent trou» ver dans les verités de la foi une évidence philosophique, ils tournent sans » cesse à l'entour de la véritable Religion. L'esprit humain doit être fixé par des » motifs sur lesquels ils puisse s'appuier ; & ces motifs, la Religion Socinienne ne » les fournira jamais. « Voici la catastrophe de ces *raisonneurs* ; » quand ils ont » passé quelque tems dans cette Secte, ils s'apperçoivent bientôt de leur état chan» celant entre le doute & la connoissance. Comme des gens qui se noient, ils s'at» tachent où ils peuvent. Les uns embrassent le Spinosisme, quelques autres le » Papisme ; d'autres vont au Judaisme ou au Mahométisme. « Il n'est pas difficile de faire comprendre aux *Rigides*, que tout cela revient nécessairement à un ; car qui n'est pas Protestant Orthodoxe, est indubitablement ou *Juif*, ou *Papiste*, comme nous l'avons déja dit, ménent jusques-là, & même plus loin. Car enfin le raisonnement éternel des Sociniens qui lui soumettent tous les mystéres, est-il bien différent de cet Esprit particulier, qui parmi les Protestans est le juge Souverain en matiére de Religion ? C'est ainsi que lorsqu'on abandonne la bonne voie, on s'égare sans retour.

(*a*) *Deus numquam voluit, aut jussit, debere hominem credere id quod non potest intelligi, nec percipi : hominis intellectum fecit aptum ad percipiendum, & ad negandum, & non percipiendum quod impossibile est.*

(*b*) Eschius *in Exercitiis Spiritual.* Exerc. primo.

(*c*) *Dissertat. Historiques*, &c. ubi sup.

ou *Mahométan*, ou *Spinosiste*, d'où il tombe enfin dans le plus profond de l'Abime, qui est l'Athéisme décidé. Au reste il est surprenant que dans un (a) païs, où on fait avec tant d'art & d'étude d'amples catalogues sur toutes sortes de sujets, l'Auteur qu'on vient de citer n'en ait pas produit quelqu'un, où on pût trouver ces Sociniens devenus *Spinosistes*, *Papistes*, *Juifs* & *Mahométans*. A la vérité il nous a donné les noms de trois ou quatre Sociniens transfuges & Apostats, à la tête desquels il met l'Empereur Julien.

Il ne sera pas inutile de remarquer ici, que la propagation du Socinianisme est estimée préjudiciable au gouvernement civil, parce qu'à l'exemple de l'Anabaptisme, cette Secte semble désaprouver la guerre, & l'exercice de la Magistrature. Mais supposons que le Socinianisme fut devenu Secte dominante, il auroit bientôt été forcé de renoncer à ces deux principes, comme nous l'avons déja remarqué des Anabaptistes. Disons hardiment, que la propagation de cette hérésie est presqu'impossible, & qu'elle raisonne trop pour devoir craindre qu'elle devienne jamais la Religion dominante du moindre Etat. Tous les jours l'expérience nous montre, que le raisonnement n'est tombé en partage qu'à une très-petite partie du genre humain, & que de la manière dont nous vivons sur la terre, il est moralement impossible que tout le reste des hommes puisse discuter par la force du raisonnement les dogmes qu'il croit. Le hazard & la naissance ne sont aussi que trop souvent l'origine de leur foi. Ainsi le Socinianisme ne sera jamais que le partage de quelques hardis Philosophes. (b) *Bayle* dit, qu'il n'est propre qu'à certains tempéramens choisis. Il semble en effet qu'au gros des hommes il faille beaucoup de ténèbres & d'obscurité. Moins ils sont en état de raisonner sur la Religion, plus aussi ils se la représentent comme incompréhensible & inexplicable. Ainsi parle le premier Editeur de cet Ouvrage : mais il s'est trompé après *Bayle*; & l'autorité de ce raisonneur ingenieux lui a fait illusion. Veut-il nous faire accroire, que parmi les Sociniens tous sont des *Philosophes hardis*, des *tempéramens choisis*; que tous ont une grande *force de raisonnement*, &c.? Si cela étoit, certainement il faudroit dire que l'Eglise Socinienne est l'asile, où s'est réfugié tout le raisonnement du genre humain. Reconnoissons plutôt, qu'aujourd'hui, plus que jamais, les hommes les moins raisonnables aiment à raisonner; qu'aujourd'hui, autant que jamais, les hommes sont capables de se livrer à de faux raisonnemens. Ajoutons à cela les charmes d'une doctrine, qui abolissant tous les mystéres, ne propose rien à croire que le plus mince Philosophe ne puisse aisément concevoir, & nous avouerons que l'établissement du Socinianisme n'est pas malheureusement aussi difficile qu'on le dit ici.

Nous ne dirons presque rien ici de l'Arianisme moderne. Si on veut s'en rapporter à la voix publique, il commence à faire fortune dans les païs Protestans; & on prétend qu'il est beaucoup plus à la mode que le Socinianisme tout pur dans une Monarchie Chrétienne, où depuis long-tems les Sçavans *ont fait pancher la balance du Sanctuaire* en faveur de la raison. Tout ce qu'on peut assurer encore, avant que de finir cette matiére, c'est 1. Que beaucoup de gens confondent aujourd'hui sous le nom d'Arianisme & de Socinianisme, toute opinion qui s'éloigne de l'Orthodoxie vulgaire à l'égard des *trois Personnes*. 2. Que peu de gens ont assez de capacité, ou de lecture Ecclesiastique, ou de bonne foi, pour donner de justes bornes à l'Arianisme & au Socinianisme. 3. Que la multitude des sistêmes, les fréquentes disputes, les efforts réiterés depuis quatorze ou quinze siécles, pour parvenir à des explications claires d'opinions inexplicables, n'ont servi qu'à obscurcir de plus en plus les idées. 4. Enfin que tous ceux qui dans notre siecle ont proposé des idées nouvelles sur la Trinité, n'en ont remporté d'autre avantage que celui de passer pour Hérétiques & faux Docteurs, qui rompoient l'*unité d'idée* que l'Orthodoxie exige.

Ne mettra-t-on pas au rang de ces faux Docteurs le célebre Clarck, qui a si bien plaidé pour (c) l'existence de Dieu toute simple, & si mal pour son existence en trois Personnes; qui a si bien allié la Religion Chrétienne avec la Religion naturelle, & si mal le mystére de la Trinité avec cette même Religion; qui enfin a si bien établi la nécessité de la révelation, & si mal la soumission de la foi à des

(a) L'Auteur de ces Dissertations fait sa résidence en Allemagne.

(b) Article de *Socin*, Remarque (H).

(c) Dans ses *Traités de l'existence & des attributs de Dieu*, *de la Religion naturelle*, &c. en 3. vol. *in-8°*. a Amsterdam.

à des explications dogmatiques, qui prescrivent dans l'Eglise Chrétienne, & doivent aller de pair avec cette révélation? On est forcé de parler ici le langage de la plus pure Orthodoxie contre ce Docteur, d'ailleurs Philosophe judicieux & Théologien très-éclairé. Mais voions en peu de mots son sistême, & rapportons-le à peu près suivant l'analyse que nous donne du (*a*) Traité de cet Auteur Anglois un autre Sçavant (*b*) si célebre, si respectable dans toute l'Europe par son sçavoir, & par un mérite qu'il auroit pû étendre plus loin, s'il avoit été moins persuadé de son étendue. Vaincu par la force de l'amour propre, comme le plus ignorant des citoiens de la République des Lettres, il s'en faisoit beaucoup plus accroire par les qualités qu'il se flatoit d'avoir, que par celles qu'il avoit réellement. (*c*) On ne sçauroit refuser l'immortalité à l'érudition de cet illustre Sçavant. Il a fait d'excellens Ouvrages: mais il avoit aussi le défaut d'en faire au-dessous du médiocre. Ebloui de sa vaste capacité, il se croioit propre à tout, au-dessus de tout. Il s'est qualifié désinteressé; cependant il vendoit sa plume & son sçavoir faire, comme le moindre Mercier de la République des Lettres, & *brochoit* alors à tout prix, à l'imitation des plus vils manœuvres du Parnasse. Il s'est donné pour rendre toujours justice au mérite & aux talens d'autrui; il a même publié bien haut ce devoir, comme le premier axiome de la véritable science: cependant il a fait les éloges de plusieurs illustres morts, uniquement, ce semble, pour les déprimer; de quoi on trouve des exemples assez fréquens dans ses *Bibliotheques universelle*, *choisie*, *ancienne & moderne*, Ouvrages remplis néanmoins d'excellentes choses. Il a voulu passer pour modeste; cependant il n'a guére accordé son estime & son amitié qu'aux Sçavans, qui ont eu l'adresse ou la complaisance de le louer, & de lui faire la cour, aux Auteurs qui se sont mis sous sa protection, à ceux qui l'ont cité fréquemment & avec emphase, à tout nouvel Ecrivain qui, pour commencer sa réputation, s'est mis d'abord humblement à l'ombre de ce redoutable Journaliste. Dans ses extraits, l'ouvrage d'un *nouveau venu* ne lui paroissoit jamais que taré, jusqu'à ce que le *nouveau venu* eût acquis ce degré d'humilité qui lui épargnoit la censure, ou lui gagnoit tout au moins l'indulgence du Censeur. Il se disoit *homme faillible*; il l'a repeté souvent: mais à douze lignes de là, il oublioit toute sa faillibilité, & *plomboit* hardiment de son sceau ce qu'il destinoit à être immortel. A tout Ecrivain obscur, selon lui, à tout Auteur anonyme, il manquoit rarement de faire sentir la pesanteur de sa plume. Enfin il exhortoit tout le monde & particuliérement les Sçavans à la modération Chrétienne; & cependant il n'a jamais eu la force de supporter tranquillement le plus petit reproche, ni la moindre contradiction. Revenons à ce qui regarde le Docteur Clarck.

Selon l'analyse de M. le Clerc, le Docteur Anglois dans le discours préliminaire de son Ouvrage, établit les saintes Ecritures pour la seule régle à laquelle on doit examiner la Trinité. Il ne faut point chercher cette régle dans les Symboles, ni dans les Confessions, ni dans les disputes, &c. Tout cela se ressent trop de la foiblesse & de l'orgueil de l'esprit humain. Ces Symboles qui d'abord n'étoient destinés qu'à servir de guide à la foi des Cathécumenes & des Néophytes, & ne devoient renfermer que ce que ces Ecritures ont de plus clair, & de plus nécessaire à l'instruction de toutes sortes de gens, furent peu à peu obscurcis par les disputes & les controverses. Les Confessions de foi se multipliérent, & de même les déci-

(*a*) Le Livre est intitulé, *the scripture doctrine of the Trinity*, &c. c'est-à-dire, *la doctrine de la Trinité suivant l'Ecriture*, &c. Ce Livre fut imprimé a Londres en 1712.

(*b*) M. *le Clerc* mort en Janvier de l'année 1736.

(*c*) Ce caractére, éloge ou critique de M. *le Clerc* étoit en note dans l'Edition Hollandoise de cette Histoire; & voici ce qui se trouve à ce sujet dans les *Supplément & Additions* inséres à la fin de cette Edition. » On s'est plaint de la note » qui le concerne, (M. *le Clerc*) & ces plaintes » ont attiré sur l'Auteur une grêle d'invectives. » Enfin peu s'en est fallu, qu'on n'ait laché sur » lui quelques *lévriers* de la République des Let- » tres. Dequoi se plaignent les aveugles admira- » teurs de cet illustre Sçavant? C'est d'avoir osé » distinguer en lui la grandeur du génie & les » foiblesses de l'humanité; c'est de n'avoir pas » consacré indifféremment ses vertus & ses dé- » fauts, selon l'usage des *faiseurs d'éloges*; c'est d'a- » voir, s'il faut ainsi dire, osé *montrer en détail* » à la postérité un des plus grands hommes du » siécle, un Héros qui étoit composé d'imperfe- » ctions, comme tous les autres Héros des Scien- » ces & des Belles Lettres, les *Erasmes*, les *Sca- » ligers*, les *Grotius*, les *Saumaises*. Il a été per- » mis aux Grecs & aux Romains de dire le bien » & le mal de leurs grands hommes. Le sera-t-il » moins aujourd'hui, & la vérité doit-elle vieil- » lir avec les modes? « A tout prendre la critique est trop outrée, & fausse dans plusieurs chefs, puisque je puis assurer que M. le Clerc a loué des Ouvrages, dont les Auteurs lui étoient inconnus, & dont quelques-uns même avoient travaillé sur des sujets qu'il avoit déja traités.

fions, &c. On furchargea la foi des fideles; on fit des cenfures; on lança des Anathêmes. Tout cela fit des efclaves ou des captifs; & fi on doit croire à la lettre que ces moiens ont amené les ames prifonnieres à J. C. il faut avouer que les defenfeurs des formulaires, & les promoteurs des difputes peuvent fe vanter d'avoir parfaitement reüfli.

C'eft ainfi qu'on s'eloigna de la fimplicité des Apôtres. Pour retrouver le chemin de cette fimplicité, il faut retourner à l'Ecriture. Le Docteur Anglois réfolu de n'examiner la Trinité que par cette régle, fait quatre claffes des paffages qui concernent les trois Perfonnes qu'elle comprend. Dans la premiere on trouve ceux qui regardent *Dieu le Pere*, où il eft qualifié *feul Dieu*, *Dieu abfolu* & *par excellence*; avec des titres, des épithétes, des attributs qui ne conviennent qu'à l'Etre des Etres; avec le droit fuprême de recevoir feul les vœux & les priéres des hommes, &c. Dans la feconde, on trouve les paffages où le *Fils de Dieu* eft nommé Dieu, où il eft dit que le monde a été crée par lui, où les titres les plus fublimes, les plus hautes perfections, le pouvoir fuprême lui font attribués; où l'adoration lui eft accordée; où il eft déclaré fubordonné à fon Pere, iffu de lui d'une maniére incompréhenfible, lui devant toute fon autorité, fon divin pouvoir, &c. On trouve dans la troifieme les paffages, où le Saint Efprit eft repréfenté comme opérant les miracles, comme guidant & dirigeant J. C. pendant tout le tems qu'il a vécu fur la terre; où il eft dit que le Saint Efprit a infpiré les Prophétes & les Apotres, dirigé leur Miniftére, &c. où il eft dit qu'il fanctifie les cœurs, qu'il eft le confolateur des fideles, &c. où les attributs de Dieu lui font appliqués; où il eft declaré adorable; où il eft déclaré fubordonné au Pere, procédant de lui, envoié par lui, &c. où enfin il eft déclaré fubordonné au Fils, qualifié fon efprit, donné, envoié par lui. Enfin on trouve dans la quatrieme & derniére claffe plufieurs paffages qui expriment les trois Perfonnes, qui infinuent, établiffent, ou femblent établir la Trinité.

Ces quatre claffes de paffages font la premiére partie de l'Ouvrage du Docteur Clarck, laquelle renferme, fuivant la methode Geometrique, autant d'autorités comparables aux axiomes, définitions, demandes, &c. des Géometres. On va préfentement ceffer de fuivre mot à mot l'analyfe de M. le Clerc.

La feconde partie de l'Ouvrage du Docteur Clarck contient les conféquences tirées de ces axiomes & propofitions générales contenues dans la premiére. Ces conféquences font contenues en (*a*) cinquante-cinq propofitions.

1. Il n'y a qu'une feule caufe fuprême de toutes chofes; Etre fimple & nullement compofé, indivifible, fouverainement intelligent, &c.

2. Avec cette caufe fuprême, & telle qu'on vient de la repréfenter, a exifté dès le *commencement* (ce terme renferme toujours quelque chofe d'équivoque) une *feconde Perfonne* divine, qui eft la *parole* ou le Fils (de Dieu.)

3. Au Pere & au Fils il faut joindre le S. Efprit du Pere & du Fils, troifiéme *Perfonne* exiftente dès le commencement.

4. L'Ecriture n'a dit, ou expliqué nulle part quelle eft la nature, l'effence, ou la fubftance d'aucune de ces trois *Perfonnes divines*: feulement elle les repréfente & les diftingue toujours par leurs caractéres perfonnels, leurs offices, ou leurs fonctions & leurs attributs.

5. Le Pere feul, ou la *premiére Perfonne*, exifte par foi-même, ne dérive (d'aucune caufe preexiftente) n'eft ni fait, ni engendré, ni ne procede (d'aucun Etre qui fût avant lui.)

6. Le Pere (appellé toujours premiére Perfonne) eft feul l'origine de toute puiffance & de toute autorité, l'auteur, le principe de tout ce qui a eté fait par le Fils & le S. Efprit.

7. Le Pere feul eft dans le fens le plus fublime, le plus précis, le plus abfolu, en un mot le plus rigoureux, l'*Etre fuprême*, l'*Etre fuperieur à toutes chofes*.

8. Il eft dans un fens abfolu le Dieu de l'Univers, le Dieu des Patriarches, des Prophétes, des Apôtres; le Dieu & le Pere de N. S. J. C.

9. Lorfque l'Ecriture nous parle d'un feul Dieu, de celui qui eft Dieu tout feul à l'exclufion de quelque Etre que ce foit, elle entend toujours la *Perfonne fuprême du Pere*.

10. Et de même, lorfqu'elle emploie le nom de Dieu avec quelque titre diftingué, quelque attribut extraordinaire, &c.

(*a*) On a abandonné en cette occafion l'extrait de M. *le Clerc*, & on les a traduites de l'original.

11. De même encore, quand elle nomme Dieu tout simplement (Dieu par excellence) cela ne regarde que le Pere seul.

12. Le Fils (la seconde Personne) n'existe point par lui-même : son existence, (son essence) dérive du Pere, qui est seul la cause suprême, & c'est aussi de cette cause suprême que derivent tous les attributs du Fils.

13. Mais l'Ecriture n'aiant dit nulle part assez clairement de quelle maniére le Fils tire son être (ou son essence) du Pere, il ne doit être permis à personne de nous définir cette maniere. Personne ne doit presumer qu'il soit en etat de l'expliquer.

14. Ainsi on doit également censurer ceux qui osent affirmer, *que le Fils a été fait de rien*, & ceux qui soutiennent hardiment *que le Fils existe par soi-même.*

15. L'Ecriture, en parlant de la *dérivation* du Fils, n'a point fixé le tems de cette *dérivation.* Elle se contente de dire qu'il a existé avec le Pere *dès le commencement, avant le monde.*

16. On a donc très-justement censuré ceux qui ont prétendu être plus sages (ou plus sçavans) que l'Ecriture, & qui se sont ingérés témerairement *à pénétrer dans des choses qu'ils n'ont point vûes* ; qui ont osé assurer qu'il a été un tems auquel le *Fils* n'existoit point.

17. L'Ecriture ne nous a point expliqué non plus, si le Fils a tiré son *être* du Pere par une *necessité de Nature*, ou seulement par la volonté du Pere.

18. La *parole*, ou le *Fils* du *Pere*, envoié dans le monde pour se revêtir de notre chair, & mourir pour les péchés du genre humain, n'est point la *parole* (ou la raison) *intérieure*, la sagesse du Pere, un attribut, ou la puissance du Pere. Cette Parole est une Personne réelle, la même qui dès le commencement a été la Parole (du Pere) qui a révelé la volonte du Pere aux hommes.

19. Le Saint Esprit, (ou la troisiéme Personne) n'existe point par lui-même ; son *être* (son essence) dérive du Pere par le Fils, c'est à dire de la cause suprême.

20. Lorsque l'Ecriture nous parle de l'Esprit de Dieu, elle ne fixe point de tems auquel il a tiré son existence du Pere. Elle suppose seulement qu'il a existé depuis le commencement avec le Pere.

21. Mais elle ne nous dit nulle part de quelle maniére cet Esprit tire son existence du Pere. Ainsi pourquoi pretendra-t-on témerairement, que des hommes puissent expliquer ce mystere.

22. Par le Saint Esprit, ou l'esprit de Dieu, l'Ecriture n'entend pas seulement & en général la puissance, ou l'operation du Pere. Elle designe aussi par ce terme une *Personne* réelle.

23. Ceux qui n'observent pas avec soin ces différens caractéres, ou ces distinctions de *Personnes*, & qui, pour n'avoir d'autre attention que celle d'éviter de tomber dans les erreurs de l'Arianisme, se jettent dans l'extrémité opposée, en soutenant que le *Fils* & le *Saint Esprit* sont unis au *Pere existant par soi-même* d'une union indivisible ; ceux-là, dis-je, parlent magnifiquement, à ce qu'il semble, du *Fils* & du *Saint Esprit*, mais detruisent en effet l'existence de l'un & de l'autre, & tombent sans y penser, dans le (*a*) *Sabellianisme*, qui, selon le Docteur Anglois, est la même chose que le *Socinianisme.*

24. Par le mot, ou le nom de Dieu, le N. T. nous désigne quelquefois la Personne de J. C. (ou du Fils.)

25. C'est moins eu égard à la *Substance Métaphysique* du Fils, quelque divine qu'elle soit, qu'à ses attributs relatifs à la Divinité, & à cette autorité divine qu'il a sur les hommes, que cette *seconde Personne* est quelquefois appellée (ou qualifiée) Dieu dans le N. T.

26. C'est par l'operation du Fils que le *Pere* a fait le monde, & qu'il le gouverne.

(*a*) Le Docteur Anglois cite ici un passage d'*Origéne* contre Celse, L. 8. qui établit manifestement, dit-on, la supériorité du *Pere* au Fils, en citant ces paroles de J. C. Le *Pere qui m'a envoié est plus grand que moi.* Mais cela ne prouve rien, puisqu'à ce passage on peut en opposer d'autres du même Auteur, qui établissent au moins aussi clairement l'égalité parfaite du Pere & du Fils. Et c'est ici un des caracteres propres & particuliers aux Heretiques, de s'être toujours prévalus pour appuier leurs erreurs, des passages de l'Ecriture ou des Peres qui leur paroissoient favorables, sans avoir aucun égard à ceux qui leur étoient formellement opposés. Du reste le Docteur Clarck n'est pas le premier, qui ait accusé de *Sabellianisme* ceux qui soutiennent la Divinité, ou si on veut, la *consubstantialité* du Fils de Dieu. C'est le reproche ordinaire, que faisoient les Ariens aux Catholiques de leur tems.

27. L'Ecriture s'exprime de la maniere la plus sublime au sujet du Fils, elle lui accorde les plus excellens & les plus glorieux attributs, ceux-mêmes qui renferment toutes les facultés, (ou toutes les forces) divines: mais elle excepte entre ces facultés la Souveraineté absolue & l'indépendance.

28. Le S. Esprit nous est representé dans le N. T. comme Auteur immédiat, seul *Acteur*, s'il faut ainsi dire, de tous les miracles, & même de ceux qui ont été operés par J. C. Il nous est representé aussi, comme celui qui a conduit ou dirigé toutes les actions de J. C. pendant qu'il a vecu dans l'abbaissement & l'humilité sur la terre.

29. C'est aussi le S. Esprit qui a inspiré les Prophetes & les Apôtres. Il a été leur lumiere, leur grand Docteur dans l'*œuvre de leur Ministére*.

30. Le N. T. nous le represente encore, comme celui qui sanctifie les cœurs, qui fortifie, qui console les fideles.

31. L'Ecriture s'exprime à son égard d'une maniere plus majestueuse, plus sublime que dans la description du Ministere de quelque Ange, ou de quelqu'autre creature que ce puisse être.

32. Néanmoins la qualité de Dieu ne se trouve donnée au S. Esprit en nul endroit de l'Ecriture.

33. Cette qualité n'emporte nulle part la complication de plusieurs *Personnes* sous le nom de Dieu; elle (l'Ecriture) ne comprend jamais qu'une *Personne* toute seule; ou celle du *Pere*, ou celle du *Fils*.

34. Quelle que puisse être l'essence du *Fils*, & quelle que soit la grandeur de cette *Personne*, sa dignité, sa Divinité, il est cependant evidemment *subordonné* à la *Personne* du *Pere*, puisqu'il tire son être & ses attributs du *Pere*, au lieu que le *Pere* ne prend rien du *Fils*.

35. De là il résulte, que toutes les actions du *Fils*, soit la création de l'Univers, soit toute autre chose qu'il opére, ou ait operé, est un effet de la puissance du *Pere*; puissance qui lui est communiquée d'une façon inexprimable.

36. Le *Fils* agit constamment conformement à la volonté du *Pere*, & par l'autorité qu'il a reçue de lui pour sa mission.

37. Aussi le *Fils* dirige-t-il toutes ses actions à la gloire du *Pere*.

38. J. C. aiant été envoie avant son *Incarnation*, par l'ordre & la volonté du *Pere*, sous sa puissance & par son autorité; de même après son *Incarnation*, avant & après son exaltation, il n'a point cessé d'adresser ses prieres au *Pere*, de lui rendre graces & de l'appeller son Dieu, &c. parce qu'il reconnoissoit toujours la Souveraineté du *Pere* (la Suppremacie, dit l'original, & ce terme semble dire quelque chose de plus fort que la Souveraineté) quoique dans le *Fils* la Divinité fût inséparablement & personnellement unie à l'humanité.

39. La raison pourquoi l'Ecriture, qui appelle toujours le *Pere* Dieu, & donne pourtant cette même qualité au *Fils*, ne laisse pas d'enseigner (de declarer) en même tems qu'il n'y a qu'un seul Dieu, c'est parceque dans la Monarchie de l'Univers, il n'y a effectivement qu'une seule autorité qui réside originairement dans le *Pere*: autorité qui a dérivé du *Pere* au *Fils*, c'est-à-dire que le *Pere* a communiquée au *Fils*. Le pouvoir du *Fils* n'est pas un pouvoir opposé à celui du *Pere*; il n'est pas different non plus. C'est l'autorité, le pouvoir même du *Pere*; autorité communiquée à *lui* (au *Fils*) qui se manifeste en *lui*, qui est exercée par *lui*.

40. Sans s'efforcer inutilement de connoître la nature, l'essence, ou la substance du S. Esprit, & quelle que puisse être son autorité ou sa dignité selon l'Ecriture, il est évidemment subordonné au *Pere*, (comme le *Fils*) son pouvoir dérive du *Pere*: mais le *Pere* ne reçoit rien de lui.

41. Dans toute l'œconomie Evangélique, le S. Esprit n'a agi (ou n'a operé) que par la volonté du *Pere*. C'est le *Pere* qui l'envoie, qui le donne; c'est auprès du *Pere* que le S. Esprit intercede, &c.

42. L'Ecriture nous montre aussi ce Saint Esprit, comme *subordonné* au *Fils*, & par sa nature, & par la volonté du *Pere*; excepté pourtant en ce qu'il nous est représenté comme aiant guidé J. C. dans l'état d'humilité sur la terre.

43. Après tout ce qui a été posé, il paroît manifestement que l'*honneur absolument supreme*, (c'est ainsi que parle l'Auteur Anglois) ne doit être rendu qu'à la seule *Personne* du *Pere*, comme au seul Etre supréme, créateur de tous les Etres, seul tout-puissant.

44. Toutes nos prieres, toutes nos louanges ne doivent être adressées qu'à

lui,

lui, comme étant la source de tous les biens, & leur cause primitive.

45. Pour cette même raison, lorsque nous rendons les honneurs divins au *Fils* qui nous a rachetés, au S. Esprit qui nous a sanctifiés, ces honneurs, ce culte Divin, nos Prieres, tout cela doit tendre uniquement à l'honneur & à la gloire de Dieu le *Pere*. Tout est relatif à lui, car c'est par son bon plaisir que le *Fils* nous a rachetés, que le S. Esprit nous sanctifie, &c.

46. Toute l'œconomie divine, dans la redemption du genre humain par *Jesus-Christ*, doit se terminer à ceci. C'est que toute puissance, toute autorité étant originairement dans le *Pere*, de qui elle est derivée au *Fils*, pour être ensuite exercée, conformément à la volonté du *Pere*, par le *Fils* & par le S. *Esprit*, il faut nécessairement que toute la communication des graces de Dieu à la creature se fasse par l'intercession du *Fils*, & par la sanctification du S. *Esprit*. Il faut de même que les retours de la Créature à Dieu, qui consistent en prieres, en louanges, en actes d'humiliation, &c. se fassent sous sa conduite, & avec l'inspiration ou le secours du S. *Esprit*, par la médiation du *Fils*, pour s'adresser (ou nous adresser) au *Pere*, Souverain Createur de toutes choses.

47. Le *Fils* étoit avec Dieu, & sous la forme de Dieu avant son Incarnation. Il étoit dès-lors dans la gloire avec le *Pere*.

48. Cependant on ne lui rendoit aucun culte particulier ou separé. Il étoit comme la demeure, (le Tabernacle, ou l'habitation) de la gloire du *Pere*, c'est-à-dire, que la gloire du *Pere* résidoit en lui. Il étoit celui en qui le nom de Dieu étoit placé, ou écrit, c'est tout ce qu'on peut dire, puisque ni la distinction, ni la dignité de la personne du *Fils*, ni la nature de son regne & de son autorité ne nous ont point été revelées.

49. Le *Fils*, par son Incarnation, s'est dépouillé (les termes Grecs & Anglois, *disent s'est vuidé*, & cela semble exprimer plus fortement l'humiliation de J. C.) de toute la gloire qu'il possédoit devant (ou auprès de) Dieu avant que le monde existât, de cette gloire par laquelle il nous est représenté, comme aiant la forme de Dieu. C'est dans cette humiliation, & dépouillé de la gloire de Dieu, ou de la forme divine, qu'il a souffert & qu'il est mort pour les péchés du genre humain.

50. Le *Fils*, après avoir rempli ses engagemens, ou executé son Ministére, (ou selon l'Anglois, accompli sa dispensation) nous est représenté dans les Saintes Ecritures, comme *investi* (ou plutot *réinvesti* de sa gloire) revêtu d'un culte distinct & dans sa propre *Personne*. Sa gloire originale ou primitive, cette dignité qu'il possédoit lui ont été révelées, ou manifestées en même tems, & de même son exaltation dans la Nature humaine au Roiaume qu'il posséde en qualité de Médiateur. C'est ainsi qu'*il est assis sur le Trône de son Pere à la droite de la Majesté de Dieu*, où il reçoit les priéres, les louanges, & les actions de graces de son Eglise.

51. Tous ces honneurs, que l'Ecriture nous apprend devoir être rendus à *Jesus-Christ*, ne lui sont pas tant attribués à cause de son essence, & de ses attributs divins, qu'à cause de ses actions & des attributs qui se rapportent à nous; qu'à cause de sa compassion pour les hommes, en daignant se revêtir de l'humanité, en descendant, pour ainsi dire, de la dignité de *Fils* de *Dieu*, pour les racheter, en intercédant pour eux; qu'à cause de l'autorité, du pouvoir, de la domination qu'il posséde, & de sa séance sur le Trône de Dieu son Pere; enfin parce-qu'il est notre Législateur, notre Roi, notre Juge, notre Dieu.

52. Mais cependant il faut toujours regarder tous ces honneurs rendus au *Fils*, comme rapportés ou rendus en dernier ressort à la gloire du *Pere*.

53. Cet honneur que les Chrétiens sont obligés de rendre en particulier à la Personne du S. Esprit, est exprimé par les expressions suivantes, *baptiser*, *bénir en son nom*, *le prendre à témoin*, *ne point l'irriter*, *ne point lui résister*, & autres semblables qu'il est inutile de rapporter.

54. Il n'y a aucun exemple, aucun ordre exprès, aucun passage assez clair dans l'Ecriture, pour autoriser les priéres adressées directement au S. Esprit.

55. Il y a divers passages dans le N. T. qui concernent, ou peuvent concerner la Trinité, ou les trois *Personnes*; (M. le *Clerc* ajoute, *où au moins deux d'entre elles sont nommées.*)

Voilà les 55. propositions fondées sur les passages rassemblés de l'Ecriture; propositions que le Docteur Anglois donne pour Géometriques, & auxquelles il

ajoute assez fréquemment en maniere de notes des éclaircissemens, ou des autorités qu'il a cru trouver dans les Peres des premiers siecles. M. le *Clerc* dit des passages qui servent à former ces propositions, « qu'il s'en faut beaucoup qu'ils » soient aussi clairs que les principes Mathematiques, ni que les conclusions que » l'on en tire, soient toujours necessaires, comme le sont celles des Mathema- » ticiens. On ne peut pas, continue-t-il, resister aux raisonnemens de ceux-ci, » quand on les entend, & il est encore à naitre, que l'on ait montré un Paralo- » gisme dans Euclide; *au lieu que* cette matiere, (qui concerne la Trinité, &c.) » a fait naitre tant de contestations depuis quatorze cens ans & davantage, qu'il » n'y a personne qui puisse se promettre de les terminer. »

La conclusion que tire cet Auteur, pour tout éloge, des efforts de l'Auteur Anglois, c'est 1. Que Dieu ne nous aiant revelé rien de clair sur ces mysteres, il faut croire pieusement, qu'il n'a pas voulu que nous les connussions plus distinctement (*a*). Si les Theologiens pouvoient gouter un aveu si ingenu, cela epargneroit bien des heresies. 2. Qu'il faut de la tolerance & de la charité dans les jugemens qu'on porte sur la foi & les sentimens d'autrui (*b*): autre principe infiniment opposé à l'orgueil humain. « Si, dit-il, on ne doit pas damner l'Antiquité, » pour avoir eu un sentiment qui suppose (*c*) trois substances distinctes & par » consequent *trois Dieux*, quoique ce nom de Dieu soit donné au *Pere* en un sens » plus relevé, & que par-là on mette à couvert l'unité de l'Etre supreme, on ne » doit pas aussi damner toute la Chretienté d'aujourd'hui, parce qu'elle ne re- » connoit qu'une substance unique en nombre dans le *Pere*, le *Fils* & le *S. Esprit*. » L'Ecriture parle toujours de Dieu en telle sorte, qu'elle etablit une parfaite » Unité dans l'Essence éternelle, sans dire jamais que de cette Essence sont sorties » de toute eternité deux autres Essences, (*d*) dont l'une se nomme le *Fils*, & » l'autre le *S. Esprit*. C'est une idée qui paroit avoir eté introduite par les ter- » mes que l'on a inventés autrefois, pour expliquer une chose qui est au dessus » de notre conception, & sur laquelle on auroit mieux fait de parler toujours » comme les Apotres: mais pour forcer les anciens Docteurs Chretiens, & ceux » qui sont venus après eux, à parler toujours comme les Apotres, il auroit fallu » supprimer l'orgueil & la curiosité dans tous les hommes; reduire au silence » cette ancienne Philosophie Chretienne, fondée, etablie, elevée sur les ruines » de celle du Paganisme; arrêter le cours des difficultés, que les Paiens ennemis » du Christianisme ne cessoient de faire contre nos mysteres avec insulte & avec » mépris, quelquefois même par des argumens, que la simple sagesse humaine » ne pouvoit refuter toute seule; ce qui peu à peu la contraignit d'appeller l'ob- » scurité à son secours, & d'emploier des expressions equivoques & sujettes à des » disputes, &c. Si, ajoute pour conclusion M. le Clerc, on ne veut pas qu'on » nomme les anciens *Tritheites*, il ne faut nommer les Chretiens d'aujourd'hui » ni *Sabelliens*, ni *Sociniens*: mais il vaut mieux se taire. » En effet on voit par les reflexions qu'on trouvera dans les notes sur ce passage de M. *le Clerc*, que sur ce sujet ce sçavant critique auroit beaucoup mieux fait de se taire lui-même, ou de s'instruire.

(*a*) Ce principe est le plus sûr sans contredit, pourvû que l'on conserve la foi du Mystére.

(*b*) Cela est encore vrai, lorsque les sentimens particuliers ne roulent que sur l'explication, & n'attaquent point le fond même des Mystéres.

(*c*) Ce raisonnement de M. le *Clerc* est absolument faux, parce qu'il n'a pour fondement qu'une supposition frivole. Vers la fin du quatriéme siécle il s'éleva entre les Chretiens d'Orient une question, sçavoir s'il falloit reconnoitre en Dieu trois *Hypostases*, ou seulement une. Ceux qui par ce mot Grec entendoient ce que nous appellons *nature*, *essence*, *substance*, vouloient qu'il n'y eût qu'une *Hypostase* en Dieu. Quelques autres au contraire faisoient répondre ce terme a celui de *Personne*, & prétendoient qu'on ne pouvoit nier qu'il n'y eût en Dieu trois *Hypostases*. Cette dispute causa de grands troubles dans les Eglises d'Orient; jusques-là que faute de s'entendre & de s'accorder sur la signification d'un mot, les deux partis se traitoient réciproquement d'Ariens & de Sabelliens. Cependant ce n'étoit qu'une dispute de mots. Dans le fonds les uns & les autres avoient la même croiance au sujet de la Trinité: ils convenoient tous également qu'il n'y a en Dieu qu'une essence, une nature, une substance subsistante en trois Personnes réellement distinguées entr'elles. L'équivoque n'étoit que dans les termes; & par conséquent M. *le Clerc* a eu tort d'opposer ici la foi de l'*Antiquité* a celle de la *Chrétienté d'aujourd'hui*. La croiance de l'Eglise n'a jamais varié sur ce Mystére.

(*d*) Jamais on n'a cru, comme on vient de le dire, que de l'Essence Divine soient sorties deux autres Essences. On a seulement donné lieu de le penser; & cela faute de s'expliquer & de s'entendre.

Tout ceci nous conduit assez naturellement au dangereux sisteme d'un autre Anglois, qui a pretendu (*a*) *que le Christianisme n'est pas mysterieux ; que l'Evangile n'a rien de contraire à la Raison, ni au dessus d'elle ; qu'aucune Doctrine du Christianisme ne peut être appellée proprement mystere.* On demande la permission aux Lecteurs Chretiens, de donner en aussi peu de mots qu'il se pourra le precis de cet odieux sentiment.

Cet Auteur devenu insensiblement Athée, (*b*) s'il faut s'en tenir à la *gradation* rapportée par l'Auteur de la *Bibliotheque Angloise*, commence par soulever tout le *monde Chretien* contre lui, en declarant hautement dans sa Préface, (*c*) *qu'il ne reconnoit pour article de sa Religion, que ce que l'evidence la plus autentique & la plus marquée le force de regarder comme tel.* Il ne se contente pas de cela, il attribue toute l'obscurité de la Religion (*d*) aux *chiméres Métaphysiques* des Ecclésiastiques, & à leur *jargon Scholastique, par lequel ils mettent la Sainte Ecriture à la torture.* On leur doit les *additions* faites au Christianisme : par *additions* il faut entendre ici la *partie mysterieuse* de la Religion. Avec de tels principes il n'a pas manqué d'être regardé comme (*e*) *l'ennemi capital des Ecclesiastiques, & consequemment de toutes les Religions* : deux choses que l'on fait marcher ordinairement ensemble, parce qu'en effet il est difficile de blamer les excès des uns, sans attaquer l'essence de l'autre. Il est vrai que, si dans les plaintes que l'on porte contre les defauts du Clergé, on travailloit à ruiner la necessité de l'ordre dans l'Eglise, à y supprimer le Ministere Ecclesiastique, les censures, la discipline, le culte exterieur, la predication de l'Evangile à tous les Chretiens & principalement aux *pauvres d'esprit*, *aux simples de cœur*, à enlever le depot de la parole d'entre les mains du Clergé, il est vrai, dis-je, que l'on seroit alors justement taxé de libertinage : encore un coup en condamnant les fautes d'un corps, en lui trouvant de grandes infirmités, on ne pretend ni le detruire, ni persuader à tous les Etats, qu'il est inutile dans le monde. Tout se reduit à découvrir en lui des *sources de corruption*, *qui passent des Bergers aux troupeaux*. C'est du moins ainsi que parlent ceux qui n'ont aucune vue criminelle. Mais on ne pretend pas justifier celles que *Toland* a euës ; & il est vrai que dans tous les tems il ne s'est trouvé que trop de Libertins & de Novateurs, qui se sont autorisés des pretendus desordres du Clergé, pour attaquer le fond même de la Religion & de la Croiance. Revenons à *Toland*.

Cet impie pose pour principe, *que la* (*f*) *Raison est l'unique fondement de la certitude ; & que la revelation, soit pour la maniere* dont elle s'est faite, *soit dans son Essence*, c'est-à-dire dans ce qui en est l'objet, *ne doit pas moins être soumise à l'examen de la Raison, que les Phenomenes de la Nature.* Qu'est-ce que la raison ? D'abord on nous dit ce qu'elle n'est pas. L'expérience nous apprend que le terme de *raison* est fort equivoque. La raison n'est pas l'ame considerée par abstraction ; ni l'ordre, le rapport ou la relation qui se trouve naturellement entre les choses ; ni nos propres *inclinations* & nos jugemens, ou l'autorité des *inclinations*, & des jugemens d'autrui. Nous appellons *sens commun*, ou *raison* en général, la faculté de former & de reunir diverses idées ; d'en juger affirmativement, ou négativement, selon qu'elles nous paroissent bonnes ou mauvaises : (la droite raison, cela soit dit en passant, trouve nécessairement vrai ou beau, &c ce qui est évidemment tel.) La simple perception des idées n'est pas la raison : mais quoi qu'elles ne le soient pas à toute rigueur, étant déposées, s'il faut ainsi dire, dans l'entendement, elles sont neanmoins la matiere & le fondement du raisonnement, &c. De là resulte la connoissance, qu'il est inutile de definir. Cette connoissance consiste à se determiner par la force de l'évidence, ou par celle du raisonnement, qui nous conduit à la démonstration de la vérité ou de la fausseté entiere d'une proposition. (*g*) Pour ce qui est de la *probabilité*, dit l'Anglois, » elle » n'est pas digne de porter le nom de connoissance. Je bannis toute supposition » de ma Philosophie. Arrivé à la connoissance, je trouve toute la satisfaction

(*a*) *Christianity not mysterious*, &c. Ouvrage Anglois de *Toland* imprimé en 1696.

(*b*) Voiez *Bibl. Angl.* Tom. XIV. prem. p. l'extrait de la vie de *Toland*. On y voit avec quelle imperceptibilité, pour ainsi dire, on peut passer du doute à l'incredulité, de l'incredulité dans l'Athéisme ; & c'est-là, dit le Journaliste, ce qui est arrivé à *Toland*.

(*c*) *I hold nothing as an article of my Religion, but what the highest evidence forc'd me to embrace.* &c.

(*d*) Préface, ubi sup. p. 11.

(*e*) Preface, ubi sup. p. 28. & suiv.

(*f*) *Christianity*, &c. p. 5.

(*g*) *Christianity*, &c. ubi sup. p. 15.

» capable de l'accompagner. La probabilité ſeule doit m'obliger à ſuſpendre mon » jugement : mais ſi la choſe en vaut la peine, je ſuis obligé de m'élever au-deſ-» ſus de la probabilité ; je dois travailler à parvenir à la certitude. « Telles ſont juſques-là les premieres & les plus ſimples qualités de notre raiſon, auxquelles il faut joindre la *perſuaſion*, qui eſt precedée de ce qu'il appelle l'*information*, laquelle nous apprend ſimplement les choſes. Par la *perſuaſion*, il faut entendre cette régle qui nous fait juger de la vérité, & par laquelle l'Ame eſt *irréſiſtiblement* convaincue. Les moiens qui ſont l'*information*, ſont l'*Expérience* & l'*Autorité*. Cette Autorité eſt ou divine ou humaine. Laiſſons celle-ci qu'il eſt inutile de décrire. L'Autorité divine c'eſt ce qu'on appelle *révélation* ; & cette *révélation*, c'eſt (*a*) *la vérité manifeſtée par la vérité*. Enfin toutes nos connoiſſances ſe réduiſent à l'*expérience des ſens* ; *à celle de l'ame*, ou de l'entendement ; à l'*Autorité humaine* ; & à la *Révélation*.

Ce qui fonde notre perſuaſion n'eſt pas toujours juſte & raiſonnable. Nous ſommes ſujets à errer, ſujets à être trompés ; préoccupés par mille moiens extérieurs, qui nous induiſent à prendre pour axiomes des propoſitions incertaines & problématiques, pour (*b*) certitude morale des contes frivoles, pour revélation des tromperies forgées par d'autres hommes. Il n'y a que l'évidence qui puiſſe préſerver de l'erreur ; & cette évidence doit être le fondement de la véritable perſuaſion. Sans entrer dans les détails de l'Auteur ſur les idées, il faut avouer avec lui qu'il eſt impoſſible de tomber dans l'erreur, quand on ne prend jamais que l'évidence pour guide. Nous ne nous égarons que quand nous nous écartons de ce guide, en abuſant de la liberté de juger, que Dieu nous a donnée ; (*c*) en refuſant notre conſentement à ce qui appartient à cette évidence ; ou en lui attribuant des choſes dont nous n'avons point d'idée, ou que nous ne voions pas dans l'idée qu'on doit s'en faire. Ceci eſt la premiére ſource de l'erreur, & auſſi la plus générale. Dieu, qui a mis dans notre ame la faculté de voir les choſes (la perception des idées) & celle de juger de ces choſes, nous a accordé auſſi le pouvoir de ſuſpendre notre jugement & de *retenir* ce conſentement, en ne l'accordant pas trop précipitamment à des choſes incertaines. Bien loin que Dieu nous mette dans la néceſſité de nous tromper, il nous a donné au contraire un préſervatif ; il a mis en nous une barriére contre l'erreur : il nous garantit de cette précipitation, (*d*) *en plaçant notre liberté dans les choſes indifferentes, ou douteuſes, ou obſcures* ; d'un autre côté il nous met dans la néceſſité de connoître & d'embraſſer la vérité, car il nous ôte le pouvoir de refuſer notre conſentement à une propoſition évidente. C'eſt ainſi que nous croions néceſſairement, qu'il eſt impoſſible qu'une choſe ſoit & ne ſoit pas en même tems, tandis qu'il nous eſt libre de croire, que tout eſt plein dans la nature, ou qu'il y a un vuide, &c.

Le *conſentement précipité* eſt l'effet de la pareſſe de l'Eſprit humain, qui trouve trop de difficultés dans la recherche de la vérité ; ou de ſa vanité, qui lui fait craindre de paſſer pour ignorant : par conſéquent l'erreur vient de nous. Le ſeul moien de nous en garantir ſe trouve dans le *conſentement ſuſpendu*, à la vue des propoſitions douteuſes ou obſcures. Si nous n'avions pas la liberté de nous retenir, Dieu ſeroit la cauſe de nos erreurs ; de même qu'il le ſeroit encore, s'il nous étoit permis de douter d'une propoſition évidente. Mais, objectera-t-on, pourquoi ne conſent-on pas du premier coup à des propoſitions véritables, puiſque l'évidence exige ce conſentement ? On répond, que le refus du conſentement prouve que quoi que véritables, elles n'ont pas été rendues évidentes ; & cela peut venir du plus ou moins de pénétration & d'attention : ſouvent ce qui paroit clair à l'un eſt obſcur pour l'autre. Outre cela ſi on s'exprime en des termes, que ceux qui écoutent n'entendent pas, ou ſi on parle de choſes, dont on n'a pas démontré la *convenance* avec d'autres vérités déja rendues évidentes ; ſi auſſi on n'obſerve pas l'ordre naturel, la ſimplicité dans la maniére de s'exprimer, les choſes ne ſçauroient paroitre à ceux qui écoutent évidemment vraies ou fauſſes Il faut qu'alors ils ſuſpendent leurs jugemens, à moins que la paſſion ne les entraine, &c.

Tels ſont les préliminaires de l'Auteur l'Anglois. Il prétend fonder ſon ſiſtême

(*a*) *Chriſtianity*, &c. ubi ſup. p. 18.
(*b*) Defaut de l'Autorité humaine.
(*c*) *In denying that of any ting which belongs to it or attributing to it that we do not ſee in its idea.* ubi ſup. p. 21.
(*d*) Ubi ſup. p. 21.

me sur ces principes de Logique ; & il a fallu les rapporter, pour montrer l'état de la raison humaine en ce qui concerne, selon lui, la maniére de faire concevoir à cette raison les vérités de l'Evangile. Si, (*a*) dit-il, cet Evangile est la parole de Dieu, il ne doit point être opposé à la clarté, à la netteté de nos idées, à nos *notions communes*, (cela veut dire aux connoissances évidentes) en un mot, il ne doit pas être contraire à la raison. Aujourd'hui, continue-t-il, personne entre les Chrétiens n'ose dire en termes formels, que la Raison & l'Evangile se contredisent : mais le raisonnement que l'on fait pour sauver la conformité de l'un avec l'autre, revient pourtant à la même chose en d'autres termes. On avoue que, selon l'état présent de notre conception, l'Evangile (*b*) semble choquer la Raison ; que la force de l'Autorité divine est telle, qu'il faut que nous lui donnions notre consentement ; *& qu'ainsi nous adorions ce que nous ne comprenons point.* C'est-là, selon *Toland*, une source intarissable d'absurdités : on se dispense de récapituler ici tout ce qu'il a la hardiesse de nommer absurdités, entre lesquelles il en est qu'il qualifie odieusement, pour ne rien dire de plus, (*c*) du titre d'*Ordures Orientales.* Ce petit catalogue d'absurdités n'épargne ni Catholiques, ni Luthériens, ni Réformés, ni Ariens, ni Sociniens. Il réfute ensuite ceux, qui après avoir avoué que les mystéres sont directement contraires aux idées & aux notions que nous avons à présent des choses, prétendent fermer la bouche aux incrédules, en leur parlant de certaines vérités aujourd'hui supérieures à notre entendement, mais qui cependant sont, ou seront un jour conformes aux notions communes. Cette réponse élude, selon lui, la grande difficulté, qui reste toujours la même : c'est que pour entendre ces mystéres (*d*) & en être persuadé, il faudroit être aussi *revêtu* de nouveaux organes, de nouvelles facultés, pour être en état de *jouir de la perception* de ces nouvelles idées, &c. Si ces changemens, dit-il, ne se font en moi, puis-je être plus frappé de ces vérités *surintellectuelles*, c'est ainsi que les nomme *Toland*, que du ramage des oiseaux, ou qu'un Sauvage le sera de l'Evangile prêché en Anglois, ou en François, qu'il n'entend pas. Il prétend ensuite, que tout ce qui est contraire à notre raison dans l'Ecriture ne doit point se prendre à la lettre ; & il appelle cela, *se prouver à soi-même la vérité par la raison.* C'est ainsi que cette raison découvre dans la Sainte Ecriture un caractére de divinité, caractére qui n'est pas renfermé dans les paroles, mais dans un sens raisonnable. En un mot croire à l'Ecriture, & admettre son autorité, sans l'avoir pesée & *repesée* à la balance de sa raison, ne peut s'appeller dans le stile de ce présompteux Anglois, qu'une crédulité blamable, téméraire, fondée communément sur l'ignorance & sur d'autres mauvaises dispositions, mais plus généralement sur des motifs d'intérêt, &c.

Sur ce fondement, *que tout ce que Dieu a révelé doit être également intelligible & possible*, il prétend prouver par les miracles, la méthode, le stile même du N. T. que *qui dit Christianisme, dit une Religion raisonnable & intelligible.* Ce qu'il ajoute sur les miracles de J. C. sur l'ordre, la méthode, la *popularité* des Auteurs du N. T. sur-tout des Evangelistes, par où il entreprend de prouver d'abord que le Christianisme est intelligible & raisonnable, ne lui sera pas disputé. Rien n'est plus Evangelique, ni plus Orthodoxe : mais il n'en est pas ainsi de la suite. (*e*) Il s'agit d'y prouver que dans l'Evangile il n'y a rien de Mystérieux, ou qui soit au dessus de la raison. C'est cette supériorité qui fait le mystére ; il faut se le représenter sous deux différentes idées : 1. comme une chose intelligible

(*a*) Ubi sup. Sect. 2. p. 25.

(*b*) Cela n'est pas vrai ; & il faut distinguer deux choses dans l'Evangile, les Dogmes & Mystéres, & les préceptes. Rien de plus conforme à la raison que les derniers. A l'égard des premiers, c'est-à-dire les Mystéres, toutes les Sectes Chrétiennes avouent également qu'ils sont incompréhensibles ; d'où il s'ensuit bien qu'ils sont Supérieurs à la raison, puisqu'elle ne peut les comprendre, mais non pas qu'ils la choquent, comme *Toland* l'avance témérairement. Ceci soit dit en passant, pour faire voir le peu de fondement du raisonnement de cet Auteur, dont nous n'avons garde d'entreprendre de réfuter pied à pied le sistême impie ; ce qui n'est point de notre sujet.

(*c*) Ubi sup. Sect. 2. Ch. I. p. 27.

(*d*) Voila donc, selon *Toland*, la grande difficulté. Mais cette difficulté qui lui paroit si grande, & dont il semble vouloir faire un épouvantail, n'est en effet qu'un pur sophisme fondé sur l'éloignement du principe. En effet si on demande à *Toland* ce qu'il faut pour croire les Mystéres & en être persuadé, que répondra-t-il ? Des chiméres peut-être ; & des substilités Métaphysiques. Mais si pour tirer sa preuve au clair, on va plus avant, si on lui demande si pour être *persuadé* des Mystéres, il suffit de sçavoir qu'ils ont été révélés de Dieu, peut-être n'osera-t-il pas le nier ; & s'il l'avoue il s'ensuivra, & il s'ensuit en effet évidemment, que pour etre persuadé des Mystéres, il n'est pas nécessaire de les entendre, ni de les comprendre.

(*e*) Ubi sup. Sect. III. p. 66.

par elle-même, mais si cachée sous des termes figurés, des tipes, des cérémonies, &c. que la raison n'est pas capable de percer ce voile épais, ni de juger de ce qu'il nous cache, à moins qu'on ne l'ôte de dessus ces objets cachés à nos yeux. 2. ou il faut se représenter le mystére, comme une chose naturellement incompréhensible, de laquelle il est impossible de juger par le moien de nos facultés naturelles, quelque clairement qu'elle nous ait été révelée.

Il n'est nullement nécessaire de prouver, que *mystére & objet supérieur à la raison*, ne disent qu'une même chose dans la Théologie Chrétienne. Voions l'idée que les Gentils ont exprimée autrefois par le terme de *mystere*. Les Paiens, tels que nous les représentent (a) S. Paul, aiant & de la honte, & de l'horreur pour l'Idolâtrie dont ils faisoient profession, ne purent se résoudre à la représenter toute nue aux peuples. Ils la déguisérent par des sacrifices, des cérémonies, des spectacles, &c. & tâchérent de persuader à ces peuples, qu'un appareil si éclatant cachoit des choses merveilleuses. Les Prêtres furent mystérieux & obscurs dans leurs instructions, & débitérent à leurs Sectateurs que les Dieux l'ordonnoient ainsi, afin que le merveilleux de la Religion ne restât point exposé aux yeux des prophanes, ni ne devint un objet de raillerie & de mépris à l'impieté. Les mystéres produisirent l'initiation : les Prêtres artificieux crurent devoir se dévouer un certain nombre de personnes par ces actes d'initiation. Cela mit une barriére entre les initiés & ceux qui ne l'étoient pas. Osera-t-on traduire ici un passage de Platon, en priant auparavant le Lecteur de ne point s'imaginer qu'on prétende en faire aucune mauvaise application ? Il est dit dans le *Phédon*, que celui qui descendra dans les (b) Enfers non initié, (c) non parfait ou accompli, restera, ou sera gisant dans le (d) bourbier ; mais que celui qui arrivera purifié & perfectionné (e) habitera avec les Dieux. Il semble que ce passage devroit servir à justifier une vérité, dont tout le monde doit convenir : c'est qu'en conséquence de cette Religion naturelle répandue par toute la terre, tandis que le Judaïsme étoit renfermé dans un très-petit païs ; en conséquence d'une tradition aussi ancienne que le monde, & de l'idée de vertu accompagnée de récompense, de vice accompagné de châtiment, tous les hommes dans toutes les Religions craignent un Enfer & attendent un Paradis, sans autre révélation que la raison, qui forme en eux une idée générale de vertu & de vice : idée qui chez eux supplée en quelque maniére à ce que Dieu nous a donné de plus qu'à eux, qui est le glorieux avantage d'être nés Chrétiens. Mais comment Dieu punira-t-il, ou comment récompensera-t-il ceux qui n'auront eu que cette raison pour guide ? nous n'en sçavons rien. C'est-là le mystére, que nous ne devons chercher ni à comprendre, ni à expliquer. Revenons à notre Auteur.

A cette barriére fut ajoutée, dit-il, pour plus grande précaution, la défense faite aux initiés, sous le plus rigoureux serment, de réveler *les secrets des Dieux*, & même la peine de mort pour ceux qui les réveleroient. La force du serment étoit telle, que plusieurs Paiens convertis au Christianisme eurent de la peine à le rompre, après s'être convertis. On laisse à cet Auteur le reste de son détail sur les mysteres, d'où il tire cette conséquence, que la premiére définition qu'on a rapportée, convient également aux mysteres du Paganisme, & à ceux du Christianisme, jusques-là même qu'elle est la seule, selon lui, qui puisse convenir aux derniers.

Voici donc ce qu'il ose avancer, pour nous prouver (f) cette opinion si peu Chrétienne. D'abord il nous déclare assez spécieusement, que dans le Nouveau Testament, *mystére* doit être pris, comme chez les anciens Paiens, *pour une chose naturelle, très intelligible, mais cependant tellement cachée, ou envelopée dans des expressions figurées, & dans des usages allégoriques, que la raison toute seule ne sçauroit la découvrir sans le secours d'une révélation.* En quoi consiste cette révélation ? à ôter le voile. Que le voile soit ôté, il paroîtra évidemment *que la doctrine ainsi révélée* ne sçauroit proprement porter le nom de mystéres. Il en est de cela, dit-il, comme

(a) Epit. aux Rom. Ch. I. V. 22. & suiv.

(b) *Hades* ne devoit pas se traduire ici par le mot d'*Enfer*, parce que les idées que donnent ces deux mots ne sont pas les mêmes.

(c) Ἀτέλεστος signifie mot à mot *imparfait*, *non fini*.

(d) Ce *bourbier*, βόρβορος, est proprement notre Enfer.

(e) Cela revient à l'idée du Christianisme, que le fidéle ira au Ciel.

(f) Ubi sup. Ch. I. Sect. III. p. 73.

de tout ce qui nous eſt inconnu dans la Nature : nous n'avons preſque point d'idée complette des choſes qui ſont le plus en uſage ; nous ne connoiſſons que très peu de proprietés des corps. Ce ſont des myſtéres pour nous ; & il ne faut qu'une réflexion très-bornée, pour ſentir que toute la Nature eſt myſtérieuſe : mais pour être myſtérieuſe, elle n'eſt pas incompréhenſible à notre raiſon. Ainſi il eſt de notre portée de concevoir qu'une partie de matiére eſt diviſible à l'infini, ſans la réduire pourtant au néant : mais parce qu'il n'eſt pas dans notre pouvoir de faire cette diviſion, dirons nous que cela eſt au-deſſus de la raiſon ? Il eſt de notre portée de concevoir par la raiſon que les animaux croiſſent, ſe nourriſſent, &c. que les plantes végetent, que les vapeurs s'élevent, forment la pluie & les nuées, &c. mais parceque nous ne ſçaurions ni voir ces effets, ni diſpoſer des cauſes qui les produiſent, ni les faire agir, ni enfin nous les décrire à nous-mêmes, & nous les rendre ſenſibles, dirons-nous que tout cela eſt au-deſſus de la raiſon ? Non, la Nature n'eſt que cachée, enveloppée, voilée, & de même la Religion. Dieu ne nous en laiſſe voir que les proprietés, qui nous ſont néceſſaires dans l'une & dans l'autre. C'eſt un effet de la ſageſſe de Dieu, qui ne croit pas que notre condition préſente en demande davantage. Si donc il nous eſt permis de dire hardiment que nous comprenons, que nous connoiſſons les myſtéres de la Nature, dès que nous en connoiſſons les proprietés utiles & néceſſaires, il ne l'eſt pas moins (*a*) de le dire de la Religion.

Voilà, ce ſemble, (*b*) à quoi ſe réduit une partie du raiſonnement de cet Anglois, qui abuſe ainſi de quelques idées Métaphyſiques, pour les appliquer à la Religion & à la révélation, c'eſt-à-dire pour les renverſer l'une & l'autre. Le moien le plus propre, (*c*) ajoute-t-il, pour parvenir à des connoiſſances ſures & utiles, c'eſt de ne point nous fatiguer à chercher celles qui ſont inutiles, quand même il ſeroit poſſible de les découvrir. Encore moins faut-il ſe donner la peine de rechercher ce qu'il ne nous eſt pas poſſible de connoitre, & troubler de cette maniére notre repos, & ſouvent celui des autres. On n'entre pas dans la diſcuſſion de ce qu'il dit de l'*Eſſence nominale* & de l'*Eſſence réelle* des choſes, parce que cela eſt trop Métaphyſique. On appelle *Eſſence nominale*, un aſſemblage de proprietés connues dans quelque objet que ce ſoit ; au moien de quoi nous lui donnons un certain nom : par là il eſt aiſé de ſe définir à ſoi-même l'*Eſſence réelle*. Tout le raiſonnement ſur ces deux Eſſences tend à conclure, que rien de ce que nous ne connoiſſons qu'imparfaitement ne ſçauroit pourtant paſſer pour *myſtére*, parce que nous en ignorons ce qu'on appelle Eſſence réelle. L'Etre ſuprême ne ſçauroit lui-même être appellé *myſtérieux*, & il ne l'eſt pas d'avantage que la plus mépriſable de toutes ſes créatures, dans leſquelles nous ne connoiſſons, non plus qu'en lui, que la ſeule *Eſſence nominale*.

Il s'efforce de prouver enſuite, que dans (*d*) tout le Nouveau Teſtament le mot de *Myſtére* n'eſt jamais emploié pour une choſe incompréhenſible par elle-même, & de laquelle il ne nous ſoit point permis de juger par les *notions ordinaires*, & avec le ſecours de nos facultés, &c. Pour cet effet il étale avec ſoin à ſes Lecteurs tous les paſſages qu'il croit propres à favoriſer ſon ſentiment. A ces paſſages il ajoute ceux des anciens Peres. S'ils ne ſecondent pas la hardieſſe de l'Auteur Anglois autant qu'il en auroit beſoin, on y voit du moins que les ombres, les types, les allégories, les figures & les ſymboles vinrent de bonne heure au ſecours des Théologiens du Chriſtianiſme, pour faire de la Religion une eſpéce de *langage obſcur &* (*e*) *myſtérieux*. C'eſt ainſi que S. Clement d'Alexandrie découvrit heureu-

(*a*) Rien en effet n'eſt mieux tiré que cette conſéquence ; rien n'eſt plus concluant. Il ne lui manque qu'une choſe ; c'eſt que le principe d'où on la tire ſoit également avoué & reconnu pour inconteſtable. Mais ſi on en excepte quelques perſonnes du génie de *Toland*, qui a jamais accordé à cet Auteur qu'il faille juger des Myſtéres de la Religion comme de ceux de la Nature, & qu'on puiſſe faire un raiſonnement analogique des uns aux autres ? Qui eſt convenu avec lui, que ces myſtéres de la Religion ſont des choſes *intelligibles par elles-mêmes*, & ſeulement cachées ſous quelques enveloppes, & non pas des choſes *naturellement incompréhenſibles*, & ſupérieures a tous nos foibles raiſonnemens ? Voilà ce qu'il falloit prouver ; & ce que Toland ne fait pas. A moins qu'on ne veuille bien admettre pour preuve ce pitoiable raiſonnement : les Myſtéres du Paganiſme n'étoient que des choſes fort intelligibles par elles-mêmes, mais déguiſées ſous un appareil éclatant & une obſcurité affectée ; donc il en eſt de même des Myſtéres du Chriſtianiſme. Ne voilà-t-il pas en effet une conſéquence bien tirée & fort concluante ?

(*b*) Voiez ubi ſup. Ch. II. p. 74. & ſuiv.

(*c*) J'ai paraphraſé un peu la reflexion de l'Auteur.

(*d*) Ubi ſup. Sect. III. Ch. III.

(*e*) Avertiſſons ici une bonne fois que tout le ſiſtême de *Toland*, de même que celui de tous les autres Incrédules, roule perpétuellement ſur des équivoques. C'eſt ce que nous ferons encore

fement pour ceux qui aiment les types, que les mains de Moïse élevées pendant que les Israëlites combattoient les Amalécites, signifioient mysterieusement la croix de Christ.

Les Orthodoxes disent que la *rejection*, s'il est permis de parler ainsi, de ce que l'on appelle mysteres dans la Religion Chrétienne, & la hardiesse d'en juger par la raison se trouvent condamnées, selon l'explication commune, dans un passage de (*a*) S. Paul, qui nous exhorte à nous garantir de la vaine Philosophie & des Sophismes du siécle : mais cette explication paroit ridicule à *Toland*. Doit-on regarder la raison & la vérité comme des choses vaines & Sophistiques ? La Philosophie ou la sagesse dont parle S. Paul, n'est pas cette raison saine & vigoureuse, (*b*) qui doit nous guider toujours. C'est de la Philosophie d'un Aristote, d'un Platon, &c. que l'Apôtre a voulu parler. C'est cette aveugle sagesse qu'il attaque presque toujours, fondée sur des principes opposés au sens commun & à la bonne Morale. Outre cela les Sophistes étoient fort à la mode du tems de S. Paul ; & comme plusieurs d'entre eux embrassérent dès lors le Christianisme, ils trouvérent le moien de mêler leurs vieilles opinions à leur nouvelle Religion : or voilà de quoi l'Apôtre veut qu'on se donne de garde. Malheureusement aucune précaution n'a été prise contre la sagesse Sophistique ; & ces vieux sistêmes erronés & remplis de fausses subtilites en ont fondé d'autres aussi vicieux. Ici *Toland* s'émancipe, & perd le respect. » Les mystéres incompréhensibles de la Religion (*c*) ont pris, *dit-il*, la place des » qualités occultes. *On s'est servi de ce moien*, pour fermer la bouche à ceux qui » demandent des raisons, quand on ne sçauroit leur en donner, & pour entretenir » l'ignorance autant que l'intérêt humain le demande. A Dieu ne plaise pourtant, » *ajoute-t-il par maniere de correctif*, que j'attribue ce détestable motif à tous ceux » qui plaident aujourd'hui pour les mystéres. Non ; rien n'est plus juste que de » faire des exceptions charitables, & je connois des milliers de gens, qui sont le » mieux intentionnés du monde sur cet article «.

On cite un autre (*d*) passage de S. Paul, pour détruire l'autorité de la raison : on ne s'y arrêtera pas. Celui qu'on allégue de ce même Apôtre écrivant (*e*) aux Corinthiens, paroit plus clair & plus décisif. Mais, réplique *Toland* contre l'autorité qu'on prétend attribuer à ce passage, qu'est-ce que le renversement des folies & des imaginations humaines, & la captivité des pensées, &c ? Il s'agit là des pensées fausses, des imaginations extravagantes des prophanes, des idolâtres sans doute & des Philosophes du siécle, que la raison & l'Ecriture devoient réformer & rectifier de concert ; la raison premiérement, (*f*) & ensuite l'Ecriture.

On ne rapportera point ici tout ce que cet Auteur a rassemblé avec beaucoup d'adresse & d'esprit, pour répondre à l'objection qu'on lui a faite, que son sistême touchant les Mystéres ruine entiérement la foi. Toutes les différentes espéces de foi, dont les Théologiens nous font très-soigneusement l'énumération, sont plutôt selon lui, ou des effets, ou des attributs de la foi, que la foi même. Le terme de *foi*,

remarquer ailleurs. A l'égard de l'endroit au sujet duquel nous faisons cette remarque, il n'y a personne qui ne sente que *Toland* y prend le change ; qu'il ne s'agit point dans son sistême d'ombres, de Types, ni d'Allégories, en un mot de *langage mystérieux*, mais des Mystéres réels, tels que la Trinité, l'Incarnation, &c. & que par conséquent il devoit prouver, non pas que les Peres se sont servis de ces allégories & de ces figures, ce que personne ne lui contestera, mais que les Mystéres tels que ceux qu'on vient de nommer, ne sont point en effet ce que nous nommons des Mystéres, c'est-à-dire des choses naturellement incompréhensibles.

(*a*) Epitre aux Coloss. Ch. II. v. 8.

(*b*) Cela est vrai : mais qui peut se flater d'avoir en partage cette *raison saine & vigoureuse ? Toland* peut-être, & un petit nombre d'incrédules, qui font gloire de penser & de raisonner comme lui. A les entendre, ils sont les seuls à qui Dieu ait fait part de cette force de raisonnement, dont le reste du genre humain se trouve malheureusement privé. Après cela doit-on être surpris, que ces hommes uniques s'érigent hautement en esprits forts : Mais s'ils sont véritablement tels, pourquoi bronchent-ils à chaque pas ? Pourquoi prennent-ils continuellement le change, comme on le fait remarquer ici au sujet de l'Auteur dont on rapporte la Doctrine ?

(*c*) Mot à mot, *répondent parfaitement aux qualités occultes*.

(*d*) Ce passage est le V. 7. du Ch. VIII. de l'Epitre aux Romains : mais il y a peu d'apparence qu'il s'y agisse de la Raison.

(*e*) Sec. Epit. aux Corinth. Ch. X. v. 4. 5.

(*f*) Ainsi, selon *Toland*, l'Ecriture tire toute sa force & son autorité de la raison. L'Ecriture n'est rien, dit-il ; elle n'est d'aucun poids, qu'autant que la raison l'approuve & l'autorise. Qu'on nous vante après cela la Divinité des Livres Sacrés. Ne voila-t-il pas un Auteur grave, qui nous apprend, que tout inspirés qu'ils sont, ces Livres doivent céder aux incertitudes, aux chiméres, aux variations auxquelles la raison humaine est visiblement, & en effet nécessairement sujette ?

foi, continue-t-il, emporte la persuasion. Divisons-la seulement en *foi divine* & en *foi humaine* : tout se réduit presentement à ces deux sortes de *foi* ; & même cette *foi* divine n'est fondée aujourd'hui que sur la raison & sur le raisonnement. Cette raison nous conduit par degrés au consentement que nous accordons aux divines Ecritures, qui renferment ce qui n'arrive plus aujourd'hui, c'est-à-dire, une *manifestation immédiate* de Dieu aux hommes. D'où il résulte, que même ce qu'on appelle aujourd'hui *foi divine*, n'est plus qu'une *foi humaine*. Nous ne sommes persuadés de l'autorité des Auteurs sacrés, que par la force du raisonnement : par ce raisonnement nous examinons leurs actions, leur conduite, les motifs qui les ont portés à écrire ; par où nous parvenons enfin à nous convaincre, & à déterminer si leurs Ecrits ont un caractére de divinité, ou s'ils ne l'ont pas. Dire qu'on peut être persuadé sans concevoir, cela jure & se contredit. Une telle foi ne convient (*a*) qu'à des fanatiques, ou à des fourbes. Dieu n'a aucun interêt à tromper ses créatures ; & il ne manque pas de pouvoir pour les instruire par des moiens raisonnables. Il y a tel Théologien dans le monde (*b*), qui sans désaprouver tout bas ces raisons dira, qu'il faut avoir autant de hardiesse que cet Anglois, pour oser parler de la sorte à la face de tout le Christianisme. La conclusion de tous les raisonnemens de cet Ecrivain est, que Dieu auroit manqué le but qu'il s'étoit proposé en parlant aux hommes, si ce qu'il leur avoit révélé ne s'étoit pas trouvé proportionné à leurs notions ordinaires.

Finissons cet article en ressemblant ici cinq remarques de *Toland*, par où il prétend nous convaincre, que la connoissance & la conception doivent préceder la foi.

1. Si la foi n'étoit pas précedée par ces deux moiens, il n'y auroit point de différence entre foi & foi. Cela veut dire, que la foi seroit égale dans tous les Chrétiens. Cependant l'Ecriture parle de ceux qui sont *enfans dans la foi*, & de ceux *qui sont hommes parfaits*. C'est donc par degrés que l'on parvient à cette foi (*c*) ; & c'est aussi ce moien qu'il faut appeller la *progression*, ou la *gradation* du raisonnement.

2. L'objet de notre foi doit être intelligible (*d*) à tous les hommes, puisque la peine de l'incrédulité est la damnation. Il faut donc parvenir à avoir des idées de ce qu'on doit croire ; & s'il n'étoit pas possible d'en avoir, il y auroit de l'injustice en Dieu à damner pour l'impossible.

3. Si certains endroits de l'Ecriture n'étoient pas intelligibles, il en résulteroit nécessairement qu'il seroit impossible de les bien traduire. Il est impossible, dit-il, d'entendre des termes & des expressions, si on n'a aucune idée des choses qu'ils doivent signifier. Quelle confiance auroit-on en un homme, qui oseroit dire qu'il a bien traduit ce qu'il feroit profession de ne pas entendre ; C'est pourtant ce qui arrive tous les jours. On explique dans la Religion (*e*) ce qu'on n'entend

(*a*) *A rash presumption, and an obstinate prejudice rather becoming Enthusiasts or Impostors, then the taught of God, who has no interest to delude his Creatures, nor wants ability to inform them rightly.* ubi sup. Sect. III. Ch. IV.

(*b*) Non ; il n'y a point de Théologien qui pense ni qui parle de la sorte. Tous conviendront que c'est par l'usage de notre raison aidée de la grace, que nous parvenons à être persuadés de l'autorité des Auteurs Sacrés, & de la divinité de leurs écrits. Mais ils n'en tireront pas cette conséquence impie de *Toland*, qu'il y a de la contradiction à dire qu'on peut être persuadé sans concevoir, parce qu'ils mettront toujours avec raison une différence infinie, entre se tenir convaincu de la vérité d'une chose, parce qu'on ne peut douter de la véracité de celui qu'on sçait certainement l'avoir enseignée, & comprendre cette même vérité. Cette derniére espéce de foi, ou de conviction, convient sans contredit à tout ce qui nous vient des hommes, parcequ'il n'y en a aucun qui ne soit sujet à l'erreur. Mais il n'en est pas de même de ce que notre raison nous persuade avoir été révélé de Dieu. Que nous le comprenions ou que nous ne le comprenions pas, cette même raison nous apprend que nous devons le croire & nous y soumettre, parce qu'elle nous fait voir évidemment, que Dieu ne peut se tromper ni nous tromper. Le principe de *Toland* est donc très-vrai : mais il en tire des conséquences fausses à son ordinaire.

(*c*) Cela est vrai : mais cette *progression* ou *gradation* dans la foi, ce n'est pas à la *progression* & à la *gradation* du raisonnement qu'on doit l'attribuer ; c'est à la grace.

(*d*) L'objet de notre foi doit être clair & intelligible sans doute : mais il n'est pas également nécessaire qu'il soit *comprehensible*, qu'on en ait des idées nettes, complettes & distinctes. Dieu ne damne personne pour n'avoir pas eu ces idées distinctes de ce qu'il n'est pas possible de comprendre & de concevoir : mais il damne pour avoir refusé de le croire sur sa parole, & pour avoir voulu de plus comprendre & concevoir ; & c'est en cela qu'il est juste.

(*e*) Aucun Théologien du moins approuvé, n'a encore entrepris jusqu'ici d'expliquer clairement dans la Religion ce qu'on n'entend pas, ce qu'on ne comprend pas, en un mot ce dont l'Ecriture ne nous donne aucune idée. Au contrai-

pas soi-même ; & malgré cela on s'attire la confiance des peuples, à qui il suffit de dire que Dieu a chargé leur foi d'une sainte & humble ignorance, qui doit les porter à se soumettre aussi-tot, & sans replique, à des explications inconcevables.

4. Si la foi n'étoit fondée sur une conviction véritable, c'est-à-dire, si on n'étoit persuadé, comme entendant ce que l'on croit, nous ne sçaurions rendre aux autres aucune raison de notre esperance. Il est fort inutile de dire, que ce que nous croions est la parole de Dieu, si notre raison ne le prouve & ne l'approuve. *S'il ne nous est pas permis d'entendre & d'examiner notre foi*, c'est-à-dire, à ce qu'il semble de rendre raison de notre foi, chacun aura droit de rester (*a*) aveuglément dans la Religion de ses Peres. Qu'un Siamois (*b*) s'avise de dire avec confiance à un Chretien, que *Sommonacodom* a défendu d'exposer la Religion de son païs à l'épreuve d'un examen par la raison, comment le Chrétien pourra-t-il réfuter le Siamois, puisqu'il est positivement dans le même cas, lorsqu'il s'agit de certains points du Christianisme, que le Chrétien défend de la même maniére ? Il ne s'agiroit plus alors de m[illegible] question, s'il doit y avoir, ou non, des mystéres dans la véritable R[illegible] mais de decider seulement qui des deux a eu le véritable droit d'en étab[illegible] de J. C. ou de *Sommonacodom*.

5. Les Apôtres & les autres Ecrivains sacrés n'ont-ils pû écrire plus intelligiblement touchant les mystéres, ou ne l'ont-ils pas voulu ? S'ils ne l'ont pas voulu, il n'est nullement juste de mettre sur notre compte le defaut de conception & d'intelligence, non plus que celui d'incrédulité. C'est le *néant*, qui ne sçauroit être l'objet de la foi. S'ils ne l'ont pû, ils n'en doivent aussi que moins esperer de gagner la confiance d'autrui (*c*).

A ces cinq remarques *Toland* ajoute quelques repliques & objections qu'on lui a faites, auxquelles il répond comme il peut, ou comme il veut. Les voici 1. *Dieu a droit* d'exiger le consentement, ou la soumission de foi de ses créatures à ce qu'elles ne sçauroient comprendre : soumission qu'il ne craint pas d'appeller *tirannique*. Il répond ensuite, qu'il est inutile de répliquer, » que Dieu l'a voulu ainsi pour exer-» cer notre attention. Elle est suffisamment exercée, dit-il, dans la pratique des » devoirs du Christianisme : mais si, quelque effort d'attention qu'on fasse, il a dû » être impossible de parvenir à comprendre des choses incomprehensibles, c'est se » jouer de la sagesse de Dieu, (*d*) que de lui attribuer une telle vue. « 2. Dieu nous a ordonné de croire aveuglément aux mystéres, pour mieux nous humilier. 3. La foi fondée uniquement sur la raison rend la révelation inutile (*e*). Point du tout, dit-il ; la raison est comme une clef. Par exemple, pour entendre le N. T. en Grec,

re si quelques-uns ont entrepris d'éclaircir ce qu'il y avoit d'obscur dans certains Mysteres, ils ont toujours pris pour guides l'Ecriture & la Tradition fidéle Interpréte des Ecritures. Du reste rien n'empêche qu'on ne puisse dire, que certains endroits de l'Ecriture ne sont pas intelligibles, en ce sens, qu'ils nous proposent des choses que nous ne comprenons point, & que nous ne comprendrons jamais. Et il n'en résulte point, comme le prétend *Toland*, qu'il est impossible de bien traduire ces sortes d'endroits, parceque lorsqu'il s'agit d'un fait, quelque peu vraisemblable ou possible qu'on le suppose, pour être entendu, il suffit qu'il soit énoncé clairement. Ainsi l'unité dans la Trinité, toute incompréhensible qu'elle est, se trouve clairement proposée & enseignée dans ces paroles : *Le Pere & moi nous sommes une même chose.*

(*a*) *Implicitily*, ubi sup. Sect. III. Ch. 4. p. 136.

(*b*) Ce long raisonnement & la comparaison qui le suit, ne sont encore fondés que sur une équivoque. Il ne s'agit pas de sçavoir si un Chrétien doit pouvoir rendre raison de sa foi, par conséquent s'il doit sçavoir pourquoi il croit telle ou telle chose ? tout le monde en convient. Il seroit question de prouver dans le sistême de *Toland*, qu'apres avoir expliqué clairement les raisons qui l'obligent à croire tel ou tel dogme, tel ou tel Mystére, le Chrétien doit encore donner une explication également claire du Mystére & du Dogme même ; & c'est ce que *Toland* n'a garde de prouver.

(*c*) Ils l'ont acquise cependant, sans s'expliquer plus intelligiblement, & sans rendre plus clair ce qui sera toujours incompréhensible, & au-dessus de la portée de l'esprit humain. Preuve infaillible, que la foi n'est pas fondée sur la raison.

(*d*) Au contraire rien n'est plus conforme à la sagesse de Dieu, que d'exiger qu'on croie sans chercher a comprendre, ce qui de sa nature est incompréhensible.

(*e*) La proposition est évidemment vraie, puisqu'il est certain que sans le secours de la révélation, pour croire il suffit que la raison nous propose un dogme comme évidemment vrai. C'est donc user de sophisme & vouloir embrouiller la question, que de raisonner ainsi : La raison est la clef de la révélation ; donc la foi est fondée sur la raison. La conséquence est évidemment fausse. La raison nous sert sans doute a nous assurer de la vérité de la révélation, mais non pas a la mettre plus a portée de la foiblesse de notre esprit & de nos lumiéres bornées.

il faut avoir appris cette Langue. On l'apprend par la Grammaire. Cette Grammaire est donc la clef de la Langue Grecque, & de même la raison est la clef de la revélation. C'est la conséquence qu'on doit tirer naturellement de l'argument de l'Anglois. 4. Les ignorans, toutes les personnes idiotes, les petites gens, &c. ne sçauroient acquérir la foi telle qu'on l'exige ici, par la force de sa raison. Cette objection paroit si frivole à *Toland*, qu'il répond sans hésiter, » que la (*a*) pure & simple Doctrine du Cristianisme n'est nullement au dessus de la portée de tous ceux » qu'on peut appeller après J. C. *les pauvres d'esprit*. A la vérité, (*b*) ajoute-t-il » en s'adressant aux Theologiens, ils n'entendent pas le *baragouin* de vos Ecoles, & » J. C. avoit meilleure opinion de ces idiots. Il leur a prêché l'Evangile; ils l'ont » écouté; ils ont reçu la Doctrine Evangélique avec joie, & sans doute, ils en- » tendoient mieux les instructions de J. C. que les mysterieuses leçons de leurs » *Prêtres* & de leurs *Scribes*. Quel auroit été le fruit de la Doctrine Chrétien- » ne au commencement du Christianisme, & quels progrès auroit-elle fait, si ceux » qui furent alors appellés à la prêcher, eussent été obligés auparavant de faire un » long apprentissage de mauvaises études Scholastiques? «

Il tâche de ruiner après cela l'objection prise des miracles. C'est ce qu'il appelle la derniére échapatoire des partisans des mystéres. Le miracle, dit-il, est une action qui surpasse absolument le pouvoir humain, & que la nature ne sçauroit produire selon les loix ordinaires. Le miracle est une opération extraordinaire: mais cette opération n'est nullement inconcevable, ni par conséquent au-dessus de la raison. On conçoit que Dieu peut arrêter la force du feu, rendre la vue aux aveugles, ressusciter des morts, &c. mais des miracles contradictoires seront toujours faux & supposés, des fruits de l'interêt & de la mechanceté de quelques hommes. On supprime le petit détail qu'il donne de quelques faux miracles, avec ce qu'il dit contre les *miracles de parti*, & contre ces autres qui s'opérent secrétement, & si j'ose le dire, à la dérobée: au lieu que les miracles des SS. Ecritures n'ont jamais été emploiés qu'à terrasser l'incredulité, à justifier la doctrine du Christianisme à la face de ceux qui la persécutoient; & par conséquent ceux qui les faisoient avec le secours du pouvoir divin, n'ont jamais craint de les *exposer au grand jour*.

Enfin pour conclusion du sistême de *Toland*, on va rapporter en peu de mots ce qui, selon lui, a été l'origine des mystéres du Christianisme. Après, dit-il, que J. C. eut oté le voile des *cérémonies légales*, & conduit, ou ramené les hommes à cette morale pure, à ce culte raisonnable, à ces idées justes & claires des *choses célestes*, qui étoient cachées *dans l'observance du Judaïsme*, la simplicité dans la Religion fut le partage des premiers Chrétiens; & cette simplicité fut prêchée encore assez long-tems après la mort de N. S. J. C. jusqu'à ce que, pour amener plus facilement les Juifs au Christianisme, on les y laissa entrer avec leurs préjugés pour les Rits Mosaïques, &c. On crut devoir cette complaisance à ces nouveaux Freres foibles dans la foi, & qui pouvoient facilement retomber dans leur première Superstition: mais cette complaisance fut le commencement des abus. Le mal augmenta considérablement & avec une rapidité extraordinaire, lorsque les Gentils, plus nombreux incomparablement que les Juifs, se convertirent au Christianisme. Accoutumés à la pompe du Paganisme, à la Majesté du Culte, à des idées hautes & sublimes des mystéres de leur Religion, que l'on ne faisoit connoitre qu'avec un fastueux appareil à un petit nombre de gens choisis, ils ne pouvoient qu'être rebutés à la vue de la simplicité, de l'uniformité de l'Evangile, de sa *popularité*, si j'ose me servir ici de ce terme, & du peu de difficulté qu'ils trouvoient à en entendre la Doctrine. Pour retenir ces Gentils, ou pour les appeller au Christianisme, il fallut d'abord leur accorder un peu d'indulgence, comme on en avoit accordé aux Juifs. On leur passa certaines idées & certaines comparaisons; on leur passa des expressions & des usages. Il n'y avoit encore d'autres cérémonies, ou pour mieux dire, d'autre occasion à *forger* des cerémonies, que le Baptême & la Cene. Ce fut donc par-là que l'on commença

(*a*) *The incorrupted doctrines*, &c.

(*b*) Pure declamation, qui s'écarte à dessein du point de la question, pour éblouir par de fausses lueurs quiconque seroit capable de s'y laisser surprendre. Rien sans doute n'est plus à portée des personnes les plus ignorantes & les plus grossiéres, que la Doctrine du Christianisme, parcequ'il n'y a point d'homme, quelque *idiot* qu'on le suppose, qui ne puisse s'assurer de la vérité de cette proposition, Dieu l'a dit. Mais s'ensuit-il de-là que tout ce que Dieu a dit soit à la portée de tous les hommes?

l'*édifice des mystéres*. On déguisa, on métamorphosa, ce sont les termes de l'Auteur, ces deux pratiques sous le *mystérieux appareil*, des rits du Paganisme. L'administration s'en fit d'abord avec ce secret, qui avoit fait si long-tems le merveilleux de la Religion dans l'esprit des peuples Paiens. A ce secret fut ajoutée l'initiation, & afin d'exciter l'ardeur des fideles commençans, & d'inspirer aux Cathécuménes le desir d'être initiés, les *initiateurs* jugérent devoir commencer par les prévenir du *sublime* de ces pratiques. Ils les qualifiérent de *terribles*, *d'inexprimables*, ou d'inéfables, &c. C'est ainsi que se perdit peu à peu la simplicité, & c'étoit pourtant dans cette simplicité, que la Religion renfermoit ce qu'elle avoit de plus excellent.

Ce fut bien pis quand pour leur intérêt particulier, ou autrement, les Philosophes Paiens eurent commencé de gouter le Christianisme. Ils portérent dans la Religion (*a*) le génie, le caractére, & *jusqu'à la phisionomie* de leurs différentes Sectes. En faisant usage de leur Philosophie pour défendre le Christianisme, ils firent un mélange si obscur de l'une & de l'autre, que les choses auparavant claires, & à portée des esprits vulgaires ne furent plus entendues que des Sçavans; & ceux-ci en augmentérent les ténebres par leurs disputes, & par leurs subtilités. De ces sources sortirent les plus dangereuses erreurs. Enfin les abus achevérent de se multiplier; & le régne des mystéres s'établit entiérement, lorsque le Christianisme fut devenu la Religion dominante. La Politique mondaine força une infinité de Paiens de croire ce que croioit le Souverain, ou d'en faire du moins le semblant. Comme ils étoient restés Paiens dans le cœur, ils ne se contentérent pas de conserver secrettement tous leurs anciens préjugés; ils leur conservérent l'autorité autant qu'ils purent, & les inspirérent aux Peuples Chrétiens, qui les reçurent enfin comme des *moiens propres à la sanctification*. Après cela il n'y eut plus de bornes aux rits mystérieux.

Ici cet Auteur fait le paralléle (*b*) des cérémonies mystérieuses du Christianisme avec celles du Paganisme. Les noms, dit-il, sont les mêmes; l'initiation des Gentils étoit, comme celle des Chrétiens, précedée d'ablutions, ou d'expiations, de jeûnes, de mortifications. Les Paiens & les Chrétiens excluoient également de leurs mystéres tous les prophanes, & ceux qui n'étoient pas initiés. On y exigeoit le secret pour les mystéres; on n'en parloit qu'avec précaution, & s'il est permis de le dire, avec une sainte obscurité, principalement devant ceux qui n'étoient (*c*) pas reputés dignes d'y être admis. On les publioit solemnellement chez les uns & les autres; & les Paiens, comme les Chrétiens ensuite, *excommunioient* solemnellement. Il compare aussi les dégrés observés dans la pénitence chez les Chrétiens des premiers siecles, avec ceux qui conduisoient à la perfection dans les initiations du Paganisme; & il finit enfin par une *petite généalogie* des usages superstitieux, selon lui, qui s'établirent successivement dans l'*administration mystérieuse* du Baptême. Entre ces usages *superstitieux*, il n'oublie pas le vêtement blanc donné à ceux qui avoient nouvellement reçu le Baptême; & loin de le regarder comme un des plus précieux symboles de la pureté & de la vertu du fidéle, il ne doute pas qu'on ne l'ait été chercher (*d*) dans les initiations du Paganisme, où les véritables dévots s'obligeoient de le porter jusqu'à ce qu'il tombât en lambeaux. Il ne nous donne pas la succession généalogique des pratiques introduites dans la Céne, à cause, dit-il, que le détail en seroit trop long & trop ennuieux.

(*a*) Ce que *Toland* dit ici pourroit convenir à quelques anciennes Sectes d'Hérétiques, aux Gnostiques, par exemple, aux Valentiniens, &c. A l'égard des premiers Chrétiens, nous ne voions point qu'ils aient introduit d'autre mystére dans la Religion, que celui de cacher avec soin aux Paiens leurs persécuteurs, leurs dogmes & leurs cérémonies. Du reste quoi que nous ne prétendions point réfuter ici le sistême impie de cet Anglois, ce qui ne convient point à notre dessein, comme nous l'avons déja dit, nous ne pouvons nous empêcher de faire observer pour la derniére fois qu'il prend ici le change, en appliquant aux mystéres dans les Rits & les Cérémonies, ce qu'il n'avoit dit d'abord, & ce qu'en effet il ne devoit dire dans son sistême que des mystéres dans les dogmes. C'est que dans le fond tout sistême de Religion qui n'admettra pour fondement que la raison humaine, toujours foible & corrompue, ne pourra jamais se soutenir jusqu'au bout, & qu'à force de raisonner sur ce sujet, on donnera toujours dans le faux raisonnement.

(*b*) Au sujet de ce paralléle, on peut consulter ce que nous avons dit à ce sujet, en parlant des Cerémonies Religieuses des Catholiques, Tom. I. & II. de cet Ouvrage.

(*c*) L'Auteur cite ici un passage remarquable de S. *Cyrille* de Jérusalem. Mais il semble que ce passage insinue seulement avec raison, qu'il faut de la précaution dans l'instruction, sur tout à l'égard des commençans.

(*d*) Où en est la preuve.

ennuieux. Seulement il insinue, que cette institution si simple dans son origine a été rendue mystérieuse par la corruption des tems, *& que ceux qui ont le plus rigidement réformé le Christianisme, ne l'ont point encore ramenée à sa premiére simplicité* (*a*).

Tel est le sistême de cet audacieux Anglois. On ose se flater d'en avoir donné un extrait fidéle. Il n'est pas difficile d'y remarquer qu'il pense encore plus hardiment qu'il ne parle ; & cela paroit évidemment par les *saillies d'irreligion*, qui lui échappent de tems en tems. En voici une qu'on ne croit pas devoir oublier. » (*b*) L'adresse de nos pretendus Chrétiens a surpassé de beaucoup celle des Païens, dans les précautions que demandoient la grandeur & » la sainteté des mystéres. Ceux des Païens étoient continuellement exposés à » perdre leur honneur & leur crédit, par l'indiscrétion & le *babil* des initiés : » mais les *nouveaux mystéres* sont entiérement à couvert de toute l'indiscrétion » des hommes. On les a placés heureusement au dessus de la raison (*c*) *& du bon » sens*, &c. «

Si on a pris la liberté d'insérer ce sistême de *Toland* à la suite de celui des Sociniens, & des autres partisans de la raison, ce n'a nullement été pour rendre ceux-ci odieux, ni d'un autre côté pour *donner cours* aux opinions de cet Anglois, qu'il n'est pas difficile de réfuter en plusieurs choses. Quoiqu'il en soit, les raisonnemens de cet Auteur & de ses semblables sont toujours perdus. Les sistêmes restent les mêmes, la raison ne voit pas plus clair, on n'en fait ni plus ni moins dans le monde. A l'égard de l'autorité, elle a prévalu, & prévaudra toujours dans la Religion. Les Sectes même qui l'ont le plus décriée dans la spéculation, ont été obligées ensuite de l'adopter dans la pratique. Tant il est vrai que sans le secours de l'autorité, il ne peut y avoir de Religion. S'il y en a, & s'il y en a eu qui n'ait eu pour fondement que la raison, ce n'est, & ce n'a été qu'une Religion purement humaine, sujette par conséquent aux foiblesses, aux chiméres & à toutes les inconstances de l'humanité. Il n'y a qu'une Religion Divine, fondée sur l'autorité du Créateur qui l'a révelée, qui puisse être exemte de ces défauts, & se conserver toujours pure & toujours la même, malgré la corruption du cœur de l'homme, & les incertitudes continuelles de son esprit.

Disons aussi deux mots de l'Arminianisme qui, selon les rigides Orthodoxes, fraie le chemin à toutes sortes d'erreurs. Personne n'ignore l'histoire d'Arminius Chef du parti des *Remontrans*. Nous rapporterons seulement à son sujet une particularité digne d'être remarquée. C'est que s'étant chargé de réfuter un ouvrage contre la Prédestination, à force d'examiner les raisons de son adversaire, il passa dans le sentiment qu'il vouloit détruire, & le défendit beaucoup mieux que celui qu'il combattoit. Cela est arrivé plus d'une fois. L'exemple des deux *Raynold*, au tems de la Réformation d'Angleterre, est encore plus remarquable. L'un étoit Catholique, l'autre Protestant. Celui-ci passa en France, où son frere s'étoit retiré ; & après y avoir mis en œuvre toutes les raisons capables de le ramener au giron de la Réforme, il eut le bonheur de le convaincre. Mais en même tems les raisons du Catholique frappérent tellement le convertisseur Anglican, que celui-ci prit la Religion, dont il avoit dépouillé son frere, & écrivit avec zéle contre la Réforme. Nous tirons cette petite histoire du *Colomesiana*. Au reste il est bon d'observer que ce qu'on rapporte ici d'*Arminius*, fut ce qui donna commencement à l'Arminianisme. On donna aux Arminiens le nom des *Remontrans*, à cause d'une *Remontrance* qu'ils présentérent aux Etats de Hollande en 1609. Dans cet écrit la doctrine du parti étoit réduite à cinq Articles.

1. Le premier Article concernoit la Doctrine de l'élection & de la réprobation, sur lesquelles on ne s'exprimoit pas suivant la Théologie reçue dans les Eglises Réformées ; non plus que sur la foi & la persévérance des Fidéles, l'impénitence & l'incrédulité des *prédestinés* à la damnation.

2. Touchant la mort de Jesus-Christ, on disoit qu'il est mort pour tous les hommes sans exception.

3. Qu'il est vrai que la grace de Dieu est nécessaire, pour pouvoir se porter au bien.

4. Mais que cependant elle n'opére pas en nous d'une maniére *irrésistible*.

(*a*) C'est-à dire, n'ont pas encore anéanti totalement le Mystére.

(*b*) Je ne traduis pas tout-à-fait littéralement ce passage.

(*c*) *Above the reach of all sense*. p. 169.

5. Qu'il ne faut point dire si affirmativement, que les regenerés ne sçauroient déchoir entiérement de la Grace, & qu'une opinion de si grande conséquence méritoit bien d'être pesée & repesée. Aussi le fut elle au Synode de Dordrecht; mais le poids de la *vieille Orthodoxie* l'emporta. Je dis la *vieille Orthodoxie*, parce que depuis quelque tems l'Arminianisme s'est mis à la mode dans plusieurs Etats Protestans.

Si on veut apprendre le détail de l'Héresie Arminienne, il faut avoir recours aux Actes du Synode de Dordrecht. On y trouvera cette Heresie decrite dans toute son étendue : mais elle y est si bien *sassée & ressassée*, que moiennant une bonne provision de soumission aux Peres de (*a*) ce *Concile Protestant*, il est impossible de ne pas dire *Anathême* à la Doctrine des *Remontrans*. Cependant on ne sçauroit s'empêcher de remarquer, que le *discrédit* du péché originel dans l'Arminianisme est une des choses qui affligent le plus les vieux Orthodoxes. La rejection de l'Imputation de la justice de J. C. leur est encore un grand sujet d'affliction. Un (*b*) d'entr'eux n'a pû s'empêcher de s'écrier avec un zele aussi vehement que celui des tems Apostoliques, *que ceux qui ne croient pas cette imputation ne sont pas Chrétiens*. Nous ne disons rien des débats mûs alors sur la nature de la satisfaction de J. C dispute inutile & vetilleuse, qui ne donne aucun prix à la Religion, & ne facilite en rien le salut des hommes. Que m'importe, *dira un Chretien*, de sçavoir si exactement comment & en quel sens la mort de J. C. m'a racheté, pourvû que je croie fermement que j'ai été racheté par cette mort? Beaucoup de gens s'imaginent qu'un Chrétien qui raisonne ainsi, raisonne plus juste qu'un Theologien : mais chez les Protestans, comme ailleurs, le Theologien replique aussitot, que les gens de cet ordre sentent l'Hérésie.

Les *Remontrans* ont aujourd'hui des Eglises particuliéres de peu d'apparence, où ils font tranquillement leurs exercices de dévotion à la maniére des Réformés Calvinistes. La Doctrine des cinq Articles, sur lesquels le procès fut intenté à leur Chef & Docteur *Arminius* commença le Schisme; l'aigreur (*c*) du parti Gomariste le continua, & le fortifia. Les esprits des Théologiens s'échaufférent tout d'un coup à un tel point, que non seulement on fit les derniers efforts pour faire regarder les cinq Articles comme (*d*) *Articles fondamentaux* de la Religion Chrétienne, mais que même on voulut y intéresser le *Corps politique*, & traduire les *Remontrans* devant lui, comme des factieux & des rebelles. Il en couta la vie au *Caton Belgique*, le célebre *Barnevelt*, victime de la haine ou de l'Orthodoxie du Prince d'Orange, *Maurice*. Cela donna lieu à l'application de ce beau vers de Lucain,

Cæsariana meum cinxerunt castra Catonem.

On le parodia pour *Barnevelt*, en mettant *Mauriciana* pour *Cæsariana*. Il est bon d'apprendre au Lecteur, que ce qui occasionna cette parodie, fut la précaution que prit le Prince *Maurice*, de faire environner de ses Gardes le lieu où *Barnevelt* fut exécuté. On ne dit rien du Socinianisme des *Remontrans*, sur lequel on est revenu plus d'une fois à la charge, ni du soupçon de libertinage & de quelque chose de plus atroce, à cause qu'ils ont toujours témoigné autant de penchant pour la tolérance, que (*e*) leurs adversaires pour une sainte & louable persécution, qui *contraint charitablement les errans* de reprendre le droit chemin.

(*a*) Il faut attribuer sans doute à l'impétuosité du zéle Orthodoxe, le désordre avec lequel les Peres de ce Synode y traitoient les disputes Théologiques, &c. V. in *Epist. Eccles. & Theol. Præstant. virorum*, Ep. 317. p. 527.

(*b*) M. *Jurieu*.

(*c*) Le parti de *Gomar*, Professeur en Théologie, zélé adversaire d'*Arminius*.

(*d*) Quelques Orthodoxes *par excellence* allérent jusqu'à protester, qu'ils ne voudroient pas comparoître devant Dieu avec les erreurs d'*Arminius*.

(*e*) Surquoi on peut lire diverses Lettres dans le Recueil intitulé, *Epistolæ Eccles. & Theolog.* &c. ubi sup.

CHAPITRE IV.

De ceux que l'on appelle en Hollande (*a*) Collégiens & (*b*) Rhinsbourgeois.

IL y a plus de cent ans que ces *Collégiens* sont établis à *Rhinsbourg*, où ils s'assemblent deux fois l'année : personne ne l'ignore dans le païs, & cependant personne jusqu'à present n'a eu la curiosité de faire connoître cette Secte. Il n'est donc pas surprenant que les Etrangers n'en connoissent pas même le nom, puisque ceux du païs sont eux-mêmes si peu instruits sur cet article, à quoi il faut ajouter, que la rareté des assemblées de ces Sectaires contribue sans doute à les cacher aux yeux des hommes. S'y trouver une fois, deux fois par curiosité, ne suffit pas pour en donner une exacte description. En un mot tout ce qui s'appelle Secte *clandestine*, ou *demi-publique*, doit être vû de plus près qu'on ne le voit ordinairement. Ce qu'on va rapporter de celle-ci a été communiqué par un des principaux Membres de cette societé.

Les Collégiens.

D'ABORD il faut distinguer les *Collégiens* des *Rhinsbourgeois*. C'est un abus de croire que ces deux noms désignent un même parti, une même sorte de *Croians*, comme on se l'imagine sans fondement. Il est vrai que dans l'opinion commune, qui dit *Collégien* dit *Rhinsbourgeois* : mais voici de quoi désabuser ceux qui ne sont pas instruits de la difference, & des rapports qu'ils peuvent avoir entr'eux. Les *Collégiens* doivent leur nom à la maniére dont se sont formées leurs petites societés. On ne sçauroit mieux faire sentir la nature de ces *rendez-vous religieux*, qu'en les comparant à ceux de plusieurs amis qui s'assembleroient tour à tour, tantôt chez l'un & tantôt chez l'autre, ou plutot à ceux que les Hollandois appellent (*c*) *Colléges*, & les Anglois *Clubs*. On pourroit aussi les comparer aux *Ecoles mystiques*, dont on a parlé en rapportant l'origine du *Piétisme*. Après cela nous devons avertir ici, qu'en parlant des assemblées de cette societé, nous emploierons toujours le mot de *Collége*.

Dans ces *Colléges* chacun peut & a droit de parler, de quelque Religion qu'il fasse extérieurement profession, quelque sistême qu'il suive, quelque extraordinaires que puissent être ses idées, pourvû seulement qu'il reconnoisse la Divinité de l'Ecriture. Ecclésiastique, Laïque, chacun y commente à sa mode cette Ecriture, & dit ce qu'il pense sur la Religion, soit qu'on prenne ce terme dans sa plus grande généralité, soit qu'on le réduise à la croiance de chaque Secte. A l'égard des femmes, il n'en est pas comme chez les *Quaquers* : dans le *Collége* elles ne disent mot. Il ne s'agit point non plus ici de l'*esprit intérieur* du *Quaquerisme*, ni de ses *impulsions*, &c. Ce que le *Collégien* dit est le fruit de ses saintes études, ou de ses méditations sur la Bible, ou des découvertes qu'il a faites par la force de son esprit, ou par un bon sens naturel. Autre chose à remarquer, & que toute personne hardie dans ses pensées ne manquera pas d'approuver, c'est que le *Collége* n'est jamais soumis à l'autorité d'un seul Docteur, ni aux décisions de quatre ou cinq personnes, qui dans les assemblées de quelques autres Sectes s'emparent toujours de la parole. Au reste on ne doit pas s'imaginer que le seul *Collé-*

(*a*) Le nom Hollandois de la Secte est *Collegianten*.

(*b*) En Hollandois, *Rynsburgers*, de *Rhinsbourg*, Village voisin de Leide.

(*c*) Les *Colléges* & les *Clubs* sont des assemblées qui se forment entre amis, une ou deux fois par semaine, dans un caffé ou dans un cabaret, à frais communs, & chacun paiant son écot. D'ordinaire il y a une amande imposée à ceux qui manquent au *rendez-vous*, ou qui s'y rendent trop tard, &c.

ge des *Collégians* fait à *Rhensbourg*. Il y a de ces *Colléges* dans plusieurs villes & villages de Hollande, de Frise & d'Ouest Frise, principalement à Amsterdam, à Rotterdam, à Harlem, à Leide, à Groningue, à Lewarde, &c. Pour les villages, Sardam est celui qui l'emporte sur tous les autres, en ce qu'il s'y trouve plus d'une Secte. C'est apparemment à ces *Colléges*, que la Hollande doit la reputation de nourrir autant de Religions que d'hommes, comme l'Espagne & l'Italie doivent à un certain excès qu'il n'est pas necessaire de definir, celle d'avoir plus de Chapelles & plus de Saints que de devots : ensorte qu'on peut très bien appliquer à ces derniers, ce qu'un des plus (*a*) beaux genies de l'Antiquité a dit de la dévotion de son tems.

Qu'on ne s'imagine pas non plus que tous ces *Colléges* soient uniformes, ni qu'ils soient reglés sur les mêmes idées, ni qu'ils se declarent observateurs des mêmes points de Doctrine. On a deja dit, que chacun peut y proposer ses sentimens & les defendre, &c. Ce n'est donc pas un seul Sistême qui fait l'union : il n'y a unité d'idée que sur la Divinité de la Bible. Après cela chacun raisonne à sa mode, propose, ou objecte, &c. Il faut se representer ici une Societé de Marchands, qui commenceroient ou expliqueroient un Traité sur le Commerce, ou de Philosophes melancholiques, qui raisonneroient tristement sur les *qualités occultes* d'Aristote, les *tourbillons* & la *matière subtile* de Descartes, le sistême de *gravitation* de Newton ; ou enfin de Paisans de la *Northollande*, qui eplucheroient gravement entre eux, & de point en point, toutes les difficultés qui surviennent dans les cas d'*Avarie* & autres usages de mer. Ainsi il suffira bien sans doute de decrire un de ces *Colléges*, sans qu'il soit nécessaire de donner la description de tous les autres. Attachons nous donc seulement au *Collége* d'Amsterdam.

Ce *Collége* (*b*) s'assemble dans une Maison d'Orphelins, qui a l'Orange pour Enseigne. On s'y assemble le Dimanche après midi environ l'espace d'une heure, depuis deux heures & demie jusqu'à trois heures & demie, & le Mercredi au soir depuis cinq heures jusqu'à sept heures & demie. On y traite & on y explique les matiéres contenues dans le N. T. & cela de suite & par ordre. Le Dimanche, on suit les Evangiles & les Actes des Apotres ; le Mercredi, les Epitres. C'est pour conserver cet ordre, que certaines personnes qui ont le droit de parler ordinairement dans le *Collége*, ou qui ont acquis ce droit par la déference ou par le respect que l'esprit, l'éloquence ou le sçavoir ont pû leur acquérir s'assemblent une fois par an, & divisent une partie du N. T. en autant de textes qu'il peut s'en expliquer dans l'année. Et il est à remarquer, qu'on établit deux personnes comme cautions pour chaque texte, lesquelles, au défaut de toute autre, sont obligées de se charger de les expliquer. On use de cette précaution, pour prévenir une dissolution infructeuse de l'assemblée ; & c'est ce qui arriveroit, si malheureusement personne n'avoit rien à proposer sur le texte. Il est à remarquer aussi, qu'il y a des listes imprimées où chacun peut voir l'ordre de ces textes, & par conséquent réflechir & méditer d'avance sur ce qu'il pourra se proposer de dire dans l'assemblée suivante. Au reste on n'est pas si scrupuleusement attaché à l'ordre des textes, qu'il ne soit absolument permis de s'en écarter, & de choisir assez souvent tel autre texte que l'on jugera à propos d'expliquer à l'assemblée.

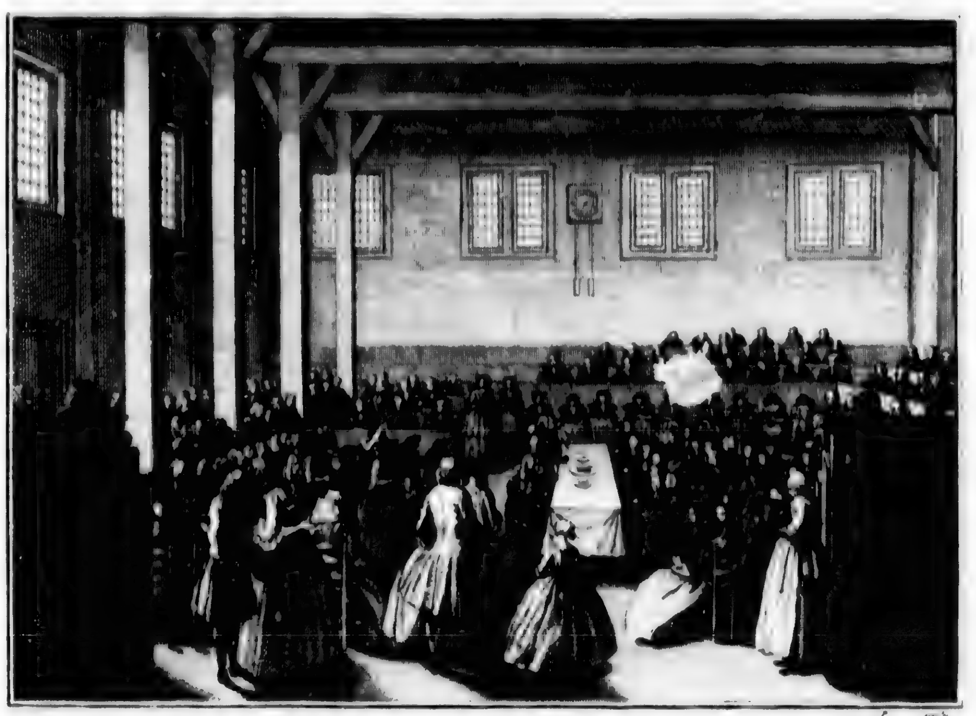
L'ouverture de chaque assemblée se fait par la lecture d'un Cantique, & d'un Pseaume que l'on chante ensuite ; après quoi on propose une priere. La priere étant faite, on lit le texte destiné à être le sujet du Discours Chrétien, & on invite les Freres de l'assemblée à se servir de la liberté accordée à chacun d'eux de proposer ses objections, ses remarques, ses exhortations. Si personne ne se léve de sa place pour parler, les cautions suppléent & font un discours, sur lequel il est permis, comme on l'a dit, de faire des remarques & des objections ; que chacun peut censurer & corriger ; auquel enfin chacun a droit de faire un supplément à sa mode ; & pour donner le tems nécessaire à la révision, à la censure & aux additions, il se fait un silence raisonnablement long après le Sermon. Ces additions & ces réflexions sont plus ou moins étendues, solides, utiles, selon que la personne qui parle a plus ou moins de génie, d'ordre & de justesse. Une application convenable avec une derniére priére, terminent cet exercice.

Le

(*a*) *Nostra regio tam præsentibus plena est numinibus, ut facilius possis Deum quam hominem invenire.* Petron.

(*b*) Une Figure représente ici ces assemblées.

ASSEMBLÉE de ceux qu'on appelle COLLEGIANS a Amsterdam.



Leur CENE a Rynsburg

Le *Collége* n'a point de registres, où on trouve écrits les noms de ses membres. A proprement parler, il n'en a point qui soient véritablement à lui; & on pourroit bien le définir *un corps composé de membres qu'il emprunte de toutes sortes de Sectes, pour se former régulièrement deux fois par semaine.* A la vérité ces membres lui sont comme dévoués, au moins s'ils sont de véritables *Collégiens*. Si cette définition ne plaît pas, on prie le Lecteur de s'en faire une autre, en se représentant une troupe de Chrétiens nourris, élevés dans différens sistêmes de Religion, généralement attachés, les uns à l'*Arminianisme*, les autres au *Memnonisme*, les uns Réformés, & les autres Unitaires, Mystiques, &c. Tel est le fond de la Religion de chacun: mais on se fait *Collégien* pour dire plus librement ses pensées sur le sens, la doctrine & les instructions contenues dans les SS. Ecritures, & par ce moien aiant, dit-on, des lumiéres plus sures & plus étendues, s'édifier les uns les autres, &c. La hardiesse de tous les raisonnemens qui se font sur ces Ecritures, n'attire à personne le nom odieux d'Hérétique, pourvû que chacun reconnoisse toujours l'autorité de la Bible. Selon les *Collégiens*, un débauché mérite par ses déréglemens le nom d'Hérétique, & de même tout homme qui s'abandonne aux passions: mais ils sont persuadés, que Dieu sera infiniment plus indulgent aux erreurs de l'entendement, & à de fausses idées sur un dogme, qu'à des erreurs de pratique & de morale, & aux péchés que l'on commet contre les lumiéres de la conscience & de la raison. Il semble aussi que ces *Collégiens* ne mériteroient d'être appellés Schismatiques, que par rapport aux Sectes dont ils sont extérieurement, s'il étoit vrai que chacun, quoique *Collégien*, restât pourtant attaché *au tronc de sa Religion*.

La description que nous venons de donner des exercices de dévotion des *Collégiens* prouve assez que dans le *Collége* il n'y a point de Ministre, ni de Prédicateur élu solemnellement & reconnu tel; point d'autorité donnée à une personne vêtue, ornée d'une certaine façon, à qui le *saint habillement* attire ensuite le respect des dévots & des dévotes; point enfin d'idée de mérite & de génie distingué, attachée à l'Ecclésiastique plutôt qu'au Laïque. Outre cela il n'y a dans le *Collége* ni Conseil Ecclésiastique, ni Ancien, ni Diacre. On doit pourtant avertir, qu'il y a une espéce d'exception à faire à l'égard des Prédicans du *College*, c'est que ceux (*a*) des *Memnonites* y parlent souvent, particuliérement dans les *Colléges* établis hors d'Amsterdam: mais il faut remarquer aussi que ces *Prédicans* Memnonites ne prêchent que comme simples particuliers, sans supériorité, sans distinction. Le *Collége* ne les écoute, & ne les reçoit qu'en qualité de *Freres* égaux à tous les autres *Freres*. Au défaut de Discipline & d'Hiérarchie, défaut qui chez les *Collégiens* passe pour une chose agréable à Dieu, il faut ajouter le mépris des Formulaires, des Confessions & des Catéchismes. L'idée qu'ils ont de ces *trois liens*, par lesquels les Sectes & les Religions ont accoutumé d'unir leurs fidéles, convient parfaitement à un corps formé de membres, qui ne se rencontrent ensemble que pour être *indépendans*. » Pourquoi, dit-on dans le Collége, un *Frere* » sera-t-il obligé de croire à la maniére d'un autre Frere? Pourquoi ne seroit-il » pas permis à l'un d'avoir des idées differentes de l'autre? Dans la Société civi- » le exige-t-on que la croiance soit uniforme? N'exigeons dans nos freres qu'u- » ne conduite convenable à cette Ecriture, que nous devons tous regarder com- » me la parole de Dieu & la régle de nos devoirs: que les œuvres ne démentent » point cette foi, dont les hommes affectent si généralement de faire parade, » & qui pour l'ordinaire ne porte d'autre preuve de Religion avec elle que le » mépris, la haine & l'intolérance pour ceux qui n'adoptent pas son formu- » laire. «

Nous avons dit que la fondation ou l'établissement des *Colléges* est de l'année 1619. L'origine en est dûe à cet esprit d'intolérance si connu alors chez les Réformés de Hollande; & c'est cet esprit qui a pû conduire les *Collégiens* à une extrémité toute opposée. Trois freres nommés *Van der Codde*, en Latin *Coddeus*, freres d'un autre *Coddeus* qui fut Professeur en Langue Hébraïque dans l'Académie de Leide, furent les véritables fondateurs des *Colléges*; & la fondation commença de la maniére suivante.

Ces trois freres *Van der Codde* étoient villageois, faisant tous les trois profes-

(*a*) Qui sont des *Prédicans* élûs.

sion d'Arminianisme. Ils demeuroient dans trois différens villages; & même l'un d'eux étoit Ancien de l'Eglise du lieu qu'il habitoit. Il est bon de remarquer aussi, qu'un de ces freres faisoit sa residence ordinaire à *Rhinsbourg*. S'ils n'avoient pas le caractére d'inspiration comme les Apotres, ils leur ressembloient du moins par la bassesse de la condition, puisqu'ils ne s'occupoient qu'à l'agriculture & au métier de Tanneur : mais en récompense on nous assure qu'ils entendoient bien l'Ecriture, qu'ils s'exerçoient à la lire & à la méditer assiduement, & qu'ils vivoient en bons Chretiens quant à la pratique. La circonstance des tems étoit alors si peu favorable à l'*Arminianisme*, soit par la condamnation de ses dogmes au Synode de Dordrecht, soit pour des raisons de police & d'Etat, que se faire connoître pour *Arminien*, c'étoit vouloir être déclaré autentiquement ennemi de Dieu & de toute la Societé civile. Ce fut dans cette circonstance que le Gouvernement crut devoir interdire l'exercice de la prédication aux Ministres qui se déclarérent *remontrans*, avec ordre de sortir du païs, au cas qu'ils refusassent de signer l'acte d'exclusion ou de suspension du ministére, qui fut dressé contre l'*Arminianisme*, après que l'*Orthodoxie* eut remporté glorieusement la victoire par les décisions du Synode. On ajouta la peine d'amende au refus de signer l'acte; & on prétend même que l'on promit des récompenses à ceux qui découvriroient & dénonceroient un Ministre Remontrant au Magistrat. On ignore si l'espoir du gain fit découvrir beaucoup de suppôts du nouveau (*a*) *Pélagianisme* dans un païs, où l'argent est plus utile & plus estimé qu'ailleurs : mais il est bien sûr du moins, que ce moien de découvrir un Hérétique ne se trouve pas dans l'Evangile, & que ceux qui l'emploioient ne pouvoient guéres passer pour *Prédestinés au salut* par le *Décret eternel*. Quoi qu'il en soit, l'acte & ses suites privérent les *Remontrans* de leurs Pasteurs; & ce fut alors, que pour n'être pas absolument sans exercice de dévotion, faute de Pasteurs & de Docteurs, les trois Freres *Van der Codde* proposérent de former d'abord entre amis un *Collége de Religion*, auquel dans la suite on admit, outre les *Remontrans*, des gens de toutes sortes de Sectes. On se proposa pour plan, de ne s'assembler que comme *Freres égaux* de la maniére qu'on l'a déja rapporté, dans le seul dessein de s'édifier soi-même en édifiant les autres.

Le premier Collége Religieux fut établi à *Warmond*, village où résidoit un des *Van der Codde*. Ce Collége se forma d'un grand nombre de *Remontrans*, qui n'osant plus s'assembler ni ouvertement, ni en cachette comme *Arminiens*, à cause des amendes rigoureuses, se trouvérent tout consolés d'avoir le prétexte de s'assembler comme amis, sous un nom donné communément dans leur païs à des Societés, où il ne s'agit de rien moins que de Religion, ainsi qu'on l'a déja dit. Mais qu'arriva-t-il dans la suite? Après que l'orage fut un peu calmé, plusieurs Ministres *Remontrans* revinrent dans leur patrie, & sans craindre d'essuier un nouveau danger, se présentérent à *Warmond* pour être Pasteurs du troupeau. Les *Van der Codde* les récusérent, en leur déclarant que la nouvelle institution ne pouvoit s'accommoder de l'autorité Pastorale; que cette institution étoit fondée sur le modéle donné par Saint Paul dans (*b*) le Chapitre 14. de la premiére *Epitre* aux Corinthiens, & enfin que leur maniére de s'assembler étoit conforme à la pratique des Apôtres.

Bientôt après le *Collége de Warmond* fut transplanté à *Rhinsbourg* : il s'y multiplia considérablement, & acquit deux célébres (*c*) Pasteurs *Remontrans*, non comme *Pasteurs*, mais comme *Freres*. A l'imitation de ce Collége, il s'en forma insensiblement d'autres en plusieurs endroits de la Hollande. D'abord on fit quelques perquisitions au sujet de ces assemblées; à la fin on fit semblant d'ignorer ce qui se passoit, & on usa de connivence.

Voilà ce que l'on a communiqué comme certain sur l'origine des *Collégiens*. D'autres prétendent au contraire que l'origine des *Colléges* est plus ancienne, & qu'avant les *Van der Codde* il y en avoit de pareils dans les Provinces-Unies fondés sur le même plan, réglés sur les mêmes idées, & en vertu de l'explication qu'ils donnoient, comme les *Collégiens* de *Warmond* & de *Rhinsbourg*, aux paroles de S. Paul. La différence qu'on trouve entre ces derniers *Colléges*, & les autres

(*a*) C'est le nom qu'on donne à l'*Arminianisme*.

(*b*) Principalement depuis le verset 26. jusqu'à la fin.

(*c*) *Camphuise* (*Camphusius*) & *Gesteranus*.

plus anciens, c'est que ceux-ci étoient composés d'*Anabaptistes* & autres Fanatiques, dont il a été parlé ci-dessus. On trouve des Colléges de cette espéce dès l'année 1560. & sans doute en remontant plus haut on en trouveroit plusieurs autres, sur tout en approchant des tems de persécution. Avec cela les conventicules d'Angleterre, & toutes les assemblées clandestines de notre tems ne sont-elles pas à peu près de cette même nature? Ne disputons donc point sur la différence des noms.

On parle aussi de certains *Colléges* établis en Angleterre sous le Régne d'Elizabeth, où cependant il n'étoit permis qu'aux Ecclésiastiques de parler. *Le Prédicant* étoit nommé ou qualifié *Prophéte*; & on supposoit sans doute que celui qui parloit au troupeau, parloit indubitablement à la façon des anciens Prophétes, immédiatement inspiré comme eux. Voici l'ordre que l'on observoit dans ces Societés Religieuses, que *Grindal* Archevêque de Cantorberi protégea, dit-on, avec tout le zéle possible.

Le plus jeune des Ministres, ou si on veut des *Prophétes*, montoit en chaire, parloit le premier environ une demi-heure, & selon qu'il se trouvoit plus ou moins capable de s'etendre sur un texte pris dans l'Ecriture. Un autre un peu plus âgé montoit immédiatement après lui, & prêchoit sur le même sujet. Il étoit suivi de quatre ou cinq autres, qui parloient tous à leur tour, & suivant leur âge, sur le sujet expliqué par ceux qui les avoient precedés. A ceux-ci succédoit un Théologien, qui avoit vieilli dans l'art de prêcher. Le discours de celui-ci étoit bien plus long, & plus solide sans doute que les precedens. Le vieux Ministre, en traitant le même sujet, faisoit la censure des discours qui avoient precedé le sien, y remarquoit les beaux endroits, & en relevoit les fautes avec douceur. Cette espéce d'exercices de dévotion, qui avoit beaucoup de rapport à la maniére de recevoir les *Proposans* dans la Réforme de Calvin, commençoit & finissoit par une priére. On se retiroit ensuite avec l'assemblée, pour aller terminer tous ensemble cet acte religieux par un *repas fraternel*. En se séparant, on fixoit le tems pour une nouvelle assemblée, on nommoit les Prédicateurs, & on leur donnoit le texte & le sujet du discours.

Ces assemblées se formoient une fois le mois, quelquefois deux. Elles duroient environ deux heures, & cela publiquement dans une Eglise: ainsi des *Colléges* de cette nature, autorisés, protégés par un Archevêque, n'étoient nullement des assemblées clandestines, comme le nom qu'on leur donne ici pourroit l'insinuer. Quoi qu'il en soit, il est, ce semble, nécessaire de donner une idée de la methode, que devoient observer dans ces discours les Prédicateurs qui les prononçoient. D'abord on recherchoit le rapport du texte choisi à d'autres, son vrai sens, le but que s'étoit proposé l'Auteur sacré dans ce texte; ensuite l'exacte signification des termes, les differentes traductions, les passages paralléles, les consequences que l'on pouvoit tirer du texte expliqué, enfin les fausses explications données à ce texte par les faux Docteurs, &c. & c'etoit-là que brilloit sans doute l'esprit de dispute, au moins s'il est permis d'en juger par la circonstance du tems où ces discours étoient à la mode. Il faut remarquer aussi, que ceux qui prononçoient ces discours étant libres de choisir le sentiment qui leur paroissoit le plus plausible, la difference de sistêmes & d'opinions donnoit lieu à des disputes dans l'assemblée: mais la présence de quelques graves Théologiens, qui y présidoient par ordre de l'Evêque du Diocése, contribuoit à entretenir la modération & le bon ordre dans les disputes. On dit encore, que malgré la longueur de ces exercices mêlés de Théologie & de dévotion, les auditeurs n'avoient pas le tems de s'ennuier, tant ils étoient occupés agréablement de la diversité des matiéres traitées dans ces differens discours.

Bien loin que ces assemblées reçussent l'approbation de la Reine Elizabeth, elles la prévinrent au contraire contre l'Archevêque de Cantorberi leur protecteur, qui prétendoit les comparer aux anciennes Ecoles, ou Séminaires de *Prophétie* des Juifs. Il en fit l'Apologie dans une lettre qu'il écrivit à cette Princesse; & tâcha de justifier l'établissement de ces *assemblées prophétiques* par des exemples pris dans (*a*) l'Ancien & le Nouveau Testament. Il ajouta, que ces exercices servoient à augmenter la capacité de ceux qui étoient destinés à être Docteurs & Prédicateurs dans l'Eglise; que ces discours servoient aussi à entretenir l'émulation; que par là on jugeoit de l'orthodoxie de la doctrine, de la justesse des idées,

(*a*) 1. *Samuel*, autrement 1. *Livre des Rois*, Ch. X. 1. Epit. de S. *Paul* aux *Corinth*. Ch. XIV.

du sçavoir, &c. qu'ils empêchoient les jeunes Ecclésiastiques de s'abandonner à l'oisiveté, leur faisoient craindre de passer pour ignorans, les assujettissoient à la Discipline, &c. Enfin le zélé Archevêque prétendoit déraciner le *Papisme* par ce moien : mais il eut beau faire, le préjugé étoit pris, & la Reine n'en revint point.

Passons de cette petite digression à nos *Collégiens* Hollandois. Ils font profession d'être *tolérans outrés*. Il nous permettront bien d'appeller ainsi cette tolérance réputée *Anti-orthodoxe*, qui admet & accepte pour *freres* tous ceux qui s'appellent Chrétiens, quels qu'ils soient. Tel est, dira-t-on, l'effet de cette paix & de cette concorde, que les *Collégiens* regardent comme l'ame du Christianisme : mais on leur répondra, peuvent-elles se conserver toujours, cette paix & cette concorde, dans un *assemblage* de gens de toutes sortes de Sectes, qui se rendent à l'assemblée armés de toutes sortes de préjugés, & pourvûs de tous les argumens de leur parti ? qui dans cette assemblée, ont le droit de proposer & d'établir leurs propres opinions, & d'expliquer selon leur sens particulier cette Ecriture, qu'ils conviennent de regarder tous en général comme divine ? Aussi nous dit-on, que malgré le bon ordre & la Discipline du *Collége*, il s'y est souvent glissé des esprits dangereux & turbulens, qui ont essaié de faire des Schismes. C'est à ces faux freres qu'on a dû un Schisme qui commença à Rotterdam, & gagna bientôt Amsterdam. Ce Schisme fut l'origine de deux différens *Colléges*, qui s'attribuoient tous deux, à l'exclusion l'un de l'autre, la patience, la modération, la charité fraternelle, & toutes les vertus Chrétiennes. Cependant *quelques freres Collégiens* d'une conscience plus tendre & plus scrupuleuse que les autres, ne voulurent point prendre parti, & par un motif *de charité fraternelle*, crurent devoir fréquenter également & tour à tour les deux *Colléges*.

Une autre objection qu'on peut faire contre ces Freres de *Collége*, c'est que l'égalité qui régne entre eux, met en droit un idiot de parler aussi longtems qu'un habile homme ; qu'un savetier peut y aller de pair avec un Docteur consommé ; que l'ignorance y peut affronter le sçavoir ; que l'on est forcé dans des assemblées de cette nature d'écouter cent extravagances debitées avec gravité, & d'un air de piété qui impose aux simples. Voici la réponse de ces *Collégiens*. » Dans les autres Sectes s'en trouve-t-on mieux, d'être obligé d'écouter un prédicateur incapable & ignorant, gagé jusqu'à sa mort pour fatiguer ses auditeurs par son incapacité, & qui ne produit d'autre avantage à la Religion de ses Paroissiens, que de leur apprendre réguliérement trois ou quatre fois par semaine beaucoup d'inutilités, dont-ils chargent mal à propos leur mémoire ? «

Finissons l'article de ces *Colléges* par une particularité, qui sera peut-être peu intéressante pour tout autre que pour des Lecteurs Hollandois ; c'est qu'en vertu de cette charité mutuelle dont les *Collégiens* font profession, en s'assistant de tout leur pouvoir les uns les autres, ceux de la plûpart des villes de Hollande ouvrirent leur bourse à leurs freres d'Amsterdam, pour fonder en 1677. & en 1680. le *Collége* nommé l'*Orange* ; & il y a apparence que dans l'occasion ceux d'Amsterdam ont rendu la pareille aux *freres* des autres Villes. A cela on doit ajouter, que cette fondation est aussi destinée à l'entretien d'un assez grand nombre d'orphelins *Collégiens*, & même d'orphelins d'autres Sectes & d'autres Partis : digne effet de l'humanité, qui devroit régner dans tous les hommes malgré la difference de Religion :

Les Rhinsbourgeois.

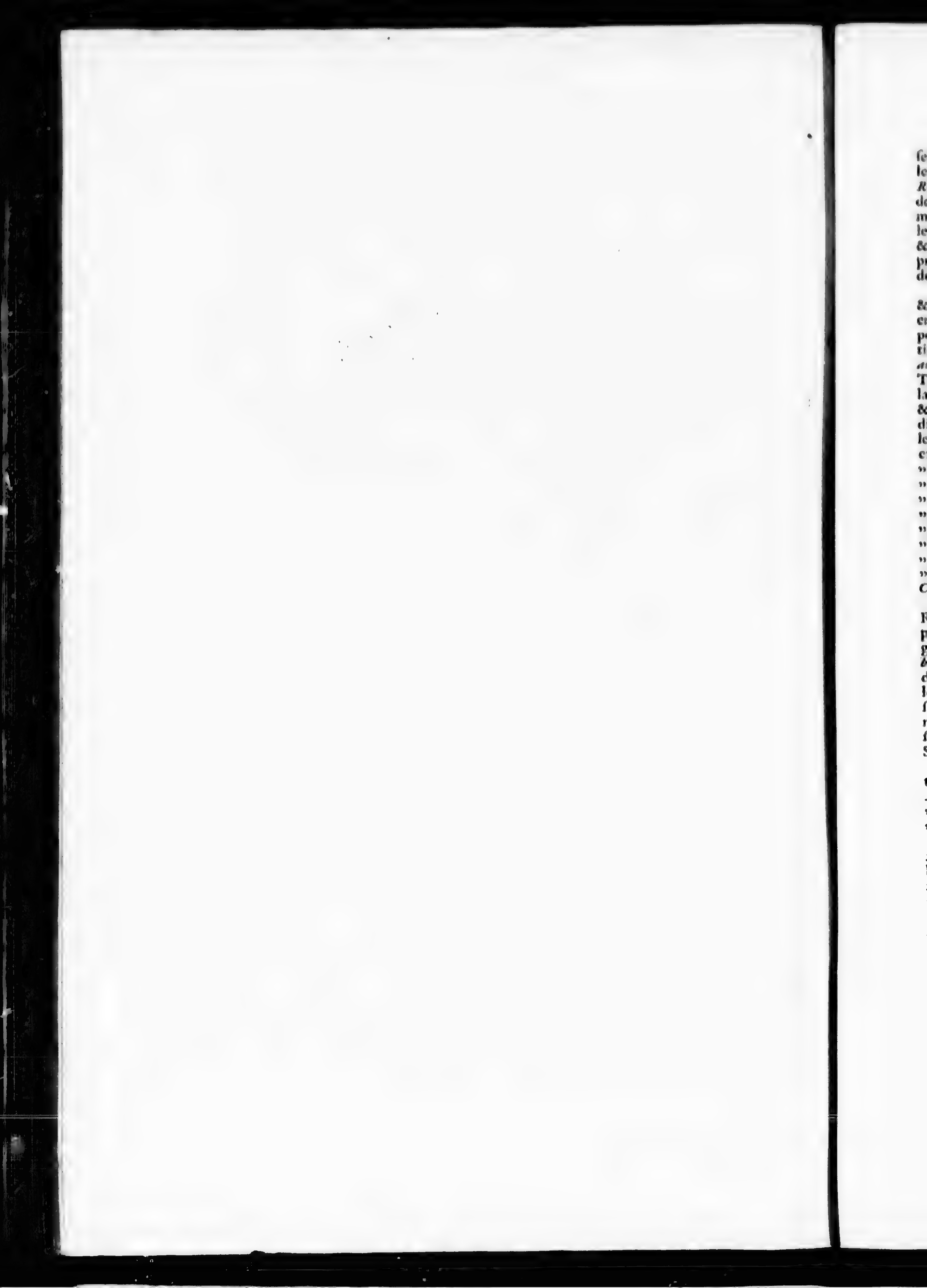
Nous allons présentement parler de ce qui concerne l'établissement de *Rhinsbourg*. Nous avons déja dit que ce village donne le nom à la Secte des *Rhinsbourgeois*. Nous devons ajouter, que le nom de *Rhinsbourgeois* ne désigne pas seulement les habitans du Village, & que sous ce nom on comprend aussi des *Memnonites*, des *Remontrans*, des *Unitaires*, des *Calvinistes*, des *Luthériens*, &c. qui se rendent de tous côtés à *Rhinsbourg*, comme autrefois les Juifs se rendoient à Jérusalem pour solemniser leurs Pâques. Quoique les assemblées soient comme affectées à *Rhinsbourg*, il ne faut pas s'imaginer, nous disent ces *Collégiens*, que nous regardions ce Village comme un lieu plus respectable qu'un autre, ni que nous prétendions que la sainteté y soit plus grande qu'ailleurs, selon



Le BAPTÊME de RHINSBO



ME de RHINSBOURG.



selon l'idée que les Catholiques Romains se font d'une Eglise consacrée solemnellement. La vérite est qu'on prétend généralement, que les *Collegiens* nommés *Rhinsbourgeois* n'ont choisi le village de *Rhinsbourg*, qu'à cause de leur maniére de baptiser dans une eau courante. On voit ici la représentation de ce Baptême. Ces gens ne s'assemblent que deux fois l'année, sçavoir à la Pentecote, & le dernier Dimanche du mois d'Août, pour célébrer fraternellement la Céne; & pour être admis, il suffit de vivre réguliérement selon les devoirs que nous prescrit l'Ecriture, quelqu'opinion qu'ils aient d'ailleurs, chacun selon le préjugé de sa Secte, touchant l'essence & la nature de ce Sacrement.

La veille de cette Communion solemnelle est destinée à la révision des péchés & à la préparation du cœur. Deux discours précédent la Céne, l'un sur la Céne en général, & sur la mort de J. C. en particulier; l'autre sur les motifs qui portent les fidéles *Rhinsbourgeois* à s'assembler dans ce Village, à s'y réunir Chrétiennement sans distinction de Parti, sans se déclarer, *les uns pour Paul & les autres pour Apollon*; à s'y réunir en un mot comme les anciens Juifs dans leur Temple ou dans la Capitale de leur petit Etat, pour célébrer fraternellement la Pâque, mettant à quartier dans cette solemnité les distinctions de *Pharisiens* & de *Sadducéens*. Dans ces discours les *Collégiens de Rhinsbourg* n'oublient pas, dit-on, de déplorer les malheurs du Christianisme, déchiré par les Schismes & les Hérésies, corrompu par les préjugés des hommes, par où la Religion est exposée tous les jours aux insultes des libertins, & à la raillerie des incrédules. » Ne vaut-il pas infiniment mieux, dit un *Docteur de Rhinsbourg*, présenter fraternellement la main à tout Chrétien qui croit à la Sainte Ecriture, & s'efforcer » de vivre en ce monde conformément à la Loi de Christ? C'est donc en bons freres que nous tendons la main à toutes sortes de (*a*) Sectaires, pour les inviter à » prendre la Céne avec nous, après s'être examinés eux-mêmes sur leur état, sans » nous embarrasser des noms odieux qu'on leur donne, & sans entretenir dans nos » ames ce fiel, que malheureusement la plus grande partie des hommes regarde » comme le zéle selon J. C. « Ce petit échantillon de la maniére de penser des *Collégiens* de *Rhinsbourg* ne déplaira peut-être pas au Lecteur.

La cérémonie de la Céne ne différe point chez les *Rhinsbourgeois* de celle des Réformés *Calvinistes*. Après que l'assemblée s'est séparée, on remet les deniers provenus des aumônes de ces Fidéles entre les mains d'un Sécretaire de ce village, qui en donne acquit, dit-on, & distribue cet argent aux pauvres de *Rhinsbourg*. La solemnité du jour se termine par un discours destiné à rendre des actions de graces à Dieu; & le lendemain au matin quelques *freres Rhinsbourgeois* font les adieux au nom de toute l'assemblée, & on s'exhorte mutuellement à la persévérance dans la Religion, & à la fidélité qu'on doit à Dieu. Quoiqu'il soit permis à chacun de parler, d'enseigner & même de donner la Céne, ces fonctions sont rarement abandonnées à d'autres, qu'à ceux qui s'y sont préparés d'avance. Souvent même on nomme ceux qui parleront dans l'assemblée suivante.

L'éloignement de *Rhinsbourg* est cause que les *Collégiens Frisons* ont pris le parti de s'assembler tous les ans à *Leuwarde*, pour faire la Céne à la maniére des *Rhinsbourgeois*; » preuve manifeste, disent-ils à ceux qui les accusent d'attacher leur » dévotion à ce Village, que nous ne sommes jamais tombés dans la superstition » qu'on nous impute. «

Ce Schisme qui, comme nous l'avons dit, se forma entre les *Collégiens* à Amsterdam & à Rotterdam, donna lieu à l'établissement de deux différentes assemblées à *Rhinsbourg*. Chaque assemblée faisoit sa Céne particuliére, & se regardoit sans doute comme l'Eglise des *véritables freres en Jesus-Christ*. Le *Collégien* étranger qui venoit se réunir à ses autres Freres, ne devoit-il pas être embarassé à choisir entre ces deux Eglises? A quoi pouvoit-il reconnoître que l'une étoit légitime, l'autre schismatique. En attendant qu'un *Collégien* puisse répondre à cette objection, il faut apprendre au Lecteur, que ce schisme commencé à la Pentecôte de l'année 1686. finit en 1700. par la réunion qui se fit entre eux après la mort de leurs Chefs.

(*a*) Voiez la Figure qui représente cette Céne, page 392.

Leur Baptême.

On n'a fait que citer dans une remarque le Baptême de cette Secte. En voici une petite description, telle que l'a fournie un *fidele* de *Rhinsbourg*.

Celui qui demande le Baptême commence par faire publiquement sa profession de foi le Samedi au matin, devant l'assemblée des *Rhinsbourgeois* formée exprès pour cette ceremonie. Nous ne disons rien des Discours qui la précédent, & qui roulent sur l'excellence & la qualité du Baptême. Après la profession de foi, & celui qui doit administrer le Sacrement, & celui qui doit le recevoir se rendent à une espéce d'étang, qui est derriere une maison appartenante à la Secte de *Rhinsbourg*. C'est proprement une espece d'Hopital, puisqu'on y loge *gratis* ceux qui n'ont pas le moien de loger à l'hotellerie. C'est dans le reservoir d'eau qui dépend de cette Maison, que le *Néophyte*, le *Cathécumène*, ou le *Candidat* doit être baptisé par immersion. Si c'est un homme qui doive recevoir le Baptême, il a sur le corps une chemise blanche, un caleçon de même ; si c'est une femme, elle est couverte d'une espéce de *jaquette* toute pareille, avec une juppe, à laquelle on attache ordinairement quelques piéces ou morceaux de plomb, semblables à ceux que les Dames font mettre dans les manches de leurs robes. Cela se pratique, dit-on, afin qu'elles plongent mieux, & peut-être aussi pour d'autres raisons. Le *Baptisant* est dans le même équipage au milieu de cet étang, où il les attend pour les plonger, en prononçant la formule ordinaire à presque toutes les Communions Chretiennes. Etant baptisés, ils vont reprendre leurs habillemens ordinaires, pour se rendre ensuite à l'assemblée, où ils sont exhortés à la persévérance, & à la pratique des préceptes de J. C. après quoi on fait une priére en public, & on chante ou des Cantiques, ou des Pseaumes.

Voilà ce que nous trouvons de plus digne d'être remarqué dans les usages de ceux, qu'on appelle en Hollande *Collégians* & *Rhinsbourgeois*. On prétend que cette Secte déchéoit beaucoup, & qu'il en est de même des *Unitaires* mêlés parmi ces *Collégiens*, parmi les *Quaquers*, & enfin parmi les *Anabaptistes*, &c. D'autres soutiennent que tous les Sectaires se masquent mieux aujourd'hui que du tems de leurs ancêtres ; & c'est-là, disent-ils, ce qui persuade à certaines personnes crédules, que le libertinage & l'herésie perdent leur crédit. D'autres prétendent enfin que la Religion de *Mammon* s'efforce de parvenir à la supériorité : mais les plus sages suspendent leur jugement, & se contentent de souhaiter que la grace de Dieu se répande sur tous les hommes.

An quidquam nobis tali sit munere majus ?

CHAPITRE V.

Contenant plusieurs particularités touchant le Déisme, *&* les Dogmes *d'une* Secte *accusée de libertinage & de* Déisme.

Nous finirons ce Volume par ceux que l'on appelle *Deistes*, & que le peuple ne distingue pas des Athées. Cependant la différence des uns aux autres est fort grande ; & d'ailleurs il est, ce semble, bien difficile, pour ne pas dire impossible, qu'il y ait de véritables Athées. L'existence d'un Etre suprême est trop visible, & les caractéres du bien & du mal, avec leurs suites, sont peints trop vivement dans la conscience de tous les hommes, pour qu'il soit possible de se dépouiller absolument de l'idée d'un Etre Souverain. Il est certain que les plus féroces & les plus barbares de tous les Peuples conservent quelque idée de la Divinité, & que c'est être injuste à leur égard que de les traiter d'Athées. Pour les Chinois & les Japonois, il est de même faux qu'ils le soient. Dire que les

Idolâtres sont Athées, est un autre excès qui tient de l'invective & de la déclamation : ainsi on ne sçauroit mettre au rang des preuves de cet Atheïsme imputé aux anciens Païens, ce qu'a dit contre eux un Pere de l'ancienne Eglise (a), *que s'il n'y a point d'unité de Dieu, il n'y en a point du tout.*

Si le parfait Atheïsme est une chimere, il n'en est pas ainsi du *Déisme*. On ne le définira point aux honnêtes gens, & il feroit fort inutile de le définir au peuple. Le *Déisme* a cela de commode, qu'il n'empeche pas d'être exterieurement de la Religion, qui convient le mieux aux interêts temporels. Reconnoitre un seul Dieu & le servir, sans se lier autrement que par politique & par bienséance à telle ou à telle Religion, qu'il plaît au Souverain de proteger préferablement à toute autre dans ses Etats, est un principe du moins aussi convenable aux inclinations de l'Esprit humain, que celui qui ne nous engage à rester sujets de ce Souverain, qu'aussi long tems que nos affaires le demandent, ou que notre humeur nous permet de vivre sous sa domination. Ceux dont les principes renversent la Societé civile, vont peut être bien au-delà de ce qu'on doit appeller *Déisme*. Mais y pensent ils de sang froid ? ne seroient-ils pas, comme le reste du genre humain, les victimes du renversement des Loix ? Croions donc que leur conscience ne sçauroit convenir long tems de la vérité des sistêmes qu'ils veulent défendre, pour se faire un nom dans le monde.

Dans la Societé civile, & dans la Societé Ecclésiastique, on met communément au rang des *Déistes* beaucoup de gens qui ne le sont nullement : mais à quoi servent les protestations de ces pretendus *Déistes*, qu'à fortifier les préjugés qu'on a contr'eux ? C'est ainsi que le vulgaire (b) appelle *Déisme* l'indifference dans le choix des Sectes du Christianisme, cette opinion trop charitable qui les sauve toutes, & les fait aller au Ciel par des routes différentes, le sentiment qui réduit le Christianisme à très peu d'articles fondamentaux, celui qui reduit la Religion à la pratique toute seule de la Morale Evangelique, le principe de ces Chretiens *tolerans jusqu'à l'impieté*, s'il faut s'en rapporter aux reproches de certains Théologiens zélés qui forgérent, il y a cinquante ans, la glorieuse épithéte de *Latitudinaire* à l'honneur de ces pretendus *Déistes*. Les successeurs de ces Théologiens ont continué d'appeller de ce même nom tout *faux Chretien* de notre tems, qui bien loin d'excommunier la Secte dans laquelle il n'est pas né, ne craint pas de regarder les enfans de cette Secte comme ses freres. C'est ce même principe, qui fait trouver un *Déisme* (c) rafiné chez les *Anabaptistes*, chez les *Sociniens*, chez les *Remontrans*, & dans les assemblées de ces *Collegiens* dont il a été fait mention dans le Chapitre precedent.

La doctrine de la Secte dont on va parler est un *Déisme compliqué*, à en juger par la Doctrine qu'on lui reproche. Elle reconnoit pour Patriarches un certain *Pontien de Hattem*, & un autre Hollandois nommé *Wouttlar*, qui tous deux ont, dit-on, renouvellé les idées de *Spinosa* en y ajoutant du leur, & assorti ce nouveau sistême du *mystique* de quelques *Piétistes*, dont on a parlé dans (d) le Chapitre qui traite des *Mystiques*, dans lesquels on a reconnu aussi des idées prises de *Spinosa*. Cette Secte de *Hattem* s'assemble encore, mais avec tant de secret & de précaution, qu'à moins que de se faire reconnoitre pour fidéle membre du corps par les indices les plus convaincans, il est impossible d'être admis dans les assemblées de la Secte. Les rigoureux Edits des Etats l'obligent de prendre ces precautions, pour se dérober aux peines, qui pour l'ordinaire consistent en des amendes pécuniaires, qui en Hollande font des Martyrs, comme ailleurs les roues & les gibets : mais après tout qui peut ignorer qu'en quelque païs que ce soit, perdre une somme d'argent est pour des Marchands une peine aussi cruelle, que les galeres & la mort ? Quoi qu'il en soit, voici le dernier Edit qui a été fait contre les *Hattemistes*, ou *Wouttlars* ; car on leur donne également ces deux noms.

Les *Etats* de *Hollande* & de *West-Frise*, à tous ceux, &c. *Salut*. Les Députés des deux Synodes de cette Province Nous aiant représenté pathetiquement & avec

(a) Ce passage est de *Tertullien* : le voici tout entier. *Deus, si non unus est, non est, quia dignius credimus non esse quodcumque non fuerit ut esse debebit.* Voilà en même tems une autorité en faveur du problême que *Bayle* a traité dans ses *Pensées sur les Cométes*.

(b) Ce n'est pas le vulgaire seulement qui pense ainsi ; & il est aisé de prouver, que les principes rassemblés dans cet article, si on raisonne conséquemment, ménent nécessairement au *Déisme*.

(c) En effet les principes fondamentaux de toutes ces Sectes ménent naturellement au *Déisme*.

(d) Voiez ci-dessus, pag. 309. & suiv.

zele, que l'*Irréligion* & le *Libertinage* de certaines gens étoient montés dans les *Provinces-Unies*, au point d'oser enseigner les sentimens impies de *Pontien de Hattem*, sentimens conformes à ceux de *Spinosa*; & non seulement de les enseigner dans leurs Conventicules, mais encore dans plusieurs Livres imprimés, & en particulier dans celui qu'ils viennent tout recemment de publier, intitulé: *Le renversement de l'Idole du Monde*, ou *la croiance des Elûs manifestée dans les Ecrits de Pontien de Hattem, publiée par Jacob Roggeveen*: Lesdits Deputés Nous requerant qu'il Nous plaise, par une resolution speciale, d'arrêter la propagation & les progrès des dangereux sentimens de ce *Pontien de Hattem*, & tout Livre qui tend à l'*Atheisme*: d'empêcher les Conventicules de ces abominables Docteurs, d'arrêter l'impression, l'entrée & la vente des Livres & Traités *ex professo*, & de tous autres Ecrits contenans des Propositions contre le culte dû à la Divinité en general, & contre le *Christianisme* en particulier, de supprimer non seulement le susdit Livre scandaleux du nommé *Jacob Roggeveen*, par nos *Placards*, mais aussi de statuer des peines contre les Auteurs, Imprimeurs & distributeurs de semblables Livres impies, telles que nous les jugerons à propos.

A ces causes: mûs & déterminés par notre zéle pour la gloire & le service de Dieu, aiant en vûe d'affermir la Societé Civile, & d'assurer le repos & la tranquillité publique, motifs qui conviennent à un Souverain *Chrétien*: Nous avons jugé à propos, *Voulons* & *Nous plait*, de defendre, par le present *Placard*, que personne n'enseigne, ni ne répande, soit dans les Conventicules, Assemblées, lieux & autres occasions quelconques, de bouche, ou par écrit, les sentimens impies & prophanes de *Pontien de Hattem*, & de ses Sectateurs, & entr'autres que *la Transgression des Commandemens & de la Loi de Dieu, ou du Souverain n'est point un péché, ni même un sujet de repentir, ou d'inquiétude pour un Chrétien*: sous peine d'être punis sans miséricorde, comme ennemis de la Vertu & du Culte divin, & comme Perturbateurs du repos public, d'être bannis, emprisonnés, ou autrement châtiés, suivant l'exigence du cas. Il sera aussi procédé contre les Auteurs, Imprimeurs & distributeurs de Livres & Ecrits, dans lesquels les susdits pernicieux principes se trouveront, quoique déguisés ou cachés dans l'exposition de certains passages de l'Ecriture, & ils seront punis suivant les peines statuées dans nos précédens *Placards* contre le *Spinosisme*, & autres semblables Livres & Ecrits seducteurs: Et en particulier les exemplaires du susdit Livre de *Jacob Roggeveen* seront supprimés, & on procédera contre ceux qui, au mépris de notre présent *Placard*, en vendront, ou répandront en quelque maniére que ce soit.

Et afin que personne n'en pretende cause d'igorance, Nous *ordonnons*, &c.

On voit en gros dans cet Edit les motifs qui font interdire les pernicieuses assemblées de ces Sectaires. Nous exposerons leurs dogmes plus en detail, après que nous aurons rapporté quelques particularités touchant *Spinosa* & sa morale, telles que nous les donne (*a*) un de ses disciples: c'est là le véritable moien qui conduit au parallele de *Pontien de Hattem* avec *Spinosa*.

Abregé *de l'*Histoire *de* Spinosa.

Ses mœurs *&* *son* Caractére.

(*b*) BARUCH ou Benoit *Spinosa*, né à Amsterdam, étoit né Juif, d'un pere de condition médiocre, & Portugais de Nation. On le fit étudier en littérature Hebraïque: c'est à cela que se termine ordinairement toute l'erudition des Juifs. Des

(*a*) *Maximilien Lucas*, Auteur d'une *Vie de Spinosa*; Livret de quarante à cinquante pages petit Octavo. *Lucas* avoit fait long-tems à la Haie une espéce de gazette satyrique, burlesque, badine & historique, sous le nom de *Quintessence*. Il avoit été Disciple de *Spinosa*; & dans la vie de celui-ci il l'appelle son illustre ami. Outre cette vie, on a de la façon de *Lucas* un ouvrage intitulé l'*Esprit de Spinosa*, & la traduction du Traité Latin que *Spinosa* publia sous le titre de *Tractatus Theologico-politicus*. La traduction de ce Traité a paru en François sous trois titres différens, pour tromper, nous dit-on, les Inquisiteurs des Livres.

(*b*) *Bayle* n'a pas connu cette *Vie de Spinosa*, qui nous fournit les particularités que nous rapportons, & il est nécessaire de comparer ce petit Ouvrage avec ce que le premier a dit de *Spinosa* dans son Dictionnaire.

Des bornes si étroites n'arrêtérent point, nous dit-on, l'esprit de cet écolier subtil. *Spinosa* proposoit des difficultés, il faisoit des objections hardies, & les Maitres, qui ne pouvoient les résoudre, y trouvérent un pretexte legitime pour le calomnier, & le detruire. » Ne lisant que la Bible, dit l'Auteur de sa vie, il se rendit » bien tot capable de n'avoir plus besoin d'interpréte. Il faisoit des reflexions si » justes, que les Rabbins n'y repondoient qu'à la maniere des ignorans, qui, voiant » leur raison à bout, accusent ceux qui les pressent trop, d'avoir des opinions peu » conformes à la Religion. Ainsi raisonne son Apologiste. Il comprit qu'il étoit » inutile de s'informer par autrui de la verité. *Le peuple ne la connoit point : en croire » aveuglement les livres autentiques, c'est, ajoutoit-il, trop aimer les vieilles erreurs.* Il » se résolut de ne plus consulter que lui même, & de n'épargner aucun soin pour » faire la découverte de la verité, qu'il prétendit devoir se trouver dans le sistême » qu'il inventoit, ou plutôt (*a*) qu'il renouvelloit & perfectionnoit. *Spinosa* con- » çut un si important projet au dessous de l'age de vingt ans. « Ainsi on pouvoit dire de lui, *que la raison & le libertinage meurissoient en même tems.* Pour venir à son but & former son plan, » il recommença de lire l'Ecriture, il en perça l'obscu- » rité, il en dévelopa les Mystéres, il se fit jour à travers les nuages derriere les- » quels on lui avoit dit que la vérité etoit cachée. Après l'examen de la Bible, il » fit celui du *Talmud*. Un certain *Morteira*, Rabbin moins ignorant que les autres, » ne put s'empêcher de l'admirer. Pour mieux connoitre *Spinosa*, il voulut l'eprou- » ver en toutes maniéres, & il avoua qu'il n'avoit jamais rien trouvé à redire tant » à ses mœurs, qu'à la beauté de son esprit. Ces louanges n'augmentérent point la » vanité du disciple. La prudence dont il étoit deja doué dans cette grande jeunesse, » lui apprenoit à faire peu de fonds sur l'amitié & sur les louanges des hommes. » Avec cela cet amour qu'avoit *Spinosa* pour la verite étoit si fort sa passion domi- » nante, qu'il ne voioit presque personne : mais il y a des rencontres, où on ne » peut honnêtement éviter de se lier, & de se faire connoitre, quelques dange- » reuses qu'elles soient souvent. Deux jeunes hommes qui se disoient ses amis inti- » mes, lui arrachérent son sentiment. D'abord il les renvoia à Moïse & aux Prophé- » tes, vrais Israëlites qui avoient décidé de tout, & que par consequent ils étoient » obligés de suivre aussi comme vrais Israëlites. « Mettons ici toute la suite du Dialogue qu'ils eurent entr'eux, dans les propres termes de l'Auteur de la vie de *Spinosa*. Il sera suivi des principales circonstances de sa conduite, de celles du moins qui font connoître sa morale, & dans la pratique & dans la spéculation. » A les en croire, repartit un de ces jeunes Hommes, je ne vois point, qu'il y ait » d'*Etre immateriel*, que Dieu n'ait point de Corps, que l'*Ame* soit immortelle, ni » que les *Anges* soient une Substance reelle. Que vous en semble, continua-t-il, en » s'adressant à notre *Disciple* ? Dieu a-t-il un *Corps* ? Y a-t-il des *Anges* ? l'*Ame* est » elle immortelle ? J'avoue, *dit le Disciple*, que ne trouvant rien d'*immatériel* ou » d'*incorporel* dans la *Bible*, il n'y a nul inconvénient de croire que *Dieu* soit un » *Corps*, & d'autant plus que *Dieu* étant *grand*, ainsi que parle (*b*) le Roi Prophéte, » il est impossible de comprendre une *grandeur* sans étendue, & qui par conséquent » ne soit pas un *Corps*. Pour les *Esprits*, il est certain que l'*Ecriture* ne dit point » que ce soient des Substances réelles, & permanentes, mais de simples *Phantômes* » nommés *Anges*, parce que *Dieu* s'en sert pour déclarer sa volonté. De telle » sorte que les *Anges* & toute autre espéce d'*Esprits* ne sont invisibles, qu'à raison » de leur matiére très-subtile & diaphane, qui ne peut être vue que comme on voit » les *Phantômes* dans un miroir, en songe, ou dans la nuit. De même que *Jacob* » vit en dormant des *Anges* monter sur une échelle & en descendre. C'est pour- » quoi nous ne lisons point que les *Juifs* aient excommunié les *Saducéens*, pour n'a- » voir pas cru d'*Anges*, à cause que l'Ancien Testament ne dit rien de leur Création. » Pour ce qui est de *l'Ame*, par tout où l'*Ecriture* en parle, ce mot d'*Ame* se prend » simplement pour exprimer la *Vie*, ou pour tout ce qui est vivant. Il seroit inutile » d'y chercher dequoi appuier son *Immortalité*. Pour le contraire, il est visible en

(*a*) *Juppiter est quodcumque vides, quocumque moveris.*

Ce vers de Lucain renferme tout le sistême de *Spinosa*, & celui de ses prédecesseurs, sur lesquels on peut lire les notes (A) & (DD) Article de *Spinosa* dans le *Dictionnaire de Bayle*, sans qu'il soit nécessaire de copier ici cet Auteur. Tout se reduit à ceci : il n'y a qu'une substance dans l'Univers ; & cette substance par ses différentes modifications forme toute la Nature.

(*b*) Ps. XLVIII.

» cent endroits, & il n'est rien de plus aisé que de le prouver : mais ce n'est ici ni » le tems ni le lieu d'en parler.

» Le peu que vous en dites, répliqua l'un des deux Amis, convaincroit les plus » incrédules : mais ce n'est pas assez pour satisfaire vos amis, à qui il faut quelque » chose de plus solide, joint que la matiére est trop importante pour n'être qu'ef- » fleurée. Nous ne vous en quittons à present, qu'à condition de la reprendre une » autre fois. «

Le Disciple, qui ne cherchoit qu'à rompre la conversation, leur promit tout ce qu'ils voulurent. Mais dans la suite il évita soigneusement toutes les occasions de renouer avec eux ; & se ressouvenant que rarement la curiosité de l'Homme a bonne intention, il étudia la conduite de ses Amis. Il y trouva tant à redire, qu'il rompit avec eux, & ne voulut plus leur parler. Cette rupture les irrita : pour se venger, ils commencérent par décrier *Spinosa* dans l'esprit du Peuple. Ils publiérent » que ce jeune homme ne seroit jamais un des *Piliers de la Synagogue*, & » qu'il y avoit plus d'apparence qu'il en seroit le destructeur, n'aiant que haine & » mépris pour la Loi de Moïse ; qu'ils l'avoient frequenté sur le témoignage de » Morteira ; mais qu'ils avoient enfin reconnu, que c'étoit un véritable *impie.* « Ces bruits devinrent bien-tôt publics ; & quand ces faux amis virent l'occasion propre à les pousser plus vivement, ils firent leur rapport à la *Synagogue*, & l'animérent de telle maniére, que peu s'en fallut qu'elle ne le condamnât sans l'avoir entendu.

Ce premier feu diminua : mais cependant les sacrés Ministres du Temple le firent sommer de comparoître devant eux. *Spinosa* alla gaiement à la *Synagogue*. Ses Juges lui dirent avec un visage consterné, en personnages *rongés du zéle de la Maison de Dieu*, » qu'après les espérances qu'ils avoient conçues de sa pieté, il étoit » difficile de croire le mauvais bruit qui couroit de lui ; qu'ils l'avoient appellé » pour en sçavoir la vérité, & que dans l'amertume de leur cœur, ils le citoient » pour rendre raison de sa Foi ; qu'il étoit accusé du plus énorme de tous les Cri- » mes, qui est le mépris de la *Loi.* « Ensuite ils le conjurérent d'avouer de bonne foi, s'il étoit coupable ou non ; & quand ils virent qu'il nioit de l'être, le faux amis déposérent qu'ils l'avoient entendu se moquer des *Juifs*, » comme de *Gens superstitieux*, nés & élevés dans l'ignorance, qui ne sçavent ce que c'est que Dieu, » & se disent néanmoins son Peuple, au mépris des autres Nations ; qu'il avoit dit » que la Loi avoit été instituée par un Homme, à la vérité plus fin & plus adroit » qu'eux en matiére de *Politique*, mais qui n'étoit guére plus éclairé dans la *Physique* & dans la *Théologie*, &c. « A cela ils ajoutérent ce que *Spinosa* leur avoit dit de Dieu, des *Anges* & de l'*Ame*, & que ses accusateurs n'oubliérent pas de relever. Les esprits des Juges furent ébranlés ; le zéle leur fit crier *Anathême.* Ils interrogent, pressent, menacent, tâchent d'intimider *Spinosa*. L'accusé repartit à tout cela, » que sur la déposition de si bons témoins, il avoueroit ce qu'ils disoient, si » pour le soutenir, il ne falloit que des raisons incontestables. « *Morteira* averti du danger où étoit son Disciple, courut à la *Synagogue*, prit place parmi les Juges, & tacha de fléchir *Spinosa* par des remontrances & par des exhortations : mais rien ne put ébranler la fermeté du jeune homme. Alors *Morteira*, comme *Chef de la Synagogue*, le pressa encore de se déterminer à la repentance ou à la peine, protestant de *l'excommunier*, s'il ne leur donnoit à l'instant des marques de sa conversion.

L'Excommunication suivit d'assez près la menace : mais bien loin de s'en effraier, » à la bonne heure, dit *Spinosa* à celui qui lui en apporta la nouvelle ; on ne me » force à rien, que je n'eusse fait de moi-même, si je n'avois craint le scandale. » Puisqu'on le veut, j'entre avec joie dans le chemin qui m'est ouvert ; avec cette » consolation, que ma sortie sera plus innocente, que ne fut celle des premiers *Hébreux* hors d'Egypte. (*a*) Je n'emporte rien à personne ; & quelqu'injustice qu'on » me fasse, je puis me vanter qu'on n'a rien à me reprocher. «

Spinosa excommunié se mit sous la protection des Chrétiens, & ne pensa plus qu'à s'avancer dans les sciences humaines. Il commença par apprendre le Latin. *Van den Ende* fut son Maître. Peu de tems après les Rabbins le dénoncérent au Magistrat d'Amsterdam, comme un impie ; & comme ils eurent l'adresse d'intéresser

(*a*) Il faisoit allusion à ce qui est dans l'*Exode* Ch. XII. 35. 36. que les *Hébreux* emportérent aux *Egyptiens* les vaisseaux d'or & d'argent, & les vêtemens qu'ils leur avoient empruntés par ordre de Dieu.

les Ministres à la même cause, le dénoncé fut enfin banni. Il se retira à Rhinsbourg, d'où, après deux ans de séjour, il passa à Voorbourg près de la Haie. Enfin il prit la résolution de se retirer à la Haie, & il y finit ses jours. Il n'y avoit point de Sçavant qui ne lui écrivît pour être éclairci de ses doutes; témoin le grand nombre de Lettres qui font partie (*a*) du Livre qu'on a imprimé après sa mort. Avant lui, continue le Disciple de *Spinosa*, *l'Ecriture Sainte* étoit un *Sanctuaire* inaccessible. (*b*) Tous ceux qui en avoient parlé, n'en avoient parlé qu'en aveugles. *Spinosa* seul en a parlé comme sçavant dans son (*c*) *Traité de Théologie & de Politique*; & il est certain que jamais homme n'a possédé si bien que lui les Antiquités Judaïques.

Quoi qu'il n'y ait point de blessure plus dangereuse que celle de la médisance, ni moins facile à supporter, *Spinosa* n'a jamais témoigné de ressentiment contre ceux qui le déchiroient. Plusieurs Ecrivains ont noirci d'injures l'ouvrage dont on vient de parler; d'autres ont essaié de le réfuter avec quelque apparence de modération. *Spinosa* se contenta d'en (*d*) éclaircir les endroits auxquels on donnoit un faux sens, c'est-à-dire, sans doute, contraire à ses intentions, voulant empêcher autant qu'il étoit possible, que la malice n'éblouit les personnes de bonne foi. Il avoit si peu d'inclination à se faire estimer & admirer, qu'en mourant il recommanda qu'on ne mît pas son nom à ses Ouvrages de morale, prétendant qu'une telle affectation étoit indigne d'un Philosophe. A cette qualité s'en joignit une autre, moins remarquable à la vérité, mais convenable aux agrémens de la Societé civile; c'est qu'il étoit extrêmement propre. Ce n'est pas, disoit-il, cet air mal propre & négligé qui nous fait regarder comme sçavans: au contraire, *poursuivoit-il*, cette negligence affectée est la marque d'une ame basse, où la sagesse ne se trouve point, &c. Non seulement les Richesses ne le tentoient pas; mais même il ne craignoit point les suites fâcheuses de la pauvreté.

Il étoit aussi désintéressé, que ceux qui ont le plus crié contre lui l'étoient peu. Un de ses (*e*) amis intimes voulant lui faire présent de deux mille florins, pour le mettre en état de vivre plus commodément, *Spinosa* les refusa avec sa politesse ordinaire, disant qu'il n'en avoit pas besoin. En effet il étoit si tempérant & si (*f*) sobre, qu'avec très-peu de bien il ne manquoit de quoique ce soit. *La Nature*, disoit-il, *est fort contente de peu; & quand elle est satisfaite, je le suis aussi.* On va voir qu'il n'étoit pas moins équitable que désintéressé. Le même ami, qui lui avoit voulu donner deux mille florins, n'aiant ni femme ni enfans, voulut faire un Testament en faveur de *Spinosa*. Il lui en parla: mais *Spinosa* lui représenta si vivement qu'il agiroit contre la justice & la nature, si au préjudice d'un propre frere il disposoit de sa succession en faveur d'un étranger, que le testateur se rendit aux remontrances du Philosophe, & laissa tout son bien à celui qui naturellement devoit être l'héritier, à condition toutesfois, qu'il feroit une pension viagére de cinq cens florins à notre Philosophe. Mais son désintéressement lui fit trouver cette pension encore trop forte, en sorte qu'il la fit réduire à trois cens florins.

Ce qu'on vient d'extraire de la vie de ce Philosophe *Déiste* semble suffire, pour donner l'idée de sa morale, tant dans la spéculation que dans la pratique. A cela on ajoute, que sa vertu ne le rendoit point ennemi des plaisirs honnêtes. Réduisons plus précisement, & en deux mots, les principes qu'il appelloit *Religion*. Nous emploierons encore une fois les propres termes de son disciple. » Il étoit » tout-à-fait guéri des idées que les *Juifs* se font de *Dieu*; & cependant, dit-on, » il n'y a point de Philosophe qui donne de plus belles idées de la Divinité,

(*a*) *B. D. S. Opera Posthuma.* 1677. in-4°.

(*b*) Remarquez qu'en tout ce qui concerne ici *Spinosa*, c'est toujours l'Auteur de la *Vie de Spinosa* qui parle.

(*c*) Il est intitulé *Tractatus Theologico-Politicus*, &c. *Hamburgi* 1670. in-4°. Ce Livre a été traduit en François, & publié sous trois titres différens.

1. Sous celui de *Réflexions curieuses d'un Esprit désintéressé sur les matieres les plus importantes au salut, tant public que particulier. Cologne* 1678. *in*-12.

2. Sous celui de *Clef du Sanctuaire.*

3. Enfin sous celui de *Traité des Cérémonies superstitieuses des* Juifs *tant anciens que modernes. Amsterdam* 1678. in-12.

On peut voir dans le *Dictionnaire de Bayle*, Article de *Spinosa*, aux remarques, les noms d'une partie de ceux qui ont réfuté cet Ouvrage de *Spinosa*.

(*d*) Ces éclaircissemens ont été traduits en François, & se trouvent à la fin de la *Clef du Sanctuaire*. Ils ne sont dans aucune Edition Latine de ce Livre.

(*e*) Simon de *Vries.*

(*f*) Il ne dépensoit pas six sols par jour l'un portant l'autre.

» que celles qu'en donne *Spinosa* dans ses Ecrits. Plus nous connoissons *Dieu*, plus » nous sommes maîtres de nos passions : c'est dans cette connoissance, que l'on » trouve le parfait acquiescement de l'esprit, & le véritable Amour de *Dieu*. » C'est en cela que consiste notre Salut, qui est la Béatitude & la Liberté. Tels » sont les principaux points que notre Philosophe a regardés comme dictés par la » raison, touchant la véritable vie, & le souverain bien de l'homme. Comparez » ces maximes, continue-t-il, avec les Dogmes du *Nouveau Testament* : vous ver- » rez que c'est la même chose. La Loi de J. C. nous porte à l'Amour de *Dieu* » & du Prochain. C'est-là proprement aussi ce que la raison nous inspire, au sen- » timent de *Spinosa* : d'où il est aisé d'inférer, que la raison pour laquelle Saint » *Paul* appelle la Religion *Chrétienne* une *Religion (a) raisonnable*, c'est que la rai- » son l'a prescrite, & qu'elle en est le fondement. «

On est justement scandalisé & des raisonnemens & des comparaisons de l'apologiste de Spinosa, dont le sistême, qui n'est que trop malheureusement développé dans ses œuvres posthumes, est le *matérialisme* de quelques anciens Philosophes ; en un mot le pur Athéisme.

On a prétendu que les principes de *Descartes* l'y avoient conduit : mais jamais l'imputation ne fut plus fausse. *Descartes* admet deux Substances réellement distinctes, la pensée & l'étendue, pendant que les Matérialistes n'en reconnoissent qu'une. Ainsi pour réfuter *Spinosa*, il faut lui prouver l'existence de ces deux Substances, ce que *Descartes* a démontré ; & c'est, pour le dire en passant, faute d'avoir pris ce point de vûe, & s'être attaché à cet unique objet, que quelques-uns de ceux qui ont entrepris de réfuter *Spinosa* n'ont pas toujours réussi.

Doctrine *de* Pontien *de* Hattem.

Ce *Pontien de Hattem* dont il est ici question, étoit Ministre en Zélande. C'est-là qu'il imagina ses nouveaux dogmes, sous les influences (*b*) des brouillards contagieux de son païs. Que l'on ne se récrie point contre ce qu'on dit ici, comme si on prétendoit insulter à toute la Nation. Aucune personne capable de réflexion n'ignore, que nous dépendons tous de l'air qui nous environne, des alimens que nous prenons, du plus ou moins d'éloignement où nous vivons des plaisirs qui animent le sang. Privés volontairement du commerce de la vie civile qui égaie l'ame, nous manquons ensuite de dissiper les tristes & bizarres idées, qu'elle dispose en maniere de sistême dans la solitude. Disons hardiment, que plus d'une erreur est dûe au tempéramment, & à la maniére de vivre de celui qui l'a inventée ; que plusieurs héréfies ont, pour ainsi dire, été *conçues dans les hypocondres.* Disons enfin, que si on examine de près les sistêmes qui ont eu cours jusqu'à nous, on trouvera qu'ils se ressentent plus ou moins, & du tempéramment de ceux qui les ont inventés, & du païs qui les a vu naître.

Un des plus fameux Disciples de *Van Hattem* a été ce *Woutelar* qu'on a nommé, qui après (*c*) avoir demeuré au-delà de trente-quatre ans dans Amsterdam, où il se mêloit de dogmatiser (*d*) en vendant ses toiles, en fut banni par ordre du Magistrat, & à la sollicitation des Synodes. Cet homme y formoit, à la maniére des autres Sectaires, des assemblées clandestines, & y débitoit les dogmes suivans.

1. Sur le péché ; après avoir établi que toute pensée, toute parole, toute action criminelle est le fruit du péché, & dit avec une espéce d'emphase, que le péché consiste, ou réside dans (*e*) la privation de Dieu, dans la privation d'ame,

(*a*) Rom. XII. V. 1.

(*b*) Voici ce qui se lit à ce sujet dans les *Supplément & Additions*, imprimés a la suite de l'Edition Hollandoise de cette Histoire. » On a été » choqué de ce que j'ai dit de *Pontien de Hattem*, » qu'il imagina ses nouveaux dogmes, sous les in- » fluences des brouillards contagieux de son païs. » Mais pour justifier cette expression, & combien » l'air influe sur la maniére de penser, chacun n'au- » roit qu'a se consulter soi-méme. Je pourrois » même citer divers Ecrivains Anglois, Hollan- » dois & François pour garants de ce que j'avance. » Quoi qu'il en soit, je dois apprendre au Public » de la part de mes Censeurs, que *Pontien de Hattem* étoit un homme de très-bonne humeur, & » d'un esprit très-délié. «

(*c*) Voiez un Ecrit intitulé *korte Aanmerkinge*, c'est-a-dire, *remarques succinctes*, *&c.*

(*d*) Il étoit marchand de toile.

(*e*) Mot à mot impieté.

me, dans la privation de vie, en un mot dans la mort de l'ame; il débitoit que celui qui s'afflige en soi-même d'une mauvaise pensée, ou d'un désir criminel, n'est nullement affligé de se voir pécheur, mais qu'il l'est de la découverte de ses péchés, & de ce que Dieu lui a fait connoitre son état.

2. Dire qu'on a eu des désirs criminels, de mauvaises pensées, ou commis de mauvaises actions, ne doit point s'appeller une confession de ses péchés; & bien loin de s'avouer pécheur, c'est au contraire nier qu'on le soit, puisque c'est nier que l'on soit mort. Or être mort & être pécheur c'est la même chose.

3. Tous les pécheurs sont également morts, parce qu'ils sont tous également pécheurs. A la vérité le péché se manifeste bien plus dans un pécheur que dans l'autre : mais quoi qu'il en soit, le péché est comme l'essence de l'homme, & qui est pécheur aujourd'hui ne le sera pas davantage demain. Ainsi ce n'est pas l'action de l'homme qu'il faut appeller péché; c'est son état de mort.

4. On est donc fondé à dire, que les actions ne font pas l'homme pécheur, mais qu'au contraire elles ne sont des péchés, qu'à cause qu'il étoit pécheur avant que d'agir. Le péché est la mort de l'homme, les actions sont sa corruption : c'est une corruption semblable à celle qui se manifeste dans un corps après la mort naturelle.

5. Les bonnes ou les mauvaises œuvres ne changent point l'homme, quoi qu'elles donnent à connoître si l'homme est bon ou mauvais, de même que le fruit ne change point l'arbre qui le produit.

6. Dieu est immuable, & ne change point à notre égard. Nos actions quoique criminelles ne font aucun changement en lui. (*a*) Le péché a suivi la colére de Dieu; mais il ne l'a pas précédée. La damnation n'est pas une suite de la transgression de la Loi. Tout au contraire, la transgression est un effet de la damnation. On passe ici ce que *P. de Hattem* décide sur la maniére dont il faut entendre ces termes de *colére de Dieu*, *damnation*, &c. sur celle dont on doit s'exprimer quand on parle de cette colére, ou de la miséricorde divine. Cet Auteur n'y met point de différence. » Ce qui nous assure de sa colére, nous assure » aussi de son amour. La voix de Satan crie, (*b*) *il a péché*, *qu'il soit puni*; & » celle de Dieu, *il est pécheur*, c'est-à-dire *il est mort*, *il faut que je le ressuscite*. » On ne sçauroit être agréable à Dieu qu'après cette résurrection. «

7. Delà il tire cette conséquence, *que ceux qui condamnent leurs freres sont semblables au Démon*, *& qu'au contraire ceux qui les justifient*, *& ont de la compassion pour leurs péchés*, *ressemblent à Dieu*. Etre irrité contre ses péchés, c'est aussi ressembler au Démon. Le pécheur est mort; les péchés sont des effets de la corruption du mort : or se mettre en colére contre un corps mort, & le maltraiter ou le punir parce qu'il est corrompu, c'est une véritable extravagance. Au contraire se rappeller les miseres de l'humanité en voiant un mort, c'est être humain & charitable. Raisonner de la sorte, est une suite naturelle du sistême de *Hattem*. Avouons au reste, que toute cette doctrine est un véritable galimatias tissu d'expressions obscures, & un jargon qui tient du Mystique : mais ce jargon est pernicieux à toute la société civile.

8. On ne rapportera point ici ce qui regarde J. C. *médiateur*, ou, comme il l'appelle, *pacificateur*, ni ce qui concerne la foi & la justification. Sur la foi, il remarque qu'il y a de la sotise à demander à un homme quelle est sa croiance, ou plutôt sa foi : il n'y a qu'une foi. » Celui qui s'estime juste, ou justifié, est » tranquille; il se repose, & ne travaille plus; son repos, ou sa quiétude est un » effet de sa foi. Ceux qui n'ont pas ce repos & continuent de travailler (d'agir) » qui ne se croient point encore justes, ou justifiés, mais veulent le devenir, ceux- » là sont des Sectes & des partis. Il leur appartient d'être divisés en Sectes de *Ca-* » *tholiques* R. de *Memnonites*, de *Sociniens*, & d'*Arminiens*, &c. d'être même » divisés par des Religions absolument différentes du Christianisme, telles que » sont le Judaïsme, le Mahométisme, le Paganisme, &c. Toutes les divisions » des gens de cet ordre ne mettent aucune différence entre eux. Ils vont tous » au même but; ils se réunissent à un sentiment, qui est, selon *P. de Hattem*, » de condamner J. C. de le *crucifier encore une fois*, & d'en faire un menteur & » un imposteur. «

(*a*) Mot à mot, Dieu n'est pas irrité contre l'homme à cause qu'il a péché; mais l'homme a péché parce que Dieu étoit irrité contre lui.

(*b*) C'est-à-dire sans doute, *il a commis des péchés*.

9. Trois personnes sont un seul Dieu : qui renie, ou rejette une des trois, les renie toutes les trois. Les Juifs, les Mahométans & les Sociniens rejettent le fils de Dieu, qui est la seconde personne de la Trinité : par consequent ils rejettent Dieu ; car qui renie le Fils renie le Pere. Ils sont donc Athées. Autre consequence aussi juste : les Cath. R. les Arminiens, les Memnonites, &c. doivent être mis tous ensemble dans la même classe. Ils renient pareillement la Trinité, parce que, selon ce nouveau Docteur, ils renoncent à J. C. & le traitent comme un seducteur & un imposteur. On pourroit croire qu'il fonde cette accusation sur les erreurs qu'il trouve dans leurs sistêmes de Religion, ou dans les explications qu'ils donnent à la doctrine de J. C Non ; elle est toute entiére contre l'*inquiétude* de ces faux *justes*, & contre la peine qu'ils emploient à tourner la doctrine de leur Secte à la gloire & à la volonté de Dieu.

10. Servir Dieu, c'est faire la volonté de Dieu, ou plutôt être façonné à la volonté de Dieu ; car la conformité de volonté de la Créature à celle de son Créateur, & le culte qu'elle peut lui rendre ne consiste que dans la patience, ou dans l'état passif : il n'appartient qu'au Créateur d'accomplir la volonté du Créateur. Du côté de l'homme, cette volonté ne s'accomplit que par la patience, en souffrant les impressions du Créateur, &c. En un mot l'homme n'accomplit la volonté de Dieu que passivement ; il nous *modifie* de la maniére qu'il lui plaît, &c. D'où il résulte, que n'y aiant aucune volonté de Dieu que celle du Créateur, il ne peut y avoir aussi d'autre Religion que la *Religion passive.*

11. Ceux qui regardent comme Religion tout autre état que cette *passivité*, (on est obligé de forger ce mot, pour mieux exprimer l'idée que ces nouveaux Docteurs y attachent) doivent être rangés parmi les Athées. Ils renient la Divinité, en tant qu'ils appellent *volonté de Dieu*, toute autre volonté que celle du Créateur, &c.

12. Toute la religion ne consistant donc que dans cette *passivité*, & dans la maniére dont le Createur nous manie, nous façonne ou nous *modifie*, c'est une vérité évidente, que *tous ceux qui croient que Dieu a par devers lui une Loi qu'il veut que les hommes accomplissent, & qu'ils sont obligés d'accomplir, sont des Athées & des Idolâtres.* C'est enfin une vaine imagination qui voudroit nous tirer de l'état de *passivité*, pour nous persuader que le Culte Religieux consiste dans la pratique, ou, pour parler comme *P. de Hattem*, dans ces Loix que l'on se représente comme emanées de Dieu.

13. Il est impossible de croire en Dieu, sans être privé du désir. Par une gradation que fait cet Auteur, & qu'on ne rapportera point, il paroit qu'il faut être immobile, insensible, pour avoir la foi ; & cela est une suite de la doctrine précedente.

14. Voions plus en détail en quoi consiste cette privation de désirs, en rapportant le caractére de ceux qui ne croient pas en Dieu, & qui, selon les *Hattemistes*, sont la plus grande partie du genre humain. Si leur sistême est fondé, celui-là n'est point privé de desirs, (de sensibilité) qui témoigne être mécontent des évenemens & des accidens journaliers ; qui se déplait à soi-même dans sa conduite, ou se trouve choqué de celle d'autrui ; qui quoiqu'il fasse, se croit obligé à davantage ; qui trouve des gens plus heureux que lui ; qui s'imagine qu'il peut devenir plus saint, plus parfait, qu'il peut parvenir à une plus haute felicité que celle qu'il a déja ; enfin qui croit qu'il est possible qu'aucun homme puisse parvenir à un état *plus désirable*, que celui dans lequel il est actuellement.

15. Ainsi tout homme qui souhaite de *s'améliorer*, ou d'*améliorer* son état, (mot à mot, tout homme qui souhaite d'être autre chose que ce qu'il est) ne *croit pas en Dieu Créateur*, ou pour dire la chose autrement, résiste à la volonté de Dieu. De même, tout homme qui souhaite que quelque chose que ce soit change, sans exception même de changement de mal en bien, de vice en vertu ; (*a*) si, par exemple, on souhaite la conversion des méchans ; cela doit s'appeller ne pas croire en Dieu. Rien ne doit être sujet à la censure & au châtiment. Les remors & la repentance ne doivent point avoir lieu ; les desirs de la conversion & les efforts pour y parvenir sont inutiles. Un amour de Dieu & du prochain peut & doit rester impar-

(*a*) Mot à mot, si on souhaite qu'un malade recouvre la santé, qu'un ivrogne se corrige de l'ivrognerie.

fait, de peur de perdre cette insensibilité, ou cette privation de désirs dont on nous parle, & se trouver ainsi inflexible à la volonté de Dieu; inflexibilité qui exclud nécessairement la vraie foi.

16. La même indifférence s'étend sur toutes les choses imaginables. Si un vrai fidéle selon *Hattem*, est également content, ou indifferent à l'egard du progrès du vice & de la vertu dans les autres, à plus forte raison sera-t-il content de soi-même, en quelque état qu'il se trouve. Il sera indifferent sur les biens du monde, sur le bonheur & le malheur, sur son propre état, soit pour le temporel, soit pour le spirituel. Sa *passivité*, & sa quietude seront ses véritables vertus, & pour marquer qu'il laisse agir la volonté de Dieu, que c'est-là toute sa confiance & sa foi, il ne s'embarrassera point l'esprit de la distinction des bonnes & des mauvaises œuvres: ses soins n'iront point à la pratique de la Loi divine; & tant qu'il aura le bonheur de vivre dans cette *privation de désirs, qui ne peut que l'entretenir dans l'ignorance du mal*, il pourra se vanter d'être véritablement agréable à *Dieu le pere*, nommé le *Créateur* par excellence dans la premiere partie du symbole.

17. Les œuvres des hommes sont leurs fruits; & ces œuvres doivent être telles que sont ceux qui les produisent. Souvenons nous ici de la comparaison aux bons & aux mauvais arbres. Comment exigera-t-on qu'un mauvais arbre produise autre chose, que les mauvais fruits qu'il doit produire? & n'est-ce pas s'opposer d'une façon impie & criminelle à la volonté de Dieu, que d'exiger de bons fruits des hommes?

18. Le Fils de Dieu est la parole de Dieu, & sa sagesse; il est l'image du Dieu invisible; il est notre Prophéte & notre Docteur, &c. toutes les maniéres dont l'Ecriture s'exprime tendent à nous apprendre, que croire en lui consiste à recevoir son témoignage comme infaillible. Mais que nous témoigne-t-il, sinon que l'accomplissement de la volonté de Dieu ne consiste qu'à (*a*) *etre*, ou *devenir*, à *souffrir* & à *mourir*, d'où il résulte que nos œuvres ne sont point nos œuvres, c'est-à-dire, ne sont que des suites de notre *passivité*. Nos œuvres sont nos fruits. Veut on quelque chose de plus? nos œuvres sont nos peines & nos châtimens, parce qu'elles sont des témoignages de la colére & des jugemens de Dieu. Le témoignage du Fils de Dieu nous apprend aussi, que nous ne sçaurions croire en lui qu'après une ferme persuasion, *que la volonté de Dieu ne consiste point en demandes, & que nos actions ne sont point notre obéissance. Nous obéissons par notre foi; & la volonté de Dieu n'est autre chose que sa résolution éternelle* à notre égard. Toutes nos actions ne changent rien; elles ne nous rendent ni bons, ni mauvais. Nous restons également ce que nous sommes. Enfin nous ne devenons point méchans par nos actions: mais nos actions sont mauvaises, parce que nous sommes mauvais; c'est ce qui a déja été dit dans un autre Article.

19. On passe ce qu'ils disent sur la corruption de l'homme, laquelle étant nécessairement conforme à la volonté de Dieu, puisque tout se fait ici bas par sa volonté, il est évident, suivant eux, que l'homme doit être (*b*) *naturellement mort, naturellement impie, naturellement damné*, &c. C'est-là ce que nous apprend le témoignage du fils; d'où on tire aussi cette conséquence, que si le *Fils est la parole de Dieu* (celui qui témoigne) & si rien n'a été fait sans cette parole; 1. nous trouvons partout des témoignages de notre damnation; 2. nos œuvres sont les œuvres du Fils de Dieu, des œuvres par lesquelles il nous témoigne que nous sommes pécheurs, que nous sommes sans vie, sans ame, sans Dieu, vrais Athées en un mot, &c. Mais à quoi donc nous servent ces œuvres? Ce sont des temoignages qui émanent du Fils de Dieu, pour nous avertir de la colére de Dieu, pour nous apprendre que nous sommes de mauvais arbres, &c.

20. Pour croire au Fils de Dieu, il faut confesser ses péchés & s'en repentir: mais cependant on doit remarquer, que la Foi au Fils de Dieu demande qu'on reconnoisse qu'aucun homme ne peut sentir en soi-même du déplaisir d'avoir peché, si auparavant il n'a été, ou s'il n'est actuellement content de ses œuvres; qu'aucun homme ne confesse ses péchés, excepté celui qui reconnoit qu'il n'a jamais péché, parce que celui qui croit avoir commis des péchés nie qu'il soit mort; que si ses œuvres lui déplaisent, il nie sa condamnation, en ce qu'il croit que Dieu le châtie injustement. L'explication qu'on nous donne de ces idées confuses n'est

(*a*) *Worde*: ce mot Hollandois a la signification Latine de *fieri*.

(*b*) Cette traduction est littérale.

pas moins obscure que le texte. » On ne croit au Fils de Dieu, qu'en avouant » qu'on renie la Divinité : reconnoître qu'il y a un Dieu, c'est nier que l'on soit » mort «. Ce que *P. de Hattem* dit ensuite sur la justification & sur le caractére de la vraie foi, de la véritable conversion, de la véritable tristesse, n'est ni moins confus, ni moins sujet à des conséquences odieuses. On le rapporte en deux mots. Les Infidéles, ou les Non-croians ne s'affligent pas de leurs péchés, mais de voir qu'on les trouve pécheurs, que l'on connoit *que les fruits de ces mauvais arbres sont nécessairement mauvais.* Au contraire la marque du vrai fidéle, c'est d'*avouer que Dieu* lui a fait connoitre ce qu'il est par ses mauvais fruits, de s'humilier devant lui, en avouant qu'il est mort, & que comme tel il ne peut s'exhaler de lui après sa mort que de l'infection, c'est-à-dire de mauvaises œuvres ; & c'est dans cet aveu que consistent la repentance & l'affliction.

21. Le monde s'imagine que l'amour de Dieu consiste à *faire* & à *renoncer.* Point du tout. Cette erreur nous méne à nier la vérité du jugement de Dieu. Celui qui prétend se rendre agréable à Dieu par des œuvres, ne cherche qu'à dissimuler la haine secréte qu'il porte à cet Etre suprême ; & il en est de même de l'amour de notre prochain, sur quoi on ne s'étendra pas davantage.

22. Cependant la conversion consiste à cesser de haïr Dieu ; & personne ne cesse de haïr Dieu qu'en croiant en lui : mais cette croiance consiste à prendre plaisir à ses châtimens. Nous avons déja rapporté la nature de ces plaisirs & de ces peines. Croire qu'abandonner le mal & faire le bien fasse la véritable conversion, c'est prendre l'ombre pour le corps. Tout ceci est enveloppé d'un jargon obscur & mystique, auquel vraisemblablement *P. de Hattem* lui-même n'entendoit rien.

23. Les fidéles seuls sont rassasiés, joieux, contens, &c. Tout leur plait, parce que tout est l'ouvrage de Dieu. Tout tourne à leur consolation & à leur repos. Tout leur rend témoignage de sa bonté, de sa sagesse, de sa providence, &c. Les fidéles sont seuls parfaits, parce qu'ils restent toujours tels que Dieu a jugé à propos qu'ils fussent. Leurs œuvres sont leurs châtimens : ils le reconnoissent ; & cela les justifie. Seuls ils possédent l'amour de Dieu, parce que tout ce qui plaît à Dieu leur plait de même. On conçoit assez par ce qu'on a rapporté, que cette conformité avec Dieu doit s'etendre loin. Ils sont enfans de Dieu régénérés, ressuscités, qui ne commencent de vivre, qu'en cessant de chercher à satisfaire leur cupidité, leur convoitise, ou leurs désirs. Enfin ils sont les véritables héritiers de Dieu, attendu que tout ce qui lui appartient leur appartient, & est destiné à leur usage. Ils dominent sur tous les ouvrages de la main de Dieu, & Dieu lui-même est à eux. Cette union est inviolable, indissoluble, scellée de la plus ardente & de la plus forte affection, & pour tout dire, la même qui lie un jeune homme nouvellement marié à l'épouse qu'il s'est choisie. Ici l'Auteur prodigue les termes de mariage, de mari, &c. On a déja remarqué ailleurs, que les Mystiques emploient très volontiers les idées, que l'amour & ses mystéres fournissent abondamment à l'imagination échauffée : mais il faut avouer aussi, que le *Cantique de Salomon* semble avoir autorisé chez eux ces pieux excès.

Voilà ce que nous avons pû recueillir touchant la doctrine de *P. de Hattem* & de ses disciples. Peut-être en avons-nous trop dit, pour ne pas ennuier la plus grande partie des Lecteurs, & trop peu aussi pour l'introduire dans les mysteres de cette ténebreuse doctrine. Mais après tout ce seroit perdre son tems, que d'en dire davantage. Au reste si on veut écouter les apologies de ces nouveaux Docteurs, leur doctrine est *intérieurement* la doctrine de la Loi de J. C. qui a succédé à celle de Moïse, laquelle est la Loi de servitude : mais malheureusement pour ces Docteurs on ne s'attache qu'à l'écorce, c'est-à-dire aux idées qu'ils emploient pour donner plus de force à cette doctrine, & aux expressions dont ils font usage pour l'autoriser. Quelquefois ils parlent avec un peu plus de clarté : alors on sent ce qu'ils veulent dire. Par exemple, voici la différence des deux Loix. Suivant un de ces Apologistes, la Loi de J. C. ne nous dit pas, faites les derniers efforts pour être nettoiés de vos péchés, & pour cet effet pratiquez telle ou telle chose ; mais vous avez été nettoiés de vos péchés selon la promesse qui vous en a été faite, & votre devoir est de le reconnoitre. » On ne doit plus reprocher au pro- » chain sa corruption & la dureté de son cœur : il faut au contraire le féliciter de » ce qu'il a un cœur disposé entiérement à la volonté de Dieu. Après avoir ... » présenté ces avantages à notre prochain, nous ne devons plus nous embarrasser » de sa conduite ; il faut l'abandonner à Dieu qui nous enléve cette œuvre. On

» nou-

» nous accuse odieusement d'*Athéisme* & de libertinage, continue le même Apo-» logiste, & on nous impute de ruiner par nos maximes les fondemens de la So-» cieté civile, *parce que nous ne prêchons point la Loi des œuvres*, mais la foi toute » seule en J. C. &c «.

Un autre Apologiste de *Hattem*, & son disciple *Woutelar*, nous rapporte un ou deux échantillons de certaines pieuses fourberies, qui ne sont pas si usées qu'elles ne pussent encore servir aujourd'hui à l'interêt des Partis. Le but que l'on eut en essaiant de mettre la pieuse fourberie en usage contre les *Hattemites*, fut de retenir les brebis dans la bergerie du Seigneur; & de les empêcher par ce moien de suivre les faux Pasteurs. (*a*) On débita que le projet des *Athées Hattemites* étoit de former une armée formidable de nouveaux *Athées*; qu'on les enrôloit au nom du Diable, & en leur faisant avaler dans un verre de vin un papier, sur lequel le nom du Diable étoit écrit; que par ce moien ces nouveaux soldats dévouoient leur foi au Diable; qu'après cet enrôlement on leur donnoit d'entrétien vingt-huit sols par semaine; que ceux que l'on enrôloit de la sorte étoient renvoiés, comme croiant encore en Dieu, si en buvant la santé du Diable, ils manquoient d'avaler le papier. On répandit le bruit que les Docteurs de la Secte étoient des sorciers, & qu'un d'eux invoquoit & conjuroit le Démon, pour faire sortir de l'argent d'un pot de terre qu'il enfermoit dans un grand cercle. S'il est permis d'en croire le même Apologiste, la ruse & la calomnie firent leur effet en plusieurs maniéres; & s'il faut supposer que le récit qu'il donne soit bien véritable, rien n'est plus odieux, ni plus contraire à l'esprit du Christianisme que ce qu'on lui a fait souffrir en particulier, pour le réduire à ne pouvoir trouver ni feu, ni lieu dans sa patrie.

En finissant cette matiére il n'est pas inutile de remarquer après le même Apologiste, que (*b*) *P. de Hattem* s'étoit formé à l'école de *Coccejus*. Il pouvoit y avoir appris l'art de rendre les choses les plus communes mystérieuses, en les cachant sous des maniéres de parler outrées.

Autres Spinosistes.

On pourroit appeller *Spinosistes*, & peut-être à plus juste titre qu'on n'a fait *P. de Hattem*, quelques Esprits forts peu connus des étrangers, qui de nos jours ont essaié de renouveller en Hollande le sistême de (*c*) l'Ame du monde, & l'éternité de l'une & de l'autre. Autant qu'on peut le comprendre par les raisonnemens d'un de ces Auteurs & de ses disciples, la matiére émane de Dieu, comme la lumiére du soleil, ou la toile d'une araignée du corps de cette araignée. Cette idée n'est pas nouvelle. A la vérité cet Auteur a affecté de déclarer qu'il n'étoit nullement Spinosiste, par la distinction (*d*) qu'il a fait semblant de mettre entre Dieu & la Nature. Il prétend aussi, que la Trinité n'est autre chose que trois différentes proprietés de l'Etre suprême, qui font trois différentes opérations dans la Nature; que l'étendue est de l'essence divine, & que cette étendue est la seconde Personne de la Trinité; que la création est de toute éternité, &c. Cet Auteur & ses semblables, comme un certain *Deurhof* & autres, se sont fait suivre, & ont formé & forment encore des assemblées très-bornées & très-secrétes, pour mieux échapper aux poursuites, ou du moins pour empêcher que les Magistrats ne soient forcés de les faire cesser. Ces assemblées subsistent encore dans plusieurs Villes : mais ceux qui les tiennent choisissent les endroits les plus écartés, & ne s'assemblent que sous des prétextes fort innocens. Ce sont des rencontres, ou des visites d'amis, qui fument ou prennent du thé entr'eux; à quoi se mêlent ensuite des discours sur la Religion, &c.

Quoique les *Esprits forts* anciens & modernes aient diminué autant qu'ils ont

(*a*) Lettres de *Buitendyk* à *Davervelt*, p. 23. Lettre 3.

(*b*) Lettre 4. à *Davervelt*, vers la fin.

(*c*) Cette ame, selon le sentiment de quelques anciens Philosophes, est unie à la matiére, comme notre ame l'est à notre corps. Elle est la vie de la matiére, comme l'ame est la vie du corps humain. Et de même que le corps n'est pas l'ame, ni l'ame le corps; la matiére n'est pas Dieu, & Dieu n'est pas la matiere, quoi qu'inséparablement unis l'un à l'autre. D'autres ont établi la coéternité de la matiére avec Dieu, qui ne l'a précédée, comme l'on parle, que par la priorité de nature, de la maniére que le corps précéde l'ombre.

(*d*) Voiez le Livre intitulé en Hollandois le *Chaos imaginaire*, &c.

pû l'autorité des Religions établies, il en est peu cependant qui aient voulu, ou qui aient osé rompre ouvertement avec le reste du genre humain sur cet article. Ils ont au moins avoué, combien il est important que les hommes soient retenus par quelques liens : mais on oseroit bien assurer de tous, qu'après avoir consulté la conscience & la raison, chacun d'eux a plus ou moins senti, qu'il étoit impossible que (*a*) *la crainte seule eût forgé les Dieux*. Les opinions les plus etranges d'une infinite de libertins, & les sistêmes les plus absurdes de ceux qu'on appelle Fanatiques, Deistes, &c. ont été capables de defigurer la Divinité : mais ces opinions & ces sistêmes ne sont jamais parvenus à la ruiner, & l'existence d'un Dieu leur a toujours paru nécessaire. On a tâché d'anéantir l'Autorite de ce qu'on appelle *Révélation*, mais on n'a pû entiérement éviter de reconnoitre une substance capable de se révéler, sous quelque nom & de quelque maniere qu'on la considere. Il est vrai qu'on a attaqué cette Substance par des objections; que les uns l'ont comme defiée sur la foiblesse de sa providence; que d'autres l'ont soumise à une espéce de destin, pour la disculper, disoient-ils, de certains défauts qu'ils trouvoient dans la disposition des évenemens de cet Univers; que quelques-uns de ces *Esprits forts* ont comme exigé d'elle une espéce d'éclaircissement sur l'origine du mal, sous prétexte qu'il est contraire à la bonté d'un Etre suprême; que quelques autres, avec un respect apparent pour cette Substance, ont soumis le mal à un Etre aussi essentiellement mauvais, que l'Etre suprême est essentiellement bon. Mais de quelque façon que tous ces Philosophes *Libertins*, *Déistes*, *Esprits forts*, &c. aient raisonné, ils ont tous été réduits à reconnoitre une autorité suprême. Préexistente ou non avant la Matiére; Matiére elle-même, ou seulement ame de cette Matiére; *coëxistente* & coéternelle; Espace qui contient les corps; Substance infinie & universelle, dont nous sommes simplement les modes; enfin de quelque façon qu'ils se soient figuré cette Substance, &c. ils n'ont pû éviter de la regarder, malgré les raisonnemens les plus hardis, comme infiniment nécessaire dans la Nature, & en particulier au genre humain. Comme telle ils ont été réduits à reconnoitre sa puissance; & s'il est permis de s'exprimer de la sorte, ces Créatures si audacieuses, si téméraires dans leurs recherches, & qui ne sont, suivant leurs raisonnemens, que des modes & des différentes maniéres d'être de la Substance universelle, ont été forcées de plier sous le poids de son autorité.

On doit peut-être mettre aussi au rang des *Déistes* ceux qui croient que toutes les Religions sont également agréables à l'Etre suprême, pourvû qu'on ne s'y écarte pas des Loix naturelles. Ils s'imaginent que Dieu aime la diversité dans le culte Religieux, & qu'elle lui est aussi agréable, que le sont à un grand Prince les différentes maniéres de le louer, & de lui demander des graces. On peut mettre encore au rang des *Déistes* ceux qui ont attaqué la Religion, sous prétexte d'attaquer la Superstition. De ce nombre est *Toland*, ce fameux & hardi libertin, qui faisoit profession d'être l'ennemi juré, non pas de l'Eglise, disoit-il, *mais de ceux qui la gouvernent*, *à qui la superstition sera éternellement nécessaire*. Il s'est érigé en Apologiste de *Tite-Live*, & l'a déclaré ennemi des Superstitions Romaines, pour mieux faire le procès à toutes les Religions, qui, selon lui, sont remplies de (*b*) *vieilles fraudes*, & de *mensonges*, *qui à la longue sont devenus vrai-semblables* : mais pourquoi, dit-il par la bouche de *Tite-Live*, (*c*) se mettre en peine si les anciennes sont vraies ou fausses, pourvû qu'on les adopte comme vraies ? Les (*d*) Grands de la République Romaine les ont estimées utiles & nécessaires; & le Peuple s'étoit si bien accoutumé à les croire telles, qu'il ne pouvoit plus s'en passer. Plût à Dieu, s'écrie-t-il ensuite, que la même contagion n'eût jamais gagné les Chrétiens ! Pour nous, nous ajouterions volontiers, plût à Dieu que la superstition, qui dans les uns est l'effet de la décadence des passions, dans les autres celui de la crainte, dans les grands celui de l'ambition, dans les petits celui de la politique & de l'ignorance, n'eût jamais autorisé l'établissement des fables, que l'on n'a pas eu honte de fonder sur les vérités les plus sublimes.

Les différentes maniéres de penser de l'ame dépendent de l'état des organes du corps qu'elle anime. Un homme usé par la debauche sent à soixante ans des

(*a*) *Primus in orbe Deos fecit timor.*

(*b*) *Antiqui errores, antiqua fraudes, antiqua mendacia.* Adeisidæmon p. 21.

(*c*) *In rebus tam antiquis si qua similia veri sunt, pro veris habeantur satis habeam.* Ce passage est de *Tite-Live.*

(*d*) *Maximi certè talia fecerat Romanum vulgus, utinam & Christianum dicere non possem !* Ibid. p. 34.

craintes & des remors, qu'il ne connoissoit pas à vingt-cinq. Ceux qu'on appelle des Athées de pratique, & presque tous ceux qui jusqu'au déclin de l'âge se sont élevés en général contre les devoirs de la Religion, en les traitant de vaines cérémonies & de pratiques populaires, commencent de penser autrement lorsque la force diminue, & qu'il semble que l'ame & le corps vieillissent en juste proportion. Cette *vieillesse de l'ame* favorise infiniment la Superstition. L'ame la regarde comme une expiation nécessaire des désordres de sa jeunesse, & ne sçauroit se persuader dans cet état, que la simplicité de la Religion puisse effacer les outrages qu'elle a faits à Dieu. Alors les priéres & les élevations de cœur paroissent sans force à l'ame, si les *préservatifs humains* ne les accompagnent. Comparons les superstitieux à ces débauchés, que le vin ne réchauffe plus. Il faut que les Médecins inventent des cordiaux pour eux.

Concluons en définissant l'homme religieux, un homme qui rend à Dieu ce qui lui est dû, & se soumet à lui dans toute l'étendue de sa raison pendant le cours de sa vie; qui en l'adorant ne s'éfraie pas comme le vulgaire, qui se dépouille, en lui rendant ses hommages, de toute crainte servile, qui, religieux par reconnoissance & par devoir envers Dieu, méprise cette terreur qu'inspire la mort aux superstitieux, & aux faux dévots, mais qui conserve celle que doivent inspirer les jugemens de Dieu; & qui enfin s'excite à opérer son salut suivant cette maxime de l'Ecriture: *cum timore & tremore salutem vestram operamini.*



TABLE DES CHAPITRES.

TABLE DES FIGURES
DU TOME IV

AVIS AU RELIEUR.

Dans l'Arrangement des Figures on ne doit avoir aucun égard au *Numero* qui ſe trouve quelquefois gravé au haut des Planches. On obſervera ſeulement, que quoiqu'il y ait aſſez ſouvent deux ou trois Inſcriptions, ou plus, dans chaque Planche, on doit ſeulement faire attention à l'Indication générale qu'on donne dans la préſente Table.

